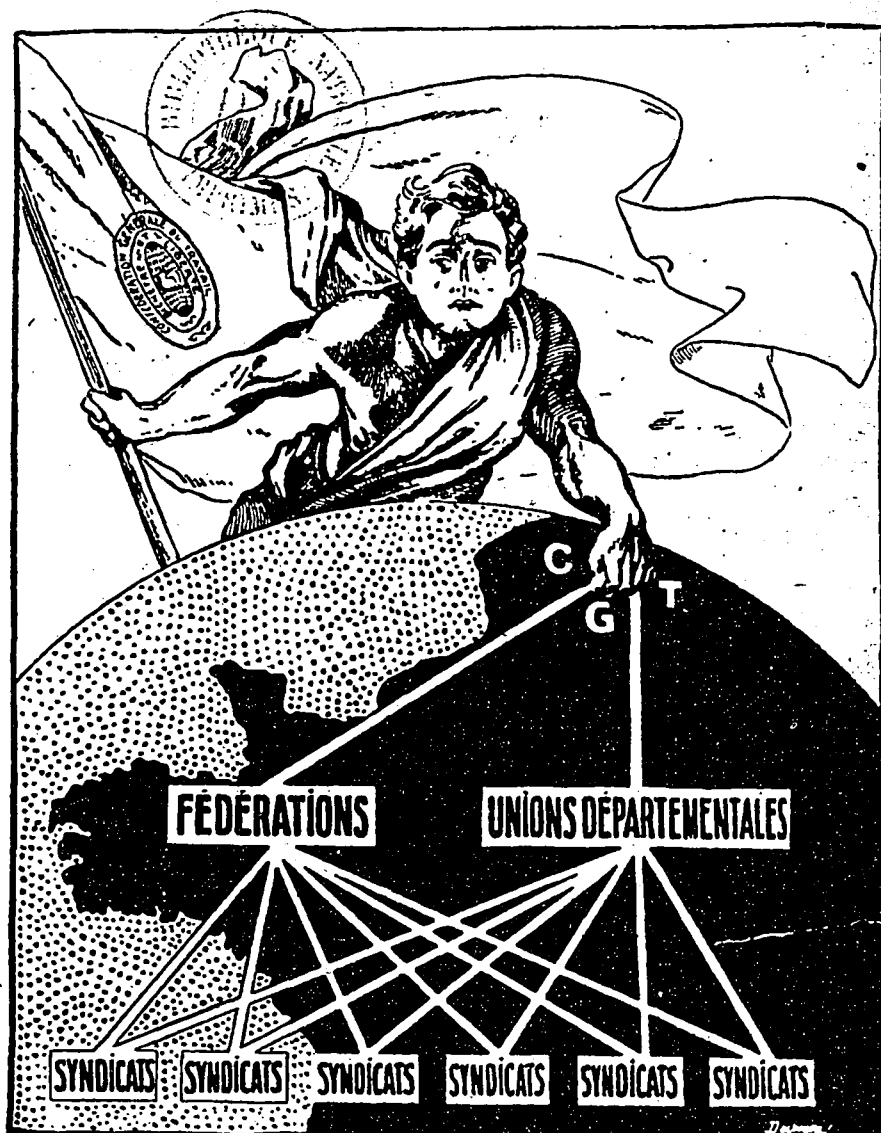


CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

== XV^E Congrès Confédéral ==



ORLÉANS 27 Septembre au 2 Octobre **1920**

Confédération Générale du Travail

XXI^E CONGRES NATIONAL CORPORATIF

(XV^e de la C. G. T.)

Tenu à Orléans du 27 Septembre au 2 Octobre 1920

COMPTE RENDU DES TRAVAUX



24119

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Imprimerie " L'UNION TYPOGRAPHIQUE "

26, Rue Horman-Daix

PREMIÈRE PARTIE

Les Rapports confédéraux

RAPPORT MORAL	3
<i>La déclaration de Lyon</i>	5
<i>L'action intérieure:</i>	
Le C. C. N. de janvier.....	9
Le C. C. N. de mars.....	14
Les grèves de mars.....	17
La propagande	19
Le Premier Mai 1920	21
Les poursuites contre la C. G. T.....	24
L'adhésion des fonctionnaires	25
<i>Le Conseil Economique du Travail</i>	27
<i>La grande grève de mai:</i>	
La grève de février	32
Avant la grève de mai	33
La grève du Cartel	38
La grève étendue	40
La fin du mouvement	42
<i>L'action internationale:</i>	
Pour la Révolution	49
La Fédération syndicale internationale	52
L'aide aux Autrichiens	54
Le boycott de la Hongrie	56
L'organisation internationale du travail	60
La Conférence de Washington	60
Le Bureau international	64
La Conférence de Gènes	65
<i>La Voix du Peuple:</i>	
Rapport sur la gestion pendant l'exercice 1919-1920.....	66
<i>Le Droit ouvrier</i>	67
RAPPORT FINANCIER DU 1 ^{er} JUIN 1919 AU 31 MAI 1920.	

DEUXIÈME PARTIE

Compte rendu sténographique du Congrès

PREMIÈRE JOURNÉE. — <i>Séance du matin</i>	1
<i>Séance de l'après-midi</i>	7
L'organisation des débats	9
La Commission des statuts	15
Le Rapport moral	19
Discours de Semart	19
Intervention de Marchand	26
La vérification des mandats	29
Reprise du débat sur le Rapport moral	44
Discours de Girault	45
DEUXIÈME JOURNÉE. — <i>Séance du matin</i>	51
Discours de Roubaud	52
Intervention de Lauridan	56
Discours de Rey	57
Discours de Bourderon	70
<i>Séance de l'après-midi</i>	81
Discours de Launat	81
La représentation au Congrès	94
Les explications de Lorduron	95
Discours de Quinton	103
Discours de Le Troquer	110
TROISIÈME JOURNÉE. — <i>Séance du matin</i>	117
Discours de Bidegaray	119
Discours de Tolti	130
<i>Séance de l'après-midi</i>	142
Discours de Bartuel	143
Les derniers mandats	150
Le débat reprend	151
Discours de Tommasi	153
Discours de Dumoulin	161
Autour du « complot »	183
QUATRIÈME JOURNÉE. — <i>Séance du matin</i>	189
Discours de Jouhaux	191

SOMMAIRE

VII

<i>Séance de l'après-midi</i>	212
Jouhaux termine	212
Le vote	219
Les délégués étrangers	227
CINQUIÈME JOURNÉE. — <i>Séance du matin</i>	245
L'orientation syndicale	245
Discours de Lartigue	245
Intervention de Jullien	253
Discours de Fiquet	258
Discours de Million	262
Discours de Rivelli	270
Discours de Mayoux	274
<i>Séance de l'après-midi</i>	282
Discours de Frago	283
Une motion de la Vienne	291
Discours de Verdier	296
Discours de Girault	315
Discours de Sirolle	321
SIXIÈME JOURNÉE. — <i>Séance du matin</i>	339
Discours de Rey	339
Discours de Frossard	348
Discours de Merrheim	360
<i>Séance de l'après-midi</i>	381
Fin du discours de Merrheim	381
Discours de Bouët	393
Jouhaux clôt la discussion	406
Les modifications aux statuts	420
Résultat des votes	429
Fédérations représentées au Congrès d'Orléans	484
Unions départementales représentées au Congrès d'Orléans	485



RAPPORTS MORAL ET FINANCIER

DES

**Comités Confédéraux et des Commissions
pour l'Exercice 1919-1920**

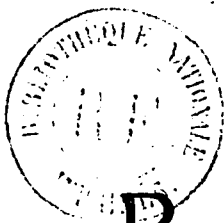
PRÉSENTES AU

XXI^e CONGRÈS CORPORATIF

(15^e de la C. G. T.)

Tenu à ORLÉANS du 27 Septembre au 2 Octobre 1920

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL



==== Rappports ====

==== moral et financier ====



ORLÉANS : 27 Septembre -- 2 Octobre 1920

Rapport moral

Le présent rapport moral, préparé en vue du Congrès extraordinaire d'Orléans, diffère quelque peu, dans son caractère, des rapports précédents. Ceux-ci, et notamment le rapport présenté au Congrès de Lyon, visaient à être un historique, aussi complet que possible, de l'action syndicale au cours de la période envisagée. Il s'agit encore ici, naturellement, d'un historique, mais plus sommaire, plus réduit.

Il n'a pas paru utile, en effet, de s'astreindre à suivre rigoureusement la même méthode, en raison du caractère des assises confédérales qui s'ouvriront le 27 septembre. Cet exposé de l'action menée par la C. G. T. depuis un an est toutefois suffisant pour permettre aux organisations de se prononcer. On y trouvera moins de textes, moins de documents que dans les rapports antérieurs, mais les Syndicats les ont sous la main par la *Voix du Peuple* qui constitue elle-même une sorte de rapport mensuel et à laquelle notre travail se réfère, avec toutes les indications utiles, chaque fois qu'il y a lieu.

De même, la brochure publiée par le Bureau confédéral et la Commission Administrative sur la grève des cheminots constitue l'historique de ce très important mouvement qui a été la cause initiale de la convocation du Congrès.

Si maintenant on examine dans son caractère général l'action poursuivie par la C. G. T. depuis le Congrès de Lyon, on constate aisément qu'elle comporte deux parties : une action nationale, une action internationale.

La première a été caractérisée par la mise en application des conceptions générales définies dans la résolution de Lyon, et qui se sont traduites par la constitution du Conseil Economique du Travail, par les manifestes et la propagande relative à la nationalisation industrialisée ; il y a entre cet action et les grèves des cheminots un lien direct.

La seconde a un caractère double : elle comprend en effet l'action de l'Internationale syndicale reconstituée en juillet-août 1919 à Amsterdam, quelques semaines après le Congrès de Lyon, et l'action des délégués de la C. G. T. au sein de l'Organisation Internationale du Travail créée par les traités de paix, aussi bien à la première Conférence de Washington que dans le Conseil d'administration du Bureau International dont le secrétaire général de la C. G. T. est membre.

Nous avons établi notre rapport suivant ces deux grandes divisions, sans négliger toutefois des questions d'ordre intérieur dont ont eu à connaître les Comités confédéraux nationaux de janvier, de mars et de mai, ni l'ensemble des actions corporatives qui se sont produites durant cette période et ont été particulièrement marquées au cours du mois de mars.

Nous n'avons donc pas à donner ici d'appréciation sur l'action me-

née, ses résultats, les perspectives d'avenir qui se présentent au syndicalisme. Nul ne saurait pourtant méconnaître la gravité de la période que nous traversons. La réaction patronale et politique s'étale, brutale, ou se prépare, hypocrite. Les réformes matérielles auxquelles la classe ouvrière tient le plus, et surtout la loi de huit heures, font l'objet de nouvelles attaques. On ne dissimule pas l'intention de museler l'action syndicale par des projets dirigés contre les armes dont les travailleurs disposent. Une lutte violente est dirigée contre l'organisation ouvrière : la C. G. T. elle-même est poursuivie et menacée dans son existence par le pouvoir.

Au point de vue international, la situation devient de plus en plus grave ; la réaction s'étend à des pays de plus en plus nombreux ; les guerres se développent et les entreprises impérialistes créent des menaces de plus en plus lourdes. Nous sommes loin de la paix réclamée par les peuples, de la volonté de collaboration pacifique des peuples affirmée par les travailleurs.

Ces menaces intérieures et extérieures doivent retenir l'attention de tous les camarades. Il faut que le Congrès d'Orléans soit une claire réponse, que les organisations syndicales y affirment bien haut leur résolution de poursuivre leur effort d'émancipation prolétarienne, de continuer la lutte pour la réalisation du but que le syndicalisme se donne, de maintenir leur existence unie contre les manœuvres des grandes organisations capitalistes et des politiciens, de travailler à réaliser, d'accord avec les travailleurs du monde entier, une paix véritable et juste, de ne se laisser ni émouvoir ni détourner de leur idéal.

Le Congrès d'Orléans prouvera combien étaient faux et imbéciles les calculs de ceux qui ont cru, par la répression, briser l'effort syndical et l'organisation même. Certes les dures batailles menées au mois de mai ont fait des victimes auxquelles doit être assurée la solidarité effective de tous, mais l'organisation ouvrière n'a pas été diminuée ; ses adversaires n'ont pas dû attendre longtemps pour s'en rendre compte puisque, au moment même où ils croyaient pouvoir proclamer leur victoire, l'union complète de la classe ouvrière se faisait par l'adhésion de la Fédération des Fonctionnaires venant rejoindre leurs camarades de l'industrie privée et ceux qui étaient déjà partie intégrante de la Confédération.

Le syndicalisme a une trop grande conscience de sa force pour envisager avec crainte les circonstances présentes. Il s'est déjà défini comme un élément d'avenir et de progrès ; il sait qu'il a pu, avec des forces moins nombreuses et dans des conditions beaucoup plus difficiles, résister aux attaques ouvertes ou masquées de ses adversaires. Il en sera de même cette fois.

Le Congrès d'Orléans constituera une nouvelle affirmation de force et de progrès, une démonstration de puissance, le témoignage que les travailleurs de ce pays ne cesseront pas de lutter, d'accord avec le prolétariat mondial, pour réaliser l'ordre social nouveau où le travail trouvera tous ses droits et prendra la direction de l'activité collective.

La déclaration de Lyon

L'activité des organismes chargés de conduire l'action de la C. G. T. est tout naturellement déterminée par les décisions prises par les Congrès confédéraux. A ce titre, et en raison de l'importance qui lui a été attribuée, nous rappelons ici les termes de la Déclaration adoptée par le Congrès de Lyon :

I

Emanation directe des forces ouvrières organisées, le Congrès confédéral proclame à nouveau, avec une conviction renforcée par toute l'expérience passée comme par l'effroyable catastrophe qui a désolé le monde, que l'idéal syndicaliste s'accomplira seulement par la transformation totale de la société.

Née de la lutte de classes, expression complète de la situation faite au prolétariat, s'inspirant pour son action et dans son objet de la défense des intérêts professionnels et du développement complet des droits du travail, l'organisation ouvrière répète que son but essentiel est la disparition du patronat et du salariat. La lutte de classes, elle la constate comme un fait dont elle entend tirer toutes les conséquences. Cette lutte ne pouvant prendre fin qu'avec la suppression de toutes les classes, de tous les privilèges économiques et sociaux, elle doit aboutir à une organisation nouvelle de la collectivité. Participation égale de tous aux charges et aux droits que les rapports nécessaires des hommes font naître, tel est le principe initial sur lequel le mouvement ouvrier entend instaurer un régime nouveau ; il réalisera celui-ci suivant ses conceptions propres, avec les organismes qu'il aura lui-même créés et dont le caractère essentiel doit être de donner aux forces de production la direction et le contrôle de l'économie collective : créateur de toutes les richesses, élément qui commande l'activité sociale, le travail entend être tout parce que les autres facteurs de la société ne sont que ses subordonnés ou ses parasites.

Ainsi, sans qu'aucune équivoque puisse être possible, le syndicalisme déclare qu'il est dans son origine, son caractère présent, son idéal permanent, une force révolutionnaire.

II

Imprégné de ces principes et de ce but, le Congrès confédéral de Lyon rappelle et reprend les termes de la résolution d'Amiens, qui déclare :

« Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2 consécutif de la C. G. T. :

« La C. G. T. groupe en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat.

« Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classes qui oppose sur le terrain économique les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière.

« Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique :

« Dans l'œuvre revendicatrice, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du bien-être des travailleurs par la réalisation immédiate d'améliorations telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le Syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera dans l'avenir le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale.

« Le Congrès déclare que cette double besogne quotidienne et l'avenir découlent de la situation de salarié qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le Syndicat.

« Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de luttes correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le Syndicat les opinions qu'il professe en dehors ;

« En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent suivre, en toute liberté, la transformation sociale. »

Le Congrès de Lyon estime en outre nécessaire de dire que cette déclaration ne se borne pas à affirmer pour un moment donné, de façon provisoire et révisable, la neutralité des organisations professionnelles à l'égard des partis ou des écoles, des doctrines ou des philosophies, mais qu'elle proclame de façon permanente cette conception fondamentale de l'action syndicale qui est l'action directe.

Il ne peut laisser croire, par contre, que cette action trouve son expression exacte et exclusive dans des actes de violence ou de surprise, ni qu'on la puisse considérer comme une arme pouvant être utilisée par des groupements extérieurs au syndicalisme.

C'est parce qu'ils sont producteurs que le Syndicat appelle à lui tous les travailleurs, et c'est l'utilisation de la force qu'ils tiennent de leur fonction productive qui est la puissance de l'organisation ouvrière.

Plus que toute autre force sociale présente, il traduit ce fait essentiel qui est la conséquence fatale de l'activité collective moderne : le recul de la politique devant l'économie.

Continuer la production pour satisfaire les besoins des hommes, l'accroître pour mettre à la disposition de tous une plus grande somme de richesses consommables, ainsi se traduisent ses préoccupations auxquelles la situation mondiale résultant de la guerre donne une gravité formidable.

Le mouvement syndical ne peut être que révolutionnaire, puisque son action doit avoir pour effet de libérer le travail de toutes les servitudes, de soustraire tous les produits à tous les privilèges, de mettre toutes les richesses entre les mains de ceux qui concourent à les créer.

Cette conception, réalisée par l'effort des travailleurs, se fera suivant les modalités du travail lui-même constituant l'ordre nouveau, basé non sur l'autorité, mais sur les échanges; non sur la domination, mais sur la réciprocité; non sur la souveraineté, mais sur le contrat social.

L'action quotidienne du Syndicat est une préparation à ce renversement des valeurs.

Toute manifestation de la force ouvrière, en effet, tend, à l'heure présente, à la conclusion des contrats. Ce serait une erreur profonde d'y voir une collaboration; les conventions collectives, qu'elles s'étendent à un atelier, ou à toute une région, ou à une corporation sur toute l'étendue du territoire, possèdent une valeur de transformation parce qu'elles limitent l'autorité patronale, parce qu'elles ramènent les relations entre employés et employeurs à un marché qui encourage l'effort sans apaiser l'énergie, puisque le travail n'y trouve pas la reconnaissance à tous ses droits, mais la satisfaction d'amoinrir l'absolutisme patronal en introduisant, dans l'atelier ou l'usine, le contrôle d'une puissance non assujettie à l'exploitation du patronat, d'une force d'émancipation : le Syndicat.

S'inspirant du même esprit qui l'a déjà amené à réclamer des mesures efficaces et pratiques contre la cherté de la vie, démonstration même du gâchis économique dans lequel se débat la société, le syndicalisme déclare qu'il entend faire un effort pour aboutir aux solutions nécessaires, non dans un intérêt égoïste, mais dans le ferme désir de trouver une solution satisfaisante pour la collectivité.

Cette réorganisation industrielle, ce retour à l'équilibre économique ne peuvent pas être obtenus par les palliatifs que propose le pouvoir. Le régime actuel repose trop sur la défense des profits particuliers pour qu'on puisse attendre de lui les solutions qui s'imposent.

L'impuissance de la classe dirigeante et des organisations politiques s'affirme de jour en jour plus forte, plus forte aussi apparaît constamment la nécessité pour la classe ouvrière de prendre ses responsabilités dans la gestion de la société.

Le mouvement syndical a dû ainsi envisager les solutions qui s'imposent sans délai. Il n'en saurait trouver de plus urgentes, de plus nécessaires que celle de la nationalisation industrialisée, sous le contrôle des producteurs et des consommateurs, des grands services de l'Economie moderne : les transports terrestres et maritimes, les mines, la houille blanche, les grandes organisations de crédit.

L'exploitation directe par la collectivité des richesses collectives, la mise sous son contrôle des fonctions et des organismes qui commandent les opérations industrielles de transformation de ces richesses et leur

répartition sont une condition essentielle de la réorganisation que nous voulons poursuivre. Mais constatant l'impuissance des organismes politiques et le caractère même du pouvoir, nous ne songerons pas à augmenter les attributions de l'Etat, à les renforcer, ni surtout à recourir au système qui soumettrait les industries essentielles au fonctionnarisme avec son irresponsabilité et ses tares constitutives, et réduiraient les forces productrices au sort d'un monopole fiscal.

Les résultats déplorables que l'on a pu constater dans le passé et qui se manifestent tous les jours, sont une condamnation suffisante de ce système. Par la Nationalisation, nous entendons confier la propriété nationale aux intéressés eux-mêmes : producteurs et consommateurs associés.

Faisant confiance à la Confédération Générale du Travail, les Syndicats confédérés déclarent : que l'action ouvrière se doit de se développer sur ce plan, pour réaliser le plus rapidement possible ces buts immédiats.

*
**

Le Congrès de Lyon proclame à nouveau le droit inaliénable pour les peuples de se déterminer eux-mêmes ; exprimant sa profonde sympathie à la Révolution russe, il proteste contre toute continuation d'interventions armées en Russie et contre le blocus réduisant un peuple à la famine parce que coupable de s'être révolté contre ses oppresseurs.

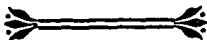
Le Congrès, soucieux d'affirmer sa solidarité effective à l'égard du peuple russe, charge le Bureau confédéral de demander aux organisations syndicales des transports de faire que leurs membres se refusent de transporter armes et munitions destinées aux armées Koltchak et Denikine.

Le Bureau confédéral est chargé également de transmettre cette même proposition au Bureau Syndical International pour que ce dernier internationalise cette action.

Le Congrès réclame que soit mise en application, le plus rapidement, la résolution votée à Amsterdam, concluant à l'envoi d'une délégation ouvrière en Russie.

Enfin le Congrès, exprimant la volonté unanime de la classe ouvrière, condamnant la politique réactionnaire des pays de l'Entente, exige que la paix soit conclue avec la Révolution russe.

Rappelons que cette déclaration fut adoptée par 1.633 mandats contre 324 et 43 abstentions.



L'action intérieure

L'organisation intérieure de la Confédération, telle qu'elle a été modifiée par le Congrès de Paris (juillet 1918) et commencée d'être appliquée à la fin de la même année, a fonctionné normalement.

Trois réunions du Comité Confédéral National ont eu lieu depuis Lyon jusqu'à la date d'établissement de ce rapport, une quatrième devant prendre place avant le Congrès d'Orléans. Elles ont montré encore que la nouvelle institution répond bien à ce que l'on attendait d'elle.

Le C. C. N. de janvier

Le premier C. C. N. a eu lieu les 12, 13 et 14 janvier 1920.

En réalité, il aurait dû être tenu au mois de décembre, mais l'absence de deux des secrétaires, Jouhaux et Dumoulin, qui faisaient partie de la délégation ouvrière à la Conférence de Washington, avait obligé de le reporter à cette date.

L'ordre du jour prévu comportait un assez grand nombre de questions d'ordre administratif :

- 1° *Constitution du nouveau Comité ;*
- 2° *Rapports moraux : a) sur l'action confédérale ; b) sur l'action internationale ; c) sur le Comité Economique du Travail ; d) sur la Voix du Peuple ;*
- 3° *Rapport financier ;*
- 4° *Rapport de la Commission de contrôle ;*
- 5° *Nomination du bureau ;*
- 6° *Nomination de la Commission administrative ;*
- 7° *Nomination de la Commission de contrôle ;*
- 8° *Questions renvoyées pour complément d'études au Comité confédéral par le Congrès de Lyon ; a) propagande ; b) lois sociales ;*
- 9° *La campagne patronale contre la loi des huit heures.*

Les délégués des Fédérations nationales et des Unions départementales devaient donc procéder au renouvellement de l'administration de la C.G.T.

L'élection du bureau confédéral ne donna lieu à aucun débat. Furent ainsi réélus :

Secrétaire général : *Jouhaux.*

Secrétaire adjoint (Service des Fédérations) : *Dumoulin.*

Secrétaire adjoint (Unions départementales) : *Lapierre.*

Secrétaire adjoint (*Voix du Peuple*) : *Laurent.*

Trésorier général : *Calveyrach.*

L'élection des trente membres de la Commission administrative, par contre, souleva une série de discussions.

Au Congrès de Lyon, une résolution présentée par la Commission de

vérification des statuts avait prévu une représentation proportionnelle de la « minorité » dans la C. A.

Un certain nombre de camarades pouvant être rattachés à cette tendance étaient présentés aux suffrages du C. C. N. Sur ce nombre, un « Comité des Syndicats minoritaires parisiens » en avait désigné neuf (les camarades Marthe Bigot, Bouyé, Chabert, Lepetit, Lorient, Monatte, Monmousseau, Tommasi et Voisin) en déclarant que si tous n'étaient pas élus, aucun d'eux n'accepterait de siéger.

D'autre part, sur quelles bases devait-on établir cette représentation proportionnelle ? D'après le vote sur le rapport moral ou d'après le vote sur la Déclaration déterminant l'action à venir de la C. G. T. ? Dans le premier cas, la « minorité » aurait droit à neuf membres, dans le second à six.

Le débat s'ouvrit sur une intervention du camarade Dumoulin, qui demanda aux délégués de préciser l'application de la résolution votée à Lyon. Plusieurs délégués y prirent part. Le camarade Mayoux (Bouches-du-Rhône), au nom de la « minorité », réclama pour celle-ci le droit de désigner ses représentants ; d'autres, notamment Perrot (Seine), rapporteur de la Commission de Lyon, Merrheim (Métaux), Roux (Cuirs et Peaux), s'élevèrent contre la prétention d'un groupement extérieur.

Le débat devait d'ailleurs reprendre après le premier tour qui donna les résultats suivants :

Merrheim (Métaux), 111 voix ; *Bourderon* (Tonneau), 109 ; *Bartuel* (Sous-Sol), 109 ; *Rivelli* (Inscrits maritimes), 107 ; *Perrot* (Seine), 105 ; *Bidegaray* (Cheminots), 104 ; *Savoie* (Alimentation), 102 ; *Roux* (Cuirs et Peaux), 102 ; *Vignaud* (Ports et Docks), 98 ; *Chanvin* (Bâtiment), 93 ; *Hodée* (Agriculture), 93 ; *Passerieu* (Forces motrices), 88 ; *Downencq* (Dessinateurs), 84 ; *Lefèvre* (Bijou), 84 ; *Guinchart* (Transports), 84 ; *Toussaint* (Ameublement), 81 ; *Legrès* (Spectacles), 81 ; *Provost* (P. T. T.), 78 ; *Jeanne Bouvier* (Habillement), 74 ; *Marthe Bigot* (Instituteurs), 74 ; *Copigneaux* (Travailleurs municipaux), 72 ; *Cnudde* (Textile), 66.

Ces 23 candidats obtenaient la majorité absolue. Venaient ensuite :

Lenoir (Métaux), 61 voix ; *Tommasi* (Voiture), 60 ; *Mammale* (Livre), 58 ; *Monnier* (Verriers), 56 ; *Chazal* (Seine-et-Marne), 54 ; *Dumas* (Habillement), 53 ; *Monatte* (Livre), 53 ; *Buisson* (Employés), 52 ; *Monmousseau* (Cheminots), 52 ; *Roux* (Scieurs-Découpeurs), 49 ; *Luquet* (Coiffeurs), 47 ; *Pichon* (Lithographie), 46 ; *Voirin* (Cuirs et Peaux), 46 ; *Desplanques* (Coiffeurs), 45 ; *Merma* (Services de santé), 45 ; *Lepetit* (Bâtiment), 45 ; *Millerat* (Habillement), 45 ; *Vandeputte* (Textile), 45 ; *Renaudel* (Employés), 40 ; *Decouzon* (Produits chimiques), 40 ; *Diern* (Préparateurs en pharmacie), 35 ; *Bouyé* (Métaux), 33 ; *Lorient* (Instituteurs), 33 ; *Chabert* (Métaux), 32 ; *Simonin* (Allumettiers), 32 ; *Hamelin* (Livre), 30 ; *Mulliez* (Administration guerre), 28 ; *Royer* (Sciage mécanique), 25 ; *Espanet* (Chapellerie), 24 ; *Henriot* (Alimentation), 24 ; *Cordier* (Bâtiment), 22 ; *Charbonnier* (Bâtiment), 14 ; *Demey* (Ports et Docks), 12 ; *Campanaud* (Chemins de fer), 12 ; *Rambaud* (Coiffeurs), 11 ; *Loze* (Produits chimiques), 11 ; *Foulon* (Instituteurs), 9 ; *Sirolle* (Cheminots), 9 ; *Antourville* (Alimen-

tation), 8 ; *Gué* (Voiture), 7 ; *Briole* (Bâtiment), 4 ; *Quélavoine* (Instituteurs), 3 ; *Massot* (Métaux), 1.

Il est à remarquer que dans le nombre des candidats ayant eu la majorité absolue, il n'y a que deux minoritaires, Marthe Bigot et Toussaint, celui-ci n'appartenant pas au groupe des neuf.

L'interprétation de ce premier vote donna lieu à une nouvelle discussion à la suite de laquelle le C. C. N. décida de proclamer élus les vingt-trois premiers candidats et de procéder à un second tour, qui donna les résultats suivants :

Lenoir (Métaux), 67 voix ; *Desplanques* (Coiffeurs), 45 ; *Dumas* (Habilleinent), 39 ; *Mammale* (Livre), 37 ; *Monmousseau* (Cheminots), 33 ; *Tommasi* (Voiture), 31 ; *Buisson* (Employés), 30 ; *Monatte* (Livre), 30.

Venaient ensuite : *Monnier*, 29 voix ; *Roux*, 24 ; *Lepetit*, 22 ; *Merma*, 20 ; *Renaudel*, 18 ; *Loriot*, *Voirin*, 15 ; *Pichon*, 14 ; *Chazal*, 13 ; *Bouyé*, 13 ; *Luquet*, 12 ; *Millerat*, 10 ; *Vandeputte*, 9 ; *Diem*, 8 ; *Charbonnier*, 8 ; *Chabert*, 8 ; *Espanet*, 8 ; *Decouzon*, 7 ; *Cordier*, 6 ; *Mulliez*, 6 ; *Demey*, 5 ; *Loze*, 5 ; *Epinete*, 5 ; *Hamelin*, 5 ; *Royer*, 4 ; *Antourville*, 3 ; *Simonin*, 4 ; *Gué*, 2 ; *Sirolle*, 2 ; *Rambaud*, 2 ; *Cordier*, 1 ; *Campanaud*, 1.

Une nouvelle difficulté surgit encore, puisqu'il n'y avait que sept-membres à nommer et que deux candidats arrivaient avec le même nombre de voix.

Le camarade Tommasi, membre sortant de la C. A. et candidat de la « minorité », ayant renouvelé sa déclaration qu'aucun des « neuf » n'accepterait de siéger si tous n'étaient admis, le C. C. N. procéda à main levée à la désignation du trentième membre, le camarade Buisson.

Il convient d'ajouter ici que les trois camarades « minoritaires » élus dans les deux tours : Marthe Bigot, Monmousseau et Tommasi ayant donné leur démission et le camarade Toussaint les ayant suivis, le C. C. N. de mars, conformément aux décisions prises, les remplaça dans un nouveau scrutin où les votes se répartirent ainsi :

Vandeputte (Textile), 54 voix ; *Monnier* (Verriers), 46 ; Mlle *Livergnaz* (Services de santé), 45 ; *Roux* (Sciage), 44, élus.

Vinrent ensuite : *Ducouzon* (Produits chimiques), 32 voix ; *Millerat* (Habilleinent), 27 ; *Diem* (Préparateurs en pharmacie), 23 ; *Marchand* (Tonneau), 22 ; *Toulouse* (Cheminots), 12 ; *Loze* (Produits chimiques), 7 ; *Hagmann* (Livre), 6 ; *Monmousseau* (Cheminots), 1 ; *Toussaint* (Ameublement), 1.

L'élection de la Commission de contrôle eut lieu sans débats. Furent élus à main levée les camarades *Dutailly*, *Périnaud*, *Merma*, *Monnier*, *Roux* (Sciage-Découpage) et *Pichon*.

Le Comité Confédéral National eut ensuite à discuter les autres questions administratives prévues à l'ordre du jour, notamment l'établissement du budget confédéral et celui de la *Voix du Peuple*. Celle relative à la propagande donna lieu au vote d'un ordre du jour donnant mandat à la C. A. de « préparer un rapport détaillé sur la réorganisation de la propagande en se conformant aux indications qui lui seront données par les secrétaires d'Unions départementales consultés à ce sujet ».

Il adopta ensuite les termes du rapport sur les lois sociales qui concluait à la constitution d'une commission composée comme suit :

- Dix membres de la Commission administrative ;*
- Deux secrétaires du Conseil judiciaire de l'Union des Syndicats de la Seine ;*
- Deux secrétaires du Conseil judiciaire de la Bourse du Travail de Paris ;*
- Trois délégués, dont un médecin, désignés par la Fédération des Services de Santé ;*
- Trois délégués, dont une femme, désignés par la Fédération de l'Enseignement ;*
- Quatre délégués, à raison de un par Fédération, savoir : Mineurs, Marine, Chemins de fer et Fonctionnaires de l'Etat ;*
- Une femme, choisie par la Commission administrative parmi les adhérentes des Fédérations de l'Industrie privée (Habillement, Cuirs et Peaux, etc.) ;*
- Trois avocats choisis parmi les membres du Conseil judiciaire et l'Union des Syndicats de la Seine ;*
- Un secrétaire adjoint de la C. G. T. comme secrétaire de la Commission administrative.*

Cette commission est elle-même divisée en quatre sous-commissions ayant chacune l'examen de questions particulières ainsi distribuées :

- 1° Accidents du travail, prud'homie, coutumes professionnelles, lois de protection de la femme et de l'enfance à l'atelier ;*
- 2° Apprentissage, placement, chômage, durée du travail, minimum de salaire, hygiène des ateliers ;*
- 3° Retraites ouvrières, invalidité, assistance, législation de guerre ;*
- 4° Habitations ouvrières, hygiène sociale, alcoolisme, enseignement, éducation de la jeunesse.*

Enfin, une grande discussion eut lieu sur la journée de huit heures, au cours de laquelle tous les délégués se prononcèrent énergiquement en faveur de l'application et de la défense de la loi.

* *

Mais, dans la réalité, toutes ces questions n'avaient occupé que la dernière partie des séances du Comité.

Un grand débat s'était institué sur l'action générale de la C. G. T., au cours desquels furent successivement envisagées la création du Conseil Economique du Travail, la participation à la Conférence de Washington et l'aide à donner à la Révolution russe. Nous reviendrons sur ces deux dernières questions dans la partie du rapport traitant de l'action internationale.

Le Conseil Economique du Travail fait, d'autre part, l'objet d'un exposé qu'on lira plus loin. Indiquons ici le débat qui se produisit à ce sujet.

Les critiques contre le C. E. T. furent apportées particulièrement par les camarades Zoretti (Calvados), Mayoux et Verdier (Aveyron). Le premier résumait les siennes dans l'ordre du jour que voici :

Le Comité Confédéral National accepte l'idée d'un Conseil ayant pour but de préparer dès maintenant les institutions et les modalités de la transformation sociale à laquelle le prolétariat organisé devra procéder lorsque sa domination se sera substituée à celle de la classe bourgeoise ;

Regrette que, dans la constitution du C. E. T., le bureau confédéral ait cru devoir faire appel à parité de droits à des organisations extérieures à la C. G. T. ;

Donne mandat à la C. A. de la C. G. T. de procéder à une réorganisation du C. E. T. en en prenant les éléments constitutifs exclusivement dans son sein ;

Invite les techniciens, les divers groupes organisés dans la F. F., et plus généralement tous les producteurs et intellectuels à adhérer aux Syndicats confédérés de leur profession, à en créer s'il n'en existe pas.

De nombreux camarades se prononcèrent au contraire en faveur du Conseil Economique du Travail, dont le camarade Jouhaux développa la constitution, en justifiant la part que les fonctionnaires et les techniciens avaient été appelés à y prendre et en exposant le rôle qu'il était appelé à remplir.

Le débat fut clos par le vote de l'ordre du jour suivant :

Le Comité Confédéral National approuve la constitution du Conseil Economique du Travail créé en application des décisions prises au Congrès de Lyon.

Il estime que cet organisme, pour donner tous les résultats que la classe ouvrière en attend, doit comprendre toutes les compétences nécessaires à l'accomplissement de sa tâche et, pour cette raison, approuve la participation, à cet organisme, des coopérateurs, des fonctionnaires, des techniciens, appelés à y travailler sous l'égide de la C. G. T.

La destination des travaux de ce Comité est et restera la recherche des solutions tendant à doter les travailleurs des capacités de gestion, d'organisation et d'administration qui leur sont nécessaires pour prendre la place que leur assigne leur rôle historique.

Il fut adopté, au total, par 104 voix contre 18 et 1 abstention.

Au cours de ce débat, et en raison de la participation au C. E. T. des instituteurs amicalistes organisés dans la Fédération des Fonctionnaires, le conflit qui sépare ceux-ci des instituteurs des Syndicats confédérés avait été longuement discuté. Ce fait donna lieu au vote de l'ordre du jour suivant, motivé par un vote du Sénat refusant le droit syndical aux fonctionnaires :

Le Comité confédéral national, en présence du vote réactionnaire du Sénat refusant une fois de plus le droit syndical aux fonctionnaires ;

Envoie son salut fraternel aux fonctionnaires brimés par ce vote, les assure de toute la solidarité du mouvement ouvrier ;

Donne mandat à la Commission administrative et au Bureau confédéral de faire bénéficier les fonctionnaires du droit syndical, en procédant à l'admission au sein de la C. G. T. de la Fédération nationale des Fonctionnaires et en réalisant l'Union des organisations d'instituteurs.

L'admission des fonctionnaires devait être réalisée moins de cinq mois après.

Le C. C. N. de mars

Le Comité Confédéral National se réunit à nouveau, les 29, 30 et 31 mars, afin d'examiner l'ordre du jour que voici :

- 1° *Rapport moral* : a) national ; b) international ;
- 2° *Rapport sur la réorganisation de la propagande* ;
- 3° *Le Premier Mai* ;
- 4° *La journée de huit heures* ;
- 5° *Nationalisation des Services publics* ;
- 6° *La situation économique du pays* ;
- 7° *Nomination de quatre membres de la Commission administrative.*

Le rapport moral fut présenté verbalement par le camarade Jouhaux. La discussion relative à l'action nationale (nous parlerons plus loin de l'action internationale) fut presque exclusivement consacrée à la grève des cheminots de février, dont l'exposé sommaire est relaté plus loin. Elle occupa toute la première journée. Le camarade Mayoux attaqua la conduite de la C. G. T., regrettant que celle-ci n'ait pas profité de cette occasion pour faire aboutir les revendications générales du prolétariat. Il déposait d'ailleurs cet ordre du jour :

Le Comité National Confédéral,

Regrette que la C. G. T. n'ait pas profité du mouvement des cheminots pour donner l'ordre d'une grève de protestation, soit pour vingt-quatre heures, soit pour une durée non limitée ;

Estime que la grève générale est le seul moyen d'arracher aux gouvernants l'amnistie, la paix avec la Russie, et d'empêcher la guerre à l'Allemagne révolutionnaire ; qu'en conséquence, l'organisation ouvrière doit profiter de la première occasion favorable pour la réaliser ;

Le Comité refuse la confiance aux militants placés à la tête de la C.G.T.

De nombreux camarades prirent part aux débats. Tour à tour, Dumoulin, secrétaire adjoint ; Rivelli (Inscrits maritimes), Jouhaux, Le Trocquer (Eure), Bourderon (Tonneau), Bidegaray (Cheminots), Laurent, secrétaire adjoint, Tommasi (Voiture-Aviation), Le Guennic (Côtes-du-Nord), répondirent aux critiques du délégué des Bouches-du-Rhône, et justifiaient l'action de la Confédération dans ce mouvement. Verdier (Aveyron), tout en déclarant n'être point d'accord avec Mayoux, critiqua la nationalisation des chemins de fer, base selon lui insuffisante de l'action sociale du syndicalisme ; Dejonkère (Charente-Inférieure) demanda, sur la grève, une série de précisions qui lui furent données par Jouhaux.

Une dernière intervention du secrétaire confédéral clôtura le débat ; il présenta un ordre du jour ainsi conçu :

Le Comité Confédéral National, réuni le 29 mars 1920, enregistrant les déclarations faites concernant l'attitude du Bureau confédéral et de

la Commission administrative, approuve pleinement cette attitude, conforme aux principes fondamentaux du syndicalisme et en relation exacte avec les événements ; estime que dans la période actuelle, tous les militants syndicalistes doivent se tenir prêts à seconder l'action du Bureau confédéral et de la Commission administrative, et leur accorde sa confiance.

Le vote fut le suivant :

Motion Jouhaux, 99 voix (34 Fédérations, 65 Unions) ;

Motion Mayoux, 6 voix (4 Unions, 2 Fédérations) ;

14 abstentions, 15 absences.

La plus importante question soumise au C. C. N. était celle relative à l'organisation du Premier Mai. Elle devait provoquer de longs débats, souvent très vifs, qui suivirent le dépôt, par Marty-Rollan (Haute-Garonne) de la résolution suivante .

Le Comité National Confédéral constate une fois pour toutes que les dirigeants de la bourgeoisie veulent échapper aux responsabilités de la situation présente qui est sans issue. Ils recherchent à la fois, sous forme de lois, le bâillon de l'arbitrage obligatoire qui étouffera les clameurs de la classe ouvrière, et les dispositions légales qui briseront l'arme de grève aux mains des travailleurs.

Les travailleurs ont compris et comprennent tous les jours davantage qu'eux seuls doivent refaire, qu'eux seuls peuvent refaire, que c'est en eux seuls que se trouvent le salut du pays, la renaissance du monde, la réconciliation de l'humanité.

La société présente achève de vivre. Les travailleurs ne vont à l'organisation que pour l'action, mais cette action corporative, de satisfactions immédiates qui les soulève et les entraîne, doit être transformée le plus rapidement possible en un mouvement d'ensemble, en une action générale qui devra se conjuguer avec les mouvements révolutionnaires du prolétariat international. A l'heure que nous vivons parce que sont indispensables la pénétration des masses et l'organisation de nos forces de gestion.

Le Comité National Confédéral, après avoir déclaré qu'il est péril et vain d'envisager des réformes partielles, alors qu'une transformation totale s'impose, engage la Confédération Générale du Travail à entreprendre immédiatement une campagne intense d'agitation basée sur une conception de nationalisation industrialisée où toutes les questions sociales trouveront leur solution dans l'application de nouvelles méthodes de travail dans le domaine national et international. Cette campagne d'agitation devra être rapide et les militants qui la mèneront au nom de la C. G. T. devront s'inspirer de la leçon des faits sociaux qui indiquent qu'il ne doit plus y avoir de corporatisme, de mouvements locaux, de réformes partielles. Cette campagne d'agitation devra être la préparation à une grève générale qui pourra être antérieure ou postérieure au 1^{er} Mai 1920, mais qui dans le deuxième cas n'enlèverait rien à la démonstration traditionnelle de ce jour. Cette grève générale ne sera pas réduite à quelques heures ou à une journée mais à la grève générale révolutionnaire sans limite de durée, jusqu'à la transformation de la société pour laquelle

le Bureau confédéral est mandaté de mettre au point un plan d'organisation sur la production et la répartition des produits et sur les rapports révolutionnaires à établir entre les cités industrielles et la masse agraire.

La date de cette grève générale sera fixée par les soins de la Commission administrative et du Bureau confédéral.

Deux conceptions se heurtèrent. La première fut soutenue plus particulièrement, pour la « minorité », par le camarade Verdier qui, au nom du camarade Mayoux, déposa la motion suivante, signée par les U. D. des Bouches-du-Rhône, des Basses-Pyrénées, de la Dordogne, de la Drôme, de Lot-et-Garonne, des Deux-Sèvres, de la Charente, de l'Aveyron, de l'Isère, d'Alger, de Constantine, du Gard, du Var, de la Haute-Savoie, de la Savoie et par les Fédérations de la Maréchalerie et de la Voiture-Aviation.

Le Comité confédéral national, considérant, d'une part, qu'une grève de vingt-quatre heures est insuffisamment démonstrative de la puissance ouvrière et ne saurait faire aboutir les revendications morales et sociales qui nous tiennent le plus à cœur ;

D'autre part, qu'un tel mouvement comporte pour certaines corporations (cheminots, postiers, etc.), autant de risques de répression qu'une grève de longue haleine ;

Le Comité, en conséquence, décide une grève générale de durée non limitée dont le point de départ est fixé au Premier Mai prochain ;

Cette grève aura pour but d'obtenir immédiatement :

1° L'amnistie totale ;

2° La reprise des relations officielles avec la Russie ;

3° Le retrait des troupes françaises opérant en divers pays d'Europe et en Orient ;

4° Le respect du droit syndical et son extension aux fonctionnaires, la réintégration des cheminots et autres agents de l'Etat révoqués pour faits de grève ou délits d'opinion ; la même mesure de réintégration devra s'appliquer aux ouvriers et employés de l'industrie privée frappés pour faits de grève ;

5° Le respect par tout le patronat de ce pays de la loi de huit heures.

La C. G. T. et tous ses groupements, Syndicats, Unions locales et départementales, Fédérations, profiteront de ce mouvement pour poser le principe du contrôle exclusif des organisations ouvrières sur la production et les échanges.

Mais la plupart des nombreux orateurs qui prirent la parole se prononcèrent contre une grève à durée illimitée. Au cours de ces débats, le camarade Jouhaux prononça, sur l'action confédérale, un discours dont le C. C. N. décida la publication en brochure de propagande.

Un troisième ordre du jour fut enfin soumis aux délégués ; il était signé des camarades Million (Rhône), Roger (Meurthe-et-Moselle et Vosges), Bartuel (Sous-Sol), Merma (Services de Santé), Bondoux (Nièvre), Lochet (Indre), Pilard (Maine-et-Loire), Marinier (Seine-et-Oise), Rey (Allier), Hervier (Cher), Betesta (Indre-et-Loire), Frecon (Loire), Roux (Cuir et

Peaux), Rougerie (Haute-Vienne), Rousseau (Corrèze), Blandy (Cantal), Toussaint (Ameublement), Tonnetti (Manche).

En voici le texte :

Le Comité confédéral national,

Résolu à poursuivre la réalisation intégrale du programme des revendications préconisées par la C. G. T. ;

Considérant que des solutions précises et promptes s'imposent sur les questions qui préoccupent au plus haut point le prolétariat français, notamment sur le respect par le patronat français de l'application de la journée de huit heures ;

L'amnistie générale des soldats et détenus politiques ;

La paix avec la Russie ;

La nationalisation des services publics ;

Considérant que le projet gouvernemental sur l'arbitrage obligatoire constitue une violence que l'on tente d'exercer sur nos organisations ouvrières en les dépossédant de leurs moyens efficaces de défense contre l'exploitation patronale :

1° Décide d'organiser pour la date du Premier Mai 1920, d'accord avec l'Internationale syndicale, une démonstration mondiale sous forme d'un chômage général de vingt-quatre heures en faveur de la socialisation des moyens de production et d'échange ;

2° Estime que la situation générale économique de notre pays et de l'Europe nécessite la préparation de la mise en action de tout l'effort du prolétariat ;

3° En cas de circonstances exceptionnelles, donne mandat à la Commission administrative de déterminer, au mieux des intérêts généraux de la classe ouvrière et en lui laissant l'entière maîtrise de son mouvement, le caractère et l'époque d'une action générale.

Le vote, effectué par appel nominal, donna les résultats suivants :

Motion Mayoux : 20 voix (18 Unions, 2 Fédérations) ;

Motion Marty-Rollan : 2 voix (Unions) ;

Motion Million : 92 voix (36 Fédérations, 56 Unions).

Il y eut 19 absents et une abstention.

La motion Million fut donc adoptée.

Les grèves de mars

Le Comité National Confédéral se réunit encore extraordinairement au mois de mai, à la suite de la grève des cheminots. Il en sera parlé à ce sujet, de même que les mouvements des travailleurs de la voie et l'action confédérale doivent être traités à part des actions corporatives que nous allons rappeler ici sommairement.

Ces actions ont été parfois très importantes et ont affecté l'industrie de toute une région. C'est de celles-là que nous nous bornerons à parler ici.

Un très grand nombre a été naturellement provoqué par l'aggravation constante des conditions ouvrières dues au renchérissement du

coût de la vie. Mais on ne saurait trop mettre en évidence le caractère de celles qui se sont déroulées particulièrement au mois de mars et qui ont eu, pour la plupart, le caractère d'une résistance aux tentatives généralisées du patronat contre la journée de huit heures.

Une première période d'agitation, surtout sensible à Paris, s'est produite au mois de novembre 1919. Trois corporations de la capitale furent ainsi affectées, les imprimeurs de journaux, les employés des grands magasins et une grande maison d'alimentation. Toutes les trois furent des échecs. La cause de ces insuccès est évidente : il faut la chercher dans le fait qu'à cette période se déroulait une campagne électorale qui surexcitait toutes les passions réactionnaires. La grève des journaux a même eu pour conséquence de permettre d'étouffer ces mouvements devant une opinion distraite. Beaucoup plus significative pourtant fut la période de mars.

De grands conflits, dont certains commencèrent en février, se produisirent alors dans les régions les plus diverses. La plupart revêtirent un caractère qui dépasse la portée des revendications relatives aux salariés.

On ne peut pas douter, à voir la simultanéité des offensives patronales, qu'il y ait eu à ce moment une action concertée des employeurs et qu'elle visait la journée de huit heures.

C'a été notamment le cas dans la région lyonnaise, pour les typographes parisiens et les métallurgistes de l'Est. La tactique du patronat était la suivante : déclarer qu'ils ne pouvaient accorder les majorations de salaires réclamées par les travailleurs qu'autant que ceux-ci accepteraient de faire des heures supplémentaires.

Il est évident que si les travailleurs avaient cédé à cette manœuvre, la réforme acquise depuis un an aurait été très compromise. A toute nouvelle demande d'augmentation qu'ils auraient formulée, les patrons auraient pu répondre par une contre-proposition du même ordre.

La manœuvre des employeurs a échoué complètement, aussi bien à Lyon, où 60.000 camarades de la voiture, de la teinture-apprêt, de l'électricité, de la métallurgie, de l'habillement, des transports et manutentions, des produits chimiques et pharmaceutiques soutinrent vaillamment la lutte pendant cinq semaines, qu'à Paris pour les typographes « labeuriers », qu'à Belfort et dans la Franche-Comté où, le 6 avril, une fusillade des gendarmes fit un mort et plusieurs blessés.

L'assaut patronal fut rompu.

Citons encore, comme mouvements corporatifs importants de la même période, la grève des ouvriers du textile du Nord, qui engloba au moins 65.000 travailleurs, celle des ouvriers métallurgistes de la région de Maubeuge, celle des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, un mouvement plus court des mineurs de la Loire, etc.

Il faut aussi rappeler brièvement que nos camarades d'Alsace-Lorraine ont mené plusieurs grèves importantes au cours du mois de mars, et que, au mois d'avril, une grève générale provoquée par l'attitude hostile du patronat et des autorités paralysa plusieurs jours l'activité de toute la région.

Toutes ces actions corporatives, menées dans des conditions rendues très dures par le coût de la vie, sont venues démontrer la solidité de l'organisation ouvrière et sa force.

La propagande

On a vu que le Comité Confédéral National de janvier avait décidé de charger la C. A. d'établir un rapport sur l'organisation de la propagande.

Ce travail fut adopté par le C. C. N. de mars. Il concluait par les propositions suivantes :

1° *Employer dans une plus large mesure les militants de province en les indemnisant dans les mêmes conditions que les délégués des Fédérations et les militants de la région parisienne non permanents ;*

2° *Que, pour chacune des tournées, les renseignements indispensables pour l'établissement d'un schéma de conférence soient fournis aux délégués ;*

3° *Que les délégués mandatés pour des tournées de propagande ou des meetings soient toujours pris sur une liste dressée selon les indications des Fédérations et des Unions et choisis parmi leurs membres ;*

4° *Que le champ de recrutement des Unions départementales soit bien maintenu aux limites strictes des départements ;*

5° *Que les conférences interdépartementales ne soient organisées que par la C. G. T. et qu'elle y soit toujours représentée ;*

6° *Qu'il est intolérable que des délégués d'Unions départementales puissent parcourir leur région au moment où certaines grèves purement revendicatives sont en cours dans leurs localités, pour généraliser ces grèves dans les régions voisines sans que ni les Fédérations, ni les Unions départementales intéressées aient été avisées.*

Dans le débat auquel donna lieu ce rapport, la plupart des orateurs intervinrent pour insister sur la nécessité d'éduquer les syndiqués et de constituer des cadres, car la croissance du syndicalisme amène aux organisations des camarades inexpérimentés et qu'il faut éclairer. D'autre part, ils se prononçaient en faveur de grandes campagnes de propagande.

C'est en ce sens que la Commission administrative avait déjà organisé au cours du mois de novembre une grande tournée « *Pour la paix avec la Russie Pour l'Amnistie générale* », qui s'effectua, malgré le trouble de la période électorale, dans des conditions satisfaisantes. Elle fut organisée de la façon suivante :

Tournée Cassin : Alençon et Cherbourg, le 24 novembre ; Evreux, le 25.

Tournée Dassé : Bayonne, le 23 ; Tarbes, le 24 ; Auch, le 25 ; Mont-de-Marsan, le 26.

Tournée Demey : Saint-Claude, le 21 ; Besançon, le 22 ; Bourg, le 23 ; Annecy, le 24 ; Chambéry, le 25.

Tournée Dumercq : Montpellier, le 22 ; Narbonne, le 23 ; Perpignan, le 24 ; Toulouse, le 25 ; Albi, le 26 ; Cahors, le 27 ; Montauban, le 28 ; Agen, le 29 ; Bordeaux, le 30 ; Saintes, le 2 décembre ; Niort, le 3.

Tournée Fiquet : Chalon-sur-Saône, le 23 ; Valence, le 24 ; Le Teil, le 25 ; Avignon, le 26 ; Nîmes, le 27 ; Lyon, le 29.

Tournée Jacquemin : Le Mans, le 22 ; Laval, le 23 ; Saint-Brieuc, le 25 ; Brest, le 26 ; Lorient, le 27.

Tournée Labe : Angers, le 28 ; La Roche-sur-Yon, le 4 décembre ; Nantes, le 5.

Tournée Lapierre : Toulon, le 23 novembre ; Nice, le 24 ; Marseille, le 25 ; Manosque, le 27 ; Grenoble, le 28 ; Saint-Etienne, le 4 décembre.

Tournée Pagès : Decazeville, le 23 novembre ; Aurillac, le 24 ; Clermont-Ferrand, le 25 ; Châteauroux, le 26 ; Bourges, le 27 ; Orléans, le 28.

Tournée Marty-Rollan : Ussel, le 26 ; Angoulême, le 28. (Malade, Marty-Rollan ne put exécuter complètement sa tournée.)

Tournée Rey : Nevers, le 26 ; Auxerre, le 27 ; Melun, le 28.

Tournée Thomsen : Troyes, le 28 ; Chaumont, le 29 ; Ronchamps, le 1^{er} décembre ; Epinal, le 2 ; Nancy, le 3 ; Charleville, le 6.

On peut également noter que dans la Seine, le dimanche 7 décembre, l'Union des Syndicats organisa, avec le même programme, une série de 24 meetings, dont 15 en banlieue.

De leur côté, s'inspirant des indications données par la C. A. confédérale, les Unions départementales continuèrent la propagande commencée par la tournée de propagande de fin novembre en faveur de l'amnistie et de la Révolution russe.

Des milliers d'affiches, de tracts furent placardés et distribués dans chaque réunion (1).

« Pour l'amnistie, pour les huit heures, contre l'arbitrage obligatoire et les lois régressives » la C. A. décida encore d'appuyer ces revendications par une première démonstration générale qui eut lieu le dimanche 21 mars dans cinquante villes du pays.

Ils eurent lieu, avec un succès considérable, à : *Roubaix*, avec Passerieu (Industries électriques) ; *Calais*, avec Panissal (Mineurs) ; *Amiens*, Roux (Cuirs et Peaux) ; *Beauvais*, Dumoulin (C. G. T.) ; *Sedan*, Roueste (Bâtiment) ; *Nancy*, Jacquemin (C. G. T.) ; *Strasbourg*, orateurs locaux ; *Bar-le-Duc*, Thomsen (U. S. Seine) ; *Belfort*, Labe (Métaux) ; *Troyes*, Dumas (Habillement) ; *Besançon*, Galantus (U. D. Jura) ; *Cherbourg*, Decouzon (Produits chimiques) ; *Rouen* et *Le Havre*, orateurs locaux ; *Lisieux*, Le Trocquer (U. D. Eure) ; *Lille*, Lapierre (C. G. T.) ; *Louviers*, orateurs locaux ; *Rennes* et *Brest*, Dumercq (U. S. Seine) ; *Nantes*, Gauthier (Inscrits maritimes) ; *Saint-Nazaire*, Cassin (U. D. Loire-Inférieure) ; *Orléans*, Racamon (Alimentation) ; *Auxerre*, délégués locaux ; *Dijon*, Chabanon (Produits chimiques) ; *Chalon-sur-Saône*, Millerat (Habillement) ; *Lyon*, Lefèvre (Bijou) ; *Nevers*, Hervier (Cher) ; *Bourges*, Berthelot (U. D. Loiret) ; *Monlluçon*, Perrot (Seine) ; *Roanne*, orateurs locaux ; *Saint-Etienne*, Dumas (Produits chimiques) ; *Tours*, Bisch (Voiture) ; *Angers*, Pottier (U. D. Sarthe) ; *Angoulême*, Dejonkère (U. D. Charente-Inférieure) ; *Limoges*, orateurs locaux ; *Saintes*, Capocci (Employés) ;

(1) *Voix du Peuple* de janvier, page 9.

Bayonne, délégués locaux ; *Tulle*, Dassé (U. D. Gironde) ; *Toulouse*, Pourcher (Employés) ; *Montpellier*, Réaud (Inscrits maritimes) ; *Nîmes*, Fraisse (U. D. Hérault) ; *Grenoble*, Dumas (U. D. Rhône) ; *Vienne*, délégués locaux ; *Avignon*, Nicolas (U. D. Hérault) ; *Marseille*, *Toulon*, *Aix-en-Provence*, orateurs locaux ; *Nice*, Obviet (U. D. Var) ; *Paris*, Cordier (Serruriers, Seine) ; *Souppes* (Congrès départemental de Seine-et-Marne et meeting), Bourderon (Tonneau).

En outre, diverses Unions locales et départementales avaient elles-mêmes organisé d'autres meetings. Ce fut notamment le cas pour *Roubaix*, *Abbeville*, *Le Boucau*, *Brive*, *Ussel*, *Eygurande* et *Bort* (Corrèze), *Montceau-les-Mines*, *Voiron*, etc.

En dehors de ces actes de propagande générale et de la préparation du Premier Mai, dont nous allons parler, d'autres tournées ont été, à de nombreuses reprises, effectuées dans diverses régions par les militants confédéraux ou des militants de province qui s'étaient mis à la disposition de la C. A.

Le Premier Mai 1920

Aussitôt après la décision du Comité confédéral de mars, fixant le caractère du Premier Mai, la C. A. s'est employée activement à préparer la démonstration annuelle.

C'est ainsi que fut organisée la série de tournées que voici :

Tournée Dumercq : Blois, le 12 avril ; Tours, le 13 ; Angers, le 14 ; Nantes, le 15 ; Saint-Nazaire, le 16 ; Lorient, le 17 ; Brest, le 18.

Tournée Tournier : Saint-Brieuc, le 20 avril ; Rennes, le 21 ; Laval, le 22 ; Le Mans, le 23 ; Chartres, le 24 ; Versailles, le 25.

Tournée Bitch : Argenteuil, le 24 avril ; Mantes, le 25 ; Rouen, le 26 ; Le Havre, le 27.

Tournée Le Troquer : Caen, le 24 avril ; Cherbourg, le 25 ; Alençon, le 26.

Tournée Dumoulin : Toulouse, le 15 avril ; Tarn, les 16, 17, 18 et 19 ; Cahors, le 20 ; Amiens, le 23 ; Calais, le 24 ; Boulogne, le 25.

Tournée Milan : Annonay, le 28 avril ; Le Teil, le 29.

Tournée Hugghe : Chaumont, le 23 avril ; Romilly, le 26 ; Troyes, le 24.

Tournée Tommasi : Haute-Savoie, les 17, 18 et 19 avril ; Savoie, les 20, 21 et 22.

Tournée Lefèvre : Besançon, le 20 avril ; Audincourt, le 21 ; Belfort, le 22 ; Ronchamps, le 23.

Tournée Galantus : Eprenay, le 23 avril ; Reims, le 24 ; Bar-le-Duc, le 25 ; Nancy, le 26 ; Epinal, le 27.

Tournée Chanvin : Metz, le 20 avril ; Strasbourg, le 21 ; Colmar, le 23 ; Mulhouse, le 24.

Tournée Decouzon : Dax, le 24 avril ; Bayonne, le 25 ; Tarbes, le 26 ; Auch, le 27 ; Millau, le 29.

Tournée Lapiere : Tulle (congrès), les 17 et 18 avril ; Brive, le 19 ; Aurillac, le 20 ; Montluçon, le 21 ; Persan, le 24 ; Creil, le 25 ; Evreux, le 27.

Tournée Bourderon : Bourges, le 24 avril ; Nevers, le 25 ; Moulins, le 26 ; Montargis, le 27.

Tournée Buisson : Joigny (congrès et réunion), les 24 et 25 avril ; Sens, le 26 ; Montereau, le 27 ; Corbeil, le 28.

Tournée Marty-Rollan : Avignon, le 23 avril ; Arles, le 24 ; Marseille, le 25 ; Toulon, le 26 ; Cannes, le 27 ; Nice, le 28.

Tournée Roux : Oullins, le 14 avril ; Valence, le 15 ; Saillant, le 16 ; Lyon, le 23 ; Die, réunion le 17, congrès le 18 ; Saint-Donat, le 19 ; Romans, le 20 ; Grenoble, le 21 ; Vienne, le 22 ; Etampes, le 25.

Tournée Dasse : Nîmes, le 23 avril ; Montpellier, le 24 ; Cette, le 25 ; Narbonne, le 26 ; Perpignan, le 27.

Tournée Cassin : La Roche-sur-Yon, le 22 avril ; Rochefort, le 23 ; Saintes, le 24 ; Niort, le 25 ; Angoulême, le 26 ; Poitiers, le 27.

Tournée Nicolas : Carcassonne, le 23 avril ; Montauban, le 24 ; Agen, le 25.

Tournée Roueste : Arras, le 23 avril ; Douai, le 24 ; Lille, le 25 (matin) ; Roubaix, le 25 (soir) ; Valenciennes, le 26 ; Saint-Quentin, le 29 ; Charleville, le 1^{er} mai, à 9 h. ; Montherme, le 1^{er} mai, à 11 h. ; Sedan, le 1^{er} mai, 15 heures.

Tournée Bestel : Orléans, le 25 avril ; Vierzon, le 26 ; Châteauroux, le 27 ; Limoges, le 28 ; Périgueux, le 29 ; Bordeaux, le 30.

Tournée Rey : Montceau-les-Mines, le 22 ; Mâcon, le 23 ; Oyonnax, le 24 ; Saint-Claude, le 25 ; Dôle, le 26 ; Dijon, le 27.

Tournée Million : Roanne, le 16 ; Rive-de-Gier, le 20 ; Saint-Etienne, le 21 ; Firminy, le 27.

Toutefois, en raison des circonstances, certaines modifications durent ensuite être apportées à l'ordre prévu.

La Confédération Générale du Travail publia le manifeste suivant :

TRAVAILLEURS, CHOMEZ LE 1^{er} MAI !

Aucune des nombreuses promesses qui nous furent faites au cours des années de guerre n'a été tenue, aucune des espérances que, légitimement, le monde du travail était en droit de nourrir, ne s'est réalisée.

LA PAIX A TROMPÉ NOTRE ATTENTE !

Aucune des mesures préconisées par la C. G. T. n'a été retenue ou loyalement appliquée.

Le régime capitaliste prétend conserver l'intégralité de ses privilèges ; le militarisme se continue, écrasant la nation de son douloureux et pesant fardeau. Mais la grande tourmente qui a meurtri le monde a modifié

profondément l'esprit des peuples. De profondes transformations s'inspirant des droits nouveaux sont légitimement réclamées par la classe productrice ; les résistances égoïstes et aveugles ne feront qu'aggraver le malaise.

La routine et l'égoïsme ont provoqué dans notre pays une crise économique qui s'aggrave tous les jours.

La vie chère, œuvre des profiteurs de guerre, est aujourd'hui perpétuée par leurs dignes continuateurs, les profiteurs de la paix.

Devant les appétits déchaînés sur la misère commune, un seul moyen s'offre pour le salut public : opérer le retour à la collectivité des moyens de production et d'échange.

Le régime économique actuel doit disparaître, car nos dirigeants nous conduisent à la banqueroute et nous préparent la famine.

TRAVAILLEURS DE TOUTES CONDITIONS,

En chômant le Premier Mai, vous vous associez aux travailleurs des autres pays qui, avec vous, en exécution des décisions de la Fédération Syndicale Internationale, quitteront le Premier Mai l'atelier, le bureau, le magasin, le chantier, pour manifester en faveur de la nationalisation immédiate des grands services publics et des richesses naturelles.

Ce jour-là, vous élèverez votre voix en faveur d'une amnistie large et humaine, qui fera sortir des prisons, des bagnes, vos frères soldats.

Pour le Droit syndical de tous les fonctionnaires qu'une législation réactionnaire voudrait brimer ;

Pour la Reprise immédiate des relations avec la Russie révolutionnaire ;

*Pour réaliser toutes ces revendications, pour obtenir la nationalisation,
N'ALLEZ PAS AU TRAVAIL LE PREMIER MAI !*

La démonstration qui se produisit le jour même où débutait la grève des cheminots, revêtit une ampleur considérable. En province, l'élan fut égal à celui de l'an passé. Les réunions, les démonstrations eurent partout lieu dans un esprit excellent.

Aucun incident sérieux ne fut signalé.

Mais, comme l'année précédente, il n'en fut pas de même à Paris.

Dans la capitale, le chômage fut aussi intense qu'en 1919. Cependant, le pouvoir fit effort pour diminuer la signification de cette journée. Les jaunes des grandes Ecoles et de l'Union Civique, mobilisés par les Compagnies de transports en commun et le gouvernement, firent leurs premières armes contre l'action des travailleurs. Le Métro fonctionna ; dans les tramways et les autobus, on put assurer un service médiocre et faire circuler quelques voitures à peu près vides. C'était une provocation.

Elle ne pouvait pas surprendre. On savait que le gouvernement avait pris des mesures pour utiliser le cas échéant contre les manifestants les pires moyens.

La provocation devint flagrante dans l'après-midi. Aux environs de la Bourse du Travail où, comme à chaque Premier Mai, se rencontraient une foule de travailleurs, des incidents surgirent, provoqués d'abord par le passage, au milieu de masses serrées, d'autobus conduits par des

jaunes. La police se livra à des charges répétées, se servant ostensiblement de ses revolvers. De nombreux blessés, deux morts, dont une vieille femme, furent le bilan des exploits sauvages des policiers.

Les poursuites contre la C. G. T.

Le gouvernement avait ainsi présumé, en versant le sang, à la répression qu'il allait mener contre les organisations ouvrières dans la période de lutte qui s'ouvrit ce jour-là.

Nous ne parlerons ici que des poursuites ordonnées contre la C. G. T.

Le 11 mai, le Conseil des Ministres invitait le Garde des Sceaux à « faire ouvrir une enquête contre la C. G. T., aux fins de dissolution, en vertu des articles 3, 5 et 9 de la loi du 21 mars 1884, qui donne pour objet exclusif aux Syndicats et réunions syndicales professionnelles l'étude et la défense de leurs intérêts économiques ».

Il n'est pas inutile de dire dans quelles conditions édifiantes fut prise cette décision. Elle était demandée depuis plusieurs jours par les réactionnaires les plus avérés ; elle avait été réclamée par la Chambre de Commerce de Lyon, dont le président Isaac, ministre du Commerce, transmis l'ordre du jour au gouvernement.

Le caractère des poursuites ne pourrait être mieux précisé !

Nous n'épiloguerons pas sur ce nouvel acte de violence. Il nous suffira de reproduire ici l'affiche publiée aussitôt par la C. A. :

LA C. G. T. EST AU-DESSUS DE TOUS LES COUPS DE FORCE

Impuissant à nier davantage le mouvement de grève et sa portée, acculé à la violence par l'hostilité même qu'il a déployée contre les travailleurs et par les conséquences désastreuses pour le pays de son attitude, le gouvernement veut dissoudre la Confédération Générale du Travail.

La C. G. T. reste debout.

Le Pouvoir s'est placé dans l'illégalité.

La C. G. T. est légale. Elle l'est en elle-même. Elle l'est dans son action actuelle.

Elle est inattaquable. Les ministres ont dû le reconnaître officiellement.

Elle existe par ses Syndicats légaux, par ses Unions départementales, par ses Fédérations nationales légales.

Il n'est pas dans la puissance d'un ministre de la dissoudre. Aucune force ne supprimera les organisations ouvrières et leur solidarité.

L'attitude de la C. G. T. reste inébranlable.

Elle n'a cessé, contre la gabegie politique et le mercantilisme des profiteurs, de défendre l'intérêt général. Rien n'empêchera son effort.

La manœuvre tentée par le gouvernement restera sans effet.

On veut briser le mouvement actuel. On a cherché à le faire par des arrestations et l'annonce d'un complot. On continue par des perquisitions opérées sans la moindre des garanties admises par la loi ; on fait peser sur l'action ouvrière la menace de la dissolution.

Obéissant aux injonctions des réactionnaires les plus déclarés, le gouvernement tente des répressions qui n'avaient pas été faites depuis l'Empire ; il veut, dans la France républicaine, faire ce que n'ont pas osé les plus brutales monarchies des autres pays.

C'est le droit syndical qui est en jeu.

Ce sont toutes les conquêtes de la classe ouvrière, toutes les garanties péniblement acquises que l'on veut arracher aux travailleurs !

Dans la pensée de ses auteurs, cette manœuvre est une première tentative pour réduire la classe ouvrière à l'impuissance.

Mais rien de cela n'a porté et ne portera !

La classe ouvrière saura défendre ses droits.

Elle poursuivra son mouvement de revendication. Elle ne s'en laissera pas détourner par les menaces et les provocations du pouvoir.

Elle répondra aux coups de force par la démonstration de la puissance du travail et elle le fera dans le cadre que la Confédération a tracé. Elle amplifiera son mouvement suivant les mesures que dictera la Confédération qui en restera maîtresse.

Le pouvoir des travailleurs est hors de la portée des politiciens.

Il se manifestera comme les travailleurs eux-mêmes le veulent dans leur solidarité qui demeure intacte. La classe ouvrière ne laissera pas diminuer son action par les calculs haineux d'un gouvernement aux abois.

Dans l'ordre, dans la cohésion, dans la discipline, elle poursuivra son effort, prêt à répondre aux appels de la C. G. T. qui compte sur les travailleurs autant que ceux-ci doivent compter sur elle.

La Confédération Générale du Travail reste debout !

La réponse à ces poursuites — qui ont depuis donné lieu à une série d'interrogations des membres du Bureau confédéral — c'est au Congrès d'Orléans de le faire.

Et elle n'est pas douteuse !

L'adhésion des fonctionnaires

Une première réponse des travailleurs s'est du reste produite sans attendre. C'est celle que lui ont faite les Syndicats de Fonctionnaires en donnant leur adhésion à la Confédération Générale du Travail, menacée par le gouvernement et que la presse conservatrice déclarait battue, amoindrie, presque finie.

Cette adhésion du prolétariat administratif avait déjà été votée en principe par un Congrès antérieur de la Fédération des Fonctionnaires ; toutes les grandes organisations qui composent celle-ci s'étaient prononcées en sa faveur. Tout récemment, le Conseil fédéral, appelé à se prononcer sur l'opportunité de l'entrée des fonctionnaires à la C. G. T., n'avait pas hésité, par une majorité imposante, à manifester sa volonté de rallier le prolétariat organisé sur le terrain économique.

Depuis, la question avait été largement et longuement débattue au sein même du prolétariat administratif.

Le pas décisif a été fait le 25 mai, dans la première journée du Con-

grès de la Fédération, où le camarade Jouhaux représentait la Confédération qui fut longuement acclamée.

Par 193 voix (comprenant celle de toutes les grandes organisations : instituteurs, douanes actives, contributions indirectes) contre 30 et 78 abstentions, le Congrès adopta l'ordre du jour suivant :

Le Congrès décide que la Fédération nationale donne immédiatement son adhésion à la Confédération Générale du Travail ;

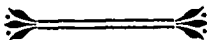
Le Congrès donne, en outre, mandat au Conseil fédéral d'étudier les moyens de conserver un contact permanent avec les Syndicats qui ne pourront pas dès maintenant adhérer à la C. G. T.

Malgré les menaces immédiatement adressées par le pouvoir aux fonctionnaires, cette décision a été appliquée à la date du 2 juin.

La Commission Administrative reçut, à sa séance de ce jour, les camarades Charles Laurent et Picquemal, secrétaire et secrétaire adjoint de la Fédération des Fonctionnaires, venus apporter leur demande d'adhésion. A l'unanimité, la C. A. a accepté favorablement la demande formulée, et Jouhaux a remercié les fonctionnaires de venir au monde ouvrier au moment où celui-ci est persécuté.

Il y aura à déterminer ultérieurement les modalités de cette adhésion, dont on ne pouvait songer à faire une condition préalable dans les circonstances où elle s'est produite.

Nous n'en préjugerons pas. Il suffit de dire que c'est une date capitale que celle où s'est enfin réalisée, après un long effort, l'union totale de tous les salariés.



Le Conseil Economique

du Travail

La décision de constituer un Conseil Economique du Travail avait été prise au Congrès confédéral de Lyon et le camarade Jouhaux, secrétaire confédéral, avait indiqué au cours d'une intervention préalable au vote de la Déclaration, les conceptions que cette institution nouvelle devait avoir pour but de mettre en œuvre (1).

La C. G. T. se mit au travail, sans attendre, pour la réaliser.

Nous ne rappelons ici que très brièvement la proposition formulée par la Confédération, depuis le début même de l'année 1919, de constituer un Conseil National Economique auquel devaient participer les représentants des travailleurs organisés, des chefs d'industrie, des techniciens et de l'Etat. Cette proposition, qui parut un moment près d'être acceptée par le gouvernement, ne donna lieu en réalité qu'à un projet officiel, inacceptable pour les travailleurs et qui ne put d'ailleurs avoir aucune suite.

A Lyon, le camarade Jouhaux déclarait que devant ces faits il ne pouvait plus être question d'un tel organisme. Par contre, il proclamait que « devant la carence du pouvoir, les travailleurs devaient constituer avec les techniciens et les fonctionnaires acceptant le programme minimum de la C. G. T., un Conseil Economique du Travail qui s'attachera sans plus attendre aux problèmes immédiats et aux problèmes généraux de la production et des échanges. »

Le Congrès adopta cette proposition en constatant que « le retour à l'équilibre économique ne pouvait être obtenu par les palliatifs que proposait le pouvoir ». Il déclarait aussi que « l'exploitation directe, par la collectivité, des richesses nationales, la mise sous son contrôle des fonctions et des organismes qui commandent les opérations industrielles de transformation de ces richesses et leur répartition sont une condition essentielle de la réorganisation que nous voulons poursuivre. Mais constatant l'impuissance des organisations politiques et le caractère même du pouvoir, nous ne songeons à augmenter les attributions de l'Etat, à les renforcer, ni surtout à recourir au système qui soumettrait les industries essentielles au fonctionnarisme avec son irresponsabilité et ses tares constitutives et réduirait les forces productives au sort d'un monopole fiscal.

« Les résultats déplorables que l'on a pu constater dans le passé et qui se manifestent tous les jours sont une condamnation suffisante de ce système. Par la Nationalisation, nous entendons confier la propriété nationale aux intéressés eux-mêmes, producteurs et consommateurs associés ».

(1) Reproduit dans la *Voix du Peuple* d'octobre (n° 10), p. 597.

La création du Conseil Economique du Travail, voulue dans un but de réalisations positives et pour un effort constructif, correspondait donc à « une série de préoccupations directement inspirées des problèmes immédiats et d'avenir » et la C. G. T. entendait en faire « un instrument d'étude et de préparation au rôle social des travailleurs ».

L'organisme nouveau fut créé suivant ces directives, c'est-à-dire avec la collaboration des techniciens, des fonctionnaires et des coopérateurs.

Sa constitution fut ainsi déterminée :

A la tête, un Comité directeur composé de treize membres, représentant les quatre grandes organisations qui constituent le C. E. T., à savoir :

La Confédération Générale du Travail ;

La Fédération nationale des Fonctionnaires ;

La Fédération nationale des Coopératives ;

L'Union Syndicale des Techniciens de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture (U. S. T. I. C. A.).

Il a pour secrétaire général le secrétaire de la C. G. T.

Puis viennent ensuite neuf sections d'étude, constituées chacune par trois délégués au moins de chaque organisation participante, et qui peuvent également faire appel à titre consultatif à des personnalités étrangères à ces organisations, sous réserve que ces personnalités se présenteront sous le couvert d'une des organisations ou de la section elle-même.

Ces sections sont ainsi constituées :

1^{re} Section : *Outillage national* (Transports, Ports, Postes, Force motrice).

2^o Section : *Organisation économique* (contrôle et gestion ; économie nationale et internationale).

3^o Section : *Production industrielle et Matières premières.*

4^o Section : *Production agricole et Organisation agraire.*

5^o Section : *Finances et Crédit.*

6^o Section : *Cadres de la vie sociale* (hygiène, urbanisme, loisirs, éducation, assurances sociales).

7^o Section : *Enseignement général et technique.*

8^o Section : *Commerce et Répartition des richesses.*

9^o Section : *Régions dévastées.*

Ces sections désignent deux de leurs membres comme secrétaires et la réunion des secrétaires de toutes les sections constitue le *Comité de Répartition du Travail*, organisme intermédiaire et facultatif entre le Comité directeur et les sections d'étude.

Ce Comité de répartition du travail, qui comprend ainsi dix-huit membres, est présidé par un membre du Comité directeur. Il a pour charge de recevoir les directives et de les transmettre aux sections, ainsi que de répartir le travail, comme son nom l'indique, et aussi de concen-

trer les études qui sortiront des sections, de façon à mettre la dernière main à ces travaux.

La mise à l'étude d'une question est décidée par le Comité Directeur ; les directives générales de l'étude à entreprendre sont transmises aux sections par le canal du Comité de Répartition.

Dans le cas où une section juge utile la mise à l'ordre du jour d'une question particulière, elle en fait part au Comité Directeur par l'intermédiaire du Comité de Répartition.

Pour chacune des questions qu'elle est appelée à traiter, chaque section désigne un ou plusieurs rapporteurs qui peuvent compléter leur travail écrit par un exposé verbal fait aux Comités Directeur ou de Répartition.

Aussi le C. E. T., constitué pour étudier les problèmes les plus pressants créés par la crise qui a suivi la guerre, se présente déjà comme pouvant être par la suite transformé en organisme de gestion et de réalisation, au fur et à mesure des possibilités créées par l'action du syndicalisme.

L'activité du Conseil Economique du Travail a été considérable depuis le début de son fonctionnement. Sa création avait été annoncée après le Congrès de Lyon par une Déclaration confédérale (1) exposant la situation générale et ses conséquences, le rôle de la Confédération, l'adhésion des coopérateurs, des techniciens et des fonctionnaires et le programme du C. E. T. « placé sous l'égide de la C. G. T. »

La Déclaration se terminait par les passages suivants :

Dans la désorganisation et le découragement des temps présents, le Conseil Economique du Travail se révélera capable de faire l'ordre par l'élaboration des solutions adéquates. Et quand sonnera l'heure prochaine des actes, loin de se soustraire aux responsabilités qui lui incomberont, il saura, au contraire, les assumer avec l'appui de la classe ouvrière tout entière, le concours des hommes honnêtes, de tous ceux dont l'intelligence n'est pas obscurcie ni faussée par l'égoïsme de classe.

En annonçant cette action, la Confédération Générale du Travail entend déclarer en outre qu'elle poursuivra, en même temps que cette œuvre menée sur le terrain national, un effort international du même ordre.

L'organisation générale de la production dans le monde, l'extraction des matières premières, leur répartition, celle des produits manufacturés et des denrées alimentaires doivent être l'objet de préoccupations semblables de la part des travailleurs de tous les pays. La situation économique mondiale, les crises et l'agitation dont sont témoins les pays mêmes qui avaient paru favorisés dans l'effrayant conflit, sont la preuve décisive que la solidarité matérielle des peuples est aussi évidente que leur solidarité morale est nécessaire et que rien ne peut plus être réalisé de positif en dehors de la réciprocité de leurs intérêts.

Ainsi, par des efforts nationaux comme celui que la Confédération Générale du Travail va entreprendre, par des efforts internationaux qui

(1) *Voix du Peuple*, oct. 1919, p. 593.

vont être l'objet de l'action du prolétariat mondial, s'établira à travers l'humanité le régime nouveau; ainsi que se réalisera avec la justice sociale l'union des peuples réunis dans une même action de progrès et de paix.

Tel aurait dû être l'objet essentiel de la Société des Nations, dont le prolétariat de tous les pays demande la réalisation véritable.

Telle est l'œuvre dont la Confédération Générale du Travail veut être l'initiatrice par la création du Conseil Economique du Travail.

La séance inaugurale du C. E. T. eut lieu le 8 janvier 1920. Les représentants des quatre organisations participantes vinrent y affirmer l'esprit dans lequel elles entendaient travailler aux réalisations proposées par la Confédération Générale du Travail. Leur communauté de pensées et d'aspirations, leur solidarité dans cette œuvre furent pleinement dégagées par les déclarations des camarades Jouhaux, pour la C. G. T., Charles Laurent, pour la Fédération des Fonctionnaires, Francq, pour l'U. S. T. I. C. A., et Poisson, pour les Coopératives de Consommation.

Le Conseil Economique du Travail se mit aussitôt à l'œuvre malgré les difficultés initiales d'un travail et des conditions matérielles défavorables résultant du fait qu'il ne disposait pas encore de locaux pour installer ses services et organiser sa documentation.

Grâce aux dévouement des délégués, les sections travaillèrent chacune dans sa sphère.

Tout d'abord il fallut aborder les problèmes les plus pressants, au premier rang desquels figuraient la transformation et le perfectionnement de notre outillage national, et particulièrement des Transports.

Cette question, à laquelle le mouvement des cheminots et la part qui y fut prise par la C. G. T. n'allaient pas tarder à donner une importance de premier plan, nécessitait une étude approfondie et particulièrement complexe. Il en a été de même pour les diverses industries d'Etat, pour les richesses naturelles, et en premier lieu les Mines.

Tous ces problèmes si importants pour la classe ouvrière ont fait l'objet de travaux qui ont fourni à l'action ouvrière une base de revendications générales, et des projets dont s'inspire l'action des corporations intéressées.

Dans un autre ordre d'idées, la 4^e Section a étudié le problème agraire.

La 5^e Section s'est occupée du problème financier et fiscal et, après avoir critiqué le régime actuel, elle étudie une organisation nouvelle du crédit qui favorisera l'essor industriel au lieu de le paralyser.

La 6^e Section a abordé l'étude des questions complexes que pose le problème extrêmement ingrat de l'habitation. Réunie à la 9^e Section, elle a abordé l'étude des conditions dans lesquelles doit se faire la reconstruction des régions libérées.

La 7^e Section (enseignement général et technique) s'est prononcée pour la création de l'Ecole Unique, qui seule permettra d'opérer dès l'enfance une sélection normale des intelligences et des capacités en se basant sur la valeur réelle des enfants pour leur ménager l'accès des plus hauts degrés de la culture intellectuelle.

La 8^e Section a eu à établir un plan général de ravitaillement.

Tous ces travaux, qui abordent le problème social sous ses faces les plus diverses, auront pour couronnement un important projet d'organisation générale dont l'idée a déjà été émise dans d'autres pays : ce sera l'organisation d'une Direction de l'Economie Nationale dont l'élaboration a été confiée à la 2^e Section et dont le plan sera incessamment publié.

... Par ce rapide exposé, on peut voir que le Conseil Economique du Travail a déjà effectué une œuvre des plus importantes. Rappelons qu'en dehors même des projets particuliers de nationalisation (publiés ou à la veille de l'être), il a établi un cadre général de la Nationalisation industrialisée, les principes qui l'imposent, les lignes d'ensemble de cette réorganisation générale (1).

Grâce à ces travaux, la propagande des organisations syndicales se trouve déjà largement facilitée. Des conceptions précises, des propositions détaillées, un examen complet des problèmes techniques, l'étude de toutes les conditions d'une industrie donnée, des arguments indispensables pour éclairer les organisations et pénétrer l'opinion publique, ce sont déjà des résultats.

C'est maintenant le rôle des organisations syndicales de préparer l'action ordonnée et méthodique qui assurera la victoire économique du Travail.



(1) *Voir du Peuple*, n^o de mars, p. 138.

La grande grève de mai

L'historique du mouvement des cheminots, sur l'importance considérable duquel il n'est pas besoin d'insister, a déjà été fait par les organisations syndicales.

Le compte rendu de la première grève a été donné dans le numéro de mars de la *Voix du Peuple*. Il en a été de même pour la grande grève de mai et l'on trouvera dans l'organe officiel de la C. G. T. (numéro double de mai-juin) un historique de la grève et la reproduction complète de tous les documents publiés au cours de cette lutte. D'autre part, cette grève a fait l'objet d'une brochure, *l'Action confédérale et la grève des cheminots*.

Nous nous bornons, dans ce rapport, à donner un exposé sommaire des faits, en les examinant surtout du point de vue de l'action confédérale.

La grève de février

Le mécontentement des cheminots, provoqué à l'origine par la lenteur mise à satisfaire leurs revendications professionnelles, s'était manifesté publiquement depuis le début de l'année. Au mois de janvier, un premier incident avait provoqué une grève des ateliers du réseau Paris-Orléans. Il put toutefois être réglé de façon satisfaisante.

Un nouveau conflit, de conséquences beaucoup plus graves, éclata encore à la fin du mois suivant.

Un incident qui mettait en cause le droit syndical provoqua une grève qui, d'abord limitée aux ateliers de Villeneuve-Saint-Georges, gagna d'autres services sédentaires du P.-L.-M. Elle s'étendit, le soir du 24 février, aux services actifs de ce réseau, sur l'initiative du secrétaire de l'Union des Syndicats du P.-L.-M.; dans la nuit du 24 au 25, d'autre part, les délégués des groupements parisiens, réunis à la Bourse du Travail, lancèrent l'ordre de grève dont l'application commença à Paris dans la journée du 25.

Le mouvement fut donc déclenché en dehors des organismes réguliers de la Fédération nationale des Chemins de fer.

Les revendications présentées, ainsi qu'elles furent définies après le début de cette action, étaient d'ordre corporatif. Elles s'appliquaient surtout à l'obtention rapide d'une échelle de traitement, d'un statut définissant la situation du personnel. Les grévistes y joignirent la défense des militants poursuivis. Enfin, on devait y adjoindre une revendication générale : la nationalisation des chemins de fer.

Quelle fut alors l'attitude de la Confédération Générale du Travail, représentée par son Bureau et sa Commission administrative ?

Le Conseil fédéral des cheminots, réuni extraordinairement le 27 février, ayant ratifié la grève qui existait en fait, la Commission administrative de la C. G. T. déclara se placer à leurs côtés, se tenir prête à mettre en action d'autres forces, d'accord avec eux. La Fédération nationale des

Chemins de fer ayant alors exprimé formellement sa volonté de limiter l'action aux seuls cheminots jusqu'à ce qu'elle ait épuisé tous les moyens à sa portée, la C. A. dut demeurer dans l'expectative ; elle s'y décida, mais en fixant elle-même un délai-limite, à l'expiration duquel elle se réservait d'appuyer l'effort des cheminots par l'action des Fédérations du Sous-Sol, des Inscrits maritimes, des Ports et Docks et des Moyens de transport.

Entre temps, pour donner uné base au mouvement des travailleurs du rail et à l'appui qu'elle se tenait prête à donner à ceux-ci, la Commission administrative pressait l'élaboration d'un projet de nationalisation industrialisée des réseaux, que le Conseil Economique du Travail étudiait.

Ce délai-limite expirait le 1^{er} mars au soir. A ce moment, après des négociations difficiles, et sur l'arbitrage du président du Conseil, un accord intervint entre la Fédération et les Compagnies. Il comportait plusieurs clauses que l'on peut résumer comme suit : élaboration rapide de l'échelle de traitement et du statut réclamés par le personnel ; pas de sanctions pour faits de grève ; en ce qui concerne la réorganisation des réseaux, promesse de consulter le Conseil Economique du Travail sur l'élaboration du nouveau régime.

Le travail reprit sur les réseaux.

Mais cet accord avait été réalisé contre le ministre des Travaux publics, Le Trocquer. Il ne fut pas respecté par lui.

Des sanctions furent prises ; des militants furent révoqués, d'autres déplacés ou rétrogradés : les poursuites judiciaires ne furent pas arrêtées. En vain, l'organisation ouvrière protesta contre ce manquement aux promesses, cette violation d'un contrat. L'attitude du ministre fut naturellement suivie par les Compagnies, heureuses d'être couvertes par un tel exemple.

Il suffit de rappeler ces faits pour se rendre compte que le ministre voulait une revanche. Il espérait y parvenir en aggravant le mécontentement des cheminots, parmi lesquels les éléments de la minorité avaient formulé de vives critiques ; du même coup, il espérait jeter chez eux le désarroi, discréditer l'organisation elle-même en la faisant apparaître aux yeux de la masse comme incapable de défendre les militants...

Cette politique indiquait déjà, sans méprise possible, que toute action des salariés du rail se heurterait à une résistance violente. On aurait dû en conclure aussi qu'il était au moins imprudent de suivre ces manœuvres officielles pour mener à l'intérieur de la Fédération de violentes attaques contre ses dirigeants.

Avant la grève de mai

Bientôt commencèrent à se tenir les Congrès de réseaux qui devaient précéder le Congrès national annuel de la Fédération.

Celui du P.-L.-M. se prononça à une forte majorité contre l'attitude des dirigeants fédéraux. Il en fut de même pour celui du P.-O. Sur les réseaux du Nord et de l'Est, au contraire, la Fédération fut approuvée. Par contre, le réseau de l'Etat se prononça à une majorité très forte contre

la politique jusque-là suivie et ce vote entraîna la retraite du camarade Bidegaray, secrétaire fédéral, et du camarade Le Guen.

Quand le Congrès national s'ouvrit, le 21 avril, à Paris, il était certain que la direction de la Fédération allait être modifiée. Après des débats très vifs, en effet, le rapport moral fut rejeté par 196.298 voix contre 123.012 et 16.031 abstentions.

Ce vote était acquis lorsque le camarade Jouhaux vint exposer devant le Congrès les sentiments de la Confédération Générale du Travail.

Il assura les cheminots de la sympathie entière des organisations syndicales unies à leur Fédération dans le sein de la C. G. T. Mais il tint nettement à préciser les conditions d'accord indispensables à une action qui déjà paraissait possible.

Une seule revendication, déclara-t-il, était capable de réunir dans un même effort le prolétariat du rail et ces mêmes forces sociales de producteurs que la Commission administrative confédérale était prête à lancer à leur appui durant la grève de février. Pour déterminer une action générale, il convenait d'abord de s'entendre au moins sur le fond de cette revendication qui allait servir de base à la lutte : la nationalisation. Aucune bataille commune n'était possible sans cela. Or Jouhaux constatait qu'on n'avait guère, dans la nouvelle majorité des cheminots, fait qu'apporter des critiques contre la conception confédérale, qualifiée de replâtrage. Sur tous ces points, il estimait nécessaire de s'expliquer, d'autant que le projet de la C. G. T. n'était pas encore complet et qu'il y manquait des questions d'ordre intérieur du ressort des intéressés directs.

En terminant, le secrétaire général de la C. G. T. mit en garde le Congrès contre le danger d'engager une action sans que cet accord préalable fût réalisé...

Un incident s'était produit avant que le Congrès fût appelé à se prononcer sur la nouvelle orientation syndicale de la Fédération, et par suite sur les possibilités d'action à entreprendre : une délégation s'était rendue, le 21 avril, à la présidence du Conseil pour soumettre à Millerand les revendications des cheminots relatives aux sanctions prises en méconnaissance de son arbitrage du 1^{er} mars. Les délégués de la nouvelle majorité considérèrent la réponse donnée par le chef du gouvernement, alors à San Remo, comme une fin de non-recevoir — décision grave, parce qu'elle établissait en quelque sorte un état de rupture à l'égard du pouvoir dont la volonté de lutte ne pouvait pas être ignorée.

Quant à la détermination de la nouvelle orientation syndicale, le soin fut laissé au nouveau Conseil fédéral de présenter le texte sur lequel aurait à se prononcer le Congrès. Pendant que se poursuivaient les débats, le Conseil se réunit à la Bourse du Travail. Dans la soirée, il revint devant le Congrès avec deux projets de résolution, l'un présenté par le camarade Guillet, du Nord, au nom de la nouvelle minorité, et pour lequel s'étaient prononcés 23 membres ; l'autre accepté par 25 voix, la motion Monmousseau.

C'est cette dernière qui fut adoptée, par 171.037 voix contre 147.222 et 13.593 abstentions. En voici la conclusion :

Décide, devant la provocation du gouvernement et l'ajournement des

décisions inéluctables, d'engager une action de grève immédiate, en posant comme revendications :

- 1° *La nationalisation ;*
- 2° *La réintégration immédiate des révoqués dans leurs postes ;*
- 3° *L'abandon des poursuites judiciaires ;*
- 4° *La reconnaissance du droit syndical.*

Portant les décisions à la connaissance de la Confédération Générale du Travail, le Congrès appella tout particulièrement l'attention du prolétariat organisé sur l'objectif de cette action, sur la nécessité de sa réussite, et lui laisse toute latitude pour se joindre solidairement, par les moyens qui lui sont propres, au mouvement qui doit assurer le triomphe des revendications inscrites à son ordre du jour.

Pourtant, l'attitude du Congrès devait être modifiée d'une façon sensible dans la dernière séance qui eut lieu le dimanche 25 avril, à Aubervilliers.

Une nouvelle résolution fut soumise aux délégués qui, elle, fut votée à l'unanimité. En voici le texte :

Le Congrès, laissant de côté toutes les questions de tendances et de conceptions, et, d'accord unanimement sur les revendications générales présentées par la Fédération :

- 1° *Nationalisation ;*
- 2° *Réintégration des révoqués ;*
- 3° *Suppression des poursuites judiciaires ;*
- 4° *Reconnaissance du droit syndical ;*

Décide la grève générale de tous les réseaux, en laissant au Comité fédéral le soin de fixer la date et d'examiner si le Premier Mai doit être le pivot de l'action, et cela en accord avec la C. G. T.

Ces deux motions envisageaient donc des situations très distinctes. L'une parlait de grève générale, sans conditions, sans que fût envisagée l'entente préalable avec la C. G. T. ; elle avait recueilli une forte opposition. L'autre, votée à l'unanimité, et qui avait son origine dans les instances du réseau Nord, admettait le principe de la même action, mais en la subordonnant à un accord avec l'organisation centrale ouvrière.

De quelle manière les nouveaux dirigeants de la Fédération allaient-ils interpréter les décisions du Congrès ?

Les membres du nouveau Conseil fédéral des cheminots se réunirent le lundi 26 avril, rue de la Grange-aux-Belles. Ils y choisirent le nouveau bureau de l'organisation.

A leur séance du matin, désireux d'éclaircir l'incident qui s'était produit au sein de la Commission des résolutions, la veille, à Aubervilliers, ils demandèrent la présence d'un membre du Bureau confédéral. Aucun des secrétaires ne se trouvant présent, le camarade Perrot, secrétaire de l'Union des Syndicats de la Seine, se rendit parmi eux.

L'incident, qui portait sur l'attitude de la C. A. pendant le mouvement de février et en particulier sur une conversation de Jouhaux, mal interprétée par Navez, délégué du Nord Belge, fut vite aplani. Il suffit à Perrot

de rappeler la position prise par la C. A., et tous les membres du Conseil fédéral convinrent qu'aucun différend n'existait, que les réserves faites la veille à Aubervilliers par Navez ne reposaient sur rien, et qu'en aucune façon l'appui de la C. G. T. aux cheminots ne pouvait être mis en doute, lors du mouvement précédent.

Le soir, le Conseil fédéral entendit le camarade Dumoulin.

Questionné par le Comité fédéral des Cheminots, sur l'action de la C. G. T. pour le Premier Mai et sur l'attitude que prendrait la Confédération dans le cas où les cheminots appliqueraient immédiatement les décisions de leur Congrès national, le secrétaire adjoint de la C. G. T. fit les déclarations suivantes :

— La C. G. T. a un mandat de son Comité National de mars dernier qui lui fait obligation d'organiser une journée de chômage de toutes les corporations pour le Premier Mai. Ce chômage de vingt-quatre heures a une valeur démonstrative en faveur de la Nationalisation. Mais la C. G. T. n'a pas d'autre mandat.

En ce qui vous concerne, vous, Cheminots, je vous invite à prendre une décision suivant le caractère des résolutions de votre Congrès. Prenez-la vous-mêmes de manière à ne pas placer la Commission administrative de la C. G. T. dans la nécessité de vous dicter votre attitude.

La décision que vous devez prendre se présente sous trois aspects :

1° Vous joindre simplement à la C. G. T. pour le chômage de vingt-quatre heures avec l'objectif indiqué par le Comité National Confédéral ;

2° Décider un mouvement général, après une préparation de propagande organisée — en accord avec la C. G. T. ;

3° Décider immédiatement la grève générale, et faire connaître tout de suite cette décision à la Commission administrative de la Confédération Générale du Travail en lui demandant son appui effectif.

Le Comité fédéral des Cheminots décida la grève générale à partir du 30 avril à minuit, par 28 voix contre 24.

La C. A. se réunit extraordinairement pour entendre les délégués des cheminots dans l'après-midi du mercredi 28 avril.

Le camarade Sirolle donna aussitôt aux membres de la Commission administrative connaissance de l'ordre de grève générale lancé sur tous les réseaux pour être appliqué à partir du 30 avril à minuit.

La Commission administrative ne se borna point à enregistrer cette décision qui la plaçait en face, non d'une attitude qu'elle pouvait discuter, mais d'un fait accompli en dehors d'elle, puisque, sans avoir réalisé l'accord préalable prévu par la motion d'Aubervilliers, la Fédération avait envoyé dès la veille l'ordre de grève à ses Syndicats.

Dans la longue discussion qui suivit et qui dut être continuée durant une séance de nuit, ses membres demandèrent aux représentants des Cheminots d'indiquer quelle allait être, à leur sens, la situation où ils allaient se trouver, les conséquences qui en pouvaient découler, de façon que la C. A. put, à son tour, prendre des dispositions et arrêter ses décisions en connaissance de cause.

A la question qui leur était posée de savoir s'ils soumettraient ces

revendications au gouvernement, les représentants des cheminots répondirent qu'ils considéreraient la déclaration faite par Millerand comme une fin de non-recevoir.

On leur demanda ensuite à quels moments ils estimeraient que leur mouvement serait victorieux, quels engagements du pouvoir ils voudraient obtenir avant de reprendre le travail. La réponse donnée par le camarade Monmousseau fut, en substance, la suivante :

« Si la C. G. T. ne nous donne pas son appui effectif dans la lutte, c'est nous qui envisagerons à quel point nous devons nous arrêter, nous qui envisagerons la nationalisation indépendamment du programme de la C. G. T. ... »

« Si la C. G. T. considère que la revendication à réaliser rentre en partie dans son programme, ce sera à elle de déterminer quand ces garanties seront atteintes. »

Les représentants des cheminots ajoutaient que s'ils étaient laissés à leurs propres forces, ils ne comptaient pas aller plus loin que la nationalisation déjà réalisée sur le réseau Etat, c'est-à-dire exactement l'Etatisation.

Le camarade Lévêque indiqua encore une possibilité de solution qui devait être reprise au cours du conflit : c'eût été la constitution d'une Commission chargée d'établir un projet de réorganisation des chemins de fer.

Le but donné par les représentants des cheminots à leur action avait donc un caractère nettement limité.

Comme ils l'avaient pensé lors de la grève de février, les membres de la Commission administrative ne pouvaient déclarer que le mouvement syndical resterait indifférent devant une action des cheminots qui menaçait de paralyser l'activité du pays et son ravitaillement, par suite d'avoir des répercussions immédiates sur le prolétariat lui-même.

Toutefois, il était du devoir des militants de la C. G. T. d'examiner la situation ainsi ouverte.

Ils ne pouvaient pas méconnaître que ces dernières allaient être considérables. Il y aurait l'hostilité résolue des Compagnies et celle du pouvoir ; mais il y avait aussi ce fait que le projet positif de nationalisation des voies ferrées n'était pas encore au point, n'avait été élaboré que dans ses grandes lignes. La propagande nécessaire pour en faire comprendre l'intérêt à l'opinion et aux masses ouvrières n'avait pu encore être menée utilement. Le mouvement risquait de ce fait de se heurter à l'incompréhension des uns et sans doute aussi à la malveillance d'une opinion qui, mal éclairée sur la revendication présentée, serait certainement travaillée par la presse.

Jouhaux fit valoir, comme il avait déjà été prévu en février, que la grève n'était pas dirigée contre le pays et qu'il fallait, par suite, prévoir l'organisation du ravitaillement par les moyens de la C. G. T. et de la Fédération des Cheminots, au cas d'une intervention effective des forces ouvrières. Ce point de vue ne souleva aucune objection.

Toutes les considérations obligeaient de prévoir une action de longue durée et qu'il fallait être à même d'organiser dans ce sens.

Restait, au moins pour l'instant, à savoir quelles mesures la Confédération générale du Travail pouvait envisager pour appuyer la Fédération des Cheminots au jour choisi d'accord avec celle-ci. Ce fut l'objet principal des débats de la C. A. dans sa seconde réunion du 28 avril.

Il ne pouvait pas être question de modifier, quarante-huit heures avant le Premier Mai, les décisions prises par les corporations en vue de cette date et qui, toutes, conformément au vote du Comité confédéral national, se bornaient à un chômage de vingt-quatre heures. Mais il était possible déjà de prendre position, d'annoncer la solidarité syndicale. Une déclaration dans ce sens fut adoptée au cours de la nouvelle séance tenue par la C. A., le jeudi 29 avril au matin.

La grève du cartel

Dès le 30 avril, sur la proposition de Dumoulin, la C. A. avait envisagé l'intervention de forces ouvrières à côté des cheminots qui allaient engager la lutte. Cette intervention d'ailleurs, selon une déclaration faite par les cheminots, n'était prévue au plus tôt que pour le mardi ou le mercredi suivants. Il était alors entendu que la C. A. se réunirait le dimanche 2 mai pour examiner la situation de la grève. Quelles étaient les corporations qui devaient être appelées, au bout de quelques jours, à entrer en lutte aux côtés des cheminots ? Au mois de février, quatre étaient prêtes : les dockers, les marins, les mineurs, les travailleurs des moyens de transports. Le représentant de ces derniers ayant déclaré qu'un certain délai était nécessaire pour leur préparation, la C. A. se rallia à l'idée de l'intervention des trois premières Fédérations.

La décision de les engager fut prise le 1^{er} mai, jour même où commençait la grève des cheminots ; l'ordre de grève comportait la non-reprise du travail le lundi 3 mai. Il fut annoncé par une communication signée de tous les membres du Bureau confédéral, de la Commission administrative, et du camarade Sirolle, représentant la Fédération des Cheminots.

L'ordre de grève lancé par la C. A. pour les mineurs, les inscrits, les dockers fut appliqué dans tous les centres, sauf chez les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais dont le déclenchement fut plus tardif en raison de diverses circonstances. L'action du Cartel répondit donc aux espérances que la C. G. T. avait mises en elle. La tactique employée était celle qui avait été élaborée en vue d'un effort commun par les organisations composant ce groupement interfédéral.

Tout prouvait qu'il fallait prévoir une longue et dure lutte. Les Compagnies et le Gouvernement l'avaient escomptée et avaient pris de nombreuses précautions.

L'important était donc de constituer, par les corporations du Cartel, un noyau solide, l'armature même du mouvement qui allait se développer autour de la grève des cheminots.

Mais cette tactique rendait indispensable la continuation du travail par les autres corporations pour deux raisons : la première était la nécessité de fournir des ressources aux camarades qui menaient la grève au

nom de tous ; la seconde devait être ainsi exposée par le Secrétaire de la Fédération du Sous-Sol, Bartuel :

« Nous avons considéré ce pays comme un vase dans lequel il faut faire le vide et qu'il faut empêcher de remplir. En même temps que nous arrêtions nous-mêmes la fourniture du combustible, les marins et les dockers devaient exercer une sorte de blocus, les cheminots arrêter la répartition. Quant aux autres corporations, elles avaient pour rôle de compléter ce vide en consommant ; elles devaient continuer à travailler. »

Leur travail devait donc avoir pour effet de diminuer les stocks constitués. Par là ces corporations devaient participer à la pression exercée sur le patronat et le gouvernement, pression que leur chômage volontaire aurait au contraire restreint en libérant le pouvoir et les capitalistes de lourdes responsabilités.

Cette méthode de lutte fut adoptée par la C. A., en plein accord avec la Fédération des Cheminots.

Le jour où débutait la grève du Cartel fut celui que le gouvernement choisit pour inaugurer ses mesures de répression.

Dès le 3 mai, de nombreuses perquisitions et arrestations de militants syndicalistes furent opérées, à Paris et en province, sous le prétexte d'un « complot » contre la sûreté de l'Etat. Les dirigeants des cheminots étaient visés et furent contraints à l'inaction, ce qui ne fut pas sans créer un flottement dans la Fédération des Chemins de fer. Sur les instances de la C. A., de l'Union des Syndicats de la Seine et des groupements parisiens de cheminots, un nouveau bureau fut constitué par les camarades Lardeux et Bruges, secrétaires intérimaires.

Les menées policières et judiciaires ne devaient du reste pas cesser de se suivre pendant toute la durée du mouvement.

Mais cette action n'était pas la seule que le gouvernement prenait contre la grève. Des précautions avaient été prises et des stocks de charbon avaient été constitués sur les réseaux. De gros efforts furent faits pour que le ravitaillement ne manquât point à Paris. On s'ingéniait à maintenir un semblant de trafic sur les voies ferrées, grâce aux cheminots qui n'avaient pas suivi l'ordre de grève, aux retraités rappelés, aux révoqués pour indélicatesse auxquels on promettait de passer l'éponge, au personnel de direction et aux ingénieurs, aux élèves des grandes écoles mis à la disposition des Compagnies.

Seulement, il faut bien le reconnaître, le mouvement des cheminots avait deux grandes faiblesses. Le Nord n'avait pas suivi l'ordre de grève ; sur l'Est, le nombre des chômeurs était très médiocre, sauf en quelques centres ; les deux réseaux transportaient des trains de charbon venant de la Sarre ou de la Belgique.

Une campagne de presse s'était déclanchée avec une violence inouïe. Tous les journaux bourgeois s'attaquaient aux grévistes et donnaient des informations inexactes.

L'attitude du pouvoir ne devait pas changer. Le 7 mai, les journaux publièrent des déclarations officielles du gouvernement refusant de « causer » avec la C. G. T., au moins tant que le travail n'aurait pas été repris.

Cette attitude, évidemment inacceptable pour l'organisation ouvrière,

ne faisait que traduire d'ailleurs la volonté de lutte du gouvernement, poussé à la répression par les réactionnaires de la politique et du patronat.

On le comprendra mieux en sachant quelles conditions furent mises à la reprise du travail, sur la proposition même du camarade Iardeux, selon le principe déjà exposé par le camarade Lévêque à la C. A. du 28 avril : Le gouvernement accepterait de nommer une Commission dans laquelle seraient représentés les producteurs et les consommateurs, qui aurait pour mission d'examiner la nationalisation des réseaux et de fixer le texte exact du projet à faire aboutir par les moyens ordinaires.

Mais les ministres avouaient à ce moment même avoir soumis aux Compagnies un projet de « réorganisation » des réseaux, proposé par Le Trocquer, et qui constitue une tentative cynique de renforcer les privilèges capitalistes.

De ce même projet, la connaissance était refusée aux travailleurs.

Cependant, au cours de cette première semaine de grève, une certaine agitation s'était manifestée, en particulier chez les métallurgistes et les ouvriers du bâtiment de la région parisienne ; des camarades réclamaient déjà la grève générale de solidarité.

Les organisations responsables du mouvement demandèrent à ces éléments de ne point sortir avant que l'ordre leur en fût donné. Les corporations du bâtiment se conformèrent à cet appel ; il n'en fut pas de même des métaux, qui déclanchèrent à Paris une grève, laquelle demeura d'ailleurs partielle.

Des faits semblables se produisaient d'autre part dans divers centres de province qui accentuaient la pression ainsi exercée. Des appels étaient adressés aux organisations locales pour généraliser le mouvement. Ces tendances débordaient la tactique prévue. D'autre part, les cheminots réclamaient l'appoint de nouvelles forces pour leurs camarades, peu accoutumés aux longues luttes, afin qu'ils puissent doubler le cap du deuxième lundi.

L'extension du mouvement, que la C. A. avait laissé prévoir le 7, fut annoncée à l'issue de la réunion du 8 mai. La Confédération Générale du Travail faisait appel à l'appui des Fédérations suivantes : Métaux, Bâtiment, Moyens de Transports, Voiture-Aviation, et de plus aux éléments de la Fédération des Ports et Docks restés au travail : marine fluviale et personnel des transports de marchandises. Les travailleurs ressortissant à ces Fédérations devaient cesser le travail à dater du lundi matin, 10 mai.

Le même jour était la date fixée par leurs Syndicats respectifs pour la participation à la grève des mineurs du Nord, d'Anzin et du Pas-de-Calais.

La grève étendue

Le début de la seconde semaine de grève parut d'abord satisfaisant et les organisations appelées à mener la lutte, celles qui y entraient firent en général preuve de discipline.

Cependant, à Paris, l'impression qui aurait dû être produite fut com-

promise immédiatement par le peu de résultats obtenus par la grève des transports en commun.

Ni le Métropolitain, ni le Nord-Sud ne participèrent à la grève. En ce qui concerne les Compagnies de tramways et d'autobus, dont le personnel avait cessé le travail dans une très grande proportion, elles purent cependant assurer dans une certaine mesure la circulation de leurs véhicules, grâce aux jaunes des grandes écoles et de l'*Union Civique*.

Dans la région parisienne, le Bâtiment surtout répondit de façon satisfaisante à l'appel. On peut noter que les ouvriers des Métaux de la même région, sortis avant l'heure, n'eurent pas les résultats escomptés.

En province, les renseignements s'accordaient pour indiquer un développement de la grève bien meilleur en général. Même les cheminots du Nord semblèrent un instant ébranlés par l'action des mineurs.

Des mesures durent être envisagées pour rendre plus effective la grève des transports et c'est ainsi que la Commission administrative décida de faire appel aux électriciens qui devaient désertir les usines dans la nuit du 10 au 11 mai.

L'existence, l'importance de la grève étaient si évidentes, malgré tous les démentis officiels, que le gouvernement décida d'ajouter aux arrestations qui continuaient sur tous les points du territoire un acte de violence contre l'organisation ouvrière elle-même.

Le 11 mai, le Conseil des Ministres décidait d'ouvrir des poursuites « aux fins de dissolution » contre la Confédération Générale du Travail, opérant des perquisitions à son siège et chez les militants du Bureau confédéral.

Ce coup de force du gouvernement, dont il a été question déjà, n'aboutit pas à décourager les grévistes ni même à diminuer le mouvement.

Seulement, les faiblesses de l'action élargie continuaient de se manifester.

A Paris, les électriciens avaient abandonné les usines, mais là encore, comme pour les transports et pour des raisons semblables, on aboutit encore à un échec. Le personnel technique et des « remplaçants » purent assurer le maintien des feux et fournir aux besoins d'une consommation d'ailleurs très réduite par la fermeture de nombreuses usines.

La C. A. décida alors de faire appel à de nouvelles forces : les travailleurs de l'Ameublement, auxquels se joignirent les éléments de la Fédération du Sciage et Découpage, et les Gaziers. A Paris, ces derniers abandonnèrent le travail dans la proportion de 98 à 99 % ; mais là encore la Compagnie avait pris des précautions et une distribution très réduite du gaz put être assurée.

Cette situation générale manifestait-elle vraiment la puissance ouvrière ? Donnait-elle l'impression d'un mouvement irrésistible ? Force est bien de convenir que les défaillances du mouvement à Paris, où les travailleurs des transports en commun avaient repris leur service, où l'éclairage fonctionnait, avaient une répercussion fâcheuse sur l'opinion travaillée et par contre-coup sur les camarades en lutte.

Au bout de deux semaines de grève, pour les corporations du Cartel,

d'une semaine pour les autres, la question était de savoir si la résistance ouvrière pouvait se prolonger dans des conditions devenues défavorables. Déjà on signalait dans certains centres des lassitudes, et ceux même qui étaient entrés dans la lutte avant que d'y être appelés furent les premiers chez lesquels le désarroi se manifesta.

D'ailleurs, on était bien obligé de se rendre compte que l'action du Cartel ne pouvait plus donner les résultats escomptés. Était-il possible de faire le vide en matières premières et en combustibles, alors d'une part que certaines des corporations qui auraient dû s'employer à épuiser les stocks avaient cessé le travail ? D'autre part le trafic continuant sur les réseaux Nord et Est compensait le manque à produire des mineurs en permettant l'importation des charbons anglais, belges et allemands.

La Commission administrative dut, le samedi 16 mai, examiner la situation générale. Était-il possible de lancer de nouvelles forces dans le mouvement comme le demandaient les représentants des cheminots ? Interrogés, les postiers répondirent qu'ils ne pouvaient compter que sur un nombre médiocre de grévistes. De l'aveu même des cheminots, il fut reconnu impossible de les entraîner dans la bataille.

Diverses solutions se présentaient alors :

Ou bien déclarer la grève générale illimitée de toutes les corporations, mais on ne pouvait ajouter au mouvement que des forces de valeur sociale médiocre et de faible résistance, qui pouvaient au contraire devenir des éléments de désarroi ;

Ou bien limiter la durée de cette grève générale ; cette solution avait un inconvénient : laisser les mains libres au gouvernement, mais peut-être aussi un avantage moral : permettre un effort restreint de toutes les organisations pour montrer que le mouvement ouvrier n'était pas atteint ;

Enfin, car il paraissait impossible de continuer la grève avec le caractère acquis par elle ou même de la limiter au seul Cartel, la reprise générale du travail.

La fin du mouvement

Le Conseil fédéral des cheminots devant se réunir le lendemain dimanche, la C. A. décida qu'une délégation s'y rendrait pour participer à l'examen de la situation et déterminer les mesures à prendre.

Une première séance eut lieu le matin. Elle allait se terminer sans qu'aucune résolution ait pu être adoptée, lorsque les cheminots donnèrent lecture de deux lettres.

Celles-ci émanaient, la première du camarade Midol, secrétaire général de la Fédération des Chemins de fer, qui avait pu se soustraire au mandat d'arrestation lancé contre lui, la seconde des camarades Totti, Sirolle, Delagrange, Chaverot, Sigrand, Gautier, Courage, tous militants cheminots détenus à la Santé.

Elles provoquèrent une vive surprise en raison des accusations qu'elles portaient contre les militants confédéraux et des invitations qu'elles contenaient à l'adresse du Conseil fédéral. La délégation de la C. A. fit entendre d'énergiques protestations.

A la réunion de l'après-midi, la discussion continua sans plus de résultats que le matin.

C'est dans la soirée seulement, au cours d'une deuxième séance de la C. A., que le camarade Lardeux donna connaissance des décisions prises par le Conseil fédéral : celui-ci avait résolu la continuation de la lutte et demandait à la Commission administrative de proclamer la grève générale illimitée.

Devant la situation ainsi créée, la résolution des cheminots, les accusations contenues dans les lettres, la C. A. ne crut pas possible de prendre elle-même une décision et convoqua une réunion extraordinaire du Comité confédéral national pour appeler les représentants des Fédérations nationales et des Unions départementales à se prononcer.

Le Comité confédéral national se réunit dans le minimum de délai, puisque sa première séance eut lieu le mercredi 19 mai. Cependant, la plupart des organisations appelées à y participer y étaient représentées, à l'exception d'une douzaine d'Unions départementales éloignées.

Les débats, qui portèrent exclusivement sur la grève, durèrent cinq séances, jusqu'au vendredi midi. La première de ces séances fut consacrée à un exposé général fait par le camarade Jouhaux. Après lui, le camarade Lardeux, secrétaire intérimaire de la Fédération, vint expliquer le point de vue des cheminots. La discussion continua alors ; elle eut trois phases : d'abord les représentants des fédérations en lutte (Eclairage, Sous-Sol, Moyens de Transports, Inscrits Maritimes, Electricité, Bâtiment, Métaux) prirent la parole ; ensuite, et dans l'ordre alphabétique, les délégués des Unions Départementales vinrent exposer la situation exacte du mouvement dans leurs centres respectifs.

Des témoignages de fait qui furent ainsi fournis ressortait clairement la preuve d'une décroissance progressive du mouvement. De nombreuses corporations menaient encore la lutte et, au premier rang, les cheminots, mais, à part ces derniers, à part aussi certains centres où la résistance demeurait puissante et résolue, dans de nombreux cas des rentrées étaient à prévoir à échéance plus ou moins proche, si même elles ne s'étaient pas produites déjà. La situation était nettement défavorable, même en ce qui concerne les cheminots dont deux grands réseaux ne participaient pas à la grève et dont les autres ne comptaient que 50 % de grévistes.

Dans la séance du jeudi après-midi commença le débat général. Quinton (Calvados), Le Trocquer (Eure), Marty-Rollan (Haute-Garonne), Frécon (Loire), Cassin (Loire-Inférieure), Reix (Dordogne), Bartuel (Mineurs), Bonnet (Haute-Vienne), Million (Rhône), Dubresson (Indre-et-Loire), Lardeux, Jouhaux, Merrheim (Métaux), Desplanques (Coiffeurs) vinrent apporter leurs observations. Le débat continua le lendemain matin avec Caïti (Aube), Le Trocquer (Eure), Savoie (Alimentation), Rivelli (Inscrits Maritimes), Bidegaray, ancien secrétaire de la Fédération des Cheminots.

La veille, une Commission avait été nommée, qui avait été chargée de préparer un projet de résolution à soumettre au C. C. N. Elle était composée des camarades Million, Marty-Rollan, Bonnet, Cassin, Reix et Mayoux. Elle ne put se mettre d'accord sur un texte.

Le Comité national se trouva finalement en présence de deux réso-

lutions. L'une, très courte, fut énoncée par le camarade Mayoux (Bouches-du-Rhône) au nom de ceux qui croyaient possible et nécessaire la généralisation de l'action. La voici :

Le Comité confédéral national décide la grève générale illimitée.

L'autre fut soumise, au nom de la majorité de la Commission, par le camarade Million (Rhône) :

Le Comité confédéral national, après avoir examiné la situation du mouvement en cours :

Approuve la tactique adoptée par la Commission administrative, en accord avec le Comité fédéral des Cheminots, constate l'étendue du mouvement de solidarité qui est venu, à l'appel de la C. G. T., appuyer l'action engagée par la Fédération des Cheminots pour le principe de la Nationalisation. Il enregistre, non comme une satisfaction, mais comme un aveu public de la légitimité des préoccupations confédérales, le dépôt précipité d'un projet de réorganisation des transports par voies ferrées qui, élaboré exclusivement en accord avec les Compagnies intéressées, établit néanmoins que la revendication vaillamment défendue par les cheminots et les organisations ouvrières composant le Cartel répond à une nécessité vitale et impérieuse pour notre pays.

Il proclame que la discussion d'un tel projet ne saurait se poursuivre à l'exclusion d'une fraction de la nation dont l'organisation syndicale ouvrière est l'expression naturelle.

Le Comité confédéral national dédaigne souverainement la menace de dissolution de la C. G. T., dissolution impossible à réaliser en raison de la force indestructible de relation, d'intimité et d'unité qui arme le monde du travail contre ses pires ennemis et contre les plus illégaux moyens.

Il estime qu'il importe que le mouvement syndical français ne considère pas dernière et définitive la bataille en cours, mais qu'au contraire il sache user de décision et d'audace pour proportionner ses efforts à la revendication partielle qu'il poursuit ; et qu'il ne saurait méconnaître aveuglément la mobilité des conditions et des choses sans tenir compte que pour demain ses forces restent indispensables, s'il veut suivre les événements et faire face à toutes les situations.

Exclusivement inspiré de ces considérations d'action continue et de puissance permanente, le Comité confédéral national décide la reprise générale du travail, pour toutes les corporations qui sont venues appuyer l'action engagée par la Fédération des Cheminots, le samedi 22 mai 1920.

Le Comité confédéral national prend acte de la décision de la Fédération des Cheminots de continuer la lutte et décide de la soutenir pécuniairement.

A cet effet, chaque syndiqué, qu'il ait participé ou non au mouvement récent, versera quotidiennement une cotisation de 50 centimes.

Les cotisations seront reçues par les Unions départementales qui les transmettront à la C. G. T.

Après un nouveau débat, le vote sur les deux motions eut lieu par appel nominal. Il donna les résultats suivants :

Fédérations : Pour la motion Million, 39 ; pour la motion Mayoux, 1 ; abstentions, 3 ; absent, 1.

Unions départementales : Million, 57 ; Mayoux, 10 ; abstentions, 12 ; absents, 11. Au total :

Motion Million.....	96
Motion Mayoux.....	11
Abstentions.....	15
Absents	12

La deuxième partie de l'ordre du jour — solidarité financière — donna lieu à un débat auquel prirent part de nombreux délégués sur le mode d'application.

Rappelons enfin qu'au cours de cette dernière séance, sur la proposition du camarade Perrot (Seine), le Comité adopta sans opposition la convocation du Congrès national extraordinaire en vue duquel est établi ce rapport.

En conséquence du vote émis par le C. C. N., la reprise du travail devait être effectuée le samedi 22 mai par toutes les corporations, sauf les cheminots qui continuaient la lutte avec l'appui pécuniaire des autres travailleurs.

La rentrée au travail n'alla point sans bien des incidents. Dans de nombreux centres (et Millerand devait plus tard faire l'aveu explicite que cette attitude était approuvée par le pouvoir) les patrons usèrent de représailles. Des lock-out de plus ou moins longue durée furent prononcés sous des prétextes hypocrites ; ailleurs, ils procédèrent à un « filtrage », refusant de reprendre certains grévistes, opérant des coupes sombres dans leurs rangs ; dans de nombreux cas même, ils n'hésitèrent pas à aller plus loin, à signaler les camarades ainsi frappés, à s'entendre pour leur refuser l'embauchage.

De ces faits, le conflit se trouva prolongé dans de nombreux centres, notamment dans les ports de Dunkerque et de Calais pour les dockers, de Marseille pour les inscrits, dans les bassins miniers, dans la région de la Loire.

Quant aux cheminots eux-mêmes, ils continuèrent la lutte.

Leur action devait durer, sans autre fait saillant que le refus du président du Conseil de recevoir une délégation envoyée par eux, jusqu'au 28 mai, date à laquelle leur Commission exécutive décida la reprise du travail. Celle-ci eut lieu aussitôt, sauf quelques résistances sur les réseaux du Midi et de l'Orléans.

Il ne nous appartient pas de donner une conclusion à cet exposé. C'est aux délégués des organisations syndicales de juger. Toutefois, nous croyons devoir reproduire ici un passage de la brochure publiée par le Bureau confédéral et la Commission administrative et qui résume quelques-unes des leçons de ce grand mouvement .

Le voici :

« Il ne saurait s'agir d'envisager la physionomie du vaste mouvement, localité par localité, région par région comme réseau par réseau, pour tirer des déductions absolues et impérieuses qui correspondraient à chacune de ces fragmentaires actions.

« C'est le bloc total du mouvement, c'est l'ensemble général de la grève, effective d'un côté et défaillante ailleurs, qu'il faut étudier pour rechercher ensuite les causes superficielles ou profondes qui ont concouru aux défaillances et aux hésitations enregistrées comme au manque de persévérance dont ont fait preuve des industries parmi les plus aguerries.

« Des erreurs et des fautes considérables sont à l'origine immédiate du mouvement et, irréfutablement, elles ont engendré le malaise et les obstacles qui ont entravé l'évolution normale de la bataille engagée.

« La Fédération des Cheminots, qui avait fidèlement retenu les déclarations de la C. G. T., lors de la grève des chemins de fer de février, voulut utiliser l'assurance qu'une grève des travailleurs de la voie ferrée ne saurait permettre à la C. G. T. de rester dans l'expectative et sans perdre part à l'action.

« Certaine de la loyauté confédérale, elle ne tenta même pas de sauver les apparences en recherchant un accord préalable entre tous les organismes confédérés dont le concours actif était pourtant escompté dans le premier ordre du jour qui décidait la grève immédiate et qui fut voté par le Congrès fédéral des Cheminots, salle Japy.

« C'est donc en s'appuyant sur le principe de l'autonomie absolue que la Fédération des Travailleurs de la voie ferrée décida de déclencher une grève dont les répercussions inévitables et prévues étaient la mise en mouvement des principales forces organisées de la Confédération Générale

« Faute grave, non seulement au point de vue de l'autorité confédérale, mais surtout parce qu'elle ôtait à la C. G. T. la maîtrise de ses décisions ; parce qu'elle l'engageait dans une bataille dont la gravité et les conséquences étaient formidables sans que la C. G. T. puisse choisir son heure, sans qu'elle puisse saisir l'opportunité, sans qu'elle puisse s'assurer d'une préparation suffisante de l'esprit des travailleurs et de l'opinion publique à l'égard de la revendication sociale qui était pour la première fois, en France, l'enjeu d'une formidable action engagée par la classe ouvrière.

« Ainsi, il ne put être tenu compte que des Fédérations, parmi les plus puissantes, soutenaient depuis plusieurs mois de dures batailles victorieusement conduites à la suite de l'offensive patronale contre la journée de huit heures. De nombreuses organisations nationales sortaient de luttes successives et épuisantes et la décision de grève prise sous la seule impulsion des cheminots a méconnu imprudemment l'état général d'une situation qui devait révéler de pénibles et dangereuses faiblesses.

« De plus, il serait inutile de nier que du principe de la nationalisation industrialisée découlent des problèmes considérables et complexes. C'était pourtant encore les Commissions spéciales d'études qui connaissaient seules les grandes lignes, la structure enchevêtrée de l'immense problème de la production et de la gestion ouvrière et on peut affirmer que rares étaient les militants qui auraient pu, la veille de la grève, définir utilement

les mécanismes proposés et pour l'application desquels plusieurs millions de travailleurs allaient être appelés à cesser le travail.

« L'opinion publique, plus éloignée encore de ces préoccupations pratiques, absolument ignorante des intentions, des conséquences et des avantages des transformations exigées, se livra sans résistance aux forces de calomnie, aux puissances de mensonge qui révélèrent plus que jamais la servilité et la solidarité de classe de la grande presse corrompue.

« Ensuite, ce fut la pénible constatation de la défaillance du réseau du Nord, la faiblesse persistante du mouvement de l'Est, deux réseaux au trafic intense et précieux.

« Pourtant, il faut retenir que le Congrès des Cheminots, après un revirement assez difficile à expliquer, vota à l'unanimité cette fois, dans sa dernière séance tenue à Aubervilliers, la grève générale, mais qui devait être exécutée en accord avec la Confédération.

« Cet ordre du jour fut négligé par le Conseil fédéral de la Fédération pour déclencher le mouvement de sa seule autorité, mais fut rigoureusement invoqué pour faire taire les scrupules ou les prétextes derrière lesquels s'abritaient les réseaux réfractaires au mouvement. C'est ainsi que, le Premier Mai, avant que la première journée de grève fût écoulée, la Commission administrative de la C. G. T., voulant détruire toute hésitation et tout prétexte, décida de donner une preuve formelle de l'accord réalisé le 28 avril avec la Fédération des Cheminots en décidant l'entrée immédiate en action des Fédérations des Inscrits maritimes, des Ports et Docks et des Mineurs. La C. G. T. était ainsi, indiscutablement pour tous, engagée dans l'action.

« Aujourd'hui que la tourmente est passée, que le pouvoir et le patronat se grisent et se vengent, qu'il reste les victimes, les misères, aujourd'hui surtout que l'insuccès apporte son aigre témoignage, on peut facilement se prononcer en faveur d'un refus clairvoyant de la C. A. de la C. G. T. d'engager un mouvement d'une telle ampleur, avec un si faible coefficient de chances de succès.

« Quel est le militant qui pourrait sincèrement défendre et prétendre possible une réponse aussi brutalement négative, un désintéressement aussi redoutable à une lutte engagée par des travailleurs dignes de sympathie et dont les buts poursuivis n'étaient pas sans noblesse ?

« Peut-on affirmer que la Confédération était vraiment maîtresse de sa décision, et peut-on se refuser à songer que son inertie la condamnerait à assister impassible à l'écrasement d'une grève légitime, aux mesures arbitraires et au triomphe arrogant d'une bourgeoisie apeurée et vindicative ?

« Quel est le Syndicat qui approuverait aujourd'hui une Confédération intransigeante et intacte qui serait restée en marge d'un mouvement formidable contre lequel le capitalisme aurait, en toute quiétude, usé de tous ses moyens de répression ?

« La défaite eût été plus grave, plus profonde, plus irrémédiable dans l'inertie, parce que l'inertie était devenue une attitude impossible.

« Le Congrès confédéral de septembre aura à apprécier ces périlleuses positions. Il devra dire si la C. G. T. doit être subordonnée à des influences créées par un long travail de discrédit et de déformation systématique des

intentions et des résultats ; si le désir d'action, la volonté de réalisation, la confiance agissante et la vigueur d'un idéal peuvent être mis en doute par le fait qu'ils sont alliés à des considérations pratiques, à des attentes judicieuses, à des acheminements qui encouragent l'effort et atténuent la servitude ouvrière.

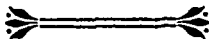
« La grève que nous examinons aujourd'hui est entachée, dans son origine comme dans sa conclusion, d'éléments d'erreurs et d'infériorité qui sont les fruits amers d'une campagne extérieure trop longtemps poursuivie.

« Depuis des années déjà, le mouvement syndical se voit contester la légitimité de son essentielle fonction. Sous l'apparence de doctrines intransigeantes et audacieuses, on flétrit le mouvement continu qui représente la vie même des organisations. La servitude qui étreint le labeur, l'insécurité qui pèse constamment sur le producteur, l'arbitraire qui régit et humilie la production interviennent comme des facteurs secondaires considérés comme indignes des préoccupations confédérales. Ce sont les formules de laboratoire qui prétendent primer, malgré les expériences les plus décevantes.

« Place au travail, place à ses propres efforts de libération, place à une doctrine élevée, audacieuse et tolérante ! C'est la dignité et la fécondité dans le labeur qui doivent en être l'inspiratrice et le but.

« Le prochain Congrès confédéral aura à décider si le monde du travail organisé reste maître de ses méthodes d'action et de la direction de ses mouvements. Il dira si la C. G. T., personnification de l'unité ouvrière française, dispose de l'unique pouvoir d'obéir aux injonctions les plus téméraires avec la seule ressource de supporter l'immensité des responsabilités qui en découlent.

« Il définira ce qu'il conçoit en fait d'autonomie fédérale et s'il appartient à chacune des corporations d'user de leur exclusive et personnelle liberté pour engager les plus formidables actions qui doivent fatalement soulever la totalité des forces confédérales. »



L'action internationale

Un des caractères les plus nets et des plus satisfaisants du mouvement ouvrier depuis la guerre, c'est l'intensité de l'action internationale. Une telle constatation n'a rien qui doive surprendre; la catastrophe mondiale a fait comprendre aux travailleurs la nécessité de resserrer leurs liens, jusque-là beaucoup plus théoriques que réels, pour collaborer en commun à l'émancipation des prolétaires, pour défendre la paix sans laquelle les efforts ouvriers seraient vains.

La Confédération Générale du Travail a pris une large part à cette action, soit qu'elle ait agi elle-même à l'intérieur même du pays pour défendre un idéal commun à tous les travailleurs, soit au sein de la Fédération Syndicale Internationale, soit enfin qu'elle ait participé aux travaux de l'Organisation Internationale du Travail.

Elle a été guidée constamment par la volonté pacifique des travailleurs. Elle n'a cessé, après avoir dénoncé les conditions néfastes dans lesquelles ont été élaborés les traités de paix, d'en montrer les conséquences fatales : la continuation des antagonismes nationaux, la survivance du militarisme, le développement de l'impérialisme économique, les coups de force et les aventures coloniales.

La situation dans laquelle se trouve à présent le monde, un peu plus d'un an après la conclusion de la paix de Versailles, est incontestablement grave, pleine de dangers actuels et de menaces lourdes pour l'avenir du monde.

C'est toute une œuvre à refaire et les travailleurs doivent y employer toutes leurs forces. Les événements qui se succèdent montrent d'une façon toujours plus pressante, que la paix véritable, juste, durable, ne peut pas s'établir sur les principes qui ont triomphé et qui sont la négation même de ceux qui étaient affirmés durant la guerre. Elle ne se fondera que par la collaboration des peuples dans le travail.

Pour la Révolution russe

Le Congrès de Lyon avait dû se préoccuper de l'attitude des travailleurs en présence des tentatives réactionnaires de l'Entente contre la Révolution russe. Elle a été déterminée par la dernière partie de la déclaration reproduite au début de ce rapport.

À ce moment, et pendant la dernière partie de l'année 1919, le gouvernement des Soviets paraissait fortement menacé par les attaques menées contre lui par les armées contre-révolutionnaires des généraux Koltchak, Youdenitch et Denikine.

La résolution de Lyon disait que les ouvriers refuseraient de fabriquer

et de transporter des munitions et du matériel de guerre destinés aux forces contre-révolutionnaires. La Commission administrative et le Bureau confédéral se sont efforcés de faire appliquer cette décision.

La *Voix du Peuple* de novembre a publié un rapport sur l'activité de la C. G. T. contre les interventions de l'Entente en Russie qui, après avoir fait l'historique de l'action menée à cet égard depuis l'armistice, rappelait ainsi celle qui a suivi le Congrès de Lyon.

« Au cours de la séance de la Commission Administrative du 7 octobre, le camarade Jouhaux faisait connaître à la C. A. :

« ... Que le Bureau Syndical International avait adressé une lettre au gouvernement des Soviets de Russie, ainsi qu'aux organisations ouvrières russes, en vue de mettre en application une décision de la Conférence internationale d'Amsterdam, tendant à l'envoi d'une délégation en Russie.

« La Commission Administrative, dans sa séance du 14 octobre, adoptait l'ordre du jour suivant :

« La Commission administrative, confirmant les résolutions de la Conférence syndicale internationale d'Amsterdam et du Congrès confédéral de Lyon, élève à nouveau une protestation énergique contre le blocus exercé à l'égard de la nation russe. Elle estime qu'en dehors de toute autre considération, les sentiments d'humanité dictent aux gouvernements des nations de l'Entente leur devoir de ne pas perpétuer une guerre aussi odieuse à l'égard d'un peuple qui n'a commis d'autre crime que celui de vouloir se donner le gouvernement de son choix.

« La C. G. T. ne saurait accepter que, pour soutenir des courants réactionnaires, aujourd'hui condamnés, des millions et des millions d'êtres humains soient acculés à mourir de faim.

« Soucieuse de rester dans la pure tradition révolutionnaire de ce pays, la Commission Administrative proclame que le blocus contre la Russie doit cesser, ainsi que l'aide apportée aux généraux Koltchak et Denikine.

« En outre, conformément aux décisions du Congrès de Lyon, elle décidait d'envoyer à toutes les organisations confédérées une nouvelle circulaire dont on peut trouver le texte dans le compte rendu sténographique de la Commission Administrative (réunion du 4 novembre).

« Enfin, en date du 10 novembre, après décision de la Commission Administrative, toujours préoccupée de la question, le Bureau confédéral organisait une tournée de propagande et publiait un manifeste répandu par tracts et par affiches dans tout le pays.

« Dans ce manifeste qui était adressé aux organisations pour les inciter à organiser d'urgence les meetings de protestation, il était dit :

« Les événements ont fait que l'aide à apporter à la Révolution russe ne constitue pas seulement un problème exclusivement ouvrier et français. Les ouvriers de toutes les nations doivent parler et agir au sein des collectivités nationales. L'opinion publique tout entière doit être saisie ; tous les hommes de cœur, tous ceux qui ont une conscience doivent élever leur protestation indignée contre la coalition qui tente d'étouffer un peuple entier.

« Notre devoir à nous, travailleurs de France, c'est d'œuvrer de telle sorte que nous arrivions à créer un tel courant d'opinion que le gouvernement qui nous dirige soit contraint d'abandonner la néfaste politique qui l'a conduit à renier les ancêtres de nos révolutions populaires et à ternir ainsi le nom de la France dans le monde.

« En étroite liaison avec l'action des travailleurs des autres pays, nous continuerons de faire nôtre la cause de la révolution russe, et nous continuerons de lutter contre tous ses ennemis. Notre mot d'ordre doit être :

« Paix avec la Russie ! Suppression du blocus !

« Ainsi on peut attester que l'effort soutenu du prolétariat français ne s'est pas démenti un seul instant en faveur du peuple russe.

« Négligeant de s'appesantir sur ses propres souffrances, le peuple de ce pays clamait son indignation de voir un peuple frère attaqué par les forces de réaction mondiales.

« Aujourd'hui, il poursuit l'œuvre qu'il a entreprise de soulever la conscience universelle contre un pareil attentat à la liberté des peuples.

« Et, puisant ses forces dans le souvenir des abjections tsaristes, il salue la libération slave aux cris de :

« Paix à la Russie !

« Vive la Révolution russe ! »

Le boycottage des munitions et du matériel de guerre fut rendu effectif dans tous les ports par les inscrits maritimes et les dockers. Il en résulta d'assez nombreux incidents et par exemple, à Bordeaux, une grève qui était en cours lorsque se réunit le Comité confédéral de janvier, qui eut à discuter cette question.

Le 4 novembre (1), une délégation de Syndicats « minoritaires » de la Seine s'était rendue auprès de la C. A. pour obtenir que la C. G. T. déclarât, en faveur de la Révolution russe, une grève générale limitée à vingt-quatre ou quarante-huit heures, ou même illimitée.

Une proposition du même ordre fut apportée au C. C. N., dans sa séance du 13 janvier. La majorité des orateurs se prononça contre cette action.

Le débat prit fin par le vote de l'ordre du jour suivant, adopté par 110 voix contre 12 et 7 abstentions :

Le Comité confédéral donne mandat et fait confiance au bureau confédéral et à la Commission administrative pour continuer la propagande et l'action engagées pour la défense du peuple russe, action qui a déjà donné des résultats, dans le sens qu'indiquent la résolution votée au Congrès confédéral de Lyon et la Conférence internationale d'Amsterdam ;

Donne à nouveau mandat à son délégué au Bureau syndical international de demander l'application la plus rapide possible de la décision d'envoi d'une délégation en Russie.

(1) Le compte rendu sténographique de cette séance a paru dans la *Voix du Peuple* de novembre.

Au cours de la discussion, le camarade Jouhaux avait, en effet, rappelé que le Congrès international d'Amsterdam avait décidé l'envoi d'une délégation en Russie. Malgré les démarches faites depuis, et pour des raisons indépendantes de l'Internationale, cette délégation n'a pu encore avoir lieu. Il en a été de même de la décision du même ordre prise par le Bureau International du Travail.

... Les succès militaires des armées révolutionnaires, l'effondrement rapide des généraux soutenus par l'Entente, avaient fait perdre ensuite de son acuité à la question de l'aide à la Russie. Mais elle a repris, au moment où nous établissons ce rapport, un caractère très grave du fait de la guerre entre les Soviets et la Pologne et de l'aide que l'Entente manifeste l'intention de donner à ce dernier pays. Il n'est pas possible encore de prévoir quels développements prendra cette situation. Mais l'attitude de l'organisation ouvrière ne peut être douteuse. Elle est tout entière guidée par la volonté d'arriver à la paix avec toutes les nations, de s'opposer à toutes les tentatives de réaction militaire, à toute guerre ouverte ou masquée, de faire respecter le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et d'exiger pour la Russie la cessation du blocus et la reprise des relations normales.

La Fédération Syndicale internationale

La reprise des relations entre les organisations ouvrières des pays que la catastrophe avait séparées s'est faite, non seulement entre les Centrales nationales, mais encore entre les organisations d'industrie.

Une série de Congrès internationaux ont reconstitué, en effet, le plus grand nombre des Fédérations Internationales. Il faut même ajouter que ces organisations ont été rétablies sur des bases nouvelles, plus fortes que ne les avait trouvées la guerre.

Le Congrès de Lyon a ratifié la reconstitution de la Fédération Syndicale Internationale réalisée à Amsterdam en juillet-août. En un an, l'organisme commun aux groupements ouvriers mondiaux a pris un développement considérable et manifesté une activité et une puissance qui ne peuvent être méconnues.

L'organisation de la F. S. I. est la suivante. Elle comporte un bureau composé comme suit : Appleton (Grande-Bretagne), président ; Jouhaux (France), premier vice-président ; Mertens (Belgique), second vice-président ; Oudegeest et Fimmen (Hollande), secrétaire-trésorier. Ce bureau se réunit mensuellement, en général à Amsterdam.

Les Centrales nationales sont réparties en dix groupes qui désignent chacun un délégué, dont la réunion annuelle constitue le Comité exécutif.

La première réunion de ce Comité a été tenue à Amsterdam, les 8, 9 et 10 avril ; la C. G. T. était représentée par Jouhaux et par Dumoulin. Les délégués ont approuvé l'action menée par le bureau relativement à la Conférence de Washington, dont il est question plus loin. Ayant enregistré une série d'adhésions nouvelles, celles de l'Afrique du Sud et de la Grèce, le Comité définit les rapports de la F. S. I. et du Bureau International du Travail avec le souci naturel de conserver au premier organisme son indépendance absolue. Il décida de tenir un Congrès spécial de l'émigration dont la réunion aura vraisemblablement lieu en janvier 1921, en Italie. Ayant confirmé la décision d'envoyer une délégation ouvrière en Russie, il aborda l'étude générale de la situation économique de l'Europe centrale.

Cette discussion prit fin par la décision d'établir un programme de distribution du charbon et des matières premières, de concert avec les Centrales syndicales affiliées.

Les Centrales syndiquées des divers pays furent ensuite invitées à favoriser pour le Premier Mai le chômage et des démonstrations en faveur de l'application de la journée de huit heures ainsi que des autres conventions adoptées à Washington, parallèlement à une propagande pour la socialisation des moyens de production afin que ceux-ci fassent retour à la collectivité.

Un manifeste fut publié à cet effet par le Bureau international et mis à la disposition des Centrales affiliées.

Enfin, le Comité exprima sa satisfaction de l'initiative prise par le bureau pour venir en aide aux ouvriers d'Autriche et décida de poursuivre sans relâche le mouvement de secours.

L'action internationale devait faire l'objet d'un nouveau débat au C. C. N. de mars.

Le camarade Jouhaux précisa le programme de la F. S. I. dans l'ordre économique.

En premier lieu, déclara-t-il, son attention a été appelée sur la nécessité d'une politique internationale, à l'aide d'organismes appropriés, du ravitaillement, des matières premières, des transports. C'est la conception que n'a cessé de défendre la C. G. T. depuis l'armistice. L'Internationale l'a faite sienne en demandant aux Centrales nationales d'agir auprès de leurs gouvernements dans ce sens, car, en dehors de cette conception, il ne peut pas y avoir d'existence pour les peuples européens, ni de transformations sociales possibles.

— S'il n'y a pas d'organisation internationale de ravitaillement, si la situation ne change pas, ce sera la faillite, la banqueroute — mais pour l'Europe continentale seule ! Car d'autres pays : l'Angleterre, l'Amérique, le Japon (et je ne pense pas que ce soit chez eux que vous trouverez de grandes possibilités de développement révolutionnaire) en profiteront pour développer un impérialisme économique.

Le secrétaire général de la C. G. T. rappela, d'autre part, toute l'activité de l'Internationale, notamment ses initiatives en faveur de l'Autriche

et sa première action contre la réaction hongroise. Il va être maintenant question de celle-ci.

Après discussion, le C. C. N. adopta le rapport moral international par 100 voix contre 18 et 2 abstentions.

L'aide aux Autrichiens

Le C. C. N. de mars eut encore à se prononcer sur la participation de l'organisation française au mouvement de secours en faveur de l'Autriche.

L'Internationale s'était, depuis quelque temps, préoccupée de la situation lamentable existant dans ce pays, et le camarade Fimmen adressait aux Centrales la lettre que voici.

Amsterdam, 13 novembre 1919.

Confédération Générale du Travail, 33, rue de la Grange-aux-Belles, Paris (10^e).

Chers camarades,

Les rumeurs qui circulent déjà depuis longtemps dans la presse au sujet de l'état de misère dans laquelle se trouve le peuple de l'Autriche, et de la misère, bien plus grande encore, qui l'attend dans les mois à venir, sont pleinement confirmées à notre Bureau par des lettres et des télégrammes venant de la Centrale autrichienne, affiliée à notre Fédération.

La misère en Autriche est indescriptible. Des centaines de milliers d'hommes meurent littéralement de faim et des dizaines de milliers sont impitoyablement condamnés à crever cet hiver de froid et de faim, si l'on ne vient vite à leur secours.

Or, le Bureau International estime qu'il est de son devoir et de celui du mouvement syndical de tous les pays de fournir ce secours.

Durant la guerre, différentes Centrales ont répondu à l'appel fait par le Bureau intérimaire de la Fédération Syndicale Internationale au profit des Centrales belge et serbe et mis généreusement à sa disposition des sommes assez considérables afin de permettre au mouvement syndical de ces pays de se maintenir.

A présent, notre Bureau fait appel à toutes les Centrales affiliées à la Fédération Syndicale Internationale et aux millions d'ouvriers organisés dans lesdites Centrales afin de prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour soulager la misère des familles de nos camarades autrichiens.

Par conséquent, le Bureau de la Fédération Syndicale Internationale vous prie :

1° De bien vouloir mettre à sa disposition, de vos propres moyens, une somme aussi forte que possible au profit des ouvriers autrichiens et de bien vouloir la faire parvenir au soussigné ;

2° De faire appel, dans votre propre pays, aux organisations affiliées à votre Fédération pour que celles-ci mettent également, de leurs propres moyens, des sommes considérables au profit du mouvement syndical

autrichien en les faisant parvenir au soussigné par votre intermédiaire ;

3° D'organiser parmi les ouvriers de votre pays des mouvements de secours ou des quêtes dans le même but.

Pour ce qui concerne les divers pays, nous laissons naturellement à eux à décider de quelle façon le tout pourra être empoigné et organisé.

L'essentiel, c'est que notre action internationale pour préserver les ouvriers autrichiens d'une ruine absolue soit empoignée immédiatement et que des montants aussi considérables que possible soient remis au plus vite au Bureau International.

A la fin de la semaine courante, le soussigné se rendra à Vienne, afin de se mettre le plus amplement possible au courant de la situation et de se concerter avec les militants du mouvement syndical autrichien au sujet de l'utilisation la plus efficace des deniers qui seront réunis.

Dès mon retour, je m'empresse de vous envoyer un rapport détaillé sur les résultats de mon enquête.

Toutefois, j'ai confiance que vous ne tarderez guère à prendre toutes les mesures pouvant favoriser le but visé et que vous n'attendrez pas que le dit rapport vous soit parvenu, car des sommes énormes, des millions sont nécessaires, et cela le plus tôt possible.

Dans l'espoir que toutes les Centrales syndicales nationales, sans exception, répondront au présent appel, j'attends volontiers sous peu le premier envoi des sommes que vous réunirez dans ce but.

Salutations confraternelles.

Pour le Bureau de la Fédération Syndicale Internationale :

FIMMEN, Secrétaire.

A cette lettre, le bureau confédéral répondit en manifestant le désir d'apporter son appui à cette œuvre de solidarité.

Nous ne pouvons que rappeler ici la campagne de presse menée dans tous les pays par l'Internationale syndicale, campagne à laquelle le bureau confédéral s'efforça de donner en France le plus grand effet. En même temps, il insistait de façon pressante auprès des organisations pour qu'elles apportent leurs contributions à une œuvre qui suscitait dans tous les pays un vif empressement.

Au cours de son rapport moral au C. C. N. de mars, le camarade Jouhaux exposant les résultats déjà obtenus par l'Internationale, insistait pour que la C. G. T. y participât dans une mesure en rapport avec l'importance du mouvement ouvrier. Le C. C. N. décida alors de la création d'un timbre de solidarité de un franc à percevoir par les Unions départementales.

Cette décision fut communiquée aux Syndicats par la circulaire que voici :

Le Comité confédéral national a décidé, au cours de ses réunions du 30 mars dernier, d'apporter une aide efficace aux travailleurs viennois dont nous vous avons signalé le profond état de misère.

Pour apporter un soulagement à cette déplorable situation, la Fédération Syndicale Internationale a décidé l'envoi à Vienne de trains de

produits alimentaires, dont plusieurs ont déjà été répartis aux intéressés par les soins de l'organisation syndicale autrichienne.

Plusieurs millions de francs ont déjà été versés par les diverses Centrales syndicales, devant ainsi l'effort du prolétariat français.

Cependant ce dernier ne peut rester indifférent. Pour répondre à ce devoir de solidarité internationale, le Comité confédéral national, composé par les délégués des Unions départementales et Fédérations d'industrie, a décidé l'édition d'un timbre spécial de solidarité d'une valeur de un franc qui devra être obligatoirement souscrit par les syndiqués français avant le 3 mai 1920.

Les timbres seront déposés dans les permanences syndicales dès qu'ils seront imprimés et remis immédiatement aux cotisants. Pour les camarades qui n'auront pu être touchés auparavant, ils leur seront remis le Premier Mai, au moment du pointage des cartes confédérales.

Dès maintenant, les Unions départementales ont le devoir de faire parvenir aux Syndicats de leur département des instructions pour le recouvrement de cet impôt obligatoire ; d'indiquer au Bureau confédéral le nombre de timbres qui doit leur être adressé dès que l'impression en sera faite.

Les fonds recueillis devront être envoyés au camarade Calveyrach, trésorier confédéral, avant le 3 mai, dernier délai. Les versements partiels qui seront faits avant cette date permettront au Bureau confédéral d'opérer un premier envoi à la Fédération Syndicale Internationale.

Le boycott de la Hongrie

L'Internationale Syndicale a eu à intervenir pour d'autres motifs en Hongrie.

Cette fois, il s'agissait de faire cesser la terreur blanche qui n'a cessé de peser sur ce pays depuis la chute (juillet 1919) de la République des Conseils.

Les renseignements communiqués par la F. S. I. et donnés dans la presse ouvrière sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de refaire ici le tableau des atrocités commises. On peut cependant rappeler ce résumé donné par une circulaire du bureau international :

... Il y a tantôt un an, les éléments dits amis de l'ordre se sont emparés du pouvoir en Hongrie. A partir de ce jour, le mouvement ouvrier a été en butte à une oppression et à des persécutions sans exemple dans les fastes du mouvement ouvrier et qui surpassent de beaucoup les atrocités du tsarisme renversé en Russie.

Il suffit d'être membre d'un Syndicat non confessionnel pour être jeté en prison et une dénonciation anonyme suffit pour être enlevé et enfermé dans un camp de prisonniers.

Dès le commencement de cette année, il se trouvait dans les camps de concentration de : Hajmasker, 9.000 hommes et femmes, et dans ceux de Csopel, Zala-Egerszeg, Eger, Czegléd et Homaron Sandberg, respectivement 4.000, 2.000, 3.000 et 2.000 hommes et femmes.

En tout, 50.000 hommes et femmes furent enfermés. Les prisons des villes regorgent de détenus. Les prisonniers et les internés sont en butte aux tortures les plus atroces et les plus raffinées.

Au commencement de l'année déjà, 5.000 ouvriers avaient été « exécutés ». Des milliers et encore des milliers ont été assassinés par des bandes d'officiers sans forme de procès. Des milliers encore meurent lentement de faim, de sous-alimentation et de maladies de tous genres. Les détachements d'officiers réactionnaires détiennent le pouvoir suprême, quiconque tombe entre leurs mains est perdu : leurs victimes sont mises à la torture et assommées. Les cas où des malheureux furent scalpés tout vifs, où ils moururent bras et jambes fracassés, où ils furent forcés de manger leurs excréments ou de la chair humaine, où des hommes furent châtrés ou eurent les parties génitales écrasées entre des pierres ont été constatés et certifiés sous serment par des témoins. Des hommes et des pères ont été torturés et tués sous les yeux de leurs femmes et leurs enfants, des femmes et des jeunes filles violentées sous les yeux de leurs maris et de leurs pères. Chaque jour des hommes et des femmes appartenant à la classe ouvrière militante disparaissent pour être retrouvés comme cadavres, tués à coups de fusil ou à coups de gourdin, noyés, souvent atrocement mutilés.

La Fédération Syndicale Internationale a protesté contre ces atrocités auprès du Gouvernement hongrois et auprès du Conseil suprême de la Société des Nations et elle a exigé des mesures pour mettre fin à ces atrocités. Tout a été en vain. En Hongrie, la terreur blanche règne en maîtresse absolue. Il est évident que le Conseil suprême de la Société des Nations ne peut ou ne veut pas exercer la pression nécessaire sur le gouvernement hongrois. Celui-ci, de son côté, ne peut ou ne veut pas réprimer les atrocités dans le pays, il ferme les yeux sur celles-ci ou bien les encourage.

Il avère de documents officiels du Gouvernement hongrois qui sont en possession de la Fédération Syndicale Internationale, qu'il enjoignait aux juges de condamner les prisonniers aussi dans les cas où les preuves de ce qu'ils appellent la culpabilité ne sont pas probantes et qu'il paye pour la mise hors d'état de nuire, c'est-à-dire pour l'assassinat des chefs du mouvement ouvrier réfugiés à l'étranger, des primes variant de 20.000 à 250.000 couronnes. Tous ces faits sont connus et sont établis. Les gouvernements qui en ont connaissance se refusent à intervenir, et applaudissent probablement à ce que le mouvement ouvrier soit réduit à l'impuissance et terrassé en Hongrie.

L'Internationale protesta auprès de l'Entente, lui demandant de tenir les engagements pris en son nom par des missions à Budapest et qui devaient exclure toutes représailles politiques.

Cette démarche fut infructueuse ; il en fut de même d'une autre protestation adressée au gouvernement hongrois, dans laquelle celui-ci était prévenu que l'Internationale se réservait d'intervenir par tous les moyens pour mettre la Hongrie en interdit, en faisant appel à toutes les organisations syndicales susceptibles de mener cette action.

Toutes ces démarches étant restées vaines, et le gouvernement hon-

grois — inquiet pourtant — n'acceptant de donner aucune des garanties qui lui étaient demandées, la F. S. I. résolut de mettre à exécution sa menace et soumit à la Fédération Internationale des Transports, la plus directement intéressée, la proposition de blocus économique. Le Comité International des Transports décida d'appliquer le boycottage à la date du 20 juin. L'appel suivant fut lancé à cet effet :

Aux organisations des ouvriers du transport et aux organisations des cheminots de tous les pays.

Chers camarades,

Dans sa séance d'hier, le Conseil général de la Fédération Internationale des Transports a décidé à l'unanimité de prêter tout l'appui des ouvriers du transport de tous les pays au boycott de la Hongrie de la Terreur Blanche proclamé pour le 20 juin prochain par la Fédération Syndicale Internationale.

Le Conseil général, ayant pris connaissance des persécutions effroyables dont sont victimes les ouvriers en Hongrie, applaudit chaleureusement au boycott international et il a la conviction qu'à partir du 20 juin prochain les ouvriers du transport refuseront comme un seul homme de fournir le moindre travail dont puisse bénéficier la Hongrie. A partir du 20 juin aucune marchandise, de quelque nature que ce soit, ne sera chargée, déchargée ou transportée.

Nous vous prions de communiquer le présent manifeste dans le cercle le plus étendu à vos membres et généralement aux ouvriers de chez vous. Faites-le imprimer incessamment dans votre organe, ainsi que dans la presse des autres organisations ouvrières.

Camarades, le Conseil général compte sur vous pour que vous teniez la parole qu'il a donnée au Comité de la Fédération Syndicale Internationale, parole donnée avec la confiance et avec la conviction que les ouvriers du transport et les cheminots voudront être à la tête de l'armée internationale du travail dans cette action internationale menée contre l'arbitraire et la domination sanglante et pour le droit et la liberté.

Nous sommes assurés que vous ferez tout pour que votre pays réponde à l'appel lancé par la Fédération Syndicale Internationale et le Conseil général des ouvriers du transport, et je vous envoie, dans l'attente de vos bonnes nouvelles, mes salutations confraternelles.

FIMMEN, Secrétaire.

Pour la France, l'appel suivant fut lancé à toutes les organisations :

Camarade Secrétaire,

Conformément à la décision de la Fédération Syndicale Internationale et comme suite aux décisions prises par la Commission Administrative de la C. G. T., dans sa séance du 2 juin 1920, nous venons vous demander de prendre toutes dispositions utiles pour assurer, de la manière la plus effective, le boycottage de la Hongrie, à partir du 20 juin.

Nous appelons tout particulièrement l'attention des organisations de

marins, de cheminots, de dockers, de postiers pour priver ce pays de toutes communications et de tout ravitaillement. Il est inutile de reproduire ici les raisons qui ont motivé ces décisions.

Nous comptons que les heureuses dispositions qui ont été prises et qui ont été si heureusement effectives, lorsqu'il s'est agi de combattre l'intervention armée en Russie, serviront de nouveau avec la même efficacité et apporteront ainsi au prolétariat hongrois, si horriblement persécuté, l'aide qu'il attend du prolétariat international.

Le Bureau confédéral :

L. JOUHAUX, G. DUMOULIN, M. LAURENT, J. LAPIERRE,
A. CALVEYRACH.

Le gouvernement hongrois prit la menace au sérieux, mais des pourparlers indirects qui se produisirent alors n'ayant donné aucun résultat satisfaisant, la mise en interdit économique de la Hongrie eut lieu à la date fixée, le 20 juin.

L'exécution de la mesure décidée par l'Internationale incombait surtout aux ouvriers des transports et des communications, et parmi toutes les Centrales, aux Syndicats d'Autriche, puisque c'est avec ce pays que la Hongrie a ses principales relations. Elle a été réalisée immédiatement, et le mouvement s'est étendu et se poursuit de la manière la plus satisfaisante en Autriche, en Allemagne, en Tchéco-Slovaquie, en Roumanie, ainsi que dans les autres nations qui toutefois n'ont pas des rapports aussi étroits avec la Hongrie.

Le boycottage ne tarda pas à faire la preuve de son efficacité ; le gouvernement de Budapest s'adressa aussitôt au gouvernement de Vienne pour lui demander d'intervenir auprès de l'Internationale afin d'aplanir toutes les difficultés.

C'est ainsi qu'à la suite de la sollicitation du bureau de l'Internationale Syndicale par le gouvernement hongrois d'envoyer à Vienne des délégués qui, sous la présidence du ministre autrichien des affaires étrangères, discuteraient les conditions mises à la cessation du blocus. Les camarades Fimmen, secrétaire international, et Hueber, président de la Commission générale des Syndicats autrichiens, se rendirent ainsi à Vienne. Les négociations engagées entre les délégués de Budapest et les représentants des organisations ouvrières ne purent aboutir, en raison surtout du fait qu'il n'existe pas en Hongrie de gouvernement régulier véritable, capable d'imposer sa volonté aux bandes réactionnaires.

Le bureau de l'Internationale avait décidé de se réunir à Bruxelles, le 3 juillet, pour prendre connaissance de ces négociations et arrêter toutes les mesures nécessaires. Devant ces résultats négatifs, il décida de continuer le boycott.

Celui-ci n'a cessé d'être appliqué depuis, et les renseignements donnés par l'Internationale ou publiés par nos camarades d'Autriche montrent qu'il s'exerce avec efficacité.

L'organisation internationale du travail

L'organisation internationale du Travail, partie de la Société des Nations, a été déterminée par les titres XIII du traité signé à Versailles avec l'Allemagne et des autres traités conclus depuis.

Les textes diplomatiques qui règlent sa constitution comportent en premier lieu une série d'articles qualifiés de « charte internationale du Travail » plus des clauses relatives à l'organisation elle-même. Celle-ci se compose de deux parties, l'une permanente : le Bureau International du Travail, l'autre de caractère périodique, la Conférence internationale annuelle.

La Conférence est composée de représentants de chaque Etat participant à raison de deux délégués officiels, d'un représentant des associations patronales, d'un représentant des organisations ouvrières. A ces délégués peuvent être adjoints des conseillers techniques. La Conférence a pour objet de déterminer des conventions relatives aux conditions de travail et des recommandations. Ces conventions doivent être obligatoirement soumises par les Etats participants à leurs autorités législatives particulières. Mais l'obligation s'arrête là, sauf pourtant qu'en cas de non-application, le Bureau International du Travail peut avoir recours à la Société des Nations et demander des explications au gouvernement défaillant.

Les pouvoirs de la Conférence sont donc encore très incomplets. Les critiques formulées par les organisations ouvrières portent à la fois sur la double représentation des gouvernements et sur l'absence de sanctions. Elles n'ont pas cependant paru de nature à empêcher l'Internationale Syndicale de prendre part à cette organisation, et le Congrès d'Amsterdam avait décidé que les Centrales devraient être représentées à Washington.

Quant au Bureau International du Travail, il a pour tâche à la fois de préparer les Conférences et les projets de conventions soumises à chacune d'elles, en recueillant toutes les informations nécessaires, et de surveiller l'application de ces conventions. Il a à sa tête un directeur et un Conseil d'administration de vingt-quatre membres nommés par la Conférence.

Son siège, après avoir été fixé provisoirement à Londres est, à l'heure actuelle, établi à Genève.

La Conférence de Washington

Le premier acte de l'Organisation du Travail devait être une Conférence Internationale que devait convoquer, en novembre, à Washington, le président des Etats-Unis. Elle se tint dans des conditions assez exceptionnelles puisque le traité de Versailles n'était pas ratifié par le gouvernement américain.

La C. A. confédérale, appelée à désigner le délégué ouvrier français, nomma le camarade Jouhaux, auquel elle adjoignit, à titre de conseillers techniques, les camarades Dumoulin, Bidegaray, Lenoir et Jeanne Bouvier.

Elle expliqua sa décision par la déclaration suivante qui indique à la fois les raisons de cette participation et l'objet poursuivi par l'organisation ouvrière française, de concert avec l'Internationale.

Ainsi qu'il a été annoncé, la Commission administrative a décidé que la Confédération sera représentée à la Conférence internationale de législation du travail qui, convoquée aux termes du traité de paix par le président Wilson, doit s'ouvrir à Washington, le 29 octobre. Elle a désigné pour l'y représenter les camarades Jouhaux, Dumoulin, Lenoir, Bidegaray et la camarade Bouvier.

Cette décision a été prise en conformité avec les décisions des Comités nationaux confédéraux et du récent Congrès confédéral qui, par l'adoption des rapports moraux, s'est prononcé sur la question, et dans les conditions mêmes qu'avaient définies les Centrales Syndicales réunies à la Conférence d'Amsterdam.

La C. G. T. constate que, suivant les décisions prises par l'Internationale Syndicale, les représentants ouvriers de tous les pays participant aux réunions de Washington ont été désignés par les organisations centrales ouvrières de chaque nation, et pour tous les pays adhérents déjà à l'Internationale par les groupements affiliés à celle-ci.

C'est donc l'Internationale ouvrière même qui sera chargée de défendre, devant les représentants des gouvernements et des patronats intéressés, les intérêts des travailleurs.

La C. G. T. constate, d'autre part, que sur les efforts de l'Internationale ouvrière qui avait mis comme condition essentielle à sa participation celle des pays centraux, le Conseil suprême a reconnu la légitimité de cette participation. Les représentants de l'Allemagne et de l'Autriche seront donc appelés à délibérer sur les questions générales intéressant l'organisation du travail de tous les pays. Ainsi sera réalisé un premier effort vers la réconciliation et l'entente des peuples, hier encore en lutte, en vue de la coopération commune à un objet dont la réalisation est hautement désirable.

Sans rien abandonner des critiques formulées par son représentant à la Commission du Travail de la Conférence de la paix et dont elle entend poursuivre le redressement d'accord avec les autres organisations ouvrières nationales, la C. G. T. ira à Washington avec le ferme désir de travailler à la réalisation d'une législation internationale du Travail, basée sur les revendications prolétariennes exprimées à la Conférence internationale syndicale de Berne.

Fidèle aux principes affirmés dans les Conférences qui ont eu lieu pendant la guerre et qui ont trouvé leur expression décisive à Berne, l'organisation prolétarienne française affirme la nécessité d'unifier les conditions ouvrières dans le monde et de réaliser un minimum de justice et de garanties pour les travailleurs.

Le prolétariat organisé dans l'Internationale a affirmé, et les gouvernements et les diplomates ont dû reconnaître, que la réalisation de ce principe est une condition indispensable de l'établissement d'une paix durable. Il ne peut y avoir d'équilibre dans le monde que si les travailleurs de tous les pays sont appelés à jouir d'une situation égale, d'un statut équivalent pour tous.

Ce sont ces conceptions, sur lesquelles les Centrales Syndicales sont d'accord, que la Confédération Générale du Travail entend développer à Washington. En se faisant représenter à cette Conférence, le prolétariat de ce pays ne cède pas au désir d'entrer en contact avec des représentants officiels ou patronaux, mais il affirme la volonté nette des travailleurs du monde entier de prendre une part effective, de jouer un rôle constitutif, d'exécuter un contrôle permanent et efficace sur le fonctionnement et le développement du nouvel organisme international.

Il n'oublie pas, d'autre part, que l'Organisation internationale du Travail est une partie intégrante de la Société des Nations dont il affirme avec tout l'ensemble du monde ouvrier l'impérieuse nécessité, et qui, par l'effort conjugué de tous les peuples, de toutes les masses ouvrières organisées, est capable de mettre un terme définitif aux guerres militaires comme aux guerres économiques.

La Conférence internationale de Washington est la première en date des manifestations de la Ligue des Nations et, à ce titre, les travailleurs ne peuvent s'en désintéresser. Ils trouvent une première satisfaction dans l'admission des pays hier encore ennemis et dans ce fait que l'action ouvrière a réussi à faire prévaloir ses vues qui tendent à réaliser une réconciliation de tous les peuples par une action commune de progrès, de justice et de paix.

C'est dans cet état d'esprit que la Confédération Générale du Travail va prendre sa part des travaux de la première Conférence Internationale de législation du travail.

Elle œuvrera, en accord avec l'Internationale ouvrière, pour la reconnaissance des droits du travail dans le monde entier et pour la liberté d'action de tous les prolétariats, y compris le prolétariat russe, étant unis dans une même pensée de libération par le travail régénéré.

En effet, le Congrès d'Amsterdam avait mis comme condition à la participation ouvrière, l'admission des délégués des puissances centrales, bien qu'elles ne soient pas encore admises à la Société des Nations. Des démarches eurent lieu, auxquelles prit une part considérable la C. G. T., qui aboutirent à donner l'assurance que les puissances de l'Entente ne s'opposeraient point à l'admission de délégués autrichiens et allemands.

La Conférence devait d'ailleurs décider de les admettre par 71 voix contre une — celle du représentant patronal français ; décision théorique pour le moment, puisque, à la suite de divers contre-temps, les Allemands et les Autrichiens ne purent se rendre à Washington, mais qui put prendre tout son effet lors de la constitution du Conseil d'administration du Bureau International et de la Conférence spéciale au travail maritime.

Les travaux de la Conférence avaient été préparés par un Comité provisoire siégeant à Londres. Il devait porter sur les questions suivantes :

- Journée de huit heures ;
- Travail des enfants ;
- Travail de nuit ;
- Protection des mères ;
- Chômage ;

On peut ainsi résumer la teneur des différentes conventions (1) adoptées après un mois de débats :

JOURNÉE DE HUIT HEURES. — *Le nombre des heures de travail ne sera pas de plus de huit par jour, avec une semaine de quarante-huit heures. Lorsque les heures de travail seront de moins de huit pour une journée, la limite pourra être dépassée les autres jours, pourvu que ce ne soit pas pour plus de neuf heures. Dans le travail continu par équipes, la limite pourra être dépassée, à la condition que le nombre moyen des heures de travail n'excède pas cinquante-six par semaine pour une période de trois semaines. Quelques autres exceptions du même genre sont prévues. Les heures supplémentaires seront payées avec une majoration d'au moins 25 %. Les ouvriers occupés dans les régions dévastées de France et de Belgique seront considérés comme employés dans des conditions spéciales. Au Japon, la limite sera de cinquante-sept heures pour les ouvriers au-dessus de quinze ans et de soixante heures pour l'industrie de la soie ; dans l'Inde, de soixante heures également pour les mineurs et certains ouvriers des chemins de fer. En Grèce et en Roumanie, la réglementation précédente ne pourra être appliquée avant 1924.*

TRAVAIL DES ENFANTS. — *Les enfants au-dessous de quatorze ans ne pourront être admis dans l'industrie. Au Japon et aux Indes, dans certains métiers, l'emploi des enfants âgés de moins de douze ans sera prohibé, avec relèvement éventuel de l'âge minimum à quatorze ans.*

CHOMAGE. — *Chaque pays établira des bureaux de placement gratuits et fournira tous les trois mois des informations à l'Office international du Travail.*

TRAVAIL DE NUIT. — *Les femmes ne seront pas employées de 10 heures du soir à 5 heures du matin. La même restriction sera apportée au travail des jeunes gens au-dessous de dix-huit ans ; pour le Japon, cet âge-limite sera de quinze ans jusqu'en 1925 ; pour les Indes de quatorze ans.*

PROTECTION DES MÈRES. — *Aucune femme ne travaillera pendant les six semaines qui suivront l'accouchement, et toute femme aura le droit de quitter son travail six semaines auparavant. L'assistance de l'Etat sera*

(1) Le texte en a été publié intégralement dans la *Voix du Peuple* de février (pour les huit heures) et de mars pour les autres conventions et les recommandations.

assurée aux ouvrières mères pendant la durée du chômage causé par ces raisons.

Il n'est pas possible, dans ce cadre restreint, de donner un compte rendu détaillé des débats. Il faut cependant signaler comme importante la proposition faite par le camarade ouvrier italien, le camarade Baldesi, tendant à l'organisation de la répartition des matières premières. Soutenue par la délégation ouvrière française, elle ne fut repoussée qu'à une petite minorité. On a pu se rendre compte que l'Internationale Syndicale s'attache à réaliser cette proposition.

Le Bureau international

La Conférence s'employa, d'autre part, à mettre sur pied le Bureau International permanent. Elle élut le Conseil d'administration, composé de vingt-quatre membres (douze officiels, six patrons, six ouvriers) dont le camarade Jouhaux fait partie et elle choisit pour directeur M. Albert Thomas.

Tous ces travaux furent d'ailleurs exposés devant le Comité confédéral national de janvier. Les déclarations faites alors par le secrétaire général furent approuvées par 89 voix contre 19 (3 abstentions, 18 absences).

Au mois de janvier se tint à Paris la réunion constitutive du Bureau International. C'est à cette réunion que fut décidé le principe de l'envoi d'une délégation d'enquête en Russie (dont la délégation de l'Internationale syndicale devait d'ailleurs être absolument indépendante). On sait que ce projet n'a pu encore être mis en application.

Une deuxième séance du Conseil d'administration eut lieu à Londres, en mars. Elle eut pour objet la préparation de la Conférence Internationale du Travail maritime dont l'ouverture fut fixée au 15 juin, à Gènes.

Le Conseil se réunit encore dans cette dernière ville, avant la tenue de cette Conférence. Il fixa notamment la date de la prochaine Conférence générale qui commencera à Genève, le 5 avril 1921. L'ordre du jour, précédemment établi, sera le suivant, sans préjudice des questions qui pourront être ultérieurement posées :

1° *Rapport du président du Conseil d'administration ;*

2° *Rapport général du directeur du Bureau International du Travail ;*

3° *Exécution des décisions des Conférences internationales ;*

4° *Questions agricoles : a) Adaptation aux travailleurs agricoles des résolutions de Washington ; — 1) Règlementation des heures de travail ; 2) Mesures pour prévenir et réduire le chômage ; 3) Protection des femmes et des enfants ; — b) Enseignement technique agricole ; — c) Hygiène ; — d) Garantie des droits d'association et de coalition ; — e) Protection contre les accidents, la maladie, l'invalidité et la vieillesse ;*

5° *Maladies industrielles (saturnisme et charbon) ;*

6° *Rapport de la Commission d'émigration ;*

7° *Conseil d'administration du Bureau international du Travail et revision éventuelle des statuts.*

Enfin, une décision importante a été prise sur la proposition du groupe patronal, acceptée par le groupe ouvrier. Une enquête scientifique sera instituée sur la production, considérée dans ses rapports avec les conditions de travail.

La conférence de Gênes

La Conférence internationale de Gênes, qui a duré un mois, à partir du 15 juin, avait été décidée par la Conférence de Washington avec l'ordre du jour suivant :

1° *Conditions d'application à la marine de la Convention de Washington, ayant pour objet de limiter la journée de travail à huit heures et la semaine à quarante-huit heures. Cette question, en effet, ne peut être réglée que sur la base internationale, car, envisagée isolément dans les différents pays, elle intervient d'une façon grave dans les conditions de la Conférence mondiale.*

2° *Contrôle des conditions d'engagement et de placement des marins et application aux marins de la Convention et des Recommandations de Washington sur le chômage.*

3° *Application des Conventions de Washington tendant à interdire le travail des enfants au-dessous de quatorze ans.*

4° *Examen d'un Statut international des marins tendant à les soustraire aux règles militaires et à leur donner l'égalité avec les autres professions et la liberté du contrat de travail.*

Les marins français y étaient représentés par les camarades Rivelli, Réaud, Montagne, Pasquini, de la Fédération des Inscrits maritimes.

Les travaux ont été assez difficiles et un moment compromis par un incident relatif aux délégués allemands, lequel put être enfin réglé à la satisfaction de tous.

Ils ont abouti au vote de diverses conventions et recommandations. Malheureusement, en présence de l'hostilité irréductible manifestée par les délégués gouvernementaux et patronaux des grandes nations maritimes — en premier lieu, de l'Angleterre — la convention relative à la journée de huit heures et à la semaine de quarante-huit heures a été repoussée par 48 voix contre 25. Il eût fallu, en effet, les deux tiers des voix (il en manque une) pour que son adoption ait pu être décidée.

Cet échec regrettable, et d'ailleurs momentané, doit être attribué à l'égoïsme de certains gouvernements et aussi à l'insuffisance actuelle de la réglementation du travail maritime dans beaucoup de nations.

“ *La Voix du Peuple* ”

RAPPORT SUR LA GESTION PENDANT L'EXERCICE 1919-1920

La situation financière de la *Voix du Peuple* appelle un sérieux examen.

Le prix de l'abonnement qui semblait élevé, lors de sa publication sous forme de revue, occasionna déjà, au cours de l'exercice précédent, une situation difficile qui frisait le déficit.

Cette situation ne fut améliorée et la publication de la *Voix du Peuple* ne fut poursuivie que grâce à un virement de *quinze mille francs* qui fut opéré sur la caisse du viaticum par décision du Comité national.

Cette année, la situation financière de la *Voix du Peuple*, quoique apparemment meilleure que ne la présentait son dernier bilan, reste cependant assez peu brillante.

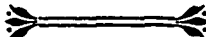
L'encaisse de *vingt-cinq mille francs*, qui figure comme encaisse au 31 mai 1920 ne peut pas, en vérité, servir à examiner la situation véritable de l'organe officiel de la C. G. T., pour les raisons suivantes :

La plus grosse partie des abonnements était, à la date du 31 mai, payée pour l'année et il restait à cette époque à faire paraître la *Voix du Peuple* pendant encore *sept mois*, c'est-à-dire à pourvoir à une dépense mensuelle de plus de *sept mille francs*.

En conclusion, nous croyons devoir appeler l'attention des organisations sur ce fait, que la *Voix du Peuple* ne pourra pas continuer de paraître sans grever considérablement la caisse de la C.G. T.

En second lieu, nous faisons remarquer que la nouvelle publication, le *Droit Ouvrier*, d'un format plus réduit que la *Voix du Peuple*, a dû fixer, pour pouvoir paraître, le prix de son abonnement à *vingt francs*.

Nous estimons que le prix de l'abonnement de la *Voix du Peuple* ne peut pas être inférieur à ce chiffre, ce qui entraîne une augmentation de cinq francs par an, à dater du 1^{er} janvier 1921.



“ *Le Droit Ouvrier* ”

~~~~~

Sur la demande d'un grand nombre de secrétaires d'Unions départementales et locales et de Syndicats, la C. G. T. a inscrit à son budget des années 1920 et 1921, une somme de 2.500 francs pour subventionner un organe de jurisprudence où les militants et tous les travailleurs qui veulent connaître les lois ouvrières peuvent puiser d'utiles renseignements.

Ce bulletin, le *Droit Ouvrier*, paraît depuis janvier 1920. Il suffirait que 2.000 organisations souscrivent un abonnement annuel pour qu'il puisse vivre et se développer sans subvention ni de la C. G. T. ni de l'Union des Syndicats de la Seine. Cependant, malgré de nombreux appels, malgré la publicité faite, nous sommes loin d'atteindre ce chiffre.

Si l'on tient compte du coût élevé du papier, de l'augmentation des salaires dans l'imprimerie comme dans toutes les corporations, il est facile de démontrer que le prix de l'abonnement annuel de 20 francs ne peut être diminué.

La Commission administrative de la C. G. T. insiste à nouveau auprès des organisations confédérées afin qu'elles fassent autour d'elles toute la propagande nécessaire pour que le *Droit Ouvrier* puisse vivre d'abord, et pour qu'il soit possible par la suite d'augmenter mensuellement le nombre de feuilles.



# == Rapport Financier ==

**du 1<sup>er</sup> Juin 1919 au 31 Mai 1920**

Coimbres pris du 1<sup>er</sup> Juin 1919 au 31 Mai 1920.

— *Fédérations Nationales.* —

| <i>Organisations</i>             | du 1 <sup>er</sup> Juin 1919<br>au<br>31 Décembre 1919. | du 1 <sup>er</sup> Janvier 1920<br>au<br>31 Mai 1920. | <i>Coûtants</i> |
|----------------------------------|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-----------------|
| <i>Agricoles du Midi.</i>        | 5.000                                                   | fusionnée                                             | 5.000           |
| <i>Agriculteurs.</i>             | 6.200                                                   | 125.000                                               | 131.200         |
| <i>Alimentation.</i>             | 210.000                                                 | 155.000                                               | 365.000         |
| <i>Allumettiers.</i>             | 3.800                                                   | 20.500                                                | 24.300          |
| <i>Amublément.</i>               | 74.650                                                  | 50.000                                                | 124.650         |
| <i>Bâtiment.</i>                 | 675.000                                                 | 797.000                                               | 1.472.000       |
| <i>Bijouterie.</i>               | 30.800                                                  | 25.000                                                | 55.800          |
| <i>Blanchisseurs.</i>            | 11.950                                                  | 11.534                                                | 26.484          |
| <i>Boischarbons.</i>             | 7.000                                                   | fusionnée                                             | 7.000           |
| <i>Céramique.</i>                | 42.500                                                  | 70.000                                                | 112.500         |
| <i>Chapellerie.</i>              | 30.000                                                  | 23.000                                                | 53.000          |
| <i>Chemins de fer.</i>           | 1.405.000                                               | 953.000                                               | 2.358.000       |
| <i>Coiffeurs.</i>                | 10.500                                                  | 12.000                                                | 22.500          |
| <i>Cuir et Peaux.</i>            | 176.000                                                 | 175.000                                               | 351.000         |
| <i>Dessinateurs.</i>             | 5.550                                                   | 6.800                                                 | 12.350          |
| <i>Éclairage.</i>                | 225.000                                                 | 260.000                                               | 485.000         |
| <i>Employés.</i>                 | 255.102                                                 | 215.000                                               | 470.102         |
| <i>Enseignement laïc.</i>        | 45.000                                                  | 100.000                                               | 145.000         |
| <i>Gruerie (Magasins)</i>        | 25.500                                                  | 30.000                                                | 55.500          |
| <i>Gruerie (Personnel Civil)</i> | 46.000                                                  | 73.333                                                | 119.333         |
| <i>Habillement.</i>              | 160.000                                                 | 150.000                                               | 310.000         |
| <i>Horticoles.</i>               | 12.200                                                  | fusionnée.                                            | 12.200          |
| <i>(A. Reporter)</i>             | 3.465.752                                               | 3.252.167                                             | 6.717.919       |

# Fédérations Nationales (suite)

| Organisations              | du 1 <sup>er</sup> Juin 1919<br>au<br>31 Décembre 1919. | du 1 <sup>er</sup> Janvier 1920<br>au<br>31 Mai 1920. | Total      |
|----------------------------|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------|
| Report:                    | 3.465.752                                               | 3.252.167                                             | 6.717.919  |
| Ethos - Tapetiers.         | 88.500                                                  | fusionnée                                             | 88.500     |
| Eivre.                     | 59.500                                                  | 25.000                                                | 84.500     |
| Maréchaux.                 | 3.000                                                   | 3.000                                                 | 6.000      |
| Marine et Stat.            | 20.000                                                  | 90.000                                                | 110.000    |
| Maritimes (Syndicats)      | 110.000                                                 | 125.500                                               | 235.500    |
| Métaux.                    | 1.058.150                                               | 1.000.000                                             | 2.058.150  |
| Papier (fabriques de)      | ,,                                                      | 60.000                                                | 60.000     |
| Pots et Boîtes.            | 248.350                                                 | 300.000                                               | 548.350    |
| Postale.                   | ,,                                                      | 494.500                                               | 494.500    |
| Agents I. C. C.            | 101.250                                                 | fusionnée                                             | 101.250    |
| Ouvriers I. C. C.          | 40.000                                                  | - d. -                                                | 40.000     |
| Sous-Agents I. C. C.       | 80.000                                                  | - d. -                                                | 80.000     |
| Poudriers-Raffineurs.      | 6.000                                                   | 20.000                                                | 26.000     |
| Préparateurs en Pharmacie. | 13.300                                                  | 12.000                                                | 25.300     |
| Produits Chimiques.        | 140.950                                                 | 105.500                                               | 246.450    |
| Sciage Mécanique.          | 24.000                                                  | 25.000                                                | 49.000     |
| Services Publics.          | 175.000                                                 | 297.000                                               | 472.000    |
| Services de Santé.         | 72.500                                                  | 86.000                                                | 158.500    |
| Sous-Pol.                  | 650.000                                                 | 711.000                                               | 1.361.000  |
| Spectacle.                 | 62.445                                                  | 100.000                                               | 162.445    |
| Tobacs                     | 102.100                                                 | 100.000                                               | 202.100    |
| Tableterie                 | 35.800                                                  | 59.500                                                | 95.300     |
| Et Reportes.               | 6.556.597                                               | 6.866.167                                             | 13.422.764 |

## Fédérations Nationales (suite)

| Organisations                       | du 1 <sup>er</sup> Juin 1919<br>au<br>31 Décembre 1919. | du 1 <sup>er</sup> Janvier 1920<br>au<br>31 Mai 1920. | Cotaux     |
|-------------------------------------|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------|
| Report:                             | 6.556.597                                               | 6.866.167                                             | 13.422.764 |
| Cointuriers-Degraisieurs.           | 3.880                                                   | 700                                                   | 4.580      |
| Textile.                            | 669.085                                                 | 850.000                                               | 1.519.085  |
| Conneau.                            | 55.000                                                  | 65.000                                                | 120.000    |
| Transports.                         | 220.600                                                 | 275.000                                               | 495.600    |
| Verriers.                           | 69.450                                                  | 85.000                                                | 154.450    |
| Vignobles de la Marne.              | 7.000                                                   | fusionnée.                                            | 7.000      |
| Voiture.                            | 18.100                                                  | 30.000                                                | 48.100     |
| Monnaies & Médailles.               | 780                                                     | 1.500                                                 | 2.280      |
| fed. <sup>nt</sup> Alouze-Eorraine. | 356.925                                                 | ..                                                    | 356.925    |
| Cotaux:                             | 7.957.417                                               | 8.173.367                                             | 16.130.784 |



Cimbres pris du 1<sup>er</sup> Juin 1919, au 31 Mai 1920.

— *Unions Départementales.* —

| <i>Organisations</i>        | <i>du 1<sup>er</sup> Juin 1919<br/>au<br/>31 Décembre 1919</i> | <i>du 1<sup>er</sup> Janvier 1920<br/>au<br/>31 Mai 1920</i> | <i>Colours</i> |
|-----------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------|
| <i>Ain.</i>                 | 27.000                                                         | 30.000                                                       | 57.000         |
| <i>Aisne.</i>               | 26.700                                                         | 45.000                                                       | 71.700         |
| <i>Alger.</i>               | 61.000                                                         | 50.000                                                       | 111.000        |
| <i>Allier.</i>              | 72.000                                                         | 80.000                                                       | 152.000        |
| <i>Alpes (Basses)</i>       | 2.610                                                          | 12.333                                                       | 14.943         |
| <i>Alpes (Hautes)</i>       | 3.175                                                          | 2.471                                                        | 5.646          |
| <i>Alpes-Maritimes.</i>     | 30.000                                                         | 45.000                                                       | 75.000         |
| <i>Alsace-Lorraine.</i>     | 356.925                                                        | „                                                            | 356.925        |
| <i>Ardèche.</i>             | 14.000                                                         | 37.250                                                       | 51.250         |
| <i>Ardennes.</i>            | 51.442                                                         | 70.000                                                       | 121.442        |
| <i>Ariège.</i>              | „                                                              | „                                                            | „              |
| <i>Aube.</i>                | 90.000                                                         | 100.000                                                      | 190.000        |
| <i>Aude.</i>                | 10.000                                                         | 25.000                                                       | 35.000         |
| <i>Aveyron.</i>             | 34.000                                                         | 55.000                                                       | 89.000         |
| <i>Bouches-du-Rhône.</i>    | 278.500                                                        | 346.666                                                      | 625.166        |
| <i>Calvados.</i>            | 100.000                                                        | 75.000                                                       | 175.000        |
| <i>Cantal.</i>              | 10.000                                                         | 10.000                                                       | 20.000         |
| <i>Charente.</i>            | 26.000                                                         | 40.000                                                       | 66.000         |
| <i>Charente-Inférieure.</i> | 30.000                                                         | 60.000                                                       | 90.000         |
| <i>Cher.</i>                | 51.000                                                         | 79.000                                                       | 130.000        |
| <i>Constantine.</i>         | 13.000                                                         | 28.333                                                       | 41.333         |
| <i>Corrèze.</i>             | 20.000                                                         | 30.000                                                       | 50.000         |
| <i>Corse.</i>               | 1.750                                                          | 10.000                                                       | 11.750         |
| <i>Cl. Reporter.</i>        | 1.309.102                                                      | 1.231.055                                                    | 2.540.155      |

# Unions Départementales (suite)

| Organisations     | du 1 <sup>er</sup> Juin 1919<br>au<br>31 Décembre 1919. | du 1 <sup>er</sup> Janvier 1920<br>au<br>31 Mai 1920 | Totaux    |
|-------------------|---------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-----------|
| Report:           | 1.309.102                                               | 1.231.053                                            | 2.540.155 |
| Côte d'Or.        | 45.000                                                  | 54.000                                               | 99.000    |
| Côtes du Nord.    | 8.000                                                   | 20.000                                               | 28.000    |
| Creuse.           | 12.000                                                  | 25.166                                               | 37.166    |
| Dordogne.         | 13.700                                                  | 40.000                                               | 53.700    |
| Doubs.            | 109.000                                                 | 80.000                                               | -189.000  |
| Drôme.            | 22.000                                                  | 30.000                                               | 52.000    |
| Eure.             | 42.000                                                  | 36.000                                               | 78.000    |
| Eure et Loir.     | 22.000                                                  | 25.000                                               | 47.000    |
| Finistère.        | 50.000                                                  | 47.000                                               | 97.000    |
| Gard.             | 50.000                                                  | 78.067                                               | 128.067   |
| Garonne (Haute)   | 63.000                                                  | 72.000                                               | 135.000   |
| Gers.             | 1.000                                                   | 5.000                                                | 6.000     |
| Gironde.          | 162.598                                                 | 200.000                                              | 362.598   |
| Hérault.          | 44.500                                                  | 99.468                                               | 143.968   |
| Ille et Vilaine.  | 90.000                                                  | 101.265                                              | 191.265   |
| Indre.            | 38.000                                                  | 34.333                                               | 72.333    |
| Indre et Loire.   | 55.000                                                  | 80.000                                               | 135.000   |
| Isère.            | 121.000                                                 | 140.000                                              | 261.000   |
| Jura.             | 34.500                                                  | 50.000                                               | 84.500    |
| Landes.           | 8.000                                                   | 35.000                                               | 43.000    |
| Loire.            | 94.000                                                  | 164.500                                              | 258.500   |
| Loire (Haute)     | "                                                       | 5.000                                                | 5.000     |
| Loire-Inférieure. | 140.000                                                 | 150.000                                              | 290.000   |
| Cl. Reportet.     | 2.534.400                                               | 2.802.852                                            | 5.337.252 |

# Unions Départementales (suite)

| Organisations        | du 1 <sup>er</sup> Juin 1919<br>ou<br>31 Décembre 1919 | du 1 <sup>er</sup> Janvier 1920<br>ou<br>31 Mai 1920 | Cotaux    |
|----------------------|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-----------|
| Report:              | 2.534.400                                              | 2.802.852                                            | 5.337.252 |
| Eure et Cher.        | 25.000                                                 | 25.000                                               | 50.000    |
| Eure-et.             | 49.000                                                 | 47.666                                               | 96.666    |
| Eure.                | 6.000                                                  | 6.333                                                | 12.333    |
| Eure et Gironde.     | 13.500                                                 | 18.000                                               | 31.500    |
| Maine et Loire.      | 35.000                                                 | 50.000                                               | 85.000    |
| Manche.              | 22.000                                                 | 35.000                                               | 57.000    |
| Marne.               | 77.000                                                 | 81.667                                               | 158.667   |
| Marne (Haute)        | 25.000                                                 | 40.000                                               | 65.000    |
| Mayenne.             | 12.000                                                 | 19.500                                               | 31.500    |
| Meurthe et Moselle.  | 155.000                                                | 157.900                                              | 312.900   |
| Meuse.               | 36.500                                                 | 39.334                                               | 75.834    |
| Morbihan.            | 37.500                                                 | 41.133                                               | 78.633    |
| Nièvre.              | 49.500                                                 | 30.000                                               | 79.500    |
| Nord.                | 806.000                                                | 1.300.000                                            | 2.106.000 |
| Oise.                | 65.000                                                 | 70.500                                               | 135.500   |
| Oran.                | 28.750                                                 | 33.333                                               | 62.083    |
| Orne.                | 22.500                                                 | 30.000                                               | 52.500    |
| Pas-de-Calais.       | 410.000                                                | 450.000                                              | 860.000   |
| Puy-de-Dôme.         | 48.500                                                 | 50.000                                               | 98.500    |
| Pyrenées (Basses)    | 25.000                                                 | 20.000                                               | 45.000    |
| Pyrenées (Hautes)    | ..                                                     | 33.142                                               | 33.142    |
| Pyrenées-Orientales. | 10.000                                                 | 30.000                                               | 40.000    |
| Rhin (Haut)          | 28.000                                                 | 40.000                                               | 68.000    |
| Et Reportet.         | 4.521.150                                              | 5.451.360                                            | 9.972.510 |

## Unions Départementales (Suite)

| Organisations      | du 1 <sup>er</sup> Juin 1919<br>au<br>31 Décembre 1919 | du 1 <sup>er</sup> Janvier 1920<br>au<br>31 Mai 1920. | Coûts      |
|--------------------|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------|
| Report:            | 4.521.150                                              | 5.451.360                                             | 9.972.510  |
| Rhône.             | 225.050                                                | 300.000                                               | 525.050    |
| Ardèche (Haute)    | 38.000                                                 | 35.000                                                | 73.000     |
| Ardèche et Voivre. | 82.000                                                 | 76.666                                                | 158.666    |
| Ardèche.           | 39.000                                                 | 30.000                                                | 69.000     |
| Ardèche.           | 12.000                                                 | 25.000                                                | 37.000     |
| Ardèche (Haute)    | 10.000                                                 | 14.000                                                | 24.000     |
| Seine.             | 1.661.000                                              | 1.800.000                                             | 3.461.000  |
| Seine et Marne.    | 45.000                                                 | 55.000                                                | 100.000    |
| Seine et Oise.     | 180.000                                                | 200.000                                               | 380.000    |
| Seine Inférieure   | 350.000                                                | 350.000                                               | 700.000    |
| Sevres (Deux)      | 10.000                                                 | 20.000                                                | 30.000     |
| Somme.             | 51.800                                                 | 93.333                                                | 145.133    |
| Loire.             | 48.750                                                 | 75.000                                                | 123.750    |
| Loire et Garonne.  | 14.000                                                 | 16.000                                                | 27.000     |
| Loire.             | 33.000                                                 | 35.000                                                | 68.000     |
| Val.               | 22.000                                                 | 40.000                                                | 62.000     |
| Vaucluse.          | 21.500                                                 | 35.000                                                | 56.500     |
| Vendée.            | 5.050                                                  | 10.000                                                | 15.050     |
| Vienne.            | 15.000                                                 | 20.000                                                | 35.000     |
| Vienne (Haute)     | 60.000                                                 | 80.000                                                | 140.000    |
| Vosges.            | 154.650                                                | 169.867                                               | 324.517    |
| Yonne.             | 25.000                                                 | 30.000                                                | 55.000     |
| Coûts.             | 7.620.950                                              | 8.961.226                                             | 16.582.176 |

# Rapport financier de la Caisse Centrale.

Recectes du 1<sup>er</sup> Juin 1919 au 31 Mai 1920.

| Années      | Mois       | Cimbrées    |            | Cartes       | Brochures | Labels | Souscriptions | Divers    | Virements | Cotisations  |
|-------------|------------|-------------|------------|--------------|-----------|--------|---------------|-----------|-----------|--------------|
|             |            | Fédérations | Unions     | Confédérales |           |        |               |           |           |              |
| 1919        | Juin.      | 24.408,60   | 15.140,00  | 9.868,45     | 75,25     | 86,00  | 230,00        | ,,        | ,,        | 49.828,30    |
|             | Juillet.   | 17.190,00   | 32.170,30  | 12.183,60    | 62,95     | 129,25 | 670,00        | ,,        | ,,        | 62.406,00    |
|             | Août.      | 20.648,00   | 21.542,65  | 4.587,00     | 587,75    | 73,25  | ,,            | ,,        | ,,        | 47.438,65    |
|             | Septembre. | 26.494,40   | 17.443,20  | 4.983,00     | 427,65    | 27,50  | ,,            | 21.315,00 | ,,        | 70.690,75    |
|             | Octobre.   | 14.085,00   | 22.381,00  | 1.237,50     | 1.945,00  | 28,25  | ,,            | ,,        | ,,        | 39.676,75    |
|             | Novembre.  | 29.542,00   | 25.022,50  | 4.702,50     | 2.220,65  | 94,50  | 200,00        | ,,        | ,,        | 61.782,15    |
|             | Décembre.  | 25.031,00   | 22.663,00  | 1.435,50     | 1.212,80  | 33,25  | 5.905,00      | ,,        | ,,        | 56.220,55    |
| 1920        | Janvier.   | 61.885,00   | 71.086,60  | 10.576,50    | 1.102,90  | 91,25  | 21.675,00     | ,,        | 35.000,00 | 201.417,25   |
|             | Février.   | 63.941,00   | 64.422,60  | 3.003,00     | 814,05    | 76,75  | 24.507,75     | 555,00    | ,,        | 157.320,15   |
|             | Mars.      | 32.296,00   | 54.305,35  | 1.749,00     | 472,60    | 27,00  | 10.649,10     | ,,        | ,,        | 99.499,05    |
|             | Avril.     | 40.270,00   | 30.780,00  | 3.316,50     | 799,30    | 126,00 | 9.480,40      | ,,        | ,,        | 84.772,20    |
|             | Mai.       | 52.140,95   | 47.572,60  | 4.851,00     | 2.139,95  | 98,75  | 177.631,50    | ,,        | ,,        | 284.434,75   |
| Cotisations |            | 4107.931,95 | 424.469,70 | 62.513,55    | 11.860,85 | 391,75 | 250.948,75    | 21.870,00 | 35.000,00 | 1.215.486,55 |

# Rapport financier de la Caisse Centrale.

Dépenses du 1<sup>er</sup> Juin 1919 au 31 Mai 1920.

| Années | Mois        | Correspondants | Impressions | Frais de bureau | Délegations | Appointements | Vendements pour Réclamations Internat. &c | Logers   | Divers     | Expéditions | Cotisations |
|--------|-------------|----------------|-------------|-----------------|-------------|---------------|-------------------------------------------|----------|------------|-------------|-------------|
| 1919   | Juin.       | 126,70         | 19.961,70   | 552,55          | 7.844,40    | 4.640,00      | 5.932,30                                  | ,,       | 220,25     | 33,45       | 39.111,35   |
|        | Juillet.    | 201,55         | 13.340,00   | 661,95          | 27.044,65   | 4.850,00      | 7.404,05                                  | 250,00   | 900,85     | 19,75       | 54.672,80   |
|        | Août.       | 592,05         | 7.914,55    | 526,10          | 2.437,45    | 5.130,00      | 6.328,60                                  | ,,       | 200,00     | ,,          | 23.128,75   |
|        | Septembre.  | 178,40         | 17.951,20   | 75,90           | 10.450,90   | 5.230,00      | 6.590,65                                  | ,,       | 13.589,70  | 45,75       | 54.112,50   |
|        | Octobre.    | 309,70         | 14.931,55   | 928,25          | 2.012,90    | 5.230,00      | 5.469,90                                  | 250,00   | 655,80     | 100,10      | 29.888,20   |
|        | Novembre.   | 216,45         | 17.450,65   | 1.212,20        | 3.039,75    | 5.230,00      | 3.184,70                                  | ,,       | 260,00     | 11,65       | 35.605,70   |
| 1920   | Décembre.   | 347,05         | 4.213,00    | 2.863,60        | 4.502,50    | 5.230,00      | 7.145,10                                  | ,,       | 12.772,25  | ,,          | 37.073,50   |
|        | Janvier.    | 222,10         | 32.862,20   | 2.693,45        | 33.536,50   | 7.580,00      | 6.648,60                                  | 250,00   | 342,30     | 15,45       | 84.150,60   |
|        | Février.    | 619,70         | 3579,50     | 1.604,80        | 2.838,95    | 7.580,00      | 39.418,20                                 | ,,       | 5.210,00   | 867,75      | 62.718,90   |
|        | Mars.       | 711,65         | 14.292,00   | 13.292,70       | 8.454,50    | 7.823,00      | 4.330,05                                  | ,,       | 4.957,90   | 5,65        | 53.867,45   |
|        | Avril.      | 375,65         | 11.904,00   | 801,70          | 38.762,00   | 8.200,00      | 22.302,50                                 | 250,00   | 50.611,00  | 414,00      | 133.610,85  |
|        | Mai.        | 1.588,90       | 33.077,10   | 5.653,00        | 12.869,50   | 8.200,00      | 4.985,70                                  | ,,       | 29.604,25  | 4,85        | 95.983,30   |
|        | Cotisations | 5.189,90       | 191.477,45  | 20.666,20       | 154.784,00  | 74.923,00     | 124.740,35                                | 1.000,00 | 119.324,30 | 1.518,40    | 703.923,60  |

# Bilan de la Caisse Centrale

## du 1.<sup>er</sup> Juin 1919 au 31 Mai 1920.

| Recettes.                 |                                          | Dépenses.                   |                     |
|---------------------------|------------------------------------------|-----------------------------|---------------------|
| Cimbres                   | } fédérations. 407.931,95                | Correspondance.             | 5.489,90            |
|                           | } Unions disp. <sup>tes</sup> 424.469,70 | Impressions.                | 191.477,45          |
| Cartes Confédérales.      | 62.513,55                                | Frais de bureau.            | 30.666,20           |
| Brochures diverses.       | 11.860,85                                | Délégations.                | 154.784,00          |
| Etabl. Confédéraux.       | 891,75                                   | Appointements.              | 74.923,00           |
| Souscriptions diverses.   | 250.948,75                               | Versements à Caisse         | 124.740,55          |
| Divers.                   | 21.870,00                                | du Viaticum et Collocations |                     |
| Vêtements.                | 35.000,00                                | Internationales.            |                     |
|                           |                                          | Foyers.                     | 1.000,00            |
|                           |                                          | Divers.                     | 119.324,50          |
|                           |                                          | Expéditions diverses.       | 1.518,40            |
| <b>Total</b>              | <b>1.215.486,55</b>                      | <b>Total</b>                | <b>703.923,60</b>   |
| En Caisse au 31 Mai 1919. | 53.982,85                                | En Caisse au 31 Mai 1920.   | 565.545,80          |
|                           | <b>1.269.469,40</b>                      |                             | <b>1.269.469,40</b> |

# Bilan de la Caisse du Viaticum du 1.<sup>er</sup> Juin 1919 au 31 Mai 1920.

| Prélèvements sur les Cotisations              |             | Remboursements effectués aux Unions et Syndicats |            |
|-----------------------------------------------|-------------|--------------------------------------------------|------------|
| Prélèvements du 3 <sup>e</sup> Trimestre 1919 | 26.255,60   | Remboursements du 3 <sup>e</sup> Trimestre 1919  | 349,65     |
| — d' — 4 <sup>e</sup> — d' — 1919             | 30.799,70   | — d' — 4 <sup>e</sup> — d' — 1919                | 664,45     |
| — d' — 1 <sup>er</sup> — d' — 1920.           | 17.396,85   | — d' — 1 <sup>er</sup> — d' — 1920.              | 50.565,50  |
| — d' — 2 <sup>e</sup> — d' — 1920.            | 8.538,20    | — d' — 2 <sup>e</sup> — d' — 1920.               | 45.000,00  |
| <i>Total.</i>                                 | 72.990,35   | <i>Total.</i>                                    | 96.579,60  |
| En Caisse au 31 Mai 1919.                     | 27.759,25   | En Caisse au 31 Mai 1920.                        | 4.170,00   |
|                                               | 100.749,60. |                                                  | 100.749,60 |

Sur les remboursements effectués le 1<sup>er</sup> Trimestre 1920, il convient de remarquer les versements de 55.000 fr. à la Caisse Centrale et 15.000 fr. à la Caisse de la "Voix du Peuple"; ainsi que pour le 2<sup>e</sup> Trimestre 1920 celui de 45.000 fr. à la Caisse des Grèves.

## Rapport financier de la Caisse des Grèves.

| Recettes.                 |            | Dépenses.                 |            |
|---------------------------|------------|---------------------------|------------|
| Abonnements reçus.        | 182.953,20 | Versements aux Grèves.    | 186.044,00 |
| En Caisse au 31 Mai 1919. | 10.387,70  | En Caisse au 31 Mai 1920. | 7.296,90   |
|                           | 193.340,90 |                           | 193.340,90 |



# Bilan de la "Voix du Peuple"

du 1.<sup>er</sup> Juin 1919 au 31 Mai 1920.

| Recettes.                       |            | Dépenses.                 |            |
|---------------------------------|------------|---------------------------|------------|
| Abonnements.                    | 70.197,00  | frais de bureau.          | 415,90     |
| Vente au bureau.                | 517,75     | Appointements.            | 12.250,00  |
| „ de N. <sup>os</sup> spéciaux. | 72,00      | Impressions.              | 59.709,95  |
| Vêtement.                       | 15.000,00  | Expéditions               | 2257,23    |
|                                 |            | Voyel.                    | 625,00     |
|                                 |            |                           |            |
| Total.                          | 85.786,75  | Total.                    | 75.261,08  |
| En Caisse au 31 Mai 1919.       | 15.101,70  | En Caisse au 31 Mai 1920. | 25.627,07  |
|                                 |            |                           |            |
|                                 | 100.888,45 |                           | 100.888,15 |

# Conseil Economique du Travail

du 1.<sup>er</sup> Janvier 1920 au 31 Mai 1920.

| Recettes.                                                                                  |           | Dépenses.                 |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------------------------|-----------|
| Subvention de la C.G.C.<br>(décision du Comité National<br>Confédéral du 14 Janvier 1920.) | 60.000,00 | dépenses diverses         | 18.084,60 |
| Ventes affiches C.E.T.                                                                     | 404,00    |                           |           |
|                                                                                            |           |                           | 18.084,60 |
| Total                                                                                      | 60.404,00 | En Caisse au 31 Mai 1920. | 42.319,40 |
|                                                                                            |           |                           |           |
|                                                                                            | 60.404,00 |                           | 60.404,00 |

**Détail du chapitre "Divers" de la Caisse Centrale  
du 1<sup>er</sup> Juin 1919 au 31 Mai 1920**

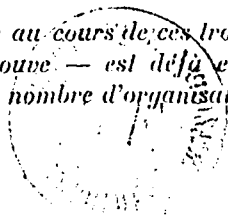
|                                                                                       | DÉPENSES          |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Versement " El Obrero ".....                                                          | 2.400 »           |
| — U. D. Meurthe-et-Moselle....                                                        | 500 »             |
| — U. D. Ardennes.....                                                                 | 200 85            |
| Frais d'organisation au Congrès de Lyon.                                              | 13.070 20         |
| Achats de Labels.....                                                                 | 445 »             |
| Allocation au " Droit ouvrier ".....                                                  | 5.000 »           |
| Versement aux U. D. envahies (solde)....                                              | 4.757 90          |
| Versement souscription Autriche.....                                                  | 50.000 »          |
| — — Agriculture.....                                                                  | 29.000 »          |
| <small>(Différence entre la souscription et la somme versée à la Fédération).</small> |                   |
| Achats meubles bureau et coffre-fort.....                                             | 12.983 25         |
| Divers .....                                                                          | 967 10            |
| <b>TOTAL.....</b>                                                                     | <b>119.321 30</b> |

**Cotisations des mois de Juin, Juillet, Août 1920**

|              | LIMBRES   |
|--------------|-----------|
| Juin .....   | 985.199   |
| Juillet..... | 1.363.830 |
| Août.....    | 1.140.950 |

**NOTA :**

*Il faut estimer que la prise des limbres au cours de ces trois mois — l'expérience des années précédentes le prouve — est déjà effectuée pour les derniers mois de l'année par un grand nombre d'organisations.*





**COMPTE RENDU STÉNOGRAPHIQUE**  
**DES DÉBATS**

du

**XV<sup>E</sup> CONGRÈS DE LA C. G. T.**

Tenu à ORLÉANS

SALLE DES FÊTES

(27 Septembre-2 Octobre 1920)

# CONGRÈS CONFÉDÉRAL D'ORLÉANS



## PREMIÈRE JOURNÉE

### *Séance du matin*

BERTHELOT. — Camarades, au nom de l'Union des syndicats ouvriers du Loiret, je vous apporte ici le salut fraternel de tous les membres de la Commission d'organisation et de tous nos syndicats.

Je vous souhaite à tous la bienvenue, ainsi qu'à nos camarades délégués des organisations centrales étrangères ; je laisserai à notre camarade Jouhaux le soin de la leur adresser en particulier.

Je crois être l'interprète de tout le Congrès en adressant à notre camarade Dejonckère l'assurance de notre vive sympathie pour la douloureuse épreuve qui vient de le frapper dans la perte de sa compagne...

Camarades, vous connaissez tous les raisons de ce Congrès extraordinaire qui fut décidé au Comité National tenu lors des grandes grèves de mai dernier.

Certains délégués au Comité National ont pensé que les statuts de la Confédération Générale du Travail étaient insuffisants à bien définir les responsabilités de chacun, d'autres ont pensé que les méthodes employées au cours de cette grève n'étaient pas parfaites et qu'il était nécessaire d'envisager d'autres moyens d'action. Afin d'éclairer la situation et d'arriver à donner au mouvement ouvrier les méthodes d'action qui sont nécessaires en raison des circonstances, ce Congrès fut décidé pour permettre à tous d'apporter ici leur point de vue et de prendre une décision définissant bien les responsabilités de chacun.

Il ne faut pas que nous oublions les uns et les autres que tout le programme de revendications que nous réclamons depuis longtemps est à réaliser. Nous attendons toujours l'amnistie ; les libertés syndicales sont plus menacées que jamais ; les syndicats de fonctionnaires sont invités à se dissoudre, en violation de la loi de 1884 ; nous nous

trouvons dans une situation économique lamentable qui place les travailleurs dans des conditions de vie extrêmement difficiles et qui peut nous mettre à la veille d'événements qu'il est nécessaire de prévoir.

J'espère que tous les camarades délégués à ce Congrès éviteront de se servir de paroles toujours regrettables et qui diminuent l'autorité et la dignité de ceux qui les prononcent. Il est nécessaire que chacun apporte ici son point de vue en toute liberté, mais il ne l'est pas moins, pour que les camarades conservent cette autorité et cette dignité qui feront la force de leur argumentation, d'éviter tout langage acrimonieux à l'égard de qui que ce soit. Vous aurez constamment vos regards fixés sur la grande figure de notre camarade Pelloulier, l'organisateur des Bourses du Travail; vous vous inspirerez de ses pensées, de ses désirs... Il est nécessaire également que les résolutions de ce Congrès établissent une union plus étroite entre tous les militants. Vous n'ignorez pas que ceux qui sont chargés de mener l'action syndicale ont besoin de la confiance, du réconfort et de la sympathie de tous les travailleurs; il faut donc que nous les apportions aux camarades qui ont tâche de conduire les travailleurs dans le chemin difficile de l'émancipation ouvrière.

Je me permettrai enfin de vous dire quelques mots au sujet de l'organisation matérielle de ce Congrès. Nous avons rencontré, comme partout, des difficultés, et certainement nous n'avons pas la prétention d'avoir fait quelque chose de parfait, mais je crois que vous penserez que nous avons fait pour le mieux. Si des camarades ont eu quelques difficultés pour le logement, cela tient pour beaucoup à ce que certains d'entre eux ont annoncé leur venue pour une date et ne sont arrivés qu'à une autre, ce qui a créé une certaine confusion dont nous ne pouvons pas avoir toute la responsabilité.

Dans l'organisation même du Congrès, nous avons fait et nous ferons de notre mieux pour que vous ayez satisfaction, et pour que ces assises aboutissent à des résolutions qui permettent à la classe ouvrière de sortir de la situation difficile dans laquelle elle se trouve. (*Applaudissements.*)

Je donne la parole à notre camarade Jouhaux.

**JOUHAUX.** — Camarades, comme il est d'usage, nous vous proposons pour le bureau de cette première séance les camarades représentant l'Union du Loiret et les syndicats de la localité : notre camarade BERTHELOT, en tant que secrétaire de l'Union départementale, comme président; notre camarade CONSTANT, en tant que secrétaire de la Bourse du Travail, comme premier assesseur, et notre camarade LARATE, membre du syndicat des cheminots d'Orléans, comme deuxième assesseur.

Je ne pense pas qu'il faille mettre ce bureau aux voix; c'est dans la tradition de la Confédération Générale du Travail.

*Une voix.* — Je demande que le Congrès soit mis sous la présidence d'honneur des camarades emprisonnés.

JOUHAUX. — Je ne crois pas que quelqu'un s'oppose à ce qu'on mette le Congrès sous la présidence d'honneur des camarades emprisonnés et révoqués.

*La proposition est adoptée.*

JOUHAUX. — Camarades, comme nous le faisons chaque fois, nous avons adressé une lettre aux camarades des différentes Centrales étrangères.

Nous avons reçu des réponses de la Hollande, du Luxembourg, de la Suisse, de l'Angleterre, de la Belgique. Jusqu'ici les camarades désignés pour représenter ces différentes organisations ne sont pas encore arrivés; des difficultés ont été faites en ce qui concerne les passeports; nous sommes intervenus, comme nous l'avons fait aussi pour la délégation syndicale russe. (*Applaudissements.*) Nous ne savons pas à l'heure actuelle qu'elle est la réponse que formulera le gouvernement aux différentes interventions et protestations que nous avons faites au sujet de ces refus. Je considère, pour ma part, que nous devons attendre pour la réception des délégués étrangers qu'ils soient tous ici, que par exemple cette réception ait lieu jeudi matin ou vendredi matin, et que, comme cela se fait d'ordinaire dans les Congrès des autres pays, nous réservions une matinée à la réception et à l'audition de nos camarades.

Je ne pense pas qu'il y ait d'opposition à cette proposition; par conséquent il en sera ainsi décidé.

*Le Congrès approuve cette proposition.*

JOUHAUX. — Camarades, avant l'ouverture des travaux du Congrès, nous vous présentons les ordres du jour suivants, au nom du Bureau confédéral et de la Commission administrative de la C. G. T. :

*A l'ouverture de ses travaux, le XV<sup>e</sup> Congrès de la Confédération Générale du Travail réuni extraordinairement à Orléans, adresse son salut fraternel au prolétariat international.*

*Il proteste contre le refus opposé à la délégation syndicale russe désireuse de venir en France apporter aux travailleurs de ce pays le salut de leurs camarades, provocation injustifiable devant l'hospitalité large accordée aux émigrés réactionnaires et à la liberté qu'ils ont de conspirer.*

*Le Congrès adresse l'expression de sa sympathie aux prolétariats des pays en voie de transformation sociale, et en premier lieu à la révolution russe et au prolétariat italien; il réclame la levée du blocus inhumain et illégal qui affame tout un peuple et affirme qu'il continuera de s'opposer à toutes les tentatives contre-révolutionnaires et à toutes les agressions extérieures menées au mépris du droit qu'a la Russie de déterminer librement son avenir.*

*Conscient de la solidarité étroite qui unit de plus en plus les travailleurs du monde entier, il exprime la volonté des organisations ouvrières de France de lutter, en plein accord avec les organisations*

*ouvrières de tous les pays, pour se dresser contre toute guerre, exiger la réalisation de la paix juste et durable que réclament les travailleurs du monde entier et réaliser l'émancipation du prolétariat.*

*Il condamne toutes les politiques de violence, toutes les menaces réactionnaires qui pèsent sur l'Europe.*

*Convaincu des dangers que ces menaces font courir aux libertés des travailleurs et à leur action émancipatrice, le Congrès exprime sa résolution d'agir, uni aux ouvriers de tous les autres pays, pour réaliser les buts communs aux prolétaires du monde entier.*

Le second ordre du jour a trait à la situation intérieure.

*Le XV<sup>e</sup> Congrès confédéral élève sa protestation contre la politique réactionnaire et anti-ouvrière du gouvernement français.*

*Il dénonce la répression dont ont été victimes des travailleurs qui ne faisaient qu'user d'un droit légal pour défendre les intérêts de la collectivité contre une oligarchie capitaliste. Il proteste contre les révocations qui ont atteint par dizaines de milliers les grévistes et réclame la réintégration des ouvriers frappés par les représailles exercées par le patronat avec la complicité du pouvoir.*

*Le Congrès dénonce les poursuites arbitraires, les condamnations féroces, les emprisonnements maintenus sous le prétexte d'un complot qui n'est qu'une insoutenable machination et il réclame l'élargissement immédiat des camarades emprisonnés.*

*Il adresse sa sympathie à tous les camarades victimes de l'action commune et à qui la solidarité ouvrière ne manquera point. Il s'élève encore contre le défi qu'est la dernière loi d'amnistie et le refus du pouvoir de satisfaire aux désirs légitimes des travailleurs.*

*Le Congrès affirme que visée elle-même par les poursuites, menacée de dissolution, la Confédération Générale du Travail ne cessera de poursuivre, malgré toutes les menaces, la réalisation de son idéal de justice et de liberté pour tous.*

La troisième motion, enfin, est relative aux fonctionnaires :

*Le Congrès salue la décision prise par les fonctionnaires de rejoindre au sein de la Confédération Générale du Travail l'ensemble du prolétariat organisé.*

*Il proteste contre les sanctions disciplinaires et les poursuites correctionnelles contre les militants des syndicats administratifs et contre le refus par le pouvoir d'accorder le droit syndical aux fonctionnaires, en violation des promesses faites antérieurement.*

*Dans la lutte qu'il mène pour obtenir ce droit qui ne peut lui être contesté que par des actes d'arbitraire violents, le salariat administratif trouvera l'appui absolu de tous les travailleurs groupés dans la C. G. T.*

*L'unité d'organisation de tous les travailleurs, quels que soient ceux qui les emploient, doit être désormais considérée comme faite. La force ouvrière s'emploiera tout entière à empêcher qu'elle ne soit rompue par la réaction politique désireuse de diviser le prolétariat.*

*Le Président.* — Personne ne voit d'inconvénient à ce que je mette ces ordres du jour aux voix immédiatement.

*Les trois ordres du jour sont adoptés à l'unanimité.*

LE PRÉSIDENT. — Voici un autre ordre du jour qui vient de me parvenir et qui est présenté par la Fédération et les syndicats de la Voiture-Aviation :

*Le Congrès d'Orléans, à l'ouverture de ses assises, constate avec indignation la situation faite à nos camarades de Russie réduits à la famine et à l'isolement par un blocus criminel.*

*Il constate que tous les mensonges, toutes les calomnies sont déversés sur eux sans qu'ils aient possibilité de venir en toute liberté et loyalement s'expliquer sur les griefs apportés contre eux.*

*Tandis que financiers, capitalistes, contre-révolutionnaires de toutes nuances peuvent librement circuler sur le territoire français, très souvent soudoyés par le gouvernement de réaction de la République, il est profondément révoltant de constater que seuls les représentants qualifiés des travailleurs de Russie se voient interdire l'accès d'un pays jadis à l'avant-garde des peuples en marche vers leur émancipation.*

*Le Congrès élève une véhémement protestation contre une attitude aussi scandaleuse et envoie un salut fraternel à la délégation syndicale russe actuellement à Berlin;*

*Et décide l'envoi du texte ci-dessus au camarade Losowsky-Drizdo, chef de la délégation.*

Personne ne voit d'inconvénient à ce que cet ordre du jour soit mis aux voix immédiatement ?

*La motion est adoptée à l'unanimité.*

JOUHAUX. — Camarades, avant de commencer toute discussion, il est nécessaire que nous nommions la Commission de vérification des mandats. C'est une besogne préalable à tout début.

Le bureau a entre les mains une liste de camarades, dont il va être donné lecture; nous vous demandons de vous prononcer pour que la Commission puisse se réunir sans délai. Il y a beaucoup de mandats à vérifier; il est donc bon que la Commission de vérification puisse les connaître et qu'elle soit également à même de fournir son rapport le plus rapidement possible.

*Le Président.* — Camarades, je vais donner lecture des noms des camarades présentés pour faire partie de cette Commission :

VANDEPUTTE (*Textile*); BOUET (*Enseignement*); SAVOIE (*Alimentation*); VIGNAUD (*Ports et Docks*); MILAN (*Chapeliens*).

Voilà pour les Fédérations; pour les Unions, sont proposés les camarades :

SEUX (*Vosges*); ROUVET (*Tarn*); DASSÉ (*Gironde*); ROLLET (*Côte-d'Or*); GALANTUS (*Jura*).



Que ceux qui sont partisans d'accepter les noms qui viennent d'être indiqués le manifestent en levant la main.

MAYOUX. — Je propose que les camarades, dont je vais donner les noms, soient admis à la Commission de vérification des mandats :

MONTMAYEUR, GAYE, BERT, TAFFET, BLACHIER.

JOUHAUX. — Nous sommes venus ici pour nous expliquer; nous n'apporterons, quant à nous, aucune restriction; nous demandons à ceux qui nous attaquent de n'en apporter également aucune. La situation est trop grave pour que ce Congrès puisse se terminer, je le dis tout de suite, par une motion qui laisserait les uns et les autres sur leur position, plaçant les responsabilités des situations à venir sur le dos du Bureau confédéral et de la Commission administrative de la C. G. T.

Il n'entre pas dans notre intention, et encore moins dans l'intention du bureau de cette séance qui n'est en rien mêlé à ces histoires, d'escamoter quoi que ce soit.

Nous avons présenté une liste composée indifféremment de camarades de différentes tendances et en tenant à ce qu'elle comprenne des camarades des Fédérations et des Unions départementales. Les observations et les réclamations que les uns et les autres auront à faire valoir seront portées devant cette Commission, elles y seront entendues et, comme il est de règle dans les Congrès confédéraux, la tribune du Congrès restera ouverte pour contester les conclusions apportées par la Commission de vérification des mandats.

Dans ces conditions, je demande purement et simplement au Congrès s'il est d'accord sur l'adoption d'une liste composée de cinq camarades représentant les Fédérations nationales et de cinq camarades représentant les Unions départementales. S'il est d'avis de voter sur la liste qui lui est présentée, libre aux camarades de maintenir au choix du Congrès les noms qui nous ont été indiqués tout à l'heure, tout en tenant compte cependant qu'il est nécessaire que la Commission soit composée par égales parties de délégués des Fédérations et de délégués des Unions départementales.

MAYOUX. — Je demande que les noms que j'ai lus soient mis aux voix !

Je veux savoir si c'est oui ou si c'est non; mon vote en dépend.

Ce ne sont pas les Unions et les Fédérations qui sont représentées ici, ce sont les syndicats.

JOUHAUX. — Je ne m'oppose pas à ce que les noms donnés par le camarade Mayoux soient soumis à l'approbation du Congrès, mais je ne pense pas, et cela en conformité avec la tradition de nos Congrès, que l'on vienne dire ici que seuls sont admis dans la Commission de vérification les délégués des syndicats. Les syndicats sont appelés à se prononcer, mais il est bien évident que ceux qui doivent être appelés à examiner les mandats et à apporter des conclusions

devant le Congrès ne peuvent être que ceux qui sont à même d'examiner la situation et de donner les indications par rapport à l'affiliation aux Fédérations ou aux Unions départementales. Je demande que le Congrès se prononce dans ce sens.

*Le Président.* — Je mets aux voix les noms qui vous ont été donnés par la liste du bureau. Que ceux qui en sont partisans veuillent bien le manifester en levant la main.

*La composition de la Commission de vérification des mandats est adoptée à la majorité.*

*Le Président.* — Les membres de la Commission qui ont été désignés sont priés de se rendre à la table au fond de la salle afin d'accomplir le travail.

En raison du travail assez long que va nécessiter la vérification des mandats et de l'utilité qu'il y a, pour les délégués qui n'ont pu encore le faire, à prendre possession de leur logement, la séance est renvoyée à cet après-midi, 2 heures précises.

*La séance est levée.*

### *Séance de l'après-midi*

JOUHAUX. — Un délégué des Mutilés du Travail de Marseille, aveugle des suites d'un accident professionnel, demande à faire une courte déclaration, étant donné qu'il est obligé de partir immédiatement pour une autre ville.

CHRISTINE. — Camarades, depuis quelque temps les mutilés du travail ont cru qu'il était de leur devoir impérieux de se grouper un peu partout; étant donné qu'ils sont les victimes de la production, ils croient avoir quelque droit à demander aux congressistes, à la Confédération Générale du Travail tout entière, l'appui moral qu'ils méritent.

Nous demandons que vous vouliez bien vous intéresser à ceux qui, malheureusement, sont nombreux aujourd'hui et demain peut-être compteront encore plus de victimes.

Nous ne sommes point une organisation en dehors des organisations syndicales, mais nous n'avons pourtant pas le droit de nous targuer d'être une organisation syndicale proprement dite, quoique nous soyons profondément syndicalistes. De vieux militants nous connaissent, ils savent que l'organisation des Mutilés du Travail ne

vout pas être seulement une organisation économique pour le seul bénéfice des mutilés; c'est elle qui, dans le Congrès interdépartemental de Marseille, a mis à l'ordre du jour des vœux en leur faveur pour la révision des lois. Certes, la C. G. T. nous a précédés depuis longtemps dans cette voie; il est indiscutable que dans tous vos Congrès vous avez émis des vœux pour que la révision absolue de la loi du 19 avril 1898 soit un fait accompli. Nous avons donc demandé, nous aussi, dans notre Congrès interdépartemental, que toutes les maladies consécutives à l'insalubrité, aux matières intoxicantes, en un mot toutes les maladies contractées au travail et consécutivement, rentrent dans la loi des accidents du travail; nous avons demandé que les ouvriers accidentés, employés dans l'agriculture pendant la fenaison et qui ne jouissent pas du bénéfice de la loi, soient compris dans cette même loi; nous avons demandé qu'on majore le taux payé aux accidentés du travail, admettant que les besoins actuels de la vie ne sont plus ce qu'ils étaient avant la guerre, et qu'avec des situations nouvelles il faut prendre des mesures nouvelles.

C'est pourquoi nous vous demandons, camarades, lorsque vous recevrez dans vos organisations respectives, dans vos Unions départementales, des adresses ou des affiches de l'organisation des Mutilés du Travail, de bien vouloir vous charger de faire le nécessaire pour que ces affiches soient posées et lues.

C'est tout ce que nous avons à demander à la Confédération Générale du Travail, laissant à notre vieux camarade Quillent, à Cassi dans notre U. D., le soin de préciser les points que nous laissons obscurs.

Nous ne vous demandons, pour le moment, que votre appui moral sur lequel nous comptons en tant que travailleurs et militants syndicalistes.

**JOUBAUX.** — Camarades, je crois que l'appel qui vient d'être fait aux congressistes sera entendu; il l'a déjà été puisqu'une campagne a été engagée pour apporter les modifications indispensables à la loi de 1898 et pour obtenir certains avantages d'ordre social qui ne sont pas encore compris dans cette loi et qui, cependant, touchent directement à la situation des mutilés du travail.

Il est évident qu'à l'heure actuelle la question est sur une position nouvelle; pour nous, il ne s'agit pas seulement d'examiner la situation sociale particulière de tel ou tel mutilé, mais d'examiner la situation générale de toutes les victimes du travail. Et puisqu'une campagne est ouverte, la Confédération Générale du Travail a pensé, avec le Conseil judiciaire, qu'il y avait lieu de demander une campagne d'ordre général, aux fins d'obtenir des revendications déposées il y a déjà bon nombre d'années.

Nous avons répondu par avance, et nous répondons aujourd'hui à l'appel qui nous est fait par les mutilés du travail, puisqu'aussi bien il est de notre devoir et de notre mission de prendre la défense de ceux qui sont tombés dans la production, pour la production, et qui doivent être garantis par le mouvement syndical.

## L'organisation des débats

MILLION. — Camarades, je crois qu'avant d'aborder le fond de la discussion il faudrait déterminer de quelle façon les débats vont se dérouler dans ce Congrès.

Nous avons la prétention, les uns et les autres, de venir ici pour faire une besogne positive et non pas seulement une œuvre négative. Je suis persuadé que je suis l'interprète de la majorité, sinon de l'unanimité des délégués, en disant que les questions qui nous passionnent aujourd'hui ne sont pas tant celles qui nous ont divisés par le passé, qu'au contraire celles qui touchent à l'orientation d'avenir. Par conséquent, il ne faudrait pas que nous ressassions pendant des jours et des jours les griefs articulés au cours du dernier mouvement, que nous recherchions pendant six jours les responsabilités, pour nous apercevoir à la fin que nous n'avons rien fait dans ce Congrès.

Estimant que la question essentielle qui va dominer les discussions de cette semaine est la question de l'orientation syndicale dans laquelle rentre l'adhésion proposée par certains à la III<sup>e</sup> Internationale, ou au contraire le fait de rester sur nos positions à l'Internationale Syndicale, je vous demande de limiter le débat sur la discussion du Rapport moral, c'est-à-dire, étant donné que tout le monde doit avoir une opinion pour ou contre le Rapport moral, de fixer un nombre d'orateurs pour chaque tendance : par exemple cinq orateurs pour chacune; ensuite, nous aborderions le débat sur l'orientation. De cette façon, il nous resterait suffisamment de temps pour traiter à fond cette question principale soumise au Congrès.

Resteraient à examiner les modifications aux statuts. Je vous demande de nommer dès à présent une Commission qui apportera ses conclusions vendredi ou samedi, de façon que le Congrès puisse juger et décider.

*Le Président.* — Personne ne fait d'objection à la proposition du camarade Million?

Le mieux, à mon avis, serait de désigner les membres qui doivent composer la Commission de révision des statuts.

FRAGO. — Si la deuxième proposition de Million, en ce qui concerne la nomination d'une Commission pour la révision des statuts, vous agréée, vous pouvez décider ainsi. Mais je m'élève quant à moi contre la première proposition de Million tendant à fixer cinq orateurs d'un parti et cinq de l'autre. Par cette proposition, vous fausseriez complètement le Congrès confédéral. Ici est réunie une représentation de tous les syndicats; il faut que chaque syndicat apporte ici son opinion, ses idées, quelles qu'elles soient. Si nous n'avons pas assez de

huit jours, peut-être en prendrons-nous quinze, mais en tout cas j'ai demandé à la C. G. T., il y a très longtemps déjà, d'avoir une représentation syndicaliste au sein de sa Commission administrative. C'est une idée, direz-vous; mais en tout cas, je voudrais que dans tous les Congrès, tous les délégués de syndicats aient droit à la parole, et que ce ne soient pas seulement quelques-uns qui viennent refléter la pensée des syndiqués. C'est pourquoi je vous demande de rejeter la proposition de Million et de laisser à chacun la liberté de pouvoir apporter son point de vue.

DEVERNAY. — Camarades, pour essayer d'écourter la discussion et de faire du bon travail, je demande qu'on nomme une Commission de vingt membres et que, cette Commission nommée, on écoute les desiderata de chacune des tendances; que la Commission fasse ensuite un rapport et qu'à la fin du Congrès on vote sur ce rapport.

MILLION. — Camarades, je m'excuse d'insister, mais cependant j'estime qu'il y a un intérêt majeur à ce que nous ne gaspillions pas notre temps cette semaine.

Le Rapport moral intéresse certainement l'ensemble des délégués ici présents, mais sur ces points nous avons une opinion faite; les uns et les autres nous avons suivi les événements que nous venons de vivre. Par conséquent, je crois qu'à la tribune nous ne ferons que ressasser les arguments que nous avons entendus dans les Congrès des cheminots ou dans les Comités confédéraux.

Là où la discussion peut toutefois avoir toute son ampleur, c'est sur la question de l'orientation syndicale.

Les préoccupations de Frago n'ont plus de raison d'être puisque nous avons la possibilité de traiter au mieux les questions qui passionnent la majorité des délégués de cette salle. C'est pourquoi je vous dis que pour que nos débats atteignent un degré d'élévation morale, il faut que nous ouvrons toute grande la porte par laquelle nous pouvons apercevoir l'avenir.

C'est le seul but de mon intervention.

LANDY-JACQUOT. — Camarades, je trouve que la proposition de Million n'est pas ce qu'elle devrait être, parce que j'estime qu'avec seulement cinq orateurs de chacune des deux tendances, le Congrès ne saura peut-être pas entièrement ce qu'il en est. Aujourd'hui, chacun de nous doit prendre la parole sur des faits précis, il le faut absolument, car ce serait enterrer beaucoup de choses.

J'ai vu cela au Congrès de Bourges en 1905, où l'on a fait quelque peu une mauvaise besogne parce que nous étions aussi deux tendances : je ne voudrais pas qu'aujourd'hui, à Orléans, où une question sérieuse est à discuter, on agisse de même.

Je demande qu'on laisse parler les orateurs. Si véritablement l'on ne s'entend pas, eh bien ! on verra alors qui il y aura à désigner pour représenter les tendances.

Je crois qu'après une journée de discussion où seront peut-être invoqués des faits que plusieurs délégués syndicaux ne connaissent pas — parce que vous savez que les organisations de Paris ne disent pas ce qu'elles pensent, il faut le dire catégoriquement — nous verrons ce qui en est et nous pourrons discuter et dire s'il y a vraiment besoin de faire une sélection des deux tendances, de nommer cinq camarades de chacune pour défendre les intérêts de l'une ou de l'autre.

Torti. — Camarades, nous adhérons à la proposition du camarade Million. Effectivement, les positions sont presque déjà prises au sujet du Rapport moral, et l'on ferait bien, dans la méthode de discussion, de limiter le nombre des orateurs. Où il y a une divergence de vues avec le camarade Million, c'est lorsqu'il nous dit que la question de l'orientation syndicale pourrait comporter pour nous la discussion pour l'adhésion ou la non-adhésion à la III<sup>e</sup> Internationale.

Je viens ici simplement pour préciser un point de vue, et nous pourrions alors être d'accord.

Je vois que dans l'orientation syndicale, à l'ordre du jour du programme d'avenir, c'est-à-dire dans la discussion méthodique de l'orientation syndicale, les questions sont limitées à la nationalisation, à la durée de la journée de travail, au problème de l'habitation. Le débat sur l'orientation syndicale semble donc se limiter à ces questions, et celle de l'adhésion à la III<sup>e</sup> Internationale semble devoir venir dans la question de modifications des statuts.

A l'article 36 des statuts, il est dit : « La C. G. T. est adhérente à l'Internationale Syndicale ». Il s'agit donc de savoir si cette question d'adhésion à la III<sup>e</sup> Internationale sera discutée lors de la discussion sur les modifications aux statuts, ou si, passant outre à la classification donnée par l'ordre du jour de l'orientation syndicale, on nous permettra de la discuter à ce moment-là. Si l'on croit ne pas devoir discuter la question de l'adhésion à la III<sup>e</sup> Internationale dans la question des modifications aux statuts et que ces travaux soient uniquement confiés à une Commission, nous demandons de discuter cette question dans l'orientation syndicale, lorsqu'on discutera le programme d'avenir, autrement nous demanderons que la modification aux statuts comporte la discussion complète et entière de l'adhésion ou de la non-adhésion à la III<sup>e</sup> Internationale. (*Applaudissements.*)

Bior. — Camarades, nous sommes quelques jeunes dans ce Congrès, et un camarade me signalait tout à l'heure qu'il y avait énormément de nouvelles têtes. Eh bien ! pour nous, nous croyons qu'on vient à un Congrès confédéral, non pas simplement dans le but de juger quelqu'un ou se faire juger par quelqu'un, mais nous croyons, en notre jeune esprit de syndicalistes, qu'on y vient pour faire une besogne utile à la classe ouvrière tout entière.

Les jeunes qui sont ici ne sont pas venus pour assister à une joute d'orateurs entre quelques camarades syndicalistes, car ils ignorent

encore s'il y a dans le syndicalisme des tendances. Nous n'avons pas, nous les jeunes, de tendances, mais nous avons toute notre sincérité, toute notre bonne foi, et nous estimons que lorsque nous aurons entendu les explications fournies par le Bureau confédéral actuel et son compte rendu de mandat, il nous suffira d'entendre cinq camarades qui ne l'approuvent pas et qui feront valoir ici les arguments contre l'attitude passée.

Pour l'orientation syndicale, je crois que lorsqu'on a vécu le mouvement récent on doit être édifié; point n'est besoin que les orateurs se succèdent sans fin; c'est sur l'œuvre du passé que nous devons guider demain l'œuvre de l'avenir.

**JOUHAUX.** — Je ne parlerai ni pour, ni contre la proposition de Million. Le Congrès doit se prononcer.

Je veux seulement répondre à Totti. Nous sommes d'accord avec lui, à une confusion près; cette confusion provient de ce que la question sur l'orientation du mouvement ouvrier ne prévoit pas la discussion de l'adhésion à la III<sup>e</sup> Internationale.

Je pourrais répondre à Totti que ce n'est pas au Congrès confédéral qu'il faut poser la question de l'adhésion à la III<sup>e</sup> Internationale. Je ne le ferai pas, mais je lui dis qu'il a satisfaction car, dans la question générale de l'orientation du mouvement ouvrier, il y a évidemment des thèses qui se heurtent et qui doivent avoir des conclusions. Or, ces conclusions seront pour ou contre le point de vue exprimé par le camarade Totti, et le Congrès aura donc à se prononcer sur elles.

Il ne peut donc pas être question de penser un seul instant que la question d'adhésion ou de non-adhésion à la III<sup>e</sup> Internationale puisse être restreinte aux débats d'une Commission de modifications aux statuts. Pour ma part, je ne l'accepterais pas...

J'ai dit ici ce malin, et je le répète avec plus de netteté encore, que ce Congrès doit être en présence d'exposés nets, précis, allant jusqu'au bout. Des conclusions et de l'argumentation ici évoquées, il n'est pas possible à l'heure où nous sommes, dans l'état d'angoisse morale qui est le nôtre aux uns comme aux autres, de se prononcer dans l'équivoque. Oui, il en est peut-être pour lesquels le syndicalisme ne peut pas être une question de tendances; j'ai été de ceux-là pendant un certain temps, je ne le suis plus à l'heure actuelle.

Il faut que les situations se définissent et que le Congrès soit appelé à se prononcer avec netteté. C'est une condition essentielle de la continuation de notre activité, je dirai même du mouvement lui-même, et par suite je dis à Totti : La question qu'il vient d'invoquer ne peut être à aucun moment reportée à la Commission de modifications aux statuts; elle doit venir dans la discussion générale sur l'orientation du mouvement syndical. Dans ces conditions il a satisfaction. (*Applaudissements.*)

**Le Président.** — Camarades, vous venez d'entendre les propositions qui vous ont été faites : l'une du camarade Frago, l'autre du cama-

rade Million. Je n'ai à prendre parti ni pour l'une ni pour l'autre ; vous jugerez de celle que vous devrez adopter, et j'estime que le Congrès sera d'avis de travailler avec méthode, sans chercher à étouffer le débat pour une tendance ou pour une autre.

La proposition du camarade Million ayant été faite la première, je la mets d'abord aux voix.

FRAGO. — La proposition que j'ai faite a pour objet de pouvoir donner la parole à tous les délégués, s'ils le désirent, dans la discussion du Rapport moral, avec cette adjonction que si le débat s'éternisait trop, après l'audition d'un grand nombre de camarades on pourrait limiter la discussion, comme on le fait dans tous les Congrès, c'est-à-dire donner la parole à un nombre égal d'orateurs de chaque tendance ; mais au moins qu'il y ait possibilité pour tous les délégués des syndicats d'exprimer ici leur opinion, quelle qu'elle soit.

LE TROQUER. — Camarades, quelques mots avant le vote qu'on demande au Congrès. On a parlé de camarades appartenant à des tendances ; or, il y a des camarades qui n'appartiennent à aucune tendance, et il est légitime que ceux-ci puissent dire ce qu'ils pensent à l'heure actuelle.

LAUNAT. — Camarades, je vais vous soumettre une proposition transactionnelle. Le Congrès pourrait très bien, une fois que les dix premiers orateurs auront parlé, décider s'il y a lieu d'entendre d'autres camarades.

QUINTON. — Il me semble qu'il y a des camarades singulièrement présomptueux, pour penser que dans une situation difficile comme celle que nous vivons à l'heure actuelle, cinq camarades peuvent posséder la science infuse qui correspondra à l'état d'esprit de tous les délégués, il me semble qu'à l'heure actuelle, les nuages lourds qui pèsent sur notre action syndicale, viennent de ce que cette action s'établit sur deux tendances extrêmes.

Entre elles, il y a place pour une tendance pratique, et il n'est pas possible à des camarades, qui ont l'esprit faussé par l'ardeur de la lutte, de régler la situation passée ; je demande, si l'on doit se prononcer sur la proposition de Million, qu'on le fasse par mandats ; que chacun prenne ses responsabilités. On saura ainsi qui veut, ici, étouffer les débats.

BARTHE. — Camarades, on pourrait peut-être trouver quelque chose qui nous mettrait d'accord. Nous pourrions donner, si vous le voulez, jusqu'à demain soir la liberté à tous les camarades congressistes d'exprimer leur opinion ; si demain soir, vers les six heures, nous sentons que le débat doive se prolonger, nous pourrions demander aux deux tendances de fixer un nombre égal d'orateurs.

SARRAULT. — Camarades, j'avoue n'être d'accord ni avec l'une, ni avec l'autre des deux tendances.

Je viens au Congrès pour m'édifier, pour discuter ; je ne suis pas



venu avec un mandat d'automate; par conséquent, il faudra que la discussion aille plus loin que les deux tendances qui vont se disputer. J'entends bien qu'il faudra probablement limiter les débats; si vous croyez qu'il n'y a que deux tendances, j'accorde que cinq orateurs de chacune d'elles peuvent causer, mais après ce débat, il surgira fatalement — j'en ai la conviction profonde pour avoir suivi dans les controverses de presse les procédés des deux tendances — une tendance plus raisonnable qui essaiera de réconcilier la classe ouvrière.

C'est pour cette raison que vous ne pouvez pas étouffer le débat et dire par avance que cinq orateurs de chaque tendance prendront la parole; vous étoufferiez la voix des délégués qui sont venus pour savoir à quoi s'en tenir. Vous laisserez à cette tendance la liberté de pouvoir s'exprimer, et ainsi le débat aura lieu convenablement.

MILLION. — Camarades, je crois que l'essentiel est de terminer au plus vite cette discussion.

Ce qui nous importe, c'est que les débats sur le Rapport moral n'empiètent pas trop sur la semaine, de façon que nous puissions discuter amplement l'orientation syndicale.

Les camarades qui m'ont précédé à la tribune ont commis une erreur de fait en disant que si l'on est pour ou contre le Rapport moral, cela marque qu'il y a deux tendances. Mais ce n'est pas là qu'il peut y avoir deux tendances, c'est sur l'orientation pour l'avenir; sur le Rapport moral il ne peut y avoir que deux opinions, pour ou contre. Néanmoins, je me rallie à la proposition du camarade Barthe, c'est-à-dire que le débat sur le Rapport moral se continue demain et que s'il n'a pas pris fin alors, nous nommerons deux ou trois orateurs de chaque tendance pour l'achever.

FRAGO. — Si j'ai fait cette proposition, ce n'est ni pour allonger, ni pour écourter les débats. Pour moi, et cela a une très grande importance, c'est une question de principe. Si dans un Congrès on doit faire un parlement, nommer des députés, cinq ou six de chaque tendance, que les syndicats s'organisent d'un côté et alors il n'y a plus de représentation syndicale; c'est pour cela que j'ai demandé la liberté pour tous les délégués de syndicats d'exprimer leur opinion.

Il se peut que sur le Rapport moral, bien que fermement minoritaires, nous ayons des points de contact avec la majorité. Voilà pourquoi je demande qu'en principe, dans une réunion où tous les syndicats sont représentés, chacun ait le droit de parler, mal ou bien. Si, pour ne pas fausser le principe de la représentation syndicale, vous adoptez la proposition Barthe, nous sommes d'accord.

*Le Président.* — Je mets aux voix la dernière proposition de Million, c'est-à-dire que jusqu'à demain soir le débat sur le rapport moral sera libre; si la discussion n'est pas épuisée demain soir, il y aura à déterminer un certain nombre d'orateurs par tendance pour liquider la situation.

*La proposition est adoptée.*

## La Commission des statuts

*Le Président.* — Reste la proposition de Million sur la Commission de révision des statuts.

Le Congrès est-il d'avis de nommer immédiatement une Commission qui sera chargée d'examiner les modifications aux statuts proposés ?

*TOTTI.* — Etant donné que cette Commission doit travailler sur l'article 36 qui parle de l'adhésion à l'Internationale, il faut savoir si l'on devra adhérer ou non à la III<sup>e</sup> Internationale; par conséquent, il serait utile que nous nous mettions d'accord avant ou après.

Le camarade Jouhaux, tout à l'heure, a été très précis; il a abondé dans notre sens et a donc exprimé son adhésion à notre manière de voir en nous disant : « Vous avez satisfaction », en affirmant que la discussion sur l'adhésion ou la non-adhésion à la III<sup>e</sup> Internationale Syndicale viendrait devant vous, au cours de la discussion sur l'orientation syndicale.

Or, on vous propose à l'heure actuelle de désigner une Commission devant travailler aux modifications à apporter aux statuts, et justement parmi ces modifications est la question d'adhésion à l'Internationale. Comment la Commission pourra-t-elle prendre une décision si elle ignore la conclusion apportée par nos débats? Sur cette question il serait donc utile ou que la Commission se réserve ou qu'elle soit désignée après notre décision.

*LAPIERRE.* — Le Comité National a nommé une Commission qui a proposé des modifications; c'est donc une nouvelle Commission qui doit établir un rapport. Mais ce rapport ne doit pas être adopté par la Commission; il doit revenir devant vous, et nous pouvons réserver l'article 36 qui viendrait en discussion au moment de l'orientation syndicale.

Cette Commission pourrait se réunir si la majorité du Congrès est décidée à modifier les statuts. Il faudra alors que les syndicats qui ont des modifications à présenter les apportent à cette Commission.

*LAURENT.* — Quelles que soient les modifications proposées, nous avons l'impression qu'elles ne sont pas des modifications fondamentales au point de nécessiter une telle discussion au sein du Congrès.

Lapierre dit qu'il y a un certain nombre de syndicats qui nous paraissent décidés à s'opposer à la révision des statuts. Il est probable que sur ce point ils sont mal informés; il ne nous apparaît pas que la révision nécessite ce débat. Mais, en tout cas, c'est une tâche délicate que de réviser les statuts. La Commission que nous devons nommer n'aura pas trop de temps si nous en choisissons maintenant les membres, et Totti aura satisfaction si nous réservons l'article 36.

Nous demandons que la Commission soit nommée immédiatement.

*Le Président.* — Il y a une proposition de Million avec l'adjonction de Totli tendant à réserver l'article 36.

**DIEU.** — Camarades, pour la première fois que je prends la parole dans un Congrès, je suis étonné de la façon dont on procède. Au Comité National, notre camarade Lorduron avait été mandaté par l'Union départementale de la Loire pour présenter certaines modifications aux statuts; il paraîtrait, d'après les déclarations de notre camarade, que la Commission n'a tenu aucun compte de ces modifications.

Je demande qu'il y ait une discussion avant la nomination de cette Commission; le projet est fourni à tous les syndicats; eh bien! que chacun d'eux puisse exprimer son point de vue avant la nomination de la Commission.

**LORDURON.** — Camarades, Dieu vient de faire allusion à un fait que je me réservais d'apporter à cette tribune.

Au dernier Comité National, une Commission de révision des statuts fut nommée. L'Union départementale de la Loire m'avait mandaté pour apporter certaines modifications aux statuts, modifications dont j'ai donné un compte rendu au Comité Confédéral National.

Lorsqu'il fut décidé de nommer une Commission de révision des statuts, mon nom fut proposé et j'acceptai. Je ne crois pas me tromper en disant qu'un délégué vint dire qu'il faudrait que cette Commission donnât le compte rendu des travaux avant la fin du Comité Confédéral National et que le camarade Lapierré lui répondit qu'il serait impossible de le faire.

D'autre part, j'étais arrivé le matin et je n'avais pas de chambre; donc, à six heures du soir, je quittais le Comité confédéral pour aller chercher un logement, me réservant le droit de revenir à sept heures pour prendre contact avec cette Commission, puisqu'il était décidé qu'elle ne devait pas finir ses travaux pendant le Comité National. Je croyais pouvoir disposer d'une heure ou deux; lorsque je revins, à sept heures un quart, le Comité avait levé la séance et je ne trouvai personne. Comme il avait été dit que la Commission ne pourrait pas faire un compte rendu de ses travaux au Comité National, je pensai qu'il était suffisant de venir le lendemain pour prendre contact. Le lendemain, je vins à huit heures. Le premier membre de la Commission que je vis fut le camarade Million, qui vint à dix heures, et me dit que la Commission avait fini ses travaux. Je ne pus que lui dire: « Vous avez été hâtifs, puisque vous aviez dit que la Commission ne pourrait pas finir ses travaux avant la fin du Comité Confédéral National. »

Le mardi, la Commission ne donna pas le compte rendu de ses travaux et, d'autre part, je n'ai pas assisté à ceux-ci. J'ai envoyé à *l'Atelier* et à *l'Information ouvrière* une mise au point qui n'a pas paru; par conséquent, je me désolidarise de cette Commission, n'ayant pas pris part à ses travaux.

**TOMMASI.** — Une simple déclaration pour dire que mes amis et moi sommes absolument d'accord avec Lapierre; il a posé la question préalable; nous demandons que le Congrès se prononce d'abord et dise s'il considère qu'il y a lieu de changer les statuts, de les modifier. Quand nous aurons effectué ce vote, nous verrons si oui ou non nous devons nommer la Commission.

**PERROT.** — J'estime que la proposition ainsi reprise par Tommasi est inapplicable, ou alors je demanderai qu'un débat soit institué avant que le Congrès se prononce sur le fond des modifications à apporter aux statuts.

La Confédération Générale du Travail a mis à l'ordre du jour de son Congrès les modifications aux statuts, et la question doit venir.

Une Commission a été désignée par le Comité National; le Congrès est libre de charger les membres de cette Commission de présenter à nouveau leurs modifications à ce Congrès. Dans ce cas, je demande qu'on indique les noms de ces membres; si le Congrès décide ensuite de nommer une nouvelle Commission, il la désignera.

Je vous déclare tout de suite, camarades, que si la nouvelle Commission conclut au rejet de toutes modifications, le Congrès aura à se prononcer, mais je vous demande de ne pas préjuger par un vote des modifications proposées. Nommer cette Commission, cela ne vous engage nullement pour aucune des modifications envisagées.

**JOUHAUX.** — Camarades, sortons de la confusion dans laquelle nous sommes. Elle ne vaut ni pour vous, ni pour nous.

Nous sommes en face d'une question: les modifications aux statuts. Ces modifications ont été envisagées par le Comité Confédéral National; la Commission désignée par lui a fait un rapport qui a été adressé aux organisations syndicales.

Il s'agit ici, non pas d'entériner purement et simplement des modifications déterminées par le C. C. N., mais d'examiner la nature des modifications apportées, selon la tradition du mouvement ouvrier, au sein d'une Commission nommée par le Congrès lui-même.

Celle-ci examinera le projet de modifications aux statuts; elle le fera sien, le modifiera ou le rejettera. Elle apportera des conclusions à cette tribune et c'est sur ces conclusions que le Congrès aura à se prononcer, non pas seulement dans un vote de principe, mais peut-être dans une discussion portant sur les différents articles des conclusions de la Commission nommée par le Congrès.

Pas de chinoïseries! Il n'y a pas possibilité d'agir autrement. Il ne peut être question, à l'heure actuelle, de voter en principe si l'on accepte ou si l'on repousse les modifications avant que celles-ci aient été mûrement examinées, avant que le Congrès en ait débattu.

**DUSSEIX.** — Pour mon compte personnel je n'ai jamais vu, dans aucun Congrès, qu'il ne soit pas porté à l'ordre du jour des modifications aux statuts. En admettant même qu'une Commission préa-

lable n'ait jamais été nommée, cela reste indéfiniment dans tous les Congrès sans exception; c'est de droit.

Mais lorsque nous avons entendu les explications données sur la question par le camarade Laurent et celles fournies par Lapierre, nous sommes obligés de constater qu'ils ne sont pas précisément d'accord sur la question. En tout cas, c'est un point qui n'a pas une bien grande importance, surtout dans le débat qui doit être amorcé ici et qui doit donner des directives nouvelles ou permettre aux directives anciennes de continuer à opérer.

Une Commission a été nommée, elle a fait un travail dont vous avez pris connaissance; point n'est besoin de nommer une Commission et je demande au contraire que, passant outre aux propositions qui viennent d'être faites, on entame immédiatement la discussion sur le Rapport moral.

JOUHAUX. — Camarades, je maintiens ma proposition tendant à nommer une Commission, parce qu'elle est dans l'ordre. Il faudrait ignorer toutes les discussions antérieures de nos Congrès pour croire qu'une discussion générale puisse s'engager immédiatement sur une question aussi complexe que celle des modifications aux statuts. Cela ne peut pas retarder l'examen du Rapport moral; par conséquent, ces considérations exposées, je demande au bureau de mettre ma proposition aux voix.

*Le Président.* — Camarades, je mets aux voix la proposition tendant à nommer une Commission.

*La proposition est adoptée.*

*Le Président.* — Il s'agit maintenant de donner des noms pour former cette Commission, mais auparavant il faut déterminer le nombre des membres.

JOUHAUX. — Nous vous proposons la liste suivante; vous l'accepterez, vous la modifierez, en un mot vous en ferez ce que vous voudrez :

Pour les Fédérations :

LENOIR (*Métaux*); ROUESTE (*Bâtiment*); SAVOIE (*Alimentation*); MILAN (*Chapellerie*); ROUX (*Cuir et Peaux*); GUINCHARD (*Moyens de Transports*); JACOB (*Livre*).

Pour les Unions :

MILLION (*Rhône*); CASSIN (*Loire-Inférieure*); DUBOIS (*Seine-Inférieure*); DESARMÉNIEN (*Basses-Pyrénées*); DELAGRANGE (*Dordogne*); ROUBAUD (*Bouches-du-Rhône*); LORDURON (*Loire*); PÉROT (*Seine*).

*Roubaud et Desarménien refusent de faire partie de la Commission.*

*Le Président.* — Voulez-vous, pour en finir avec cette question, accepter cette Commission ?

*La proposition est adoptée.*

## LE RAPPORT MORAL

*Le Président.* — La parole est au camarade Semart, de l'Union de la Drôme.

**SEMART.** — Avant de parler sur le Rapport moral, je demande que le camarade Jouhaux prenne la parole.

**JOUHAUX.** — Camarades, les discussions préliminaires étant terminées, nous abordons maintenant l'examen du Rapport moral de la Confédération Générale du Travail, selon les propositions qui ont été faites.

Le camarade Semart a demandé la parole, mais il voudrait que je la prenne avant lui.

**SEMART.** — Parce que je n'ai pas reçu le Rapport moral.

**JOUHAUX.** — Je ne pourrais pas faire autre chose que d'exposer à nouveau ce qui est contenu dans ce rapport, et j'estime que les instants du Congrès sont trop précieux pour que je me livre à cette besogne.

Nous aurons probablement à répondre, mais nous ne pouvons pas le faire sur ce que nous avons écrit; nous ne le pouvons que sur les critiques qui seront formulées à propos de ce que nous avons écrit.

### Discours de Semart

**SEMART.** — Camarades, si j'ai demandé que le camarade Jouhaux prenne la parole sur le Rapport moral, c'est que je n'ai pas reçu ce rapport et que beaucoup de camarades dans ma région ne l'ont pas reçu non plus.

J'élève d'abord une protestation à ce sujet et je me demande pourquoi il n'est pas parvenu à tous les syndicats.

Si j'ai demandé la parole aussi, c'est parce que cheminot appartenant au P.-L.-M. et renseigné sur les événements successifs qui se sont produits lors de nos grèves.

Tout à l'heure, précisément, un camarade est venu à cette tribune dire : « Je n'appartiens à aucune tendance et j'attends, pour me faire une idée, d'avoir entendu la discussion de part et d'autre. »

Je vais essayer de vous donner les faits successifs qui ont amené le déclenchement de la grève de mai.

D'abord, comme vous le savez, à la suite du renvoi d'un de nos camarades, le P.-L.-M. déclenchait un mouvement de grève en février; à la suite de ce mouvement, des révocations nombreuses se sont produites sur l'ensemble des réseaux.

C'est dans une atmosphère chargée de lourds nuages, dans une

atmosphère de tempête qu'a débuté, à la salle Japy, le Congrès fédéral des cheminots.

Tout de suite, dès l'ouverture du Congrès, une motion fut présentée, demandant l'envoi d'une délégation auprès de M. Millerand, président du Conseil, pour que nos camarades révoqués soient réintégrés conformément à l'accord qui avait terminé notre grève de février, que les poursuites judiciaires soient rapportées, qu'en un mot le gouvernement respecte l'accord conclu entre lui et la Fédération des cheminots.

Vous connaissez la réponse qui fut faite à cette délégation, ou plutôt ce que le président du Conseil qui était à ce moment-là à San-Remo répondit. C'était une fin de non-recevoir; on nous déclarait que l'accord n'avait pas été violé.

Et tout de suite, à Japy, il n'y avait plus de tendances. Si, au moment où Bidegaray, à la tribune, nous lisait la fin de non-recevoir de Millerand, si à ce moment-là on avait voté, c'était l'unanimité du Congrès qui décidait la grève générale chez les cheminots.

Mais c'était au moment de la discussion sur l'orientation syndicale et vous savez, par les comptes rendus, avec quelle âpreté les discussions se sont poursuivies; vous savez que la Fédération des Cheminots est devenue de majoritaire minoritaire; vous savez que nous avons adopté un ordre du jour que Lardeux qualifiait de complet (je regrette d'ailleurs que notre camarade ne soit pas là pour exposer la situation de grève)... Cet ordre du jour était complet parce qu'il demandait la réintégration des révoqués, la cessation des poursuites judiciaires et en même temps inscrivait à notre programme la nationalisation. C'est sur ce point, probablement, que l'on nous dira que nous n'étions pas d'accord.

Cet ordre du jour fut adopté à une petite majorité, c'est entendu; s'il n'a pas été adopté à l'unanimité, c'est seulement parce que quelques congressistes n'étaient pas décidés à abandonner chez nous les Commissions paritaires, mais nous étions tous d'accord pour la nationalisation, pour la réintégration des révoqués, pour le respect du droit syndical.

Le lendemain, notre camarade Jouhaux est venu faire des déclarations. Il ne nous a pas semblé qu'il y ait de désaccord entre nous et la C. G. T.; il ne nous a pas semblé que la C. G. T. n'était pas prête à nous soutenir. Jouhaux a simplement dit : « Je ne veux pas aller à la bataille avec une classe ouvrière désorganisée. » Je ne pense pas qu'à ce moment-là, à la suite des discussions de notre Congrès, on pouvait dire qu'il y avait désaccord dans nos rangs; nous étions en accord parfait sur les quatre points de notre ordre du jour, et l'on est mal venu d'invoquer la petite majorité que nous avons obtenue.

Mais enfin, à la suite des déclarations de Jouhaux, un deuxième Congrès se tint à Aubervilliers, deuxième Congrès où une Commission composée de camarades des deux tendances fut nommée pour élaborer un ordre du jour destiné à obtenir l'unanimité des congressistes.

A cette Commission, deux de nos camarades de la majorité, — et ici il faut dire des noms, c'étaient le camarade Navez, du Nord belge, et le camarade Guillez, du Nord, — firent des déclarations qui stupéfièrent nos camarades de la Commission.

Navez déclarait : « Méfiez-vous de la C. G. T.; je crois que vous ne serez pas soutenus dans l'action que vous voulez engager. » Guillez confirmait les déclarations de Navez.

C'est ce qui a été cause que notre ordre du jour d'Aubervilliers a été modifié et que nous avons dit : « Le mouvement se déclanchera d'accord avec la C. G. T. » S'il n'y avait pas eu ces deux déclarations, nous n'avions nullement besoin de mettre au bas de cet ordre du jour : « en accord avec la C. G. T. ».

Le lendemain, réunion du Conseil fédéral des Cheminots pour débayer le terrain et pour savoir si réellement la C. G. T. était avec nous dans un mouvement de grève générale.

Nous demandâmes à des membres du Bureau confédéral de venir s'expliquer sur les déclarations de nos camarades. C'est le camarade Perrot qui vint à cette réunion et qui nous dit : « Mais cela n'existe pas ! Jouhaux a pu, dans une conversation particulière, dire : « On dirait que la classe ouvrière a besoin d'une saignée... »

PERROT. — Ce n'est pas vrai ! Je demande la lecture du procès-verbal !

SEMARY. — Le camarade Monmousseau continuait : « Nous pouvons nous mettre d'accord sur la nationalisation. »

L'après-midi, ce fut notre camarade Dumoulin qui vint. Nous lui fimes part des incidents qui s'étaient produits, et Dumoulin nous dit : « Nous ne prendrons pas la responsabilité à votre place; nous vous demandons de nous mettre devant une décision d'action. »

Quand on demande à une Fédération, qui a voté la grève dans un Congrès, quand on demande au Conseil fédéral du lendemain une décision d'action, il n'y a que la grève ! Et en présence de Dumoulin — je ne dis pas d'accord avec lui — notre camarade Dejonckère rédigea un ordre du jour ainsi conçu :

*Le Comité confédéral, soucieux de la mise en application des décisions du Congrès National, décide d'engager, à la suite du 1<sup>er</sup> mai, le mouvement de grève générale et avise la C. G. T. de sa résolution en lui demandant son appui, en raison de la portée sociale de sa principale revendication, la nationalisation.*

Il fut voté, cet ordre du jour, à notre réunion du Conseil fédéral du 26 avril 1920. Le 26 avril 1920, par conséquent, le Bureau confédéral savait que nous partions en grève le 1<sup>er</sup> mai.

D'aucuns prétendent qu'il n'a pas été voté à l'unanimité; mais la minorité avait déclaré d'avance : « Nous nous rallierons au vote de la majorité. » Et le président disait : « Dans ces conditions, les camarades de la minorité se rallient au vote de la majorité. » Aucune voix



ne s'est élevée contre; c'est donc qu'à ce moment-là nous étions d'accord et que, par discipline, les camarades qui avaient voté contre devaient nous suivre dans le mouvement.

La grève se déclenchait chez les cheminots. Nos camarades (je ne veux pas parler de l'entrevue à la Commission administrative de la C. G. T. puisque je n'y étais pas, d'autres camarades le feront à ma place) se rendirent à la C. A. A ce moment-là (Dumoulin nous le disait au Congrès de l'Union P.-L.-M.) il n'y a pas eu cette protestation sur le fait accompli.

Dumoulin nous disait au Congrès de Lyon : « Mais oui, évidemment, quand vos camarades sont venus devant la Commission administrative, des secrétaires de Fédérations ont dit : « Mais le fait est accompli ! » Evidemment il était accompli puisque la grève était votée. A ce moment, on n'a attaché aucune importance à cela. A ce moment, la Commission administrative était d'accord, paraît-il, avec les cheminots pour lui prêter tout son appui.

Nous avons eu une première stupéfaction. Ça été lorsque la grève générale, au lieu d'avoir la brutalité, la spontanéité, comme dirait notre camarade Tollé, avait lieu par déclenchements successifs et qu'on ne marchait pas pour la nationalisation, mais par solidarité pour les cheminots. C'était nous donner la preuve que nous étions seuls dans la bataille, les autres étant seulement chargés de nous seconder. Nous étions seuls dans la bataille pour la nationalisation... (Applaudissements.)

On a fait à ce moment grand bruit autour des nationalisations industrialisées; mais c'était le moment de faire marcher le Cartel pour les nationalisations industrialisées, et on en fera ici la critique.

Camarades, vous jugerez les cheminots : peut-être des orateurs viendront-ils juger notre attitude, nous faire supporter quelques fautes que nous reconnaitrons : mais le poids des responsabilités, cela jamais ! C'est l'ensemble de la classe ouvrière qui supportera la responsabilité, mais ce ne sera pas une tendance.

...Et il y a des contradictions entre les déclarations des membres du Bureau confédéral. Dumoulin, à Lyon, a reconnu que le fait accompli était une « foutaise » et voilà une de ces déclarations, en dernier ressort :

« On a dit, au cours de la discussion : « Vous nous mettez devant « un fait accompli. » Est-ce là un fait bien sérieux pour qu'on le « prenne aujourd'hui parce que chacun cherche à dégager ses responsabilités? On donne à ce mot une importance considérable « tandis que le 28 avril, à la Commission administrative de la C. G. « T., il n'avait pas cette importance formidable qu'on lui donne aujourd'hui. »

Mais, c'est bien la C. G. T. qui lui a donné cette importance !

Une seconde déclaration :

« Où en sommes-nous ? Au mot « fait accompli » tout simplement. « Il paraît que si l'on fait dire dans les réunions que la Fédération

« des Cheminots a mis la C. G. T. devant le fait accompli, c'est la plus grande injure, il paraît que c'est pour vous le fond du procès. Je vous ai expliqué l'origine du mot, il était sans importance à la Commission administrative du 28. »

Encore une :

« On a répété que la Fédération avait mis la C. G. T. devant le fait accompli et l'expression a pris un sens aigu extraordinaire; je la sacrifierais volontiers, pour ma part, sur l'autel de l'union, car notre désir est de regrouper nos forces, notre désir est de retrouver nos effectifs, de refaire de la propagande syndicale, non pas dans le but d'accréditer dans le pays l'illusion que la deuxième manche pourra se jouer dans trois mois ou dans six mois. Ce serait là leurrer une corporation comme celle des cheminots. Ce qu'il faut refaire, c'est notre organisation. Comment pouvons-nous la refaire? Par un peu plus d'union, un peu plus de camaraderie. »

Mais il ne fallait pas que pendant ces déclarations à Lyon, d'autres déclarations diamétralement opposées soient faites au Congrès du P.-O.

La conclusion de notre petit Congrès de réseau était dans le vote d'un ordre du jour, avant lequel, préalablement, notre camarade Lardeux disait à Dumoulin :

« Tu as dit tout à l'heure : « Il y a un mot qui vous blesse, le mot de « fait accompli » et tu as fait une déclaration qui, je l'espère bien, sera sténographiée, à savoir que tu espérais que nous ferions disparaître ce mot. Faire disparaître ce mot, c'est faire disparaître l'équivoque, c'est laisser la place à la vérité. »

La conclusion est l'ordre du jour ci-après, voté à l'unanimité :

*Le Congrès de l'Union P.-L.-M., après avoir entendu les explications des camarades Lardeux, secrétaire fédéral intérimaire, et Dumoulin, délégué de la C. G. T., ainsi que les précisions apportées de part et d'autre,*

*Approuve l'attitude de ses délégués à l'Union du P.-L.-M. et à la Fédération qui n'ont fait que mettre à exécution les décisions prises dans les Congrès de Roanne et Paris.*

*Considérant que la grève a été déclanchée en plein accord avec la C. G. T., et cela de l'aveu même du camarade Dumoulin,*

*Renouvelle toute sa confiance aux camarades emprisonnés...*

Notre camarade Dumoulin a ensuite faite cette déclaration :

« Camarades, par devoir, je n'ai pas demandé la parole avant le vote de l'ordre du jour; les congressistes auraient pu me faire remarquer à ce moment-là qu'il ne m'appartenait pas de demander la parole avant le vote.

« Puisque Tolti et Bidegaray ont voulu le souligner, je demande la permission de faire une déclaration au nom de la C. G. T.

« Nous avons eu ici, dans ces débats, que d'aucuns prévoient  
 « plus irritants, une attitude que je qualifie de convenable; nous nous  
 « sommes expliqués franchement et comme conclusion, il y avait  
 « en effet deux ordres du jour en présence, l'un qui ne déroge pas à  
 « certaines habitudes : approuver les uns, frapper les autres. Je cons-  
 « tate toujours avec la même franchise qu'on s'est rallié à l'ordre du  
 « jour d'union et je remercie tous ceux qui s'y sont ralliés; je remercie  
 « les congressistes du P.-L.-M. et vous comprenez bien que je ne fais  
 « aucune allusion aux questions de personnes qui ne me regardent  
 « pas. Pour moi, je constate avec plaisir que votre ordre du jour ne  
 « contient aucun blâme pour qui que ce soit. Cette union, je ne doute  
 « pas que nous la retrouvions au Congrès d'Orléans. »

Voilà quelle a été pour nous, cheminots du P.-L.-M., la conclusion de la grève; nous avons eu blanc-seing de nos syndiqués; nous avons eu un ordre du jour d'union et je ne le cache pas, avec Dumoulin, j'étais content, satisfait que l'on ait fait l'union pour reconstruire l'organisation syndicale.

Mais, ma stupéfaction a été grande lorsque j'ai vu que par la suite on reprenait le « fait accompli » avec beaucoup plus de vigueur que par le passé et que l'on allait probablement, à cette tribune, s'en servir comme d'une arme terrible pour « zigouiller » nos camarades de la minorité.

Voilà tous les points précis que j'avais à apporter sur la grève des cheminots. Je continue la critique du Rapport moral.

La résolution que nous avons votée à Lyon, je l'ai traitée d'ambiguë parce qu'elle rappelle d'abord la charte d'Amiens et que par la suite elle laisse la porte ouverte à toute collaboration de classes par le Conseil Economique du Travail, par le voyage à Washington, par le Bureau International du Travail patronné par Albert Thomas, etc...

Et, camarades, je me permettrai de vous donner tout d'abord ma pensée sur le Conseil Economique du Travail.

Ce Conseil, beaucoup de camarades de la minorité l'ont accepté, par le fait que le nombre de voix qui s'était porté contre le Rapport moral ne s'est plus retrouvé à l'orientation syndicale. Ce Conseil Economique du Travail, composé de non-syndiqués, ne nous disait rien qui vaille et nous le critiquons surtout, nous cheminots, parce nous considérons qu'il n'a pas accompli le travail que l'on était en droit d'attendre de lui.

Comment, on nous déclare que lors de la première grève des cheminots on a établi, en une nuit, le projet de nationalisation des chemins de fer !... On savait pourtant, depuis longtemps, que dans la Fédération on acceptait la nationalisation. Elle était inscrite au programme de nos camarades majoritaires. Et c'est à la veille d'une grève, au moment où cette grève est déclenchée que le Conseil Economique du Travail, autour duquel on fait tant de bruit, se met à l'ouvrage pour élaborer en une nuit le projet de nationalisation des chemins de fer !

A la veille de notre grève, alors que notre camarade Perrot nous

faisait un exposé et nous demandait si nous étions d'accord, je me levais pour lui demander : « Mais est-ce que la nationalisation des mines est prête ? Est-ce que si les cheminots partent dans la bataille, ils ne risquent pas de se trouver seuls si les autres nationalisations ne sont pas étudiées ? » -

Là, Monmousseau m'a coupé la parole et je n'ai pu exprimer ma pensée. En effet, je considère que si les mineurs, si les inscrits maritimes n'ont pas marché avec nous pour les nationalisations, c'est que le Conseil Economique du Travail n'avait pas de projet à soumettre, pas de projet à défendre !

Je conteste, pour ma part, la valeur de ce Conseil Economique du Travail, je dis qu'il n'est que la couverture du Bureau confédéral. On le sort pour auréoler ceux qui sont à la tête de la Confédération !

Bureau International du Travail patronné par un socialiste réformiste, alors que la C. G. T. déclare : « Nous ne faisons pas de politique ? » Je me demande, dans ces conditions, comment le Bureau confédéral peut nous critiquer d'avoir une autre théorie d'unité, s'il se sert de tous ceux qui ont été « sortis » du Parti socialiste, s'il va chercher ses directives dans le Bureau International du Travail patronné par un homme politique notoire !

Puis, la promenade à Washington, parce que c'est une promenade... Au moment où, dans les chemins de fer, nous avons besoin de notre camarade Bidegaray pour une action, il se promenait à Washington.

Le Bureau confédéral me donne cette impression d'être composé de journalistes et de gens qui vont se promener dans toutes sortes de conférences, pour collaborer avec les patrons et les gouvernements réactionnaires de tous les pays...

Bureau confédéral qui se rencontre à l'Internationale du Travail avec Legien, membre de la Confédération allemande, qui a été un patriotard notoire ; qui se rencontre avec Appleton, lequel a été obligé de quitter un Congrès parce que les congressistes ne le voulaient pas comme président.

L'on nous déclare encore : « L'Internationale d'Amsterdam a 27 millions d'adhérents, et vous la détruisez ! » Mais je considère que ceux qui sont à la tête des organisations centrales n'ont pas à se faire gloire du nombre d'adhérents qu'ils ont derrière eux, car c'est l'œuvre des jeunes ! Nous sommes venus à l'organisation syndicale dans l'espoir d'y faire bonne œuvre et nous pensons que nous avons le droit de dire autant que vous que s'il y a des millions de syndiqués, c'est notre œuvre. Vous n'avez pas le monopole de l'organisation ! Chacun sa part !

Et, camarades, à propos de ce « fait accompli » — j'y reviens — s'il est des délégués dans le genre de celui qui, tout à l'heure, voulait des explications, je leur demande de venir à cette tribune et de dire s'ils acceptent que le « fait accompli » puisse être le marteau qui doit écraser les extrémistes de la Fédération des cheminots.

Je demande que les responsabilités soient bien établies, que, dans ces débats, chacun ait sa part de responsabilité et que tout ne retombe pas sur la tête des mêmes hommes. (*Applaudissements.*)

## Intervention de Marchand

*Le Président.* — La parole est au camarade Marchand, délégué du syndicat du Tonneau, de Toulouse.

MARCHAND. — Camarades, il ne me paraît pas utile d'entrer dans le détail de la grève des cheminots, dont nos camarades personnellement intéressés parlaient tout à l'heure.

Je pense que cette question doit rester à discuter entre nos camarades cheminots et le Bureau confédéral. Aussi ne vais-je point en parler.

Si j'ai demandé la parole sur le Rapport moral, c'est parce que notre Congrès nous a mandaté sur cette question, en raison même de l'examen qui en a été fait. Cet examen, j'essaierai de le repasser avec vous.

Tout d'abord, nous avons constaté des violations de l'ordre du jour du Congrès de Lyon et de la Charte d'Amiens dans la plus grande partie des manifestations confédérales.

L'ordre du jour de Lyon disait en effet, dans un de ses paragraphes, après avoir rappelé la Charte d'Amiens :

*Le mouvement syndical ne peut être que révolutionnaire, puisque son action doit avoir pour effet de libérer le travail de toutes les servitudes, de soustraire tous les produits à tous les privilèges, de mettre toutes les richesses entre les mains de ceux qui concourent à les créer.*

Je prie les camarades de bien se rappeler ce paragraphe qui est à la page 7 du Rapport moral.

Je me demande alors si véritablement c'est faire œuvre révolutionnaire que de participer à la Conférence de Washington et ensuite de collaborer au Bureau International du Travail; et je demande aux camarades congressistes, si c'est respecter l'ordre du jour du Congrès de Lyon ?

On dira, comme on l'a écrit dans le Rapport moral, si « cette décision a été prise en conformité avec les décisions des Comités Nationaux et du récent Congrès confédéral qui, par l'adoption du Rapport moral, s'est prononcé sur la question, et dans les conditions mêmes qu'avaient définies les Centrales syndicales réunies à la Conférence d'Amsterdam ».

C'est possible ! Mais peut-être nos camarades n'avaient-ils pas épiluché suffisamment le Rapport moral pour se rendre compte qu'il y avait une anomalie flagrante entre, accepter cette participation à Washington et dire ensuite que le mouvement syndical ne peut être que révolutionnaire...

Il y a incompatibilité entre les deux thèses et (comme l'approbation du Rapport moral avait dû se trouver enlevée d'une façon plus ou moins complète, avec plus ou moins d'attention), du moment que

l'ordre du jour de directive précisait que le mouvement syndical ne pouvait être que révolutionnaire, il était du devoir du Bureau confédéral, de la Commission administrative et du Comité National confédéral — car quoi qu'on en dise, il est l'exécuter des décisions du Congrès — de rompre toute relations avec Washington qui n'est qu'un succédané de la Société des Nations, comme nous savions à quoi nous en tenir depuis longtemps.

Du moment que l'ordre du jour avait précisé la question révolutionnaire, il n'y avait qu'à rompre et c'est pour cela que non seulement le Bureau confédéral est responsable, mais aussi la Commission administrative et les Comités confédéraux qui se sont tenus cette année. Qu'ils acceptent cette responsabilité, camarades, c'est possible ! Mais il n'empêche que les délégués de syndicals auront le droit de dire : « Vous pouvez en assumer la responsabilité, mais vous avez fauté. »

Un autre passage.

Dans l'ordre du jour du Congrès de Lyon, il était question du Conseil Economique du Travail en ces termes :

*Le mouvement syndical a dû envisager les solutions qui s'imposent sans délai. Il n'en saurait trouver de plus urgentes, de plus nécessaires que celle de la nationalisation industrialisée, sous le contrôle des producteurs et des consommateurs, des grands services de l'économie moderne : les transports terrestres et maritimes, les mines, la houille blanche, les grandes organisations de crédit.*

Mais l'ordre du jour de Lyon ne prévoyait pas une collaboration avec le capitalisme ! Or que nous ont apporté les projets de nationalisation ? Ils ne parlent que du contrôle des producteurs et des consommateurs. Il n'était pourtant pas question de mêler là le gouvernement, les actionnaires, ni de leur donner des jetons de présence, ni de leur laisser la majorité de la direction, comme cela existe dans les projets de nationalisation déposés par le Conseil Economique du Travail !

Encore une fois, il y a là une situation de fait qui rompt même avec la déclaration du Conseil Economique du Travail disant :

« Loin de se soustraire aux responsabilités qui lui incomberont, il (le C. E. T.) saura, au contraire, les assumer avec l'appui de la classe ouvrière tout entière, le concours des hommes honnêtes, de tous ceux dont l'intelligence n'est pas obscurcie ni faussée par l'égoïsme de classe. »

Je crois pourtant bien que dans l'esprit d'un grand nombre de ceux qui ont élaboré ces projets de nationalisation, il est entré la préoccupation principale de conserver les privilèges de classe.

Le rapport moral dit encore :

« La Commission administrative eut à examiner de l'opportunité du Conseil Economique du Travail, puisque dans un Comité Confé-

déral National, des critiques étaient élevées par les camarades Zoretti, Mayoux et Verdier. Un ordre du jour était déposé qui répudiait le Conseil Economique du Travail. »

A ce moment-là, le Comité Confédéral National, sans doute croyant faire acte révolutionnaire et véritablement répondre à l'ordre du jour du Congrès de Lyon, repoussait cette proposition par 104 voix et 18 abstentions. Encore une fois, 104 membres du Comité National faisaient une faute, en violant l'attitude révolutionnaire tracée par l'ordre du jour du Congrès de Lyon.

Voici un autre fait qui m'oblige peut-être à ne pas être aussi acrimonieux que certains l'ont été, car il doit y avoir avant tout une question de justice et de probité dans les critiques que l'on apporte.

On a peut-être critiqué un peu trop vite, en méconnaissant des situations exactes, l'insuffisance du boycott de la Hongrie. Je dois dire que fortuitement, m'étant trouvé à même d'entendre certaines déclarations à ce sujet, j'estime que cette responsabilité n'incombe pas totalement à ceux sur lesquels on voudrait la faire retomber. Non ! je dis qu'avant tout, dans les reproches, dans les critiques, il doit y avoir avant tout une question de justice ! Donc, je dois dire que ces déclarations me permettent de croire que dans cette circonstance le Bureau confédéral n'est pas le seul responsable, et peut-être n'y en a-t-il pas du tout, en l'occurrence. Mais il y a une autre situation sur laquelle je veux demander des explications.

Le rapport moral dit que la délégation en Russie ne put pas avoir lieu ; elle avait été décidée par le Congrès de Lyon, en principe, et je vois que tout à coup on s'est décidé à la faire avec l'Internationale Syndicale, que tout à coup on s'est décidé à la faire avec l'Organisation Internationale du Travail (Société des Nations).

Ce sont des points qu'il sera nécessaire d'éclaircir.

Quelles causes ont obligé la Confédération Générale à demander ces compromissions, à mon avis, pour cette délégation en Russie ?

Je considère, pour ma part, et nous avons considéré à notre Fédération, qu'il était impossible de faire une enquête impartiale en la faisant sous l'égide de la Société des Nations.

Voici enfin une autre question que je veux poser au Bureau confédéral.

Dans la *Voix du Peuple* du mois d'août fut publiée une documentation adressée par le camarade Fimmen, secrétaire de la Fédération Syndicale Internationale, à la Confédération Générale du Travail. Cette documentation reproduisait une circulaire émanant soi-disant de Zinoviev. Or, le texte inséré dans la *Voix du Peuple* n'est nullement conforme à celui qui a été publié dans divers organes. Il y aurait peut-être utilité à savoir comment il se fait que ce texte n'est pas exactement le même et quels sont ceux qui ont fait un faux. Est-ce Fimmen ? Est-ce le Bureau confédéral ? Sont-ce ceux qui ont fait une autre traduction que celle qui est dans la *Voix du Peuple* ?

*Un délégué.* — Il y en a quatre ou cinq textes !

MARCHAND. — Après les explications qui seront données, il y aura peut-être moyen de savoir s'il n'aurait pas été possible d'avoir plus de précisions à ce sujet.

Pour terminer, nous disons d'une façon générale : le Bureau confédéral, la Commission administrative et les Comités nationaux ont violé l'ordre du jour du Congrès de Lyon, et pour ces raisons, nous déclarons qu'il nous sera impossible de leur donner notre confiance. (*Applaudissements.*)

## La vérification des mandats

*Le Président.* — La parole est au camarade Savoie, rapporteur de la Commission de vérification des mandats.

SAVOIE. — Nous nous excusons d'avoir été un peu long dans la vérification des mandats, mais les responsables ne sont pas les membres de la Commission, ce sont une quantité de secrétaires de syndicats qui n'ont pas rempli leurs mandats dans les conditions voulues.

Nous avons constaté, à l'heure actuelle, l'existence de 1.802 mandats. Sur ce chiffre, il y a 171 mandats qui sont réservés, parce qu'il leur manque, aux uns le cachet de l'Union des Syndicats, aux autres le cachet de la Fédération ; d'autres n'ont pour trace d'existence que l'accusé de réception des 20 francs, les mandats n'étant pas parvenus ; d'autres encore sont en blanc...

Je vais vous donner la liste des 171 mandats réservés (ils ne sont pas contestés) en raison d'une négligence de la part des secrétaires de syndicat qui les expédiaient ; mais il pourrait peut-être se faire que dans ces 171 mandats il y en ait qui ne soient pas revêtus du timbre de la Fédération et de l'Union parce que la Fédération ou l'Union auraient refusé de le faire ; c'est pourquoi j'estime qu'il est utile de vous faire connaître d'urgence ces organisations.

| SYNDICATS                                                                           | IRRÉGULARITÉS                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| <i>Agricoles</i> de Valbros.....                                                    | Manque le mandat.                  |
| <i>Agricoles</i> de Bailly, de Romainvilliers, de Bessan, de Challuy-Sernoise ..... | Manque le cachet de l'Union.       |
| <i>Vignerons</i> de Chouilly et de Cumières .....                                   | Manque le cachet de l'Union.       |
| <i>Bûcherons</i> de Cussy, de Germigny, de Versailles .....                         | Manque le cachet de l'Union.       |
| <i>Métayers</i> de Saint-André de Seigneaux et de Saint-Martin de Seigneaux .....   | Manque le cachet de l'Union.       |
| <i>Agricoles</i> de Fontveille, de Ville-neuve-les-Genêts, de Vias.....             | Manque le cachet de la Fédération. |



| SYNDICATS                                                                                                                   | IRRÉGULARITÉS                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| <i>Ameublement</i> d'Ambert, de Mulhouse, de Nantes, de Versailles, de Chauvigny .....                                      | Manque le cachet de la Fédération.                   |
| <i>Céramique</i> d'Aubagne, de Chauvigny, de Gien, de Mehun-sur-Yèvre, d'Orléans, d'Onnaing .....                           | Manque le cachet de la Fédération.                   |
| <i>Céramique</i> de Foëcy .....                                                                                             | Manque le mandat.                                    |
| <i>Coiffeurs</i> de Versailles .....                                                                                        | Manque le cachet de la Fédération.                   |
| <i>Eclairage</i> du Mans, de Nancy, d'Orléans .....                                                                         | Manque le cachet de la Fédération.                   |
| <i>Eclairage</i> de Saint-Etienne et de Tuilières .....                                                                     | Manque le cachet de l'Union.                         |
| <i>Eclairage</i> de Millau .....                                                                                            | Manquent les cachets de l'Union et de la Fédération. |
| <i>Employés</i> de Bourges .....                                                                                            | Manque le mandat.                                    |
| <i>Employés</i> de Grenoble et de Salon..                                                                                   | Manque le cachet de la Fédération.                   |
| <i>Papiers</i> de la Haye-Descartes, du Bas-Rhin, de Seine-et-Oise.....                                                     | Manque le cachet de la Fédération.                   |
| <i>Poudreries</i> de Saint-Chamond.....                                                                                     | Manque le cachet de la Fédération.                   |
| <i>Dockers</i> de Brest et de La Rochelle.                                                                                  | Manque le cachet de l'Union.                         |
| <i>Manutention du bois</i> de Marseille..                                                                                   | Manque le cachet de l'Union.                         |
| <i>Charretiers-Camionneurs</i> de Troyes.                                                                                   | Manque le cachet de l'Union.                         |
| <i>Scieurs-Découpeurs</i> d'Angers et de la Seine .....                                                                     | Manque le cachet de la Fédération (mandat en blanc). |
| <i>Travailleurs municipaux</i> de Cherbourg, de Marseille, de Mulhouse, de Poitiers, de Blois, de Strasbourg, d'Alger ..... | Manque le cachet de la Fédération.                   |
| <i>Tabacs</i> d'Orléans .....                                                                                               | Manque le cachet de la Fédération.                   |
| <i>Tabacs (Transit)</i> de Marseille.....                                                                                   | Manquent les cachets de l'Union et de la Fédération. |
| <i>Agents P. T. T.</i> de Clermont-Ferrand et du Nord .....                                                                 | Manque le mandat.                                    |
| <i>Agents P. T. T.</i> de la Vendée et de l'Ain .....                                                                       | Manque le cachet de la Fédération.                   |
| <i>Employés P. T. T.</i> des Hautes-Pyrénées .....                                                                          | Manque le cachet de l'Union.                         |
| <i>Employés P. T. T.</i> de Carmaux .....                                                                                   | Manque le mandat.                                    |
| <i>Ouvriers P. T. T.</i> du Cantal.....                                                                                     | Manque le cachet de la Fédération.                   |

## SYNDICATS

## IRRÉGULARITÉS

|                                                                                                                                                                                             |                                                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| <i>Ouvriers P. T. T. de l'Orne et de Seine-et-Oise</i> .....                                                                                                                                | Manque le cachet de l'Union.                         |
| <i>Ouvriers P. T. T. de Clermont-Ferrand</i> .....                                                                                                                                          | Manque le mandat.                                    |
| <i>Textile de Boissezon et de Varangéville</i> .....                                                                                                                                        | Manque le mandat.                                    |
| <i>Mineurs de Sentein</i> .....                                                                                                                                                             | Manque le cachet de l'Union.                         |
| <i>Ardoisiers de Rimognes</i> .....                                                                                                                                                         | Manque le cachet de l'Union.                         |
| <i>Mineurs du Creuzot et de Langeac</i> ..                                                                                                                                                  | Manqué le cachet de l'Union.                         |
| <i>Mineurs de Cognac et de Hussigny</i> ..                                                                                                                                                  | Manque le mandat.                                    |
| <i>Livre de Narbonne, de Bourg, de Rochefort, de Gap</i> .....                                                                                                                              | Manque le mandat.                                    |
| <i>Tabletterie d'Oyonnax</i> .....                                                                                                                                                          | Manque le cachet de la Fédération.                   |
| <i>Tabletterie de Blois</i> .....                                                                                                                                                           | Manquent les cachets de l'Union et de la Fédération. |
| <i>Enseignement du Puy-de-Dôme et de la Haute-Garonne</i> .....                                                                                                                             | Manque le mandat.                                    |
| <i>Personnel civil de la Guerre de La Rochelle</i> .....                                                                                                                                    | Manque le cachet de l'Union.                         |
| <i>Personnel civil de Tarbes</i> .....                                                                                                                                                      | Manque le mandat.                                    |
| <i>Magasins administratifs de la Guerre de Tunis</i> .....                                                                                                                                  | Manquent les cachets de l'Union et de la Fédération. |
| <i>Magasins de la Guerre de Marseille et de Bourges</i> .....                                                                                                                               | Manque le mandat.                                    |
| <i>Chemins de fer de Tours, de Tarascon, de Tonnay, de Saintes</i> .....                                                                                                                    | Manque le cachet de la Fédération.                   |
| <i>Chemins de fer de Valenciennes, de Somain, de Châteaudun, de Roubaix, d'Hazebrouck, de Paris-Rive gauche, d'Anzin, de Cambrai, de Paris-Nord, de Guingamp, de Douai, de Dieppe</i> ..... | Manque le cachet de l'Union.                         |
| <i>Chemins de fer de Delle, de Cosne, de Saint-Denis, de Valence, d'Ussel</i> ..                                                                                                            | Manque le mandat.                                    |
| <i>Produits chimiques de Périgueux, de Lyon, de Golbey</i> .....                                                                                                                            | Manque le mandat.                                    |
| <i>Produits chimiques de Berre, de Roubaix, de La Guerche, de Gardanne</i> .....                                                                                                            | Manque le cachet de la Fédération.                   |

| SYNDICATS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | IRRÉGULARITÉS                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| <i>Métaux</i> de Marseille .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Manquent les cachets de l'Union et de la Fédération. |
| <i>Métaux</i> de La Seyne, de Fumel, de Port-de-Bouc, de Dax, d'Alger...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Manque le cachet de la Fédération.                   |
| <i>Métaux</i> de La Rochelle, de Terrier-le-Grand, de Dunkerque, de Chate-nois .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Manque le cachet de l'Union.                         |
| <i>Métaux</i> de Bourgoin, d'Oyonnax, de Crespin, de Reims .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Manque le mandat.                                    |
| <i>Bâtiment</i> de Vierzon, de Valence, de Tours, de Pithiviers, de Nice (peintres), de Nantes (menuisiers), du Haut-Rhin, de la Vallée de Morteau, de Meung-sur-Loire, du Mans, de Lyon (menuisiers), de Lyon (zingueurs), de Lyon (tailleurs de pierres), de La Roche-sur-Yon, de Grenoble, d'Elbeuf, de Dijon, de Desvres, de Châteaurenault, d'Orléans, de Bordeaux (menuisiers), d'Auch, de Vienne, de Nantes (plâtriers) ..... | Manque le cachet de la Fédération.                   |
| <i>Bâtiment</i> de Firminy et de Saint-Etienne .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Manque le cachet de l'Union.                         |
| <i>Voiture</i> de Brétigny, du Mans, de Lille, d'Orléans, de la Seine.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Mandat en blanc.                                     |
| <i>Inscrits maritimes</i> de Bastia.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Manquent les cachets de l'Union et de la Fédération. |
| <i>Verriers</i> d'Albi, de Bar-sur-Seine, de Bordeaux, de Creil, de Vierzon..                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Manque le cachet de la Fédération.                   |
| <i>Verriers</i> d'Anor, de Montluçon, de Rive-de-Gier, de Saint-Germer-de-Fly .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Manque le mandat.                                    |

Il y a deux mandats pour lesquels il y a contestation sous forme de protestations parvenues à la Commission.

La première est une protestation des Travailleurs Communaux de la Seine, au sujet d'un mandat détenu par le camarade Copigneaux.

COPIGNEAUX. — Il n'y a pas de délégué.

SAVOIE. — L'autre protestation provient des membres du syndicat des Etablissements de la Guerre de la Seine (Section de Vincennes).

Je vais vous donner lecture de la protestation des Travailleurs Municipaux :

Paris, le 25 septembre 1920.

*La Section des Employés, Ouvriers communaux de la Seine au Bureau du Congrès confédéral d'Orléans.*

Camarades,

J'ai mandat de vous demander de la façon la plus instante de présenter à l'appréciation du Congrès la situation faite au Syndicat central des Travailleurs municipaux, après la décision prise en son assemblée générale du 20 septembre.

Il est bon de vous dire que cette Assemblée générale a été organisée après la décision du Conseil d'administration du syndicat, malgré l'opposition du Bureau. Il est bon de vous dire que ce Bureau n'a rien fait auprès des sections pour connaître les sentiments des travailleurs municipaux sur le Congrès d'Orléans. Il est bon de vous dire que ce Bureau prétendait aller au Congrès confédéral avec le mandat majoritaire sur simple consultation du Conseil d'administration dont aucun des délégués n'était mandaté.

Donc, l'assemblée générale eut lieu. Des commissaires au contrôle ont été désignés. La salle Ferrer de la Bourse était bondée de plus de 3.000 camarades avant l'heure d'ouverture de la séance. Nous sommes 20.000 adhérents. Une autre salle aurait pu être choisie. Bref, après des débats sur lesquels nous reviendrons, l'assemblée se prononça à une immense majorité sur l'ordre du jour minoritaire.

Dès le lendemain, les camarades du Bureau déclarèrent nettement leur démission, étant, dans leur for intérieur, assurés de leur défaite. Ils étaient convaincus à ce moment-là que les minoritaires enverraient logiquement un délégué à Orléans. Mais, à la suite de nous ne savons quelle influence extérieure, il y eut un revirement complet, et c'est appuyé sur des hypothèses très vaines et avec des procédés déloyaux que, devant un Conseil d'administration toujours non mandaté, le Bureau réussit à faire voter un ordre du jour disant: *qu'aucun délégué du Central n'irait au Congrès d'Orléans.*

Voilà la situation. Nous qualifions d'arbitraires et d'anti-statutaires les procédés employés et nous considérons comme non valable la décision prise.

Pour revenir sur les débats de l'Assemblée générale, nous disons qu'il faut être de mauvaise foi ou intéressé à dire le contraire pour ne pas reconnaître que:

1°. La salle était composée de travailleurs municipaux. Nous avons pu constater avec regret, comme les majoritaires, que quelques éléments n'appartenaient pas au syndicat. Nous disions que c'est par faute du contrôle qu'ils ont pu pénétrer dans la salle. En tout cas, ils étaient au plus quinze dans une assemblée de 3.000.

2°. Les majoritaires ont pu s'exprimer comme les minoritaires. Des appels au silence et à la dignité de l'assemblée ont été faits par les minoritaires qui ont subi, comme les majoritaires, des interpellations et interruptions regrettables.

3°. Qu'au vote, au plus 150 bras se sont levés pour l'ordre du jour majoritaire et que l'ensemble de la salle, plus de 2.000 sur le reste, ont acclamé l'ordre du jour minoritaire.

Nous voulons croire que le Congrès confédéral examinera cette situation en toute impartialité.

Nous nous déclarons à sa disposition, d'accord avec nos camarades minoritaires des autres sections du Central.

Veuillez agréer, camarades, l'expression de nos sentiments syndicalistes.

Pour la Section et par ordre:

*Le Secrétaire administratif,*  
A. VIAUT.

Je vais, maintenant, vous donner lecture de la lettre des membres du syndicat des Etablissements de la Guerre de la Seine (Section de Vincennes).

Vincennes, le 17 septembre 1920.

*Aux membres de la Commission de vérification des mandats au Congrès de la C. G. T. (Orléans).*

Camarades,

Les soussignés, membres du Syndicat des Etablissements de la Guerre de la Seine, section de Vincennes, attirent votre attention sur les conditions défavorables dans lesquelles le mandat du délégué de notre syndicat au Congrès d'Orléans a été obtenu. Il vous sera possible d'en juger par l'exposé fait ci-après:

Les trois sections: *Paris, Puteaux, Vincennes*, formant le syndicat unique, avaient convoqué en assemblée générale, le dimanche 12 septembre, à la Bourse du Travail, tout le personnel de la Guerre (syndiqué ou non) pour les raisons exposées sur la convocation ci-jointe.

Soixante personnes sur 1.800 répondirent à l'appel du syndicat, chiffre dérisoire que nous ne pouvons que regretter.

Le délégué au Congrès confédéral reçut un mandat impératif par 25 voix contre 12 d'avoir à repousser le rapport moral de la C. G. T.

Il nous semble qu'un mandat obtenu dans de telles conditions soit irrégulier.

Le seul fait même que des non-syndiqués étaient présents et purent prendre part au vote le démontre aisément.

D'autre part — il n'est pas superflu d'appeler votre attention sur ce pointage — notre section, consultée par referendum pour savoir si nous devions, en cas de guerre, cesser la fabrication des munitions, la majorité du personnel intéressé repoussa cette indication.

Sur 900 ouvriers et ouvrières environ: 129 votèrent pour la *cessation de la fabrication*; 318 votèrent pour la *fabrication*; 378 *s'abstinrent*; 65 *bulletins nuls*.

En conséquence, nous estimons qu'un mandat obtenu dans ces conditions est entaché d'irrégularité.

Recevez, camarades, l'assurance de nos respectueuses salutations syndicalistes.

*Section de Vincennes*  
*(Personnel des établissements de la Guerre de la Seine).*

MARY, Jules DÈVE, A. GUILLOT, ALLIANOUX, NIOT, COULON,  
L. FOURGOUX, PROHAME, MASSON, etc...

(Je certifie que ces ouvriers sont syndiqués.)

*Le secrétaire de la section de Vincennes,*  
ILLISIBLE.

La Commission, bien entendu, n'a pas pu prendre position sur cette protestation et a décidé de la soumettre au Congrès.

Nous avons reçu une contestation verbale de la part de Mayoux, secrétaire de l'Union des Bouches-du-Rhône, en ce qui concerne le syndicat des Inscrits Maritimes de Marseille. Ce syndicat aurait déclaré à l'Union départementale qu'à partir d'une date de... il cesserait de payer ses cotisations à ladite Union. Nous vous soumettons cette contestation puisque le mandat qui nous est parvenu était régulier, portant le cachet de l'Union départementale.

Maintenant, voici une protestation qu'on me fait parvenir du syndicat du Personnel des Etablissements Militaires du département de la Seine.

Puteaux, le 24 septembre 1920.

*Au camarade LABONNE, secrétaire par intérim  
des syndicats minoritaires.*

Ayant eu connaissance que des camarades veulent envoyer une protestation au Congrès d'Orléans, pour protester contre le mandat voté à notre Assemblée générale du 12 septembre, mandat donné au délégué de voter contre le rapport moral du Bureau confédéral, mandat impératif ; en ce qui concerne l'orientation syndicale, mandat facultatif fut donné au délégué qui devra s'inspirer de la discussion, et pencher vers une motion présentée au Congrès par une grosse majorité à gauche.

Ces camarades majoritaires, invoquent le fait que l'Assemblée n'était pas assez nombreuse et qu'un appel par tracts avait été fait aux non syndiqués. *Un seul était présent à la réunion et il n'a pas pris part au vote*; donc la contestation ne se posait pas, si ce n'est que le vote n'a pas plu aux camarades majoritaires, qui jusqu'à présent avaient bien accepté tout mandat, quel que soit le nombre de syndiqués présents à la réunion, pourvu qu'il leur soit favorable.

Nous tenons à faire remarquer que c'est eux-mêmes qui ont rédigé les tracts de convocation aux non-syndiqués, et que par là ils se sont bien mal placés pour protester.

Donc, si le Congrès se range à l'avis de ces camarades et annule le mandat contre le rapport moral, nous demandons au Congrès qu'il annule également le mandat pour l'orientation syndicale.

Comme cela, la logique des majoritaires sera appliquée jusqu'au bout.

Les soussignés :

DADOT, *membre du Conseil Central* ;

GRÉGOIRE, *secrétaire de la Section technique* ;

LEBRET et LECOMTE, *de la Section de Paris* ;

Camarades, la Commission m'a en outre chargé de protester devant le Congrès contre le trop grand nombre de mandats parvenus à la Commission ou à la Confédération Générale du Travail, n'étant pas régulièrement timbrés, soit par l'Union, soit par la Fédération ; de protester aussi contre un nombre assez élevé de mandats retardataires, car il est peut-être arrivé depuis ce matin deux cents mandats

et nous allons être obligés de recommencer notre besogne demain matin.

La Commission a considéré qu'une protestation devait être faite afin que les syndicats, pour les prochains Congrès, s'y prennent un peu plus tôt pour mandater leurs camarades.

DASSÉ. — Je demande ce que la Commission a décidé au sujet des syndicats de cheminots de Paris ?

SAVOIE. — La Commission n'a pas pris position, puisqu'il n'y a eu aucune contestation.

... Encore une autre protestation adressée au camarade Tommasi :

Paris, le 28 septembre 1920.

Camarade Tommasi

Les camarades de la Section du Nettoyement, qui ont usé de ton bon vouloir pour le mandat qu'ils t'ont fait adresser, me chargent de te demander encore d'être assez aimable pour vouloir bien, lors du dernier vote, protester à nouveau contre leur non-représentation, malgré la présence au Congrès du Secrétaire général du Central, et aussi t'inspirer de la motion publiée dans *l'Humanité* de ce jour.

Reçois, camarade, avec tous mes remerciements, l'assurance de mon sentiment fraternel et syndicaliste.

*Pour la Section, pour les secrétaires :*

ILLISIBLE.

TOMMASI. — La protestation est parvenue ici avec le cachet des Travaillateurs Municipaux.

SAVOIE. — Au sujet des cheminots, l'Union de la Seine n'élève pas de protestation, mais elle est en présence d'une décision de son Conseil général et de ses statuts disant qu'il ne doit y avoir qu'un seul syndicat professionnel dans le département de la Seine...

En ce qui concerne les mandats réservés, je demande que tous les secrétaires d'Unions et de Fédérations, qui ont entendu appeler leurs organisations, veuillent bien aller timbrer leurs mandats qui ne sont pas en règle.

Pour l'instant, je ne pense pas qu'il y ait d'autres protestations.

MAYOUX. — Camarades, je viens poser devant vous une question de principe.

Il y a à Marseille plusieurs syndicats qui se sont réunis un de ces dimanches en un Congrès majoritaire. A ce Congrès, ils ont décidé la scission.

*Un camarade.* — Pas du tout.

MAYOUX. — Ils ont décidé la scission d'avec leur Union départementale, mais sur les cinq ou six syndicats représentés à ce Congrès

majoritaire, un seul nous a fait part, par écrit, de sa décision. Par conséquent, pour qu'on ne m'accuse pas de faire ici un procès de tendance, je pose la question sur le respect des statuts confédéraux.

Je crois, n'étant pas très ferré en la matière, que l'adhésion à l'Union départementale est nécessaire pour être confédéré et prendre part aux travaux du Congrès. Je vous demande la permission de lire la lettre du syndicat; elle soulève des questions de tendances dans lesquelles je me refuse formellement à entrer pour l'instant. Quand il s'agira du Rapport moral, je viendrai soutenir mon point de vue, mais pour l'instant je parle simplement comme un secrétaire d'Union départementale qui voit un de ses syndicats démissionner.

FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS MARITIMES  
(Section de Marseille)

Marseille, le 20 septembre 1920.

Camarades secrétaires de l'Union Départementale, Marseille.

Camarades,

A la réunion de la Commission de rédaction du *Midi Rouge* du 5 août 1920, j'ai proposé le concours financier de toutes les organisations à raison de 0,05 centimes par adhérent pour permettre le développement de cet organe qui devait être essentiellement syndicaliste.

J'avais précisé qu'il était indispensable que les polémiques personnelles cessassent pour permettre aux prolétaires de trouver dans sa rédaction des éléments d'éducation et non de discorde.

J'ai constaté par la suite et à mon grand regret que ce n'était pas des tendances qui étaient exposées, mais la rancœur personnelle de quelques particuliers qui aspirent à supplanter ceux qu'ils critiquent avec l'arrière-pensée de ne pas faire mieux.

J'entends par arrière-pensée, l'impossibilité absolue pour ceux que je vise d'apporter des résultats matériels en concordance avec la thèse soutenue, parce qu'impuissants à avoir un programme défini, avec les éléments indispensables pour un résultat matériel.

L'œuvre de désagrégation entreprise par le *Midi Rouge* semble faire ressortir que le principal souci de ceux qui font de la critique professionnelle est: « l'organisation de la désorganisation de la classe ouvrière ».

Les prétentieux qui négligent l'impérieux devoir qui incombe à tout homme libre de respecter l'opinion d'autrui tout en la combattant par des arguments loyaux au lieu de la qualifier de trahison, nous écœurent au point de leur dire:

« Camarades, si vous persistez dans une attitude aussi incompatible avec l'idéal syndicaliste, parce que révoltante, nous nous séparerons totalement de vous. Si, au contraire, vous voulez vous cantonner dans ce noble sentiment qui doit être l'apanage d'un homme de cœur imbu de principes humanitaires, nous continuerons à collaborer avec vous pour l'émancipation des travailleurs. »

Les événements nous ayant démontré l'indispensabilité d'une attitude correcte et au grand jour, nous vous retirons, jusqu'à ce que votre attitude soit compatible avec les possibilités des réalités, toute confiance mo-



rale et matérielle, en refusant totalement de prendre des timbres à l'Union Départementale et le *Midi Rouge*.

Recevez, camarades, l'assurance de notre profond regret dans la constatation qu'il est impossible de concilier et les éléments de désagrégation et ceux de coordination d'efforts.

Assurance de sentiments syndicalistes sincères.

Signé: MATTÉI SIMON,

*Secrétaire général du Syndicat des Inscrits maritimes.*

Cette lettre nous a été confirmée, parce qu'à la suite d'une note parue dans les journaux, nous avons écrit au syndicat intéressé en leur demandant si oui ou non il cessait effectivement de prendre des timbres de l'Union. Le 21 septembre, sous la signature de Giudicelli, secrétaire adjoint, il nous confirmait cette décision. La lettre de confirmation est celle-ci :

En réponse à votre lettre du 20 courant, confirmons que l'ordre du jour inséré dans la presse locale a été accepté par notre syndicat et sera respecté dans toute son intégralité.

Considérant que nous sommes en parfait accord avec le secrétaire général de l'U. D., le camarade Mayoux, organisateur de la scission, nous prenons toutes nos dispositions pour le laisser tourner librement dans le cercle qui lui convient.

Veuillez agréer, camarades, notre poignée de main syndicaliste.

UNION SYNDICALE DES MARINS DU COMMERCE:

*Le secrétaire adjoint. GIUDICELLI.*

Je suis obligé ici de donner une courte explication, parce qu'on ne comprendrait pas. Au Congrès minoritaire, j'avais conseillé — ou plutôt j'avais exprimé un regret parce que le syndicat du Bâtiment de Marseille avait fait la scission — j'avais exprimé le regret que ces camarades n'aient pas réalisé leur démission en quittant seulement leur Fédération et en restant à l'Union départementale. Cela aurait pu créer un conflit qui aurait pu durer, mais ce syndicat a quitté, et ne vous demande pas d'être représenté ici. Personnellement, je peux avoir l'opinion qu'il me plaît; mais il n'en est pas moins vrai que je suis en règle avec la C. G. T. en adhérant à mon syndicat qui prend des timbres à son Union et à sa Fédération.

Par conséquent, il faut que les syndicals choisissent : ou ils seront confédérés et ils adhéreront à la Fédération et à l'Union, ou ils ne seront plus confédérés et quitteront la Fédération et l'Union.

On pourra peut être objecter que le timbre de l'Union est mis sur le mandat, mais je vous ferai remarquer que les deux lettres sont ultérieures à l'apposition du timbre.

Par conséquent, je demande que le Congrès se prononce par mandat.

MATTEI. — Camarades, il est tout de même inadmissible que des grèves-généralistes viennent ici contester la valeur de l'admission d'une organisation à laquelle ils ont toujours fait appel dans toutes circonstances. Je ne veux pas allonger le débat parce que les instants sont comptés, mais je tiens à vous faire observer que si je me suis permis d'écrire la lettre dont on vous a donné lecture ici, c'est parce que je savais pertinemment que nous avions le temps matériel devant nous pour attendre la réunion d'un Congrès départemental, parce que nous avions encore des timbres jusqu'au mois d'octobre; nous ne sommes pas une organisation qui prenons des timbres au compte-gouttes, nous en faisons provision. Nous sommes une organisation de l'Union départementale des Bouches-du-Rhône qui est essentiellement syndicaliste, et nous émettons la prétention, en certaines circonstances, de pouvoir contrôler les dires et les actes de ceux qui sont placés à la tête de cette organisation. Nous avons été dans l'obligation, constatant que l'on avait pas tenu compte des observations que nous avions formulées au Congrès, de dire que nous ne pouvions tolérer une attitude pareille, parce qu'au lieu de coordonner les efforts cela amène de la discorde en discréditant ceux qui sont à la tête des organisations, que c'était en quelque sorte l'acheminement vers la désagrégation des organisations.

On vous a donné connaissance de la lettre. Il est inadmissible que des secrétaires d'Unions départementales nous disent à pleine bouche : « Nous ne pouvons pas comprendre que vous soyez majoritaires puisque vous menez une action minoritaire... » En effet, tout le temps, en toutes circonstances, on fait appel à notre concours. Pendant la grève de mai, quoiqu'on ait dit que les Inscrits et les Dockers n'avaient rien fait, on a fait appel aux Inscrits Maritimes et ce sont eux qui ont organisé la résistance. (*Applaudissements au centre.*)

Je conclus que vous ne devez pas prendre en considération les observations formulées par Mayoux parce que nous n'avons pas l'intention de nous retirer de l'Union départementale, mais de l'épurer pour coordonner les efforts afin qu'une action soit menée, dans l'intérêt général et non dans l'intérêt de quelques particuliers qui n'ont de syndicaliste que le titre.

GODONNÈCHE. — Camarades, je ne serai pas long. Mais je dois vous dire que pendant les quelques semaines qui ont précédé ce Congrès on a lancé, de certain côté, des accusations de « cuisine ».

Je tiens à énoncer ici des faits : le syndicat des Ornemanistes parisiens a donné mandat à son délégué au Congrès d'Orléans de voter contre le Rapport moral et pour l'adhésion à la III<sup>e</sup> Internationale, de Moscou.

Or le mandat fut d'abord contesté à la suite d'une première Assemblée générale tenue le 14 septembre par le bureau majoritaire des Ornemanistes qui convoqua une deuxième Assemblée pour faire revenir le syndicat sur sa décision. Le mandat fut renouvelé, et il fut décidé que Godonnèche remplirait en même temps le mandat des Ornemanistes parisiens. A la fin de l'Assemblée, je demandai au

secrétaire de me remettre le mandat; il s'y refusa, me donna pour raison que le mandat avait été établi quinze jours avant au nom de Chanvin et qu'il ne pouvait me le remettre. Depuis, je suis sans nouvelle. Vous me direz si ce n'est pas de la « cuisine ».

D'autre part, le syndicat des Employés de la région parisienne s'est prononcé contre le Rapport moral et pour l'Internationale de Moscou; or il n'est pas représenté ici.

Je vous fais juges s'il n'y a pas de la « cuisine », et de quel côté elle est faite.

CHANVIN. — Le camarade qui vient de me précéder à la tribune vient de parler de « cuisine ». Je ne sais pas à qui il a voulu s'adresser. Est-ce à la Fédération du Bâtiment? C'est cela qu'il faudrait dire.

A la Fédération du Bâtiment, nous n'avons pas l'habitude de faire de la « cuisine ».

Le syndicat des Ornemanistes m'avait précédemment donné son mandat. Quand je sus que ce syndicat désirait aller à Moscou, je me suis rendu devant son Conseil et je lui ai dit : « Je n'accepte pas de vous représenter. »

Ce mandat avait été libellé à mon nom; il l'est encore. Je sais bien que je ne le représente pas, mais je ne connais pas le délégué qui prend ma place. En fait de « cuisine », je renvoie le mot à celui qui me l'a adressé.

BLACHER. — Les syndicats parisiens des Cheminots sont, cette année, dans les mêmes conditions qu'ils l'étaient l'année dernière à Lyon.

Alors, nous nous étions mis d'accord; il fut décidé, après une intervention de notre camarade Perrot et de Jouhaux, que nous nous conformerions aux statuts de l'Union à venir. Or, depuis le Congrès de Lyon, la modification aux statuts de l'Union n'a pas été faite.

Toutefois, je dois dire ici que les syndicats parisiens s'étaient déjà mis d'accord pour présenter une modification aux statuts en février dernier. Les grèves sont venues; nous n'avons pu continuer, et aujourd'hui les statuts de l'Union ne sont pas encore modifiés. Ce n'est pas de notre faute, à nous, si l'Union n'a pas tenu de Congrès et n'a pas apporté, d'accord avec les organismes parisiens, les modifications aux statuts. Ce n'est pas de notre faute, à nous, si la Fédération des Cheminots, par ses statuts, nous oblige à nous constituer en syndicats autonomes.

Aujourd'hui, vous avez à dire si les cheminots de la région parisienne peuvent être représentés ici. Vous nous direz si les Cheminots, qui ont une part de responsabilité des événements de février et mai, ont le droit de discuter le passé et l'avenir. Sinon nous nous retirons et nous obliendrons, nous en sommes sûrs, la solidarité des autres camarades cheminots.

Si vous ne voulez pas que les 36.000 cheminots parisiens soient

représentés ici, comment voulez-vous qu'ils appliquent les décisions que vous prendrez ?

PERROT. — Je ne comprends pas l'intervention de Blacher. Il se bat contre des moulins à vent puisque les mandats de cheminots ne sont pas contestés !

COPIGNEAUX. — Deux contestations se sont fait jour ici à propos d'une décision prise par mon syndicat. La première émane des Ouvriers Communaux de la Seine, c'est-à-dire d'une section de mon syndicat ; je me suis aperçu que la lettre qui avait été envoyée au Congrès n'était pas tout à fait conforme à la communication qui avait été faite à la presse et qui a été publiée ce matin.

Il paraît que suivant les circonstances on a besoin de modifier sa manière de voir... Eh bien ! Avant de donner des leçons de moralité à ceux qui représentent réellement l'organisation, il serait peut-être bon que certains, dans leur propre milieu, commencent déjà par faire leur devoir syndical. Or, cette section, malgré qu'elle veuille, elle aussi, aller à Moscou — c'est son affaire, et moi je n'y vois pas d'inconvénient, mais je ne veux pas y aller !... — j'aurais bien voulu qu'au dernier mouvement ouvrier de mai elle ait fait comme toutes les autres et pris ses timbres de solidarité. D'autre part, cette section a dans son sein un citoyen qui court les réunions avec toutes les décorations, les herbes de la Saint-Jean, en disant qu'il a pris sa part de responsabilité dans la tuerie qui a eu lieu et qui vient protester contre la guerre ; je voudrais bien qu'il veuille enlever cela avant d'aller faire la propagande qu'il fait.

Je dis que lorsqu'on est aussi révolutionnaire que cela, on doit commencer par le montrer. Et puisque j'entends que l'on me dit que ce camarade a été dans les geôles, ce que je ne conteste pas, je me permets de dire qu'à peine sorti de ces geôles, son premier travail a été d'aller voir sur le front son premier régiment défilé....

Une autre protestation s'est fait jour qui a été apportée par Tommasi. Eh bien ! il faut que vous sachiez que la section qui a apporté cette deuxième protestation est celle dont les adhérents, pendant la grève de mai, remplaçaient nos camarades des Transports en grève (*Applaudissements*)... et qu'ils n'ont pris aucune mesure pour frapper ceux qui accomplissaient cette vilaine besogne !

Je constate une chose, c'est qu'en attendant qu'ils aient appliqué la dictature du prolétariat, vous appliquez, vous, la dictature du gueuloir ! Ils sont bien dignes d'aller avec vous ; vous pouvez les garder, je vous les cède, fumistes ! (*Mouvements divers. Brouhaha*)

*Le Président.* — Camarades, voulez-vous faire un peu de silence !

Il vient de parvenir au bureau une dépêche des camarades du Luxembourg, qui nous adressent leurs meilleurs vœux pour la réussite du Congrès.

SAVOIE. — Camarades, avec regret, je suis obligé de vous rappeler

quelque chose qui a déjà déterminé des interventions : c'est le cas des Employés de Paris. Une lettre m'a été transmise par le camarade Bouët.

Le 25-9-1920.

Mon vieux Salafa,

Le Conseil syndical des Employés nous a joué le tour prévu, il a décidé de ne pas envoyer de délégué à Orléans, mais seulement le mandat, lequel sera confié aux soins du Syndicat des Employés d'Orléans. Ce syndicat votera en notre nom contre le rapport moral et il est chargé par le Bureau des Employés parisiens de s'abstenir sur tout autre vote.

C'est un scandale. Veux-tu protester en notre nom auprès de la Commission de vérification des mandats? Nous allons protester ici auprès de la presse ouvrière.

Bien cordialement.

MARNIER. (*Transmis à Bouët.*)

Ce sont des protestations qui n'ont pas de valeur au point de vue de la valeur des mandats.

Nous ne nous trouvons donc en présence que d'un seul mandat contesté : c'est celui des Inscrits maritimes de Marseille.

Puisque l'Union des Syndicats de la Seine ne fait aucune opposition au mandat des cheminots parisiens....

*Le Président.* — Camarades, je crois qu'il y a un point sur lequel nous sommes tous d'accord et qu'il serait bon de solutionner. Il y a 1.691 mandats qui ne sont contestés par personne; nous pourrions immédiatement les valider si personne n'y voit d'opposition.

*La proposition est mise aux voix et adoptée.*

*Le Président.* — Reste le syndicat des Inscrits maritimes de Marseille. Il y a une motion déposée par le camarade Mayoux.

Y a-t-il des camarades qui demandent encore la parole?

Je ne voudrais pas étouffer le débat, mais je ne voudrais pas non plus le prolonger indéfiniment.

*JOULIAUX.* — Camarades, ce n'est pas dans les habitudes du Bureau confédéral, mais je me permets d'intervenir dans cette question, comme je suis déjà intervenu l'année dernière au Congrès de Lyon, lorsqu'il s'agissait de contestations qui m'apparaisaient un peu arbitraires.

Aujourd'hui, dans le même sentiment, je demande au Congrès d'examiner avec attention la contestation apportée contre le syndicat des Inscrits Maritimes de Marseille, dont le délégué vient de déclarer à la tribune qu'il n'est pas dans leur intention de quitter l'Union départementale avec laquelle ils sont à jour jusqu'à l'heure présente.

Je demande à Mayoux, en tant que secrétaire de l'Union des Bouches-du-Rhône, de se souvenir que cette organisation a rempli en toute circonstance ses devoirs syndicaux et qu'elle est en règle, à

l'heure actuelle, avec son Union départementale; il lui suffit d'avoir reçu ici la déclaration solennelle par laquelle le syndicat ne quitte point l'Union départementale de Marseille, pour que le Congrès ne prononce pas l'exclusion contre une organisation qui, au cours des événements derniers, a rempli unanimement son devoir de solidarité et de discipline à l'égard du mouvement syndical en général.

ROUBAUD. — La question qui se pose devant vous n'est pas une question de tendance; elle est de savoir si un syndicat peut menacer son Union départementale de rupture avec elle !

Nous ne voulons pas empêcher d'être représenté le syndicat des Inscrits maritimes qui, je le reconnais, en toutes circonstances, a fait son devoir tout entier. Mais aujourd'hui, la question est de savoir si l'on peut admettre dans nos assises un syndicat qui se déclare démissionnaire de son Union. J'appuie fortement la proposition du camarade Mayoux, sauf dans le cas où le syndicat des Inscrits maritimes voudrait bien nous adresser une lettre révoquant les termes des deux lettres précédentes.

MAYOUX. — Si le syndicat des Inscrits maritimes n'annule pas ses deux lettres, nous demandons le vote par mandats pour que chacun prenne ses responsabilités.

JOUBAUX. — Je déclare que Mayoux a satisfaction par la déclaration qui a été faite ici du secrétaire du syndicat. Dans ces conditions, je demande au Congrès de ne pas éterniser cette discussion et de prendre une décision immédiatement.

Je demande à Mayoux, secrétaire responsable de l'Union départementale, si la déclaration du secrétaire du syndicat des Inscrits maritimes est suffisante pour annuler les deux lettres dans lesquelles on a cru voir une démission de ce syndicat de l'Union.

Je demande par suite au Congrès, pour en finir, de voter à main levée l'admission de ce syndicat.

Que ceux qui sont d'avis d'admettre le syndicat des Inscrits maritimes veuillent bien le manifester en levant la main.

*Le syndicat des Inscrits maritimes de Marseille est admis.*

LAVIELLE. — Camarades, je n'ai pas contesté un mandat qui a été remis, mais comme il a été fait à l'Union une certaine « cuisine », je peux remettre à la Commission des mandats une lettre du syndicat des Employés de Périgueux qui me donnait un mandat précis. J'allais prendre possession de ce mandat lorsque j'ai vu qu'il était affecté au camarade Delagrangé.

Le Président. — Il me semble que la question des mandats doit être liquidée.

Il est donc bien entendu que tous les mandats qui ont été présentés sont validés.

Camarades, y a-t-il encore des contestations ?

*Il n'y en a point. Les mandats présentés sont donc validés.*

*Le Président.* — Camarades, êtes-vous partisans de continuer la discussion ?

*Le Congrès en décide ainsi.*

*Le Président.* — La parole est au camarade Barthe, des Terrassiers de la Seine.

## Reprise du débat sur le Rapport moral

BARTHE. — Camarades, je dois dire que si le Syndicat des Terrassiers de la Seine est contre le rapport moral de la Confédération Générale du Travail, c'est parce que nous estimons que la majorité confédérale, le Bureau confédéral, ainsi que la Commission administrative de la C. G. T. et le Comité Confédéral National n'ont pas appliqué les décisions des Congrès.

Je ne vais pas remonter trop loin ; je vais simplement prendre à partir du Congrès de Lyon.

La motion votée par la majorité confédérale, motion où l'on avait renfermé la motion d'Amiens, comportait la lutte de classe.

Je me demande si le Bureau confédéral, mandaté, paraît-il, par le Comité Confédéral National, faisait de la lutte de classe en se rendant à Washington aux frais du gouvernement, en allant à Washington collaborer avec les assassins de la République russe ? Je me demande si la motion d'Amiens a été véritablement respectée et si l'on peut laisser dire à la majorité qu'elle la respecte ?

On est allé à Washington, justement au moment où la Révolution russe était près de sombrer. Il me semble que les secrétaires de la Confédération Générale du Travail auraient dû rester à Paris pour prendre position contre les gouvernements alliés qui assassinaient la Révolution russe. Ils ne l'ont pas fait ! La même action a continué. On est allé à Washington après s'être déclaré solennellement pour la lutte de classe, avoir affirmé que l'on ferait tout pour la Révolution ; on est allé discuter avec les patrons et les assassins du peuple russe et des ouvriers qui se sont fait massacrer pendant la guerre !

Il y a aussi la question d'un Conseil Economique du Travail. Je demande si le Conseil Economique du Travail reflète bien la pensée révolutionnaire. Dans ce Conseil, où la Confédération Générale du Travail est représentée en petite partie, le travail que l'on y fait ne peut pas servir dans un but révolutionnaire, puisqu'on dit qu'il faut produire pour relever la situation économique du pays. Eh bien ! j'estime que si nous sommes véritablement révolutionnaires, nous ne devons pas collaborer dans ce Conseil Economique et que nous devons dire : « Il ne faut pas produire pour que le capitalisme puisse disparaître ! »

La troisième question concerne la grève de mai. On dit dans la presse confédérale, dans *l'Atelier* surtout, que la Confédération Générale du Travail avait été mise devant le fait accompli.

Je ne veux pas en discuter, mais je le dis simplement : « Je n'ai

jamais eu confiance, moi-même, que la majorité confédérale marchait carrément pour l'action. » Je me souviens qu'un jour des camarades de la majorité étaient avec moi, que nous avons demandé à la Fédération du Bâtiment notre camarade Jouhaux; nous lui posâmes la question, et il nous déclara que la grève avait été lancée dans un moment qui n'était pas favorable; il disait : « Les Chambres sont en vacances »; et il déclara sur la fin du mouvement : « Si seulement le Conseil Economique du Travail était reconnu, ce serait une belle victoire ! » On a lancé dans la lutte un million de grévistes pour faire reconnaître le Conseil Economique du Travail !

Eh bien! je m'adresse à Dumoulin; quand il déclarait, avant de devenir majoritaire, que la seule action révolutionnaire était d'abord d'émanciper le prolétariat, je dis qu'il nous trompait, il y a quelques années, quand il nous disait qu'il fallait être révolutionnaire, ou que c'est maintenant qu'il nous trompe.

Camarades, le Congrès fera ce qu'il voudra; moi j'estime que la Confédération Générale du Travail doit prendre l'attitude révolutionnaire qui est sa raison d'être; j'estime que l'union des classes est toujours profitable au capital, au détriment de la classe ouvrière; si les congressistes sont véritablement ouvriers, ils décideront que la C. G. T. devra reprendre sa besogne d'avant-guerre!

## Discours de Girault

GIRAULT. — Il est très regrettable, avant d'entrer dans la discussion, d'accomplir un geste toujours pénible quand on a collaboré, même en adversaire, avec des camarades que l'on pouvait estimer, quoiqu'on ait pu être divisés.

Membre du Conseil Economique du Travail, je suis obligé, par sincérité et conscience, de remettre ma carte de démission au Bureau confédéral. (*Applaudissements. Bruit et protestations.*)

Vous qui prétendez soutenir le principe de liberté, je demande au Bureau confédéral s'il se fait complice...

JOUHAUX. — Camarades, je vous demande d'écouter les explications que Girault a à fournir.

GIRAULT. — Il est singulier de voir des gens se réclamer constamment de la liberté en en faisant une formule et en voulant l'opposer à ce qu'ils appellent la dictature, alors qu'ils sont les pires dictateurs de l'intolérance en ne voulant pas écouter.

J'ai entendu des camarades faire des allusions; s'il y a ici une partie du Congrès... (*Brouhaha.*)

JOUHAUX. — Je demande aux camarades de faire silence pour écouter tous les orateurs qui peuvent venir à cette tribune, quelles que soient les déclarations qu'ils ont à faire. Mais il n'est pas besoin de se livrer à des déclamations pour arriver à ce résultat.

Le Congrès est là pour entendre, il entendra !



GIRAULT. — La chose est d'autant plus regrettable que je me permettais sincèrement et loyalement d'élever le débat avec la plus grande loyauté.

Dans ce débat, toutes questions de personnalité et d'acrimonie doivent être écartées.

Si je suis entré au Conseil Economique du Travail, je dirai pourquoi.

Vous qui semblez faire des questions de personnalités, je vous dis : « Ce n'est pas pour cela, c'est pour des raisons plus profondes et plus sérieuses », et je vous demande d'écouter.

... Quand on a décidé de constituer le Conseil Economique du Travail, je faisais partie, quoiqu'étant ouvrier syndiqué, d'un autre organisme en dehors du syndicalisme, l'U. S. T. I. C. A.

Vous savez que cette association est constituée à peu près sous la même forme que le Conseil Economique lui-même, c'est-à-dire que cette association a constitué neuf Commissions correspondant aux neuf Commissions du Conseil Economique. Les camarades de l'U. S. T. I. C. A. me demandèrent, comme ils demandèrent à tous les membres de cette association, de bien vouloir faire partie de l'une de ces sections.

Je me suis inscrit à la quatrième section, qui est la section agricole.

Quelque temps après, lorsqu'il s'est agi de constituer le Conseil Economique du Travail, les camarades, et notamment le camarade Francq, m'écrivirent pour me demander si je voulais faire partie du Conseil Economique du Travail comme délégué de l'U. S. T. I. C. A. J'ai répondu nettement, catégoriquement et loyalement par une lettre qui, du reste, a été publiée, dans laquelle je disais :

« Je ne vais pas à certaines exagérations de mes amis minoritaires; je considère, sans parti pris, que l'on peut faire de la besogne dans le Conseil Economique, voici pourquoi : dans l'évolution des sociétés, actuellement, après les grands événements qui se sont produits, la Révolution russe et la guerre, il apparaît comme résultat du processus économique que des organismes me semblent nécessaires pour répondre à l'incapacité bourgeoise, pour répondre à la carence des pouvoirs publics et que, face à l'économie bourgeoise et capitaliste, ces organismes apparaissent comme nécessaires, afin de diriger la seule économie qui se dresse devant l'économie capitaliste, l'économie communiste. »

Et la preuve, camarades, c'est qu'on a mis à votre place un schéma d'organisme du Conseil, alors qu'en Russie, par exemple, nous trouvons un autre schéma à peu près semblable... C'est partout la nécessité de constituer un organisme répondant aux nécessités de la vie sociale. Les principes du Conseil Economique du Travail en France, du Conseil de l'Economie en Russie, sont basés sur les mêmes nécessités, sur les mêmes lois sociales : organiser la production, afin de répondre à la faillite bourgeoise et d'essayer de substituer une économie à une autre.

Sachant qu'il y avait là une nécessité et que le Congrès de Lyon avait décidé, minoritaires comme majoritaires, de fonder un Conseil Economique, j'acceptais donc. Mais j'avais soin, pour que personne ne puisse demain me faire un reproche, de notifier dans ma lettre d'acceptation ceci : « Je veux bien aller au C. E. T.; j'y vais sans « parti pris; j'y vais en dehors de toute question de personnalité; « peut-être peut-on faire quelque chose et je ne suis pas un absolu-  
« liste; mais, sachez-le, j'y vais avec toute ma foi révolutionnaire,  
« avec tous mes sentiments communistes. »

Cette lettre était adressée au camarade Francq.

Voilà les conditions de loyauté et de probité dans lesquelles je suis allé au Conseil Economique du Travail.

Qu'a fait ce Conseil Economique du Travail ? Quel est son état d'esprit ? Quelles sont ses directives ? Et, j'irai même plus loin, quelles sont les influences que reçoit le Conseil Economique du Travail ?

A Washington, il y a eu une discussion, à savoir si les sociétés actuelles, mises en danger de faillite totale et irrémédiable par la guerre, trouveraient un moyen de résoudre le problème économique et de donner un peu plus de stabilité à la vie sociale. Le principe qui a prévalu, qui de Washington est revenu à Amsterdam, et qui d'Amsterdam revient ici, est le suivant — et c'est là que j'estime que la thèse est fausse :

On dit et on répète chaque jour « qu'il est nécessaire de produire et de surproduire même, afin de donner plus de stabilité ».

Mais ce principe est absolument faux, à mon avis, et voici pourquoi; il est même en contradiction avec cette charte d'Amiens que vous aurez à discuter par la suite.

Produire et surproduire, c'est un postulat fondamental de toute économie, quelle qu'elle soit.

Dire qu'on peut systématiquement ne pas produire ou moins produire, serait une hérésie complète et j'estime que vous êtes assez loyaux pour ne pas nous accuser de soutenir une pareille thèse. Nous savons très bien que toutes les organisations nouvelles tendent à la surproduction pour qu'il y ait plus de choses à consommer, et nous pensons au contraire que l'on poussera les hommes à produire de plus en plus dans le régime communiste. Mais dans le régime capitaliste, est-ce que vous voulez surproduire pour la société actuelle, pour la consolider ?

Camarades, je vais vous faire une comparaison quelque peu algébrique.

Le bénéfice du patron est égal à  $P - S$  (salaire). Il y a donc une différence. Vous voulez surproduire en régime capitaliste, vous allez augmenter les deux membres de l'inégalité, vous allez augmenter le bénéfice patronal en admettant même que vous augmentiez le salaire, et alors vous donnez de plus en plus de force à vos ennemis et vous amoindrissez sans cesse la classe ouvrière.

C'est pourquoi je dis que votre principe de Washington, d'Ams-

terdam, de votre Conseil Economique du Travail est défavorable, désavantageux et en contradiction avec votre charte d'Amiens, qui dit: « abolition et suppression du salariat ». (*Applaudissements.*)

Camarades, on dit que le syndicalisme ne doit pas faire de politique, quand chaque jour on fait de cette politique, et j'ose dire des moins meilleures. Et quand Jouhaux disait un jour, dans un de ses discours fameux: « Moi aussi, j'ai une politique générale », et quand il soutenait cette politique et le principe du libre-échangeisme, je lui demande s'il faisait de la politique confédérale de lutte de classes, en rapport avec la charte d'Amiens.

L'économie nous apprend qu'il y a deux grandes classes capitalistes en présence: les protectionnistes, qui disposent des moyens de production et qui, après avoir manufacturé les produits, les jettent sur le marché, et les libre-échangistes, qui opèrent sur les produits fabriqués en circulation.

Oseriez-vous dire que ces gens-là font cela dans un but d'intérêt général et que MM. les libre-échangistes ne font pas du mercantilisme, quand ils font la hausse et la baisse des produits qu'ils ont importés?...

Mais en ce qui me concerne tout spécialement, c'est la question de la quatrième Commission, c'est-à-dire le point de vue agraire, qui m'intéresse tout particulièrement. J'ai le droit d'en parler puisque je vous ai dit, et vous pouvez le constater, que je ne veux y mettre aucune acrimonie. Si votre cause est bonne, vous le prouverez en écoutant et en discutant, et si vous estimez que j'ai tort, vous avez un moyen de le manifester.

Eh bien! je dis qu'il y a, à la base de toutes les transformations sociales, une question des plus graves, et j'ose dire, fondamentale: celle du problème agraire. Quand nous discuterons la question de l'orientation syndicale et l'adhésion à la III<sup>e</sup> Internationale, j'essaierai de vous faire voir, camarades, que nous sommes si peu de parti pris, que ce grave problème agraire que le Conseil Economique doit envisager, eh bien! nous aussi, nous l'envisageons, et certainement d'une façon différente que nos camarades russes, parce que la situation n'est pas la même, parce que la Russie a été obligée de partager la terre, ce qui, j'ose le dire, n'est pas une solution.

Il y a là un danger, et la preuve c'est que les gens qui sont là-bas ont compris qu'il fallait s'appuyer sur des classes intermédiaires. On ne le niera pas, on sait que le problème agraire est le plus grave pour toutes les révolutions sociales... Ils l'ont envisagé d'une manière inverse à celle que nous serons obligés d'envisager.

Eh bien! j'ai nettement compris quel état d'esprit présidait à ces travaux du Conseil Economique, et que ce que l'on veut surtout, c'est du conservatisme, c'est ne pas aller à des moyens révolutionnaires, nettement révolutionnaires, nettement affirmés à Lyon dans la motion. On veut surtout ne pas effrayer, et je pourrais lire certains rapports où l'on exalte outre mesure la mentalité du paysan affameur, où l'on soulient des thèses de conservatisme, alors que ce sera

demain la solution juridique à donner au problème agraire. C'est parce j'ai compris que j'étais en opposition systématique et absolue avec l'idée fondamentale du Conseil Economique qu'aujourd'hui, loyalement, je m'en retire.

Je vous disais tout à l'heure que cependant, nous étions obligés de reconnaître comme vous que dans l'évolution des sociétés humaines, il en sera ainsi. Il faudra aller, par la division du travail, de l'analyse à la synthèse; cette analyse, cette synthèse ne se feront que par la division du travail, la taylorisation et la standardisation. Cela, c'est la constitution de tous les organismes, que l'on appellera Conseil Economique du Travail ou Conseil d'Economie nationale, mais qui sont appelés demain à être des organismes nouveaux.

Je vous demande, à vous, si vous n'avez pas été dupés, parce qu'on veut qu'il y ait à la base, dans les travaux du C. E. T. (vous avez eu le projet de nationalisation industrialisée, on vous en a fait la critique) cet état d'esprit conservateur : sauver la société bourgeoise.

On appelle au C. E. T. des fonctionnaires, des techniciens en dehors de la Confédération Générale du Travail. Ce grief n'est pas capital pour moi, mais où le grief est capital, où je trouve que l'erreur est fondamentale, c'est que lorsqu'on appelle ces gens à collaborer avec les représentants de la classe ouvrière, on ne les y appelle pas en leur posant des conditions essentielles, que ce ne sera plus la collaboration des classes, le sauvetage de la société bourgeoise; on n'ose pas dire : « Vous y viendrez avec l'esprit révolutionnaire et transformateur; vous y viendrez pour chambarder la société, opposer à une économie une autre économie. » Et voilà pourquoi je dis que demain, si vous voulez qu'un Conseil Economique du Travail soit en correspondance avec vos principes syndicalistes, ce ne sont pas les techniciens que vous devez amener, par un moyen quelconque, — que ce soit la dictature, l'intérêt, ça m'est égal —; mais je vous dis : « C. G. T., en principe réservez les fonctions techniques et dites aux « techniciens : « Vous viendrez là travailler à la révolution sociale, à la transformation sociale, à l'abolition du salariat, avec la garantie « et le contrôle du prolétariat. »

Le Conseil Economique ne sera pas professionnel, ne sera pas corporatif; il n'existera pas pour aider la société bourgeoise à sortir du pétrin dans lequel elle nous a mis; il sera prolétarien et, s'il est prolétarien, les techniciens comme les autres seront sous le contrôle de la classe ouvrière. (*Applaudissements.*)

*Le Président.* — Camarades, je vais vous donner connaissance d'une proposition pour la formation du bureau de demain : MILAN (*Chapellerie*), président; MARINIER (*S.-et-O.*), et MARIE GUILLOT (*Enseignement*), assesseurs.

MARIE GUILLOT. — Je pars demain.

*Le Président.* — Marie Mayoux la remplacera.

*La composition de ce bureau est acceptée.*

LE PRÉSIDENT. — Une proposition demande que les séances commencent à huit heures du matin pour finir à 11 h. 30, reprendre à 2 heures et finir à 6 heures.

JOUHAUX. — A chaque Congrès, c'est la même chose : on dit 8 heures et on n'est pas là. Je propose 9 heures exactement.

*Adopté.*

La séance est levée.

## DEUXIÈME JOURNÉE

### *Séance du matin*

*Président* : MILAN (Chapeliens).

*Assesseurs* : MARINIER (Union de S.-et-O.)  
et la camarade CHEVENARD (Lyon).

*Le Président.* — Notre camarade Marie Mayoux, qui devait prendre place à mes côtés comme assesseur a été obligée de s'absenter; je demande au Congrès de bien vouloir la remplacer par la camarade Chevenard, de Lyon.

*La proposition est acceptée.*

*Le Président.* — Camarades, je ne vous cacherais pas que je suis ému en prenant la place de président pour la journée d'aujourd'hui. C'est la première fois en effet que m'échoit l'honneur de présider à nos assises du travail. Je vous dis cela pour que vous m'aidiez dans mon inexpérience; je compte que vous aurez assez de maîtrise sur vous-mêmes pour donner l'impression que les organisations ouvrières représentées par vous sont dignes de prendre en mains les destinées de nos camarades. Il faut que nous donnions l'impression que même la passion qui animera certainement ces débats ne nous fera jamais descendre au niveau de l'injure, de l'invective grossière ou la violence triviale. Je compte donc sur votre courtoisie pour m'aider à conduire ces discussions, comme vous pouvez compter sur mon impartialité absolue.

Il vient de me parvenir au bureau un télégramme des cheminots d'Hellemmes (Nord) :

*Syndicat des cheminots Hellemmes demande Congrès protester contre refus congé délégué désigné Congrès. Motif invoqué par Compagnie : Congrès Orléans pas exclusivement corporatif.*

*Syndicat Hellemmes, 2.300 grévistes mai, approuve rapport moral C. G. T.*

*Vive Internationale syndicale !*

DELPLANQUE, *secrétaire.*

Je donne maintenant la parole au camarade Roubaud, de Marseille.

## Discours de Roubaud

ROUBAUD. — Camarades, au Congrès de Lyon, l'année dernière, on nous présenta une résolution qui était imbue d'action révolutionnaire et de lutte de classe.

Nous avons vu, aussitôt cette résolution adoptée, les dirigeants de la Confédération Générale du Travail accepter de collaborer et d'aller assister à la Conférence de Washington aux frais du gouvernement français.

Pourtant, si réellement nous voulons faire de la lutte de classe, pouvons-nous accepter qu'un gouvernement bourgeois nous paye les frais pour défendre la cause du prolétariat? Je ne le pense pas, car si nous faisons réellement de la lutte de classe, il est matériellement impossible que nos adversaires nous donnent le bâton qui nous permettra de les battre!

Ensuite, je rappellerai au Congrès la proposition du camarade Million tendant à faire place dans la Commission administrative à un nombre proportionné de camarades de la minorité. Or, nous avons vu qu'à la première réunion du Comité confédéral national aucun compte n'a été tenu de cette proposition.

Nous avons vu aussi que les dirigeants de la Confédération Générale du Travail, pour organiser le Conseil Economique du Travail, cherchaient en dehors de notre Confédération les éléments qui existaient dans son sein même. Je crois qu'il aurait été beaucoup plus logique de prendre dans le sein de notre Confédération Générale du Travail les camarades qui avaient les compétences voulues, et que si l'on avait reconnu par la suite la nécessité de faire appel à des camarades qui, par leurs compétences, auraient pu venir éclairer ce Conseil Economique du Travail, il aurait été plus sage de poursuivre cette ligne de conduite.

Au sujet du Conseil Economique, je ne m'attarderai pas, car hier soir, une parole beaucoup plus éloquente que la mienne a fait ressortir le but opportuniste que poursuivait ce Conseil.

Je passe tout de suite aux grèves de mai.

Il faut remonter à la première genèse du mouvement, en février. A ce moment, nous avons vu que l'Union des syndicaux du P.-L.-M., prenant sa responsabilité dans le mouvement dans sa pleine autonomie, réussit à faire capituler la Compagnie P.-L.-M.; nous avons vu que les accords intervenus ne furent pas respectés. Au Congrès fédéral des Cheminots nous avons entendu des paroles plus ou moins oiseuses déversées de part et d'autre, mais ce que nous fûmes obligés de constater, c'est que justement ceux qui déclarent ne vouloir aucun dictateur de droite ou de gauche, prenaient prétexte de l'ultimatum de Millerand pour mettre nos camarades en demeure

de déclancher un mouvement qui peut-être paraissait à ce moment-là tout à fait inopportun. Le camarade Semart vous a expliqué à cette tribune, de façon tout à fait claire, tous ces incidents.

Mais si nous nous plaçons au point de vue général, on nous a fait valoir qu'il ne pouvait être question de la grève générale ; à cette grève générale l'on a préféré la grève par paliers.

Pourtant, camarades, il est un fait incontestable — et qu'il faudrait savoir réellement étudier, que nous avons toujours proclamé dans nos réunions et que nous maintiendrons continuellement lorsqu'on veut arriver à un résultat et à ses fins — c'est qu'il aurait été beaucoup plus prudent, au lieu de faire entrer les organisations les unes après les autres dans le mouvement, de déclancher en bloc cette grève générale qui nous aurait permis de lancer toutes nos forces pour ébranler les forces capitalistes, tandis que la grève par paliers a permis au gouvernement de se ressaisir, de faire face à ces « vagues d'assaut ».

Je vous demanderai aussi, camarades, s'il n'est pas compréhensible qu'il y ait eu des fluctuations dans ce mouvement lorsque la question de nationalisation était pour ainsi dire incomprise par les masses.

Nous avons été obligés de constater que certaines organisations n'étant pas touchées par le mouvement de grève, les camarades des autres organisations ne pouvaient concevoir, ne pouvaient comprendre qu'eux devaient faire grève alors que d'autres devaient continuer à travailler. Cela est un fait. A Marseille, dans la réunion du 2 mai où furent rassemblés tous les secrétaires et délégués, nous avons dit aux camarades que, bien que la grève générale n'aurait peut-être pas donné les résultats que nous attendions, elle aurait permis au premier abord de constater ou l'échec ou la réussite du mouvement par les troupes qui auraient répondu à notre appel ; cela nous aurait surtout permis d'éviter, par les temps que nous traversons, de maintenir certaines organisations en grève pendant vingt jours, ce qui a amené une grande misère, de grandes privations dans la famille ouvrière ; et c'est pour cela que nous ne pouvons comprendre que réellement, lorsqu'on se dit imbu de principes révolutionnaires, l'on tente par tous les moyens d'éviter le but que nous cherchons à réaliser.

On me répondra, on me dira que si l'on avait su que la grève générale donne des résultats meilleurs que la grève par paliers d'assaut, assurément l'on aurait déclanché la grève générale. Cela, je ne le conteste pas, mais personne ne détient le monopole des éclaircissements nécessaires pour arriver à des résultats appréciables. Nous en avons fait la triste expérience : chaque fois que nous avons mené la bataille, chaque fois que nous avons obtenu des succès, nous étions des « as », et chaque fois que par un revers de la médaille nous arrivions à un échec, nous n'étions pas grand-chose, si bien que quelquefois l'on nous accusait d'être des vendus au patronat. (*Applaudissements ironiques au centre.*)

... Je répète, chaque fois que nous avons obtenu avec nos troupes



la victoire, on nous a déclaré que nous étions des « as », n'importe quelle conception du syndicalisme que nous ayions; lorsque nous avons subi des échecs, on nous a accusés d'être des traîtres.

Mais lorsque dans une action générale comme celle que nous avons déclenchée en mai nous sommes obligés de constater qu'il y avait une solidarité, je suppose que si la grève de mai avait donné des résultats appréciables de toutes parts, tous les militants se seraient disputés — si je puis m'exprimer ainsi — pour se partager les lauriers de la victoire. Cependant, il y a eu échec, il y a eu un tort; et comme le tort personne ne veut le posséder, nous avons vu que ce mouvement dans lequel chacun avait pris sa part de responsabilité, on ne voulait faire porter que sur certains cette responsabilité; en la circonstance, ça encore été les extrémistes qui vivent toujours dans les nuages et constamment dans un rêve.

Il ne faut pas l'oublier, malgré tout ce qui a pu être invoqué, nous avons été obligés de constater que la Confédération Générale du Travail a dit que c'était elle qui avait les directives du mouvement; elle l'a encore déclaré davantage lorsque nous avons envoyé une délégation à Paris pour lui demander l'autorisation de déclencher dans le département des Bouches-du-Rhône un mouvement général local; à son retour, la délégation nous déclara que l'on ne pouvait nous autoriser à faire ce mouvement et que seule la Confédération Générale du Travail déciderait de l'opportunité de ce mouvement de grève générale.

Lorsqu'on veut ici faire retomber la responsabilité seulement sur une des conceptions qui existent dans notre Confédération, je dis que c'est une erreur profonde, je dis que c'est vouloir duper les gens, car il ne peut être question de prétendre que la nationalisation, étant d'un cadre tout à fait national, puisse être le fait d'une seule fédération. Tout à l'heure, d'autres camarades viendront ou réfuter ou appuyer mon argumentation; mais (et je crois que cela aurait été plus logique), ayant été unis dans la bataille, unis pour l'action, nous aurions dû tout au moins ne pas étaler la division qui a existé chez nous en cherchant à faire assumer les responsabilités de la grève de mai par nos seuls camarades extrémistes; chacun, dans l'échec, avait assez à relever ses organisations au lieu de jeter l'anathème comme nous l'avons fait.

Lorsque nous abordons des critiques, l'on se permet de nous dire que pour défendre notre action, nous n'avons que de la calomnie. Eh bien ! camarades, je peux vous dire que dans toute notre action, comme je vous développe ici mon point de vue, nous avons apporté toutes les critiques qui nous paraissaient indispensables, car nous estimons que les personnalités ne sont absolument rien, que c'est notre idéal que nous poursuivons qui est tout.

Nous avons toujours apporté des critiques, mais jamais nous ne nous sommes servis de la calomnie. (*Protestations.*)

... Nous ne nous sommes jamais servis de la calomnie pour dire la vérité dans le *Midi Rouge*. Il faut savoir dire la vérité. Il n'y

a pas que des néophytes du syndicalisme : ils n'ont pas le monopole du syndicalisme, mais ils n'ont pas besoin aussi d'aller dans une chapelle pour prendre le mot d'ordre. Nous sommes assez conscients nous-mêmes pour savoir que celui qui honore notre Congrès, s'il revenait aujourd'hui, je ne sais pas de quoi on l'accuserait ! Le pauvre Pelloutier, s'il revenait et voyait quelle direction l'on a donné au mouvement ouvrier, je ne sais de quel côté il se tournerait !...

Camarades, nous reprochons aussi à la C. G. T. son inaction au sujet de l'amnistie.

Voilà deux ans que la terrible boucherie a pris fin. Sûrement, lorsqu'on a fait des voyages à Bordeaux, lorsqu'on a collaboré à l'œuvre de Bordeaux, malgré tous les « chevaux fougueux qui peuvent s'arrêter au bord du précipice », je me demande si après toutes ces misères nous ne sommes pas coupables qu'il y ait encore dans les geôles de la III<sup>e</sup> République toutes les victimes de la guerre ; je demande si réellement la Confédération Générale du Travail a fait l'action nécessaire pour les arracher au régime bourgeois, étant donné que nous savons que journallement nos camarades de la Confédération Générale du Travail sont dans les couloirs ministériels...

*Un délégué.* — Envoyé par les camarades minoritaires !

ROUBAUD. — C'est entendu, il est une façon de savoir détourner la vérité...

Eh bien ! Je dis que depuis deux ans que la terrible boucherie est finie, nous aurions dû avoir un devoir plus strict : celui de faire une action et d'arracher nos camarades qui sont dans les geôles de la République.

Nous n'avons rien fait ! Là encore nous avons oublié les doctrines fondamentales du révolutionnarisme, et nous devons par tous les moyens possibles voir aujourd'hui si vraiment nous devons continuer à persévérer dans cette ligne de conduite, dans ce chemin qui nous enlève toujours davantage, ou si nous devons aller vers cet esprit révolutionnaire de lutte de classe qui a sa racine même dans le syndicalisme.

Camarades, je dirai un mot encore — et j'en aurai terminé — sur la Révolution russe.

Nous avons vu que sur ce peuple qui s'est débarrassé de ses tyrans de tous les coins de l'Europe, de tous les coins du monde, tout ce qu'il y avait de plus ploutocratique s'est dressé contre un prolétariat qui ne demandait que la liberté ; nous avons vu le blocus, nous avons vu tous les pièges grossiers dressés contre le prolétariat russe, et je me demande encore ce qu'a fait la Confédération Générale du Travail pour venir en aide à la Révolution russe.

*Un délégué.* — Elle attend que les métallurgistes minoritaires ne fassent plus de munitions !

ROCHAUD. — Camarades, il est un fait bien précis : si nous nous adressons aux fédérations, quelles qu'elles soient, ces fédérations savent gentiment se renvoyer la balle les unes aux autres.

Si nous nous adressons aux Cheminots, ils nous répondront : « Que la Métallurgie ne fabrique plus de canous, nos camarades Inscrits ne pourront plus les transporter! »

Mais justement, comme dans les rouages administratifs de notre Confédération ou de nos Fédérations, il faut reconnaître que c'est le rouage des irresponsabilités qui joue, nous ne pouvons jamais bien définir l'action qui peut être faite pour arriver à un résultat.

Camarades, nous sommes de ceux aussi qui pensent que nous sommes arrivés à une période très grave où nous devons savoir où nous allons, si réellement le syndicalisme doit redevenir ce qu'il était avant la guerre, le syndicalisme de lutte de classe et d'esprit révolutionnaire, ou si réellement il doit être un syndicalisme de collaboration de classes.

Vous aurez à vous prononcer là-dessus, mais je crois que vous prendriez une grande responsabilité si réellement vous vouliez vous faire les complices de ceux qui oppriment le prolétariat.

## Intervention de Lauridan

LAURIDAN. — Camarades, je ne veux point parler ici en mon nom personnel, je parle au nom des grosses organisations du Nord qui voudraient que la discussion soit menée dans un sens pratique.

Nous estimons que le Rapport moral de la C. G. T. est en cause, que la confiance à la C. G. T. est en cause, que les syndicats ont eu le temps matériel et suffisant pour examiner ce Rapport moral. Ils ont tous pris position et beaucoup de délégués qui sont ici ont, sur ce point, un mandat impératif.

Par conséquent, vous avez eu le temps d'examiner ce qu'était l'action intérieure et l'action internationale, et si des camarades viennent à cette tribune, il faut qu'ils apportent des précisions sur les accusations personnelles qui, dans toute la province, ont été répandues à foison. (*Applaudissements.*)

Au moment de la grève de mai, le point le plus important de la situation intérieure, nous nous sommes demandés, comme l'on dit encore ici, si nous devons marcher avec solidarité ou pour la nationalisation. Je tiens à déclarer que l'idée de nationalisation seule était en cause, que la solidarité ne pouvait pas exister puisque nous avions un but commun qui était la nationalisation.

Il faut savoir pourquoi et comment la grève fut déclanchée, s'expliquer ici devant le fait accompli.

Vous avez eu le temps de lire le Rapport moral de la Confédération Générale du Travail. Il vous donne des impressions; si vous en avez d'autres, apportez-les, mais que l'on sache si réellement si ce « fait accompli » a existé et qui le fit exister.

Il y a là des responsabilités, et je crois que les majoritaires pourraient bien se retourner contre les minoritaires et contre le Bureau confédéral en leur disant : « Mais pourquoi nous avez-vous lancé dans l'aventure? Pourquoi? Vous saviez que nous allions au-devant d'un échec formidable; pourquoi n'avez-vous pas eu le courage d'arrêter assez tôt, comme disent certains majoritaires de ma région ? »

Au point de vue international, il y a surtout la question du Bureau international du Travail. Bureau payé ? Eh bien ! il faudra savoir si demain nous aurons le droit de prendre des subventions municipales !

Pour mon compte, je n'ai rien à craindre; je suis poursuivi et je passe aux assises en octobre prochain. Mais je veux savoir, au nom de mes organisations, si demain il est possible de donner encore la confiance aux hommes qui sortiront d'ici. Vous avez d'un côté comme de l'autre — et je ne veux pas dire de quel côté on commença les premiers — apporté des accusations personnelles. Il ne faut pas maintenant essayer de tromper l'opinion; il faut s'expliquer ici, et voter toutes les poubelles que vous avez apportées dans ce Congrès.

Je veux savoir et j'ai le droit de savoir qui a acheté Jouhaux, qui a payé Jouhaux et pour quelles fins on l'a payé ! Je ne veux pas que lorsqu'un propagandiste viendra dans ma région, il démolisse le bureau auquel vous avez donné votre confiance. Par l'intermédiaire des journaux et des réunions publiques, vous avez sali tous ceux qui, ici ou enfermés, ont fait de l'action syndicale. Il est bon de savoir où nous allons, et je fais appel à votre courage.

Ne parlez pas du Bureau international du Travail, ne parlez pas de la grève de mai, là-dessus nous sommes fixés, mais parlez surtout ici — et j'ai le courage de faire des personnalités — dites bien ce que vous pensez !

## Discours de Rey

REY. — Notre camarade Lauridan, avant de descendre de cette tribune, a déjà posé une question que j'avais l'intention de poser moi-même parce que nous ne voulons plus vivre dans une situation comme celle qui nous est faite en ce moment.

Il nous est impossible de tenter un regroupement sérieux de nos éléments syndicaux si l'on continue, non pas à apporter des accusations précises qui tiennent debout et que l'on puisse prouver, mais si l'on se contente au contraire — comme on l'a fait jusqu'à ce jour — de lancer des calomnies.

Il faut que l'on dise véritablement pourquoi l'on accuse le Bureau confédéral et on lui retire la confiance. Il s'agit de préciser certaines accusations. Au dernier Congrès confédéral national nous avons posé une question au camarade Lorduron. Il faudra y répondre; il faudra dire sur quoi vous vous êtes basés quand, à la suite de

la dernière grève de mai, dans une population de travailleurs, vous avez lancé des éléments de division et de haine !

Depuis déjà de nombreux mois, vous avez lancé l'accusation de trahison; il faudra en apporter les preuves ! Il ne s'agit pas, dans un moment comme celui-là, de voter une accusation de trahison et de revenir quelques semaines plus tard sur l'ordre du jour voté; il faut savoir ce que l'on dit, ce que l'on fait, prendre la responsabilité de tous ses actes, et ne pas détruire ce que l'on a fait quelques semaines auparavant ! (*Applaudissements.*)

... On a engagé le débat sur les responsabilités de la grève des Cheminots de mai dernier. Je ne veux pas, pour ma part, me placer sur le terrain de la Fédération des Cheminots comme on a un peu trop l'habitude de le faire; j'entends me placer au contraire sur le terrain confédéral : c'est sur ce terrain-là que nous avons à discuter.

Je ne veux pas savoir s'il y a des raisons valables qui ont déterminé la non-participation au mouvement de nos camarades du Nord et de l'Est : ce sont des débats qui doivent se dérouler dans les Congrès de la Fédération des Cheminots et non pas dans nos Congrès confédéraux. Mais je relève quand même une observation.

Dans la *Vie Ouvrière*, le 21 mai, avant même que la grève soit terminée, on écrivait un article dans lequel on disait : « L'échec n'est pas l'échec de la minorité révolutionnaire, c'est l'échec de la majorité de la Confédération Générale du Travail. »

Ah ! c'est peut-être votre opinion que la C. G. T. a été incapable de faire le mouvement que vous aviez pris au début la responsabilité de déclancher, mais je suis bien obligé de faire la comparaison entre les possibilités d'action lors de la grève de mai, la possibilité d'action de la C. G. T. et la possibilité d'action de ceux qui étaient à l'origine même du mouvement.

Je suis bien obligé de constater que s'il y a eu énormément de défections dans la Fédération des Cheminots, il y a eu, tout au moins à la Confédération Générale du Travail, des corporations qui ont marché unanimement. Quand on vient dire que des fédérations comme celles des Mineurs, comme celle des Inscrits maritimes, comme celle des Dockers et même des Transports en commun sont des fédérations de « jaunes », j'ai le droit de demander si nos camarades mineurs du Nord ont fait figure de « jaunes » alors qu'ils refusaient de travailler pendant que les trains de charbon continuaient à circuler; j'ai le droit de demander s'ils ont fait figure de « jaunes », nos camarades Inscrits maritimes qui s'imposaient, après la grève, un chômage pour ne pas participer au transport des munitions et du matériel à destination des armées contre-révolutionnaires de la Pologne ?

C'est cela que vous appelez faire œuvre de « jaunes » ? Eh bien ! je dis qu'il y a une C. G. T. qui a marché dans la grève, et qu'il y a une Fédération qui a été incapable de le faire. Voilà la réalité ! (*Applaudissements à droite et au centre — Hou ! Hou ! à gauche.*)

*Des minqritaires.* — Lesquels n'ont pas marché, dis-le ?

REY. — On me demande quels sont ceux qui n'ont pas marché dans la grève ? Je vais répondre tout de suite : ce sont les cheminots du Nord et les cheminots de l'Est ; mais il y a eu aussi, ne l'oubliez pas, camarades du P.-L.-M., toute la région qui avait voté avec vous la grève à l'unanimité, je veux dire la région de Besançon, la région de Dôle... Toute cette région n'a pas marché dans la grève alors qu'elle l'avait votée !

Camarades, si j'ai apporté cette précision sur la demande qui m'était adressée, c'est en constatant des faits. Du moment que l'on m'avait posé une question j'étais obligé d'y répondre. Il faudra bien publier, un jour, le pourcentage par localités de ceux qui ont participé à la grève, et alors nous verrons où est la vérité...

Je continue donc et je constate avec regret que si l'on permet qu'à cette tribune des camarades viennent apporter des critiques contre le Bureau confédéral, il n'en est pas de même de l'autre côté car on ne nous permet pas souvent d'apporter nous-mêmes des critiques.

En tous les cas, revenons sur cette grève des cheminots. Notre camarade Semart disait hier, dans son exposé — je vais anticiper sur l'ordre du discours qu'il a prononcé — il disait : « Mais votre Conseil Economique du Travail n'a rien fait jusqu'au moment de la grève des cheminots puisqu'à ce moment il n'y avait pas de projet de nationalisation préparé, mis au point par ce Conseil. » Parfaitement ; vous le saviez qu'il n'y avait pas de projet au point, et vous le saviez d'autant mieux que les quelques principes, que les quelques idées générales qui, selon la Confédération Générale du Travail, devaient inspirer tout projet de nationalisation, étaient combattus par vous-mêmes. Dans ces conditions ne nous reprochez pas l'inexistence d'un projet définitif puisque vous-mêmes combattiez par avance les lignes générales de ce projet ! Vous saviez qu'il n'était pas possible qu'il y ait un projet de nationalisation préparé sur lequel les deux tendances auraient pu se mettre d'accord au préalable. Et c'est au moment où vous faites cette constatation que vous décidez la grève immédiate ?

Je ne sais pas si les faits s'interprètent selon les consciences des uns et des autres. Mais j'en constate un, et celui-là est indéniable : c'est que l'on a décidé une grève à un moment où l'on n'était pas encore d'accord sur un projet définitif. Il y avait une situation dont on doit tenir compte dans un débat comme celui-ci, et je ne suis pas fâché qu'on ait fait remonter la discussion, l'examen de cette situation jusqu'en février 1920, c'est-à-dire jusqu'à la grève des cheminots, déclanchée par le réseau du P.-L.-M.

Je laisserai le soin au Bureau confédéral de déterminer les raisons de sa conduite ; nous laisserons à la Commission administrative confédérale le soin de s'expliquer à ce sujet. Cependant, nous sommes toujours obligés de constater, encore une fois, que les dates, que les faits eux-mêmes, que vous le vouliez ou non — faits qui ne prêtent pas à interprétation, dates que l'on ne peut nier — sont là pour

affirmer que vous avez lancé les ordres de grève avant de passer par la Commission administrative. Cela, vous ne pouvez pas le nier !

Alors, dans ces conditions je laisse le soin à notre camarade Dumoulin de se débrouiller. Pour ma part, je me contente d'examiner une situation générale ; je la prends dans son ensemble, et j'ai quelque peine à faire un aveu que vous serez bien obligés de faire avec moi si vous voulez être loyaux, sincères dans la discussion.

Lorsque les délégués sont revenus de votre Congrès de la salle Japy et d'Aubervilliers, un certain nombre ont été questionnés par nous et nous leur avons posé la question suivante : « Mais enfin qu'avez-vous fait ? Vous avez décidé la grève immédiate ! » Ces délégués nous ont répondu : « On ne pouvait pas faire autrement. » Vous ne le niez pas ; c'est la vérité absolue ! On a voté la grève salle Japy et à Aubervilliers, non pas avec l'enthousiasme de gens qui s'en allaient à la bataille avec la conviction première de triompher ; on y est allé parce qu'on était obligé d'y aller.

Et, ne venez pas dire le contraire, parce que je vous lancerais dans les jambes certains noms notoires ; je vous dirais par exemple que notre camarade Sirolle lui-même a déclaré, devant vos Congrès fédéraux, qu'il considérait que l'on avait commis une bétise en déclarant la grève au 1<sup>er</sup> mai. Vous êtes bien obligés de le constater ; et, restant sur un point de vue d'ensemble, nous disons : « Si les minoritaires cheminots eux-mêmes en arrivent à reconnaître qu'ils ont commis une bétise en déclarant la grève au 1<sup>er</sup> mai, en la rendant effective à cette date, dans ces conditions la responsabilité confédérale se trouve bien diminuée. »

On recherche les responsabilités de la campagne qui a été menée et qui a abouti à la situation désastreuse que je signalerai dans un instant.

Les responsabilités, oh ! nous étions bien décidés à toutes les prendre, à condition que l'on en prenne aussi d'un côté. Nous l'avons déclaré dès le début. Mais ce n'est pas même après la grève que l'on a commencé la campagne. Reprenez, si vous voulez bien, la collection de votre journal officiel ; vous y verrez que même pendant la grève, même le 14 mai, en pleine bataille, on déclarait : « Eh bien ! marchons, et nous y allons franchement. » Mais quelques lignes après, on ajoutait certaines phrases qui laissaient à penser énormément sur le sentiment qui animait nos camarades.

Puis — c'est le 21 mai — on lance un article où, je le rappelais tout à l'heure, on accusait la Confédération Générale du Travail d'avoir réalisé elle-même un échec : c'était l'échec de la majorité confédérale. Le 21 mai, la grève n'était pas encore terminée.

Ensuite, le 27 mai, c'est le fameux article du *Journal du Peuple*, inspiré par la *Vie Ouvrière*, article dans lequel M. Raymond Lefebvre pariait de la « politique de la planche pourrie » et traitait le Comité Confédéral National d'une façon plutôt désinvolte, dans lequel M. Raymond Lefebvre apportait des accusations et traitait en quelque

sorte de lâches les vieux militants qui font partie du Comité Confédéral National. Cet article, il est tout de même là!

Sur le Comité Confédéral National voilà ce qu'on fit; il est bon de le rappeler quand on veut établir le point de départ de la division existante.

Dans cet article, on lit : « Pas un mot net, pas un cri vrai, pas un « élan, pas même une ébauche de propagande, pas un geste décidé ne « sort de ces hommes sur lesquels deux millions de travailleurs « avaient les yeux fixés. » Et l'on ajoute : « Mais entreprendre un « vaste effort de propagande pour faire comprendre au prolétariat « la gravité mortelle de la lutte engagée et la nécessité urgente et « immédiate est énorme pour les grévistes si on veut les sauver du « découragement, l'idée n'en est pas même venue au Conseil Na- « tional, et il faudra que sans délai cette décision-là soit arrachée à « ceux même qui auraient dû la proposer. »

Eh quoi ! C'est à des militants de la valeur de certains qui sont dans cette salle, qui ont un passé, c'est à ces militants comme nos camarades Million, Bondoux qui sont ici, que l'on adresse ces choses? C'est un chantage ! Et l'on se demande où sont les sources des divisions qui existent actuellement ? Mais il est là, le point de départ ! Il est là, que vous le vouliez ou non ; et, ce point de départ étant franchi, la campagne a continué...

On a sorti tout à l'heure les déclarations en faveur de l'unité qui ont été faites au Congrès de Lyon par notre camarade Dumoulin. Oh ! j'ajoute tout de suite que si notre camarade Dumoulin a fait ces déclarations, il y en a d'autres qui n'en ont guère tenu compte ! Cet appel à l'unité, il n'a pas été entendu par certains, et l'on est allé chercher des moyens plutôt bas, plutôt mesquins pour discréditer ceux que l'on voulait abattre !

Ici, je tiens à protester tout de suite contre des bruits qui ont été répandus chez nos camarades cheminots au cours de certaines réunions, bruits qui ont produit leur effet. On est allé jusqu'à dire à des camarades qui avaient été réduits à la misère par une grève de longue durée : « Ah ! la Confédération Générale du Travail ! Nous comptions sur un effort de solidarité de sa part ; nous espérions recueillir un million, ou quinze cent mille francs tous les jours si l'on avait appliqué la décision du Comité Confédéral National » ; et l'on a ajouté — et cela en réunion publique, c'est ce qui est grave, ne l'oubliez pas, — l'on a déclaré : « Quand j'ai abandonné le secrétariat intérimaire, j'avais reçu cent trente-cinq ou cent quarante mille francs ! »

Allons ! dire cela chez des cheminots déjà aigris par la lutte menée pendant des semaines, c'était tourner ces cheminots contre la Confédération Générale du Travail, que vous le vouliez ou non !

Je dis que l'effort de solidarité a été fait en faveur des cheminots, et de façon beaucoup plus considérable qu'il n'avait été fait jusqu'à ce jour en faveur de n'importe quelle corporation ! (*Applaudissements.*)

On a lancé d'autres accusations, d'autres critiques, et ici, comme



membre du Comité Confédéral National, j'ai tout de même bien le droit de présenter ma défense.

On a dit : « Il y a eu des secrétaires d'Unions départementales qui ont mis leur mandat dans leur poche ! » Eh bien, j'ai le regret de dire ici, même si cela peut soulever des protestations, que ceux qui ont mené campagne sur ce terrain font preuve d'une méconnaissance profonde des rouages confédéraux.

J'ai eu l'occasion d'expliquer en quelques mots au Comité Confédéral National quelle était exactement la position de ce Comité et les devoirs, les attributions des membres de ce Comité non pas seulement d'après moi, mais d'après les statuts confédéraux eux-mêmes qui disent que la Confédération Générale du Travail est administrée par un Comité Confédéral National. Ce Comité Confédéral National est donc une Commission administrative élargie, et dans ces conditions, ses membres ne sont pas seulement les représentants de leur Union départementale ; ils sont surtout les administrateurs de la Confédération Générale du Travail. (*Applaudissements.*)

Camarades, je ne veux pas aller plus loin ; en ce qui concerne la grève des cheminots, bien des explications ont été déjà fournies au cours des différents Congrès fédéraux qui ont eu lieu, au cours des Congrès des Unions de réseaux chez nos camarades cheminots, mais ce que je tiens à signaler en ce moment, c'est que cette campagne nous a fait un tort énorme dans la province.

Avant la grève de mai il y avait quelques facilités à faire la propagande ; on pouvait aller dans les petits coins de province, aller dans la campagne ; il y avait une force qui était là, une force en laquelle on avait confiance. Aujourd'hui il y a des difficultés, et celles-ci ne sont pas déterminées par une connaissance exacte de la situation, elles sont déterminées par la campagne de dénigrement systématique, de calomnies personnelles qui a été menée par certains.

Ah ! quand nous allons dans certains centres, on ne vient pas discuter avec nous avec des principes, avec des idées ! On dit : « Les dirigeants de la C. G. T. sont des vendus et des traîtres ! » Voilà ce que l'on répète, voilà les arguments que l'on emploie ! Cet état d'esprit, vous l'avez déterminé vous-mêmes et c'est cela précisément qui est un grand tort de votre part ; c'est une faute considérable, et cette faute a déjà ses répercussions. Il y a certaines régions, même dans le P.-L.-M., Sémart, où des syndicats jaunes, des syndicats « professionnels » se constituent, et il est impossible d'en empêcher le développement parce que l'on a lancé ces accusations terribles ! (*Applaudissements.*)

... J'en arrive maintenant à un autre terrain de discussion.

Je suis avec le Bureau confédéral en ce qui concerne son rapport moral, parce que je considère — quoi qu'on en ait dit à cette tribune — qu'il a exécuté le mandat qui lui avait été donné au Congrès de Lyon.

Un camarade du Tonneau est venu hier essayer d'établir une contradiction contre la motion de Lyon et l'action qui avait été menée

par le Bureau confédéral. On a dit : « Mais selon la motion de Lyon, notre mouvement doit être révolutionnaire ! » Oui, il doit être révolutionnaire et nous sommes tous de cet avis. Je vais même plus loin, je dis que le mouvement syndical étant indépendant, n'étant attaché ni enchaîné à aucun parti, à aucune secte, est fatalement révolutionnaire.

Il faudra que vous nous disiez, camarade Roubaud, quelle est l'action que vous entendez opposer à l'action confédérale. Il ne s'agit pas simplement d'imposer des formules, de lancer des mots dans la circulation, car si l'on doit lancer des formules et que comme résultat l'on soit incapable de faire respecter, de faire appliquer les améliorations acquises dans le passé, je n'appelle pas cela de l'action révolutionnaire ! (*Applaudissements.*)

Eh quoi ! Vous serez bien obligés d'admettre qu'à l'heure actuelle, malgré toutes les formules, il y a des revendications qui étaient acquises : la journée de huit heures ! Je répète que l'on est mal venu de vouloir donner des leçons, quand on est incapable soi-même, dans sa propre corporation, de maintenir les améliorations qui ont été conquises. (*Applaudissements.*)

Autre exemple. A l'heure actuelle, nous venons de subir une augmentation nouvelle du coût de la vie, nous venons de subir une augmentation du prix du pain ! Je ne suis pas de ceux qui pensent que l'action doit être continuellement déterminée par la recherche d'augmentations de salaires, mais je suis bien obligé de constater quand même qu'à une époque donnée, si nos organisations syndicales étaient véritablement fortes, à cette augmentation du prix du pain aurait succédé des revendications nouvelles d'augmentation. Pour le moment, il n'y a rien, on subit tout !

Nous ne voulons pas recevoir de leçons de révolutionnarisme de gens qui sont incapables eux-mêmes de défendre leurs propres intérêts matériels. On parle de dignité révolutionnaire dans les réunions publiques, mais quand on est au travail on se courbe lâchement sous l'œil du maître ! (*Applaudissements.*)

Cette accusation, je ne la lance pas contre les militants. J'ai ici la conviction, la certitude que les militants, à quelque tendance qu'ils appartiennent, ont toujours le courage de défendre leur foi, leur dignité. Je dis que vous ne pouvez pas vous baser sur certains éléments incapables d'action pour nous lancer nous-mêmes dans une action plus révolutionnaire.

Je dis qu'il n'y a pas contradiction entre l'action qui a été menée par le Bureau confédéral et la motion d'Amiens. Ah ! on a sorti quelques passages de cette motion d'Amiens, mais on en a oublié d'autres ! Ça c'est une tactique... On a oublié celui-ci, par exemple : « *Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du bien-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telle que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc...* »

Je dis que toute revendication consiste en une besogne qui a fatalement des conséquences révolutionnaires. Si nous allions jusqu'au fond de la doctrine, contrairement à certains qui semblent sombrer aujourd'hui inconsciemment dans la théorie du tout ou rien, toute action corporative a une valeur révolutionnaire, même si cette action est déclanchée pour des augmentations de salaires. Alors, dans ces conditions, si nous admettons que toute amélioration a des conséquences révolutionnaires, je vous demande à mon tour : Mais n'y a-t-il pas une contradiction entre ce que vous prétendez admettre en ce moment, et cette formule de Mayoux : « La Nationalisation, c'est une balançoire ! »

Je ne sais pas si Mayoux a la pensée que la Nationalisation est une balançoire... Il adressera son observation aux camarades cheminots; il leur demandera alors s'ils considèrent — eux, cheminots — que la nationalisation est une balançoire. En tous cas, pour nous, nous considérons que les lignes générales qui ont été examinées par le Conseil Economique du Travail ont tout au moins cette valeur d'être réalisables dans la société présente, et si vous déclarez qu'elles ne le sont pas, il faut vous dire : « Mettez-vous d'accord avec nos camarades cheminots ! »

Ces projets de Nationalisation, je le prétends, sont excellents dans leur ensemble; et quand on a dit que le Conseil Economique du Travail était l'inspirateur de la Confédération Générale du Travail, à ce moment l'on savait que l'on mentait !

On mentait, oui ! Et j'ajoute qu'il y a certaines positions personnelles qui s'accommodent mal avec certains points de vue, avec certaines positions que l'on a prises au sein du mouvement ouvrier. Tout de même il s'agit de savoir s'il y aura, comme l'a dit Jouhaux un jour, une moralité dans le mouvement ouvrier.

Ah ! il est peut-être dur pour quelques-uns d'entendre certaines vérités, mais j'ajoute que chez nous, ouvriers, nous sommes peut-être un peu frustes. Que voulez-vous ? Notre gros bon sens ouvrier est peut-être grossier dans son genre, mais nous encaissons mal que lorsqu'on n'a jamais eu le courage de travailler, et que lorsqu'on a vécu pendant des années aux crochets des copains on soit qualifié pour discuter. (*Applaudissements.*)

Maintenant j'en arrive à la question posée par le camarade Barthe, j'en arrive à la critique faite par lui du voyage de Washington, en disant : « Au moment où la Révolution russe était en danger, un certain nombre de nos militants confédéraux partaient en Amérique. »

Peut-être ne conçois-je pas le mouvement ouvrier comme d'aucun le comprennent. J'ai toujours prétendu, pour ma part, qu'aucun homme n'était indispensable. Des hommes s'en vont en Amérique, délégués par le Congrès de Lyon...

Ici, une légère diversion : on a prétendu qu'au Congrès de Lyon le vote avait été enlevé par surprise, que l'on n'avait pas fait attention au fameux voyage; c'est une erreur, On a mené campagne avant le

Congrès de Lyon, autour de cette proposition; qu'on ne vienne donc pas nous dire qu'au Congrès l'on n'était pas prévenu, puisque par avance on avait discuté la question sur un terrain de tendance...

Je reviens à la question de notre camarade Barthe. Je considère que les six camarades qui sont partis à Washington n'étaient pas indispensables pour mener la campagne en faveur de la Révolution russe. Quoi ! Il suffirait que six militants confédéraux ne soient plus en France pour que nous soyons incapables d'action ? Mais alors, c'est le contraire de toute notre théorie ! Ne proclamez pas ainsi cette espèce d'indispensabilité de six militants confédéraux.

BARTHE. — Six militants ne sont pas indispensables dans le mouvement ouvrier, mais j'estime que les militants qui étaient partis étaient les secrétaires confédéraux, et que dans une situation révolutionnaire telle qu'elle existait avec la situation de Russie, les secrétaires confédéraux devaient rester à leur poste pour une action.

REY. — Je maintiens, camarade Barthe, qu'au moment même où nos six militants confédéraux étaient absents, à ce moment-là la Commission administrative engageait une campagne en faveur de la Révolution russe; une tournée de réunions a été faite.

Par conséquent nous n'avions pas besoin de ces délégués qui étaient partis en Amérique, et quand on vient nous dire que l'on n'a pas défendu la Révolution russe, l'on commet une erreur (pour employer un terme poli), une erreur profonde. Oui, c'en est une et elle est d'autant plus déplorable qu'elle part de certains milieux avec lesquels nous voudrions bien faire certaines comparaisons ! Il faudrait reprendre toutes nos réunions corporatives, toute l'action menée par nos Unions départementales; peut-on dire qu'il s'est déroulé seulement quelques réunions corporatives sans que l'on ait touché au problème de la Révolution russe, sans que l'on ait fait voter un ordre du jour en sa faveur ? Les Unions départementales n'ont-elles pas engagé campagne sur campagne en faveur de la Russie révolutionnaire ?

Oh ! j'entends bien ce que l'on va dire ! On faisait de la propagande, mais du bout des lèvres, on n'y allait pas avec conviction... Eh bien ! je demande à ceux qui veulent être loyaux dans cette discussion s'ils ont parfois établi une différence entre le langage qui était tenu devant l'opinion publique par les majoritaires et par les minoritaires ? Il était le même en général, parce que l'on s'adressait à l'opinion publique, parce qu'il s'agissait de la rendre favorable à la Révolution russe, de déterminer un courant d'opinion. Je demande maintenant qu'elle est l'action autre que nous aurions pu faire ? Déclancher un mouvement général ? Vous savez bien que cela était impossible; vous savez bien que l'on ne pouvait pas faire la grève générale avec le seul objectif de la Révolution russe, même si on y ajoutait l'amnistie !

Et quand Roubaud disait tout à l'heure que nous n'avons pas fait tout ce que nous aurions dû faire en faveur de l'amnistie, j'ai le droit

de lui poser une question et de lui demander : « Quelle action devons-nous faire ? »

ROUBAUD. — Le boycottage de la France par l'Internationale d'Amsterdam !

REY. — Il faudra que l'on apporte des précisions en ce qui concerne l'action en faveur de la Révolution russe et l'action en faveur de l'amnistie ; il faudra que l'on s'explique et si l'on nous dit : « Nous considérons que telle forme d'action était applicable », il faudra prouver qu'elle l'était !

Nous avons prétendu qu'il s'agissait en premier lieu, avant toute autre chose, d'un problème d'opinion en faveur de la Révolution russe et de l'amnistie. Nous avons tout fait pour cela, nous avons mené campagne sur campagne, et nous vous demandons maintenant ce que nous aurions dû faire...

J'en aurai bientôt terminé en apportant maintenant une réponse brève au camarade Roubaud touchant la grève générale qui, paraît-il, aurait dû être déclanchée dans les premiers jours de mai dernier.

Pour ma part j'apporte déjà cette précision, c'est que la grève par paliers a été déclanchée en accord avec la Fédération des Cheminots. (*Protestations.*)

Camarades, je constate un fait, et celui-là on ne pourra pas le nier ! Il a été reconnu par nos camarades minoritaires eux-mêmes — Lardoux l'a reconnu, Sirolle aussi, — je ne vois pas pourquoi une telle affirmation peut soulever de telles protestations.

Du moment que cette première précision a été apportée, il faudra lancer vos critiques, non plus seulement contre le Bureau de la Confédération Générale du Travail, mais aussi contre le Bureau de la Fédération des Cheminots. A ce moment-là on pourra discuter, et nous demanderons si la grève générale nous aurait permis d'aboutir à une satisfaction plus sensible. Je ne le crois pas pour ma part et pour une raison bien simple, c'est que la grève générale ou bien aurait revêtu un caractère révolutionnaire immédiatement et l'on descendait dans la rue (n'oubliez pas que le reproche que nous fait Moscou en ce moment, c'est de ne pas avoir participé à l'armement du prolétariat)... Vous y seriez descendus, et vous auriez opposé vos bâtons aux mitrailleuses et aux canons qui auraient été dressés.

Il s'agit de savoir si vous considérez que ce mouvement de grève générale aurait dû revêtir une forme révolutionnaire violente ou s'il devait rester un mouvement de grève générale au cours duquel les ouvriers seraient restés chez eux sans travailler.

Si vous admettez la deuxième thèse, si vous admettez que ce mouvement de grève générale n'aurait pas dégénéré en lutte violente dans la rue, alors je pose la question : « Est-ce que véritablement le gouvernement aurait été amené plus vite à céder ? » De quoi s'agissait-il à ce moment, en présence d'un gouvernement décidé à la bataille, à la résistance jusqu'aux dernières limites possibles ? Il s'agissait de déterminer un arrêt total de la vie économique du pays,

et vous avez bien senti dès le début que cet arrêt total était impossible, puisque les premiers lancés dans la bataille ont fait défection dans la proportion de 50 p. 100.

Je vais terminer par une courte incursion sur le problème de la résolution d'Amiens. Je me félicite personnellement d'avoir provoqué en quelque sorte un débat au sujet de cette résolution d'Amiens. J'avoue tout de suite, malgré la petite insanité qui a été publiée dans *l'Humanité* récemment à mon égard, que c'est un peu malgré un certain nombre de militants confédéraux que j'ai engagé la campagne sur le terrain de la résolution d'Amiens; mais il était nécessaire d'apporter cette précision pour répondre à l'insanité que je signalais tout à l'heure.

Si j'ai tenu à poser la question sur ce terrain, c'est parce que je considérais que c'était tout le problème d'Amiens qui était posé dans nos discussions, dans nos débats. Qu'on le veuille ou non, on aura beau sortir certains articles, certaines déclarations retentissantes, on aura beau procéder à certaines exhumations, on a beau aller chercher à Etretat celui que nous considérons comme définitivement enterré sous le poids de ses lâchetés, on aura beau nous lancer dans les jambes certains profiteurs de la guerre... (*Applaudissements*) cela nous importe peu ! Nous restons sur notre terrain.

Oui ! C'est le débat d'Amiens qui renaît ! Je ne prétends pas détener le monopole de la vérité, je ne voudrais pas établir certaines prévisions, mais je mets Tommasi en garde tout de suite et je lui dis : « A l'heure actuelle, après avoir passé par la reconstruction te voilà troisième-internationaliste ! Tant mieux; c'est à toi de marcher comme tu l'entends; mais ce que je prévois dès maintenant, c'est que la campagne qui a été menée ces derniers temps dans *l'Humanité* se retournera contre vous ! Il s'agira de savoir si vous allez pouvoir maintenir votre unité sur le terrain sur lequel nous avons posé la question. Il y a certains militants qui commencent aujourd'hui à être clairvoyants, et très certainement vous allez vous trouver en présence de camarades qui vous diront : « Oui, nous avons lutté sur le terrain de la doctrine dans le passé; il ne nous apparaissait pas à ce moment-là qu'un parti politique pouvait être un parti de lutte de classes. Il ne nous apparaissait pas à ce moment-là qu'un parti politique pouvait s'évader dans son action quotidienne... »

LAVIELLE. — Un camarade à côté de moi dit que tu as été payé ! Dis-lui combien tu as été payé ! (*Protestations — Bruit dans le fond de la salle — L'incident se prolonge.*)

JOUHAUX. — Camarades, l'incident qui vient de se produire doit être terminé. Un camarade a, imprudemment — pour ne pas dire plus — lancé des appréciations qui ne sont pas celles de « vendu » selon lui; sa déclaration aurait été : « On croirait qu'il a été acheté. » Ce n'est pas pareil, évidemment, mais à mes yeux cela ne vaut pas mieux... Des incidents comme ceux-là ne devraient pas se produire

dans un Congrès où se rencontrent des camarades qui ont la prétention de représenter leurs camarades de travail.

Nous devons savoir nous subir les uns et les autres, nous devons savoir écouter en silence et apporter nos réflexions à cette tribune. Il n'est pas nécessaire que nous venions ici l'invective à la bouche; il s'agit de déterminer entre les faits et les arguments où est la raison. Nous resterions dans l'incohérence si les discussions devaient se continuer avec des interprétations aussi injurieuses que celles-là.

Je demande à l'ensemble des congressistes d'écouter tout ce qui peut se dire, d'essayer de déterminer leur jugement, d'apporter leurs réflexions, mais de le faire sur le terrain de la courtoisie.

Si cela est admis, d'une part nos discussions seront écourtées, et d'autre part la décision qui sortira du Congrès aura une valeur d'autant plus grande que les arguments seront mieux saisis par les uns et par les autres.

En conséquence, je condamne et je demande au Congrès de condamner de telles appréciations, et de prendre l'engagement que cela ne se reproduira plus au cours de nos débats. (*Applaudissements.*)

REY. — ... Je vais terminer très rapidement par une incursion, comme je l'ai dit tout à l'heure, dans le domaine de l'interprétation de la charte d'Amiens.

Je prétends en effet qu'à l'heure actuelle, même dans le Rapport moral, il y a à apporter son appréciation. Nous sommes à l'Internationale syndicale d'Amsterdam; on a dit que c'était une Internationale « jaune », qu'il fallait autre chose que cela.

L'accusation ne tient pas ! Internationale « jaune », comme on l'a dit ? Ce seraient alors les 27 millions d'adhérents de cette Internationale qui seraient des « jaunes ». En tout cas je pose la question sur un autre terrain, et je dis : « Nous sommes d'accord avec l'esprit et la lettre de la motion d'Amiens en réalisant sur le terrain international l'autonomie du mouvement ouvrier que nous avons réalisée sur le terrain national. »

Oh ! je sais qu'on ne parle plus aujourd'hui de III<sup>e</sup> Internationale ! Il m'a semblé entendre hier que Totti prit peur du numéro « trois ». Pour moi, je considère que la question se pose de la même façon, et alors si Totti prétend qu'il faut réaliser une Internationale syndicale, disons que cette Internationale doit condamner (et non pas seulement ne pas les accepter) les directives qui sont tracées à l'Internationale politique par le Comité exécutif de Moscou.

On nous dit qu'il faudra entamer une lutte et constituer des « noyaux » communistes dans les syndicats. Et alors direz-vous que ces noyaux communistes n'empêchent pas l'autonomie des organisations syndicales ?

Eh bien ! ce sont ces noyaux qui inspireront l'organisation syndicale, mais ils l'inspireront en allant chercher leurs directives en dehors de l'organisation. En dernier lieu, c'est le parti politique qui déterminera toutes les modalités de l'action syndicale. C'est cela précisément que nous ne voulons pas !

L'action syndicale dans toutes ses formes doit être déterminée par les syndicats eux-mêmes et non par des gens qui aujourd'hui prétendent à un certain révolutionnarisme. Ils s'empressent d'ajouter : « Nous avons des réserves, nous avons à l'avance les conditions spéciales qui nous permettront de maintenir les formes de lutte parlementaire avec toutes les compromissions, avec toutes les combinaisons que ces formes de lutte parlementaire rendent inévitables. » Je dis que le mouvement syndical international doit rester indépendant comme l'a été notre mouvement national français. Ici je tiens à préciser un point de vue; je ne suis pas avec Sloecker; il y a une différence à établir pour qui connaît le mouvement ouvrier entre Dittmann et Stoecker, qui apporte l'esprit des syndicats « localistes » d'avant-guerre. Nous ne voulons pas plus être les prisonniers des socialistes indépendants de droite que nous ne voulons être les prisonniers des socialistes indépendants de gauche. Nous nous rappelons les efforts qui ont été faits par notre Confédération Générale du Travail française ! Nous nous souvenons qu'en 1900 déjà, sous la direction de notre camarade Copigneaux, on essayait de constituer une Internationale syndicale indépendante, et qu'en 1913 on a lutté, bataillé, pour cette Internationale syndicale indépendante; on ne voulait pas marcher. Pourquoi ? Parce que les syndicats étaient sous la domination de la social-démocratie; en Allemagne, ils étaient sous la domination de l'internationale politique et on leur refusait surtout une valeur socialiste, une valeur révolutionnaire; on en faisait des armées bureaucratiques, on en faisait un mouvement étroitement corporatif puisque l'on considérait que seul le parti politique avait une valeur d'action sociale.

Nous disons que le problème se pose de la même façon que de 1900 à 1913.

On aboutit en 1913 — rappelons-le, ce fut grâce à l'influence, à l'insistance des camarades Jouhaux et de Dumoulin, — à Zurich on réussit enfin à déterminer déjà un noyau, un commencement d'organisation internationale. Et c'est au moment où cette Internationale syndicale s'est enfin constituée, au moment où nous allons jouir des fruits de trente années d'efforts du mouvement syndical français sur le terrain international, c'est à ce moment-là que vous voudriez nous entraîner dans une autre voie ? Eh bien ! quelles que soient les formules révolutionnaires qui vous sont apportées aujourd'hui, qui sont publiées dans certains journaux par des militants socialistes dont le passé devrait les contraindre à être un peu plus modestes sur ce terrain, quelles que soient ces appréciations... (*Applaudissements*) et quelles que soient ces campagnes, je crois et j'ai la conviction que notre tradition triomphera, et que la classe ouvrière de ce pays ne s'embarquera jamais derrière les politiciens, quels qu'ils soient ! Elle ne permettra pas... (*Applaudissements*.)

... Elle ne permettra pas que notre mouvement syndical soit déterminé par le mouvement politique ! C'est là la conception des rapports de parti à organisation que nous avons. Vous aurez beau jeter des



noms dans le débat, il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une question de doctrine. Notre tradition syndicaliste sera respectée; nous resterons avec notre charte d'Amiens ! (*Applaudissements prolongés*.)

## Discours de Bourderon

BOURDERON. — Camarades, je viens ici expliquer les responsabilités que j'assume dans la gestion administrative pour la période du Congrès de Lyon à ce jour.

Ici nous devrions nous situer, reconnaître que ce Congrès est extraordinaire, qu'il est né des incidents de mai puisqu'à côté des raisons qui ont fait naître ce Congrès et qui auraient dû être l'objet exclusif des débats, on a joint des explications sur la gestion des autres points. Nous sommes donc obligés de nous expliquer quelque peu. Malheureusement, nos explications se produisent dans une ambiance bien troublée, tellement ceux qui écrivent dans les feuilles publiques ont essayé de faire plutôt de la querelle personnelle que de la querelle doctrinaire ou de la querelle d'idées.

*Un délégué. — L'Humanité !*

BOURDERON. — Je veux vous concéder qu'en des moments bien pénibles on s'est dit de part et d'autre des paroles qui n'auraient pas dû être dites. Je vis bien loin de ces lieux où l'on barbotte, où l'on cuisine, où l'on est dans l'auge. Je suis à mon travail; je réfléchis à la cause que j'ai épousée et que je veux défendre tant que je le pourrai; je veux me débarrasser de cette ambiance, et cependant il a fallu que je nourrisse un peu mon cerveau des critiques qui ont été faites.

Je voudrais ici rappeler à certains des adversaires, des antagonistes, qu'à la tribune du Congrès on a un langage très différent que celui qu'on a dans les réunions publiques de son syndicat ou dans son Congrès corporatif.

Mon cher collègue Marchand — je crois que tu es là — nous étions samedi (et je t'ai dit hier que je ne laisserais pas passer ton impression), nous étions au Congrès de la Fédération du Tonneau où nous défendions des thèses opposées; tu as apporté là des insinuations de trahison et de faux. Tu nommais Dumoulin... On disait cela au Congrès du Tonneau samedi dernier.

Le même camarade Marchand, pour qui j'ai de la sympathie et de la cordialité, n'a pas eu le même langage à la C. G. T. qu'il a eu au Congrès du Tonneau.

Oui, toi comme d'autres (et j'ai le courage de dire ici ce que vous dites autre part et ce qui est écrit seulement dans les journaux) : apportez ici vos accusations, précisez-les; établissez-les; dites sur quoi et s'il y a des preuves. Oh ! je ne serai pas avec ceux qui auront commis les fautes; je serai avec ceux qui tendront à s'en séparer !

Mais dans les événements que nous venons de vivre — et j'ai quelque peu pris mes responsabilités — quand j'étais battu, au sein de la Commission administrative, avec tous nos camarades j'ai débattu une question, j'ai donné mes raisons, j'ai peut-être fait des réserves, mais quand la décision fut prise j'ai donné ma solidarité, et non pas passagèrement; je ne la retirais pas pour la remettre après; je la donnais entièrement, et je viens ici m'en expliquer.

Je suis encore avec les décisions prises à la Commission administrative, avec le Bureau confédéral; la responsabilité de la gestion effectuée jusqu'à ce jour, j'en assume avec le Bureau une part comme toute la Commission administrative. Je pourrais dire, pour débarrasser le débat de la grève qui pouvait être la préoccupation dominante de ce Congrès, que lorsque vous avez fait des critiques, c'est faire injure à la décision de cette Commission qui a mandaté Jouhaux et les collègues qui l'accompagnaient à la Conférence de Washington. Vous situez vos critiques, très fielleuses, très venimeuses, longtemps après...

Ce n'est pas au moment, dans l'état d'âme où nous nous trouvions à la suite des événements encore récents, que vous établissez des critiques; c'est par une haine travaillée intimement que vous venez les apporter très longtemps après, pour justifier des attitudes que vous n'avez pas eues, ou pour paraître les justifier.

Mais, tout de même, rappelons-nous dans quelle situation nous étions en 1919 au moment où notre Congrès se débattait à Lyon. Quelque temps après nous décidions qu'il convenait que la France, dans son organisme ouvrier, participât à la Conférence de Washington.

Oui, nous supposions, et nous étions tous unanimes à considérer que cette participation était de nature à donner au mouvement ouvrier, au monde du travail des avantages qu'il ne pouvait obtenir que par ce moyen ! Oui, la réglementation internationale de certaines conditions du travail est inévitablement liée à notre vie nationale. Vous ne voulez pas vous mouvoir ici dans votre orbite nationale sans dire que vous n'avez pas de relations avec le monde du travail de l'Europe, ou alors vous entendez œuvrer indépendamment ? Camarades, vous avez le droit de critique, mais il convient de l'examiner dans nos Congrès, de situer une attitude, et cette attitude, si elle n'est pas partagée par la majorité du Congrès, on continue jusqu'à un Congrès futur à travailler à la modifier, mais on ne fait pas les campagnes venimeuses que vous avez faites.

Elles sont nées, ces campagnes venimeuses, de la grève de mai. Elles seraient bien moindres contre les délégations à Washington, à Gênes, contre le Bureau de Genève et contre le Conseil Economique du Travail — tu entends bien, Girault — si la grève de mai n'avait pas existé... Tu n'avais pas ces paroles à la constitution du Conseil Economique du Travail où assistait M. Charles Gide, et tu ne prétendais pas à ce moment que M. Charles Gide, qui était là, admettrait ta thèse et tes idées communistes. Tous les membres qui étaient dans

ces organisations avaient des idées différentes, et il s'agissait de travailler en collaboration et de composer.

Nous sommes aujourd'hui ici pour nous expliquer. Des délégués cheminots sont venus à cette tribune; ils ont situé la grève. Eh bien! situons-la à notre tour au point de vue objectif où nous nous trouvons.

La grève de mai est un peu le résultat de la grève de février, dites-vous. Je le crois avec vous, et je regrette, en entrant dans ce débat, que ceux qui ont communiqué à la Commission administrative du 28 avril la décision de grève, je regrette que ceux-là ne soient point dans ce Congrès. Je nomme Monmousseau, je nomme Lévêque, je nomme Sirolle et je regrette qu'ils ne soient pas là.

On a écrit dans la *Vie Ouvrière*, que j'ai été obligé de lire pour connaître les critiques que l'on faisait contre nous, on a présenté la grève de février comme étant en réalité le prélude de la grève de mai et aussi, dans une certaine mesure, l'indication que la Confédération Générale du Travail s'engageait même à cette grève de mai.

Ici, un délégué représentant un syndicat de cheminots (je crois que c'est le premier qui a parlé) a dit que la Confédération générale du Travail avait donné sa solidarité à la grève de février. Eh bien! expliquez-nous comment cette grève de février est née d'un incident: le cas Campanaud.

Le cas Campanaud, en réalité, ayant incité les camarades du P.-L.-M. à un mouvement de solidarité, ils ont quitté le travail sur cette raison, et ce mouvement de solidarité s'est étendu aux autres réseaux partiellement.

Nous nous trouvions à examiner cette grève dont la Commission exécutive et le Conseil confédéral des Cheminots n'avaient pas pris la direction; on n'a décidé la grève générale que dans les derniers jours de février, qu'au quatrième ou cinquième jour de cette grève. Ils entendaient alors rester jusqu'à la fin de la grève sur le terrain purement corporatif. Notre grève est professionnelle, avez-vous dit! Vous l'avez maintenu. Mais la grève des Cheminots était, dans l'esprit de la Commission administrative, un événement dont on ne se désintéresse pas comme d'une autre grève normale. Elle trouble la vie du pays, elle met le monde du travail en face d'une situation qu'il faut envisager et où il faut se situer.

Notre solidarité pouvait peut-être être sollicitée. Nous envisagions qu'elle le serait et nous recherchions si nous pouvions joindre notre solidarité à la grève des Cheminots, ajouter aux revendications purement corporatives une réforme sociale générale.

Voilà l'origine, si l'on peut dire, de la nationalisation appliquée aux chemins de fer.

Nous sommes venus, interprétant les raisons de la décision du Comité général de l'Union. Il a donné, par la bouche de Savoie et par la mienne, des interprétations qui ne sont pas celles que vous avez dites, et qui ont été formulées par Jean Brécol. On sait bien qu'au mois de février nous ne mettions pas de conditions aux che-

minots, que la nationalisation devait être à la base pour continuer leur grève. Elle est restée sur le terrain où ils l'ont instituée en février. Et la conclusion du 1<sup>er</sup> mai, c'est vous qui l'avez donnée et non nous ! Nous ne demandions pas que vous l'engagiez au delà ; c'est dans cet état d'esprit que la grève de février dernier eut peut-être cette difficulté. Et vous, camarades, pendant toute la période qui la sépara de vos Congrès fédéraux, vous avez senti la meurtrissure, parce qu'en réalité, les directeurs des Compagnies, les chefs de service, le gouvernement avaient été en partie ou en totalité parjures aux promesses qu'ils vous avaient faites. Vous avez imputé, si l'on peut dire, au Bureau de votre Fédération et aussi, dans les autres corporations, on a imputé au Bureau confédéral ces promesses non tenues ; on l'imputait même à Bidegaray (et si je cite ce cas, c'est qu'il l'a été aussi dans vos Congrès) ; or, au moment de la grève de février, Bidegaray était dans son lit, souffrant d'une maladie assez longue, qui n'entraînait dans la période de convalescence que quelques jours après la grève. Cette grève de février n'est donc ni l'œuvre de Bidegaray dans la grève elle-même, ni l'œuvre de Bidegaray dans les tractations qui eurent lieu avec le gouvernement ou avec les Compagnies. Vous le savez bien, et j'ai besoin de détruire ici les faussetés qui ont été dites. Je suis heureux d'avoir votre acquiescement parce qu'il a été dit que les manœuvres de Bidegaray avaient trahi les cheminots.

*Un délégué.* — Cela n'a jamais été dit parmi les cheminots !

*BOURDERON.* — Cela a été dit en dehors !

Je m'explique. C'est dans cet état d'âme que vos Congrès de réseaux ont eu lieu, dans la période du 20 mars au commencement d'avril ; c'est dans cet état d'esprit que vous avez fait votre Congrès fédéral à Japy, Congrès corporatif comme tout autre Congrès. Il y a une importance plus grande, c'est entendu ; mais, à ce moment-là, dans quelles conditions étions-nous, nous, membres de la Commission administrative ? Nous étions en présence de la résolution du Comité Confédéral National de mars qui, en réalité, nous avait donné mandat d'organiser le 1<sup>er</sup> mai sur des points déterminés, dans des conditions arrêtées par lui. Il était décidé une cessation de travail de vingt-quatre heures pour le 1<sup>er</sup> mai, et il était décidé aussi de donner à la propagande préparatoire et à l'idée du 1<sup>er</sup> mai un caractère international pour la nationalisation des grands services. C'est ainsi que les délégués de la Confédération Générale du Travail se répandirent dans les grands centres pour inciter les auditeurs de ces réunions à aller au 1<sup>er</sup> mai dans une manifestation totale, entière de solidarité pour vouloir que la nationalisation puisse être appliquée non seulement en France, car il y a des grands services qui sont internationaux, et la nationalisation de ces services doit être internationale.

Quand nous rentrâmes, les uns et les autres, à la fin d'avril, pour être à Paris ou d'autres pour être dans leur ville au 1<sup>er</sup> mai, les débats des Cheminots se déroulaient à Japy et ensuite à Aubervilliers.

Il y eut deux motions: celle de Japy, où vous preniez votre attitude; votre grève pouvait être soit corporative, soit une grève pour une question sociale. Alors, considérant que cette décision de Japy n'avait pas la valeur interprétative de tout ce que vous supposiez devoir être dans la solidarité supposée de la Confédération Générale du Travail que Jouhaux vous avait apportée... Mais la solidarité est un mot et une idée; quand il faut la matérialiser, il faut examiner comment, suivant quel mode on la réalisera; il faut l'organiser!...

Alors vous allez à Aubervilliers et vous vous trouvez en présence de Navez disant: « Méfiez-vous! la C. G. T. ne vous accordera peut-être pas sa solidarité totale. » C'est ainsi que nous en arrivons à la motion d'Aubervilliers.

Du reste, je vais vous lire un passage de cette motion :

*Décide la grève de tous les réseaux, en laissant au Comité fédéral le soin d'en fixer la date et d'examiner si le 1<sup>er</sup> mai doit être le pivot de l'action et cela, d'accord avec la C. G. T.*

« Si le 1<sup>er</sup> mai .. » Elle était donc conditionnelle, votre décision d'Aubervilliers, subordonnée à la date, à l'accord qu'il convenait d'avoir avec la C. G. T., savoir : si la C. G. T. pouvait avoir autorité de l'engager, si une telle grève engageait la C. G. T. sans avoir convoqué l'organisme administratif le plus proche, sans lui avoir communiqué les responsabilités de l'engagement.

Il y a là une dictature que je n'accepte pas...

C'est bien ainsi que se posent les responsabilités, et je les prends en tant que membre de la Commission administrative; tous les membres de la Commission administrative les prennent.

Mais il y a une responsabilité que d'autres ont eue avant la grève; il faut les prendre à leur heure et non pas faire peser sur nous, Commission administrative, celles de la déclaration de la grève.

« En accord »? Non!... Vous avez, le 26 avril, fait appel à Perrot, fait appel à Dumoulin; ils se sont rendus à votre invitation. Dumoulin a dit: « Je venais de tournée, je n'avais presque rien connu du Congrès que ce qu'on avait publié dans les journaux, mais je me suis rendu à l'appel des cheminots. »

Du reste, Dumoulin s'expliquera sur ce point. Mais je dis que je conteste à un secrétaire confédéral d'engager la Confédération... Je suis peut-être bien prétentieux de contester, mais il y a quelqu'un qui pourrait peut-être contester plus que moi: ce sont les secrétaires et les Comités de Fédérations qui se sont engagés dans la grève de solidarité le 20 avril, après conversation avec les secrétaires de la Fédération des cheminots...

C'est le 20 avril que les secrétaires des Fédérations, tels que Bartuel, Vignaud, Réaud, s'engagèrent; mais le fait se situe là, c'est le nœud gordien qu'il faut trancher.

C'est vous qui décidez la grève. Que dit Monmousseau, que disent Lévêque et Sirolle, le 28 avril, à 3 ou 4 heures de l'après-midi, au 33 de la rue Grange-aux-Belles ?

Ils disent: « Camarades de la Confédération Générale du Travail, nous avons décidé la grève, les ordres de grève sont partis. »

Alors, que demandez-vous, leur dit-on ?

Et ils répondirent: « Nous venons vous en faire la communication; nous vous communiquons que notre grève est décidée, nous avons posé les points des revendications qui sont: la nationalisation et, au point de vue corporatif, la réintégration et la suppression des poursuites judiciaires ainsi que la reconnaissance du droit syndical. La nationalisation, c'est le point de principe. »

Camarades, vous le voyez, on nous dit: « L'ordre de grève est parti. » D'ailleurs, vous ne le contesterez pas; ce que vous prétendez c'est que Dumoulin était d'accord avec vous. Eh bien! voyons, est-ce que Dumoulin pouvait dire: la grève générale totale, la grève par vagues, et quelles seraient les troupes qui seraient lancées dans les vagues, vagues initiales et vagues successives.

Cela, c'est un point. On fait de l'organisation dans la grève; on ne part pas à la grève comme on fait une balade; on va à la grève avec une préparation. Or, rien n'avait été prévu chez vous, même pas la nationalisation, même pas le degré de nationalisation.

Le degré de nationalisation, nous nous en expliquions. Nous demandions aux camarades Monmousseau, Lévêque: « Mais la nationalisation, jusqu'à quel point? Et quelle nationalisation? Répondez! » Et tous deux répondirent: « La nationalisation, si nous sommes d'accord avec la C. G. T., c'est elle qui en fixera les lignes, mais si, au contraire, nous sommes livrés à nos seules forces, eh bien! elle comportera les modifications des autres réseaux assimilables au réseau de l'Etat. » Voilà ce que ces camarades disaient; c'étaient vos délégués autorisés!... J'ai un souvenir de ces choses vécues; je ne les oublie pas, je les rapporte avec la fidélité des souvenirs gravés.

Par conséquent, vous devez comprendre tout de même qu'à ce moment-là nous nous trouvions en face d'une grève qui pouvait être professionnelle, dont on abandonnait la cause sociale; et puis, comme au 29 février, il y avait tout de même une solidarité que nous devions aux cheminots: ils font partie de notre famille; nous ne pouvions pas négliger ce point, et alors nous avons examiné, et nous avons été longtemps à examiner; c'est que si la grève se déroulait avec une puissance telle que les délégués cheminots en étaient persuadés, nous disions: « Mais il conviendrait d'organiser le service de ravitaillement »; et nous demandions aux camarades cheminots de nous apporter pour le lendemain un plan de service de ravitaillement pour que la masse ne soit pas contre nous, qu'elle ne soit pas mise en disette par la grève des cheminots.

Nous nous ne voulions pas jeter contre nous la masse ouvrière qui ne comprenait pas encore la nationalisation. Votre grève a été déclarée (et je crois que le camarade de Marseille l'a un peu dit) dans un moment de non-préparation; il nous aurait fallu quelques semaines, peut-être quelques mois et vous en aviez bien la persua-

sion puisque vous disiez à Aubervilliers : « Le soin d'en fixer la date et d'examiner si le 1<sup>er</sup> mai doit être le pivot d'une action. »

DELAGRANGE. — Ce sont les déclarations de Navez qui ont amené à faire cette restriction.

BOURDERON. — Ne nous rendez pas responsables d'une décision que vous avez prise et que vous ne nous avez fait connaître que longtemps après, alors que le 1<sup>er</sup> mai n'était certainement pas la date, puisque nous étions au 20 avril et qu'il ne nous restait pas le temps suffisant pour faire connaître vos actes et votre attitude à la masse ouvrière pas plus qu'à la masse paysanne qui fit une résistance opiniâtre. Camarades, croyez que la grève fut vaincue avant son déclenchement...

Les vagues d'assaut, elles étaient examinées par nous le 29 et le 30 avril. Bartuel expliquera dans quelle situation se trouvaient les mineurs qui étaient en face d'une grève éventuelle pour des raisons corporatives; or le gouvernement faisait voter au Sénat, le 30 avril, pour les ardoisiers, des avantages identiques à ceux des mineurs.

Vignaud s'expliquera aussi, et dira quelles étaient les promesses qu'ils faisaient en présence des secrétaires des cheminots, Monmousseau, Lévêque et Sirolle, les 29 et 30 avril, puisque nous siégeons en permanence.

Vignaud leur disait : « Suivant que votre grève se développera, notre rôle d'intervention viendra. » Et les Inscrits maritimes, représentés par Réaud, en disaient tout autant : « Quand nos collègues cheminots, d'accord avec la Confédération Générale du Travail, considéreront que nous devons intervenir, nous interviendrons. » Eh ! camarades, c'est bien là l'organisation faite pour lancer les vagues d'assaut ! Votre secrétaire y était. Il n'y avait, dans ces jours du 29 et du 30 avril, que trois corporations qui étaient engagées pour vous soutenir dans votre grève qui avait un caractère social, et si vous en convencez, ces trois corporations étaient d'accord avec Monmousseau, Lévêque et Sirolle pour engager la lutte.

Ah oui ! vous êtes venus nous dire nettement le résultat de votre mouvement, la situation; le 3 mai, c'était le jour fixé par les mineurs pour dire : « Chômage le 1<sup>er</sup> mai, et le 3 mai, grève des mineurs pour revendications formulées. » Eh bien, le 3 mai, automatiquement Bartuel a laissé se déclencher la grève des mineurs; le 3 mai, les cheminots sont venus nous demander que l'on veuille lancer une vague d'assaut; nous l'avons lancée dans la mesure où nos camarades secrétaires de la Fédération des Dockers et des Inscrits maritimes avaient pu communiquer à leurs syndicats respectifs l'ordre de faire cesser le travail.

Ah ! vous venez critiquer les vagues d'assaut successives et dire qu'elles ne furent pas ce qu'elles auraient dû être, qu'il aurait été nécessaire de faire une grève générale ! Mais cette raison que vous venez donner vient d'aulant à l'appui de notre attitude. Si c'était une grève générale, il fallait au moins l'organiser et la concerter. Ce

n'était pas Dumoulin qui pouvait avoir la responsabilité totale; ou bien je ne serai plus membre de la Commission administrative s'il en était ainsi; je ne suis administrateur de la Confédération Générale du Travail qu'à la condition que j'y assume les responsabilités et que je les partage, et tous les membres de la Commission administrative sont dans le même état d'esprit que moi.

Ah oui ! nous avons dit qu'il y avait un saut à faire et je l'interprétais ainsi : Le saut dans l'inconnu... Ce point est établi; je défends que l'on apporte ici un autre sens de la vérité, car celui-là — et je pourrais peut-être être presque prétentieux de le dire — il est absolu tellement il est dans la structure des faits.

La grève s'est déroulée; nous l'avons examinée avec le Bureau qui a succédé aux secrétaires de l'ancien Bureau, et je veux quand même dire que, quand nous nous préparions à la résistance et aussi quand nous examinions quelle nature d'intervention, ou de délégation nous pouvions faire pour la marche du mouvement, pour poser nos revendications, il y eut un secrétaire des cheminots qui nous dit : « Je ne serai pas des vôtres à ce moment-là, je serai arrêté. » Ces paroles ont été tenues dans nos séances de Commission administrative; on avait donc une présomption des difficultés que l'on allait avoir, et ces présomptions on ne s'en est pas ouvert totalement avec la Commission administrative qui assumait les responsabilités à ce moment-là.

Tout de même, il faut situer; et alors qu'on savait qu'on ne serait plus là, qu'on serait privé de la liberté pour exercer toute la vaillance de son dévouement, la grève se déroulait en recevant des lettres de certains camarades; il y en avait qui étaient des pionniers de la grève le 25 avril à Aubervilliers, et qui écrivaient dans le courant de mai : « Du fond du maquis où je suis, je vous fais part de ceci ou de cela... »

Oui ! on était dans le maquis, et nous étions en face des responsabilités et du gouvernement ! La conclusion, c'est qu'il nous a fallu prendre position pour que le Comité Confédéral National assume la responsabilité que nous, Commission administrative, nous trouvions trop lourde; car nous sentions pendant les trois semaines de mai, après les demandes faites par les cheminots de vagues d'assaut successives, de ces vagues que je ne veux pas expliquer et qui ne furent que très imparfaitement efficaces, car de ces vagues il y en eut même qui furent risibles, un peu fantaisistes, même trop fantaisistes... Quand nous sommes arrivés à la dernière semaine, et que nous sentions bien que la grève arrivait à son déclin, à sa fin, parce que les dockers, qui avaient été engagés dès le début, éprouvaient des souffrances cruelles chez eux car ce ne sont pas des camarades qui ont une provision de numéraire pouvant leur permettre de vivre des semaines et des semaines, ce sont de malheureux travailleurs au jour le jour et qui n'avaient rien en face de cette situation pénible. Nous sentions aussi que chez les cheminots il y avait de la lassitude ou qu'ils étaient tout au moins désemparés.

Oui, vous êtes venus nombreux nous consulter, nous demander de



faire des grèves générales départementales, mais nous ne pouvions pas véritablement agir par ce jeu de grèves départementales loin du centre; alors, au Comité Confédéral National il y eut un débat et nous nous sommes expliqués. Ce sont les secrétaires des Unions qui ont exposé eux-mêmes les conditions dans lesquelles se trouvaient, si l'on peut dire, leurs organisations respectives, et aussi ce qu'ils connaissaient des cheminots.

Là, nous primes la résolution de dire : La grève cessera à telle date. Je crois que c'est le 22 mai.

Eh bien ! je me retourne vers les cheminots et je leur dis : Si votre thèse que la solidarité anticipée de la Confédération Générale du Travail vous était acquise, si la conduite de la grève des chemins de fer se faisait en plein accord, et si vous laissiez à la Commission administrative et au Bureau confédéral le soin de conduire la grève, il convenait tout de même que vous puissiez aussi admettre que, cette situation accordée, le Bureau confédéral pouvait en réalité la faire cesser si la grève ne lui apparaissait pas avec une issue relativement favorable. Vous avez considéré que les engagements que nous avions pris les 28 et 29 avril ne tenaient pas, et votre secrétaire fédéral à cette époque a dit : « Nous, nous continuons la grève. » Il y a eu de la solidarité de notre part, et je crois que sur ce point les camarades cheminots n'auraient rien perdu si, au lieu de terminer leur grève plus tard, non par ordre et à jour fixé, mais finissant les sections les unes après les autres avec des sursauts d'agonie, s'ils avaient cessé le 22 comme tant d'autres professions ont cessé qui leur ont apporté une aide, il y aurait eu une discipline. Vous n'avez pas voulu y consentir; aujourd'hui je reste d'accord avec le Bureau confédéral, je reste d'accord avec la Commission administrative qui a pris sa responsabilité. Et s'il n'y eut pas de membres de la minorité au sein de cette Commission administrative, c'est parce qu'ils n'ont pas voulu venir y siéger quand ils ont été élus.

TOMMASI. — Ils s'en expliqueront !

BOURDERON. — Oui ! Mais je réponds au délégué de Marseille...

Il y a la question de la proportionnelle.

Eh bien ! nous l'examinerons. Mais vous avez tout de même préféré agir extérieurement avec toute votre influence pour que la Confédération Générale du Travail mit en application la résolution qui a obtenu dix-neuf voix au Comité National Confédéral du mois de mars. C'est-à-dire la grève générale illimitée au 1<sup>er</sup> mai. C'est pour cela que vous avez œuvré en dehors de nous et vous avez eu une part du mouvement parce que vous avez eu extérieurement une influence.

Il convient donc de dire ici que si nous œuvrons et que si personnellement j'apporte mon appoint, j'espère bien qu'il n'y aura pas une voix qui dira que c'est par complaisance pour les personnalités qui sont au Bureau. Tout le monde connaît mon indépendance, tout le monde sait ma façon de vivre. Si je suis ici, c'est pour défendre des convictions qui sont sincères en moi. Il y a une foi, chez moi,

et je ne permets pas à Jean Brécot de dire : « Les lettres de Zimmerwald » ; de dire : « Je ne sais pas pourquoi nous sommes allés à Zimmerwald. » A ce moment là, il était situé comme un homme qui était hors des dangers, comme tant d'autres ! Vous faites toujours des griefs du passé ; et je vous demande : « Quand ferez-vous l'amnistie des griefs ? » Vous ne vivez qu'avec le passé lointain, vous ne voyez rien du présent, vous oubliez l'avenir ; et c'est pour cela que vous ne mesurez pas la marche d'une masse qu'il convient de conduire.

Oui, nous sommes, nous, véritablement et continuellement calomniés ! Oui, il y a un cabotin quelconque qui a passé à la Confédération Générale du Travail ; il y fut un temps assez long, il y fit beaucoup d'hervéisme ; et, dans un diner amical où les anciens secrétaires du Bureau confédéral étaient réunis, et dont un intellectuel donna la prose à *l'Humanité*, il se permit de nous donner des leçons. Nous serions ses élèves, ses humbles élèves ! Mais non ! Nous vivons, nous, dans un milieu que cet intellectuel ne connaît pas, il n'a ni nos aspirations, ni nos besoins ; il se hausse, il a besoin d'être posé ; si on ne le posait pas, on ne le connaîtrait point.

Mais il y a un cabotin qui, par la plume de Dunois, a dit : « Toute notre pensée d'alors et d'aujourd'hui e trouve incluse dans cette motion d'Amiens, « charte d'indépendance du syndicalisme ». Notre pensée d'alors ne menait pas à Washington mais à la Santé et à Clairveaux, j'en sais quelque chose... »

Est-ce que c'est pour arriver où il en est arrivé qu'il est allé à la Santé ? Est-ce que c'est pour finir comme il a fini en 1914 ?

Allons donc, ceux-là, ils ne sont pas du mouvement syndical, ils se sont comme tant d'autres éloignés de notre milieu pour des intérêts, pour des avantages, pour des situations, et ils sont nombreux ceux qui ont passé parmi nous !... (*Applaudissements.*)

Nous en avons moins que dans le parti socialiste ; mais nous avons aussi dans le syndicalisme nos tarés, et quand nous le pouvons, nous avons le droit de les pousser en marge de nous en continuant notre chemin !

Maintenant, je m'arrête et je dis : J'ai situé le point de la grève, nous examinerons l'attitude à avoir demain ; j'accepte d'examiner avec vous ce que vous concevez de l'Internationale de Moscou et ce que nous concevons de l'Internationale d'Amsterdam et des avantages et résultats qu'elle peut nous donner.

Mais je dis que j'ai situé les responsabilités de la grève ; j'assume les responsabilités avec mes camarades de la Commission administrative du 28 avril et les décisions que nous avons prises jusqu'à la cessation du travail ; nous les assumons en solidarité totale, entière avec le Bureau confédéral, parce que nous avons pris des décisions en commun... Bourderon n'apporte pas sa solidarité à qui la voudraient ; il l'apporte à ceux qu'il croit la mériter !

Je termine ; je demande à ceux qui ont à se défendre de venir cet après-midi s'expliquer. Il ne faut pas user le Congrès avec des réticences mentales. Vous applaudissez ou vous allez déclamer dans des

réunions publiques et ici vous ne dites rien ! Venez dire ici ce que vous avez dit autre part, et au moins nous nous en expliquerons !  
(*Applaudissements.*)

*Le Président.* — Camarades, avant de lever la séance de ce matin, je dois vous donner connaissance de quelques communications qui sont parvenues au Bureau.

1° Les camarades sont invités à retirer leurs cartes de délégué pour faciliter le contrôle à l'entrée;

2° Les auditeurs sont invités à rester dans les galeries.

Maintenant voici une lettre qui nous est adressée par le secrétaire de la Bourse du Travail de Rouen, pour nous annoncer qu'il a été institué une Maison du Peuple.

« Camarades congressistes,

« Il a été institué à Rouen une Maison du Peuple. Afin de faire face aux dépenses occasionnées par l'achat de cet immeuble et d'y faire toutes les transformations nécessaires, le Syndicat du Bâtiment de Rouen a fait faire des timbres de solidarité dont le prix est fixé à 2 fr. 50.

« Le Bâtiment de Rouen fait un appel pressant aux camarades du Congrès pour qu'ils prennent au moins chacun un timbre de la Maison du Peuple de Rouen.

« Le délégué du Bâtiment de Rouen demande au Congrès l'autorisation de se tenir à la porte à la sortie afin d'y placer quelques timbres; il espère que sa demande trouvera bon accueil auprès du Congrès et les en remercie à l'avance.

« *Le secrétaire du Bâtiment de Rouen,*

« JULIEN MOY. »

Maintenant une communication du Spectacle :

« Le Comité d'organisation du Congrès informe les congressistes qu'il a été organisé, avec le concours de la Fédération du Spectacle, une grande fête familiale en leur honneur.

« Elle aura lieu aujourd'hui, à 20 heures, salle de l'Alhambra. Le programme sera distribué cet après-midi, sur les tables. »

La séance est levée à 12 h. 15.

## *Séance de l'après-midi*

---

*Le Président.* — Camarades, la séance est ouverte.

Avant de donner la parole à notre camarade Launat, je dois vous dire que nous avons été saisi, par le camarade Liochon, du Liyre, de la motion suivante :

*Le Congrès décide de la clôture avec les orateurs inscrits si la liste n'est pas épuisée ce soir à six heures; ceux qui n'auront pu prendre la parole désigneront un orateur pour et un orateur contre le Rapport.*

Je dois vous dire qu'actuellement il y a encore dix-huit orateurs inscrits, sans compter les membres du Bureau qui auront certainement à prendre la parole.

Je vais mettre cette proposition aux voix.

*Fiquet.* — C'est inutile, étant donné que nous avons décidé hier que s'il restait des orateurs inscrits ce soir, les tendances nommeraient chacune cinq orateurs pour achever la discussion, en dehors du Bureau.

*Le Président.* — La parole est au camarade Launat, sur le Rapport moral.

## **Discours de Launat**

**LAUNAT.** — Camarades, je viens à cette tribune avec une double préoccupation : d'abord, de garder toujours la pondération de langage, et je dis plus, la déférence qu'un homme comme moi, qui intervient pour la première fois dans vos débats confédéraux, doit à de vieux militants depuis longtemps dans la bataille, dont les épaules ont été parfois lourdement chargés de responsabilités, et dont je ne conteste ni la probité, ni la sincérité, ni même les services rendus dans le passé à la classe ouvrière; d'autre part, de puiser dans ma conscience tout le courage dont j'ai besoin pour exprimer toute ma pensée d'une façon digne de ceux qui m'écourent et digne de ce débat.

Il serait difficile de me discréditer auprès de certains de nos camarades en me représentant comme un fougueux extrémiste. Ceux dont je vais être obligé de critiquer la politique savent bien que je n'ai rien d'un exalté, que j'appartenais aux éléments plutôt modérés du Parti socialiste lorsque je suis venu collaborer à l'œuvre du Conseil Economique du Travail; et ils savent que je n'avais jamais cessé

jusqu'alors d'approuver la politique confédérale, à l'Union des Syndicats de la Seine.

Je viens dire pourquoi je ne puis accorder plus longtemps ma confiance au Bureau confédéral.

Depuis trois à quatre semaines, les dirigeants de la C. G. T. ont eu la grande habileté, selon moi, de concentrer toute l'attention de la classe ouvrière sur ce problème : l'organisation syndicale doit-elle renoncer à son indépendance à l'égard des partis politiques, se rattacher et se subordonner à l'Internationale Communiste de Moscou ?

Ce faisant, ils ont attiré l'attention et la discussion de ce Congrès sur le terrain qui leur était le plus favorable.

Quant à moi, je ne les y suivrai pas. Il y a bien assez de choses à dire de l'administration confédérale pour faire repousser le Rapport moral, pour qu'il soit inutile d'y ajouter des questions nouvelles qui ne peuvent que favoriser l'oubli de certaines erreurs et l'absolution de certaines fautes.

Ce qui a posé pour nous, pour la C. G. T. d'aujourd'hui le problème des rapports du syndicalisme et du socialisme, ce n'est pas la circulaire de Zimoview, c'est, plus de six mois auparavant, la création du Conseil Economique du Travail.

En effet, le jour où le Conseil Economique du Travail et la C. G. T. ont voulu examiner comment il serait possible, pour la classe ouvrière, de contrôler la production capitaliste et de participer à la direction des entreprises, des grands services d'intérêt économique, ce jour-là, non pas extérieurement, par les chemins de Moscou, mais au dedans même de la C. G. T., le problème de la propriété, le problème socialiste s'est posé et vous a contraint à prendre position.

La position que vous avez prise, je la discuterai. Elle est caractéristique de votre disposition d'esprit. Elle permet de juger des sentiments que vous nourrissez au terme d'une carrière syndicaliste déjà longue, au cours de laquelle vous avez perdu quelques illusions de jeunesse et de confiance dans la valeur des idées et des théories de pure justice sociale. (*Applaudissements.*)

Je note, à présent, que cette œuvre du Conseil Economique du Travail est bien vôtre. Vous avez présidé à sa constitution et vous avez fait vôtre le fruit de ses travaux et entrepris, à grands frais, dans tout le pays, une propagande d'écrits et de discours pour faire adopter, par la classe ouvrière, les projets de nationalisation que ce Conseil vous a préparés et que, pour votre part, vous avez adoptés sans réserve.

C'est là-dessus que je veux vous juger et que je demande au Congrès de juger votre politique intérieure et votre politique générale.

A la fin de ce Congrès un débat doit être institué sur la nationalisation industrialisée; la politique confédérale s'est tellement engagée dans cet ordre d'idées que je serai obligé d'anticiper quelque peu sur ce débat.

S'il m'était interdit, quand je critique le Rapport moral, quand je discute le Rapport moral, de critiquer la manière dont le Bureau

confédéral conçoit la transformation sociale, je n'aurais plus qu'à descendre de cette tribune. Au surplus, je n'abuserai pas de la liberté de discussion que vous me donnerez, car cela me dispensera de remonter à cette tribune à la fin des débats pour discuter sur le programme d'avenir du syndicalisme.

C'est parce que, dans cette question du Conseil Economique du Travail et de la nationalisation industrialisée, j'estime que le Bureau confédéral a agi contrairement aux intérêts de la classe ouvrière, que je vous demande de repousser le Rapport moral qui vous est présenté.

Je crois que c'est principalement notre camarade Marcel Laurent qui s'est occupé de la constitution et de l'organisation du C. E. T. En tout cas, le secrétaire général de ce Conseil, le camarade Jouhaux, qui a présidé à sa constitution et dirigé ensuite les travaux du Comité directeur, n'a pu en ignorer quoi que ce soit. Tous deux portent l'entière responsabilité de cette constitution et je suis certain d'ailleurs qu'ils ne chercheront pas ici à se dérober à cette responsabilité.

J'aurais beaucoup à dire, camarades, de l'organisation même, au point de vue pratique, des travaux du C. E. T. J'aurais voulu m'y étendre quelque peu, mais je ne le ferai pas, puisque le débat sur le Rapport moral est assez avancé et que je veux ménager les droits des camarades inscrits pour cette discussion.

Au surplus, c'est un autre procès que je veux faire au Bureau confédéral et ici, j'arrive au point vif, au point sensible du débat.

Je vous reproche d'avoir complaisamment ouvert la porte du C. E. T. à des adversaires de notre lutte de classes, à des représentants de la bourgeoisie et de l'avoir, par contre, bien difficilement entr'ouverte à ceux que vous saviez animés de sentiments socialistes profonds et d'idées hardies.

. Je n'avance rien, camarades, que je ne sois en état de prouver **sur-le-champ**.

Rey, ce matin, demandait des précisions. Je vais lui en fournir, au delà sans doute de ses espérances.

Il est facile de se dire socialiste, de protester même de son admiration pour la vie et l'œuvre de Jaurès. Je suis de ceux qui jugent les hommes moins à leurs discours qu'à leurs actes.

Vous avez installé comme secrétaire d'une des principales sections du Conseil Economique du Travail, la section de l'organisation de l'économie nationale et internationale, un homme, d'un commerce tout à fait charmant, je le reconnais (je ne suis pas autorisé à le nommer car nulle part, à ma connaissance, son nom n'a paru dans les travaux publiés) mais vous ne confeserez pas que ce secrétaire de section du Conseil Economique du Travail soit un rédacteur du journal *le Temps*. Je ne le nomme pas, parce que je ne reçois et ne peut recevoir aucun démenti du Bureau confédéral.

Je vais apporter une précision nouvelle.

Vous faites grand bruit d'un projet destiné à donner, selon vous, la clé de tous les problèmes économiques et sociaux : le projet de Direction générale de l'Economie nationale.

Je ne conteste pas d'ailleurs qu'à certains égards, il ne présente quelque intérêt; mais vous ne contesterez pas qu'en dépit des retouches de détail que vous avez pu lui faire subir au Comité de direction, ce projet soit l'œuvre de ce même journaliste du *Temps*.

Vous entendez bien, camarades, ce projet de Direction générale de l'Economie nationale est, en grande partie, l'œuvre d'un journaliste du *Temps* ! (*Protestation du Bureau confédéral.*)

*Plusieurs délégués.* — Le nom ?

LAUNAY. — Le démenti peut porter sur l'un ou l'autre de ces deux points : ou sur la qualité de ce journaliste comme rédacteur au journal *le Temps* (et là, j'ai des dates d'articles publiés dans *le Temps*), ou sur le point que ce rédacteur du *Temps* ne soit pas l'auteur du projet. Et alors, puisque vous voulez des noms, je vais vous dire que c'est Jouhaux lui-même qui, dans la *Voix du Peuple*, nous apprend comment la théorie de la Direction générale de l'Economie nationale s'est constituée; il résulte que deux hommes, nommément désignés, ont joué un rôle particulièrement important dans l'élaboration de la doctrine nouvelle.

Je lis textuellement :

Nous les avons examinés (il s'agit des points principaux de la nationalisation) et après force discussion au sein du Comité directeur avec des économistes comme Gide, Bernard Lavergne, nous sommes arrivés à faire admettre comme principe l'institution d'une régie autonome, placée sous le contrôle des producteurs et des consommateurs, étant entendu qu'à aucun moment, la corporation appelée à mettre en application ces services ne pourra avoir aucun droit de propriété.

Quels sont donc ces deux hommes ainsi mis en exergue, dans un témoignage public ?

L'un d'eux est bien connu des coopérateurs, c'est l'économiste Charles Gide. Je m'honore d'avoir été un de ses élèves, mais il ne m'en voudra pas si je signale qu'au cours de sa longue carrière de professeur d'économie politique et sociale, il n'a cessé de prendre position contre le socialisme qu'il déclare irréalisable et même indésirable. Il n'a cessé de prendre position contre cette expropriation du capitalisme que réclame cette Charte d'Amiens que vous aimez tant à évoquer.

Quant à l'autre, la définition même de la nationalisation, vous la devez à cet éminent économiste — il a été assez habile de s'en tirer sans prendre position sur le problème de la propriété, si bien que j'ai pu faire remarquer que cette définition s'appliquait aussi bien à une douche municipale qu'à une entreprise de l'Etat — quant à l'autre de vos principaux collaborateurs, M. Bernard Lavergne, j'ai pu moi-même, à l'Ecole des sciences politiques, apprécier sa valeur que je ne songe pas à contester, pas plus que je ne contesterai celle de son frère, secrétaire de la Confédération Patronale de la production, M. de Lavergne.

Je veux seulement signaler que je trouve dans un journal du 31 juillet, sous la mention « de notre envoyé spécial », une relation sur les affaires algériennes qui est signée de Bernard Lavergne, votre précieux collaborateur, et que ce journal est le *Temps*.

Vous avez voulu des noms, je vous en donne !

Ensuite, vous avez transmis ce projet à la Fédération des Cheminots pour le faire adopter par son Congrès, et Dieu sait si pendant ce mois d'avril vous pressiez le Conseil Economique du Travail de mettre au point ses projets, en vue du grand mouvement qui se préparait à la Fédération des Cheminots et dont vous attendiez le couronnement de votre carrière syndicaliste, avec la reconnaissance officielle du C. E. T. et l'adoption de cette politique des nationalisations.

Vous avez donc remis aux cheminots, au nom du Conseil Economique du Travail, un projet de nationalisation qui avait été mis au point sur les suggestions d'un journaliste du *Temps* et d'un professeur d'économie politique, hostile à l'expropriation du capitalisme.

Voilà d'autres précisions.

Quelle était votre attitude à l'égard de nos amis socialistes ?

Au début de ma collaboration, je m'étais rendu compte évidemment qu'à côté des éléments modérés qui déterminaient l'orientation du C. E. T., la contre-partie socialiste manquait un peu. J'observais, d'autre part, qu'on avait omis d'appeler au Conseil Economique du Travail des hommes qui devraient cependant avoir une place de premier plan là où il s'agit de remplacer un état social par des rapports de droit nouveaux, je veux dire des juristes professionnels.

J'ai essayé de faire combler cette double lacune en proposant au Comité directeur de s'adjoindre quelques juristes, notamment trois avocats de la Cour d'appel que je connaissais pour leur valeur et leur dévouement aux idées socialistes ; j'ai nommé Corcos, Bloch et Georges Mauranges. Non seulement le Comité directeur n'a pas donné suite à ma proposition, mais je n'ai même jamais reçu de réponse à mes lettres.

J'ai donc le droit de dire que tandis que vous ouvriez toutes grandes les portes du C. E. T. à des journalistes du *Temps*, vous les fermiez obstinément à des hommes dont vous ne pouvez pas nier la compétence, mais dont vous connaissez les sentiments socialistes et dont vous redoutiez l'influence sur l'orientation du Conseil Economique du Travail. (*Applaudissements.*)

Vous avez été plus accueillants pour les ingénieurs de l'U.S.T.I.C.A.

Je dirai toute ma pensée sur cet autre élément du Conseil Economique du Travail, qui a joué un rôle de premier plan dans sa constitution et dans ses travaux.

J'ai l'honneur d'approcher quelques-uns des fondateurs et des dirigeants de l'U.S.T.I.C.A. ; je les crois désintéressés et animés d'une louable volonté de travailler au relèvement national.

J'imagine qu'ils n'ignorent pas eux-mêmes qu'il se trouve dans leurs rangs des adhérents moins désintéressés, pour qui le problème social serait bien près d'être solutionné, le jour où ils auraient accès



dans ces conseils d'administration nouveaux qu'on nous propose pour la gestion des organismes capitalistes.

Je reconnais qu'il y a une destinée amère pour l'ingénieur à mettre sa science au service de l'édification et de la marche d'une entreprise, à conduire la direction souvent de cette entreprise et de se contenter de quelque 20, 30 ou 40.000 francs par an, tandis que le propriétaire ramasse des millions. Mais je pense que pour la classe ouvrière de cette usine qui ignore les salaires de 30 ou 40.000 francs par an, le problème social se pose dans des conditions différentes de celles où l'entrevoit l'ingénieur, parce qu'il ne connaît pas la pauvreté. L'ingénieur ne peut pas éprouver tous nos sentiments de classe; il faut souffrir dans son âme et dans sa chair pour être un prolétaire conscient, pour épouser toutes les passions et les colères de la classe ouvrière.

Camarades, il y a une autre raison pour laquelle, dans un C. E. T. réorganisé je ferais certes appel au concours des techniciens de l'industrie, mais je refuserais de leur abandonner la direction des travaux, et voici pourquoi; je veux m'en expliquer très franchement.

Ce n'est pas la première fois que des ingénieurs se groupent dans un effort de réorganisation sociale et il est naturel qu'après les grands cataclysmes, dans les périodes de dissolution et de renouveau, des hommes qui font profession de se dépenser intellectuellement dans des époques de construction, d'organisation industrielle, s'offrent, dans ces circonstances historiques, à contribuer au relèvement national. C'est ainsi que dans la grande perturbation sociale qui suivit les guerres de la Révolution et de Napoléon, tandis que le progrès du machinisme en Angleterre commençait, au profit de ce pays, à faire sentir ses effets sur la concurrence internationale, des hommes de bonne volonté, des ingénieurs, des polytechniciens se groupaient à l'appel de Saint-Simon, pour offrir, à la France adaptée à des méthodes périmées, tout un plan de réorganisation industrielle.

Lasse de massacres sans fin, selon le témoignage de Michelet, la France entendit, alors, venant de ces hommes, des appels éloquentes en faveur d'une association industrielle dans laquelle le talent, la capacité auraient la direction de la gestion économique.

Ce n'est pas la première fois que des ingénieurs conçoivent un régime économique dans lequel ils auraient la direction.

Nous avons une vue plus large et les saint-simoniens avaient une vue plus haute et plus large du problème social. Ils avaient immédiatement pris parti en condamnant le droit de propriété, le principe de l'héritage. Vos techniciens de l'industrie ne sont pas allés aussi loin; ils ont l'ambition plus modeste de replâtrer l'édifice croulant du capitalisme et ils ont réussi à vous gagner à leurs vues! (*Applaudissements.*)

Moins généreux que le rêve saint-simonien, le plan de l'U.S.T.I.C.A. n'est pas moins chimérique.

Et pourquoi des projets de réorganisation sociale — il y a des ingénieurs qui ne sont que des ingénieurs — seront-ils toujours chi-

mériques?... Parce qu'il manque à ces hommes, fort intelligents généralement et fort capables dans leur spécialité professionnelle, il leur manque, pour un effort qui est avant tout d'organisation juridique, politique et économique, quelque chose qui ne s'apprend pas, Jouhaux, à l'école des Arts et Métiers ou à l'école des Mines, pas même dans les journaux, et cela, c'est la science financière, l'histoire des doctrines, le droit, la physiologie, la sociologie, toutes choses qui s'apprennent à la Faculté de Droit, où vos techniciens de l'industrie n'ont jamais mis les pieds.

Comprenez-vous pourquoi le concours des techniciens de l'industrie doit avoir son utilité, mais pourquoi ils doivent avoir un rôle plus modeste, pourquoi ils doivent vous assister, mais non pas vous diriger ?

... Vous avez enfin fait appel aux fonctionnaires et aux coopérateurs.

Des premiers je ne dirai rien, sinon que je regrette que leur rôle dans le C. E. T. ne soit pas plus important. Ce sont des camarades au même titre que les salariés de l'industrie privée. Comme eux, ils exercent leur activité professionnelle, ils ont le plus mauvais des patrons. Ils travaillent comme les ouvriers, sur un fonds social, et ils ne sont pas propriétaires de leur emploi; ils ne peuvent léguer à leurs enfants la source de leur revenu professionnel et de leurs moyens d'existence. Comme nous, ils sont dans la même situation par rapport à ceux qui ont le privilège de pouvoir transmettre à leurs héritiers les capitaux avec lesquels ils ont exploité leurs contemporains et que nous saurons déposséder un jour, pour que tous les enfants de ces terres, naissent égaux en droits et en devoirs.

J'ai regretté, par exemple, qu'un homme comme Oualid n'ait pas un rôle plus important dans les décisions du C. E. T. J'ai vu, à l'une des dernières séances de la deuxième section, un jeune technicien lire sans sourciller le projet sur la délicate question de la participation aux bénéfices en présence de Oualid, réduit au rôle d'auditeur.

Quant aux coopérateurs, en la personne de Charles Gide et d'autres délégués, ils ont joué un rôle particulièrement influent au sein du C. E. T. Comme il était hostile à l'expropriation du capitalisme, on évitait de se mettre d'accord avec les autres membres du C. E. T.

Le journaliste du *Temps* ne voulait toucher ni au droit d'hérédité, ni aux autres lois fondamentales de notre économie actuelle.

J'ai montré, tout à l'heure, d'après le témoignage de Jouhaux, le rôle particulièrement actif qu'avaient joué dans la formation de la doctrine sur la nationalisation des hommes comme Gide et Bernard Lavergne.

Pour moi, je dis: des techniciens collaborateurs à titre consultatif, oui; mais les décisions du C. E. T., seuls, des syndiqués affiliés à la Confédération Générale du Travail doivent les prendre au Comité directeur; seuls, des représentants de la classe ouvrière salariés doivent faire partie de ce Comité directeur. (*Applaudissements.*)

Si des délégués de la Fédération des Coopératives appartiennent à

notre classe, ils doivent être syndiqués et alors ils peuvent faire partie du Comité directeur.

Je demande, par conséquent, que le Congrès donne des instructions formelles au Bureau confédéral pour que le Conseil Economique du Travail soit réorganisé sur la base des déclarations que j'ai faites et si le camarade Jouhaux, tout à l'heure, ne s'engage pas formellement à opérer cette réorganisation, je vous demanderai, afin que ce débat particulier sur le Conseil économique ait une sanction, que préalablement au vote sur le Rapport moral vous vous comptiez sur une résolution que je déposerai dans ce sens.

J'arrive maintenant à l'examen des travaux effectués par le Conseil Economique du Travail.

De ces projets de nationalisation qu'on propose à notre admiration, qu'on commence à distribuer dans les Fédérations dociles à les entériner (car, qu'est-ce que vous voulez objecter à un projet qui vous arrive de cette assemblée de compétences qu'est le C. E. T. et qui vous est transmis par la C. G. T. avec un brevet d'orthodoxie syndicaliste ?), je vais vous montrer ce qu'ils cachent.

Vous allez voir, je l'espère, circuler l'œuvre la plus ambitieuse et la plus chimérique à la fois, entre toutes les solutions qui se sont offertes à résoudre le problème social. Elle n'enrichira pas l'histoire des doctrines économiques et si l'un des historiens de l'économie sociale, M. Charles Gide, n'avait pas été de sa personne mêlé à cette entreprise, je doute fort qu'on en parlerait dans les manuels scolaires de l'avenir.

Imaginez un concours de réformateurs et qui veulent mettre d'accord le loup et l'agneau, c'est-à-dire exploiters et exploités, qui veulent consigner le salariat dans une forme de gestion dans laquelle la classe capitaliste abandonne ses privilèges.

Mais le Conseil Economique du Travail ne s'embarrasse pas de si peu; on fera des conférences de propagande pour amener, d'une part, la classe ouvrière à l'expropriation de la bourgeoisie, de l'autre la classe capitaliste à faire, sur l'autel de la paix sociale, le sacrifice du droit absolu de propriété.

Cette nouvelle croisade est commencée aux frais de la C. G. T. Jamais, camarades, œuvre plus vaine ne fut tentée !

Je note, en effet, d'ores et déjà, que par la plume de M. Alexandre Lavergne, dont j'ai parlé tout à l'heure, le secrétaire de la Confédération Générale de la Production, la bourgeoisie capitaliste vous a signifié qu'elle ne ferait aucune concession sur le droit de propriété tel que le code civil l'a défini.

Vous savez que l'atteinte la plus légère au droit de propriété privée sera combattue par la bourgeoisie avec la plus grande âpreté. Jamais le patronat n'est descendu à un tel degré d'immoralité que le jour où il est venu à considérer la main-d'œuvre comme une marchandise. Plus le patronat se confine dans son rôle de direction, perdant tout contact direct avec la fourmilière de ceux qui lui font sa fortune, plus s'émeussent les sentiments d'humanité et de fraternité qui

unissaient autrefois le petit patron avec les auxiliaires travaillant à côté de lui.

Le patron, aujourd'hui, n'est plus qu'une machine à fabriquer de l'or, et après les grèves de mai il a été féroce. Nous n'avons pas de grâce à lui demander, pas plus qu'il a à en attendre de nous.

Le soleil qui se lève de la Russie n'est pas prêt de se coucher sur le monde; le progrès est long vers les formes supérieures de la justice sociale qui a des stades à parcourir.

Je n'ignore point ces choses pour les avoir apprises, voici déjà longtemps. Mais je sais aussi que Turgot est né, qui voulait réformer l'ancienne monarchie, que les monarchistes s'y opposèrent; un vent d'orage s'éleva qui emporta les nobles, les rois et détruisit l'ancienne monarchie. Je sais aussi que, sans transition, le pouvoir est passé d'une classe à une autre.

Il ne faut pas confondre le point de départ avec le point d'arrivée, le moment où un cycle historique commence et celui où il finit. Quand on a pris la partie, il y avait déjà longtemps que la royauté avait perdu tout prestige et que ce que la France comptait d'hommes intelligents étaient prêts à recevoir le nouvel évangile de la Déclaration des Droits de l'Homme. L'heure est venue de socialiser, comme le demande votre Internationale Syndicale, les moyens de production et d'échange. Comment instituerons-nous cette propriété sociale? J'ai posé la question à la 2<sup>e</sup> Section du Conseil Economique du Travail, un jour qu'on avait réuni les secrétaires de quelques grandes Fédérations pour leur demander leur avis sur le contrôle ouvrier.

Depuis quelques semaines, à la 2<sup>e</sup> Section, on examinait la question de savoir comment on aménagerait l'entreprise, l'usine de demain. J'ai fait timidement observer qu'il conviendrait peut-être de se demander d'abord comment nous assurerions la possession. Lorsqu'un bourgeois veut acheter une maison, il ne commence pas par rassembler des matériaux pour faire des réparations; il recherche d'abord s'il a les moyens de l'acheter.

Il est évident que la première question que le Conseil Economique aurait dû se poser est celle-ci : Comment deviendrons-nous les maîtres? Devrons-nous racheter les entreprises capitalistes? Si la classe ouvrière le veut, le peut-elle? Ou bien, devons-nous simplement exproprier le capitalisme comme le demande la résolution d'Amiens? Ou y a-t-il encore d'autres méthodes d'expropriation?

Quelques-uns de mes interlocuteurs parurent assez surpris, mais d'autres, notamment M. Charles Gide qui assistait à la séance, comprennent fort bien ce que je voulais dire et depuis j'ai essayé vainement de faire venir la question à l'ordre du jour; je n'ai jamais pu y réussir. Quand j'en parlais, on objectait l'ordre du jour et l'on me renvoyait aux calendes grecques.

C'est dans ces conditions que j'ai été amené à donner ma démission du Conseil Economique, me réservant de poser au Congrès cette question de la dépossession de la bourgeoisie que vous n'avez pas osé aborder de front.

Vous savez comment, pour son compte, le Conseil Economique du Travail doit avoir résolu le problème. On rachètera. C'est bien simple. Mais avec quoi ? On amortira le capital, on remboursera toute la valeur des entreprises nationalisées, en prélevant chaque année, pendant 70 ou 75 ans, une annuité de rachat sur les bénéfices. Mais pardon ! Et celles des entreprises qui, d'après vos propres théories sont appelées à ne pas faire de bénéfices, comme les chemins de fer ? Eh bien ! dans ce cas, l'Etat viendra à la rescousse, c'est-à-dire, le budget de la nation, c'est-à-dire vous et moi !

Ainsi, pendant deux générations, la nation assumera des impôts pour assurer des rentes aux capitalistes et pour leur rembourser la valeur des entreprises nationalisées.

Je laisse de côté la question au point de vue de la stricte justice et je prie le Congrès de revenir à cette objection pratique : où trouverez-vous l'argent pour racheter ?

Cette objection que j'ai déjà faite il y a plusieurs mois, je me flatte qu'elle est à l'heure actuelle sans réponse, et je sais bien qu'elle restera sans réponse parce que vous ne pouvez pas plus répondre à cette question que si l'on vous demandait de résoudre la question de la quadrature du cercle.

Oh ! je sais bien que, prenant un problème particulier comme celui des mines, il ne suffit que de quelques millions pour les faire tomber dans le domaine public. Mais aurez-vous émancipé toute la classe ouvrière parce que vous aurez nationalisé les chemins de fer, les banques, les grands magasins ? Avez-vous fait le compte des annuités qu'il faudrait servir rien que pour réaliser votre programme de nationalisation ? Il faudrait quintupler le budget actuel de l'Etat et je vous demande toujours : Où sont vos ressources correspondantes ? Vous ne comptez pas sur un impôt sur le capital, vous l'avez nationalisé ; vous n'allez pas le grignoter pour assurer le service de vos annuités de rachat ; vous ne comptez pas davantage fabriquer de nouveaux papiers-monnaies pour acquitter cette dette ! Vous augmenteriez indéfiniment la crise dans laquelle ce seraient les propriétaires qui seraient avantagés.

Vous voyez qu'on a pu retourner le problème sous toutes ses faces. Il est insoluble par les voies que vous nous proposez ; il n'y a qu'une voie, qu'une solution qui est ouverte : exproprier d'abord le capitalisme pour cause d'intérêt général ; et c'est ensuite que nous examinerons comment il est possible de désintéresser, dans une certaine mesure, ceux qui auront été lésés par l'expropriation.

Vous avez trouvé, au Groupe socialiste parlementaire, quelques députés bienveillants pour se faire à la Chambre l'interprète de vos théories de nationalisation bourgeoise. Je lisais, en effet, dans la *Voix du Peuple* du mois d'août, que le projet de nationalisation des chemins de fer, basé sur le rachat, allait être défendu à la Chambre par le Groupe socialiste parlementaire. Je me permettais d'en douter jusqu'à ces jours-ci. Mais le doute n'est plus permis. J'ai vu ces jours-ci qu'en dépit d'une protestation que j'avais adressée au Groupe

parlementaire, ce groupe vient d'autoriser le citoyen Blum à déposer le projet sur le Bureau de la Chambre. Je prends acte qu'au moment où les militants entreprennent un dur combat pour le socialisme contre la politique confédérale défailante, il se trouve des députés assez oublieux de leur devoir socialiste pour se faire l'interprète de votre théorie de nationalisation bourgeoise. Il me tarde de savoir comment, sans trahir la pensée de Jaurès qui s'est exprimée en diverses circonstances sur cette question de la dépossession de la bourgeoisie, le citoyen Blum pourra défendre, à la Chambre, le principe du rachat.

Je me rappelle notamment certains discours de juin 1906, où Jaurès montrait précisément qu'il était inadmissible, en rachetant purement et simplement les entreprises, de doter la classe bourgeoise de moyens lui permettant de reconstituer le capitalisme. Et c'est pourquoi il proposait le moyen des bons de consommation qui, d'après lui, interdiraient à la classe dépossédée de créer de nouveaux moyens d'exploitation, qui ne lui permettraient que d'acheter des produits; qui ne lui permettraient plus de créer des moyens de production, ni d'acheter des producteurs, disait-il.

Eh bien ! pour savoir qui de Jaurès ou de Léon Blum est le fidèle interprète de la pensée socialiste, je déclare dès aujourd'hui que je déposerai, devant le Conseil National du Parti socialiste, une demande de contrôle. (*Applaudissements — Brouhaha.*)

Camarades, je voudrais terminer ma critique des travaux du Conseil Economique du Travail en vous exposant une autre de ses conceptions fondamentales, puisqu'on la retrouve à la base de tous ses projets de nationalisation.

Une fois les capitaux nationalisés, on convertit tous les titres capitalistes, actions et obligations, en titres nouveaux à revenu fixe, garantis par la régie intéressée et par l'Etat. Vous savez bien qu'aujourd'hui, dans les entreprises privées, le revenu est aléatoire ! S'il y a des bénéfices à la fin de l'année, on les répartit sous forme de dividendes; s'il n'y en a pas, eh bien ! il n'y a pas de répartition. Mais avec le système que vous nous proposez, c'est bien mieux. Vous assurez la répartition des capitaux, si bien que je peux qualifier votre système d'assurance nationale contre les risques de déficit. Désormais, les risques des capitalistes seront garantis. Je vous demande avec quoi vous ferez le service de ce paiement ?

Je crois en avoir assez dit, camarades, pour que cette théorie de la nationalisation sorte de ces débats condamnée sans appel.

J'aurais beaucoup à dire encore, relativement aux autres objections que soulèvent les travaux du C. E. T., adoptés par la C. G. T.

Je ne veux pas abuser de cette tribune, mais je dis qu'il faut que les situations soient nettes de part et d'autre. Si le Congrès sanctionne l'œuvre du Conseil Economique du Travail et adopte son point de vue sur les nationalisations, je dis qu'une ère nouvelle s'ouvre dans l'histoire du mouvement des idées syndicalistes. Non seulement le Congrès consacrerait une œuvre chimérique, irréalisable — je crois l'avoir suffisamment démontré — mais encore, il légitimerait les pro-

fits capitalistes dont l'accumulation a amené peu à peu la constitution de ces capitaux que vous voulez nationaliser et que vous voulez rembourser. Et, en plus de cela, vous déchireriez les chartes d'Amiens et de Lyon qui ont proclamé que l'émancipation ouvrière ne serait que par l'expropriation du capitalisme.

C'est parce que le Rapport moral accuse une orientation contraire à cette charte du syndicalisme révolutionnaire que je me refuse, quant à moi, à approuver le Rapport moral.

Et en terminant, il y a une autre question pour laquelle je vous demande de repousser ce Rapport. J'ai montré comment, au dedans même de la C. G. T., le problème socialiste s'était posé et quelle attitude les dirigeants de la C. G. T. avaient prise. L'attitude qu'ils ont prise à l'égard du socialisme en général et du Parti socialiste est identique. D'un côté, on contresigne le reproche que Waldeck-Rousseau faisait aux socialistes de ne pas prendre figure de propositions pratiques, capables de supporter la discussion; de l'autre, quand un effort de construction théorique a été tenté, ou quand des événements historiques ont amené dans quelque pays le socialisme au pouvoir, on n'a pas assez de sarcasmes pour décourager tout effort de réalisation. (*Applaudissements.*)

Camarades, je ne suis pas monté à cette tribune pour favoriser, alors même qu'il s'en serait produit, des tentatives de scission. Je n'y suis pas même monté pour demander à l'organisation syndicale de renoncer aujourd'hui, et sans condition, à son autonomie; mais je dis que des relations cordiales et une collaboration permanente dans l'action quotidienne devraient s'établir entre ces deux formes de l'organisation de la classe ouvrière.

La C. G. T. et le Parti socialiste poursuivent un même but : l'abolition du patronat et du salariat par l'abolition du capitalisme et par la socialisation des moyens de production. Et alors, je vous demande pourquoi ne pas marcher la main dans la main pour cette action, alors même qu'il plairait au Parti socialiste de s'affilier à la III<sup>e</sup> Internationale ?

Dumoulin disait que le syndicalisme poursuit des buts d'ordre économique, tandis que le socialisme poursuivrait des buts d'ordre politique. Quelle erreur ! Est-ce que le socialisme ne se propose pas pour but, une transformation du régime économique ? Est-ce que son but n'est pas précisément une certaine organisation du travail social et par conséquent, n'est-il pas essentiellement économique ? N'est-ce pas lui qui a dit avant vous qu'il fallait substituer l'administration des choses au gouvernement des personnes; et d'autre part, vous, pouvez-vous dire : sans faire de l'action politique ? La loi ne vous l'interdit pas même expressément et je m'étonne que la C. G. T. qui a, à sa disposition des conseils juridiques pour l'informer, pour l'instruire de la portée des textes législatifs qui la régissent, n'ait pas tiré parti, dans les procès en cours, du silence de la loi à cet égard. Je dis qu'en effet l'article 3 de la loi du 21 mars 1884 dit : « Les syndicats professionnels ont pour but exclusif l'étude et la défense des inté-

riels professionnels. » Eh bien ! la loi n'a pas limité les modalités de cette défense; la loi n'interdit pas aux syndicats de poursuivre la défense des intérêts économiques par des moyens d'ordre politique. Et en fait, la grève aujourd'hui, par son importance dans la vie de la cité, par l'importance qu'elle revêt dans la vie sociale, est un acte qui intéresse profondément la vie politique comme la vie économique; c'est un acte destiné à revêtir de plus en plus le caractère mixte d'une action politico-économique. Dans la défense des intérêts professionnels, l'action politique coudoie sans cesse l'action proprement économique et je ne parle pas de cas dans lesquels le Bureau confédéral a fait de l'action intéressant la politique intérieure et la politique extérieure de ce pays.

Cessons-donc de nous objecter ces démarcations arbitraires. Leur but est d'ordre économique. L'une et l'autre peuvent le poursuivre, par des moyens d'ordre politique. Pratiquement, de plus en plus, vous serez obligés de faire appel à l'action politique et je dis plus, à l'action révolutionnaire. Croyez-vous que la bourgeoisie se laissera déposer de ses moyens sans opposer toutes ses forces de résistance ? Avez-vous mesuré toute l'importance de la transformation sociale qui s'impose ? Il ne s'agit plus aujourd'hui d'une réforme bénigne; il ne s'agit plus de savoir si les chemins de fer seront régis par les compagnies existantes ou par des nouveaux Conseils d'administration dans lesquels la classe ouvrière aurait un vague droit de regard. C'est tout le régime de la propriété qui est en cause; c'est une révolution morale qu'il s'agit d'accomplir ! (*Très bien !*)

Il faut que la souveraineté du travail soit proclamée, que l'obligation du travail pour tout homme soit reconnue et sanctionnée par la loi, que la propriété soit socialisée, que les exploités soient réduits à l'impuissance et cela, croyez-vous que vous l'obtiendrez sans prendre possession du pouvoir politique de la bourgeoisie ? Non, et alors je dis : Cessez vos ironies et vos sarcasmes à l'adresse des socialistes et du socialisme ! Il n'y a pas, camarades, que des hommes de lettres dans le Parti socialiste; d'ailleurs, ce sont des hommes de lettres, des intellectuels qui vous ont montré, dans un pays de 120 millions d'habitants, comment on jetait bas le pouvoir de la bourgeoisie; ce sont, ne l'oubliez pas, des avocats comme Lénine, des publicistes comme Trotsky, qui vous ont montré comment on déposait la bourgeoisie.

Notre camarade Merrheim, dans un récent article, parlait avec quelque dédain de cette vingtaine d'intellectuels composant le Comité de l'Internationale qui gouverne en fait l'ancien empire des tsars. Je souhaite à la classe ouvrière française de savoir mettre à sa tête quelques intellectuels de cette trempe. (*Applaudissements.*)

C'est parce que le moujik a dit à l'étudiant, à l'intellectuel, répétant la parole de ce personnage de Tolstoï : « Toi qui sais, montre la route, commande-moi », c'est parce que ce miracle s'est accompli d'un prolétariat illettré remettant son destin à une poignée d'hommes instruits, que la Révolution russe s'est produite !

Que cela soit pour nous tous, camarades, un enseignement. C'est



par l'action de l'esprit et pour le triomphe de l'esprit que s'accomplissent les révolutions. (*Applaudissements — Chant de l'Internationale à gauche.*)

## La représentation au Congrès

SAVOIE. — Camarades, je vais vous donner connaissance des travaux de la Commission de vérification des mandats.

Elle s'est réunie à nouveau. Elle a constaté que 272 mandats nouveaux, en règle, sont parvenus, plus 44 qui ne sont pas contestés mais où manque le timbre de l'U. D. ou de la Fédération.

Cela fait en tout, à l'heure actuelle, avec le chiffre déjà déclaré de 1.862 mandats, et les 316 nouveaux examinés par la Commission dans sa réunion du 28 septembre (272 en règle, plus 44 réservés) un total de 2.178 syndicats représentés, plus les Unions départementales.

Je vais maintenant vous donner connaissance des mandats qui ne sont pas complètement en règle.

| SYNDICATS                                                                                                                                                               | IRRÉGULARITÉS                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| <i>Mineurs</i> de Saint-Rémy .....                                                                                                                                      | Manque le cachet de la Fédération.                   |
| <i>Allumettiers</i> de Pantin-Aubervilliers                                                                                                                             | Manque le cachet de l'Union.                         |
| <i>Aménagement</i> de Millau .....                                                                                                                                      | Manque le cachet de l'Union.                         |
| <i>Sabotiers</i> de Brive .....                                                                                                                                         | Manque le cachet de l'Union.                         |
| <i>Cuir et Peaux</i> d'Oullins.....                                                                                                                                     | Manquent les cachets de l'Union et de la Fédération. |
| <i>Eclairage</i> de Nancy.....                                                                                                                                          | Manque le cachet de l'Union.                         |
| <i>Eclairage</i> de Périgueux .....                                                                                                                                     | Manquent les cachets de l'Union et de la Fédération. |
| <i>Bâtiment</i> d'Evreux, de Villebois, de Salon, de Porcieux, de Miramas, de Lisieux, de Compiègne, d'Aubagne, de La Bedoule (Roquefort), de Domine, de la Creuse..... | Manque le cachet de la Fédération.                   |
| <i>Magasins administratifs de la Guerre</i> de Cherbourg .....                                                                                                          | Manque le cachet de la Fédération.                   |
| <i>Inscrits maritimes</i> de La Rochelle..                                                                                                                              | Manque le cachet de la Fédération.                   |
| <i>Inscrits maritimes</i> de Tunis .....                                                                                                                                | Manque le cachet de l'Union.                         |
| <i>Métaux</i> de Mazamet .....                                                                                                                                          | Manque le cachet de l'Union.                         |
| <i>Produits chimiques</i> de Honfleur....                                                                                                                               | Manque le cachet de l'Union.                         |
| <i>P. T. T.</i> de la Haute-Marne, de l'Ariège, des Ardennes, de Guéret.                                                                                                | Manque le cachet de l'Union.                         |

## SYNDICATS

## IRRÉGULARITÉS

|                                                                                                                                                                      |                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| <i>Travailleurs municipaux de l'Aube et de la Creuse</i> .....                                                                                                       | Manque le cachet de la Fédération. |
| <i>Portefaix-Emballleurs de Marseille.</i>                                                                                                                           | Manque le cachet de la Fédération. |
| <i>Tramways d'Angers</i> .....                                                                                                                                       | Manque le cachet de l'Union.       |
| <i>Déménageurs de Marseille</i> .....                                                                                                                                | Manque le cachet de l'Union.       |
| <i>Verriers de Carmaux et de Bordeaux (verre blanc)</i> .....                                                                                                        | Manque le cachet de l'Union.       |
| <i>Tonnelliers d'Arcis-sur-Aube et du Boureau</i> .....                                                                                                              | Manque le cachet de l'Union.       |
| <i>Chemins de fer de Brive, de Clermont-Ferrand, de Caen</i> .....                                                                                                   | Manque le cachet de la Fédération. |
| <i>Chemins de fer de Parthenay, de Châteaudun, de Loches, de Juvisy, du Havre, de Marmande, de Carmaux, de Bédarieux, de Creil, d'Argentan, de Saint-Denis</i> ..... | Manque le cachet de l'Union.       |
| <i>Chemins de fer départementaux de la Haute-Vienne et de Nantes</i> .....                                                                                           | Manque le cachet de l'Union.       |

Voilà, camarades, les mandats parvenus jusqu'à ce jour. Une seule contestation est venue à la Commission : c'est au sujet du syndicat des scieurs à la mécanique d'Angers. Le secrétaire de la Fédération refuse d'apposer sa signature sur le mandat de ce syndicat, qui depuis longtemps n'est plus du tout en relations avec son organisation.

Camarades, je crois pouvoir déclarer qu'avec le chiffre que je viens de vous indiquer, la C. G. T. est encore debout.

BIDEGARAY. — Je demande qu'on déclare que les mandats qui parviendront à partir de demain ne soient plus validés. C'est au Congrès d'en décider.

*Un délégué.* — Je demande de réserver cette motion.

## Les explications de Lorduron

LORDURON. — Camarades, ce n'est pas un discours que je veux faire ; je ne veux pas vous laisser sous le charme de ma parole, je n'en ai pas la capacité. Mais ce matin, le camarade Rey a attaqué l'Union départementale des syndicats ouvriers de la Loire au sujet de l'ordre du jour qui fut voté au Comité général du 22 mai, qualifiant les membres du Bureau confédéral et la Commission administrative de traîtres. Je vais donc essayer de vous apporter les précisions et les raisons pour lesquelles le Comité général a adopté cette résolution.

Camarades, c'est au nom des organisations ouvrières de la Loire que je parle aujourd'hui. J'ai posé la question au dernier Comité confédéral, et j'ai donné le compte rendu de mon mandat à ce Comité confédéral; mon mandat vous approuvait, c'est-à-dire que le rejet du Rapport moral de la C. G. T. a été repoussé par 43 voix contre 3 abstentions.

Maintenant, camarades, il faut remonter naturellement aux événements de mai pour vous expliquer les raisons pour lesquelles les syndicats de l'Union départementale de la Loire ont pris une telle décision.

Je ne veux pas vous lire la correspondance échangée entre l'Union départementale des syndicats ouvriers de la Loire et la C. G. T., ce serait trop long, mais nous pouvons dire qu'à la date du 3 mai, nous reçûmes une première circulaire où la Confédération Générale du Travail nous avisait que le mouvement était parti avec tout l'enthousiasme.

Le camarade Rey, et il n'est pas le seul, m'accusait ce matin. Je n'aurais pas cru que ce serait lui qui attaquerait ce matin, parce que déjà au Comité Confédéral National cette question avait été agitée.

Au Comité, je fus déjà l'objet d'une attaque sur ce point-là, de la part du camarade Perrot qui demandait que j'apporte des précisions sur le vote du Comité général. J'aurais pu, et je pourrais encore me récuser et ne parler qu'au nom de mon syndicat, car à ce moment je n'étais pas secrétaire de l'Union départementale; mais je prends toute la responsabilité de l'Union et c'est à ce titre que je parle.

Je disais, camarades, qu'il faut remonter au mois de mai et je ne veux pas vous donner connaissance de toute la correspondance échangée du 1<sup>er</sup> au 15 mai avec la Confédération Générale du Travail, mais nous nous sommes aperçus dans cette correspondance que plus les lettres arrivaient, plus cela marchait bien. Je sais bien qu'on me dira que c'était pour stimuler le courage des camarades; mais nous, nous avons l'habitude de ne pas induire les camarades en erreur et tous les jours dans nos réunions publiques nous donnions connaissance des circulaires de la C. G. T. qui nous disaient que partout le mouvement conservait son ampleur, et qu'au contraire il prenait de plus grandes proportions.

Malgré cela nous avons voulu et nous avons tenu à être renseignés sur place, parce que les camarades croyaient ce que les journaux réactionnaires déversaient à ce moment. Nous avons envoyé des délégués sur place au Comité confédéral pour qu'ils nous apportent la vérité. C'était à ce point de vue que nous avons envoyé le camarade Marcet, délégué de l'Union départementale, auprès du Bureau Confédéral.

Le camarade Marcet arriva et fut reçu par le camarade Jouhaux qui lui dit : « Il y a une Commission administrative ce soir; tu pourras y venir et expliquer ce que la Loire demande. »

Ensuite le camarade Marcet trouva Dumoulin et lui dit ce qu'il venait faire à Paris, celui-ci lui dit : « Mais tu n'as qu'à prendre ton

train pour repartir.» Marcet, se leva et se dit : « D'accord avec Jouhaux j'assisterai à la Commission administrative de la C. G. T. »

On fit des déclarations et on demanda à Marcet ce que pensait la Loire et ce qu'elle demandait. Il expliqua ce qui se passait dans la Loire, que le mouvement revêtait toujours l'ampleur désirable, que tous les camarades appelés à entrer dans l'action n'avaient aucune défaillance et demandaient qu'on veuille bien étendre le champ d'action à d'autres Fédérations. Il disait que les camarades commençaient à se lasser; en effet il y avait déjà une quinzaine de jours que certains étaient en lutte, et naturellement la lassitude se faisait sentir.

Il fut répondu par le camarade Jouhaux que la grève générale était impossible, et à ce point de vue, camarades, je veux aussi rappeler les déclarations qui furent faites par le camarade Lardeux à Saint-Etienne, dans une réunion de Cheminots, à laquelle assistait le camarade Bidegaray, qui n'a pas démenti les déclarations faites par Lardeux.

Lardeux demanda à ce moment de vouloir bien écouter ce que les camarades de la Loire demandaient et il dit : « Ne serait-il pas possible de lancer dans le mouvement d'autres Fédérations ? » Il demandait que les Postiers entrent en action. Jouhaux se tourna vers le camarade de la Fédération des Postiers qui répondit : « Nous ne pouvons assurer l'entrée en lutte de nos camarades Postiers que dans la proportion de 30 p. 100. » C'était donc dire : « Nous sommes incapables de faire quoi que ce soit. »

Le camarade Jouhaux se tourna ensuite vers le secrétaire de la Fédération des Produits chimiques et demanda si cette Fédération pouvait apporter son appui; de ce côté aussi la réponse fut négative. Et alors on pouvait se tourner de tous côtés, on sentait que plus personne ne voulait entrer dans l'action; on sentait qu'il y en avait assez comme cela et qu'il était temps d'arrêter le mouvement.

Lorsque le camarade Marcet nous rapporta toutes ces précisions, nous avons déjà compris que le mouvement allait à sa fin et naturellement pas à une fin heureuse, mais malheureuse. Il nous fit remarquer à ce moment-là que certains secrétaires de Fédérations demandaient la reprise du travail et disaient aux Cheminots : « Il faudrait que vous demandiez, que vous donniez l'ordre de la reprise du travail. » Lardeux s'éleva à ce moment et dit : « Nous ne donnerons pas l'ordre de reprise du travail. » Et, camarades, il faut peut-être aussi ouvrir une parenthèse, car il faut dire que nous ne comprenions pas l'attitude du Bureau confédéral et de la Commission administrative lorsqu'ils déclarèrent le mouvement. Puisque responsabilités il y a, nous ne voulons les chercher, nous n'en avons pas les moyens; mais ce que nous savons c'est que la C. G. T. envoya une circulaire disant qu'elle prenait la direction du mouvement et engageait toute sa responsabilité.

Cela nous suffisait, nous faisons abstraction de toutes les tendances, nous ne regardions pas si le mouvement était dirigé par Jouhaux ou par un autre; nous entrions dans la lutte. Et lorsque

Marcel, rentrant à Saint-Etienne, nous fit ces déclarations, nous vîmes qu'on voulait faire retomber toute la responsabilité sur la Fédération des Cheminots. Quelques jours après on convoqua le Comité Confédéral National, pour apporter son point de vue et dire si les Unions départementales étaient capables de poursuivre le mouvement ou si au contraire elles étaient dans l'impossibilité de le faire.

Mais je crois que le Bureau confédéral était bien renseigné sur la marche du mouvement et qu'il savait que les trois quarts des Unions départementales ne marchaient pas.

Nous avons eu l'occasion, à Saint-Etienne, de rencontrer des camarades du Bâtiment parcourant le pays pour voir ce qui se passait dans les communes; ils ont pu voir qu'à Saint-Etienne et dans toute la Loire le mouvement marchait très bien, et ils ont pu voir aussi qu'ailleurs cela ne marchait pas.

Le Bureau confédéral savait tout cela; il n'y avait donc pas besoin de réunir le Comité National pour faire encaisser les responsabilités aux Unions départementales.

Le Comité National se réunit et, après avoir entendu toutes les explications données, après avoir reconnu que la tactique de la C. G. T. n'avait pas été celle qu'elle aurait dû être, nous avons reconnu aussi que certains éléments, puisqu'on parlait de responsabilités, avaient au préalable déclenché sur l'ordre de la C. G. T., mais qu'ils n'avaient pas attendu l'ordre de la C. G. T. pour recommencer le travail.

Nous avons vu des secrétaires de Fédérations... Ah! je sais ce qu'ils diront, car à Saint-Etienne nous avons eu l'occasion de voir le camarade de l'Electricité venir après le mouvement; des griefs furent portés contre lui par les camarades et il dit: « Oui, j'ai fauté en donnant l'ordre de reprise du travail, mais j'ai été un criminel de donner l'ordre de lâcher le travail. » Eh! camarades, comment vouliez-vous que nous puissions qualifier de sincères des gens qui ont déclenché la grève sur l'ordre de la C. G. T. et qui n'attendent pas son ordre pour recommencer le travail? Je demande donc si le Bureau confédéral et la Commission administrative approuvent le camarade de l'Electricité qui a ordonné la reprise du travail avant que la C. G. T. en donne l'ordre.

Devant tous ces faits nous avons constaté que la tactique suivie par la Commission administrative et le Bureau confédéral n'était pas en conformité des décisions prises dans les Congrès, c'est-à-dire de lancer une grève générale; nous constatons qu'en lançant des vagues successives c'était arrêter à dessein tout mouvement révolutionnaire; nous disons qu'il n'était pas possible de lancer des vagues dans la lutte, mais qu'il fallait au contraire lancer un mouvement général pour pouvoir arriver à une solution efficace.

Nous avons réuni le Comité général et le camarade Frécon, qui était délégué de l'Union départementale, rendit compte de son mandat. Vous devez savoir que la faute qu'il avait commise fut certainement payée cher puisqu'il fut dans l'obligation de démissionner et

fut même insulté, ce qui ne veut pas dire que les camarades qui l'ont fait ont eu raison, mais il n'en est pas moins vrai que dans la Loire nous n'avons pas l'habitude de nous laisser monter le cou, c'est le cas de le dire; nous avons déjà un passé à notre actif; nous avons malheureusement trop été trompés par des individualités qui sont venues dans la Loire et dont nous avons suivi les conseils, dont nous avons accepté les leçons, et qui, lorsque nous avons fait la propagande indiquée, nous ont tourné le dos. Maintenant on ne veut plus de cela chez nous, on veut de la franchise et de la sincérité; nous ne voulons plus être les éternelles victimes, nous voulons qu'on nous dise la vérité, et on nous a menti lorsqu'on disait que le mouvement avait toute son ampleur, lorsqu'il était à la veille d'échouer...

Lorsque le camarade Frécon rendit compte de son mandat, des camarades qui prennent les responsabilités de leurs actes et qui sont tout prêts à venir s'affirmer à la tribune, ont déposé un ordre du jour qualifiant la Commission administrative et le Bureau confédéral de traîtres, et une autre résolution était déposée sur le bureau, qui blâmait cette Commission administrative et le Bureau confédéral. Les deux ordres du jour furent mis aux voix : le premier, c'est-à-dire l'ordre du jour présenté par Roanne, obtint 35 voix; l'autre qui blâmait le Bureau confédéral et la Commission administrative, obtint 26 voix, ce qui était l'unanimité des syndicats de la Loire contre la tactique suivie par le Bureau confédéral et la Commission administrative. (*Quelques applaudissements.*)

Je sais bien que le camarade Rey m'a déjà dit au Comité National que je n'étais pas à ma place et que je ne devais pas y assister puisqu'un autre ordre du jour était venu détruisant le premier. Eh bien ! camarade Rey, si je suis au Comité National, c'est que j'ai la confiance des camarades de la Loire et ce n'est pas toi ni d'autres qui m'enlèveront de cette place, tant que j'aurai cette confiance.

Je vais vous expliquer l'ordre du jour qui soi-disant détruisait le premier. En effet, quelque temps après, au premier Comité général que nous eûmes, le syndicat des Typographes de Saint-Etienne proposa un ordre du jour voulant concilier toutes les choses, voulant détruire ce mot de « traîtres ». Cet ordre du jour fut mis aux voix, et il faut dire aussi que les camarades des Métaux de Saint-Etienne renouvelèrent leur premier ordre du jour qui avait été mis aux voix le 22 mai; l'ordre du jour des Typographes obtint 22 voix et celui des Métallurgistes, blâmant la Commission administrative et le Bureau administratif, obtint 15 voix; il y eut 21 abstentions motivées. Je pense que j'ai bien le droit de dire que la masse des travailleurs de la Loire était d'accord avec les décisions prises au premier Comité général; et si réellement il en avait été autrement, Lorduron n'aspireait pas à assister au Congrès ni à être à la tête d'une organisation quelle qu'elle soit. Si j'ai accepté le mandat, c'est que j'ai la confiance de la Loire; j'y suis et j'y reste.

Maintenant, camarades, nous prenons, nous, organisations de la Loire, nos responsabilités sur ce qui s'est passé.

Rey disait ce matin que les camarades minoritaires n'avaient pas le même langage en réunion publique que dans les Congrès. En tout cas, je ne crois pas qu'on puisse en dire autant de nous; nous avons continué la campagne minoritaire, c'est-à-dire la campagne révolutionnaire pendant toute la guerre. Eh oui! camarades, je remonterai au mois d'août 1916, lorsque nous eûmes un Congrès départemental au Chambon-Feugerolles. Merrheim assista à ce Congrès, il nous inculqua des idées, il nous dit: « Vous ne devez plus lutter pour des salaires, vous devez lutter contre la guerre, pour la Révolution russe! » Je me rappelle les paroles de Merrheim, et qu'il me dit: « Tu as fauté, tu as eu tort de collaborer dans des Commissions mixtes pour arracher des améliorations de salaires. » En effet, camarades, j'avais collaboré à cette Commission mixte parce qu'il n'y avait aucune organisation dans la Loire; il fallait regrouper les camarades, et malgré que mobilisés dans un bagne de Firminy, nous avons reconnu que Merrheim était dans le vrai, et nous disions: « En effet, les salaires ne solutionnent pas le problème. »

Merrheim permettra aussi de lui demander si nous n'avons pas suivi ses conseils. Il revint en février 1917 et nous dit en réunion publique, à la Bourse du Travail de Saint-Etienne: « Vous êtes des égoïstes, vous ne parlez que de salaires, que de la question du ventre. Tandis que nos amis Trotsky et Lénine essaient par tous les moyens d'abattre le tsarisme, vous ne faites rien pour les aider dans cette action; vous devez abandonner la question du ventre et travailler pour la Révolution russe; vous devez aussi travailler pour arrêter la boucherie! »

Eh! camarade Merrheim, tu sais très bien que nous avons suivi tes conseils. Lorsqu'aux mois de novembre et décembre on a voulu toucher à un militant, tu sais très bien que 160.000 hommes de la Loire se sont levés; ce n'était pas pour des salaires, mais pour défendre un militant attaqué dans l'exercice de ses fonctions. (*Applaudissements.*) Nous avons donc suivi à la lettre ce que tu avais préconisé.

Tu n'étais pas le seul; nous avions aussi Dumoulin qui préconisait la même action. Nous avons donc fait l'impossible pour arracher l'égoïsme des individus, nous y avons réussi.

Vint ensuite 1918, où nous avons tenu un Congrès minoritaire, d'accord avec le camarade Dumoulin qui présidait ces assises et qui traitait de courtisans le Bureau confédéral.

Là aussi nous primes des décisions. Ne les avons-nous pas suivies à la lettre ces directives données par ceux qui nous ont tourné le dos par la suite?

Dumoulin nous disait encore: « Vous devez rester groupés dans la minorité; nous devons reprendre les résolutions apportées par Merrheim et Bourderon de Zimmerwald. » Nous avons marché dans la Loire; malheureusement, camarades, le résultat fut que quelques jours après on envoyait un militant en prison.

Voilà l'action que nous avons menée; nous avons suivi les direc-

tives données par ceux qui aujourd'hui veulent se targuer d'avoir le monopole, d'avoir la direction d'un mouvement.

*Une interruption incomprise.*

... En effet, camarades, je le sais bien, et Richetta se le rappelle aussi — il y était, — je sais aussi que Dumoulin ne l'a pas fait puisque les mineurs se sont tenus cois. Je ne veux pas accuser les camarades mineurs de trahison; je sais très bien que si on leur avait donné l'ordre de sortir, peut-être l'auraient-ils fait. Je sais bien que lorsque nous sommes allés en prison, on a décidé chez les mineurs une grève qui fut faite à titre de protestation; je le concède et je les en remercie. Les militants, dont Dumoulin était, n'ont pas donné aux camarades mineurs l'ordre de sortir de la mine. Cependant, il n'y avait pas là une question de salaires; c'était pour protester contre la guerre, c'était pour arrêter la boucherie et pour sauver nos camarades russes.

D'autre part, Rey nous disait ce matin que c'était la majorité confédérale ou le mouvement ouvrier qui avaient arraché la loi de huit heures. Là encore, je suis dans l'obligation de dire que dans une réunion qui eut lieu à Saint-Etienne, où Laurent était l'orateur, il nous a déclaré que la journée de huit heures était un don. Je ne vois pas que ce soit la majorité confédérale et même n'importe qui qui ait arraché la journée de huit heures. Laurent nous l'a dit, par conséquent il ne faut pas dire que c'est le mouvement ouvrier qui a eu la journée de huit heures.

Il y a une question que j'oubliais. Pendant le mouvement, le 7 mai, ayant fait appel à Lapierre, je sais qu'il fut saisi par l'Union Départementale de la Loire d'une demande émanant de nos camarades mineurs de Saint-Etienne tendant à ce que des camarades inscrits maritimes et dockers puissent venir dans les centres apporter l'appui moral; d'autres organisations offraient aussi que par réciprocité des camarades mineurs aillent dans les autres centres apporter l'appui qui manquait. Aucune réponse ne fut faite; par conséquent, cette lettre fut lettre morte.

LAPIERRE. — C'est la première fois que j'entends parler de ta lettre!

FIQUET. — Elle était restée poche restante!

LORDURON. — C'est notre camarade Frécon qui a manqué à son devoir, mais je suis sûr qu'elle a été envoyée.

Je ne veux pas allonger le débat; je suis venu ici pour défendre les camarades ouvriers du département de la Loire contre les attaques lancées contre eux, et je déclare et je souhaite que partout, dans tous les départements, on veuille bien imiter la Loire lorsqu'il s'agira de faire un mouvement révolutionnaire.

REY. — Il n'y a pas que la Loire qui est capable de faire de l'action!



LORDURON. — Nous disons qu'on a induit le camarade Marcet en erreur; nous qualifions cela de trahison et nous prenons nos responsabilités.

JOUHAUX. — Camarades, je ne veux pas intervenir dans le débat, mais je tiens tout de même à souligner d'une façon particulière le fait que le Bureau confédéral est traité de traître, accusé d'avoir accompli une trahison, parce que, à des organisations qui étaient en grève, il a dans sa lettre apporté le réconfort nécessaire pour que la bataille continue.

Il résulte donc des déclarations de Lorduron que nous aurions dû dire à la Loire: « Le mouvement est en décadence, voilà la situation dans laquelle nous sommes » et jeter ainsi la perturbation parmi les grévistes. Alors vous n'auriez pas manqué de nous accuser de trahison une seconde fois. (*Applaudissements. Protestations.*)

LORDURON. — Je pose une question à Rivelli:

Est-il vrai que Dumoulin a donné connaissance d'une lettre, au moment où Marcet était présent à la Commission administrative, disant qu'un bateau dont je ne me rappelle pas le nom allait appareiller, était armé pour partir? Je demande si Rivelli ne s'est pas élevé contre cette lettre en demandant à Dumoulin de quelle part il la tenait; Dumoulin n'a pas pu en donner les raisons. Alors, camarades, quand on vient vous apporter des précisions, je voudrais que vous nous donniez le compte rendu sténographique de toutes ces réunions que vous avez eues. Ah! nous les avons souvent demandées, mais jamais nous ne les avons eues! Par conséquent, ce sont des faits sur lesquels nous nous appuyons; nous ne revenons pas sur notre parole et nous maintenons ce que nous avons dit.

D'autre part, Dumoulin accuse les camarades de la Loire de se servir des mots comme d'une pelle. Que voulez-vous? Nous sommes des frustes, des ouvriers, nous n'avons pas de grands mots et de grandes phrases pour passionner un auditoire, nous parlons notre langage et nous disons avec sincérité ce que nous pensons. A ce sujet nous ne pouvons que suivre les leçons qu'il nous a données. Il fut un des maîtres qui nous donnèrent des leçons pendant près de deux ans; nous continuons à les trouver bonnes et nous nous en servons.

Il nous dit aussi que, dans la Loire, ce que nous voulons c'est le coup de balai! Non! nous ne voulons pas de coup de balai; nous estimons que nous ferons une besogne propre et que nous n'avons pas besoin de balai; nous espérons bien que nos adversaires partiront tous seuls, parce qu'ils n'ont plus la confiance des masses, j'ose le dire!

Camarades, je termine, ne voulant pas allonger le débat plus longtemps. Je dis donc, au nom de mon Union Départementale, que nous n'accordons pas notre confiance à la Commission administrative et au Bureau confédéral et que nous demandons leur remplacement par des hommes nouveaux.

## Discours de Quinton

QUINTON. — Camarades, ce n'est pas sans une certaine appréhension que je monte à cette tribune, appréhension naturelle du fait que j'ai à parler, non pas devant une foule ordinaire, mais devant l'élite de la classe ouvrière française qui ne se contentera pas, qui ne devrait pas se contenter de formules toutes faites.

Appréhension aussi, parce que j'ai adopté une position extrêmement difficile; je me propose de tirer du chaos actuel une solution extrêmement nette, une situation extrêmement claire. Il est possible que pour certains délégués la situation soit claire; pour moi elle ne l'est pas. Que je me tourne à gauche ou à droite, vers les minoritaires ou vers les majoritaires, je n'aperçois pas de solution possible. Cela tient un peu, camarades, et c'est là toute ma causerie, à ce fait que le mouvement confédéral n'est pas le fait de la masse, mais qu'il est le fait de deux tendances nettement opposées qui se fichent de la masse comme de leur première culotte!

Je ne m'adresserai pas dans ce Congrès aux officiels minoritaires ou majoritaires; je m'adresserai aux jeunes qui n'ont pas encore perdu toute cette fleur de jeunesse, toute la fraîcheur de sentiment qui doit amener le militant à l'organisation. Je ne m'adresserai pas aux blocs de marbre, je m'adresserai à ceux qui sentent encore un peu et qui désirent sortir autrement que par des lieux communs de la situation actuelle.

C'est, camarades, une appréhension très naturelle parce que je vais avoir à engueuler les minoritaires, les majoritaires, et aussi ceux du milieu, les muets du sérail. Dans ces conditions, je crois loyal de dire qu'il serait prudent de ne pas applaudir; qu'on appartienne à une tendance ou à une autre, il y en aura pour les deux tendances, et je demanderai aux autres, aux muets du sérail, de ne point applaudir non plus, de ne point persévérer dans cette coutume que vous a léguée la bourgeoisie et qui permet aux assoiffés d'applaudissements de venir faire perdre le temps au Congrès.

Je dis que le mouvement confédéral, que l'action ouvrière n'était pas le fait exclusif de la masse, mais de deux tendances qui ne représentent plus exactement la masse. Je m'explique: pour moi, les Congrès ressemblent à des marchés où des maquignons s'efforcent d'amener à leur maison, à la maison majoritaire ou à la maison minoritaire, le plus de voix possible; ces voix, on les méprise; on ne discute pas avec elles, on n'essaie pas de les amener en leur faisant valoir les avantages que comporte la maison, on se contente d'écraser les adversaires. Avant chaque Congrès, on visite les centres d'élevage et, là encore... (*Protestations. Brouhaha.*)

... Là encore on ne fait pas de doctrine, on se contente d'insulter ses adversaires. Pour les minoritaires les majoritaires sont des traîtres, des vendus, des renégats; pour les majoritaires les minoritaires

sont des « noyauteurs », des irresponsables et, en tout cas, les trois quarts appartiennent à la police. Par un accord tacite, jamais les maisons ne viennent commercer ensemble dans le même moment et au même endroit. Pas de réunion contradictoire entre majoritaires et minoritaires. Même sur certains grands marchés, une maison a acquis une telle prépondérance qu'elle arrive à empêcher la maison adverse d'y venir commercer. A Paris, dans la Loire, il est impossible aux orateurs majoritaires de se faire entendre; dans d'autres endroits c'est le contraire qui se produit.

Longtemps une seule maison possédait un journal, la *Vie Ouvrière*; depuis quelque temps, hélas! l'autre maison possède l'*Atelier*, et les deux maisons sont sur le chemin de ne plus rien se devoir.

Il est difficile de savoir ce qui sépare exactement ces deux maisons. Les motions qui clôturent les Congrès se ressemblent en effet d'une façon terrible et, en tout cas, se recommandent d'une Charte unique, celle d'Amiens, ce qui n'empêche pas ces deux maisons de se combattre en tout lieu, en toute circonstance. Pas de trêve, même dans les périodes d'action où se joue l'existence même du mouvement syndical. Les minoritaires du Havre refusent par avance de participer au mouvement du 21 juillet décrété par la C. G. T.; les minoritaires de Paris, métallurgistes, refusent la journée de huit heures que leur apportait la Fédération; les minoritaires cheminots finissent la grève de février-mars en disant: « C'est une victoire qui fait honte! » Ils ont été payés de retour par leur grève de mai; les majoritaires du Nord et de l'Est ont fait l'impossible pour qu'ils soient vaincus dans cette grève.

Le malheur, camarades, c'est que cet antagonisme qui existe entre les deux maisons adverses fait que notre mouvement syndicaliste est impuissant; il faut aussi que toute cette action entraîne avec elle les résultats les plus fâcheux telle que la désorganisation de nos syndicats. Or, je vous demande qui reconstitue les syndicats après la bataille? C'est vous, les petits militants de province; c'est vous les secrétaires de syndicats; c'est vous les rebouteux du syndicalisme, et c'est vous les muets qui jamais n'élevez la voix!

Je n'excuse pas, camarades, les minoritaires dans leur grève de mai, car ils ont eu la lâcheté — le mot n'est pas trop fort — d'abandonner cette grève; au lendemain de cette grève, ce n'était plus leur grève exclusivement, elle était la grève du Bureau confédéral qui d'ailleurs ne voulait plus de l'enfant et parlait du « fait accompli ». Le fait accompli, quel sophisme! Une bien petite chose qui dénote une bien grande faiblesse lorsqu'on songe que vous n'aviez rien, absolument rien à vous reprocher dans cette grève.

Comment vous, Bureau confédéral, Commission administrative, qui avez pour souci constant l'étude de la Vie des organisations confédérées, vous avez été surpris par le « fait accompli »! Vous deviez être fixés, vous devez prendre immédiatement vos précautions, soit que vous rejetiez, soit que vous acceptiez cette grève. La grève était un simple échec et vous n'avez pas su, Bureau confédéral, vous

qui avez la responsabilité de la santé de la masse des organisations, vous n'avez pas su oublier vos rancœurs, vous n'avez pas su oublier les injures, vous avez délaissé la masse des grévistes pour atteindre plus sûrement vos adversaires de tendance; vous n'avez été que des hommes, alors que vous auriez dû être des militants.

Le « fait accompli », à mon avis, ne doit pas être votre propriété exclusive, Bureau confédéral; je crois plutôt que c'était la propriété personnelle de la Commission administrative. Vous étiez en effet pour la grève, camarades, l'examen des faits le prouve; les faits qui ont précédé et accompagné la grève le prouvent. Vous étiez pour la grève au moment de février-mars, et votre appui certain, sérieux avait l'approbation de tous; vous étiez pour la grève, évidemment pas pour la grève impréparée, pas pour la grève prématurée, mais pour la grève préparée pour la nationalisation. Dumoulin publiait des articles sur l'offensive, ses conférences s'inspiraient fortement de cette idée; Jouhaux, au Congrès des Cheminots, ne repoussait pas cette idée de grève des cheminots pour la nationalisation, il la conditionnait seulement et chacun sait que Jouhaux peut dire et bien dire ce qu'il pense, que personne au monde ne peut empêcher Jouhaux de dire et de bien dire ce qu'il pense.

Puis la mise en action du cartel, opération qui n'a pas dû être aussi facile, aussi aisée que bien des congressistes pourraient le penser; cela prouve que, là encore, vous avez fait tout ce qu'il était possible de faire pour la grève. Il n'était pas aussi facile de décider Bartuel, qui n'aimait pas les minoritaires, de décider Rivelli et la Commission administrative qui ne contenait dans son sein aucun minoritaire, par la faute inexorable des minoritaires eux-mêmes. Les faiblesses de la grève, c'est-à-dire la mise en action de corporations qui n'avaient rien à faire dans cette grève me prouvent surabondamment que vous étiez décidés à ce que cette grève aboutisse, et même j'estime qu'il vous a fallu une certaine ténacité, une certaine énergie pour obtenir de la Commission administrative de droite et d'extrême-droite que vous possédez, l'autorisation de soutenir un mouvement minoritaire.

Je pense donc que Dumoulin, au Conseil fédéral des Cheminots, parlait de décision d'action, il parlait français, et d'ailleurs les pirouettes, Dumoulin, que tu as accomplies par la suite, au nom de la solidarité ministérielle (*Applaudissements à gauche*) ... pour expliquer ce « fait accompli », n'ont pas été heureuses. Pour qui connaît la maestria ordinaire de Dumoulin sur ce terrain, il faut croire qu'il ne l'a pas senti solide et, pour ma part, je pense fortement que son écart de langage au Congrès du P.-L.-M. a été son exercice le plus sincère et le mieux réussi.

Je pense que le « fait accompli » est une formule malheureuse et que c'est la propriété personnelle de la Commission administrative; je pense aussi que la solidarité ministérielle est un détestable cadeau de la société bourgeoise; je pense également que lorsque nous aurons à élire une Commission administrative, il faudra que l'on n'élise

pas des camarades sans les connaître et il faudra s'arranger pour ne pas donner à un Bureau confédéral de gauche un ministère de droite et d'extrême-droite. Mais je pense surtout qu'il faut que les muets se réveillent, qu'il faut que le mouvement syndical vive d'une vie qu'il puisera dans la vie de tous les syndiqués, dans tous les secrétaires de syndicats et non pas dans la vie de deux tendances quelconques. Il faut débarrasser le mouvement syndical de ses causes d'impuissance.

Ces causes sont nombreuses, mais cependant il nous est assez facile d'en déterminer quelques-unes. Nul autre mouvement que le mouvement syndical français n'aurait dû être plus puissant; le pays avait souffert atrocement de la guerre; la réaction française manquait du tact le plus élémentaire; les profiteurs de guerre foisonnaient, exhibaient un luxe insolent et provocateur et se refusaient à faire semblant de rendre gorge; la démobilisation était très lente... Le mouvement syndical français, le programme de la C. G. T. française offraient un terrain minimum d'entente entre toutes les fractions; le programme de la C. G. T. était nettement supérieur au programme des mouvements syndicaux des autres pays, il était moins terre à terre, moins strictement corporatif, il n'était point du tout « secours mutuel », il défendait les travailleurs sur le terrain corporatif, mais les élevait sur le terrain économique à la conquête de la nationalisation.

Camarades, je voudrais que là nous nous mettions d'accord. La nationalisation, évidemment, pour vous, camarades minoritaires, n'est rien; pour moi elle n'est pas tout, mais elle était quelque chose, c'était le terrain sur lequel on pouvait obtenir le groupement et l'éducation ouvrière de la masse des syndiqués. Il est bien évident que si nous avions été assez puissants, assez forts pour imposer la nationalisation, nous aurions été assez puissants pour imposer beaucoup plus et nous aurions imposé beaucoup plus. Nous sommes impuissants, camarades, et à aucun moment il ne nous a été permis de nous en rendre aussi cruellement compte. Nous avons été à deux doigts de la guerre, de la guerre la plus fratricide, la plus criminelle qu'on puisse voir, et nous n'avons été sauvés de cette guerre que par les mouvements syndicaux d'Angleterre, de Belgique et d'Italie.

Pourquoi ces mouvements sont-ils puissants? Parce que réformistes? Non pas! Parce que fortement groupés, parce qu'on a développé au maximum dans ces mouvements l'esprit d'organisation et l'esprit de solidarité, et aussi parce que les militants de ces mouvements acceptent volontairement une grande discipline et une haute moralité qui font que les chefs ont la confiance de leurs troupes et que les troupes ont confiance dans leurs chefs.

Il n'en a pas été ainsi en France, et vous, camarades muets, vous avez permis qu'il n'en fût pas ainsi. La minorité a mené la besogne la plus dissolvante qui se puisse voir; la pensée minoritaire, insuffisamment dégagée, insuffisamment nette et en tout cas tellement éloignée de la conception confédérale, ne nécessitait pas l'emploi de moyens extrêmes; débarrassée de toute phraséologie, de tout ver-

biage, votre tendance réclamait simplement un peu plus d'action et vous ne vous rendiez pas compte que toute action était impossible en raison même de vos méthodes de combat. Vous ne vous rendiez pas compte qu'en transportant le terrain de la discussion sur le terrain du doute, de la méfiance, de la trahison, vous écartiez de la C. G. T., de vous, minoritaires, tout ce qui pouvait en faire la force. Et nous avons été impuissants ; nos effectifs n'ont pas atteint le chiffre qu'ils auraient dû atteindre ; l'autorité de nos syndicats auprès des patrons, auprès des administrations, a été une autorité tolérée et quelquefois manœuvrée. Pas de conquête, une seule : la journée de huit heures, et qui pourra dire qu'elle n'a pas été le fait de la frousse bourgeoise plutôt que la puissance du syndicalisme ? Et en tout cas, camarades, serons-nous assez forts pour la garder, cette journée de huit heures ?

La question des salaires a été une question complètement abandonnée. Pour les camarades minoritaires c'était une question terre à terre, une question de ventre ; pour la C. G. T. c'était un cercle vicieux et, en tout cas, cela allait à l'encontre de l'intérêt général de la nation. Les patrons, qui se moquent de l'intérêt national, se sont occupés de la question des salaires, ils s'en sont occupés fermement et ils ont réalisé cette question dans un sens purement antiouvrier. Nous avons été impuissants, et une de ces causes d'impuissance, c'est évidemment l'action de la minorité. La minorité n'était pas organisée pour obtenir une épuration des mœurs syndicales, pour obtenir un progrès dans l'ascension syndicale ; il faut que les minoritaires s'organisent.

Camarades minoritaires, vous avez oublié une chose : c'est que, pour que la minorité vive, grandisse et triomphe, il faut qu'elle soit une source d'action, une source de puissance. A l'intérieur de nos minorités, quelques cerveaux qui parlaient en éclaireurs sur la route du mouvement syndicaliste ; autour de ces cerveaux, quelques camarades venus à la minorité par besoin d'action, des camarades sans relief peut-être mais de bonne volonté ; mais ce noyau, ces cerveaux écrasés, assassinés par des foules, des foules furieuses, dans la plupart des cas, ne comprenaient rien à la pensée minoritaire et cependant ne manquaient jamais une occasion de parler au nom de cette pensée minoritaire.

Camarades, l'erreur des chefs a été de ne pas comprendre cet état de choses, de ne pas commencer leur action contre ces foules, de ne pas débarrasser la minorité de tout ce qui l'isolait plus sûrement que toutes les manœuvres de leurs adversaires de tendance. Et, camarades minoritaires, un des résultats de la grève de mai a été que vous allez vous organiser ; vous essayerez péniblement de vous organiser en travaillant, de vous épurer ; la tâche sera extrêmement difficile, mais j'espère fermement que vous y parviendrez.

Mais lorsque la minorité sera organisée, lorsqu'elle aura trouvé sa pensée nette, sa tactique personnelle, les causes d'impuissance n'auront pas disparu, car dans le bloc confédéral il existe cet état de

choses, ce bloc constitue, par sa position même, une force d'inertie qui barre la route à toute action. Le Bloc confédéral part de Mammale, de Dumas, en passant par Bartuel, jusqu'à Dumoulin, et tout ce bloc a voté la résolution de Lyon, c'est-à-dire que tout le monde, tous ces braves gens sont pour la lutte de classes. La langue française est si riche, camarades, qu'elle permet à tous ces camarades d'être d'accord en expression; seulement l'action est moins riche que la langue, et elle divise implacablement nos gens de lutte de classes.

Avouons que nous ayons de drôles de lutteurs à la C. G. T. Beaucoup de poids lourds qui ne luttent bien que dans les Commissions paritaires ou à la porte des bureaux ministériels, sans compter le père spirituel de la C. G. T., Albert Thomas, qui lutte très bien à Genève, dans le plus beau des palais, avec un traitement superbe... Avouons, camarades, que la société bourgeoise aime, comme ces vieilles femmes à passion, à être battue, puisqu'elle paie assez cher pour l'être.

Mais il faut organiser la droite; il faut la forcer à combattre sous son propre drapeau, avec ses propres méthodes; il faut équilibrer le mouvement syndical, il ne faut pas d'une pareille cacophonie; il faut qu'on y voie clair, et l'on y verra clair, camarades, en organisant les extrêmes: c'est par l'organisation des extrêmes qu'on équilibrera ce mouvement ouvrier. Je parle non seulement pour le mouvement ouvrier actuel, mais pour le mouvement ouvrier de demain, d'après-demain. Il faut qu'on voie clair. Il faut que l'on sache avec qui l'on peut marcher et jusqu'où l'on peut marcher.

Camarades, eux ou nous est une formule mauvaise parce qu'inapplicable. Il faudrait, en effet, pour l'appliquer, c'est-à-dire pour faire que les opposants ne puissent plus dire, plus écrire, et à la façon qu'ils le pensent, ce qu'ils ont dans le ventre, il faudrait les tuer, je ne vois pas d'autre moyen! Il faut que cela cesse, comme disait Jouhaux au dernier Comité Confédéral National. Il n'a pas dit comment! Je lui indique un moyen bien net, c'est l'organisation des extrêmes, et quand je dis organisation des extrêmes, je ne veux pas dire création d'organismes nouveaux à l'intérieur de la C. G. T.; je veux dire simplement délimitation nette des extrêmes; je veux dire détermination exacte des tendances. Dans cet ordre d'idées, je voudrais, camarades, que l'on détermine les travaux du Congrès par la présentation et le vote de trois ordres du jour bien nets et bien distincts, sans équivoque. Je voudrais un premier ordre du jour de collaboration de classes, pour Copigneaux, pour Dumas... Je voudrais un deuxième ordre du jour de lutte de classes à la façon de Washington, à la façon d'Albert Thomas... Et je voudrais un troisième ordre du jour de lutte de classes également, à la façon de Moscou, avec adhésion à l'Internationale de Moscou.

Là-dessus, pas d'équivoque possible; chacun se mettrait à sa place exacte et on ne voterait pas, comme on l'a fait à Lyon, une motion d'unité, c'est-à-dire une motion donnant satisfaction à tout le monde.

Avec une motion de lutte de classes on ne rentrera pas chez soi,

comme l'année dernière, heureux et contents d'avoir fait son devoir, d'avoir affirmé le principe du syndicalisme révolutionnaire, et l'on n'apprendrait pas un mois après que la C. G. T. est allée à Washington, aux frais du gouvernement français, appliquer le traité de Versailles. Il faut faire disparaître les équivoques. L'organisation des extrêmes de la C. G. T. ne supprime pas toutes les équivoques, il reste celles des formules; il faut que nous exigions que les leaders parlent le langage que nous comprenons, le langage de nos usines, de nos ateliers, et vous ferez que la société bourgeoise ne nous lègue pas, en même temps que sa solidarité ministérielle, son langage protocolaire et diplomatique.

Camarades, le danger est plus grand que vous ne pourriez le supposer. Personne n'échappe plus à ce langage pompeux, composé de formules sonores. Jouhaux lui-même, à l'appui d'un article, faisait une citation d'un article quelconque, que depuis j'essaie de comprendre :

La nation ne peut, sans compromettre les droits collectifs dont elle a la garde, abandonner son droit social, créé par le travail des générations passées, maintenu par l'effort commun d'entretien des organes économiques et développé par les sacrifices que chacun consent pour les transformations successives de ces organes, suivant les indications de la science et les besoins du progrès.

Qui ça la nation? Totti, Bartuel? Est-ce tous les camarades? Quel vocable! Exigeons que l'on parle la langue française, la langue que nous comprenons et pas d'autre langue! Faisons la guerre à toutes les équivoques; faisons aussi la guerre à l'équivoque du Comité National; empêchons qu'il ne devienne un Parlement.

Le Comité National — Rey, je suis de ton avis — est l'administrateur de la C. G. T., en conformité des décisions de Congrès, dans l'esprit de ce Congrès et je m'étonne, camarades minoritaires qui êtes à l'intérieur du Comité Confédéral National, que vous permettiez que la C. G. T. s'abrite dans les Congrès, derrière le Comité National. Lorsque je rentre au Comité National, je ne suis plus le militant avec mes pensées, je suis le militant qui doit appliquer les décisions du Congrès uniquement; je n'ai pas à examiner autre chose que la gestion du Bureau confédéral, à savoir si cette gestion est conforme ou non à l'esprit du Congrès, et si vous voulez me le permettre, je vais vous donner un exemple personnel.

Personnellement, j'ai toujours été opposé à Washington, au Bureau International du Travail; je désapprouve et je déplore même l'erreur sur la Révolution russe, et cependant j'ai voté la confiance au dernier Comité National. Aujourd'hui, libéré de mon mandat, j'essaie de combattre cette tendance; j'essaie d'amener à mes conceptions, qui ne sont celles de personne, la C. G. T. Je serai battu; camarades, nous nous retrouverons par la suite; je serai battu au Comité Confédéral National; je ne m'inspirerai pas de ces défaites pour mes vœux de demain; je verrai s'ils appliquent les conditions avec lesquelles ils ont emporté leur victoire.



Et, camarades militants de province, laissez-moi vous dire que jamais, à aucun moment, le rôle n'a été aussi important qu'à l'heure actuelle: une fenêtre ouverte sur la Russie permet de penser que les militants ouvriers sont divisés d'une façon terrible, et je dis à dessein les militants, je ne parle pas de la masse qui, elle, ira sûrement, instinctivement, avec ou sans ces militants à la Révolution russe.

Camarades, je voudrais que vous fassiez dans vos syndicats tout votre possible pour que cette question qui va diviser nos leaders soit profitable au mouvement ouvrier; je voudrais que vous accordiez la plus large liberté à toutes les tendances, que vous confrontiez ces tendances devant les syndiqués. Accordez vos tribunes, ne mettez comme condition à l'accès de vos tribunes qu'il ne sera pas fait de questions personnelles, qu'il ne sera pas répandu d'outrages, que l'on discutera sur le terrain des idées et ainsi vous aurez fait que de cette diversion apparente naisse un grand courant d'idées, naisse un progrès éminent, pour permettre à la C. G. T. de faire cette Révolution sociale dont on parle toujours, que l'on n'aperçoit pas parce qu'on ne le veut pas, qui est commencée en Russie, qui est en gestation en Italie, et dont tous les prolétariats possèdent le ferment déjà vivace et inextirpable.

*Le Président.* — Je vous rappelle que la Fédération du Spectacle a organisé pour aujourd'hui une petite soirée artistique. Voulez-vous continuer la séance?

Dans ce cas, la parole est au camarade Le Troquer.

## Discours de Le Troquer

LE TROQUER. — Camarades, je dois d'abord demander au Congrès de bien vouloir me permettre d'expliquer pourquoi, au Congrès de Lyon, nous avons accordé notre confiance au Bureau confédéral actuel. Si nous l'avons fait, c'est que nous avons senti dans la motion du Congrès de Lyon une conception de virilité et une conception d'action qui nous permettait à ce moment de lui donner en quelque sorte un blanc-seing, mais un blanc-seing pour le voyage de Washington qui avait été conçu dans les conceptions développées au Congrès de Lyon.

Aujourd'hui, nous sommes devant une erreur psychologique, peut-être voulue, erreur volontaire de la part des camarades qui, à Lyon et surtout Georges Dumoulin, ont rallié les jeunes qui avaient encore à ce moment une confiance complète et totale en lui. Nous voyons aujourd'hui que le Rapport moral ne contient pas l'essence même de la résolution votée au Congrès de Lyon, et nous sommes tout à fait désireux de savoir pourquoi la motion proposée à ce Congrès échappe à l'essence même de la volonté prolétarienne contenue dans cette motion que nous avons votée et acceptée au Congrès de Lyon.

Si vous prenez point par point la motion qui vous est présentée,

vous n'y trouverez pas les lignes suivant lesquelles le mouvement ouvrier français « affirme qu'il doit et qu'il peut y répondre », et déclare aussi que « tout effort dans ce sens n'est plus conciliable avec le maintien du régime actuel ». Premier défaut. Nous ne croyons donc pas que la motion de Lyon a été appliquée comme nous l'avions entendue et comme nous l'avions votée.

Ensuite, nous demandons et l'on demande de tous côtés si la classe ouvrière de ce pays est susceptible d'être conduite vers Moscou. Nous ne le croyons pas.

Je veux, maintenant, répondre à mon camarade Rey. Le mouvement syndical, disait-il, ne doit être attaché à aucun parti, à aucune secte.

Est-ce que Rey croit que le mouvement syndical français, aussi bien que le mouvement syndical international pourrait, quelles que soient les formules, en acceptant même une seconde l'hypothèse que la formule de Proudhon puisse se réaliser et avoir sa concrétisation fatale, avoir pour conséquence « l'atelier remplaçant le gouvernement », quelle que soit la forme du mouvement syndical, aussi bien dans ce pays que dans le monde entier, vous aurez toujours à côté un pouvoir quelconque — qu'il soit appelé pouvoir politique ou autre, — vous aurez toujours un pouvoir pour les questions tout à fait extérieures au mouvement syndical lui-même.

Il ne faut pas croire — si ce n'est pas une déviation voulue — que dans le mouvement syndicaliste on ne doit pas essayer de dire aux ouvriers, de leur faire comprendre la genèse de leur devoir, non pas seulement leur devoir de cotisants, non pas seulement leur devoir vis-à-vis de leurs syndicats, mais encore, pour quand il y aura, dans les différents pays, un pouvoir politique se manifestant, on doit exprimer aux ouvriers quel est leur devoir politique. Nous serions fous de l'ignorer et de ne pas vouloir le comprendre.

REY. — Le mouvement syndical doit-il engager ses adhérents à prendre part aux luttes d'un parti politique et aussi à l'action des groupements anarchistes ?

LE TROQUER. — Dans le mouvement syndicaliste, il y a aussi bien des éléments socialistes que des éléments anarchistes ; mais je crois, et je le dis fermement, Rey, que tout syndicaliste révolutionnaire doit être philosophiquement anarchiste et par conséquent, quand la pratique le permet, il doit l'être en fait. (*Protestations.*)

Nous ne pouvons pas croire que la C. G. T. française puisse s'engager dans une collaboration avec le gouvernement actuel alors que, l'autre jour, pour demander simplement que nos camarades russes soient reçus dans ce pays, la demande de la C. G. T. n'a pas pu exprimer devant le gouvernement, une volonté fermement marquée d'action et de possibilité dans la réalité.

Nous disons aussi que nous ne croyons pas que certaines campagnes contre la Révolution russe puissent être justifiées en tant que campagne contre la Russie ; nous ne pensons pas que nous avons

le droit, en ce moment, de nous faire le reflet de tous les reproches, de toutes les calomnies de la presse bourgeoise et du gouvernement; permettez-moi de vous dire l'émotion que j'ai ressentie ce matin en entendant certaines paroles au sujet de la grève des Cheminots.

Est-il possible que l'on oublie le geste des Cheminots, quelle que soit leur tendance. Je n'ai pas, pour ma part, à examiner les fautes de tel ou tel délégué de tel réseau; je n'ai pas à revenir sur ce qui a été dit à cette tribune, je n'ai pas à savoir si tel ou tel avait raison, mais n'oubliez pas quand même les 250.000 Cheminots qui ont fait grève. Pensez que nous leur devons quelques paroles de sympathie, quelques paroles de courage et nous ne devons pas non plus oublier les misères des femmes de ces camarades qui ont tenu pendant 21 et 22 jours.

Rey disait, ce matin : « Il y a une C. G. T. qui a fait la grève et il y a une Fédération des Cheminots qui n'a pas pu faire la grève. » Si vous voulez nous permettre, à nous militants de province, qui à l'heure actuelle sentons dans toutes les réunions un certain courant de méfiance, un certain courant de doute (vous le savez aussi bien que moi), nous qui, tous les jours, sommes obligés de répondre par des explications sur les insultes de tel militant à tel autre, nous qui, faisant la besogne pratique quotidienne, défrichant les terrains même difficiles, sommes obligés d'expliquer tel article de la *Vie Ouvrière* ou même de l'*Atelier*, il faudrait que de ce Congrès sortent, non pas des motions, non pas des chiffres — nous savons bien que ce ne sont pas les numéros pas plus que les motions qui nous permettront de sortir de ce Congrès avec une unité d'action — mais avec une unité de volonté pour l'action révolutionnaire que vous serez, que vous le voulez ou non, obligés d'accomplir prochainement.

Camarades, en effet, la masse risque de vous dépasser, aussi bien que nous.

L'émanation de la C. G. T. doit sortir de l'espèce humaine contenue dans la masse des syndiqués. A cette émanation, avons-nous le monopole d'essayer de lui donner des directives que nous voulons et que nous seuls désirons ? Je crois que la plupart d'entre nous commettent là une erreur profonde.

Et, pour terminer, je vais rappeler à mon ami Dumoulin les paroles qui, en 1918, avaient frappé mon esprit de jeune militant, et je lui dis : « Qui, en 1918, avait pris déjà une position nette vis-à-vis de la Révolution russe ? » Dumoulin nous disait — et ceci nous permettra de comprendre pourquoi au Congrès de Lyon nous pensions que l'action nécessaire, que la virilité allaient être mises en pratique par la C. G. T. française — Dumoulin disait : « Seulement, vous ne voulez pas, par mesure de précaution, donner les noms de ceux à qui vous avez serré la main. »

Plus loin, il ajoutait : « Stockholm, pour nous, c'était la suite de Zimmervald. Si nous voulions réunir aujourd'hui l'Internationale, cela ne saurait avoir la même importance que Stockholm. »

C'était la conséquence de la Révolution russe qui s'efforçait d'in-

troduire dans le domaine des faits les principes affirmés à Zimmerwald.

Déjà, à ce moment, Dumoulin sentait que le mouvement qui se passe en Russie devait prendre de lui-même, comme il semble le faire en Italie, en Angleterre; le mouvement devait continuer et vous savez tous, camarades, que la masse qui n'est pas éduquée, sortira le jour où son heure sera venue; elle sortira peut-être par une question de nécessité vitale. Mais nous avons le devoir d'être prêts à saisir cette masse, de la guider au moment où elle sortira de la souffrance et d'être les pionniers de la Révolution, de la Révolution totale, de la Révolution internationale. (*Applaudissements.*)

Dumoulin disait encore au Congrès de 1918 que c'était la foi qui manquait...

PERROT. — Répète donc tes paroles du Comité Confédéral National !

LE TROQUER. — Au Comité National j'ai continué à suivre la gestion adoptée au Congrès de Lyon, seulement, maintenant, ce Congrès extraordinaire va nous permettre de nous expliquer en toute loyauté, va nous permettre, si vous le voulez, d'associer les efforts à droite et à gauche.

Nous disions hier qu'il y avait ici des militants qui n'étaient ni minoritaires, ni majoritaires, qui étaient syndicalistes, qui essayaient de crever cet abcès de méfiance qui existe même de tel militant à tel militant. Ah ! camarades, quand on sort de cette salle, on voit des camarades qui ne vous regardent pas parce qu'appartenant à telle ou telle tendance !

C'est tout cela qu'il faut dire. On doit comprendre, et vous devez le savoir aussi bien que moi, que nous devons avoir la pureté dans la volonté syndicaliste pour nous élever au-dessus de cela.

Et vous parlez de l'éducation de la masse. Je rappelle encore ce que disait Dumoulin au dernier Congrès : qu'elle a la haine, qu'elle a toutes les haines, mais qu'elle ne peut pas être contre la force de la vérité sociale, contre la force des événements qui viennent. Eh bien ! camarades, si vous voulez essayer d'être assez forts pour combattre le mouvement qui se prépare, je dis que vous commettez une erreur profonde, une erreur mortelle, parce que vous serez balayés par les masses et que vous ne serez pas même assez forts pour les endiguer !

ALBIAT. — Camarades congressistes, je serais sorti du rôle d'un syndiqué, si je n'avais pas cédé ma parole à deux porte-paroles de la classe ouvrière qui doivent guider le Congrès.

Je ne serai pas long, soyez-en certains.

Des lumières sont parvenues, assez puissantes, pour pénétrer dans le plus profond des ténèbres qui nous divisent les uns et les autres.

Néanmoins, j'ai le droit d'apporter mes conceptions, si petites soient-elles, et je demande au Congrès de se baser sur l'attitude que j'ai eue depuis deux jours; vous ne m'avez jamais entendu jeter un

eri à qui que ce soit. J'ai écouté, et c'est tout. Je vous serai reconnaissant d'en faire autant pour moi.

Il y a eu faillite dans le mouvement ouvrier; s'il n'y avait pas eu faillite, aujourd'hui vous verriez peut-être le contraire se produire, c'est-à-dire que ce serait peut-être le Conseil confédéral qui voudrait luire, avoir tous les honneurs et il en profite peut-être aujourd'hui pour jeter aux minoritaires toute la cause de l'échec.

Moi, je suis entre les deux. J'en jette aussi bien aux minoritaires qu'au Conseil confédéral. Mais je dis, au nom des syndicats qui m'ont mandaté, qu'à cette tribune je représente les victimes de votre mouvement.

J'ai encore en face de moi des hommes, des femmes, des enfants qui n'ont rien compris, qui sont seulement des victimes; vous leur devez des comptes, et si le Congrès ne me permet pas de m'expliquer, je rendrai compte à ces familles de ce que vous pensez.

Les grèves de février sont parties sur le cas Campanaud, dans lequel les droits syndicaux n'avaient pas été respectés par les Compagnies.

Mais, je tiens de la bouche d'un secrétaire de la C. G. T. que le cas Campanaud n'existait pas, que le secrétaire de son organisation avait simplement oublié de transmettre la permission demandée par ce délégué...

*Un délégué cheminot.* — C'est inexact!...

ALBIAT. — Je le tiens d'un secrétaire de la C. G. T.

Maintenant, en ce qui concerne les grèves de mai, elles sont parties avec en tête des revendications la nationalisation des chemins de fer. Et j'avoue que ni le Congrès, ni le Conseil fédéral, ni même la Fédération des Cheminots, à part le camarade Lévêque, n'avaient abordé la nationalisation des chemins de fer. Et alors, vous engagez la lutte sans qu'il y ait de projet; je tiens encore cela d'un secrétaire confédéral.

Eh bien! je dis que si aujourd'hui on tient à établir les responsabilités, pour mon compte personnel je les ai établies sur la situation du Conseil fédéral, parce que c'est lui-même qui aurait dû dire à la masse: « Ce n'est pas l'heure », puisqu'il savait que ce n'était pas l'heure, et alors les Cheminots auraient su ce qu'ils devaient faire.

Eh, camarades minoritaires, votre heure viendra certainement, car ce n'est pas Jouhaux, ce n'est pas la Confédération Générale du Travail qui sortiront les masses de l'impasse dans laquelle elles sont.

El alors le problème se pose: Aurons-nous la force de les attendre au passage?

C'est acquis, ils en sont incapables, le Bloc national comme qui que ce soit; personne n'a le courage de faire ce que nous attendons. Pourquoi? Parce que personne ne veut payer et aussi bien au point de vue international, personne ne veut rien faire. (*Bruit — Brouhaha.*)

Eh bien! camarades, je me contente de remercier le Congrès de son accueil. Mais je reviendrai...

*Le Président.* — Camarades, je vais vous donner connaissance d'une protestation qui nous est parvenue par l'intermédiaire de la Voiture de Paris, des Métaux de Paris et des Menuisiers de la Seine.

*Le Congrès d'Orléans apprend l'arrestation du camarade Coussinet, ex-secrétaire des menuisiers de la Seine, à la suite d'une réunion syndicale tenue à Saint-Denis.*

*Le motif de cette arrestation serait l'excitation de militaires à la désobéissance.*

*Considérant que la lutte contre le militarisme est la raison d'être de l'action syndicaliste, action qu'il reconnaît plus nécessaire que jamais, proteste contre l'arrestation d'un camarade qui n'a fait que mettre en application les décisions des Congrès de la C. G. T.*

Je pense qu'il n'y a pas d'opposition pour adopter cet ordre du jour de protestation.

*L'ordre du jour est adopté.*

*Le Président.* — Camarades, si vous appliquez la décision que vous avez prise hier, il est bien entendu que, quatorze orateurs restant inscrits, les camarades se mettent d'accord pour désigner cinq orateurs par tendance.

Il est parvenu au bureau une résolution demandant que la motion Barthe soit prolongée jusqu'à demain soir, étant donnée l'importance du débat.

*Cette proposition est repoussée.*

*Le Président.* — Voici deux propositions de bureau :

La première : LAURIDAN, comme président, Lucie COLLIARD et le camarade CHOPIN, comme assesseurs.

Seconde proposition : les camarades BARTHE, comme président, BLANCHARD et BAUDET, comme assesseurs.

La séance est levée à 7 heures.



# TROISIÈME JOURNÉE

## *Séance du matin*

*Président* : LAURIDAN (U. D. du Nord)

*Assesseurs* : LUCIE COLLIARD et CHOPIN

*Le Président.* — Camarades, la séance est ouverte. En m'élevant aujourd'hui à la présidence du Congrès, vous avez sans nul doute voulu honorer les organisations du département du Nord, dont le nombre et la valeur sont la preuve de la propagande incessante menée par des volontés irrésistibles.

Au nom de l'Union des Syndicats ouvriers du Nord, je vous remercie, car c'est la première fois que je suis appelé à présider vos débats; j'essaierai d'apporter dans cette tâche l'impartialité qui doit être l'obligation primordiale de mon rôle. Qui se respecte respecte ses frères de combat.

Ainsi que vous l'avez voulu avant-hier, des orateurs de chaque tendance, majoritaires et minoritaires, vont se succéder à cette tribune. Je vous demande de les écouter, car toute minute perdue nous éloigne davantage du but que nous voudrions atteindre le plus vite possible.

Il est inutile de faire appel aux camarades; la passion qui anime ces débats démontre combien chacun veut travailler au mieux des intérêts du prolétariat. Je vous demande simplement de ne pas interrompre ces débats par des manifestations d'ensemble. Je suis prêt à excuser les interruptions spontanées, mais je ne permettrai pas qu'elles soient répétées et qu'elles soient un sujet de trouble.

Il est satisfaisant de pouvoir penser que nous allons enfin pouvoir purifier l'atmosphère dans laquelle nous allons vivre et que les questions de personnalités vont s'effacer devant l'intérêt général car, vous le savez, l'individu n'existe pas; seule l'action compte et produit si elle est menée par des hommes que rien n'effraie et que nulle force n'arrête. Vous serez ces hommes demain; nous lutterons plus vaillants que jamais, plus décidés que jamais à faire le geste nécessaire qui permettra de conduire le prolétariat à ses fins.

Avant d'ouvrir le débat permettez-moi, camarades, d'adresser notre



salut fraternel aux camarades en révolution et aux camarades que la bourgeoisie tient dans les prisons.

Maintenant, voici la liste des orateurs inscrits.

*Plusieurs délégués.* — Mais non! La décision...

*Le Président.* — Vous avez décidé que le débat était clos avec les orateurs inscrits.

Camarades, je vous pose une question, combien de tendances seront représentées ?

La parole est au camarade Laurent.

LAURENT. — J'estime que si nous entrons dans une parcille discussion, nous arriverons à midi avant de savoir de quelle façon nous discuterons ici.

Je pense que le président doit demander au Congrès combien de tendances devront être représentées, et pour cela il n'est pas besoin de venir à la tribune; le Congrès se prononcera, et ensuite chaque tendance désignera deux ou trois orateurs la représentant; ainsi nous pourrons continuer notre discussion.

*Le Président.* — On est pour ou contre le Rapport moral. Il y a les adversaires du Bureau et les partisans du Bureau. Par conséquent, je ne vois ici que deux tendances et je mets aux voix cette proposition : que ceux qui sont partisans de limiter le nombre des orateurs qui doivent prendre la parole pour ou contre le Rapport moral le manifestent en levant la main.

*La proposition est adoptée à la majorité.*

*Le Président.* — Par conséquent les adversaires et les partisans du Rapport moral sont priés de remettre la liste de leurs orateurs. Ceux qui sont partisans de limiter à deux le nombre d'orateurs par tendance sont priés de le manifester en levant la main.

*La proposition de deux orateurs par tendance est adoptée à la majorité.*

*Le Président.* — Il est bien entendu que le Bureau confédéral n'est pas compris dans ces orateurs choisis pour chaque tendance.

Je vous prie d'envoyer les noms de ces orateurs.

Voici une motion qui est présentée par des camarades : Dumercq, Marie, Lefèvre, Passerieu et autres.

*Après les dix orateurs inscrits sur le rapport, les débats ne sauraient être clos si des militants sont mis en cause; ces derniers auront le droit de répondre.*

DUMERCO. — Ce qui nous a guidé dans le dépôt de cette proposition ce n'est pas le désir d'intervenir dans le débat, mais de pouvoir, soit poser une question, soit faire préciser l'orateur qui mettrait un camarade en cause.

**LAURIDAN.** — A mon avis, voici ce que la justice conseille; nous ne pouvons pas refuser à un camarade mis en cause de répondre, mais vous pouvez limiter son temps de parole.

**LAVIELLE.** — Je crois que l'on ne peut pas recommencer le débat parce qu'un camarade aura été mis en cause. Ce que la proposition doit vouloir dire, c'est que, sur un fait précis, un camarade mis en cause par un orateur pourra, avant que ce dernier ait quitté la tribune, venir s'expliquer sur ce fait s'il est nécessaire, parce qu'il serait évidemment très facile à un camarade parlant le dernier de mettre d'autres camarades en cause et d'apporter des affirmations que rien ne pourrait contrôler.

Le souci du Congrès, évidemment, c'est de trouver la vérité; il ne pourra le faire qu'en permettant aux camarades intéressés de préciser les faits pour lesquels ils seraient mis en cause. Mais il est bien entendu qu'on ne peut pas voter une clôture du débat.

*Le Président.* — Camarades, tout cela ne nous éclaire pas, il suffit de laisser au président le soin de savoir s'il faut répondre.

Par conséquent, je mets aux voix la motion Dumercq et autres.

*La proposition est acceptée.*

*Le Président.* — Maintenant, camarades, je vais donner la parole à un des camarades qu'il est convenu d'appeler majoritaire, pour terminer par un minoritaire; le Bureau confédéral s'expliquera en dernier lieu.

La parole est au camarade Bidegaray.

## Discours de Bidegaray

**BIDEGARAY.** — Camarades, délégué par la fraction dite majoritaire, je viens ici défendre le Rapport moral, Rapport qui n'est que la concrétisation de la gestion de la Confédération Générale du Travail.

Jusqu'à ce jour j'attendais aussi avec impatience la justification, la précision des actes, des calomnies, des diffamations apportées contre nous. J'attendais avec impatience qu'on vienne éclaircir ici le torrent de boue que l'on a déversé sur les militants qui ne pensaient pas comme d'autres. Je m'aperçois que depuis deux jours il y a eu des phrases et des phrases creuses, plus que vides, toujours les mêmes; en réunion particulière, dans les écrits, des accusations précises; quand il faut apporter des précisions à la tribune du Congrès, c'est le vide le plus complet, ce qui fait justice de ceux qui prétendent avoir le monopole de la franchise et de la loyauté dans l'action syndicale.

Je vais d'abord répondre à mon excellent camarade Smart, qui n'a pas voulu ou qui n'a pas cru devoir préciser un peu l'action de grève des cheminots.

Intentionnellement sans doute il a effleuré la question, voulant rester sur les points qui lui étaient favorables; mais ce n'est pas une méthode pour éclairer les congressistes lorsqu'il s'agit d'apporter des éclaircissements sur les causes d'un mouvement aussi formidable que la grève du mois de mai, que la plupart connaissent, et à laquelle beaucoup ont pris part.

La grève du mois de mai n'est pas, comme dit Semart, la suite chronologique d'un ordre du jour voté. Elle est la conclusion d'une campagne contre des militants, contre la Confédération Générale du Travail, d'une campagne systématique de ragots, d'accusations sans précisions, où le principal but révolutionnaire consistait à démolir la Fédération pour prouver que l'action révolutionnaire avait quand même de temps à autre des résultats.

Depuis longtemps on nous accusait toujours de trahison, quand nous sommes arrivés à la grève de mai. Cependant, à la grève de février nous avions obtenu une victoire matérielle et morale de la Fédération; mais cette victoire, quelques-uns la qualifiait de « victoire qui faisait honte » parce que nous avions obtenu pour la première fois en France, dans les chemins de fer, une entrevue contradictoire imposée par nous et par la puissance de l'organisation au chef d'un gouvernement. Nous avons obtenu la signature d'un accord qui incontestablement affirmait la puissance de l'organisation. Mais cela ne comptait pas; nous étions encore des vendus au gouvernement, aux compagnies, des traîtres à la Révolution. Il fallait pour cela une condamnation, et cette condamnation devait se produire au Congrès du mois d'avril, à la salle Japy.

L'accord n'était pas respecté, mais il suffisait à l'organisation de le faire respecter par sa puissance; il ne fallait pas déchirer cet accord par un ordre du jour malheureux déposé au début des séances, du Congrès, qui mettait immédiatement le Congrès devant l'inévitable, c'est-à-dire devant la grève.

Cela, c'était le premier ordre du jour avant le débat; et vous savez ce que c'est que l'enthousiasme de délégués dans un Congrès qui viennent voter souvent avec leurs conceptions personnelles, sans s'intéresser du milieu qu'ils représentent.

Cet ordre du jour voté à l'unanimité par les uns comme par les autres, inévitablement entraînés, c'était mise en demeure à un gouvernement qui avait pris des dispositions de combat. Et vous, camarades, qui dans votre folie aviez mis dans votre esprit de renverser le gouvernement de la Fédération, vous avez été la tête baissée contre ce mur et vous n'avez tenu compte de rien! La réponse du gouvernement n'a été que la confirmation de ce qui devait se réaliser : la grève inévitable et la grève par un ordre du jour.

Le gouvernement devait répondre d'une façon négative ou positive. Du reste, cette réponse ne se fit pas attendre, malgré qu'à ce moment-là le chef du gouvernement se trouvait à San Remo; elle fut un refus catégorique à une révision de l'accord signé. Alors un ordre du jour fut présenté en conclusion de ce débat, en conclusion de la réponse

obtenue; toujours les ordres du jour accentuent l'action vers l'action, et ce fut là le cas; ce fut comme la note du créancier qui veut toujours accroître les frais de gestion.

Ce nouvel ordre du jour décidait d'engager une action de grève immédiate en posant comme revendications la nationalisation, la réintégration, l'abandon des poursuites judiciaires et la reconnaissance du droit syndical. Ensuite, portant cette décision à la connaissance de la Confédération Générale du Travail, le Congrès appelait l'attention du prolétariat sur cette action et lui laissait toute latitude pour se joindre au mouvement qui devait assurer le triomphe du mouvement.

Là commence à poindre l'appel au concours de la Confédération Générale du Travail; là surgit, dans cet ordre du jour, l'inquiétude de ses rédacteurs, que pour un mouvement aussi vaste, où inévitablement l'ensemble de la classe ouvrière devait être entraîné, il fallait quand même obtenir l'assentiment et le concours de la Confédération Générale du Travail. Cet ordre du jour fut voté avec une majorité bien moins forte que celle de la veille. C'était la réflexion des congressistes devant la gravité de la résolution de grève immédiate. Après ces ordres du jour, le Congrès devait se terminer à Aubervilliers d'une façon lamentable, car à Aubervilliers on ne s'est plus rappelé que le cas Navez — que mon ami Dumoulin me permette de reprendre son expression: un champ, un vaste champ de navets, — parce que, quoi qu'on en dise, Navez n'a pas été l'auteur de la modification de l'ordre du jour d'Aubervilliers. (*Protestations.*)

*Un délégué.* — Tu n'y étais pas et j'y étais!

BIDEGARAY. — La rédaction de la motion d'Aubervilliers n'est que le résultat de la nuit que les congressistes auraient passée dans leur lit. Comme la nuit porte conseil, le lendemain, votre majorité de la veille s'est trouvée diminuée de 25.000 voix, et c'est à cause de cette diminution que vous avez désigné, avec juste raison, une Commission de rédaction d'un ordre du jour qui pouvait rallier l'unanimité et qui l'a ralliée. Pourquoi? Parce qu'il dit: nationalisation, réintégration des révoqués, suppression des poursuites judiciaires et reconnaissance du droit syndical, et qu'il décide la grève générale de tous les réseaux en laissant au Comité fédéral le soin d'en fixer la date et d'examiner si le 1<sup>er</sup> mai doit être le pivot de l'action, en accord avec la Confédération Générale du Travail.

Toute la question se pose là: « Si l'accord a lieu! »

Le 25 avril, à Aubervilliers, vote d'un ordre du jour unanime; le lundi 25, réunion du Conseil fédéral; discussion confuse; après, détermination d'un ordre du jour qui voulait la grève, « toujours en accord avec la décision du Congrès ». Ensuite, arrivée de Dumoulin et consultation; à ce sujet, c'est lui qui s'expliquera... Et toujours pour la nationalisation, parce que vous étiez soi-disant d'accord avec la C. G. T. Il est vrai que vous aviez demandé qu'un secrétaire de la C. G. T. assistât à votre Conseil fédéral; c'est le camarade Lapière qui s'est présenté, mais vous n'avez pas voulu qu'il parle avant que

les motions soient rédigées: c'est après le vote que vous lui avez permis de prendre la parole au nom de la C. G. T....

Voilà, camarades, de quelle façon on engage une Confédération Générale du Travail qui, quoi qu'on en dise, ne doit être à la disposition d'aucune organisation; elle doit être souveraine des décisions à prendre! Je vois encore Jouhaux dire: « Si c'était à refaire, je ne sais pas si je ferais le même geste que j'ai fait pour les cheminots! » Il est des moments où il aurait peut-être mieux fait de ne pas faire ce geste, mais c'est alors que vous auriez accentué davantage les épithètes de « traîtres » et de « vendus » et d'assassins de la classe ouvrière! (*Applaudissements.*)

Donc, le 26 au soir, le Conseil fédéral des Cheminots demandait, par l'intermédiaire de Dumoulin, de convoquer la Commission administrative confédérale d'urgence. Cette Commission était déjà convoquée pour le mercredi soir 28 avril, vers huit heures; Dumoulin dit qu'il ne voyait pas la possibilité de la convoquer pour le mardi qui était le lendemain, mais qu'il ferait l'impossible pour la convoquer plus tôt; en effet, la Commission administrative de la C. G. T. se réunit le mercredi, à trois heures au lieu de huit heures du soir.

Que s'est-il passé le mardi 27 avril, au lendemain de la réunion du Conseil fédéral des Cheminots?

L'après-midi, les ordres du jour de grève étaient partis parmi les syndicats, avant que la Commission administrative de la C. G. T. en soit prévenue. Voici ce qui s'est passé, et cela est incontestable.

CODUN. — Je me trouvais au siège de la Fédération; les camarades Midol, Monmousseau et Lévêque envoyaient les ordres de grève. Je leur ai dit: « Vous n'avez pas le droit de les envoyer avant la réunion de la Commission administrative de la C. G. T. » Ces trois camarades ont répondu: « Cela nous est égal! »

MERRHEIM. — On l'a dit à la Commission administrative de la C. G. T.

BIDEGARAY. — Delagrance se plaint que des camarades responsables ne sont pas là pour répondre. Je m'adresse à ceux qui sont là présents, et en particulier à Delagrance qui a écrit une lettre qui a été publiée dans la *Vie Ouvrière*, lettre qui confirme que le mardi après-midi les ordres de grève étaient partis en province.

DELAGRANGE. — Nous sommes d'accord.

BIDEGARAY. — Alors, pourquoi cette protestation? Pour être plus d'accord encore?

... Je reprends. Le mercredi, à trois heures, quand la délégation de la Fédération des Cheminots s'est présentée à la Confédération Générale du Travail devant la Commission administrative, on n'est pas venu là faire une déclaration verbale; on a fait une déclaration précise et écrite. C'est Sirolle qui a parlé au nom de la Commission des Cheminots. Cette délégation était composée des camarades Lévêque, Sirolle et Monmousseau.

La déclaration faite par le camarade Sirolle est celle-ci :

Camarades, nous sommes délégués par le Conseil fédéral pour vous aviser de la décision que nous avons prise conformément au mandat qui nous a été donné par le dernier Congrès fédéral.

A notre dernier Comité fédéral, nous avons discuté entre nous et décidé d'aviser la C. G. T. de l'action que nous voulions entreprendre à la date du 1<sup>er</sup> mai.

Il n'y a pas besoin d'entrer dans les discussions. Je vais vous lire seulement l'ordre du jour que nous avons envoyé à tous les syndicats et qui est celui-ci.

Maintenant, je passe à la lecture de l'ordre du jour de grève :

(Circulaire n° 7.)

Paris, le 28 avril 1920.

Camarade secrétaire,

Le Conseil fédéral, en conformité des résolutions du Congrès national, décide que la grève générale de tous les réseaux commencera le 30 avril à minuit pour être effective et totale le 1<sup>er</sup> mai, à 6 heures du matin.

Il vous appartient donc dès maintenant d'envisager les mesures indispensables pour l'arrêt des services actifs et de sécurité, dans le délai ci-dessus indiqué, et le rapatriement des agents des services roulants.

Le travail ne devra être repris que sur l'ordre formel de la Fédération.

Pour le Conseil fédéral et P. O. :

*Les Secrétaires,*

LEVÊQUE, MIDOL, MONMOUSSEAU.

Camarades, vous pouvez constater qu'il n'y a nulle allusion à l'accord avec la Confédération Générale du Travail. Nous avons été simplement avisés que le Conseil fédéral des Cheminots avait pris une décision.

Il ne faut donc pas maintenant rejeter sur d'autres des responsabilités qui retombent sur beaucoup d'entre vous. Je ne voudrais pas que pour se sauver soi-même on tente de noyer le voisin. Ce n'est pas une politique; il faut être franc dans le jeu. Quand on perd une partie, on tente la revanche; il faut être loyal, et il faut l'être aujourd'hui. S'il y a le mot de « fait accompli » qui vous chiffonne, il faut comprendre que ce n'est pas la Commission administrative de la C. G. T. qui l'a inventé, c'est un délégué des Cheminots, un membre du bureau un secrétaire fédéral qui a déclaré à la Commission administrative: « Inutile d'insister, nous vous mettons devant le fait accompli. »

Les suites, nous les connaissons. La C. G. T. n'a pas fait son devoir pour quelques-uns; pour d'autres elle l'a fait de trop. Nous croyons être dans un juste milieu.

Quand la grève a été déclanchée, les mêmes délégués ont demandé, pour franchir le cap du premier dimanche, de voir s'il n'était pas

possible de lancer des forces dans la bataille; c'est ce qui fut fait; le Cartel entra dans la lutte — et je lui renouvelle ici, comme je l'ai fait au Comité fédéral, l'expression de toute notre gratitude pour le concours qu'il nous a apporté dans la gigantesque bataille que nous avons livrée.

Il y a d'autres concours qui n'ont pu être pris en considération. Hier j'entendais un camarade venir nous dire: « Les postiers, pourquoi avez-vous hésité? » Mais ils n'auraient été que 30 p. 100! Ce n'est pas la C. G. T. seule qui a pris cette décision de ne pas faire entrer les postiers dans le mouvement; la décision fut prise en présence du secrétaire fédéral intérimaire Lardeux, qui déclara qu'il était le premier opposé à l'entrée en mouvement des postiers en raison de l'incertitude qu'il y avait chez eux.

Alors, quand je vois des membres du Conseil apporter des paroles inverses de celles apportées dans le Conseil National, je trouve bien piètre des esprits syndicalistes de cette sorte, qui vont chercher des éléments de combat dans la contre-vérité, au lieu d'aller les chercher dans la franchise et dans la vérité! (*Applaudissements.*)

Voilà pour la grève.

On dit encore: « La résolution de Lyon parle de nationalisation. » Elle dit ceci:

*Le mouvement syndical a dû ainsi envisager les solutions qui s'imposent sans délai. Il n'en saurait trouver de plus urgentes, de plus nécessaires, que celle de la nationalisation industrialisée, sous le contrôle des producteurs et des consommateurs, des grands services de l'Economie moderne: les transports terrestres et maritimes, les mines, la houille blanche, les grandes organisations de crédit.*

La résolution de Lyon ne permet pas à une organisation seule d'envisager la réalisation d'une parcelle de programme; elle indique à l'ensemble des organisations syndicales que par ordre, que par décision du Congrès, la Confédération Générale du Travail doit réaliser un programme d'ensemble dont toutes les Fédérations appartenant à la C. G. T. doivent s'imprégner.

Vous ne l'avez pas fait. Passons là-dessus, mais je ne voudrais pas qu'après avoir pris des décisions on se dégage des responsabilités.

J'arrive à la suite du Rapport moral. Tu t'es plu, Semart, à critiquer Washington et le Conseil Economique du Travail. Il est très facile de critiquer, mais quand il s'agit d'expliquer, on a le sourire et on met les mains dans ses poches.

Semart m'a dit qu'au moment de l'action j'ai été me promener à Washington, et il a ajouté que j'ai pris le bateau... Je suis bien vexé d'avoir quitté la locomotive, mais jusqu'à présent je ne vois pas la possibilité d'aller en Amérique autrement que par le bateau!

Je sais qu'il y a eu une action engagée pendant mon absence; elle a eu lieu le 7 novembre, jour de l'anniversaire de la Révolution russe. Quelques camarades, à Paris et dans quelques rares syndicats, ont voulu fêter le 7 novembre, mais je vois Semart bien mal placé pour

me critiquer à ce sujet, parce que, ce jour-là, comme un bon employé de chemins de fer, il a assuré son service régulier.

*Un délégué.* — Ce n'est pas vrai!

BIDEGARAY. — Donc notre absence, à ce moment-là, n'a pas été aussi préjudiciable qu'il veut le dire, puisque cela n'a pas empêché de réaliser les 3.600 francs, qui me comptent pas puisque nous n'avons pas fait la Révolution!

C'est toute votre critique que la C. G. T., en contradiction avec la Charte d'Amiens et la résolution de Lyon, n'a pas fait la Révolution, qu'elle a fait de la collaboration de classe. Elle est prête à continuer pour obtenir les mêmes résultats. (*Applaudissements au centre et à droite. Applaudissements ironiques à gauche.*)

BIDEGARAY. — Je l'ai déclaré pour ma part au Congrès de la Fédération, et je l'ai inscrit dans l'ordre du jour dans lequel je disais que je ne changeais pas un iota à l'action politique passée de l'organisation. Vous avez été heureux de reconnaître ma franchise. Nous sommes pour les Commissions paritaires dans les chemins de fer; vous, vous êtes pour la Révolution, mais en attendant vous bénéficiez des avantages que nous obtenons par les Commissions paritaires.

MERRHEIM. — Ils y sont allés le lendemain de la grève!

BIDEGARAY. — Je n'aurais pas voulu en parler puisque j'en avais fini avec la grève des cheminots. Mais il est paradoxal que des hommes nous condamnent dans un Congrès pour être allés en délégation auprès d'un gouvernement quelconque afin de défendre les intérêts matériels et moraux de la classe ouvrière, alors que leur premier geste, quand ils ont été majorité, ça été de faire une délégation auprès du gouvernement qui les a acculés à cette grève... Vous avez fait plus fort pendant la grève : au moment où toutes les portes vous étaient fermées par votre faute parce que vous aviez rompu tous les ponts la veille de la bataille, au moment où vous ne saviez pas comment sortir du pétrin dans lequel vous étiez, vous avez tenté de toucher le gouvernement et vous avez fait une délégation auprès de lui; vous êtes revenus bredouilles, parce qu'il n'avait pas voulu vous recevoir. Vous nous critiquez parce que nous y allons, mais nous, à chaque fois que nous y sommes allés nous avons été reçus, et même nous revenons avec des réalisations! Vous, vous êtes revenus avec le pied gouvernemental sur le derrière! Voilà ce que vous avez récolté!

*Une voix.* — A leur honneur!

BIDEGARAY. — Il aurait été plus honorable de ne pas y aller! Mais j'en reviens au Rapport moral. Hier, j'ai entendu quelques critiques, et je suis content de voir de temps à autre des revenants de l'action syndicale qui, après une absence de quelques années, viennent un jour jouer les bons acteurs d'un coup théâtral savamment préparé d'avance.



J'admire le courage de ces hommes restés dans l'ombre pendant les heures critiques, les plus douloureuses que nous avons traversées pendant cinq ans; de voir un homme venir ici, d'un geste large, apporter sa démission du Conseil Economique et la remettre au bureau devant le Congrès; j'admire ce courage et je regrette qu'un photographe n'ait pas pris le geste sur le vif! (*Applaudissements.*)

Ah! le Conseil Economique, je n'y toucherai pas; je ne suis pas ingénieur, ni agronome, ni chimiste; dans mon laboratoire je ne remplirai pas mes flacons d'expériences de gaz plus ou moins asphyxiants pour venir dans un Congrès assassiner des hommes dont le passé est irréprochable au point de vue syndical! Je ne jouerai pas ce rôle; je le laisse à d'autres parce que nous sommes les humbles, nous sommes des travailleurs, mais nous avons au moins le souci de la dignité du travailleur et du travail; nous n'employons pas de pareils moyens pour venir ici nous rehausser sur un piédestal.

Il y en a un aussi qui est admirable. Le Troquer, tu m'excuseras, mon ami, mais je ne peux pas faire moins que d'épingler ton intervention! Je ne sais pas si c'est par la grâce de Dieu que tu es venu intervenir dans ce sens, ou si c'est par la grâce de l'éventualité d'une candidature quelconque; mais ce dont je suis certain, c'est que le Rapport moral présenté par la Commission administrative fut soumis au Comité Confédéral National avant son expédition dans les syndicats et ce que je sais encore, Le Troquer, c'est que tu as voté ce Rapport moral dans le Comité Confédéral National et que tu n'as pas le courage de le voter ici! (*Applaudissements.*)

Tu ajoutes qu'à Lyon tu as donné ton blanc-seing parce que tu croyais à la possibilité de la réalisation de la résolution, et que — tu ne le dis pas, mais tu le fais sentir — tu as été trompé dans les espérances. Eh bien! permets-moi de te dire qu'au Congrès de Lyon, j'ai entendu des interventions de Le Troquer, non pas pour des précisions sur une résolution, en vue de son application, mais des interventions véhémentes contre ceux de qui actuellement tu tentes de te rapprocher, des accusations véhémentes contre les extrémistes que tu traitais toi-même de démagogues, de désorganisateur démagogues; tu faisais des interventions, non pas pour apporter des décisions, mais pour accentuer l'action de l'extrême-droite de la majorité! Je l'ai compris jusqu'au 22 mai, lorsque le Comité Confédéral National fut convoqué pour connaître les intentions des Unions et des Fédérations en vue du mouvement. Je vois encore Le Troquer fumant de colère en disant que ce serait un acte de folie de déclarer la grève générale devant l'inactivité des syndiqués!

LE TROQUER. — Vous ne voulez pas suivre les idées; vous admettez très bien que certains hommes fassent une intervention, et vous n'admettez pas que certains hommes fassent une évolution.

BIDEGARAY. — Je suis heureux de la réponse de Le Troquer, et j'admire son évolution. Ce qu'il aurait dû faire, c'est de nous la déclarer aussi bien au Comité Confédéral National qu'ici. Il est libre de ses actions; quand il dit qu'il évolue il est libre de le faire. Mais il prétendait, au Comité Confédéral National du 22 mai, que les décisions prises par le C. C. N. devaient s'inspirer de cette décision prise par les masses.

Il y a dans tout une morale à retirer. J'ai voulu répondre à quelques critiques et je termine.

J'attendais, moi aussi — Rey a bien posé la question, — pour mon compte, j'attends qu'on précise les appellations de « traîtres », de « social-patriotes » et de « renégats », de « vendus ». Il faut ici préciser ses actes, ou alors il faudra que le Congrès se prononce d'une façon définitive sur les manœuvres d'hommes qui n'ont pas le courage d'apporter des preuves. Il faudra que l'on en finisse avec cette politique de dénigrement par des hommes qui n'ont jamais connu les militants qu'ils critiquent, par des hommes qui hier encore étaient peut-être à l'extrême-droite, qui toujours, le lendemain, grâce à une gymnastique savante, ont passé à l'autre extrême pour des intérêts que nous n'avons pas à juger.

Je n'entrerai pas dans la question de l'orientation; mais nous avons un passé. Quand j'entends des Mayoux parler de la Santé, vraiment on dirait qu'elle n'existe que depuis 1920! Nous y sommes allés; mais, et vous ne pouvez pas le nier, de notre part il n'y a pas eu de ces accusations, il n'y a pas des campagnes de diffamation. *L'Atelier* répond? Adressez-vous à d'autres journaux. Voyez le *Journal du Peuple*, la *Vie Ouvrière*, voyez même *l'Humanité*, qui est l'organe officiel de notre Parti! Nous nous défendons, nous sommes décidés à nous défendre, et chaque coup que l'on frappera nous le rendrons! (*Applaudissements.*)

Il faut que de ce débat sorte un terrain bien délimité; il ne faut plus de ces faux mariages dont le divorce est plus retentissant le lendemain...

*Un délégué.* — La scission!

BIDEGARAY. — Non! pas de scission!... Ce n'est pas la scission cela; c'est le respect mutuel des hommes en face les uns des autres, et c'est le respect dans l'application d'une décision prise à la majorité.

Il ne faudra plus (et j'espère que dans les statuts cela sera prévu). il ne faut plus permettre à une fraction de la C. G. T., à une organisation quelconque de s'aventurer dans une bataille dans laquelle l'ensemble est englobé sans son consentement! (*Protestations.*)

Ce que nous voulons, c'est que de ce Congrès les militants sortent lavés des injures qui leur sont adressées; il faut que les congressistes sachent que le Bureau confédéral n'est rien dans la gestion de la Confédération Générale du Travail, que le Bureau confédéral n'est que sous les ordres, sous la direction, sous le contrôle de sa

Commission administrative et de son Comité Confédéral National, que le Bureau confédéral est l'esclave des décisions prises dans les Congrès. Son rôle consiste à en appliquer les décisions. Attaquez-vous donc à la Commission administrative et au Comité Confédéral National, les seuls responsables de la gestion de la C. G. T.!

Chez vous, vous avez un assaut à livrer; vos troupes sont préparées pour cela. Votre Révolution, elle consiste à marcher à l'assaut de la C. G. T.; à l'assaut du Bureau confédéral!

LORDURON. — Voudrais-tu répéter ce que tu as dit dans une réunion que tu as faite à Saint-Etienne?

BIDEGARAY. — Je croyais que ton intervention aurait signalé un cas très intéressant. Néanmoins, je te réponds.

Tout ce que j'ai dit et lu a été pris sténographiquement.

J'ai dit et je déclare que parmi les 22 ou 23.000 révoqués, il y en a quelques-uns qui ne veulent pas être réintégrés par l'action diplomatique de Bidegaray. Mais je déclare hautement, et d'après le mandat du Congrès, que sur les 22.000 il y en a au moins 20.000 qui demandent à être réintégrés. J'ai dit que pour cela je suis prêt à faire des démarches, quelles qu'elles soient; j'irai trouver, s'il le faut, le Président de la République; je suis prêt à aller trouver tout ce qu'il y a d'hommes puissants pour sauver la situation des camarades cheminots révoqués (*Applaudissements*) et leur famille. Je sais que chez vous le sentiment n'existe pas. Eh bien! permettez-moi de dire que j'ai, parmi les révoqués, des centaines et des centaines de pères de famille de huit, douze et quatorze enfants; ils veulent leur réintégration pour manger et ils attendent notre solidarité pour cela.

*Un délégué cheminot.* — J'ai été révoqué et je mange quand même; on mange ailleurs qu'aux chemins de fer!

BIDEGARAY. — Il y a des camarades qui disent: « On mange ailleurs! » Très bien! c'est bon pour ceux qui ont un métier! Mais ici je déclare que parmi les cheminots, ce sont presque tous des hommes qui sont entrés dans ce service sans métier; ils s'en sont créé un aux chemins de fer; leur emploi n'existe que dans les chemins de fer; des hommes qui y ont passé vingt-cinq ans sont incapables de reprendre un métier ailleurs. Si vous, les jeunes, vous trouvez à travailler ailleurs, tant mieux, vous faites bien. Mais au moins ayez pitié de ceux qui ne le peuvent pas! Si vous ne le faites pas, laissez au moins à d'autres le soin d'améliorer leur sort. C'est ce que nous allons faire, sans en rougir.

Pour conclure, ce Rapport moral a été adopté par le Comité Confédéral National, qui a lavé les injures faites au Bureau confédéral, où des précisions furent demandées à des principaux accusateurs et où les précisions ne furent pas apportées plus qu'ici. C'est le vide partout, le vide total devant les accusations! Nous considérons, nous, que la seule réponse logique qui doit exister, c'est qu'ici le vote de

ce Rapport, pour ou contre, doit être le jugement définitif du Bureau confédéral et de sa Commission administrative comme du Comité Confédéral National. Vous apporterez là, les uns le dernier regret de votre venin, de votre colère, d'autres apporteront leur sympathie et leur amitié; le Congrès souverain apportera son jugement.

Pour notre part, nous considérons avoir fait notre devoir en pleine application de la résolution de Lyon. C'est à vous de juger. Nous continuerons, nous, à faire cette politique si nous avons la confiance du Congrès, et nous disons par là que nous apporterons à la Révolution plus de concours que votre verbiage et que les accusations que vous portez contre les militants de la Confédération Générale du Travail! (*Applaudissements.*)

*Le Président.* — Le camarade Semart veut répondre à Bidegaray. Camarade Bidegaray, voulez-vous qu'il réponde?

SEMART. — Je fais remarquer au Congrès que Bidegaray ne veut pas que je parle! (*Brouhaha. Cris: Non! non! non!*)

*Le Président.* — Camarades, j'espère ne pas avoir affaire à des enfants. Vous avez pris des décisions de laisser parler ceux qui étaient attaqués; Semart l'a été...

REY. — Non, il n'a pas été mis en cause!

SEMART. — Camarades, je n'ai pas l'intention de parler pendant un quart d'heure; seulement deux minutes, sur des points précis.

Bidegaray a apporté à cette tribune beaucoup d'arguments et de critiques, mais il n'a rien détruit des arguments que j'ai fournis ici, à savoir qu'au Conseil fédéral du 26 avril la C. G. T. était représentée, qu'avec nous elle a pris des décisions par l'intermédiaire de Dumoulin, avec Dejonkère, qui a établi l'ordre du jour, Bidegaray n'a pas détruit les paroles que Dumoulin a prononcées à notre Congrès: « Le fait accompli, c'est une foutaise! » Et j'attends que l'un ou l'autre reviennent sur ces paroles!

*Le Président.* — Je tiens à faire remarquer que Semart n'a pas pris la parole sur un fait personnel.

BIDEGARAY. — Je n'ai pas voulu répondre et j'ai déclaré implicitement au cours de cette séance que Dumoulin lui-même s'expliquerait. Néanmoins, pour répondre à Semart, et cela permettra en même temps à Dumoulin de respirer, il a été dit au Conseil fédéral, à sept heures...

SEMART. — Six heures!

BIDEGARAY. — Soyons beaux joueurs! A six heures!

Toute la journée on a discuté, dans le Conseil Fédéral, sur la possibilité d'application de la décision du Congrès; des militants attendent la venue du Messie en la personne de Dumoulin, pour savoir ce qu'ils devaient faire le lendemain, et le camarade Dumoulin leur

dit: « Votre ordre du jour vous dit d'aviser ou d'envisager le mouvement en accord avec la Confédération Générale du Travail; je ne peux pas, au nom de la C. G. T., vous dire: « Décrêtez la grève immédiate ou dans huit jours; puisque vous voulez que la Commission administrative se réunisse, mettez donc la Commission administrative devant une décision d'action, et puis elle l'envisagera. »

Puisque vous aviez décidé de vous présenter devant la Commission administrative pour connaître son assentiment pour le mouvement, il fallait bien qu'elle juge sur cet acte; et l'on prend une décision d'action, comme disait Dumoulin, même pour dormir.

Mais est-ce qu'avant de lancer des ordres de grève vous avez prévenu la C. G. T. de cette décision? Je dis que non. Et toute la question est là...

A Lyon, nous avons eu ce souci qu'au lendemain de la bataille le regroupement des forces ne pourrait s'effectuer dans l'atmosphère de haine, de suspicion qu'il y avait entre les militants. Il fallait chercher un terrain d'entente. Il y avait deux ordres du jour en présence: l'un, comme toujours, blâmant tout le monde sauf les auteurs; l'autre était conciliant, il passait l'éponge pour toujours, dans le souci de l'organisation.

Dans ses déclarations, Dumoulin s'inspirait du souci de l'organisation. On croyait que les militants, et Semart en tête, se seraient inspirés du même souci...

SEMART. — Non! A quel moment?

BIDEGARAY. — On nous a montré par la suite que chez vous, vous avez exploité cette faiblesse de Dumoulin pour faire retomber sur la C. G. T. la responsabilité de l'échec.

Camarades, vous voyez que les explications de Semart tournent à la confusion de Semart lui-même.

## Discours de Totti

TOTTI. — Camarades, hier, même après le discours de Rey, même après l'intervention de notre vieil ami Bourderon, j'avais pris la résolution de me taire et de ne pas réfuter les arguments qui avaient été apportés à cette tribune, ceci dans l'intention — je l'ai déclaré à mes amis — de sortir de l'atmosphère empoisonnée dans laquelle nous sommes, de ne pas donner aux arguments de haine une recrudescence qui devrait disparaître, et pour permettre enfin, rentrés chacun chez soi avec les décisions et les résolutions prises, de nous atteler à une tâche bien plus fructueuse: de nous retrouver devant la coalition des forces de répression tous plus unis, plus fermement unis pour les résultats et la force accrue du syndicalisme français et pour la victoire ouvrière.

Depuis deux jours, on nous fait prendre figure de calomnieurs

fielleux; depuis deux jours, ceux qui sont venus ici et qui se sont plaints du verbiage minoritaire, ceux qui ont cru nous attribuer toute une tactique de dissolvance ouvrière, n'ont pas apporté d'arguments plus sérieux puisqu'ils se plaignent que du côté minoritaire aucune argumentation sérieuse n'est venue peser.

Si du côté minoritaire, qui doit constituer dans l'organisation syndicale une force de contrôle et d'opposition, il y a des critiques légitimes, et si parfois ces critiques ont emprunté un langage que vous désapprouvez, ce langage, nous l'avons pris tout entier dans les écrits de ceux qui ne peuvent pas maintenant ouvrir la bouche et dire « *Tchin-tchin Bouddha* » sans que vous vous incliniez. Ce langage, nous l'empruntons à ceux qui, à une époque déterminée, ne voyaient dans la Confédération Générale du Travail qu'une forme de déviation de la révolte ouvrière, et pour que ces paroles ne soient pas encore du verbiage, pour que vous ne puissiez pas dire que lorsque la Confédération Générale du Travail a imposé au mouvement révolutionnaire de ce pays une véritable déviation, il faut que nous disions ici, nous-mêmes, que les flèches acérées des Scythes ont été à l'œil droit de Philippe. Ce n'est pas notre faute si maintenant les Scythes qui s'appelaient hier Dumoulin, qui s'appelaient hier Merheim, qui s'appelaient hier Rey; ce n'est pas de notre faute si les flèches des Scythes, s'étant mis de l'autre côté de la barricade avec la même violence, la même déloyauté à certains moments, ce n'est pas de notre faute si ces flèches essaient de nous atteindre en plein cœur comme elles essayaient, à une autre heure, d'atteindre ceux qui avaient en mains les rênes des destinées prolétariennes!

Dumoulin disait, en parlant de ceux qui étaient à la tête de la C. G. T.: « Les majoritaires ont leur carnet B, carnet de la corruption! il faudrait faire le tour des Fédérations, fouiller les Bourses du Travail, les Unions de syndicals, voir tous les hommes, tous ceux qui ont été touchés par la grâce de la sacrée-union; il faudrait voir non seulement les gros, mais les petits fonctionnaires du syndicalisme et ceux-là qui ont fait le bloc majoritaire, dans les conférences confédérales, bloc solide, parce qu'il est la majorité des redevables. »

Voilà le langage que l'on tenait à l'égard de ceux qui sont, qui étaient hier à la tête de la même Confédération. A un tournant de la route, pour des raisons que nous ne connaissons pas, vous vous êtes donné le baiser de Lamouette.

Nous restons sur nos positions, avec nos résolutions de contrôle, d'opposition. Nous voulons bien consentir à être loyalement l'opposition de la C. G. T., quitte, si l'on nous y force, à être simplement l'opposition.

Jamais dans nos rancœurs nous n'avons été si loin; jamais nous n'avons dit ce qu'ont dit ceux qui ont toutes vos faveurs maintenant; mais cette œuvre de dissociation a été faite dans des lettres privées, particulières, tandis que nous, nous n'avons rien fait dans les coulisses, nous n'avons pas écrit amicalement à certains des opinions

sur la Confédération Générale du Travail; nous faisons cette œuvre au grand jour, prenant notre responsabilité devant la classe ouvrière, et c'est pour cela que l'on veut nous donner figure de détracteurs, de calomnieurs. Mais nous savons nous défendre; mais nous savons et nous pouvons nous défendre!

On nous a dit: « Vous êtes ceux qui préconisent l'action révolutionnaire, mais vous ne l'appliquez pas et vous ne la pratiquez jamais. Vous êtes ceux qui sont pour la charte d'Amiens, charte de lutte de classes, et comme nous vous vous traînez dans les couloirs des ministères; comme nous vous acceptez des subventions. Vous êtes donc des gens à double face, en qui il ne faut pas avoir confiance. » Et cela, quand on a donné à la doctrine syndicaliste toute sa jeunesse, toutes ses forces, quand l'on s'est jeté dans la bataille sans crainte des coups qui allaient nous assaillir, quand on se trouve parfois vieux à trente-quatre ans, quand on pourrait dire: « Si nous faisons pour nos propres affaires ce que nous faisons pour le syndicalisme, il y a belle lurette que nous aurions la vie tranquille, avec les rémunérations que nous ne voulons pas attendre d'une idée, vivant pour elle, mourant à la rigueur pour elle, mais ne voulant pas ni l'exploiter, ni vivre d'elle! » (*Applaudissements.*)

Et puisque d'un côté on nous dit que nous ne sommes pas des hommes à la taille de nos opinions, camarades majoritaires — et je dis « camarades » sans aucune diminution du sens de ce terme, — vous pouvez, vous aussi, prendre à terre les pierres que vous nous lancez et vous en battre la poitrine.

Majoritaires, minoritaires, ayons la force d'être ce que nous nous sentons être! Majoritaires, ayons la force de nous proclamer collaboration de classes, puisqu'aussi bien, tant dans les revendications quotidiennes que dans le domaine social, nous ne prétendons pas faire autre chose. Minoritaires, camarades du parti révolutionnaire, sachons avoir la cohérence de nous trouver toujours du même côté, côté qui reçoit les répressions, les coups, comme à la grève de mai, que les minoritaires soient les uns obligés de disparaître du mouvement syndical, parce que pourchassés par la haine patronale et gouvernementale, et que vous vous trouviez dans les cellules des prisons républicaines, afin que jamais on ne puisse dire que les minoritaires n'ont pas la force d'appliquer dans leur intégralité les doctrines qu'ils ont faites leurs.

Au Congrès de Lyon, je votai contre le Rapport moral, mais lorsque la C. G. T. présenta une résolution où tous les principes révolutionnaires étaient invoqués, une résolution profondément lutte de classes, me détachant du noyau minoritaire, j'ai voté cette résolution, j'ai fait confiance à l'action du Bureau confédéral.

Tous, vous avez entendu les critiques sincères de l'attitude observée par le Bureau confédéral ou l'élite du Bureau confédéral pendant la guerre, et nous avons dit: « Nous n'allons pas nous pétrifier dans la critique du passé; l'avenir est grand d'action et de menaces,

faisons le bloc des forces révolutionnaires pour cet avenir. » J'ai voté cette résolution, escomptant que la parole confédérale valait quelque chose, et que dans l'action qui allait suivre le Congrès de 1919 aucune déviation n'aurait été donnée au mouvement revendicatif afin que dans ces assises, prenant les critiques passées, nous ne puissions pas encore dire avec amertume ce que Dumoulin disait aux minoritaires avec lesquels il était dans le passé : Amis minoritaires, arrachons-nous de cette étreinte, l'étreinte des majoritaires et de leur politique et laissons les autres s'embarquer, Bidegaray, dans le concubinage que tu dénonçais tout à l'heure, et dont, nouveau chemin de Damas, il arrive quelquefois à Dumoulin de parler.

Ils ont rencontré Samuel Gompers, Legien, Ben Tillet, en compagnie d'hommes d'affaires et de la bourgeoisie internationale, et c'est avec ces hommes d'affaires, cette bourgeoisie internationale, que, dans votre Internationale actuelle, vous voulez contracter un nouveau concubinage.

Eh bien ! Rey, nous ne ferons pas ce mariage de raison !

Tu disais que l'Internationale actuelle était la seule qui devrait représenter la pensée ouvrière, avec ses vingt-cinq millions d'adhérents, et que l'autre, la Section Internationale de Moscou, était une concurrence de boutique et que vous vous sentiez autorisés à ne pas y adhérer.

On disait la même chose quand on parlait de la I<sup>re</sup> Internationale et qu'on voulait en former une seconde : on disait, comme la bourgeoisie française : la politique confédérale mène à l'entente cordiale, à la quadruple entente, avec le désir de détrôner Legien du secrétariat international. Ces indications sont fournies par Cornéliussen, ennemi juré de tout ce qui est allemand.

A ce moment-là, quand on voulait reconstituer l'Internationale, ce n'était pas pour l'opposer à celle qui avait failli, ce n'était qu'une question de place.

C'est toujours la même chose ! Tant que nous ne ferons pas ce que voudraient nos camarades majoritaires, nous représenterons une force de dissolvance, une force de division.

Vous le dites dans les Congrès confédéraux ; vous le dites au-dessus de la masse qui ne vous comprend plus, alors que dans nos provinces, nous, humbles militants, nous savons, majoritaires et minoritaires, dans l'action révolutionnaire nous donner la main pour aller à la bataille, sans nous abriter derrière des formules ; les Inscrits maritimes et les Dockers de Marseille en savent quelque chose de cette union dans la révolte, et si Bidegaray a porté témoignage de leur esprit de solidarité, ils peuvent, eux, donner ce témoignage aux nôtres.

Eh bien ! sortant de ce domaine de précision, du terrain que nous occupons les uns les autres, il est utile que dans le fait précis de la grève de mai, contre Rey, contre Bourderon, contre Bidegaray, nous apportions ici des précisions.



Nous étions, au mois de février, dans une atmosphère de bataille, non seulement dans les chemins de fer, mais dans la classe ouvrière tout entière.

La bourgeoisie voulait nous reprendre ce que les événements l'avaient forcée à nous donner; elle voulait émietter la journée de huit heures et, dans tout le territoire français, il y a eu des grèves d'une grande importance, comme celle du Lyonnais. Dans les chemins de fer, on ne suivait pas avec indifférence ce mouvement prolétarien; les dirigeants du rail avaient eux aussi l'oreille tendue et créaient dans les chemins de fer de multiples incidents.

Nous avons eu d'abord, à l'Etat, l'incident du camarade Huguenin, qui avait failli motiver une grève sur ce réseau.

Nous avons eu des provocations spéciales sur le réseau du P.-O. et nous avons eu une provocation particulière, dans tout ce qui nous est de plus cher, dans le cas Campanaud.

Le cas Campanaud, ce n'est pas une incidente; c'est un essai d'application des forces de limitation de liberté syndicale faite par les compagnies de chemins de fer.

Si nous avons permis que le cas Campanaud rentre dans le compte profits et pertes de l'action ouvrière, ce n'est plus simplement Campanaud qui aurait été atteint, ç'aurait été tous les Campanaud du P.-L.-M., ç'aurait été l'action syndicale sur le réseau, qu'on le veuille ou non, le plus actif des réseaux de chemins de fer; et c'était, derrière la personnalité de ce camarade, notre droit syndical qu'on voulait atteindre.

On parle quelquefois, avec un esprit de mathématicien, avec un esprit de géomètre, de l'organisation des grèves, comme si la grève, si les grèves, si les mouvements prolétariens étaient sous la dépendance, dans les organisations, des calculs des militants de la classe ouvrière.

Il surgit parfois des incidents qui prennent au cœur les militants et la masse elle-même dans une révolte; à ce moment, il faut avoir l'intelligence psychologique, cette intelligence qui nous permet non pas de préparer la grève — nous ne sommes pas des gréviculteurs, — non pas de préparer la Révolution, mais de saisir le moment propice de grèves qui doivent être des grèves victorieuses, comme les événements vous mettront dans l'impossibilité, vous qui n'avez plus la foi révolutionnaire, de saisir l'heure de la Révolution ou de la laisser passer.

Nous avons donc fait la grève de février-mars. Cette grève, non pas comme la dernière grève des chemins de fer, a été réellement une force de révolte; elle a surpris les compagnies, elle a surpris le gouvernement. Compagnies et gouvernement ont dû traiter avec les représentants de la Fédération.

On nous a jeté à la face cette appréciation du camarade Monmousseau de « victoire qui fait honte ». Oui, nous l'avons qualifiée de victoire qui fait honte, parce qu'ayant la victoire dans les mains,

tenant à la merci compagnies et gouvernement impréparés, nous n'avons pas tiré de cette victoire tous les résultats que nous étions en droit d'en attendre!

Vous qui jugez tout au speculum de vos observations, n'avez-vous pas entendu Clemenceau, qui a fait la victoire bourgeoise, dire au lendemain du traité de Versailles: « Victoire à la Pyrrhus! » Pourquoi? Parce qu'il estimait qu'on n'avait pas tiré de la victoire des Alliés tous les résultats qu'il voulait en tirer, de même que nous, qui détenions pour la première fois les dirigeants du rail, nous n'avons pas compris qu'à ce moment-là on ne tirait pas de la grève les résultats avantageux qui étaient de notre côté.

Nous n'étions pas les seuls, camarades, à observer les tergiversations de notre Fédération à l'occasion de cette grève. Il y eut une séance où la C. G. T. crut devoir affirmer une de ses volontés, une heure où elle voulut passer outre à l'autonomie syndicale et déclarer la grève pour la nationalisation, si à une heure précise, ceux qui étaient à la tête de la Fédération ne venaient pas avec une solution.

A ce moment-là, la C. G. T. voulait généraliser le mouvement, voulait passer outre à la Fédération des Cheminots, et cela pour la nationalisation. Vous étiez, les différentes Fédérations, sur le même point d'impréparation — puisque vous parlez d'impréparation au point de vue du mouvement des nationalisations — que vous l'étiez au mois de mai. Malgré cela, la C. G. T. ne trouvait pas inopportun de passer outre à l'autonomie de la Fédération des Cheminots et de déclarer la grève pour les nationalisations.

Camarades, quand on dit ici, quand un secrétaire de Fédération comme Bidegaray dont je n'approuve pas la tactique mais dont j'observe l'esprit de cohérence depuis que je le connais, dit que le mouvement de mai n'est pas issu du mouvement de février, on ignore ou l'on veut ignorer à ces assises que dans les revendications de la grève de mai nous avions toutes les revendications professionnelles et corporatives qui avaient fait le mouvement de février; et, mieux que cela, c'est parce que des conventions intervenues — conventions bi-latérales faites entre le gouvernement et la Fédération des Cheminots — n'ont pas été respectées que nous avons été amenés au mois de mai à envisager la grève!

Nous entrons ici dans toutes les précisions.

Camarades, nous étions à la salle Japy, dans une atmosphère de fièvre; on avait envoyé au gouvernement un ultimatum pour le respect de la parole donnée. Nous nous trouvions avec cela devant le mouvement d'Alsace-Lorraine dont les représentants étaient à Japy et demandaient une manifestation de sympathie des cheminots à l'égard de l'Alsace-Lorraine. Je n'ai pas dit: solidarité intégrale; j'ai dit: demandaient une manifestation de sympathie... Mais il a suffi que les délégués d'Alsace-Lorraine demandent cette sympathie pour que, dans un élan unanime, les délégués au Congrès, en toute

conscience, se lèvent et demandent de faire la grève par solidarité avec le mouvement des Alsaciens-Lorrains.

Comment voulez-vous alors que devant la réponse négative de Millerand, l'indignation ne prit pas ce Congrès à plein cœur surtout quand Bidegaray, se levant, poussait lui-même à la grève en disant : « Si nous devons aller à la bataille, levons-nous, levons la séance et parlons, » ajoutant par la suite : « Qu'allez-vous faire, vous qui avez critiqué notre attitude, pour tirer nos camarades frappés ou menacés de poursuites ? Cela était sincère, ou c'était du chantage ! (*Applaudissements*).

Si vous étiez sincère à ce moment-là, camarade Bidegaray, vous ne pouvez pas, vous moins que personne, critiquer les décisions issues du Congrès de Japy comme étant des décisions de gens qui n'ont pas conscience des responsabilités qui doivent dans la suite s'appesantir sur eux !

Vous étiez, vous tous de la majorité, derrière cet ultimatum et vous nous mettiez, nous, devant notre propre doctrine d'action pour agir sous peine de disqualification.

C'est dans cet esprit que la grève a été votée dans la résolution de l'orientation syndicale. On nous a dit : « A une faible majorité ! » Si nous étions des sectaires, nous aurions fait agir cette majorité, si infime fût-elle, comme après le Congrès de 1919 vous avez fait agir votre propre majorité, qui ne dépassait pas 20.000 voix.

Nous acceptons, nous minorité, la discipline d'action syndicale n'importe par qui elle est déterminée, et nous avons remarqué qu'au lendemain de la salle Japy ceux qui étaient la veille la majorité, se dissociant de nous, nous menaçaient à chaque instant de ne pas collaborer avec nous, de ne pas faire la lutte avec nous, parce qu'ils ne voulaient pas nous suivre sur notre terrain d'action.. J'ai dû (j'en appelle à la loyauté de Guillez), menacer de me retirer du Conseil Fédéral, lorsque j'ai dit : « Si la minorité ne s'incline pas devant la majorité pour l'action qui est envisagée, il n'y a plus d'action possible ».

Cependant pour éclaircir — la question étant très grave — la position des uns et des autres, nous avons tenu un Conseil Fédéral particulier à la Bourse du Travail, et quand Bidegaray dit que nous n'avons pas laissé parler Lapierre, lui qui n'était pas présent à la Bourse, il commet une grande inexactitude, je m'en voudrais de dire un mensonge... Au Conseil Fédéral de la Bourse nous avons essayé seulement de faire l'accord intérieur dans la Fédération, l'accord qui n'existait pas au sujet de la nationalisation ; et quand nous avons discuté sur la nationalisation, quand nous avons essayé de nous mettre d'accord sur ce sujet, les uns et les autres nous avons demandé à Lapierre si le point de vue adopté sur la nationalisation était celui qui pouvait être accepté par la C. G. T. ; le camarade Lapierre nous a approuvé.

La grande discussion sur la nationalisation était que nous ne pou-

vions pas accepter les nationalisations telles qu'elles ont été conçues par la C. G. T. et qui étaient préparées par le Conseil Economique du Travail, lequel ne s'était pas, lui, débarrassé de toutes ses idées, de tous ses principes de collaboration de classes. Nous voulions une nationalisation, une conception de la nationalisation, une structure telle que demain, la Révolution venue, cette nationalisation puisse entrer dans le cadre de la Révolution. Voilà ce que nous exigeons pour nous mettre d'accord sur la nationalisation. Le camarade Lapierre a été d'accord avec nous ; il n'a pas été question de ne pas donner la parole à Lapierre ou de la lui enlever, puisque c'était le seul point de contact que nous voulions avoir avec Lapierre.

La même confusion s'est produite le lendemain à la continuation de notre Congrès à la salle d'Aubervilliers. A ce moment-là, nous voulions aussi nous mettre d'accord sur la grève, savoir si la grève devait être déclanchée immédiatement, si la grève devait être reportée à une date ultérieure ou si nous devions faire du 1<sup>er</sup> Mai le pivot de notre action pour la nationalisation. A ce moment-là, on a désigné une Commission pour faciliter les travaux, et ce n'est pas l'histoire Navez, ce n'est pas un champ de navets, c'est un champ de réalités ! Navez, au sein de la Commission, indiqua qu'il ne fallait pas compter sur la C. G. T., qu'il fallait nous méfier de la C. G. T., et je n'ai pas à justifier pourquoi un membre de la Commission avertissait les autres membres qu'il ne fallait pas compter sur la C. G. T. ; nous constatons seulement ses déclarations. Voici les déclarations du camarade Navez :

Camarades, nous sommes des adversaires de tendances ; néanmoins nous sommes tous des hommes honnêtes et courageux. Je pourrais taire ce que j'ai à vous dire ; cela je m'y refuse, l'action que nous allons engager est trop grosse de conséquences, et je ne veux pas vous laisser discuter longtemps sans vous avertir des embûches que vous pourrez rencontrer. Vous comptez sur la C. G. T. pour vous soutenir sur le terrain où vous vous placez, eh bien ! méfiez-vous de la C. G. T., vous allez vous mettre dans une impasse.

Voilà les déclarations du camarade Navez. Elles étaient de nature à inquiéter ceux qui devaient prendre la responsabilité d'une action comme la grève générale dans les chemins de fer, à laquelle devait être chevillée la grève générale prolétarienne. Ceci, camarades, entre d'autant plus dans mon esprit que le camarade Dumoulin, à notre Conseil Fédéral, s'est oublié jusqu'à dire — déclaration qu'il n'avait jamais faite — : « Comment vouliez-vous que nous fussions d'accord avec vous, comment vouliez-vous que nous ayions confiance en vous, puisque vous étiez ceux qui avaient toujours combattu le programme minimum de la C. G. T., puisque vous étiez ceux qui avaient toujours combattu l'attitude et les directives de la C. G. T. ? »

Voyez si la méfiance marquée par le camarade Navez n'est pas confirmée par ces paroles que le camarade Dumoulin a prononcées

au Congrès Fédéral et que, dans sa loyauté, il ne pourra pas retirer comme on essaie de retirer celles qu'il a faites au réseau du P.-L.-M. (*Applaudissements à gauche.*)

Ces déclarations ont eu pour suite de faire l'accord entre les deux tendances et c'est à l'unanimité, malgré quelques réserves faites par Guillez, que la résolution fut acceptée.

Par conséquent, les délégués des réseaux qui dans la suite ont fait passer devant nos yeux la description de la situation spéciale des réseaux du Nord et de l'Est, ceux qui ont voulu accorder des circonstances atténuantes à la carence de grève apportée par les réseaux du Nord et de l'Est en invoquant les pays dévastés, les reconstructions, les arguments apportés par le directeur du Nord, la mentalité spéciale de ces camarades, c'était devant la Commission qu'il fallait faire état de ces dispositions spéciales, pour mettre en garde contre la non-possibilité de grève des réseaux du Nord et de l'Est; ils ont accepté l'unanimité de l'ordre de grève et on ne pourra plus invoquer, quand l'ordre sera donné, les raisons psychologiques du réseau Nord pour ne pas faire son devoir. Tu sais bien, Dumoulin, qu'au Congrès de Valenciennes, quand nous avons eu ensemble un petit entretien familial, tu m'as dit — j'en appelle à mes souvenirs — : « Comment dire, quelles paroles apporter, pour dire à des gens qu'ils n'ont pas fait leur devoir, qu'ils ont trahi ? » (*Applaudissements à gauche.*)

... Camarades, c'est sur la résolution unanime du Congrès d'Auber-villiers que nous nous sommes retrouvés le lendemain au Conseil Fédéral du 26. Le camarade Perrot, qui assistait à la séance du matin que je présidais, a fait mettre de côté par ses déclarations celles du camarade Navez. Le soir, c'est le camarade Dumoulin qui est venu au Conseil Fédéral. Quand maintenant, pour le « fait accompli », on joue de la dialectique, du *distinguo*, quand on dit que ce n'est pas le Bureau Confédéral qui a été mis devant le fait accompli, que c'est la Commission administrative, c'est une tangente que l'on prend, et ceux qui veulent se mettre loyalement devant les faits ne peuvent pas accepter ces *distinguos* et cette tangente.

Camarades, quand nous sommes venus à l'élaboration de l'accord, l'accord existait à ce moment-là, nous le déclarons à nouveau, entre tous les délégués du Conseil Fédéral des Cheminots; l'accord existait en nous; il s'agissait de le réaliser avec la C. G. T. Quand nous demandions à Dumoulin, représentant la C. G. T., de quelle façon nous allions prendre des décisions, le camarade Dumoulin nous faisait entendre que ce n'était pas à la C. G. T., que ce n'était pas à Dumoulin à prendre des décisions, mais au Conseil Fédéral lui-même. Notre ordre du jour veut dire en somme que si nous n'avions pas les garanties confédérales pour les suites du mouvement, pour sa prolongation, la Commission Exécutive Fédérale examinerait si elle devait convoquer le Comité Fédéral.

Mais alors — je parle en mon nom personnel — croyez-vous que la Commission administrative de la C. G. T. vous aurait demandé

des précisions sur le « fait accompli »? — non pas pour moi, mais pour ces précisions, je vous demande d'écouter en silence— croyez-vous que la Commission va assurer le péril d'avoir été la cause que vous n'aurez pas prolongé votre mouvement? Vous diriez ensuite à vos camarades: « Nous n'avons pas continué le mouvement parce que la C. G. T. ne nous a pas donné la garantie suffisante ». Je vous avoue que nous préférerions être mis en présence d'une décision d'action... C'est encore un jeu de mots, on veut dire: « Qu'est-ce que cette décision d'action? » Est-ce une décision d'aller dormir, comme dit Bidegaray? Est-ce une décision de faire la grève immédiate? Nous avons eu un ordre du jour de Dejonkère donnant aux mots de Dumoulin toute cette précision; voici l'ordre du jour :

*Le Comité fédéral, soucieux de la mise en application des décisions du Congrès national, décide d'engager à la suite du 1<sup>er</sup> mai le mouvement de grève générale et avise la C. G. T. de sa résolution en lui demandant son appui.*

Donc, le « fait accompli » repose sur deux points : d'abord prendre nous-mêmes nos responsabilités, nos décisions, et aviser seulement la C. G. T., aviser et non plus ensuite recommencer un autre Comité Fédéral, un autre Congrès.

Une délégation de la Commission administrative des Cheminots avise la Commission administrative de la C. G. T. et la C. G. T., parce que Dumoulin le savait, nous étions au 26 et, pour que les ordres de grève pussent atteindre nos camarades au delà des mers, nos camarades de l'Algérie, de l'Afrique du Nord, il était de toute nécessité que les ordres de grève fussent expédiés au plus tard le 27; or, la Commission administrative ne fut réunie que le 28.

Dumoulin connaissait l'ordre du jour, en connaissait toute la portée; par conséquent est-il possible de dire que nous n'avons pas été d'accord avec la C. G. T. dans les mentalités circonscrites par le Comité Fédéral ?

Camarades, si toute autre interprétation pouvait être donnée à ces paroles, je me demande pourquoi le camarade Dumoulin, qui comprend le sens profond des paroles, n'a pas usé de son influence pour nous dire : « La décision que vous prenez ne constitue pas un accord avec la C. G. T.; l'avis que, d'après votre ordre du jour vous donnez comme constituant l'accord avec la C. G. T. ne constitue pas un accord, parce qu'il doit être donné à la Commission administrative qui, elle, décidera.

Il aurait dû nous dire toutes ces choses, nous faire comprendre la subordination qu'il entendait apporter à nos décisions, à celle que devait prendre la Commission administrative; nous nous serions alors expliqués et nous aurions donné à Dumoulin ce témoignage que même, lorsque des adversaires de tendances risquent de commettre une faute qui est préjudiciable aux intérêts de la classe ouvrière, ceux qui sont à la tête de l'organisme central, pour veiller sur ces

intérêts, savent s'opposer à des décisions qui peuvent mettre en risque la vitalité de l'organisation syndicale.

Camarades, voilà le « fait accompli », fait accompli qui repose sur l'accord intervenu au sein de la Fédération, sur l'accord intervenu entre la Fédération et la Confédération dans des termes précis. Si l'on croit maintenant, pour des raisons que je veux pas analyser, faire retomber sur ceux qui étaient à la tête de la Fédération les responsabilités de l'échec qui est à l'actif de la classe ouvrière, nous ne pouvons que nous révolter devant ces indications. La grève de mai, dans son échec, est le fruit de toute la classe ouvrière; elle est le fait de la Fédération des Cheminots qui n'a pas obéi à l'ordre de grève dans les réseaux du Nord et de l'Est. Savez-vous l'argument spécieux qu'invoquaient les camarades du Nord pour ne pas entrer dans la grève ? Savez-vous comment on joue de l'action avec des confusions ? Ils disaient : « Nous n'obéirons pas à l'ordre fédéral, nous n'obéirons qu'à l'ordre confédéral ». Eh bien ! quand la C. G. T. a donné l'ordre de grève au Cartel — le Cartel comprend les Fédérations des Cheminots, des Inscrits maritimes, des Mineurs et des Dockers — à ce moment-là, vous, cheminots du Nord, vous n'avez pas obéi à l'ordre confédéral; pourtant, vous étiez tenus au moins, comme les inscrits, les dockers, les mineurs, d'obéir à l'ordre confédéral par dessus toutes vos appréhensions ! (*Applaudissements*).

Je n'irai pas plus loin dans l'analyse et la précision du fait accompli, camarades; c'est dans un désir de la vérité que je suis intervenu.

Quand nous nous opposons — je ne dis pas tous — à nos adversaires de tendances, c'est la doctrine que nous combattons. Si parfois des mots dépassent la pensée, c'est parce que nous aimons le clinquant et les paillettes, et que lorsqu'un mot nous plaît, lorsque nous opposons à nos camarades de la majorité, nous les combattons de nos adversaires sans en saisir parfois le sens profond et la méchanceté. Nous sommes tous comme cela, vous et nous ! Lorsque nous nous opposons à nos camarades de la majorité, nous les combattons sur le terrain de la Charte d'Amiens et sur le terrain de la lutte de classes.

Pour terminer, pour conclure, je ne pourrai pas mieux matérialiser nos situations particulières que par cette belle image que faisait un jour quelqu'un qui voulait nous juger vous et nous : « L'homme qui a trouvé la compression des gaz fut un grand génie, mais l'homme qui a trouvé la soupe fut un génie plus grand encore. »

Nous sommes ceux qui, par notre propagande journalière, faisons la compression des gaz dans le cadre bourgeois, la compression des mécontentements qui donnent la nostalgie de la révolte; nous, c'est vrai, qui tournés vers l'Orient, vers la Révolution russe, désirons appliquer les méthodes d'affranchissement qu'ils ont su appliquer; et quand, dans ce travail de révolte ouvrière, nous rencontrons les soupapes que vous êtes, ceux qui laissent échapper la révolte et les mécontentements, la fièvre qu'apportent la société et le gouvernement,

C'est alors que nous nous dressons avec énergie, de toute notre opposition, contre vous, c'est alors que nous vous faisons opposition. Vous qualifiez cela de haine, vous qualifiez cela de calomnie ! Nous vivons toujours dans cet air pestilentiel de la confusion, et cette pestilence nous suit aujourd'hui comme elle vous a suivi dans les Congrès précédents.

Il s'agira de savoir si vous, camarades majoritaires, vous êtes sincèrement en action pour la lutte de classes ; et vous ne nous apporterez pas alors une résolution qui sera à la fois comme la chauve-souris, oiseau et rat ; vous nous apporterez une résolution précise comme le demandait Bidegaray, comme le demandait notre ami Quinton, une résolution de collaboration. Nous apporterons une résolution de lutte de classes, notre terrain étant précis.

J'espère qu'alors, en adversaires loyaux nous nous retrouverons dans la lutte, sur le terrain de la lutte des principes, mettant de côté nos personnalités pour que la classe ouvrière marche vers son affranchissement intégral ! (*Applaudissements*).

*Le Président* : Je vais vous donner lecture d'un ordre du jour des Boulangers :

*Le XV<sup>e</sup> Congrès confédéral réuni à Orléans le 29 septembre 1920,*

*Considérant que le travail de nuit en boulangerie est une survivance des temps passés, une routine que rien ne nécessite maintenant, soit techniquement, soit commercialement ;*

*Considérant les tristes conséquences que le travail de nuit a pour la santé des ouvriers boulangers et qui les condamnent aussi à des conditions d'existence s'opposant à toute vie de famille ;*

*Décide que la C. G. T. et toutes les organisations qui la composent doivent donner leur appui à la Fédération de l'Alimentation et les syndicats d'ouvriers boulangers dans la lutte qu'ils ont entreprise pour la conquête du travail de jour ; appui qui devra se manifester à partir du 24 octobre prochain, date de l'application de la loi votée.*

DASSÉ (*Boulangers de Bordeaux*) ; ROUSSEAU (*Boulangers de Marseille*) ; RACAMOND (*Boulangers de la Seine*) ; HENRI BOVILLE (*Boulangers de la Seine*) ; F. BOUSSION (*Boulangers d'Orléans*) ; BETESTA (*Boulangers de Tours*) ; A. SAVOIE (*secrétaire de la Fédération de l'Alimentation*).

La séance est levée à 12 h. 30.

---



### *Séance de l'après-midi*

---

*Le Président.* — Le camarade Lapierre, ayant été mis en cause par le camarade Totti, a la parole.

LAPIERRE. — Camarades, ce matin Totti rappelait ma présence à une réunion du Comité fédéral des Cheminots. En effet, il s'agissait à cette réunion qui était, je crois, la première du Comité (nouvelle orientation), d'examiner d'abord les ordres du jour à présenter au Congrès le soir. C'était le samedi 24 avril.

Deux ordres du jour furent examinés : le premier présenté par Monmousseau, l'autre par le camarade Guillez.

On a dit, et Dejonkère l'a déclaré au dernier Comité Confédéral National, que j'avais donné mon opinion sur cette question. Ce n'est pas exact. Sur cette première partie de l'ordre du jour la parole me fut refusée avant le vote.

Il s'agissait ensuite d'examiner si le programme de nationalisation, présenté par le Conseil Economique du Travail, serait accepté par la Fédération des Chemins de fer. L'entente n'existait pas à ce moment, sur ce point, au Comité fédéral. Lévêque et Sirolle étaient d'accord avec le projet de nationalisation élaboré par le C. E. T.; Monmousseau au contraire ne l'était pas. Une question me fut posée au cours de ce Comité fédéral pour me demander si le projet de nationalisation de la C. G. T. était un projet immuable, c'est-à-dire ne pouvant supporter dans l'avenir aucune modification. Je fis remarquer que dans la vie tout évolue et que demain, si la société évoluait, le programme serait fatalement transformé. C'est alors que Monmousseau accepta le projet de nationalisation.

Je ne crains pas d'être démenti; ce sont là les seules déclarations que j'ai faites.

DELAGRANGE. — On a demandé à Lapierre si le projet de nationalisation n'engageait pas, au point de vue révolutionnaire, l'avenir du syndicalisme. C'est sous cette forme que la question a été posée. Il y a une légère différence.

LAPIERRE. — Dans une société, tout évolue. Il est compréhensible que si demain la société était modifiée, si peu soit-il, le projet serait fatalement à modifier. Nous sommes bien d'accord.

*Le Président.* — Je demande aux camarades de la Commission de vérification des mandats de bien vouloir se réunir immédiatement.

La parole est au camarade Bartuel.

## Discours de Bartuel

BARTUEL. — Camarades, je m'efforcerai d'être très bref, parce que je considère que le Congrès a perdu beaucoup de temps dans des discussions oiseuses et des répétitions inutiles. Si je prends la parole ici au nom de la majorité confédérale, je la prends aussi à titre de membre de la Commission administrative, et je la prends surtout au titre de représentant autorisé de ces « social-traitres », « jaunes » et autres « béquillards » des Mines, des Inscrits maritimes et des Ports et Docks. (*Applaudissements.*)

Si je répète ces mots, c'est qu'ils ont été écrits et qu'ici, en face du Congrès, nul n'a osé les prononcer à nouveau.

MAYOUX. — Ça viendra !

BARTUEL. — Quand tu voudras !

A l'heure actuelle j'attends encore un commencement de preuve de trahison, et vous ne l'apporterez pas ! MayoUX, je te mets au défi de le faire !

Camarades, je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit. Les camarades Bourderon, Bidegaray et autres ont très bien posé la question, et il est inutile d'y revenir. Mais, tout de même, il y a un point qui n'a pas été éclairci et ce point a son importance. Peu m'importe que la Fédération des Cheminots, dans son Congrès, ait voté la grève générale; peu m'importe que la Commission administrative et le Bureau exécutif de la Fédération des Cheminots aient placé la C. G. T. devant le « fait accompli »; ce qui compte surtout pour moi, ce sont les déclarations qui nous furent faites à la Commission administrative confédérale. Certes, je savais, je me doutais que dans les conditions où avait été émis le vote au Congrès des Cheminots, on pouvait s'attendre à beaucoup de surprises; malheureusement, les doutes que quelques camarades et moi avions à ce moment-là se sont confirmés. Nous disions aux camarades qui étaient en face de nous, Monmousseau, Levêque, Sirolle, Midol : « Ne craignez-vous pas que dans les conditions actuelles le réseau du Nord ne marche pas ? Le réseau du Nord, nous répondirent-ils, soyez tranquilles; nous avons, tout prêt, un plan d'encerclement et le réseau du Nord sera isolé des autres réseaux. »

SIROLLE. — C'est un mensonge !

BARTUEL. — Je vous reproche, à vous comme aux autres, de nous avoir induits en erreur !

Je vous reproche également, camarades, de nous avoir constamment apporté, au cours de la grève, des comptes rendus erronnés. Il nous a fallu arriver à la réunion du Comité Confédéral National pour connaître la vérité tout entière, et ce n'est que lorsque les secrétaires des Unions départementales sont venus nous dire : « Voilà ce qui

se passe chez nous, voilà ce qui existe », que nous avons connu la vérité.

*Un délégué.* — Pas tout entière !

BARTUEL. — J'en ai, pour ma part, connu assez pour constater qu'il n'y avait qu'une grève de Mineurs, de Dockers, d'Inscrits maritimes, et qu'il n'y avait qu'une grève partielle de Cheminots. (*Brouhaha — Bruit dans la salle — On chante l'Internationale.*)

BARTUEL. — Camarades, vous avez déjà perdu un quart d'heure et vous en devez compte aux syndiqués ! Il faudrait tout de même comprendre que vos instants ne vous appartiennent pas ! Ils appartiennent à ceux que vous représentez ici.

J'ai écouté pendant deux jours, je n'ai interrompu personne; quelquefois il y a des déclarations qui ne m'ont pas plu : je les ai encaissées froidement. Est-ce que vous n'aurez pas l'estomac d'encaisser les miennes, quitte à y répondre après ? Vous avez le droit d'y répondre; mais alors que faites-vous de la liberté de parole ?

Je regrette d'avoir soulevé un pareil tohu-bohu; certes, on n'aurait pas dit que c'était un Congrès. Cependant, ce que j'ai dit, j'étais obligé de le dire. Et peut-être dirai-je d'autres paroles; ne vous en effrayez pas par avance ! Mais avant toute chose je maintiens ce que j'ai dit.

Je veux préciser quelle fut, dans la dernière grève, la position des « béquillardés » Mineurs, Marins et Dockers.

Les Mineurs — fraction la plus importante du Cartel, vous ne le nierez pas — venaient d'avoir satisfaction sur toute la ligne.

Je sais : les Mineurs, Bartuel en tête, sont des réformistes ; mais quand l'heure sonne, ils se transforment en révolutionnaires et font de l'action directe. (*Applaudissements.*) Les nombreux camarades qui sont ici pourront vous dire — il y en a des mineurs ici ! — que jamais Bartuel ne s'est opposé à l'action directe. Pour un « jaune », c'est quelque chose de formidable !

Or, les mineurs sont entrés en action après avoir eu satisfaction sur toute la ligne et avoir fait capituler le gouvernement à deux reprises, tout simplement par esprit de discipline envers la Confédération; par discipline syndicale; les Marins en ont fait autant, les Dockers aussi. En passant, camarades, permettez-moi tout de même de faire une citation, en ce qui concerne nos camarades Inscrits maritimes et nos camarades Dockers, puisque je prends ici la parole d'accord avec mes collègues Rivelli et Vignaud, et en leur nom. Quoiqu'on nous accuse de vouloir abattre la Révolution russe, il faut tout de même dire ce qui a été fait par ces camarades, ces « béquillards » de la mer et du port.

Les Dockers ? Il y a belle lurette que dans tous les ports, à Brest, à Dunkerque, à Cherbourg et ailleurs, ils opèrent le boycottage de l'armement destiné aux adversaires de la Révolution russe; ce n'est pas nouveau. En ce qui concerne les camarades Inscrits maritimes

— tous ceux qui sont de bonne foi le savent — ces camarades aussi ont obéi à la discipline confédérale et internationale et ont rempli leur devoir à l'égard de la Révolution russe, par syndicalisme avant tout. N'oubliez pas que chez ces camarades il y a des minoritaires et des majoritaires, mais ce sont des syndicalistes.

Excusez-moi si je suis appelé à citer des faits tout récents d'action pour la Révolution russe :

*Brest.* — L'équipage du *Siam* refusant de transporter les munitions qui ont été embarquées par l'arsenal, débarque aujourd'hui même.

*Philadelphie.* — L'équipage de l'*Elisa* refuse de laisser embarquer de la poudre de mine; il est débarqué et revient en France à ses frais pour comparaître devant le conseil de guerre.

Tout de suite, je m'arrête sur la question de la grève dernière. C'est le passé. Mais je reviens à une question qui m'intéresse quelque peu personnellement.

Hier, le camarade Semart a dit : « Est-ce que les Mineurs avaient un projet de nationalisation prêt au moment de la grève ? » Je réponds très amicalement au camarade Semart que non seulement les mineurs avaient un projet de nationalisation établi, mais que ce projet était déjà prêt en janvier. Ce projet, je le revendique; j'en suis le père, que cela ne vous étonne pas ! Je ne suis pas un philosophe, mais ce projet de nationalisation est à moi, et tout à l'heure je vous donnerai quelques explications sur son contenu puisqu'il m'apparaît que ceux qui en parlent ne l'ont point lu, ou que s'ils l'ont lu ils ne l'ont pas compris.

Ensuite un autre camarade, du nom de qui je ne me souviens pas, est venu affirmer ici que le projet de nationalisation favorisait le capitalisme de ce pays car ce projet tendait à obtenir de la surproduction à l'heure actuelle. Je ne voudrais tout de même pas froisser ce camarade, mais qu'il me permette de lui dire que lui non plus, quoique ayant fait partie pendant quelque temps du Conseil Economique du Travail, et qui comme tel aurait dû connaître le projet, ne l'a pas connu ou ne l'a pas compris.

S'il avait d'autre part examiné la décision qui a été prise dans notre Congrès national des Mineurs de Saint-Etienne, il se serait dispensé d'apporter à cette tribune une pareille imbécillité. (*Protestations.*) Mais oui, c'est une imbécillité de croire que les Mineurs sont disposés à surproduire pour le capitalisme !

GIRAULT. — Je répondrai.

BARTUEL. — Nous avons dit : « Nous ferons de la surproduction quand nous serons les maîtres de la production, mais pas avant, et jusqu'à ce moment-là nous ne ferons pas de la surproduction, mais nous ferons de la sous-production. » Voilà ce que nous avons dit et ce que nous répétons ! Cela a été dit dans notre Comité National et publié en toutes lettres; alors, pourquoi apporter des affirmations qui ne sont pas exactes ?

J'ai dit tout à l'heure que le projet de nationalisation des Mines m'appartient. Il a été fait par moi et cela suffit à vous démontrer que nous ne sommes pas à la remorque du Conseil Economique du Travail.

Oui, le Conseil Economique du Travail a eu à le connaître sur ses points particuliers, sur des points juridiques, sur des points de droit, c'est entendu; c'est avec ce Conseil que je me suis mis d'accord. Mais l'essentiel du projet lui-même appartient aux mineurs et, quoi qu'en ait dit un camarade, les mineurs ne sont pas aussi bêtes qu'on le suppose !

Ils ont eu connaissance du projet de nationalisation des mines. Ils l'ont lu, ils l'ont étudié, ils l'ont examiné et ils l'ont fait leur à l'unanimité, parce que les mineurs savent ce qu'ils veulent et où ils vont ! (*Applaudissements.*)

C'est un projet à essence capitaliste, a-t-on dit. Camarades, permettez-moi de vous dire que son principe essentiel — je ne parle que du mien, de celui des Mineurs; je ne parle que pour les mines — contient à sa base un principe essentiel qui ramène dans le giron national toute la propriété des mines. Je sais qu'on invoque un point qui paraît assez difficile à trancher et que l'on dit : « Dans votre projet de nationalisation, il est question de rachat. » C'est une erreur profonde ! Dans notre projet, à nous Mineurs, il n'est pas question de rachat; il est question de reprise, je maintiens le mot, et si vous l'ignorez, je vous apprends que la situation des mines est la suivante :

Le capital initial des mines, de toutes les mines françaises, ne dépasse pas à l'heure présente 500 millions; mais à côté de ce capital initial, l'agencement de nos mines, la fortune mobilière et immobilière des sociétés minières dépassent plusieurs milliards, et c'est cela que nous reprenons purement et simplement pour que les mines continuent à fonctionner normalement sous notre direction.

Le capital initial de 500 millions, nous le ramenons à des titres d'obligations normales auxquelles nous servirons un intérêt normal parce que nous n'oublions pas que s'il y a de gros porteurs d'actions que nous voulons réduire, il y a aussi de nombreux porteurs d'obligations qui sont des travailleurs, lesquels, leurrés par le mirage capitaliste, ont placé là leurs économies. Nous ne voulons pas les déposer tant que nous ne leur aurons pas remboursé leur quatre sous. Ce ne sont pas tous des « jaunes »; je vous citerai même des socialistes invétérés qui sont actionnaires, obligataires. Dans ces conditions, l'exploitation des mines étant nationalisée selon notre méthode, nous avons inscrit une formule que vous ne pourrez pas renier ni les uns ni les autres : « A chacun de travailler selon ses forces, et à chacun de consommer selon ses besoins. » Voilà ce qui est inscrit dans le projet, et vous pouvez le lire tout au long, je vous mets au défi de dire le contraire.

En plus de celle-là, il est une autre formule essentiellement révolutionnaire, également inscrite et qui est la suivante : « Dans le tra-

vail, un pour tous et tous pour un, le travail en commun.» Donc, c'est un projet de communisme pratique, ni plus ni moins, et ce n'est pas autre chose.

Je sais que ce projet ne sera pas réalisé demain. Nous aurons à lutter pour le réaliser... Il ne le sera pas ? Pourquoi ? Parce que demain peut-être nous n'aurons pas à côté de nous assez de « béquillards ». Le jour où nous aurons assez de « béquillards », camarades, vous trouverez encore les Marins, les Mineurs et les Dockers prêts à marcher. (*Applaudissements.*) A ce moment-là nous pourrions faire appel à d'autres groupements qui s'intitulent « révolutionnaires » tous les matins, mais qui manquent justement de « béquillards ! »

Maintenant, permettez-moi d'établir un parallèle entre notre système de nationalisation et un système de nationalisation qu'on nous soumet comme quelque chose de miraculeux et qui vient d'ailleurs. Si je m'en réfère à ce que *l'Humanité* a publié, je trouve, dans le système de nationalisation appliqué par les Soviets russes, les mêmes principes que nous voulons appliquer chez nous ; mais je trouve aussi une différence capitale entre les deux systèmes ; c'est qu'au point de vue de la direction, au point de vue de la gestion, au point de vue de l'administration, dans notre système nous donnons la prédominance aux travailleurs, producteurs et consommateurs, alors que dans le système soviétique c'est le gouvernement qui est le maître. (*Applaudissements.*)

TOMMASI. — Seulement la révolution est faite !

BARTUEL. — Quand tu voudras la faire, je serai avec toi ; seulement tu amèneras tes « béquillards » de la Voiture-Aviation, s'il en existe, et nous les compterons.

TOMMASI. — Là-bas, la révolution est faite !

BARTUEL. — Non ! Le système de la nationalisation des Soviets, pour moi c'est de la dictature ; ce n'est pas le gouvernement des travailleurs, c'est le gouvernement d'un groupe politique sur les travailleurs et pas autre chose.

Si j'ai mal lu... (*Brouhaha.*)

Camarades, je regrette d'avoir à dire peut-être des choses très blessantes pour quelques-uns, mais si elles le sont, ceux à qui elles déplaisent pourront les rétorquer. Et peut-être, si j'ai mal lu ou mal compris, arriveront-ils à me convaincre ; mais pour l'instant, je ne suis pas convaincu et j'ai le droit de le dire.

Dans ces conditions, je suis obligé de citer un passage qui est intéressant pour moi. Si ce passage est erroné, on me le dira aussi. Il émane d'une brochure intitulée *Thèses présentées au Deuxième Congrès de l'Internationale Communiste* par le Comité exécutif.

L'Internationale Communiste répudie de la façon la plus catégorique l'opinion suivant laquelle le prolétariat peut accomplir sa révolution sans avoir son parti politique. Le but de cette lutte qui tend à se transformer

inévitablement en guerre civile, est la conquête du pouvoir politique. Ce pouvoir ne peut pourtant être pris, organisé et dirigé que par tel ou tel autre parti politique. Si le prolétariat est guidé par un parti organisé et éprouvé, poursuivant des buts clairement définis et possédant un programme d'action susceptible d'être concrètement appliqué, tant dans la politique intérieure que dans la politique extérieure, et si le prolétariat est ainsi guidé et seulement alors, la conquête du pouvoir politique cesse d'être épisodique pour devenir le point de départ d'un travail durable d'éducation communiste.

La même lutte de classes exige la centralisation et la direction unique des formes diverses du mouvement prolétarien (syndicats, coopératives, comités d'usines, universités populaires, élections, etc.). L'organisme centralisateur et dirigeant requis ne peut être autre que le Parti communiste. Se refuser à s'y soumettre équivaut à répudier le commandement unique des contingents du prolétariat agissant sur des points différents. Enfin, la lutte de classes prolétarienne requiert une agitation concentrée, éclairant les différentes étapes de la lutte d'un point de vue unique et attirant à chaque moment toute l'attention du prolétariat sur les tâches qui l'intéressent dans son entier. Ceci ne peut être fait sans un appareil politique centralisé, c'est-à-dire en dehors d'un parti politique. C'est pourquoi la propagande de certains syndicalistes révolutionnaires et des adhérents du mouvement industrialiste américain (I. W. W.) contre un parti politique se suffisant à lui-même n'a aidé et n'aide, à parler objectivement, que la bourgeoisie et les socialistes révolutionnaires.

Dans leur propagande contre le Parti communiste qu'ils voudraient remplacer par les seuls syndicats ou par on ne sait trop quelles vastes Unions ouvrières, syndicalistes et industrialistes ont des points de vue de contact avec des opportunistes avérés. Après la défaite de la révolution russe, en 1905, les mencheviks se firent, pendant plusieurs années, les protagonistes d'une Union ouvrière qui aurait dû, à leur avis, remplacer le Parti ouvrier révolutionnaire; les Travailleurs américains et anglais de toutes nuances, faisant le jeu d'une politique incontestablement bourgeoise, veulent remplacer le parti politique par d'informes Unions ouvrières. Syndicalistes révolutionnaires et industrialistes voudraient combattre la dictature bourgeoise, mais ne savent comment s'y prendre. Ils ne voient pas qu'une classe ouvrière sans parti politique est un corps sans tête.

Le syndicalisme révolutionnaire et l'industrialisme ne marquent un progrès que par rapport à l'ancienne idéologie inerte et conservatrice de la II<sup>e</sup> Internationale. Par rapport au marxisme révolutionnaire, c'est-à-dire au communisme, ils marquent un pas en arrière. La déclaration des communistes « de la gauche » allemands (programme élaboré par leur Congrès constituant d'avril dernier) qu'ils ne forment « pas un parti dans le sens traditionnel du mot » (*Keine partei im ublichterten Sinne*), c'est une capitulation devant l'opinion et, en fait, réactionnaire.

Eh bien ! devant de pareilles citations, j'ai le regret de vous dire que nous ne sommes pas d'accord !

Je dénie le droit à tout parti politique, quel qu'il soit, fût-il communiste, de s'imposer aux travailleurs organisés et de leur imposer une « dictature ». Si les salariés sont capables de s'émanciper, s'ils sont capables de faire la révolution, ils la feront non pas seulement politique, mais avant tout économique !

DELAGRANGE. — C'est la même chose !

BARTUEL. — Non, ce n'est pas la même chose !

... Quand ils auront fait cette révolution, maîtres des moyens de production, ils feront la politique qui leur plaira, mais ceux qui exécuteront cette politique seront des exécuteurs et non pas des dictateurs.

Je sais bien que Delagrane rêve peut-être d'être dictateur demain. C'est exactement le contraire de mon opinion, et je regrette de ne pouvoir accepter sa dictature, pas plus qu'aucune autre.

Je dis que lorsque les travailleurs seront émancipés, la politique qui sera faite sera la leur, et que ceux qui appliqueront cette politique seront des exécuteurs et non pas des dictateurs dont nous n'avons que faire !

Camarades, j'ai dit que je ne serais pas long; je vais conclure tout de suite pour ne pas abuser de vos instants.

VANDEPUTTE. — Un délégué vient de dire que tu es un imbécile !

BARTUEL. — Cela m'est égal; je renvoie l'insulte à celui qui me l'adresse et je lui dis qu'il est un ... !

Il ne serait pas juste tout de même d'affirmer ici, au nom des « béquillards », que nous ne voulons pas subir de dictature, d'où qu'elle vienne, si je n'expliquais pas en quelques mots les raisons de cette répugnance.

Je vais vous les dire brièvement. Le Parti socialiste, qui mène en ce moment une campagne contre le syndicalisme, qui a essayé toutes les manœuvres possibles, peut se transformer, s'il lui plaît, en parti communiste; mais il n'arrivera pas à prouver que ce fait n'existe pas: c'est que dans son sein il y a des exploités qui s'intitulent socialistes ! En ce qui nous concerne, nous en avons : ils sont en même temps exploités et exploités des mineurs, affiliés au Comité des Houillères de France, et ils sont, au Parlement, socialistes. Socialistes d'un côté, demain communistes et dictateurs, mais aujourd'hui patrons affiliés au Comité central des Houillères et Forges de France ! Nous subissons déjà leur dictature !

C'est pourquoi nous n'accepterons jamais une dictature de ces gens-là ; et c'est pourquoi nous resterons fidèles, malgré tout, envers et contre tous, nous, les « béquillards » du Sous-Sol, de la Mer et des Ports, à l'Internationale Syndicale d'Amsterdam, une et indivisible, et où chacun peut librement apporter son point de vue.

Demain, camarades de la minorité, si vous devenez majorité, et s'il vous plaît de décréter la Révolution, vous trouverez ces « béquillards » derrière vous, pour vous empêcher de reculer et vous amèneront les vôtres, s'il en existe ! (*On chante l'Internationale et Révolution.*)

*Le Président.* — Camarades, la parole est au camarade Savoie, rapporteur de la Commission de vérification des mandats.



## Les derniers mandats

SAVOIE. — Voici, camarades, les nouveaux et derniers mandats que nous avons validés.

Il y a 33 mandats nouveaux, plus un sur lequel il manque le timbre de l'Union: c'est celui du syndicat de l'Habillement de la Rochelle.

Cela fait donc maintenant 2.214 mandats. Seulement, sur ces 2.214 mandats, il faut en diminuer plusieurs qui avaient été comptés hier et qui sont contestés aujourd'hui par les Fédérations; ce sont ceux des syndicats du *Bâtiment* de Rochefort, de Salon, d'Aubagne; celui des *Transports-Portefaix* de Marseille; des *Scieurs-Découpeurs* d'Angers; des *Métaux d'Oyonnax*. Les Fédérations se refusent à apposer le timbre sur ces mandats.

Nous avons, d'autre part, examiné un certain nombre de mandats qui étaient parvenus, mais qui avaient oublié d'envoyer leur droit d'admission. Ce sont :

Les *Ebénistes* de Fougères, le *Bâtiment* de Cluny, de Trévoux, d'Eltinghen; les *Coiffeurs* de Nantes et de Limoges; l'*Habillement* de Toulouse; les *Travailleurs de l'Arsenal-Marine* de Brest; les *Métaux* de Nantes; les *Ouvriers des P. T. T.* de la Haute-Garonne, de Bayonne et d'Agen; les *Teinturiers et Apprêteurs* de Calais; le *Textile* de Gorgue-Estaires; le *Tonneau* de Thuir; les *Cheminots* de Baden-Triage, de Louviers, de Sévérac; les *Unions des Syndicats* du Lot et de la Creuse.

CHANVIN. — Au sujet des syndicats du Bâtiment dont les mandats semblent être contestés, mais qui jusqu'à présent ne le sont pas, nous attendons un télégramme de la trésorerie.

MAYOUX. — J'attire l'attention sur le fait que nous avons quatre syndicats dont les mandats sont en règle avec l'Union départementale et que le Bâtiment nous conteste.

S'ils n'ont pas pris de timbres le mois dernier, c'est que sans doute ils en avaient.

CHANVIN. — Ces camarades n'ont pas cotisé depuis six mois et par conséquent ils ne doivent pas participer au Congrès. Nous attendons la réponse de la comptabilité pour le savoir exactement.

Le *Président*. — Que ceux qui sont partisans d'adopter les conclusions du rapport le manifestent en levant la main.

*Le rapport de la Commission de vérification des mandats est adopté.*

Le *Président*. — Le camarade Sirolle demande la parole pour quelques minutes, parce qu'il a été mis en cause par le camarade Bartuel.

## Le débat reprend

**SIROLLE.** — Camarades, je ne monte à cette tribune animé d'un sentiment de haine; j'y viens seulement pour mettre au point quelques détails de mes interventions, tant à la Commission administrative que dans toutes les manifestations qui ont précédé la grève de mai.

J'ai lu dans la presse, ce matin, dans quelles conditions on s'est servi de mes déclarations faites dans l'intimité à des camarades militants pour les interpréter. Je considère que c'est pour moi, personnellement, un devoir sacré de les faire publiquement.

Il est exact que je n'étais pas un partisan fervent du mouvement de grève de mai; il est exact que je le voyais d'un mauvais œil, parce qu'il y avait une impréparation, quant aux principes généraux qui nous guidaient, sur divers réseaux; il est exact que je disais à mes camarades que les réseaux du Nord, de l'Est qui n'avaient pas été touchés par notre propagande, qui sans nous connaître nous condamnaient, devaient, avant d'être lancés dans un mouvement, nous entendre dans nos explications afin de nous comprendre et de répondre à l'appel qui leur serait lancé.

Les camarades en ont décidé autrement, — et ce n'est pas une poignée de camarades, c'est l'ensemble des délégués, c'est une majorité, au Congrès fédéral, qui a passé outre à ces déclarations et qui a décidé le mouvement de grève.

Nous sommes entrés dans ce mouvement; nous avons fait ce que nous avons pu faire, mais il est aussi exact de déclarer que ce que j'avais dit dans l'intimité à des camarades, je l'ai dit à la Commission administrative confédérale; j'ai dit que le réseau du Nord et le réseau de l'Est ne voulaient pas répondre à l'ordre de grève de la Fédération, qu'ils n'y répondraient et qu'ils ne marcheraient que si la C. G. T. en donnait l'ordre. C'étaient les déclarations qui nous avaient été faites par des camarades du Nord et je venais les répéter fidèlement à la Confédération Générale du Travail.

Le dimanche 2 mai — je ne sais si des camarades du Bureau confédéral se trouvaient présents à la discussion que j'avais avec le secrétaire de l'Union des syndicats du Nord, mais il s'y trouvait Bidegaray — je m'élevais contre l'attitude d'un secrétaire de réseau qui n'accomplissait pas son devoir en intensifiant la propagande, qui n'avait pas fait le nécessaire pour donner les ordres de grève. Il avait fallu que, par nos propres moyens, nous expédiions les ordres de grève. Nous nous buttions contre des camarades qui par esprit de tendance ne voulaient pas collaborer avec nous.

Voilà, en un mot, les faits tels qu'ils se sont passés.

Je n'ai pas à discuter sur le « fait accompli » ou sur l'échec du mouvement; je n'ai pas à discuter et à savoir si des Fédérations ont fait leur devoir et si la Fédération des Cheminots n'a pas fait le sien. Nous pouvons constater qu'il y a eu 220.000 grévistes pendant plus

de vingt jours dans la Fédération des Cheminots. Ces camarades ont tenu tant qu'ils ont pu tenir. Au point de vue moral, nous constatons que c'est une victoire pour le monde ouvrier, puisque nous lui avons donné, nous Cheminots, un spectacle de désintéressement et de veulerie tel qu'il n'y avait aucune confiance pour une action possible au sein de cette organisation. Il a fallu une propagande intense, un travail d'organisation nous permettant de lancer un ordre de grève auquel ordre de grève on a répondu par 220.000 grévistes.

*Un délégué.* — C'est un discours !...

SIROLLE. — Camarades, je ne vous aurais pas importuné par un discours si je n'avais pas été mis en cause. Je tiens à venir déclarer publiquement que je ne me défile pas devant le débat. Beaucoup d'entre vous sont ici et ne risquent rien, puisqu'ils ont des permissions de s'absenter.

J'estime que le camarade Bartuel a mal transmis notre pensée à cette tribune, parce que nous avons expliqué pourquoi les camarades du Nord et de l'Est ne répondaient pas à l'ordre de leur Fédération. Nous n'avons pas trompé nos camarades de la Commission administrative; nous leur avons donné les documents qui nous parvenaient; moi-même, tous les soirs, lorsque je m'y rendais, je donnais à la Commission administrative les renseignements qui étaient parvenus dans la journée à la Fédération; je n'avais pas à tromper la C. G. T.

Le camarade Lapiere lui-même apportera son affirmation qu'aux syndicats parisiens nous avons étudié ce projet, que nous avons fait toute la propagande autour de ce projet dans le rayon qui nous était dévolu par nos secteurs de propagande, que c'est en toute sincérité, en toute bonne foi, en toute loyauté que nous sommes entrés dans la bataille.

Voilà ce qui était indispensable de dire et d'expliquer.

Il ne faut pas laisser supposer un seul instant que des idées de derrière la tête animaient les militants. Je suis obligé de le dire ici parce que beaucoup de camarades, de militants de l'Union des syndicats de la Seine, de la C. G. T., avec qui j'ai causé individuellement, connaissaient mon sentiment, et sur ce mouvement, et sur les buts à atteindre.

Cela dit, j'estime avoir rempli mon devoir sans haine et je me réserve de venir exposer mon point de vue sur l'orientation syndicale pour l'avenir, comme sur toute autre question qui peut être débattue au sein de ce Congrès. Mais, je le répète, il ne fallait pas laisser dans l'esprit des camarades congressistes l'idée que les militants de la Fédération qui avaient charge d'organiser le mouvement et de le faire surgir au sein de la Fédération des Cheminots, étaient animés par des idées préconçues et surtout obéissaient à des influences qui n'étaient pas des influences syndicales. (*Applaudissements.*)

## Discours de Tommasi

TOMMASI. — Camarades, on nous a invités à venir apporter nos idées, nos conceptions; on nous a appelés à apporter une critique des idées du Rapport moral et non pas une critique des personnalités. Je m'étonne que dès mon arrivée à cette tribune, d'un côté de la salle, on m'avise que je vais rencontrer de l'obstruction. Je ne le pense pas. Je veux me cantonner sur le Rapport moral, sur le terrain de la critique, assurant le Congrès que je resterai en dehors de toute personnalité, comme je l'ai toujours fait, que je discuterai simplement les faits.

Il y a d'abord, dans le rapport qui vous a été présenté, un premier point que je veux discuter; je n'ai pas eu l'intention d'en faire un gros incident de Congrès, la preuve est que j'en ai avisé les camarades de même tendance que moi.

Cependant le Bureau et la Commission administrative me permettront de mettre les congressistes en présence de l'oubli qui a été fait dans le Rapport moral qui vous a été envoyé. Si vous prenez le Rapport moral du Bureau et de la Commission administrative, à la page 7 vous verrez qu'on dit ceci :

*Continuer la production pour satisfaire les besoins des hommes, l'accroître pour mettre à la disposition de tous une plus grande somme de richesses consommables, ainsi se traduisent ses préoccupations auxquelles la situation mondiale résultant de la guerre donne une gravité formidable.*

Et ici, il manque une phrase très importante...

*Un délégué.* — Tout le monde le sait !...

TOMMASI. — Il peut se faire que tout le monde le sache, mais n'y en aurait-il qu'un qui ne le sache point, que j'aurais le droit de le lui faire connaître.

Camarades, à la page 225 du compte rendu *in-extenso* du Congrès de Lyon, il y a cette phrase dont l'importance ne vous échappera pas, et je vous la lis parce que j'ai l'intention de m'en servir au cours de l'exposé critique que je vais faire :

Voici ce que dit cette phrase :

*Le mouvement ouvrier affirme qu'il peut et qu'il doit y répondre, mais il déclare aussi que tout effort dans ce sens n'est plus conciliable avec le maintien du régime actuel. L'appel au travail auquel les travailleurs sont prêts à répondre ne peut se comprendre désormais qu'avec la reconnaissance totale des droits du travail.*

Je n'insiste pas. Je vous demande simplement de constater qu'il y a eu une phrase importante oubliée dans le Rapport; je ne veux en faire aucun grief aux camarades du Bureau quoique, cependant, depuis quelque temps, quand il se produit des bourdons, quand il manque quelque phrase, ce sont toujours les phrases les plus impor-

tantes; à preuve, à propos de la réunion de la Commission administrative du 26 avril, la phrase qui manquait était la plus importante.

BIDEGARAY. — Il a été démontré que l'omission signalée en ce qui concerne le compte rendu du Conseil exécutif des Cheminots a été causée par un des amis de ceux qui sont en prison.

TOMMASI. — Il y a un autre point qui avait soulevé une longue discussion au Congrès de Lyon. C'est celui qui a trait à la publication des procès-verbaux de la C. G. T. durant la guerre; jusqu'à ce Congrès, ça n'a pas été fait, et on n'en souffle mot dans le Rapport qui vous est présenté.

Un autre point: dans ce Rapport moral, aucune allusion n'est faite au complot contre la sûreté de l'Etat qui intéresse, vous en conviendrez avec moi, en même temps qu'une grosse partie de nos camarades Cheminots et des autres corporations, tout le monde du travail; aucune allusion n'est faite à ce complot et cependant, camarades, chez M. Jousselin, c'est bien sur un désaccord entre les membres dirigeants de la Fédération des Cheminots pendant la grève de mai et le Bureau confédéral et la C. A., qu'on joue...

JOUHAUX. — Je demande à dire un mot.

Tommasi entre actuellement sur une question d'une délicatesse telle que je demande son avis à Sirolle, parce que si Tommasi parle sur ce point, je me croirai obligé de parler sur ce point particulier. Sirolle sait quelle fut notre attitude samedi dernier, devant le juge d'instruction Jousselin, quelles ont été les paroles prononcées; je veux bien me taire, mais si on m'attaque sur ce point, je répondrai.

Je lui demande donc si Tommasi peut continuer.

SIROLLE. — Camarades, la question qui m'est posée mérite que j'y réponde d'une façon précise et claire.

Ma conception particulière est que si j'avais le mandat de lire ces déclarations, je m'abstiendrais de le faire. Maintenant, je laisse la responsabilité à mes camarades d'en faire ce qu'ils voudront; mais il est exact, profondément exact, que la lecture de pareils documents ne donnera pas à nos camarades emprisonnés ce qui serait nécessaire pour que le procès se déroule dans de bonnes conditions.

TOMMASI. — Camarades, je pensais que cette partie qui touche au complot était un oubli du Bureau confédéral. Devant les explications de Jouhaux et surtout celles de Sirolle, je ne veux pas passer par-dessus la tête de ceux qui sont en prison. On se servirait avec trop de facilité d'une telle attitude.

J'ai constaté un fait. Vous me direz pour quelles raisons ce fait n'est pas donné; chacun prendra les explications comme il le veut. Quant à moi, je m'arrête sur ce sujet.

Il y a un premier point, dont je veux entretenir le Congrès, c'est celui qui regarde l'entrée des minoritaires au sein de la Commission administrative de la C. G. T.

Personnellement, je ne me serais pas plaint du sort qui nous a été

fait si notre camarade Bourderon, hier, n'avait dit que nous avons cru bon de nous mettre à l'abri des responsabilités à prendre en commun pendant les grèves qui ont eu lieu.

J'ai fait comme tous les autres militants, je n'ai pas discuté sur la valeur de la question de principe posée. Pour la grève, j'ai fait purement et simplement mon devoir de militant. Mais en ce qui concerne l'entrée des minoritaires à la Commission administrative, c'est notre camarade Million qui, au Congrès de Lyon — sans être pourtant d'accord avec nous — dans une intervention qui réunit la quasi-unanimité du Congrès, demandait qu'une part proportionnelle fût faite aux minoritaires de la Confédération.

Dans ces conditions nous avons réclamé la représentation qui nous était due, et il est inutile que je m'allonge sur ce débat; vous avez dans ce rapport la preuve que l'on nous a refusé toute satisfaction. (*Interruptions.*)

Le Bureau répondra.

Et notre camarade Merrheim a raison; c'est lui qui a soulevé la question au Comité National après le Congrès de Lyon. Il s'est placé sur un terrain sur lequel il avait le droit de se placer : « Le mouvement syndical est contre la proportionnelle, j'entends qu'ici ces principes ne soient pas foulés aux pieds. » Je n'avais pas à m'élever contre, pour ma part; j'étais élu. Mais nous avons décidé que nous demanderions notre représentation et j'indique au Congrès que cette représentation nous a, en fait, été refusée comme je viens de vous le dire à l'instant.

Et, maintenant, camarades, pourquoi nous n'acceptons pas le Rapport moral? Nous ne l'acceptons pas, non point parce que telle ou telle personnalité nous déplaît, mais parce que dans notre vie de militant, au cours des tournées que nous accomplissons — et je ne me suis pas dérobé, j'en ai accompli une au moment du 1<sup>er</sup> mai pour la Confédération — nous avons l'impression que ce n'est pas, comme on pourrait le dire, en raison des insinuations apportées, en raison du heurt d'individualités contre des individualités, qu'il n'est plus possible d'amener les travailleurs vers l'organisation et pour l'action, mais que les travailleurs sont momentanément dans une situation de méfiance à l'égard de la Confédération Générale du Travail en raison des méthodes qu'elle tente d'appliquer depuis l'armistice, qui sont celles qu'expliquait tout à l'heure notre camarade Bartuel, qu'expliquait avant lui notre camarade Bidegaray, et qui ne peuvent donner aucune satisfaction.

Le Rapport moral qui vous est présenté est l'indication d'une volonté d'action contraire à la motion votée l'an dernier à Lyon. J'aurais voulu que les déclarations qui ont été faites tout à l'heure ici l'aient été à Lyon; j'aurais voulu que l'on dise alors que l'on était pour la méthode réformiste contre la méthode révolutionnaire. Il ne suffit pas de dire : « Si demain, vous avez la majorité, vous n'aurez pas fait la Révolution. » Il est loin de notre pensée de dire que demain la Révolution est possible; elle n'est pas un événement que l'on com-

mande à son heure et à sa minute. Seulement, il y a une action que vous pouvez faire et que vous semblez mettre au second plan, c'est l'organisation de cette Révolution et la préparation des esprits à l'action révolutionnaire. (*Applaudissements.*)

En ce qui concerne la grève de mai, j'ai vécu cette grève à Paris; j'ai assisté au Comité Confédéral National qui l'a terminée; j'ai senti quel était l'état d'esprit qui prédominait chez nos camarades des différentes corporations, et il en est une qui a été prise plus particulièrement à partie, à travers toutes les discussions que nous ayons eues à propos de cette grève : c'est la Fédération des Métaux.

Nos camarades Métallurgistes de Paris ont été considérés comme responsables en partie de l'échec du mouvement à Paris. Je dis que ce n'est pas exact; je dis que les responsabilités doivent être partagées. Et quand, tout à l'heure, Barluet accusait les Cheminots de n'avoir fait qu'une grève partielle, j'étais tout étonné de voir des camarades applaudir, qui appartiennent à ce réseau du Nord. Je dis que nous devons prendre les uns et les autres notre part de responsabilité.

J'indique que les Métallurgistes à Paris se sont trouvés dans une situation difficile. Y a-t-il eu incompréhension de la part de leurs dirigeants ou y a-t-il eu un manque de poigne au sommet ? Ce que je sais, c'est que j'ai constaté un départ qui me semblait un départ enthousiaste, départ qui a été réprimandé par la Fédération elle-même et par la Confédération; ensuite, impossibilité de déclencher à nouveau le mouvement, quarante-huit heures plus tard.

Ce sont les faits que je vous apporte, camarades, parce qu'il est impossible que le débat se termine en attaquant simplement les individus; il faut prendre les événements tels qu'ils se sont déroulés au moment de la grève pour que dans l'avenir cette difficulté ne se reproduise plus.

En ce qui concerne le Conseil Economique du Travail, nous disons, avec Launat et avec Girault, — de même que nous l'avons dit pour notre part l'an dernier à Lyon puisque nous sommes parmi les 300 qui n'ont pas voté cette motion — que nous sommes contre le Conseil Economique du Travail tel qu'il est constitué. J'ai cette satisfaction que ce sont des gens qui viennent de la droite — puisque vous avez bien voulu, hier, nous distribuer une petite brochure écrite par le camarade Launat et qui a été éditée par la *France Libre*. — Je suis heureux que ce soit nos adversaires d'hier qui soient dans la nécessité de constater l'impossibilité de travailler dans le sens que nous désirons au sein de ce Conseil Economique du Travail. (*Quelques applaudissements.*)

CARRI. — Je me rappelle qu'au Comité National du 21 mai, j'avais mandat de voter la grève générale. Or, comme je faisais le reproche aux partisans de la majorité de ne pas l'avoir faite, Tommasi est intervenu et a dit : « Extrémistes et majoritaires ont fait tout leur devoir ; seulement la masse n'était pas prête. »

Je dis à Tommasi qu'il doit répéter cela ici...

TOMMASI. — La déclaration de Caïti me donne satisfaction. Elle prouve que je ne suis pas de ceux qui attaquent les camarades qui ont des divergences de vues avec moi quand j'ai constaté qu'ils avaient fait leur devoir dans le mouvement.

Notre camarade Rey, hier, au cours de son discours, venant défendre le Rapport moral, a situé le mouvement syndical et il a conclu en disant que l'action syndicale devait se déterminer en dehors de toute action et de tout parti politiques. Je pourrais rappeler à mon camarade Rey qu'il n'était pas de cet avis, ou plutôt qu'il était de notre avis, à une époque où la Confédération Générale du Travail allait, en combinaison avec le Parti socialiste (ancienne manière), dans un Comité d'action ! Il la combattait avec nous, à cette époque, quand il était secrétaire du Comité de Défense syndicaliste, et je m'étonne que dans ce Congrès, ce soit au moment où le Parti socialiste semble se diriger vers une action nettement révolutionnaire que l'on s'aperçoive qu'il faut que le mouvement syndical reste en dehors de toute action avec les partis politiques !

Camarades, la partie la plus importante qui fait que nous ne pouvons pas accepter le Rapport moral, c'est la partie qui a trait à l'Organisation Internationale du Travail.

Il y a, dans la vie des peuples, un événement formidable. Tout de même, quand on nous demande une unité par-dessus les difficultés passées, unité dont notre camarade Dumoulin niait la nécessité dans une petite brochure, on doit en tenir compte. Il y a eu la guerre et il y a eu les conclusions de cette guerre dans un traité qui a été signé à Versailles. Dans le titre XIII de ce traité de Versailles, il y a l'Organisation Internationale du Travail. Pour organiser ce travail, on est allé à Washington. Je ne veux pas, moi, prendre comme argument la façon dont on est allé à Washington ; je veux simplement prendre Washington dans les résultats qu'il a donnés et dans ceux qu'il est capable de donner demain.

Vous êtes allés à Washington avec des fonctionnaires, représentant le gouvernement ; vous y êtes allés avec les représentants du patronat et je me rappelle les déclarations de notre camarade Jouhaux à la Commission administrative à laquelle j'appartenais à cette époque. Il nous disait : « Nous allons là-bas ne reniant aucune de nos pensées ; nous allons là-bas pour essayer d'y faire travail utile. » Aujourd'hui, quoique je ne sois pas d'accord sur la nécessité d'un tel travail, je ne veux pas nier la bonne foi qui a guidé nos camarades dans les travaux accomplis là-bas ; je veux simplement prendre la Conférence de Washington dans ses possibilités et je dis quelles sont zéro, parce qu'on a pu se vanter d'un côté — c'est M. Millerand qui le disait — qu'à Washington, c'est la formule française sur les huit heures qui avait été votée ; et les patrons, les fonctionnaires qui étaient allés à Washington et qui avaient fait prévaloir cette conception ont été les premiers à violer cette journée de huit heures dès leur retour.

Je sais que l'on me répondra que les travailleurs savent bien la



violier pour une large part; je suis d'accord avec vous et nous verrons de quelle manière il est possible d'éviter que cela soit dans l'avenir. Mais je constate un fait, c'est qu'à Washington, malgré toute votre bonne volonté, vous n'avez abouti à rien. Si ! vous avez abouti à ceci, qui a son importance :

Au moment où l'on craint que le syndicalisme ne devienne la proie des politiciens, deux candidatures étaient sur les rangs à Washington : la candidature d'un fonctionnaire anglais, si je ne me trompe, et la candidature du citoyen Albert Thomas, comme secrétaire du Bureau International du Travail qui devait siéger d'abord à Londres et ensuite à Genève. Eh bien ! voilà le citoyen Albert Thomas désigné comme directeur du Bureau International du Travail ! Il est à l'heure actuelle à Genève et j'ai bien peur que l'action qui est accomplie dans ce Bureau International ne soit pas, n'ait pas été puisée dans la lutte des classes, n'ait pas été prise dans la motion que vous avez votée à Lyon.

M. Millerand est allé à Genève et le citoyen Albert Thomas lui a répondu — c'est un réformiste, et vous allez voir dans quel esprit il a répondu :

J'ai saisi cette occasion pour prendre position, dans les termes les plus catégoriques, sur la méthode à suivre pour la solution des conflits sociaux. Le Bureau International du Travail, dans lequel bientôt patrons et ouvriers de toutes les nations civilisées auront leurs délégués, combat à la fois la politique d'inertie sociale des conservateurs et la destruction sociale des bolcheviks.

Ce Bureau est l'expression de la pensée qui, au lendemain de la guerre, a réuni dans une même volonté de progrès, la bourgeoisie clairvoyante de tous les pays et les classes ouvrières organisées dans leurs syndicats.

Cette pensée a trouvé sa première expression dans la partie XIII du traité de Versailles qui est notre charte.

BIDEGARAY. — Ce n'est pas tout. Lis la déclaration qui constitue la réalisation des projets élaborés par l'Internationale ouvrière. C'est intéressant !...

TOMMASI. — Je prends une déclaration du citoyen Albert Thomas qui déclare que là git la nouvelle charte et je demande à notre camarade Rey, et je demande à tous les congressistes s'ils continuent de suivre leur Charte d'Amiens, ou si c'est la nouvelle Charte qui a été écrite à Genève qui devient leur à dater de ce jour ?

REY. — Il n'y a pas de contradiction; nous nous en expliquerons sur l'orientation et nous le démontrerons.

TOMMASI. — Il y a une autre question bien importante. C'est la question de la Fédération Syndicale Internationale.

Chacun de nous sent l'importance de l'attitude qu'il prend vis-à-vis de l'organisme international qui est à Amsterdam.

Il faut se situer nettement; il faut dire quelles sont les raisons qui

font que l'on est pour Amsterdam ou pour Moscou; il faut dire, tous, ce que nous pensons.

On a beaucoup parlé de la III<sup>e</sup> Internationale ici...

*Un délégué.* — C'est la question de l'orientation...

TOMMASI. — On me fait remarquer que je rentre dans le sujet de l'orientation syndicale. Cependant, l'action de la Fédération Internationale est traitée dans ce Rapport, et, qu'on le veuille ou non, nous avons à prendre position; nous avons à dire si des directives qui sont celles de la Fédération Syndicale Internationale correspondent à notre mentalité, ou si la politique qui semble être celle de ce bureau va être combattue dans ce Congrès.

Il faut que nous disions : « Nous sommes pour la collaboration des classes », avec le camarade Bidegaray; ou il faut que nous disions : « Nous sommes pour la lutte des classes, avec le syndicalisme révolutionnaire. » Il ne faudra pas, comme l'an dernier à Lyon, qu'on nous apporte une motion « nègre-blanc ». Il ne faudra pas que l'on nous dise toutes les quatre phrases que l'on est partisan de la lutte des classes et qu'ensuite on s'en aille faire l'action que j'indiquais tout à l'heure...

Dans ce Rapport, et pour soutenir ce Rapport, on a apporté l'argumentation que ceux que l'on qualifie de minoritaires n'avaient comme arguments pas autre chose que l'insinuation et la méchanceté. On a dit que quelquefois nous nous dressions contre les hommes. Eh bien ! camarades, je veux vous citer une phrase que j'ai lue avec plaisir, sous la plume du citoyen Appleton — vous n'ignorez pas que le citoyen Appleton est celui qui préside à l'heure actuelle la Fédération Syndicale Internationale; vous n'oubliez pas que vous êtes partisans de la lutte des classes et de tous les moyens inhérents à cette action. Savez-vous comment le citoyen Appleton vous recevra demain, si vous faites valoir vos droits ?

Le gouvernement doit protéger le public contre de pareilles grèves ou renoncer à ses fonctions. L'effet de telles grèves est de diminuer la production, d'augmenter le prix de toutes les commodités de la vie.

En raison de la situation nationale et vu la possibilité d'une grave pénurie de produits, les trade-unionistes ont le devoir de regarder les faits en face, à savoir que la concurrence entre les nations entre en vigueur. Il faut importer des vivres et il faut payer avec des matières premières et non avec des papiers.

Eh bien ! si demain vous voulez faire une action de grève ou toute autre action, il s'agit de savoir si ceux qui sont d'accord avec Appleton sont pour une nouvelle directive du mouvement ouvrier, c'est-à-dire si ceux qui sont des réformistes font leurs phrases qui sont sous la plume du citoyen Appleton.

On nous dit aussi que nous avons quelquefois des arguments avec lesquels nous tentons de diminuer nos camarades.

J'ai là un discours ou plutôt un article qui a été écrit, il n'y a pas

très longtemps, par un camarade présent; je suis sûr qu'il n'en niera pas la paternité.

Tandis que nous allons dans les réunions ouvrières, que nous tentons de créer une mentalité révolutionnaire à nos camarades, voulez-vous savoir ce qu'on dit de notre action et la conclusion qu'on y apporte ?

Je dis que M. le préfet Autrand, je dis que le préfet se conduit en brave homme et son intervention en notre compagnie devant le président du Conseil a démontré que bien qu'étant le plus haut fonctionnaire de la Préfecture de la Seine, il avait du cœur et des sentiments excellents.

Mais, j'y pense, qu'est-ce que je viens de dire là! Je deviens traître... je dis du bien du préfet..., cela est incompatible avec la fonction de secrétaire d'organisation syndicale, et puis ce n'est pas, communiste du tout...

Eh bien ! oui, Copigneaux, ce n'est pas communiste du tout ! Et quand tu t'élèves contre nous parce que nous voulons aller à l'action avec un parti qui agira révolutionnairement, je te demande si tu agiras avec ce parti ou avec M. le Préfet, se conduisant en brave homme ou en homme de sentiment ?

Si j'ai signalé ces deux interventions, si j'ai apporté la prose du citoyen Appleton et celle de mon ex-camarade du Parti Copigneaux, c'est qu'elles ont tout de même une importance qui dépasse les individualités. Ce n'est pas plus particulièrement contre telle ou telle personne qu'il s'agit de combattre ici, mais il faut — nous le disons toujours et nous ne le faisons jamais — se situer sur des principes.

Eh bien ! aujourd'hui, il me semble que nous paraissions nous diriger vers cette position, précise et claire. Quand va venir la discussion sur l'orientation syndicale, nous allons apporter notre conception contre la vôtre et j'ai la conviction, moi, que vous ne pourrez pas de ce côté être tous d'accord sur la façon de comprendre le mouvement syndical à travers les difficultés actuelles...

REY. — Vous non plus !...

TOMMASI. — Nous reviendrons te chercher pour que tu prennes la présidence du Comité minoritaire et tout ira bien !

... Camarades, nous verrons, dans l'orientation syndicale, nous discuterons si notre méthode est la meilleure pour augmenter les effectifs ou si c'est la vôtre. Vous essaieriez de nous prouver que nos méthodes ne sont pas bonnes, nous essaierons de vous prouver le contraire.

En ce qui concerne le Rapport, je dis qu'il nous est impossible de l'accepter parce qu'il ne répond nullement aux promesses qui avaient été faites l'an dernier à Lyon. Vous nous aviez promis de vous situer sur le terrain de la lutte de classes et vous avez fait exactement le contraire. Si le Congrès estime que vous avez bien fait, il vous donnera la majorité; s'il estime que vous avez eu tort, il vous laissera la majorité s'il le veut, mais il vous indiquera une nouvelle

méthode de travail. Vous l'adopterez ou vous ne l'adopterez pas. Cela vous regarde !

CASSIN. — Quels sont les actes de la Fédération de la Voiture à propos de l'application des huit heures ? (*Applaudissements.*)

*Le Président.* — La parole est au camarade Dumoulin.

## Discours de Dumoulin

DUMOULIN. — Camarades, avant d'entrer dans la discussion et de prendre la défense de la totalité du Rapport moral de la C. G. T., j'ai une déclaration à faire pour souligner le caractère des débats qui se sont produits jusqu'à maintenant.

S'il avait été apporté la preuve que nous sommes des traîtres, vous ne me verriez pas à cette tribune; vous n'auriez entendu de moi aucun mot pour défendre le Rapport moral de la C. G. T. Mais comme il n'a été apporté ici aucune preuve démonstrative de notre trahison, je défends le Rapport moral de la Confédération Générale du Travail et je vous demande la permission de vous avertir que cette défense sera produite en parlant de deux sentiments distincts : l'un, qui se recommande du sang-froid, qui se recommande de toute l'énergie raisonnable; et l'autre, duquel il me sera impossible de me départir, c'est la passion qui m'anime personnellement.

Premier point à établir : c'est la part que nous avons prise dans les événements de mai et dont il faut rappeler ici le déroulement chronologique; cela, sans passion aucune.

Il est apparu tout à l'heure que la déclaration de Sirolle, à la demande de Jouhaux, nous débarrasse les uns et les autres de tous les éléments de passion qui nous ont empoisonnés ces temps derniers. Ainsi, on peut examiner froidement les faits et établir quels ont été, à la suite de ces événements, les éléments polémiques qui nous obligent aujourd'hui à cette discussion et à cet examen.

Puis, nous examinerons le contenu total du Rapport moral de la Confédération Générale du Travail sur le travail accompli depuis un an, à la suite du Congrès de Lyon.

Enfin, ayant entendu et les critiques et l'exposé de la défense — puisque c'est la défense qu'il s'agit de produire — le Congrès se prononcera.

Je dois vous dire encore — et ceci est une réflexion toute personnelle — qu'à certain moment il ne sera pas possible que des personnalités ne soient pas mises en cause; il faudra, pour éclairer le débat lui-même, que l'on fasse appel aux témoignages des camarades qui sont ici présents, comme du reste, vous-mêmes, vous avez pu le faire à tout moment.

Pour moi-même, j'ai dans ma vie de militant la bonne fortune d'être constamment dans la situation où vous me voyez, et j'ai également la bonne fortune de correspondre toujours à cette situation. Ceci ne

nous sépare pas des camarades de la minorité, parce que je sais qu'au tréfond d'eux-mêmes, dans leurs entrailles, ils n'ont pour nous aucun motif de haine; ils n'ont pas dans la pensée les expressions courantes dirigées contre nous; ils recommencent ici la tactique employée au Congrès de Lyon : « Essayer de diviser pour régner. » On se dit : s'il est possible de dissocier le Bureau confédéral, s'il est possible d'en arracher un, de ce Bureau confédéral, alors, la brèche ouverte nous permettra de passer définitivement et de procéder à la conquête que nous voulons.

La tactique, je la dénonce tout de suite; elle ne réussira pas!

MAYOUX. — Nous sommes des types dans le genre de Louis XI !...

DUMOULIN. — Aux camarades cheminots (il s'en trouve dans cette salle et je m'adresse à eux, à quelque tendance qu'ils appartiennent) je veux rappeler la position mutuelle que nous occupions avant les événements de février.

On ne peut pas comprendre la grève de mai sans se reporter, dans le domaine corporatif, à votre histoire et à la nôtre.

Deux années durant, à la suite de l'armistice, les cheminots de France ont poursuivi sur le terrain corporatif une lutte, des batailles successives contre leurs compagnies et contre le gouvernement...

La C. G. T. n'a fait que suivre, comme elle le fait pour les autres corporations, vos mouvements, avec la plus entière sympathie. Elle a enregistré comme elle devait le faire toutes vos conquêtes corporatives de salaires, d'améliorations de conditions de travail. A aucun moment, elle n'est intervenue pour encourager ou décourager l'une ou l'autre des tendances qui s'étaient manifestées au sein de votre Fédération. A aucun moment nous n'avons introduit dans la Fédération des Chemins de fer les germes de division qui s'y sont introduits par vos soins propres; et, en février, si l'on peut dire à l'apogée de vos luttes corporatives, nous sentions comme vous — car nous n'étions étrangers à aucun mouvement corporatif — nous sentions comme vous l'irritation qui existait sur pas mal de réseaux de votre Fédération. Ce mécontentement provenait, non pas de n'avoir pas fait la Révolution, mais du fait que l'échelle de traitements avait été injuste à l'égard d'une des catégories de travailleurs des chemins de fer que vous estimez la plus intéressante.

En février, irritation à cause des salaires; irritation à cause d'une attitude nouvelle prise par le ministre des Travaux publics, Le Trocquer. Vous sentiez comme nous, depuis le 16 novembre, que l'atmosphère politique ne se respirait plus de la même façon; vous sentiez, en janvier de cette année, l'hostilité des Compagnies, du pouvoir, et cette hostilité s'est révélée à Villeneuve-Saint-Georges par le refus, pour la centième fois d'après vous, d'accorder à un cheminot la permission d'accomplir son devoir syndical.

Ça été chez vous le geste d'indignation, la grève de Villeneuve-Saint-Georges, puis l'indignation s'élargissant sur le réseau P.-L.-M., gagnant les secteurs parisiens, gagnant le réseau du P.-O., prenant ainsi une forme nationale...

Jusqu'à ce moment-là, la C. G. T. était restée étrangère à vos batailles, les suivant tout simplement avec sympathie.

Qu'avez-vous fait ?

Ce n'est pas nous qui vous avons engagés dans la voie que vous avez prise vous-mêmes. Vous avez usé de l'autonomie syndicale accordée à chaque syndicat; vous avez usé de l'autonomie syndicale accordée à chaque réseau, et vous avez parlé avec vos chefs de service à Villeneuve-Saint-Georges : vous n'avez pas abouti; vous avez parlé avec vos chefs de service, sur le réseau P.-L.-M. : vous n'avez pas abouti. C'est devant l'échec des pourparlers locaux que vous avez remis les destinées du mouvement de février à votre Fédération, comme c'était votre devoir, et votre Fédération a continué le travail entrepris par vous; elle a essayé, par des pourparlers plus étendus, d'obtenir les résultats que vous cherchiez : la réintégration de Campanaud, la reconnaissance du droit syndical; elle a abouti, le lundi 1<sup>er</sup> mars, à un accord signé par vos représentants. Cet accord, inspiré par le ministre Millerand, a été accepté par vous; il a été soumis à la Commission administrative de la C. G. T. le lundi 1<sup>er</sup> mars et vos représentants nous ont demandé d'y souscrire.

Voilà la vérité sur le mouvement de février et elle s'éclaire, cette vérité, par ce fait incontestable : c'est qu'on est venu demander au Bureau confédéral, le mardi 2 mars, un représentant pour aller à Levallois-Perret où étaient réunis 12.000 cheminots de la Rive-Droite; on est venu me demander personnellement de me rendre à Levallois pour parler sur la même tribune que notre camarade Monmousseau. Pourquoi faire ? Pour crier victoire ! On m'a dit : « Il faut l'associer à nous pour crier victoire. » J'ai fait ce que l'on m'a dit; au nom de la Confédération Générale du Travail, j'ai dit aux cheminots de Paris (rive droite) : « C'est une victoire que vous avez remportée sur les compagnies et le gouvernement. » Je me suis associé au camarade Monmousseau pour prêcher la reprise du travail en ordre, le mercredi matin 3 mars.

A notre grande surprise, que lisons-nous le vendredi suivant ? Un article où il est écrit en toutes lettres, avec une manchette retentissante : « C'est une victoire qui fait honte. » Ce n'est pas nous, ce n'est pas la C. G. T. qui a écrit cette chose, ce sont les cheminots eux-mêmes qui ont écrit : « C'est une victoire qui fait honte ! » Et la victoire qui fait honte vous a servi dans vos Congrès de réseaux pour assurer la victoire de votre tendance !

Jusqu'à ce moment-là, la C. G. T. restait en dehors de vos disputes et de vos batailles de tendances. Vous avez répété dans vos Congrès de réseaux : « C'est une victoire qui fait honte; il faut substituer une autre tendance à celle qui nous a conduits à cette victoire. » Et dans vos Congrès, le rôle des délégués de la C. G. T., à ce moment-là, était bien pénible, parce que nous sentions qu'au lieu de tourner les coups contre le gouvernement et les compagnies, on les retournait contre soi-même, en blâmant sa Fédération d'avoir remporté cette victoire qui faisait honte ! (*Applaudissements.*)

Voilà ce que nous demandions de ne pas faire ! Vous avez pris la responsabilité de le faire, et c'est ainsi que de Congrès de réseaux en Congrès de réseaux vous êtes arrivés au Congrès national de Japy, pour assurer en effet la victoire de votre tendance.

La C. G. T. jusqu'à ce moment-là, ne vous avait donné qu'un modeste conseil : « Mêlez-vous des blâmes, vous avais-je dit à Roanne, à votre Congrès de réseau du P.-L.-M.; n'utilisez pas ces vieux mots jacobins qui ne disent rien, qui font plaisir à vos ennemis. »

Voilà le seul conseil que nous vous avons donné. Personnellement, je vous l'avais donné à Roanne.

SEMARY. — Nous n'avons pas dit « blâmer » à Roanne, nous avons dit « regretter ».

DUMOULIN. — C'est ainsi que vous avez assuré la suprématie de votre tendance dans votre Congrès national de Japy; c'est ainsi qu'en dehors de la Confédération vous avez lancé votre ultimatum au président du Conseil; c'est ainsi que sans consulter la Confédération Générale du Travail, vous vous êtes mis dans la dure nécessité de n'avoir plus derrière vous qu'un ultimatum au gouvernement qui vous accueillait à la grève générale.

Ce n'est pas la C. G. T. qui vous a donné ce conseil. Et alors, ici, dans les documents que nous pourrions, que nous devrions soumettre au Congrès s'il n'y avait pas eu tout à l'heure cette déclaration de Sirolle, nous aurions été tenus de lire les déclarations faites par nous et par les délégués de votre Fédération.

C'est ainsi que nous aurions dû apporter votre propre témoignage, témoignage qui révèle votre inquiétude à Aubervilliers, quand Levêque appelait un camarade à part pour lui dire : « Je ne crois pas aux révélations de Navez. » Il y avait là, et vous l'avez dit vous-mêmes, une profonde inquiétude pour les décisions prises.

Vous savez la différence qui existait entre l'ordre du jour de Japy, la grève générale immédiate, et l'ordre du jour d'Aubervilliers, réservant l'accord avec la C. G. T. Cette différence provient de votre inquiétude. Elle provient de ce fait que vous avez exagéré, à dessein, les déclarations de Navez à votre Commission d'Aubervilliers. Cette légende n'a duré que vingt-quatre heures puisque le lendemain, 26 avril, à 10 heures du matin, les doutes qui étaient dans vos esprits ont été dissipés par les déclarations et la mise au point de Perrot. Et, c'est à ce moment, dans cette même journée du 26 avril, que l'on fait appel à un membre du Bureau confédéral : celui qui vous parle actuellement...

Je revenais de Roubaix et de Tourcoing, où j'étais allé pour les grèves du Textile; j'ignorais tout de votre Congrès; j'ignorais les discussions, j'ignorais les tractations; j'avais vu dans les journaux l'ultimatum à Millerand, les deux ordres du jour successivement volés; l'on vint me chercher à six heures du soir pour me demander : « Que fera la C. G. T., si nous appliquons les décisions de notre Congrès ? »

Je vous ai répondu : « La Confédération Générale du Travail a un mandat qui lui a été donné par le Comité National de mars ; ce mandat consiste à produire un mouvement de vingt-quatre heures à travers le pays pour la nationalisation industrialisée. Vous, cheminots, prenez une décision d'action. Prenez-la vous-mêmes. Vous pouvez la prendre sous trois aspects (je répète ces choses, non pas pour amoindrir ou alléger le fardeau de mes responsabilités personnelles, mais soucieux simplement d'accorder à la vérité ce qui lui revient). Vous pouvez, d'abord, vous joindre simplement à la C. G. T. pour son mouvement de vingt-quatre heures ; ou bien lui proposer d'entreprendre, à travers le pays, une campagne d'agitation sur la nationalisation ; ou continuer le mouvement du 1<sup>er</sup> mai, appliquer votre décision de Japy et d'Aubervilliers. »

C'est à ce moment que des échanges de vues se sont produits ; c'est à ce moment que plusieurs ordres du jour se sont présentés, et j'ai déclaré qu'il valait beaucoup mieux mettre la C. G. T. devant une décision claire et nette. Je vous ai déclaré qu'il eût été pénible, difficile de placer la Commission administrative de la C. G. T. devant l'obligation de choisir à votre place.

Vous avez adopté vous-mêmes la date du mouvement, son point de départ. Je n'ai tout de même pas pris à votre Comité fédéral figure délibératrice ! J'y étais à titre auditif. On m'a demandé des conseils, mais on ne m'a pas dit de me prononcer en volant pour ou contre l'ordre du jour. C'est vous, Comité fédéral des Cheminots, qui avez voté par 28 voix contre 22 l'ordre de grève, la décision de grève générale pour le 30 avril à minuit. C'est vous-mêmes qui avez pris cette décision et il serait douloureux et pénible ici d'apporter entre vous, entre les intéressés, des témoignages contradictoires, dans la position douloureuse occupée par certains, eu égard au malheur qui a frappé Dejonkère à l'origine de ce Congrès. On ne peut pas dire que c'est Dumoulin qui a rédigé l'ordre du jour Dejonkère. C'est ce dernier qui l'a rédigé et Monmousseau l'a reconnu, en toute bonne foi, comme nous l'avons reconnu devant Jousselin. Nous avons pris devant lui nos responsabilités en lui déclarant que nous ne croyions pas à son complot, que dans notre esprit il n'existe pas...

**GODONNÈCHE.** — Pourquoi donc refuser d'en parler à cette tribune, s'il n'existe pas ?...

**JOUHAUX.** — Camarades, tout à l'heure, je suis intervenu pour poser une question. Il paraît que c'est une manœuvre, que j'ai retiré à nos camarades minoritaires un de leurs meilleurs arguments à l'encontre du Bureau confédéral.

J'affirme que c'est une interprétation erronée et, pour donner satisfaction à Godonnèche, je l'invite à venir, après Dumoulin, exposer ici ce que notre camarade Tommasi aurait dû dire sur ce point particulier.

**DUMOULIN.** — Je vous demande de continuer à m'expliquer sur cette partie du Rapport dans laquelle j'ai pris à la fois des responsabilités



personnelles et des responsabilités confédérales; dans ce que vous reprochez à la C. A. de la C. G. T.

Totti ne peut pas me faire de reproche pour ce que je n'ai pas dit. Je voudrais tout simplement encourir des reproches pour ce que j'ai dit. Si les camarades du Comité fédéral m'avaient dit : « Nous ne lancerons pas les ordres de grève, nous placerons les camarades de la Commission administrative devant la décision », la question ne se posait pas. Mais la question n'a pas été posée, ni dans un sens, ni dans l'autre. Je croyais que personne ne prendrait la responsabilité de lancer ces ordres de grève. Je ne pouvais pas y penser. Je croyais avoir à rendre compte à la Commission administrative de mon attitude et je pensais que vous feriez la même chose que moi, que vous viendriez communiquer à la Commission administrative la décision prise par vous.

Est-ce que c'est le Bureau confédéral qui a manifesté sa surprise, à la Commission administrative ? Ce sont les camarades des Fédérations intéressées; c'est notre camarade Bourderon, c'est notre camarade Bartuel, c'est Guinchard; ce sont les secrétaires de Fédérations qui sentaient qu'ils auraient à prendre position dans la bataille, qui ont manifesté le regret d'être placés devant le fait acquis; ça n'a pas été donné comme une accusation contre vous; ç'a été là le regret amer de camarades qui ne pouvaient plus envisager et discuter et organiser un mouvement, puisqu'ils étaient placés devant la grève, devant la grève devenue effective.

Voilà le raisonnement de la Commission administrative, écrit dans les comptes rendus sténographiques de la Commission administrative de la C. G. T.

Et, camarade Semart, j'accepte avec beaucoup de plaisir le souvenir du Congrès du P.-L.-M. J'accepte d'avoir ainsi pris cette position conciliatrice; j'accepte d'avoir obéi là-bas à ceux qui pensaient, et qui doivent continuer de le penser, qu'on ne pouvait procéder au regroupement des forces syndicales que par la réconciliation. Mais aujourd'hui, devant le Congrès, comme devant les autres Congrès de la Fédération des Chemins de Fer, j'ai été tenu d'avouer, — il me plaît d'avouer que c'est une faiblesse d'être conciliant avec des camarades qui se proposent par la suite de continuer la guerre, — le dénigrement et la destruction des organisations! (*Applaudissements.*)

Mesure de conciliation, la vérité ici n'est plus en cause !

Le fait accompli ? Vous et nous, nous sommes d'accord pour reconnaître que les ordres de grève étaient lancés avant que la Commission administrative ne se soit réunie ; vous et nous, nous sommes d'accord pour reconnaître ce fait. Mais ce qui a engendré par la suite la destruction de cette mesure de conciliation, c'est non seulement la polémique qui résulte de la grève elle-même, mais c'est la polémique nouvelle, la campagne nouvelle, l'offensive nouvelle, toutes les forces coalisées desquelles nous parlerons tout à l'heure ! C'est tout cela qui désorganise un geste de conciliation et qui lui enlève sa beauté et sa générosité. Nous allons en parler tout à l'heure... (*Applaudissements.*)

SEMARY. — J'ai combattu cette tendance!...

DUMOULIN. — ... La grève se déroule. Nous réalisons notre accord, nous le soudons par des manifestes communs. Nous réalisons l'accord, sur l'objet, sur le but et la tactique de la grève. C'est d'accord avec vous, avec vos camarades responsables que la tactique des vagues successives a été adoptée.

C'est ensemble que nous avons convenu que nous pourrions remporter la victoire dans ce pays. Mineurs, marins, dockers et cheminots paralysaient la vie économique. Il n'était point nécessaire, vous l'avez reconnu avec nous, d'ajouter d'autres forces dans la bataille. Il suffisait que l'on ne remonte plus de charbon, qu'on ne décharge plus de navires, que l'on ne transporte plus de marchandises — c'est là la base de notre accord et c'est sur cette base que la grève s'est déroulée. Si la grève des cheminots avait été totale, nous aurions remporté la victoire; la grève des cheminots n'a pas été totale, parce qu'elle a été conçue dans l'esprit de doute qui te torturait tout à l'heure, Sirolle!

Totti a rappelé dans quelle position commune nous étions au Congrès de Valenciennes, du réseau du Nord. Nous nous disions — oui, Totti! —: « Comment appeler « traîtres » cette masse de cheminots de tout un réseau? Comment prononcer, devant des délégués qui représentent tout un réseau, des paroles et des accusations de trahison? » Nous avons convenu ensemble qu'en effet les troupes du réseau Nord n'avaient eu ni enthousiasme, ni foi dans la bataille, et que leurs chefs n'avaient pas eu plus de foi ni plus d'enthousiasme. Voilà ce que nous avons dit à Valenciennes, et cela n'exclut pas la possibilité d'examiner dans leur ensemble les causes de l'échec du mouvement que l'on a voulu, à toute force, attribuer à la Confédération Générale du Travail.

C'est de là que vient la polémique, polémique regrettable pour tous, c'est entendu, mais polémique devant laquelle nous étions obligés de défendre la Confédération Générale du Travail.

Les causes de l'échec?... Causes multiples! Toutes les forces étaient coalisées contre notre mouvement: forces de réaction, forces de presse, forces d'indifférence, forces d'impréparation, forces contre lesquelles aucune propagande suffisante n'a été faite sur vos réseaux, particulièrement sur ceux du Nord et de l'Est, vous le reconnaissez vous-mêmes. Et il a suffi que l'on gonfle Paris de victuailles (les délégués parisiens, quelle que soit leur tendance, quels que soient leurs sentiments à l'égard du Bureau confédéral et de la Commission administrative peuvent en témoigner), il a suffi que les trains de tous réseaux amènent à Paris les primeurs et les fruits et que le coût de la vie baisse sur le marché parisien à l'origine du mouvement pour que Paris, qui prétendait être révolutionnaire, se soit affalé devant ces vivres! C'était Paris pris par le ventre et par l'égoïsme! C'est vous, représentants des syndicats révolutionnaires parisiens, qui avez été obligés de faire cette constatation que la province majoritaire, dans le Midi, sur le réseau du Midi, était abandonnée par les troupes révolutionnaires des syndicats parisiens.

Voilà une vérité que vous ne contesterez pas.

FRAGO. — Je proteste !...

DUMOULIN. — Cela ne s'adresse pas à des organisations particulières, cela s'adresse à une population ouvrière, et, tu le sais, Frago, combien les effectifs des grévistes cheminots étaient plus faibles à Paris qu'au mois de février; tu sais combien la grève était devenue plus impopulaire !

... Cause de l'échec ? C'est qu'à aucun moment le trafic réel des chemins de fer n'a été paralysé. Et je ne dis pas ces choses pour vous faire plaisir; Bartuel vous l'a dit plus brutalement. Je répète que sur aucun réseau le trafic n'a été suspendu ni arrêté; il a été gêné, il a été housculé, mais il n'y a pas eu arrêt complet.

Echec de la grève... Ce avec quoi vous n'avez pas compté, c'est avec vos effectifs. Vous étiez, dans l'ensemble des chemins de fer français, 450.000 cheminots; de votre aveu, il y a eu 220.000 grévistes. A notre avis, il y en a eu un peu moins. Peu importe ! Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y avait encore dans les services des chemins de fer 230.000 cheminots; c'est qu'il y avait violation de la journée de huit heures; c'est que les cheminots jaunes faisaient tous quinze et seize heures par jour; c'est que les ligues civiques paralysaient vos efforts.

Voilà ce dont vous n'avez pas su tenir compte.

Tandis que les mineurs, les marins et les dockers ont fait la grève complète, y compris ceux du Nord et du Pas-de-Calais qui, à l'appel de la C. G. T., ont marché courageusement, les cheminots du Nord ne marchaient pas.

... Et c'est du 21 mai que date notre désaccord, notre désaccord d'interprétation.

On dit à cette tribune — et ce sont les reproches de droite: « Pour quoi, C. G. T., quand vous avez senti que le mouvement était impopulaire, êtes-vous allés à l'échec ? Pourquoi n'avez-vous pas décidé à ce moment-là la reprise du travail ? » Pourquoi ? Mais ces propositions ont été faites, dès le 15 mai, à la Commission administrative, et nous avons demandé à nos camarades cheminots de conclure, de rester sur l'accord loyal du mouvement pour reprendre le travail ensemble. Vous n'avez pas voulu y souscrire. Vous avez pensé pouvoir vous débarrasser d'un fardeau en proposant, le vingt-et-unième jour de grève, d'étendre celle-ci à toutes les corporations, sachant bien que la plupart des corporations étaient usées, qu'il ne restait plus que le Textile, l'Habillement, les Produits-chimiques; qu'il ne restait plus que la Fédération postale qui, de son avis, ne pouvait pas mettre plus de 30 p. 100 de troupes en ligne.

Vous saviez que la grève générale était impossible et, le 19 mai, c'est vous qui commencez la polémique; c'est votre camarade Lardoux qui, au Comité fédéral, donne lecture des lettres d'accusation dirigées contre la C. G. T.; c'est vous qui, dans des lettres signées par toi, Delagrangé, et par d'autres — et tu sais que tu n'avais pas le droit de le faire; — c'est vous qui nous accusez d'avoir un « demi-

pied au quai d'Orsay » ; c'est vous qui nous appelez les « géomètres de la démocratie » !

Le Comité Confédéral National se réunit. Il décide la reprise<sup>6</sup> du travail ; vous, Fédération des Cheminots, vous décidez de continuer la lutte et le lendemain, le 22 mai, vous vous rendez au quai d'Orsay, chez Millerand, pour trouver la victoire facile...

DELAGRANGE. — Il faut préciser ; j'étais en prison, je ne pouvais pas me rendre au quai d'Orsay !...

DUMOULIN. — Je ne te mets pas en cause ; je t'ai mis en cause pour ta signature, sur la lettre d'accusation d'après laquelle nous avons un « demi-pied au quai d'Orsay ».

Maintenant, je mets en cause votre secrétaire général qui, le 22 mai, est allé au quai d'Orsay, au moment où la C. G. T. était menacée de dissolution, et vous-mêmes accusés de complot.

C'est vous qui êtes allés au quai d'Orsay ; ce n'est pas nous qui y sommes allés, pendant la grève !

Pas un mot de polémique n'est sorti de la bouche ni de la plume de la C. G. T. jusqu'au 22 mai. Mais le 21 mai, dans la *Vie Ouvrière*, nous lisons : « La C. G. T. s'est dégonflée » ; vous, vous allez vous dégonfler chez Millerand ! (*Applaudissements.*)

La polémique continue...

La C. G. T., pour se défendre, écrit cette brochure de mise au point. Elle rappelle dans quelles conditions elle a participé au mouvement ; elle rappelle, dans cette brochure, qu'elle a été placée devant le fait acquis. Elle rappelle quelle était la tactique qui était employée, d'accord avec vous. Elle rappelle que le 5 mai nous sommes allés à votre Fédération reconstituer votre bureau fédéral qui n'existait plus, que vous n'aviez pas pris la précaution de remplacer.

Nous reconstituons votre bureau ; nous réalisons notre accord sur la nationalisation pour la nomination d'une Commission dont l'objet serait de discuter, d'envisager les projets du Conseil Economique du Travail.

Voilà quel était cet accord.

C'est vous qui l'avez violé ou d'autres en votre nom, par des polémiques violentes dont les échos se font sentir aujourd'hui, polémiques reprises par la suite avec moyens qu'il nous est interdit de qualifier, polémiques que l'on reprend sous une forme perfide à cette tribune, mais que l'on se garde bien d'entourer de preuves et de documents.

Nous, nous avons pris la responsabilité d'aller à la bataille, à côté de vous. Nous n'avons jamais pensé que vous étiez partis en culs-de-jatte ; mais nous n'avons pas le droit de vous laisser dire que la C. G. T. a donné sa solidarité avec des béquilles. Voilà ce que nous n'avons jamais dit et voilà ce que vous laissez écrire tous les jours.

Je n'insiste pas. Je ne pourrais qu'apporter des détails qui ont été fournis par les uns et les autres.

*Un délégué.* — Pourquoi la C. G. T., si elle n'avait pas de responsabilité, a-t-elle entrepris cette politique paperassière?

DUMOULIN. — Nous disons qu'elle a répondu aux articles écrits dans la *Vie Ouvrière* avant la fin de la grève. Le jour où le Bureau fédéral se rendait chez Millerand, on accusait la C. G. T. de s'être dégonflée.

C'est à ce moment que nous avons décidé de produire, dans une brochure, notre attitude, notre action, et nous avons décidé par la suite de continuer à nous défendre. Nous avons, Semart, pris cette position défensive à la menace d'un péril plus grand. Je sais que lorsqu'on est en champ clos et que l'on a en sa possession un seul outil de bataille, on laisse dauber sur la Confédération Générale du Travail; mais quand on voit que la C. G. T. a un outil pour se défendre, on vote à Valence un ordre du jour demandant aux deux journaux de taire leurs polémiques. Tant qu'il n'y avait pas eu l'outil pour se défendre, on prêche de cogner tant et plus sur le Bureau confédéral et la C. G. T.; mais quand on sent qu'il y a des moyens de défense, on dit: « Camarades, ne vous battez plus! »

SEMART. — Quand j'ai proposé l'ordre du jour, ce n'était pas dans l'esprit que tu dis... Je fais appel à nos camarades qui se trouvaient à la Bourse du Travail de Valence... Je n'ai fait ni allusion à l'*Atelier*, ni à la *Vie Ouvrière*. J'ai demandé simplement que vous nous f.... la paix!

DUMOULIN. — Nous voici débarrassés du poids qui pèse communément sur nos épaules depuis mai dernier. J'avais noté avec plaisir, et vous aussi, qu'une Fédération comme celle des chemins de fer, ayant réalisé la réunion de 300.000 membres, j'avais noté avec plaisir qu'une Fédération qui avait une caisse respectable et qui avait aussi un immeuble pour abriter ses effectifs, j'avais noté avec plaisir qu'une Fédération comme celle-là n'était pas un jouet avec lequel il fallait s'amuser, mais qu'il fallait prendre des précautions pour l'utiliser.

Ce qui vous fait de la peine, et à nous aussi, c'est de voir aujourd'hui l'état de cette Fédération; ce qui vous fait de la peine, et à nous aussi, c'est le résultat de la bataille, les milliers de révoqués et les victimes de toute nature; ce qui fait notre peine commune, c'est l'attitude actuelle, la position actuelle des organisations syndicales dans notre pays. Notre devoir était de démontrer, non pas pour vous faire une guerre de tendance ou une guerre d'hommes à hommes, mais notre devoir était de vous montrer les dangers qu'il y a à appliquer la méthode que Sirolle appelle « la méthode de l'énervement ». Ainsi, ce ne sont pas vos sentiments révolutionnaires qui sont en cause; ce ne sont pas vos idées idéalistes qui sont en cause; c'est une méthode de bataille qui a donné les résultats que vous connaissez et c'est cette méthode que nous devons condamner pour l'avenir, pour tirer les enseignements nécessaires.

Voilà ce que nous prenons la responsabilité de dire : condamner

des méthodes d'action qui ne peuvent donner que des résultats comme ceux auxquels vous nous avez obligés à participer.

Nous n'avions pas le droit, Semart, de refuser, le 2 mai, le concours de la C. G. T. à la Fédération des Cheminots. Nous n'avions pas le droit de ne pas nous engager dans la lutte. Il fallait, en présence des faits devant lesquels nous étions placés, comme l'a dit notre camarade Jouhaux, faire courageusement le saut. Nous l'avons fait courageusement et nous revendiquons notre responsabilité d'avoir été à côté de vous dans la bataille. Prenez celle d'avoir engagé votre mouvement dans des conditions d'impréparation, prématurément, sans garanties suffisantes pour le faire. Ces dernières responsabilités, nous ne pouvons pas les accepter.

..

Nous passons tout de suite à un autre genre de polémiques.

À l'exclusion des méthodes congressistes de nos camarades Le Troquer et Quinton, je suis ici en congressiste pour prendre la défense d'une action; je ne suis pas ici en terre-neuve qui ne sait plus nager; je ne suis pas ici pour repêcher quoi que ce soit. Congressiste, c'est en congressiste qu'il me faut parler. Et alors, nous pénétrons hardiment dans l'abcès qu'il est nécessaire de crever!

Ton abcès, Barthe, s'il n'était présenté ici que sous la forme où tu l'as dit, s'il ne revêtait que ce caractère intime mais retentissant quand même d'un Congrès, nous n'aurions pas de peine à te confondre et nous n'aurions pas de peine demain à reprendre notre propagande; mais c'est le fruit venimeux de l'accusation portée qui exerce aujourd'hui sur les masses cette influence mortelle qui paralyse l'organisation ouvrière et vous aussi; influences morbides de milieux morbides, influences qui consistent à dire à une tribune du Congrès: « Vous êtes allés en Amérique, payés par le gouvernement! » Ici, c'est l'argument; mais en dehors, c'est ainsi que nous sommes des traitres; c'est ainsi que nous sommes des « payés par le gouvernement »; c'est ainsi que ni les uns ni les autres, nous ne pourrons plus, tout à l'heure, faire de propagande! Et je m'adresse à vous, camarades du Parti socialiste qui êtes présents dans cette salle et qui êtes venus pour nous entendre. Nous ne pourrons plus faire de propagande dans ce pays si ces méthodes de discussion et de polémique continuent. Vous retrouverez, vous, les vieilles campagnes empoisonnées dirigées contre vos députés qui chaque mois passent à la caisse du gouvernement. Syndicalistes, vous vous retrouverez dans la position logique que vous devriez occuper, vous qui êtes logés à la Bourse du Travail de Paris, dans un local bourgeois; vous qui touchez, dans vos Bourses du Travail, des subventions bourgeoises; et il se peut que dans ce Congrès même il y en ait qui soient ici aux frais d'une caisse bourgeoise départementale. (*Applaudissements.*)

BARTHE. — Nous sommes à la Bourse du Travail, mais nous n'avons jamais touché de subvention de personne.

DUMOULIN. — Je ne suis pas à la recherche de conclusions. Je suis en train de pénétrer le plus profondément possible dans l'abcès que vous ne pouvez pas crever.

Vous dites que c'est un crime d'aller à Washington aux frais du gouvernement. Je réponds que vous, ainsi que d'autres, vous êtes placés à des degrés différents dans une situation analogue et que jamais nous n'avons songé à vous le reprocher.

Je dis que si nous continuons cette propagande qui n'en est pas une, si vous continuez...

MAYOUX. — Nous continuerons!...

DUMOULIN. — ... C'est pour nous la paralysie mortelle; c'est, pour vous comme pour nous, pour ce Parti comme pour la C. G. T., la paralysie morbide, parce que vous allez faire revivre, et contre vos organisations syndicales et contre le Parti socialiste, toutes les injures et toutes les insultes du passé.

Dans ces conditions, nous n'acceptons pas l'outrage, Barthe, que tu as voulu nous adresser.

Je laisse quant à moi — c'est ainsi que nous divisons notre travail — le soin à Jouhaux de dire ce que nous sommes allés faire à Washington, pourquoi nous y sommes allés, ce qu'il en est survenu et devant quoi nous nous sommes placés.

Mais il y a eu quelque chose de préalable à Washington; il y a eu, à la fin de 1918, une action commune à laquelle nous nous sommes associés; nous avons donné notre confiance à une théorie, à une synthèse internationale nouvelle; nous avons cru à la Société des Nations; nous avons donné à ce moment-là notre adhésion commune. Ceux qui, ici, dans la période de repentir que nous traversons, auront besoin de renier leur signature, la renieront.

Nous disions au Président Wilson — je n'y étais pas, Longuet y était, Jouhaux y était et c'était là un minimum d'accord entre le Parti socialiste et la C. G. T., pour accorder satisfaction à quelque chose qui ne fait pas plaisir à Mayoux, et vous pouvez le remarquer que rien dans ce Congrès ne lui fera plaisir — (*Applaudissements*), nous disions au Président Wilson, quand il a débarqué en France; vous lui disiez :

*Les travailleurs groupés dans la Confédération Générale du Travail vous saluent et, en vous, le peuple américain tout entier.* (Bruit. Interruptions.)

Permettez-moi de vous lire quelques passages du document :

*Votre attitude pendant la guerre et votre idéal de paix ont été l'objet de toute leur sympathique attention.*

*La proclamation de vos quatorze propositions, qui marque une*

*date de l'histoire du monde, a été pour nous une lueur dans la nuit sanglante.*

*Vers vous se sont alors tournés, vers vous se sont fixés les regards de tous ceux et de toutes celles qui ne demandent qu'à vous soutenir pour que la Paix soit la Paix des Peuples et que la civilisation ne soit plus désormais un vain mot.*

*Avec vous nous pensons que les traités et conventions qui mettront un terme officiel à la guerre « devront réaliser leurs principes de liberté des peuples à se déterminer eux-mêmes, rejeter toute idée d'annexion et d'indemnité punitive, pour créer une paix qui soit digne d'être une garantie et protégée; une paix qui conquerra l'approbation de l'humanité et non pas uniquement une paix qui servira les intérêts divers et les buts immédiats des nations engagées. » Avec vous, nous pensons, nous voulons qu'il s'agisse demain, « non d'une nouvelle répartition des puissances, mais d'une communauté des forces de production; non de rivalités organisées, mais l'organisation d'une paix commune ».*

*Pas de guerre économique qui créerait encore des germes de conflagration future.*

Ce document porte les signatures de tous les représentants au Comité National, des Unions et des Fédérations et l'on y voit, par ordre de préséance, celle de notre camarade Tommasi, celle de notre camarade Jullien, des Bouches-du-Rhône, celle de Verdier.

**TOMMASI.** — J'en prends la responsabilité, mais ce n'est pas moi qui l'ai signé.

Mais je réponds au camarade Dumoulin ceci :

Ce qu'il vient de nous lire à l'instant, c'est une proclamation qui a été signée à la suite d'un Comité Confédéral National, à un moment où le Président Wilson arrivait avec, dans sa poche, les quatorze points que vous connaissez. Nous étions d'accord pour toute action contre la guerre et en faveur de la paix. Il ne s'agissait pas, à ce moment, de se situer sur tel ou tel point, sur tel ou tel principe; il s'agissait de combattre la guerre et de travailler pour la paix...

**BOURDERON.** — Tu as signé cela en 1918; la guerre était terminée...

**TOMMASI.** — Je m'étonne que l'intervention vienne de Bourderon. La guerre était peut-être finie, mais la paix n'était pas signée. Tu sais très bien que c'est un mauvais argument que tu apportes.

**VERDIER.** — Je voudrais rappeler qu'à ce moment-là nous étions en pleine illusion...

**DUMOULIN.** — Vous pouvez, les uns et les autres, renier votre signature. Au Congrès de Lyon, la majorité des syndicats de ce pays ont donné leur adhésion à la formule de la Société des Nations, comme vous-mêmes par l'apposition de votre signature à l'adresse au Président Wilson.



C'est en vertu de votre autorisation commune que nous sommes allés participer à la Conférence Internationale du Travail et nous voici à nouveau réduits à examiner une fois de plus ce que l'on entend par collaboration de classes.

Nous voici une fois de plus placés devant la même accusation que celle que nous avons définie au Congrès de Lyon.

Collaboration de classes, quand on discute au sommet; lutte de classes, quand on discute à la base. Voilà votre théorie. Il est permis, à la base de la lutte de classes, de discuter partout, d'avoir des rapports partout, avec les autorités bourgeoises, patronales, administratives, et cela ne devient de la collaboration de classes qu'au sommet de tous ces organismes. Et, Bidegaray, je n'emploie pas ce terme pour l'appliquer à l'action de la C. G. T. seulement; nous ne faisons pas plus que vous de la collaboration de classes.

MAYOUX. — C'est écrit dans le Rapport moral que vous en faites !...

DUMOULIN. — Tu me diras l'endroit où c'est écrit, Mayoux !

Pour l'instant, je prétends que nous ne faisons à aucun moment de la collaboration de classes dans le sens où vous entendez nous l'appliquer; à la différence — et ceci, pour un Congrès, est peut-être un peu élémentaire — des partis politiques qui vivent de principes et de doctrines, qui ont besoin de se confiner, de se limiter dans la doctrine et dans les principes, le syndicalisme doit tenir compte de la vie quotidienne, des faits de chaque jour. Nous n'avons pas, comme vous socialistes, la liberté de nous désintéresser des conditions de travail, de salaires, de pensions de retraite; nous n'avons pas, comme vous, la faculté de laisser les vieillards à l'arrière, pour les principes. Il faut, dans notre syndicalisme, que nous tenions compte à chaque moment de la vie.

Cependant, quand j'applique ce raisonnement au Parti socialiste, je sais bien que lui-même, dans l'exercice de ses moyens parlementaires, il est obligé de tenir compte des besoins de chaque jour du monde du travail. Sa prétention, sa revendication à notre égard, c'est d'être au Parlement l'interprète des desiderata des ouvriers. Peut-il être, dans son expression parlementaire, autre chose qu'un groupe parlementaire qui discute en permanence dans une enceinte avec des bourgeois, avec des représentants bourgeois? Syndicalistes socialistes, vous répondrez à cette question: « Faites-vous, à l'intérieur du Parlement, de la collaboration de classes? Faites-vous, quand vous discutez des lois ouvrières, des lois sur les retraites, quand vous discutez l'amélioration du sort de vos semblables, de la collaboration de classes? » A notre avis, non! Vous défendez les intérêts, au jour le jour, de ceux qui vous ont élus pour défendre leurs intérêts.

A Washington, nous n'avons pas fait autre chose que ce que vous faites tous les jours à l'intérieur du Parlement. Au Bureau International du Travail, nos camarades ne font pas autre chose que ce que vous faites tous les jours à l'intérieur du Parlement. Dans son

double aspect politique, social et revendicatif, vos députés sont les interprètes de vos revendications permanentes; ils ne sont pas, à vos yeux, les collaborateurs de classes, ou alors c'est vous qui les instituez ainsi collaborateurs de la bourgeoisie, puisqu'ils sont en contact avec des représentants ennemis jurés de la classe ouvrière et puisqu'ils y touchent le traitement gouvernemental pour poursuivre cette action. (*Applaudissements.*)

Si de ce côté de la question, vous pensez faire autre chose dans l'avenir, c'est vous qui le direz. Nous, nous prétendons, dans le présent, n'avoir pas fait autre chose à la Conférence Internationale du Travail que ce qui se fait chaque jour à l'intérieur du Parlement bourgeois de ce pays, et quand nos camarades se disputent, proposent, défendent et revendiquent au sein du Bureau International du Travail, ils ne font qu'appliquer ce que vous faites au Parlement, du point de vue ouvrier. Or donc, sur ce point, vous n'aurez pas raison... (*Interruption incomprie de Mayoux.*)

... Mayoux, c'est un socialiste d'un jour spécial; il trouve le moyen de se débarrasser de ce souci!

Je ne pose pas la question pour moi. Je la pose pour ceux qui sont ici; je la pose pour essayer de nous désempoisonner, pour essayer de nous désintoxiquer, parce que la même question va se poser à propos d'une personnalité contre laquelle vous voulez absolument diriger vos coups. S'il ne s'agissait que de moi, s'il ne s'agissait que de prendre dans le Bureau confédéral un des quatre secrétaires pour diriger les coups contre lui, ce ne serait pas grave; je sais que ce sont là des marques d'amitié desquelles je sais tenir compte. Mais c'est une campagne qui n'honore personne; campagne qui a été commencée par l'*Action Française* et l'*Echo de Paris* contre Albert Thomas, campagne qui vient de ce que ces deux journaux ont ramassé dans les poubelles d'injures son traitement d'abord, non pas sa fonction et l'utilité de sa fonction, mais son traitement... C'est sur son traitement que l'*Action Française* et l'*Echo de Paris* ont dirigé les premiers coups, et aujourd'hui, on reprend à cette tribune des arguments de cette origine, pour les élargir à des haines de partis, à des haines d'individualités dans un parti. Thomas n'est pas exclu de votre parti; il est encore l'élu des mineurs du Tarn qui élisaient Jaurès avant la guerre. (*Applaudissements.*)

BEDOS. — N'insulte pas la mémoire de Jaurès en lui assimilant Thomas...

DUMOULIN. — Si vous croyez que c'est pour moi que je défends la personnalité d'Albert Thomas; si vous vous imaginez que j'ai, à l'égard de Thomas, un besoin de reconnaissance, vous vous trompez! J'ai pu, moi, pendant la guerre, n'avoir de dette envers personne; mais je sais qu'en une époque de mufferie comme celle que nous traversons, ceux qui ont eu besoin de lui pour tourner des obus sont les premiers à lui jeter la pierre. (*Vifs applaudissements.*)

*Un délégué.* — Est-ce que les délégués qui sont allés à Bordeaux ont été ramenés par un train présidentiel ? Dis-le !

DUMOULIN. — Camarades, je vous fais remarquer que je ne sors pas du Rapport moral.

Le Rapport moral contient, de l'avis même de notre camarade Tommasi, chacun de ces points. Il contient la grève des cheminots, le voyage en Amérique, la Conférence Internationale et le Bureau International du Travail. Expliquer le fonctionnement intime de chacune de ces choses appartient à mon camarade Jouhaux. La critique, je me suis réservé le droit d'y répondre et je le fais avec d'autant plus de liberté que je n'ai pas eu, au cours de ces dernières années, aucun geste d'ingratitude à accomplir; je le fais avec d'autant plus de liberté que je n'ai pas été d'accord avec Thomas pendant la guerre; je le fais avec d'autant plus de liberté que je ne suis pas un minoritaire inventé après la guerre; je le fais avec d'autant plus de liberté que tout à l'heure, quand nous nous expliquerons, nous aurons l'aigreur de constater que nous ne sommes pas d'accord. Je le fais dans l'unique souci de vous poser, à la fin de cette démonstration, des questions précises auxquelles le Congrès devra répondre.

Et tout de suite, je dis que je connais bien les sentiments de notre époque; je sens bien de quoi elle est faite. On prétend, ce que je ne conteste pas, qu'il y a dans les masses ouvrières de notre pays des besoins d'idéal, des rancunes à satisfaire; qu'il y a le poids de la boucherie qui pèse sur les consciences de tous. Mais il est un endroit où nous ne nous retrouvons pas facilement, c'est quand vous dites que cette période de guerre et d'après-guerre a permis l'élévation des individus. Ce n'est pas vrai !

J'ai eu hier le triste spectacle de gens qui sont venus faire le dépôt théâtral de leur carte à cette tribune, et cela n'élève pas leur moralité; j'ai eu hier le pénible spectacle d'un camarade venu tardivement dans notre mouvement, Launat, qui n'a eu l'occasion de nous connaître que de courts instants et, pour les courts instants qu'il nous a connus, il est venu aussi faire le geste théâtral de sa séparation. Je sais le malheur de notre époque, et cela s'adresse et aux intellectuels et aux ouvriers. Je sais de quoi se composent l'orgueil et la vanité blessés. Cela s'adresse à une époque qui a vu naître à la fois des neurasthéniques, des illuminés, pour ne pas dire des demi-fous... Nous sommes à la Confédération Générale du Travail l'objet de sollicitations permanentes d'inventeurs, de savants qui nous apportent des plans mirifiques de révolution sociale. A ces demi-dieux et demi-fous, comme vous le voudrez, nous faisons toujours le plaisir de leur prendre leurs projets en considération et ils sont heureux, dans leur plan révolutionnaire.

Ce n'est pas le cas d'une intelligence orgueilleuse comme celle de Launat, qui n'a pour lui que la vanité blessée de n'avoir pas vu prendre ses projets en considération...

LAUNAT. — Jamais ils n'ont été discutés!

DUMOULIN. — ... et qui est venu à cette tribune apporter uniquement des critiques sur l'institution à laquelle il a collaboré. Il n'a pas pensé aux efforts qu'ont dû faire ceux qui, dans les milieux ouvriers, sont encore considérés comme des ennemis; il n'a pas pensé aux efforts méritoires qu'ont dû faire les ingénieurs de l'U.S.T.I.C.A. et ceux qui ont donné leur adhésion au Conseil Economique du Travail.

Je me rappelle, et les mineurs de Saint-Etienne doivent aussi se rappeler, la conduite que l'on faisait aux ingénieurs dans certaines réunions publiques. Et je tiens compte de la position qu'ils occupent, aussi bien dans les usines métallurgiques que dans les mines, à l'égard des ouvriers. Effort considérable, Launat, que vous n'avez pas été appelé à faire; et vous ne tenez pas compte de ceux qui, parmi les membres de l'U.S.T.I.C.A., ont depuis perdu leur situation; vous ne tenez pas compte de ceux qui ont subi les brimades patronales. Et ici, je suis autorisé à citer le nom de l'un d'eux, Adémar, qui a été chassé, mis dehors, sans situation, comme toi ou moi, Bouët, comme la plupart d'entre nous, frappé par les mêmes forces de réaction sociale. C'est ce Conseil Economique que vous venez frapper de déchéance, pour votre orgueil blessé!

BEDOS. — Il n'y a pas d'orgueil...

DUMOULIN. — Alors, s'il n'y a dans la démonstration de Launat sur les ingénieurs, les techniciens dont il n'aime pas les idées, ni les personnes, ni les projets, s'il n'y a entre lui et nous que son appréciation sur les ingénieurs qu'il voulait remplacer par des robins, par des avocats, cette critique tombe d'elle-même. Je ne vois pas, à moins que pour les détails et les consultations juridiques, à moins que pour certaines mises au point de droit, je ne vois pas en quoi les avocats, ceux qui, pétris de droit romain, de code bourgeois, chaque jour participent dans les tribunaux de la bourgeoisie au travail judiciaire, je ne vois pas en quoi ils seraient plus autorisés que les ingénieurs dans l'organisation économique du travail!

C'est là toute la thèse de Launat détruite, parce qu'elle part d'un sentiment d'orgueil blessé. Pour moi, je n'y vois pas autre chose!

A la fin de notre démonstration, la défense de l'Internationale Syndicale sera d'autant plus facile que ceux qui, aujourd'hui, prétendent nous montrer le chemin de l'internationalisme le cherchent depuis deux ans et ne l'ont pas encore retrouvé; ceux qui aujourd'hui viennent nous dire: «Voici une Internationale nouvelle», depuis deux années n'ont pas encore su reprendre le chemin de l'internationalisme.

Nous, nous avons fait taire nos rancunes communes; nous avons

fait taire nos sentiments particuliers pour reconstruire l'Internationale du Travail. Nous sommes allés, en même temps que vous, socialistes, à Berne, en février 1919, pour reconstruire l'Internationale Syndicale. Si vous n'avez pas pu reconstruire la vôtre, ne nous imputez pas ce crime à nous !

Nous avons reconstruit en février 1919 l'Internationale Syndicale. Nous avons demandé à nos amis de Belgique d'oublier ce que la guerre leur avait fait subir, comme nous avons demandé à nos camarades des régions dévastées d'oublier ce que la guerre avait provoqué dans leur milieu de désastres, de souffrances et de rancune.

Nous n'avons pas discuté à perte de vue sur des principes et des conditions. Nous nous sommes arrêtés aux nécessités de reconstruire notre Internationale Syndicale. Nous n'avons pas le droit, comme nous n'avons pas encore le droit, d'aller en Amérique dire aux travailleurs américains qu'ils prennent un autre secrétaire que le camarade Gompers. Nous n'avons pas ce droit : dans notre Internationale, les Centrales syndicales conservent l'autonomie de leur direction propre. Nous n'avons pas le droit d'aller dire aux six millions de travailleurs allemands qu'ils doivent choisir d'autres fonctionnaires, comme nous n'avons pas le droit non plus de nous immiscer dans les affaires intérieures du prolétariat anglais, organisé dans ses Trade-Unions. C'est sous le bénéfice de ces conditions de liberté pour chaque pays que nous avons réuni, à l'heure où nous vivons, 27 millions de travailleurs dans l'Internationale Syndicale.

Vous êtes libres de dire que cette Internationale Syndicale n'a pas fait la Révolution, qu'elle n'a pas bouleversé le monde ; je vous demande simplement de retrouver vous-mêmes le chemin de l'internationalisme que nous avons retrouvé, nous ; et c'est ici que, devant le Congrès, obéissant aux sollicitations du camarade Tolti qui me considère comme son maître, nous allons nous faire des aveux communs ; c'est ici que nous allons vous convier à cet examen de conscience mutuel : Avez-vous le droit de compromettre l'existence de l'Internationale Syndicale en apportant contre elle, sans que cela vienne de vous (vous n'en avez pas le droit étant allés les chercher ailleurs), avez-vous le droit de produire contre l'Internationale Syndicale les accusations contenues dans les conditions que vous avez rapportées ? Si vous revendiquez ce droit, nous allons ensemble parcourir le même chemin et donner aux mots leur définition totale.

« Social-traître » sont ceux qui aujourd'hui sont à la tête des organisations de l'Internationale d'Amsterdam ; « social-traîtres » sont ceux visés dans la condition que vous êtes chargés d'appliquer ! Vous ne pouvez pas l'appliquer et vous n'avez pas le droit de détruire notre Internationale que nous avons reconstruite sous la garantie de la liberté et de la loyauté ; vous n'avez pas ce droit, car autrement, vous iriez au repentir total, vous iriez au repentir complet ; vous iriez jusqu'à dire que vous vous êtes trompés complètement durant toute la guerre et que vous avez commis, contre le prolétariat de ce pays et contre ceux qui ont laissé leur peau sur les champs de bataille,

un crime qui fut une erreur, une faute. Il faut que vous le disiez, si vous allez jusqu'au bout du repentir!

Ce que j'aurais voulu, c'est que l'on prenne chacun pour son compte une figure raisonnable d'amitié comme celle qui a été prise au Bureau confédéral; ce que j'aurais voulu que vous puissiez faire, c'est le geste que je qualifie de noble, sur lequel repose aujourd'hui la solidarité du Bureau confédéral et de la Commission administrative; geste loyal, entre Merrheim, Bourderon et moi, à l'égard de ceux qui, au bureau de la C. G. T., n'ont pas pensé comme nous pendant la guerre. Ce fut notre honneur d'avoir été, pendant la guerre, à un endroit où il était difficile d'être minoritaires. Aujourd'hui, il est facile de se repentir et de renier le pays que l'on a voulu défendre. (*Applaudissements.*)

Je me borne à une petite citation qui, pour moi, me permettra de tirer une conclusion et de poser devant le Congrès des questions précises. Elle est du citoyen Marcel Cachin.

Nous considérons comme bien coupables devant le prolétariat, ceux qui, au lieu d'essayer la conciliation des vues opposées, pousseront à l'aigreur des débats et aux menaces de rupture. Je vois et j'entends chaque jour les adversaires du socialisme qui guettent le moment où la cassure qu'ils escomptent sera définitive. Quelle joie pour eux dans le présent et plus encore dans l'avenir, s'ils pouvaient assister à ce spectacle attendu, à la réalisation de cet espoir longtemps caressé et toujours déçu. L'unité syndicale et l'unité du Parti sont les biens les plus précieux des travailleurs et ce n'est pas nous qui y porterons une main brutale. Le devoir est de faire l'impossible pour les conserver, les développer, les raffermir si un conflit d'opinions venait jamais à prendre dans nos rangs une forme aiguë.

Cela était écrit par le citoyen Cachin, en 1916...

A ce moment-là, on pensait que le plus grand crime qui pouvait être dirigé à la fois contre son parti et contre la Confédération Générale du Travail, c'était la division et la désunion. Il ne s'est pas borné à écrire ce qui pour lui était une douleur de voir le conflit à l'état aigu. Il a écrit mieux :

Unanimes, à quelques unités près, pour la défense nationale, pour le vote des crédits, pour la *préparation de la libération victorieuse du territoire*, nous le sommes aussi pour préciser les buts, les fins de la guerre.

Voilà l'homme qui en 1916, au moment où beaucoup, comme vous et moi, sous les obus de Verdun pensions à autre chose qu'à la guerre, voilà l'homme qui disait qu'il fallait être unanimes pour la Défense nationale et voter les crédits de guerre! Un homme qui est allé à un semblable repentir n'a pas le droit, en votre nom, ni vous en son nom, d'adresser à ce Congrès une leçon d'Internationalisme! (*Vifs applaudissements.*)

DELAGRANGE. — Tu le lui diras au Parti; il n'est pas ici.

DUMOULIN. — Il y a ici ses représentants les plus autorisés. Ils savent que nous ne sommes pas les ennemis du socialisme; nous ne sommes pas non plus les ennemis de leur parti. Ce contre quoi nous nous élevons avec véhémence, c'est contre les repentirs faciles qui consistent à renier. Jamais ni Bourderon, ni Merrheim, ni moi, n'avons songé à demander à Jouhaux de renier son attitude pendant la guerre.

JOUHAUX. — Je ne l'aurais pas accepté.

DUMOULIN. — Nous avons conclu ce pacte d'amitié, duquel vous ne parviendrez pas à nous faire sortir parce que s'il y a quelque chose de désolant, c'est d'aller ainsi aussi facilement au *mea culpa* de ce que l'on a le plus considéré pendant la guerre... (*Protestations minoritaires* : « Et toi ? »)

DUMOULIN. — Ce n'est pas de vous, camarades, que j'accepterai des reproches !

Vous n'allez pas me dire que j'ai eu tort d'avoir eu cette attitude et vous n'avez pas le droit non plus de me reprocher d'être au Bureau confédéral en parfaite amitié avec ceux qui prennent comme moi la responsabilité du mouvement syndical.

Il vous est certainement facile, dans vos réunions publiques, de vous adresser à ceux qui, pendant la guerre, n'ont eu aucune opinion et de leur en fabriquer une aujourd'hui, à l'usage de l'après-guerre. Il faut cependant regretter que ces idées desquelles vous vous prévaluez aujourd'hui n'aient pas existé pendant la guerre. Ces facilités, nous vous les laissons pour compte, de même que nous laissons pour compte au Parti socialiste la responsabilité des conditions qu'il veut appliquer à la Confédération Générale du Travail; nous ne pouvons pas y souscrire, non pas parce que nous estimons qu'il n'y a pas possibilité d'accord avec vous, non pas parce que nous estimons que nous devons être vos adversaires, — là n'est pas la question; elle est sur les conditions acceptées par vous et que vous êtes chargés de nous appliquer. Vous n'avez pas le droit de le faire ! Vous ne le ferez pas parce que — et ce sera la conclusion qui précédera les questions que j'entends poser au Congrès — vous allez rendre impossibles dans ce pays toutes réalisations réformistes ou révolutionnaires. Votre parti ne peut vivre qu'à la condition qu'il puisse s'appuyer sur une C. G. T. forte, groupant de nombreux travailleurs. Si ensemble nous revenons à la C. G. T. d'avant-guerre et au Parti socialiste d'avant-guerre, nous serons impuissants devant la réaction de notre pays et devant la réaction internationale... C. G. T. d'avant-guerre ? 350.000 syndiqués, des motions éclatantes, anti-militaristes et anti-patriotiques que l'on applique dans les pouponnières d'Étretat !... (*Vifs applaudissements.*)

Nous ne pouvons pas revenir à nos faibles effectifs, nous ne pouvons pas revenir — je sais que c'est la définition syndicaliste de camarades comme Mayoux, mais en dehors des grands mots et des paillettes, nous pouvons nous dire...

MAYOUX. — C'est de la déloyauté, je ne l'accepte pas ! Je ne peux pas accepter que ce soit Dumoulin qui parle en mon nom...

DELAGRANGE. — MayoUX a une idée, mais il a payé aussi...

DUMOULIN. — Je dis que c'est son opinion, je ne veux pas dire qu'elle n'est pas défendable; ce ne sont pas des expressions employées par moi, et je ne vois pas où il a trouvé qu'il y avait de la déloyauté à dire ce que vous dites chaque jour, qu'il faut revenir au groupe d'idée, de qualité; qu'il faut introduire dans chaque syndicat, jusque et y compris dans les coopératives, les « noyaux » communistes qui feront prédominer leur opinion.

C'est déjà quelque chose de heurter le sentiment de ce pays en introduisant dans les organisations un minimum de discipline; ce sera autre chose quand on aura fait de chaque syndicat un groupe de partisans influencés constamment par un « noyau » d'opinion. Ce sera une foule de difficultés qui vont naître. Est-ce qu'il n'est pas permis à chaque socialiste de rester socialiste à l'intérieur de son organisation corporative ? Est-ce que pour cela il doit recevoir le mot d'ordre d'introduire et de faire dominer ses idées à lui ? Est-ce qu'à la base des organisations, dans les syndicats, dans les Unions, les Fédérations et la C. G. T., dans un pays comme le nôtre, la théorie du « noyau » est défendable et acceptable ?

Nous nous retrouverons dans quelques années avec une C. G. T. diminuée, raccornie; avec un Parti socialiste sans élus, avec un parti politique sans influence et nous aurons réalisé une possibilité, mais non pas de traduire nos forces... Nous aurons en effet permis la réalisation d'une dictature, mais ce n'est pas celle que vous rêvez, c'est l'autre ! C'est vers l'autre que nous nous dirigeons, si vous prenez la responsabilité d'une telle besogne sans l'organisation syndicale de ce pays et contre l'Internationale Syndicale.

Je demande — non plus à vous, vous irez où bon vous semblera, cherchant le chemin de l'internationalisme — je demande au Congrès de prendre garde à la situation qui serait faite aux organisations ouvrières de notre pays, si de semblables procédés pouvaient être mis en pratique et si, bénévolement, ceux qui ont arraché dans les assemblées syndicales réduites par la tempête de ces temps derniers des mandats impératifs, si, utilisant ce geste facile, il vous était permis de libérer ici votre conscience en remplissant la fonction désuète de déposer un bout de carton dans un chapeau rigide, si ainsi vous en arrivez à croire qu'il suffit de changer de numéro pour réaliser la Révolution. Vous vous seriez lourdement trompés ! Il est de ces malheurs qui arrivent ainsi; il est de ces situations qui se créent accidentellement et artificiellement; il est de ces choses qui proviennent de ce qu'on n'a pas eu le temps — songez-y ! — d'inculquer depuis un mois que la tempête souffle ce qu'il y avait de beau et de noble dans les principes et la doctrine socialiste. Ce que l'on a eu le temps de faire, c'est d'inculquer ce qu'il y a de mauvais, ce que le Parti socialiste porte dans ses flancs de tares électorales, de cui-



sine, de papotage, de chasse aux mandats, de mandats impératifs, de recherche d'une majorité factice qui vous mettra demain devant la catastrophe, devant l'impossibilité de réaliser quoi que ce soit. (*Applaudissements.*)

Cette politique-là, elle n'a rien, rien de socialiste ! Ce sont les misères électorales en honneur dans les circonscriptions et les comités : c'est ce qui a quelquefois fait souffrir les meilleurs des leaders du Parti socialiste. Les misères du Parti sont introduites, à l'heure présente, par les moyens que tu emploies, Tommasi : Venir dans des Congrès où l'on n'a rien à faire dire à des ouvriers : « Prenez garde, si vous laissez parler celui-là, votre ordre du jour ne sera pas voté. »

TOMMASI. — Je prends Sirolle à témoin que c'est faux.

DUMOULIN. — J'arrive maintenant aux quelques questions qui intéressent le Congrès et qui doivent lui être posées. Elles peuvent à la rigueur se formuler en une seule. On adoptera le Rapport de la Commission administrative et du Bureau confédéral. Là-dessus, les délégués qui sont ici se prononceront dans leur souveraineté et en toute liberté. Je n'ai pas le droit d'envisager autre chose. J'envisage que la majorité du Congrès se prononcera pour l'adoption du Rapport moral de la Confédération Générale du Travail; j'envisage cette situation et je demande au Congrès s'il va permettre que nous puissions continuer à faire notre travail, à poursuivre notre propagande dans la situation où nous avons été placés.

Mayoux a dit : « Nous continuerons ! » Cela veut dire que nous retrouverons partout les mêmes perfidies, les mêmes accusations; cela veut dire que notre vie syndicale de propagande et d'éducation va être paralysée; cela veut dire que la minorité de ce Congrès entend ne jamais se soumettre à la majorité du Congrès; cela veut dire que vous, loin de chercher à atteindre notre ennemi commun, loin de chercher à combattre comme nous le patronat et les forces de réaction de ce pays et des autres, cela veut dire que vous allez continuer à nous combattre; cela veut dire que vous acceptez la définition de notre camarade Semart qui dit que nous sommes des promeneurs, que nous nous promenons à travers ce pays; cela veut dire que quand on a, Semart, sans effet de tribune, derrière soi vingt-cinq années de propagande qui ne se sont pas traduites en promenades — qui ont pu, Totti, nous vieillir aussi avant l'âge ... cela veut dire que nous allons être, dans ce pays, dans l'impossibilité de remplir la fonction que va nous confier la majorité de ce Congrès; cela veut dire qu'ici nous ne pourrions même pas dire que ces mains-là sont restées propres pendant toute notre vie et, que chez vous, il y en a qui n'oseraient pas montrer les leurs!

Et, camarades, je ne vous qualifie pas, comme Quinton le faisait hier, de fous furieux; c'est une épithète que vous ne méritez pas; mais vous n'avez pas apporté la preuve que nous étions des traîtres; vous savez que nous n'en sommes pas et vous allez continuer à remplir cette besogne. L'année dernière, l'homme qui déposait à la

tribune votre motion minoritaire, on l'a exécuté ! (*Applaudissements — Protestations.*)

... Je dis que c'est au Congrès lui-même à définir la position du mouvement ouvrier dans ce pays.

J'ai posé la question au Congrès; je devrais maintenant la poser aux camarades qui disent qu'ils continueront. Votre formule : « Pas de scission ! » Mais vous nous avez fait dire, à nous, que nous la désirions. Vous savez que cela n'est pas exact et que la première manifestation de scission qui s'est produite chez vous, à Marseille, la Fédération du Bâtiment a fait l'impossible pour qu'elle ne se produise pas. A aucun moment, nous n'avons encouragé la scission, sous une forme quelconque. Vous, votre formule nouvelle est : « Pas de scission; la lutte à l'intérieur des organisations, contre les militants des Fédérations et de la C. G. T. » Cette lutte, je demande au Congrès s'il l'accepte. Pour ma part, je ne l'accepte pas ! (*Applaudissements — On chante l'Internationale.*)

## Autour du « Complot »

*Le Président.* — Le camarade Godonnèche a demandé la parole pour s'expliquer sur l'incident relatif au complot.

*GODONNÈCHE.* — Camarades, c'est sans aucune espèce de plaisir et sans prétention que j'aborde cette tribune. J'avais mandat des camarades qui sont à la Santé de poser la question. Je tenais d'autant moins à aborder la tribune que je m'étais dessaisi de mon mandat entre les mains de mon camarade Tommasi.

Or, Jouhaux est intervenu et a empêché le débat de s'établir.

J'estime que Jouhaux, en cherchant à éluder le débat, a fourni un nouvel argument à l'accusation. J'estime que Jouhaux, par les paroles qu'il a prononcées tout à l'heure, a commis une faute grave, une faute qui sera exploitée demain par l'accusation contre les camarades qui sont impliqués dans le complot.

Il a dit : « Le complot cela n'existe pas ! », alors que dans les *Atelier*, dans les *Bataille*, on a répandu dans l'opinion publique l'idée que la grève de mai était le résultat d'influences extérieures. Et c'est là toute la question !

Je vous accuse, vous Bureau confédéral, d'avoir alimenté le complot en déclarant cela dans votre presse, en le déclarant dans différentes réunions publiques. Et c'est d'autant plus vrai que si nous avons recours à une partie du procès-verbal de la confrontation de l'autre jour, nous voyons que Jousset est allé chercher ses arguments pour étayer le complot dans les paroles prononcées par Jouhaux dans certaines réunions, dans des articles publiés par la *Bataille*.

Je dois déclarer d'abord que je viens ici malgré les paroles de Sirolle qui n'était pas au courant de cette situation; je déclare que si nous venons traiter cette question à la tribune, c'est que nous en

avons mandat de ceux qui sont encore emprisonnés, parce qu'ils estiment qu'ils n'ont rien à craindre des arguments qui peuvent être apportés ici, le complot étant inexistant.

Au cours de la confrontation de l'autre jour, le juge Joussetin a posé à Jouhaux des questions précises.

Je vais vous en donner lecture, ce n'est pas long, mais je crois que c'est nécessaire pour bien situer la question.

*Demande du juge :* Le Congrès de l'Union des Syndicats du P.-O. s'est tenu à Orléans, du 31 juillet au 1<sup>er</sup> août dernier. D'après un compte rendu joint au dossier, M. Jouhaux, après avoir déclaré qu'il fallait que toute la vérité soit connue et que les responsabilités soient bien établies, aurait fait un exposé de l'historique de la grève de mai 1920 qu'il aurait terminé par ces mots: « Je ne veux pas ici faire des déclarations dont le juge Joussetin pourrait faire état contre les emprisonnés; mais ce que je puis déclarer, c'est que ceux qui ont déclenché ce mouvement poursuivaient un autre but que celui de la défense des intérêts ouvriers. »

M. Jouhaux reconnaît-il avoir prononcé ces mots?

*Réponse de Jouhaux :* Je n'ai pas prononcé ces paroles. J'ai dit seulement au Congrès d'Orléans que les responsabilités initiales de la grève incombaient à ceux des délégués des cheminots qui l'avaient décidée.

S'il n'y avait pas eu de décision de grève générale, il n'y aurait pas eu...

Voici une autre réponse de Jouhaux au juge d'instruction :

Je déclare qu'en ce qui concerne le premier point, il ne s'agissait pour moi que de ne pas examiner si nos camarades avaient eu raison ou non, étant sous le coup d'un mandat d'arrêt.

En ce qui concerne le deuxième point, il ne peut pas s'agir d'allusions à des interventions étrangères qui se seraient produites au cours de la grève, puisque c'est dans une conclusion d'avenir que j'ai dit « que le mouvement ouvrier devait se déterminer en dehors d'éléments extérieurs à lui ». Il ne saurait en aucun cas entrer dans mon esprit, et je n'ai déclaré à aucun moment que le mouvement des cheminots eût pu être déclenché par des interventions étrangères, encore moins en ce qui concerne le mouvement de la Confédération Générale du Travail.

C'est bien. Mais le juge Joussetin exhibe un article de la *Bataille*, disant : « Je soutiens que ces polémiques sont entreprises sous des influences extérieures. »

MARIE. — Il a extirpé bien davantage de la *Vie Ouvrière* !

JOUHAUX. — Veux-tu me permettre de rétablir les faits ?

GODONNÈCHE. — Il ne s'agit pas d'aller, dans une confrontation, renier des paroles que l'on a prononcées d'une façon plus ou moins exacte et dont le juge d'instruction fait état pour dresser son accusation; vous savez tous, comme moi, que dans tous les syndicats ouvriers on a sorti ce cliché, après la bataille, que la grève de mai avait été déclenchée sous l'influence d'éléments extérieurs au syn-

dicalisme. Cela a été dit. Cela a été écrit. Nous estimons qu'en écrivant cela on alimentait le complot et que si le complot existe encore à l'heure actuelle, c'est grâce à ces insinuations, c'est grâce à ces écrits ; je demande à Jouhaux de venir déclarer ici et de venir expliquer son intervention alors que Tommasi ne commençait qu'à traiter la question.

Je demande à Jouhaux de venir déclarer devant le Congrès, pour que le juge ne puisse pas faire état de la déclaration qu'il a faite ici, que dans l'intérêt des emprisonnés il était nécessaire d'éviter ce débat, ce qui laisse sous-entendre que de la discussion qui peut surgir ici sur le complot, il sortira des arguments permettant au juge d'instruction d'étayer un peu plus l'accusation.

JOUHAUX. — Camarades, je réponds immédiatement, sans vouloir qualifier la manœuvre qui vient d'être faite.

Je n'ai pas, pour ma part, pris copie des questions posées et des réponses fournies, mais j'ai une mémoire assez fidèle pour les rapporter d'une façon exacte et Sirolle, qui en a entendu une partie, pourra les contester, lui qui n'a pas pris de notes, je me plais à le reconnaître, alors que d'autres en prenaient.

J'étais loin de supposer qu'au moment où je prenais l'intégralité des responsabilités, on pourrait, à la tribune du Congrès, venir se servir de cette confrontation et déclarer en même temps que nous sommes à la base de l'accusation de complot, portée contre les camarades arrêtés.

Samedi, nous avons été appelés chez le juge d'instruction, Monmousseau, d'une part, son avocat M<sup>e</sup> Torrès, Sirolle, Dumoulin et moi. Sirolle n'a pas assisté à la première partie de la confrontation.

Dès notre entrée dans le cabinet du juge d'instruction, nous avons protesté véhémentement contre l'accusation de complot ; nous avons dit que c'était là une infamie et nous en avons pris la responsabilité. Nous avons dit que pour nous, il n'y avait rien, il ne pouvait rien y avoir et que c'était après avoir fait cette déclaration préjudicielle que nous répondrions aux questions posées. Et alors, le juge d'instruction nous a posé la question qui était inscrite tout à l'heure sur le bout de papier de Godonnèche et qu'il ne savait même pas lire lui-même.

Quelle était cette question ? Vous la connaissez. Alors, nous avons demandé au juge d'instruction à quoi se référait le document auquel il faisait allusion.

Le juge d'instruction nous a répondu : « Je vais vous le dire. »

Il avait parlé d'un article de la *Bataille*, Godonnèche, mais il a été obligé de dire que c'était un rapport de police, fait au Congrès du P.-O. Et quand cette déclaration a été faite par le juge d'instruction, j'ai répondu : « Qu'il se pouvait que les agents de la préfecture de police soient des enfants ; que moi je n'en étais pas un et que dans ces conditions, je ne voulais pas tenir compte du document qu'ils apportaient et que je m'inscrivais en faux contre de telles imputations. »

La deuxième question posée, Delagrance, elle se rapporte à la lettre que vous avez signée et qui posait à la C. G. T. et à moi, en particulier, des demandes de précisions. J'ai répondu au juge d'instruction que sur le premier point, c'est-à-dire sur celui qui consistait à apporter une interprétation à des paroles prononcées par moi au Congrès du réseau de l'Est, à Paris, à savoir que je ne voulais pas, au moment de la tenue de ce Congrès, examiner si les camarades du Bureau fédéral avaient eu raison ou non de ne pas rester à leur poste, parce qu'ils étaient sous le coup d'un mandat d'amener. J'ai dit, quant aux deux autres points, — il s'agissait d'une phrase dans laquelle j'aurais prononcé le mot « d'influence extérieure » et d'une autre phrase qui revenait à savoir s'il était exact que la Commission administrative de la C. G. T. n'avait eu connaissance de la décision prise par les Cheminots que dans sa séance du 28 avril — j'ai dit, sentant la manœuvre du juge d'instruction, manœuvre que vous n'avez pas prévue lorsque vous avez écrit cette lettre : « Je ne peux pas m'expliquer sur ces points avant que les signataires de la lettre n'aient dit ce qu'ils entendaient me faire préciser. »

Pourquoi disais-je cela? Parce qu'il s'agissait d'une interprétation donnée à mes paroles, parce que l'accusation s'était saisie d'une lettre que vous n'auriez pas dû écrire, parce que l'accusation voulait se baser sur cette lettre. J'ai posé la question parce qu'avant de répondre je voulais que les situations soient bien précisées. Monmousseau a répondu. Il a dit que c'était un document public sur lequel le juge d'instruction devait apporter son interprétation. Sirolle s'est associé à cette déclaration en ajoutant, avec plus de compréhension de la situation — qu'il me permette de lui dire, ce n'est pas une flatterie — que les discussions intérieures de nos organisations ne relevaient pas du contrôle des juges d'instruction.

Quand ces déclarations eurent été faites, j'ai alors déclaré pour que l'accusation ne puisse pas se servir d'une interprétation donnée à mes paroles — non par moi, Delagrance, mais par moi ! — pour que l'accusation ne puisse pas se servir de mes paroles, voilà ce que j'ai voulu dire.

J'ai voulu dire ce que Monmousseau lui-même vient d'établir, que c'est seulement le 28 avril que la Commission administrative de la C. G. T. a eu connaissance de la décision prise par les cheminots.

En ce qui concerne les influences extérieures, j'ai dit — et j'en appelle aux camarades qui assistaient au Congrès de l'Est, j'en appelle à Delagrance, j'en appelle à Bénard, — j'ai dit à la fin de mon intervention, que dans l'avenir le mouvement syndical devait se déterminer en dehors de toute influence extérieure et j'ai dit aussi, au Congrès des Cheminots de l'Est, comme je l'ai dit au Congrès d'Orléans, comme je l'ai répété dans toutes les réunions de cheminots : « La responsabilité initiale de la grève des chemins de fer incombe à ceux des délégués qui n'ont pas assez pesé les responsabilités qu'ils contractaient au moment où ils votaient et qui ont donné à leur Conseil fédéral la mission de déclarer la grève. »

Voilà ce que j'ai dit au juge d'instruction Joussetin, et j'ai ajouté :

« Si l'on considère que les mouvements de mai constituent un complot contre la sûreté de l'Etat, ce complot, c'est nous Bureau confédéral, c'est nous Commission administrative, qui l'avons déclenché et nous en prenons la responsabilité. » (*Applaudissements.*)

J'ai répondu à des questions qui m'étaient posées par M<sup>r</sup> Torrès, à savoir « si des influences extérieures s'étaient produites dans la grève des chemins de fer et dans la grève générale, si le Comité de la III<sup>e</sup> Internationale avait, de près ou de loin, influencé ces actions :

« Je ne connais pas le Comité de la III<sup>e</sup> Internationale; mais ce que je sais de sa tactique, de sa propagande, de son action me fait vous déclarer d'une façon catégorique que ces méthodes et cette action sont incompatibles avec les méthodes et les actions du syndicalisme et que par suite il n'a pu avoir d'influence, ni dans la grève corporative des cheminots, et encore moins dans la grève générale de la C. G. T. »

Voilà ce que j'ai répondu au juge d'instruction Joussetin. Quand Godonnèche vient déclarer que mon intervention, tout à l'heure, pouvait constituer une base d'accusation contre les camarades emprisonnés, je lui dis : « Tu ne me connais pas beaucoup. Je puis avoir des défauts, je puis avoir des conceptions différentes des tiennes, mais ce qu'on ne me reprochera jamais, c'est de m'être déchargé d'une parcelle de ma responsabilité, c'est d'avoir frappé dans le dos mes camarades, encore moins lorsqu'ils sont arrêtés. » (*Applaudissements.*)

DELAGRANGE. — Nous constatons que la réponse de Jouhaux ne pouvait pas nuire à l'instruction, au contraire.

*Le Président.* — J'ai deux propositions :

La première :

Afin de terminer le débat aujourd'hui sur le rapport moral et de donner l'ampleur indispensable aux questions portées à la suite de l'ordre du jour, les soussignés demandent une séance de nuit et de reporter la séance à 21 heures. — ROUBAUD, CADEAU, GAYE, etc.

La seconde :

Le syndicat du Bâtiment de la Seine propose que la séance s'ouvre à 8 heures du matin de façon qu'il soit fourni huit heures de travail, ceci en conformité avec la tâche accomplie chaque jour par nos camarades. — JOUVÉ.

Je mets ces propositions aux voix.

*Ces deux propositions sont rejetées.*

*Le Président.* — Voici le Bureau proposé pour demain :

BARTHÉ (*Terrassiers de la Seine*), comme président; BLANCHARD (*des Métaux*) et BAUDET (*de la Haute-Garonne*), comme assesseurs.

La séance est levée à 7 heures et demie.



# QUATRIÈME JOURNÉE

## Séance du matin

Président : BARTHE (Terrassiers de Paris)

Assesseurs : BLANCHARD (Métaux) et BAUDET (Toulouse)

*Le Président.* — Camarades, je vais vous donner lecture d'un ordre du jour présenté par l'Alimentation parisienne :

*Le personnel, ouvriers et employés, du M. D. G. de l'entrepôt d'Ivry, réuni le 28 septembre 1920, adresse au Congrès confédéral qui se tient à Orléans l'ordre du jour suivant :*

*Considérant que la coopération est d'essence exclusivement ouvrière et doit historiquement former une organisation pour la transformation de la société capitaliste et mercantile;*

*Considérant qu'elle doit assurer son concours le plus puissant et le plus large aux prolétaires frappés par la classe exploitrice;*

*Considérant que tous ceux qui participent à sa gestion doivent être unis par un lien de solidarité et de fraternité indissoluble;*

*Considérant que par tous les moyens elle doit lutter contre le capitalisme sous toutes ses formes;*

*Considérant qu'elle manque à sa tâche, par le fait d'un de ses dirigeants qui, sans égard aux services rendus par un de ses employés, n'hésite pas à le renvoyer sans motif considéré;*

*Considérant que ce camarade cheminot, ayant souffert dans les geôles de la bourgeoisie durant 57 jours pour son action militante pendant son service, révoqué à la suite de la grève de mai 1920, embauché au M. D. G. à la suite de cette révocation, est sous le coup d'un renvoi sans considération de son passé de militant coopérateur et syndicaliste;*

*A l'heure où le Congrès vient justement de placer toutes les victimes de la classe bourgeoise comme présidents, le personnel d'Ivry lui demande de prendre la défense de ce camarade et de faire le nécessaire pour qu'aucun cas semblable ne se renouvelle, acte odieux pour une organisation, mais que ce fait n'est dû qu'à la fausse et menteuse mentalité d'un des dirigeants.*



*Si les délégués confédéraux veulent que la coopération reste l'organisation de répartition ouvrière entre les producteurs et les consommateurs, ils doivent immédiatement prendre la défense de ceux qui sont et producteurs et consommateurs de la coopération.*

*Surtout que depuis quelques mois, l'Administration du M. D. G. s'emploie à recruter un personnel « jaune » et qu'elle ne paie pas le salaire syndical.*

*Le personnel de la coopération lance un cri d'alarme avec l'espoir que tous les délégués relèveront ce gant et feront le nécessaire.*

GUILLON,

Secrétaire des employés et gérants  
d'alimentation de la Seine.

Nous ne pouvons que protester avec nos camarades contre les faits qui se produisent; cela se produit aussi dans d'autres organisations. Le Magasin de Gros embauche des non syndiqués et refuse d'embaucher des syndiqués.

LAVIELLE. — Camarades, la résolution que vous avez entendue, avec ses commentaires, vous demande de prendre position contre la coopération.

Or, à Strasbourg, trois jours avant ce Congrès, la question fut longuement examinée, et le Congrès des Coopérateurs de France s'est prononcé à l'unanimité moins deux voix, dont celle de Guillon, qui a déposé cet ordre du jour et qui veut, au-dessus des coopérateurs intéressés pour en juger, faire revivre ici la discussion. Je crois que, du moment qu'elle a pesé sur les débats pendant deux jours à Strasbourg, vous ne voudrez pas perdre de temps sur une question qui a été liquidée par les intéressés, et nous ne voudrions pas entrer dans le débat pour vous faire perdre du temps. Nous vous demandons simplement de ne pas prendre position contre les coopérateurs et de leur laisser le soin d'administrer leurs coopératives.

Nous déposons une motion préjudicielle, en demandant que l'on passe à l'ordre du jour.

JOUHAUX. — Je vous demande de réfléchir deux minutes sur l'acte qui vous est demandé.

Le Congrès doit prendre acte de la résolution qui vient d'être déposée, mais il n'a pas le droit d'émettre un vote sur cet ordre du jour, car ce serait engager en quelque sorte les relations qui doivent s'établir, conformément à des accords adoptés par la Fédération des Coopératives et la C. G. T., en ce qui concerne le traitement des employés de coopératives.

FIQUET. — J'indique que le Comité fédéral a décidé de rejeter l'accord conclu entre la Confédération Générale du Travail et les coopératives.

*Le Président.* — La parole est au camarade Jouhaux, sur le Rapport moral.

## Discours de Jouhaux

JOUHAUX. — Camarades, j'aborde cette tribune avec la volonté très nette de n'apporter aucune restriction, pas plus à l'action accomplie par moi, par la Commission administrative et le Bureau confédéral, que sur les idées qui peuvent être miennes ou qui me sont communes avec la majorité confédérale.

Ce n'est pas la première fois que nous nous expliquons. Depuis trois ans, nous sommes, chaque année, traduits devant une sorte de Cour de Cassation; depuis trois ans, nous voyons dresser contre nous un acte d'accusation; depuis trois ans, l'impuissance à réaliser une action positive s'est traduite en attaques entre ceux qui cherchent à matérialiser la pensée ouvrière et à les transporter dans les faits.

Je ne m'attarderai pas aux accusations de trahison, aux appellations de « vendus ». Je constate ici la carence de ceux qui, chaque jour, lancent contre nous ces accusations et sont incapables d'en apporter la moindre preuve, le moindre commencement de preuve. (*Applaudissements.*)

Ah ! vous dites — et j'ai entendu dire par des hommes auxquels je prêtai un peu plus de clairvoyance : « Qu'importent les appellations violentes ! » Qu'importe ? Vous ne sentez pas comment vous empoisonnez la vie de ceux auxquels vous demandez un effort toujours plus grand ? Comment ! Chaque jour vous aurez le droit de porter sur eux un jugement contre lequel, avant la guerre, on aurait trouvé l'unanimité de la Confédération Générale du Travail à quelque tendance qu'on appartienne ; aujourd'hui, il est courant, normal, que ceux qui ne pensent pas comme une certaine partie de la classe ouvrière organisée soient traités de « vendus ».

Tournez vos regards vers ce portrait. Il est celui d'un homme qui a donné sa vie au mouvement syndical, celui d'un homme qui est mort des calomnies colportées contre lui ! Pelloutier fut un traître — je le rappelais au Congrès de Lyon, — un traître parce qu'il essayait d'organiser la section des Bourses du Travail en lui donnant un élément positif ; parce qu'il essayait d'organiser le marché du travail, conformément aux aspirations de la classe ouvrière ; parce qu'il essayait d'appliquer, de réaliser le contrôle des organisations syndicales sur ce marché du travail. Il fut, lui aussi, un traître ; il subit, lui aussi, les outrages, et aujourd'hui, alors que vous tenez le même langage, alors que vous avez la même attitude que les adversaires de Pelloutier en 1899, vous osez vous réclamer de lui ! Allons donc ! Il vous condamne, sa mort vous condamne ! (*Applaudissements.*)

J'ai un haussement d'épaules, mais de pitié, quand je regarde certains de ceux qui ont apporté ici l'expression de leur rancune impuissante à matérialiser quoi que ce soit... C'est parce que vous êtes dans cette impuissance que vous ne pouvez pas élever le débat. C'est parce que vous êtes dans cette impuissance qu'il vous est im-

possible d'apporter à cette tribune autre chose que des accusations mal fondées, autre chose que des interprétations erronées, autre chose que des mensonges voulus ! (*Applaudissements.*)

Impuissance d'organisation qui dresse contre nous ceux qui constituent les intermédiaires entre la production et la consommation ; impuissance qui se dresse contre nous, alors que dans son action quotidienne on ne recherche que la plus grande satisfaction d'intérêts personnels contre l'intérêt général.

Depuis quelques années, j'ai reçu bien des coups, je m'en honore.

MAYOUX. — Je ne m'en porte pas plus mal.

JOUHAUX. — Ta santé ne m'intéresse pas, toi qui disais hier : « Ces hommes-là, on ne les aura qu'avec des fusils et des mitrailleuses ! » (*Bruit. Un grand nombre de délégués protestent contre Mayoux.*)

... Depuis un certain nombre d'années, j'avais reçu bien des coups, et je m'en honore. Ils ont laissé en moi une somme d'amertume assez grande. Dumoulin a dit hier : « Nous sommes à l'époque de la mullerie et de l'ingratitude ! » Mais il est tout de même des coups qu'on supporte difficilement et qui font monter en vous toute la somme de rancœur et d'écœurement que l'on essaie de refouler au tréfonds de vous-même.

Ce sont les attaques qui vous viennent d'amis avec lesquels, pendant une quinzaine d'années, on a bataillé pour le même idéal ; ce sont les attaques qui viennent de ceux qui n'ignorent pas votre pensée, qui l'ont partagée, et qui s'entendent pour complaire à une politique de division et de désagrégation, qui n'hésitent pas à apporter une interprétation erronée de ceux qui furent plus que leurs camarades, leurs frères de bataille ! Ceux-là veulent que leur pensée soit présente ici ! J'aurais voulu que leur personnalité soit là ; il ne m'aurait pas déplu d'établir avec eux un débat, de situer la position que nous avons occupée les uns et les autres, de voir de quel côté furent les préoccupations d'intérêt général et de quel côté furent les préoccupations d'intérêts particuliers. (*Très bien !*)

Je ne dis pas cela sans quelque émotion — et elle n'est pas feinte mon émotion — mais j'ai le devoir de le dire. Je ne suis pas de ceux qui ont jamais caché la moindre parcelle de leur pensée, de ceux qui ont renié la moindre parcelle de leur action. Je suis de ceux qui ont pris une attitude, qui l'ont conservée et qui entendent la défendre, il n'y a rien de plus démoralisant et de plus écœurant que de constater qu'on peut arriver, pour des manœuvres politiques, à renier ce qui fut une partie de soi-même pendant un certain nombre d'années.

Anarchiste de la première heure, bataillant dans les groupes d'avant-garde à l'heure où il y avait quelque danger à le faire, apportant à cette propagande le meilleur de moi-même, retirant de mon nécessaire les sommes indispensables à la continuité de la propagande, je fus de ceux qui, avec Pelloutier, considérèrent que le mouvement syndical pouvait nous donner des satisfactions au point de vue de la réalisation de notre conception économique. Entrant dans le mouve-

ment syndical, sans rien perdre, sans rien renier de notre conception philosophique, nous prenions l'engagement de nous adapter aux circonstances pour tirer d'elles le maximum de résultats dans l'intérêt général de la classe ouvrière. (*Applaudissements.*)

J'ai conscience d'avoir au cours de ma vie de militant rempli cette obligation; j'ai conscience d'avoir essayé d'apporter, dans toute la mesure de mes forces, l'effort indispensable pour réaliser, dans tous les domaines, sur tous les terrains, le maximum de résultats pour la classe ouvrière que je représentais. Cela, personne ne me le retirera. Je défie quiconque d'apporter sur ma vie la moindre calomnie, à moins de mentir. Avec Pelloutier, d'accord avec les anarchistes, je reste contre la dictature, d'où qu'elle vienne et quelle qu'elle soit! (*Applaudissements.*)

C'est vers cette pensée que je me suis retourné aux heures où se posait pour moi l'angoissant problème de savoir si la dictature était en réalité la continuité du mouvement syndicaliste révolutionnaire; c'est Pelloutier qui m'a répondu, et c'est sur sa pensée que j'ai formé mon attitude et mon jugement. Déviation bourgeoise, dites-vous — on le disait déjà en 1899 — reniement de notre pensée révolutionnaire! Il aurait fallu en apporter la preuve, vous ne l'avez pas fait, vous ne pouvez pas la faire.

Je reste sur le terrain où je me suis placé. Vous ne trouverez pas entre ma pensée d'aujourd'hui et ma pensée d'hier une rupture quelconque; l'attitude que j'ai prise à un moment donné de ma vie de militant est l'attitude que je conserve. Que m'importent alors les jugements de ceux qui se sont tus pendant les années les plus difficiles et qui se réveillent à l'heure où ils devraient se faire? (*Applaudissements.*)

Je ne veux retenir du débat qui s'est institué ici que trois critiques.

La grève des chemins de fer est pour moi terminée; je n'y reviendrai pas. Nous avons, Bureau confédéral et Commission administrative, fait tout notre devoir en ces circonstances et ce n'est pas à celui qui déclarait à la Commission administrative du 28 avril qu'il fallait faire courageusement le saut que vous, minoritaires, vous reprocherez de n'avoir pas agi. Nous avons fait ce qu'il était possible sans apporter aucune restriction dans l'action engagée.

Ces événements ont été contre nous; nous n'avons pas réalisé la victoire totale, cela ne permettait pas à certains de dire: « La C. G. T. a trahi. »

Si l'on n'avait pas dit que la C. G. T. a trahi, les polémiques dont nous avons eu ici l'écho ne se seraient pas produites, et peut-être aurions-nous pu réaliser une reconstitution de nos effectifs un peu plus rapide que celle à laquelle nous assistons à l'heure actuelle.

Je ne veux retenir des critiques qui ont été apportées que trois points: Conférence de Washington et Bureau International du Travail, Conseil Economique du Travail, Internationale Syndicale, et

je vais essayer de montrer la continuité de notre pensée, d'établir qu'il n'y a dans ces actions aucune collaboration de classes.

Quand vous dites : « C'est en violation du Congrès de Lyon que vous êtes allés à la Conférence Internationale du Travail de Washington », vous commettez une double erreur. D'abord parce que le rapport moral qui fut présenté au Congrès de Lyon comportait cette question, et que l'adopter même était en même temps l'adoption de la question de participation à la Conférence Internationale du Travail de Washington.

Je ne m'arrête pas à ce reproche d'avoir été payé par le gouvernement. Dumoulin en a fait justice. S'il était besoin d'y insister encore, je demanderais à ceux qui demain ou après-demain nous prieront de leur signer des certificats de présence au Congrès pour toucher les subventions de leur municipalité ou de leur Conseil général, s'ils sont qualifiés pour nous reprocher d'avoir été à Washington aux frais de la nation.

Je dis que vous commettez une double erreur. J'en ai établi une, celle se rapportant au Congrès de Lyon; je veux en établir une autre, à mes yeux la plus importante.

Est-ce au Congrès de Lyon que la question fut pour la première fois posée aux organisations syndicales de ce pays ? Si l'on répondait par l'affirmative, il faudrait alors oublier les discussions qui ont eu lieu à la Confédération Générale du Travail, celles qui se sont produites dans les organisations syndicales, celles qui ont eu lieu dans la presse, sur la participation de la Confédération Générale du Travail à la Conférence générale de la Paix, sur la Charte Internationale du Travail, sur le programme de Leeds, sur la résolution de l'Internationale de Berne, où notre position était fixée par avance.

Tout cela engageait l'ensemble des organisations ouvrières, tout cela faisait que la question était posée, et le Congrès de Lyon, en adoptant le Rapport moral, nous donnait l'autorisation nécessaire pour nous rendre à Washington.

Dumoulin, hier, lisant un document qui fait honneur à la Confédération Générale du Travail, parlait de l'attitude prise par les délégués des organisations syndicales à un moment, vis-à-vis, non pas peut-être de la personnalité du président Wilson, mais vis-à-vis de l'idée qu'il représentait, des espérances qu'il synthétisait. Est-ce qu'aujourd'hui nous n'avons pas le droit de nous replacer dans la situation d'esprit où nous étions, avec les espérances qui étaient les nôtres ? Est-ce que nous n'avons le devoir de rappeler à ceux qui voudraient l'oublier que la Confédération Générale du Travail fut à une heure, seule dans ce pays à affirmer les espérances ouvrières en ce qui concerne la paix des peuples, fondée sur l'indépendance et la liberté ? (*Applaudissements.*)

Il y a un homme qui devrait s'en rappeler : c'est l'homme qui, avec moi, parlait en Amérique trouver le président Wilson avant qu'il ne vint en France; c'est l'homme qui, avec moi, partageait cette idée que la Société des Nations devait apporter au monde la possibilité d'une

paix durable, la possibilité d'un développement dans le progrès social et dans la liberté.

Je ne me rappelle pas sans quelque émotion le débat que nous eûmes et le refus qui nous fut opposé d'aller vers l'autre rive de l'Atlantique. A ce moment-là nous étions, pour une grande partie de la presse française, pour une fraction du prolétariat anglais, des bolcheviks qu'il fallait arrêter à tout prix dans leur action. Et que disions-nous ? Pas autre chose que ce que nous affirmons aujourd'hui, pas autre chose que ce que nous répétons à ce Congrès. Nous restons dans cette idée de ne pas nous figer dans une attitude d'impuissance doctrinale, mais d'agir par tous les moyens, sur tous les terrains, pour faire avancer l'idée qui est la nôtre et essayer de la réaliser le plus possible. Nous restons fidèles à notre pensée de toujours et ce n'est pas parce que les espérances qui étaient en nous n'ont pas été réalisées qu'elles ne valent plus aujourd'hui !

Et puis, dites donc, vous tous qui avez mené campagne contre la Société des Nations, vous tous qui avez mené la campagne contre le représentant de la bourgeoisie Wilson, vous qui vous êtes associés aux campagnes réactionnaires, êtes-vous bien placés pour nous reprocher de n'avoir pas réussi, car vous avez tout fait pour nous empêcher de réussir ?

SEMARY. — Vous vous rencontrez sur le chemin de la réaction, c'est tout !

*En délégué.* — Ce n'est pas un argument, ça n'a pas pris, cela m'importe peu.

JOUBAUX. — Vous dites que cela importe peu ; je dis que cela importe beaucoup !...

Cela importe beaucoup, parce que si dans ce pays on a pu prendre, au nom de cette nation, une attitude de scepticisme et d'ironie, si l'on a pu ridiculiser l'idée de la Société des Nations, c'est parce que ce scepticisme, cette ironie trouvaient un écho sympathique dans les masses populaires. Si au contraire les masses populaires s'étaient dressées, comme nous nous sommes dressés en face de ceux qui ironisaient, de ceux qui chaque jour, par des images faciles, essayaient de diminuer la confiance des masses populaires dans un organisme international nouveau, il est fort probable que la campagne n'aurait pas pu être poursuivie jusqu'où elle l'a été, et qu'on n'aurait pas mis le président Wilson dans l'obligation de répudier ce qu'il avait dit. (*Applaudissements.*)

Je me rappelle notre voyage à Brest, alors que nous allions lui porter le message de bienvenue et l'hommage de réconfort que nous avions cru lui être nécessaire pour la bataille qu'il allait engager. Je me souviens que nous ne pûmes pas nous rendre sur le quai, que nous dûmes comme des parents pauvres attendre à la gare le président Wilson, et lui remettre sur les marches de son wagon l'hommage que nous lui apportions.

Je vois encore, je revis ces quelques minutes inoubliables. Je vois mes camarades se grouper autour de moi, les yeux embués de larmes, parce qu'ils comprenaient la signification du geste qu'ils accomplissaient, parce que notre espérance était grande. Et je revois l'austère figure du président Wilson nous répondant avec un air de sincérité qui jamais ne s'effacera et qui me permet de dire aujourd'hui, en dehors des divergences que nous pouvons avoir : « Cet homme-là était venu pour assoir la Société des Nations, pour réconcilier le monde; vous avez assassiné son idée; on a assassiné son idée, et vous n'avez pas le droit aujourd'hui d'en revendiquer la moindre parcelle ! » (*Applaudissements.*)

DELAGRANGE. — Il ne pouvait rien faire ! Que pouvait-il faire contre les gros capitalistes qui l'entouraient ?

JOUHAUX. — J'ai dit que je n'apporterai aucune restriction de ma pensée ni de mon action. N'attendez pas de moi que je renie quoi que ce soit; je veux m'expliquer et j'irai même jusqu'à outrer mon point de vue pour forcer ma responsabilité.

J'ai voulu retenir trois points des griefs qui avaient été apportés; j'ai voulu montrer que la Conférence Internationale du Travail de Washington n'avait pas été le produit d'une délibération soudaine, mais la suite logique d'une action continue qui, à chaque instant, fut contrôlée par la Commission administrative de la C. G. T. et qui, par conséquent — j'ai le droit de le dire — fut en tout temps en accord avec la pensée ouvrière, tout au moins dans sa généralité...

Car les responsabilités de la Conférence Internationale de Washington se posent au début même des pourparlers à la Conférence générale de la Paix; elles se posent au moment où vous m'avez donné mandat d'aller défendre, devant la Conférence de la Paix, en face des diplomates, en face des représentants des gouvernements, la Charte Internationale du Travail (*Applaudissements*); mandat reçu de la Confédération Générale du Travail, mandat reçu de l'Internationale Syndicale, car la Conférence de Berne, préliminaire de la reconstitution définitive de l'Internationale Syndicale, m'avait également donné ce mandat.

J'ai participé à la Conférence de la Paix; j'ai défendu les idées qui sont nôtres. Oh ! certes, je ne prétends pas y avoir accompli une œuvre tellement formidable que les gouvernements bourgeois ont croulé sous elle, mais je prétends avoir rempli mon devoir, avoir apporté une formule nouvelle qui, avant cette date, était peut-être dans les esprits révolutionnaires, mais qui n'était pas dans les faits. Elle y est aujourd'hui, il s'agit de lui donner son développement maximum.

Cette idée, c'est celle du contrôle international que vous retrouvez même dans les documents soviétiques, parce que c'est une idée en dehors de laquelle il n'y a pas de progrès continu dans le monde. Cette idée-là, nous l'avons fait admettre ! Certes, cela peut ne pas être pour une partie de la classe ouvrière française, un acte révolution-

naire; cela peut même être — les interprétations sont si différentes en la langue française — cela peut même être une collaboration de classes. Elle n'en reste pas moins une idée fondamentale, une idée essentielle que les penseurs, les philosophes, les sociologues de toutes les époques et de toutes les écoles ont conçue; une idée fondamentale, en dehors de laquelle il n'y a pas de fédératif des peuples, en dehors de laquelle il n'y a pas d'internationalisme pratique. Et c'est à cette idée que je m'attache !

Je ne me préoccupe pas des personnes; il m'importe peu que tel soit le nom de celui appelé à diriger les travaux de cet organe de contrôle international; je ne fus pas son ami de conception, je ne le suis pas encore... Ce qui m'importe c'est qu'il soit à son poste, non l'homme politique, mais le directeur responsable des directives qui lui sont données par un Conseil d'administration dans lequel l'influence la plus grande qui s'exerce est celle de l'Internationale Syndicale.

C'est cela que j'ai à lui demander, moi ! Ce n'est pas de savoir quelles sont ses idées politiques et quelle est la situation qu'il occupe dans son propre parti; c'est affaire à vous d'en discuter avec lui, et non à nous; vous n'avez pas le droit de jeter de tels arguments dans le débat !

Et ne dites pas que vous ne les y jetez point ! Hier encore, il y avait un article, sur le sens et le but qu'il voulait réaliser je ne peux pas me méprendre. Vous croyez que nous allons capituler devant ces manœuvres ? Ah ! vous ne nous connaissez pas ! Plus vos manœuvres se feront violentes, plus vous nous trouverez prêts à la riposte ! (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Ce n'est pas à nous qu'il faut demander de reculer devant un choc d'idées. Nourris à la bonne école de l'examen scientifique des doctrines et des idées, nourris à la théorie du libre examen, nous appelons au contraire les chocs d'idées. Ce contre quoi nous protestons, c'est contre les procédés indignes de gens qui se réclament d'un idéal social, procédés que vous employez à l'heure actuelle pour étouffer la pensée de ceux qui ne pensent pas comme vous; ce contre quoi nous protestons, c'est de n'avoir pas le droit, nous représentants de la classe ouvrière, de pouvoir nous exprimer devant elle, non parce qu'elle ne le veut pas, mais parce que vous ne le voulez pas, vous ! Parce que les moyens que l'on emploie — vous me permettrez de les connaître; il fut un temps où nous les employions et nous les réussissions —; mais quand nous les employions c'était contre nos adversaires de classe, de conceptions sociales, c'était contre la réaction, ce n'était pas contre nos amis, même s'ils ne pensaient pas comme nous !

*Un délégué.* — Aujourd'hui, la C. G. T. est la réaction !

JOUHAUX. — Si la C. G. T. est la réaction, il faut en sortir, mon ami !

... C'est contre cela que nous protestons ! Nous sommes heureux de pouvoir nous exprimer aujourd'hui, librement, au sens de ce Con-



grès; nous voudrions avoir la possibilité de le faire chaque fois que cela est nécessaire, mais je ne me fais pas d'illusion... Ici nous expliquons, ici nous définissons une pensée; demain les mêmes moyens seront employés contre nous. Et alors se pose pour nous la question de savoir si un Congrès donnera sa confiance à des hommes qui, le lendemain, seront placés dans l'impossibilité d'accomplir leur mandat ! La question se pose de savoir si la pensée de la majorité de cette Assemblée sera jugulée par les actes arbitraires de la minorité. (*Applaudissements — Mouvements divers.*)

Camarades, ce que j'ai dit n'est pas une reconnaissance de votre force; c'est une condamnation des moyens que vous employez. Ces moyens, je le répète, avant vous, en des heures plus difficiles, nous les avons employés contre d'autres adversaires, par conséquent nous en connaissons le maniement...

Notre pensée, nous la retrouvons exprimée tout au long dans cette brochure : *Les Travailleurs devant la Paix*, que nous n'avons pas écrite avant le Congrès de Lyon, dans cette brochure que nous écrivions au lendemain de l'armistice et dans laquelle nous exposons notre pensée : nous y sommes restés fidèles et nous sommes allés à la Conférence de la Paix pour y défendre les idées qui étaient nôtres, pour y faire triompher les bases internationales du Travail. Le résultat de cette participation fut la Conférence Internationale de Washington et sa suite logique et normale : le Bureau International du Travail.

Quand vous dites collaboration de classes — Dumoulin s'est exprimé hier d'une manière polémique sur cette question — je veux vous dire que la Confédération Internationale de Washington ne peut pas se ravalier à une simple question de doctrine; elle est une question humaine; elle domine toutes les doctrines, et c'est par là qu'elle prend son caractère social. C'est cela que vous ne voulez pas comprendre; c'est cela que vous ne voulez pas saisir. Ce que vous ne voulez pas voir, c'est que s'il vous est possible à vous, dotés d'organisations syndicales, de défendre vos conditions de salaires et vos conditions de travail, il y a par le monde des millions et des millions de travailleurs réduits à l'esclavage, ne jouissant d'aucune liberté. Ceux-là, comme vous, ont droit à l'existence; ceux-là, comme vous, doivent vivre et vous leur devez votre solidarité agissante. (*Applaudissements.*) Ce sont ceux-là que nous sommes allés défendre à Washington.

S'il ne s'était agi que de nous, sur tous ces points nous étions en bonne posture. La journée de huit heures, par exemple ? Nous l'avions conquise — car elle ne fut pas donnée bénévolement par le capital, elle fut conquise en raison même de la puissance de l'organisation ouvrière dans les circonstances du moment où nous discutons cette question, et j'ai le droit de dire que ceux qui ont essayé de ridiculiser, de bafouer cette conquête sont les moins capables de la faire respecter !

C'est cette question profondément humaine que nous sommes

allés défendre à la Conférence de Washington, et là, ceux qui s'y sont trouvés ont pu se rendre compte qu'il ne s'agissait pas de discussions cordiales, mais de chocs d'idées, de chocs de revendications desquels devaient surgir une solution, solution que nous avons voulue conforme absolument, non pas au point de vue français, mais au point international syndical décidé à Berne et à Amsterdam. (*Applaudissements.*)

Qu'on vienne donc me prouver que ce que j'affirme n'est pas exact ! On a jeté dans le débat des écrits de camarades étrangers, on leur a donné une interprétation qui n'était pas la leur ; on a essayé d'en faire une arme contre nous. Je ne veux même pas savoir quelle est aujourd'hui la position qu'occupent ceux qui se sont dressés hier contre nous avec des idées qu'on prétendait leur faire exprimer...

Voyons ! Quand vous déclarez que l'impérialisme capitaliste est à la base de toutes les guerres, quand vous prétendez que la concurrence commerciale crée les tensions entre les nations, crée les rivalités d'intérêts, suscite les causes de guerre, vous avez raison et nous le pensons comme vous, mais alors que faut-il faire ? Doit-on se figer dans une attitude doctrinale, regarder du haut de sa superbe les misérables contingences humaines, ou doit-on descendre dans la réalité, prendre corps avec les faits, et essayer de leur retirer ce qu'ils ont de mauvais ? C'est là toute la question.

Nous voulons amoindrir le plus possible les causes de conflagration, et nous allons les charger partout où elles se trouvent. Il y a un terrain qui nous est tout particulièrement indiqué : c'est le terrain économique ; sur celui-là, il y a une besogne qui nous paraît primordiale : c'est l'identification de la situation des travailleurs à travers le monde, c'est l'application des revendications, des réalisations sociales obtenues par ceux qui ont une force d'organisation, une puissance de combativité ; c'est cette besogne que nous voulons faire.

Ah ! Il se peut qu'elle ne compte pas pour ceux qui ne jugent la vie que d'après la concurrence commerciale ! Elle compte pour nous ; nous savons quelle est sa valeur, nous savons qu'elle est à la base même de toute action sociale, et nous voulons que cette idée triomphe. Nous voulons que dans le monde il n'y ait plus de jeunes Hindous de onze à douze ans exploités quatorze et seize heures par jour ; nous ne voulons plus qu'il y ait au Japon de jeunes Japonais exploités quatorze et seize heures par jour ; nous ne voulons plus qu'il y ait en Afrique des nègres exploités sous le fouet et dans des conditions de servilité dégradantes ; nous ne voulons plus que dans nos colonies l'esclavage subsiste encore ; nous voulons que la liberté soit une liberté humaine. C'est pour cela que nous combattons ; c'est pour cela que nous sommes au Bureau International du Travail !

Je ne veux pas faire ici un examen de la situation générale internationale et des nécessités de redressement et d'action qu'elle appelle, mais je vous demande si à l'heure actuelle il n'y a pas par le monde, en raison des compétitions capitalistes, des causes multiples de guerre : Amérique-Japon, Amérique-Angleterre, France-Angleterre,

Italie-France, Allemagne-France, Hongrie-France... Partout les compétitions économiques se font jour; partout elles dressent les gouvernements, partout la diplomatie crée des causes nouvelles de guerre. Allez-vous alors nous reprocher d'essayer de combattre sur un terrain spécial pour chercher à faire disparaître ces compétitions, à éloigner ces causes de guerre? Si vous ne nous le reprochez pas, faites taire vos insinuations!

Le Bureau International du Travail, élu par la Conférence Internationale de Washington, n'est pas un organe de collaboration de classes, c'est un organe de contrôle international quant à l'application de la législation sociale internationale, et il m'importe peu que M. Millerand — dont je hais, aujourd'hui comme hier, les méthodes corruptrices — ait été à Genève apporter des paroles de paix sociale; il m'importe peu que cette comédie politique se soit jouée; ce qui m'importe, c'est de savoir si le Bureau International du Travail répond aux espérances que nous avons mises en lui, et jusqu'ici, il y répond! (*Applaudissements.*)

*Le Président.* — Voici une motion concernant la vente des journaux :

*Pour éviter le va et vient occasionné par le déplacement des délégués allant s'approvisionner de journaux ouvriers vendus dans un coin de la salle, ce qui ne permet pas à un nombre important de délégués de suivre l'orateur, le Bureau présidant le Congrès est chargé de ne laisser effectuer la distribution des journaux qu'après que l'orateur aura terminé son exposé, ou de suspendre la séance 10 minutes.*

Le délégué des Syndicats de Cheminots  
d'Hendaye et de Biarritz,

J. JARRIGION.

*Un délégué.* — Je ne comprends pas que des délégués viennent ici, payés par l'argent des syndiqués, pour lire les journaux.

JOURNAUX. — ... Ce qui m'importe, c'est de savoir si le Bureau International remplit la fonction qui lui avait été confiée, et contrairement aux affirmations que l'on rapporte dans certaine presse, moi, membre responsable du Bureau International du Travail, je déclare que celui-ci remplit la fonction qui lui a été dévolue, et je dis que c'est là la raison des attaques qui lui viennent de la droite, attaques auxquelles vous vous associez inconsciemment! (*Applaudissements.*)

De plus, il y a une question d'une importance capitale, celle des matières premières. Cette question que la Conférence Internationale de Washington n'a pas voulu accepter, le Conseil d'administration du Bureau International du Travail l'a reprise. Pourquoi? Parce qu'il entend que le Bureau International du Travail ne se limite pas au contrôle de l'application des lois sociales, mais devienne aussi le régulateur de la répartition des matières premières, non selon le degré de solvabilité des nations, mais selon leurs besoins industriels, selon

leurs besoins vitaux. N'est-ce pas là une théorie révolutionnaire ? N'est-ce pas aller vers une constitution nouvelle ? Qui donc oserait apporter la moindre contestation ? En êtes-vous réduits aujourd'hui à dire que les améliorations conquises sont autant d'obstacles pour la réalisation de la révolution ?

*Un délégué.* — Peut-être !

JOURNAUX. — Peut-être ? Si c'est votre pensée, elle condamne votre présence dans l'organisation syndicale ! En tout cas ce n'est pas la nôtre ; cela n'a jamais été celle du mouvement ouvrier !

Je veux ici invoquer un homme qui, répondant sur la même question dans un Congrès socialiste, s'élevait contre cette pensée que les réformes sont des manifestations contre-révolutionnaires, s'élevait contre cette thèse absurde, idiote, qu'élever l'individu c'est le rendre moins apte à réaliser son émancipation.

Je voudrais, camarades, pouvoir vous donner lecture du passage d'un discours que le citoyen Jaurès prononçait au Congrès de Toulouse en 1908 :

Supposez que toutes ces réformes qui sont posées par les Congrès internationaux devant les gouvernements ou devant les parlements à l'état de projets, de discussions, de rapports, ou qui forment le premier plan des revendications prolétariennes, supposez que par notre effort victorieux, harmonique, vigoureux, passionné, elles soient réalisées. Si dans le terme de l'effort dont je n'ai pas à préciser la durée, mais dont beaucoup de militants qui sont ici peuvent voir l'accomplissement, si dans ce terme assez bref, ces questions immédiatement posées étaient résolues : si le prolétariat avait pu, par étapes, conquérir la journée de huit heures ; s'il avait pu assurer la durée du repos hebdomadaire, la semaine anglaise, le repos de l'après-midi du samedi et le repos exact de toutes les journées du dimanche ; s'il avait pu faire pénétrer jusque dans les ateliers à domicile où le patronat s'est réfugié contre les lois sociales, s'il avait pu faire pénétrer ces lois sociales souvent décriées par nous, à ce point redoutées par le patronat qu'il change la forme de son exploitation pour y échapper provisoirement, si le travail était protégé et si l'ouvrier, ne faisant que huit heures, ayant le repos de la soirée du samedi, le repos de la journée du dimanche, protégé dans de larges coopératives contre l'exploitation mercantile, groupé dans des syndicats puissants pour la défense et le relèvement de son salaire et la protection de sa dignité, assuré par une assurance sociale où il interviendrait contre tous les risques de maladie, d'accidents, d'invalidité, de chômage ; si l'ouvrier n'était pas écrasé par le mécanisme de l'armée de caserne, si nous avions abouti au régime des milices : je vous demande si, avec cet ensemble de lois qui sont à l'heure actuelle sur les chantiers d'aujourd'hui ou sur les chantiers de demain et qu'il dépend de vous, si vous êtes unis, si vous faites une propagande concordante, d'obliger la démocratie à accepter ou à subir, si cela était fait, je le demande à tous ceux qui représentent les mineurs du Sud-Est ou les mineurs du Nord, les ouvriers de Decazeville ou les tisseurs de Roubaix, de Lille, de Tourecoing, je demande si ce serait une œuvre vaine, si le prolétariat aurait été mystifié, s'il aurait abandonné sa revendication

totale. Je dis qu'il serait plus heureux, plus libre, par conséquent plus exigeant et plus capable d'accomplir l'entière révolution de propriété, terme de l'effort socialiste.

Voilà ce que déclarait Jaurès en 1908, et je dis que nous avons conscience d'être en rapport avec cette doctrine. Nous pensons, nous aussi, qu'apporter aux travailleurs le maximum de liberté et de bien-être ce n'est pas arrêter l'évolution révolutionnaire, c'est au contraire la précipiter ! (*Applaudissements.*)

Nous avons accompli cette besogne et il nous suffit que le Bureau International du Travail ne soit pas un organe duquel nous recevions des directives, mais soit un organe auquel nous en donnons pour que notre présence à ce Bureau se justifie, pour que notre action se légitime, pour que notre attitude soit en concordance avec les intérêts et les aspirations de la classe ouvrière ! Et cela nous suffit...

Maintenant, passons au Conseil Economique du Travail.

Qu'a-t-on apporté contre cet organisme qu'on a voulu faire remonter aux directives venues de Washington ou de Genève ? Le Conseil Economique du Travail est une institution de notre C. G. T., créée par nous et contrôlée par nous ; elle reçoit ses directives de nous.

Quand vous venez dire que ce sont MM. Bernard Lavergne et Gide qui ont présidé à l'élaboration des principes sur lesquels nous avons établi nos projets de nationalisation, vous mentez !

LAUNAT. — C'est vous qui l'avez dit !

JOUBAUX. — Vous mentez, parce que cela n'a jamais été dit !

C'est le contraire de la vérité.

D'abord qu'est-ce que Bernard Lavergne ? Journaliste du *Temps* ? Allons donc ! Délégué par les coopératives au Conseil Economique du Travail. Qu'est-ce que M. Gide ? Un délégué des coopératives au Conseil Economique du Travail.

Vous dites que c'est Bernard Lavergne qui a présidé à la constitution de nos projets de nationalisations, alors que vous savez peut-être que le projet de nationalisation des mines présenté par Bernard Lavergne a été totalement repoussé par nous. La conception de Bernard Lavergne n'est pas la conception du journal le *Temps*, mais celle des coopératives de consommation qui prétend que l'ensemble des manifestations sociales doit être dominé par une représentation consommatrice ; cette idée-là, nous n'avons pas pu l'accepter : nous l'avons repoussée, mais nous ne l'avons pas disqualifiée parce qu'elle provient de gens qui, sur un autre terrain, par d'autres voies, mènent la même lutte pour aboutir aux mêmes résultats ; nous n'avons pas le droit de les disqualifier, même quand nous ne pensons pas comme eux.

La Direction de l'Economie nationale ? Mais vous avez l'ébauche du projet sur votre table... Les militants délégués n'ont eu qu'à la lire pour se convaincre de la fausseté de vos affirmations. Ce que nous demandons au Congrès, ce que nous demandons aux organisa-

tions, c'est d'examiner cette ébauche d'organisation rationnelle de la production. Elle est conçue sur des principes qui sont le contraire de la collaboration de classes, sur des principes qui se rapportent aux nécessités devant lesquelles nous nous trouvons et en tenant compte de l'expérience dans les autres pays.

Quand vous venez ici faire de la démagogie facile en essayant de faire croire à des travailleurs qu'ils peuvent placer sous eux les techniciens, qu'ils peuvent leur commander, les asservir, quelle sale besogne vous accomplissez ! (*Applaudissements.*) Comme elle est en contradiction avec l'expression dernière par laquelle vous essayez de relever le niveau de votre intervention !

Ah ! si l'esprit doit diriger les destinées humaines, il convient d'abord de ne pas emprisonner le cerveau et de ne pas ravalier l'intelligence ! (*Applaudissements.*) C'est ce que vous avez fait dans votre rancune d'homme qui n'a pas été écouté, d'homme qui n'a pas vu ses projets pris en considération.

Vous êtes venu dire que ces projets étaient l'émanation de gens qui ne pensaient pas comme nous, que ces projets n'étaient pas le fruit de la pensée ouvrière, qu'ils étaient le résultat de la pensée bourgeoise. Pour sa part, Barluet vous a répondu. Il vous a dit que le projet de nationalisation des mines était le projet de la Fédération des Mineurs. La Fédération des Cheminots vous a aussi répondu par la voix de Sirolle, par la voix de Bidegaray en vous disant que ces principes, ils les avaient examinés et qu'ils les avaient acceptés. (*Applaudissements.*) La Fédération de l'Eclairage (section des Forces motrices) pourrait se lever pour répondre à votre accusation mensongère, car elle aussi, dans son Congrès, a examiné et accepté les principes de nationalisation de la houille blanche.

Quant à la Direction de l'Economie Nationale, il y a encore six jours, réunis autour d'une table avec Merrheim, Lenoir, Dumoulin et les délégués au Comité Directeur du Conseil Economique du Travail, nous en examinions les principes, nous en modifions les lignes et nous nous mettions d'accord pour vous apporter cette ébauche qui est aujourd'hui entre vos mains. Pensée d'autres ? Est-ce que vous avez l'outrecuidance de croire que nous ne pouvons pas penser par nous-mêmes ? Est-ce que vous considérez que nous sommes obligés d'aller puiser notre pensée dans le cerveau des autres ? Allons donc, vous savez bien que ce n'est pas exact ! Association des intelligences ne veut pas dire que les personnalités que nous sommes s'abaissent, disparaissent devant les pensées même supérieures des hommes auxquels nous faisons appel. Nous ne sommes pas de ceux qui ont puisé dans une éducation livresque ; nous ne sommes pas de ceux qui ont été gorgés de formules ; nous sommes de ceux qui ont voulu que leur cerveau fonctionne normalement et corrige ses idées aux faits journaliers, la lecture des livres ne nous apportant qu'une somme de connaissances. Je vous demande d'en faire autant ; je vous demande de considérer que le livre de la vie est un livre autrement instructif que ceux dans lesquels nous avons l'habitude de puiser une pensée toute

forgée, toute faite... Nous avons pris cette habitude de raisonner sur ce que nous faisons, de raisonner sur ce que nous pensons. Nous avons voulu être le plus possible en rapport avec la réalité et avec notre idéal et ne jamais nous courber devant un dogme, quel qu'il soit !

... Vous oubliez, quand vous parlez des projets de nationalisation, que ces projets ne sont valables pour nous qu'autant qu'ils ont été acceptés par les organisations syndicales. Non seulement nous contrôlons l'action des techniciens au sein même de notre Conseil Economique du Travail, mais encore nous demandons et nous appelons le contrôle des organisations ouvrières sur le travail que nous accomplissons. Est-ce que ce ne sont pas là des garanties suffisantes pour nous permettre de vous dire qu'autant que vous n'apporterez pas une condamnation des principes sur lesquels repose notre projet de nationalisation, vous n'avez pas le droit de le disqualifier ?

Quels sont les principes sur lesquels il repose ?

La nationalisation ? On en a beaucoup parlé depuis une cinquantaine d'années ; elle était dans les programmes des groupes d'avant-garde il y a cinquante ans. Mais quelle était cette rationalisation ? Elle était, ou bien un monopole fiscal, ou bien une augmentation de la puissance coercitive de l'Etat. C'était l'Etat qui mettait la main sur une partie de la production et qui, pour ses intérêts politiques, avec ses moyens politiques, entendait la diriger. Contre cette forme de nationalisation nous étions et nous restons. Il ne nous plaît pas de remettre entre les mains de l'Etat une force plus grande qui vienne augmenter sa force de coercition. Il ne nous plaît pas de constituer une fois de plus des groupes particuliers de travailleurs en dehors de la classe ouvrière prise dans sa généralité. Ce que nous voulons, c'est remettre les moyens de diriger la production entre les mains de la représentation des intérêts généraux de la collectivité. Notre formule ce n'est pas l'Etat propriétaire, ce n'est pas la corporation propriétaire, c'est la collectivité maîtresse de ses destinées ! (*Applaudissements.*) Notre formule, c'est la collaboration des producteurs et des consommateurs. Et quand vous m'aurez prouvé que ce n'est pas un principe socialiste, ce mot entendu dans le sens général, quand vous m'aurez prouvé que ce n'est pas là un principe de transformation sociale, alors vous aurez raison. Jusque là, taisez-vous ! (*Applaudissements.*)

LAUNAT. — Expliquez-vous sur le rachat !

JOULIAUX. — Ah ! vous êtes bon, quand, vous dressant en votre petiteesse, vous déclarez à ce Congrès que vous allez déposer une demande de contrôle contre le citoyen Blum parce qu'il défendra le projet de la Confédération Générale du Travail ! Mais ce n'est pas contre le citoyen Blum, c'est contre l'unanimité du Bloc parlementaire et contre le Parti socialiste lui-même qu'il faut déposer votre motion de contrôle....

Notre projet de nationalisation, certes, tient compte de la réalité.

Et c'est là où vous semblez triompher, c'est là où vous dites : « Et le rachat ? » Eh bien ! nous y voilà à la fameuse question du rachat !

J'ai entendu le camarade Girault apporter à cette tribune une théorie économique qui m'a paru pour le moins un peu simpliste. Je l'ai entendu hier faire de l'économie politique en se plaçant en dehors de toutes les règles admises. Plus rien ne compte pour lui que sa pensée personnelle du moment, car ce n'est pas sa pensée de toujours — les actes du Comité Directeur du Travail en ont connaissance et en gardent le souvenir. Il apporte un point de vue en rapport avec sa pensée du moment et pour servir sa politique de l'instant et il dit : « Le rachat est la perpétuité de la rente capitaliste sur la production en général... »

Farceur ! Vous ne pouvez pas oublier qu'à l'heure actuelle, les compagnies de chemins de fer vivent sur la garantie d'intérêt qui est puisée dans les caisses de la nation ; vous ne pouvez pas ignorer cela, et vous nous reprochez quoi ? De vouloir tenir compte de la situation dans laquelle nous nous trouvons et de vouloir réaliser, dans le moment présent, selon la doctrine du mouvement ouvrier, le maximum de réalisation sociale ?

Le rachat ! Il est conçu par nous dans la forme de l'expropriation de l'actionnaire et dans la prise en garantie du titre de l'obligataire. Si vous avez fait de l'économie politique, vous qui en parliez hier, vous devez savoir la différence qui existe entre un actionnaire et un obligataire. Je ne vous demande même pas de réfléchir à la différence sociale, mais nous avons le devoir d'en tenir compte, et nous avons autant le droit que la République russe des Soviets d'être opportunistes quand les circonstances nous y obligent ! (*Applaudissements.*) Ce que nous voulons, c'est ne pas dresser contre le projet de nationalisation la multitude des obligataires, c'est de ne pas permettre aux compagnies de chemins de fer, qui ont donné plus de 20 millions à la contre-offensive menée par elles contre nous, de s'appuyer sur une force trop grande de l'opinion publique. Ce que nous voulons, c'est que le projet de nationalisation de la Confédération Générale du Travail devienne une réalité, et nous n'avons pas le droit de méconnaître la situation devant laquelle nous nous trouvons.

Ah ! il vous est facile à vous de la méconnaître et de dire : « Restons sur le terrain des principes purs ! » Pendant ce temps les compagnies feront adopter le projet Le Troquier ou le projet Loucheur ; pendant ce temps, elles consolident leur puissance d'exploitation ; pendant ce temps, elles nous mettent dans l'impossibilité de réagir et d'aboutir à un résultat quelconque...

Si nous disions que nos projets de nationalisation seront la réalisation de la révolution sociale à laquelle nous aspirons tous, vos critiques seraient fondées ; mais vous savez très bien que ce sont des conquêtes que nous estimons indispensables pour hâter l'avènement de la transformation sociale ; vous savez très bien que ce que nous voulons, c'est remettre entre les mains des ouvriers une part de contrôle qui leur permettra de faire l'apprentissage nécessaire de



la direction des affaires économiques et sociales des nations. (*Applaudissements.*) Vous savez très bien que, conformément à notre doctrine de toujours, nous voulons que les ouvriers prennent dans la pratique les connaissances qui leur sont indispensables pour réaliser leur mission historique. Vous savez très bien que nous voulons associer dans un même effort de libération les techniciens, les ouvriers, les intellectuels pris dans leur généralité et dans leur pensée élevée.

C'est cette expérience sociale que nous voulons tenter, et si cette expérience est considérée par vous comme une action contre-révolutionnaire, il faut essayer de le prouver autrement que par des accusations injustifiées et des propos paradoxaux. Nous n'en sommes plus à l'époque où l'on philosophait; nous n'en sommes plus à l'époque où notre mouvement bataillait seulement sur le terrain de la doctrine. Nous sommes — pour employer la formule populaire — à pied d'œuvre; nous sommes au pied du mur et nous devons montrer que notre prétention à accéder à la direction des affaires est une prétention qui se justifie et qui se légitime. Alors il faut que le Conseil Economique du Travail, tout en poursuivant la réalisation idéale de notre revendication sociale, apporte sur le terrain pratique, dans le moment présent, des solutions conformes aux intérêts généraux de la collectivité.

Voilà à quoi nous nous employons, voilà pourquoi le Conseil Economique du Travail existe; et peu nous importe que l'on en sorte d'une façon plus ou moins mélodramatique ou éclatante, la nécessité du travail accompli reste la même. Les hésitants, les incrédules s'arrêtent en route à l'abri des formules; les croyants et les courageux poursuivent leur route ! (*Applaudissements.*)

Nous assistons ici, et nous avons assisté depuis un certain nombre de jours, à des exposés bien contradictoires, défilé d'idées qui ne sont reliées entre elles que par le but à réaliser, mais qui sont séparées les unes des autres par la logique; nous avons assisté à des critiques qui tendent peut-être vers un même but, mais qui ne sauraient en aucun cas se justifier.

Conseil Economique du Travail, formule réactionnaire pour vous? A l'heure actuelle, formule révolutionnaire ! Conseil Economique du Travail, organisme rationnel de la production en Russie pour les uns, et organisme réactionnaire et contre-révolutionnaire en France pour les mêmes hommes!

SEMARY. — Ils ont fait la Révolution en Russie !

JOUHAUX. — Parce que nous n'avons pas fait la Révolution, nous devons nous flger dans une attitude d'impuissance et ne rien préparer ? (*Applaudissements.*)

Nationalisation ? Principe d'expropriation en d'autres pays pour certains hommes, principe contre-révolutionnaire lorsqu'il s'agit de la France pour les mêmes hommes !

Conseil Economique du Travail ? Principe de collaboration de

classes à laisser mourir ? Vous qui allez chercher les techniciens qui composent le Conseil Economique du Travail pour vous donner des leçons d'économie industrielle, il n'y a donc que quand ils travaillent avec nous qu'ils sont des collaborateurs de classes ?

Conseil Economique du Travail, organisme de déviation du syndicalisme révolutionnaire ? On l'a déjà dit à un autre moment, à Lyon ; là, ce n'était pas la pensée de la Conférence Internationale de Washington qu'on y trouvait, c'était la pensée de je ne sais quel pitre politicien qui, au cours de la guerre, avait paraît-il affirmé une idée identique à celle que nous affirmions. Mais la bataille a continué et vous nous dites : « Qu'est-ce que le Conseil Economique du Travail a produit ? » Je pourrais vous répondre par les paroles de Jaurès à ceux qui lui reprochaient de ne pas aborder la constitution sociale de demain : « C'est là l'effort des temps, c'est là l'effort des hommes, chaque chaînon de l'évolution représente des efforts de milliers et de milliers de penseurs et de combattants ; chaque chaînon est relié avec les chaînons déjà réalisés. » Nous apportons notre chaînon, nous apportons notre pensée, et nous vous demandons la force nécessaire pour les forger et les souder aux autres.

Ce que nous voulons, c'est que l'antagonisme qui depuis l'origine des âges a dressé l'un contre l'autre ceux qui travaillent par la pensée et ceux qui travaillent par les muscles disparaisse ; nous voulons associer l'effort cérébral à l'effort musculaire dans un sens d'intérêt général. C'est cette pensée que nous voulons réaliser, et vous êtes criminel quand vous essayez de diminuer la valeur d'un des efforts produits ! Non ! il n'y a pas supériorité, mais il n'y a pas non plus infériorité, et de même que nous sommes dressés contre l'exploitation patronale arbitraire, inhumaine, anti-sociale, je me dresse et je demande aux intellectuels de se dresser avec moi contre la subordination de leur pensée à la pensée des ouvriers. (*Applaudissements.*)

C'est une démagogie qui a coûté cher à la Révolution russe ! Aujourd'hui, pour réparer cette faute, on est obligé de faire aux techniciens une situation qui n'est en rien comparable à celle qu'ils peuvent avoir ici même en régime capitaliste. C'est à cela que vous voulez aboutir ?

Ne sentez-vous pas que l'effort de continuité dans la transformation sociale ne peut être que le fruit de l'harmonie entre ces deux éléments essentiels de progrès et de transformation ? Notre Conseil Economique du Travail n'a pas d'autre idéal que celui-là, mais il a un besoin de réalisation qui lui est commandée par le besoin de la classe ouvrière, par vos besoins à vous. Car il y a tout de même à l'étude du Conseil Economique du Travail la réforme de l'enseignement ; il y a, sur une foule de questions, non pas des réponses de principe à fournir, mais des solutions pratiques à donner. Lorsque nous vous les apportons vous essayez de les ridiculiser, de les disqualifier, et vous voudriez ensuite nous reprocher notre impuissance que vous auriez vous-mêmes créée ? (*Applaudissements.*)

Ah non ! Assez de cette comédie ! Ou bien la classe ouvrière se prononcera sur un programme de réalisations immédiates et elle constituera la puissance de réalisation nécessaire ; ou bien alors, franchement, nettement, vous direz que vous ne voulez pas de ces améliorations immédiates et nous poursuivrons une besogne de diffusion des principes purs, nous poursuivrons une besogne d'éducation intégrale... Mais tant que vous ne vous serez pas prononcés, vous n'avez pas le droit de vouloir d'un côté et d'empêcher de réaliser de l'autre ! (*Applaudissements.*)

C'est dans l'ordre des choses : ceux qui réclament le plus critiquent très souvent le plus. Quand on réalise, quand on obtient on est choyé, adulé, les encensoirs vont vers votre figure ; quand on est battu, quand on est impuissant, c'est la critique, et la critique on la légitime d'autant plus qu'on ne veut pas se reconnaître comme une des causes responsables de l'impuissance créée. (*Applaudissements.*)

Demain, dans le pays, à la Chambre des députés, des projets de nationalisation seront apportés. Ces projets consolident tous deux la position des Compagnies de chemins de fer, ils renforcent leur action de corruption et de désagrégation, ils retardent l'avènement d'une politique économique sociale pour ce pays. Eh bien ! il s'agit de savoir si nous avons le droit et le devoir d'appeler la conscience de ce pays à protester contre cette violation de l'intérêt général ou si, au contraire, nous devons nous taire devant la besogne des principes rigides.

Nous ne le pensons pas et nous ne le voulons pas ! Nous apportons en face des projets Le Trocquer et Loucheur notre projet à nous, le projet de la classe ouvrière ; tant mieux si le Groupe socialiste parlementaire a compris, une fois pour toutes, que ce sont les projets économiques de la classe ouvrière organisée qu'ils doivent défendre au Parlement ! (*Applaudissements.*)

Nous voulons qu'en face de la thèse des compagnies et celle du gouvernement, il y ait la nôtre ; nous voudrions que la volonté ouvrière puisse se matérialiser de telle façon que le gouvernement ne puisse pas violer les aspirations ouvrières.

Au cours des événements de mai, j'ai dit à des camarades cheminots ce que je pensais de l'attitude et de l'action que nous aurions dû mener. Savez-vous comment je comprenais l'action, moi ? J'aurais voulu qu'on continue à développer à travers le pays notre pensée sur la nationalisation ; j'aurais voulu que dans les moindres villages on aille avertir les paysans, on aille leur dire ce que notre projet pouvait leur apporter de mieux-être, qu'on dresse l'opinion publique dans un sens d'intérêt général ; et puis, lorsque la bataille parlementaire serait venue, si les députés du Bloc national avaient eu l'outrecuidance de passer outre à la volonté ouvrière, la réponse eût pu être la grève générale du Travail pour la défense de l'intérêt général. (*Applaudissements.*)

SEMARY. — Nous l'avons payé de notre situation ! Nous n'avons pas besoin d'applaudir ; nous ne vous devons rien sur ce terrain !

**JOUHAUX.** — Je veux croire que les événements n'ont pas empêché cette possibilité de contre-attaque suivant l'attitude des représentants du capital et de la réaction; mais cependant estimez-vous devoir rester silencieux en face de l'attaque des compagnies et du gouvernement? Alors il faut opposer d'autres projets aux projets du gouvernement, il faut apporter sur le terrain de la construction des idées, des arguments, des matériaux. Nous les apportons, nous, avec l'aide du Conseil Economique du Travail; c'est là son œuvre, sous le contrôle de la classe ouvrière, en association d'efforts, non en domination de personnes!

... J'ai apporté de la passion à défendre le Conseil Economique du Travail. Je ne regrette rien parce qu'il fallait que sur ce point les idées des uns et des autres se clarifient, parce qu'il fallait que sur ce point ceux avec qui j'étais en accord hier dans les origines ne puissent pas aujourd'hui dénaturer le sens de cet organisme et essayer de le dresser comme une arme contre nous. Je l'ai fait parce que j'estime qu'il est en concordance avec la pensée exprimée dans la résolution d'Amiens, confirmée par les résolutions de Toulouse et du Havre, confirmée par la résolution de Lyon l'année dernière. Qui + le mouvement ouvrier a besoin d'être une expression économique complète, et il ne peut l'être que s'il a à côté de lui l'organisme qui lui permet non seulement de l'affirmer, mais aussi de le réaliser!  
(*Applaudissements.*)

J'en arrive maintenant à l'Internationale Syndicale.

Hier Dumoulin a dit à quelques-uns de dures vérités; je ne veux pas le renouveler aujourd'hui. Mais je veux tout de même rappeler que l'Internationale Syndicale n'est pas un numéro, mais une continuité des efforts sur le terrain internationaliste et que jusqu'ici, il n'y a qu'elle qui a réalisé internationalement. De l'autre côté on a condamné, mais je cherche en vain le commencement de réalisation.

Nous n'avons, nous, la prétention de condamner personne. Vous direz peut-être que c'est parce que nous sommes aussi fautifs les uns que les autres — je vais au-devant de votre interprétation — mais ce n'est pas cette pensée qui nous a guidés.

L'idée personnelle que j'ai de Legien, je la conserve; le jugement que j'ai porté sur lui je le conserve; mais je n'ai pas le droit de me dresser en face de la volonté de six millions de travailleurs allemands pour leur imposer ma formule contre leur liberté d'action. (*Applaudissements.*) Je n'ai pas le droit d'ignorer la volonté des travailleurs allemands; je n'ai pas le droit de passer sous silence les manifestations qui se déroulent présentement en Allemagne contre la III<sup>e</sup> Internationale.

Appleton? Ah! on en a dit des bêtises, on en a écrit des absurdités! Appleton (je vois le sourire de mon ami Oudegeest que je regardais en prononçant ce nom)? Appleton, président de la Fédération Syndicale Internationale? En nom, peut-être; en fait, le véritable président de la Fédération Syndicale Internationale, ce sont les principes sur lesquels nous l'avons reconstituée et les nécessités d'ac-

tion devant lesquelles nous nous trouvons ! Lorsque nous nous sommes rencontrés à Amsterdam pour reconstituer l'Internationale Syndicale, un certain nombre de nations se trouvaient représentées ; ces nations, pour certaines, comptaient plusieurs organisations nationales. Nous n'avons pas voulu permettre à aucune de ces organisations nationales de rester en dehors de l'Internationale Syndicale, et nous avons admis les différentes fractions nationales à condition que dans le délai à courir entre le Congrès d'Amsterdam et le Congrès International régulier, la fusion ait été faite entre ces différentes fractions. A partir de ce moment-là, la Fédération Syndicale Internationale n'admettra plus dans son sein, selon ses statuts, qu'une organisation nationale par pays.

Ainsi, nous avons admis à la fois pour l'Angleterre le *Trades Union Congress* et la *General Federation of Trade Unions*.

Nous avons admis ceux avec lesquels nous avons toujours collaboré internationalement sans que jamais une critique de vous s'élevât contre cette collaboration ; et puis, nous avons admis aussi les autres. Lorsqu'il s'est agi de constituer le Bureau ce n'est ni Oudgèst, ni moi qui avons présenté Appleton comme président. Nous le disons franchement et nous le lui avons dit : si cela avait été dans notre possibilité, il n'aurait pas été élu. C'est la délégation anglaise tout entière (le *Trades Union Congress* et la *General Federation of Trade Unions*) qui l'a présenté, appuyée par l'*American Federation of Labor* avec laquelle nous nous sommes trouvés en opposition constante pendant toute la durée du Congrès, et avec laquelle, nous Bureau International, nous restons encore en opposition.

Vos critiques, nous vous les renvoyons ! (*Applaudissements.*) Quand vous venez exploiter un incident qui s'est passé au Congrès de Portsmouth, incident que vous ne connaissez pas autrement que par ouï-dire et pour l'avoir lu selon une information tendancieuse, quand vous nous dites que le Congrès des Trade Unions a rejeté comme indigne de le représenter le camarade Appleton, vous dites une contre-vérité !

Quelle était la question posée devant le Congrès des Trade-Unions et par qui était-elle posée ?

Elle était de savoir si l'Angleterre ouvrière continuerait à être représentée au sein de l'Internationale Syndicale par deux groupements nationaux, s'il n'y avait pas utilité à examiner l'application de la décision d'Amsterdam selon laquelle une seule organisation nationale devait faire partie de l'Internationale Syndicale.

Par qui cette question était-elle posée ? Par vous, par ceux qui ont écrit cette relation tendancieuse, par Robert Williams ? Non ! Elle était posée par le Bureau International Syndical en accomplissement de son mandat. Sur cette question est venu se greffer l'ordre du jour de Williams, manifestation d'hostilité personnelle d'un militant à l'égard d'un autre militant. Voilà la vérité sur les incidents de Ports-

moult. Ils sont loin de l'interprétation dramatique qu'on a voulu leur donner.

Quand vous me jetez Legien, Gompers, Appleton dans les jambes, je n'y peux rien ! C'est aux travailleurs des pays qu'ils représentent de manifester leur volonté. Je ne peux pas, et vous ne pouvez pas mettre votre volonté à la place de la leur !

L'Internationale Syndicale n'est pas un agglomérat de servitudes ; elle est une constitution de liberté et d'aspirations à la liberté. Nous devons tenir compte de ce principe constitutif ; nous voulons laisser à chacun le soin, nationalement, de se déterminer, de juger, d'agir, pourvu que les buts soient conformes aux principes directeurs de l'Internationale Syndicale.

Permettez-moi de vous dire que vous vous trompez encore et que vous avez une singulière façon de juger ces principes directeurs.

A Amsterdam, dans un ordre du jour auquel nous avons obligé Gompers lui-même à se rallier et qui a eu sa conclusion au Congrès de l'*American Federation of Labor* (à Montréal, cette année) par l'adoption contre Gompers du principe de la nationalisation des chemins de fer, — à Amsterdam nous avons déclaré que la lutte des organisations syndicales devait se diriger vers un but de transformation consistant en la socialisation des moyens de production. Déjà, sur ce point, les organisations adhérentes à la Fédération Syndicale Internationale ont commencé leur besogne de réalisation ; déjà, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, malgré l'ostracisme dont Gompers voulait frapper cette formule le Congrès de l'*American Federation* l'a fait sienne ; déjà en d'autres pays comme dans le nôtre, elle est à l'ordre du jour des assemblées ouvrières, elle est dans le programme d'action des mouvements ouvriers. A qui ferez-vous croire que c'est là un programme contre-révolutionnaire et de collaboration de classes ? Sur qui vos imputations intéressées pourront-elles avoir une influence ? Même pas chez nous ! Intérieurement, vous êtes pour notre programme, mais extérieurement, pour la galerie, il vous faut le critiquer...

*Le Président.* — Comme il est près de midi, le camarade Jouhaux remet la fin de son exposé à deux heures précises.

Je vais vous donner lecture d'un ordre du jour :

*Le Congrès d'Orléans, représentation directe et effective de la classe ouvrière, considérant que quelles que soient leurs conceptions philosophiques, tous ceux qui travaillent à sa défense en se dressant contre les forces d'oppression qui l'accablent, ont droit à sa sympathie et à son soutien ;*

*Proteste énergiquement contre l'arrestation arbitraire du camarade Content motivée par sa critique à l'égard du gouvernement de Millerand.*

*L'ordre du jour est adopté.*

La séance est levée à midi un quart.

### *Séance de l'après-midi*

*Le Président.* — Le camarade Vasseur, du Pas-de-Calais, fait une proposition logique : que l'on passe au vote du Rapport moral aussitôt que le camarade Jouhaux aura terminé son exposé.

En ce qui me concerne, ce matin j'ai entendu un camarade dire que j'étais partial dans la discussion ; j'ai voulu être courtois avec tout le monde, mais je déclare que si vous parlez je vous attraperai tous et que je parlerai en terrassier !

La parole est maintenant au camarade Jouhaux.

### **Jouhaux termine**

**JOUHAUX.** — Camarades, je vais essayer d'être le plus bref possible et d'apporter les conclusions qui s'imposent à un débat comme celui qui s'est institué ici.

Je me suis arrêté ce matin aux discussions préliminaires sur l'Internationale Syndicale. Je crois avoir fait justice de toutes les interprétations tendancieuses qui avaient été données sur la reconstitution de l'Internationale Syndicale et sur les membres qui composent son Bureau ; je dois aborder maintenant l'exposé du travail positif de l'Internationale Syndicale.

Nous l'avons reconstituée à Amsterdam, je l'ai dit ce matin, sans nous préoccuper des personnalités que les différents mouvements ouvriers nationaux avaient envoyées pour les représenter.

Notre sympathie personnelle s'est dégagée au cours même des discussions du Congrès International d'Amsterdam, mais une fois établie cette affirmation de principe, nous avons considéré qu'il convenait de réaliser un travail positif et de modifier dans la mesure du possible ce qu'il y a de dangereux et d'arbitraire dans le traité de Versailles.

Tommasi est venu ici dresser comme une arme contre nous le traité de Versailles. Il n'a oublié qu'une chose : c'est que l'action qui a été faite d'une façon constante, c'est que l'action qui se fait pour la modification du traité de Versailles sur le terrain économique est l'œuvre de l'Internationale Syndicale.

Nous attendons que vous fassiez, que vous esquissiez une action propre à modifier ce contre quoi vous vous élevez. Mais contre quoi vous élevez-vous ? Et est-ce sur le terrain du verbalisme ou sur le terrain de l'action ? (*Applaudissements.*)

Tommasi a vécu la vie de la Commission administrative; il sait personnellement les efforts que nous avons accomplis pour aboutir à faire que le servage économique, conséquence du traité de Versailles, disparaisse. Il ne s'agit pas ici de se payer de mots, il ne s'agit pas ici d'invoquer des principes, il s'agit de faire œuvre positive !

Or, comment modifier le traité de Versailles. Politiquement?

Vous en êtes incapables ! Politiquement, c'est l'impuissance totale. Économiquement, nous le pouvons. Oui ! nous le pouvons parce que les intérêts nationaux, les intérêts généraux des nations s'associent les uns et les autres, parce que la question primordiale des matières premières est une question qui intéresse la grande majorité des pays, parce que les modifications dans la pratique sont du ressort de l'action des organisations ouvrières, parce qu'il ne s'agit pas ici de principes politiques, mais de réalités vivantes !

Comment pouvons-nous arriver à modifier le traité de Versailles ? Comment pouvons-nous arriver à faire que la servitude économique — j'emploie le mot exprès pour qu'il soit répété — n'existe plus ?

D'un côté les moyens diplomatiques et militaires... De l'autre côté l'action des organisations politiques. Celles-ci sont impuissantes; vous êtes dans ce pays, en raison de la position dans laquelle vous vous trouvez, — résultat de votre attitude inconséquente, de votre politique imprévoyante -- dans l'impossibilité d'y rien faire changer. Les moyens militaires ? Ils se débattent, ils s'appliquent en dehors de vous. Les moyens militaires, c'est l'application de la force contre la raison, et de ces moyens l'organisation ouvrière internationale peut seule en avoir raison.

Comment se pose la question du charbon à l'heure actuelle ?

Les militaires parlent de l'occupation du bassin de la Ruhr, de l'emploi de la force sous prétexte de nous donner le charbon dont nous avons besoin. Erreur fondamentale ! Mais erreur qui ne peut être modifiée que par l'action des organisations ouvrières unies internationalement et agissant internationalement. Et, camarades, quand vous reprochez à l'Internationale Syndicale ses pratiques, ses conceptions, volontairement vous faites un oubli capital : l'attitude prise par la Fédération Syndicale Internationale; vous oubliez que nous avons déclaré *urbi et orbi* que pour nous la solution résidait dans l'harmonisation des efforts, dans l'aide alimentaire apportée aux travailleurs d'Allemagne.

Vous oubliez que nous nous sommes déclarés d'accord avec nos camarades allemands en leur disant : « Si un jour il prenait la fantaisie à nos militaires d'occuper le bassin de la Ruhr et de vous obliger à travailler sous la pression des baïonnettes, nous serions à votre côté pour légitimer votre acte indispensable de révolte contre cette servitude. » (*Applaudissements.*)

Vous oubliez tout cela, et vous oubliez aussi la résolution du Congrès International des Mineurs de Genève, adoptée unanimement, qui dit : La question du charbon est une question internationale, elle



ne peut être résolue qu'internationalement; et elle demande la constitution d'un organisme international pour la répartition du charbon à travers le monde. (*Très bien !*)

Et qui est chargé d'organiser cet organisme, qui est unanimement désigné par le Congrès International des Mineurs pour accomplir cette besogne? Le Bureau International que vous voulez disqualifier pour le rendre impuissant à accomplir son œuvre! (*Applaudissements.*)

Evidemment, cette solution ne fait pas l'affaire des mercantis et des intermédiaires! Mais cette solution internationale est une solution rationnelle, c'est une solution révolutionnaire dans les faits, c'est une solution de laquelle dépend la vie des peuples, quelle que soit la forme de leur constitution gouvernementale. Et vous l'avez bien senti quand vous avez vu la presque totalité de la presse française se dresser contre les mineurs anglais qui menacent de faire grève! Vous avez bien senti qu'à ce moment-là il y avait nécessité d'avoir cet organe international.

Cependant, examinons un peu la situation internationale, parce que tout de même il ne suffit pas de parler constamment de l'impérialisme, parce qu'il ne s'agit pas de rechercher constamment les tares qui peuvent exister dans nos propres milieux, il s'agit de voir la situation internationale. Nous qui réclamions, au lendemain même de l'armistice, la constitution d'un organisme international de répartition des matières premières comme une des bases essentielles d'ordre nouveau et comme un des facteurs les plus importants pour écarter les rivalités industrielles desquelles naissent les impérialismes capitalistes, nous sommes bien placés aujourd'hui pour dire que tout le monde a senti la nécessité d'en revenir à la doctrine que nous avons exprimée.

Cette doctrine, nous l'avons fait adopter par l'Internationale Syndicale tout entière; c'est celle de laquelle, quelles que soient vos conceptions et quelles que soient vos vues, vous ne pouvez pas vous dégager. Elle est à la base même de la vie internationale des peuples, elle est seule capable d'apporter aux peuples les possibilités de vivre et de se développer dans l'indépendance économique, alors que notre impuissance a rendu possible la servitude économique de laquelle nous ne pouvons pas nous dégager à l'heure présente. (*Applaudissements.*)

Cela, c'est l'œuvre de l'Internationale Syndicale que vous attaquez. Cette Internationale Syndicale «jaune», cette Internationale de traîtres n'obéit cependant qu'à un principe, n'a qu'un idéal: servir la cause internationale prolétarienne qu'elle identifie, disons-le tout de suite comme nous le disons au point de vue national, avec la cause des peuples eux-mêmes. C'est l'œuvre de cette Internationale que l'on essaye de disqualifier, contre laquelle on porte les accusations les plus monstrueuses qui aient jamais été portées, contre laquelle on demande non seulement de constituer des «noyaux», mais contre laquelle on demande de mener une cabale pour sa dis-

parition ! Car, si nous nous dressons aujourd'hui, c'est parce qu'on a, non seulement dressé contre nous un acte d'accusation, mais lancé une déclaration de guerre.

L'Internationale Syndicale doit être remplacée par la Section Syndicale Internationale de la III<sup>e</sup> Internationale de Moscou. Nous qui avons reconstitué les forces internationales, nous qui avons mené une action internationale, nous devons nous incliner devant ceux qui, militants russes mis de côté, ont été mis dans l'impuissance de réaliser quoi que ce soit et ne représentent rien ! (*Applaudissements.*)

Demain, le Congrès International Syndical se réunira à Londres, et là il s'occupera de la question de socialisation des moyens de production, tant dans son esprit que dans sa forme; là, il déclarera une fois de plus que l'action internationale, si elle peut se diversifier dans les modalités nationales d'action, doit être une dans le but à atteindre, dans l'idéal à poursuivre. Et c'est cette Internationale-là que vous voudriez condamner ? C'est contre cette Internationale-là que vous lancez vos anathèmes, contre elle qu'on lance les plus burlesques excommunications ? C'est contre cette Internationale-là qu'on se fait les porte-paroles de ceux qui peut-être ne peuvent pas comprendre les conditions sociales au milieu desquelles nous évoluons et les nécessités qui nous sont assignées ?

Il n'y a pas que le prochain Congrès International qui sera par lui-même une réponse à l'excommunication majeure que vous avez porté, il y a l'action passée de l'Internationale Syndicale.

Vous parlez du traité de Versailles, vous vous élevez avec raison contre le traité de Versailles; mais l'action pratique, positive, pour essayer de remédier à l'arbitraire du traité de Versailles, est-ce vous ou nous qui l'avons réalisée ? Poser la question, c'est la résoudre. C'est nous qui l'avons réalisée, cette action.

Un peuple était réduit à la famine, un prolétariat menacé de disparaître. L'Internationale Syndicale s'est levée; elle a fait appel au prolétariat qui la compose, et immédiatement les trains de vivres de l'Internationale Syndicale se sont dirigés vers Vienne, y apportant l'espérance et la vie. S'il nous avait été possible de faire la même opération pour Moscou nous l'aurions faite, et vous n'avez pas le droit d'en douter. Si aujourd'hui nous nous dressons contre des conceptions qui ne sont pas nôtres, n'oubliez pas que nous ne nous dressons pas contre le peuple russe !

Quant à l'Autriche ouvrière et prolétarienne, elle a pu se défendre contre la réaction grâce à la solidarité qui lui est venue de l'Internationale Syndicale. Puis, quand la terreur blanche faisait rage en Hongrie, quand des centaines de militants étaient torturés, passés par les armes, qui donc se dressait au nom du syndicalisme universel ? L'Internationale Syndicale ! Qui donc a voulu dans la pratique matérialiser son aide ? L'Internationale Syndicale ! Oubliez-vous qu'à Vienne le représentant de la réaction hongroise, le délégué de la réaction européenne, était obligé de composer avec des délégués de l'Internationale Syndicale ? (*Applaudissements.*)

Est-ce là une action de collaboration de classes ou une action de défense de classe contre la réaction ? Votre silence est une réponse. (*Mouvements divers — Interruptions.*)

... Camarades, j'ai voulu dire qu'il n'y avait personne qui pouvait affirmer que l'action que l'Internationale Syndicale avait menée en faveur du prolétariat hongrois et contre la réaction hongroise était une action de collaboration de classes et contre-révolutionnaire; je n'ai voulu affirmer que cela, et je supposais que c'était honorer le Congrès lui-même que de ne pas lui prêter dans ses tendances une interprétation autre que celle que je donnais à mes paroles.

Voilà l'action de l'Internationale Syndicale.

Plus récemment, quand il s'est agi de lutter contre les efforts contre-révolutionnaires qui se manifestaient à l'égard de la Révolution russe, est-ce que l'Internationale Syndicale n'a pas accompli son devoir ? Est-ce que l'effort fourni par nos camarades anglais, adhérents à l'Internationale, celui de nos camarades belges, adhérents à l'Internationale, ceux des camarades de tous les pays adhérents à l'Internationale Syndicale, ne sont pas une manifestation de solidarité internationale à l'égard de la Révolution russe ?

Oh ! nous n'avons pas la prétention de dire que notre effort a été total; nous n'avons pas la prétention de dire que l'on a répondu à notre appel. Mais est-ce que vous allez nous imputer les responsabilités de l'incompréhension de certains qui n'ont pas voulu répondre à cet appel de solidarité internationale ?

Je connais des syndicats qui voteront aujourd'hui contre le Rapport moral de la Confédération Générale du Travail et qui ont voté contre le troisième paragraphe de la résolution confédérale et internationale qui invitait à ne plus fabriquer de munitions ni d'armes de guerre. (*Applaudissements.*)

Il est facile de prendre ici une attitude; il est plus difficile de la matérialiser. Je n'en voudrais pas aux camarades qui reconnaîtraient l'impuissance dans laquelle ils se trouvent; mais j'ai le droit d'en vouloir à ceux qui, travailleurs des arsenaux, osent prétendre nous juger alors qu'ils se refusent à voter le paragraphe qui leur interdit la fabrication des munitions ! (*Applaudissements.*)

Je n'en veux pas aux cheminots qui sont à l'heure actuelle, non pas dans l'impuissance totale, mais dans l'impuissance partielle d'arrêter les transports des munitions. Je ne leur en veux pas parce qu'en somme ils ne s'insurgent pas contre la décision de la C. G. T.; ils reconnaissent l'impossibilité dans laquelle ils sont de l'appliquer, mais ils ne s'insurgent pas contre elle. Je n'en veux pas aux ouvriers métallurgistes qui sont dans l'impossibilité de s'opposer à la fabrication des munitions. Je ne leur en veux pas de faire dix ou douze heures par jour dans certaines usines pour la fabrication des munitions... (*Applaudissements*) mais tout de même j'ai le droit d'établir la différence entre cette attitude et l'action des Dockers, des Inscrits maritimes qui ne reculent pas devant l'éventualité d'être livrés à la

famine et à la prison pour respecter nos décisions !... (*Applaudissements.*)

Maintenant que j'ai légitimé l'action de l'Internationale Syndicale, maintenant que j'ai fait justice des arguments superficiels que l'on a apportés contre elle, je veux redire que si nous avons pris cette attitude, que si nous avons répondu, c'est parce que l'on a déclaré qu'il fallait mener la guerre à l'Internationale Syndicale. Et cela nous ne le laisserons pas accomplir ! (*Applaudissements.*)

Nous avons constitué une force internationale; nous entendons la grandir, la fortifier, la doter de moyens plus puissants en augmentant la confiance de ses adhérents. C'est dans ce but et pour ce résultat que nous continuerons notre action, et nous vous disons à vous, minoritaires :

« Maintenant que nous nous sommes expliqués, maintenant que nous avons constaté la carence des accusations portées contre nous, maintenant que vous connaissez notre action, nous vous demandons si demain l'action syndicale pourra se poursuivre dans la liberté de penser, dans la liberté de parler, si demain les forces ouvrières se concentreront en face de l'ennemi commun, ou si elles continueront à se diviser en luttant les unes contre les autres ?

Nous vous posons cette question, car elle est la conclusion du débat qui s'est ici institué. Nous vous la posons pour que vous y répondiez.

*Un délégué.* — Je demande tout d'abord pourquoi tu n'en veux pas aux métallurgistes de fabriquer des munitions et que tu en veux à ceux des arsenaux ? Explique-toi là-dessus.

*JOUBAUX.* — Je me suis expliqué par ces simples mots, que les cheminots constataient eux-mêmes leur impuissance, et je n'ai pas à leur en vouloir d'être impuissants à matérialiser une action. Je porte un jugement sur l'attitude des ouvriers des arsenaux qui, se refusant à voter le troisième paragraphe de la résolution confédérale visant la fin de la fabrication des armes, estimant par là même que leur fonction est de fabriquer des armements, votent contre le Bureau confédéral et contre l'action confédérale. Ceux-là sont illogiques avec eux-mêmes, et c'est cet illogisme que je combats.

... Et maintenant qu'il me soit permis de conclure. Je vous ai posé une question. Vous y répondrez comme il convient que vous y répondiez. Je n'ignore pas que vous êtes munis de mandats impératifs. Je ne veux pas ignorer que les efforts de clarté que nous avons pu faire ici sont inutiles pour certains; je ne veux pas juger leur attitude d'automates, mais je veux m'adresser à ceux qui sont loyaux et qui auront une attitude honnête dans le jugement des hommes. Je m'adresse à ceux-là, je dis : « Réfléchissez pendant cinq minutes et demandez-vous si vous avez le droit de condamner une action contre laquelle aucun argument valable n'est porté ? »

Oh ! je ne veux pas que ceux qui sont venus ici dans un geste de reniement facile votent pour nous ! Conservez vos mandats, accomplissez votre besogne, vous à qui, hier à l'extrême-droite de notre

action, il vous plaît aujourd'hui d'être à l'extrême-gauche. Accomplissez votre action, le Congrès vous a jugés; les organisations vous jugeront pour nous !

*Un délégué.* — Vous ne pouvez pas m'accuser d'être hier à l'extrême-droite et aujourd'hui à l'extrême-gauche !

Je veux te poser une question ! Je ne veux pas que l'on traite d'automates les délégués qui viennent avec un mandat impératif. Mon mandat a été discuté dans mon organisation et je représente la majorité de mon organisation; je ne suis pas un automate !

JOUHAUX. — Il se peut que certains camarades se soient trouvés froissés du terme d'automates que j'ai appliqué à des délégués munis d'un mandat impératif. Il se peut qu'il y en ait qui expriment la majorité de leur organisation; mais il en est d'autres, nombreux, qui ne sont l'expression que d'une infime minorité. Et même seraient-ils l'expression de la majorité, je leur demande s'ils n'ont pas le devoir de contrôler leur conception avec celle que nous avons donnée, si leur jugement ne doit pas être éclairé par la lumière de la vérité qui s'établit au cours de ces débats. C'est toute la question que je pose.

SEMART. — Elle n'est pas encore sortie, la lumière.

JOUHAUX. — Evidemment, tu étais prédisposé à ne rien comprendre, pas plus que celui qui a fait le compte rendu de la réunion à Valence n'était disposé à comprendre !

... Je veux conclure. Camarades congressistes, nous avons apporté ici la réponse à des griefs, à des accusations, à des calomnies. Nous avons vécu et nous vivons, depuis un certain nombre d'années, dans une atmosphère de contrainte, dans une atmosphère empoisonnée.

Nous sommes, pour notre part, personnellement disposés à en sortir, mais nous n'en sortirons que si le Congrès se montre impuissant à défendre sa dignité et celle de ses militants; si le Congrès n'apporte pas ici la condamnation formelle des pratiques qui ont été employées, si le Congrès ne rétablit pas la vérité, alors nous nous défendrons personnellement, par tous les moyens !

*Un délégué.* — Nous ne te demandons rien !

JOUHAUX. — Ah ! vous ne me demandez rien ! Je vous demanderai quelque chose !

Camarades, permettez-moi de conclure. Fatigué, je le suis, et je vous demande encore quelques minutes d'indulgence.

Qu'importe que l'on fasse porter sur moi les appréciations que l'on voudra ! Ministre ? Si je l'avais voulu, je l'aurais été, je le serais demain. Ce n'est pas le but que je poursuis. Il m'importe peu, celui-là ! Ce qui m'importe, ce sont les destinées de la classe ouvrière, c'est de réaliser l'idéal que je me suis fixé : remettre entre les mains de la classe ouvrière l'arme de son émancipation, le contrôle et la part de direction dans la production générale; ce qui m'importe, c'est

que la vieille formule à laquelle j'ai voué mes efforts: « L'Atelier remplacera le Gouvernement », devienne demain une réalité vivante! Il m'importe peu qu'on aille répéter ceci ou cela. N'a-t-on pas dit que je voulais une place au Bureau International du Travail? Fonctionnaire, moi! Ah! non, jamais! Libre, militant, critiquant, obligé de se courber devant une discipline bureaucratique! Ah! non, je vous laisse cela!

Avant de terminer, je veux rapidement faire justice d'un argument qu'on a apporté. Il paraît que, dans le Rapport moral, nous avons fait sauter une phrase de la déclaration de Lyon, et ce serait volontairement que nous l'avons fait, selon l'interprétation, l'impression de ceux qui sont venus à cette tribune. Cependant, s'ils avaient voulu cinq minutes relire le Congrès de Lyon, ils se seraient aperçus que cette phrase s'y trouve, qu'elle est dans la *Voix du Peuple*; ils se seraient rappelés aussi que notre motion de Lyon a été distribuée aux congressistes et discutée par eux, qu'elle a été livrée à la publicité, et que dans ces conditions, nous nous serions livrés à une manœuvre bien puérile si nous avions voulu faire sauter cette phrase du Rapport moral.

*Un délégué.* — Elle n'existe pas!

JOUHAUX. — Je ne veux pas me retourner du côté des typographes, mais son inexistence est bien compréhensible et bien explicable. Elle ne peut pas être un argument contre nous; nous n'avons pas l'intention de renier quoi que ce soit de notre action.

Vous êtes devant un doute. Prononcez-vous dans votre jugement éclairé par votre raison; c'est tout ce que nous vous demandons. Faites que le soleil de demain — pour reprendre une expression du grand disparu — soit le soleil de la liberté et du monde naturel, non le soleil de la servitude et des dogmes. (*Applaudissements.*)

## Le vote

BARTHE. — Je vais donner la parole au camarade Savoie, mais il est entendu qu'après l'exposé de Jouhaux nous allons passer au vote sur le Rapport moral.

SAVOIE. — Le camarade représentant les Cheminots d'Alsace-Lorraine, ne connaissant pas exactement dans quelles conditions il fallait procéder pour se faire représenter dans nos Congrès, n'avait envoyé qu'un seul mandat pour tous les syndicats des Cheminots d'Alsace-Lorraine.

Ce camarade s'étant, par la suite, aperçu que chaque syndicat de Cheminots parisiens avait droit à une voix, réclame qu'il leur soit accordé tout au moins la même faveur; mais, comme ce camarade est seul, il ne peut représenter que dix mandats. Il a donné à la Com-

mission une liste de syndicats de Cheminots alsaciens et il demande que le Congrès autorise leur représentation.

D'autre part, nous avons un mandat contesté par la Fédération des Métaux : c'est le syndicat d'Oyonnax.

**LABE.** — Ce syndicat est disparu depuis au moins six mois.

**BIDEGARAY.** — Pour les Cheminots alsaciens, je vous demande d'être indulgent pour une erreur involontaire; ils ne sont pas encore au courant des modalités d'adhésion. Ils sont à jour pour adhérer au Congrès; mais par erreur ils ont donné tous les mandats à un même délégué.

Je demande au Congrès d'accepter le délégué qui est là.

*Le Président.* — Envoyez des noms des camarades scrutateurs.

Sont désignés : Emile DECOCK, QUÉNOT, COUDUN, CAÏTI, LABE, BIDEGARAY, LORDURON, LAVIELLE.

*Le Président.* — Maintenant, voici une motion qui demande de faire deux séances de nuit.

*La proposition est repoussée.*

*Le rapporteur de la Commission de dépouillement du scrutin.* — Je vais vous donner le résultat du vote sur le Rapport moral :

|                              |               |
|------------------------------|---------------|
| <i>Pour l'adoption</i> ..... | 1482 mandats. |
| <i>Contre</i> .....          | 091 —         |
| <i>Abstentions</i> .....     | 52 —          |

Sous réserve de pointage ultérieur qui ne peut changer ou déplacer que quelques voix, le procès-verbal a été signé par les scrutateurs que vous avez désignés. Soyons tous heureux du résultat, à condition quand même que l'unité d'action sorte d'ici sans aucune arrière-pensée. (*Applaudissements.*)

**BARTHE.** — Je donne la parole au camarade Lavielle.

**LAVIELLE.** — Camarades, j'ai à lire une courte déclaration au nom de plusieurs centaines de syndicats. Il est absolument nécessaire que demain, dans le pays, la propagande syndicale puisse se faire absolument débarrassée des critiques et des calomnies qui ont été adressées à nos camarades du Bureau confédéral; les signataires de cette déclaration demandent aux délégués qui n'ont pas pu être touchés de se joindre à eux pour réprover comme il convient ces procédés qui ne peuvent servir la cause de la Confédération Générale du Travail des travailleurs organisés dans ce pays.

Voici, camarades, sans autres commentaires, cette déclaration :

*Les délégués soussignés présents au Congrès, après avoir entendu la discussion qui s'est produite sur le Rapport moral soumis aux représentants des syndicats groupés dans la Confédération Générale du Travail;*

Constatent qu'au cours de cette discussion, aucune des accusations écrites ou verbales apportées publiquement dans les réunions syndicales et dans les réunions publiques ne furent confirmées et encore moins démontrées à la tribune du Congrès au cours de ces débats.

En présence du néant des accusations, de la carence formelle des accusateurs, les soussignés demandent au Congrès de flétrir, de condamner la campagne entreprise depuis de longs mois et accrue dans les semaines qui précédèrent le Congrès, et qui repose uniquement sur la basse insulte, la calomnie, le mensonge, les manœuvres et les procédés injustes et déloyaux.

Les soussignés demandent également que le Congrès condamne les journaux et les personnalités, représentants officiels ou non de tendances ou de partis politiques qui se sont fait les instruments et même les initiateurs de cette campagne.

La classe ouvrière française sait aujourd'hui que la calomnie répandue à l'adresse des militants placés à la tête des diverses organisations syndicales et de la C. G. T. est l'œuvre d'adversaires sans scrupules qui ont délibérément, pour satisfaire des haines et des ambitions personnelles, risqué de compromettre l'action et l'autorité morale de la Confédération Générale du Travail.

Les soussignés demandent au Congrès d'inviter les travailleurs et leurs organisations syndicales à se dresser résolument à l'avenir contre tous ceux qui tenteraient de continuer la mauvaise besogne ici dénoncée, dont le seul résultat ne peut être que de sacrifier les avantages acquis par la classe ouvrière et de compromettre ceux de l'avenir. (Bruits. Vives exclamations. L'orateur dicte la fin de sa motion à la sténographe.)

LAVIELLE. — Camarades, j'ai terminé; je remets cette motion au bureau.

Le Président. — Celui qui est l'auteur de la motion insulte les minoritaires, et je dis que c'est un salaud! (Applaudissements.)

Le Président quitte la tribune. Il est remplacé par Blanchard.

LAVIELLE. — Je tiens à faire remarquer au Congrès que ceux qui protestent ici n'ont pas compris qu'il est question de ceux qui, à l'extérieur du mouvement, ont mené la campagne dont je parle, puisque nous constatons que la preuve n'a pas été apportée par ceux qui sont présents.

JOUHAUX. — Camarades, je ne connais pas à la lettre la résolution qui vient de vous être lue, mais j'en connais cependant l'esprit; cet esprit, c'est de faire table rase des accusations mensongères qui ont été portées contre les militants ouvriers. Elle ne vise que ceux qui volontairement ont porté sans preuves des accusations au cours de ce Congrès. Il aurait fallu apporter ici des preuves, on n'en a pas apporté.

« Traîtres », « vendus », ce sont des formules courantes, à l'heure actuelle. Est-ce qu'elles doivent rentrer dans le domaine de la discussion de nos organisations syndicales? Telle est la question qui vous est posée.



J'ai le droit, moi qui était le plus visé, qui trop souvent, en toutes circonstances, ai été traité de « vendu » et de « traître », j'ai le droit de dire que ce Congrès doit faire litière de toutes ces accusations; j'ai dit, en terminant mon exposé (je ne croyais pas devoir intervenir à nouveau) qu'il fallait que le Congrès se prononce, à savoir si nous étions des traîtres et des vendus, car je suis de ceux qui pensent que si vraiment nous sommes des traîtres et des vendus, notre place n'est plus à la tête des organisations syndicales.

Vous protestez véhémentement contre une interprétation de pensée qui n'existe pas, j'en suis certain, malgré que je ne connaisse pas la lettre de la déclaration dans l'esprit de ses auteurs. Mais des protestations me donnent à moi la légitimité de ma protestation contre les accusations qui ont été portées contre moi. Si vous avez le droit de protester, n'ai-je pas, moi aussi, le droit de protester? Nous avons, nous aussi, le droit de protester, et c'est ce sentiment que le Congrès doit exprimer. Il doit dire ici, après les explications franchement et loyalement apportées de part et d'autre, si les accusations de traîtres et de vendus continuent à subsister!

C'est ce que nous vous demandons, parce que non seulement la possibilité de continuer notre action, mais aussi notre honneur personnel est en jeu à l'heure actuelle.

On n'a pas donné vingt-cinq ans de sa vie à un mouvement, on n'a pas apporté chaque jour dans la lutte l'expression de sa volonté, de ses forces, pour les voir à un moment donné disqualifier et calomnier! La critique, oui! elle est dans l'ordre du raisonnement humain; mais l'accusation, non! Nous l'avons supportée, mais nous demandons aujourd'hui au Congrès de se prononcer. Nous le demandons parce qu'il nous semble impossible de continuer notre action dans une atmosphère empoisonnée. Nous le demandons parce que la situation est telle qu'elle demande à ceux qui resteront en fonctions, quels qu'ils soient, l'abnégation de toute leur personnalité, de toutes leurs forces, le dévouement complet d'eux-mêmes, et comprenez bien qu'ils ne peuvent donner tout cela qu'à la condition de se sentir assurés contre la calomnie.

Voilà ce que nous vous demandons. Je voudrais que le Congrès examine paisiblement la question à lui posée sous cette forme, et que vous me disiez si je suis un « traître » et un « vendu »; je voudrais que vous disiez si la Commission administrative est composée de « traîtres » et de « vendus »!

*Un délégué.* — Ce sont ceux qui n'ont pas suivi la Confédération Générale du Travail dans son action qui te traitent de « vendu »!

*Un autre délégué.* — Nous ne l'avons jamais dit, nous ne le dirons jamais. La question n'est pas là.

TORRI. — Veux-tu me permettre de répondre?

JOUBAUX. — ... Par conséquent, si nous ne sommes ni des « traîtres » ni des « vendus », si nous sommes des gens qui bataillent, qui

combattent pour une conception qui est la nôtre, si nous défendons les intérêts ouvriers, alors je vous demande unanimement de vous lever tous ensemble en conclusion de ce débat et de chanter tous ensemble l'*Internationale*, qui est l'expression de nos aspirations. (*Applaudissements.*)

VERDIER. — Je demande un mot avant!

TOTTI. — Je demande aussi à dire quelques mots.

DUMERCO. — Je demande à faire une déclaration si Totti parle.

TOTTI. — Quand j'ai entendu lire ici, tout à l'heure, les déclarations que tous vous avez entendues, où l'on demandait de nous associer à de véritables insanités qui allaient nous tomber sur la tête, nous avons véhémentement protesté parce que nous portons au cœur profondément l'amour du prolétariat tout entier, parce que nous le défendons quels que soient ceux de droite ou de gauche qui viennent jeter l'embargo sur la marche évolutive que nous voulons donner au prolétariat tout entier. Est-ce parce que venus ici avec la méthode des divisions qui n'allait peut-être pas disparaître, parce que nous nageons depuis des années dans la confusion que je croyais à une confusion sans en ajouter une autre, alors qu'on parlait de faire disparaître l'atmosphère empoisonnée où tous nous vivons.

Je me suis écrié à cela, Jouhaux, que c'était la scission que vous dites ne pas vouloir, que c'était mettre à la porte immédiatement les 601 syndicats qui se sont prononcés contre le Rapport moral.

Oui, je l'ai crié! Nous sommes des hommes qui parfois dans la tourmente n'avons pas la mesure des mots; nous sommes des hommes qui sommes injustes les uns pour les autres, mais il ne faut pas se tourner toujours du même côté quand l'on parle d'injure et de calomnie.

La vie ouvrière c'est notre vie individuelle, c'est toute notre vie, et nous ne pouvons pas partir d'ici portant l'accusation d'être la dissolution ouvrière.

Si réellement on veut de nous une déclaration — je ne sais pas si les hommes qui se sont prononcés contre le Rapport moral adopteront mes paroles, mais voici les miennes et c'est mon droit de le croire, qu'à moins que dans ce bureau vous ne vouliez devant votre action l'unanimité d'adhésion, je pense avoir le droit de critiquer sans limitation une gestion et de la qualifier même de déviation du programme ouvrier quand cela le méritait. Vous connaissez le langage ouvrier, et quand nous-mêmes nous parlons d'un point en indiquant le point d'arrivée; et quand le point d'arrivée n'est pas: c'est cela une déviation. Voilà ce que nous appelons des trahisons et des fermes de déviation, si vous voulez solidariser vos rancunes contre la minorité avec la *Vie Ouvrière*, vous vous mettez dans l'obligation de matérialiser les nôtres, celles issues des accusations, des calomnies de l'*Atelier*. Voilà où nous sommes de part et d'autre!

Jouhaux a fait appel à l'unanimité du Congrès, à l'esprit des mili-

tants de ce Congrès et il a dit : « Ne venez pas avec de beaux discours et par un chemin détourné nous imposer une séparation que nous ne cherchons pas et que nous ne voulons pas. » Voilà ce que j'avais à dire.

JOUHAUX. — Je prends acte des déclarations ici faites par le camarade Totti.

Nul moins que moi n'a cherché à diviser la classe ouvrière; à aucun moment, quelle que soit la violence des polémiques engagées contre moi, jamais je n'ai voulu diviser les masses ouvrières; je me suis tu pendant des années et des années et j'ai accepté d'être la cible de tous.

Aujourd'hui, ce ne sont pas des questions de personnalités, Totti, c'est le mouvement entier qui est engagé; et je répète que ceux qui demain seront à la tête du mouvement ouvrier ne pourront remplir leurs fonctions qu'à la condition essentielle qu'ils travaillent dans une atmosphère absente de calomnies et d'accusations injustifiées. C'est seulement cela que je demande au Congrès de condamner, c'est cela que je demande au Congrès de déclarer, si nous sommes des gens qui avons trahi, ou si nous sommes des vendus. Je vous demande de l'affirmer, non pas dans une motion puisque les termes ne vous plaisent pas, mais de l'affirmer dans une manifestation unanime, et ainsi de prouver que le mouvement ouvrier sait être unanime en face de l'adversité, sait défendre ceux qui sont appelés à accomplir l'action par lui décidée, défendre ceux qui sont appelés à prendre en son nom des responsabilités d'action. C'est cela que je vous demande et pas autre chose ! Si vous êtes d'accord, je le répète, je demande purement et simplement que dans un geste unanime nous entonnions ici tous *l'Internationale*.

VERDIER. — Je ne demande pas mieux que de m'associer à cet élan d'unanimité que demande Jouhaux; je lui accorde non seulement ce droit, c'est son devoir, il a son honneur; nous avons le nôtre, et ici je viens défendre le mien.

On parle de la calomnie. Je ne suis pas un calomniateur; je combats la politique de Jouhaux, c'est mon droit et je veux la combattre même après les discussions du Congrès; j'ai l'impression que cette politique nous amènera à de profondes divisions, car j'ai l'image devant moi de ce qui s'est passé en Russie, en Allemagne, en Hongrie où, la veille des actes tragiques, des camarades unanimes chantaient *l'Internationale* et le lendemain se tuaient avec des mitrailleuses. J'ai devant moi cette image tragique et je me demande si je n'ai pas le droit, non pas de m'attribuer le monopole de la vérité, mais de combattre pour ce que je crois être la vérité.

Il faut remettre la Confédération Générale du Travail dans son axe véritable, car je considère qu'elle est dans une fausse position par suite de la guerre; je voudrais qu'elle redevienne ce qu'elle était avant la guerre. Peut-être là nous serions d'accord. Je répète qu'étant donné ce qui s'est passé dans l'Europe, je crains que par cet élan

donné à la majorité confédérale, cette politique vous entraîne plus loin. Je ne calomnie pas en disant cela, et je suis prêt à m'associer à ce vote d'unanimité et à renier ces accusations de vendu. Et je souhaite qu'il y ait ici des sommités syndicales, qui s'attribuent ce titre de sommités, qui viennent déclarer ici, dire si oui ou non nous obéissons à des influences extérieures, et si c'est Moscou qui nous donne des ordres auxquels nous sommes obligés d'obéir ? Quand on me demande de m'associer à ce vote unanime, je pense à ceux qui sont à la Santé et où j'ai ma place aussi. Je ne veux pas que l'on dise : « Vous faites votre action en obéissant à des influences extérieures et vous êtes obligés de faire des mouvements parce que vous recevez des ordres de Moscou. » A l'heure actuelle le complot qui est vide tourne et retourne sur un débat de Congrès qui nous appartient tout entier. C'est cela que Jousset fait ; c'est pour cela que je fais mes réserves. Avant de m'associer à cette unanimité que vous demandez, je voudrais que les personnes qui par derrière lancent des suspicions viennent ici loyalement faire la déclaration que j'ai faite. (*Applaudissements à gauche.*)

JOUHAUX. — Camarades, je croyais que l'incident avait été liquidé hier après les déclarations que nous avons faites à la suite de la lecture du papier de Godonnèche.

Sans aucune restriction, sans aucune tergiversation, nous avons, non pas devant le Congrès, — cela n'a pas beaucoup d'importance — mais en présence de l'accusation, formulé notre pensée.

Par conséquent, la question est pour nous liquidée, et quand je vous demande de faire le geste auquel je faisais appel tout à l'heure, je ne vous demande pas d'accepter ma conception. Nous la discuterons dans le débat qui suivra et peut-être, Verdier, comprendrons-nous la parenté même lointaine de la conception qui peut être la tienne et de la conception qui peut être la nôtre.

Je dis que c'est de la discussion entre nous que sortira la lumière, mais non d'influences extérieures à ce pays, ni d'influences extérieures au mouvement syndical. Ceux qui en sont partis volontairement doivent laisser à d'autres la lourde charge dont ils les ont chargés. Leur pensée, je ne veux même pas la discuter ; je la connais pour l'avoir partagée, pour l'avoir discutée. Mais à l'heure actuelle ce n'est pas cette pensée-là que doit traduire le Congrès : c'est la pensée du mouvement ouvrier, par l'expression de ses délégués. Cette pensée-là vous la traduisez après la discussion générale. Pour l'instant, ce que je vous demande c'est de vous associer à un acte qui permettra de dire demain : « Non ! les militants syndicaux, quels qu'ils soient, ne sont ni des « traîtres » ni des « vendus. » C'est tout ce que je vous demande, et je vous demande de le faire maintenant.

*Un délégué.* — Je demande que la Fédération des Métaux fasse une déclaration.

MERRUEN. — Camarades, je n'ai aucune déclaration à faire parce que ce n'est pas le débat. Nous aurons à nous expliquer sur l'orien-

tation, sur la politique à suivre ; et là, je m'expliquerai sans réticence aucune.

VERDIER. — Les influences extérieures, tu ne les declares pas publiquement celles-là.

DUMERCO. — Camarades, il ne s'agit pas du tout dans notre esprit et dans l'esprit de tous ceux qui ont signé la déclaration que le camarade Lavicille a lue, de condamner les camarades qui dans les syndicats à côté de nous ne pensent pas comme nous, mais nous voulions protester contre les tombereaux d'immondices que la presse bourgeoise et que certaine presse que nous ne contrôlons pas, sous des signatures particulières d'hommes qui ne sont pas dans nos organisations. Ici, je le reconnais, dans la discussion et dans vos critiques vous n'avez pas dépassé la mesure qu'il convient entre syndiqués de l'endurance différente; mais il faut tout de même que l'on sache dès ce Congrès, après ces loyales explications, que lorsque un de nos secrétaires confédéraux, quand un militant quelconque, obscur même, aura à se prononcer et à parler quelque part, ni vous ni nous ne tolérerons que l'on dise : « Il ne parlera pas parce que c'est un traître ! »

Tu peux rire, Mayoux ! Ton rire, tu le sais, ne m'atteint pas ! Je suis venu au mouvement syndical avant toi, et par conséquent je crois que sur cette proposition nous pouvons tous être unanimes; car songez-y, camarades, on ne peut pas laisser se développer au-dessus de la critique ce qui va plus loin et qui s'appelle l'injure, la calomnie, le mensonge, sans que le mouvement lui-même ne s'écroule et ne disparaisse !

Or si vraiment entre nous il y a autre chose que des haines et des rancœurs, s'il y a le souci, le sentiment de la solidarité générale et du dévouement que nous devons au mouvement ouvrier, je dis que ce Congrès doit dire que demain, quels que soient ceux qui représenteront la classe ouvrière, ils ont l'investiture de la classe ouvrière organisée de ce pays, et que partout on les écouterait et on les respecterait.

*Le Président.* — Avant de donner la parole aux camarades étrangers, le camarade Jouhaux a demandé à tous les congressistes de s'associer dans un geste pour laver les calomnies et les injures déversées contre le Bureau confédéral, contre la Commission administrative et contre le Comité Confédéral National, que tous ensemble vous entonniez *l'Internationale*.

*L'Internationale est chantée par la majorité du Congrès.*

## LES DÉLÉGUÉS ÉTRANGERS

**JOUHAUX.** — Si vous le voulez bien, nous allons terminer cette journée par l'audition des camarades étrangers.

D'aucuns ne sont pas encore arrivés, c'est le cas de nos camarades anglais et de nos camarades italiens; d'autres s'excusent de ne pouvoir venir, retenus qu'ils sont par leurs obligations syndicales: c'est le cas du Luxembourg et de la Tchéco-Slovaquie.

D'autres camarades sont parmi nous : ce sont nos camarades Oudegeest, secrétaire de la Fédération Internationale Syndicale; notre camarade Schürch, secrétaire de la Centrale Syndicale suisse; notre camarade Bondas, délégué de la centrale Syndicale belge; notre camarade Caballero, de la Centrale Syndicale d'Espagne; notre camarade Kuypers, secrétaire de la Centrale Syndicale hollandaise.

Je ne veux pas vous faire de discours; je ne veux pas leur adresser nos souhaits de fraternité. Ils savent que notre sympathie tout entière est unanime et avec eux. Je veux simplement leur dire qu'ici, dans ce milieu, ils n'ont pas quitté leur pays, qu'ils sont sur le terrain universel ouvrier et que l'accueil qu'ils y trouveront est un accueil fraternel qui leur permettra de continuer chacun séparément leur besogne, et qui nous permettra universellement de continuer notre action internationale. (*Applaudissements.*)

**TOMMASI.** — Parmi les camarades étrangers qui auraient voulu venir et qui ne l'ont pas pu, notre camarade Jouhaux a oublié la délégation des syndicals de Russie. J'ai ici une lettre pour nos camarades congressistes, et je demande au Congrès de bien vouloir me permettre de la lire, soit avant, soit après l'audition de nos camarades étrangers.

*Le Président.* — Je tiens à déclarer qu'au début de ce Congrès le Congrès a adopté une motion dans laquelle on protestait contre le refus des passeports aux délégués russes.

**JOUHAUX.** — Avec raison, Blanchard a rappelé qu'au début du Congrès nous avons protesté contre le refus opposé à la délégation russe ainsi qu'à d'autres délégations internationales de pouvoir pénétrer en France. Je n'ai pas parlé de la délégation russe parce que notre manifestation du début du Congrès a été suffisante pour affirmer nos sentiments de fraternité à l'égard de la délégation russe comme à l'égard de toutes les organisations ouvrières auxquelles notre gouvernement a refusé les passeports. Si je n'en ai pas parlé à l'instant, ce n'est pas un oubli volontaire, c'est parce que nous avons fait le geste au début du Congrès. Nous protestons une fois de plus contre le refus opposé par le gouvernement à la signature des passeports à des délégués quels qu'ils soient et à quelques nations qu'ils appartiennent. (*Applaudissements.*)

*Le Président.* — Camarades, la parole est au camarade Oudegeest, secrétaire de la Fédération Syndicale Internationale d'Amsterdam.

OUDEGEEST. — Je suis bien heureux de pouvoir vous saluer au nom de notre Internationale, c'est-à-dire l'Internationale Syndicale.

Ce n'est pas la I<sup>re</sup> Internationale qui est morte; ce n'est pas la II<sup>e</sup> Internationale qui est en train de se reconstituer; ce n'est pas la III<sup>e</sup> Internationale qui attend encore l'affiliation de la plupart des partis politiques du monde.

C'est notre Internationale, fondée par les syndicats, vivant par les syndicats, travaillant seulement pour des syndicats et pour les travailleurs de toute la terre.

Notre Internationale, c'est-à-dire non une Internationale politique, comme les II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup>; elle n'est pas liée à une politique quelconque; notre Internationale est indépendante de chaque personne et de chaque institution!

Comme j'ai dit l'année passée à Lyon, je me réjouis que les syndicats français et notamment notre ami Jouhaux aient collaboré si intimement à la reconstitution de cette Internationale et qu'ils travaillent encore chaque jour à fortifier cette organisation, le seul moyen capable de conquérir le monde, de réaliser la puissance prolétarienne.

Nous travaillons pour la Révolution mondiale.

Nous travaillons pour cette Révolution avec nos propres moyens.

Et nous y travaillons, nous basant sur le principe que ce n'est pas par une Révolution politique seulement que l'amélioration de la position des ouvriers peut être atteinte.

Il y a dans l'histoire humaine plusieurs exemples qu'une Révolution politique n'a guère changé le sort des peuples.

Si le prolétariat veut gagner la puissance il est nécessaire de faire la Révolution économique, parce que la vie économique est la base de chaque politique.

Nous voulons commencer cette Révolution économique par la *nationalisation ou socialisation des moyens de production*, par la régularisation de la *distribution des matières premières pour l'industrie*.

C'est au mois de novembre prochain que nous voulons discuter, à Londres, les moyens de commencer cette Révolution économique.

Je pense que les gouvernements capitalistes, qui forment la Ligue des Nations, ne veulent pas nous aider.

Le prolétariat a toujours été obligé de se battre avec les représentants des capitalistes et nous aimons cette bataille.

Nous aimons encore davantage cette bataille, depuis que nous avons notre Internationale, à laquelle sont affiliés à peu près vingt-sept millions d'ouvriers; à laquelle sont affiliés tous les syndicats de tous les pays du monde, à l'exception de la Russie et quelques pays balkaniques.

Nous aimons cette bataille parce qu'elle est nécessaire pour l'indépendance, pour la liberté du prolétariat.

Nous avons déclaré la guerre aux employeurs et aux gouvernements qui représentent leurs intérêts, et nous ne nous reposerons pas avant que cette guerre soit gagnée par les ouvriers, au moyen de leurs organisations nationales et internationales.

Nous gagnerons cette guerre et nous appliquerons en combattant tous les moyens qui sont à notre disposition.

Nous combattons nos ennemis au sein du Bureau International du Travail en les obligeant de constituer une meilleure législation sociale, et nous les combattons par la grève mondiale si les circonstances l'exigent.

Mais nous n'avons pas seulement ces ennemis à combattre.

A notre exemple, les syndicats catholiques et chrétiens ont fait naître aussi une Internationale Syndicale; — je crois qu'elle a à peu près deux millions d'affiliés. C'est le ministre hongrois Huszar, qui a poursuivi dans son propre pays les syndicats ouvriers, qui a baptisé le bébé et a béni le petit monstre.

Il y a ensuite une nouvelle Internationale Syndicale, qui nous a déclaré la guerre; c'est une Internationale qui est constituée par la III<sup>e</sup> Internationale.

Je regrette beaucoup que cette déclaration de guerre ne nous ait pas été envoyée, car dans ce cas il eût été plus facile de répondre; mais nous avons lu dans les journaux que cette Internationale veut nous combattre, parce que notre Internationale, comme on dit, est « jaune ».

Camarades, l'Internationale à laquelle est affiliée la Confédération Générale du Travail de France est « jaune », et Jouhaux, moi, les autres chefs des syndicats affiliés à notre Internationale nous sommes des « traîtres ».

Si cela était vrai, les vingt-sept millions de membres seraient des ânes en votant toujours pour ces « traîtres ».

Nous avons lu cette déclaration dans les journaux.

En vous saluant à votre Congrès, ce n'est pas ma tâche de répondre.

Seulement, vous avez le droit de savoir de quelle nature sont les actions de ces « traîtres » qui sont à la tête de notre et de votre Internationale.

Les actions par lesquelles nous avons trahi le prolétariat sont les suivantes :

Nous existons à peu près depuis un an. Durant ce temps, nous avons fait un mouvement pour appuyer le prolétariat autrichien.

C'est une trahison, n'est-ce pas ?

Si l'on fait ce qu'il est possible pour un peuple agonisant, c'est une action de trahison !

Eh bien ! nous avons reçu au total 500.000 florins de nos membres, c'est-à-dire 2.500.000 francs; les ouvriers français ont pris part à cette trahison pour à peu près 100.000 francs.



C'est bien une action de traîtres, que cette manifestation d'unité et de fraternité de la classe ouvrière !

Les gouvernements capitalistes et leurs diplomates ont séparé les peuples et ont déchiré le monde: C'est notre Internationale qui a fait la première action pour unifier le monde entier et pour guérir les blessures faites par la guerre.

Une seconde fois, nous avons trahi le prolétariat par le boycottage de la Hongrie.

Aucune Internationale n'a combattu les forces cléricales et royalistes; c'était à nous de le faire et nous l'avons fait de toutes nos forces. Et j'ai la conviction que chacun de vous a fait tout ce qui était possible pour faire réussir cette trahison.

Une troisième fois, nous avons été des traîtres aux intérêts prolétariens.

Les Polonais ont déclaré la guerre à la Russie. Soutenus et appuyés par la collaboration du gouvernement français, ils ont attaqué la jeune République des Soviets.

Les ouvriers ne veulent pas que cette République soit attaquée, parce que nous voulons sauver la Révolution russe des mains des gouvernements capitalistes.

Et nous avons fait appel aux ouvriers de tous les pays pour qu'ils ne transportent pas des soldats et des munitions pour la Pologne:

Les ouvriers, dans tous les pays, ont suivi cet appel. Ce sont seulement les militaires de quelques pays qui sont obligés de transporter les matériaux de guerre. Mais les ouvriers qui sont affiliés à notre Internationale ne le font pas, et à l'avenir ils ne le feront jamais.

Camarades français, j'ai la conviction que vous avez participé à cette trahison de toutes vos forces.

Pourquoi avons-nous agi de telle manière?

C'est parce que notre bureau est composé de socialistes. Quatre sur cinq de nos membres de Bureau sont socialistes depuis de longues années. Et, à notre Comité général, treize sur quinze membres de ce Comité sont aussi socialistes depuis de longues années, si vous nommez Jouhaux, Dumoulin, Ole Lian de Norvège, etc., des socialistes.

Nous voulons avant tout la paix mondiale.

Nous voulons éviter toute guerre.

Nous voulons le bien-être de la classe prolétarienne et le développement de ses organisations.

Il n'est pas possible de délivrer la classe ouvrière, de conquérir la puissance mondiale, sans avoir la paix mondiale.

Je vous salue au nom de notre Bureau, au nom de nos 27 millions de camarades dans les divers pays.

Ce que vous avez fait pendant ces jours, c'est en communion d'idées avec nous.

Nous pouvons gagner le monde si nous restons ensemble, si nous restons unis, si nous voulons collaborer ensemble à la libération et à la délivrance de la classe ouvrière.

Nous faisons appel à nos camarades de tous les pays, aussi bien à nos camarades de l'Europe qu'à ceux de l'Est de l'Europe.

Formez vos bataillons, non pour attaquer vos propres camarades, mais pour attaquer le capitalisme et ses représentants !

*Le Président.* — Camarades, je vais donner la parole au camarade Schürch, secrétaire de l'Union Syndicale suisse.

Schürch. — Chers camarades français, vous comprendrez mon émotion en abordant cette tribune où il m'est donné pour la première fois de saluer, au nom de l'Union Syndicale suisse, les délégués des syndicats français.

Je suis particulièrement heureux de me trouver parmi vous, d'assister à vos débats, de voir et d'entendre vos militants. Il y a si longtemps que je vous suis par vos journaux et que j'assiste à distance à vos débats, à vos travaux, à vos luttes, à tout ce mouvement syndical français, qui de tout temps a eu sa répercussion chez nous, en Suisse romane tout particulièrement...

Je dis en Suisse romane, car vous n'ignorez pas que notre pays parle trois langues: la Suisse occidentale le français, la Suisse centrale et orientale l'allemand, et de l'autre côté des Alpes, nos camarades du Tessin parlent la belle langue du Dante. Mais si nous ne parlons pas la même langue, nos cœurs parlent à l'unisson.

Jamais nos divergences de langues n'ont empêché notre action syndicale de se développer dans l'unité et la concorde. Nos efforts se sont toujours portés vers l'unité d'action, cherchant à rallier dans une même pensée les ouvriers de tous les pays comme nous l'avons cherché sur le terrain international de tout temps. Les divergences de race et de langues n'ont pu nous diviser devant l'adversaire commun qui, lui aussi, a su se grouper contre nous et faire un front uni.

Nous cherchons à emprunter à nos camarades de langue française leur idéalisme, aux camarades parlant la langue de Schwyz, de Bâle, leurs solides qualités d'organisation et de travail méthodique, et à nos frères de langue italienne ce feu et cet enthousiasme que seul peut inspirer le beau soleil du Midi.

Nous avons réalisé dans notre pays ce que doit être et aurait toujours dû être l'Internationale Ouvrière: un même cœur, une même pensée, malgré nos différences de langues qui alourdissent quelque peu notre action.

Nous avons pu atteindre un effectif de 200.000 membres, alors que nous n'étions que 90.000 en 1913. Et le réservoir n'est pas épuisé; nous pourrions être le double si tous les salariés voulaient comprendre leur devoir social devant un patronat toujours plus uni et mieux organisé que jamais, devant une classe paysanne qui s'est enrichie considérablement durant la guerre, qui s'est organisée merveilleusement, mais organisée contre nous alors que comme productrice elle devrait être avec nous.

Nous sommes bien obligés de nous unir et d'augmenter nos forces pour réaliser nos espoirs, pour réaliser un monde meilleur.

Ah ! ce n'est pas facile, chers camarades ! Nous avons comme vous nos difficultés. Si les divergences de langues ne nous ont pas divisés, nous avons aussi depuis quelque temps notre ombre au tableau de l'unité syndicale. Nos tendances — comme vous, nous en avons, — nos tendances s'affronteront dans quelques jours à notre Congrès national, à Neufchâtel, comme elles viennent de s'affronter ici même. A ces difficultés toujours regrettables viennent s'en ajouter d'autres dont la solution ne dépend pas de nous mais du commerce mondial. Notre change monétaire est devenu tel que bientôt nos produits ne pourront plus se vendre dans les autres pays, et vous savez ce que cela signifie pour un petit pays qui ne vit que d'exportation : c'est le chômage qui l'accompagne. Déjà l'horlogerie en est frappée et d'autres industries suivront sans doute si la situation internationale, au point de vue du change, ne s'améliore pas.

Mais si nous pouvons souffrir de notre situation économique ; si des luttes intestines risquent de retarder notre capacité de recrutement en paralysant peut-être notre propagande syndicale pour un certain temps, nous avons cependant confiance en l'avenir, car nous savons que la Révolution comme la vérité s'affirmeront toujours victorieusement, quelles que soient les erreurs qui peuvent retarder un instant l'attention de nos frères de travail. Nous pensons avec votre immortel Zola, à la fois si réaliste et si humain, que la vérité est en marche et rien ne pourra l'arrêter. Avec votre grand citoyen dont l'immense voix généreuse s'est tue trop vite pour le plus grand malheur de l'humanité tout entière, nous voulons croire au règne de la justice et de la véritable fraternité, à l'amour dont le grand cœur de votre noble Jaurès débordait.

Encore une fois, camarades de France, permettez-moi de vous dire au nom de mes camarades suisses combien je vous remercie de votre fraternelle réception. Nous vous aimons pour les génies de bonté et de générosité que vous avez donnés à l'Humanité, nous vous aimons pour le rôle que votre organisation a joué dans la reconstruction de l'Internationale Syndicale.

Vive la C. G. T. toujours plus forte et plus unie et vive l'Internationale Syndicale ! (*Applaudissements.*)

*Le Président.* — Je donne la parole au camarade Bondas, délégué de la Commission Syndicale de Belgique.

BONDAS. — Compagnons, c'est en l'absence de notre ami Mertens, secrétaire de la Commission Syndicale, que j'ai l'honneur de vous apporter le salut du prolétariat belge à ce Congrès. Je le fais d'autant plus volontiers que nous participons à la même vie intellectuelle que vous. Nous lisons vos journaux, nous lisons vos livres et nous avons suivi, non sans amertume, vos polémiques commencées il y a quelques mois. Et en même temps qu'un peu de votre flamme enthousiaste, nous voudrions emporter de ce Congrès la certitude que l'action unitaire va commencer contre la bourgeoisie réactionnaire.

Notre ami Dumoulin rappelait hier à cette tribune qu'il avait

demandé aux travailleurs des régions dévastées d'oublier les misères endurées, les foyers détruits pour ne songer qu'à reconstituer l'Internationale Syndicale.

Nous avons pour notre part écouté son appel, parce que la reconstitution des organisations syndicales était une question de force et de progrès pour le prolétariat mondial; mais si nous avons fait abstraction de nos sentiments personnels, nous n'avons pu effacer de notre souvenir les horreurs de l'occupation de notre pays, parce que le militarisme le plus abject, la mise des ouvriers en esclavage et les ignominies du travail nous ont formé, si bien que nous sommes guéris de toute vie d'être en guerre chez nous, de revenir à un régime qui n'aurait pu subsister que par la violence, la loi martiale et la baïonnette. Nous avons subi tous trop d'avanies pendant la durée du militarisme étranger pour ne pas accorder un prix immense à cette forme constitutionnelle et démocratique. Dans ces conditions, il va de soi que notre effort au lendemain de la guerre a consisté à tirer parti de nos contingents pour accroître au profit du prolétariat ces garanties et les développer sans cesse.

Grâce à cette tactique, nous sommes parvenus à accroître considérablement la puissante organisation du prolétariat et à multiplier ses conceptions sociales; c'est ainsi que les diverses corporations groupent dans l'ensemble du pays plus de 700.000 ouvriers qui, loin d'être tombés au réformiste étriqué et plat, s'efforcent sans cesse de développer l'esprit de lutte du prolétariat. Alors qu'avant la guerre la Belgique persistait à être, selon le mot de Marx, le paradis des capitalistes et le pays des bas salaires et des longues journées de travail, alors qu'on travaillait en 1914 douze heures par jour pour des salaires infimes, nos syndicats ont imposé dans toutes les industries la journée de huit heures et des salaires en rapport avec celui du coût de la vie.

Ces conquêtes primordiales, nous avons cherché à les assurer d'une façon définitive par l'action syndicale; d'abord en bannissant systématiquement toutes heures supplémentaires, en faisant introduire ensuite dans la loi des dispositions; la convention internationale de Washington nous garantit pour l'avenir, accru sur le terrain corporatif, la puissance ouvrière. Notre prolétariat a empêché récemment le transport des munitions pour la Pologne. Toutes ces choses se sont produites en dépit de la participation des socialistes au pouvoir, qui n'a pas entravé l'action ouvrière, et nous pouvons même dire que dans une certaine mesure elle a servi notre doctrine.

Nous estimons que l'émancipation du prolétariat ne se réalisera qu'au fur et à mesure que la force des prolétaires se développera, force individuelle et force organisée. C'est pourquoi nous avons multiplié les œuvres d'éducation; c'est pourquoi nous favorisons l'instruction des travailleurs et nous les poussons vers l'étude, car un prolétariat ignorant ne pourra que rester esclave! Nous n'attendons pas pour notre part d'un Messie quelconque ou d'hommes providentiels l'émancipation des travailleurs, et notre devise reste celle que Pottier

a formulé dans l'*Internationale* : « Ni Dieu, ni César, ni tribun ! Pro-létaires sauvons-nous nous-mêmes ! »

*Le Président.* — La parole est au camarade Caballero, de l'Union Générale des Travailleurs d'Espagne.

CABALLERO. — Camarades, je suis porteur d'un mandat de l'Union Générale des Travailleurs d'Espagne, et j'apporte aux congressistes qui sont réunis dans cette salle, aussi bien majoritaires que minoritaires, le salut fraternel des travailleurs qui appartiennent à l'Union d'Espagne. Ce salut fraternel s'adresse à vous tous, car aussi bien en Espagne que chez vous on a subi ces luttes, ces disputes entre la classe ouvrière. En Espagne nous nous sommes aussi disputés entre les deux organismes syndicaux qui existent dans notre pays depuis longtemps, et cela a abouti à une répression qui dure depuis deux ans.

L'Union Générale des Travailleurs peut être petite et avoir de modestes effectifs syndicaux, mais elle est pleine d'enthousiasme et prête à la bataille là où on l'appellera.

Les effectifs de l'année dernière étaient de 90.000 adhérents ; depuis nous en sommes à 250.000.

Cependant depuis deux ans, il faut qu'on vous le dise ici, on ne respecte en Espagne aucune loi constitutionnelle. Le droit d'association est complètement suspendu. On n'a pas le droit de se réunir ; les journaux sont suspendus par ordre du gouvernement ; tous les camarades qui se signalent dans le mouvement ouvrier sont arrêtés. Cette répression on la subit aussi bien à Barcelone que par toute l'Espagne.

Il y a un an, il est arrivé à Barcelone un homme qui a commis les plus grandes cruautés contre la classe ouvrière. On a enfermé tous les ouvriers catalans qui se signalaient dans le mouvement syndical. Ils ont été emprisonnés par centaines, par milliers, et lorsque l'entassement de la chair humaine a provoqué une épidémie, on les a transférés dans d'autres prisons ; lorsqu'elles ont été pleines, d'autres camarades ont été enfermés par la gendarmerie dans les arènes de tau-reaux.

Il faut que vous sachiez qu'il y a un grand mouvement de protestation des syndicalistes et des socialistes, mouvement qui un jour fera parler de lui. Mais le gouvernement avait peur de la Révolution ; il avait peur et il a envoyé un général, Lavarella, avec les pouvoirs d'un petit Napoléon. Cet homme a commis toutes sortes de cruautés ; il a envoyé les gendarmes chez les ouvriers qui se distinguaient dans le mouvement pour les arrêter ; ensuite on les attachait avec des chaînes et on les transportait dans des pays inconnus, loin de leur famille, loin de leurs amis. Cela s'est passé durant quelques mois, jusqu'au jour où toute la classe ouvrière a protesté et a fait un mouvement d'ensemble contre les crimes du général Lavarella ; cet homme a été destitué.

Il y a peu de temps, dans une petite ville de la province de Valence — et c'est une façon de procéder de la police espagnole, — les poli-

ciers sont allés arrêter des ouvriers à leur domicile, à deux heures du matin; comme ces ouvriers étaient transportés dans un pays inconnu, ils ont été fusillés par derrière par les gendarmes qui les conduisaient. Tout cela nous a conduit au pacte de solidarité qui a été passé entre la Confédération Nationale de Barcelone et l'Union Générale des Travailleurs. (*Applaudissements.*)

Ce pacte de solidarité a été fait, parce qu'aussi bien d'un côté comme de l'autre on a compris que de continuer à se disputer et à se calomnier dans une tendance ou une idée préconçue, c'était donner des armes à la réaction, c'était accepter toutes les conséquences d'une répression brutale qui fait honte aujourd'hui à toute l'Europe.

Peut-être après cet acte le gouvernement réfléchira-t-il, peut-être tolérera-t-il que les ouvriers puissent revenir et puissent être syndiqués; mais jusqu'à présent il continue de la même manière à suspendre les réunions et il poursuit la même répression qu'avant.

Il faut ici que la classe ouvrière française sache que si l'Union des Travailleurs et la Confédération Nationale sont obligées de prendre des mesures énergiques, si elles sont obligées, pour échapper au chaos où la répression les a menés, de sortir de la légalité pour abattre le gouvernement, il faut que la classe ouvrière française ne fasse pas attention aux mensonges d'une certaine presse, car, comme en France, la presse tend à disqualifier la classe ouvrière espagnole.

Du moment que la classe ouvrière ne demande pas autre chose que le rétablissement de la Constitution et le respect de ses droits, le gouvernement espagnol devrait comprendre, devrait admettre que la Constitution soit respectée. Mais peut-être ne le fera-t-il pas parce qu'il a peur de la Révolution. C'est alors que la classe ouvrière tout entière sera obligée de sortir de la légalité et prendre des mesures énergiques. A ce moment-là, elle demandera à toutes les Centrales Syndicales ici représentées, et particulièrement à la France, de se souvenir qu'en Espagne on a des idées comme en France, et que les gens qui vont se battre un jour sont des syndicalistes et des socialistes qui ont les mêmes sentiments que vous.

On parle beaucoup des événements et des affaires personnelles qui depuis quelque temps se succèdent en Espagne. On a dit que l'Union Générale des Travailleurs accusait la Confédération Nationale de Barcelone de propager ses attentats. C'est un mensonge; jamais l'Union des Travailleurs n'a accusé la classe ouvrière de faire des attentats personnels pour se défendre et s'organiser! Les attentats personnels qui ont eu lieu pendant quelque temps à Barcelone ne sont pas l'œuvre des organisations ouvrières syndicales, c'est l'œuvre de certaines personnes qui ont voulu d'abord, l'année dernière, organiser cette action contre les mouvements qui se décidaient en Catalogne; aujourd'hui, c'est une sorte d'organisation que vous pourriez appeler Union Civique, qui correspond exactement aux Unions Civiques de France, et ce sont ces gens-là qui pratiquent les attentats personnels pour provoquer la répression des gouvernements.

Mais vous pouvez attendre de la classe ouvrière espagnole que si

un jour elle est appelée à l'avant-garde du mouvement ouvrier pour répondre à une action, elle fera bien son devoir! (*Applaudissements.*)

*Le Président.* — La parole est au camarade Kuypers, secrétaire de l'Union Nationale des Syndicats hollandais.

KUYPERS. — Camarades, la Confédération Néerlandaise a accepté avec beaucoup de plaisir votre invitation d'assister à ce Congrès, parce que nous sommes heureux d'avoir des relations étroites avec nos camarades français, et, non seulement avec vous, mais aussi avec nos camarades d'autres pays.

Vous vous souvenez probablement que c'est notre Confédération qui a donné toutes ses forces pour maintenir les relations internationales pendant la guerre, et nous sommes heureux que notre action ait été appuyée par nos camarades français et que l'on ait réussi à unifier tous les ouvriers de tous les pays dans la nouvelle Internationale Syndicale.

Nous voulons remercier nos camarades français pour ce travail considérable et aussi pour tous leurs efforts au Congrès d'Amsterdam où la situation a été plusieurs fois difficile et a été éclaircie par leur action...

Dans tous les pays, la réaction veut se fortifier et sur le terrain politique et sur le terrain syndical. Chez nous, nous en avons fait l'expérience; on a voté contre la Révolution; nous avons fait la grève générale, mais, comme vous le savez, le Parlement a suivi notre gouvernement clérical sur le terrain économique. Les entrepreneurs et les employeurs se défendent plus fortement que jamais contre les revendications des syndicats.

Il y a chez nous de très forts syndicats d'employeurs qui marchent ensemble et font échouer toutes les grèves, et les syndicats catholiques et protestants les appuient au lieu de collaborer avec nous. C'est parce que, depuis plus de vingt ans, nos syndicats sont si fortement divisés, que notre position envers les employeurs est si difficile.

Nous avons chez nous une Confédération des syndicats catholiques, des syndicats évangéliques, des syndicats communistes, des syndicats soi-disant neutres et des syndicats indépendants dont je suis le représentant.

Notre Confédération est heureusement plus forte que toutes les autres ensemble. Nous avons maintenant, sur une population entière de 6 millions d'habitants, 240.000 membres.

Je veux vous féliciter d'avoir jusqu'ici de l'unité et nous souhaitons qu'il en soit de même dans l'avenir.

Camarades, je ne veux pas parler beaucoup. Au nom de mes camarades hollandais, je veux exprimer l'espoir que ce Congrès contribuera à la force de votre Confédération Générale du Travail, qui a le même but que la nôtre, et que nous pourrons dans l'avenir travailler ensemble dans l'Internationale, pour créer une meilleure société humaine.

*Le Président.* — Camarades, la parole est au camarade Tommasi.

**TOMMASI.** — La lettre que je vais vous lire est adressée au Congrès par la délégation russe composée des camarades :

*Dridzo-Lzovski*, membre du Bureau du Conseil panrusse des Syndicats; *F. Serguiev*, membre du Comité central de l'Union panrusse des Ouvriers des Transports; *N. Anzelvitch*, Président du Conseil des Syndicats de Pétrograd; *A. Kisseler*, Président du Comité central du Syndicat des Mineurs; *N. Lebidev*, membre du Comité central du Syndicat du Textile; *N. Antochkine*, membre du Comité central du Syndicat des Employés.

### Au Congrès des Syndicats à Orléans

Camarades,

Permettez-nous d'abord de vous remercier pour l'hospitalité que la France républicaine et démocratique nous a donnée, à nous représentants de cinq millions de travailleurs organisés de Russie. Vous êtes une partie de cette France démocratique et républicaine (du moins, beaucoup d'entre vous le disent, depuis 1914) et c'est pourquoi notre reconnaissance s'adresse aussi à vous.

Les syndicats russes ont choisi leurs délégués pour qu'ils entrent en contact direct avec les organisations ouvrières de l'Europe occidentale, et leur racontent la grande lutte et les grandes souffrances des travailleurs russes. L'on nous a envoyés pour que nous vous disions la vérité sur la Russie et pour que, d'autre part, nous nous renseignions sur votre vie et vos luttes. En partant pour l'Europe occidentale, nous savions que nous allions y trouver une réaction effrénée, et que les gouvernements feraient de leur côté tout le possible pour empêcher le contact direct entre les ouvriers de Russie et ceux de l'Europe occidentale, mais nous étions persuadés que les prolétaires des pays dits civilisés avaient assez de force, de développement et de maturité pour résoudre, en dépit des gouvernements, la question de savoir s'il fallait ou non recevoir leurs frères de combat et de servitude.

Quand l'Angleterre constitutionnelle nous refusa le visa de nos passeports et que le consul britannique de Christiania nous déclara que si nous étions des commerçants ou des représentants d'établissements financiers, il nous aurait évidemment donné l'autorisation, nous nous rappelâmes immédiatement qu'il existe encore en Europe l'héritière des principes de la grande Révolution française, le pays de la démocratie, le grand champion du droit, qui a, comme chacun sait, sauvé l'humanité du militarisme et dressé sur les ruines de l'impérialisme allemand une paix juste, honnête, durable, et basée sur le Droit. Le pays qui a connu de si grands ancêtres et quatre révolutions, les pays où tous les hommes d'Etat parlent jour et nuit de liberté, de démocratie, de civilisation, le pays où même les industriels, les financiers et les boursiers ne peuvent parler sans larmes dans la voix de Danton et de Robespierre, un tel pays donnerait évidemment l'autorisation aux représentants des masses ouvrières de Russie.

Et c'était naturel ! Qui, plus que vos journaux, brûle du désir de la vérité sur la Russie ? Qui, plus que les champions du Droit, est intéressé à ce que la situation de la Russie soit éclairée de la façon la plus juste ?



Nous n'avons reçu encore aucune réponse officielle, mais nous avons appris que le président du Conseil de France, avocat par conviction, avait répondu que, d'accord avec Loyd George, il avait décidé de ne nous laisser entrer ni en Angleterre, ni en France. Nous ne formulons aucune plainte contre M. Millerand, mais nous présentons notre réclamation à vous, travailleurs de France. Nous vous demandons: Savez-vous qu'à Paris et dans toute la France vivent des généraux russes de toutes couleurs, des contre-révolutionnaires russes, des spéculateurs, des aristocrates titrés qui ont fait de Paris un nouveau Coblentz? Savez-vous qu'à Paris, a vécu jusqu'à ces temps derniers Maklakof, qui se dit l'envoyé de la Russie, non de cette Russie qui a des frontières territoriales définies, mais de la Russie extra-territoriale, qui assiège les portes des antichambres ministérielles et supplie que l'on défende ses biens, meubles et immeubles? Savez-vous que tous ces conspirateurs, non seulement ont le droit d'entrer en France, mais reçoivent encore des subsides du gouvernement français? Pour nous, nous sommes absolument certains que l'argent donné à la contre-révolution russe n'est pas pris dans la poche du peuple, car le peuple français mériterait la condamnation la plus sévère s'il permettait qu'on dissipât cet argent pour cela, mais qu'il est pris sur les ressources personnelles de messieurs les ministres français, et cependant....

Savez-vous que le gouvernement de la France démocratique, cet ami de la liberté, fait tout ce qu'il peut, depuis trois ans, en accord avec tous les déchets de la Russie, pour écraser le prolétariat russe? Savez-vous que tous les mouvements contre-révolutionnaires, les révoltes, les attentats pour faire sauter les lignes de chemins de fer et les ponts, que tout cela a été fait avec l'aide de l'argent et des officiers de la France républicaine? Savez-vous que le drapeau de la réaction internationale, arraché des mains du tsarisme, a été relevé par la France dont les représentants ne se distinguent de ceux de la Russie tsariste que parce qu'en fusillant les travailleurs ils évoquent les principes de la grande Révolution française, tandis que nos généraux noirs et blancs évoquaient Dieu et le Tsar? Savez-vous enfin, que ce travail «civilisateur» de votre gouvernement coûte à la Russie quelques centaines de milliers de vies de travailleurs?

Evidemment, vous savez tout cela. Mais si vous le savez, qu'avez-vous fait pour maîtriser le nouveau gendarme international et l'assassin de la liberté? Qu'avez-vous fait pour mettre aux fers votre bourgeoisie déchaînée? Qu'avez-vous fait enfin, pour alléger les terribles souffrances du prolétariat russe, qui lutte seul à seul contre toutes les forces du monde capitaliste? Travailleurs, prolétaires de France, qu'avez-vous fait?

Réfléchissez, mettez-vous à notre place. En mars 1917, le prolétariat russe, épuisé par la guerre et par la famine, a renversé le tsarisme. Mais immédiatement après la révolution, il est apparu que le changement n'était qu'à la surface, que seule la forme politique était modifiée, mais que le système social, basé sur la propriété privée et l'exploitation, était resté. La bourgeoisie russe voulait faire avec nous ce qu'a fait la bourgeoisie française en 1789, 1830 et 1848; elle voulait faire crouler l'ancien régime et briser les chaînes du tsarisme par les travailleurs, et qu'ensuite ceux-ci appellent les bourgeois sages, intelligents, bien élevés et bien pensants, et leur disent: « Nous sommes de simples ouvriers, nous ne savons que donner notre vie pour notre idéal; nous ne savons que mourir sur les barricades et nous battre avec nos mains nues contre les forces armées du tsarisme; mais nous ne savons pas diriger l'Etat et profiter des fruits de la victoire. Venez et dirigez-nous. »

Ce fut ainsi pendant les huit premiers mois. Des hommes, se disant socialistes, assuraient que la classe ouvrière, ne doit pas gouverner sans bourgeoisie, que seule la bourgeoisie peut sortir le pays de la décomposition économique commençante, que seule la coalition des travailleurs avec leurs exploités peut mener à la victoire de la Révolution. La bourgeoisie russe permettait à ces bavards de pérorer, tandis qu'elle s'organisait fiévreusement pour régler son affaire avec les ouvriers « à la mode de Versailles ». Dans la classe ouvrière, dès le premier jour de la Révolution, l'inquiétude et la haine montaient et elle se demandait: « Comment, nous avons versé notre sang pour que soient au pouvoir MM. Milioukof, Goutchkof, Tretiakof, Smirnof et autres représentants patentés de la bourgeoisie russe? Nous avons fait la révolution, et notre situation économique restera ce qu'elle était auparavant? Cela ne peut pas être. »

Et l'armée épuisée disait la même chose, l'armée que le gouvernement de coalition forçait à faire la guerre; et les paysans aussi disaient la même chose, eux qui attendaient de la Révolution la terre et qui ne recevaient que des promesses du gouvernement de coalition. La Révolution posait donc à la classe ouvrière de Russie cette question: « Qui sera le maître de ce grand pays, l'exploiteur ou l'exploité? » En octobre 1917, la classe ouvrière de Russie soutenue par l'armée et les larges couches paysannes, répondit: *Dès aujourd'hui le maître de la Russie sera celui qui travaille. et personne de plus.*

*La Révolution d'octobre en Russie est aussi bien l'œuvre des syndicats que l'œuvre du Parti communiste et des soviets. Les syndicats de Russie n'ont pas seulement aidé la Révolution, ils l'ont faite; ils ont été un des facteurs les plus importants de la victoire du prolétariat. Mais depuis que le prolétariat russe a brisé les chaînes du capitalisme, il est devenu un épouvantail pour les exploités de tous les pays. Les travailleurs russes furent mis hors la loi, et le monde entier, de Londres à Buenos-Ayres, de San-Francisco à Christiania, de Paris à Tokio, s'arma contre nous. Le travailleur russe fut décrété l'ennemi du genre humain, et la Russie un repaire de bandits et d'événements? Il n'y a pas de saletés, de calomnies, il n'y a pas de mensonges qu'on n'ait versés sur la tête des travailleurs russes, parce qu'ils avaient osé lever une main sacrilège contre les principes de l'exploitation capitaliste. Et dans ce chœur des voix hostiles au syndicalisme, on entendait le glapissement de gens qui se disent chefs des syndicats ouvriers. Quelle touchante union! D'un côté, des exploités invétérés, expérimentés, les rois du coton, du fer et de l'acier et la presse bourgeoise vendue en gros et en détail, et de l'autre côté, des socialistes et des syndicalistes, dont chaque mot est relevé par toute la presse jaune. Et ces gens sortis du milieu ouvrier ne se sont pas demandé une seule fois pourquoi chacun de leur mot contre la Russie des Soviets plaît tant au goût de la presse bourgeoise, pourquoi eux-mêmes, que l'on considérerait, il y a quelques années, comme des bandits, semblables aux bolcheviks russes, pourquoi ils sont maintenant bien notés, pourquoi on loue leurs déclarations, pourquoi on leur tape sur l'épaule d'un geste protecteur, pourquoi les ennemis jurés de la classe ouvrière les complimentent avec une aménité charmante quand pour la cent et unième fois, ils se mettent à répéter et à colporter des légendes sur les crimes bolcheviks.*

Pourquoi en est-il ainsi? La chose est extrêmement simple. Il s'agit d'écraser la révolution sociale en Russie, afin qu'elle n'éveille pas les instincts de libération sociale profondément enfouis dans les masses prolétariennes? La victoire sur la bourgeoisie dans un pays prouve qu'elle

n'est pas invincible, mais les intérêts de la bourgeoisie exigent que dans la conscience de chaque ouvrier, de chaque travailleur, il soit gravé en lettres de feu que le régime actuel est quelque chose d'immuable, d'inébranlable, d'éternel, et que la classe ouvrière ne représente rien, n'est qu'une poussière humaine sans la bourgeoisie. L'école, l'église, la littérature, la science, la presse, toute la culture bourgeoise, tout est organisé pour inculquer dans les cerveaux des travailleurs l'idée que les intérêts de la classe ouvrière exigent la défense de l'ordre bourgeois et du système d'exploitation de l'homme par l'homme. Et voilà que soudain, on trouve un pays où les ouvriers et les paysans enlèvent les fabriques et les usines aux industriels, et la terre aux propriétaires fonciers; où ils exproprient les banques, les hôtels luxueux et transforment tout cela en propriété collective; où ils proclament le principe « *qui ne travaille pas ne mange pas* », et où l'on fusille les parasites et les profiteurs de toute espèce quand ils se révoltent contre les travailleurs. Comment ? fusiller des bourgeois, des tsars, des princes et des spéculateurs; fusiller des généraux : c'est une chose inouïe ! L'histoire établit comme un fait immuable qu'on peut fusiller seulement des ouvriers. L'ouvrier, comme chacun sait, aime à être fusillé. Il faut arrêter cette contagion, il faut entourer le pays d'un cercle de fer, pousser à la famine et à la misère les masses ouvrières, désorganiser, grâce à des soulèvements et à des attaques continuelles la production et dire alors au prolétariat : « Voyez quels sont les résultats de la révolution sociale, voyez où mènent les tentatives de se débarrasser des classes dirigeantes ! »

Et cependant, l'on trouve des crétiens qui, ne comprenant pas la mécanique de la lutte sociale, font écho à la bourgeoisie quand elle crie dans toutes les langues au banditisme du prolétariat russe. Mais, camarades, est-ce que vos communards n'ont pas été qualifiés de bandits, d'incendiaires, de brigands, de destructeurs insensés des lois divines et humaines ? Est-ce que les claires figures de vos héros de 1871 ne sont pas souillées par les sales calomnies et les mensonges cyniques ? Est-ce que les cagots de plume n'ont pas écrit que toutes les femmes qui ont pris part à la Commune étaient prostituées et que la Commune n'était que débauche effrénée et pure démence ? Est-ce que la claire mémoire des communards, qui nous sont chers à tous, n'est pas inondée de la boue de soi-disant historiens ? Vous, ouvriers français, vous qui avez perdu pendant la semaine sanglante de 71, 30.000 vies prolétariennes sous les salves des Versaillais insatiables, vous devez comprendre ce que valent toutes ces accusations.

Que diriez-vous si je ne sais quel socialiste ou chef de syndicat écrivait que, si la population parisienne a souffert de la famine sous la Commune, si les femmes attendaient des heures dans la rue pour du pain, si les enfants mouraient de faim et si la population se nourrissait de rats et de toutes sortes de détritiques, que si les fabriques se fermaient, c'était la faute des communards, non des Versaillais et des Prussiens qui encerclaient de toutes parts le peuple parisien révolté, dites, que diriez-vous ? Vous diriez que ce sont des crétiens finis ou des vendus. Eh bien ! comment qualifier ces socialistes et syndicalistes qui se tournent vers vous et qui vous disent : « Voyez, les ouvriers russes meurent de faim, les fabriques sont mal organisées; en Russie il n'y a pas de charbon, de pétrole, de coton et de produits indispensables, la population urbaine est épuisée, et tout cela c'est la faute des ouvriers russes, c'est la faute des bolcheviks ».

Evidemment, on peut vous dire que la classe ouvrière n'y est pour rien, que les coupables de tout sont les bolcheviks malfaisants et pervers; mais il n'y a que les enfants à la mamelle qui puissent opposer le bolchevisme à la classe ouvrière; comme si le gouvernement des Soviets pouvait exister, ne fût-ce qu'un jour s'il ne traduisait pas les intérêts vitaux les plus profonds des larges masses ouvrières. Comment appeler ces gens qui ne voient pas que depuis trois ans le prolétariat russe répand du sang dans la lutte contre toutes les forces du régime capitaliste bourgeois? Comment appeler ces gens qui ont l'air de ne pas savoir que l'on a coupé de la Russie soviétiste l'Ukraine avec son blé, le bassin de Donetz avec son charbon et son minerai, Bakou avec son naphte, la Sibérie, Arkhangel et par deux fois tout le cours de la Volga? Comment appeler ces gens qui rejettent la responsabilité des conséquences funestes du blocus de la Russie sur le prolétariat russe, lequel a souffert le plus de ce blocus même? Nous ne donnerons aucune épithète à ceux qui plantent le couteau dans le dos du prolétariat et de la Révolution russe? Vous le ferez vous-mêmes, votre instinct, votre conscience de classe vous aideront à flétrir de votre mépris tous ceux qui jettent de la boue sur le prolétariat russe, baignant dans son sang.

Camarades délégués, travailleurs de France,

Le prolétariat russe est déjà depuis trois ans aux avant-postes, il envoie bataillons sur bataillons vers tous les fronts pour lutter contre les oppresseurs internationaux. Il les envoie parce qu'il veut consolider ses conquêtes, parce qu'il sait combien de centaines de milliers de victimes parmi les travailleurs coûtera l'écrasement de la Russie soviétiste, il sait que l'aide de ses frères de classe viendra et il porte seul sur ses épaules tout le poids de la lutte; il croit dans la solidarité internationale du prolétariat, mais il n'a absolument aucune confiance dans ces gens qui, pendant les longues années de guerre, ont trahi les ouvriers dans le cadre national et ont ensuite créé entre eux une fédération internationale afin de régenter et de trahir les intérêts de la classe ouvrière dans le cadre international.

Voilà pourquoi s'est dressé contre l'Internationale syndicale d'Amsterdam le Soviet international des syndicats révolutionnaires, qui pose aux ouvriers organisés de tous les pays la question de la révolution sociale et de la dictature du prolétariat. La classe ouvrière ne peut avoir foi en ceux qui vont et viennent autour de la Ligue des Nations, organisatrice de pillages, car les gens qui ont créé avec les exploités le Bureau international du Travail sont les ennemis les plus terribles de la classe ouvrière. La Révolution russe et le prolétariat russe n'attendent rien d'eux, car ils sont de l'autre côté de la barricade.

Mais vous, travailleurs de France, permettez-vous que la Russie des Soviets soit écrasée comme la Hongrie soviétiste. Permettez-vous que des centaines de milliers de prolétaires russes tombent victimes d'une réaction déchaînée? Par les événements de la Hongrie nous pouvons nous imaginer ce qui arriverait si en Russie s'établissait, à l'aide des impérialistes étrangers, la dictature de la réaction des bourgeois et des propriétaires russes.

Si la Russie des Soviets était écrasée (mais nous sûrs que nous ne ferons pas ce plaisir au capital international) les champs et les plaines russes seraient arrosées du sang de centaines de milliers de prolétaires torturés, tandis qu'alors, même ceux d'entre vous qui nous ont insultés

pendant notre vie, voteraient pour nous des résolutions de sympathie et s'indigneraient platoniquement, comme ils le font pour la Hongrie, des atrocités de la réaction triomphante.

Nous vous remercions à l'avance d'une telle sympathie. Quand nous serons dans l'autre monde nous n'aurons plus besoin de votre sympathie. Ce qu'il nous faut, c'est non une sympathie platonique pour l'avenir, mais un secours vivant, actif, énergique, à l'instant même si du moins dans vos veines coule un sang prolétarien et non un sang empoisonné par le venin de la bourgeoisie.

Travailleurs de France,

Nous ne vous demandons rien, nous vous déclarons seulement que le jour de l'écrasement de la Russie soviétiste sera le jour de votre écrasement, le jour du grand deuil du prolétariat international.

Nous vous déclarons que les ouvriers de Russie se battront jusqu'à la dernière goutte de sang, que le fusil en main, nous tous, jusqu'au dernier, nous resterons sur les fronts intérieurs et extérieurs et nous ne nous rendrons pas à la bourgeoisie russe et internationale, quelle que soit l'assistance que votre gouvernement « démocratique » donne à Wrangel, quels que soient les efforts qu'il fera pour réaliser sur le dos du peuple russe les principes de Versailles. Et si la faim et le froid doivent augmenter, si nous devons encore résister de longs mois à l'agression de tous les chiens en laisse de l'Entente, nous tiendrons plus fortement notre fusil dans nos mains, nous serrerons plus étroitement nos rangs et nous nous battons jusqu'au bout contre la bourgeoisie.

*La victoire ou la mort!*

Travailleurs de France,

Le vieux monde s'écroule sous vos yeux, et dans le sein de l'humanité ensanglantée se dessinent les contours d'une ère nouvelle. La lutte sociale prend des proportions inouïes, la bourgeoisie, surtout la vôtre, devient chaque jour plus insolente, car elle comprend mieux que les masses ouvrières les événements qui approchent. De nous-mêmes, de notre conscience, de notre volonté révolutionnaire dépend le rapprochement de l'heure de la victoire du travail sur le capital. Une magnifique aurore se lève sur l'humanité souffrante et épuisée. L'expérience de la Russie soviétiste a prouvé que la bourgeoisie peut être vaincue; il suffit que les travailleurs aillent droit devant eux, sans peur et les rangs serrés, vers le but final.

Salut à vous, prolétaires de France! Rappelez-vous les grands exemples de votre histoire. En avant, le prolétariat russe, et que notre mot d'ordre soit: « *La victoire ou la mort!* »

*Le Président.* — Camarades, il m'est parvenu au bureau une lettre du Syndicat du Bâtiment de Beauvais dont je vais vous donner lecture.

Le Syndicat du Bâtiment de Beauvais et le Syndicat des Employés de commerce demandent au Congrès l'édition du discours de Jouhaux pour être répandu dans nos organisations, ce qui apportera la preuve matérielle de la justification du Bureau confédéral devant le Congrès.

Pour ces deux syndicats:

*Le Secrétaire du Bâtiment de Beauvais,*  
NORTIER,

*Le Président.* — Le discours de Jouhaux ayant été sténographié, il va paraître dans la brochure; cela doit suffire.

JOUHAUX. — Camarades, je ne demande pas que le discours que j'ai prononcé soit imprimé en brochure, je m'y oppose. J'ai réfuté des arguments d'ordre intérieur, et je l'ai fait parce que c'était mon devoir...

Je tiens à dire que j'ai été impassible à la lettre de nos camarades russes.

De moi ne s'élèvera contre eux aucune accusation; ils souffrent, ils exhalent leur souffrance. Ils ne connaissent pas notre lutte ou ne la connaissent que par des interprétations erronées; ceux qui sont responsables de ce qui peut être contenu d'outrageant dans cette lettre sont ceux qui les ont renseignés faussement! (*Applaudissements.*)

*Le Président.* — Maintenant, camarades, nous allons nommer le bureau de demain. On propose : comme président : SAVOIE (*Alimentation*); comme assesseurs : Mme LARA (*Artistes dramatiques*), et LORTHILLIOIS (*Transports de Roubaix*).

Voici un autre bureau pour samedi :

Président : BIDEGARAY (*Cheminots*); assesseurs : IMBS (*Alsace-Lorraine*), et FRANÇOIS-LOUIS (*Le Havre*).

La séance est levée à 19 h. 30.

---



# CINQUIÈME JOURNÉE

## *Séance du matin*

---

*Président* : SAVOIE (Alimentation).

*Assesseurs* : Mme LARA (Artistes dramatiques)  
et LORTHILLOIS (Transports de Roubaix)

## L'ORIENTATION SYNDICALE

*Le Président.* — Avant de donner la parole aux orateurs inscrits, qui sont déjà si nombreux, je tiens à vous faire deux recommandations : la première de ne pas essayer de vous substituer au rôle du président; trop souvent des congressistes veulent faire faire silence à d'autres qui parlent et n'obtiennent qu'un résultat, celui d'augmenter le tumulte.

D'autre part, lorsque, comme cela s'est produit dans deux séances précédentes, un incident se produit dans un coin de la salle, je prie les congressistes de rester à leur place et de ne pas augmenter le tumulte provoqué par une intervention plus ou moins maladroite en mettant tout le Congrès debout; lorsqu'un camarade entend une réflexion déplaisante de la part d'un de ses voisins, s'il juge qu'elle doit être relevée il doit attendre au moins que l'orateur qui est à la tribune ait fini.

### Discours de Lartigue

LARTIGUE. — Camarades, au début de cet exposé que je compte rendre aussi bref que possible, il importe, pour qu'il ne reste pas de confusion dans certains esprits, que je déclare que je ne suis pas à cette tribune au titre de représentant de la Fédération Postale, j'y suis pour représenter deux syndicats de la Fédération Postale qui m'ont mandaté; pour calmer l'esprit de quelques camarades, je tiens



à déclarer que je ne suis pas ici pour attaquer les personnes; je suis de ceux qui, lorsqu'on leur susurre à l'oreille que certains minoritaires, pour déclencher des mouvements aussi peu à propos, peuvent être vendus à la bourgeoisie, je suis de ceux qui haussent les épaules et qui passent. Mais aussi je suis de ceux qui n'ajoutent pas foi aux propos de ceux qui affirment que les militants confédérés ont un pied au quai d'Orsay.

Mayoux, permets-moi de te dire que le mot que tu as prononcé l'autre jour : « Nous continuerons ! » m'a profondément ému. Vous savez que j'ai beaucoup de sympathie pour les minoritaires, mais en vérité il importe que nous débarrassions la classe ouvrière de ces attaques. Elles font du mal, surtout au sein de cette classe ouvrière elle-même, et ceci nous conduit fatalement, au moment de la bataille, aux divisions qui la font perdre.

Je crois que tous, de très bonne foi, nous sommes des gens honnêtes, des gens sincères; je crois que tous nous sommes des révolutionnaires au sens très exact du mot, c'est-à-dire que tous nous avons le désir, non pas de modifier la société, mais de la transformer jusque dans ses fondements; il n'y a qu'une chose qui nous divise, c'est que les uns pensent qu'on peut aboutir à la Révolution par des réformes successives établies dans l'organisation politique ou économique de ce pays; il y en a qui pensent que par le jeu même des réformes obtenues par la classe ouvrière on peut aboutir à la transformation radicale de la société; et les autres — je suis de ceux-là — pensent que les réformes dans les institutions politiques et économiques n'ont aucune valeur révolutionnaire et qu'on ne réformera la société que par un mouvement d'ensemble violent, regrettable peut-être, mais nécessaire.

Tout le débat, à mon sens, devrait rouler sur cette idée de savoir si les réformes d'institutions — je ne parle pas d'augmentation de salaires —, si les réformes d'institutions politiques ou économiques ont une valeur révolutionnaire... Cette thèse réformiste est, je crois, renfermée tout entière dans le projet de nationalisation industrialisée.

Il faut même que j'avoue quelque chose; je crois avec Jaurès, puisque Jouhaux lisait un passage d'un discours de Jaurès, que plus le peuple est haussé en bien-être, plus il est près de la Révolution; mais je crois aussi, et c'est ce qui nous divise, que ces réformes d'institutions politiques ou économiques ne peuvent pas rehausser le peuple en bien-être.

Prenons le projet de nationalisation industrialisée du C. E. T. et examinons le mécanisme financier de la réforme qu'on nous propose; vous savez que dans le projet du C. E. T. on fait deux parts bien distinctes du capital : capital initial d'abord, composé par les obligations et les actions de l'heure actuelle; ce capital initial est remboursable dans une période de  $x$  années — quarante ou cinquante ans, dit la brochure — et il produit évidemment des intérêts

tant qu'il n'est pas remboursé; d'autre part, on institue un capital d'exploitation, de travail et celui-là porte intérêt pendant tout un temps indéterminé, probablement jusqu'à la consommation des siècles.

Eh bien ! dans ce mécanisme financier il faut évidemment considérer deux moments bien distincts.

Le premier sera la période de tâtonnements, la période pendant laquelle l'organisme nouveau recherchera le moyen de développer le machinisme, d'adapter l'industrie aux besoins modernes; pendant ce temps le capital initial ne sera pas remboursé, car vous entendez bien que lorsqu'on changerait les actions et les obligations de l'heure actuelle en obligations nouvelles, ce seraient des obligations payables à terme, par exemple en trois termes. Pendant toute cette première période, j'affirme que la classe ouvrière ne trouvera aucun avantage à la réforme et qu'au contraire la vie renchérra.

Lisez attentivement la brochure et, vous le verrez, on y dit bien qu'on rachètera les industries au prix réel et au prix actuel; dans la brochure on parle indifféremment du prix réel et du prix actuel. C'est donc bien dans la pensée du Conseil Economique du Travail sur le prix actuel qu'on achètera les entreprises, et si vous tenez compte de l'augmentation générale des choses, vous êtes amenés à penser qu'on sera obligé, pour un titre nominatif de 500 francs, d'ouvrir une obligation nouvelle d'une valeur nominative de 2.000 francs.

En plus de cela, vous voyez que déjà le capital d'avant-guerre, le capital nominatif des actions et des obligations, qui existe dans l'industrie sera multiplié par quatre, et je vous fais remarquer en passant qu'il y a très peu d'actions qui ont quadruplé leur valeur. De plus, vous serez obligés de payer pour ces obligations nouvelles un intérêt assez élevé, parce que sans cela les capitaux d'exploitation qui serviraient à exploiter les industries nationalisées se retireraient de ces industries pour apporter davantage dans les industries non nationalisées.

En plus de cette augmentation de la valeur réelle et de l'intérêt vous aboutissez encore à ceci, c'est que forcément il faudra que vous remboursiez, et c'est le projet du C. E. T., le capital initial; en vérité je me demande sur quoi vous allez prendre l'argent pour rembourser ce capital initial. Sur les bénéfices, dites-vous? Mais alors ils deviendront formidables ! Disons que la transformation d'actions en obligations sera une diminution des bénéfices et qu'on pourra prendre sur cette diminution des bénéfices pour payer le rachat; mais l'objection n'est pas sérieuse, ce sont des sommes formidables qu'il faudra employer, et c'est justement pour cela que vous aboutirez pendant la période de premier amortissement à faire augmenter le prix de la vie.

LAVIEILLE. — Vous supposez qu'il n'y a pas réorganisation des services.

LARTIGUE. — Je conçois trois sortes de périodes : obligations émises à 15, 30 et 45 ans.

Vous pensez bien que pendant cette première période de quinze ans, l'industrie que vous nationaliserez ne va pas se transformer du jour au lendemain ; on n'arrivera pas à adapter l'industrie aux besoins modernes ; eh bien ! pendant cette période la vie augmentera et le prolétariat, au lieu d'y trouver des avantages, y trouvera des inconvénients.

Puis, peu à peu, lorsqu'on aura par exemple remboursé les premières obligations de quinze ans, le capital initial diminuant, il est évident que l'intérêt prélevable sur le travail des producteurs diminuera aussi ; il est évident que le machinisme étant développé on arriverait à une diminution, à la baisse du prix de la vie, mais — et c'est ici que j'attire votre attention — le projet du C. E. T. ne parle pas de la représentation de l'industrie devant le consommateur, il ne parle pas de la suppression de la liberté du commerce, et si vous tenez compte de ce fait, vérifiez que lorsque par exemple le bétail a diminué de prix dans le Midi, vous le payez aussi cher dans les villes. Il faut que nous recherchions les raisons. Ces raisons, ce sont les intermédiaires qui se glissent entre le producteur et le consommateur et lorsque, réformant certaines parties de la production, vous aboutirez à la base à une diminution, laissant substituer le mercantilisme, vous n'aurez pas devant le consommateur une diminution sensible et probablement pas du tout, de sorte que vous aboutissez fatalement avec le système du C. E. T. à n'apporter aucun avantage matériel à la classe ouvrière.

Lui apporterez-vous un avantage moral ? Je ne le pense pas non plus. Je ne pense même pas que la classe ouvrière sera élevée en bien-être. Prenez toujours le projet du C. E. T., applicable à la société actuelle, et voyez comment sont conçus les organismes directeurs de ce Conseil Economique du Travail.

D'abord un tiers de représentation des grandes institutions gouvernementales, de l'Etat adaptable à la société actuelle ; l'Etat restera tel qu'il est, c'est-à-dire que son premier pied de la représentation sera évidemment contre la classe ouvrière et contre les représentants.

Deuxième partie de la représentation : les consommateurs, et, toujours dans la société actuelle, je suppose que le Conseil Economique du Travail n'a pas eu la douce illusion de penser que les coopérateurs seront représentants dans cet organisme. Il y aura, vous pouvez en être assurés, beaucoup plus de représentants des chambres de commerce que des coopérateurs, et encore dans ce deuxième tiers beaucoup plus de représentants du capitalisme, de la bourgeoisie que de la classe ouvrière.

Reste le troisième tiers : les travailleurs. Dans les travailleurs on place les techniciens et les travailleurs manuels. Certes, je suis de ceux, voyez-vous, qui admirent les techniciens du Conseil Econo-

mique du Travail; je suis de ceux qui, lorsqu'ils songent que des hommes qui ont des situations enviables ne craignent pas de les perdre pour se mettre au service de la classe ouvrière, les admirent; mais en revanche, et les techniciens qui sont au Conseil Economique du Travail le savent, dans l'organisme qu'ils veulent constituer il n'y aura pas que des techniciens de l'U.S.T.I.C.A., ils savent qu'il y a beaucoup plus de techniciens qui ne sont pas de l'U.S.T.I.C.A., de sorte que dans cette troisième représentation vous aurez encore une majorité de techniciens qui seront avec la bourgeoisie contre la classe ouvrière.

Par conséquent, quel est l'avantage moral que vous retirerez de cette constitution? Les deux, trois représentants de la C. G. T., de la classe ouvrière seront noyés; qu'obtiendront-ils? Rien! Ils se découperont, et ce sera tant mieux!

Evidemment j'entends la question que vous allez me poser. Vous allez me dire: « Eh bien! donnez une conclusion; puisque le travail du C. E. T. n'aboutit à rien, il faut mettre quelque chose à sa place. »

Vous entendez bien que je ne suis pas de ceux qui entendent faire la Révolution toutes les cinq minutes sans personne derrière nous. Je suis de ceux qui constatent que la classe ouvrière de ce pays n'est pas révolutionnaire à l'heure actuelle, mais en revanche je suis de ceux qui se demandent si un changement de ligne générale d'orientation ne permettrait pas d'amener la classe ouvrière de ce pays à être révolutionnaire dans un délai très bref. (*Applaudissements.*)

C'est pour cela que la solution que je propose est que le Conseil Economique du Travail — contre lequel je ne suis pas encore, je voudrais des modifications de forme et nous en parlerons un jour ou l'autre quand certains événements seront passés — je voudrais que le C. E. T. n'ait plus pour mission de sortir des projets adaptables à la société actuelle; je voudrais que le C. E. T. ait le courage de dire la vérité, de dire qu'il ne faut pas replâtrer la société, qu'il faut la modifier, et je voudrais que la valeur des techniciens du C. E. T. soit mise en œuvre pour étudier justement les détails essentiels de l'organisation de la société syndicaliste que nous rêvons tous. Lorsque ce Conseil Economique du Travail nous aurait apporté cette œuvre complète, lorsque nous, les militants, nous pourrions aller, au cours de notre propagande, trouver le prolétariat de ce pays, le prolétariat industriel et de la campagne, et même les petits bourgeois qui ont intérêt à être révolutionnaires, dire avec un projet étudié à ce prolétariat: « Voilà ce que vous deviendrez demain », lorsque nous pourrions répondre aux questions qui nous sont posées, et vous savez combien il en est de posées: « Mais que deviendrai-je, moi, dans votre société révolutionnaire? », j'ai la conviction absolue que non seulement le prolétariat industriel, mais le prolétariat tout entier sera révolutionnaire, et nous pourrions faire la Révolution. (*Applaudissements.*)

Camarades, j'arrive maintenant à une question qui va me séparer des minoritaires, je veux parler de l'adhésion à la III<sup>e</sup> Internationale. Je déclare tout de suite que je suis contre l'adhésion à l'Internationale Syndicale de Moscou.

Vous comprenez que ceci demande des explications. Je suis contre l'Internationale de Moscou, d'abord parce qu'il est évident (et je crois que personne de bonne foi ne peut le nier) que la tendance de Moscou qui s'explique, qui se soutient, est une tendance qui essaie de subordonner le mouvement syndical au mouvement politique ; ceci ressort à mon avis des conditions d'admission faites au Parti socialiste. Je dis que la ligne générale de Moscou est cette théorie que la politique doit primer le syndicalisme. Je déclare que je ne suis pas du tout de cet avis ; et certes, camarades du Parti socialiste, parce que révolutionnaire je ne suis pas éloigné de croire que le premier acte de la Révolution sera de prendre le pouvoir politique ; je ne suis pas éloigné de croire que le Parti socialiste dirigera les affaires du pays au lendemain de la révolution, mais Dumoulin avait raison lorsqu'il disait : « Peut-être serez-vous au pouvoir pendant un temps déterminé, mais nous, nous resterons C. G. T. et nous aurons des revendications à poser. » Et puis, voyez-vous, je conçois l'organisation d'une société où il n'y aurait plus de pouvoir politique ; je pense que la fin dernière ce sera le syndicalisme, que le socialisme c'est une étape, mais que le syndicalisme est une fin.

DELAGRANGE. — Nous sommes d'accord.

LARTIGUE. — Alors, c'est bien !

Autre raison pour laquelle je suis contre l'Internationale de Moscou : c'est parce que fatalement l'adhésion à cette Internationale entraînerait une scission, non seulement nationale, mais surtout internationale. Eh oui ! que voulez-vous faire en réalité ? Sortir de l'Internationale Syndicale qui groupe l'ensemble des syndicats du monde, et aller faire une Internationale où vous serez isolés d'une partie du syndicalisme mondial ?

Cependant, au fond de nous, quelle est la valeur surtout que nous attribuons à l'Internationale ? Nous pensons aux possibilités révolutionnaires, mais nous constatons aussi qu'elle n'est pas durable, qu'elle ne s'établit définitivement que si les autres pays sont capables de défendre le régime en révolution contre le capitalisme, et c'est pour intensifier cette action que nous sommes internationalistes.

Nous faisons la scission dans l'Internationale ; une partie des forces ouvrières vont à une forme internationale et l'autre reste à celle constituée.

S'il se produit une révolution dans le pays, vous aurez peut-être pour la défendre la partie du prolétariat qui adhérerait à l'Internationale révolutionnaire, mais si l'autre partie du prolétariat ne la défend pas, vous n'aurez pas fait grand'chose !

Que vous restiez dans une Internationale ou dans l'autre, vous ferez toujours l'action que vous croyez devoir faire au point de vue national pour sauver nos idées. Mais nous avons perdu notre meilleur atout, nous n'avons plus d'accès dans cette Internationale, nous ne pouvons plus y aller défendre nos idées et je crois que nous perdons notre influence.

Enfin la troisième raison est la plus importante de toutes. C'est que, camarades minoritaires, j'affirme qu'il est inopportun de poser le problème. J'ai bien peur que Merrheim vous le dise : à l'heure actuelle c'est permettre l'ouverture de la discussion ; poser le problème, c'est permettre à ceux qui ne sont pas partisans de l'Internationale de Moscou de dire pourquoi ils n'en sont pas partisans, et par conséquent c'est permettre la dissociation des forces ouvrières.

Je crois que le premier problème qui se pose à la conscience du prolétariat à l'heure actuelle c'est de sauver la Révolution, parce que sur la vague qui se déverse sur l'Europe, à l'heure actuelle, nous n'avons qu'une espérance, c'est la Révolution russe.

Je pense que si nous posons le problème de l'adhésion à la III<sup>e</sup> Internationale, nous pourrions ne pas avoir, pour la défense de cette Révolution, l'unanimité du prolétariat comme nous devrions l'avoir.

Prenez par exemple les critiques apportées par Merrheim contre l'adaptation du communisme russe à la situation française. Il est évident qu'en faisant cela, Merrheim n'avait en aucune façon la pensée d'attaquer la Révolution russe ; mais il n'en est pas moins vrai que pour le prolétariat qui lit cela, que pour les masses prolétariennes de ce pays, les attaques de Merrheim ont peut-être été une cause de diminution d'énergie, parce que vous savez que les masses ne font pas de distinction entre l'adaptation en France et en Russie, elles ne voient que des attaques à la Révolution russe, et alors on nous demande : « Pourquoi nous demandez-vous de défendre la Révolution russe, puisque ce n'est pas une révolution sociale, paraît-il ? »

Voilà pourquoi j'affirme encore une fois que je crois que vous seriez sages de retirer votre proposition d'adhésion à l'Internationale de Moscou ; je crois que ce n'est qu'à cette condition que vous arriverez à faire défendre par le prolétariat de ce pays la Révolution russe, et si vous faisiez ce geste vous seriez en droit de dire au Bureau confédéral, à Merrheim, à Bartuel : « Le problème se pose ; il faut que les masses ouvrières de ce pays tout entières défendent la Révolution russe. Nous n'entamons pas de campagne sur l'adhésion à la III<sup>e</sup> Internationale, mais vous vous ne devez pas entamer cette campagne ».

DUMOULIN. — Et le Parti ?

LARTIGUE. — Le Parti fera ce qu'il voudra, mais ce qui m'intéresse c'est le syndicalisme et l'action de ses militants. Pour éclaircir cette action, il faut que les uns et les autres nous nous disions bien que le moment n'est pas venu de faire de la critique. Il ne s'agit pas de

savoir s'il y a une dictature en Russie ou s'il n'y en a pas; la Russie est en pleine période révolutionnaire, traquée de tous les côtés, et nous savons qu'avant que cette Révolution se soit stabilisée, il a fallu faire de la dictature; nous savons que la Révolution bourgeoise française, à laquelle ces messieurs les bourgeois rendent de profonds hommages, a fait pis que de la dictature, et cependant nous affirmons et les bourgeois affirment que c'était un mal nécessaire. (*Applaudissements du côté minoritaire*). Peut-être en Russie la dictature du prolétariat, qui ne s'expliquerait pas quand la Révolution sera stabilisée, lorsque la Russie sera débarrassée des attaques internationales, des attaques capitalistes de tous les pays, peut-elle s'expliquer à l'heure actuelle. Je crois qu'en période révolutionnaire nous ne devons avoir qu'un souci : sauver la Révolution. L'heure de la critique n'est pas venue. Je demande au Bureau confédéral, à Merrheim, à Bartuel de cesser leurs critiques, mais il faut que vous retiriez l'adhésion à la III<sup>e</sup> Internationale.

Je dis ma façon de penser, camarades minoritaires; je dis que tant que vous resterez sur ce terrain, vous ferez plus de mal à la Révolution russe qu'autrement.

Ma conclusion, car je vous ai promis d'être bref, est que nous sommes au point de vue économique, en Europe, dans une situation révolutionnaire, et je voudrais que de ce débat sorte cette vérité : que seuls des moyens violents, regrettables mais nécessaires, nous permettront de nous affranchir totalement. Par conséquent, je voudrais aussi que l'on dise que dans ces conditions, si le Congrès adoptait le point de vue que je lui soumettais au sujet du C. E. T., il faudrait qu'on se dise qu'une grève générale ne pourrait être qu'insurrectionnelle. Si vous dites cela — permettez-moi de ne pas insister, vous allez me comprendre — si vous dites : « Une grève générale insurrectionnelle, vous ne la ferez pas tous les jours, » vous ne direz pas : « En temps de grève générale, restez dans la légalité, » vous direz : « La guerre est déclarée, légalement ou non il faut vaincre ! » (*Applaudissements*.)

*Le Président.* — Camarades, je m'excuse de m'opposer à ce qu'on pose des questions aux camarades qui sont à la tribune, mais en faisant cela, je défends le droit de parole des camarades qui sont inscrits.

On vient de me transmettre une proposition :

*Le Congrès décide que trois orateurs de chaque conception prennent la parole sur l'orientation syndicale.*

Je me permets de faire remarquer que sur l'orientation les conceptions sont assez nombreuses.

SEMART. — Je demande qu'après les quatorze orateurs inscrits on reprenne cette motion immédiatement et qu'on n'en accepte plus.

*Le Président.* — Vous avez entendu la proposition du camarade Semart?

On demande les noms des orateurs; les voici :

FIQUET, MILLION, LAURIDAN, RIVELLI, MAYOUX, JACQUEMIN, FRAGO, MARCHAND, AUDINET, VERDIER, CAÏTI, BEDOS, DUMOULIN, SIROLLE, FROSSARD, MERRHEIM.

Etes-vous partisans, camarades, de clore la liste de ces orateurs?

## Intervention de Jullien

JULLIEN. — Camarades, si notre camarade Dumoulin ne m'avait pas fait les honneurs de la manchette de l'*Atelier*, je ne serais pas venu à cette tribune parce que déjà de nombreux orateurs marseillais défendront notre tendance et, plus qualifiés que moi, sont venus ici faire connaître quelle était leur tendance et la situation des Bouches-du-Rhône. Mais j'ai peur qu'en voulant ridiculiser une idée, on se serve de la tactique qui consiste à ridiculiser les autres.

Tu sais, Dumoulin, que je suis dans une situation difficile; tu sais que j'ai été critiqué, tu sais que dans les Comités Nationaux vous avez ridiculisé notre attitude, et lorsque tu écris: « Le discours-programme du camarade Jullien », je voudrais savoir si c'est la personnalité du camarade Jullien ou l'idée représentée par lui que tu attaques, ou si tu veux attaquer la personnalité et l'idée que représente le camarade Jullien, en se servant de cette personnalité, de cette idée pour ridiculiser la minorité dont je suis ?

Si c'est cela, nous allons nous entendre et je vais te mettre à ton aise. Je dis que oui, il y a une idée, idée combattue de ce côté parce que cette idée n'est peut-être pas encore prête à matérialiser; mais je viendrai dire ici ce que beaucoup pensent, je viendrai dire ici ce que l'on dit dans les masses. J'aurai le courage de le dire malgré, je le répète, la situation difficile dans laquelle je me trouve, étant donnée la position que j'ai prise à une certaine époque.

Camarades, pour cela nous allons, si vous le voulez, remonter à la Charte d'Amiens. Lorsque dans un Comité National, je présentais des ordres du jour provenant du syndicat du Bâtiment de Marseille, ordres du jour qu'on a ridiculisés, ordres du jour concernant la Charte d'Amiens, Merrheim se dressait et disait: « Vous votez un ordre du jour concernant la Charte d'Amiens et vous ne la connaissez pas! »

La masse ne connaît pas la Charte d'Amiens, la masse ne comprend pas la Charte d'Amiens; il y a confusion entre la masse et cette Charte, parce qu'il y a confusion entre l'application de cette Charte d'Amiens et les faits.

La Charte d'Amiens émettait cette idée originale qui est venue se



répéter, se faire jour par la bouche de Griffuelhes, de Klemczynski aussi, quoique les tendances fussent différentes au sein du Congrès du Havre. Que disait-elle cette charte d'Amiens, dans son esprit? Que le syndicalisme se suffisait à lui-même. Elle était soutenue par l'article des statuts qui dit que dans la Confédération Générale du Travail on ne peut pas faire de politique.

Nous l'avons suivie cette charte d'Amiens; nous avons tâché, nous, simples militants, de l'appliquer, et nous nous sommes trouvés devant les faits qui nous faisaient comprendre que cette Charte ne se suffisait pas à elle-même! Quant aux moyens d'application de cette charte, camarades, on disait: « Le syndicalisme se suffit à lui-même et nous devons nous séparer de l'action politique ». Il y en avait qui disaient que l'action politique devait aller de pair avec l'action économique; mais la majorité des organisations syndicales de l'époque, adhérentes à la Confédération, faible par ses effectifs à cette époque, combattaient dans les élections le mouvement politique et prêchaient l'abstention... C'est de l'histoire, cela, c'est de l'histoire vécue, non pas puisée dans les livres, mais dans la vie continue; là, camarade Mayoux, je suis d'accord avec toi, et tu es d'accord toi aussi avec Jouhaux sur ce point-là, c'est que l'expérience ne s'apprend pas dans les livres, mais que l'on se fait une conception au cours de sa vie.

Eh bien! Le syndicalisme se suffit donc à lui-même, aussi bien ou surtout, disiez-vous, dans son action. En quoi consistait cette action, sinon en une action directe, sinon en une action de fait? Mais vous aviez aussi, au Congrès de Marseille, voté une motion sur l'antimilitarisme et contre la guerre; et lorsque la guerre a éclaté, vous vous êtes aperçus que ce syndicalisme avait fait faillite et qu'il ne se suffisait pas à lui-même puisque les masses ne vous ont pas compris et qu'elles ont répondu à l'appel de la mobilisation. A ce moment-là, sinon le jour de la déclaration de guerre, sinon les premiers jours où, nous devons tous le reconnaître, à part quelques camarades qui ont élevé la voix, parce qu'ils le pouvaient, la masse complète, la masse entière des travailleurs, a répondu à l'appel. Mais après, pendant que les syndicats étaient désorganisés, puisque pour au moins 80 p. 100 nous étions mobilisés, pendant que la classe ouvrière était muselée, pendant qu'elle était obligée de se taire, il y avait des hommes qui auraient pu élever la voix s'ils avaient été assez nombreux. Ces hommes, ce sont ceux qui représentaient la classe ouvrière au Parlement. Et dans quelle situation les avez-vous mis puisqu'ils n'étaient pas en nombre et que d'un autre côté vous avez dit que le syndicalisme se suffisait à lui-même?

! Eh bien! camarades, nous avons suivi cette évolution, nous avons vécu cette vie et nous avons compris que le syndicalisme ne se suffisait pas à lui-même

Ah! le syndicalisme se suffit à lui-même!... Je ne sais pas si le camarade Laurent, des Fonctionnaires, s'en souvient; mais quand il a

assisté à une réunion des fonctionnaires à Marseille, au moment du 21 juillet où nous faisons une propagande intense pour arriver à faire marcher les fonctionnaires comme les autres corporations, ils se sont dressés et nous ont dit : « Mais nous croyions que la C. G. T. ne faisait pas de politique ! » Et l'on nous jetait à la face que les questions que nous considérons comme des questions sociales, des questions qui intéressent la Confédération Générale du Travail, qui répondent à l'esprit de la Charte d'Amiens, cette masse ne les comprend pas parce qu'il y avait confusion; et nous accusait, lorsque nous voulions la voir se dresser en faveur de la Révolution russe et des points posés pour la grève du 21 juillet, de faire une grève de politiciens. Vous voyez donc que la masse ne comprend pas cette Charte d'Amiens, car il y a confusion dans la Charte : elle avait peut-être raison cette masse, et nous en avons fait la triste expérience.

En tant que syndicalisme, il est facile, représentants des grandes Fédérations, représentants d'organismes centraux, d'émettre des théories; il est facile de se diviser en tendances; mais ce qui est plus difficile, c'est de réaliser l'action, ce qui est plus difficile, c'est de ne pas se laisser déborder par les eaux, ce qui est plus difficile, c'est d'apporter quelque chose de matériel aux camarades; c'est surtout ce qu'ils veulent, et moins de boniments! (*Applaudissements.*)

Je dis que lorsque nous nous trouvons sur le terrain des revendications corporatives, notre action syndicale, notre action directe se suffit lorsqu'il s'agit de faire obtenir une augmentation de salaires ou une réduction des heures de travail par une grève, pour une organisation solide; mais lorsque nous nous trouvons dans un état de faiblesse tel que même cette organisation en grève ne se suffit pas pour imposer au patronat armé, la réalisation de ses revendications, nous sommes obligés de faire appel aux autres organisations, et l'on ne peut pas, pour une organisation et pour une question de salaires, décréter une grève toutes les vingt-quatre heures. Cela n'existe pas, et alors quel moyen employons-nous? Nous employons le moyen de conciliation ou de la parlotte; nous allons dans le cabinet du préfet, comme on l'a dit, terminer la grève.

ORSINI. — Jullien parle en son nom et non pas au nom des minoritaires !

JULLIEN. — Pour cette question-là, nous sommes obligés d'employer des moyens qu'au fond nous réprouvons tout de même, mais que nous sommes obligés d'appliquer. (*Applaudissements.*)

Lorsque nous passons du terrain corporatif au terrain de la réalisation de la transformation sociale, lorsque nous voulons posséder nos moyens de production, non pas simplement un contrôle contre lequel nous nous sommes toujours élevés, mais lorsque nous considérons que nous sommes capables, émancipés par nous-mêmes parce que nous possédons en nous la force nécessaire pour faire vivre notre usine qui en l'espèce est le désordre, nous nous heurtons aux

représentants de la politique qui ne sont pas de notre classe et qui ne veulent pas nous donner nos moyens de production.

Voilà la situation devant laquelle nous nous trouvons. Et, qui plus est, nous sommes obligés de nous séparer même des personnalités qui ont les mêmes conceptions que nous, puisque le syndicalisme se suffit à lui-même, et que nous sommes arrivés à cet état de choses où nous pouvons réaliser le programme que l'on nous a mis dans la Charte d'Amiens. Nous sommes dans cette situation de ne pas pouvoir le réaliser, parce que cette Charte d'Amiens met un fossé entre nous et le Parti politique qui veut réaliser à notre place..

Je ne sais pas, camarades, si je développe assez bien ma pensée; je ne sais pas si on me comprend, mais je crois que l'on saisit aussi bien de ce côté que de celui-là...

Le mal est là; il est dans cette Charte d'Amiens et on ne veut pas y revenir; on veut rester sur cette Charte d'Amiens, mais simplement sur le terrain de la revendication par la grève, de la réalisation par la grève, et on ne veut pas employer d'autres moyens, on le déclare du moins à cette tribune; or, d'un côté comme de l'autre, on emploie des moyens, individuellement, dans le parti politique.

Nous avons vécu la vie confédérale et syndicale, et malgré les critiques et même les calomnies nous n'y avons pas fait notre situation, nous l'avons perdue, par conséquent nous pouvons parler. Nous n'avons pas perdu que notre situation, nous avons perdu quelque chose de plus cher, c'est la santé.

Je suis venu apporter ces choses à la tribune, parce que je les sens et qu'à Marseille on les sent aussi, et aussi parce que personne ici n'a eu le courage de les apporter. Je suis venu dire ces choses parce que j'ai voulu enlever ce ridicule dans lequel Dumoulin m'avait mis ainsi que l'idée que je représente, afin que ceux qui me remplaceront ne puissent être ridiculisés comme je l'ai été. Et quelle affirmation encore pour appuyer cette thèse, c'est que Dumoulin, après avoir bien attaqué le Parti socialiste, non le socialisme, parce que si nous ne possédons pas tous les idées socialistes, si nous n'avons pas tous lu Bakounine ou Karl Marx, nous savons que du fait que nous entrons à l'atelier, nous sommes des socialistes, parce que nous souffrons de l'exploitation.

Mais j'ai remarqué, Dumoulin, que tu attaquais ce Parti socialiste, et comme conclusion, tu disais : « Si vous voulez cesser vos attaques — alors ce ne serait qu'une question d'attaques ? — nous marcherons la main dans la main et nous trouverons une solution qui nous permettra de marcher de pair. » Vous continuerez de créer la confusion si l'on cesse les attaques; c'est ce que nous ne voulons pas. Nous voudrions qu'ici on s'explique loyalement et franchement, parce que cette atmosphère de calomnies, de luttes intestines entre nous existe à cause de la confusion qui subsiste sur le fond. Je crois que nous sommes tous d'accord pour vouloir la révolution et la transformation sociale, puisque c'est l'article même des statuts de la Confé-

dération Générale du Travail Mais par les méthodes, les moyens à employer et aussi par le manque d'explications sur la Charte d'Amiens aux masses et par une adoption d'action qui vient renforcer cette Charte, nous nous trouvons devant des masses qui quelquefois ne veulent pas marcher ou ne veulent marcher que pour des questions de salaires.

On dit qu'il y a un état révolutionnaire dans la masse. Je le sais mieux que quiconque : la masse est mécontente; elle est mécontente parce qu'elle souffre, mais au fond, dans son 'fer intérieur, elle ne sait pas bien ce qu'elle veut; et justement à mesure qu'on augmente les salaires, à mesure que la vie matérielle est meilleure pour cette masse, on la voit cette même masse, révolutionnaire le premier jour de la grève pour une question de salaires et même pour une question sociale, se refroidir pour la question sociale, lorsqu'elle a obtenu satisfaction, pour ne bénéficier que des avantages obtenus sur les questions de salaires.

Si nous faisons comprendre à cette masse ce qu'est la Charte d'Amiens; si vous permettiez à tous les travailleurs organisés sur le terrain de la lutte de classes, de mener la lutte non en paroles, mais en faits, avec les salariés, sur le terrain politique et économique en même temps, certainement il continuerait à y avoir dans les deux camps ceux qui sont partisans de la révolution immédiate et ceux qui sont partisans du moindre effort, mais il y aurait cette union parfaite sur le terrain politique et le terrain économique qui grouperait dans ces deux éléments des hommes qui ont les mêmes aspirations parce qu'ils ont les mêmes besoins, parce que ce sont des exploités, parce que ce sont des salariés.

Camarades, je n'effleurerais pas le sujet de la III<sup>e</sup> Internationale, ni de l'orientation d'après les tendances, parce tu l'as dit, Orsini, je ne suis pas ici le représentant de la minorité et je laisse à la minorité le soin de désigner son orateur pour défendre les questions de tendances; mais j'ai peur que même en restant chacun sur ses positions, au lieu de grouper la classe ouvrière dans une même action économique et politique, vous continuiez à la diviser, parce que partisans de la III<sup>e</sup> Internationale comme la fraction du Parti qui ira à la III<sup>e</sup> et qui fera la scission, peut-être pourrions-nous faire une scission ici.

Vous savez bien, puisque vous l'avez combattue à Marseille, que vous n'êtes pas partisans de la scission, que nous ne sommes pas partisans de la scission, que nous ne voulons pas diviser la classe ouvrière; mais s'il y a scission dans le Parti, vous ne pourrez pas empêcher des camarades ouvriers, ceux qui ne comprennent pas encore la III<sup>e</sup> Internationale, qui ne comprennent que des questions de salaires, de se passer dans l'action politique de ce parti politique qui ira à la III<sup>e</sup> Internationale. Nous verrons encore ce que nous avons vu, des camarades salariés être dans le mouvement politique de l'autre côté de la barricade. C'est ce que nous voudrions éviter, et nous pouvons

l'éviter si nous menons la lutte avec des éléments exclusivement ouvriers.

Vous voulez escorter les intellectuels ? Cela ne tient pas debout ! Les intellectuels, camarades, sont des travailleurs comme nous, et j'espère bien que dans la société future — que peut-être nous ne verrons pas — vous aurez l'ouvrier-paysan-intellectuel, c'est-à-dire connaissant la technique de son métier, travaillant la terre pour vivre et ayant l'intelligence de savoir qu'on doit lutter.

Alors, camarades, je ne suppose pas que vous vouliez faire une nouvelle classe des intellectuels et de ceux qui sont les éternels manuels ; donc, si c'est le but que vous poursuivez, nous disons avec Bartuel que nous sommes capables de présenter quelque chose sans les intellectuels. Les intellectuels peuvent venir avec nous, comme les fonctionnaires qui sont avec nous, sous la responsabilité de leurs organisations, d'après le mandat qu'ils ont reçu.

Je me rallie à une motion minoritaire présentée, indiquant que, quoique partisans d'une action politique et économique parallèle, nous voulons, étant donné que le but définitif est la révolution économique, que le Parti politique ne soit qu'un moyen d'action, soit subordonné à la Confédération Générale du Travail, et en reçoive ses directives, c'est-à-dire celles de l'organe économique. (*Applaudissements.*)

*Le Président.* — La parole est au camarade Fiquet.

## Discours de Fiquet

FIQUET. — Camarades, en venant à ce Congrès, j'avais pensé qu'il aurait été possible de réaliser l'unité des ouvriers au sein de la Confédération Générale du Travail ; il paraît, après le vote sur le Rapport moral, que chaque tendance a l'intention ferme de garder ses positions.

Pour mon compte je ne suis pas de ceux qui demandent que les tendances disparaissent, mais je voudrais que les polémiques cessent de part et d'autre ; je voudrais que l'on puisse se mettre d'accord sur une résolution d'action afin d'éviter la division de la classe ouvrière qui est poursuivie systématiquement depuis plusieurs mois.

Camarades, chaque tendance se réclame plus ou moins de la Charte d'Amiens. Les uns — je veux parler de l'extrême-gauche — prétendent marcher beaucoup plus en avant que les autres et reprochent à la tendance de droite de ne pas faire les efforts nécessaires pour diriger la classe ouvrière vers son but. Je voudrais rappeler au Congrès que depuis que j'appartiens aux organisations syndicales, on m'a toujours dit que le but du prolétariat était d'arriver à la transformation sociale de la société, que le prolétariat organisé syndicalement tendait à la suppression du patronat et du salariat.

J'entendais Lartigue qui disait que la classe ouvrière dans ce pays n'était pas révolutionnaire. Je n'ai entendu personne dire à cette tribune au cours de la discussion sur le Rapport moral — Lartigue ne l'a pas dit non plus, il a dit le contraire; Julien n'en a pas parlé — que la situation est nettement révolutionnaire dans le pays.

Ce que nous voudrions voir, ce serait l'adoption, au sein de la Confédération Générale du Travail, d'une action qui permette d'exploiter au moment propice cette situation révolutionnaire. En effet, on peut considérer que par la suite des événements de 1914 à 1918 la Confédération Générale du Travail était dans l'obligation d'avoir la position qu'elle avait prise; mais nous disons que depuis l'armistice elle a peut-être eu tort de se stabiliser dans cette situation; quant aux autres, nous pensons qu'ils veulent aller un peu vite, la préparation des masses n'étant pas suffisamment faite.

Oui, tout à l'heure, notre camarade Lartigue faisait allusion à la situation qui nous était faite au sujet de la discussion sur la III<sup>e</sup> Internationale; et puis il ajoutait que pour son compte les camarades qui avaient posé cette question à cette tribune diminuaient l'action en faveur de la Révolution russe. A nos camarades minoritaires, je voudrais demander si la question posée par eux, pour l'adhésion à la III<sup>e</sup> Internationale, a été bien discutée dans les organisations syndicales, et si les organisations syndicales n'adhèrent pas plutôt à la III<sup>e</sup> Internationale tout simplement pour la Révolution russe que pour le principe de l'adhésion. Je voudrais avoir des éclaircissements sur ce point, et alors peut-être pourrions-nous examiner à fond cette question. Mais je pense que ce n'est pas dans ce Congrès que nous pouvons discuter sur cette question aujourd'hui. J'ajouterai même que pour l'avenir et l'action future de la Confédération Générale du Travail, il est très difficile aux congressistes de se prononcer d'une façon claire et précise.

Hier, avant-hier, on a rappelé ici comment et sous quelle forme on avait voté dans certaines organisations; nous pouvons dire, sans crainte d'être démentis par personne que les décisions prises, aussi bien pour la droite que pour la gauche, ont été prises un peu suivant la volonté de ceux qui sont à la tête des organisations syndicales. On n'y a pas reflété, ni pour les uns ni pour les autres, la pensée précise des camarades qui sont adhérents aux organisations, et pour notre compte nous voudrions voir procéder par voie de referendum direct des organisations, pour pouvoir avoir la pensée précise des militants qui sont inscrits dans ces organisations.

Camarades, la Charte d'Amiens indique que le syndicalisme doit engager l'action de lutte de classes sous toutes ses formes. Nous voudrions, pour notre compte, revenir à cette action qui fut menée dans le passé. A ce moment-là — les vieux militants s'en rappellent, ceux qui sont entrés dans les organisations syndicales, il y a dix, douze ou quinze ans — on faisait de la Confédération Générale du Travail un spectre rouge, un épouvantail pour empêcher les ouvriers

de s'organiser; on leur disait : « A la C. G. T., mais ce sont des gens qui veulent mettre tout à feu et à sang, ce sont des gens qui se servent de la machine à bosseler et de la chaussette à clous. » Eh bien! camarades, de cette action nous devrions nous souvenir, nous devrions nous rappeler les enseignements qu'on nous a donnés aux uns et aux autres. Nous voudrions voir, en ce qui concerne l'action même des organisations propres, nous voudrions voir l'action de la Confédération Générale du Travail plus effective, plus précise sur tous les terrains.

On a abordé ici la question de la lutte de classes et de la collaboration de classes. Il s'agirait de savoir où commence la lutte de classes et où elle finit, où elle commence la collaboration de classes et où elle finit. Je crois que nous devons situer le problème en commençant par nous prononcer par là.

Bidegaray disait, dans la discussion du Rapport moral, que pour son compte, pour faire réintégrer nos camarades cheminots révoqués, il irait jusqu'à aller voir le président de la République. Les autres disent : « Si vous n'acceptez pas de collaboration, il ne faut pas en faire du tout, même pas pour faire appliquer les lois sociales qui sont votées. » Et c'est ainsi qu'il faudrait déterminer le point de départ de la collaboration de classes et son point terminus, de même que pour la lutte de classes.

En effet, peut-on qualifier de collaboration de classes une action menée pour exiger l'application de la journée de huit heures, par exemple? Peut-on qualifier de collaboration de classes une action menée pour faire appliquer le repos hebdomadaire dans certaines corporations? Peut-on qualifier de collaboration de classes les démarches qui sont faites pour les victimes d'une action, pour demander que certains camarades obtiennent leur réintégration? Peut-on qualifier ces actions de collaboration de classes, alors que souvent elles sont demandées par la masses des camarades qui sont derrière les Conseils syndicaux et derrière l'organisation centrale?

Camarades, pour déterminer d'une façon précise cette collaboration de classes, il faudrait que l'on puisse nous dire si ces actions doivent être maintenues. Je considère, pour ma part, que ça ne peut pas être de la collaboration de classes, mais à une condition : c'est que cette action soit faite après l'action des organisations syndicales, parce que d'une façon générale, quand on a recours à un arbitrage quelconque, ce n'est qu'après qu'une action a été engagée par les organisations, et l'on ne peut pas taxer cette action de collaboration de classes dès l'instant que ces démarches n'ont pas été engagées avant d'engager une action par les organisations.

En ce qui concerne l'action que nous entendrions voir mener par la Confédération Générale du Travail pour la lutte de classes, nous disons qu'exploitant la situation révolutionnaire dans laquelle se trouve le pays et les pays voisins, nous devrions préparer les esprits à cette action révolutionnaire; nous devrions à tout instant chercher

à amalgamer l'esprit de nos camarades dans les organisations pour que le jour où il serait utile d'engager une action qui pourrait aller jusqu'à la grève générale insurrectionnelle, parce que, qu'on le veuille ou non, ce ne pourra qu'être sur ce terrain qu'on pourra arriver à une transformation totale de la société; si le jour de cette action, les masses ne sont pas prêtes nous aurons beau dire, nous ne serons pas suivis par la totalité de nos adhérents. De là le sens des quelques explications que j'avais à fournir à ce Congrès.

Pour conclusion, je vais donner lecture d'une résolution que je dépose sur le bureau du Congrès au nom du syndicat des Travailleurs de l'industrie de la Viande de la Seine.

*Le Congrès:*

*Considérant que l'action du prolétariat ne peut être efficace que si elle est unitaire, cette action doit donc être élevée au-dessus de toutes les personnalités;*

*Considérant que le syndicalisme tend à la suppression du patronat et du salariat, un régime nouveau doit se faire jour, en prenant pour base la lutte de classes sous toutes ses formes;*

*Considérant que, devant le capitalisme organisé internationalement et soutenu par la pire réaction gouvernementale, la classe ouvrière ne doit former qu'un bloc compact, prêt à culbuter tout régime ne répondant pas à ses aspirations;*

*D'autre part, seule une propagande intense pourra réaliser l'unité ouvrière; mais cette propagande ne pourra se faire et cette unité se réaliser qu'à cette condition expresse: les injures plus ou moins violentes des uns et des autres doivent cesser immédiatement.*

*Le Congrès déclare:*

*Que dans l'intérêt de la classe ouvrière organisée, et pour faire disparaître les dissentiments personnels, il est utile que tous ceux qui ont entretenu des polémiques et suscité des injures regrettables, fassent abstraction de leur personne.*

*Tenant compte, en outre, de la tâche accomplie dans le passé par les uns et les autres, il serait bon de connaître la véritable pensée de la classe ouvrière et son degré de confiance en ceux qui la dirigent et en ceux qui pourraient la diriger.*

*Pour cela, qu'elle se prononce par voie de referendum sur la nomination de la Commission administrative et du Bureau confédéral et sur le programme d'avenir de la C. G. T. afin d'éviter les erreurs qui trop souvent se produisent dans les votes de Congrès, étant donné que trop souvent des délégués se prononcent avec leurs opinions personnelles.*

*En conséquence, le Congrès décide:*

*De nommer une Commission spéciale chargée de rédiger ce referendum;*

*Invite le Comité confédéral national à ne nommer la Commission administrative et le Bureau confédéral qu'à titre provisoire, en attendant les résultats de ce referendum, et lui donne mandat de mettre immédiatement ces décisions en application.*

Syndicat des Travailleurs de la viande de la Seine:

FIQUET.



Camarades, je sais que d'autres résolutions seront déposées sur le bureau du Congrès; je sais que nos camarades minoritaires et majoritaires vont venir avec leurs motions respectives; je demande au Congrès d'essayer de réaliser l'unité à la fin de ce Congrès, sur ces motions, par une Commission spécialement nommée à cet effet.

Il faut absolument, étant donnée la coalition capitaliste internationale, que nous puissions, en sortant du Congrès d'Orléans, nous trouver devant ceux qui ont trahi la classe ouvrière, que nous puissions leur dire, malgré les dissentiments qui nous divisent sur des questions de tactique ou de méthode : nous vous faisons voir et nous vous montrerons que nous sommes décidés à mener une action commune. Ce que nous sommes disposés à faire, c'est de pouvoir arriver à démontrer à la bourgeoisie de ce pays, à la bourgeoisie internationale qui cherche à diviser pour régner — la réaction doit être satisfaite des divisions qui ont animé ce Congrès pendant les quatre premiers jours —, c'est de pouvoir leur dire à la sortie de ce Congrès : « Vous avez perdu votre temps, nous sommes prêts à marcher la main dans la main. » Et le jour où les événements nous précipiteront devant cette action absolument nécessaire, pour éviter que les hommes soient dépassés par les événements, nous serons tous prêts à répondre présent pour la transformation et pour le bien du prolétariat tout entier. (*Applaudissements.*)

## Discours de Million

MILLION. — Camarades, l'intérêt de ce débat réside, je crois, dans le fait qu'il faut que nous trouvions une solution à la crise dont souffre le mouvement ouvrier. A quoi serviraient six journées de discussion si nous devons partir de cette salle les mains vides, et si le lendemain nous devons nous heurter à nouveau comme par le passé.

Notre camarade Fiquet a présenté ici une solution, et j'aurais applaudi à son geste d'union — non pas d'unité complète, car je n'ai pas l'illusion de croire que nous pouvons faire l'unité complète au point de vue tendances — mais au moins d'union morale, si sa motion ne se terminait pas par un referendum.

J'estime que cela est dangereux, qu'il ne nous appartient pas de faire plébisciter nos secrétaires confédéraux, la Commission administrative... Oui, je crois qu'il y a quelque chose à faire pour amener un apaisement dans les esprits; nous devons le trouver dans un éclaircissement des idées. Il faut bien que d'une manière ou de l'autre nous sortions d'un mal de guerre, qui sévit sur nous en ce moment, où notre C. G. T., il faut l'avouer, est impuissante à faire quoi que ce soit contre le capitalisme, contre les dirigeants. Les trois quarts de l'activité des militants se dépensent en coups portés les uns contre les autres et qui nous diminuent en nous rapetissant nos

hommes, alors que cependant, dans le mouvement ouvrier, nous sommes riches en valeurs, riches en énergies. Nous nous entre-tuons, nous nous combattons méchamment, perfidement même parfois, et la presse bourgeoise n'a qu'à récolter ce que nous semons à droite et à gauche pour nous frapper, pour nous meurtrir. Il faut toujours que des hommes soient dans la tombe pour qu'on reconnaisse leur valeur. C'était le cas de Jaurès que tout le monde accablait hier et qu'aujourd'hui on bénit!

Il ne faut pas tout de même que nous tombions définitivement dans ce travers; à droite comme à gauche il y a des militants convaincus, il y a des gens qui font tout pour que nous parvenions au rêve que nous voulons réaliser, mais il faut aussi que dans les tendances qui se choquent, qui se heurtent, on mette un peu moins de méchanceté, qu'il y ait un peu plus de courtoisie, un peu plus de cordialité entre nous.

Comment pouvons-nous faire pour que de ce Congrès sorte une orientation précise, une solution? Oh! j'estime qu'il faut examiner les tendances qui se heurtent et les idées qu'elles représentent.

Majorité, minorité? Que signifient ces termes à l'heure actuelle?

Oui, pendant la guerre, à l'heure de la tourmente, ils avaient une raison d'être; il y avait une raison d'avoir une minorité agissante, et j'étais un des premiers de cette minorité, à l'heure où certes il y avait quelque mérite peut-être à y appartenir. La guerre totalisait sans distinction de conception tous les efforts pour lutter contre le fléau; peu m'importait si le camarade qui se plaçait à côté de moi était de conception un anarchiste, un camarade socialiste réformiste ou révolutionnaire; il était contre la guerre, il était de ma tendance contre la guerre.

Mais la guerre est terminée. Il faut décider pour pouvoir former un groupe, pour pouvoir former une fraction, ce que représentent à l'heure actuelle les mots majorité et minorité. Des camarades qui pensent différemment, qui n'ont pas du tout les mêmes conceptions les uns et les autres, mais qui sont unis soit pour détruire ce qui existe, soit pour le maintenir...

J'estime que ce n'est pas digne de notre-mouvement ouvrier. Il faut une fois pour toutes que nous vidions ce débat et que nous nous débarrassions de ces épithètes. Revenir au passé? Peut-être la lutte était-elle plus claire, mais la situation se présente à l'heure actuelle sous un jour différent.

Révolutionnaires? Cela au moins a le mérite de signifier quelque chose. Et si nous voulons à l'heure actuelle qu'il sorte une précision de ce débat, il faut encore une fois que nous examinons ce que renferment ces formules.

Réformistes? Quels sont ceux d'entre nous qui, à juste titre, et sans qu'il y ait rien dans mes paroles de blessant pour eux, puissent se revendiquer de ce titre — ce sont ceux qui n'admettent de valeur à

notre mouvement ouvrier que s'il poursuit un but réformiste de transformation sociale. C'est l'extrême-droite; le mot Révolution seul leur fait peur.

Révolutionnaires ? Ceux qui n'accordent aucune valeur à l'action revendicative et qui ne voient que le but final de transformation sociale. Voilà l'extrême-gauche.

Eh bien ! je crois qu'entre l'extrême-droite réformiste et l'extrême-gauche révolutionnaire, il y a place pour une grande tendance, celle que nous représentons, la tendance du syndicalisme révolutionnaire, c'est-à-dire qui repose d'abord sur l'action d'améliorations quotidiennes, sur l'action revendicative, sur l'action sociale ensuite, et sur l'action de transformation sociale comme but final. Nous estimons que si une entente entre tous les éléments qui partagent ce point de vue sortait de ce Congrès, peut-être nous aurions fait œuvre utile.

Croyez que de l'autre côté nos adversaires n'en ont pas la vue juste ? Je n'en veux pour preuve que la façon dont le grand journal bourgeois le *Temps* qualifie nos luttes de tendances. Il dit : « Les uns veulent détruire brutalement l'ordre social, les autres veulent le corrompre, le désorganiser, l'annihiler systématiquement; les uns et les autres sont les ennemis de la société. » On lit plus loin en effet : « Il n'y aura rien de changé, les minoritaires cherchant, et les majoritaires cherchant comme les minoritaires, à se servir des masses laborieuses organisées pour réaliser par le désordre et l'anarchie ce qu'ils appellent l'idéal social du prolétariat. »

Voilà donc les raisons que nous donnent nos adversaires de classes, et j'estime que nous pouvons à présent admettre qu'il est possible de nous entendre sur ce terrain précis, à condition que nous nous soyons débarrassés des attaques qui nous gênent pour une entente élargie, une entente qui permette au mouvement ouvrier de reprendre son œuvre utile.

Je sais que le gros grief qui est lancé contre une fraction du mouvement ouvrier est, comme le disait le camarade Fiquet, la collaboration de classes. Permettez-moi, camarades, de dire qu'on a abusé beaucoup de cette formule. A l'Union du Rhône, nous sommes contre la collaboration de classes et nous voulons l'affirmer, parce que de tout temps, nous avons eu la même pensée, parce que jamais un geste de nous n'est venu entacher cette ligne de conduite immuable que nous nous sommes imposée.

Mais collaboration de classes cela veut dire que nous ne voulons pas de rapports permanents avec les pouvoirs publics; cela ne veut pas dire qu'il ne peut pas y avoir une discussion momentanée sur un point précis, parce qu'alors, partout vous le savez bien, comme on vous le démontrait hier, il y aurait collaboration de classes. Et croyez-vous qu'il n'y a pas quelque exagération à accuser en ce moment la C. G. T. de faire de la collaboration de classes ?

Comment, collaboration de classes ? Allons ! à l'heure précise où il y a menace de dissolution de la C. G. T., au moment où le gouver-

nement ne veut même pas reconnaître son existence, il y aurait collaboration de classes? Collaboration de classes au moment où l'on veut dissoudre les syndicats de fonctionnaires? Et vous craignez qu'à ce moment il y ait des points de jonction entre le mouvement ouvrier et les pouvoirs publics, alors qu'au contraire les coups s'annoncent plus drus, plus serrés, plus impitoyables sur le mouvement ouvrier, qu'ils n'avaient été dans notre époque d'avant-guerre.

Collaboration, mais alors il fallait admettre qu'il y avait surtout collaboration chez ceux qui sont au Parlement, qui par leur attitude quotidienne consolident le régime bourgeois; chez ceux qui sont dans les conseils généraux, dans les conseils municipaux; dans le fait même d'accepter le régime des conseils de prud'hommes; par tous les contrats que l'on signe. Et quand des camarades parlent en ce moment de créer des Conseils Ouvriers dans les usines, ne voyez-vous pas qu'avec les Conseils Ouvriers vous justifierez le même reproche, puisqu'il y aurait un Conseil Ouvrier qui collaborerait avec le patron en signant les décisions que voudrait prendre le patron. Par conséquent il ne faut pas donner à cette formule la valeur qu'elle ne peut pas avoir, car vous arriveriez à condamner l'action de nos camarades italiens. Vous avez admiré le beau geste des métallurgistes italiens s'implantant dans les usines, mais ensuite ils ont été obligés d'accepter l'accord de Giolitti.

Si en France nous avons accepté la même formule, quel tollé n'aurions-nous pas soulevé contre nous, alors qu'il s'agit d'une Commission paritaire comprenant six membres de la Confédération Générale patronale industrielle, et six membres de la C. G. T. ouvrière, dont deux techniciens placés sous l'autorité du patronat?

Oh! je ne critique pas la Confédération Générale italienne, je ne critique pas ce qu'ont fait nos camarades; ils ont agi dans la plénitude de leurs possibilités du moment et je ne méconnaiss pas l'excellent esprit qui régnait parmi eux, mais je voudrais que l'on soit juste et que nous n'admirions pas ce qui se passe à côté de nous alors que nous critiquons constamment ce qui se passe chez nous.

Il faut arriver à nous accorder la même tolérance, comprendre que dans la société actuelle il faut que nous élevions notre mouvement ouvrier contre la collaboration de l'exploiteur et de l'exploité; cela nous l'acceptons, cela nous le demandons; nous sommes contre la participation aux bénéfices qui serait de la collaboration de classes, et je dois vous dire que je souhaiterais même pour ma part, au nom de l'Union du Rhône, que l'Internationale Syndicale examine la possibilité de ne voir dorénavant dans le Bureau International du Travail, qu'un organisme de documentation, de statistique, car hier, Millerand condamnait cet organisme en faisant la louange d'Albert Thomas. Nous souhaitons qu'il y ait là une orientation nouvelle, mais nous estimons que d'une façon générale notre mouvement ouvrier peut s'entendre à présent sur une ligne de conduite nettement définie qui est pour la conquête revendicative, avec le constant idéal de la suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme.

Il faut que nous établissions un programme net, précis, pour donner la voie au mouvement ouvrier, voie qui lui manque en ce moment, et que nous nous attachions à réaliser des revendications et à maintenir par-dessus tout intégralement celle des huit heures que nous avons obtenue; il faut que nous proclamions notre droit au repos pour la vieillesse; il faut que nous disions que nous voulons, dans les usines, des délégués ayant autorité pour renseigner les organisations ouvrières sur ce qui se passe dans l'usine; il faut que nous demandions la nationalisation des grands services publics, parce que nous ne pouvons pas, comme on l'a été en Russie, être pris au dépourvu; les Russes ont eu à connaître des difficultés que nous ne devons pas connaître, nous, parce que nous devons nous y préparer, parce que nous avons le temps pour cela; il est logique que dès à présent nous étudions les moyens de ne pas connaître les souffrances de nos camarades russes. Par-dessus tout, nous devons proclamer à la face du monde et nous devons rallier la classe ouvrière autour de ce programme; pour cela le C. E. T. a une œuvre utile à jouer.

Je crois que de ce côté on a été injuste quand on a critiqué l'existence même du C. E. T. Quoi! Nous étions quelques syndicalistes révolutionnaires qui nous préoccupions de ce qu'à la C. G. T. on ne s'occupait pas suffisamment de l'œuvre d'avenir. Toujours des préoccupations immédiates, mais l'on ne songeait pas au lendemain... Et un jour, quand on crée un organe qui a pour mission principale de s'occuper de préparer l'avenir, les mêmes camarades se dressent contre ceux qui veulent réaliser ce programme! De ce côté-là ils font fausse route.

Il peut y avoir critique sur la façon dont les études sont conduites, sur la façon dont est composé le C. E. T., il ne peut y avoir de critique réelle, judicieuse sur l'existence même du C. E. T., parce que j'estime que de ce côté, en perfectionnant les moyens d'action de la classe ouvrière, nous allons à la Révolution par le moyen le plus sûr et le plus immédiat. (*Applaudissements.*)

Il faut maintenant, camarades — puisque le sujet est à l'ordre du jour, qu'on le veuille ou non — que nous examinions aussi la position que nous devons prendre en face de la III<sup>e</sup> Internationale. Oh! Il ne faut pas que nous cherchions à éluder le problème; il faut que nous examinions loyalement entre nous ce qu'il convient de faire.

Est-ce que la III<sup>e</sup> Internationale se présente devant le mouvement ouvrier sur le même plan qu'elle se présente pour le mouvement politique? Nous disons que non. Il y a une différence fondamentale. Les Russes n'ont pas l'habitude de mâcher leurs expressions, ils sont parfois brutaux, et vous savez bien que lorsqu'ils constituent la III<sup>e</sup> Internationale, ce n'est pas une Internationale de coalition qu'ils veulent constituer, c'est une Internationale qui a des directives précises, très claires, nettement définies; elle est l'Internationale marxiste, et à ce titre les socialistes marxistes ont leur place à la III<sup>e</sup> Internationale de Moscou.

Nous disons à ceux qui sont logiques avec eux-mêmes, lorsqu'ils sont ici, même les autres : « Qu'iriez-vous faire là où vous n'avez pas votre place ? »

L'Internationale marxiste réveille les vieilles luttes de l'ancienne Internationale où Bakounine se dressait avec son idéal libertaire. Et ne dites pas, camarades, que c'est pour une question d'opportunité que vous allez vous mélanger à ceux qui sont imprégnés de la doctrine marxiste; à ce moment-là vous faites fausse route, vous vous trompez, et tout en sympathisant avec ceux qui sont à leur place, la nôtre n'est pas là-bas, nos conceptions sont différentes. Oui, au point de vue syndical, nous devons d'abord examiner ce qu'est le mouvement ouvrier, avant de songer à adhérer à la III<sup>e</sup> Internationale.

De quoi est rempli notre mouvement ouvrier, si ce n'est de salariés venant au syndicat, non pas avec un brevet de socialistes, non pas avec une adhésion à une doctrine quelconque, mais parce que du fait même qu'ils sont salariés ils ont leur place dans le syndicat. Le jour où vous proclamerez l'adhésion à la III<sup>e</sup> Internationale, vous serez obligés de mettre une barrière à la porte du syndicat; vous serez obligés de demander aux adhérents non plus simplement d'avoir un employeur, mais d'abord d'adhérer aux principes directeurs de la III<sup>e</sup> Internationale. (*Applaudissements.*) Vous ferez à ce moment-là deux prolétariats : un prolétariat socialiste et un autre prolétariat qui n'est pas préparé, un autre prolétariat qui comprend des salariés tout court, qui comprend des exploités. Si vous faites un prolétariat socialiste dans ces syndicats, vous arriverez en somme à réaliser un double emploi avec ce qui existe dans le Parti socialiste; vous aurez les mêmes éléments groupés dans deux organismes différents, mais vous n'aurez plus le mouvement ouvrier tel que vous le comprenez à l'heure actuelle, qui s'étend partout à la généralité des travailleurs.

C'est pourquoi nous disons que le bloc ouvrier doit se faire au-dessus de toutes les divergences d'écoles pour constituer une véritable force de transformation sociale, et — qu'on le veuille ou non — c'est ainsi seulement, sans distinction de tendances (j'insiste sur ce point), que nous resterons fidèles à la Charte d'Amiens confirmée au Havre.

Vous parlez toujours de la Charte d'Amiens, des discussions que nous avons eues à cette époque; mais il y a encore le Congrès du Havre qui, en 1913, a clarifié les idées sur ce point. C'est moi qui suis monté à la tribune pour combattre la thèse qui avait apportée Renard au nom de la Fédération du Textile, thèse qui comportait l'adhésion, sous une forme déguisée, du syndicalisme au Parti socialiste. Nous disions non à cette époque, et encore aujourd'hui, avec le même état d'esprit, sans avoir varié en quoi que ce soit, nous disons : « Non! le syndicalisme doit s'élever au-dessus de tout; il est lui-même; il ne peut se compromettre avec personne, pas même avec ses amis. » (*Applaudissements.*)

Il a une raison d'être essentielle, une raison fondamentale; c'est que la grève qui constitue l'arme par excellence du syndicalisme ne

peut pas être le fait simplement d'une élite, elle est le fait des masses, elle demande des troupes, elle demande du monde, et dans ces conditions nous ne pouvons pas nous contenter simplement de groupes d'affinité plus commodes à manier. Certes, on aurait moins de difficultés dans ces syndicats réduits à faire voter des motions outrancières, mais notre tâche ne serait pas complète, parce qu'après il faudrait aller chercher la masse, et à ce moment-là, où la trouverions-nous?

Je sais qu'on a critiqué, parfois avec juste raison, l'état d'esprit qui animait l'Internationale Syndicale. Moi-même, qui ai assisté comme délégué de la C. G. T. à la reconstitution de l'Internationale Syndicale à Amsterdam, je vous avoue qu'à certains moments j'étais un peu sceptique devant l'état d'esprit qui animait un certain nombre de délégués étrangers; je me demandais si vraiment on se débarrasserait de tout sentiment nationaliste; mais il faut l'avouer, depuis, un progrès s'est réalisé, l'Internationale Syndicale s'est élevée au-dessus des contingences des nationalités, et son action pour la Hongrie nous a rassurés. Tous, camarades, vous avez approuvé unanimement au Comité National le manifeste qu'elle a lancé pour la Révolution russe, où elle disait qu'en cas de guerre fratricide entre les peuples, la grève générale devrait être proclamée par l'Internationale. Voilà le geste que nous lui demandions, le plus beau geste qu'elle pouvait accomplir. Et comment vouliez-vous aller plus loin que ce que l'Internationale vous offrait? Disons que l'Internationale poursuit une évolution heureuse, et je crois qu'il serait désirable que nos camarades socialistes parviennent à comprendre qu'ils n'ont pas intérêt à chercher à mettre la main sur l'organisation syndicale, bien au contraire.

Oui, l'Internationale de Moscou peut vivre, elle peut grandir, se développer! Elle ne doit pas s'opposer, bien au contraire, à l'Internationale Syndicale avec laquelle elle pourrait être appelée à collaborer un jour ou l'autre.

Disons qu'en ce moment et sur ce point il faut nettement définir notre pensée. Nous sommes nettement pour la Révolution russe sans arrière-pensée, sans restriction, parce que nous estimons que la Révolution russe appartient au prolétariat tout entier, qu'elle contient ses espoirs, qu'elle est imprégnée de son idéal, et si en ce moment difficile de gestation les Russes n'ont pas pu réaliser tout ce qui était dans le programme prolétarien, elle contient en elle-même l'immense espoir d'avenir que nous devons soutenir et comprendre.

J'avoue qu'hier, à la lecture de la déclaration faite par notre bon camarade Tommasi, j'ai été quelque peu peiné d'entendre les formules dont se servaient nos camarades Russes.

Moi aussi, je comprends parfois leur injustice à notre égard, parce qu'ils ont souffert, parce qu'ils souffrent encore, parce qu'ils craignent que leur Révolution vienne un jour à succomber sous les coups de nos adversaires. Mais ne comprenez-vous pas qu'en ce moment il faudrait que nos camarades russes s'efforcent de susciter l'enthousiasme

siasme des masses ouvrières, au lieu de heurter les sentiments d'un grand nombre de camarades qui cependant leur apportent leur sympathie?

J'aurais voulu que le Congrès se lève dans un geste unanime pour saluer la Révolution russe, mais il y avait d'autres formules, il fallait comprendre la portée morale du geste qu'il fallait accomplir hier. (*Applaudissements.*)

Je voudrais que, pour la Révolution russe, nous ne fassions pas un éclat virulent de nos critiques. Je sais que de côté et d'autre il y a eu des discussions pénibles; mais, avouons-le, les torts ne sont pas simplement d'un côté. Des camarades discutent un régime parce que, de ce côté-là, il leur vient des appréciations malveillantes sur la sincérité des militants, et alors une partie critique s'établit.

Ah! je suis de votre avis; en ce moment, il ne devrait y avoir dans le mouvement ouvrier qu'un bloc pour soutenir la Révolution russe, et je voudrais que tout de même, à la fin de ce Congrès, nous sachions faire le geste nécessaire, à la fois pour la Révolution russe et pour la vitalité de notre Confédération Générale du Travail que nous aimons bien malgré tout les uns et les autres, alors que cependant trop souvent nous l'affaiblissons de nos critiques malveillantes.

Vous savez bien que dans le prolétariat on ne comprend pas les attaques portées contre le Bureau confédéral et la Commission administrative, les attaques qu'on adresse trop souvent à la C. G. T.; si vous affaiblissez dans l'esprit du public la valeur morale de la C. G. T., c'est le mouvement lui-même que vous affaiblissez et toutes ses possibilités d'action!

C'est pourquoi nous disions que, soit pour la C. G. T., soit pour l'Internationale Syndicale, il faut savoir comprendre quelles sont les forces que nous devons utiliser et non pas amoindrir. Mais l'Internationale Syndicale, camarades, c'est l'immense réservoir où vous pourrez puiser pour pouvoir alimenter vos groupes, car ses 27 millions d'adhérents vous offrent des possibilités révolutionnaires, car la Révolution ne se fait pas simplement avec une fraction minimum du prolétariat! Il n'en reste pas moins que ce moyen d'action a encore une portée immense si nous savons l'utiliser consciemment.

Le dernier mouvement que nous avons fait, peut-être dans de très mauvaises conditions, nous a renseigné sur ce que peut être un arrêt du travail généralisé dans la nation; mais ne croyez-vous pas qu'à ce moment nos yeux doivent se tourner vers l'Internationale Syndicale pour lui demander qu'au moment propice une action générale de l'Internationale puisse se déclancher. A ce moment-là, elle aurait une autre valeur d'action que la grève générale que nous avons faite. Oui, à présent, il n'est plus possible de distinguer entre les nations; les prolétariats peuvent ensemble faire le geste de libération.

Si vous enlevez à l'Internationale Syndicale ses éléments les plus actifs, vous enlevez la possibilité de mainmise sur l'immense réservoir qui est à votre disposition, et qui n'y sera plus parce que vous n'aurez plus les militants qui pourront l'entraîner dans le sens de



votre orientation. Nous disons qu'il ne faut pas diminuer le mouvement ouvrier qui n'a déjà pas trop de forces.

C'est pourquoi je demande qu'une fois pour toutes nous restions bien nettement sur les positions que je vous demandais de définir tout à l'heure.

Il ne faut pas nous faire dire que nous sommes hostiles au mouvement socialiste. Nous estimons qu'il a sa place dans le pays, mais à côté de nous, et nous estimons surtout que ce qui peut être le plus meurtrier pour le socialisme, c'est de persévérer dans son entreprise de mainmise sur le syndicalisme. Non ! une fois pour toutes, il faut renoncer à cet espoir parce qu'en France, le mouvement ouvrier sera révolutionnaire ; il gardera son autonomie, il gardera ses positions. Il faut que nous défendions jalousement l'unité confédérale nationale comme l'unité générale du prolétariat.

Nous disons que nous sommes à des heures douloureuses où tous les anciens militants, sans distinction de tendances, doivent se ressaisir. Si nous continuons à persévérer dans notre situation présente, c'est l'impuissance que nous avons en face de nous et la disparition de nos moyens d'action. Il faut nous relever dans un geste, je ne dirais pas unanime, au point de vue tendance, mais d'action. Nous pouvons tous aimer la C. G. T., vouloir une action décisive ; nous pouvons toujours nous entendre sur certains points et nous pouvons aussi, comme je vous le disais tout à l'heure, sortir de ce Congrès avec l'impression nette que pour l'action d'avenir nous saurons nous entendre, nous unir, faire l'unité morale !

Gardons l'unité morale de la C. G. T., gardons l'unité internationale, et je suis persuadé que notre mouvement ouvrier restera encore comme le phare lumineux qui amènera les travailleurs à l'action décisive, à l'action libératrice.

## Discours de Rivelli

RIVELLI. — Camarades, sur toutes les tables il y a la motion minoritaire du Congrès de la région parisienne qui doit être présentée par les minoritaires à la fin de cette discussion.

Je m'attends donc à ce que l'on propose l'adhésion à la III<sup>e</sup> Internationale, et c'est pour indiquer tout de suite que les Inscrits maritimes sont contre la III<sup>e</sup> Internationale que je monte à cette tribune. Je ne ferai pas un discours, je présenterai tout simplement les observations des marins de notre pays sur les motifs qui font que nous sommes opposés à cette adhésion et que nous voulons rester strictement cantonnés sur le terrain de la Charte d'Amiens.

Camàrades, permettez-moi de rappeler que les marins de notre pays ne se contentent pas de discours, n'écrivent pas beaucoup et parlent encore moins, qu'en toutes circonstances, depuis le com-

menacement de la guerre jusqu'à ce jour, ils ont démontré qu'ils savaient accomplir leur devoir et tout leur devoir syndicaliste.

Pendant la guerre — j'en appelle au trésorier qui seul parmi tous était resté à son poste grâce à son âge, — les Inscrits maritimes, pour ne pas permettre la violation de la loi de réglementation du travail, n'hésitèrent pas à se faire envoyer sur le front. Or, lorsque je prends la circulaire de Zinoviev, je m'aperçois que les premières lignes sont injustement une injure à mes camarades; il dit que « les chefs de l'ancien mouvement se mirent, dans la plupart des cas, eux et leurs organisations, à la disposition des gouvernements bourgeois, que toutes les lois sur la protection du travail furent abrogées par la bourgeoisie avec l'entier consentement des chefs des syndicats. Un travail obligatoire extrêmement lourd, un travail de forçat fut imposé par la bourgeoisie d'accord avec les mêmes militants ». C'est une injure, cela !

Quand on s'appelle Zinoviev, lorsqu'on est à la tête des Soviets, on ne lance pas des accusations comme celles-là sur la tête de gens qui, je le répète, à l'ouverture des hostilités se sont dressés contre les bourgeois, contre les armateurs et les gouvernants, et les ont obligés à respecter cette loi de 1907 que nous n'avons arrachée qu'après de multiples grèves.

Camarades, il y a autre chose dans cette circulaire de Zinoviev; il y a, pour ceux qui veulent bien la lire et pour ceux qui savent ce qui se passe dans le mouvement ouvrier, la preuve indéniable qu'on ne peut pas nous accuser nous, les Inscrits maritimes de France, de ne pas avoir apporté à la Révolution russe toute l'aide que cette Révolution méritait. Comment! Avant même que la résolution de Lyon ne fût prise, dans nos ports du Nord comme de l'Ouest et du Sud, les camarades refusaient de transporter des munitions! Si je suis monté à la tribune du Congrès de Lyon pour faire la déclaration au nom de mes camarades, c'est parce que je savais que le mouvement était commencé, que la Révolution russe pouvait compter sur nous, comme elle peut encore compter sur nous, mais à une condition: c'est qu'on ne nous calomnie plus !

Il n'y a pas que Zinoviev qui nous injurie et dit des mensonges. J'ai un journal là — je ne vais pas aller chercher la *Vie Ouvrière* qui en a dit des masses, — j'ai un journal qui paraît pour la première fois et pour le bien de la cause! Il a pour titre *C. T. M.*, et je lis que dans le port de Marseille des navires battant pavillon russe, blanc-bleu-rouge, arrivent et partent après avoir opéré leur chargement. La plupart des navires interalliés sont partis chargés de munitions et de troupes noires. Voilà pour le port de Marseille, et ici il y a la résolution prise par les syndicats maritimes au Congrès de Lyon, lue par moi à la tribune; à ce nouveau mensonge, j'oppose ce document, sur lequel il y a des timbres; c'est un accord relatif à un bateau, passé entre les directeurs du Transit maritime et le syndicat des Inscrits maritimes du port de Marseille.

Voilà une preuve de ce que font les marins quand on veut envoyer des munitions en Russie.

Faut-il que je cite d'autres faits?

... Nous sommes fiers, très fiers d'appartenir à la Confédération Générale du Travail. Il n'y a pas vingt ans que nous y sommes venus; nous y sommes venus à notre heure, après un incident dont Griffuelhes doit se rappeler, mais nous y sommes venus avec tout notre cœur, toute notre âme, toute notre force économique. Cette force, nous la mettons à la disposition de la Confédération Générale du Travail en premier lieu, mais nous la mettons, aussi à la disposition du mouvement ouvrier international, en quelque circonstance que ce soit ! Nous la mettons à votre disposition, camarades, quel que soit le motif pour lequel vous la réclamez, et c'est parce que nous sommes toujours prêts à répondre à votre appel. Que vous soyez cheminots, délégués à la Santé, que vous soyez qui que ce soit, les marins viennent vous dire, quand vous faites appel à eux: Présents, avec toute leur force, présents, avec toute leur foi, présents pour n'importe quel geste que vous nous demanderez de faire.

Et l'on nous insulte, et l'on dit contre nous des mensonges ! Nous nous révoltons et nous disons que si les directeurs du gouvernement soviétique de Russie n'ont pas seulement cette qualité d'avoir la reconnaissance des services rendus au moins par une corporation de notre Confédération Générale du Travail, nous ne pouvons pas leur accorder notre confiance !

Au surplus, les marins, ces êtres qui ne sont pas beaucoup instruits des choses sociales, ont au plus profond de leur cœur l'amour de leurs organismes; ils ne veulent pas se séparer d'eux, et comme ils ne sont pas politiciens pour un sou, ils refusent de concourir à une œuvre quelconque à tendance politique.

C'est là ce que j'avais à dire, camarades; je voulais vous apporter une protestation véhémement contre les mensonges et les calomnies. Notre Congrès a donné sa confiance unanime au Bureau de la Confédération Générale du Travail, à sa Commission administrative et à tous les militants qui ont été calomniés depuis quelque temps; le Congrès des Inscrits maritimes, unanimement, vient ici par ma voix vous déclarer qu'il ne se départira pas de sa ligne de conduite, qu'il est et restera strictement cantonné sur la Charte d'Amiens. Il repousse toute autre proposition.

Je dirai que je souhaite à ceux qui ne parlent que de la Révolution russe, à ceux qui ne voient que dans les Soviets la possibilité de transformer le monde, de donner aux Soviets, de donner à la Révolution russe l'aide que nous leur avons apportée nous-mêmes.

Assez de verbiage ! Assez de discours ! Assez surtout de ces manœuvres qui consistent à étrangler un camarade qui ne pense pas comme soi; assez de cet éteignoir organisé ! Nous ne voulons pas subir les tendances de l'autre côté, nous sommes majeurs, nous n'avons besoin de conseils de personne, et nous nous opposerons

par n'importe quel moyen aux menées qui consistent à vouloir imposer à des hommes libres la volonté qu'on a d'arriver à tel but. Je le répète: plus de verbiage! Camarades minoritaires, faites comme nous dans vos organisations, au lieu d'essayer de mettre en pratique les désirs manifestés par Zinoviév, à savoir de détruire, de volatiliser le nombre de camarades adhérents à un syndicat, de faire que demain il y ait le vide complet pour que surgisse une nouvelle troupe de camarades pensant comme nous... Faites donc comme nous, attachez-vous à faire comprendre à vos adhérents ce qu'est le syndicalisme, et, comme nous, jetez dans le cœur et dans le cerveau de vos camarades l'esprit de solidarité qui doit les animer; faites que demain nous ne soyons pas avec les Dockers, en ce qui concerne la Révolution russe, les seuls qui puissions apporter ici la preuve que cette Révolution nous doit beaucoup; demain, si elle écrase ses ennemis, ce sera grâce à l'activité déployée, comme des frères siamois, par les Inscrits maritimes et les Dockers, dans une action qui a pour but d'empêcher les réactions d'écraser la Révolution russe que nous aimons plus que vous, puisque nous travaillons pour elle! (*Applaudissements.*)

Oui, je souhaite que les paroles que je viens de prononcer puissent demain se matérialiser; je souhaite que l'on comprenne tout ce qu'il y a de bon en nous; je souhaite qu'on se rappelle qu'il ne suffit pas de parler, qu'il ne suffit pas de s'arrêter dans le travail quelquefois pour remplir son devoir; il faut faire plus et nous faisons plus, nous, puisque le refus de travailler d'un inscrit maritime amène immédiatement sa comparution devant les tribunaux et la condamnation certaine. C'est notre liberté que nous avons mise à la disposition de la Révolution russe.

Et, journalistes de la *Vie Ouvrière* ou du *C. T. M.*, qui viendrez encore dire demain que les Inscrits maritimes n'ont pas respecté les résolutions prises, prenez garde que nous sommes des gens d'action qui ne parleront pas beaucoup mais qui se défendront par les moyens que la nature nous a donnés. Si l'on recommence, les journaux ne paraîtront plus ou ne seront plus vendus chez nous; si l'on recommence, nous ferons circuler les auteurs anonymes ou autres par la voie la plus rapide et la moins luxueuse; tenez-le vous pour dit, les journalistes, de quelque tendance que vous soyez, nous sommes décidés à nous défendre.

*Un auditeur de la galerie intervient et déchaîne le tumulte.*

RIVELLI. — Je souhaite, camarades, que les appels qui ont été lancés à cette tribune par des camarades qui ont une voix plus autorisée que la mienne soient entendus. Les minoritaires, quels qu'ils soient, savent qu'ils peuvent compter sur moi en toute circonstance, à condition qu'ils ne me demandent que des choses qui peuvent être réalisables et qui ne sont pas contraires à ma conscience de syndicaliste. Je leur demande d'écouter ces appels, de les entendre, pour

que demain nous n'ayons plus à nous disputer sur la III<sup>e</sup>, la IV<sup>e</sup> ou la V<sup>e</sup> Internationale!

Je demande au Congrès de vouloir bien, à la fin de cette discussion, décider que la Charte d'Amiens reste la Charte qui nous meut; je demande au Congrès non pas de rester sur le *statu quo*, mais sur une résolution claire, précise, virile qui ne permette pas demain à des tortureurs de texte de recommencer la bataille; je demande que cesse la guerre intestine, la guerre fratricide; je demande surtout que les syndicalistes français n'aillent pas chercher à Moscou la lumière qui n'existe pas là-bas et qui est en eux. Voilà le vœu que je formule en descendant de cette tribune.

## Discours de Mayoux

MAYOUX. — Puisque nous avons à discuter la politique d'avenir de la C. G. T., je m'attacherai d'abord à rappeler brièvement que jusqu'ici, tout au moins depuis la déclaration de guerre, l'organisme central français a fait une politique de collaboration de classes, de collaboration avec l'ennemi de classes.

Le Conseil Economique du Travail — je n'entrerai dans aucun détail, c'est simplement un rappel sommaire des faits, nécessaire pour la suite de ma discussion — a déposé après étude des projets de nationalisation; cette politique de nationalisation repose sur le rachat, le fait est incontestable.

Or, le rachat c'est la garantie du capitalisme se transformant, ayant une autre condition, passant de la propriété privée actuelle à une propriété reconnue par la classe ouvrière, c'est, je le dis et je le répète, le maintien et le renforcement du pouvoir de l'Etat capitaliste.

C'est en ce sens, répondrai-je à Rey, que j'ai déclaré que la nationalisation était une balançoire; je maintiens le mot, et l'avenir montrera ceux de vous ou de nous qui étaient dans la réalité économique et révolutionnaire.

PERROT. — Alors les cheminots ont fait la grève pour une balançoire?

MAYOUX. — Washington? Je ne m'attarderai pas au fait que la délégation a pris le bateau aux frais du gouvernement, mais je veux détruire la légende qui fait dire que je suis ici aux frais d'un organisme bourgeois quelconque; je suis ici aux frais de l'Union départementale des Bouches-du-Rhône qui ne reçoit aucune subvention.

Ce qui est grave dans l'institution qui est sortie de Washington, le Bureau International du Travail, c'est qu'elle offre le type de Commission que nous retrouvons dans les projets de la C. G. T. : douze officiels; et qu'est-ce que c'est que ces officiels? Ce sont les

représentants des gouvernements; je n'ai pas entendu dire encore qu'ailleurs qu'en Russie il y ait un gouvernement ouvrier, par conséquent douze représentants des gouvernements bourgeois, six représentants des patrons, ce qui fait dix-huit et six représentants ouvriers. Je suppose que Jouhaux est au nombre des délégués ouvriers. Mais quelle que soit la valeur de ces délégués ouvriers, vous n'empêcherez pas que ces missions qui ont fonctionné à Washington, qui fonctionnent à Genève, sont composées de dix-huit représentants de la classe bourgeoise contre six de la classe ouvrière. Si vous n'y voyez pas un danger, vous ne me contesterez pas le droit d'en voir un et je n'accepterai pas de Commission de ce genre pour faire la Révolution en France.

Tout dernièrement à Genève, M. Albert Thomas — cela ne me gêne pas qu'il soit socialiste — M. Albert Thomas, directeur du Bureau International du Travail, recevait son complice M. Millerand, à l'époque président du Conseil des ministres, aujourd'hui président de la République; M. A. Thomas, dans un discours, chargeait contre le bolchevisme et disait: « Moi, avec mon petit chichi de Bureau International, je suis la meilleure digue contre le bolchevisme. » Et Millerand lui disait: « Bravo, et je parle au nom de la France! »

C'étaient deux complices; il en manquait un troisième: Jouhaux! Nous ne sommes pas d'accord, quand on nous dit, du Bureau de la C. G. T., que ce n'est pas de la collaboration de classes, mais de l'action révolutionnaire. En travaillant, six représentants de la classe ouvrière contre douze représentants de la classe bourgeoise, ce ne peut pas être une action révolutionnaire.

La C. G. T., à l'heure actuelle, remplace le Parti radical défaillant. La C. G. T. est la seule force de réaction sociale qui compte encore un peu en France, et nous sommes un certain nombre de minoritaires qui rêvons, qui voulons un mouvement syndical révolutionnaire en nous désolidarisant de son action et de ses formules.

On nous a dit: « Ce n'est pas exact, nous sommes un danger pour le gouvernement, puisqu'on nous poursuit, puisqu'on veut nous dissoudre. J'espère que nos camarades du Bureau confédéral ne seront pas dissous — il faudrait peut-être beaucoup d'acide — mais dans ces poursuites, ils ne risquent que 10 francs d'amende!

Eh bien! non, je ne crois pas à ces poursuites! Je crois que c'est une simple plaisanterie gouvernementale. Quand le gouvernement s'en prend à un organisme qui le combat, il a d'autres moyens à sa disposition qu'une menace qui n'a pas été réalisée de 10 francs d'amende.

PERROT. — Et les poursuites contre les fonctionnaires? C'est de la blague aussi?

MAYOUX. — Je n'ai pas à aborder ces questions de poursuites contre les fonctionnaires; mais tout de même il y a une différence entre un fonctionnaire qui risque sa révocation et celui qui ne risque que 10 francs d'amende.

Je maintiens que si le gouvernement n'avait à sa disposition que les 10 francs d'amende et les frais, aucun syndicat ne serait épouvanté, aucun n'aurait eu besoin de se transformer. Il y en a qui résistent, il y en a qui n'ont pas peur de la Révolution; mais cela, c'est une autre histoire et nous verrons ceux qui auront vraiment la foi syndicaliste; ils seront des nôtres. Ceux qui se seront défilés, vous ne les revendiquerez tout de même pas, je suppose ?

Puisque nous étudions le programme d'avenir de la C. G. T., nous avons nous, syndicalistes des Bouches-du-Rhône, jusqu'à nouvel avis — je sais bien que la *Bataille* a écrit un long article pour dire que c'était la grève provisoire des minoritaires à Marseille — nous avons provisoirement le droit de vous apporter nos conceptions. Nous avons des critiques à formuler contre la méthode jusque-là employée et nous demandons que cette méthode soit modifiée dans l'avenir.

Nous ne sommes pas partisans des vagues d'assaut; nous n'avons pas été convaincus par la théorie apportée au Comité Confédéral national de mai par Bartuel, très éloquemment exprimée, c'est entendu.

On comparait le pays à un vase qui, rempli de vivres, se vidait lentement, puisque les cheminots n'apportaient plus de ravitaillement et parce que les métallurgistes travaillaient dans les usines et épuisaient les provisions.

Cette théorie-là, pour être exacte, aurait dû s'appuyer sur des faits. Il aurait fallu savoir si le gouvernement, les industriels n'avaient pas pris des précautions. Il aurait fallu savoir quelles étaient les industries essentielles, celles qu'il fallait paralyser; il aurait surtout fallu faire litière de la psychologie ouvrière.

Nos camarades qui faisaient grève ne comprenaient pas pourquoi à côté d'eux, d'autres travaillaient, et s'il y a eu quelque faiblesse dans le mouvement, c'est là qu'elle gisait et pas ailleurs.

On ne peut pas faire comprendre à un ouvrier qui se serre la ceinture, non pendant une journée, mais pendant une, deux, trois, quatre semaines (pour les cheminots, les quatre semaines ont été dépassée à Marseille) pourquoi d'autres travaillent, gagnent le pain de la famille.

Il y a là une erreur profonde de psychologie.

La grève politique n'est pas comparable à la grève corporative. Il faut y aller tous ensemble et avec entrain; il faut faire la grève générale.

Voilà quelle est notre théorie.

On a également parlé de ravitaillement, sous prétexte que la grève n'était pas dirigée contre le pays. C'est une argutie, c'est un sophisme, c'est un raisonnement qui porte à faux.

La grève ne peut pas s'inquiéter des perturbations qu'elle apporte dans le pays, parce qu'elle poursuit un but de désorganisation sociale et si vous apportez des tempéraments à votre grève, vous l'assassi-

nerez purement et simplement — le mot n'est pas trop fort. Car, qui a des réserves d'argent pour acheter des marchandises chez les commerçants si elles arrivent? Est-ce nous, la classe ouvrière qui avons des économies ou sont-ce les bourgeois? Vous ravitaillerez les bourgeois et vous ferez ceinture à la classe ouvrière. Nous ne voulons pas de cela.

Plus la grève apportera de perturbations dans la masse, y compris les ouvriers, plus elle aura de chances de réussite.

La grève économique, la grève particulière, soit locale, soit générale, étendue seulement à une profession, peut encore se concevoir sous la forme d'une grève calme et bien sage. Mais la grève générale politique — n'ayons pas peur des mots, ce sont des politiciens que nous avons peur et non de la politique — la grève politique ne peut se concevoir que sous la forme d'une grève violente, et, à dessein, je ne dis pas « révolutionnaire ». On peut faire une grève violente sans la faire révolutionnaire. Il vaut mieux ne pas faire de grève, que faire une grève bien sage. Nous sommes dupes à l'avance et nous étranglons cette idée que de la grève générale doit sortir, un, n de ou l'autre, la révolution.

Nous arrivons maintenant à un point du débat qui vous intéresse particulièrement, et, permettez-moi de vous le dire, qui nous dépasse. C'est celui de l'adhésion ou de la non-adhésion à la III<sup>e</sup> Internationale.

Moi, je ne suis pas comme certains camarades qui ont peur des mots. On sait bien que la III<sup>e</sup> Internationale a son siège à Moscou.

Nous nous expliquerons à l'instant sur le mot : politique.

Je voudrais rappeler, toujours brièvement, les raisons pour lesquelles le secrétaire général de la C. G. T. a combattu notre adhésion à Moscou. Ces raisons me paraissent fragiles.

D'abord, il a dit qu'elle était trop jeune. Il y a tant de choses et tant de gens qu'il faut changer parce qu'ils sont trop vieux, que cette raison-là ne me déplait pas et que nous voudrions bien quelque chose de jeune.

Il a dit encore « que c'était une Internationale politique », ce qui nous imposait un crédo.

Et enfin que nous, C. G. T. française, nous n'étions pas mûrs pour le communisme.

Je ne retiendrai donc que les deux derniers arguments.

Elle est politique, dites-vous! Si nous n'avons pas peur des mots, nous ne devons pas non plus avoir peur de la vérité; or la vérité est que nos camarades russes ont fondé une Internationale ouvrière purement syndicale.

DUMERCQ. — Sous la direction de Zinoviev et le contrôle supérieur...

MAYOUX. — Il est naturel que je n'exprime pas ici l'opinion du camarade Dumercq. J'exprime la mienne et je continue, avec votre permission.



Grief de politique! Dites franchement: nous réprouvons avec la même force les deux Internationales de Moscou, la politique et la syndicale; mais ne dites pas qu'il n'y en a qu'une, et ne les confondez pas. Il est si vrai qu'il y en a deux que la première, l'Internationale politique impose aux partis qui frappent à sa porte toute une série de conditions sur le nombre desquelles on n'est pas bien d'accord; les uns disent 9, les autres 17, les autres 21, le *Merle Blanc* 594. Il y a donc une Internationale politique à laquelle on adhère avec conditions.

Les camarades de Moscou n'ont fixé aucune condition à l'adhésion des syndicaux. Ils leur ont demandé seulement de quitter l'Internationale syndicale d'Amsterdam.

Voilà, je pense, une preuve irréfutable qu'il y a deux Internationales à Moscou et que c'est à l'Internationale Syndicale seulement que nous voulons adhérer. Libre à vous de combattre les deux; libre à vous d'adhérer aux deux si vous êtes d'un Parti politique qui donne son adhésion à l'Internationale communiste, mais ne venez pas jeter la balance le poids de l'Internationale politique et je ne vous demande qu'une chose, respecter la vérité, même si elle ne vous plaît pas.

Maintenant, on a essayé de faire croire que cette adhésion à l'Internationale syndicale de Moscou comportait des conditions exorbitantes. C'est, je crois, dans un syndicat parisien, qu'on a raconté aux adhérents que s'ils adhéraient à Moscou, ils ne pourraient plus faire grève sans un ordre spécial signé de Lénine.

Vraiment, ce ne sont pas des arguments!

On a également reproché aux partisans de l'Internationale syndicale de Moscou de vouloir mettre purement et simplement les organisations ouvrières sous la tutelle de la fraction française du Parti, quel qu'il soit, qui adhérerait à l'Internationale communiste de la porte à-côté.

Il y a peut-être des camarades qui peuvent avoir cette crainte; pour ma part, je ne l'ai pas; je sais qu'aussi longtemps que je serai dans le Parti syndicaliste français, je ne me laisserai ni diriger, ni manœuvrer, ni cuisiner par un Parti, quel qu'il soit, qui poursuivra en dehors des réalisations politiques.

Je ne vois aucun inconvénient à ce que des camarades appartiennent à un parti politique; j'y ai appartenu moi-même pendant quinze ans et à la veille des élections j'ai choisi en toute conscience; je me suis dit que le parti politique, parti d'élection, parti de libre choix, que dans ce parti politique-là je ne pouvais y rester qu'autant qu'il répondrait à mes aspirations personnelles. Ne répondant plus à mes aspirations personnelles, je l'ai quitté.

Mon attitude envers le syndicat est différente, parce que la situation de fait est différente. Le syndicat n'est pas un groupement d'idées, c'est un groupement auquel l'ouvrier est forcé d'adhérer sous peine d'être exploité par son patron. C'est donc une défense professionnelle et obligatoire.

Ces points établis, j'ai choisi.

Je me suis tourné comme exploité vers mon syndicat et j'ai dit : « C'est là que je dépenserai mon activité révolutionnaire. » Je veux faire de l'éducation révolutionnaire sans quitter le syndicat. Je sais bien que cela peut créer des malentendus et que même dans la minorité, on peut discuter cette thèse. Je ne me suis jamais élevé contre le socialisme lui-même, mais si nous reprochons aux militants de la C. G. T. de ne pas nous donner des garanties, nous le reprochons aussi aux militants du Parti. C'est justement pour respecter cette autonomie syndicale que tout le monde proclame et à laquelle je suis, pour ma part, plus attaché que jamais...

REY. — Alors, Mayoux, il faudra combattre l'Internationale communiste !

MAYOUX. — Nous estimons que le Parti syndicaliste français est un véritable parti. Il a une droite et une gauche qui ne sont pas d'accord et c'est là où nous arrivons au point délicat. On nous dit : « Puisque vous voulez agir socialement dans les syndicats, puisque vous voulez faire de la propagande révolutionnaire sans quitter le syndicat, c'est donc que vous avez l'ambition d'exploiter tout mouvement révolutionnaire demain et de diriger la Révolution ? »

C'est une ambition que nous avons avec ces principes et ces idées.

Nous pensons que le Parti syndicaliste pouvant faire des alliances temporaires, formelles sur des points précis avec un Parti qui agira révolutionnairement comme le dit notre motion, en fait et non pas en paroles, doit en même temps conserver son autonomie complète et œuvrer dans le sens de la Révolution que nous voulons, parce que c'est notre foi et que nous la jugeons inévitable; car les circonstances économiques sont essentiellement favorables à la disparition de la société capitaliste qui a fait la plus honteuse, la plus formelle et la plus indiscutable des faillites.

On nous dit : « Mais vous voulez donc faire la scission dans la C. G. T. ! »

Oui, personnellement, je veux faire la scission dans la C. G. T., mais voyant, sachant, comprenant que cette scission à l'heure actuelle n'est pas possible parce qu'elle n'est pas mûre... (*Rires — Interpellations.*)

... Rey me fait observer que c'est une question d'opportunité. Mais parfaitement! Est-ce que la scission est un principe? Nous en sommes partisans; je le dis au nom des quelques organisations que je représente et je ne prétends pas être le porte-parole de la minorité. Je représente l'Union des Bouches-du-Rhône, je prends devant elle toute la responsabilité des paroles que je prononcerai et également toute la responsabilité devant les syndicats qui m'ont confié leur mandat. Je n'engage que moi-même, je n'engage pas mes amis.

Parfaitement, c'est une question d'opportunité, car la scission ne

pourrait être un but, mais un moyen. Il y a deux façons d'envisager la question : ou se séparer des gens avec qui l'on n'est pas d'accord, ou bien remplacer ces gens. Par conséquent, s'il existe dans ce pays un noyau de syndicalistes vraiment réformistes, vraiment collaboration de classes, vraiment professionnalistes, vraiment partisans du replâtrage de la société bourgeoise, et qu'il existe en même temps un noyau de syndicalistes partisans de la reconstruction totale de l'édifice social, c'est-à-dire de la Révolution, il faudra forcément que les deux tendances en lutte se heurtent de plus en plus nettement, de plus en plus violemment jusqu'à ce que l'une de ces tendances ait complètement supprimé l'autre. Ou alors, elles se sépareront et se combattront à coups de mitrailleuses, comme cela s'est fait en Allemagne !

Et j'arrive à cet incident qu'on a voulu exploiter contre moi et qu'on a réussi à exploiter. Je regrette de n'avoir pas les épaules plus larges, j'en endosserais bien d'autres.

On a dit que j'avais dit au camarade Rappoport : « On ne les aura pas des fusils et des mitrailleuses ! »

Dumoulin, dans une intervention, exploitant cette boutade, a soulevé tout le Congrès contre moi et l'on a crié : « apache, fainéant, saleaud », etc..., d'après un journal local. Je signale à l'honorable rédacteur du *Progrès du Loiret* qu'il manque une épithète à sa collection : « espèce de Raspoutine »... (Rires.)

Toute plaisanterie mise à part, il est naturel et je maintiens que les tendances se heurteront de plus en plus violemment, d'abord en paroles, puis en action.

Nous avons pour nous servir de leçons les événements de Russie, les événements d'Allemagne, ceux de Hongrie. Que vous le vouliez ou non, dans la lutte qu'il nous faudra soutenir contre la bourgeoisie actuellement au pouvoir, nous serons dans l'obligation stricte de bousculer, par tous les moyens mis à notre disposition, par la science de boucherie de la guerre moderne, les camarades, bien intentionnés ou non, qui nous barreront le chemin pour nous empêcher de renverser cette bourgeoisie.

Il n'y a aucun doute que les choses se passeront ainsi. Pourquoi voulez-vous que ce qui s'est passé dans les autres pays ne se passe pas demain en France? Cela ne dépend ni de vous, ni de moi; cela est dans la logique des événements, dans la force des choses, car la situation économique rend inévitable la Révolution.

La Révolution, ce n'est pas du sentiment; c'est une lutte dans la rue; c'est deux armées qui s'opposent; c'est l'armée du prolétariat qui s'oppose à celle de la bourgeoisie. Et aussitôt j'ajoute: Il y a combat et c'est nous, le prolétariat, qui voulons vaincre et qui vaincrons.

Maintenant, je vais en avoir fini. Je répondrai un seul mot à Dumoulin qui disait, dans son discours, que c'était peut-être mon opinion de faire un groupement squelettique.

Non, ce ne peut pas être l'opinion d'un syndicaliste; mais les syndicalistes révolutionnaires veulent que les militants à la tête de toutes les organisations, que cette organisation soit la cellule initiale, le syndicat ou l'Union locale, la Fédération, l'Union départementale, la Confédération, que les militants soient révolutionnaires et la masse sera révolutionnaire. La masse est plus révolutionnaire que vous chefs, que cela vous plaise ou non, et il faudra que les militants fassent cette éducation.

MERRHEIM. — Ce que la masse des Instituteurs doit être révolutionnaire!

MAYOUX. — ... Et si l'on est syndicaliste — j'estime que nous le sommes, même ceux qui comme moi sont des extrémistes abhorrés, — on est obligé de reconnaître que la base forcée de toute action révolutionnaire est d'abord et avant tout l'action corporative, l'action pour des revendications de salaires. Elle a une valeur, cette action-là; il ne faut pas en médire, parce que si la classe ouvrière a l'énergie, si la classe ouvrière a la force — puisque tout est une question de force — d'exiger du patronat des salaires de plus en plus élevés, elle arrivera à un moment où il sera plus facile de bousculer l'état de choses actuel, puisque le bénéfice du patronat sera de plus en plus réduit...

Il faut donc que la classe ouvrière exige constamment des augmentations de salaires qui augmenteront son bien-être, sa combattivité et qui mettront la société capitaliste bourgeoise dans la position, sinon de se soumettre, mais de s'opposer avec une énergie diminuée, au coup de balai final que nous devons donner.

Roux (*Sciage mécanique*). — C'est du réformisme!

MAYOUX. — Non, nous ne sommes pas d'accord!

Dans un des papiers édités par la Confédération Générale du Travail en vue de ce Congrès, il a été dit : « Le Congrès décidera. » Eh bien! non, camarades, je ne suis pas de cet avis. Vous ne déciderez pas; ce seront les événements qui décideront, c'est le déficit budgétaire, ce sont les crises économiques, — je ne veux pas m'étendre sur cette question, il est tard — c'est la situation générale créée par la guerre, l'*embrouillamini* aggravé par la guerre, le manque de prévisions dans la production, la crise agricole qui a déjà commencé et qui s'accroîtra de plus en plus, les crises industrielles successives; tout cela joint au déficit formidable que vous n'avez pas encore payé et qu'il faudra payer demain sous forme d'impôts, de récupérations de toute sorte qui exigeront cette lutte pour les salaires qu'il faudra mener; ce sont toutes ces choses-là, ce sont ces événements qui feront la Révolution, et nous demandons qu'à l'avenir le Syndicalisme soit révolutionnaire, et nous sommes amenés à une action révolutionnaire propre, et nous n'abandonnerons jamais cette idée que pour et par le Syndicalisme nous devons arriver à la Révolution sociale.

*Le Président.* — Camarades, avant de lever la séance, je vais vous donner lecture d'une lettre adressée par le syndicat des Ouvriers Boulangers de Lille.

Camarade Savoie,

au nom de tous les syndicats ouvriers boulangers du département du Nord, je t'envoie nos félicitations et nos plus sincères remerciements pour l'ordre du jour sur la suppression du travail de nuit que tu as présenté et fais voter par le Congrès; en même temps je te prie de bien vouloir présenter notre salut fraternel à tous les camarades congressistes d'Orléans.

Reçois, camarade Savoie, mon salut fraternel et syndicaliste.

MARCEL BAELDE,

*Secrétaire du Syndicat des ouvriers boulangers de Lille.*

La séance est levée à 12 h. 30.

### *Séance de l'après-midi*

*Le Président.* — La parole est au camarade Frago.

FIQUET. — Il y a une proposition de séance de nuit déposée sur le Bureau; nous demandons qu'on la mette aux voix, parce que ce soir ce sera comme toujours, il sera impossible de passer au vote aujourd'hui.

*Les syndicats soussignés:*

*Désireux d'avoir le plus d'éclaircissements possibles sur l'orientation syndicale et vu le nombre d'orateurs inscrits;*

*Proposent que, pour clôturer ses travaux d'une façon claire et complète, le Congrès se réunisse en séance de nuit ce soir 1<sup>er</sup> octobre, de 21 heures à 24 heures.*

GEO MYE (Employés d'Hôtels de Nice et Vichy); LAGACHE (Bâtiment de Nice); ROSE (Bâtiment d'Amiens); HAMON (Union départementale des Côtes-du-Nord); FIQUET (Syndicat de la Viande de Paris).

*Un délégué.* — Et la suppression du travail de nuit ?

*Le Président.* — Nous allons mettre la proposition aux voix.

*La proposition est repoussée.*

*Le Président.* — Maintenant, camarades, voici une autre proposition sur laquelle j'attire votre attention.

*Les soussignés demandent au Bureau confédéral de joindre en marge, en face de chacun des syndicats le nombre de cotisations versées du 1<sup>er</sup> juin 1919 au 31 mai 1920, dans le compte rendu du Congrès en même temps que les votes émis par chacun d'eux.*

*Its demandent à ce même Bureau s'il n'y aurait pas possibilité de faire parvenir aussitôt que possible une circulaire à chaque syndicat établissant la dite liste des syndicats avec ces votes et nombre de cotisations versées.*

MAY (Mineurs du Pas-de-Calais) ; ROSSY (Mineurs d'Anzin) ;  
 QUINTIN (Mineurs du Nord) ; VASSEUR AIMÉ (Métaux d'Isbergues, Cuirs et Peaux de Lille, Papetiers de l'Aa, Bâtiment de Desvres, Poudriers d'Esquerdes, Bâtiment d'Arras).

*Cette proposition est mise aux voix et adoptée.*

JOUHAUX. — Camarades, je demande la parole pour un télégramme que nous venons de recevoir de nos camarades Budonio et Quaglino, de la Confédération Générale du Travail italienne, qui nous avertissent que l'autorité consulaire française en Italie a refusé de signer les passeports.

M. Berthelot étant chef au ministère des Affaires Étrangères, il ne pouvait pas en être autrement. Je demande au Congrès la permission d'adresser un télégramme de protestation auprès du gouvernement pour ce refus de signature des passeports.

## Discours de Frago

FRAGO. — Camarades, je suis un peu gêné pour venir demander au Bureau confédéral de changer de tactique, de prendre une nouvelle orientation parce que Dumoulin, avant-hier, a classé les opposants dans trois catégories : celle des insulteurs, celle des illuminés et celle des faibles d'esprit.

Je suis obligé de choisir et je choisis la dernière ; je rends hommage aux hommes qui n'ont jamais insulté et à la vaste intelligence qui leur permet de cataloguer ainsi les délégués ouvriers.

Je ne comprends pas non plus le reproche que nous fait Jouhaux lorsqu'il nous dit : « Les arguments que vous apportez sont les mêmes qu'employaient les réactionnaires et renforcent leur opposition ou les motifs qui leur font faire campagne contre nous. Dans toutes les

idées, dans toutes les opinions émises qui font donner ces raisonnements et qui font opposer ces arguments à d'autres arguments que l'on nous présente.

J'ai un mandat à remplir, mandat que m'ont donné mes collègues professionnels et qui consiste à faire tout mon possible pour faire employer par le Bureau confédéral les méthodes, qu'ils considèrent, eux — non pas moi — comme les meilleures pour pouvoir avoir une amélioration immédiate dans leur état d'ouvrier et arriver rapidement à leur libération totale. Or, ces méthodes sont justement entrées dans le cadre d'une nouvelle orientation syndicale que nous demandons, et nous ne voulons pas les figer dans certaines formules qu'on a déclarées ici avoir fait faillite, formules exagérées et outrancières que vous avez vous-mêmes rédigées pour les opposer dans les Congrès à d'autres formules qui étaient présentées par une autre fraction de la Confédération Générale du Travail.

A ce moment-là, c'est dire qu'il y a toujours eu dans la Confédération Générale du Travail des opposants, deux fractions qui sont qualifiées aujourd'hui de majoritaire et de minoritaire et qu'on a qualifiées hier de réformiste et de révolutionnaire.

Nous sommes aujourd'hui dans la même position qu'étaient Jouhaux, Griffuelhes, Yvetot et nos autres camarades, devant la position qu'ils occupaient en face des « renards ». Voilà la position et voilà pourquoi nous demandons qu'on change de tactique et que l'on revienne aux anciens principes d'action directe organisée, qui doit être organisée parce que maintenant il faut l'organiser d'autant plus que la Confédération Générale du Travail, depuis ce moment-là, a augmenté numériquement.

Nous croyons que ces formules, si outrancières qu'elles soient, peuvent encore être appliquées pour frapper l'esprit de nos camarades ouvriers qui ne sont peut-être pas au courant de tous les travaux que nous suivons, pour leur marquer une ligne de conduite à suivre. L'abandon de ces principes essentiels du syndicalisme révolutionnaire nous a amenés à une collaboration de classes — quoi qu'on la nie, c'est un fait évident, — et ce qui couronne la politique suivie depuis cet abandon des principes, c'est justement le Bureau International de Genève.

Nous demandons par conséquent à notre Confédération d'abandonner Genève, qui est la collaboration de classes.

Il n'y a pas, comme on a voulu le dire ce matin, de collaboration de classes lorsqu'il y a des visites éventuelles, à de certains moments, avec des agents du gouvernement; dans des moments de lutte, dans des moments d'action, certaines fois, c'est bien souvent même, l'agent du gouvernement qui représente en même temps les patrons, le département, ou la commune patronale.

Ainsi, nous avons été obligés bien des fois, dans des moments de lutte, d'aller trouver directement ceux qui faisaient travailler par l'intermédiaire d'un entrepreneur. Or, c'était devant un patron que

nous allions. Nous n'allions pas faire de la collaboration ; nous allions comme combattants nous expliquer avec d'autres combattants.

Il y a encore un point. On pourrait dire que, nos organisations appartenant aux travaux publics, nous avons quelquefois affaire avec les agents du gouvernement parce qu'ils représentent les patrons ; je ne crois pas que l'on puisse dire que c'est une collaboration de classes. Tandis que lorsque quelques camarades, appartenant à d'autres industries, sont obligés d'aller trouver ces mêmes représentants du gouvernement, voilà où git l'erreur ; ce n'est peut-être, cela, qu'une infériorité de puissance syndicaliste révolutionnaire ; c'est dans une certaine partie une faiblesse des syndicats qui occasionnent ces faits ; l'erreur est de vouloir faire croire aux ouvriers qu'en continuant cette méthode que l'on employait, comme le disait tout à l'heure Tommasi, pour faire cesser une grève, ou obtenir quelques satisfactions, c'est la bonne méthode qu'on doit continuer.

C'est là l'erreur, et si l'on est obligé de la commettre quelquefois, il faut que nous effacions de l'esprit de nos camarades que c'est une chose utile et indispensable, mais qu'au contraire que tout ce qu'ils arracheront le sera par l'action directe, par la puissance de leur syndicat et par leur méthode révolutionnaire.

Collaboration de classes, elle existe justement au Bureau International du Travail ! J'ai dit que ce ne sont pas les visites éventuelles, nécessaires quelquefois pour le bien-être des ouvriers, mais les relations constantes, l'organisation préparée, voulue, à laquelle participent officiellement la Confédération Générale du Travail avec les représentants patronaux et avec des représentants gouvernementaux. Là est la collaboration de classes parce que l'on collabore continuellement avec ces gens-là. Et l'on collabore avec eux, pourquoi ? Pour établir une législation internationale du Travail.

Avant la guerre, lorsque nous employions les méthodes auxquelles nous demanderons de revenir, on n'aurait jamais accepté d'aller discuter continuellement, d'avoir continuellement un rapport sous prétexte d'empêcher le Japon d'exploiter trop cruellement ses salariés ou d'empêcher la politique suivie dans nos colonies pour les ouvriers. On n'aurait jamais accepté cela ! Et la question qui aurait été soutenue même par les secrétaires confédéraux d'aujourd'hui aurait été celle de dire : « Il faut que nous organisions fortement les ouvriers internationalement, et alors nous pourrions faire une œuvre efficace pour empêcher ce que nous voulons empêcher, et ce que nous croyons devoir empêcher. »

Cette collaboration ne pourra pas être une œuvre utile, et je dis que le mouvement syndicaliste ouvrier français, ainsi que la Confédération Générale du Travail, avait une autre puissance morale qu'elle n'a pas aujourd'hui, quand elle employait les méthodes qui nous sont chères.

Aujourd'hui, la Confédération Générale du Travail est numériquement plus forte, et l'on déplore que certains événements passés cette année aient diminué en quelque sorte les effectifs. Mais si la force



du nombre est bonne, la force du principe est autrement meilleure, et la force de direction est celle qui doit rallier l'unanimité et donner l'impression vigoureuse que nous voulons qui soit donnée à notre mouvement ouvrier.

Je dis que la Confédération Générale du Travail fait de la collaboration de classes, et cela on ne peut le nier parce que c'est une collaboration de classes constante et suivie, de réunions périodiques, à des dates fixées, que de se trouver en face de gens de diverses classes; et je dis que c'est là que gît la collaboration, et que la Confédération Générale du Travail apparaît être un rouage gouvernemental; je considère que dans son rouage gouvernemental, législatif, la C. G. T. perd toute sa force morale et son appellation révolutionnaire.

Maintenant, je passe au Conseil Economique.

Ce Conseil, en tant qu'organe de préparation, nous pourrions peut-être l'accepter parce que d'ailleurs nous ne sommes pas assez fous pour dire que l'on ne doit pas se servir de toutes les connaissances. Lorsqu'on nous apprend à lire à l'école, nous ne regardons pas si l'alphabet que l'on nous met entre les mains a été fait par un minoritaire ou un majoritaire; on apprend à lire selon les règles de la langue que nous parlons; plus tard, on prend des connaissances dans diverses littératures; il y en a qui savent prendre des leçons dans des littératures fades, comme d'autres ont besoin pour exciter leur cerveau d'avoir des littératures violentes... Quant à nous, je dis que l'on apprend partout et que par conséquent nous n'avons pas à dédaigner l'appui que peuvent nous apporter les intellectuels et les techniciens, quels qu'ils soient, mais en tant que préparation.

Camarades, je m'explique. J'ai peur pour ma part que ceux qui ne sont pas syndicables et qui entrent à l'U. S. T. I.G.A. y apportent, en plus de leurs connaissances, l'arrière-pensée de donner une direction au Conseil Economique du Travail, en admettant même que l'on a dit que cela n'est pas, que c'est la C. G. T. qui a la direction du Conseil Economique du Travail, qui en dirige la pensée et l'orientation, cela peut-être; mais je dis que même si elle ne dirigeait pas, vous avez avoué ici qu'il en est fait application immédiatement.

La nationalisation industrialisée, cela passe; elle n'a pas le défaut, elle ne porte pas en elle le caractère capitaliste de la possession du droit de propriété. Eh bien! ce projet, vous avez beau demander à certains députés qu'ils le présentent à la Chambre, cela ne sera jamais accepté; cela ne risque pas d'être accepté s'il n'a pas les germes du capitalisme en soi, et je vais plus loin: même aurait-il quelques germes du capitalisme qu'il ne serait pas plus la base de la Société actuelle, par conséquent, il faut pour faire accepter et faire entrer en application la nationalisation industrialisée, que le régime change; ou autrement ce n'est pas possible, et alors nous voudrions que le Conseil Economique du Travail dise: « Ce que nous faisons, c'est la préparation de l'organisation de la société du travail de demain; mais nous nous garderons de le faire appliquer dans la société actuelle. » Parce que je répète que légalement, à l'heure présente, cela est impossible.

Il n'y a qu'une chose qui peut le faire accepter : la transformation, la Révolution.

Si vous dites qu'en procédant par étapes, en arrachant au moyen du Conseil Economique du Travail des améliorations successives elles nous permettront d'arriver au but que nous voulons atteindre, c'est la preuve que vous avez changé, de l'abandon des principes révolutionnaires et de toute la doctrine révolutionnaire. Si vous êtes d'accord que tous les travaux du Conseil Economique du Travail, que les diverses nationalisations des diverses industries ne pourront s'appliquer qu'au lendemain de la Révolution, nous sommes d'accord. Mais comment allons-nous faire cette Révolution ?

On a institué un Conseil Economique du Travail, mais on a sorti de la Confédération une organisation qui était en elle, dans elle; on n'avait pas besoin d'aller chercher ailleurs.

Ce qui devait préparer la Révolution, c'était la Commission de la Grève Générale. Si le Conseil Economique du Travail a lieu d'être en tant que préparation, il faudrait tout de même qu'il existe à la Confédération Générale du Travail cette Commission de Grève Générale qui doit nous permettre de ne pas aller à une cessation de travail général comme nous nous sommes trouvés au mois de mai dernier, mais qui doit permettre à une telle Grève Générale de rendre son plein effet.

Pour cela, il n'y a rien de fait, rien d'étudié. On a avoué que dans une nuit on avait préparé un plan de nationalisation mais qu'auparavant il n'y avait rien de prêt. Je dis que si l'on a été obligé, dans des circonstances aussi graves, au moment où nous pouvions faire quelque chose, de faire un travail formidable de préparation, l'on n'a rien fait pour la grève générale elle-même, et la preuve c'est qu'à la Commission Exécutive de la Seine on avait demandé à des camarades de se mettre immédiatement en relations pour former une Commission, de manière à pouvoir faire quelque chose pour que la grève générale existe, parce qu'elle n'existait pas.

Or, je dois avouer que cette Commission de la Seine ne s'est même pas réunie; c'est donc qu'il n'y a rien de fait pour préparer la grève générale qui ne peut nous apporter que quelques améliorations.

Je tiens à préciser, et je dois dire que je considère le Conseil Economique du Travail ainsi que le Bureau International, comme deux organes de collaboration de classes et d'employés gouvernementaux.

Je viens d'assister à une grève où il y avait — et je me plais à le reconnaître — un exemple d'internationalisme, un mouvement magnifique. Sur 1.000 ouvriers qui sont restés toujours en grève, il n'y avait que des éléments étrangers; il n'y a pas eu de défections. Mais au moment des pourparlers avec le patron, il est arrivé un monsieur qui a pour titre « Chef de contrôle de la main-d'œuvre étrangère », que je crois ne pas être étranger à la direction du Bureau International du Travail, — je crois même que c'est un employé ou du moins que ce Bureau International du Travail a créé cet emploi-là, dans l'idée de faire respecter la législation internationale du Travail.

Eh bien ! ce contrôleur, qui représentait une parcelle de ce Bureau International du Travail, a été appelé par Rouvet, secrétaire de l'Union des syndicats du Tarn. Rouvet, croyant appeler le Consul d'Italie, est venu dans ce pays de grévistes, et ce contrôleur s'est bien gardé de venir se mettre en relations avec le secrétaire de l'Union du Tarn ou avec le délégué de la Fédération qui était là pour voir la grève. Il est allé prendre ses directives à la direction de la Compagnie, à la Société, et, pour le voir, nous avons été obligés d'aller le chercher dans le bureau et de lui dire que nous désirions lui parler. Alors il est venu et toute son œuvre a été de dire aux camarades étrangers que les contrats avaient été respectés et qu'ils n'avaient pas le droit de participer à une grève en France.

Eh bien ! si c'est là le travail du Bureau International du Travail, je demande encore une fois que le Bureau confédéral en sorte... (*Applaudissements*)... pour la III<sup>e</sup> Internationale.

Ce sont les trois points essentiels dont je voulais parler, et je constate avec plaisir qu'il y a unanimité ici : Vouloir garder notre autonomie, c'est-à-dire la direction de notre mouvement ouvrier, — et je dis aux membres du Parti qui peuvent être là qu'il ne faut pas essayer de retourner les choses, parce qu'à un moment nous demandions et nous voulions faire obligation au Parti d'obliger tous ses adhérents syndiqués d'appartenir à un syndicat confédéré (c'était notre droit), parce que tous les membres du Parti parlant en réunion publique ou parlant en réunion au Parlement se targuent d'être les représentants des organisations ouvrières organisées... Nous avons donc le droit de dire : « Vous avez fait obligation de dire à vos adhérents d'appartenir à des syndicats. » Mais qu'ils aient la prétention de dire que tous les adhérents syndiqués doivent appartenir au Parti socialiste, non ! et qu'ils doivent accepter les directives d'un Parti socialiste, non !

Voilà pourquoi nous n'adhérons pas à une Internationale Socialiste. Mais j'ajoute que si la confusion ne se fait plus, que si à Moscou il y a une Internationale Syndicale, eh bien ! nous y adhérons ! Et ce n'est pas parce qu'il y a eu du travail de fait à l'Internationale d'Amsterdam comme l'a dit Jouhaux... Ce qui m'arrête pour ma part, moi qui veux participer à une Internationale Syndicale, c'est que je suis bien obligé de participer à tout puisque je ne veux pas quitter la Confédération Générale du Travail ! Nous avons décidé de ne pas la quitter et nous ne voulons pas la quitter, non pas pour certaines raisons qui viennent d'ailleurs, mais parce que c'est le mouvement ouvrier de France et parce que, comme l'a dit Caballero, en Espagne, où il y avait eu une scission entre le monde ouvrier, ils ont eu besoin là-bas, pour eux-mêmes, de refaire la fusion ! C'est parce que je ne veux pas perdre du temps dans une scission que je reste à la Confédération Générale du Travail, et je suis obligé de rester à l'Internationale Syndicale d'Amsterdam puisque la C. G. T. y reste, si elle y reste... Mais en tout cas, la fraction minoritaire va demander

à la Confédération Générale du Travail d'abandonner Amsterdam et de se joindre à l'Internationale de Moscou.

Là aussi il y a quelque chose de confus, parce que je ne vois pas l'importance que cela peut avoir que le siège de l'Internationale Syndicale soit à Amsterdam ou à Moscou, et si cela lui fera faire plus ou moins de travail. L'Internationale Syndicale, quelle qu'elle soit, sera composée des mêmes éléments qui la composent maintenant, parce que si vous décapitez quelques têtes, ce sera tout. Les éléments qui pourront composer une Internationale ouvrière ne seront que des ouvriers, et les mêmes probablement, ou ceux qui nous succéderont, les mêmes que ceux qui existent aujourd'hui si le changement se faisait demain.

Mais si je répète que nous ne voulons pas adhérer à une Internationale politique, quoique l'on ait dit d'un côté des révolutionnaires russes qu'ils nous sont très sympathiques, eh bien! je considère qu'il faut en finir avec la prétention de ces syndicats. Et je dis que, simple ouvrier terrassier que je suis, je me trouve assez grand pour déterminer les mouvements de ma corporation en élargissant la Confédération Générale du Travail pour qu'elle soit assez grande pour diriger son mouvement; je le dis avec d'autant plus de force que même lorsque nous commettons une erreur, nous ouvriers, nous devons conserver notre autonomie, parce que si nous commettons une erreur, nous mettons une grande ardeur à la réparer.

Maintenant, camarades, je termine en demandant au Bureau confédéral de reprendre les principes abandonnés de lutte et d'action directe basés sur la puissance des mouvements ouvriers, et d'agir seul, sans aucune coopération du capital...

MARCHAND. — Camarades, sachant que sur cette question de l'orientation syndicale le nombre des orateurs serait très élevé, je me serais abstenu de prendre la parole si Bourderon ne m'avait mis en cause avant-hier.

Je serai bref; je n'ai pas l'habitude de parler pour ne rien dire.

Notre camarade Bourderon a prétendu que j'avais lancé des accusations de trahison; c'est quelque chose que je ne peux pas permettre de dire devant le Congrès.

Il y a des camarades du Tonneau ici, et je défends à n'importe lequel de ces camarades de dire qu'ils m'ont entendu prononcer ce mot-là.

Maintenant, une deuxième question. Avant d'aborder l'orientation, ma question se rapportera quand même à ce débat.

Nos camarades d'Algérie se trouvent dans une situation spéciale. On leur applique toutes les lois coercitives; ils ont demandé à notre Congrès du Tonneau de bien vouloir prendre position en leur faveur pour demander qu'ils aient un traitement équivalent aux ouvriers de la métropole. Vous savez que la plupart des lois sociales ne sont pas appliquées en Algérie et, entre parenthèses, il y a quelque chose de particulier dans la situation qui leur est faite au sujet de l'impôt sur le salaire.

Je ne préjuge pas, dans l'ordre du jour que je vais présenter, des campagnes qui seront entreprises. Mais la situation qui est faite à nos camarades d'Algérie est la suivante : ils n'ont que 1.800 francs d'exonérés... Je voudrais que la C. G. T. dise qu'elle entend voir appliquer aux ouvriers d'Algérie la même situation qu'aux ouvriers de la métropole...

**JOUHAUX.** — Camarades, je n'aurai pas attendu longtemps pour trouver la justification du Bureau International du Travail. Depuis 1900, si mes souvenirs sont exacts, la C. G. T. a formulé auprès du gouvernement français des revendications tendant à assimiler les travailleurs des colonies, et plus particulièrement ceux de l'Algérie et de la Tunisie, aux conditions sociales et économiques du prolétariat de la métropole. Le Parlement, quelle que soit la tendance des députés, s'est refusé jusqu'ici, considérant la différence religieuse qui pouvait exister dans ce pays par rapport à la métropole, à leur appliquer les conceptions sociales réalisées par nous. C'est seulement à la Conférence internationale de Washington, en conclusion à un débat qui s'était ouvert à la Conférence générale de la Paix, que nous avons fait adopter la nécessité d'appliquer aux colonies, à toutes les colonies, les conditions sociales appliquées dans la métropole. A l'heure actuelle, nous pouvons donc intervenir, mais nous intervenons armés de la résolution de Washington et nous intervenons par le canal du Bureau International du Travail, ce qui ne diminue pas notre puissance d'action ! (*Applaudissements.*)

**MARCHANT.** — Mon cher camarade, l'autre moyen ce n'est pas moi qui l'ai inventé. Je n'ai pas l'intention de me faire le professeur du Congrès; la conception que j'ai m'a été donnée par les vieux militants de 1904 à 1914; ce n'est pas moi qui ai changé et qui ai pris leurs conceptions; je n'ai rien de changé.

A ce moment-là, on ne parlait pas du tout d'avoir une présence effective dans les rouages gouvernementaux pour faire obtenir quelque chose; c'est pour ces raisons, malgré tout, que je reste contre la présence effective des membres de la Confédération Générale du Travail au Bureau International du Travail.

... Camarades, au sujet du Conseil Economique du Travail, je ne veux pas m'étendre; d'autres camarades se sont suffisamment étendus. En somme, les délégués ouvriers s'y trouvent en une infime minorité et ne pourront, pas plus que les marins à la Conférence de Gênes, faire adopter quelque chose que les autorités gouvernementales ne voudront pas.

D'autre part il ne faut pas espérer que la classe ouvrière, qui a pu sauver la bourgeoisie de la ruine, pourra obtenir de cette bourgeoisie qu'elle se dessaisisse elle-même de ses richesses au profit de la collectivité; elle ne s'en dessaisira que par la force et ce n'est pas par les projets du Conseil Economique du Travail qu'elle acceptera de s'en dessaisir.

Je fus, comme la plupart de nos camarades, un de ceux qui ont

accepté la constitution du Conseil Economique du Travail comme un organisme d'études qui aurait à pénétrer tous les rouages des répartitions et de la production pour pouvoir, au lendemain d'une prise de possession, faire manœuvrer les richesses collectives...

Autre point particulier. Notre camarade Jouhaux disait: « Je reste avec les anarchistes et contre la dictature. » Eh oui! je le regrette pour les camarades de la minorité qui ont voté la motion à la III<sup>e</sup> Internationale; les anarchistes resteront contre la dictature et contre l'Internationale de Moscou, parce que si l'on veut subordonner l'action du mouvement syndical à un mouvement politique, quel qu'il soit, l'action de nos organisations ouvrières au cabotinage électoral, les anarchistes feront comme ils l'ont fait en Italie: ils seront contre la subordination du mouvement syndical à un mouvement politique. Et c'est pour cette raison que nous sommes contre l'adhésion du syndicalisme à la III<sup>e</sup> Internationale.

## Une motion de la Vienne

AUDINET. — Au nom de l'Union des Syndicats de la Vienne et au nom des syndicats de ce département qui sont ici représentés, je viens défendre une motion majoritaire et minoritaire de ce département.

On avait décidé que plus que jamais l'alliance était nécessaire à cette heure; nos organisations n'ont pas hésité à faire des concessions de principes et, à l'unanimité moins une abstention, elles se sont mises d'accord sur une motion d'unité de direction et d'action.

Pendant les mois qui ont précédé ce Congrès, nous qui sommes relégués au milieu de la campagne, nous qui sommes une Fédération essentiellement rurale, nous avons pu nous placer en observateurs; aujourd'hui, si vous me le permettez, je puis assumer ici, malgré mon jeune âge et ma figure juvénile, le rôle de juge de paix.

Camarades, une question domine, à l'heure actuelle, toutes les autres; une question fait dans toutes les bouches un objet particulier, primordial de nos débats: c'est celle de la Révolution russe.

Quand nous allons dans les villages les plus reculés du centre faire de la propagande contre l'intervention du gouvernement en Russie, nous n'allons pas faire de la propagande pour imposer à notre gouvernement l'appel à la Révolution russe; nous allons voir les paysans pour plaider pour ou contre la III<sup>e</sup> Internationale. Et alors, il arrive que les camarades se présentent devant les paysans avec l'ardent désir de prendre parti pour la Révolution russe, avec l'ardent désir de la défendre, mais ils vont, au cours de leur discussion à l'encontre du but qu'ils recherchent, parce qu'ils savent qu'à côté d'eux, après eux, il y a un autre camarade qui va prendre la parole, et qu'il va apporter une thèse tout à fait contraire. Pour être sûrs que leur ordre du jour ne sera pas mis en échec, ils s'appliquent à ne défendre rien que leur point de vue et ils vont ainsi à l'encontre de leur but.

L'autre camarade arrive après, prend la parole, et soutient une

thèse tout à fait contraire. Nos ouvriers, nos syndiqués, dis-je — je suis obligé de le dire ici — qui, dans le fond, se désintéressent totalement des grandes questions syndicalistes qui font l'objet de nos préoccupations, n'y comprennent plus rien; c'est la confusion, et au lieu d'aller faire de la propagande judicieuse, nous n'arrivons qu'à un seul but, celui d'écarter nos syndiqués. (*Applaudissements.*)

Il faut également surveiller les camarades qui font, au sein des syndicats, de la politique, parce que dans nos petites Fédérations les mêmes militants se retrouvent à la fois au Parti socialiste et au syndicat; les mêmes militants se rencontrent toujours dans toutes les occasions, et quand un militant a subi un échec au Parti socialiste, il n'hésite pas à venir prendre la parole au sein du syndicat pour essayer de se rattraper et de remporter une victoire...

*Un délégué.* — Et puis l'inverse !

AUDINET. — L'inverse existe aussi quand dans le syndicat le militant subit un échec; il n'y a pas qu'au Parti qu'on essaie de remporter une victoire.

... D'un autre côté — nous sommes obligés de le dire ici, — nos camarades russes ne se comportent pas toujours très bien vis-à-vis de la classe ouvrière française; ils ne comprennent pas toujours les difficultés que nous avons pour amener à nous les ouvriers qui vivent dans les fédérations semi-rurales et les paysans. A l'heure actuelle, s'il y a discorde au sein des syndicats, s'il y a discorde au sein du Parti socialiste, je suis obligé de le dire ici, les camarades russes ont leur part de responsabilité. Dans les petites villes et les petites bourgades où est lu le numéro de l'*Humanité* consacré à la Révolution russe, ces paysans et ces ouvriers que nous avons eu beaucoup de mal à faire abonner à l'*Humanité*, ces paysans à qui nous disons quotidiennement, parce que nous y sommes obligés, que Jouhaux et Dumoulin sont de sincères militants, quand à la lueur de leur lampe ou de leur bougie ils lisent dans le numéro spécial de l'*Humanité* que Dumoulin et ses camarades sont des traîtres, ils viennent nous dire, quand nous retournons les voir : « Mais vous mentez, vous ne nous dites pas la vérité. » (*Applaudissements.*)

Alors, camarades, quand nous retournons les voir, il suffit — et le fait s'est produit — que le curé vienne à la réunion (et ils ont confiance en lui) exploiter ces contradictions! Il vient à la réunion nous mettre au pied du mur; nous ne pouvons plus en sortir et c'est là là confusion qui règne au sein de la réunion; je l'ai vu par moi-même, puisqu'on nous a fait ce coup; nous sommes, dans la plupart des cas, expulsés du village.

J'ai l'intention ici de soutenir à la fois nos camarades minoritaires et majoritaires, et puisque les camarades minoritaires ont l'air de s'impatienter, je vais écourter mon exposé.

En premier lieu, nous avons estimé que vous, camarades minoritaires, vous devez assumer vos responsabilités au sein de la Com-

mission administrative et que vous, camarades majoritaires, vous devez accepter la minorité au sein de la C. A.

Nous avons estimé, nous, quoique cela ne soit pas inséré dans ma motion — mais je le dis au nom de mes camarades — que le chiffre de neuf n'est pas exagéré. Et, par conséquent, nous demandons aux camarades majoritaires de donner neuf sièges aux camarades minoritaires à la Commission administrative de la Confédération Générale du Travail.

*Un délégué.* — Dix, s'ils le veulent!

AUDINET. — Camarades, je passe à la lecture de ma motion:

*Le Congrès de l'Union des Syndicats de la Vienne, après avoir procédé à l'examen de la situation actuelle, adopte la résolution suivante:*

1° *Les délégués de la tendance minoritaire doivent être admis au sein de la Commission administrative de la C. G. T. sur la base de la proportionnelle intégrale;*

*Les syndiqués du département de la Vienne, jugeant que préalablement, avant toute action, une formidable campagne de propagande s'impose, estiment que toutes les forces majoritaires et minoritaires doivent se grouper pour accomplir cette campagne en choisissant comme revendications, la cessation de la guerre russo-polonaise, la paix à la Révolution russe, en écartant temporairement tout débat sur les méthodes qu'elles emploient;*

3° *L'idéal suprême de la C. G. T. proclamé dans ces formules: « suppression du salariat et du patronat », « transformation de la société », ne pourrait se réaliser que par des stades d'action successivement plus puissants, la nationalisation industrialisée des mines ou des chemins de fer, prise comme revendication par les syndicalistes révolutionnaires du rail lors de la grève de mai, constituera, après une intense besogne de propagande pour la fixer dans les esprits, le point de départ des stades d'action précités, début de l'action révolutionnaire;*

4° *Son application ne donnera satisfaction au syndicalisme qu'à titre transitoire, les stades d'action devant nécessairement continuer jusqu'à l'acceptation intégrale de notre idéal;*

5° *Seule la Commission administrative de la C. G. T. pourra fixer la date et l'ampleur des stades d'action successifs;*

6° *Pour donner plus de popularité aux mouvements envisagés précédemment, pour faire suivre plus facilement les syndiqués insuffisamment éduqués, les propagandistes ne se placeront, devant les syndicats qui hésiteront à soutenir les mouvements déclanchés, que sur un terrain compatible avec leur psychologie;*

7° *Les syndiqués de la Vienne invitent majoritaires et minoritaires de la C. G. T. à se grouper intimement, à concentrer toutes leurs forces pour les assauts à donner au capitalisme et au patronat, seuls adversaires de la classe ouvrière organisée.*

Camarades, une campagne de recrutement des forces s'impose avant toute autre action. En conséquence, nous demandons à tous les propagandistes de prendre comme revendication la paix, la reven-



dication: « cessation de la guerre russo-polonaise », pour regrouper les forces syndicalistes.

Nous estimons qu'il n'y a pas besoin de dire que nous sommes trois Internationales pour soutenir la Révolution russe! je suis sûr que si Lénine et Trotsky étaient ici, ils nous diraient: « Avant de prendre parti pour la III<sup>e</sup> Internationale, empêchez donc les armées contre-révolutionnaires d'envahir notre pays! »

J'énonce ici le deuxième paragraphe de ma motion:

*2° Les syndiqués du département de la Vienne, jugeant que préalablement avant toute action, une formidable campagne de propagande s'impose, estiment que toutes les forces majoritaires et minoritaires doivent se grouper pour accomplir cette campagne en choisissant comme revendication la cessation de la guerre russo-polonaise, la paix à la Révolution russe, en écartant temporairement tout débat sur les méthodes qu'elles emploient.*

Je dis au troisième paragraphe de ma motion, que l'idéal de la C. G. T. étant proclamé dans cette formule: « Suppression du salariat et du patronat », pour cette transformation-là je m'associe avec la thèse du camarade Jouhaux. Cette transformation, nous ne pouvons l'opérer que par des actions successives.

D'un autre côté, nous les jeunes qui représentons l'avenir du syndicalisme, il faut nous employer et nous faire faire notre apprentissage pour prendre en mains les rênes de la société future. Nous sommes obligés, si nous voulons avoir un bagage suffisant lorsque l'heure sonnera, de prendre place dès maintenant dans les conseils d'administration des grands services publics.

En conséquence, je dis dans mon troisième paragraphe:

*3° L'idéal suprême de la C. G. T. proclamé dans ces formules: « suppression du salariat et du patronat, transformation de la société », ne pourront se réaliser que par des stades d'action successivement plus puissants, la nationalisation industrialisée des mines ou des chemins de fer, prise comme revendication par les syndicalistes révolutionnaires du rail lors de la grève de mai, constituera, après une intense besogne de propagande pour la fixer dans les esprits, des points de départ des stades d'action précités, début de l'action révolutionnaire.*

Camarades, je crois que sur ce point il ne peut pas y avoir de divergence de vue entre la majorité et la minorité; cela, parce Sirolle lui-même est venu déclarer à cette tribune qu'il acceptait la nationalisation industrialisée suivant les plans du Conseil Economique du Travail. Vous, majoritaires, vous l'avez accepté; je demande à Sirolle s'il va se déjuger et s'il va dire que la nationalisation lui paraît insuffisante.

D'un autre côté, les minoritaires du rail estimaient bien, lors de la grève de mai — et sur ce point de vue je ne partage pas les conceptions du camarade Frago — que la nationalisation industrialisée pouvait se réaliser au sein du régime capitaliste. Ces camarades

doivent encore estimer que cette nationalisation peut se réaliser au sein du régime actuel; lorsque nous aurons obtenu déjà toutes les nationalisations industrialisées suivant les plans du Conseil Economique du Travail, j'estime que nous aurons accompli une grande action, et que ce n'est pas encore tout à l'heure. Mais si toutefois nous parvenons à obtenir ces nationalisations, après il nous sera toujours possible de regarder l'avenir, de réunir encore un Congrès s'il le faut et d'examiner l'action que nous devons entreprendre.

Voilà pourquoi, au quatrième paragraphe de ma motion, je dis :

*4° Son application ne donnera satisfaction au syndicalisme qu'à titre transitoire, les stades d'action devant nécessairement continuer jusqu'à l'acceptation intégrale de notre idéal.*

Au cinquième point, puisque je demande au premier point que les camarades de tendance minoritaire soient admis à la Commission administrative de la C. G. T., je dis ceci :

*5° Seule la Commission administrative de la C. G. T. pourra fixer la date et l'ampleur des stades d'action successifs.*

Camarades, au sixième paragraphe, je dis :

*6° Pour donner plus de popularité aux mouvements envisagés précédemment, pour faire suivre plus facilement les syndiqués insuffisamment éduqués, les propagandistes se placeront, devant les syndicats qui hésiteront à soutenir les mouvements déclanchés.*

Car il s'est trouvé énormément de syndicats, et principalement nos petits syndicats... ; il faudra savoir, à ce moment-là, quoi leur dire; ce qui est à constater, c'est que ce ne sont pas souvent les syndicalistes qui viennent de Paris ou d'ailleurs qui savent ce qu'il faut dire aux paysans; c'est dans la plupart des cas ceux qui vivent avec eux et qui partagent leurs soucis, qui connaissent leur mentalité. (*Applaudissements.*)

En conséquence, je répète ce que Verfeuil disait dans l'*Humanité*, et c'est une constatation que j'ai faite. Il faut savoir quoi dire aux paysans, il faut dire des choses raisonnables; il faut savoir les manier avec dextérité, parce que le paysan français n'est pas comme le paysan russe. Il est soit clérical soit anticlérical; comme il a une opinion, il faut y aller prudemment. Aussi, camarades, je vous demande d'accepter le sixième paragraphe de ma motion qui est ainsi conçu pour donner plus de popularité au mouvement.

Camarades, ma conclusion est la suivante :

Je ne fais pas appel aux camarades qui sont actuellement dressés les uns contre les autres, je ne fais pas appel aux camarades qui ont déversé dans ces derniers temps; dans la *Vie Ouvrière*, des torrents de boue, ainsi que dans l'*Atelier*; mais je fais appel aux délégués de

ce Congrès, et je fais appel à tous ceux qui sont venus ici sans mandats impératifs; je fais appel à tous ceux qui sont venus avec le désir de reconstruire, avec le seul et unique souci de fixer les directives du syndicalisme pour leur dire: « Camarades, l'union fait la force! Les Russes ont dit: « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous! » Je vous dis, camarades prolétaires de tous les départements français, sortez d'ici unis, et sortez d'ici la main dans la main! »

## Discours de Verdier

VERDIER. — Camarades, c'est la première fois que je prends la parole depuis cinq mois. Je crains que mes aptitudes physiques ne me permettent d'aller jusqu'au bout de la tâche que je me suis tracée; s'il en est ainsi, je vous dirai de m'excuser, car je suis un peu déprimé physiquement.

Bien entendu, ce que je demande à mes camarades c'est de définir une idée générale d'action dans laquelle puisse venir cadrer toutes les énergies ouvrières que le syndicalisme doit orienter dans le sens de la motion d'Amiens qui est aussi vivante que jamais.

Il s'agit de définir une action qui, au lieu de rejeter la motion d'Amiens, la rapproche de l'actualité; il faut que nous ayons cette idée, que nous reconnaissions que nous sommes dans la période de son application.

Camarades, on nous parle de nos maîtres en littérature sociale et en économie sociale: Marx, Bakounine, Proudhon, tout ce que vous voudrez... Je me contente ici, pour l'instant, de prendre les organisations ouvrières telles qu'elles sont, où elles sont, avec leur caractère particulier, et de chercher à utiliser leur tempérament dans le milieu où elles doivent œuvrer.

Quand je pense que l'organisation sociale prolétarienne, qui est l'organisation confédérale, étend ses ramifications dans tout le pays. Tout au moins dans les plus grandes villes de France il existe une Union locale et dans les départements une administration de l'organisme que nous utilisons existe: l'Union départementale. Et nous pouvons affirmer que dans chaque fabrique, dans chaque usine ou dans chaque atelier il existe un syndicat, c'est-à-dire une forme d'association, une cellule où viennent se grouper des travailleurs, des producteurs, qui mettent en commun leurs efforts pour produire un produit déterminé.

Quand je pense à cela (et je me représente l'aspect de cette organisation sociale à mon esprit, j'en constate la forme et la nature), je me dis: « Comment se fait-il que notre action soit aussi stérile qu'elle l'est? » Et je suis obligé d'affirmer que c'est pour cela que je combats et que j'ai toujours combattu le Bureau confédéral; parce qu'il n'a pas eu le sens de la lutte à mener en utilisant toutes les organisations sociales que la classe ouvrière s'est données.

Pensez bien, camarades, qui si un jour des hommes déterminés, résolus, et ayant la hardiesse, l'audace révolutionnaires, à la tête de nos organisations, savaient faire jouer toutes ces organisations ensemble — non pas en les commandant directement, en voulant diriger l'action dans tous ses détails, mais en respectant le tempérament de chacune de ces organisations, en respectant les énergies de chacune, en les coordonnant et en les amenant à agir toutes ensemble au même instant, — elles pourraient être utilisées par ces hommes à la tête de nos organisations au même moment voulu. Qui pourrait nier qu'une secousse ainsi produite à la base de la société capitaliste, ne pourrait provoquer un craquement quelconque, et que c'est changer l'image de cette organisation sociale, de cette organisation ainsi conçue par la classe ouvrière? Je me représente la ramification dans le pays, et je dis qu'il est dommage que nous perdions notre action comme nous l'avons fait depuis 1908.

Je voudrais, en partant de ce point de vue, définir une idée d'action; et je voudrais l'élever en la plaçant sur le plan des événements actuels, non pas pour les subordonner, non pas pour être dominés par eux mais pour les dominer, les saisir, les canaliser, les utiliser pour nos fins sociales et révolutionnaires.

Je le répète, la tâche me sera peut-être difficile à mener, étant donnée ma fatigue physique, mais j'espère tout de même pouvoir me faire comprendre en définissant cette idée générale d'action. J'ai pour préoccupation de l'opposer à celle suivie jusqu'à ce jour par la Confédération Générale du Travail, et de la placer dans les conditions de lutte actuelle, en face des événements actuels, sans changer les conditions du milieu de cette lutte, sans changer aussi l'atmosphère, la mentalité dans l'état de choses, de façon que votre action, camarades de la majorité, ne puisse pas s'assimiler avec ce milieu qui doit être révolutionnaire dans l'esprit du prolétariat comme il l'est dans les faits.

Et si nous pouvions réussir à bien définir cette idée, à bien la cadrer dans le milieu actuel, en la plaçant au niveau des événements, eh bien! il vous serait impossible d'assimiler votre action qui est absolument incompatible avec celle-là, qui est la nôtre, comme il serait absolument impossible au gouvernement d'utiliser sa force d'action pour incorporer le syndicalisme comme il tient à le faire. Voilà, camarades, la tâche que je me propose. Pourrai-je arriver à me faire comprendre et à me faire saisir? Je vais essayer.

De l'exposé du camarade Bartuel, j'ai retenu quelques paroles simplement. Il a dit, si je ne me trompe, que les mineurs étaient partisans de la surproduction, et il a ajouté toutefois, si j'ai bien saisi, que tel était leur point de vue, mais à la condition que le prolétariat soit maître du régime.

C'est cette remarque, camarades, qui donne un peu de valeur à votre motion de Lyon, mais qui efface bien des contradictions de cette motion.

J'y lis en effet ceci dans la motion de Lyon :

*Le mouvement ouvrier affirme qu'il doit et qu'il peut y répondre, mais il déclare aussi que tout effort dans ce sens n'est plus conciliable avec le maintien du régime actuel; l'appel au travail, auquel les travailleurs sont prêts à répondre, ne peut se comprendre désormais qu'avec la reconnaissance totale des droits du travail.*

C'est cela que la motion de Lyon disait, et je vous affirme que, pour ma part, sans avoir voté cette motion, j'ai compris toute la valeur de cette formule qui, je le répète, efface toutes les contradictions contenues dans cette motion de Lyon.

Je ne parle pas de la motion d'Amiens que vous y avez incorporée. Mais alors, j'ai le droit de demander des explications et si vous prenez réellement la responsabilité de la soustraction de cette formule qui recèle en elle un état d'esprit — et je dis une idée d'action, un point commun où nous pourrions nous rapprocher : c'est de donner un concours à la surproduction; je dis que le mouvement syndical a dû aussi envisager la conclusion qui s'impose sans délai, et il n'en saurait trouver de plus urgente que celle de la nationalisation qui est celle-ci :

*Le mouvement syndical ne peut être que révolutionnaire, puisque son action ne peut avoir pour effet que de libérer le travail de toutes les servitudes, de soustraire tous les produits à tous les privilèges, de mettre toutes les richesses entre les mains de ceux qui concourent à les créer.*

Il y a là un changement qui m'inquiète, et ce changement est peut-être celui qui peut effacer le plus les contradictions de la motion d'Amiens. Je dis franchement au camarade Bartuel que si telle est l'opinion des Mineurs de ne pas concourir à la surproduction désirée par le capitalisme je peux le mettre d'accord avec ce qu'il a ajouté; je n'ai retenu que ces quelques mots de son exposé, la lutte pour la nationalisation, c'est-à-dire pour le projet de nationalisation que présente la Fédération des Mineurs. Je dis en passant que le projet des Mineurs, est bien plus facile dans sa réalisation chez eux que chez les Cheminots, car ils n'ont pas une situation aussi compliquée. Mais je retiens ce que Bartuel a dit, que la nationalisation ne pourrait être engagée qu'après d'une lutte avec le capitalisme. Qui ne l'accepterait pas ? Si le camarade Bartuel se tient sur ce terrain, s'il accepte de diviser des centres miniers que je connais où les mineurs ne sont pas d'accord avec ce point de vue, nous porterons nos deux conceptions devant les mineurs et nous verrons ce qui se passera dans l'assemblée de ces syndicats. J'avise Bartuel que là où il trouvera des camarades qui lui donneront tout leur concours pour la lutte engagée, lorsqu'il dit qu'il est convaincu que les mineurs sont avec lui, eh bien ! moi je dis que les mineurs sont convaincus que cette lutte engagée n'est pas pour la nationalisation, mais pour l'expropriation; que le programme que vous projetez d'établir en régime capitaliste est trop

gros, mais que demain, en régime de Révolution, il ne sera pas assez gros parce que nous avons des vues plus élevées et plus larges.

Maintenant je passe au discours du camarade Bidegaray. Lui, franchement, nous avoue — et je ne retiens que cela : « Nous faisons de la collaboration de classes, nous continuerons à en faire. » En effet, ce camarade est franc dans ses opinions et à mon sens il n'a jamais changé...

Camarades, on discute sur le mot de « collaboration de classes », mais ce qui est discutable ici, c'est que tous nous nous réclamons de la motion d'Amiens qui nous dit :

*Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2 consécutif de la C. G. T. :*

*La C. G. T. groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat.*

*Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classes qui oppose sur le terrain économique les travailleurs en révolte contre les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière.*

*Le Congrès précise par les points suivants, cette affirmation théorique :*

*Dans l'œuvre revendicatrice, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du bien-être des travailleurs par la réalisation immédiate d'améliorations telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. Mais, cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale qui ne peut être réalisée que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera dans l'avenir le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale.*

*Le Congrès déclare que cette double besogne quotidienne et d'avenir découle de la situation de salarié qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat.*

*Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué à participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de luttes correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe en dehors.*

*En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent suivre, en toute liberté, la transformation sociale.*

Aujourd'hui, camarade Bidegaray, il y a loin de ton allégation à cette formule. Je voudrais essayer de faire cadrer vos projets de nationalisation industrialisée, qui ne sont que des projet de régie intéressée, avec cette formule-là, c'est-à-dire avec la deuxième partie.

Camarades, je passe au discours de Jouhaux. Le camarade Jouhaux a parlé bien longtemps, mais je n'ai retenu au passage que quelques paroles. Dans ces quelques paroles sont contenues toutes ses préoccupations d'action.

Il a dit, parlant de la nationalisation :

J'aurais voulu, dit-il, qu'on continue à développer notre pensée sur les nationalisations, j'aurais voulu que partout à travers la France, jusqu'au fond des plus humbles villages, on aille avertir les travailleurs, les paysans, de l'économie de notre projet et de ce qu'ils pouvaient en attendre; j'aurais voulu que l'on grossisse nos bataillons par une propagande active, et lorsque la bataille se serait livrée au Parlement, si les députés du Bloc national avaient eu l'outrecuidance de passer outre la volonté populaire, la réponse de notre part eût été l'assaut général des travailleurs pour la défense de l'intérêt général.

- Oui, camarades, c'est là qu'est contenu tout le plan d'action du camarade Jouhaux. Jouhaux se place d'ailleurs au point de vue de propagande. Chose qui va peut-être vous frapper — nous ne sommes pas ennemis de la propagande, nous nous offrons à la faire, et maintes fois nous vous avons offert notre concours que l'on refuse systématiquement — en écoutant certains orateurs ce matin, j'ai compris combien on négligeait la valeur sociale révolutionnaire de nos assemblées syndicales. Et je voudrais, moi qui attache à ces assemblées un caractère législatif, un caractère délibérant, un caractère légiférant même, que nous puissions — oh ! sans nous insulter, sans nous outrager, en oubliant la fonction syndicale que nous détenons des militants — confronter là nos deux points de vue devant la masse que vous dites être ignorante, et devant laquelle j'éprouve bien des joies parce que ces masses ignorantes m'apprennent tout à moi dans le syndicalisme.

La masse est ignorante et elle ne comprend pas, je le sais. Mais cette masse a un don, que beaucoup de militants n'ont pas et que nous n'avons peut-être pas; elle possède un degré d'intuition qui lui fait deviner ce qu'elle ne comprend pas. Et c'est parce que j'ai confiance dans la masse, c'est parce que devant elle je prends des enseignements, beaucoup d'enseignements, que je voudrais, camarades de la majorité, que vous acceptiez de venir avec nous devant ces assemblées délibérantes, devant ces assemblées légiférantes du prolétariat où l'on discute de notre droit ouvrier; je voudrais qu'ensemble nous puissions confronter notre point de vue et le vôtre sans nous faire juges, étant convaincu que votre point de vue ne me convaincra pas et que le nôtre ne vous convaincra pas non plus; mais la masse jugera et verra ce qu'elle doit en prendre !

Camarades, ceci dit, je prends dans les faits le principe de la nationalisation défini par Jouhaux. Il dit en effet :

Et lorsque la bataille se serait livrée au Parlement, si les députés du Bloc national avaient eu l'outrecuidance de passer outre la volonté populaire, la réponse de notre part eût été l'assaut général des travailleurs pour la défense de l'intérêt général.

Le camarade Jouhaux est peut-être en contradiction avec lui-même, mais quant à moi, je ne le pense pas. Il reconnaît l'utilité d'une collaboration, d'une entente avec un parti, mais avec un parti qui soit d'affinité avec lui. Il y a un Parti socialiste, car je gage que ce ne peut être qu'un Parti socialiste qui peut traduire sa pensée au Parlement; il y a un Parti socialiste avec lequel Jouhaux veut bien s'entendre, et je prends acte de cette déclaration.

Oh ! je ne lui dis pas que je veux l'amener à collaborer avec l'autre Parti qui ne lui plaît pas; je ne fais que prendre acte de cette déclaration, et nous en tirerons par la suite la définition qu'elle comporte.

Camarades, il y a beaucoup de choses dans ces quelques lignes. Rappelle-toi, Jouhaux, que pendant un Comité Confédéral National, je t'ai dit que dans ton discours, qui a paru en brochure, tu as mis bien du temps à dire ce que tu pouvais dire en dix minutes.

JOUHAUX. — Dix minutes, qu'est-ce que c'est ?

VERDIER. — Camarades, je sais que Jouhaux n'est pas l'ami de la Révolution russe à notre sens; mais il est bien l'ami de la Révolution des Empires centraux et de ses idéologues bien connus — je veux parler d'Otto Bauer. C'est chez eux que Jouhaux puise toutes ses conceptions, et je regrette — j'avais les documents, les notes qui m'étaient nécessaires, mais ce n'est pas de ma faute si la police a fait nettoyage, table rase dans ma chambre et même dans la chambre de beaucoup de mes amis, j'arrive donc dépouillé de tout, — j'aurais pu vous donner lecture, comme je le fis à ce Comité Confédéral National, de la formule d'Otto Bauer. Otto Bauer disait ceci : « Les industries sont actuellement exploitées et dirigées par les Conseils d'administration des sociétés capitalistes ou plutôt par les élus de ces sociétés. » Et il propose, lui, de les faire élire par d'autres genres de sociétés qui se réduisent à trois catégories: les producteurs, difficiles à déterminer; les consommateurs; la collectivité.

Mais plus loin, dans cette brochure, il précise un peu plus et il dit que les producteurs seront une certaine catégorie d'ouvriers qui sont presque insaisissables dans nos organisations parce qu'on oublie nos organisations, que les consommateurs seront les représentants des coopératives, et ce mot de consommateurs est un mot qui jette dans notre esprit bien du trouble; il faudrait savoir ce qu'on entend comme consommateurs; consommateur, Rothschild l'est, et combien d'autres; nous remarquons que Mandel lui aussi est partisan de cette formule, bien corrigée si vous voulez, mais il l'adopte; or c'est sur elle que sont basés tous les projets de nationalisation industrialisée dont on veut faire l'exposé devant le prolétariat français et que l'on veut nous faire adopter.

Je dis : Camarades, prenez garde qu'Otto Bauer lui-même reconnaisse qu'il est naïf de croire que même ces façons d'agir, c'est-à-dire ces projets de nationalisation industrialisée qui ne sont pas les nôtres, que la Révolution en un mot ne peut avoir lieu sans vio-



lence; il est naïf de penser le contraire, et du moment qu'il reconnaît cela, camarades, je ne vois pas pourquoi vous ne le reconnaîtrez pas.

Alors, disons-le franchement : Que nous importe votre projet ? Acceptez seulement le principe de lutte, avec toutes ses conséquences dans leur plein développement; menons notre action jusqu'à l'action finale.

Je rappelle à Marcel Laurent, qui va dire que je suis encore un romantique, peut-être un illuminé, quand je parle de certain document dont j'ai donné lecture à ce Comité Confédéral National du 30 mars. Je me souviens de ce document en lisant cette phrase : « J'aurais voulu que l'on grossisse nos bataillons par une propagande active, et lorsque la bataille se serait livrée au Parlement, si les députés du Bloc national avaient eu l'outrecuidance de passer outre la volonté populaire... » Que disait ce document ? Quelque chose comme ceci : « que le Conseil Economique du Travail demandait à utiliser toutes les forces prolétariennes organisées dans le sein de la C. G. T. pour les fins de la nationalisation industrialisée ».

Je n'ai pas ce document; je le regrette : il m'a été saisi... J'avais l'intention de vous en donner lecture en entier, non pas pour dire et affirmer qu'il a été accepté par le Conseil Economique du Travail, mais pour affirmer qu'il est appliqué malgré qu'il ne soit pas accepté. ... Il y est dit, parlant du C. E. T. :

Le seul moyen d'aboutir à un résultat, c'est que le C. E. T. acquière une autorité morale telle que le gouvernement soit obligé de s'incliner devant ses conceptions, c'est d'entrer en conflit avec le gouvernement et avec l'administration actuelle.

Et plus loin le document ajoute :

Le C. E. T. apparaît ainsi sous le régime capitaliste comme une force régulatrice qui doit se heurter à l'autorité du gouvernement et, le cas échéant, en période révolutionnaire, le C. E. T. doit devenir l'organisme appelé à prendre en mains la direction des affaires publiques.

Et comme nous avons plusieurs fois manifesté nos craintes que le C. E. T. ne se substitue, en tant qu'autorité morale dans le pays, à la C. G. T., c'est pour cela que nous combattons le Conseil Economique du Travail.

Jouhaux se rappelle, ainsi que le Bureau confédéral, qu'à propos du Conseil Economique du Travail, je disais : « Je voudrais le voir dans le sein de nos organisations; par exemple tous les secrétaires de Fédérations réunis dans un Comité interfédéral et qu'ils forment, eux, le Conseil d'Economie Sociale qui soit bien l'interprétation de la pensée du prolétariat. »

Oh! sans doute allez-vous dire qu'il y manque des compétences! Vous doutez qu'il y ait des compétences au sein du prolétariat; mais j'accepte cela, et je dis que si vous acceptez l'institution du C. E. T. dans le cadre de nos organisations, c'est bien son rôle qui sera dévolu

un jour à tous les secrétaires de Fédérations. Et alors, c'est dans ce Comité que je voudrais qu'on fasse rentrer les compétences. Ne pourriez-vous les faire entrer comme techniciens-conseils ? Je fais une comparaison qui n'est pas sans avoir du bon sens, pour bien faire comprendre la valeur de cette idée. A l'origine de la formation des sociétés capitalistes, elles étaient au même point que nous et elles ne savaient pas ce qu'il y avait devant elles ; elles n'avaient peut-être pas beaucoup cherché à se rendre compte vers quelles conséquences de concentration syndicale pouvait les amener le développement de leur industrie à l'origine. Reconnaisant leur incompétence peut-être, elles ont introduit dans le sein de leurs conseils, de leurs administrations, des avocats-conseils et des ingénieurs-conseils.

Eh bien ! voilà comment je comprends le Conseil Economique du Travail ! Je ne m'éloigne pas de l'idée prolétarienne et, dirai-je, de la pratique prolétarienne ; je suis en plein dans le syndicalisme et je n'en sors pas.

Beaucoup de critiques aussi ont été portées sur les mouvements derniers. Permettez-moi pour un instant d'oublier les mauvais côtés de cette action dernière et de n'en voir que le bon côté.

La grève générale, ou l'action syndicaliste dont la grève générale est l'expression, a pour but de changer les conditions du milieu, de changer les idées en instituant des idées nouvelles.

Rappelez-vous qu'avant la grève on nous a sorti plus d'une fois l'argument qu'on ne croyait pas à la puissance des masses ; on croyait que les masses étaient incapables d'agir et on fortifiait encore cette pensée en disant que les masses n'étaient capables d'agir que pour des augmentations de salaires.

Eh bien ! la grève générale, à mon sens, a au moins obtenu ce succès de détruire ce préjugé de l'impuissance des masses. On ne peut plus dire aujourd'hui que les masses sont incapables d'agir ! C'est la première fois que la C. G. T., appelant à l'action les syndicats, a vu s'élever un grand nombre de camarades syndiqués, et d'organisations. Sans doute la grève aurait pu être orientée d'une autre façon, pour d'autres résultats ; mais je n'ai pas à examiner cela, je la vois simplement dans ses effets.

La masse, camarades — je le constate comme on nous le dit — est ignorante et incapable d'agir. C'est ce qu'on pense peut-être en soi-même ; et je constate avec regret que les militants de la Confédération Générale du Travail n'ont plus confiance dans les masses, c'est-à-dire n'ont plus confiance en eux-mêmes — disons-le — et ils l'avouent eux-mêmes ; ils n'ont plus la foi syndicaliste, et s'ils ne l'ont pas, il serait au moins honnête pour eux de s'en aller et de laisser la place à d'autres qui ont conservé toute la foi syndicaliste. (*Applaudissements à gauche.*) Alors peut-être les masses pourraient donner d'autres résultats que celui qu'elles ont donné.

Camarades, quand nous parlons de Révolution, peut-être pas ici, mais au Comité Confédéral National, combien de fois on nous tourne en ridicule ! Il faudrait tout de même dissiper cette équivoque, qui

veut que nous voulions, que nous exigions que la Révolution puisse être faite en notre volonté, et que toutes les fois que nous demandons une action on cherche à traduire notre pensée dans ce sens, en disant que l'action que nous voulons mener, nous voulons la diriger vers la Révolution. Mais nous avons dit plus d'une fois : « La Révolution ne peut pas se faire à l'improviste; nous ne pouvons pas dire que la Révolution sera tel jour ou tel jour et à telle heure. »

La Révolution, pour ma part, je sais qu'elle existera, un jour prochain ou bien éloigné, je n'en sais rien ! Je ne m'en préoccupe pas pour l'instant. Cette préoccupation de la Révolution est pour moi secondaire, momentanément; ce qui me préoccupe, c'est d'organiser les forces prolétariennes, de les mener sur le plan de Révolution, c'est-à-dire sur le plan des événements actuels de préparer l'action révolutionnaire; ce n'est pas la même chose que de l'orienter vers des fins révolutionnaires.

Et pour bien me faire saisir — car il faut savoir se faire comprendre, et je m'y efforce — je dois vous dire : « Il sera une heure — peut-être y a-t-il eu une heure — où la bourgeoisie et le gouvernement qui est son expression seront désemparés, déséquilibrés, l'angoisse dans l'âme, le désarroi dans l'esprit devant une crise imprévue, crise qui peut venir par pression extérieure, par explosion intérieure. »

Je sais qu'à l'heure actuelle nous nous trouvons dans une situation financière très délicate; on chuchote même des hésitations de la Banque de France à accorder des crédits aux industriels, et l'on craint pour les échéances de fin de mois.

Quoiqu'il en soit, devant une crise qui peut subitement surgir des événements actuels, croyez bien que la bourgeoisie peut être surprise, désemparée un instant et désorientée.

Ah oui ! cet instant peut ne durer qu'un jour, dix jours, quinze jours, peut-être plus — cela je l'admets —, mais étant donné que nous pressentons tous ces événements, je voudrais que les scrutant, scrutant toute l'évolution, nous saisissons le moment psychologique qui ne peut manquer de surgir. C'est à ce moment-là que je demanderais que toutes les forces prolétariennes agissent pour provoquer le craquement, et je suis convaincu que cette heure d'hésitation de la part de la bourgeoisie avait surgi l'année dernière au mois de mai... Oui ! à ce moment-là, les poilus n'étaient pas encore rentrés dans leurs foyers, personne ne savait ce qu'ils feraient, pas plus les bourgeois que nous, et à ce moment-là il y avait de l'hésitation dans la bourgeoisie; on ne savait pas où l'on se trouvait; c'était l'inconnu que les bourgeois craignaient peut-être, et nous aussi ! Et c'est pour cela que je dis qu'à ce moment nous aurions pu agir, peut-être pas pour faire la Révolution, mais comme le cherche le C. E. T. pour augmenter dans notre pays l'autorité morale du syndicalisme et de la Confédération Générale du Travail.

Eh bien ! je dis que ce moment peut revenir, et ma préoccupation est d'y préparer les organisations ! Camarades, vous allez me permettre, en parlant de la grève générale, non pas de vous donner ma

pensée (excusez-moi si je vais un peu absorber votre attention) mais je vais vous donner la pensée d'anciens militants dont on ne peut que constater la valeur de technicité syndicaliste.

A l'heure de mon initiation syndicaliste — je parle d'il y a longtemps — je suis né, je me suis développé suivant mes facultés, dans un milieu qui était exempt de toute industrie, vierge non seulement de la chose syndicaliste mais du moi. Mais, vers 1900, je lisais des idéologues (oui ! Dumoulin) du syndicalisme qui traduisaient bien le mouvement ouvrier français que beaucoup ne connaissent pas : au fond ils n'en connaissent pas le rouage.

A ce moment-là, je lisais des idéologues et je me suis intéressé, passionné, puis-je dire, à cette lecture, parce que dès que le syndicalisme est paru dans mon esprit ce fut un trait de lumière ; j'en ai connu tout de suite la portée en partant de son acte initial à son acte final.

C'est pour cela que je me suis passionné et que je me passionne encore au syndicalisme, que je me suis mis dans la lutte au premier plan, et je ne le regrette pas ; mais ce que je regrette, c'est de ne pas y trouver les militants que je croyais y trouver, qui interpréteraient d'une façon exacte la pensée du mouvement syndicaliste ouvrier. C'est cela que je regrette profondément. A ce moment-là, on faisait des enquêtes sur le mouvement ouvrier français et sur le syndicalisme français. Je me rappelle avec joie ces souvenirs, j'ai suivi toutes ces lectures, toutes ces traductions, toutes ces pensées pas à pas ; quand je me rappelle cela, oh ! combien je regrette que nous n'ayons pas agi en interprétation fidèle de cette pensée ! Nous avons passé cinq ans... Ah ! je ne dis pas qu'au début de la guerre on aurait pu faire l'action que j'aurais voulu voir faire plus tard, mais au moment où la Révolution russe a surgi, c'était là l'application de notre syndicalisme défini dans la Charte d'Amiens qui dit : « Suppression du salariat et du patronat par l'expropriation du capitalisme » et qui prend le groupement de production qu'on appelle soviét en Russie, qu'on appelle syndicat en France, comme organe de résistance et de combat dans le régime capitaliste, et aussi organe de production dans le régime communiste.

C'est cette formule-là, traduite en deux mots, qu'il faudrait prendre de sa racine à son plein développement, car là est toute la base de la Révolution.

Eh bien ! je me souviens d'avoir lu cette enquête faite par des écrivains qui s'intéressaient au mouvement ouvrier, qui cherchaient à le traduire au point de vue de la grève générale, comme notion révolutionnaire. Je me souviens comment dans cette enquête l'ancien secrétaire de la C. G. T. disait ceci :

Il est aisé de se rendre compte que la grève générale surgit des formes du gouvernement syndical et de l'orientation qui s'en dégage. Le développement des organes ouvriers l'indique, leur révolution le montre. Certes le nombre des syndicats en ces dernières années n'a pas augmenté outre mesure. En revanche, et c'est ce qui est symptomatique, le besoin

éprouvé par ces syndicats de se grouper par leur Bourse de Travail et par leur Fédération nationale corporative, prouve bien que le côté égoïste, qui pour d'aucuns constituait le caractère fondamental du syndicat disparaît, ou pour parler plus exactement, que la conscience ouvrière dont la première notion s'affirmait dans le syndicat se précise en se développant.

Ces organismes, en annihilant le caractère strictement professionnel de chacun de leurs éléments les appelant à une vie sociale plus élevée; cette vie doit se faire jour pour se développer, et c'est dans des manifestations de lutte qu'elle prend corps et se matérialise.

Et comme il ne suffit pas à ces organismes de créer une vie sociale qui réveille les consciences et engendre l'action, ils se rapprochent et se mêlent à leur tour. Ce contact et ce mélange constituent le mouvement ouvrier.

Cela était écrit dans les *Pages libres* et traduisait bien à cette époque la pensée syndicaliste.

Dans cette même enquête le secrétaire de la Confédération disait :

Pour les acquérir, l'action s'impose. Par l'étude des conditions de travail, l'ouvrier apprend à connaître le milieu qui l'asservit; par l'effort en vue de les améliorer, il prend contact direct avec les forces qui le dominent et il éprouve le degré de résistance. Ainsi son esprit d'observation et d'examen s'affirme; il se donne les éléments indispensables pour se diriger lui-même, il contribue à donner à l'action du monde ouvrier une place et une autorité.

Je me souviens aussi (je n'étais pas mêlé au mouvement ouvrier, mais j'ai suivi d'assez près le Congrès d'Amiens) que la motion d'Amiens fut votée aussi bien par les réformistes que par les révolutionnaires; il n'y eut qu'une fraction qui ne vota pas. C'est pour cela que je me réjouis ici que tous se réclament de cette motion d'Amiens qui définissait bien l'action qui n'est que la méthode d'action du syndicalisme, c'est-à-dire « la grève générale » dont on méconnaît le principe. Et je voudrais que tous les militants ici, car ici il n'y a que des militants, je voudrais que ces camarades ne se découragent plus devant une action qui donne toujours des succès moraux comme la grève dernière, je l'affirme. Pour moi la grève générale c'est ceci :

La grève générale est le refus des producteurs de travailler pour procurer jouissance et satisfaction aux non producteurs; elle est l'explosion consciente des efforts ouvriers en vue de la transformation sociale; elle est l'aboutissant logique de l'action constante du prolétariat en mal d'émancipation; elle est la multiplication des luttes soutenues contre le patronat. Elle implique comme acte final un sens très développé de la lutte et une pratique supérieure de l'action. Elle est une étape de l'évolution marquée et précisée par les soubresauts, qui seront des grèves générales corporatives.

Ces dernières constituent la gymnastique nécessaire, de même que les grandes manœuvres sont la gymnastique de la guerre.

Camarades, il faut donc en venir à dire maintenant quelle est notre pensée. Je présente une motion qui, dois-je le dire, a un caractère personnel; je pourrais même dire que cette motion a un caractère collectif. Mais pour présenter cette motion il faut bien nous pénétrer de ce fait que nous sommes dans une période révolutionnaire; on peut dire que la Révolution est dans les faits, et personne ne peut le nier. Je constate que la Révolution russe (en parlant, je ne veux pas trop m'élendre pour ne pas heurter les susceptibilités de beaucoup de militants), mais du fait que je puis constater que le monde capitaliste en entier est coalisé contre la Révolution russe et fait que toutes les réactions du monde sont coalisées contre les camarades de Russie, cela me prouve que là-bas il se fait quelque chose qui contrarie les intérêts du capitalisme, et c'est cette constatation simplement que j'enregistre car je ne veux ici que prouver que la Révolution est réellement dans les faits.

Je passe... Camarades, en Allemagne (et certes les caractères ici ne sont peut-être pas les mêmes, mais personne ne niera qu'il y a là une profonde Révolution qui se fait devant nos yeux) la Révolution n'a pas encore atteint son plein développement, je ne sais combien durera le développement de la Révolution allemande; je constate aussi que cette Révolution qui se faisait contre le maître de l'Allemagne au début, se fait aujourd'hui par réaction contre la France et je le déplore; c'est peut-être une inhabileté ou une habileté de notre gouvernement français; je n'ai pas le droit de traduire, je constate le fait.

En Hongrie, la Révolution est faite aussi; je vais vous mettre en présence de cette constatation. Quoi que vous pensiez du bolchevisme, quoi que vous pensiez du régime des soviets comparativement au régime de la terreur blanche, aujourd'hui il me semble que vous allez constater avec moi qu'entre ces deux choses vous allez choisir le bolchevisme, car vous ne voudriez tout de même pas adhérer au principe de la terreur blanche. Oh ! de la réaction en Hongrie je ne fais que cette constatation !

En Autriche la Révolution n'est pas plus niable. Sans doute on a enlevé aux Autrichiens tous les moyens sans lesquels l'Autriche ne peut vivre, mais cette constatation prise dans son ensemble nous met en présence de ce fait.

Nous nous trouvons en présence de la Révolution qui peut-être n'a pas encore débordé dans notre pays, mais qui peut le faire demain. Donc la Révolution n'est pas niable, et c'est là, c'est à la hauteur de ces événements qu'il faut nous élever.

Je présente donc ma motion, et je voudrais que les militants qui sont venus à cette tribune, embrassant d'un regard d'ensemble l'aspect de l'Europe à l'heure actuelle, constatent un grand désordre comme le général qui est éloigné du champ d'action et cherche un point élevé pour embrasser tout le champ de bataille au milieu de ce désordre, pour y chercher peut-être son point de génie, et qui veut

faire surgir par une action qui sortira de son cerveau l'ordre futur, c'est-à-dire le succès de la victoire.

Eh bien ! nous, nous devons faire la même chose. Sans doute, si nous nous en tenons à l'aspect apparent de l'Europe, un grand désordre se trouve devant nous, toutes les forces naturelles, humaines se heurtent, se choquent, c'est un pêle-mêle. Mais, quand même pouvons-nous en définir la psychologie, bien simple à mon avis, et toujours en partant de cette pensée que la masse, si elle ne comprend pas, a l'intuition de ce que se passe, de ce que nous constatons : l'impuissance du capitalisme à rétablir l'équilibre qu'il a détruit par la guerre. Et cette impuissance définit la psychologie de ce champ de bataille qui est l'Europe à l'heure actuelle.

C'est cette impuissance qu'il faudrait traduire devant nos masses. Elles la sentent, elles savent; elles constatent même sans pouvoir bien le définir que le capitalisme ne peut pas se relever sans le concours des producteurs, et c'est cette constatation qui doit être la source dernière de notre action, le point de génie qui peut nous amener par tactique à une action finale, c'est-à-dire au plein succès.

Je n'ai pas besoin de vous apprendre ce qu'est la situation financière, en ce moment; on nous parle de budget plus ou moins grossi, mais on ne nous dit que des choses qui peuvent se voir; je mets bien au défi n'importe quel gouvernement de nous dire quel est l'état véritable du budget en ce moment, c'est-à-dire qu'on nous traduise bien la situation réelle, mais je crains que cela n'aille plus loin. En tous les cas, au point de vue financier, constatons que le capitalisme est impuissant à rétablir la situation.

Au point de vue économique, oh ! certes, le capitalisme nous appelle à la production; les masses le constatent très bien, mais passivement elles résistent parce qu'on fait luire devant elles des promesses. Elles ne veulent pas produire, pourquoi ? Parce qu'elles sentent qu'en produisant, c'est au bénéfice du capitalisme et c'est pour relever le capitalisme qui est impuissant et qui est près de choir. La masse constatant cela résiste. Ceci est mon opinion, ça peut ne pas être la vôtre.

Au point de vue psychologique, nous faisons une constatation : c'est que le capitalisme veut revenir aux méthodes de routine ancienne, et cela prouve qu'il est capable de faire quelque chose qui puisse être une création permettant de se remettre debout.

Camarades, dans ma motion, vous allez bien le constater, nous vous demandons d'agir et d'inciter les organisations à agir dans un sens. Je vais essayer de le traduire.

Nous disons :

*Sans nous attarder, pour l'instant, aux causes directes d'une telle situation, nous affirmons qu'il est du devoir de tous les producteurs — producteurs de la pensée et de l'usine — de s'élever à la hauteur de la mission que les événements leur préparent, que cette mission exige pour son accomplissement, la volonté de recourir à des solutions qui ne sauraient avoir pour objectif d'assurer à la société capitaliste son mécanisme d'avant-guerre, ni d'opérer un replâtrage pour la consolidation d'un ré-*

*gime à transformer, mais au contraire de créer un état de choses nouveau ayant à la base et au sommet le producteur.*

*En tout état de cause, il apparaît aux clairvoyants que le monde capitaliste ne peut reprendre force et élan que dans la mesure où les producteurs accepteraient d'apporter leur collaboration et leur concours; il apparaît avec une égale évidence que les producteurs sont résolus à tirer de la situation européenne toutes ses conséquences révolutionnaires, que ces conséquences sont précisées et formulées dans les statuts constitutifs de la C. G. T., dont la charte d'Amiens est une éloquente interprétation.*

Et c'est cette collaboration et ce concours que nous voudrions voir la Confédération Générale du Travail inviter les producteurs à ne pas leur apporter.

Camarades, plus loin nous disons :

*En vue des conséquences, il convient de préciser aussitôt qu'il est un devoir impérieux pour les producteurs, c'est de n'apporter ni leur collaboration ni leur concours au redressement de l'équilibre du monde capitaliste, mais qu'il sera demain de tout leur devoir, cadrant avec leurs nouveaux droits, d'apporter dans l'œuvre de réalisation du monde communiste instauré révolutionnairement, une collaboration et un concours ardent et vigoureux n'ayant pour limite que les possibilités humaines, jusqu'au moment où l'équilibre, enfin établi, la vie sociale se déroulera selon le plan défini par nos groupements et par nos Congrès.*

*C'est pourquoi le Congrès rappelle que, formé de délégués de groupements, émanation directe des producteurs de toutes catégories, ces groupements constituent les fondements mêmes de la révolution; que tirant leur force et leur pouvoir de la fabrique, de l'atelier, du bureau, ils sont les éléments naturels d'un pouvoir nouveau, dont les assemblées syndicales sont l'âme, les Unions et les Fédérations les organes, la Confédération Générale du Travail l'agent d'exécution et les Congrès la force de direction d'action.*

Camarades, nous sommes bien en plein dans le cadre de la motion d'Amiens, la même idée, la même pensée. Qui a rédigé l'une a continué de rédiger l'autre, et la motion présentée en est comme un complément, je le répète, qui rapproche la motion d'Amiens de la période de réalisation où nous sommes. Et je crois pouvoir constater le problème de cette idée générale d'action : résister aux invitations du capitalisme à produire, refuser toute collaboration capitaliste en refusant de produire, et même chercher à aliéner dans ses bases, dans ses intérêts le capitalisme; mais en même temps élever l'âme des militants, de la masse à la hauteur des événements qui viennent, en faisant comprendre à l'ouvrier que demain il doit avoir pour devoir de refuser son concours et sa collaboration au capitalisme, qu'il doit demain le donner tout entier au syndicalisme pour la réalisation de sa Révolution, et je ne puis mieux faire que vous présenter cette idée qui se matérialise par cette question : le contrôle de la production par les syndicats.

Sans doute, cette question de contrôle de la production, beaucoup



ne l'acceptent pas, les uns pour une cause, les autres pour une autre. Je ne suis pas naïf au point de croire que le contrôle de la production revendiqué par les syndicats nous figera par cette formule de contrôle, tout simplement parce que la formule de contrôle (et j'explique ce que je veux introduire dans l'usine, dans l'atelier : l'autorité syndicale, augmenter son emprise, discuter pied à pied l'autorité patronale avec pour but de substituer un jour l'autorité syndicale à l'autorité patronale)... Mais je ne me fais pas l'illusion que cette question en posera une autre qui est bien plus élevée, la question finale de la prise du pouvoir dans l'usine elle-même.

Et si partant du syndicat nous rentrons dans le terrain de l'Union locale, les mêmes phénomènes peuvent se produire là aussi. L'Union locale doit chercher à substituer l'autorité syndicale à l'autorité étatique; dans la commune, réaliser enfin la commune, et c'est ainsi que sous son double aspect le syndicalisme peut contribuer à réaliser son œuvre, c'est-à-dire donner son plein de réaction à cette formule qui se définit ainsi : « Le syndicalisme a pour but de supprimer l'autorité patronale dans l'atelier, et l'autorité étatique dans la Société. » C'est pour cela que j'offre comme champ d'action à toutes les organisations, à l'usine d'abord, « la commune ».

Camarades, devant les événements d'Italie que je ne connais que de France, je remarque que là il se fait quelque chose dans le sens que j'indique, malgré peut-être qu'en ce moment on ait l'apparence que l'on se trouve devant un échec, échec qui peut s'expliquer par le manque d'audace et de hardiesse de la C. G. T. italienne qui poursuit peut-être, non des fins syndicalistes, mais des fins politiques. J'explique cet échec comme cela; mais je voudrais qu'ici les militants de la métallurgie, en ayant pour but ce qui se passe en Italie, puissent expliquer un jour dans un Congrès ce qui s'est passé au sein de nos usines de guerre sous le régime des délégués d'ateliers. Là nous pourrions prouver peut-être l'usine qui (avec succès, je l'affirme) fit cette démonstration concluante que le travail manuel peut s'organiser librement, et assurer la marche de l'usine. Et si j'affirme cela, je n'exclus pas du domaine de notre action les techniciens. Je m'explique et je cherche à me faire comprendre en confrontant en face l'une de l'autre l'autorité du travail manuel à celle d'autorité du technicien.

Non! Jouhaux, nous ne voulons pas asservir l'intellectuel technicien; mais nous ne voulons pas non plus que l'autorité du technicien asservisse les travailleurs manuels! Tous les deux, à égalité de droit dans l'usine, à égalité de fait concourent à la production et sont par conséquent des facteurs de production. Nous voulons que l'un n'annihile pas l'autre, que l'un ne supporte pas l'autre. C'est pour cela que nous vous disons: les intellectuels, nous les appelons dans nos organisations; ils sont peut-être aussi la cellule organique à créer au sein de la C. G. T.; c'est cette pensée que j'ai traduite, camarade Dassé, et bien sommairement au Comité confédéral National. J'ai dit: « Pourquoi les techniciens ne se créeraient-ils pas leur Fédération d'industrie? C'est au sein de cette Fédération que nous prendrions les tech-

niciens-conseils en même temps peut-être que nous aurions nos conseils législes, non pour traduire dans les faits la pensée bourgeoise mais la pensée prolétarienne, c'est-à-dire pour formuler juridiquement, industriellement la législation prolétarienne qui nous permettra demain de prendre en main la conduite sociale, la conduite de la vie, aussi bien qu'elle permettra au producteur d'être le régulateur de la production.»

Ce que nous demandons aux techniciens, aux intellectuels, c'est de se confondre avec les masses prolétariennes, avec les masses ouvrières, avec les producteurs, c'est-à-dire de descendre du haut de leur autorité et de ne se considérer avec nous que comme des égaux sur le plan de la production; et là, les uns et les autres, nous pourrions utiliser, au profit de nos aspirations prolétariennes, les capacités de travail et de création des uns comme des autres.

C'est pour cela que j'ai la conviction que si nous prenions pour principe d'action cette idée générale, c'est-à-dire du contrôle de la production qui nous amènerait à l'action finale de la prise du pouvoir aussi bien dans la commune que dans l'atelier, nous serions bien plus forts; et au point de vue tactique nous serions tout de suite bien placés pour dominer les événements actuels.

Camarades, le grand défaut de l'action de la majorité confédérale, la faiblesse de son action, c'est qu'elle détourne le mouvement ouvrier vers le gouvernement, vers le Parlement, et c'est cette erreur que commettent les Italiens.

En ce moment, si je ne me trompe, camarades de la majorité confédérale et du Bureau confédéral, tant que par votre projet d'industrialisation vous ramèneriez le mouvement ouvrier sur le Parlement, vous vous exposerez aux mêmes échecs qu'en 1918, 1919, 1920.

Sur ce terrain, nous ne sommes pas maîtres de notre action; nous n'avons pas l'initiative du combat — comme l'on dit en termes militaires, — nous ne pouvons pas dominer, imposer notre influence à notre action à notre adversaire. Pourquoi? Parce qu'il nous a amenés sur un terrain où il est bien fort, tandis que si vous adoptiez les principes que je vous expose, le centre de gravité de l'action serait déplacé, et au lieu de tourner le mouvement ouvrier vers le Parlement, vous le tourneriez vers l'usine. Là, chaque organisation, agissant avec son propre tempérament, dans son propre milieu, prendrait la responsabilité de sa propre action, et je dis que là toutes les énergies individuelles, toutes les énergies collectives peuvent être utilisées dans le sens de l'idée générale de la motion d'Amiens, c'est-à-dire la suppression du salariat et du patronat.

Voilà l'idée que j'expose. Je regrette d'être fatigué, car je pourrais la développer plus avant, mais il ne faut pas croire que si je propose une action semblable, je ne me fais pas l'idée exacte de ce que peuvent en être les conséquences.

Je vous ai dit tout à l'heure que si un jour les usines métallurgiques savaient bien traduire ce qui s'est passé dans les usines de guerre pendant la période du régime de délégués d'ateliers, il s'en

trouverait qui pourraient affirmer qu'une telle démonstration a été faite.

Je connais toutes les conséquences où cela peut nous amener, et que ce n'est pas dans un jour que l'on fait une action semblable, car les délégués d'atelier dont je ne nie pas l'importance — au contraire, dont je demande la création, — confondus tous dans le syndicalisme d'industrie dont ils peuvent former le Conseil d'administration, permettront au syndicat, par ses ramifications, d'étendre son autorité dans toutes les branches de l'usine, dans tous les services et dans tous les ateliers. Dresser les camarades qui ont cette forme d'action, cette forme de délégation, ce n'est pas dans un jour que cela se fait. Je connais un milieu où nous avons mis deux ans pour y arriver. Mais la démonstration, je le répète, a été concluante, et si aujourd'hui le Congrès faisait sienne par exemple cette idée, ne croyez pas que vous allez immédiatement réaliser quelque chose. Non! je vous en donne pour un an; et je me mets dans l'idée, en faisant cette constatation matérielle, camarades, qu'en 1918, en 1919, en 1920, c'est autour de cette date magique du 1<sup>er</sup> mai que se sont faites toutes les actions prolétariennes; il est donc à croire, après cette constatation, que vous ferez qu'aux alentours du mois de mai 1921 le prolétariat, encore une fois, connaîtra la confiance de l'action et de la grève générale.

Eh bien! fixons donc cette date, le 1<sup>er</sup> mai 1921! Si vous concevez que l'idée que je vous propose est bonne, le temps presse pour embrasser le domaine de la propagande en utilisant tous les militants, toutes les énergies, et ce jour-là, le 1<sup>er</sup> mai, nous pourrions réaliser, non pas la journée de la fête prolétarienne, mais la journée révolutionnaire, la nôtre, non pas pour faire la Révolution, mais pour faire la démonstration de notre autorité, de notre valeur de producteurs et de créateurs.

Oui, en ayant en vue cette date, nous pouvons préparer une action qui, renfermée dans le cadre de notre pays, peut être assez efficace pour apporter son concours et son aide à la Révolution russe, et je ne crois pas qu'il sera encore trop tard; mais il ne faut pas oublier non plus que dans le cours de notre préparation nous pouvons également être amenés à agir plus tôt.

C'est pour cela que je vous sollicite. Le temps presse: il faut nous organiser dans ce domaine. L'action est tout autre que celle qu'a suivie la majorité jusqu'à ce jour; car l'action de la majorité, elle est suivie comme elle est concrétisée dans ses projets de nationalisation, comme elle est réalisée et matérialisée dans les faits et autres organes de collaboration de classes. Nous ne pouvons pas être d'accord, et l'action définie ainsi ne peut pas être assimilée avec celle que j'offre au prolétariat de réaliser dans ma motion dont je vais vous donner lecture.

*Les événements se précipitent. Le monde capitaliste étale une impuissance déconcertante à rétablir l'équilibre détruit par la guerre.*

*Du point de vue fiscal, il ne peut parvenir à percevoir les ressources*

suffisantes pour faire face aux dettes de l'Etat, au fonctionnement quotidien de celui-ci et aux charges nouvelles en incessante et inévitable progression.

Soulignons qu'au moment même où s'établissent les ressources présumées suffisantes, les charges rebondissent et un nouvel écart s'accuse entre les rentrées et les sorties; il en résulte une course handicap, les sorties conservant, en dépit de tout, une avance devenue « chronique ». Exemple: le budget de 1920, fixé à 20 milliards environ, va aborder en réalité 50 milliards.

Du point de vue économique, il ne peut assurer une production en rapport avec les besoins accrus des peuples et les exigences fiscales signalées plus haut. La force de production utilisée par la guerre a été détournée de son objectif naturel et elle se montre inapte à s'exercer dans des conditions conformes aux nécessités d'équilibre d'un monde stable et aux aspirations d'une société au sein de laquelle se heurtent des classes en même temps que s'y constate une déshabitude du travail producteur et un développement d'un mercantilisme forcené, le tout accompagné d'un dévergondage dans les assouvissements matériels.

Du point de vue social, il lui est impossible, pour les considérations ci-dessus de garantir aux classes une sécurité, synonyme de privilèges pour les uns et, pour les autres, de charges et de services, d'où une exaspération accrue dans la lutte de classes.

Pour ajouter au tragique de l'heure, le monde capitaliste accuse un état psychologique étranger aux grandes nécessités présentes, à une situation sans exemple et sans analogie avec aucune période de la longue histoire des peuples, qui laisse un bilan impossible à chiffrer dans le domaine matériel, conséquence d'une guerre qui a désarçonné les sociétés et les individus, le capitalisme s' imagine qu'il peut y remédier selon la technique fiscale, économique et sociale d'avant-guerre. Il se révèle aussi incapable de saisir demain et, alors que les événements poursuivent leur course vertigineuse, il s'efforce d'enfreindre l'élan et contenir l'allure. C'est qu'à la vérité, il lui est interdit par ses propres lois naturelles de comprendre le mécanisme de la société en violente transformation.

\* \* \*

De tout cela se dégage une certitude de révolution européenne, dont l'éclatement prochain est ignoré des esprits résignés, craint et contesté par les esprits passifs et peureux, attendu par les clairvoyants et par les audacieux.

De là cet ébranlement européen mettant en contact violent, dans un désordre créateur, les forces naturelles, les forces humaines pour une gestation dont nulle puissance ne peut écarter ni reculer la manifestation.

Sans nous attarder, pour l'instant, aux causes directes et indirectes d'une pareille situation révolutionnaire, nous affirmons qu'il est du devoir de tous les producteurs — producteurs de la pensée et de l'usine — de s'élever à la hauteur de la mission que les événements leur préparent, que cette mission exige pour son accomplissement la volonté de recourir à des solutions qui ne sauraient avoir pour objectif d'assurer à la société capitaliste son mécanisme d'avant-guerre, ni d'opérer un replâtrage pour

la consolidation d'un régime à transformer, mais au contraire de créer un état de choses nouveau, ayant à la base et au sommet le producteur.

Cette transformation se dégage aussi bien de l'évolution accélérée des forces sociales que des aspirations des producteurs.

En tout état de cause, il apparaît aux clairvoyants que le monde capitaliste ne peut reprendre force et élan que dans la mesure où les producteurs accepteraient d'apporter leur collaboration et leur concours; il apparaît avec une égale évidence que les producteurs sont résolus à tirer de la situation européenne toutes ses conséquences révolutionnaires: que ces conséquences sont précisées et formulées dans les statuts constitutifs de la C. G. T., dont la charte d'Amiens est une éloquente interprétation.

En vue de ces conséquences, il convient de préciser aussitôt qu'il est un devoir impérieux pour les producteurs, c'est de n'apporter ni leur collaboration ni leur concours au redressement de l'équilibre du monde capitaliste, mais qu'il sera demain de tout leur devoir, cadrant avec leurs nouveaux droits, d'apporter dans l'œuvre de réalisation du monde communiste, instauré révolutionnairement, une collaboration et un concours ardent et vigoureux n'ayant pour limite que les possibilités humaines, jusqu'au moment où l'équilibre, enfin établi, la vie sociale se déroulera selon le plan défini par nos groupements et par nos Congrès.

Ainsi nous dégageons l'impuissance pour les capitalistes d'opérer leur redressement avec leurs seules forces et les desseins des producteurs d'utiliser les événements nés de la guerre, qu'ils n'ont pas voulue mais qu'ils ont subie.

C'est pourquoi le Congrès rappelle que, formé de délégués de groupements, émanation directe des producteurs de toutes catégories, ces groupements constituent les fondements de la Révolution; que tirant leur force et leur pouvoir de la fabrique, de l'atelier, du bureau, ils sont les éléments naturels d'un pouvoir nouveau dont les assemblées syndicales sont l'âme, les Unions et les Fédérations les organes, la Confédération Générale du Travail l'agent d'exécution et les Congrès la force de direction d'action.

Il renvoie à des heures plus opportunes la formation des modalités de fonctionnement de chacun de tous ces agents tout en réservant, si besoin est, d'apporter des modifications et des changements en vue d'un plus grand éclaircissement corporatif dont le Congrès proclame à nouveau la nécessité afin qu'ils soient aptes à l'œuvre de rénovation sociale qui leur est dévolue.

De plus; il affirme que se crée, en dehors de ses cadres constitutifs, une force organisée, issue également de producteurs, pour qui la pensée et l'action sociale sont la vie même, en vue de former une puissance de vulgarisation et de contrôle communiste, en même temps qu'un novateur et un stimulant.

Cette force, recrutée en dehors des cadres économiques, apparaît dès à présent comme une nécessité primordiale, tout au moins au cours de la longue période de réalisation.

Le Congrès place au-dessus de toutes les préoccupations professionnelles, corporatives, administratives, essentielles dans une période normale, les perspectives révolutionnaires que le monde capitaliste fait surgir; il est convenu que les circonstances trouveront prêts nos organisations et nos militants.

*Comme conséquence à la déclaration ci-dessus.*

*Le Congrès, dans l'attente de la révolution qui partout s'organise, met au premier plan les préoccupations présentes des producteurs, le contrôle de la production par les organisations. Il leur signale que le succès de cette révolution est lié à la capacité de gestion des classes productrices, pour laquelle il importe que toutes les activités morales, intellectuelles, matérielles, soient mises en mouvement. Il déclare donc que, dès à présent, chaque producteur doit s'attacher à pénétrer le fonctionnement technique et financier de l'entreprise qui l'aide à se mouvoir, afin de devenir une partie réellement agissante d'une production communiste, la durée de la période de réalisation, comme son plein épanouissement, devant être rigoureusement subordonnés au degré de capacité et de gestion des organismes devenus maîtres de la production et de la répartition.*

G. VERDIER,

*Secrétaire de l'Union départementale de l'Aveyron.*

Oh ! Jouhaux, si tu voulais que nous soyons d'accord, il faudrait que tu fasses comme Cachin et Frossard, dire comme eux que ton action de guerre a été une erreur profonde, et que tu l'abandonnes pour une action plus réalisatrice. Alors nous pourrions être d'accord !

Mais je ne sais encore si nous pourrions marcher ensemble, car, crois-le bien, notre confiance a disparu.

## Discours de Girault

GIRAULT. — Camarades, vous avez reçu une proposition des camarades minoritaires; je me promets, aussi brièvement que possible et en élevant le débat, de défendre le troisième paragraphe de cette motion.

Je me trouvais, au nom de la minorité, quelque peu en désaccord avec le camarade que vous venez d'entendre et qui a déposé une motion en son nom personnel.

Le désaccord proviendra de ce qu'il a voulu, à mon avis, et j'ai le droit de considérer qu'il en est ainsi, donner au monde syndicaliste et à l'action syndicaliste une forme pour moi trop exclusive.

Il me semble que Verdier n'envisage pas assez la question de synthèse sociale, car s'il y a une vie économique, il y a aussi une vie sociale; nous devons, nous, le reconnaître: c'est l'orientation syndicale.

D'abord, qu'est-ce que le syndicalisme? Un mouvement, une action, une position, une résistance d'une classe, de la classe prolétarienne en marche vers son émancipation définitive. Cette action, cette résis-

tance, cette opposition au mouvement patronal, au mouvement capitaliste, ont suivi parallèlement un autre mouvement et un autre développement des sociétés humaines.

Le syndicalisme nous est apparu lorsqu'à la suite du grand mouvement intellectuel du XVIII<sup>e</sup> siècle le capitalisme lui-même a pris son propre développement; et au fur et à mesure que le capitalisme s'est développé, le syndicalisme, lui aussi, s'est développé; il était en marche. Et ce syndicalisme, on doit, à mon avis, lui appliquer la notion scientifique. On nous a apporté une des figures les plus pures de notre époque, le grand philosophe Elisée Reclus; certains semblent oublier qu'il a été le père intellectuel du camarade Pelloutier. C'est de Reclus que j'ai, moi, la conception idéaliste du syndicaliste. Et je puis bien vous le dire, camarades, je suis autorisé à vous le dire parce que j'ai assisté à cette naissance permanente, lorsqu'il y a quelque plus de vingt ans, à Paris, rue Lafayette, deux hommes se rencontraient à côté de nous, qui étions là de petits ouvriers typographes, Reclus faisant imprimer son *Humanité Nouvelle*, et Pelloutier faisant imprimer son livre sur la Fédération des Bourses.

Ces hommes discutaient, envisageaient tous deux le mouvement ouvrier et essayaient de l'idéaliser, et c'est Elisée Reclus, le père intellectuel de notre camarade Pelloutier, qui lui a donné cet idéalisme ouvrier; c'est ce qui a fait faire à Pelloutier la constitution des Bourses du Travail, parce qu'il comprenait en effet que les travailleurs devaient se réunir en assemblées dans ces organes nouveaux pour y prendre contact et y prendre conscience de leur situation de classe. Et c'est pourquoi Pelloutier nous a imprégnés, nous qui étions là, les humbles et les petits, de cet idéalisme ouvrier qui a eu pour conséquence dans le mouvement ouvrier le profond mouvement éducationniste dont j'ai fait partie et dont je m'honore d'avoir fait partie.

Eh bien! ce mouvement qui a fait prendre conscience aux travailleurs de leur situation, ce mouvement profond a permis la phase d'évolution. Car voilà l'idée fondamentale d'un Reclus ou d'un Pelloutier, c'est qu'il y a dans la marche des sociétés humaines en mouvement deux phénomènes, deux stades pourrais-je dire: l'évolution d'une part, et la révolution d'autre part. Et quand Reclus dit: le point terminus d'une évolution, c'est une Révolution, eh bien! c'est une évolution nouvelle, ce sont des principes nets et clairs qui sont apparus chez ces deux génies du prolétariat universel.

Camarades, nous nous trouvons devant une fin d'évolution qui a commencé à l'origine du siècle dernier, qui a vu produire tout l'industrialisme et qui a assisté au développement formidable du capitalisme; en même temps, le syndicalisme s'est parallèlement développé. La phase évolutive pour nous semble terminée et la phase révolutionnaire semble commencer. La guerre a été justement la manifestation, le point qui soude les deux termes « évolution » et « révolution »; c'est la guerre qui a soudé ces deux termes et la situation est révolutionnaire dans les faits; qui oserait le nier?

Ce prolétariat, pendant la phase d'évolution, a pu se constituer et

s'arc-bouter, et c'est le reproche que je fais aux majoritaires de prétendre que nous sommes assez sots pour dire que ce que l'on acquiert, ce que l'on arrache, ce que l'on obtient en période d'évolution, ne signifie rien. Qui a dit cela?

JOUHAUX. — C'est moi qui l'ai dit !

GIRAULT. — J'attends qu'on m'apporte les preuves. Je raconte l'histoire syndicale telle que je la conçois; Jouhaux l'expose telle qu'il la conçoit; vous êtes des arbitres impatients. On a fait appel à la courtoisie et à la liberté de parole, je vous demande de m'écouter.

Je dis donc qu'on ne peut pas affirmer que ce que le prolétariat obtient pendant une période d'évolution soit quelque chose d'insignifiant pendant cette phase, quand, obtenant successivement des avantages, les travailleurs s'arc-boutent pour se défendre contre le système capitaliste. Puisqu'aujourd'hui nous sommes arrivés à une époque où la situation est révolutionnaire, nous devons nous demander ce que le syndicalisme peut faire, quel peut être son facteur essentiel ?

Eh bien, camarades, le syndicalisme, organe de lutte, de résistance et de position, est en ce moment révolutionnaire, organe de production, d'organisation économique; c'est ainsi qu'est le syndicalisme aux yeux du capitalisme; c'est bien ce qui se produit aujourd'hui, et il s'agit de savoir si en période révolutionnaire nous concourrons à maintenir l'organisme capitaliste, si le syndicalisme continuera dans une politique de collaboration que nous jugeons néfaste. Nous avons le droit de juger cela impartialement. Il s'agit de savoir s'il ne comprendra pas au contraire que toute son action doit être révolutionnaire, comme conséquence de son action évolutive.

Aujourd'hui, après qu'il y a eu le phénomène que l'humanité a vu apparaître, qu'il y a eu la guerre qui a fait apparaître la situation révolutionnaire, il se produit des causes sociales: la crise du combustible, du chômage actuellement dans la région parisienne; les grands industriels, malgré la Conférence de Washington, malgré le Bureau International du Travail, sont en train de commettre cet acte inqualifiable: la maison Renault, le grand consortium de la région parisienne, après avoir envoyé en Amérique cinq ou six millions de capitaux pour les y faire fructifier, déterminent ainsi une crise industrielle formidable.

Il y a la crise du logement; aujourd'hui les capitaux ne peuvent pas être disponibles pour créer des habitations, pour des raisons que vous connaissez, parce qu'il y a un cercle vicieux dans la question de la main-d'œuvre et des matières premières; et, pendant le temps que ces capitaux vont au contraire à des objets de luxe, à des objets d'amusement, les prolétaires, dans leurs foyers, s'entassent les uns sur les autres, ce qui a pour conséquence une épidémie que l'on nomme la tuberculose, qui devient une maladie sociale.

Il y a une autre crise: la crise du foyer. Aujourd'hui, un prolétaire ne peut pas espérer donner à ses descendants la garantie et la sécu-



rité nécessaires parce qu'acheter un mobilier aujourd'hui chez un prolétaire c'est quelque chose d'impossible; des familles entières, victimes du mercantilisme, se trouvent dans un état d'esclavage tel qu'il n'y aura bientôt plus de foyer, de liberté humaine.

Voilà des crises qui s'annoncent et vous les sentez. Est-ce par la collaboration de classes et dans une période comme celle-ci que nous pouvons prétendre résoudre cela.

Alors apparaît au prolétariat la nécessité inéluctable, devant ces faits, de constituer ses organismes de lutte, de gestion. Son organisme de lutte c'est le syndicat; ne va-t-il pas trouver son aboutissant à la porte de l'organisme de demain, de l'organisme nouveau, de celui que Lénine — que vous le vouliez ou non — a appelé l'organisme centripète de l'avenir, l'organisme où sera la centralisation économique, où la taylorisation, la standardisation s'opposeront sous une formule économique à l'économie capitaliste.

Eh bien! dans cet atelier nouveau — appelez-le chez vous conseil, si vous le voulez, — les prolétaires d'une même profession seront obligés d'envisager la nécessité de la gestion de cet organisme nouveau de demain dans le processus de l'action. Et par conséquent se pose le problème de la gestion. Là, dans ce conseil, les ouvriers appelés à cette gestion vont collaborer d'une certaine façon — et c'est là que je ne suis plus d'accord avec Verdier, — parce que je dis qu'il est exclusif, qu'il croit que le professionnel, que le corporatiste viendra seul régir cet organisme de demain; je dis que non, parce que dans une usine, celle de demain, celle qui sera en opposition à l'usine bourgeoise, il y aura des professions diverses rassemblées; il y aura cinq, huit, dix corporations différentes, et cette usine continuera dans un milieu social et un milieu économique qu'il faudra régir. Dans cette gestion qui sera économique et sociale je vois un organisme nouveau qui est le prolongement du syndicat, qui n'exclut pas le syndicat; c'est dans cet organisme nouveau, le conseil, que les travailleurs devront avec les techniciens envisager la gestion nouvelle de la production.

Et c'est alors que se pose le problème du technicien. Il y a encore eu à cet égard de la confusion; j'essayerai autant que possible d'éclairer le débat.

On nous a dit, et à moi particulièrement, que je voulais systématiquement exclure les techniciens de l'organisation syndicale ou bien essayer de les subordonner au prolétariat. Mais voyons, n'est-ce pas une hérésie cela? Il y a confusion, savant, intellectuel, technicien... Oui, le savant! Mais qui oserait dire cette chose aussi monstrueuse qu'on va essayer de subordonner ses connaissances, son pouvoir de découverte à l'évolution même du prolétariat puisque c'est l'élaboration des connaissances humaines, c'est la somme des découvertes qui constituent justement l'évolution de cette société.

Il n'est pas question de domestiquer l'intelligence, le savant, même le technicien, car le technicien c'est lui qui matérialise et qui coordonne les connaissances scientifiques acquises et développées par

les savants. Il ne faut pas confondre technicien et savant. Est-ce qu'il y en a parmi vous ? Est-ce que l'intelligence est le monopole de la bourgeoisie ? Allons donc ! Il y a parmi vous des hommes suffisamment intelligents, qui ont suffisamment d'éducation et de connaissances pour devenir des techniciens. Ils sont insuffisants, c'est possible ; mais alors se pose le problème, comme je l'ai déjà dit, de la résorption des fonctions ; que les intellectuels de la bourgeoisie qui veulent défendre la cause de fraternité et de justice humaine du prolétariat lui-même, consentent à venir apporter leurs connaissances techniques pour la solution du problème social et non pas seulement pour s'en faire un privilège personnel et patronal.

Voilà toute la question ; et si nous avons dit dans notre motion que demain les travailleurs syndiqués devaient s'appuyer sur l'atelier, c'est avec la motion que je vous ai apportée qu'il était nécessaire de développer une autre question.

Camarades, ce que je voudrais examiner rapidement c'est la question du problème agraire. Quand on nous dit que nous sommes des copieurs serviles de nos camarades russes, je vous ferai remarquer que nous avons aussi, nous, envisagé la question de ce grave problème qui est à la base de toutes les Révolutions. Il s'est posé pour les Russes d'une façon douteuse et incertaine ; au moment où les paysans russes étaient démobilisés et retournaient dans leur campagne ils partageaient la terre. Vous me direz ce n'était pas du communisme, c'est vrai ! Ils partageaient, et partager ce n'est pas mettre en commun, c'est tout recommencer, je le sais bien ; mais c'était une condition *sine qua non* de la Révolution. Ensuite il y avait une autre raison d'ordre positif. Vous n'ignorez pas, comme nous le disait Reclus, que la terre russe appartenait dans la proportion de 70 p. 100 au tsar et aux seigneurs. Cette terre du sol moscovite, elle qui était travaillée avec tous les moyens agronomiques que les populations occidentales possèdent, alors on se la divisait, et il y a peut-être eu quelque chose de bon car cela a permis aux petits propriétaires de Russie d'y apporter à cette culture une énergie et un machinisme nouveaux. Et si messieurs les capitalistes n'avaient pas volé aux Soviets les bateaux qui contenaient les instruments aratoires, on n'entendrait pas des hommes aujourd'hui proposer de gratter la terre pour la faire produire. Cependant, les commissaires du peuple se sont bien rendus compte qu'il y avait là quelque chose de contradictoire, et c'est pour cela qu'ils ont apporté la conception de la « commune agraire », et qu'aujourd'hui ils essaient autour des usines de constituer des centres agraires.

Demain, pour nous en France, est-ce que le problème se posera comme cela ? Est-ce que nous aurons à partager pour les mêmes raisons ? Non ! Le problème est inverse parce que le sol français est divisé et subdivisé de telle façon qu'il n'admet pas l'industrialisation ; il n'admet pas l'adaptation adéquate du machinisme à la surface parce que celle-ci est petite et restreinte par la loi d'héritage, qu'elle retourne toujours à la division et à la subdivision. Il faudra

donc que les communistes et c'est ce que les minoritaires ont envisagé, il faudra que nous envisagions le problème agraire qui est, comme nous le disons, le remembrement de la terre. Mais le rural, le paysan, n'est pas un salarié au même titre que vous, c'est vrai; c'est pour cela que nous ne lui demandons pas de former des syndicats mais de former des « communes agraires » pour le remembrement, afin que ces gens ne soient pas menacés dans l'avenir, car les avantages de guerre cela ne durera pas pour eux.

Nous demandons à ces paysans d'examiner la question de la constitution de personnalités morales et sociales identiques aux syndicats. Voilà notre programme.

Maintenant que j'ai essayé de simplifier la chose, je dis qu'il faut que nous nous imprégnions des mêmes méthodes que la Révolution russe et j'explique cela, parce qu'on le veuille ou non, c'est l'organe révolutionnaire politique qui a fait la Révolution et le mouvement prolétarien a suivi. Il y a eu la simultanéité des révolutionnaires, le comprenez-vous? Le pouvoir politique d'abord a fait la Révolution et il a permis aux syndiqués, aux travailleurs de se grouper, de se développer pour l'organisation sociale, et la preuve, si vous lisez la brochure publiée par le camarade Klepoff, vous verrez que les syndicats qu'il y a en Russie n'existaient pas, ou pour ainsi dire pas.

Au moment même de la Révolution de Kerensky, les syndicats ont pris un développement considérable. De 150.000 syndiqués à cette époque, ils sont aujourd'hui 4.500.000. Est-ce que la Révolution des Soviets n'a pas permis le développement des syndicats?

Tandis qu'en Allemagne, où il y avait concordance de mouvements, et non simultanéité comme en Russie, la Révolution ne s'est pas faite par l'union des forces politiques et économiques; elle n'a pas pu se réaliser pour la concordance révolutionnaire. En Italie, il en est de même, le problème est posé de la même façon; les camarades se sont emparés des usines mais Giolitti est un malin, il s'est dit : « Syndicats, faites la prise de possession, ayez le pouvoir économique, mais moi je garde les mitrailleuses et si vous voulez surpasser le mouvement afin de transformer complètement le statut social, je me réserve de faire fonctionner ces mitrailleuses. »

C'est pourquoi je vous demande, camarades, d'examiner ainsi le problème à la lumière des faits internationaux. Pour nous, il n'y a pas de doute, que vous le vouliez ou non la Révolution russe sera le pivot de votre action de demain, ce sera le pivot autour duquel tourneront toutes les forces révolutionnaires malgré tous les mensonges.

Aujourd'hui la Révolution russe, pensez-y, c'est l'étoile de là-bas qui brille majestueusement; elle contient en elle toutes leurs souffrances et les vôtres aussi, et chacun de ses scintillements est une vibration de douleur. Pensez-y, prolétaires, et si vous voulez demain tracer les larges sillons desquels sortiront les générations de l'avenir eh bien! sur celle éternelle, travailleurs syndicalistes, laboureurs de l'avenir, dirigez votre charrue!

## Discours de Sirolle

**SIROLLE.** — Depuis trois jours je trouve qu'on a assez remué de boue, et qu'il faudrait être assez maître de ses nerfs pour discuter autrement qu'avec de l'injure et de la calomnie. Je suis décidé pour ma part à laisser au passé ce qui appartient au passé. Nous ne pouvons pas pendant dix ans discuter encore sur l'attitude des uns et des autres pendant cette dernière période de guerre.

Il faut une fois pour toutes enterrer ce passé, regarder le présent et se déterminer pour le travail que nous avons à faire dans l'avenir. C'est dans ces conditions que j'aborde la tribune, et c'est dans ces conditions que je vais essayer, avec mes modestes moyens, d'apporter mon point de vue en ce qui a trait à l'organisation syndicale; je le ferai en toute camaraderie et animé d'un sentiment de grande tolérance, sentiment qui devrait être celui de tous les congressistes représentant le prolétariat organisé.

... Avant d'entamer la discussion sur l'orientation syndicale, je viens d'apprendre dans les couloirs de la Chambre qu'une manifestation est organisée contre un de nos camarades représentant la minorité, qu'une motion devait être déposée, soit pour l'empêcher de parler, ou alors organiser le chahut réglementaire pour faire que son discours ne soit pas écouté.

Ce camarade appartient à un parti politique auquel je n'appartiens pas moi-même, mais je dois reconnaître qu'il me faut, pour ma gouverne, l'entendre à la tribune de ce Congrès; il faut pour moi, pour mon jugement personnel comme pour le vôtre d'ailleurs, que le camarade Frossard, membre de ce parti politique, puisse venir apporter son point de vue sur cette question de la III<sup>e</sup> Internationale.

J'estime pour moi, comme pour les autres camarades, que la majorité du Congrès se refusera à suivre cette minorité de camarades qui paraît se refuser à entendre le camarade Frossard. Car pour vous, camarades, il faut l'entendre; il parle au nom d'une minorité syndicaliste; je parle moi aussi au nom d'une minorité syndicaliste; nous sommes tous les deux sur un terrain différent et mon argumentation ayant trait à la III<sup>e</sup> Internationale se trouvera certainement en contradiction avec ses explications.

Mais pour se faire un jugement, pour appliquer cette méthode du libre examen qu'a défini à cette tribune notre camarade Jouhaux, il faut absolument que de part et d'autre nous entendions les explications données, et que les camarades congressistes eux-mêmes se déterminent après ces explications? Je considère qu'ayant déjà été accepté dans divers Congrès confédéraux le camarade Frossard peut venir ici discuter des intérêts ouvriers; je dis cela pour les camarades qui voulaient déposer cette motion. Lui ayant reconnu le droit depuis plusieurs années de discuter des intérêts de la classe ouvrière et d'accepter les mandats, qui lui étaient donnés, vous ne pouvez pas

aujourd'hui vous déjuger parce qu'il est secrétaire d'une Fédération socialiste à laquelle adhèrent la plupart des camarades.

Vous ne pouvez pas lui refuser de prendre la parole aux débats. Voilà la déclaration que j'avais à faire.

MERRHEIM. — Ce n'est pas nous, ce sont les socialistes qui pensent autrement.

BOURDERON. — Veux-tu que l'incident soit clos ? Je suis l'auteur de la question posée, et je demande la parole sur l'incident créé.

SAVOIE. — En effet le camarade Bourderon avait déposé une motion dont je vais vous donner lecture.

Camarades, je demande la parole pour « motion d'ordre » avant et sur le droit de Frossard d'intervenir dans ce débat.

A. BOURDERON.

BOURDERON. — Camarades, effectivement, d'une façon préméditée j'ai dit avant-hier au milieu de nos collègues que j'interviendrais pour contester à Frossard le rôle qu'il entend jouer comme secrétaire du Parti socialiste; je m'explique.

Frossard est muni d'un mandat de syndicat, je n'ai pas à examiner dans quelles conditions on lui a remis ce mandat.

Comment le cas se pose-t-il pour moi ? Frossard a été nanti d'un mandat par le Parti socialiste pour aller en Russie. Il est revenu; il rend compte à son Parti des observations de la mission qu'il a accomplie pour lui.

Il était lundi à Lille, devant la section du Parti socialiste lillois, avec Mayéras qui reprochait au Parti socialiste de mener une campagne de désagrégation dans les syndicats; Frossard lui répondait : « Nous allons demain à Orléans, passant par-dessus les chefs, nous parlerons aux troupes et elles nous donneront raison ! (Brouhaha.)

*Un délégué.* — Et Zimmerwald ?

BOURDERON. — Je dis que la question de la mission Frossard se pose à son Parti, dans une situation d'examen soumise à un Congrès qui délibérera. En tant que membres de ce Parti, vous prendrez votre position sur ce point. Il faut que nous envisagions cette situation dans le Parti où il n'y a pas, on peut le dire, cet enthousiasme qui porte l'unanimité du Parti socialiste dans son unité actuelle à adhérer à la III<sup>e</sup> Internationale; il y a au contraire une prédisposition à ce qu'on peut appeler la rupture du Parti en plusieurs tronçons. (Brouhaha.)

*Un délégué.* — Tu en préjuges, tu n'en sais rien !

BOURDERON. — Camarades, nous eûmes à la Commission administrative à examiner une communication de participation de rapports avec le Parti. Je dis que dans cet ordre d'idées, il faut auparavant que le Parti socialiste se situe dans l'attitude qu'il doit avoir, et je

dis que Frossard, en venant ici, n'est pas le délégué d'un syndicat, mais le secrétaire du Parti socialiste qui vient rapporter la mission qu'il a reçue de son Parti... (*Brouhaha — Bruit*), au moment où bon nombre de vous ne veulent en aucun cas subordonner l'attitude du syndicat à des directives de l'extérieur.

Moi, camarades, je n'ai jamais pris attitude ni mot d'ordre du Parti dans le syndicalisme; c'est pourquoi je dis que le rôle que vient remplir le secrétaire du Parti à ce Congrès me m'apparaît pas dépouillé de toute partialité. (*Brouhaha. Bruit. Cris.*)

LUCIE COLLIARD. — Il m'est profondément pénible, à moi qui n'injurie pas les adversaires, qui les laisse parler dans nos réunions publiques, qui les défend même contre mes amis, il m'est pénible de constater que c'est Bourderon, qu'on voulait au Congrès socialiste de 1916 empêcher d'être à la Commission administrative du Parti; que c'est Bourderon maintenant qui veut empêcher la lumière dans ce Congrès... (*Applaudissements*), qui veut empêcher le seul homme qui peut nous renseigner exactement sur la Russie de le faire. Alors qu'elle est attaquée depuis si longtemps, alors qu'on nous dit toujours de ne pas se décider avant de savoir, et alors que le moment de savoir est venu, vous reculez! (*Applaudissements.*)

Je veux ajouter : « Prenez garde, majoritaires, que dans nos Unions où nous avons la confiance de nos syndiqués, prenez garde que nous vous rendions la pareille et que nous vous empêchions à l'avenir de dire un mot ! » (*Applaudissements.*)

LABE. — Le camarade Bourderon n'a pas causé en son nom personnel; il a causé au nom de tous les militants syndicalistes qui partagent sa conception, qui sont adhérents au Parti, et qui peuvent constater que c'est la première fois que dans un Congrès de la C. G. T. un secrétaire du Parti en fonctions vient prendre la parole.

Nous sommes partisans de l'autonomie du mouvement syndical; et c'est parce que nous sommes partisans aussi que des bonnes relations puissent exister avec le Parti que nous voulons que cette autonomie soit sauvegardée, et que nous disons que nous n'empêcherons pas Frossard de causer; mais que nous voulons situer le fait que c'est la première fois dans un Congrès qu'un secrétaire du Parti en fonctions vient influencer les débats des assises ouvrières.

ROSIN. — Il est facile pour donner satisfaction à tout le monde, que le camarade Frossard fasse une réunion dans une salle de la ville d'Orléans, mais pas ici !

JOUHAUX. — La manifestation qui vient de se produire ne peut pas étonner Frossard; elle était attendue, elle est la manifestation de camarades qui appartiennent au Parti socialiste.

D'autre part, quand la camarade Lucie Colliard vient ici parler au nom de la liberté d'expression et de pensée, nous nous associons avec elle; mais nous ne pouvons pas oublier l'ostracisme absolu qui nous frappe dans vos réunions et dans votre journal. (*Applaudisse-*

ments.) Et alors il est compréhensible qu'ici il y ait eu un mouvement de protestation; non pas que j'aie peur, en ce qui me concerne personnellement, des déclarations que peut venir faire ici Frossard, mais il était nécessaire de marquer que la liberté de parole doit être partout, quelle que soit la position qu'on ait.

Je n'irai pas, moi, au Parti socialiste, dans son Congrès, quelle que soit la position que j'ai prise, et quelle que soit la pensée intérieure qui pourrait m'y entraîner; j'ai trop le respect de l'autonomie et de la liberté pour que, investi d'une fonction, je vienne dans un Congrès à une heure semblable. J'en laisse à Frossard la responsabilité.

FROSSARD. — Camarades, j'assure le Congrès que si j'avais pu prévoir la manifestation qui vient de se produire, je ne serais pas ici. Je suis depuis deux ans investi par mon Parti d'une fonction; je puis dire aujourd'hui qu'elle m'a guère qu'un caractère tout provisoire. L'an dernier, j'ai participé aux travaux du Congrès de Lyon; je fais appel aux souvenirs de ceux qui s'y trouvaient; je n'y ai pas pris souvent la parole, et des camarades du Bureau Confédéral même m'en ont fait le reproche. Ce n'est pas à Jouhaux que ceci s'adresse; je pourrais cependant dire à Jouhaux que l'an dernier, au Congrès confédéral, alors que je ne m'étais pas permis de répondre, j'ai été interpellé par lui. C'est le camarade Dumoulin, l'an dernier, au Congrès de Lyon, qui m'a amicalement reproché de n'être pas monté à la tribune.

Cette année, je suis dans les mêmes conditions; je participe depuis une dizaine d'années dans toutes les assemblées ouvrières et je ne veux pas qu'il puisse rester dans l'esprit d'un membre du Congrès que c'est pour exercer, sur les décisions qui pourront être prises, une influence quelconque que je me suis fait inscrire. L'influence que vous voulez bien m'accorder, c'est au moment de la discussion du Rapport moral que j'aurais pu chercher à l'exercer; je ne l'ai pas fait; et la situation présente, le débat actuellement engagé, j'en connais l'issue comme vous la connaissez vous-mêmes.

J'ai pensé cependant que la situation créée depuis mon retour de Russie par les polémiques actuellement engagées nécessitait une sorte de mise au point que je me proposais de faire à cette tribune, en ce qui concerne, non pas seulement la Révolution russe, comme certains camarades pourraient être tentés de le croire, mais la question plus délicate des rapports du syndicalisme.

Des camarades membres du Parti, notre camarade Bourderon en particulier, qui sait combien, pendant la guerre, dans une autre assemblée que celle-ci, je me suis montré solidaire de lui-même à une heure difficile pour la politique qu'il défendait alors, notre camarade Bourderon considère que mon intervention à la tribune du Congrès, parce que je suis investi d'une fonction publique, risquerait d'être interprétée comme une intrusion d'un parti politique dans l'action ouvrière. Les déclarations qu'il a faites ont été confirmées tout à l'heure dans l'intervention de Labe, et je déclare simplement que la manifestation s'étant produite, après avoir affirmé dans quel esprit

je suis venu participer aux travaux du Congrès, je renonce à la parole.

*Les minoritaires.* — Non! non! non! Lui ou personne!

*Un délégué.* — Je tiens à prévenir les camarades que si vous ne laissez pas parler Frossard, il n'y a plus de Congrès.

SIROLLE. — Camarades...

*Les minoritaires veulent que Sirolle descende de la tribune, lui disant qu'il n'y a plus rien à faire.*

SIROLLE. — Camarades, j'avais posé cette question parce que je me suis fait le jugement suivant: depuis les deux jours que j'assiste au Congrès, j'estimais, et je l'ai dit à des camarades, que nous étions ici en Congrès ouvrier préludant au Congrès socialiste qui doit se tenir dans le courant du mois de décembre.

A cette tribune, toutes les critiques apportées, toutes les interventions qui ont été faites étaient animées d'un seul souci, une lutte de tendances non pas particulièrement dans l'organisation syndicale, mais animée surtout par les polémiques provenant du Parti politique. Etant en dehors de ce parti, j'avais demandé hier à quel moment nous pourrions, nous, placer nos interventions nous débarrassant de tout souci de polémique, et c'est avec raison que j'ai posé la question tout à l'heure, estimant que si Frossard n'avait pas la parole à ce Congrès, il ne devait pas y avoir un traitement de faveur dans les derniers jours du Congrès pour l'élément purement syndicaliste; et que, si le représentant de votre Parti ne pouvait pas expliquer à la majorité du Congrès son point de vue sur l'Internationale Syndicale, nous n'avons pas, nous, à intervenir à cette tribune.

C'est pourquoi je dis — et pour donner raison à Perrot — qu'étant le chérubin d'un homme politique, si Frossard ne prend pas la parole à la tribune mon intervention est terminée.

FROSSARD. — J'accepte de prendre la parole.

SIROLLE. — Dans ces conditions, j'estime pouvoir continuer ma démarche et m'explique sur ce que j'entends de l'orientation syndicale à donner à notre C. G. T.

J'estime qu'aujourd'hui nous devons définir notre pensée sur le syndicalisme réformiste et le syndicalisme révolutionnaire. Il n'y a pas place pour une tendance centriste. Il y a ces deux tendances: celle définie par le camarade Bidegaray, exposée par lui et partagée par un grand nombre de délégués, tendance qui depuis plusieurs années est en honneur au sein de ces Fédérations ou de ces différents syndicats. Bidegaray l'a dit d'une façon claire, précise, à la Fédération des Cheminots, on est partisan de la collaboration de classes, adoptant le syndicalisme réformiste dans ses buts et son action, demandant une transformation sociale par étapes successives ou par concessions mutuelles, on est partisan de pénétrer au sein des organismes directeurs et au sein des organismes bourgeois pour essayer d'en pénétrer tous les rouages et pour essayer de gagner à sa cause



ceux qui momentanément dirigent la machine sociale. Voilà l'idée directrice de ces camarades partisans de la collaboration de classes.

Toute l'action, toute l'activité déployées par ces camarades consiste à nommer le plus possible de représentants de l'organisation syndicale au sein des conseils techniques, au sein des organisations patronales, pour collaborer d'une façon effective à l'œuvre de production de ces organismes, si bien que notre Fédération des Cheminots a décidé qu'il fallait collaborer pour la réorganisation des chemins de fer. Cette collaboration se continue par le statut du personnel qui ne fait que renforcer l'autorité patronale en donnant à celle des chemins de fer un statut sous lequel tous les agents doivent se courber, doivent adopter une discipline patronale imposée à tous les cheminots de France et des colonies, un statut qui n'a rien de révolutionnaire et qui ne fait que consolider la position prise par le patronat du rail et les pouvoirs publics. Avec ce statut du personnel et pour son application, il est indispensable et il est de toute logique que notre Fédération des Cheminots collabore d'une façon effective avec le patronat pour en faire respecter toutes les clauses, qu'elle discute avec ce patronat sur le bien-fondé des punitions infligées aux cheminots qui ne souscriraient pas par exemple aux désirs de surproduction du patronat du travail.

Il faut que notre Fédération collabore présentement pour l'application de tous ces ordres du jour, de tous ces statuts qu'on élabore dans cette organisation administrative que sont les compagnies du rail; il faut que notre Fédération apporte elle aussi son point de vue pour arrondir les angles, et faire que les camarades exploités du rail puissent supporter d'une façon plus agréable le poids et le joug de ce patronat du rail.

Il faut que la Fédération des Cheminots collabore aujourd'hui avec un gouvernement comme celui que nous possédons, un gouvernement de réaction qui est responsable de toutes les misères, responsable de toutes les vexations que supportera la classe ouvrière.

Il faudra que demain cette même Fédération collabore avec notre gouvernement à venir, gouvernement qui sera aussi dictatorial que celui que nous possédons. Voilà le syndicalisme en honneur présentement au sein de notre Fédération; un syndicalisme qui est adopté par un grand nombre de camarades congressistes, un syndicalisme qui oublie la tâche que s'est assignée le syndicalisme français: la suppression du salariat et du patronat, un syndicalisme qui l'a oublié parce que, collaborant avec les pouvoirs publics, avec le patronat. On ne se dispose pas à le supprimer, on ne se dispose pas à lui enlever les moyens de coercition, on le rassérmit, on le renforce; quand je travaille avec un camarade, si je lui apporte ma collaboration dans le travail qu'il a à effectuer, ce n'est pas pour diminuer son effort, ce n'est pas pour le gagner à moi ou le supprimer, c'est pour lui apporter au contraire un autre effort qui renforcera le sien, ce qui donnera plus de puissance à l'effort que nous ferons en commun.

Je dis cela aux camarades de la Fédération des Cheminots parce

que je la connais particulièrement; je considère qu'être en collaboration constante avec les pouvoirs publics et le patronat, cela ne fait que renforcer ces pouvoirs et ce patronat, et que ces camarades, sans même le vouloir, vont à l'encontre du but poursuivi par le syndicalisme français parce qu'ils ne suppriment ni le patronat ni le salariat et qu'ils renforcent le patronat en lui apportant leurs connaissances techniques.

Je dis cela parce que dans les derniers conseils de gestion où les camarades de la Fédération des Cheminots ont collaboré avec ces pouvoirs dans un but, celui de gagner à leur cause les hommes dirigeants des chemins de fer, ils se sont rendus compte que c'était un rôle de dupes qu'ils ont joué.

En la circonstance, Bidegaray lui-même nous a avoué à un Congrès que c'était grâce à la collaboration de la Fédération que l'on avait apporté des modifications dans le trafic des chemins de fer, que l'on avait réduit le service des transports, que c'était l'appoint apporté par les conseillers techniques ouvriers qui avait facilité à notre organisation bourgeoise la possibilité de donner au pays la preuve que cette organisation était capable de résoudre cette crise des transports, au moment où l'opinion publique s'élevait contre ces mêmes pouvoirs et qui n'avaient pas solutionné cette crise. Nous avons joué en la circonstance un rôle de dupes, nous n'avons pas supprimé un *iota* à la force du capitalisme organisé, nous n'avons pas entravé sa marche; bien au contraire, nous lui avons permis de profiter de nos connaissances pour donner plus d'élan et plus d'armes pour se défendre à ce même pouvoir public, à ces mêmes compagnies. Puis, quand ces compagnies se sont trouvées devant la réforme des exploités du travail, elles ont oublié la collaboration apportée et se sont appuyées féroce-ment sur le pouvoir pour brimer impitoyablement le mouvement qui était engagé! Voilà le système employé par cette Fédération, système d'orientation constante qui consiste à être en permanence au sein des organismes directeurs, qui consiste à être en contact permanent avec ceux qui dirigent ces chemins de fer pour essayer, non pas d'arracher au patronat, non pas d'arracher au pouvoir des revendications légitimes, mais de faciliter à ce pouvoir une exploitation plus rationnelle, pour l'empêcher de manifester véhémentement son sentiment de réforme.

On ne demande pas aux cheminots, en agissant ainsi, de revendiquer de la même façon que les camarades des autres corporations; on leur fait à eux une situation privilégiée; on les défend contre les coups des autorités, contre les chefs hiérarchiques, par un statut, en discutant une retraite ouvrière pour leurs vieux jours, en disant à ces cheminots que, par la collaboration de leur organisme syndical avec le pouvoir, on fera d'eux des hommes qui auront l'avenir assuré. L'on supprime par cela même l'esprit de réforme qui anime les travailleurs quand ils se trouvent aux prises avec toutes les exploitations, avec tout ce qu'il y a de rigoureux dans l'exploitation patronale. On supprime chez ces camarades l'esprit de révolte en leur disant: « Ayez

confiance en notre façon de nous organiser, en notre collaboration; sans effort de votre part, sans aucune révolte venant de vous-mêmes, nous vous apporterons toutes les améliorations indispensables pour réaliser un peu plus de bonheur dans vos foyers. »

Et nos camarades sont là à attendre. La masse est ainsi faite qu'elle ne réagit pas; si l'on entretient cette fainéantise dans l'âme des individus, n'ayez aucune crainte, camarades, ils ne réagiront jamais par eux-mêmes; ils ont l'habitude d'attendre qu'on leur apporte leur bien-être, leur bonheur; c'est d'ailleurs ce qui a fait depuis tant d'années la force de tous les politiciens, prêchant aux masses qui les écoutaient que leur bonheur était dans leurs mains, à la seule condition qu'ils aient la possibilité de siéger! Depuis si longtemps que cette masse ouvrière est à la remorque de tous les partis politiques qui eux, collaborent d'une façon aussi effective, on a fait de cette masse ouvrière une masse qui ne comprenait pas, lorsque le moment était venu, où devaient aller ses énergies, ses audaces, une masse qui ne faisait guère que se plier devant les grands mots, devant le verbe et qui suivait ses chefs, une masse qui nous a donné pendant la guerre l'exemple de ce que pouvait être la veulerie, une masse qui depuis la guerre continue son même roulement, son même travail! C'est cette masse que nous devrions réveiller, qu'il faut absolument réveiller et à qui il faut faire voir où est le droit chemin et ce qu'elle doit faire pour se libérer.

Et ce ne serait pas lui rendre service, ce serait la trahir dans le sens exact du mot et trahir la Révolution que de lui laisser croire que le système de collaboration peut résoudre cet immense problème et que la transformation sociale se fera, sous l'égide du syndicalisme réformiste, à l'aide de ces concessions mutuelles et par des étapes successives. Ce serait une trahison parce que les faits eux-mêmes nous démontrent qu'aujourd'hui la classe ouvrière de ce pays se trouve dans la situation présente par sa faute, d'abord parce qu'elle ne réfléchit pas et qu'elle ne se défend pas. Je considère que notre devoir est de la réveiller, de la faire penser, de la faire se révolter; c'est notre devoir devant les événements présents, devant la vie qui va plus vite que nous et qui nous oblige à entraîner ces masses vers une plus saine compréhension de la défense de ses intérêts!

Il n'est pas besoin pour faire cette besogne de propagande, d'éducation, de réorganisation des masses, il n'est pas besoin d'aller prendre dans d'autres pays des méthodes qui ne pourraient certainement pas s'appliquer au nôtre, de par le tempérament même des Latins, de par les habitudes de nos camarades, et parce que cela viendrait froisser le sentiment qui est au cœur d'un grand nombre de Français, jeunes, vieux, entre deux âges, de la masse ignorante et puis aussi de la masse des militants, qui considèrent que nous sommes dans un pays démocratique, de liberté, d'égalité, et nous ne pourrions pas immédiatement faire comprendre à ces masses qu'il y a utilité pour elles de s'enlever le bandeau et de voir qu'elles sont toujours dans le même état d'esclavage qu'auparavant.

Nous avons chez nous, dans notre pays, une organisation ouvrière capable d'éclairer ces masses, de leur faire comprendre leur devoir, et d'organiser leur révolte. C'est notre organisation syndicale, dans toute sa constitution, et dans sa constitution administrative surtout qui répond très bien aux besoins d'indépendance et à l'esprit fédéraliste des plus éclairés d'entre nous. C'est au sein de cette organisation, c'est au sein de notre Confédération Générale du Travail qu'il faut travailler avec acharnement pour amener cette classe ouvrière à une plus saine compréhension.

Pour ce faire, nous devons revenir à ce syndicalisme d'avant-guerre, non pas à ce qu'il avait d'outrancier dans ses paroles, dans ses phrases, dans ses manifestations platoniques, non pas à ce syndicalisme dont toute l'activité consistait à éditer des brochures pour les besoins de ceux qui à cette époque n'étaient pas dans le syndicalisme, qui appliquaient intégralement ce qui était contenu dans la brochure et qui, par la suite, s'en allaient là-bas, de l'autre côté de la Méditerranée, voir la beauté de l'application de ces formules ? Ils ont constaté que les écrivains aussi outranciers ont oublié, quand le moment des responsabilités était venu, d'appliquer eux-mêmes ce qu'ils avaient écrit dans leurs brochures !

Je ne dis pas qu'il faut revenir à ces outrances, mais qu'il faut revenir à la tradition du syndicalisme révolutionnaire en l'adaptant aux nécessités et avec les possibilités du moment, en s'inspirant des événements actuels pour notre propagande, pour notre action, pour l'éducation des masses au point de vue franchement révolutionnaire, qu'il faut laisser de côté le syndicalisme réformiste et la collaboration de classes qui aujourd'hui ont fait leurs preuves et ne correspondent à rien, qui ne peuvent pas donner de satisfaction.

De l'autre côté, toutes ces outrances de langage, outrances d'action, cela ne résout pas la question, les problèmes qui créent des victimes... Oui ! des victimes, parce que je me rappelle une certaine époque — car moi aussi j'écoutais tout ce qui venait de ces milieux révolutionnaires quand j'étais dans une situation particulière, sous la défroque de soldat. Or, nous avons appliqué à très peu les méthodes que vous aviez adoptées... J'ai reçu, il y a quelques jours, la lettre d'un de mes bons camarades qui en 1900 est tombé en même temps que moi et qui est encore là-bas parce que sa révolte n'a pas diminué ; comptez les années passées pour avoir écouté dans une réunion publique de Brest une parole enflammée — et je vais vous donner satisfaction, camarades majoritaires, mais vous y réfléchirez, mes amis — pour avoir écouté la parole enflammée du Bouledogue ; on en était sorti soulevé ; on a voulu extérioriser et matérialiser la pensée de l'orateur ; ça a coûté des victimes et le mouvement ouvrier n'a pas avancé d'un millimètre. Les victimes ce sont toujours les obscurs et les humbles.

Eh bien ! il y a à faire ; il faut que de ce Congrès on parle avec un programme bien déterminé, avec une entente parfaite pour l'action à mener.

Je considère qu'aujourd'hui nous aurions à nous mettre d'accord pour un but à atteindre dans un temps limité pour un but purement social, et déterminer à quel moment ce but doit être atteint. Chaque militant aurait mandat de faire dans son milieu respectif toute la propagande syndicaliste possible pour qu'au jour de l'échéance le flot ouvrier emporte tous les hésitants, fasse que notre organisation syndicale s'impose par son action ! Il est inutile, à mon avis, de s'attarder sur les petites questions corporatives, elles sont de l'action journalière. C'est dans le sens du syndicalisme que ces discussions corporatives, et ces réalisations corporatives doivent se faire; elles doivent se faire normalement, sans arrêter la pensée des militants que l'on charge de voir plus loin; nous pouvons, parallèlement à l'action de tous les jours, à l'action de défense des ouvriers, à l'action de réalisations immédiates, organiser une propagande constante pour un but bien déterminé.

Et si avant-hier je vous disais que j'étais partisan, lors de la grève de mai, des nationalisations industrialisées, c'est parce que j'y voyais avec la propagande que je faisais dans mon milieu, c'est que j'entrevois dans mon petit rayon d'action des possibilités de réaliser quelque chose que la classe capitaliste ne pouvait pas accepter sans faire abnégation immédiatement de ses privilèges de classe. (*Applaudissements.*) C'est parce que c'était ma pensée intime, c'est parce qu'elle reste ma pensée intime que je demande aux camarades, qui n'ont pas suffisamment réfléchi, d'étudier attentivement un projet semblable qui vous démontrera que pour son application intégrale nous nous trouvons dans l'obligation de transformer les rouages de la société actuelle, et qu'elle n'apportera des résultats qu'à la seule condition que la classe ouvrière de ce pays soit maîtresse totalement de toute la production du pays, puisse s'orienter et s'imposer selon ses besoins. C'était mon avis, et c'est mon avis encore.

Je me trouve en contradiction avec un grand nombre de camarades parce qu'ils opposent à ce projet celui de la socialisation des moyens de production, des moyens de transport. Moi aussi, avant d'y être gagné, j'ai étudié si réellement il n'y avait pas une question de mots qui nous différenciait; après étude approfondie du projet qui concernait particulièrement les cheminots, que nous avait présenté Montagnon, j'avais un seul souci, celui de savoir si la cellule active de la production, si la cellule de base du syndicat ouvrier était maîtresse dans tous ses grands rouages. Ça été ma préoccupation. Ayant constaté que cette cellule de base tenait tout le projet, que celle-ci disparaissant, celle-ci se déplaçant, le projet ne pouvait plus ne plus s'appliquer, j'ai apporté mon adhésion (*Applaudissements*), parce qu'il y a un souci qui n'est pas le souci de la majorité de mes camarades et de la majorité du Congrès — c'est que, moi, j'aime ma liberté et je suis toujours à la recherche de ce qui me brimera le moins, — mais c'est mon avis.

C'est dans ces conditions que n'acceptant pas de projet sans étude, j'avais apporté mon adhésion. Mais son application, et à mon avis

les événements l'ont démontré, ne pourra se réaliser qu'à la seule condition d'agir révolutionnairement, d'agir avec tous nos moyens d'action directe, de prise de possession de la production par les ouvriers eux-mêmes.

Entourés de toutes ces garanties, en faisant autour de ce but précis une propagande de tous les instants, en attirant à nous la plus grosse masse des travailleurs, j'estime que nous pourrons résoudre la question de la transformation sociale. Je ne nie pas les luttes et les violences auxquelles il faudra avoir à recourir. Je sais, comme le disait Mayoux, qu'on pourra peut-être se tirer dessus les uns et les autres; ça c'est de la lutte de demain, ça ne doit pas compter pour nos vraies révolutions. Il y a une chose qui compte, c'est de voir l'organisation centrale abandonner définitivement toutes les collaborations officielles ou officieuses avec les organismes bourgeois et se déterminer elle-même.

J'estime qu'actuellement les moyens d'information, les possibilités d'information, les éléments journaliers qui nous sont donnés dans la lutte sociale permettent au mouvement ouvrier de tracer sa route lui-même, de s'organiser et de se déterminer. Et c'est pourquoi j'estime qu'il y a lieu d'affirmer notre pensée sur cette orientation syndicale à donner pour l'avenir de nos organisations et pour l'avenir du prolétariat; de déclarer hautement que seuls les partisans de l'action révolutionnaire se comptent, une fois pour toutes, afin que le mandat qui sera donné au Bureau confédéral et à la Commission administrative ne soit pas un mandat que l'on puisse contester par la suite, que la ligne de conduite que nous avons à tracer soit une ligne droite où chacun aura à apporter son point de vue, ses réserves, et où chacun de ceux qui auront voté sauront pourquoi ils ont voté. C'est pourquoi il est indispensable que les camarades partisans de la collaboration de classes, partisans des méthodes réformistes n'acclament pas toujours des principes révolutionnaires, puisque leur pensée, puisque leur action sera en contradiction demain avec l'enthousiasme d'aujourd'hui, qu'ils auront trompé par ce fait même ceux qui auront un mandat à accomplir.

Je suis partisan des situations nettes, précises. Nous faisons appel dans l'organisation syndicale à tous les travailleurs sans distinction de conceptions philosophiques; nous ne demandons pas ce qu'ils sont, mais il y a une chose que nous devrions leur demander ou qu'il faut constater, c'est que ce sont tous des humains. Nous devons militer au syndicat en syndicalistes, mais nous avons tous une conception, soit philosophique ou politique, et malgré nous, quand on milite et qu'on a la foi dans ces idées, on essaie de les faire partager à ceux qui sont à côté de nous; ça c'est profondément humain.

Eh bien! songez qu'il y a dans l'organisation confédérale des camarades qui se sont déterminés, et déterminés publiquement pour des méthodes de collaboration, qui se sont affirmés contre toute pensée révolutionnaire, qui sont pour l'entente tacite entre le capital et le

travail; et comme ce sont des camarades honnêtes ils essaient, quand ils sont dans leur milieu, de faire prédominer leur idée politique.

Je trouve cela humain et je ne les appelle pas traîtres ni vendus; mais je leur demande, lorsqu'il va falloir se prononcer sur l'orientation syndicale, de ne pas adopter un principe qui serait en contradiction avec leur pensée intime, parce qu'alors l'application de ces principes, la propagande à faire autour de ces principes et l'action à engager ensuite, se ressentiraient de leur propre philosophie, de leur propre pensée. Voilà pourquoi, camarades, j'estime qu'après les résolutions qui ont été apportées, après toutes les explications fournies, il nous faut une fois de plus déterminer quelle sera la ligne de conduite de la Confédération Générale du Travail, lui donner un mandat précis pour cette orientation, lui dire comment nous entendons engager l'action, qu'elles sont les étapes que nous voulons lui voir poursuivre.

Je vous déclare donc que je suis partisan de ce syndicalisme révolutionnaire d'avant-guerre en lui enlevant tout ce qu'il y avait d'outrancier, parce qu'on ne doit jamais être brouillé avec la vérité. Cette outrance à une époque avait sa raison d'être; la même outrance à notre époque ne l'a plus. Voilà pourquoi, quand nous nous serons affirmés sur l'orientation syndicale pour ce point de vue révolutionnaire, nous pourrons envisager l'adhésion du syndicalisme français à une Internationale Syndicale.

Je considère, à ce sujet, que cette Internationale Syndicale ne correspond pas aux désirs du syndicalisme révolutionnaire; je considère que l'ensemble des organisations adhérentes à l'Internationale d'Amsterdam sont en majorité, non pas composées d'internationalistes, mais de francs-nationalistes surtout désireux de la défense des intérêts professionnels des travailleurs. Cela ne veut pas dire que ces camarades représentent la trahison, cela veut dire que c'est une Internationale d'avant-guerre qui continue sa route avec sa même pensée nationaliste.

Cela démontre une fois de plus que ce ne sont pas les syndicalistes internationalistes qui se sont groupés à Amsterdam; cela peut nous donner demain, à l'approche de la nouvelle dernière guerre, les mêmes bévues qu'en 1914; nous partirons avec la confiance que l'Internationale Syndicale s'élèvera contre une guerre, et l'on s'apercevra que cette Internationale était surtout composée d'un grand nombre de nationalistes.

Voilà pourquoi nous devons tendre tous nos efforts, si nous envisageons l'action révolutionnaire, à abandonner cette Internationale Syndicale d'Amsterdam qui dans son activité, dans toutes ses manifestations, ne se préoccupe que des intérêts égoïstes des travailleurs et laisse de côté la partie idéale afin que ces intérêts égoïstes puissent se matérialiser; parce que toutes les manifestations de l'Internationale d'Amsterdam, tant à Berne que dans sa collaboration au Bureau International démontrent que si nous nous affirmons pour des principes révolutionnaires, nous ne pouvons pas continuer notre collaboration de classe. Et alors si vous décidiez, si le hasard voulait qu'après

avoir réfléchi vous décidiez la sortie de l'organisation syndicale française d'Amsterdam, il nous faudrait envisager les moyens de constituer une Internationale Syndicale révolutionnaire; et il nous faudrait tenter des efforts vers les camarades, vers les organisations qui, elles, n'adhèrent pas à cette Internationale d'Amsterdam, et essayer de constituer entre toutes ces organisations syndicales une Internationale révolutionnaire qui conserverait toute son autonomie dans son mouvement syndical.

Pour moi, Moscou — et je n'en ai pas peur de Moscou et de la dictature, ce sont des choses que je ne vois pas, contre lesquelles on peut lutter, contre lesquelles je n'ai pas à lutter immédiatement, — j'estime que nous pouvons discuter à Moscou sur l'organisation internationale syndicale. Nous pouvons, et nous en avons le droit, dire quelles sont les conditions de la constitution de cette Internationale syndicale révolutionnaire, et de dire pourquoi nous nous refusons à être une filiale de parti politique quelconque, car, moi aussi, je suis un autonomiste et j'estime que la classe ouvrière française, groupée dans son organisation syndicale, a un rôle à remplir, un rôle économique : l'organisation de la production; parce qu'à mon sens la politique se détermine par l'économie. J'estime que la politique se détermine selon l'économie du peuple, et voilà pourquoi je me prononce tout de suite contre l'Internationale d'Amsterdam, tout en déclarant que nous ne craignons pas l'emprise du parti politique sur notre organisation syndicale, parce que nous considérons que notre force et notre puissance, nos moyens d'action, ne sauraient empêcher à quelque parti que ce soit de venir s'ingérer dans l'administration, dans l'organisation, dans la propagande de notre Confédération Générale du Travail.

Cela dit, je peux me déclarer maintenant sur la question plus brûlante de la collaboration de l'organisation syndicale avec le Parti politique. Je crois que l'on perd un temps considérable à discuter de cette question; j'ai vu la manifestation d'un grand nombre de délégués; j'ai vu mon sympathique secrétaire fédéral, manifestant son sentiment contre la collaboration avec les partis politiques...

BIDEGARAY. — Et je suis du Parti!

SIROLLE. — ... C'est la première fois, depuis que j'assiste dans les Congrès, que je vois notre sympathique secrétaire fédéral se prononcer contre l'ingérence des partis politiques dans l'organisation syndicale! Ses manifestations passées étaient tout à fait différentes et il était partisan, comme un grand nombre de camarades congressistes, de la collaboration avec le Parti politique ouvrier. Nous étions, nous, quelques-uns en minorité contre ces camarades; on nous traitait d'agents de division; on nous disait que nous ne savions pas ce que nous voulions, que nous étions partisans de tout ou de rien; et l'on essayait de nous démontrer que l'organisation politique pouvait, en collaborant avec les organisations syndicales, apporter un bien-être plus grand à la classe ouvrière.

On demandait à ce moment-là une alliance permanente avec le



Parti politique; on faisait mieux que de la demander, on la faisait, et aucune revendication ne pouvait se résoudre sans que le Parti et le groupe parlementaire aient décidé de l'action à engager.

Il y avait si peu collaboration avec le Parti politique pour notre Fédération — c'est un exemple — qu'on avait même constitué à la Chambre des Députés le groupement parlementaire des cheminots! (*Applaudissements.*) Dans ce groupement il y avait des radicaux-socialistes, des socialistes indépendants et des socialistes unifiés, et quand on s'élevait contre le groupement parlementaire, ah! mes amis! qu'est-ce qu'on prenait alors à cette époque? Puis cela s'est continué... Donc, entre nous, il ne faut pas dire de blagues; il faut avouer que l'on faisait du syndicalisme « à la papa », avouer que toute la propagande d'alors se faisait par l'intermédiaire et par le canal des hommes politiques; un de ces hommes politiques; qui aujourd'hui a changé, s'appelait Cachin et était l'idole des cheminots pour la propagande; et c'était aussi Albert Thomas qui parlait à travers la France pour faire la propagande syndicale...

On vous a combattu, on a combattu les influences politiques parce que la propagande s'en ressentait; il se trouvait — ceci en passant — que dans beaucoup de petites villes de province, après une réunion syndicale, le secrétaire du syndicat annonçait froidement qu'il y avait à côté la réunion de la section du Parti que l'on avait constituée parallèlement parce qu'on faisait les deux propagandes à la fois. Je ne me suis jamais élevé contre ces camarades, je les ai laissés faire d'eux-mêmes. Mais quand pendant tant d'années on a admis la collaboration constante dans tous les rouages de notre organisation syndicale...

**PERROT.** — L'organisation des Cheminots!

**SIROLLE.** — ... Et quand depuis longtemps, à la Confédération Générale du Travail on acceptait aussi le concours d'hommes politiques et même d'un parti (parce qu'il y a eu une époque où la collaboration était constante, permanente entre le Parti et la Confédération Générale du Travail), dans tous les mouvements engagés, est-ce que parfois — je ne vous en fais pas un grief — on n'a pas eu recours à des hommes influents du Parti politique, est-ce que parfois on n'a pas été demander que ces hommes soient des intermédiaires entre les pouvoirs publics et l'organisation confédérale? Souvent dans nos luttes journalières vous vous trouviez, de par les événements, dans l'obligation de faire appel à des hommes politiques.

Ma collaboration avec le Parti politique ne va pas si loin que cela; j'ai déclaré et je puis déclarer encore que pour une action nettement révolutionnaire, pour ce but précis de la transformation sociale, il n'y aura pas de trop de l'union de toutes les forces ouvrières et de tous les groupements ouvriers. (*Applaudissements.*)

J'estime que pour ce but précis, si votre Parti décide de faire toute l'action révolutionnaire nécessaire, il doit nous trouver à ses côtés pour faire l'action parallèlement à lui.

MERRHEIM. — Tu reliras le Congrès du Havre, et tu verras ce que l'ancien secrétaire confédéral disait à ce moment-là au sujet de la grève des cheminots.

SIROLLE. — Je suis partisan du libre examen; je me fais une idée et je ne m'occupe pas de ce que viennent faire les autres; je tiens à déclarer qu'il y a des influences devant lesquelles on ne doit pas plier, et je m'associe aux camarades qui, à la première heure, lorsqu'il y avait du danger à venir rue Grange-aux-Belles le soir, quand une douzaine seulement, dans cette grande ville révolutionnaire de Paris, avaient conservé le sentiment pacifiste. Il faut se rappeler qu'il y avait des hommes qui n'ont pas le droit aujourd'hui de parler, c'est exact. Moi aussi, je ne voudrais pas que l'on suppose que je suis encore avec un Griffuelhes, avec un Pouget, avec un Yvelot; j'ai donné, moi aussi, le coup de pied nécessaire à tous ces gens-là; je n'accepte pas les lâches nulle part, pas plus chez moi que chez vous!

Ce point précisé, vous voyez dans quel esprit j'estime qu'il est possible de nous déterminer et d'agir.

La collaboration avec le Parti expliquée comme je l'ai fait (et je dois vous dire que c'est certainement la pensée d'un grand nombre de camarades syndicalistes qui ont ma conception, qui n'ont jamais vu dans la collaboration ainsi comprise une abnégation d'une parcelle même de notre pensée syndicaliste et que c'est le seul souci de l'action révolutionnaire qui nous a guidés), cette collaboration ainsi précitée, ainsi expliquée), j'estime qu'il est possible qu'une majorité s'affirme nettement révolutionnaire, qu'elle explique et qu'elle donne des mandats au Bureau confédéral, à la Commission administrative pour agir révolutionnairement, pour qu'ils soient avec les événements, qu'ils les suivent et qu'ils les encadrent même par leur action.

Voilà, à mon avis, comment nous devons nous organiser et déterminer notre point de vue.

C'est la conclusion de tout mon exposé.

J'ai essayé de le rendre le plus clair possible, selon mes petits moyens. Je crois que ceux qui sont déjà révolutionnaires, désireux de faire une action révolutionnaire, sincèrement révolutionnaire, devront s'affirmer, devront s'expliquer ici, et que ce Congrès aura au moins cette utilité d'exposer clairement quelle est la conception que la majorité ouvrière entend voir donner à notre Confédération Générale du Travail. (*Applaudissements.*)

*Le Président.* — Il vient de parvenir au Bureau une dépêche du camarade Lévêque, dont je vais vous donner lecture:

Déclaration Bidegaray reproduite *Bataille* jeudi, proteste énergiquement, affirme que ordres de grève rédigés 27 avril, vers 17 heures, tirés Ronéo matinée 28, envoyés ce jour et non 27. Demande instamment lecture rapport détenu par représentant Fédération Cheminots, Congrès Confédération. Fraternellement.

LÉVÊQUE.

Maintenant, voici une proposition signée de plusieurs camarades :

Les camarades soussignés demandent au Congrès de nommer, avant de lever la séance, une Commission chargée d'examiner les différentes motions en présence.

Cette Commission devra se réunir au plus tôt.

MILLION, FIQUET, MARTY-ROLLAN.

J'ai reçu une liste désignant des camarades pour constituer cette Commission de résolution, qui serait composée de 12 membres : ROUX (*Cuir et Peaux*), VERDIER, LENOIR, SIROLLE, BIDEGARAY, FIQUET, MILLION, MARTY-ROLLAN, TOTTI, MILAN, DASSÉ, PERROT.

Camarades, êtes-vous d'avis de nommer cette Commission ?

*La proposition est repoussée.*

*Le Président.* — Camarades, il reste vingt-trois orateurs inscrits.

Il y a déjà eu une motion proposée ce matin, et nous avons voulu permettre à un certain nombre de camarades de pouvoir s'exprimer ; ils l'ont fait toute la journée d'une façon suivie. Je crois que l'on peut maintenant réduire le nombre des orateurs ; chaque tendance devra donc se réunir et désignera deux camarades.

Voici une proposition faite par le camarade Rosin :

Demande au Congrès que tous les congressistes porteurs de leur carte de délégués viennent ce soir, à 8 h. 30, dans cette salle pour écouter Frossard, s'il accepte cette proposition.

ROSIN (*Camionneurs de Paris*).

FROSSARD. — Non ! non ! non !

*Le Président.* — Une protestation du camarade Raigne, des Fumistes industriels de Lyon :

Camarades,

Je proteste en tant que délégué et secrétaire contre les camarades, à n'importe quelle tendance qu'ils appartiennent, pour l'obstruction qui se fait pour retarder les débats de ce Congrès, débats qui sont nobles et qui ont un idéal.

Je proteste parce que cela retarde les travaux, et que je pense que les délégués ont beaucoup à faire pour s'expliquer sur la direction de la C. G. T. et des syndicats. Je demande que les orateurs soient brefs afin que le Congrès garde toute sa dignité.

Beaucoup de camarades seront partis demain, et je vois que l'on votera peut-être devant des bancs vides.

RAIGNE.

Camarades, une lettre de protestation du Parti socialiste, section de Mons-en-Barœuil :

| DÉLÉGUÉS        | ORGANISATIONS                                           | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp' moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|-----------------|---------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| Berthet .....   | Zingueurs, Plombiers (Lyon) .....                       | 111                   | c.                                  | min.                              |
| Berthet .....   | Employés du bâtiment (Lyon) .....                       | 8                     | c.                                  | min.                              |
| Berthet .....   | Serruriers (Lyon) .....                                 | 44                    | c.                                  | abst.                             |
| Accary .....    | Plâtriers, Peintres (Lyon) .....                        | 141                   | c.                                  | min.                              |
| Arragain .....  | Cimentiers et Tyroliens (Lyon) ...                      | 93                    | c.                                  | maj.                              |
| Chabert L. ...  | Terrassiers, Puisatiers, Tubistes,<br>etc. (Lyon) ..... | 726                   | c.                                  | min.                              |
| Taffet .....    | Bâtiment (Maisons-Laffitte) .....                       | 111                   | c.                                  | min.                              |
| Picard L. ....  | Taillieurs de pierre, Carriers (Mas-<br>sangis) .....   | 49                    | p.                                  | maj.                              |
| Sarot O. ....   | Bâtiment (Maubeuge) .....                               | 171                   | abst.                               | maj.                              |
| Rouvet P. ...   | Bâtiment (Mazamet) .....                                | 56                    | p.                                  | maj.                              |
| Lagache .....   | Peintres en bâtiment (Menton) ...                       | 40                    | c.                                  | min.                              |
| Becker C. ...   | Menuisiers (Metz) .....                                 | 80                    | p.                                  | maj.                              |
| Constant .....  | Bâtiment (Meung-sur-Loire) .....                        | 30                    | p.                                  | maj.                              |
| Mayoux M. ...   | Bâtiment (Miramas) .....                                | 105                   | c.                                  | min.                              |
| Legay J. ....   | Taill. pierre (Montalieu-Vercieu) ..                    | 111                   | p.                                  | maj.                              |
| Daguenet .....  | Bâtiment (Montargis) .....                              | 36                    | c.                                  | min.                              |
| Cordier H. ...  | Bâtiment (Monthermé) .....                              | 5                     | p.                                  | maj.                              |
| Valette .....   | Maçons (Montluçon) .....                                | 100                   | p.                                  | maj.                              |
| Nicolas .....   | Plâtriers, Cimentiers (Montpellier).                    | 37                    | p.                                  | maj.                              |
| Cazals .....    | Bâtiment (Vallon-de-Morteau) ....                       | 60                    | c.                                  | min.                              |
| Rey .....       | Bâtiment (Moullins) .....                               | 125                   | p.                                  | maj.                              |
| Stoecklen ...   | Bâtiment (Mulhouse) .....                               | 7.500                 | p.                                  | maj.                              |
| Rochet .....    | Charpentiers (Nantes) .....                             | 133                   | p.                                  | maj.                              |
| Rochet .....    | Couvreurs, Zingueurs (Nantes) ....                      | 33                    | p.                                  | maj.                              |
| Rochet .....    | Granitiers (Nantes) .....                               | 188                   | p.                                  | maj.                              |
| Rochet .....    | Maçons (Nantes) .....                                   | 290                   | p.                                  | maj.                              |
| Masson .....    | Menuisiers bâtim. marit. (Nantes) ..                    | 177                   | p.                                  | maj.                              |
| Masson .....    | Peintres (Nantes) .....                                 | 45                    | p.                                  | maj.                              |
| Masson .....    | Plâtriers (Nantes) .....                                | 44                    | p.                                  | maj.                              |
| Cremet .....    | Terrassiers (Nantes) .....                              | 133                   | c.                                  | min.                              |
| Baron .....     | Bâtiment (Narbonne) .....                               | 24                    | c.                                  | min.                              |
| Bondoux .....   | Bâtiment (Nevers) .....                                 | 177                   | p.                                  | maj.                              |
| Lagache .....   | Peintres en bât. et Colleurs (Nice).                    | 50                    | c.                                  | min.                              |
| Demaret .....   | Bâtiment (Origny-Ste-Benoite) ...                       | 453                   | p.                                  | maj.                              |
| Langlois .....  | Bâtiment (Orléans) .....                                | 144                   | abst.                               | n. v.                             |
| Berthon M.-L.   | Bâtiment (Oyonnax) .....                                | 119                   | p.                                  | maj.                              |
| Hamon .....     | Bâtiment (Paimpol) .....                                | 214                   | p.                                  | maj.                              |
| Jouve .....     | Bâtiment (Seine) .....                                  | 3.077                 | c.                                  | min.                              |
| Selighoff ...   | Briqueleurs (Seine) .....                               | 788                   | c.                                  | maj.                              |
| Toulade .....   | Charpentiers en bois (Seine) .....                      | 517                   | c.                                  | min.                              |
| Perrin P. ....  | Charpentiers en fer (Seine) .....                       | 436                   | c.                                  | min.                              |
| Goutadeur ...   | Dessinateurs bâtiment (Paris) ....                      | 55                    | c.                                  | min.                              |
| Wenger .....    | Doreurs sur bois (Seine) .....                          | 200                   | c.                                  | min.                              |
| Cazé .....      | Fumistes en bâtiment (Seine) ....                       | 94                    | c.                                  | min.                              |
| Pardonnnet ...  | Maçonnerie-Pierre (Seine) .....                         | 2.144                 | c.                                  | min.                              |
| Girard L. ...   | Marbriers (Paris) .....                                 | 194                   | p.                                  | maj.                              |
| Briolelet ..... | Menuisiers (Seine) .....                                | 622                   | c.                                  | min.                              |
| Cazée .....     | Monteurs et Aides en chauffage<br>(Seine) .....         | 266                   | c.                                  | min.                              |



# SIXIÈME JOURNÉE

## *Séance du matin*

*Président* : BIDEGARAY (Cheminots).

*Assesseurs* : IMBS (Als.-Lorr.) et FRANÇOIS-LOUIS (Dockers du Havre).

*Le Président.* — Camarades, je déclare la séance ouverte.

Camarades, il a été décidé hier soir que chacune des tendances désignerait deux orateurs.

Ont été choisis : du côté majoritaire, les camarades Rey et Merheim ; du côté minoritaire, les camarades Frossard et Bouët.

Le camarade Tommasi demande, et il a raison, qu'un camarade majoritaire commence, parce que le Bureau confédéral doit aussi pouvoir répondre.

Puisqu'il en est ainsi, je donne la parole à notre camarade Rey.

## Discours de Rey

REY. — J'aurai à faire, dès le début de cet exposé, une déclaration. Nous sommes obligés de constater que dans une tendance comme dans l'autre, ou tout au moins dans un bloc comme dans l'autre, plusieurs points de vue semblent s'affirmer sur la question de l'orientation syndicale.

Le désaccord existe entre les militants des deux côtés ; cependant, malgré les réserves qu'un certain nombre d'entre nous ont à faire sur certaines questions de détail qui peuvent quelque peu nous diviser, le Congrès s'est déroulé en de telles circonstances, en un tel moment, dans une telle atmosphère, qu'aussi bien sur l'orientation syndicale que sur le Rapport moral, il nous faut constituer deux blocs et parler au nom de ces blocs. C'est ce qu'on a fait du côté minoritaire, c'est ce que nous faisons du côté majoritaire.

Si nos camarades de la majorité m'ont désigné pour prendre la parole, c'est parce que j'avais pris personnellement position, par la voie de la presse, sur certains problèmes importants qui étaient posés, en particulier par la circulaire de Zinoviev, et ensuite par les rela-

tions apportées dans certains journaux d'un voyage accompli par certains militants en Russie.

Cette circulaire et ces relations posaient des problèmes d'une importance capitale pour l'autonomie, pour la ligne de conduite de l'organisation syndicale et il faudra, en effet, Sirolle le disait hier, que nous précisions aujourd'hui quelle est la ligne de conduite que nous devons adopter.

On a lancé des formules dans la circulation. Je ne reprendrai pas les accusations de « social-traitres » ou autres; elles s'adressent, non pas seulement à Jouhaux, mais à d'autres aussi qui les emploient aujourd'hui contre Jouhaux.

Pour moi, je prends cette autre accusation qui est plus grave, cette autre formule qui a une importance aujourd'hui plus considérable que toutes les accusations, celle qui consiste à dire: « Vous faites de la collaboration de classes, et ce faisant, vous êtes en contradiction avec l'esprit de la Charte d'Amiens. »

Je voudrais bien que l'on précise ce que l'on entend par lutte de classes. Je voudrais que l'on nous dise si la Charte d'Amiens, telle qu'elle a été commentée à Amiens même par les militants les plus qualifiés de l'époque, ne prévoit pas à la fois une besogne d'action immédiate pour des améliorations successives, action qui est, dans cette partie-là, une action réformiste et en même temps une action révolutionnaire en ce sens qu'elle est dirigée vers un idéal qui nous est commun à tous.

La Charte d'Amiens prévoit ces deux actions: action d'améliorations successives dans le cadre de la société présente, et action révolutionnaire pour la réalisation de notre idéal.

Eh bien! quand on vient nous parler de collaboration de classes, je le répète, je voudrais qu'on précise.

Collaboration de classes? Pour moi elle existe lorsque, camarades de l'Enseignement, on envoie des délégués dans des Conseils locaux, régionaux, départementaux, dans des commissions, alors qu'on sait que ces délégués n'ont derrière eux aucune puissance d'organisation et aucune possibilité d'action ouvrière, d'action directe.

Là, c'est de la collaboration de classes parce qu'on associe, malgré elle, la classe ouvrière aux mesures qui sont prises par un adversaire représentant des patrons, le gouvernement, l'administration; on s'associe à ces mesures parce qu'on n'a aucune possibilité de les combattre avec efficacité.

Il peut y avoir collaboration de classes quand on s'en va dans des Commissions paritaires ou autres, du jour où on n'a aucune possibilité d'action réelle, efficace, d'action ouvrière s'entend.

Il peut y avoir collaboration quand on désigne des délégués d'atelier et que ces délégués d'atelier représentent, non pas une force extérieure au personnel de cet atelier, mais quand ils ne représentent que le personnel intéressé qui les a délégués, parce qu'alors ce n'est pas un délégué qui représente une classe, c'est un délégué qui représente

des ouvriers; dans ces conditions, c'est toujours des rapports entre patrons et ouvriers.

Pour nous, nous disons qu'il y a lutte de classes quand cette sorte de rapports est profondément modifiée, quand il y a d'un côté l'expression de la classe patronale représentée par une société quelconque, par un syndicat patronal si l'on veut, et de l'autre côté l'expression de la classe ouvrière qu'est le syndicat ouvrier.

C'est ainsi que nous posons le problème de la collaboration et de la lutte de classes, et nous disons qu'il y a à la base de tous les programmes, de tous les projets qui ont été établis par la Confédération Générale du Travail depuis l'armistice, cet esprit de lutte de classes, parce qu'en réalité on veut que ce soit l'organisation syndicale, expression de la classe ouvrière, qui soit à la base de toutes les luttes qui sont menées, de toutes les réalisations que l'on veut obtenir, que l'on veut arracher à la classe dominante actuellement. Dans ces conditions, il y a bien un esprit de lutte de classes qui nous guide même dans nos réalisations quotidiennes.

Il y a autre chose. La lutte de classes, disons-nous, elle se traduit même dans les Commissions paritaires — et nos camarades du P.-L.-M. par exemple ne nous contrediront pas, je suppose. Nous avons été d'accord, non pas avec nos camarades de l'Etat, qui ont toujours condamné les Commissions paritaires, mais avec nos camarades du P.-L.-M. et notre camarade Tolti, pour reconnaître la nécessité de ces Commissions paritaires. Nous n'établissons pas une contradiction entre l'existence de ces Commissions et l'esprit de lutte de classes qui doit animer tout le mouvement ouvrier. Pourquoi ? Parce que nous disons qu'à ce moment-là ce qu'il faut, c'est que lorsque le délégué ouvrier se présente à cette Commission, il comprenne qu'il a en face de lui des gens qui lui sont naturellement supérieurs au point de vue technique, au point de vue connaissances, qu'il se trouve en état d'infériorité, lui délégué ouvrier, pour discuter des problèmes qui sont posés, et qu'il faut que ce délégué ouvrier puisse à tout instant s'adresser à des délégués représentant le patronat et leur dire : « C'est sur tel ou tel point particulier que vous n'acceptez pas nos propositions ; je vous préviens que j'ai derrière moi une classe ouvrière groupée dans ses syndicats, qui m'a délégué à cette Commission, qui me contrôle, qui m'appuie constamment, et il me suffira de faire un signe, il me suffira de faire appel à cet élément ouvrier, s'il y a résistance de votre part, et la classe ouvrière imposera sa volonté. » (*Applaudissements.*)

C'est en cela, camarades, que se justifie ce que je disais tout à l'heure, à savoir que l'existence des Commissions paritaires n'est pas en contradiction avec le principe de lutte de classes.

Je veux surtout que l'on sorte des formules vagues. Il faut apporter des précisions et dire ce que l'on entend par collaboration de classes et par lutte de classes. Il ne suffit pas de donner l'impression à la masse ouvrière, qui ne comprend pas toutes ces formules, que la collaboration de classes se traduit dans le fait qu'on va serrer la main à



un patron, et c'est à cela qu'on réduit actuellement le grand débat d'idées parce qu'on dit: la collaboration de classes consiste pour les militants qui se sont embourgeoisés à aller serrer la main à des patrons, à aller banqueter avec eux. Nous disons que c'est là toute une question d'idéal, de principes et de doctrines qui se pose, et c'est sur ce terrain que nous vous demandons des précisions.

J'en arrive ainsi à justifier la réserve que j'ai faite tout à l'heure en ce qui concerne les quelques points de détail qui pourraient parfois nous diviser en troncs d'une même tendance ou plutôt d'un même bloc, bloc majoritaire ici, bloc minoritaire là, parce que ces blocs on nous a obligés à les constituer.

En plein accord avec Million, avec Caïti, avec Marty-Rollan, avec un certain nombre d'autres camarades, nous disons dans notre tendance, dans ce bloc où nous reconnaissons que la liberté, comme le disait Jouhaux un jour au Comité Confédéral National, a une valeur en soi; chaque fois qu'on augmente d'une parcelle, si minime soit-elle, les libertés, les droits de la classe ouvrière, on augmente en même temps ses possibilités d'action, les possibilités pour nous de faire germer en elle notre idéal révolutionnaire. Nous ajoutons cependant: « La liberté a une valeur en soi, oui; mais la valeur de cette liberté est considérablement augmentée, se trouve décuplée quand elle est le fruit des efforts, des luttes de l'organisation syndicale. » Nous disons, et c'est là que se justifie la réserve que j'ai faite tout à l'heure, que la valeur de cette liberté est augmentée pour plusieurs raisons, dont la principale est certainement qu'une liberté nouvelle sera d'autant mieux défendue par la classe ouvrière que cette classe ouvrière l'aura arrachée, l'aura conquise à force d'action, à force de combats, à force de sacrifices.

Sur ce point, nous aurons peut-être à nous débattre dans l'avenir entre camarades d'une même tendance; mais cependant ne triomphez pas, parce que nous pourrions nous aussi nous tourner de votre côté et vous demander si vous êtes bien d'accord entre vous! En tout cas nous parlons ici au nom d'un bloc et alors je demande à ce que l'on précise les formules qu'on a apportées, qu'on les développe, qu'on nous dise où se trouve la collaboration et la lutte de classes.

J'en arrive à un autre point, celui sur lequel j'ai le plus insisté dans les campagnes que j'ai menées au cours de ces dernières années, c'est-à-dire le point de l'autonomie du mouvement ouvrier et du respect de la Charte d'Amiens. Ici je prends la Charte d'Amiens dans son caractère le plus large, mais dans son caractère qui précise la nature des rapports entre parti et organisation ouvrière. On aura beau sortir l'esprit de la Charte d'Amiens, sur ce point particulier il n'y a pas d'interprétation possible. La Charte d'Amiens précise d'une façon claire, définitive, la nature des rapports de parti à organisation ouvrière, et je veux tout de suite balayer le terrain et demander à nos camarades de ne pas confondre ces rapports de parti à organisation ouvrière avec les influences personnelles. Ce que nous

voulons, c'est que le débat se déroule sur le terrain doctrinal comme il s'est déroulé à Amiens.

Eh bien ! ici il faudra en effet que l'on précise ; il faudra que l'on dise si l'on est tous d'accord pour le respect de l'autonomie du mouvement ouvrier ; et je pose tout de suite une question, sans aucune animosité, mais avec l'espoir qu'on répondra d'une façon nette, parce qu'il faut sortir de l'obscurité et de l'équivoque. Ce que je demande, c'est si réellement l'on est pour l'autonomie du mouvement syndical, et si l'on est pour cette autonomie quelle va être l'attitude qu'on adoptera à l'égard de l'Internationale Communiste ?

Ce point, il faudra l'éclaircir.

Je reprends ici le rapport qui a été rapporté par Cachin et Frossard et publié dans un numéro spécial de *l'Humanité*. On y trouve une adresse du Comité exécutif de l'Internationale Communiste aux travailleurs français, et dans celle-ci, camarades cheminots minoritaires qui vous êtes déclarés hier pour le respect du mouvement ouvrier, on dit :

Dans chaque syndicat, dans chaque section de syndicat, nous devons organiser un groupe en un petit groupement communiste. Sur le terrain de la lutte quotidienne, nous devons démasquer les Jouhaux, grands et petits, c'est l'Internationale communiste qui doit les démasquer ; nous devons ouvrir les yeux de tous les membres du syndicat, nous devons expulser des syndicats les leaders social-patriotes, nous devons, par une lutte longue et persévérante, arracher syndicat après syndicat à l'influence des social-traîtres des syndicats jaunes du dit Jouhaux. C'est l'Internationale communiste qui doit accomplir cette besogne. Par une longue action, les bolcheviks russes ont su accomplir cette tâche ; à la veille de la révolution d'octobre, ils étaient encore en minorité dans les syndicats ; ayant pris le pouvoir, ayant donné aux travailleurs conscients de nouveaux moyens de propagande, les bolcheviks russes ont pu, bientôt après la révolution, conquérir l'énorme majorité dans les syndicats.

C'est cette voie que doivent suivre les Communistes et les révolutionnaires du monde entier.

On ajoute plus loin :

Les syndicats rouges ont commencé à s'organiser dans une série de pays sur l'initiative du Comité exécutif de l'Internationale communiste.

Les syndicats, les confédérations du Travail d'Italie, de Russie et les syndicats de gauche d'Angleterre ont voté une triple alliance qui convoquera, pour août et septembre, un Congrès international de syndicats rouges en opposition à l'Internationale d'Amsterdam des syndicats jaunes.

Obtenez que vos syndicats s'associent à l'Internationale des syndicats rouges et rompez une fois pour toutes avec les syndicats jaunes.

Je pose la question à nos camarades minoritaires syndicalistes qui nous ont dit hier qu'ils étaient pour l'autonomie du mouvement syndical ; je leur demande à l'heure actuelle où ils sont en présence d'une Internationale Communiste, qui déclare la guerre à l'autonomie du mouvement syndical, vous ne pouvez pas le nier : « Allez-

vous défendre cette autonomie et comment allez-vous la défendre, sinon en combattant la III<sup>e</sup> Internationale ? »

Il faudra pourtant répondre d'une façon précise, parce que j'estime qu'il y a une contradiction entre l'amour que vous affichez pour le respect de l'autonomie syndicale et l'exécution que vous voulez faire à l'aide de ces « noyaux » communistes qui iront chercher leurs directives en dehors de l'organisation syndicale.

Notre mouvement syndical doit rester autonome, et là je répète ce que j'ai dit l'autre jour, lorsque nous avons eu à discuter le Rapport moral : Nous ne voulons pas connaître les tendances qui divisent à l'heure actuelle le parti politique, le Parti socialiste; nous n'avons pas à les connaître. Eh quoi ! vous allez permettre que l'on fasse une propagande spéciale dans nos syndicats, mais alors quelle est donc la propagande qui doit prendre la place sur toutes les propagandes ? Est-ce que ce sera la propagande socialiste selon Alexandre Varenne ? Est-ce que ce sera la propagande socialiste selon Cachin et Frossard ? Ou même est-ce que ce sera la propagande anarchiste ? Parce que vous êtes bien obligés de reconnaître qu'à l'heure actuelle il y a un ressaisissement chez nos camarades anarchistes qui disent : « Nous n'étions pas avec le Parti politique d'hier, et cela en vertu de notre doctrine; nous ne voulons pas être demain avec le parti politique, toujours en vertu de notre doctrine. » (*Applaudissements.*)

Il ne s'agit pas d'une question d'opportunité pour nos camarades anarchistes, il s'agit pour eux d'une question de principe. Si nous permettons que le Parti politique intervienne dans la détermination de notre organisation et de notre action syndicales, il faudra permettre en même temps que les groupements anarchistes aient la même liberté, les mêmes droits que vous-mêmes !

Camarades, si j'ai dit que nous voulions ce respect de l'autonomie syndicale pour tous les pays et toutes les sectes, c'est non pas par haine contre tel parti ou contre telle secte, contre telle école. Je n'ai jamais été adhérent au Parti socialiste, mais je n'ai jamais suivi non plus les groupements anarchistes. J'ai voulu me cantonner dans l'organisation syndicale; j'ai voulu conserver mon entière liberté, et alors ce n'est pas par haine ni contre les uns ni contre les autres que je prends cette position que j'ai toujours conservée depuis que je suis dans le mouvement syndical; c'est toujours en vertu des principes qui ont toujours dominé dans le mouvement ouvrier, particulièrement depuis 1900.

Nous ne prenons pas, avons-nous dit, l'individu en tenant compte de ses conceptions politiques; nous le prenons comme ouvrier, et ici nous pouvons rappeler ce qu'en disait un autre homme, mort aujourd'hui, mais un homme qui a beaucoup influencé l'élaboration de notre mouvement ouvrier et de ses principes; cet homme c'était Bakounine qui disait dans sa brochure, *La politique internationale*:

La classe ouvrière et socialiste, sans le savoir, est au fond de son instinct, et par la force même de sa position, plus sérieusement, plus réellement socialiste que ne le sont tous les socialistes scientifiques et bour-

geois pris ensemble (*Applaudissements*). Elle l'est par toutes les conditions de son existence matérielle, par tous les besoins de son être, tandis que ces derniers ne le sont que par les besoins de leur pensée....

Mais le monde ouvrier est généralement ignorant, la théorie lui manque encore tout à fait, donc il ne reste qu'une seule voie, c'est celle de son émancipation par la pratique. Quelle peut et quelle doit être cette pratique, il n'en est qu'une seule, c'est celle de la lutte solidaire contre le patronat.

Je veux rappeler ici, camarades, un passage, qui m'a impressionné je l'avoue, d'un discours que prononça Niel sur cette Charte d'Amiens au Congrès de 1906. Il rappelait que l'ouvrier tout naturellement était armé pour défendre ses intérêts matériels, pour améliorer sa situation, ses conditions d'existence, et se dresser contre son patron.

Il n'y a pas au préalable, dès l'abord, une conscience de classe, mais il y a un instinct de classe qui est déterminé par l'antagonisme des positions, position patronale d'un côté, et position ouvrière de l'autre; c'est ce qui nous a permis bien souvent de déclarer qu'il n'y avait qu'une organisation qui pouvait se targuer d'être une organisation de classe et que, celle-là c'était la Confédération Générale du Travail. Ce mouvement de classe c'est le mouvement syndical, parce que pour qu'il y ait mouvement de classe il faut qu'il repose sur des éléments de classe. (*Applaudissements*.)

Cet ouvrier se trouve entraîné, qu'on le veuille ou non, dans une lutte constante contre son patron. Il est las de demander, de quémander individuellement; il ne peut aboutir à faire entendre sa voix; la nécessité intervient pour lui de s'unir à ses autres camarades. Ainsi naît l'organisation syndicale, le groupement purement ouvrier. Des luttes collectives s'engagent entre le syndicat et le patron, mais à la faveur de ces luttes on en arrive à comprendre de plus en plus que ce n'est plus seulement l'ouvrier qui est dressé contre son patron, mais qu'il y a deux classes en présence, la classe de ceux qui exploitent et la classe de ceux qui sont exploités; et cela, on en acquiert la conviction, la certitude, l'impression à la faveur de l'action quotidienne.

Aujourd'hui on réclame, on obtient; demain on trouvera devant soi une armée patronale constituée; de plus en plus le terrain de combat s'étend, s'élargit. Il arrive un jour où même les revendications les plus partielles, les plus minimes sont appelées à avoir un retentissement, une influence considérables sur toute la vie économique nationale ou même internationale, comme le cas se présente aujourd'hui pour l'action de nos camarades mineurs anglais; alors, on comprend que ce ne sont plus seulement des améliorations qu'il faut obtenir, mais instinctivement, à la faveur de cette action syndicale quotidienne on en arrive à comprendre que la libération de la classe ouvrière ne peut être que le fruit de la libération totale du prolétariat. (*Applaudissements*.)

C'est ainsi que par l'action purement syndicale on détermine un mouvement socialiste dans les faits, un mouvement révolutionnaire.

Quand on discute de ces formules : réformistes, révolutionnaires, il faudrait aussi examiner ce qu'il y a sous ces formules.

Action réformiste ? Peut-être ; nous faisons tous de l'action réformiste puisque nous sommes tous d'accord pour déclarer qu'il faut toujours chercher à améliorer la situation de la classe ouvrière.

Action révolutionnaire ? Nous en faisons tous parce qu'en améliorant les conditions ouvrières, nous préparons le terrain pour les réalisations révolutionnaires de demain ; quand j'entendais hier notre camarade Jouhaux dire à cette tribune : « Pour nous, nous sommes pour les améliorations progressives, constantes, et nous disons, ajoutait-il, qu'il nous faut même exagérer dans nos demandes d'augmentation de salaires pour qu'un jour arrive où le patronat ne pourra plus y suffire », je ne conçois pas un idéal révolutionnaire reposant sur une théorie semblable ; je sais bien que notre camarade Jouhaux a d'autres arguments que celui-là, que lui demanderai d'abandonner parce que vraiment il pourrait se retourner contre lui. En tout cas, lorsqu'on nous parle de l'action révolutionnaire, je ne veux pas oublier quelles sont les possibilités de la classe ouvrière. Ici nous sommes, non pas dans un Congrès politique et pour envisager la transformation des forces politiques d'une société, mais pour examiner la transformation des bases économiques de l'Etat social existant. Et me plaçant sur ce terrain, je veux voir si la classe ouvrière est capable de prendre en mains aujourd'hui la direction de la vie économique, la direction de la production et de la répartition des produits.

Au moment même où nous examinons ce problème, ma pensée se reporte au Congrès de nos camarades verriers tenu quelques jours avant celui-ci à Montluçon ; il y avait des problèmes importants à discuter, à résoudre ; il y avait un projet de notre camarade Spinetta (je n'ai rien à dire de ce projet, pas plus que je n'aurais à dire d'autres projets ou des critiques qui ont été élevés contre l'œuvre de notre camarade Spinetta) ; cependant, au moment où il s'agissait d'examiner si ce projet pouvait être applicable, nous constatons, du moins personnellement je croyais constater, et ma pensée a été partagée par d'autres, que ce projet était certainement réalisable dans la société présente, mais qu'il y avait cependant une chose qui le rendait momentanément irréalisable : l'état d'esprit existant actuellement dans certaines spécialités de l'industrie du verre, chez nos camarades verriers eux-mêmes. Je me disais : « Si l'on réalise ce projet, rien ne me prouve que ce qui s'est déjà passé, que ce qui se produit déjà actuellement sur certains points du territoire ne va pas s'étendre encore, que l'on ne va pas faire des ouvriers verriers des hommes qui profiteront de la situation, qui profiteront du consommateur, qui profiteront de la nation, qui profiteront en quelque sorte d'une espèce de mercantilisme que rend possible la situation particulière de l'industrie du verre. »

C'est cela qui importe pour nous quand nous examinons les possibilités de réalisation révolutionnaire. Nous disons qu'il faut préparer les masses ouvrières, et pour préparer ces masses ouvrières, nous

disons, camarade Verdier, qu'il faut assurer le contrôle de la classe ouvrière sur la production.

On aura beau dire que la C. G. T. italienne a sombré dans le réformisme, il n'en est pas moins vrai que cette revendication apparaît pour nous non pas comme une revendication qui doit aboutir à la consolidation du régime actuel, mais bien plutôt comme une revendication préparant, ouvrant le chemin à des réalisations révolutionnaires.

Je ne veux pas insister longuement parce que notre camarade Merrheim et sans doute notre camarade Frossard auront beaucoup à dire, et que le Congrès incontestablement attend avec impatience leurs explications à l'un et à l'autre; cependant, en passant, je tiens à répondre à une erreur — j'appelle cela une erreur, pour être généreux — de notre camarade Launat quand il déclarait que Jaurès était adversaire de la nationalisation. Je ne sais pas si je dois insister sur ce point, car je veux bien supposer que ceux qui ont suivi l'œuvre de Jaurès ne partageront pas l'opinion de Launat.

J'en reviens maintenant à cette question de l'autonomie syndicale, et je demande encore une fois à nos camarades minoritaires de bien vouloir se prononcer, de ne pas nous laisser dans l'équivoque. Je leur demande de nous dire s'ils sont décidés à combattre tout organisme, quel qu'il soit, qui cherchera à porter atteinte à l'autonomie du mouvement ouvrier. C'est une réponse précise qu'il nous faut à ce sujet. Si l'on doit combattre des organismes qui veulent porter atteinte à l'autonomie du mouvement ouvrier, je le répète, il faudra combattre l'Internationale Communiste, que vous le vouliez ou non !

Ici, je veux tout de même rappeler les discussions que nous avons eues avec nos camarades russes avant leur Révolution; je me souviens qu'un jour nous nous réunissions à la Maison des Syndicats du 13<sup>e</sup> arrondissement avec notre camarade Inessa; il y avait là notre camarade Vergeal, notre camarade Lion, du Parti socialiste, des Jeunesses socialistes, et un certain nombre d'autres camarades; nous discutons sur un tas de choses et nous avons été amenés à confronter avec Inessa notre point de vue sur l'organisation syndicale.

Inessa, qui avait été envoyé en France par Lénine pour essayer d'amener, contre Merrheim, le Comité pour la reprise des relations internationales à la III<sup>e</sup> Internationale qui était déjà en gestation même en septembre 1915, Inessa, au cours de cette discussion, nous disait : « Je vous avoue franchement que je préfère de beaucoup les méthodes d'organisation syndicales allemandes aux méthodes d'organisation françaises. » Il disait : « Nous ne concevons pas, nous Russes, que le mouvement ouvrier puisse être indépendant du mouvement politique. » Il ajoutait : « Ce que nous ne concevons pas surtout ce sont vos méthodes fédéralistes. »

Cet état d'esprit, ces déclarations d'Inessa sont confirmés dans les documents qui nous parviennent de nos camarades russes. Pas d'autonomie syndicale, parce que, disent-ils dans la circulaire de Zinoviev : « L'autonomie du mouvement ouvrier équivaut à soutenir le

régime bourgeois. » Ils ajoutent : « Pas de fédéralisme; ce que nous voulons c'est un pouvoir fort, centralisateur, une discipline de fer, qui confine à la discipline militaire. » Voilà ce qu'ils veulent.

Eh bien ! il faudra vous prononcer à ce sujet, il faudra dire si vous êtes d'accord avec Zinoviev ; il faudra dire si vous voulez une centralisation absolue. Il faudra dire si vous admettez qu'on doive battre en brèche nos méthodes fédéralistes françaises, et alors il faudra le mettre dans les modifications aux statuts. Si vous admettez que pour vous-mêmes il y ait centralisation, admettez-le aussi pour vos adversaires; ce n'est pas une question qui vous regarde personnellement, cela regarde le mouvement ouvrier tout entier. Pour la centralisation, allez-y, nous ne vous suivrons pas ! Mais si vous êtes en majorité pour adopter ces méthodes centralistes de Zinoviev, alors ne trouvez pas étonnant que nous-mêmes, au nom du Comité Confédéral National par exemple, ou au nom de la Commission administrative de la C. G. T. nous appliquions certaine discipline à notre tour. (*Applaudissements.*)

Camarades, je termine. Ma conclusion, vous la connaissez depuis longtemps; je l'ai exposée dans la *Bataille* : c'est l'autonomie du mouvement syndical. Enfin, dernière question que je répète parce que j'y tiens essentiellement, parce que nous voulons de la lumière, parce que nous voulons sortir de l'équivoque : « Êtes-vous pour ou contre l'Internationale Communiste quand celle-ci se déclare adversaire de l'autonomie syndicale ? » (*Applaudissements.*)

*Le Président.* — La parole est au camarade Frossard.

## Discours de Frossard

FROSSARD. — Camarades, je tiens à redire au Congrès que c'est muni d'un mandat régulier obtenu de la façon la plus loyale que je suis ici.

Je n'ignore pas qu'il peut paraître quelquefois difficile de faire une discrimination que j'estime indispensable cependant, entre la qualité que je revendique de militant du mouvement ouvrier, et la fonction que j'occupe dans une organisation politique voisine. Mais jamais, à mon sens, moins que dans les circonstances présentes, une confusion n'aura été possible dans les esprits. La position que j'ai prise au retour d'un voyage qui a fait quelque bruit m'interdit de la façon la plus absolue, de prétendre interpréter la pensée du Parti socialiste sur des questions controversées soumises à son examen.

C'est au nom de la minorité syndicale qui s'est affirmée dans ce Congrès que je monte à cette tribune, et pour qu'il n'y ait aucune espèce d'équivoque, comme on a beaucoup parlé de conversion et de reniement, je crois devoir marquer tout de suite que je ne suis pas, dans cette minorité, tout à fait un nouveau venu. Je n'ai pas la prétention de donner des leçons à ceux qui ont la charge et la responsa-

bilité du mouvement syndical dans notre pays. Avant moi, les camarades de la minorité qui sont montés à cette tribune ont défini comment ils concevaient, pour leur part, l'orientation du mouvement syndical français. Ils ont déclaré de la façon la plus nette qu'ils demeurent partisans de la Charte d'Amiens, qu'ils n'en demandent pas la révision, qu'ils la considèrent comme une règle d'action vivante, que le syndicalisme, tel qu'ils le conçoivent, est à la fois un syndicalisme de réalisation immédiate, de revendications révolutionnaires et de transformation sociale.

Notre camarade Mayoux, intervenant dans le débat, a montré que la revendication immédiate que poursuivent les organisations syndicales, dans la mesure où on la considère comme un moyen de maintenir en éveil l'énergie du prolétariat, vient non pas diminuer, mais accroître son énergie d'action et ses possibilités de réalisation révolutionnaire.

Ainsi, aucune contradiction, quoi qu'on en ait dit, entre cette affirmation que dans la situation présente, plus que jamais, le mouvement syndical français doit orienter les esprits vers les nécessités révolutionnaires, et la nécessité où il se trouve de continuer, pour son recrutement quotidien, la besogne de réalisations indispensables.

Nous n'ignorons pas que le jour où le mouvement syndical, dans notre pays, renoncerait à poursuivre la besogne de revendications immédiates à laquelle il est attaché depuis son origine, il deviendrait un mouvement sans importance; il n'aurait plus à sa disposition que des effectifs insuffisants et il aurait beau être un mouvement à caractère révolutionnaire, il serait impuissant à traduire dans les faits sa volonté de révolution sociale. (*Applaudissements.*)

Je voudrais répondre aux questions que tout à l'heure, avec beaucoup de force, nous a posées notre camarade Rey:

Collaboration de classes, lutte de classes, que faut-il entendre par ces mots? Est-ce qu'il y a collaboration de classes lorsque les représentants d'une organisation syndicale, mandatés par elle, vont discuter dans des conditions d'égalité absolue, avec le patronat? Si l'on admet que dans l'hypothèse que je formule il y a collaboration de classes, alors il est évident que c'est toute la besogne de revendications immédiates du syndicalisme qui est rendue impossible. (*Applaudissements.*)

Il y a collaboration de classes lorsque, d'une façon permanente et je puis dire systématique, le mouvement ouvrier établit des rapports avec le mouvement capitaliste ou l'organisation gouvernementale.

Il y a collaboration de classes parce qu'alors disparaît l'idéal pour lequel doit lutter le mouvement ouvrier.

Il ne suffit pas, en effet, de proclamer comme un principe la lutte de classes; je n'ai jamais, pour ma part, considéré la lutte de classes comme un principe; je la considère comme un fait. Elle est un fait, le fait social qui domine les sociétés modernes et ce fait, le mouvement ouvrier doit l'utiliser pour réaliser l'émancipation prolétarienne.

Maintenir la lutte de classes dans toute sa pureté, par conséquent,



cela signifie, en dernière analyse: donner au mouvement ouvrier, vis-à-vis du monde patronal et du monde gouvernemental, une position de bataille permanente; cela veut dire: faire qu'en toute circonstance, dans quelque situation que se puisse trouver placé le mouvement ouvrier, il est indispensable que ceux qui ont l'honneur de le représenter devant la classe ennemie se présentent comme des hommes que guide un idéal de transformation sociale et qui n'entendent rien abdiquer de la position d'hostilité irréductible qu'ils doivent prendre vis-à-vis de cet ennemi bourgeois qu'il faut abattre. (*Applaudissements.*)

Notre camarade Dumoulin nous disait, dans son discours d'il y a deux jours: « Opportunistes, vous qui nous reprochez parfois d'être opportunistes! Est-ce que les révolutionnaires de Russie, que vous admirez tant, ne sont pas eux-mêmes des opportunistes? »

Je veux répondre à Dumoulin, en lui rappelant ce que disait, au Congrès de l'Internationale communiste, à Serrati, qui avait posé la même question, notre camarade Trolsky:

« L'opportunisme, ce n'est pas la concession considérée comme telle; il est bien évident qu'il faut faire une distinction entre la concession consentie dans la période de préparation révolutionnaire à l'adversaire bourgeois et qui peut avoir pour résultat de diminuer l'énergie de la classe ouvrière et de consolider le pouvoir capitaliste, et la concession consentie au lendemain de la Révolution, pour assurer la stabilité, la sécurité de la Révolution et pour permettre son développement. » (*Applaudissements.*)

L'opportunisme, avant la Révolution, il est dans une certaine mesure un moyen de maintenir le régime et de diminuer l'énergie d'action de la classe qui doit à son tour s'emparer du pouvoir d'Etat pour réaliser son émancipation totale.

L'opportunisme au lendemain de la Révolution, eh bien! il faut le dire très nettement, très loyalement, si au lendemain de la Révolution nous n'étions pas capables, nous, représentants du mouvement ouvrier, d'un certain nombre de concessions indispensables, nous saboterions la Révolution que nous aurions faite. (*Applaudissements.*)

Camarades, je tiens à dire ces choses, même si l'on devait s'en emparer contre la thèse que je veux défendre. Je tiens à les dire parce que je les pense et parce qu'elle me paraissent correspondre à une notion exacte des réalités...

MERRHEIM. — Tu me permettras de répondre aussi.

FROSSARD. — Tu répondras tout à l'heure, et par conséquent, le débat le plus large et le plus complet pourra s'instituer sur ce point.

Camarades, je voudrais examiner la question des rapports du syndicalisme avec les partis politiques et répondre aux questions qui tout à l'heure nous ont été posées par Rey.

Il y a, en effet, une situation pleine d'équivoques à cet égard. Nous

avons rapporté de Russie une quatrième condition dont il a été beaucoup parlé et dont vous me permettrez de dire quelques mots, à mon tour.

Je suis de ceux qui considèrent, même après ce que l'on a appelé ma conversion, l'autonomie du mouvement syndical comme une nécessité française; je suis de ceux qui considèrent que la Confédération Générale du Travail ne peut pas se déterminer sous l'influence d'un parti politique, ce parti fût-il le mien; je suis de ceux qui pensent que si l'on accorde au mouvement syndical français une valeur révolutionnaire, on lui reconnaît en même temps le droit de se déterminer librement, en dehors de toute influence politique.

Vous sentez bien qu'au fond, tout de même, c'est la position qu'a observée vis-à-vis de la Confédération Générale du Travail, depuis quinze ans, le Parti socialiste. Lorsque parfois s'est posée, dans les Congrès socialistes, la question des rapports des syndicats et du Parti, c'est Jaurès, c'est Vaillant, représentant la grosse majorité du Parti socialiste de France, qui ont toujours défendu contre Guesde et ses amis de la Fédération du Nord et de la Fédération du Pas-de-Calais, la thèse de l'indépendance nécessaire du mouvement syndical. (*Applaudissements.*)

Et, je tiens à le dire en passant, lorsque hier, dans l'incident de Congrès qui s'est produit, un certain nombre de camarades du Nord et même du Pas-de-Calais, se levaient et brandissaient leur carte du Parti, j'ai le droit de rappeler aux camarades dont il s'agit qu'ils ont, dans leurs départements, parfois si intimement associé l'action politique et l'action syndicale, que quand certains d'entre eux obtenaient un mandat électif, on ne savait plus si c'était au titre de syndicaliste ou de socialiste. (*Applaudissements.*)

Le Congrès me rendra cette justice que j'ai, depuis cinq jours, écouté sans interrompre, sans prononcer une parole et sans faire un geste. Mais il reconnaîtra aussi que la manifestation d'hier et plus encore ce que je me permettrai d'appeler le geste inélegant des camarades qui brandissaient leur carte du Parti pour montrer à celui qu'ils veulent bien encore considérer comme le secrétaire de l'organisation qu'ils étaient en désaccord absolu avec lui, me permettaient et me donnaient, à moi, l'occasion de dire à un certain nombre de camarades que la position qu'ils ont l'air de vouloir présentement occuper dans la question des rapports du Parti avec l'organisation syndicale n'est pas leur politique de toujours et qu'ils ne se conforment pas à leur attitude de Congrès, à leur pratique quotidienne.

*Interruption incomprise d'un délégué.*

FROSSARD. — ... Si c'est de mes paroles de Lille qu'il s'agit, vous les retrouverez publiées par les soins de la Fédération du Nord, telles qu'elles ont été prononcées, et je peux dire, puisque la question m'est posée, comment j'ai été amené à prononcer la phrase, d'ailleurs inexactement rapportée, que Bourderon a lue hier à cette tribune.

Examinant, devant la Fédération du Nord, la question des rapports

de l'organisation politique avec l'organisation syndicale, j'ai été amené à déclarer que si une situation aussi périlleuse que celle qui s'est produite, il y a quelques semaines, au moment où nous avons failli être entraînés, contre la Russie des Soviets, à la guerre d'agression la plus monstrueuse, ce ne serait pas trop, pour conjurer le péril, de l'action concertée du Parti socialiste et de la Confédération Générale du Travail. Et j'ai ajouté ceci : « Il faut que les chefs du mouvement socialiste comme les chefs du mouvement syndical le comprennent ; s'ils s'y refusaient et que vint le péril, c'est aux masses, par-dessus la tête des chefs, que nous demanderions de le comprendre et de le réaliser ! » (*Applaudissements.*)

... Cette question vidée, c'est à la quatrième condition que je vous demande la permission de revenir.

Lorsque j'ai été amené à négocier avec le Comité exécutif de l'Internationale Communiste, c'est dans une déclaration écrite que j'ai marqué comment nous concevions les rapports de l'organisation politique avec l'organisation syndicale dans notre pays et j'ai dit (on retrouvera le texte exact de mes paroles dans le numéro spécial de *l'Humanité* auquel Rey tout à l'heure faisait allusion) : « Le mouvement ouvrier français (je le répète et je prends à nouveau la responsabilité de ces paroles non pas seulement devant le Congrès confédéral, mais devant le Parti socialiste lui-même et je n'aurai pas deux attitudes, une attitude ici pour le Congrès et une attitude demain quand je débattrai dans mon Parti avec mon Parti, les conditions posées à l'admission à l'Internationale Communiste) a son originalité propre ; il est jaloux de son indépendance ; il veut maintenir son autonomie contre toutes les entreprises des partis politiques et la prise de possession du pouvoir pour la transformation sociale, dans un pays comme le nôtre, ne conçoit que l'accord réalisé sur des bases d'égalité entre la C. G. T. et le Parti. » J'ai ajouté, on me l'a assez reproché : « Sans nous, la C. G. T. ne fera pas la Révolution sociale, et nous ne la ferons pas sans elle. »

L'exercice du pouvoir prolétarien dans notre pays ne peut se concevoir que par le même accord réalisé sur les mêmes bases d'égalité entre ces deux formes du mouvement ouvrier dans notre pays.

Voilà, camarade Rey ! Vous me demandez d'interpréter la pensée anarchiste ; j'aurai l'occasion de vous dire tout à l'heure, en conclusion de cet examen du point de vue spécial du débat, que je crois que la formule que j'apporte au nom de la minorité satisfait non seulement ceux des camarades de la minorité qui appartiennent au Parti, mais ceux aussi qui sont de philosophie anarchiste.

Pour l'instant, je dois dire que l'interprétation que j'ai donnée à notre volonté d'autonomie du mouvement syndical a été très vivement combattue par le Comité exécutif de l'Internationale Communiste, et qu'au cours de la discussion on a insisté très vivement auprès de moi pour que je renonce à la position que j'avais prise. Je n'y ai renoncé à aucun moment. La seule déclaration que j'ai faite, je puis la renouveler ici : c'est que je considère que le Parti socialiste a le

droit de demander à ceux de ses membres qui militent dans les organisations syndicales de ne pas oublier, dans ces organisations syndicales, leur qualité de socialiste, non pas tant, vous m'entendez, que je tiens à les voir sortir leur carte du Parti dans les réunions syndicales, que pour obtenir d'eux qu'ils fassent effort pour orienter le mouvement ouvrier, dans notre pays, vers les fins socialistes qui sont les siennes comme elles sont les nôtres.

Ainsi précisé, permettez-moi de conclure sur ce point en disant : Il ne peut pas y avoir de tentative de subordination du mouvement syndical au mouvement politique. Si cette tentative était faite, nous ne nous y associerions point; mais nous pensons les uns et les autres, que dans la situation-révolutionnaire présente, il y a des moments où il est indispensable que soient coordonnées toutes les forces ouvrières exercées dans la même direction.

Il ne s'agit pas d'un pacte d'alliance que nous écrivions et au bas duquel, les uns et les autres, nous mettrions notre signature; il ne s'agit même pas...

*Un délégué.* — Ce sont les conditions de Moscou. Il est dit qu'il faut former des « noyaux » dans les syndicats...

MERRHEIM. — Je demande au Congrès, en raison de la gravité de la discussion, de ne pas interrompre Frossard, parce qu'il est difficile dans une question de doctrine comme celle-là d'exprimer sa pensée quand on est constamment interrompu.

FROSSARD. — C'est une discussion infiniment difficile que je veux essayer de mener; je vous demande de me permettre de le faire dans des conditions me permettant d'aller jusqu'au bout de ma pensée.

J'ai essayé de préciser comment pouvait se poser, à des moments déterminés, la question de savoir si des rapports devraient être établis entre la C. G. T. et le Parti.

Je disais: Ce n'est même pas un pacte d'alliance que nous vous demandons de conclure avec nous, et l'argument de Rey, je pourrais le reprendre, il a une force incomparable.

Impossibilité pour deux organisations comme l'organisation syndicale et l'organisation politique d'affirmer que toujours, quoi qu'il puisse advenir, quoi que puisse être leur orientation respective, il doit y avoir parallélisme d'action, alliance, unité pour réaliser. Si le mouvement socialiste français passait à l'extrême-droite, s'il abandonnait à la fois sa revendication révolutionnaire et sa volonté d'action révolutionnaire, je ne demanderais pas à la C. G. T. d'essayer de chercher avec lui un terrain d'accord pour une action commune possible.

Ce que je veux dire, me plaçant uniquement dans la situation qui est la nôtre présentement, c'est qu'à mesure que les difficultés s'accumulent, à mesure que les circonstances s'aggravent, il est impossible aux deux mouvements de s'ignorer, il est impossible aux deux mouvements de se méconnaître, il est impossible qu'ils agissent l'un sans l'autre; et si nous sommes d'accord là-dessus, alors ma con-

clusion est qu'il faudrait qu'il soit bien entendu, des deux côtés, que si nous nous trouvions demain dans la situation où nous étions hier et à laquelle je faisais allusion, la C. G. T. et le Parti devront se rencontrer pour une action commune.

Il ne s'agit pas de faire revivre ce Comité d'Action qui a fonctionné pendant la guerre d'une façon permanente et contre l'existence duquel je n'ai guère entendu s'élever que la protestation de la Fédération des Métaux; il ne s'agit pas de cela, mais vous me permettez, puisque nous nous expliquons franchement, de rappeler un incident de notre vie ouvrière qui s'est produit il y a quelques semaines lorsque nos camarades anglais sont venus à Paris, lorsqu'ils sont venus se mettre en rapport avec l'organisation syndicale et avec l'organisation socialiste.

Il y avait une situation infiniment difficile. Après une période de victoires militaires presque ininterrompues, la Russie des Soviets menaçait Varsovie. L'Entente, comprenant le danger que pouvait faire courir au capitalisme occidental l'offensive des Soviets, menaçait de transformer en une action directe ce qui n'était jusqu'à présent qu'une intervention indirecte et sournoise. Contre cette entreprise, le prolétariat d'Angleterre s'était dressé tout entier. Il avait réuni ses organisations politiques et ses organisations syndicales dans un Comité d'Action constitué pour une besogne déterminée, et les représentants du Comité d'Action d'Angleterre venaient nous demander d'imiter leur exemple et de constituer à notre tour, dans notre pays, pour parer au danger qui se précisait, au péril qui semblait monter à l'horizon de l'Europe, le même Comité d'Action.

Dans le Bureau confédéral, lorsque la conversation à laquelle je fais allusion s'est déroulée, à la question posée par Adamson et Gosling, j'ai répondu, au nom du Parti: « J'accepte, nous acceptons tous! » Jouhaux a répondu: « En principe, je ne rejette pas la proposition, il faudra qu'elle soit examinée par la Commission administrative de la C. G. T. et il faudra surtout, si l'on détermine pour cet objet précis une action commune, que l'on se soit mis d'accord sur les modalités de cette action commune, pour que nous ne nous présentions pas les uns et les autres sur les mêmes tribunes, en tenant des langages différents et parfois contradictoires. » J'avais parfaitement compris les observations judicieuses de Jouhaux.

Le Comité d'Action que nous aurions voulu voir se constituer à ce moment-là ne l'a pas été. Je ne le regrette même pas; je n'ai pas l'habitude de revenir sur les choses du passé. Mais je demande que si dans l'avenir pareille situation se reproduit nous puissions, à l'exemple de nos camarades anglais, dresser dans la même unanimité d'action toutes les forces prolétariennes de notre pays.

Camarades, lorsque nos camarades russes nous proposent une subordination du mouvement syndical au mouvement politique, ils tiennent trop compte de leur propre histoire et ils ne tiennent pas assez compte de l'histoire des autres mouvements ouvriers. Le mouvement syndical russe, après avoir eu au moment de la première Révo-

lution de 1905 des effectifs importants et après avoir joué, dans cette première Révolution, un rôle de premier plan, avait été désorganisé dans la période de réaction qui suivit l'échec de la tentative révolutionnaire. Le mouvement ouvrier ne put renaître qu'au lendemain de la Révolution de 1917 et il est tout naturel que, né d'un mouvement politique, à un moment où des fractions politiques socialistes s'étaient emparées du pouvoir, il ait subi l'influence de ces fractions socialistes. C'est pourquoi il est évident, je le reconnais, que le mouvement syndical russe a une conception différente de la nôtre de sa position vis-à-vis des partis politiques socialistes, vis-à-vis du Parti communiste, maître du pouvoir.

Cependant, puisque la question se pose de savoir si nous devons ou non adhérer à la Section Syndicale de l'Internationale de Moscou, permettez-moi de rappeler comment est née l'Internationale de Moscou.

Je venais d'arriver depuis deux jours, lorsqu'à une réunion du Comité exécutif du Congrès panrusse des Soviets, notre camarade Tomsky, président de la C. G. T. russe, est venu annoncer que l'accord s'était établi entre la C. G. T. russe, la Confédération Italienne, la Fédération Anglaise des Transports pour la constitution d'une Internationale Syndicale nouvelle. Sans doute, l'initiative de cette Internationale nouvelle avait été prise par le Comité exécutif de l'Internationale Communiste. Mais au moment où sont arrivés à Moscou les représentants d'un certain nombre de Centrales syndicales, la thèse de Zinoviev, rappelée dans la circulaire qui a été publiée, précisée dans les thèses qui ont été discutées au Congrès, a rencontré, je dois le dire, une très vive opposition, opposition non seulement des organisations italiennes qui n'avaient élaboré qu'un accord de principe avec les organisations syndicales russes, mais opposition aussi des représentants de la C. G. T. Espagnole de Barcelone, opposition plus vigoureuse encore des *Industrial Workers* d'Amérique. Et lorsqu'il s'est agi de déterminer le statut de l'Internationale Syndicale et que la question s'est posée de savoir si l'Internationale Syndicale serait une filiale de l'Internationale Politique, ce ne sont pas seulement les représentants des organisations syndicales que je viens d'énumérer qui ont protesté contre cette thèse exclusive et absolue, c'est le représentant de la minorité syndicaliste française lui-même, présent à Moscou et participant au Congrès. Je n'ai pas assisté à la fin des débats qui se sont engagés sur cette question; mais ce que je sais, c'est qu'à la vérité, l'Internationale Syndicale sera ce que la feront les organisations syndicales qui vont la constituer.

Camarades, la question de l'Internationale Syndicale n'est plus entière, permettez-moi de le dire.

Dumoulin rappelait, il y a deux jours, comment, tandis que les représentants de la C. G. T. et des syndicats des Centrales syndicales reconstituaient à Berne, en 1918, leur Internationale, à côté, dans la même ville, les organisations socialistes ne parvenaient pas à reconstituer la leur.

Ils n'y parvenaient pas, Dumoulin, non pas seulement parce qu'il y avait désaccord profond, désaccord de doctrine; ils n'y parvenaient pas, parce qu'il n'y avait pas d'Internationale politique sans la Russie et parce qu'il n'y a pas non plus d'Internationale Syndicale sans la Russie.

Quand je dis que la question n'est plus entière, je vous demande de vous placer en face des faits. C'est un fait que vous pourrez regretter qu'il y ait une Internationale Syndicale nouvelle, mais c'est un fait dont vous n'avez pas le droit de méconnaître l'importance et la gravité, et c'est un autre fait que la Révolution russe, que vous le vouliez ou non, exerce sur les mouvements ouvriers, dans notre pays, un tel prestige et un tel rayonnement que vous n'empêcherez pas que pour les organisations ouvrières et socialistes, l'adhésion à l'Internationale de Moscou apparait comme un des moyens d'affirmer, devant les gouvernements bourgeois, la solidarité avec cette même Internationale. (*Applaudissements.*)

Et j'en arrive au terme de mes explications. Mais cependant, vous ne comprendriez pas que je quitte cette tribune sans dire quelques mots de la Révolution.

Notre camarade Merrheim, dans un des articles qu'il a consacrés à nos relations de voyage, a bien voulu rappeler qu'une amitié solide et déjà ancienne nous unissait. Il sait combien depuis cinq années j'ai été préoccupé d'être en accord avec lui et d'apporter à l'action qu'il menait, à des moments difficiles, un concours modeste, mais fidèle et sincère. Il me permettra de lui dire que l'attitude qu'il a prise vis-à-vis du pouvoir soviétique me semble de nature, par l'exploitation qu'en font nos adversaires, à ébranler le régime soviétique lui-même. Je ne me méprends pas sur ce qui est au fond de la pensée de Merrheim. Je sais très bien que Merrheim ne se dresse pas contre la Révolution russe, considérée comme telle. qu'il se dresse contre la forme actuelle de la Révolution russe...

MERRHEIM. — Même pas !

FROSSARD. — Si, il y a cela et c'est cela que je voudrais essayer d'établir !

Quand la Russie des Soviets est plus menacée que jamais, quand elle a son territoire envahi par la Pologne et par Wrangel qui, grâce, tous les deux, à l'appui de la réaction française, développent leurs opérations militaires, mettent en péril le régime lui-même, je dis en toute bonne foi à Merrheim: Je ne crois pas que l'on puisse faire des réserves sans diminuer la puissance d'action qu'on veut utiliser dans l'organisation ouvrière pour permettre à la Révolution d'échapper au péril.

Sur mon voyage en Russie, je n'insisterai pas. La vérité, c'est que je ne prétends pas et je n'ai jamais prétendu qu'en sept semaines il était possible de faire une enquête complète et définitive sur un mouvement immense comme celui qui se développe là-bas; j'ai toujours dit que l'ignorance de la langue et l'impossibilité de vivre la

vie du pays dans sa masse de producteurs ne permettaient pas d'apporter des observations sincères comme des résultats définitifs, et je l'ai toujours marqué dans tous les articles que j'ai écrits et dans tous les discours qu'il m'est arrivé de prononcer. Mais cependant, même si j'avais eu des réserves à faire sur la Révolution russe, je le déclare hautement, je ne les aurais pas faites et je me serais solidarisé avec elle malgré tout. (*Applaudissements.*)

Même si j'avais à présenter, sur les réalisations accomplies par les Soviets, des observations et des critiques, je ne les présenterais pas.

Au fond, la question, la seule question, elle n'est pas de savoir si le régime soviétique a réalisé un ordre de choses définitif qu'il est désirable de réaliser de la même façon par une copie servile dans tous les pays, y compris le nôtre. Ce n'est pas la question.

La vraie question, celle qui doit dominer le débat sur la Révolution russe, elle est la suivante :

Voilà un immense pays de 150 millions d'habitants qui a fait sa Révolution, où la classe ouvrière et paysanne a mis la main sur le pouvoir d'Etat, a utilisé le pouvoir d'Etat pour briser la classe capitaliste expropriée. Eh bien ! ce pays prolétarien a droit à la solidarité agissante de tous les autres prolétariats et ceux-là ne peuvent pas la lui refuser qui sont placés, par la situation de leur pays, dans l'impossibilité de se libérer comme la Russie s'est libérée de ses maîtres.

Seulement, si je suis d'accord là-dessus avec Merrheim, et il le dira tout à l'heure à cette tribune, je ne puis cependant pas oublier que Merrheim a employé, pour préciser sa pensée à l'égard de la Révolution russe, des formules qui me paraissent inexactes au point de vue théorie.

Il a parlé de l'impérialisme de Lénine ; il a parlé de la dictature qui crée la misère ; il a montré le régime des ouvriers en Russie comme un régime mille fois pire que le servage et il a présenté le militarisme russe, le militarisme rouge comme un militarisme analogue au militarisme du tsar. Je ne crois pas, Merrheim, que je rapporte inexactement la pensée que tu as exprimée. Eh bien ! camarades, c'est là-dessus tout de même qu'il y a quelques équivoques à dissiper.

J'ai entendu plusieurs orateurs dire à cette tribune : « Nous ne sommes pas pour la dictature, nous sommes des hommes de liberté, nous n'acceptons aucune dictature. » Je ne crois pas, camarades, que jamais personne ait présenté la dictature comme une formule idéale et séduisante. Je ne crois pas que jamais personne ait prétendu que la dictature, fût-elle la dictature prolétarienne, doive devenir l'idéal qu'il faut chercher à réaliser quoi qu'il en soit. Mais de deux choses l'une : ou bien, quand nous parlons de Révolution, nous sommes sincères, et la Révolution nous la concevons comme elle doit être, une prise de possession violente du pouvoir d'Etat pour la remise au travailleurs, sous la force collective, des instruments de production et d'échange ; mais cette prise de possession du pouvoir d'Etat, elle n'est pas toute la Révolution, elle n'est que le commencement de la Révolu-



tion, et si l'on veut que la Révolution puisse ensuite se traduire dans la réalité quotidienne, alors il faut que soient brisées, d'une façon définitive, les résistances de la classe expropriée et que soit rendue impossible toute tentative de contre-révolution ; si j'avais besoin de m'appesantir sur ce point, je rappellerais que toutes les Révolutions du passé, aussi bien dans notre pays, ont été suivies d'une période de dictature ; lorsque la bourgeoisie s'est substituée à la noblesse et au clergé, elle a institué, elle aussi, dans les années tragiques de 1793, une dictature brutale, une dictature de sang. Ah ! je ne suis pas de ceux qui se réjouissent en envisageant l'hypothèse où, dans une conflagration révolutionnaire, les militants pourraient être jetés les uns contre les autres ; mais cependant, je dois rappeler que c'est de ce destin tragique des Révolutions que les oppositions de tendances, entre hommes d'égale bonne foi et de même idéal, ne peuvent se résoudre parfois que par le meurtre. Et, lorsqu'on fait grief à la Révolution russe des violences qu'elle a exercées depuis trois années, on oublie que la bourgeoisie de notre pays, il y a 50 ans, ayant vaincu la Commune révolutionnaire a plus fait, en une semaine, de victimes sous les fusils des Versaillais, que la Révolution russe en trois années !

Dictature impersonnelle, nécessité absolue de la Révolution !

...Quant à l'armée Rouge, permets-moi de te dire, Merrheim, que moi non plus, je ne la propose pas en idéal à la classe ouvrière ; je ne propose aucun militarisme, quel qu'il soit, même révolutionnaire, à la classe ouvrière. Je hais tous les militarismes, mais je suis bien obligé de me rendre compte que tout de même il y a des nécessités qui s'imposent à des mouvements révolutionnaires, sous peine de péril, et que si la Russie des Soviets n'avait pas été capable d'improviser, puis d'organiser une armée, il y a longtemps qu'elle aurait disparu sous les coups de la réaction internationale !

Ce que je suis préoccupé d'établir à cette tribune, c'est qu'au-dessus de nos heurts de tendances, il y a cependant une action immédiate qui nous sollicite. Vous pouvez penser de la Révolution russe ce que vous voulez, vous pouvez porter sur les hommes qui sont à sa tête et que je considère, quant à moi, comme des hommes à l'égal de ceux qui ont accompli dans notre Révolution française l'effort que vous savez, vous pouvez porter sur ces hommes le jugement aussi sévère que vous voudrez, ce n'est pas cela qui importe. Ce qui importe, ce que je veux souligner de toutes mes forces avant de descendre de cette tribune, c'est que si la Révolution russe est vaincue, si elle est écrasée, c'est la réaction qui fera sa nuit sinistre sur le monde, et ce sont les possibilités de libération ouvrière qui seront compromises pour un grand nombre d'années. Ainsi, tous ceux qui veulent vraiment l'émancipation de la classe ouvrière, ont le devoir impérieux de défendre, par tous les moyens, la Révolution russe contre les entreprises de la réaction internationale. (*Applaudissements.*)

Ah ! je ne suis pas de ceux qui peuvent accepter le reproche d'avoir, dans la bataille que j'ai menée, trop sacrifié au verbalisme.

Lorsque nos camarades russes s'expriment en termes trop injurieux à l'égard de nos militants ouvriers et socialistes, je puis me permettre de dire que j'ai été moi aussi de leur part l'objet d'un traitement légèrement analogue et que...

MERRHEIM. — Je l'ai subi pendant toute la guerre...

FROSSARD. — ... Et que je n'en tiens pas compte dans le jugement que j'ai à apporter sur la République des Soviets, parce que je connais la situation douloureuse dans laquelle ils se débattaient.

Si vous voulez comprendre la psychologie d'un révolutionnaire de Russie, représentez-vous par la pensée dans quelle atmosphère de fièvre il est obligé d'agir quotidiennement. Dites-vous bien, je me permets d'y insister d'une façon véhémentement en terminant, que cette classe ouvrière admirable qui, depuis trois années, défend la patrie conquise à la Révolution et la défend de toute son énergie, au prix de sacrifices de tous les instants, dites-vous bien que cette classe ouvrière est dans une situation de misère poignante; dites-vous bien qu'elle ne mange pas à sa faim, dites-vous bien qu'elle n'a pas de quoi se vêtir, dites-vous bien qu'elle a subi, pendant trois longs hivers, les souffrances et les morsures du froid, et dites-vous bien que l'hiver prochain, la guerre avec la Pologne n'étant pas terminée, l'entreprisa française n'étant pas abattue, la situation de ce prolétariat va être plus poignante encore qu'elle ne l'a jamais été.

Lorsque j'ai été à Pétrograd, les camarades ouvriers nous disaient: « L'hiver dernier, le froid qui sévissait était tellement mortel que les canalisations d'eau des maisons ont éclaté et que, pendant six mois, il a fallu vivre dans les conditions abominables que vous connaissez. »

Eh bien ! nos camarades de Russie ont eu un moment l'espoir que la défaite de la Pologne permettrait à la paix d'être rétablie et la réorganisation de s'opérer. Nous pouvons dire aujourd'hui que cet espoir a été déçu, que l'œuvre de réorganisation économique sera d'autant plus retardée que tous les efforts de la Révolution ouvrière seront absorbés par la nécessité d'une défense militaire qui pèsera de plus en plus lourdement sur l'ensemble du pays. Dites-vous bien, camarades, qu'ainsi c'est dans les mains du prolétariat international qu'est le sort de la Révolution russe; dites-vous bien que la bourgeoisie française, de toutes les bourgeoisies — je ne dis pas cela pour lui faire mon compliment, mais parce que c'est la vérité — la plus intelligente et la mieux organisée, qui est celle la plus capable de résister à l'assaut du prolétariat, ne conclura pas la paix avec la République des Soviets. De tous les gouvernements bourgeois, le nôtre, celui de M. Millerand et avant lui celui de M. Clemenceau, est le seul qui ait compris que pour une bourgeoisie qui veut sauver ses privilèges, la politique du fil de fer barbelé et du cordon sanitaire est la seule intelligente et capable de donner à la bourgeoisie la sécurité dont elle a besoin. Eh bien ! ce gouvernement qui vient de remporter une victoire diplomatique sur l'Angleterre, continuera à faire

la guerre, non pas la guerre ouverte, parce qu'il sait que s'il voulait mobiliser contre la Russie, on ne répondrait pas, mais la guerre indirecte.

Et si la paix, la paix nécessaire à la réorganisation de la Russie soviétique, ne vient pas, alors, camarades, qu'au moins les divergences secondaires écartées, les heurts de Congrès produits dans les Congrès, qu'au moins dans l'action tout le prolétariat puisse se retrouver pour la défense de cette Révolution russe dont je dis, et c'est mon dernier mot, qu'elle est à la fois la condition et la préface de la Révolution universelle. (*Applaudissements.*)

## Discours de Merrheim

MERRHEIM. — Camarades, j'aborde cette tribune avec beaucoup de tristesse, car il me faut ici accomplir sans faiblesse mon devoir, tout mon devoir de militant responsable et ne pas porter atteinte à une Révolution que, plus que quiconque, j'ai su défendre contre tous pendant la guerre et depuis la guerre. Pénible est ce devoir, camarade Frossard, car nous ne pouvons la défendre qu'à la double condition de maintenir notre unité nationale et internationale, et que ceux qui avaient la responsabilité de faire triompher la Révolution russe ne soient pas dominés dans tous leurs actes par celle idée exprimée dans la lettre de Lénine, adressée aux travailleurs américains, lettre qui est imprimée, et idée qui est celle-ci :

« J'ai misé sur la Révolution mondiale; si elle ne se fait pas, la Révolution russe ne peut pas triompher. »

Et c'est parce qu'il a misé sur la Révolution sociale mondiale qu'il a déchainé, quoi que vous en ayez dit, camarade Frossard, et qu'il poursuit cette campagne injurieuse et calomnieuse qui a divisé les travailleurs organisés et brisé l'unité ouvrière dans tous les pays.

Regardez en Allemagne ! Il y a aujourd'hui, sans les Indépendants, trois partis communistes luttant les uns contre les autres. Radek a été obligé d'écrire une brochure pour combattre l'un de ces partis qu'il qualifie de communiste national parce qu'il voyait comme le seul moyen de rompre le traité de Versailles une nouvelle déclaration de guerre à l'Entente et faisait de la propagande communiste en ce sens. Cela a été écrit en toutes lettres par le Comité de ce parti communiste allemand.

C'est de ce point de vue que nous devons examiner la question de la III<sup>e</sup> Internationale.

Certes, camarade Frossard — je l'ai dit et écrit souvent, — je ne me reconnais pas le droit de juger l'action, les actes de la dictature qui existe actuellement en Russie; mais je dénie, je ne reconnais pas non plus le droit à Lénine d'étendre, d'imposer cette dictature à tous les partis, à toutes les nations, pour pouvoir réaliser ce qu'il a

décrété dans son esprit: la Révolution mondiale, parce qu'il a misé, lui, sur cette Révolution mondiale pour accomplir, avec les moyens de dictature qu'il emploie, la Révolution en Russie.

Et ici, camarade Frossard, permets-moi de rappeler un souvenir commun.

Nous étions unis — peut-être pas sur tous les points complètement d'accord, mais unis quand même — au Congrès confédéral de juillet 1918. Dans ton discours, tu disais aux délégués qui protestaient:

Je ne cherche pas à traduire votre opinion, mais la mienne. Je dis que ce qui fait notre force — et vous devez comprendre que cela fait la force des minoritaires — c'est de nous placer sur le terrain de la défense nationale et c'est dire que c'est au nom de la défense nationale que nous aurions voulu mettre en action la force morale de l'Internationale. Défense nationale, parce que le prolétariat ne peut pas accepter d'ajouter une servitude nouvelle à celle sous laquelle il est déjà courbé; défense nationale, parce que vous êtes au premier rang de la bataille pour la défense des libertés républicaines. Et comment voulez-vous faire une différence entre la République et la Nation? Il faut que nous nous débarrassions de ces vaines formules, et tant que nous n'aurons pas le courage de rompre avec la démagogie, nous ne produirons pas une classe ouvrière forte.

La servitude que tu te refusais à accepter à ce moment-là pour les travailleurs français, je me refuse à l'accepter aujourd'hui pour les organisations ouvrières. Je me dresse, ici, contre la dictature des communistes de Moscou, comme tu te dressais contre l'hégémonie de l'impérialisme allemand. Je défends, avec nos principes, notre doctrine, notre dignité, notre indépendance, notre liberté d'action, celle de nos organisations et de la C. G. T.

Et aujourd'hui, ce qui fait notre impuissance devant la Révolution russe c'est que nous n'avons pu, malgré les sacrifices personnels, malgré le pacte loyal d'unité que Dumoulin et moi avons conclu avec nos camarades du Bureau confédéral, réaliser cette même unité dans la classe ouvrière. Si cette unité avait été réalisée, si elle existait, nous pourrions nous dresser unanimes aujourd'hui devant la réaction de notre pays et défendre efficacement la Révolution russe. Les responsables de cette impuissance ce n'est pas nous, ni la C. G. T., ce sont ceux qui ne cessent de nous attaquer et de nous calomnier.

Et, camarade Frossard, vous allez en Russie, vous revenez, non pas en nous apportant ce désir d'action dans l'unité, mais en nous apportant de nouveaux ferments qui accentuent nos divisions et celles de la classe ouvrière, la rendant ainsi plus impuissante que jamais à défendre la Révolution russe. C'est vous qui, par votre langage, dans vos réunions avec Cachin, accentuez encore ces divisions et cette impuissance. Et permettez-moi encore de rappeler — j'en ai le droit — que c'est par toute une série de fautes successives que nous avons ainsi abouti à cette impuissance.

Quand on lança l'idée de la Conférence de Stockholm, j'étais pour cette Conférence. Cachin était contre la Conférence de Stockholm.

Il partit en Russie et Kerensky a pu écrire une lettre, datée de juillet-1920 et que l'*Humanité* n'a pas voulu publier, dans laquelle il rappelait cette période. « Cachin, disait Kerensky, s'est rendu avec moi à Reval en avril 1917 et a parlé devant plusieurs milliers de soldats et de marins. Son discours ne différa nullement de celui d'Albert Thomas, qui, également en ma présence, a parlé en mai 1917 sur le front galicien. Les deux exhortaient à la continuation de la guerre au nom du triomphe de la démocratie. »

Il combattait la Conférence de Stockholm et, c'est seulement quand Kerensky lui eut démontré qu'il pourrait, par la Conférence de Stockholm, prouver aux soldats russes qu'il faisait effort vers la paix, qu'il parviendrait à ranimer l'âme de l'armée russe et la dresser à nouveau aux côtés de l'Entente contre l'Allemagne, que Cachin accepta de se rallier à la Conférence de Stockholm. (*Applaudissements.*)

Par mon attitude, mon action, dans ma sincérité, j'étais alors à ce moment-là avec toi, Frossard, pour la Conférence de Stockholm. Je défendais cette idée comme lorsque j'étais à Zimmerwald où (je ne l'ai jamais dit, mais — n'est-ce pas, camarade Bourderon? — il y en avait, que je ne veux pas nommer ici, qui complaient sur la victoire de l'Allemagne) et contre eux je défendais la paix sans vainqueur ni vaincu. Ceux-là souhaitaient la défaite parce que c'était, disaient-ils, le seul moyen de faire triompher la Révolution en Russie. Ils disaient: « Si c'est la victoire, la Révolution sera impossible; si c'est la défaite, la Révolution en Russie est certaine ! »

Je ne l'ai jamais dit publiquement; c'est cependant à cela que je me suis heurté à Zimmerwald où je défendais la formule: « Ni vainqueur ni vaincu ! »

Cette faute-là, nous la payons aujourd'hui encore et ses conséquences pèsent lourdement sur notre action.

... Quant à vous, métallurgistes qui êtes ici, je ne veux pas faire de personnalités, mais j'ai le droit de rappeler aussi qu'en décembre 1919 et janvier 1920 je vous ai appelés à l'action contre le blocus de la Russie. Dans l'*Union des Métaux*, nous avons longuement établi le crime qui était commis par nos gouvernants contre la Russie révolutionnaire par le blocus; nous avons adressé un appel et un questionnaire à nos camarades métallurgistes. Ce questionnaire leur demandait ce qu'ils étaient capables de faire contre le blocus de la Russie, dans quelle proportion ils pouvaient nous aider. J'ai eu la douleur, moi — parce que je ressens mon impuissance et que je voudrais créer de la puissance — de recevoir, sur 410 syndicats qui existaient, 72 réponses dont 25 réponses seulement en faveur d'une action sur la Révolution russe.

J'ai aussi le droit de dire que récemment l'on a signalé des maisons, dans le département de la Seine, où tous les jours on fabrique des avions qui partent pour la Pologne, qu'on est allé faire des réunions à la porte de ces maisons et que pas un travailleur n'a assisté à ces réunions.

J'ai le droit de dire qu'il en est de même à Saint-Denis. Chaque jour, de Saint-Denis, les tanks, les mitrailleuses, les canons, les fusils parlent pour la Pologne et, militants et syndicats sont impuissants à l'empêcher dans ce Saint-Denis prétendu révolutionnaire.

Ce sont nos divisions qui ont créé cet état d'esprit, cette impuissance; c'est parce que vous n'avez pas compris les sentiments qui nous faisaient réaliser l'unité de 1918. Si à ce moment-là, au lieu de nous combattre nous nous étions unis plus étroitement, si au lieu de continuer la calomnie comme on la continuait ce matin encore on l'avait cessée, nous aurions créé la confiance, nous aurions été une force et nous aurions pu agir contre la réaction et défendre la Révolution russe.

Voilà, camarades, ce que je voulais vous dire avant d'entrer dans le vif même du débat.

TORTI. — Si Jouhaux ne peut plus parler, c'est à toi qu'il le doit!...

MERRHEIM. — J'avise le Congrès que je ne répondrai à aucune des interruptions personnelles qui pourraient m'être lancées...

J'en arrive maintenant au fond même du débat.

Ce débat, Frossard l'a dit tout à l'heure, pose avant tout une question de doctrine et même d'opportunisme doctrinaire. Cette doctrine, nos camarades révolutionnaires russes l'ont appliquée amplement avant la guerre à leur action dans leur pays. C'est cette même doctrine, complètement opposée à la nôtre, à nos principes d'organisation, à la Charte d'Amiens, qu'ils veulent que nous adoptions, qu'ils veulent nous imposer sous la surveillance du Comité Exécutif de la III<sup>e</sup> Internationale.

Mais avant d'examiner ce point, je veux d'abord parler de la motion d'Amiens. A la veille du Congrès — l'*Humanité* a permis à quatre revenants du syndicalisme de donner une définition inexacte sur le caractère, les raisons qui ont motivé la rédaction et le vote de la Charte d'Amiens.

L'*Humanité* a fait plus, camarade Frossard, elle a refusé d'insérer la réponse à ce factum qu'avec une quinzaine de militants nous avions rédigée et signée. Elle ne l'a pas encore insérée à l'heure actuelle. (*Applaudissements.*)

TOMMASI. — Tu l'avais lue, la réponse ?

MERRHEIM. — Oui, et je l'ai signée car il y a des choses qu'il faut avoir le courage de dire quand les autres se taisent !

TOMMASI. — Et vous dites qu'il y a des calomnies...

MERRHEIM. — Ne dis pas cela, car deux jours après Varine, dans l'*Humanité*, insultait tout le bureau fédéral des Métaux...

Comment ! on ose affirmer que la Charte d'Amiens est une résolution d'opportunité ? Permettez-moi ici d'évoquer l'opinion d'un homme avec qui je n'ai pas été d'accord au début de la guerre, mais

contre qui je n'ai jamais pu avoir ni rancune, ni colère, c'est notre camarade Vaillant.

En 1896, il écrivait dans le *Rappel des Travailleurs de l'Est*, un article reproduit dans le rapport du Conseil National de la C. G. T., établi pour le Congrès de 1898 à Rennes, les phrases suivantes :

Les partis ouvriers se formaient de syndicats qui, ainsi, en même temps que les groupes corporatifs devenaient des groupes politiques.

Ce fut la grande cause d'interruption et d'échec de l'organisation économique du prolétariat français. Un syndicat adhérait à un parti politique, et aussitôt sa croissance s'arrêtait. Les ouvriers de la même corporation qui ne partageaient pas les idées du parti auquel leur syndicat adhérait devaient ou rester en dehors de toute organisation ou former un nouveau groupement corporatif qui, le plus souvent, adhérait à un autre parti et entraînait en conflit, plus ou moins avoué, avec le syndicat rival. Nous avons vu à l'origine de la Bourse du Travail le tableau de ces divisions.

Elles diminuent, assurément, mais elles n'ont pas encore disparu et il faut les faire disparaître. Il faut pour cela achever l'évolution qui les a fait décroître.

En tout cas, et comme c'est là le point initial de cette double, distincte et nécessaire organisation, nous espérons qu'à Tours, les délégués des syndicats seront à la hauteur de leur mandat, qu'ils achèveront l'œuvre commencée à Limoges en donnant à la classe ouvrière française l'instrument organisé de la lutte économique contre la classe capitaliste, l'organisation indépendante de toute adhésion, ingérence et immixtion politique que sera la Confédération Générale du Travail.

Ce n'est donc pas par opportunité, pour se dégager d'un parti politique, qu'à Amiens nous examinions la question et nous établissions la résolution. C'est bien une doctrine découlant de tout un processus d'action. Car le Congrès de Tours, en 1896, est le premier Congrès où se pose véritablement la question de l'indépendance de la Confédération Générale du Travail et des partis politiques. Elle se pose dans les Congrès successifs de Limoges, Rennes, Paris, Bourges, pour en arriver à la Charte d'Amiens, en 1906, qui est définitive.

Je m'excuse de cette digression, mais j'arrivais à ce moment-là du Nord à la Confédération avec toutes mes illusions, j'ose le dire, car nous sommes à un moment où il faut faire des aveux. Je trouvais à la Bourse du Travail de Paris cette atmosphère d'immoralité et de démagogie dans laquelle nous retombons aujourd'hui. Cette atmosphère était telle que moi, à qui l'on avait imposé le poste de secrétaire de la Fédération de la Métallurgie, je me rendais tous les soirs pendant trois mois à la gare du Nord, prêt à retourner dans mon coin de province tant je souffrais de cette immoralité. Je le répète, nous retombons à cette époque; nous courons vers les mêmes déceptions, les mêmes revers, la même impuissance. Bref, c'est parce que j'étais du Nord qu'on a insisté auprès de moi pour que je fasse partie du groupe de camarades qui ont rédigé la Charte d'Amiens.

Est-ce que, dans notre esprit, en la rédigeant, elle était dirigée contre

un parti ? Non, je ne l'aurais pas accepté ! Mes camarades du Nord savent que toujours j'ai été contre l'organisation syndicale associée au Parti socialiste et que le syndicat de Roubaix, dont j'ai été le secrétaire pendant près de dix-sept ans, a été le seul, dans le Nord, qui ne fut jamais adhérent au Parti socialiste.

J'ai voulu, nous voulions tous à Amiens, que la résolution soit la Charte du syndicalisme et non une arme contre un parti.

Ah ! je le sais, dans l'esprit de certains qui ont signé et qui ont donné à l'*Humanité* l'interview publiée, c'était en effet la lutte contre un parti qu'on voulait engager ; mais nous n'étions pas d'accord et la résolution d'Amiens ne permet pas de dire cela, car leur point de vue ne fut pas accepté. Que dit-elle, d'ailleurs. Elle commence par déclarer :

*Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 3 constitutif de la C. G. T. La C. G. T. groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat.*

*Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classes qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les forces d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par le capitalisme contre la classe ouvrière.*

Je ne reviendrai pas sur cette question de la lutte de classes. Frossard, tout à l'heure, l'a définie avec assez de netteté pour que je n'y insiste pas. Il a justifié l'action que nous avons menée et qui nous a conduits à aller discuter de puissance à puissance avec le Comité des Forges, Comité que j'avais tant attaqué avant la guerre, qui avait contre moi tant de haine pour les campagnes que j'avais menées, aidant le Parti socialiste dans la besogne qu'il accomplissait à ce moment-là. Mais on n'a pas compris que s'il s'inclinait, s'il discutait, c'est parce que nous étions une force, une puissance. Si ceux qui nous ont traité de « vendus » avaient pu assister aux séances où plus d'une fois nous nous sommes levés, prêts à sortir, à gagner la porte du bureau dans lequel nous étions réunis, ils auraient vu que nous n'abdiquions rien de notre dignité, rien du principe de la lutte de classes qu'affirme la motion d'Amiens, rien des revendications de la classe ouvrière, que nous disions bien haut, fermement : « C'est la reconnaissance du Syndicat que nous voulons, qu'implique l'application loyale de notre contrat. » J'ose dire que si nous avons conquis la journée de huit heures, si nous avons fait reconnaître la plupart de nos syndicats qui n'ont malheureusement pas su conserver cette autorité, c'est parce que nous n'avons rien cédé de nos principes ni de notre doctrine.

C'était une affirmation de la reconnaissance de la Charte d'Amiens, de la lutte de classes, quand nous indiquions au Comité des Forges : « Nous ne signerons pas si vous ne reconnaissez pas que vous devez discuter avec les représentants de nos syndicats dans les localités où ils existent. »



Pour avoir eu cette attitude, obtenu ces avantages, on nous a accusés d'être des « traîtres », des « vendus » ; on nous a reproché de n'avoir pas obtenu l'application complète, rigide de la journée de huit heures ; la vérité — on peut et doit la dire —, c'est que si la journée de huit heures est complètement sabotée dans le département de la Seine, c'est la faute de certains militants et à cause de ces accusations...

La résolution d'Amiens, que dit-elle encore ? Elle précise — si j'y insiste c'est parce que je veux ensuite arriver à l'examen de la doctrine qui domine le Parti, comme la pensée de notre camarade Lénine :

*Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du bien-être des travailleurs, par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc...*

*Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme; il prépare l'émancipation intégrale des travailleurs qui ne peut se réaliser que par l'expropriation du capitalisme; il préconise comme moyen d'action la grève générale, et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale.*

Voilà ce que dit et signifie la résolution d'Amiens ; ce qui lui retire le caractère d'opportunité, d'arme contre un Parti qu'on a voulu lui donner, d'une motion faite contre un Parti. C'est une doctrine qui s'affirme car lorsque nous disons : « Le Syndicat doit être dans l'avenir le groupement de production », comment voulez-vous que nous arrivions à donner au Syndicat ce véritable rôle, à le rendre capable de le remplir, si vous chicanez sur des points et des virgules à propos du Conseil Economique du Travail ? Comment voulez-vous que nous aboutissions à des réalisations de notre doctrine, celle du producteur libre associé avec le consommateur ? C'est tout cela que contenait, en 1906, cette résolution d'Amiens dans notre esprit.

Vous dites aussi que la Charte d'Amiens n'est pas révolutionnaire ! Ah ! Jaurès avait bien compris, défini son caractère révolutionnaire. A la veille presque de sa mort, participant aux batailles de doctrine que nous menions, il écrivait dans l'*Humanité* :

Le syndicalisme rappelle sans cesse aux prolétaires dans toutes leurs luttes, que les progrès de bien-être, de sécurité, d'intelligence réalisés par eux, n'ont pas seulement une valeur propre et immédiate ; ils valent encore et surtout parce qu'ils ajoutent à la foi de combat et à la capacité de gestion de la classe ouvrière et préparent ainsi la suppression de la société présente, l'avènement et l'organisation de la société nouvelle.

L'organisation syndicale elle-même n'est pas seulement un instrument de lutte, un moyen de revendication immédiate. Elle a une double valeur d'avenir, une double valeur révolutionnaire, valeur technique et valeur morale. Techniquement, elle est obligée par les nécessités mêmes du combat, de se conformer à tous les mouvements de la production moderne, à

toutes les distributions et à tous les groupements de forces productives. Par ses groupements professionnels et par ses groupements locaux, par ses Fédérations d'industrie et ses Unions départementales, le syndicalisme commence à préparer la chaîne et la trame de l'organisation sociale de la production.

Voilà la vérité ! Aujourd'hui, ce sont d'autres principes, c'est une autre doctrine que l'on nous apporte de Russie. Ces principes sont ceux dont a parlé Frossard tout à l'heure. Quand on a le pouvoir, on a le droit d'être opportuniste et notre camarade Lénine l'a été chaque fois qu'il a fallu qu'il le soit, du haut en bas de l'échelle sociale avec laquelle il poursuit son action.

Je conseille vivement aux militants de lire l'article que Bernstein a écrit sur ce sujet au commencement de 1919 ; il montrait, en effet, tout ce que Lénine avait déclaré, fait, puis renié ou détruit par mesure d'opportunité pour rester à la tête, conserver la direction de la Révolution russe. Mais, en vertu des mêmes principes, quand on n'a pas le pouvoir, c'est être un traître que d'être opportuniste dans l'action. Voilà ce qu'ont décrété les dictateurs de Moscou.

Je n'insisterai pas davantage quand je parlerai de la question de la III<sup>e</sup> Internationale sur la doctrine ; mais vous le savez bien, camarade Frossard, il est impossible de dissocier ces principes et cette doctrine de la question de la III<sup>e</sup> Internationale Communiste. Vous savez bien que les thèses proposées par les organisations communistes russes, présentées et ensuite approuvées par les Congrès communistes de Moscou, etc..., ne permettent pas que les partis socialistes de n'importe quel pays échappent aux conditions posées. Et ces conditions c'est le parti qui a le pouvoir en Russie, qui est le maître et dirige la III<sup>e</sup> Internationale, qui en exige le respect et veille à leur application. Si un doute pouvait subsister il disparaît avec la lettre qu'on vient de me remettre, écrite à Graber, en Suisse, par le camarade Serrati, du Parti socialiste italien. Il lui écrit :

Il me paraît presque inutile de te donner le renseignement que tu me demandes. Les socialistes qui, pendant la guerre, ont fait œuvre de collaboration, autant et plus que les autres d'Allemagne et d'autres pays, n'ont aucun droit à avoir des conditions de faveur pour leur admission à la III<sup>e</sup> Internationale. C'est de toute évidence. Mais dans la lettre qui a été adressée à notre parti, cela est dit très clairement :

« Le Parti indépendant d'Allemagne, le Parti socialiste français, ainsi que d'autres partis se sont adressés à nous. Ils veulent entrer dans l'Internationale communiste. A leur admission, nous avons mis une série de conditions *sine qua non* (21 conditions). *Nous ne les recevrons pas si ces conditions ne sont pas remplies.* »

Cela est très clair et très net.

Salutations cordiales.

SERRATI.

Voilà ce qu'écrit Serrati. Comme il le dit, c'est clair et net ! Le Parti socialiste français devra accepter et appliquer les conditions de Mos-

cou et ces conditions, c'est la guerre, la lutte contre le mouvement syndical.

Je le répète, c'est en même temps toute une doctrine nouvelle opposée à la doctrine syndicaliste et même socialiste de notre pays qu'on veut nous imposer. Et, pour aller jusqu'au fond de la question, puisqu'on a lu une lettre de Losowsky qu'on aurait bien dû avoir la dignité de ne pas venir lire à cette tribune et de ne pas publier, je lirai ce qu'écrivait Losowsky au lendemain du coup d'Etat de Lénine quand il indiquait, comme secrétaire de la C. G. T. russe, tout ce qui l'indignait du point de vue syndicaliste dans les mesures de répression appliquées par Lénine.

Mais voyons la doctrine de Lénine et de son parti... Je dis intentionnellement la doctrine de Lénine et de son parti, parce qu'elle a pris corps au Congrès de 1903 et provoqué la scission, les divisions qui jamais ne se sont éteintes ni même atténuées entre nos camarades russes et les partis qu'ils avaient constitués.

Il y avait à ce Congrès deux résolutions en présence. La première, celle de Lénine, qui devait constituer l'article premier des statuts du Parti. Elle disait :

*Est considéré comme membre du Parti quiconque reconnaît son programme et soutient le Parti, aussi bien de ses ressources matérielles, que par sa participation personnelle dans une des organisations du Parti.*

J'insiste sur les mots « participation personnelle » de l'individu. C'est un commencement de « noyau » dans l'organisation et le moyen d'échapper au contrôle de ces organisations.

La seconde est celle de Martoff. Elle précisait :

*Est considéré comme membre du Parti quiconque reconnaît son programme et soutient le Parti, aussi bien de ses ressources matérielles que par sa participation personnelle, sous la direction d'une des organisations du Parti.*

La différence des textes est immense pour l'action. Celui de Lénine : « Pas d'organisation, l'individu apportant son concours matériel, son concours personnel, mais n'obéissant à aucune directive, à aucune discipline d'organisation. » Martoff, au contraire, disant à l'individu : « Tout concours personnel doit être sous la direction et le contrôle des organisations. » C'est le pouvoir personnel affirmé, défendu par Lénine. Et le lendemain de ce Congrès, Trotsky écrivait une brochure dans laquelle, qualifiant l'attitude de Lénine, il disait :

Nous parlons des exigences de l'histoire impersonnelle, mais sans doute, nous ne renions pas la responsabilité personnelle du camarade Lénine. *Au deuxième Congrès de la Social-démocratie russe, cet homme a joué, avec l'énergie et le talent qui lui sont propres, le rôle de désorganisateur du Parti.*

L'état de siège sur lequel le camarade Lénine insistait avec tant d'énergie, demande un « pouvoir ferme ». La pratique de la méfiance organisée

exige une main de fer. Le système de la terreur est couronné par Robespierre. Le camarade Lénine passait mentalement en revue le personnel du Parti et arrivait à la conclusion que la main de fer, c'était lui et lui seulement. Et il avait raison. L'hégémonie de la Social-démocratie dans la lutte libératrice signifiait, d'après la logique de l'état de siège, l'hégémonie de Lénine sur la Social-démocratie.

Voilà comment Trotsky, au lendemain de ce Congrès, jugeait l'action, la doctrine de Lénine.

C'est toute la théorie de Lénine sur la dictature qu'il a résumée dans sa brochure. Il a montré, là, l'homme pour qui les décisions des organisations ne comptent pas. Conséquent, logique avec sa doctrine, sa volonté seule compte. Je ne reproche pas à Lénine sa dictature en Russie; c'est affaire au peuple russe et je m'en expliquerai tout à l'heure. Ce que je lui conteste, c'est le droit de nous l'imposer. Mais qu'en est-il résulté pour le socialisme russe? Cela nous avons le droit de l'examiner, de le rappeler, de le montrer, puisqu'on veut que nous nous conformions à ces principes, à cette doctrine.

Examinons les résultats de cette théorie qui implique, n'est-ce pas, camarade Frossard, que l'opportunisme est une trahison des principes quand on n'a pas le pouvoir politique.

Dix ans plus tard les divisions, les déchirements, l'impuissance des partis socialistes russes étaient tels que l'Internationale Socialiste était saisie. Les représentants du socialisme russe lui demandaient de faire cesser ces divisions qui déchiraient, qui assassinaient, le mot n'est pas trop fort, le mouvement socialiste russe.

Et à ce propos, un socialiste écrivait dans son journal, en 1913-1914, les lignes suivantes :

Il y avait, au temps de Molière, des médecins qui ne reconnaissaient d'autre méthode de guérison que la « saignée ». On saignait à tout propos et hors de propos. C'est la méthode de l'organisation « socialiste » de notre camarade Lénine. Il a mis en pièces notre Parti, la glorieuse social-démocratie russe qui, pendant la révolution de 1905-1906 et à la seconde Douma, représentait une véritable force historique de premier ordre. Maintenant, grâce aux efforts combinés du gouvernement et des scissions perpétuelles dont Lénine est l'instigateur le plus remarquable, nous sommes réduits, à la quatrième Douma, au nombre de treize ou quatorze. Mais ce nombre a paru encore trop grand au plus grand commun diviseur du Parti. Et il a travaillé de son mieux à couper en deux la fraction social-démocrate au quasi-parlement russe.

Ainsi Lénine a couronné l'œuvre néfaste de division qu'il a entreprise depuis dix ans.

Nous reconnaissons les mérites de Lénine. C'est un homme d'une volonté peu ordinaire, un organisateur de groupes sans pareil. Mais il a la faiblesse et la vanité de se croire seul socialiste. Tous ceux qui ne sont pas de son avis sont condamnés à mort. Il est, dans le camp révolutionnaire, ce que Stolypine était au gouvernement du tsar. La peine de mort est pour lui le seul moyen efficace de faire vivre le Parti social-démocrate. C'est un homme de guerre à mort contre ceux qui ne pensent pas comme lui.

L'Internationale fait en ce moment des efforts louables pour créer l'unité russe. Mais il faut qu'elle sache, tout en se tenant en dehors de la bagarre des fractions, que tant que Lénine ne sera pas réduit à l'impuissance, l'unité russe est une chimère.

Et il concluait en disant :

Nous n'appartenons à aucune des fractions en lutte. Nous sommes simplement social-démocrates. Mais nous avons acquis, pendant de longues années, la conviction douloureuse que le triomphe de Lénine est le plus grand danger pour la révolution russe. Lénine l'embrasse si fortement qu'elle en étouffe.

Voilà ce qu'écrivait Rappoport en 1913-1914, et comment il jugeait les résultats de la doctrine et de l'action de Lénine. (*Applaudissements.*)

C'est cette même besogne qu'il poursuit aujourd'hui au point de vue international et c'est lui, Lénine, qui par son attitude, ses écrits, crée nos divisions et l'impuissance ouvrière internationale; c'est lui qui paralyse n'importe quelle action que nous pourrions tenter en faveur de la Révolution russe.

Je ne veux pas y insister plus longuement. J'aurai l'occasion d'y revenir quand je parlerai des conditions posées. Mais Kameneff — n'est-ce pas, Frossard ? — a montré que l'aboutissant logique de cette action non opportuniste, c'est l'agent provocateur, élu avec la complicité du gouvernement tsariste, député à la Douma russe et leader du parti de Lénine. J'y reviendrai.

Camarades, croyez-le, je l'ai dit au début, c'est pour moi un devoir qu'il m'est pénible de remplir ici. Pour défendre notre dignité, notre indépendance syndicale, ses principes, sa doctrine, il me faut continuer à rappeler ce que fut cette action néfaste et qui continue à être néfaste en divisant les travailleurs de tous les pays.

Que dit Crispin, en Allemagne, parlant de cette action que Lénine poursuit et impose dans l'Internationale Communiste.

Des conditions d'admission, dit-il, qui donnent un pouvoir illimité à des pontifes sont une déclaration de guerre, non pas au capitalisme, mais au prolétariat conscient qui ne veut se laisser traiter comme de la chair à canon ou de l'engrais pour la civilisation.

Je demande à tous ceux qui n'ont pas perdu la foi dans le socialisme, dans leur parti, en eux-mêmes, s'ils ont l'idée de *tout sacrifier à la fameuse tactique communiste qui a démoralisé le Parti communiste d'Allemagne, l'a désorganisé, dispersé en plusieurs sectes et l'a condamné à l'impuissance politique et à la perte de toute influence.*

Ainsi « impuissance et perte de toute influence » dans leur pays pour nos camarades allemands... Mais on m'a dit, crié tout à l'heure : « Lénine a fait la révolution ! » Ce n'est pas exact. Il a plutôt profité de la Révolution et de la faiblesse de ceux qui en avaient, à un cer-

tain moment, la responsabilité et la direction pour les abattre et imposer ses idées, sa doctrine, sa dictature.

N'oubliez pas — nous n'avons pas le droit d'oublier ici — que quand vous parlez de la Révolution russe, vous devez à la classe ouvrière française toute la vérité et lui dire comment cette Révolution a été déclanchée, pourquoi et comment elle s'est transformée.

Pour ma part, je ne peux pas oublier que le point de départ de la Révolution russe a été le coup de revolver qui a assassiné Raspoutine. Lénine était en Suisse, à Berne, à ce moment-là; et ni lui, ni son parti n'avaient la moindre autorité ou action en Russie. Je ne peux pas oublier que c'est l'ambassadeur anglais sir Buchanan qui, pour empêcher l'entourage du tsar de tenter pour la troisième fois une paix séparée avec l'Allemagne, a déclanché cette révolution de palais qui avait pour but d'écarter le tsar pour le remplacer par le grand duc Michel. Je ne peux pas oublier qu'ensuite le déchainement des événements a été provoqué par l'armée russe — cette armée russe qui partait au feu avec un fusil pour deux soldats, sans canons ou avec des vieux canons démodés, — par cette armée qui ne voulait plus se battre et réclamait la fin de la guerre et la paix.

En cette année 1917, à ceux qui parlaient en Russie, je disais : « Demandez à cette armée de rester l'arme au pied, mais ne lui demandez pas de continuer la guerre, parce que ce serait provoquer son effondrement. »

Kerensky vint au pouvoir et exigea de lui qu'il continue la guerre. Je ne veux pas le juger car on a jugé trop facilement et trop injustement l'action de Kerensky. L'offensive qu'il tenta acheva l'effondrement de l'armée russe. Ce qu'il y a de certain c'est que, Kerensky au pouvoir, Lénine au lieu de l'aider à défendre la Révolution russe n'a eu de cesse qu'il n'ait abattu Kerensky. Sa première tentative de coup d'Etat échoua. La seconde a réussi et ce n'est pas une révolution qu'il a faite; il a renversé un pouvoir socialiste révolutionnaire pour prendre sa place, imposer sa doctrine, la dictature à tous les partis socialistes et à la Russie entière.

Voilà la vérité sur le rôle de Lénine dans le déclanchement de la Révolution.

DELAGRANGE. — Kerensky, c'était la bourgeoisie !

MERRHEIM. — Piètre argument !

Et alors, camarades, voici à propos de l'action de Lénine ce que disait Losowsky, alors secrétaire de la Confédération Générale du Travail russe. Je l'ai connu à Paris, permettez-moi de vous le dire; il était chez nos camarades casquettiers et entre temps correspondant de journaux étrangers. C'était lui qui rectifiait toutes les fautes ou mauvaises traductions que les uns ou les autres me passaient sur la Russie. Losowsky est venu souvent me dire; « Je sais qu'on vous a apporté la traduction de tel ou tel article; je vais vous refaire cette traduction car on a supprimé des phrases ou modifié des mots qui changent complètement le sens général du document. Il me rendit

ainsi énormément de services et nous étions en complet accord sur l'attitude à tenir dans la guerre...

Dans le *Moniteur professionnel*, organe officiel de la C. G. T. russe, Losowsky écrivit le 11 novembre 1917, à propos de la prise du pouvoir par Lénine :

La Révolution d'octobre est victorieuse à Pétrograd et dans une série de grands centres, les bolcheviks sont au pouvoir. *Il s'agit maintenant de savoir si les bolcheviks vont socialiser les moyens de production et d'échange ou non.*

*Si oui, la défaite de la Révolution d'octobre est inévitable, étant donné le niveau du développement économique de la Russie.*

*Toute tentative d'introduire immédiatement le socialisme isolera l'avant-garde de la classe ouvrière de toutes les autres classes intermédiaires et comme le marasme économique est grand elle provoquera la catastrophe inéluctable.*

*Le bolchevisme de gauche croit que la Révolution d'octobre est une révolution prolétarienne et socialiste, qu'il faut procéder immédiatement à la réalisation du programme maximum.*

*Or, il semble que c'est là une profonde erreur. La Russie n'est pas encore mûre pour la socialisation de la production, elle doit encore, pendant des années, traverser le régime bourgeois et démocratique et on ne pourra parler chez nous de socialisme véritable — je ne dis pas du socialisme à coup de décrets — que si la révolution socialiste éclate en Europe occidentale.*

*On n'est pas arrivé à faire une entente entre les différentes fractions de la démocratie révolutionnaire. Les deux extrêmes oublient — et c'est là la tragédie de la révolution russe — que la contre-révolution approche et que son triomphe serait l'enterrement de toute la révolution.*

*Il faut être aveugle pour ne pas voir que la dictature d'un parti qui s'appuie sur une fraction du prolétariat et une fraction des soldats n'est pas en mesure de résoudre les problèmes que pose la révolution.*

*C'est pourquoi ou bien il faut élargir la base sociale de la révolution par l'accord avec d'autres partis socialistes, ou bien c'est la catastrophe; il n'y a pas d'autres solutions.*

Sous le titre : « Je ne peux plus me taire », voilà ce qu'écrivait Losowsky Dridzo. Voilà ce qu'il indiquait, comment il voyait la situation; il voyait juste, car aujourd'hui ses affirmations sont justifiées, et il nous faut plaindre de tout notre cœur les camarades du gouvernement des Soviets qui, aujourd'hui, sont obligés à tous les degrés de l'effort social russe d'imposer la dictature et une dictature s'appuyant sur des hommes armés, car c'est cela qui existe en Russie et Frossard ne peut le nier.

Un mois après, le 20 décembre 1917, dans le même *Moniteur professionnel*, le camarade Losowsky écrivait à propos des mesures de répression prises par Lénine contre les syndicats.

Mais les camarades qui lisent dans les journaux que la nationalisation des banques a porté un coup mortel au capitalisme s'imaginent que nous sommes en train de réaliser le socialisme. Hélas! ils se trompent...

Pendant des années et des dizaines d'années nous devons mener la lutte pour le socialisme et c'est pourquoi l'existence indépendante des syndicats ouvriers est une nécessité absolue.

Dridzo indique ensuite que l'indépendance des syndicats est nécessaire pour pouvoir protester « contre les violences qu'exerce le gouvernement des Soviets à l'égard des grévistes ». Les syndicats ne peuvent pas permettre non plus « les violences à l'égard de la presse ».

La censure préventive, la suppression des journaux, l'abolition de la liberté d'agitation pour les partis socialistes et démocratiques, toutes ces mesures ne peuvent pas être approuvées par les syndicats.

Les syndicats doivent aussi protester contre les arrestations des minimalistes et des socialistes révolutionnaires, pour la propagande qu'ils mènent parmi les ouvriers; ils doivent protester contre les perquisitions dans les cercles, etc., on ne peut pas résoudre toutes les questions sociales à l'aide des baïonnettes des gardes rouges. Voilà ce qu'il faut dire une fois pour toutes.

Voilà, camarades, la suite logique, les conséquences de la tactique que Lénine avait fait triompher et des doctrines que son parti a adoptées. C'est pourquoi, camarade Frossard, je me suis permis de dire qu'un régime établi dans les conditions morales et matérielles telles qu'il l'est à l'heure actuelle en Russie, ne pourra au moins pendant une génération se maintenir que par la dictature. Et tu la connais cette dictature ! Comment s'exerce-t-elle ? Par les « noyaux » communistes. Ne parlez pas du mouvement syndical en Russie : on est obligatoirement syndiqué pour sa carte de pain. Ne parlez pas du rôle du syndicat au sein de l'usine, pas même du conseil d'usine, s'appuyant sur un noyau de gardes rouges armés, qui est le maître absolu. Au moment de l'avance de Youdenitch sur Petrograd, ce sont des membres de ces « noyaux » communistes qui sont sortis des usines pour aller remplacer dans les tranchées ceux qui ne voulaient plus se battre.

Cette dictature existe même pour les professeurs de l'enseignement et pour les savants. Et tu sais bien, camarade Frossard, que pour la manifestation grandiose à laquelle tu as assisté à Petrograd, le même jour les journaux publiaient l'ordre pour toute la population de se rendre à cette démonstration. Les femmes jusqu'à 40 ans étaient également obligées de s'y rendre. Ne dis pas non, car je t'apporterai le journal dans lequel cet ordre est imprimé.

Ce qui m'effraie, c'est qu'internationalement on veut appliquer une doctrine qui aboutit à cela ! Et, tu ne dois pas conserver d'illusions. On l'a déclaré à cette tribune et dans le Congrès : « Supposons que demain un état de fait révolutionnaire surgisse dans ce pays; que nous ayons la force et la conscience de nous dresser unis, Parti socialiste et Confédération Générale du Travail, pour faire face aux événements et prendre des responsabilités, il y aura dans nos rangs des



hommes qui se dresseront, prendront des mitrailleuses et nous mitrailleront pour établir la dictature telle que la III<sup>e</sup> Internationale veut la voir établir ! (*Applaudissements — Brouhaha.*)

Quand tu parles des relations du Parti avec la Confédération, rappelle-toi, camarade Frossard, qu'il y a eu un moment où nous n'avons pas hésité une seconde, à la Confédération Générale du Travail, à nous adresser au Parti socialiste. Ce n'est pas le Parti qui est venu à nous, c'est nous qui sommes allés à lui.

C'était au mois de septembre 1914. On craignait à Paris, en raison de la situation de guerre que la réaction puisse triompher. A l'unanimité le Comité confédéral de l'époque déclara : « Pour faire face à ce danger, il faut aller au Parti, nous unir pour aller dans les réunions. Nous désignerons les délégués qui, en commun, iront dans les cuisines populaires faire la propagande contre le coup d'Etat réactionnaire que l'on semble vouloir préparer. » Nous avons alors constitué le Comité d'Action dont tu as parlé ensuite, et en effet, la Fédération des Métaux a apporté contre ce Comité d'Action une critique assez sévère. Nous en avons le droit, parce que j'étais un de ceux qui avaient apporté à ce Comité d'Action, comme secrétaire d'une de ses sections, la plus grande somme de travail sur les questions d'ordre social que nous avons à résoudre au milieu des difficultés de la guerre. Et si nous avons critiqué durement, c'est que nous nous sommes aperçus que chaque fois, sans exception, qu'il y avait une question d'ordre social général en discussion, l'accord avec les représentants du Parti était impossible parce que chaque député, dans la discussion défendait les intérêts électoraux de sa circonscription contre l'intérêt général des travailleurs que nous défendions.

Voilà la vérité, voilà pourquoi nous nous sommes retirés du Comité d'Action. S'il fallait citer des faits, j'en citerais par dizaines montrant que nous ne pouvions pas aboutir à une unité d'action véritable. Qu'est-ce que ce serait alors, s'il s'agissait d'examiner les conditions d'action que poserait une situation révolutionnaire ou si la Révolution était à la veille de s'accomplir ?

Ces questions mises à part, camarades, nous sommes en présence de deux doctrines et il faut être conséquent avec les obligations que comportent ces deux doctrines

La première, la nôtre, le syndicalisme est pour une propagande ouverte, une propagande au grand jour, n'hésitant pas à prendre les responsabilités quand il faut les prendre et toutes les responsabilités dans le cadre des décisions des organisations.

La seconde, celle de la III<sup>e</sup> Internationale, comporte la création des « noyaux » dont on a parlé et dont on n'hésite pas à parler aujourd'hui, qui doivent être introduits au sein des syndicats et sous le contrôle, la direction du Parti. Et ces « noyaux » ne doivent pas seulement mener une propagande légale, mais aussi la propagande illégale, vous m'entendez bien, dans notre pays.

Sur ce point, camarade Frossard, parlons sérieusement. Oserait-on dire, affirmer ici qu'il est possible d'organiser une propagande illé-

gale dans notre pays, alors qu'on sait que même si l'on n'est que six dans un bureau, la police sait ce qui s'est dit dans ce bureau? Peut-on accepter de mener une propagande comme celle-là? Cependant, c'est une des conditions formelles à remplir pour adhérer à l'Internationale Communiste, et elle se complète par une autre condition: celle d'organiser la guerre civile. Vous ne pouvez pas échapper à l'obligation d'exécuter ces conditions ou alors vous ne pouvez pas adhérer à l'Internationale Communiste. C'est à cause de ces conditions-là que je disais hier, dans une interruption: « Pas de nègre blanc! » Chaque tendance doit avoir une motion et en prendre la responsabilité. »

On dit aujourd'hui que l'adhésion à la III<sup>e</sup> Internationale est une question de sentiment et qu'il faut adhérer afin de manifester sa sympathie à la Révolution russe. Du sentiment, j'en ai autant que quiconque; mais j'ai aussi mon devoir et mes responsabilités de militant vis-à-vis de la classe ouvrière. Quand j'aurai obéi à mes sentiments de sympathie pour la Révolution russe et donné mon adhésion à la III<sup>e</sup> Internationale, il restera sa doctrine à respecter et l'action qu'elle exige que fassent les organisations adhérentes. Si j'adhérais à la III<sup>e</sup> Internationale parce que convaincu qu'elle peut faire une action révolutionnaire et apporter une aide à la Révolution russe, j'accepterais de remplir toutes les conséquences que l'adhésion entraîne. Je présenterais ici un ordre du jour indiquant les moyens d'action que préconise et impose l'Internationale Communiste, c'est-à-dire l'organisation permanente de la propagande illégale dans les organisations et la préparation de la guerre civile dans le pays.

Vous n'avez pas le droit, minorité, de sortir de ce Congrès sans apporter cette résolution indiquant à la classe ouvrière que vous n'avez plus confiance qu'en ces moyens d'action.

Je ne dis pas que si vous l'apportez je la voterai. Puisque je combats les conditions qu'elle doit contenir, la question ne se pose pas pour moi; mais je dis que vous n'avez pas le droit de faire cette propagande sans le dire, sans en prendre la responsabilité publiquement devant toute la classe ouvrière. Car dans le passé on a fait, à propos de l'antipatriotisme, cette propagande de principe.

Hier, Sirolle le rappelait à cette tribune avec une émotion qui n'était pas feinte; il vous disait la douleur qu'il avait ressentie pour un de ses camarades qui était tombé condamné à la suite de l'enthousiasme qui l'avait empoigné après une réunion à laquelle il avait assisté à Brest. Qu'est-ce que ce serait demain? Combien tomberaient des suites de cette propagande illégale? Que d'innocents vous entraînez! Combien y en aurait-il qui tomberaient sous les coups de la répression provoquée par votre propagande illégale et anonyme? C'est cela que je dénonce par avance ici, ce contre quoi je m'élève de toute ma conscience de militant, de toute l'énergie de mes convictions.

Camarades, j'en arrive, maintenant que j'ai montré l'inconciliable opposition des deux doctrines, doctrine syndicale et doctrine du Parti

social-démocrate révolutionnaire russe, à la question de l'Internationale Syndicale.

Tu as dit, camarade Frossard, que l'Internationale Syndicale n'était pas définitivement établie, qu'elle devait être constituée dans une autre réunion et qu'y adhèreraient les organisations qui le voudraient. Dans ces conditions, je te retourne l'argument. Pourquoi détruire l'Internationale Syndicale d'Amsterdam pour en reconstituer une autre ? Pourquoi ne poserions-nous pas aux syndicats russes les mêmes conditions que posent aux partis des différents pays l'Internationale Communiste ? Elle leur dit : « Venez chez nous, voilà nos conditions ; quand vous les aurez acceptées, vous serez adhérents. » Que les organisations syndicales russes adhèrent à l'Internationale syndicale ; ils discuteront, et s'ils n'ont pas la majorité, ils s'inclineront.

Cette proposition, ils ne l'accepteront pas ; ils continueront à diviser l'Internationale Syndicale et à la rendre impuissante. C'est volontairement que l'on veut créer la scission dans l'Internationale Syndicale d'Amsterdam. Les documents que je vais apporter ici le démontreront amplement. Je les ai tirés du *Bulletin* du Bureau de Péetrograd de l'Internationale Communiste, qui contient un résumé du compte rendu des travaux du Troisième Congrès général des Syndicats ouvriers de Russie. Nous allons voir quel est le langage des dirigeants de la dictature russe et la constante affirmation de leur volonté systématique de détruire l'Internationale Syndicale d'Amsterdam.

C'est Zinoviev, président du Comité exécutif de l'Internationale Communiste qui, un des premiers, prend la parole à ce Troisième Congrès des Syndicats russes. Il déclare :

Le Comité exécutif de l'Internationale communiste maintient le point de vue que l'Internationale communiste est une organisation devant unir étroitement, non seulement les partis ouvriers politiques, mais aussi leurs syndicats professionnels et toutes les organisations économiques du prolétariat.

Après cette affirmation du principe net, catégorique de la subordination des syndicats à l'Internationale Communiste, il ajoute :

L'ordre du jour de votre Congrès comprend la question de l'organisation des syndicats ouvriers en une alliance internationale. C'est une question, en effet, qui n'est plus à remettre. Les socialistes traîtres de tous les pays, soutenus par le capitalisme mondial, cherchent à ressusciter la I<sup>re</sup> Internationale jaune des syndicats ouvriers. La II<sup>e</sup> Internationale s'est écroulée comme un château de cartes. Tous les honnêtes éléments qui se trouvaient au sein du socialisme mondial, ont fui la II<sup>e</sup> Internationale traîtresse comme on fuit une maison empestée. Mais les socialistes démocrates jaunes cherchent à prendre leur revanche dans le mouvement professionnel et il faut constater qu'ils ont réalisé, ces temps derniers, quelques succès.

Voilà comment on renseigne les ouvriers russes. En effet, Zinoviev déclare que l'on « cherche à reconstituer » l'Internationale Syndicale

alors qu'il n'ignore pas qu'elle est reconstituée depuis l'année dernière. Mais passons, car dans le même discours il précise le but qu'il poursuit en disant :

Aussi l'Internationale communiste fera-t-elle son possible pour appuyer le mouvement professionnel révolutionnaire, qui commence dans tous les pays, et l'organisation des syndicats rouges sur une échelle internationale communiste, à la ferme assurance qu'il verra parmi les délégués de son prochain Congrès ceux des syndicats ouvriers prolétariens du monde entier et que ces syndicats seront ainsi une partie intégrante de l'Internationale communiste.

Les syndicats ouvriers révolutionnaires des pays où le pouvoir est encore entre les mains de la bourgeoisie et des socialistes traîtres, ont besoin de notre appui pratique. Nous sommes sûrs que votre Congrès aidera les bases d'un fonds de secours toujours actif et militant pour aider nos frères de l'étranger. Nous proposons aussi que votre Congrès emploie tous les anciens fonds de secours des syndicats ouvriers russes, étant donné qu'ils nous sont inutiles à l'heure qu'il est, à la création d'un fonds de secours international des syndicats ouvriers rouges.

Et ensuite, il complète en disant :

Les grands syndicats ouvriers de la Russie ont donc pour glorieuse mission historique la création d'une Union internationale prolétarienne, réelle et active, qui proclamerait définitivement la dictature du prolétariat et serait prête à la défendre par tous les moyens à sa disposition.

Après Zinoviev, c'est Radek qui prend la parole et qui fait voter par ce Congrès syndical une résolution dans laquelle il est dit :

*Les syndicats de Russie qui ont lutté la main dans la main avec le Parti bolcheviste pour la destruction du capitalisme en Russie, ne peuvent rester en dehors de la III<sup>e</sup> Internationale. C'est pourquoi le 3<sup>e</sup> Congrès des syndicats russes vote l'adhésion à la III<sup>e</sup> Internationale et un appel aux syndicats révolutionnaires de tous les pays, pour qu'ils suivent l'exemple des travailleurs organisés de Russie.*

Voilà, bien précise, la vérité par Zinoviev et Radek sur le but poursuivi. L'Internationale Syndicale doit être sous la domination de l'Internationale Communiste. On ne peut le nier. Et alors, la campagne de division de l'Internationale commence. Zinoviev envoie une circulaire. Vous pouvez dire, camarade Frossard, que l'on doit tenir compte de l'exaspération dans laquelle se trouvent nos camarades russes; d'accord, mais alors j'ai le droit de me demander s'ils se rendent bien compte de leurs responsabilités devant la Révolution russe, lorsqu'ils s'acharnent à combattre les seuls hommes, à détruire les seuls organismes qui pourraient, par leur unité et leur force, apporter une aide efficace à la Révolution russe. Je ne pense pas qu'ils aient conscience de leurs responsabilités quand je vois Zino-

viev dire dans sa circulaire adressée à toutes les Centrales syndicales européennes :

*Demain, si les circonstances leur sont favorables, MM. Jouhaux, en France, et Gompers, en Amérique, etc., deviendront à leur tour des Noske, bourreaux de la classe ouvrière, comme il est arrivé à leurs pareils dans plus d'un pays.*

Et après ces grossières injures, peu dignes d'hommes qui se respectent, il ajoute :

L'Internationale communiste juge que l'heure a sonné pour les organisations syndicales, délivrées des influences bourgeoises, des traîtres au socialisme, de reconstituer leur organisation internationale et que cette tâche incombe aussi bien au mouvement syndical en général qu'aux différents secrétariats professionnels.

A la Fédération syndicale internationale *jaune*, qui emploie constamment les agents de la bourgeoisie, à Amsterdam, Washington et Paris, il faut opposer la véritable Fédération syndicale internationale prolétarienne rouge, qui lutte aux côtés de la III<sup>e</sup> Internationale communiste.

Voilà la circulaire de Zinoviev et la besogne qu'il fait.

Voulez-vous voir maintenant la besogne que fait l'Internationale Communiste ?

Nos camarades mineurs ont tenu, à Genève, un Congrès international admirable. Sa répercussion, au point de vue international, a été formidable, et à la fin de ce Congrès, ils se sont levés, sans haine, ensemble, les mains croisées, ils ont repris et chanté le vieil hymne de l'*Internationale* que l'on n'avait plus entendu chanter internationalement, pendant de si longues années.

Savez-vous ce que les communistes disent de ce Congrès International ? A la date du 14 septembre 1920, le n° 3 de la *Revue de l'Internationale communiste*, de Vienne, publie cet extrait :

*Les 126 délégués ont prétendu représenter 2.606.215 ouvriers, c'est-à-dire de tromper autant de mineurs et de pouvoir étouffer leur conscience révolutionnaire...*

A propos du *rapport Hodges*, sur la socialisation des mines :

*Ces soi-disant socialistes, qui se placent sous la protection de la Société des Nations, afin de pouvoir établir le capitalisme, ces « socialistes » ne sont-ils pas des traîtres à la révolution, les bourreaux de la classe ouvrière.*

La conclusion de l'article :

*Naturellement les socialistes réunis ont aussi nettement montré leurs sentiments de social-chauvins. Les délégations françaises et belges ont*

*mis la restauration de leur industrie nationale au premier plan... Il faut enfin démasquer devant la classe ouvrière du monde entier ces traîtres à la classe ouvrière qui sont vendus au capitalisme international.*

Voilà ce qu'on écrit et ce n'est pas tout.

Je vais à Copenhague, au Congrès International des Métaux. J'y défends l'adhésion de la Fédération des Métallurgistes russes. J'aurais voulu y voir ses délégués et discuter avec eux, non au point de vue métallurgiste, mais sur la situation syndicale en Russie. Ce n'est pas de notre faute si les gouvernements danois et suédois leur ont refusé les passeports. Nul plus que moi ne l'a regretté. Mais avec quel mandat venaient-ils à ce Congrès International des Métaux ? J'allais y défendre l'unité internationale et rechercher, avec nos camarades des autres nations, les moyens de déterminer des possibilités d'action internationales dans la métallurgie en faveur de la Révolution russe.

Les délégués russes, au contraire, y venaient avec le mandat de provoquer la scission. Voici, en effet, ce que dit le rapport de la première séance du Comité Exécutif de l'Internationale Communiste, tenue le 7 août, et publiée dans les *Izvestia* du 10 août 1920. A cette séance il y a eu une discussion au sujet de la délégation au Congrès International, à Copenhague, des ouvriers Métallurgistes. Ce Comité Exécutif a chargé la délégation des *directives* suivantes :

Dans le cadre international, la scission des syndicats opportunistes de droite n'est admissible que dans des cas d'exception, car dans ce cas il s'agit d'organisation de masses qu'il faut conquérir à l'intérieur. Par contre, dans le cadre international, *il faut travailler pour la scission*, car l'union jaune d'Amsterdam est l'appui principal de la bourgeoisie. Les « choïfs » d'Amsterdam et les Fédérations internationales syndicales sont des mercantis par excellence qui, après avoir pris place sur le dos des syndicats, exploitent le mouvement syndical d'une façon habile. *Il faut à tout prix détacher, au Congrès international des métallurgistes, au moins une partie des Fédérations de l'Union jaune d'Amsterdam.*

Voilà le mandat qui était donné aux délégués russes qui devaient assister au Congrès International des Métaux. Et vous venez nous dire, vous, camarade Frossard, que c'est nous qui combattons la Révolution russe, que c'est nous qui ne faisons pas pour elle tout ce que nous devrions faire ! Je prétends que c'est eux qui, par leurs déclarations, leur propagande, leurs actes, assassinent l'effort qu'internationalement nous pourrions faire pour la Révolution russe ! C'est eux et eux seuls, je le répète, qui par leur propagande et l'action qu'ils mènent contre les organisations nationales et internationales, nous rendent impuissants !

Et avant d'en arriver à la question de leur attitude vis-à-vis des syndicats et des Centrales syndicales nationales que je reprendrai cet après-midi, je tiens à apporter ici l'opinion d'un homme, que vous ne taxerez pas d'être un traître, Kropotkine, sur l'unité dans l'Internationale.

Il est en Russie. Il nous a fait parvenir une lettre par la délégation anglaise. J'avais espéré que notre camarade Frossard nous aurait rapporté une lettre de notre excellent camarade Martoff. S'il y a un homme que nous avons admiré, dans le socialisme russe, non seulement pour son socialisme, mais pour sa connaissance des mouvements ouvriers des autres pays, c'est Martoff. Chaque fois qu'une délégation est allée en Russie, soit anglaise, soit d'un autre pays, elle est revenue avec une lettre de Martoff. J'avais espéré que tu aurais été voir ce militant et nous apporter les indications, les renseignements qu'il n'aurait pas manqué de te remettre pour moi comme il l'a fait chaque fois qu'il en a eu l'occasion.

Mais voici la lettre de Kropotkine. Il dit, à propos de l'action internationale :

Le socialisme fera sûrement des progrès considérables et de nouvelles formes de vie plus indépendantes seront certainement créées, soit d'une manière pacifique, soit par des moyens révolutionnaires, si les parties intelligentes des nations civilisées ne collaborent pas à une reconstruction inévitable.

Mais le succès de cette reconstruction dépendra, pour une grande part, de la possibilité de coopération étroite des différentes nations. Pour atteindre ce but, il faut que les classes ouvrières de toutes les nations soient étroitement unies et que l'idée d'une grande internationale de tous les travailleurs du monde soit renouvelée, non sous la forme d'une union dirigée par un seul parti, comme ce fut le cas de la II<sup>e</sup> Internationale et comme c'est de nouveau le cas de la troisième. De telles unions ont naturellement des raisons d'exister, mais en dehors d'elles et les unissant toutes, il doit y avoir une union de tous les syndicats du monde afin de libérer la production mondiale de son présent assujettissement au capital.

Voilà ce que dit Kropotkine. Il fait appel à l'union et condamne l'action des dictateurs de Moscou. Il fait en quelque sorte l'appel à l'unité comme nous le faisons ici. A cet appel vous répondrez en disant que vous continuerez. On l'a dit dans ce Congrès : « Nous continuerons. » On a continué en venant lire ici la lettre insultante de Losowsky et l'on s'est empressé de la publier. Vous continuez, alors que le journal qui a été distribué ce matin contient des aveux d'impuissance qu'il faut enregistrer dans le Congrès.

Comment, vous minoritaires, vous menez une lutte de division, vous vous associez à cette besogne de destruction ordonnée par Moscou, vous allez semer la haine contre les hommes dans les organisations et vous écrivez, vous faites dans votre journal cet aveu d'impuissance :

Ce qui aurait pu arriver de plus fâcheux à la minorité révolutionnaire, ç'aurait été d'être majorité à Orléans, d'être portée brusquement par une vague de fond à la tête de la C. G. T., avant d'avoir trouvé et trempé ses hommes, avant d'avoir fait le travail préparatoire d'éducation qui s'impose.

Voilà ce que vous écrivez, et ce dont vous porterez la responsabilité devant tout le prolétariat. Quand on tient un pareil langage, on n'a pas le droit de dire que c'est nous qui empêchons l'action en faveur de la Révolution russe. C'est vous qui l'empêchez par votre besogne de haine et de division ! (*Applaudissements.*)

La séance est levée à midi et demie.

### *Séance de l'après-midi*

*Le Président.* — Je vais vous donner lecture d'un télégramme de l'Hérault :

*Fais connaître Congrès Orléans vœux émis par Union départementale Hérault et Union locale Montpellier exigeant des dirigeants confédéraux maximum économies. Protestant contre trop nombreuses demandes fonds, ressources limitées syndiqués.*

UNION LOCALE MONTPELLIER.

La parole est au camarade Merrheim.

### **Fin du discours de Merrheim**

MERRHEIM. — Camarades, dans mon exposé de ce matin, j'ai essayé de dégager la différence qu'il y avait entre notre doctrine syndicaliste, basée sur la Charte d'Amiens, et la doctrine du parti qui impose sa dictature en Russie, qui étend cette dictature et l'impose dans la III<sup>e</sup> Internationale Communiste. J'ai prouvé que ce parti ou ses représentants poursuivent une action systématique de division parmi les organisations nationales et internationales.

Je veux maintenant aborder la question des organisations syndicales proprement dites, montrer comment en Russie on entend le rôle de l'organisation syndicale, les conditions qui sont posées à ceux qui, voulant adopter la doctrine de la III<sup>e</sup> Internationale, n'y seront reçus, comme le confirme la lettre de Serrati que j'ai lue ce matin, que s'ils acceptent complètement ces conditions et cette doctrine. Et, pour le faire, je me référerai aux documents officiels et notamment à ceux



que les camarades des organisations anglaises ont rapportés de Russie.

Dans le rapport qu'ils ont établi, voici ce qu'ils disent à propos des syndicats :

L'adhésion aux syndicats est obligatoire et s'applique sans exception à toutes les personnes employées dans une industrie ou une institution. Dans une fabrique, le syndicat englobe le personnel technique, les employés, les ingénieurs, les ouvriers qualifiés ou non qualifiés. Dans un hôpital, le syndicat comprend les domestiques, les femmes de charge, les magasiniers, les infirmiers et infirmières, les employés et les docteurs. Le travail est également obligatoire pour les hommes et les femmes capables de s'y livrer de 18 à 50 ans.

En réalité, on est obligatoirement syndiqué pour avoir la carte de pain et jouir des avantages que procurent les coopératives ou magasins de vente des usines.

Mais voyons quel est le rôle que l'on donne au syndicat à l'intérieur de l'usine ou à l'intérieur de l'atelier.

Voici ce que dit la délégation anglaise :

Au commencement de la révolution, quelques ouvriers brisèrent les machines au marteau, et emportèrent les pièces chez eux; dans la majorité des ateliers et des fabriques, le personnel technique, administrateurs, ingénieurs ou employés, tenus pour hostiles à la révolution, furent chassés. Ultérieurement, la révolution obligea à s'unir les comités de fabrique et les syndicats originellement indépendants, les comités de fabrique restant l'organe local du contrôle ouvrier. Plus tard, le contrôle ouvrier passa à un bureau organisé par la section des industries métallurgiques du Conseil économique. Plus tard encore des « collèges » d'administration de fabriques furent organisés, consistant pour les deux tiers de représentants du Conseil national de l'Economie, et pour un tiers des ouvriers de la fabrique. Ces « collèges » ont été maintenant remplacés (Rapport du IX<sup>e</sup> Congrès communiste) par l'administration d'un seul homme.

Voilà la vérité; voilà ce qu'ont constaté les délégués anglais. Et ils ajoutent :

Les syndicats sont de plus en plus contrôlés par les Conseils de syndicats centralisés, qui sont plus susceptibles d'être amenés à l'influence du Conseil suprême de l'Economie nationale.

Ainsi les comités de fabrique ou conseils d'atelier ont été subordonnés aux syndicats, puis les syndicats ont été écartés et remplacés par des comités composés de représentants du Conseil National de l'Economie et des ouvriers de fabrique. Aujourd'hui, l'administration ou la direction est confiée à un seul homme. Pourquoi? Parce que c'est eux-mêmes qui le disent: « L'administration par un seul homme assure la sélection des personnes compétentes et le maximum d'activité et de responsabilité. »

Le rapport des délégués anglais signale aussi les critiques. Il dit notamment:

Les critiques demandent une amélioration des salaires, la réforme des systèmes de prêts, la liberté d'élection des Conseils d'administration et des Comités d'usine, et des réformes politiques pour assurer une plus grande liberté en général.

En général, voilà la situation et le rôle que remplissent aujourd'hui les organisations syndicales en Russie. Et je tiens à faire remarquer que je suis convaincu, d'après tous les documents et les brochures que j'ai pu lire, qu'il est impossible aux Commissaires du Peuple d'agir autrement à l'heure actuelle. Cela leur est impossible parce que toute leur propagande, avant que leur coup d'Etat réussisse, a été basée sur une action qui ne pouvait que créer cet état d'esprit qui s'est développé chez les ouvriers russes. Ils ne se sont pas adressés, après l'échec de leur première tentative révolutionnaire, pour faire leur coup d'Etat d'octobre 1917, à la conscience des travailleurs, à leur dignité, à leur amour du travail. On leur a dit de détruire, de « piller ce qui avait été pillé », de « voler ce qui avait été volé ». Les Anglais signalent dans leur rapport les conséquences d'une telle propagande. On a emporté chez soi les pièces des machines, disent-ils, s'imaginant que les machines étaient la propriété de l'ouvrier et non celle de la collectivité. On a chassé les ingénieurs, tous ceux qui pouvaient avoir une part de direction dans les usines. C'est pourquoi Jouhaux avait raison de manifester son indignation et de crier, avant-hier: « Ah! quelle sale besogne vous faites quand vous dressez les ouvriers contre les intellectuels, en disant que les ingénieurs doivent être sous la dépendance des ouvriers! » C'est ce qui a été fait en Russie et la conséquence de ces excitations démagogiques, malsaines, c'est que l'on aboutit aujourd'hui en Russie à avoir un seul homme qui impose sa dictature, appuyé par les gardes rouges armés dans les usines. Les rapports entre les ouvriers et les techniciens ne seraient pas possibles autrement, tant la haine a été cultivée, développée dans le cerveau des ouvriers russes.

Voilà à quoi l'on a abouti, voilà ce que je constate et ce contre quoi je proteste en le dénonçant.

J'en arrive maintenant à la dictature du Parti Communiste russe sur les syndicats. Voici, d'après les résolutions du IX<sup>e</sup> Congrès du Parti Communiste, tenu du 29 mars au 4 avril 1920, les conditions adoptées pour les relations relatives aux syndicats et à leurs organisations vis-à-vis du Parti Communiste. Cette résolution a été rapportée de Russie par la délégation anglaise. Elle dit au paragraphe 3, qui a pour titre *Les syndicats et le Parti Communiste* :

Il est nécessaire que chaque syndicat possède une fraction organisée et strictement disciplinée du Parti communiste. Chaque fraction du Parti représente une section de l'organisation locale qui est sous le contrôle du Comité du Parti pendant que les fractions du Conseil central panrusse

des syndicats sont sous le contrôle du Comité central du Parti communiste russe. Tous les règlements du Conseil central panrusse des syndicats concernant les conditions et l'organisation du travail sont obligatoires pour toutes les organisations syndicales, aussi bien que pour les membres du Parti qui y travaillent, et ils ne peuvent être rappelés par aucun autre organe du Parti, excepté par le Comité central du Parti. Les Comités locaux qui contrôlent et dirigent la propagande des syndicats n'ont pas le droit de contrôler et de diriger les dits syndicats dans aucune autre de leurs actions. Les rapports entre les Comités locaux du Parti et les fractions syndicales sont établis avec la précision voulue par les paragraphes correspondants des statuts du Parti.

Et pour compléter cette résolution, voici ce qu'on peut lire dans le n° 57 des *Izvestia* du 14 mars 1920 :

Dans le régime soviétique, la production est organisée, réglée, dirigée et représentée par le Conseil d'Économie Nationale. Les unions professionnelles doivent collaborer avec lui, sans prétention aucune, à la direction des entreprises; leur tâche n'est que de fournir des cadres ouvriers éduqués par elles, en vue du but commun. Les organisations professionnelles, des Comités d'usines aux organisations des unions, n'ont donc pas à intervenir dans le travail des administrations des usines, des Comités principaux et des centres; en tant que groupements primaires, elles ont à organiser, du point de vue économique, la classe ouvrière, et à soutenir l'action des organes économiques et administratifs du pouvoir soviétique.

Avais-je tort de dire ce matin que cette doctrine qu'on veut nous imposer, c'est la dictature du Parti Communiste sur les syndicats ?

Ah! je sais qu'on fait des restrictions, qu'on dit: « Ce régime ne s'appliquera que quand nous serons au pouvoir. » Qu'on nous dit: « Adhèrez donc au moins en principe à l'Internationale de Moscou », car, en tant que représentants du Parti socialiste français, nous avons fait des réserves sur ce point-là. Je dis que ces réserves, nous ne pouvons pas les accepter. Le camarade Frossard a bien fait de les faire, mais, je le répète, nous ne pouvons pas les accepter. L'adhésion faite, même en principe, c'est l'obligation de remplir les conditions imposées et celles que rêve de nous imposer, dans l'avenir, le Comité exécutif de Moscou. C'est l'impossibilité de conserver son indépendance au syndicalisme en France. C'est sa subordination au Parti socialiste. Et il serait malhonnête, immoral, indigne, que nous votions ici l'adhésion de principe avec l'arrière-pensée de violer les conditions fixées pour l'adhésion. Je me refuse pour ma part à cette hypocrisie.

Et, camarades, pourquoi encore ne pouvons-nous pas accepter ces réserves ? A cause de l'infâme campagne d'injures, de calomnies et des instructions dirigées contre les militants et les organisations !

Examinons maintenant les instructions que donnent Lénine et Trotsky, avant d'en arriver aux thèses adoptées par les Congrès communistes.

C'est Trotsky qui écrit et pose ces conditions :

Considérez-vous comme nécessaire une lutte systématique et impitoyable contre les syndicalistes français; considérez-vous comme du devoir du Parti socialiste français de développer, en collaboration avec Lorient, Monatte, Rosmer, une énergique propagande parmi les masses ouvrières pour qu'on écarte des rangs du syndicalisme français, les traîtres comme Jouhaux, Dumoulin, Merrheim, oui ou non?

Voilà ce qu'on dit; voilà les conditions que l'on vous pose, camarade Frossard! C'est Lénine qui, après Trotsky, écrit une brochure, publiée à Leipzig (en Allemagne), dans laquelle il vous signifie le sens de l'action injurieuse qu'il exige que vous meniez contre nous et qui, j'ai le regret de le constater, a été suivie à la lettre par l'*Humanité* et certains militants contre les organisations et les militants qui, en France, sont à la tête des organisations.

Lénine écrit dans cette brochure édictée par le secrétariat de l'Internationale Communiste pour l'Europe occidentale:

Pour aider les masses et pour conquérir le soutien et la sympathie des masses, on ne doit pas craindre les difficultés, les intrigues, les ruses, les insultes et les persécutions des dirigeants qui, en tant qu'opportunistes ou social-chauvins, sont, dans leur majorité, directement ou indirectement, en rapport avec la bourgeoisie et la police, et l'on doit travailler sans restriction là où est la masse.

Voilà à quelle besogne de jésuitique insinuation vous convie Lénine! Voilà la tactique conseillée par Lénine et qui a été suivie!

Je m'adresse aux militants présents, je leur demande: « Croyez-vous pouvoir accepter cela et leurs conséquences? Croyez-vous, par exemple, qu'il n'est pas pénible pour un militant comme moi qui, pendant toute la guerre, a subi les injures de la réaction qui a fouillé toute mon existence et n'a pas pu trouver contre ma vie de militant et même dans ma vie privée la moindre faute, qui a tout tenté pour me disqualifier (*Applaudissements*) sans y réussir, de constater comme il y a trois semaines, vous m'entendez bien, dans une réunion où je devais prendre la parole, que l'on osait distribuer un journal que je ne veux pas nommer, mais dans lequel l'article de tête portait comme titre: « Faut-il les tuer? »

Voilà les conséquences de la besogne que l'on fait, sur les conseils de ceux que je viens d'indiquer, besogne de calomnie, besogne de haine, besogne misérable de désorganisation! Après cela, on ose dire que c'est nous qui avons empêché l'action en faveur de la Révolution russe! Mais c'est vous qui, par vos insinuations, vos injures, vos calomnies avez écarté, par cette action, la masse des organisations et qui avez rendu cette action impossible. Notre impuissance d'aujourd'hui c'est vous et vous seuls, avec Lénine et Trotsky, qui l'avez créée! (*Vifs applaudissements. Protestations. Brouhaha.*)

Camarades, que l'on ne dise pas que ce sont seulement des affirmations individuelles dont on ne doit pas tenir compte en raison de l'exaspération de ceux qui les ont prononcées.

Voilà la thèse présentée au Congrès du Parti Communiste qui s'est tenu en mars dernier à Moscou :

Partout où il y a des prolétaires et des demi-prolétaires, il importe de créer une cellule communiste: dans un soviét, un syndicat, un atelier, une coopérative, etc. Ces cellules existant dans les organisations sans parti dépendent du Parti lui-même et doivent être hiérarchiquement groupées.

Quelle est la thèse présentée également au Congrès Communiste et qui complète la précédente? La voici :

Tout Parti désireux d'appartenir à l'Internationale communiste, doit poursuivre une propagande systématique au sein des syndicats, des coopératives et autres organisations des masses ouvrières. Des noyaux communistes doivent être formés, dont le travail opiniâtre et constant conquerra les syndicats au communisme. Leur devoir sera de révéler à tout instant la trahison des social-patriotes et les hésitations du « centre ». *Ces noyaux communistes doivent être complètement subordonnés à l'ensemble du Parti.*

Quelle est enfin la quatrième condition des neuf qui ont été posées au Parti Socialiste français et rapportées de Russie par Cachin et Frossard? Elle dit :

4. — Le Parti socialiste français doit commencer l'organisation des éléments révolutionnaires communistes au sein de la Confédération Générale du Travail afin de lutter contre les social-traitres de cette Confédération.

Voilà, camarades, la condition qui a été posée aux Français, car ce ne sont pas les thèses que je viens d'énumérer qui ont été adoptées. Il y a la condition posée aux Français. Il y a aussi les conditions votées par le Congrès après le départ de Cachin et Frossard qui s'appliquent à tous les partis et qui sera imposée aux Français, quoi qu'ils disent. Elles précisent exactement :

9. — Chaque parti qui désire adhérer à l'Internationale, doit systématiquement et de façon persévérante mener une action communiste au sein des syndicats, des conseils d'ouvriers et d'exploitation, des coopératives de consommation et des autres organisations de masse des travailleurs. A l'intérieur de ces organisations, il est nécessaire d'organiser des noyaux communistes qui, par un travail durable et persévérant, doivent gagner les syndicats, etc., à la cause du communisme. Ces noyaux ont surtout le devoir, dans leur activité quotidienne, de dévoiler la trahison des social-patriotes et l'hésitation du centre. Les noyaux communistes doivent être complètement subordonnés à l'ensemble du Parti.

10. — Chaque Parti adhérent à l'Internationale communiste est obligé de mener un combat opiniâtre contre l'Internationale d'Amsterdam des unions de syndicats jaunes. Il doit ensuite propager parmi les travailleurs organisés dans les syndicats la nécessité de rompre avec l'Internationale d'Amsterdam. Par tous les moyens, il doit soutenir l'Union internationale des syndicats rouges qui doivent rallier l'Internationale communiste.

Vous pouvez constater, cela ne peut laisser aucun doute, quelles sont les conditions que l'on exigera que vous appliquiez et que l'on vous forcera à respecter au sein de l'Internationale Communiste, quand vous y serez adhérents, sous peine d'être traités aussi de social-traitres.

C'est contre cela, contre cette dictature de la calomnie, c'est contre cette œuvre systématique de division que nous nous dressons d'autant plus que le Comité exécutif, dans une brochure intitulée: *Thèses présentées au Congrès de l'Internationale Communiste*, a précisé nettement sa pensée.

Il dit dans cette brochure:

La même lutte de classe exige la centralisation et la direction unique des forces diverses du mouvement prolétarien (syndicats, coopératives, comités d'usines, universités populaires, élections, etc.). L'organisme centralisateur et dirigeant requis ne peut être autre que le Parti communiste. Se refuser à s'y soumettre équivaut à répudier le commandement unique des contingents du prolétariat agissant sur des points différents.

C'est net, tranchant et précis. Vous voyez ce qu'il resterait de notre indépendance syndicale et à quelle lutte on vous convie.

Vous voyez ce qui vous reste à faire. Cette lutte a déjà commencé. A Strasbourg, au Congrès des Coopératives, on a posé la question. Les coopérateurs ont rejeté par 2.000 voix contre 20 le point de vue des partisans de la III<sup>e</sup> Internationale.

Telle est, camarades, la besogne que l'on demande, que l'on exige des partisans de la III<sup>e</sup> Internationale. N'avais-je pas raison de montrer que la doctrine de Lénine mène à une politique de destruction et de dictature internationale: que Lénine la poursuit depuis son Congrès, depuis 1905, et qu'il la continue? Il faut dire ici la vérité tout entière. Lénine et son Parti ont déclaré la guerre aux organisations syndicales du monde entier. Ce n'est pas une déclaration de guerre à la bourgeoisie, sur laquelle nous aurions pu nous mettre d'accord pour agir avec nos camarades russes; c'est la guerre implacable, féroce, contre les organisations! Mais cette guerre comporte d'autres obligations que je ne veux pas laisser ignorer ici.

Camarades, j'admiraïs dans une certaine mesure notre camarade Sirolle quand, hier, il venait confesser à cette tribune ses erreurs du passé et condamner la démagogie du passé. Je l'admiraïs dans une certaine mesure, parce que je sentais qu'il y avait chez lui comme le réveil d'une conscience de militant qui, disons-le franchement, man-

que trop à l'heure actuelle chez la grande majorité des militants. Oui, criions-le ici, il y a trop de basse démagogie et pas assez, dans le cœur et la conscience des militants, le souci des responsabilités qui découlent de l'action ! J'ai souffert, comme militant, moi qui avais eu tant de peine avec mes collègues, dans cet accord unanime où nous sommes à la Fédération des Métaux, à dresser puissamment les travailleurs de la métallurgie dans leurs organisations; j'ai souffert avec eux quand nous avons vu non seulement nos syndicats abattus, alors que nous savions que nous allions à cette débâcle par l'action démagogique que certains nous avaient imposée, mais à cause des victimes qui sont tombées: des centaines, des milliers de camarades ont été chassés (révoqués pour employer le terme d'aujourd'hui) et qui, dans le département de la Seine, par exemple, pendant un mois, ne purent retrouver du travail parce que le patronat avait décidé qu'il leur imposerait un mois de chômage après la grève. J'ai souffert, parce que cela fait partie de la responsabilité de la conscience que les militants devraient avoir de leur devoir. Et quand on traite, quand on discute comme cela s'impose à l'heure actuelle, les conditions d'adhésion à la III<sup>e</sup> Internationale, il ne s'agit pas de déclarer qu'il faut y adhérer en principe. L'adhésion comporte l'acceptation non seulement des conditions posées, mais de toute l'action que les conditions imposent à notre propre action. Les textes sont nets, on ne peut pas les discuter et échapper à leur froide logique qui exige l'organisation de la propagande illégale et de la guerre civile.

D'abord, voyons les thèses du Parti Communiste russe soumises au Congrès Communiste :

16. — Préconiser une large autonomie pour les organisations locales du Parti, c'est actuellement affaiblir le Parti et favoriser les tendances anarchiques centrifuges.

17. — Là où gouverne la bourgeoisie ou une social-démocratie contre-révolutionnaire, le P. C. doit combiner le travail légal avec le travail illégal. Les fractions communistes au parlement ou dans les municipalités restent absolument soumises au Parti, que celui-ci vive légalement ou non. Il en est de même de la presse.

Ces points ne concernent que la propagande illégale. Voici les thèses soumises au Congrès concernant la guerre civile :

12. — Le deuxième Congrès doit non seulement sanctionner la mission historique du Parti communiste, mais indiquer au prolétariat international, du moins à grands traits, quel doit être le Parti communiste.

13. — Il doit être organisé sur la base d'un centralisme rigoureux, exiger une discipline de fer de ses membres pour mener la guerre civile inévitable.

Voilà la propagande qu'on exige. Eh bien! moi, je prends cette responsabilité dans ma conscience de militant loyal, je puise ce courage de dire que *je me refuse, dans un pays comme le nôtre, à accepter*

*de pareilles conditions, une pareille clause nous imposant la propagande illégale, faite par des noyaux que nous ne connaissons pas, créés à côté des organisations syndicales.*

Mais les Russes en ont fait l'expérience! *L'Humanité* a publié sous la signature du camarade Frossard la confession de Kamenoff, concernant le porte-parole du Parti bolchevik à la Douma russe avant la guerre. Ce porte-parole avait été élu grâce à la volonté du gouvernement tsariste et c'était un agent provocateur à qui Lénine imposait ses discours. Vous savez que le journal du parti de Lénine qui s'imprimait, avant la guerre, à Pétrograd, avait aussi dans sa direction un agent provocateur du gouvernement tsariste.

Est-ce que c'est à cela que vous voulez aboutir dans notre pays? Voulez-vous que nous soyons à la merci d'agents provocateurs gouvernementaux? Est-ce que nous n'avons pas assez de ces agents inconnus dans nos organisations où ils brisent nos efforts? Et ces agents nous entraîneront à une action de guerre civile quand leurs chefs, les gouvernants, la jugeront utile pour détruire nos organisations?

Que disent à ce sujet les conditions posées au Parti socialiste français?

A l'heure où la bourgeoisie décrète l'état de siège pour les ouvriers et leurs chefs, les camarades français doivent reconnaître la nécessité de combiner l'action légale avec l'action illégale.

Peut-on être plus net? Non! Et que dit le paragraphe 4 des dix-huit ou vingt et une conditions posées par Moscou?

4. — Une propagande, une agitation systématique et persévérante s'impose parmi les troupes. Des noyaux communistes doivent être formés dans toutes les unités. La plus grande partie de ce travail sera illégale, mais s'y refuser serait une trahison à l'égard du devoir révolutionnaire et, par conséquent, *incompatible avec l'affiliation à la III<sup>e</sup> Internationale.*

Ainsi, refuser de faire cette double propagande illégale et de préparation à la guerre civile, c'est par conséquent incompatible avec l'affiliation à la III<sup>e</sup> Internationale. (*Applaudissements.*)

Ah! camarades, je vous le demande, à vous militants, à moins qu'il ne vous reste ni dignité, ni conscience, si vous pouvez accepter de pareilles conditions! Je vous demande si à elles seules, sans parler de toutes les autres, ces conditions n'auraient pas dû soulever la protestation indignée des militants à qui on osait les poser! Je vous demande de réfléchir si à l'heure où nous discutons cette question de principe, de doctrine, cette question de tactique, à l'heure où la question se pose devant le Congrès, ce n'est pas l'abandon complet, total de la Charte d'Amiens, qu'on vous demande!

Si nous acceptons il faut rayer totalement et complètement la Charte d'Amiens. Rien, camarade Frossard, rien ne peut subsister



de sa doctrine pour être en plein accord avec les conditions du Parti Communiste posées pour l'adhésion à la III<sup>e</sup> Internationale. Il faut la déchirer, la supprimer. Prenez-en la responsabilité! Prenez la responsabilité de mener cette action illégale et de guerre civile et vous verrez ce que les travailleurs français vous répondront quand vous irez leur parler! C'est la mort, et de votre Parti et de la Confédération Générale du Travail. (*Applaudissements.*)

Camarades, en passant je veux dire un mot au nom de mes camarades des organisations du Nord, sur la Charte d'Amiens.

En effet, au Congrès d'Amiens, cette question du mariage du Parti avec la C. G. T. avait été posée par nos camarades du Nord; ils ont été battus et ils ont continué, depuis le Congrès d'Amiens, dans le cadre de la Charte d'Amiens, à faire la même action dans leur région et dans leur localité. Mais, n'oubliez pas, camarade Frossard, qu'aujourd'hui la situation est complètement différente. Aux dernières élections notamment, ces organisations ont décidé que, puisqu'il y avait pénurie de militants dans le Parti pour les élections, que ce manque d'hommes convaincus et sérieux constituait un obstacle au succès du Parti et que la réaction pourrait triompher, ils poseraient des candidatures de secrétaires d'organisations syndicales. Mais ils ont mis comme condition que jamais, ni sur les affiches, ni sur les tracts, ni sur les bulletins de vote, ni sur les professions de foi politique, leur qualité de secrétaire d'organisation ne figurerait à côté de leur qualité de candidat.

Ils ont fait plus. Soucieux avant tout de l'organisation, ils se sont réunis avant-hier, ici, à Orléans, et à l'unanimité ils ont décidé de voter la résolution d'Amiens.

Voilà la vérité. C'est la preuve que la Charte d'Amiens leur a donné toute garantie; qu'il n'y a eu ni tyrannie, ni dictature de la part de la C. G. T. et qu'elle constitue la véritable Charte du Syndicalisme.

Je veux terminer maintenant en répondant à une dernière question qui a été posée ici.

On a parlé de la théorie de la Confédération Générale du Travail sur la production. On a dit que quand nous demandions aux travailleurs de surproduire, ce qui est un mensonge. Malheureusement, le travailleur est poussé à la surproduction trop souvent par le travail aux pièces ou aux primes. Les salaires exceptionnels d'une infime minorité d'ouvriers métallurgistes allant de 50 à 60 francs par jour pendant la guerre, comment étaient-ils gagnés? Par une surproduction insensée qui, en quelques mois, épuisait les hommes ou les femmes donnant un pareil effort. Nous avons dit à ceux-là qu'ils étaient fous de surproduire. Mais dans cette question c'est un devoir de moralité, de dignité et de conscience qui se pose pour les militants. Devons-nous, comme le prétendent certains, dire aux travailleurs qu'ils doivent saboter la production en régime capitaliste? Je me refuse, moi, à dire à l'ouvrier de ne pas produire et c'est cependant ce que vous serez obligés de faire si vous adoptez la thèse communiste. Vous devrez exciter, faire appel à toutes les haines, à la

haine du travail comme à toutes les autres. Et dire aux masses : « Il ne faut pas produire », c'est faire appel à la haine du travail; c'est créer dans le cœur, la pensée du travailleur, croyez-le bien, un état d'esprit tel que, en période révolutionnaire, quand vous serez maîtres du pouvoir, ce jour-là la classe ouvrière à qui vous demanderez un effort plus grand de production ne comprendra pas et vous dira qu'il n'est pas nécessaire de produire, puisque vous lui avez dit si souvent et si longtemps que la production devait être diminuée, n'avait pas besoin d'être intensifiée pour augmenter le bien-être général.

Je ne veux pas, aucun militant ne devrait vouloir s'abaisser à une pareille besogne démagogique.

Je vais vous montrer tout de suite les conséquences de cette tactique qui, vous le savez, a été suivie par nos camarades russes. Les conséquences en sont telles que je suis sûr que c'est avec beaucoup de peine que ces mêmes militants sont obligés aujourd'hui de recourir à la militarisation du travail, afin d'obliger les ouvriers russes à produire; qu'il faut qu'ils aient recours à cette propagande, pour faire comprendre à l'ouvrier qu'il doit produire, dont je vais vous citer un exemple.

Ne protestez pas, car si vous m'y obligez je lirai des extraits de brochures de Lénine dans lesquelles il qualifie, comme jamais je n'arriverai à les qualifier, l'absence de qualité et d'amour au travail de l'ouvrier russe. C'est dans le *Bulletin communiste* que je vous ai montré tout à l'heure, que je puise la citation que voici et qui a pour titre :

#### LES EXPLOITS DES HÉROS DU TRAVAIL

L'exemple est une force motrice qui entraîne les plus indifférents.

Les « Bataillons de choc » de l'armée du travail, en donnant l'exemple d'une énergie et d'un zèle peu ordinaires, font travailler les gens avec lesquels ils viennent en contact et les engagent à une lutte acharnée contre les obstacles qui se dressent partout sur le front du travail.

Le premier « Bataillon de choc » qui approvisionne en ce moment les combustibles, a donné des preuves d'une productivité extraordinaire. Il compte, entre autres, trois héros du travail — les camarades Sorokine, Zamiatine et Solovieff — qui font en 2 h. 35 le travail normal d'une journée ouvrière de huit heures. C'est une promesse. Sur le front du travail de l'Oural, la présidente de la section des ouvrières, Tokmalcheva, a réussi à organiser, en peu de temps, une colonne de choc, formée d'ouvrières qui remportent d'importantes victoires pacifiques.

Voilà à quels moyens, malgré la militarisation des travailleurs, on est obligé d'avoir recours en Russie pour faire produire les ouvriers à qui on avait dit, avant d'être au pouvoir : « Pillez ce qui a été pillé, volez ce qui a été volé, et ne produisez pas en régime capitaliste! »

Je ne veux pas, pour ma part, être amené à créer la militarisation et à employer de pareils moyens au lendemain du triomphe de la Révolution.

Et, camarade Frossard, quand vous avez fait une comparaison

avec les hommes de la Révolution française et ceux qui sont à la tête de la Révolution russe, vous avez oublié un détail. En effet, nos hommes de 1789 se sont guillotines entre eux, comme ceux qui sont au pouvoir en Russie, mitraillent ou fusillent les militants socialistes qui ne pensent pas comme eux. Mais qu'est-il advenu en France? Napoléon a rétabli l'ordre et ça été la dictature réactionnaire et son triomphe en Europe. Quand j'ai parlé de l'armée russe dans les termes que vous m'avez reprochés, c'est parce que je savais qu'à la tête de cette armée on a mis un général qui pendant trois ans a été prisonnier en Allemagne comme officier. Ceux qui étaient prisonniers avec lui disent qu'au point de vue panrusse c'est l'homme le plus dangereux, par son impérialisme, que la Révolution puisse avoir. Et permettez-moi de vous le dire, j'ai condamné la Pologne quand elle a envahi la Russie. J'ai souffert de notre impuissance à l'empêcher d'envahir la Russie... (*Rires.*)

... Vous pouvez rire! C'est votre impuissance qui vous fait rire et parce que vous attendez que l'armée russe vienne faire votre Révolution.

J'aurais voulu, dis-je, quand l'armée russe a marché sur Varsovie — ce que j'affirme ici, j'ai le droit de le dire, car je l'ai déclaré au Congrès international des Métaux de Copenhague — j'aurais voulu qu'elle ne fasse pas des conditions si dures d'armistice et de paix à la Pologne.

Quand, à Copenhague, je m'opposais à la résolution dans laquelle un communiste allemand disait qu'il fallait cesser la fabrication de guerre partout, sauf en Allemagne et en Russie, je lui disais : « Camarade, prenez-garde! Comment voulez-vous que nous puissions faire une action contre la Pologne si demain l'armée rouge venait à être battue et que la Pologne reprenant une offensive triomphe de la Russie? Nous avons le devoir de nous dresser même contre les maîtres actuels de la Russie pour leur demander de ne pas abuser de leur force, de leur victoire. »

Oui! j'aurais voulu, j'avais espéré qu'on comprendrait à Moscou qu'il ne fallait pas poser certaines conditions, ni dicter une paix de vainqueur à la Pologne. Qu'ont fait les Russes? Ils ont refusé l'armistice à la Pologne disant qu'ils ne la signeraient que quand les préliminaires de paix auraient été discutés et arrêtés. Ils sont victimes aujourd'hui de ces conditions car les Polonais, vainqueurs à leur tour, leur répondent la même chose : « Pas d'armistice tant que nous ne serons pas d'accord sur les préliminaires de paix. » Et l'offensive polonaise continue et avec elle le massacre... Voilà ce que j'aurais voulu qu'on fasse. On ne l'a pas fait parce que très probablement les dirigeants de la Russie ne sont pas sûrs des généraux qu'a l'armée russe à l'heure actuelle; on ne l'a pas fait, parce que je ne suis pas sûr que l'intention de ces généraux n'était pas d'aller jusqu'à Varsovie pour y proclamer un nouveau tsar de toutes les Russies.

C'est cette situation que j'envisageais quand je parlais du militarisme rouge, de l'impérialisme des armées rouges.

Camarades, je conclus en disant : Voilà la situation devant laquelle nous nous trouvons. Ou demain cesseront les attaques, les calomnies de nos camarades russes, que vous reprenez à votre compte, et nous regrouperons nos forces, nous essayerons de dresser contre le gouvernement la classe ouvrière dans une action commune et efficace en faveur de la Révolution russe; ou vous continuerez votre œuvre de division, de calomnie et de mensonges et nous serons impuissants. Prenez garde, car alors ce sera la réaction qui triomphera sur nous avec sa terreur blanche et toutes ses conséquences! (*Applaudissements — Cris : « Les Soviets! » — Brouhaha.*)

*Le Président.* -- La parole est au camarade Bouët.

## Discours de Bouët

BOUËT. — Camarades, j'ai été chargé, par l'ensemble de la minorité, de présenter officiellement notre motion, et je le ferai aussi rapidement que possible, avec l'unique souci d'apporter de la précision, de la clarté dans le débat.

Il y a, dans notre motion, trois parties.

La première partie est le résumé des critiques que nos camarades de la minorité sont venus apporter à cette tribune contre la gestion du Bureau confédéral.

La deuxième est un plan tout à fait embryonnaire de ce qui pourra être fait dans l'avenir.

La troisième partie, c'est la déclaration par laquelle nous vous demandons de quitter l'Internationale d'Amsterdam pour aller à l'Internationale syndicale de Moscou.

Je n'insiste pas, camarades, sur la première partie. Il est inutile d'y revenir. Je n'insiste pas non plus sur la seconde parce que vous savez bien, camarades, qu'on peut apporter des plans de reconstruction, qu'on en a apporté des tas de plans de reconstruction, mais les événements se chargent bien de bouleverser ces plans. Il est difficile de dire à l'heure actuelle : voici exactement ce que nous ferons, parce que ce seront les événements qui, malgré nous, nous détermineront. Sur cette seconde partie, il ne faut donc pas insister, et l'on est si bien d'accord avec nous pour ne pas insister sur cette seconde partie, que dans la motion de la majorité on n'a presque rien dit sur le plan restructif.

Mais j'insisterai sur la troisième partie, j'essaierai de faire ressortir pourquoi il est indispensable de se désolidariser de ceux qui dirigent l'Internationale d'Amsterdam, et pourquoi il est indispensable de rejoindre l'Internationale de Moscou. Mais je tiens d'abord, au nom de nos camarades de la minorité, à apporter des précisions sur l'autonomie de nos organisations syndicales.

On a beaucoup parlé de la Charte d'Amiens. Nous ne sommes pas des fétichistes, camarades; nous ne sommes pour aucun dogme; nous ne considérons pas la Charte d'Amiens comme un dogme, et si les événements nous démontraient qu'il faut renoncer à cette Charte, nous y renoncerions volontiers. Mais cette Charte, ce n'est pas nous qui l'avons méconnue depuis la déclaration de la guerre; ce n'est pas nous qui l'avons méconnue durant ces six longues années; c'est vous, vous qui nous reprochez aujourd'hui de violer la Charte d'Amiens, qui l'avez méconnue constamment.

La Charte d'Amiens rappelle d'abord, comme Merrheim le faisait observer dans son exposé, l'article 2 constitutif de la C. G. T., que l'on n'a pas osé retrancher des statuts.

*La C. G. T. groupe, en dehors de toute école politique, les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat.*

Alors, camarades, si vous consentez à maintenir cet article constitutif de la C. G. T., vous reconnaissez par cela même que l'action sociale est l'essentiel dans notre organisation syndicale. Vous reconnaissez que l'action sociale est l'essentiel, parce que vous savez bien que les privilégiés ne consentiront jamais d'eux-mêmes à abandonner leurs privilèges. Vous savez bien qu'ils se serviront de toutes les forces dont ils peuvent disposer pour conserver ces privilèges; vous savez bien qu'il faudra nous dresser contre ces forces si nous voulons réaliser cette suppression du salariat qui reste l'objectif essentiel.

Oui! de l'action corporative nous en sommes! on a prétendu par exemple que Mayoux était en contradiction avec lui-même, parce qu'il se déclarait partisan de cette action de grève corporative. Pourquoi voulez-vous qu'il y ait contradiction, camarades? Nous sommes partisans de toutes les formes d'action, de tout ce qui peut amener le prolétariat à prendre conscience de sa force; il n'y a nullement contradiction. Mais lorsque nos camarades viennent au syndicat et que nous essayons avec eux de leur apporter des améliorations matérielles, par exemple des augmentations de salaires, nous ne manquons jamais l'occasion de leur dire: cela n'est presque rien, parce qu'à cette augmentation de salaire correspondra fatalement une augmentation de la vie et dans ces conditions vous n'aurez rien obtenu, mais vous n'aurez réalisé votre émancipation que par une transformation de la société capitaliste.

C'est pourquoi je dis que cet article constitutif nous amène fatalement à cette action sociale. Voilà où j'ai un reproche à faire à nos camarades de la majorité: c'est de perdre de vue cette action sociale, c'est qu'ils ne disent pas assez précisément à nos camarades de toutes les corporations qui sont amenés dans les syndicats: « L'action corporative de tous les jours, c'est quelque chose, mais l'essentiel, c'est l'action que nous ferons pour l'émancipation totale des travailleurs »

La question d'autonomie de nos organisations syndicales, il faut la poser avec netteté. Je puis dire au nom de tous nos camarades minoritaires que nous sommes jaloux, comme vous, de cette autonomie, que nous la défendrons envers et contre tous. Mais pourquoi voulez-vous nous faire le grief d'accueillir avec nous des camarades qui, peut-être dans le passé, n'ont pas toujours eu l'attitude énergique, courageuse, nette, qu'il convenait d'avoir, et notamment dans les années de la guerre, pourquoi nous reprochez-vous de les accueillir maintenant qu'ils reconnaissent s'être trompés et qu'ils viennent à nous pour l'action révolutionnaire ?

Alors, camarades, se pose la question d'entente entre le Parti socialiste et nos organisations. Cette entente entre le Parti socialiste et l'organisation ouvrière on l'a faite durant la guerre, on l'a faite au Comité d'action, on l'a faite dans des Congrès interalliés alors que la boucherie continuait et pour la continuation de cette boucherie ; on l'a faite toujours, on a violé constamment la Charte d'Amiens, et au moment où nous estimons que des accords partiels peuvent s'établir entre ceux qui poursuivent le même but — le but révolutionnaire, — qui ont le même idéal d'émancipation des travailleurs, à ce moment-là vous vous dressez contre nous et vous voulez nous barrer la route en disant : « Vous violez la Charte d'Amiens ! » Allons donc, vous n'en avez pas le droit !

La question d'entente entre les groupes socialistes et nos organisations syndicales, mais vous savez bien qu'elle se pose tous les jours dans les petites villes de province ; vous savez bien qu'au groupement socialiste, qu'à l'Union locale, ce sont à peu près les mêmes hommes qu'on rencontre ; et vous savez bien aussi, il faut le reconnaître, que très souvent pour organiser des conférences, une action quelconque, il y a entente entre ces groupes. Pourquoi ne voulez-vous pas le reconnaître ?

Je sais bien qu'assez souvent les caisses des deux organisations sont là pour payer les frais d'affichage, et vous le savez bien aussi. Alors pourquoi poussez-vous des cris semblables lorsqu'il est question de faire des accords limités quand le but est commun ?

Mais il faut préciser, sur un point : que nous n'entendons pas que dans nos organisations syndicales on fasse de la politique électorale, nous n'entendons pas que, dans nos organisations syndicales, on serve des intérêts personnels. Mais s'il s'agit des luttes à mener, s'il s'agit de la propagande à faire, s'il s'agit de toute la besogne d'éducation pour arriver à la révolution sociale, cette politique-là, eh bien ! c'est l'essence même du syndicalisme. Par conséquent, vous ne pouvez pas nous blâmer lorsque des accords peuvent intervenir.

Je ne vois pas pourquoi, dans les mêmes conditions, des accords partiels, momentanés, qui réservent l'autonomie des organisations, ne peuvent intervenir, puisqu'il est intervenu des accords semblables quand le Parti était réformiste. Maintenant qu'il est révolutionnaire, vous nous dites : « Non, vous ne ferez pas de ces accords. »

Je dois faire quelques réserves. Je rends hommage au tact avec lequel le camarade Frossard a posé la question; je rends hommage à l'accent de sincérité avec lequel il a parié de la Révolution russe, mais je dois vous dire que nous n'avons pas attendu d'aller là-bas en Russie pour déclarer que nous étions d'accord avec les révolutionnaires russes; nous n'avons pas attendu d'aller là-bas pour dire toute notre sympathie aux hommes qui, malgré toutes les difficultés, dans des situations angoissantes, ont œuvré pour l'émancipation des travailleurs. Nous n'avons pas attendu, parce que nous savions bien que lorsque tous les gouvernements bourgeois étaient ligués contre ceux-là; que lorsque toute la presse bourgeoise menteuse et bourreuse de crânes, grâce à laquelle la guerre a pu durer, était liguée également contre les révolutionnaires de Russie, bavait sur les révolutionnaires de Russie. Nous savions bien, dis-je, que là-bas, ces hommes que nous avons connus dans l'exil, ces hommes qui étaient avec nous quand ils étaient dans la misère...

*Une voix dans la salle.* — Ils ont pu réussir à la faveur de la Révolution à être à la tête de leur pays.

BOUER. — ... Ces hommes sont restés ce qu'ils étaient dans l'opposition, et cela c'est une chose remarquable. Oui, c'est une chose que nous pouvons d'autant plus remarquer, nous qui sommes dans un pays où nous avons connu tant de renégats, tant de traîtres, oui, je dis le mot et je le maintiens, tant de traîtres à la classe ouvrière dans le Parti socialiste et ailleurs, dans le pays par exemple où nous voyons le premier de tous ces renégats, par la date, arrivé aujourd'hui à la première place à la tête de notre France pour prix de sa trahison à la classe ouvrière — je veux parler de l'ex-citoyen Millebrand...

Quand nous voyons ces hommes là-bas, en Russie, rester ce qu'ils étaient et continuer à œuvrer, en dépit des difficultés, pour l'émancipation des travailleurs, eh bien! nous pouvons avoir confiance en eux!

J'ai dit que j'essaierai de vous expliquer pourquoi il ne nous est plus possible de rester à l'Internationale Syndicale. Ici il convient de faire un rapide historique.

Avant la guerre, la C. G. T. française n'était pas d'accord avec les autres C. G. T. La C. G. T. française voulait créer cette Internationale Syndicale et les hommes qui, dans les autres pays, en Allemagne, en Amérique, en Angleterre, présidaient aux destinées des travailleurs dans leurs organisations, ne voulaient rien savoir de cette organisation syndicale, parce que ces hommes entendaient maintenir les organisations syndicales dans une sorte de rôle diminué; ils entendaient les maintenir sous le joug des social-démocrates, et nous avons connu tous les efforts des camarades qui étaient alors à la tête de la C. G. T. française pour obtenir enfin qu'on fasse autre chose que ces conférences de secrétaires qui ne pouvaient servir à rien, qui n'étaient qu'une caricature d'Internationale.

Ces hommes-là, les Gompers en Amérique, les Legien en Allemagne, ont-ils changé, eux? Ils sont restés ce qu'ils étaient, c'est-à-dire des réformistes; j'en prendrai pour preuve la déclaration de Gompers qu'on trouve aujourd'hui dans toute la presse bourgeoise, de Gompers qui se refuse à participer aux mesures révolutionnaires internationales prises par le travail dans le but de venir en aide aux Soviets de Russie dans leur guerre contre la Pologne. La Fédération Américaine, aurait dit Gompers, « n'est pas révolutionnaire, elle n'est pas affiliée à une organisation révolutionnaire »; ce ne sont donc pas ces hommes-là qui sont venus à la C. G. T. française, mais c'est Jouhaux qui est allé à eux; c'est Jouhaux qui a changé, encore qu'il s'en défende continuellement. Et c'est là qu'est l'équivoque qui ne peut pas durer; il faut la dissiper. Elle est là, elle est dans le fait de dire : « Nous sommes restés révolutionnaires », alors qu'on est devenu réformiste. Là est le mal dont nous souffrons; là est la confusion, et celle équivoque il s'agit de la dissiper.

Oui, ce sont des « réformistes révolutionnaires », c'est-à-dire des révolutionnaires en paroles. Ce sont des gens qui ne manquent jamais une occasion dans les réunions ou dans les coulisses de faire du défaitisme révolutionnaire, c'est-à-dire de déclarer : « La masse n'est pas prête, la masse est veule, avec la masse on ne peut rien faire. Si vous essayez de faire la Révolution vous vous feriez mitrailler et puis c'est tout. Prenez-en donc la responsabilité. Si vous essayiez de faire la Révolution, qu'apporteriez-vous à la place de ce qui existe, comment pourriez-vous ensuite assurer la production et la répartition? »

Voilà ce qu'ils ne cessent jamais de déclarer, et cependant ils viennent nous dire qu'ils sont toujours révolutionnaires.

Eh bien! non, camarades, parce quand on est révolutionnaire, on prépare la Révolution, et quand on prépare la Révolution il ne faut pas faire œuvre de défaitiste! (*Applaudissements.*)

Ils parlent sans cesse de réalisations. Dès le mois d'août 1915 le camarade Jouhaux, à la première Conférence confédérale qu'il y eut durant la guerre, est venu nous parler de réalisations; depuis, dans tous ses discours ce mot-là revient comme un *leitmotiv*. Réalisations! réalisations! où sont-elles les réalisations, camarades? Elles sont là-bas, en Russie, en dépit de toutes les difficultés, de toutes les misères qu'il a fallu qu'ils supportent: le commencement de réalisation est là-bas, et nous savons bien qu'il y en aurait davantage si, dans tous les pays du monde, on avait fait son devoir envers la Révolution russe.

Ils déclarent toujours qu'ils sont pour la Révolution russe; ils ne manquent jamais une occasion de le dire, et l'on voit un Merrheim qui vient ici faire une mauvaise action, puisque demain, dans la presse bourgeoise... (*Applaudissements*) ... on exploitera ses propos contre la Révolution russe, et que le gouvernement français pourra se servir de cela pour continuer ses manœuvres contre cette Révolution russe qu'on cherche à étouffer.

Je ne dirai pas, camarades, comme il est dit dans la circulaire de



Zinoviev, que tous les syndicats qui sont à l'Internationale sont des syndicats jaunes. Non, je suis même persuadé, et je crois être d'accord avec nos camarades de Russie, que la masse des syndiqués qui est là-bas à l'heure actuelle est formée de bons camarades, de bons travailleurs, mais de travailleurs qui sont dupés, qui ne comprennent pas encore quelle besogne on fait à cette Internationale d'Amsterdam, qui ne comprennent pas qu'elle est en réalité le soutien du capitalisme des nations de l'Entente. Ces hommes-là, nous les arracherons à l'Internationale d'Amsterdam et, que vous le vouliez ou non, ils viendront à nous à l'Internationale de Moscou.

J'ai entendu cette interruption. « Quand les instituteurs feront grève. » Eh bien ! on va s'expliquer là-dessus puisque vous le voulez ! Quand les instituteurs feront grève ? Là-dessus nous devons nous expliquer.

Je ne veux pas de ces insinuations qui pourraient faire croire que nous ne sommes pas des hommes courageux. Quand les instituteurs feront grève ? Eh bien ! camarades, il y a longtemps que cette question est posée. Dès le début, quand nous avons adhéré à la C. G. T., ceux qui la dirigeaient alors nous ont dit : « Vous, camarades de l'Enseignement, vous n'aurez pas à faire grève, parce que votre grève se retournerait contre les travailleurs. » Ils ont dit : « Votre rôle est de garder, dans les classes, les enfants du peuple et de continuer à les instruire. » Quand nous sommes allés à la C. G. T., ceux qui étaient alors à la tête de l'organisation ouvrière nous ont dit : « Si vous faisiez la grève, cela se retournerait contre les travailleurs, parce que le gouvernement ne demande pas mieux que de voir saboter les enfants du peuple. » Voilà ce qu'on nous a dit, et cela on le répète depuis le commencement. Le camarade Jouhaux ne me démentira pas, et on n'a pas tout à fait tort de le répéter en ce qui concerne les grèves de grande durée, parce qu'il est bien certain que notre place à nous, instituteurs, est là avec nos enfants, il faut que nous continuions à les faire travailler.

Mais je suis de ceux qui pensent que quand il s'agit d'une grève de démonstration de courte durée, rien ne nous excuse de ne pas être là aux côtés des travailleurs. Et au 1<sup>er</sup> mai, rien ne nous excuse, voici pourquoi : c'est que nous acceptons bien les congés que le gouvernement nous octroie à propos de la venue du roi d'Italie et d'Angleterre, nous sommes bien contents de nous reposer pendant une journée, et j'estime que nous devons avoir le courage, nous instituteurs, de nous donner congé à nous-mêmes pour nous joindre aux travailleurs de toutes les corporations dans leur manifestation de protestation contre les forces d'oppression du pouvoir.

Si cela n'a pas été fait jusqu'à présent comme cela devrait l'être, c'est précisément qu'on en est toujours à cette équivoque : les instituteurs, dans aucune occasion, ne doivent se joindre aux travailleurs dans les grèves. Cette équivoque, il faut qu'elle cesse. Pour les grèves de longue durée, c'est à la C. G. T. elle-même de dire si les instituteurs servent mieux les intérêts des travailleurs en gardant les enfants

dans leurs classes qu'en se joignant dans la rue ou dans les manifestations aux autres travailleurs...

Je passe sur cet incident, et j'en reviens, camarades, à l'Internationale d'Amsterdam. Elle est en accord avec la Ligue des Nations, elle est en accord avec le Bureau International du Travail où préside Albert Thomas qui est tout de même, quoi que vous disiez, un homme politique. On peut craindre que ces vingt-cinq millions d'adhérents de l'Internationale d'Amsterdam ne soient mis, par le fait de cette adhésion, au service d'une politique qui n'est pas favorable à l'émancipation des travailleurs, et voilà pourquoi je dis que nous devons quitter cette Internationale et aller à l'Internationale de Moscou.

C'est parce que nous avons constaté la faillite de la II<sup>e</sup> Internationale politique et la carence de l'Internationale Syndicale durant la guerre, puisque cette Internationale Syndicale n'existait pas, que nous avons pensé, il y a déjà deux ans environ, que les travailleurs qui s'étaient dressés contre la guerre devaient aller rejoindre là-bas à Moscou, ceux par qui la guerre a pris fin, ceux qui s'efforcent d'instaurer une République sociale. Nous avons envisagé d'abord la constitution d'une Internationale unique qui rappellerait la 1<sup>re</sup> et dans laquelle il y aurait des organisations socialistes, des organisations syndicales de chaque pays. Mais, après réflexion, on a pensé que cela ne devait pas être ainsi parce que dans chaque pays, et plus particulièrement en France, les organisations, non sans raison peut-être, sont jalouses de leur autonomie. On a pensé qu'il était peut-être préférable qu'il y ait deux Internationales distinctes, l'Internationale Politique et l'Internationale Syndicale; deux Internationales distinctes qui pourraient tout de même, quand il s'agit de la besogne d'émancipation, quand il s'agit de la préparation de la Révolution, se mettre d'accord sur le but et même parfois sur les moyens.

L'Internationale Syndicale est en voie de constitution; elle s'organise et, comme l'a déclaré Frossard, en dépit des dénégations de Merrheim, elle sera ce que nous la ferons, nous!

Mayoux a très bien précisé qu'il n'y a pas de conditions pour cette Internationale, si ce n'est celle-ci sur laquelle nous sommes bien d'accord tous : c'est qu'on la constitue non pas pour faire le replâtrage, non pas pour consolider le pouvoir de la bourgeoisie dans tous les pays du globe, mais pour démolir les organisations bourgeoises qui maintiennent le prolétariat dans l'esclavage.

Vous, camarades de la majorité, vous préférez aller avec Albert Thomas. Eh bien! allez avec Albert Thomas; nous n'y mettons pas d'opposition, mais nous, nous irons à côté de ceux qui mènent l'œuvre d'émancipation sociale sans défaillance. (*Applaudissements.*)

Le camarade Dumoulin, dans un coin de cette salle, à l'issue d'une séance, après l'intervention de Bourderon, me disait : « Es-tu pour l'amnistie des griefs, toi? » A quoi je répondis : « Et toi? » Dumoulin me répondit : « Moi? Non, puisque vous voulez continuer. Voulez-vous continuer? » Je lui ai déclaré : « Oui, nous continuerons! »

Nous continuerons, camarades, à faire la besogne que Dumoulin

lui-même, Merrheim, Bourderon ont fait pendant la première moitié de la guerre et qu'ils ont abandonnée ensuite pour passer du côté de Jouhaux. (*Applaudissements.*) Nous continuerons, parce que si nous ne continuions pas nous trahirions les intérêts de la classe ouvrière. (*Applaudissements.*) Nous continuerons...

Ah! ils se plaignent, camarades, que lorsqu'ils vont dans les réunions on ne les écoute plus, ils se plaignent des interruptions, ils se plaignent de ne plus pouvoir y prendre la parole, est-ce notre faute à nous?

*Plusieurs voix.* — Oui! Oui!

BOUET. — Vous croyez, camarades, que notre action est guidée par des sentiments de haine contre des personnes? Vous êtes dans une profonde erreur, nous n'avons pas de haine contre les personnes, Jouhaux sait bien dans quelle estime je le tenais personnellement avant la guerre, parce que je connaissais le travail qu'il avait fait, notamment à Angers, dont il représentait le Bourse à la C. G. T.

Oui, j'avais de l'estime pour lui, et pendant un an je n'ai pas osé dénoncer son sursis d'appel; pendant un an je n'en ai pas parlé; pendant un an je me suis demandé si je devais le faire, et j'hésitais toujours, précisément à cause de cette estime que j'avais pour lui. Je ne l'ai fait que longtemps après, quand j'ai pensé qu'il le fallait.

Dumoulin sait bien l'amitié que j'avais pour lui. Il sait bien que même longtemps après qu'il était passé dans l'autre camp je ne dirigeais aucune attaque contre lui, parce que j'espérais toujours.

Merrheim lui-même doit se rappeler la besogne que nous avons faite ensemble pendant la première moitié de la guerre et il sait bien dans quel état d'esprit nous la faisons. Il sait bien quel était notre désintéressement.

Eh bien! Nous avons hésité longtemps à dire ce que nous pensions de ces hommes-là, parce que nous espérions toujours, et nous n'avons dit notre pensée, nous n'avons déclaré qu'ils n'étaient plus de notre camp que quand il nous a paru indispensable de le faire dans l'intérêt de la classe ouvrière. (*Applaudissements.*)

Maintenant, Merrheim vient nous traiter de démagogues; c'est l'épithète qu'on dirigeait contre lui pendant la première moitié de la guerre alors qu'il était à nos côtés, alors qu'il dirigeait notre propagande pacifiste. Il la retourne contre nous maintenant, et que faisons-nous pour mériter cette épithète? La besogne qu'il faisait. Nous avons, nous militants obscurs, décidé de la continuer envers et contre tous, parce que nous l'estimons toujours nécessaire.

MERRHEIM. — Je plains les enfants à qui vous apprenez l'histoire!

BOUET. — Alors je me suis trompé, Merrheim n'a pas fait avec nous la propagande pacifiste dans la première moitié de la guerre.

Vous parlez de réalisation et aussi sans cesse de vos responsabilités, Voilà encore un mot qui revient souvent dans votre bouche : « Nous prenons nos responsabilités. »

Eh bien! quand il s'est agi de les prendre, vous n'étiez plus là.

C'est au 2 août 1914 que Jouhaux a été mis en présence de ses responsabilités; il n'a plus été là; nous, nous avons toujours été là.

En 1917, le moment était venu pour Merrheim de prendre ses responsabilités au cours de l'effervescence dans la Métallurgie et il n'était plus là.

En 1918, le moment était venu pour toi, Dumoulin, et tu as fait défection!

Eh bien! oui, parce qu'il y a des hommes qui savent les prendre leurs responsabilités quand le moment est venu; vous tombez sur eux au moment où ils sont battus, Merrheim, et je parle pour Monatte, vous le savez bien.

Oui, nous continuerons!

Million, dans une intervention, disait que ce qui était légitime pendant la guerre ne l'est plus maintenant. Pour expliquer cela il ajoutait: « Pendant la guerre il s'agissait de faire finir la boucherie, il s'agissait d'en finir avec le massacre et alors il fallait employer tous les moyens, mais maintenant la situation n'est plus la même... »

Erreur, camarades! On a fait, les gouvernements de l'Entente ont fait, grâce aux Révolutions qui ont éclaté en Russie et en Allemagne, parce que cela a été leur victoire, une paix injuste, brutale, une paix de Francfort à rebours, une paix qui contient tous les germes de nouvelles guerres, de nouveaux massacres, et demain peut-être il y aura encore un cataclysme plus épouvantable que celui que nous avons vécu.

Je dis, moi, en ce moment: Il faut continuer. Je ne suis pas d'accord sur ce point avec mon camarade Sirolle... Vous avez bien pris soin, Merrheim, de relever cette partie de son intervention, parce que Sirolle a déclaré qu'il répudiait certaines outrances. Oui, peut-être convient-il de répudier certaines outrances, mais vous avez pu croire, camarades, qu'il répudiait l'antimilitarisme; c'est cela qu'on a relevé.

Je ne veux pas ici prendre la défense de ceux qui, eux aussi, mis en présence de leurs responsabilités, ont fui à ce moment. Non, je ne prendrai pas leur défense, c'est entendu, mais tout de même, ils ont fait de la besogne dans le passé, elle était quand même utile, et si par exemple au moment des trois ans on avait fait dans le pays toute l'action antimilitariste nécessaire, si à ce moment-là on s'était par tous les moyens dressé contre cette loi de recul, contre cette loi de réaction, peut-être la guerre n'eût-elle pas éclaté, et alors pour quelques centaines de victimes, c'était peut-être des millions et des millions de victimes épargnées et tous les deuils, et toutes les ruines que la guerre amène avec elle.

A la fin de son intervention, Merrheim déclarait que les Révolutions amènent après elles une période de recul, et il évoquait l'histoire, il rappelait Napoléon qui était venu après la Révolution française, et il disait: « Nous ne voudrions pas que la Révolution d'aujourd'hui amène de nouveaux Napoléon. »

MERRHEIM. — Vous n'avez rien compris du tout.

BOUËT. — C'est précisément parce que nous avons compris, c'est pour cela que nous nous affirmons nettement pour la Révolution russe et que nous disons : « Il ne suffit pas de déclarer qu'on est avec la Révolution russe ; il faut être nettement avec elle, et le moyen d'être nettement avec elle, c'est de préparer partout la Révolution. »

Il ne s'agit pas de déclencher à froid un mouvement révolutionnaire, et si vous croyez que c'est cela que je veux vous dire vous ne comprenez pas bien ma pensée. Vous savez bien que la situation économique est telle partout qu'il y aura demain des mouvements révolutionnaires dans d'autres pays que la Russie, et alors à ce moment-là de quel côté serez-vous ? De quel côté de la barricade ?

Je crois, camarades, que vous avez fait votre choix. Nous aussi, nous avons fait le nôtre. Il faut quitter Amsterdam qui, quoi qu'on dise, quoi que vous disiez, ne représente plus aujourd'hui vingt-cinq millions de travailleurs parce que vous savez bien qu'il y a des minorités syndicalistes de plusieurs organisations qui ont déjà quitté cette Internationale pour aller ailleurs. Il y a des minorités des organisations syndicales d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne qui sont déjà là-bas, et parmi ceux qui restent, dans un grand nombre de syndicats il y a des minorités importantes aussi qui, vous le savez bien, deviendront majorités.

Vous dites, camarades, que vous êtes pour la Révolution russe. Oui, mais vous êtes pour la Révolution de Kerensky qui ne change à peu près rien à l'ordre de chose établi. Voilà pour qui vous êtes. Vous ne voulez pas admettre que les hommes qui représentent véritablement, à l'heure actuelle, l'idéal révolutionnaire, qui sont véritablement pour l'émancipation des travailleurs, ce sont ceux qui sont maintenant à la tête de la Russie. Voilà ce que vous ne voulez pas admettre. Eh bien ! nous le déclarons résolument, nous sommes à côté de ces gens-là. Nous irons à l'Internationale de Moscou et nous conserverons néanmoins à nos organisations syndicalistes, leur entière autonomie. Voilà, camarades, dans quel état d'esprit je vous apporte la motion de la minorité.

*(Plusieurs délégués demandent que le président lise la motion de la minorité, parce que la voix de Bouët ne porte pas suffisamment.)*

MAYOUX. — Pour que nous remplissions nos mandats, il faut que nous soyons d'accord sur le mode de votation, et si cette condition n'est pas accordée par la majorité je m'abstiendrai et je demanderai à nos camarades des Bouches-du-Rhône de s'abstenir aussi. Je demande que toutes les motions, qu'il y en ait deux ou trois, soient mises aux voix en même temps comme cela se fait couramment dans d'autres Congrès. Pour ma part je ne prendrai pas part au vote s'il consistait à être pour ou contre une résolution.

*Le Président.* — Je croyais que Mayoux voulait apporter un éclaircissement sur la discussion.

En conclusion, voici la motion présentée au Congrès par les syndicats minoritaires :

## I.

*Le Congrès d'Orléans déclare qu'il serait extrêmement fâcheux que ses assises apportent les mêmes désillusions que les deux Congrès précédents, Paris (1918) et Lyon (1919).*

*A ces deux Congrès, les promesses les plus formelles et les plus solennelles furent entassées par les dirigeants confédéraux tendant à faire croire que la politique d'union sacrée inaugurée pendant la guerre, c'est-à-dire de soumission au pouvoir patronal et bourgeois, était définitivement répudiée et enterrée; un coup de barre à gauche devait être donné: la charte d'Amiens, enfin, devait à nouveau servir de phare au mouvement syndical français.*

*Tout au contraire, au lendemain de ces deux Congrès, nous avons dû constater que la résolution d'Amiens, cette frappante affirmation de l'esprit révolutionnaire de notre syndicalisme d'avant-guerre, avec sa reconnaissance de l'action directe, avec sa justification de la révolte des travailleurs contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, avec sa proclamation du Syndicat comme groupe essentiel, aujourd'hui groupement de résistance, demain — l'émancipation intégrale une fois conquis par la grève générale révolutionnaire — groupe de production et de répartition, base de la réorganisation sociale, était délibérément piétinée et quotidiennement violée.*

*Un mois après la clôture du Congrès de Lyon, une délégation confédérale, sans mandat du Congrès, au mépris de l'esprit des débats du Congrès, partait pour Washington participer à une Conférence internationale du travail, organisée en vertu de l'unique traité de Versailles par la Société des Nations, cette nouvelle Sainte-Alliance des Etats capitalistes. Elle y allait aux frais des gouvernants. Elle participait à son travail, alors qu'avant la guerre la C. G. T. se fit une règle inflexible de combattre avec acharnement toute participation ouvrière aux organismes tels que le Conseil supérieur du Travail ou l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs, par lesquels les gouvernements tentèrent dans le passé de corrompre les organisations ouvrières et de les détourner de la lutte de classe directe. Elle fit plus que d'y participer; c'est elle qui fit adopter, d'accord avec le délégué patronal français, l'ancien ministre de guerre Albert Thomas, comme directeur du Bureau international du Travail.*

*Procédant du même état d'esprit qui les conduisit à Washington, les dirigeants de la C. G. T. ont constitué une Académie du Travail, sous le nom de Conseil économique du Travail, extérieure au mouvement, le dominant, prétextant lui mâcher la besogne et lui préparer de vastes projets, alors qu'en un an elle a donné le plus net témoignage d'impuissance et d'infécondité.*

*Fidèles à l'esprit de la motion d'Amiens, nous déclarons que le Syndical, groupement essentiel, doit attirer et absorber les techniciens et non être absorbé par eux car, fatalement dans ce cas, ce n'est plus l'esprit ouvrier et communiste qui demeurerait prédominant, mais l'esprit bourgeois et hiérarchique des techniciens qui nous entraînerait à l'adaptation du régime capitaliste et à son simple rafistolage. Le véritable Conseil économique du Travail sera, non pas extérieur au syndicalisme, mais*

constitué dans son sein, avec son esprit, dans chacune des cellules de notre organisation, chaque jour plus vivantes et douées d'une force d'attraction telle que les techniciens, sincèrement amis du prolétariat et réellement désireux de coopérer au sauvetage de la civilisation mise en danger par le régime capitaliste, viendront à elles. Du bas en haut, dans le Syndicat, l'Union départementale, la Fédération, la C. G. T., doit se poursuivre ce travail de préparation à la gestion des moyens de production et d'échange, sinon à la direction oppressive du patronat succédera simplement la direction oppressive du technicien, et la classe ouvrière demeurera passive et serve.

Procédant du même esprit qui les conduisit à Washington et leur fit constituer le Conseil économique du Travail, en violation toujours de l'esprit et de la lettre de la résolution d'Amiens, qui nous demande de préparer l'émancipation intégrale des travailleurs, les dirigeants confédéraux ont mis au premier plan des objectifs ouvriers la nationalisation industrialisée des services essentiels de la vie économique, projets de nationalisation comportant à la fois: 1° le rachat par voie d'amortissement des entreprises capitalistes; 2° la garantie d'un intérêt exempt d'aléa au profit des capitaux nationalisés; 3° le maintien de la direction du travail entre les mains des anciens directeurs ou de nouveaux tout pareils.

Fort de l'expérience du passé, renforcée par la grande grève de mai, nous faisons remarquer aux corporations intéressées que le jour où elles auraient conquis la nationalisation, elles seraient loin encore de l'émancipation intégrale et qu'elles doivent précieusement faire toutes les réserves d'avenir. La nationalisation ne pourrait constituer une étape vers la révolution pure et simple qu'à la condition qu'elle revête la forme d'expropriation; on ne fait pas l'économie d'une révolution. En France, plus qu'ailleurs, le capitalisme opposera une résistance sauvage à nos efforts; la grève de mai nous en a donné un avant-goût. Sans prétendre que la C. G. T. puisse fixer une date d'échéance à la socialisation, celle-ci demeure l'objectif du prolétariat, et les réformes successives conquises comme autant de positions avancées ne sont que des étapes dans le grand combat.

Une année de plus, la C. G. T., qui devait faire barre à gauche, a navigué dans les eaux de droite, abandonnant tout à fait l'action directe, ses principes et ses méthodes. Orléans enregistrera-t-il de nouvelles promesses démenties le lendemain? La motion d'Amiens sera-t-elle confirmée une fois de plus quitte à être piétinée tous les jours jusqu'au Congrès suivant?

Le Congrès demande à tous les Syndicats confédérés de se pénétrer de la gravité d'un pareil manque de parole, deux fois répété déjà, et de ne pas permettre qu'il se renouvelle une troisième fois. Les dirigeants confédéraux ont agi depuis douze mois en contradiction formelle avec l'esprit des débats et des résolutions de Lyon. Ils n'ont pas hésité à déchirer la décision qui donnait à la minorité révolutionnaire une représentation à la Commission administrative confédérale proportionnelle à la force qui s'était affirmée à Lyon.

Le Congrès d'Orléans doit exiger que la C. G. T. revienne sur la route droite et propre qu'elle suivait avant-guerre, qu'elle transforme et s'incorpore le Conseil économique, qu'elle rompe sans hésitation avec l'Office gouvernemental qui a nom Bureau international du Travail, et qu'elle s'inspire vraiment, dans son action journalière et dans sa préparation

*d'avenir, des principes révolutionnaires énoncés dans la résolution d'Amiens.*

## II

*Le Congrès déclare que s'il y a eu, en haut, reniement de notre idéal, il y a eu, en bas, dans les Syndicats, faiblesse et impuissance à traduire et exprimer les besoins, les volontés, les pensées de la classe ouvrière, cela dérivant du manque de propagande révolutionnaire.*

*Le redressement indispensable du syndicalisme français sera le fruit d'une réorganisation de nos Syndicats, établissant des attaches plus directes avec les travailleurs de l'atelier, du chantier, du bureau et des champs.*

*C'est donc sur l'atelier que nos efforts doivent se porter.*

*Le Syndicat d'industrie doit, dès maintenant, se préparer au rôle de constructeur qu'il aura dans la société transformée. La préparation des individus à une besogne constructive doit marcher de pair avec la préparation à la révolution, qui est la seule raison d'être du syndicalisme contemporain.*

*Des groupes d'ouvriers syndicalistes doivent se former dans les ateliers, les usines, les fabriques, les magasins de gros et dans les banques, partout où il y a des hommes sous la domination économique d'une minorité de profiteurs.*

*Ces groupes seront les éléments concourant à supprimer la direction patronale et capitaliste qui sera remise aux organismes qualifiés ayant à charge d'en assurer l'administration, la gestion et le développement.*

*Le Congrès d'Orléans, considérant que le problème agraire est à la base de toutes les révolutions, et tenant compte de l'expérience de la révolution russe, estime qu'il est du devoir de la C. G. T. de faire la propagande nécessaire au monde paysan, menacé au même titre que le prolétariat des villes, pour lui faire comprendre la nécessité de constituer ses communes agraires qui seront les personnalités morales et sociales correspondant aux Syndicats ouvriers.*

## III

*Le Congrès confédéral d'Orléans, considérant que la place d'un mouvement syndical, basé sur la lutte de classes et sur l'internationalisme, ne peut être dans l'Internationale d'Amsterdam, dont le président, Appleton, et les vice-présidents, Jouhaux et Mertens, ont été, durant toute la guerre, les champions du jusqu'aboutisme et de l'entrégorgement des travailleurs et ne peuvent signifier à la tête d'une Internationale que la survivance des haines nationales, décide l'adhésion de la C. G. T. à l'Internationale syndicale révolutionnaire de Moscou.*

*L'Internationale d'Amsterdam, en cherchant sa force et en mettant son orgueil dans une alliance intime avec le Bureau international du Travail des gouvernements capitalistes, montre ainsi qu'elle tourne le dos à la lutte de classes et n'est qu'une caricature d'Internationale ouvrière.*

*Loin de violer la charte d'Amiens en adhérant à l'Internationale de Moscou, le Congrès déclare que c'est le plus clair du devoir de la C. G. T. Elle doit aujourd'hui aller à Moscou, comme elle aurait dû, en 1915, aller à Zimmerwald. Il n'existe qu'une Internationale de la révolution, celle de*



*Moscou; la C. G. T., redevenue fidèle à l'esprit révolutionnaire, se doit d'y adhérer et se déclare prête à collaborer avec l'organisme politique qui agira révolutionnairement, en fait et non en paroles, gardant malgré cela sa complète autonomie.*

BOUET. — Un mot pour terminer.

Rey disait : « Il faudra aller au vote bloc contre bloc, majorité contre minorité, nous prononcer de part et d'autre sur une motion unique. »

Les camarades de la majorité feront ce qu'ils voudront, mais je demande aux 691 syndicats qui se sont trouvés contre le Rapport, de se trouver tous sans exception pour voter pour notre résolution.

*Le Président.* — Je vais vous lire les communications qui me sont parvenues :

Le Comité d'organisation du Congrès demande aux congressistes qui ont l'intention de faire une promenade sur les bords du Loiret de bien vouloir se trouver à 13 heures à la Bourse du Travail, des camarades se tiendront à leur disposition pour les accompagner.

En voici une deuxième :

Les camarades partisans de l'organisation des travailleurs politiquement sur le terrain de la lutte de classes sont invités à assister à la réunion qui aura lieu après la réunion de ce soir, ou à 9 heures du soir, au bureau de tabac qui se trouve à l'angle de la rue Jeanne-d'Arc et de la place de la cathédrale pour l'échange de vue sur la création d'un parti ouvrier.

## Jouhaux clôt la discussion

JOUHAUX. — Mon intention n'est pas de vous faire un discours. Rey et Merrheim ont déclaré assez explicitement et assez nettement ce que nous pensions de la situation et de la conclusion qui devait être apportée à ce débat.

Mon intention n'est pas non plus de parler de la III<sup>e</sup> Internationale puisque avant toute discussion j'en suis exclu; la question ne se pose donc pas pour moi! (*Applaudissements.*)

Ce que je veux, c'est répondre quelques mots seulement à Frossard.

Frossard a parlé ce matin de la nationalisation et il en a parlé à mes yeux un peu superficiellement, sans se reporter à un passé qui n'est pas encore lointain, mais qui, pour nous, a une certaine valeur et qui n'a pas été sans peser quelque peu sur les événements terribles qui se sont déroulés pendant ces dernières années.

Oui, Frossard, nous considérons que la nationalisation même dans les formes où nous la présentons, formes supérieures à toutes celles

qui ont été jusqu'ici ou exposées ou appliquées, n'est pas encore la prise de possession par les travailleurs de la propriété industrielle d'une façon exclusive! Nous l'avons dit et nous le répétons, c'est une étape sur la route de la transformation sociale, étape dans laquelle la classe ouvrière, loin de voir diminuer sa valeur combattive, la verra au contraire augmenter et, par voie de conséquence, quoi qu'on en ait dit, diminuer la valeur de résistance capitaliste.

Il y a quelques années, un débat s'était ouvert dans les milieux ouvriers sur cette question fondamentale, débat qui venait en conséquence d'une campagne menée par Merrheim sur les mines de l'Ouenza. La question était posée au Parlement; nous en discussions et à ce moment-là, nous devons le reconnaître franchement les uns et les autres, nous n'avons pas eu le courage de désertier le terrain des principes. Nous n'avons pas voulu apporter une solution pratique, et l'Ouenza est tombé entre les mains des capitalistes, renforçant la puissance réactionnaire.

Voilà une démonstration. Nous n'avons qu'à continuer, nous serons peut-être logiques avec nous-mêmes, mais nous serons très peu en rapport avec les faits et encore moins avec le but que nous voulons atteindre.

Frossard, répondant à Merrheim, dans une interruption, alors que celui-ci lui parlait du Comité d'Action, disait : « Vous avez confondu les députés avec le Parti. » Je rappelle à Frossard que le Comité d'Action n'a pas été constitué avec le Groupe parlementaire socialiste; il a été constitué avec la Commission administrative du Parti, et nous n'avons pas confondu les députés avec le Parti. Seulement nous pouvons bien dire, sans blesser personne aujourd'hui, que si les solutions que nous avons discutées, sur lesquelles nous nous étions mis d'accord, avaient été appliquées, la situation sociale ne serait plus ce qu'elle est. Voilà la vérité.

Girault, historiographe du mouvement ouvrier comme il est professeur d'économie sociale, parlant du mouvement des Bourses du Travail situe celui-ci en 1899, époque de la mort de notre regretté camarade Pelloutier, oubliant la dizaine d'années qui avaient précédé cette date et au cours desquelles, en dehors des conversations particulières à Rennes, à Nantes, à Lyon, un peu dans toutes les grandes villes, le mouvement des Bourses du Travail s'était déterminé, disons-le, en opposition au Parti et aux sectes politiques qui existaient à ce moment.

Quand on rappelle l'histoire, il faut au moins avoir le souci de la vérité.

Le mouvement des Bourses du Travail, auquel nous nous reportons souvent, fut surtout un mouvement caractéristique de la volonté d'indépendance des travailleurs groupés dans les Bourses du Travail à l'égard des partis et des sectes existants. Cela n'a pas empêché le Comité fédéral des Bourses du Travail, et Pelloutier lui-même, de reconnaître la nécessité d'organiser le marché du travail et d'aller

jusqu'au gouvernement pour créer l'Office National de Placement qui, malheureusement, n'a pas été constitué.

Allons! Quand vous confondez, inconsciemment je veux le croire, les nécessités de l'action et la doctrine qui nous anime, vous faites une erreur considérable!

Sur ces deux points j'ai voulu simplement rattacher l'histoire et l'évolution de notre mouvement ouvrier à son origine et montrer par un exemple frappant que jamais il n'y eut, dans le mouvement ouvrier, antipathie entre la doctrine et les nécessités de l'action. Je me rappelle avec quelle ferveur, avec quelle force certains de nos amis se plaisaient hier à répéter : « Le syndicalisme n'a pas été constitué en raison d'une doctrine, il doit agir en raison des faits, et il fait surgir des faits la doctrine qui le guide quotidiennement. »

Est-ce que nous avons fait autre chose? Est-ce que nous n'avons pas voulu être constamment en rapport avec les faits et essayer de les utiliser au mieux des intérêts que nous représentons? Est-ce que cela peut vouloir dire à un moment quelconque que nous abandonnons l'idéal même qui est le moteur, notre soutien dans les épreuves difficiles et dans les échecs que nous subissons? Si vous le disiez, ou si vous le croyiez, vous mettriez votre volonté et votre pensée à la place de la nôtre et cela, nous vous le défendons!

Sur l'Internationale Syndicale, il faudrait tout de même ne pas apporter ici des contre-vérités et ne pas dire des choses qui n'ont aucun rapport ni de près, ni de loin avec la vie de l'Internationale Syndicale.

On a voulu une fois de plus épiloguer sur le fait qu'Appleton était le président de la Fédération Syndicale Internationale et qu'Appleton n'était pas socialiste-révolutionnaire. Appleton est Anglais, il a été nommé par l'unanimité de la délégation anglaise, Robert Williams y compris; nous l'avons subi parce qu'à la délégation anglaise s'est ajoutée la délégation américaine; nous l'avons accepté, mais, dites-moi donc : Est-ce que dans le mouvement ouvrier anglais il y a des militants bien spécifiquement révolutionnaires? Pour ceux qui connaissent le mouvement anglais, et je n'hésite pas à le dire devant notre camarade J.-B. Williams, ils les trouveraient un peu difficilement.

Par conséquent, qu'on ne vienne pas essayer de jeter dans le débat des questions de personnes qui n'y ont rien à faire.

Vous parlez de Legien. Ah! il fut un temps où vous m'apostrophiez rudement parce que je disais ce que je pensais de Legien! Aujourd'hui c'est vous qui l'apostrophiez. Que voulez-vous? Legien c'est le président de la Commission des syndicats allemands (8 millions de membres); c'est celui que les social-démocrates, les indépendants, les communistes ont pris comme porte-parole au cours des événements révolutionnaires de ces derniers mois. Ce n'est pas moi qui le dis. Oh! je sais bien qu'il y a une petite fraction communiste qui s'est élevée contre cela, mais je parle de ceux qui étaient dans le mouvement, et vous n'avez pas le droit de dire que le mouvement

ouvrier n'a pas choisi Legien comme son porte-parole, parce que dix mille communistes peut-être n'ont pas voulu. Et puis, c'est aux syndiqués allemands qu'il appartient de donner leur opinion sur la personnalité de Legien, comme c'est à vous qu'il appartient de donner la vôtre sur moi-même.

Gompers? Je n'ai pas changé d'opinion sur lui. Mais il est lui aussi président de l'*American Federation of Labor*, et ce n'est tout de même pas, même avec leur ascension que je ne méconnais pas, les *Industrial Workers* qui peuvent poser pour la représentation du monde du travail aux Etats-Unis.

Gompers s'est élevé contre la décision de l'Internationale Syndicale, mais il n'y a là rien que de très naturel; cela montre d'une façon irréfutable que l'Internationale Syndicale, quoi qu'on en dise, n'obéit pas aux ordres de Gompers.

Gompers s'est élevé contre bien autre chose au Congrès d'Amsterdam, je l'ai rappelé au cours de ma réponse. Il y avait une Commission à laquelle participait Merrheim dont la charge était de fixer les lignes générales de la socialisation des moyens de production à travers le monde; Gompers s'est opposé à cela d'une façon absolue. La Commission a tenu compte, autant qu'il convenait, de la parole de Gompers, mais elle s'est affirmée contre cette parole et le Congrès d'Amsterdam s'est affirmé contre la volonté d'opposition de Gompers.

Voulez-vous savoir quelle fut la conséquence de cela? C'est qu'au Congrès de Montréal qui s'est tenu cette année, malgré l'opposition de Gompers la résolution de nationalisation a été adoptée en conformité de la résolution d'Amsterdam par le Congrès de l'*American Federation of Labor*. (*Applaudissements.*)

L'Internationale Syndicale a tout de même établi un programme qu'elle a essayé de mettre en application, qu'elle essaie de mettre en application chaque jour. Est-ce parce qu'elle n'est pas encore arrivée à matérialiser la totalité de son programme que vous allez déclarer qu'il faut la dissoudre. Mais alors il faut dissoudre tous les groupements que nous avons constitués parce qu'il n'y en a aucun qui soit arrivé jusqu'ici à matérialiser entièrement son programme.

Et puis, je vous demande d'y réfléchir cinq minutes, vous allez dissoudre ou vous voulez dissoudre une force de vingt-sept millions d'adhérents pour reconstituer quoi? Il faudra tout de même que vous la reconstituez l'Internationale Syndicale, même si elle adhérerait à la III<sup>e</sup> Internationale; et alors il faudra aller chercher les adhérents dans les pays où ils se trouvent, et voulez-vous savoir ce que vous allez créer? Vous allez, dans chaque pays diviser le mouvement ouvrier, le réduire à l'impuissance; ce sera l'Internationale de l'impuissance que vous créerez.

Oh! elle pourra être forte en doctrine, riche en principes, mais son action sera nulle, — nulle, je le répète, parce que vous aurez divisé l'effort ouvrier au point de vue national!

Cette besogne-là, nous ne voulons pas l'accomplir. S'il vous plaît de la réaliser vous êtes libres. Pour notre part, et pour ma part

personnelle, je m'y refuse d'une façon catégorique, d'abord parce quand on vient ici parler d'une façon un peu ignorante — Bouët, permets-moi de le dire — des choses de l'Internationale d'avant-guerre, on oublie que le Congrès d'Amsterdam a répondu aux revendications formulées par la Confédération, tant sur le terrain de l'organisation intérieure que sur le terrain des ordres du jour des Congrès internationaux, et il oublie encore que malgré qu'en 1904 l'Internationale Syndicale ait refusé de mettre à l'ordre de sa Conférence Internationale la question de l'antimilitarisme, la Confédération Générale du Travail de cette époque s'est refusée à quitter l'Internationale Syndicale. Au Congrès de Marseille, alors qu'on menait la campagne contre le Bureau confédéral sur cette question, le secrétaire intérimaire de la C. G. T., notre camarade Luquet, montait à la tribune pour dire : « Nous n'avons pas abandonné l'Internationale Syndicale; nous n'avons suspendu que nos cotisations et nous reprenons maintenant nos relations. »

Ce que la Confédération Générale du Travail n'a pas voulu faire alors que systématiquement on s'opposait à son point de vue, nous nous demandez de le faire alors qu'on admet une partie de notre programme! J'ai au moins un peu de logique; Bouët est instituteur, il sait ce que c'est que la logique... Eh bien! la logique c'est, dans un mouvement que l'on veut puissant, ne pas pratiquer la soustraction, mais l'addition. Vous voulez pratiquer la soustraction et vous prétendez être très forts avec cela; je veux bien vous croire, mais je vous attends à l'œuvre; je veux bien croire que vous arriverez à être une puissance, mais jusqu'à ce que vous soyez arrivés à ce résultat, je veux rester dans ce qui est une puissance pour m'en servir au mieux des intérêts internationaux du prolétariat mondial...

J'ai dit que je ne voulais pas être long; tout de même, je veux dire à des camarades qui se réclament de la conception anarchiste combien ils sont peu en rapport avec leur idéal quand ils s'affirment en faveur de la centralisation.

Qu'est-ce que notre mouvement syndical? Sirolle l'a un peu dit hier. C'est un mouvement à base fédéraliste, un mouvement où le souci de l'indépendance, de la liberté, de l'autonomie est peut-être poussé un peu loin, mais où il existe comme nulle part ailleurs. Et vous qui vous réclamez constamment de cette autonomie, vous qui affirmez votre souci de conserver l'indépendance des syndicats, même en face de leur Fédération et de l'Union départementale, vous acceptez des principes de direction qui suppriment toute indépendance syndicale! (*Applaudissements.*)

Je voudrais bien que vous concilliez votre théorie avec les formules que vous nous apportez. Pour ma part, je pourrais examiner dans une certaine mesure comment, du point de vue général, un mouvement doit examiner les rapports qui doivent exister entre les différents organismes qui le composent; mais je n'irai pas, après avoir toute ma vie combattu l'Etat césarien, combattu le principe dictateur de l'Etat, formuler une théorie identique et m'y rallier. Non! et j'ai

conscience, dans cette partie, d'être logique avec moi-même et avec mes idées!

Notre mouvement syndical est trop souple, il répond trop bien aux nécessités pour que nous le modifiions dans l'ordre de la centralisation. Je ne parle pas et je ne veux pas parler de la théorie qui consiste à dire que c'est de l'extérieur des organisations syndicales que les directives doivent être données au mouvement ouvrier; je veux laisser cette question de côté, parce que pour moi elle est condamnable par avance; je veux simplement examiner s'il est possible de demander aux organisations syndicales françaises d'accepter une constitution selon laquelle leur volonté, leur pensée ne vaudront qu'autant qu'elles seront en rapport et en harmonie avec la pensée qui leur viendra d'en haut.

Vous avez souvent dit, et surtout au moment des grèves vous disiez souvent que c'est d'en bas que doit venir l'inspiration. Je connais un système dans lequel on dit que l'organisation doit se faire de bas en haut... Eh bien! comment conciliez-vous vos formules d'indications venant de la masse, de volonté d'exiger par la masse, avec votre conception de centralisation outrancière qui fait tomber d'en haut la volonté et les directives d'action?

Ne dites pas : « Personne n'a parlé de cela », c'est ce qui s'écrit tous les jours. (*Interruptions.*) Alors vous m'expliquerez ce que vous entendez par la forme française du système russe! Pour l'instant, je discute sur ce que je sais, je ne discute pas sur une conception à venir que je ne connais pas, et vous pas plus que moi. Je demande simplement s'il vous est possible de concilier la formule de liberté avec la formule d'autorité centralisatrice, je ne veux pas employer d'autres termes. Quand vous aurez posé ce problème, même quand les philosophes les plus savants l'auront examiné, je doute fort qu'ils nous apportent une solution satisfaisante. Je ne veux pas rechercher dans la pensée d'autrui la condamnation d'un système que je n'accepte pas; je ne veux rechercher cette condamnation qu'en moi-même et dans les faits que je vis journellement, que nous vivons journellement. Ces faits, cette consécration par notre mouvement de la liberté, vous ne pouvez pas la concilier avec votre formule centralisatrice!

Je comprends que des éléments politiques qui — ce n'est pas un reproche. c'est une constatation — pendant des années et des années ont proclamé que le collectivisme autoritaire devait être le gouvernement de l'avenir, je comprends que ceux-là acceptent le principe de centralisation qu'on voudrait nous imposer à l'heure actuelle, mais moi qui l'ai combattu toute ma vie, moi qui reste sur la doctrine philosophique d'hier, moi qui reste en accord avec ceux dont on parlait hier, Elisée Reclus et Kropotkine auxquels je peux bien aussi en appeler, moi qui reste avec cette doctrine, votre système, je le condamne, et sans rémission!

Quand sur le terrain de la production nous essayons péniblement de trouver les formes de circulation indispensables pour assurer la

continuité de la vie et de son développement, nous sommes obligés d'accepter une certaine partie de centralisation; mais nous ne l'acceptons qu'obligatoirement et sur ce seul terrain, et nous essayons, dans l'esquisse que nous avons apportée, de développer ce principe de décentralisation; nous essayons d'apporter la compensation nécessaire à ce qu'a l'indispensable la centralisation puisqu'elle s'impose à nous sur le terrain de l'organisation de la production; là, et uniquement là, s'arrêtent les concessions que nous pouvons faire.

Et je vous pose la question en rappelant la Charte d'Amiens qui ne fixe pas seulement les conceptions sociales du mouvement ouvrier, mais qui en fixe aussi les bases administratives et je vous dis qu'accepter les constitutions que l'on veut nous imposer ce serait violer, supprimer le principe fédéraliste qui est à la base de notre mouvement ouvrier, qui en fait la force et qui est son principal moteur de production. C'est la question que je pose au Congrès. Je reste sur ce terrain, je ne veux pas discuter les à-côtés de la question; je considère que le mouvement ouvrier n'est pas une institution qui doit devenir pour certaines théories un champ d'expériences, mais c'est un mouvement que nous devons développer, tant que les principes sur lesquels il s'est constitué n'auront pas été condamnés par les faits.

Et maintenant, pour terminer, je dirai que l'organisation syndicale n'a jamais été un obstacle à l'accomplissement de certaines actions avec le Parti socialiste.

Chaque fois que les événements ont nécessité une action d'ensemble nous nous sommes réunis, nous avons discuté de cette action, nous en avons déterminé les modalités et nous avons essayé de la réaliser le plus amplement possible. Ce qui a été fait hier peut l'être encore demain. Ce n'est pas à nous qu'il viendra l'idée un peu ridicule de vouloir, dans une période nécessitant une poussée d'action en vue de la transformation ou en vue de la lutte contre la réaction, repousser des forces quelles qu'elles soient qui voudraient s'agglutiner aux nôtres.

Je l'ai dit, nous ne pratiquons pas la soustraction, nous pratiquons l'addition. Quand les circonstances nécessiteront l'association du Parti et de la C. G. T. pour des conquêtes ou pour résister à la réaction, nous les associerons en les additionnant. Ce sera faire le contraire de ce que vous voulez faire.

Je sais aussi (et c'est là le danger, permettez-moi de le dire, pour les socialistes qui ne sont pas assez clairvoyants) que cela ne peut pas faire l'affaire de ceux qui ne veulent s'associer que temporairement avec le Parti socialiste, s'en servir pour des fins personnelles, et qui demain l'exclueront de la répartition des bénéfices de l'action. Mais je ne me préoccupe pas de ces calculs; je reste sur les positions que j'occupe.

Je n'ai jamais été l'ennemi du Parti socialiste. Il n'y a personne qui puisse le dire, encore moins le prouver. J'ai combattu le Parti lorsque les nécessités de l'action ouvrière le voulaient, je dirai demain ce

que je pense de l'action du Parti, si les nécessités de l'organisation ouvrière m'y obligent, mais je resterai dans les mêmes dispositions que celles où on nous a toujours trouvés, je le répète, si les nécessités sociales nous obligeaient à une action d'ensemble.

Je reste dans cette conception et je demande aux congressistes de rester avec nous parce que s'ils adoptaient une autre thèse ce serait, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, une dispersion des forces par les ferments de division qui seraient apportés dans notre milieu. Alors, inutile de parler de possibilité de Révolution puisque nous serions impuissants à la réaliser.

Nous restons ce que nous sommes, et c'est dans cet esprit que je vais vous donner lecture d'une résolution.

Je sais que demain cette résolution sera encore taxée de phraséologie pompeuse, mais par avance je réponds que c'est par définition ce que constitue n'importe quelle résolution, et tant qu'une résolution ne concrétise pas une formule d'action à un moment déterminé, dans des formes déterminées, elle n'est en réalité que de la phraséologie et la vôtre n'est aussi que de la phraséologie.

*Le Congrès extraordinaire d'Orléans, appelé à déterminer l'orientation du syndicalisme et l'action d'avenir de la Confédération Générale du Travail, affirme la continuité de l'action ouvrière et sa fidélité aux conceptions et aux méthodes que l'organisation s'est elle-même définie dans sa complète indépendance.*

*Il rappelle que la motion d'Amiens, issue de l'expérience et acheminée par les Congrès successifs de Limoges, Rennes, Paris, Montpellier, Bourges, ne saurait revêtir un caractère de circonstance, qu'elle n'est pas provisoire, et reste irrévocable.*

*Comme à Lyon, il affirme à nouveau que la motion d'Amiens demeure la charte constitutive du syndicalisme français.*

*Sans réserve, il rappelle que le but révolutionnaire qu'elle définit et qui doit être poursuivi avec toute l'audace et la vigueur que doivent servir les circonstances et les événements sociaux prévus ou imprévus, reste plus que jamais incompatible avec les institutions actuelles, avec le capitalisme et ses expressions politiques.*

*Confirmant sa résolution de Lyon, il affirme la valeur révolutionnaire des conquêtes qui améliorent la vie des travailleurs et les libèrent partiellement de l'insécurité de la servitude, il déclare que parmi les actions immédiates, le Syndicalisme français met au premier plan le contrôle des travailleurs sur l'industrie et le commerce. Effort qui doit arracher au patronat, par l'action directe des travailleurs, une partie de sa puissance, arracher au Pouvoir une part de son autorité et les conduire directement vers les transformations totales et profondes par l'accroissement de leur nombre, le développement de leurs forces et de leurs moyens d'action révolutionnaire.*

*Le Congrès reconnaît que le Conseil Economique du Travail, créé par la C. G. T. et opérant sous sa seule direction est une institution nécessaire à l'œuvre poursuivie.*



*Renouvelant la déclaration de Lyon, le Congrès proclame l'urgence de la Nationalisation industrialisée des industries essentielles et des moyens d'échange, et il demande à toutes les organisations syndicales d'intensifier la campagne engagée et que devra développer la C. G. T.*

*Constatant que cette revendication est maintenant commune aux travailleurs de tous les pays, il demande à la Fédération Syndicale Internationale à laquelle il manifeste toute sa confiance de provoquer une action d'ensemble pour aboutir le plus promptement possible à la réalisation de ce but de transformation sociale et signale que la période révolutionnaire que traverse le monde du travail est des plus propices à l'agitation et à l'action de cette nature.*

*Le Congrès accorde au Bureau International du Travail le mérite fondamental d'être un moyen de faire appliquer aux colonies et petits pays des législations de protection ouvrière imposées par les organisations syndicales dans les pays plus industriellement développés ; il s'attache aux vifs et pacifiques problèmes de la répartition équitable des matières premières.*

*Uniquement pour ces buts et en considération de ce qu'il est un bureau documentaire, la C. G. T. est représentée à cette institution, résolue à défendre et à exiger le respect des principes fondamentaux du syndicalisme international. Au cas de déviation des buts définis ou d'une absence de volonté réalisatrice, la C. G. T. aurait à examiner la continuité de sa représentation qui jusqu'ici fut donnée avec toute l'indépendance et avec la dignité syndicale que les travailleurs organisés sont en droit d'exiger.*

*Le Congrès adresse aux travailleurs des autres pays l'expression de sa sympathie absolue.*

*Aux salariés italiens qui donnent un si digne exemple d'énergie et de volonté, le Congrès exprime sa vive sympathie et ses encouragements.*

*Il traduit à nouveau son indignation à l'égard du gouvernement français, instrument servile de la réaction mondiale et affirme à la Russie révolutionnaire sa complète solidarité.*

*Il demande à la Confédération Générale du Travail d'organiser et de coordonner, d'accord avec l'Internationale Syndicale, une incessante agitation jusqu'à ce que la paix soit totalement rétablie et que la République des Soviets jouisse de toute son indépendance, et que la Russie puisse enfin se gouverner librement comme elle l'entend.*

*Le Congrès reste convaincu que c'est en toute indépendance, dans le respect réciproque de leurs principes particuliers, suivant leur organisation, leur conception, leur tradition, leur génie propre, que les organisations syndicales nationales peuvent réaliser le bloc du prolétariat, vaincre la réaction mondiale et accomplir l'œuvre d'émancipation totale des salariés sans distinguer entre les doctrines, les croyances, les races, les nationalités.*

*Le Congrès invite toutes les organisations syndicales à agir avec vigueur pour l'amnistie pleine et entière. Leur action devra particu-*

lièrement porter sur l'abrogation des lois répressives visant toute expression de la liberté de pensée, la reconnaissance du droit syndical pour tous...

*Pour ces motifs, le Congrès proclame que la base constitutive de la C. G. T., les principes d'autonomie qu'elle a affirmés jusqu'à ce jour, ses méthodes d'action et de réalisation, restent en accord absolu avec les exigences actuelles de la lutte, avec les progrès à réaliser, avec la puissance révolutionnaire à atteindre et à la face du monde entier la C. G. T. proclame à nouveau son idéal de libération économique par la suppression du salariat.*

Voilà, camarades, la résolution que nous vous présentons. Vous êtes ici pour décider, ce ne sont pas des questions de personnes qui doivent vous déterminer; c'est le mouvement syndical, c'est son action qui sont en jeu. Vous répondrez comment vous entendez voir le mouvement syndical se développer, se traduire et matérialiser vos aspirations. Vous direz si nous devons continuer la besogne que nous accomplissons chaque jour. Nous ne vous demandons qu'une chose : c'est de le dire avec netteté, car la netteté seule dissipera les nuages mauvais qui nous couvrent encore. (*Applaudissements.*)

*Le Président.* — Camarades, comme il a été dit tout à l'heure il y a plusieurs motions. J'en ai reçu une aussi du syndicat des Typographes et Imprimeurs de Brive, je vais vous en donner lecture :

*Le Syndicat des Typographes et Imprimeurs de Brive,*

*Considérant que la C. G. T. n'est plus dans la voie du syndicalisme traditionnel, qu'elle s'engage de plus en plus dans celle d'un évolutionnisme dont les étapes successives ne deviendront un fait qu'autant que le capitalisme aura pu en éluder les plus graves conséquences pour ses tenants et qu'il s'ensuivra des améliorations plus apparentes que réelles, qu'il y a là, pour la classe ouvrière, une sorte de mirage perpétuel;*

*Considérant, d'autre part, que la cause principale de l'impuissance de la classe ouvrière à prendre en mains la gestion de la collectivité réside dans l'insuffisance de ses connaissances techniques et administratives, que par ailleurs l'esprit fédéraliste qui a présidé à l'organisation matérielle des divers organismes syndicaux est négligé ou combattu sur le terrain de l'éducation syndicaliste et de la préparation des individus au rôle qu'ils doivent jouer comme administrateurs et comme producteurs;*

*Incite le Congrès d'Orléans:*

*1° A orienter à nouveau la C. G. T. dans la voie de l'action directe, tant pour la réalisation de buts limités que pour arriver à la disparition du salariat et, conséquemment, à abandonner toute collaboration avec les organismes bourgeois ou gouvernementaux, nationaux ou internationaux;*

*2° A organiser le syndicalisme en vue de son but, qui est l'émanipation de la classe ouvrière, et d'en faire un organisme économique et social homogène susceptible de prendre, dans le minimum de temps, la direction administrative et industrielle du pays. Dans ce but, propose la création:*

*a) Dans chaque syndicat et dans chaque fédération de métier ou d'industrie, de commissions techniques ayant pour but l'étude des ressources de toutes sortes et du fonctionnement de chaque métier ou industrie;*

b) *Dans chaque union locale et dans chaque union départementale, de commissions intersyndicales locales et départementales dont la tâche sera d'étudier l'ensemble des ressources de la localité et du département, ainsi que le fonctionnement des diverses industries de leur ressort et les rapports qu'elles pourraient avoir avec les ressources et les industries de la région;*

c) *D'une commission nationale économique chargée de centraliser tous les renseignements concernant tous les organismes sus-nommés et d'établir un plan d'organisation générale du travail ainsi qu'un système d'échange des matières premières et produits, tant dans l'intérieur du pays qu'avec les autres nations;*

d) *De créer dans le même esprit des commissions techniques au sein des organisations de fonctionnaires, dans le but d'établir un système administratif adéquat au but poursuivi.*

*Tous ces organismes composés d'éléments pris dans le sein des organisations de la C. G. T. et placés sous l'égide de celle-ci qui coordonnera leurs travaux.*

*Le double but exposé dans cet ordre du jour étant:*

1° *de rassembler une documentation générale et d'élaborer sur un plan syndicaliste et fédéraliste une organisation sociale s'inspirant de l'idéal ouvrier;*

2° *de mettre le plus possible de camarades à même de se familiariser avec le fonctionnement des rouages nécessaires à cette organisation sociale, sans préjudice de la besogne d'éducation qui doit se poursuivre partout.*

*Syndicat des Typographes et Imprimeurs de Brive:*

*Le secrétaire: MIRAT.*

Je crois que c'est plutôt une indication qu'une résolution de Congrès.

Vous avez entendu aussi la motion du camarade Verdier, ainsi que celle d'un camarade de la Vienne, le camarade Audinet.

AUDINET. — Camarades, j'avais proposé une motion, non pas pour fondre les deux blocs en un seul, mais dans le but de les faire accorder ensemble. Je constate à l'heure actuelle que ces deux blocs sont nettement séparés, qu'ils sont en face de deux motions séparées et, en conséquence, je déclare que ne pouvant mettre d'accord ces deux blocs je retire ma motion.

*Le Président.* — Il reste une motion Verdier, une motion du syndicat des Typographes et Imprimeurs de Brive...

JACOB. — Je retire la motion du syndicat des Typographes et Imprimeurs de Brive.

*Le Président.* — Nous restons donc avec trois motions : motion Verdier, motion minoritaire Mayoux, Tommasi et Godonnèche, et motion du bureau de la C. G. T. C'est dans cet ordre qu'on doit voter, je vous demande de remplir les cartes.

Voici une motion :

*Nous demandons qu'il soit précisé avant le vote que toutes les motions sont mises aux voix à la fois et que chaque congressiste sera invité à indiquer sur son bulletin de vote à quelle motion il donne sa voix.*

... Il y a donc une motion du Bureau confédéral, une motion des syndicaux minoritaires et une motion Verdier.

Je dis pour le Bureau confédéral, que nous, majoritaires, nous demandons à nos adhérents d'exprimer leur vote sur le carton vert; que les autres s'arrangent avec le carton blanc pour signifier sur quelle motion ils se prononcent.

Voici les noms des membres de la Commission de scrutateurs : CATTAN, ROUBAUD, CHAVEROT, VERDIER, COUDUN, CNUDE, MAILLY, CHÉREAU, DASSE.

Camarades, je donne la parole au délégué des Trade Unions anglaises pour nous apporter le salut de ses camarades anglais.

J.-B. WILLIAMS. — A cause des complications qui probablement vont être soulevées par la dispute entre les mineurs et le gouvernement, il a été impossible à mon collègue J.-H. Thomas de quitter l'Angleterre parce que l'Union qu'il représente (j'entends les cheminots) sera une des premières à se trouver comprise dans l'agrandissement ou la prolongation de la dispute. Il vous envoie ses regrets et espère dans un temps prochain vous apporter personnellement ses saluts fraternels.

Notre Comité parlementaire, néanmoins, a senti qu'il ne fallait pas briser la continuation de notre délégation fraternelle, et une fois de plus j'apporte les fraternelles salutations des syndiqués anglais à nos camarades français et les assure de notre sincère détermination de travailler avec eux en parfaite harmonie pour l'émancipation des travailleurs que nous représentons.

Depuis que notre Congrès a envoyé sa première délégation en 1918, le nombre de ses adhérents a passé de 4 millions et demi à 6 millions et demi.

La guerre récente a obligé beaucoup de gens à prendre sur la vie une vue plus large; au lieu de se contenter de travailler pour les autres, ils se demandent pourquoi ils ne travailleraient pas beaucoup plus pour eux-mêmes. Au lieu d'être gouvernés, ils demandent pourquoi ils ne gouverneraient pas.

Avec la vie chère et la probabilité d'une augmentation nouvelle, ils sont anxieux de savoir si ce sont là les fruits de la victoire et en quelle manière ils ont obtenu plus de liberté, où un pays pouvait convenir à ses héros.

Durant la guerre, les financiers ont pris avantage des besoins de la nation pour faire de grandes fortunes. Maintenant que la guerre est finie, les mêmes financiers prennent avantage des besoins des vainqueurs et des vaincus pour grossir encore leur bien mal acquis.

Nous croyons que si les travailleurs étaient choisis en nombre suffisant pour constituer le gouvernement de notre pays, les souffrances qu'ils ont endurées et les horreurs qu'ils ont vues durant la guerre seraient suffisantes pour assurer que la guerre cesserait d'être le sport des financiers et que prochainement le prolétariat mettrait en pratique la machinerie nécessaire pour obtenir et maintenir une paix véritable.

Aucun progrès réel n'est pratiquement possible pendant qu'il reste les résultats de la guerre.

L'argent, qui n'a de valeur que pour acheter les choses nécessaires à la vie, est contrôlé sinon monopolisé par les financiers dans tous les pays. Les financiers, dans chaque pays, sont encore contrôlés par un cercle international de financiers. Pendant que ce cercle existe, il peut dicter la valeur de l'argent dans chaque pays, et ainsi nous voyons l'argent qui, comme moyen d'échange, devrait avoir une valeur fixe, monter et descendre au gré des gros bonnets du monde financier. Par exemple, cette année, en juillet, il était possible de payer à Genève avec un écu français, et la valeur de cette pièce était égale à une pièce de cinq francs suisses, mais aussitôt la frontière repassée, l'écu français perdait la moitié de sa valeur.

En Hongrie, avant la guerre, la valeur de la couronne était juste au-dessus de la valeur du franc. En juin, cette année, la couronne hongroise est tombée à la valeur d'un demi-sou.

La plupart des pays emploient de la monnaie de papier. Le papier est fait de toutes sortes de choses; le meilleur est fait de chiffons, et cependant nous trouvons du papier qui varie en valeur selon ce qui est imprimé dessus. Comme moyen d'échange, il est contrôlé et manipulé par le cercle des financiers.

Des cercles ont été rompus avant aujourd'hui, et un des principaux objectifs des travailleurs doit être de rompre le cercle des financiers qui lie les efforts des travailleurs et oppriment les pauvres de tous les pays.

Ce n'est pas une petite tâche, mais elle peut être accomplie. De plus grandes choses ont été faites par l'effort organisé. Il y aura sans doute beaucoup d'obstacles à surmonter, mais nous savons que la course n'est pas toujours gagnée par le plus agile, mais par ceux qui sont déterminés à atteindre un certain but et ne seront pas satisfaits qu'il ne soit atteint.

Nous avons devant nous un but défini, le bien-être des prolétaires du monde entier, et plus nous serons unis internationalement, plus nous serons près de réaliser la paix sur la terre par la bonne volonté de tous les hommes. (*Applaudissements.*)

LAURENT. — Camarades, je crois être l'interprète du Congrès en remerciant notre camarade Williams des paroles de bienvenue qu'il nous apporte.

La classe ouvrière anglaise se trouve à un tournant décisif de son histoire. Les mineurs vont engager contre le capitalisme de Grande-

Bretagne une bataille gigantesque; nous demandons à notre camarade Williams de leur porter notre salut fraternel, nos encouragements et nos vœux pour le succès de la grande bataille qu'ils engagent.

*Le Président.* — La camarade Chevenard demande la parole dix minutes pour faire entendre la voix des femmes.

CHEVENARD. — Camarades, je m'excuse auprès du Congrès de venir, malgré l'heure tardive et les travaux qui nous restent encore à faire, prendre la parole ici.

Mais j'ai cru avoir pour devoir de faire entendre la voix des femmes et de dire à nos camarades leurs aspirations. Tous ceux qui sont venus à ce Congrès, tous ceux qui ont pris la parole ont pour moi le même but : arriver à la Révolution sociale, renverser le vieil édifice en prenant des chemins plus ou moins détournés, étape par étape.

Camarades, je tenais à vous dire qu'il me semble qu'on oublie, quand on parle de renverser le vieil édifice social, qu'il s'appuie encore solidement sur un pilier, et ce pilier ce sont les femmes. Il me semble en effet impossible que nous puissions mener à bien une Révolution sociale si nous n'avons pas avec nous les femmes.

Camarades, c'est un appel très bref que je viens faire ici en prenant pour exemple ce qui s'est fait à notre Union départementale du Rhône qui a créé la Ligue Féminine d'Action syndicale, et je vais demander au Congrès, en m'adressant tout d'abord à toutes les Unions départementales, de faire le même geste.

La Ligue Féminine d'Action Syndicale réunit une fois par mois tous les membres femmes appartenant aux organisations syndicales, et cela sous la présidence d'un des secrétaires de l'Union Départementale, considérant que les femmes n'ont peut-être pas encore l'éducation syndicale qu'il leur faudrait et pourraient peut-être dévier de leur chemin. J'appuie mes déclarations sur celles qu'ont faites eux-mêmes nos camarades étrangers. Vous avez pu entendre comme moi qu'ils ont tous, ou à peu près, dit qu'il y avait chez eux des organisations catholiques; j'en sais quelque chose, j'ai lutté pour ma part pour démolir ces organisations catholiques de femmes de trois et quatre mille membres.

Dans ces ligues féminines, il est fait spécialement de l'éducation, et nos camarades présentes à ces ligues vont ensuite reporter dans leurs organisations respectives l'éducation qui leur a été donnée.

Je dis que les grands mouvements de grève nous ont prouvé plus que jamais qu'on avait besoin de l'appui de la femme. Je remercie ici nos camarades lyonnais cheminots et autres qui, dans les réunions corporatives, ont amené leurs compagnes; je dis qu'il faut que cet exemple soit suivi par tous, il faut absolument que les femmes apportent au moins, par l'éducation que nous leurs aurons donnée, l'appui et la consolation qui vous sont indispensables dans les grandes luttes qui seront engagées.

Vous le savez pour un grand nombre d'entre vous; ceux qui ont

des compagnes éduquées, tant mieux, parce qu'ils ont su faire leur devoir, mais ceux qui ont à combattre en dehors et dans l'intimité familiale savent combien il est nécessaire que la femme soit éduquée. Ils savent, quand une grande grève est engagée, quand on est obligé de subir la grande lutte, combien la bataille est pénible quand la femme leur dit: « Les enfants ont faim, je n'ai pas le courage de supporter cette misère! » Combien la lutte sera plus aisée quand la femme vous dira: « Va à la tâche, je supporterai ta misère, je partagerai ta misère et ta tâche avec toi! »

Je demande au Bureau confédéral d'envoyer une circulaire à toutes les Unions Départementales leur demandant d'entreprendre l'organisation de ligues, féminines semblables à celles qui existent dans le Rhône et qui ont déjà donné des résultats. Du reste, si je suis à cette tribune, c'est grâce à l'aide apportée dans la lutte par nos camarades du Rhône, que je remercie. Il y a en effet des camarades femmes qui vont dans presque tous les syndicats; que nous allions à l'Union du Rhône, au syndicat du Bâtiment, à l'Habillement, nous sommes toujours respectées et les bienvenues.

Quand cette formule sera réalisée, il y aura un grand pas de fait et la Révolution sera réalisée demain parce que tous les membres y participeront.

*Le Président.* — Voici les résultats du vote:

|                                |            |
|--------------------------------|------------|
| Motion Bureau confédéral ..... | 1.479 voix |
| Motion minoritaire .....       | 602 —      |
| Motion Verdier .....           | 44 —       |
| Abstentions .....              | 83         |

Il se peut qu'au contrôle quelques voix soient de part et d'autre rayées ou ajoutées, mais le fait brutal ne peut être changé.

Après pointage et rectification des votes, sur la demande des syndicats intéressés, le résultat définitif des votes est le suivant:

|                                |            |
|--------------------------------|------------|
| Motion Bureau confédéral ..... | 1.515 voix |
| Motion minoritaire .....       | 552 —      |
| Motion Verdier .....           | 44 —       |
| Abstentions .....              | 83         |
| Non votants .....              | 52         |

## Les modifications aux Statuts

*Le Président.* — Il y a maintenant la question des statuts. J'ai reçu une motion dont je vais vous donner lecture:

*Les délégués soussignés, au nom des syndicats qu'ils représentent, soumettent au Congrès la proposition suivante:*

*Vu l'importance des modifications à apporter aux statuts confédéraux,*

*Considérant :*

1° *Que de nombreux délégués ne peuvent assister que jusqu'à ce soir aux délibérations du Congrès et qu'un bon nombre ont déjà quitté les assises du Congrès;*

2° *Que la discussion sur ces modifications ne peut avoir lieu en quelques heures;*

*Le Congrès décide de renvoyer les dites modifications au prochain Congrès confédéral qui doit avoir lieu à Lille, en septembre 1921.*

*Néanmoins, le Congrès considère que les syndicats pourront soumettre leur point de vue sur les modifications à apporter aux statuts de la C.G.T.*

RIVOLLIER (Verriers de Saint-Etienne); RICHARD (Verriers de Veauche); ROBERT (Textile de Saint-Etienne); JURY (Arsenal de Roanne); GERVASON (Habillement de Grenoble, Papetiers de Tullins, Textile de La Tour du Pin, Chaussures de Sillans); MONTMAYEUX (Mineurs de La Mure et de Communay, Typographes de Grenoble); JOUTEAU (Bâtiment et Ameublement de Chauvigny); GENEVEY (Bâtiment et Alimentation de Grenoble, Métaux de Rive, Bâtiment de La Tour-du-Pin); AUTANT (Auteurs dramatiques); DIEU (Métaux de Saint-Etienne, de Thiers, de Sucy-le-Comtal, du Chambon-Feugerolles, Coiffeurs de Saint-Etienne); PERRIER (Métaux de Grenoble, de Domène, d'Apprieu, de Charavines, Employés de Commerce de Grenoble); GUICHARD (Chaussure de Grenoble et d'Izeaux, Gan-  
liers de Grenoble, Métaux de Tullin-Furès); BRIOLLET (Menuisiers de la Seine); FORGER (Peintres de la Seine); PETIBON (Plombiers de la Seine); LAVIT (Métaux de Toulouse).

Camarades, on a nommé une Commission; elle a travaillé et a désigné un rapporteur.

S'il y a des délégués qui sont partis, ils n'ont pas rempli leur devoir parce que le Congrès n'est pas fini.

Donc, je donne la parole au camarade Roux, rapporteur de la Commission de révision des statuts.

Roux. — Camarades, dès l'ouverture de ses assises, le Congrès a nommé une Commission de révision des statuts; les camarades m'ont désigné comme rapporteur de cette Commission et, devant le Congrès, je vais exposer ce qui fut décidé par la majorité de la Commission de révision.

Il reste comme toujours la souveraineté du Congrès pour décider, soit la discussion, soit le rejet ou l'adoption des modifications.

Il a été soumis à la Commission vingt-neuf propositions diverses. La Commission n'a pas cru devoir les retenir toutes; néanmoins, quelques commentaires sont indispensables avant la lecture des modifications à apporter aux statuts par la Commission.

La première question qui fut retenue est celle relative à la demande de nos camarades femmes en ce qui concerne l'éventualité de la création de délégués à la propagande. Ces camarades demandaient, avec juste raison que, si le Congrès l'acceptait, une nomination soit faite en principe aujourd'hui sur les délégués à la propagande et



que dans ce cas il puisse y avoir une place réservée aux camarades femmes. Je vous expliquerai tout à l'heure quel est l'additif que nous avons fait à l'article 8 des statuts; il ressort de cette adjonction que dans l'esprit de la Commission et dans sa décision, une place sera réservée à une camarade femme.

Une proposition était faite par nos camarades des Métaux de Saint-Etienne demandant qu'au Comité Confédéral National, seuls les délégués des Unions départementales aient le droit de participer aux travaux avec voix délibérative. La majorité de la Commission a repoussé cette demande.

Plusieurs organisations, les Transports, les Mineurs, le Livre demandaient qu'en cas de grève ayant un caractère général il soit procédé à un referendum. La Commission a pensé que pour des mouvements d'ensemble ayant ce caractère, il peut se faire que ce referendum soit inopiné et en tout cas n'apporterait pas une décision rapide pour le déclenchement d'un mouvement semblable. Nous indiquons que les articles 20<sup>e</sup> et 21, qui sont parus dans la *Voix du Peuple* de septembre avec une légère modification, dont je vous donnerai lecture tout à l'heure, peuvent permettre à ces camarades d'avoir satisfaction.

Enfin, nous avons eu une demande de nos camarades de la Vienne relativement à la représentation des minoritaires au sein de la Commission administrative de la C. G. T.; celle-ci n'a pas été retenue par la Commission de révision des statuts, attendu qu'en raison de la pluralité des tendances il nous était difficile de déterminer la part qui aurait pu revenir à chacune d'elles et même de déterminer la quantité de tendances pouvant être représentées au sein de la Commission administrative. J'indique aussi que le Congrès est souverain.

Il reste dans les statuts le droit imprescriptible pour les Unions Départementales et les Fédérations de proposer, au moment des élections à la Commission administrative, des candidatures; ces candidatures seront transmises aux organisations appelées à déterminer le vote, pour qu'au prochain Comité National les camarades puissent voter sur les candidatures présentées.

Voilà les commentaires avant la lettre que j'avais à faire au nom de la Commission de révision des statuts, et si vous me le permettez, je puis vous donner rapidement lecture des adjonctions, des textes modifiés qui sont dans les statuts parus dans la *Voix du Peuple* de septembre 1920.

Dans le chapitre 2 (Administration), la Commission propose l'adjonction suivante à l'article 4, paragraphe 2:

Le Comité confédéral national établit les projets de budget et contrôle les recettes et dépenses; les rapports financiers lui sont soumis et publiés dans la *Voix du Peuple*.

Sur cette adjonction il ne peut y avoir de graves discussions.

Je crois que pour la clarté de cette discussion, en raison des modifications apportées, le Président pourrait les mettre aux voix chaque

fois que l'explication est donnée et si les camarades n'apportent aucune controverse sur les modifications qui leur sont soumises.

*Le Président.* — Je mets aux voix l'adjonction...

**DIEU.** — A l'ouverture de ce Congrès on a posé la question des statuts; j'ai dit qu'il ne fallait pas de nouveau empêcher les syndicats de se prononcer; on voulait procéder à la nomination d'une Commission, exactement la même qui avait été nommée au Comité Confédéral National, c'est-à-dire composée de secrétaires d'Unions et de Fédérations.

Or, j'estime qu'à l'heure actuelle les statuts sont la question la plus importante de la C. G. T., attendu qu'il y a des questions d'autonomie qui sont posées ainsi que des questions d'administration confédérale.

J'estime que nous n'avons pas le temps de les discuter et je maintiens la proposition que j'ai émise. Je demande qu'on se prononce.

**Roux.** — Ce que dit Dieu peut être retenu en partie par le Congrès et soumis, si vous le voulez, au prochain Comité National, mais il y a des points qui ne souffrent aucune discussion et qui peuvent être admis par le Comité.

A la Commission des statuts (ceux qui tout au moins y ont assisté parce qu'il y a des camarades qui n'ont pas cru devoir se déranger), Lenoir, Roueste, Savoie, Milan, Guinchard, Cassin, Million, Désarmenien, Perrot, Lorduron et moi-même avons assisté à cette modification et avons procédé à d'autres modifications.

**DIEU.** — Pour la résolution qui a été déposée au bureau, je ne sais si c'est Bidegaray qui ne l'a pas lue en entier ou si c'est un camarade qui ne l'a pas recopiée en entier, mais il manque deux paragraphes; je vais vous en donner lecture:

*Le Comité confédéral national devra, en tenant compte des desiderata des syndicats, établir un projet qui sera soumis aux syndicats au moins deux mois avant le Congrès de la C. G. T. de 1921.*

*Une journée du Congrès de 1921 sera réservée strictement à la discussion des modifications à apporter aux statuts confédéraux.*

Je dis que ce n'est pas en deux heures qu'on peut en discuter.

**Roux.** — Le Congrès peut bien dire s'il veut que nous en discussions ou s'il décide que nous renvoyons cela au Comité Confédéral National.

Si vous renvoyez cela au prochain Congrès, vous êtes dans l'obligation de vous prononcer en ce qui concerne les cotisations.

**POTTIER.** — Je sais qu'il existe une Commission des conflits; je voudrais bien que la prochaine fois, quand les statuts vont être modifiés définitivement, on délimite le champ de recrutement des Fédérations afin que les conflits qui existent ne soient plus.

**ROUX.** — Voulez-vous que nous examinions ce soir les statuts en détail, ou simplement émettre un vote de principe sur quelques indications complémentaires que j'aurai à vous fournir, et renvoyer, non pas au prochain Congrès qui ne se tiendra que dans un an, mais au prochain Comité National le complément définitif des modifications aux statuts?

**JOUHAUX.** — Il est évident qu'il peut paraître à beaucoup de délégués un peu fatigant d'aborder à l'heure actuelle les modifications aux statuts, mais il ne me paraît pas possible de renvoyer à un prochain Congrès les modifications qui doivent être apportées; tout au plus peut-on accepter que des votes de principe soient émis, laissant au Comité Confédéral National le soin d'examiner dans leurs détails les modifications aux statuts.

Il importe que vous permettiez à la C. G. T. de faire face au travail que vous lui demandez. Vous voulez de l'action, vous voulez de l'agitation, vous voulez de la propagande? Eh bien! cela ne peut se faire avec le budget actuel de la C. G. T. Il faut, par conséquent, que vous fournissiez à la C. G. T. les moyens de faire face aux nécessités devant lesquelles elle se trouve et se trouvera.

C'est pourquoi je demande au Congrès, non pas d'examiner en détail des questions aussi minutieuses et aussi complexes que les statuts, mais tout au moins d'émettre sur les points principaux des votes de principe qui soient des indications avec lesquelles le Comité Confédéral National pourrait obtenir les moyens propres à lui permettre de faire face aux nécessités. C'est ce que nous vous demandons; si vous vous y refusez, c'est bien simple, nous continuerons à examiner, nous continuerons à préparer et nous serons dans l'impossibilité absolue de faire tout travail positif. Il faut choisir, et je vous demande instamment de choisir pour la méthode qui permettra à la C. G. T. d'accomplir la besogne que vous lui demandez.

**MYE.** — Camarades, j'estime que pour faire quelque chose de convenable nous n'avons pas eu le temps dans nos syndicats d'étudier complètement les modifications qui sont apportées aux statuts.

Pour cela, je suis d'accord avec Jouhaux lorsqu'il dit qu'en effet il faudrait changer certains points et surtout au point de vue financier, mais je demande au Congrès de se prononcer pour un referendum envoyé à chaque syndicat, referendum qui fixerait un délai très court si vous voulez, mais tout au moins chaque syndicat pourrait répondre et donner son avis, car je prétends, pour ma part, qu'il m'est impossible de pouvoir donner un avis qui n'a pas été discuté par mon syndicat, pas plus que par ceux que je représente.

Par conséquent, je demande au Congrès d'accepter un referendum aux syndicats et alors nous serons fixés. Nous n'aurons pas à tenir compte de ceux qui ne répondront pas, mais ceux qui répondront donneront leur avis pour ou contre les modifications apportées et pour celles apportées par la Commission du Congrès.

*Le Président.* — Camarades, je crois que la question du referendum est trop difficile à réaliser, et que la proposition de Jouhaux est la plus sérieuse et la plus acceptable pour que la C. G. T. puisse vivre.

Je demande au rapporteur de nous donner lecture des grandes lignes du projet de modification et que vous donniez l'ordre au prochain Comité National de ratifier ou plutôt de mettre au point les détails d'application de ces statuts.

Roux. — Camarades, je vais insister une fois de plus. Je suis surpris; autrefois, le système de referendum n'était pas en odeur de sainteté dans nos organisations syndicales, et aujourd'hui on l'invoque pour peu de chose; je ne parle pas de la totalité des modifications aux statuts, mais des moyens à donner à la C. G. T. pour la propagande.

Je sais bien que les grosses cotisations ne sont pas en honneur en France; on n'aime pas payer de grosses cotisations, néanmoins je crois que les syndicats auront toutes les garanties nécessaires puisque leurs représentants des Unions Départementales et des Fédérations assistent aux Comités Confédéraux Nationaux.

Si vous me le permettez, je vais vous lire les adjonctions sur lesquelles il vous sera possible, sans engager l'avenir sur la grosse question qui paraît préoccuper tous les congressistes, c'est-à-dire les articles 20 et 21 qui prévoient les cas de grève générale, de prendre une décision.

Les autres modifications peuvent être acceptées en principe et le Comité National prochain, et non pas le Congrès — vous déterminerez ce que vous voudrez — aura à mettre en application la décision de ce jour.

Permettez-moi de lire et après vous vous prononcerez.

*Le Président.* — Etes-vous d'accord pour entendre la lecture des modifications ?

Roux. — Première adjonction, article 4, paragraphe 2:

Le Comité confédéral national établit les projets de budget et contrôle les recettes et dépenses. Les rapports financiers lui seront soumis et publiés dans la *Voix du Peuple*.

DIEU. — Camarades, le camarade Jouhaux pose une question concernant les cotisations. Je suis d'accord avec lui pour discuter cette question, mais où je ne suis pas d'accord, c'est pour renvoyer les modifications aux statuts au Comité Confédéral National parce qu'une proposition est émise par mon organisation qui tend justement à la modification de l'administration confédérale.

En effet, dans la lettre du camarade qui nous donne un aperçu du vote du Comité Confédéral National sur le Rapport moral, il y a un parallèle entre les votes émis par les Fédérations et ceux émis par les

Unions Départementales. Il y a là une chose illogique parce que vous voyez un chiffre de 20.000 voix contre le Rapport moral pour les Unions Départementales et un chiffre de 300.000 pour les Fédérations. Vous voyez cet illogisme.

Si nous devons discuter les modifications aux statuts, j'estime que ce n'est pas le Comité Confédéral National, avec sa même représentation, qui doit les discuter, d'autant plus que la question du journal est posée...

JOUHAUX. — Camarades, la question que vient de poser notre camarade Dieu n'est pas en discussion et ne peut pas être présentée en discussion. Dieu s'aperçoit aujourd'hui que les organisations syndicales ont à la C. G. T. une double représentation. Il y a bien longtemps que nous l'avons dit et que nous nous sommes expliqués sur les raisons de notre constitution qui part du fait que notre mouvement ouvrier n'est pas seulement un mouvement revendicatif, corporatif, mais qu'il est aussi un mouvement social. Cela ne peut pas être discuté à l'heure actuelle, parce que ce n'est pas même une séance d'un Congrès qui pourrait solutionner la question.

Il s'agit ici, je le répète encore une fois, de savoir si le Congrès va donner à la C. G. T. le moyen de faire son action.

Vous parlez de modifications aux statuts; vous semblez avoir peur d'une modification à l'article 21 alors que vous demandez la représentation proportionnelle; vous avouerez qu'il y a là un de ces illogismes qui vous condamnent une fois de plus.

Nous vous demandons simplement de donner des indications de principe qui permettront au Comité Confédéral National de donner à la C. G. T. les moyens de vivre. Oh! j'entends bien qu'on dit : « Il faut consulter les syndicats et même les syndiqués! »

Eh bien ! disons-le franchement et sans distinction de tendances, quand dans un syndicat il s'agira de discuter une augmentation de la cotisation, l'unanimité se fera contre cette augmentation; c'est pour quoi nous disons au Congrès qui est, à l'heure actuelle, la représentation des syndicats, mais une représentation débarrassée de l'ambiance d'égoïsme personnel, nous demandons au Congrès de se prononcer, pour que nous puissions contribuer à développer notre propagande. C'est tout ce que nous vous demandons. Si vous vous y refusez, je le répète encore une fois, nous continuerons à marquer le pas sur place et vous ne vous plaindrez pas. Dans les Unions départementales, dans les Syndicats et les Fédérations, si la propagande de la C. G. T. ne correspond pas à vos besoins, c'est vous qui en assumerez la responsabilité, et il est bon qu'ici cette distinction soit faite et établie.

Roux. — Camarades, il reste au Congrès, avant de vous donner lecture de ce que vous voudrez bien entendre, la souveraineté de renvoyer les modifications aux statuts ou au prochain Congrès ou au prochain Comité National. Quand le Congrès se sera prononcé sur le renvoi aux assises confédérales ou simplement au Comité National, je vous

demanderais, au nom de la Commission de révision des statuts, que vous acceptiez au moins le principe de l'augmentation du prix du timbre.

*Le Président.* — Je mets aux voix le renvoi soit au Comité National, soit au prochain Congrès.

Que ceux qui sont d'avis de renvoyer les modifications aux statuts au prochain Comité Confédéral le manifestent en levant la main.

*La proposition est adoptée.*

*Le Président.* — J'ai également à présenter une modification aux statuts au nom du syndicat de l'Enseignement du Finistère :

« La C. A. de la C. G. T. est élue pour deux ans et renouvelable par moitié tous les ans. Les membres sortants ne sont pas immédiatement rééligibles. »

Ceci dans le but de supprimer l'immovibilité des fonctionnaires confédéraux.

Il est bien entendu que nous sommes d'accord pour le renvoi au prochain Comité Confédéral National.

Maintenant, je vous demande de vous prononcer sur le principe de l'augmentation de la cotisation.

*Le principe est adopté à la majorité.*

*Le Président.* — Je vais vous donner lecture d'une communication que vient de me faire parvenir le délégué du syndicat des Ebénistes de Montauban :

Le Syndicat des Ebénistes de Montauban signale au Congrès la situation faite à l'un de ses adhérents, le camarade Chanabe.

Le camarade Chanabe, embarqué avec toutes les autorisations nécessaires sur un bateau de rapatriement de prisonniers russes parti de Marseille, a été enlevé, avec un camarade russe, à bord du dit bateau et interné au camp de concentration de Sirkdji, près de Constantinople.

Le Syndicat des Ebénistes de Montauban demande au Congrès de protester contre cet acte de violence et arbitraire et de s'entremettre pour obtenir la libération de Chanabe.

*Le délégué.* B. VIDAL.

MERRHEIM. — Où faut-il aller pour s'entremettre?

*Le Président.* — Je demande au Congrès où faut-il s'adresser pour sauver ce camarade?

Je propose que le Congrès, dans un élan unanime, donne mandat au Bureau Confédéral pour intervenir immédiatement auprès du Gouvernement pour obtenir la libération de ce camarade.

*La proposition est adoptée.*

*Le Président.* — Camarades, avant de lever la séance, je me permets de vous donner mon impression.

J'étais venu ici, comme beaucoup de camarades, avec l'impression d'assister non seulement à des colloques, mais quelquefois à des batailles;—cela prouve que tous les orages annoncés se sont bien calmés parce que tous, je le comprends maintenant, nous avons le souci de faire autre chose que de nous disputer et de nous calomnier.

Les assises de ce Congrès qui se sont passées dans un calme vraiment au-dessus de toute espérance me permettent de conclure que tout esprit syndicaliste, chez nous, n'a pas encore exclu la nécessité de l'union pour l'action.

Je vous demande à tous, aussi bien pour fêter le Congrès que pour fêter les aspirations, de nous séparer au chant de *l'Internationale*.

(*On chante l'Internationale et la minorité crie: « Les Soviets! les Soviets! etc... »*).

*Le Président.* — Je déclare le Congrès clos.

La séance est levée à 7 h. 30.

---

## RESULTAT DÉFINITIF DU VOTE SUR LE RAPPORT MORAL

Après pointage et rectification des votes, sur la demande des syndicats intéressés, le résultat définitif des votes est le suivant:

|                   |            |
|-------------------|------------|
| Pour .....        | 1.485 voix |
| Contre .....      | 658 —      |
| Abstentions ..... | 54         |
| Non votants ..... | 43         |

# RÉSULTAT DES VOTES

## FEDERATION DE L'AGRICULTURE

*Délégué fédéral: HODÉE*

| DÉLÉGUÉS               | ORGANISATIONS                        | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp. moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|------------------------|--------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Lauvernet</i> ...   | Ouv. agricoles (Aix) .....           | 80                    | c.                                  | maj.                              |
| <i>Lescalié</i> .....  | Ouv. agricoles (Aigues-Mortes) ...   | 230                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Lescalié</i> .....  | Ouv. agricoles (Aigues-Vives) .....  | 142                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Lescalié</i> .....  | Ouv. agricoles (Aimargues) .....     | 200                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Hodée</i> .....     | Ouv. agricoles (Arles-sur-Rhône)..   | 650                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Maffre</i> .....    | Ouv. cultivateurs (Armissau) ....    | 30                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Hervier P.</i> ...  | Bûcherons, trav. agric. (Aubigny).   | 110                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bernard G.</i> ...  | Vignerons (Avenay) .....             | 60                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bernard G.</i> ...  | Vignerons (Avize) .....              | 44                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bernard G.</i> ...  | Vignerons (Ay) .....                 | 300                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Lillette</i> .....  | Ouv. agric. (Bailly-Romainvilliers). | 57                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Grimaud</i> .....   | Ouv. agricoles (Beaucaire) .....     | 300                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Lescalié</i> .....  | Ouv. agricoles (Beauvoisin) .....    | 150                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Lescalié</i> .....  | Ouv. agricoles (Bellegarde) .....    | 160                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Miremont</i> ....   | Ouv. agricoles (Benesse-Mareanne).   | 180                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Roland Félix.</i>   | Ouv. agricoles (Bessan) .....        | 200                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Lasserre</i> .....  | Cultivateurs, terrassiers (Béziers). | 200                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Villa</i> .....     | Résiniers (Biscarosse) .....         | 180                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bernard G.</i> ...  | Vignerons (Bouzy) .....              | 50                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Hervier P.</i> ...  | Bûcherons (Brouillammonplou) ...     | 50                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Allard</i> .....    | Jardiniers (Brunoy) .....            | 11                    | c.                                  | min.                              |
| <i>Hodée</i> .....     | Ouv. agricoles (Chailluy-Sermoise).  | 60                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bondoux</i> .....   | Bûcherons (Champvert) .....          | 70                    | c.                                  | min.                              |
| <i>Lillette</i> .....  | Ouv. agricoles (Châtenay-s.-Seine).  | 100                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bernard G.</i> ...  | Bûcherons (Cheminon) .....           | 60                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Lillette</i> .....  | Ouv. agricoles (Chenoise) .....      | 140                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bernard G.</i> ...  | Vignerons (Chouilly) .....           | 80                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Leroux Eug.</i> ... | Bûcherons (Coye) .....               | 60                    | c.                                  | absi.                             |
| <i>Fabres A.</i> ...   | Ouv. agricoles (Coursan) .....       | 100                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Hodée</i> .....     | Bûcherons (Cuffy) .....              | 60                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Roland F.</i> ...   | Vignerons (Cumières) .....           | 50                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Maffre</i> .....    | Ouv. agricoles (Cuxac) .....         | 50                    | p.                                  | Verdier                           |
| <i>Vuillaume</i> ...   | Bûcherons (Dôle) .....               | 120                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Villa</i> .....     | Mélayers, cultivateurs (Donzacq)..   | 100                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Lillette</i> .....  | Ouv. agricoles (Fontenay-Trésigny)   | 80                    | p.                                  | maj.                              |



| DÉLÉGUÉS         | ORGANISATIONS                                                 | Nombre<br>d'adhésions | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp <sup>l</sup> moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolutions |
|------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------|
| Roland F. ...    | Ouv. agricoles (Fontveille) .....                             | 80                    | p.                                              | maj.                               |
| Fraisse A. ...   | Ouv. agricoles (Frontignan) .....                             | 110                   | p.                                              | maj.                               |
| Grimaul ...      | Ouv. agricoles (Garons) .....                                 | 70                    | c.                                              | min.                               |
| Roland F. ...    | Ouv. agric. (Germigny-L'Exempl.) ..                           | 45                    | p.                                              | maj.                               |
| Lafargue J. ...  | Métayers (Josse) .....                                        | 80                    | p.                                              | maj.                               |
| Lillette. ....   | Ouv. agricoles (Jouy-le-Châtel) ...                           | 60                    | p.                                              | maj.                               |
| Porcq R. ....    | Bûcherons (La Chapelle-Hugon) ..                              | 70                    | abst.                                           | maj.                               |
| Collot P. ....   | Ouv. agricoles (La Peyrade) .....                             | 60                    | p.                                              | maj.                               |
| Fabre A. ...     | Ouv. agricoles (Laurens) .....                                | 90                    | p.                                              | maj.                               |
| Picart L. ....   | Bûcherons (Lavau) .....                                       | 100                   | p.                                              | maj.                               |
| Bernard G. ...   | Vignerons (Le Mesnil-sur-Oger) ..                             | 120                   | p.                                              | maj.                               |
| Vauvy .....      | Ouv. horticoles (Le Vésinet) .....                            | 90                    | p.                                              | maj.                               |
| Cnudde H. ...    | Jardiniers (Lille) .....                                      | 50                    | p.                                              | maj.                               |
| Cellier J. ....  | Ouv. agricoles (Lizy-sur-Ourcq) ..                            | 150                   | p.                                              | maj.                               |
| Dassé .....      | Tonnelliers et vignerons (Margaux).                           | 150                   | p.                                              | maj.                               |
| Lafargue J. .... | Ouv. agricoles (Mees-Angoume) ...                             | 110                   | p.                                              | maj.                               |
| Verdier G. ...   | Ouv. agricoles (Millau) .....                                 | 12                    | c.                                              | Verdier                            |
| Nicolas .....    | Ouv. agricoles (Montpellier) .....                            | 240                   | p.                                              | maj.                               |
| Cellier J. ....  | Ouv. agricoles (Mormant) .....                                | 150                   | p.                                              | maj.                               |
| Cellier J. ....  | Ouv. agricoles (Nantouillet) .....                            | 120                   | p.                                              | maj.                               |
| Thibault L. ...  | Ouv. agricoles (Nogent-sur-Seine).                            | 140                   | n. v.                                           | n. v.                              |
| Miremont ....    | Métayers, cultivateurs (Orist) ....                           | 45                    | p.                                              | maj.                               |
| Lafargue ....    | Métayers (Orx) .....                                          | 65                    | p.                                              | maj.                               |
| Maffre .....     | Ouv. agricoles (Ouveillan) .....                              | 180                   | c.                                              | min.                               |
| Roland F. ...    | Jardiniers (Paris) .....                                      | 600                   | p.                                              | maj.                               |
| Lafargue ....    | Ouv. agricoles (Pey) .....                                    | 40                    | p.                                              | maj.                               |
| Roland F. ...    | Bûcherons (Rambouillet) .....                                 | 30                    | p.                                              | maj.                               |
| Miremont ....    | Métayers (Rivière, Saas et Gourly).                           | 120                   | p.                                              | maj.                               |
| Cadars .....     | Industrie fromagère (Roquefort) ..                            | 500                   | p.                                              | maj.                               |
| Miremont ....    | Métayers (St-André-de-Seignanx) .                             | 80                    | p.                                              | maj.                               |
|                  | Métayers (St-Geours-de-Marenne).                              | 140                   | p.                                              | maj.                               |
| Marinier ....    | Maraisiers (Saint-Germain) .....                              | 80                    | p.                                              | maj.                               |
| Lillette .....   | Ouv. agricoles (Saint-Hilliers) ....                          | 55                    | p.                                              | maj.                               |
| Lafargue ....    | Métayers, cultivateurs (Saint-Jean-<br>de-Marsacq) .....      | 200                   | p.                                              | maj.                               |
| Lescatié .....   | Cultivateurs salariés (Saint-Lau-<br>rent-d'Aigouze) .....    | 70                    | c.                                              | min.                               |
| Miremont ....    | Ouv. agric. (St-Laurent-de-Gosse).                            | 100                   | p.                                              | maj.                               |
| Ricart J. ....   | Travailleurs agricoles (Saint-Lau-<br>rent-de-Salanque) ..... | 130                   | p.                                              | maj.                               |
| Miremont ....    | Métayers, cultivateurs (Sainte-Mar-<br>rie-de-Gosse) .....    | 191                   | p.                                              | maj.                               |
| Miremont ....    | Métayers, cultivateurs (Saint-Mar-<br>tin-de-Hinx) .....      | 135                   | p.                                              | maj.                               |
| Miremont ....    | Métayers (St-Martin-de-Seignanx).                             | 200                   | p.                                              | maj.                               |
| Lafargue ....    | Métayers (St-Vincent-de-Tyrosse).                             | 110                   | p.                                              | maj.                               |
| Desarmenien .    | Métayers (Sames) .....                                        | 92                    | p.                                              | maj.                               |
| Miremont ....    | Ouv. agricoles (Saubrique) .....                              | 184                   | p.                                              | maj.                               |
| Lafargue ....    | Métayers (Tosse) .....                                        | 200                   | p.                                              | maj.                               |
| Lillette .....   | Ouv. agricoles (Tournan) .....                                | 80                    | p.                                              | maj.                               |
| Dassé .....      | Ouv. agr. (Tourne, Langoiran)....                             | 150                   | p.                                              | maj.                               |

| DÉLÉGUÉS           | ORGANISATIONS                                                   | Nombre<br>d'adhésions | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp' moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Desarmenien</i> | Ouv. agricoles (Urt) .....                                      | 50                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Fabre A.</i>    | Ouv. agricoles et terrasiens (Valros)                           | 40                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Lillette</i>    | Ouv. agricoles (Verneuil-l'Étang) ..                            | 125                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Roland F.</i>   | Bûcherons (Versailles) .....                                    | 60                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bernard G.</i>  | Vignerons (Vertus) .....                                        | 125                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Fabre A.</i>    | Ouv. agricoles (Vias) .....                                     | 230                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Hodée</i>       | Ouv. agricoles (Villecrenes) .....                              | 40                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Lillette</i>    | Ouv. agric. (Villeneuve-le-Comte).                              | 70                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Picart L.</i>   | Ouv. forestiers et agricoles (Ville-<br>neuve-les-Genêts) ..... | 30                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Hodée</i>       | Ouv. agricoles (Voves) .....                                    | 70                    | p.                                  | maj.                              |

## FEDERATION DE L'ALIMENTATION

Délégué fédéral: SAVOIE

|                       |                                      |     |       |       |
|-----------------------|--------------------------------------|-----|-------|-------|
| <i>Bedos</i>          | Amandières (Aix) .....               | 57  | c.    | min.  |
| <i>Lauvernet</i>      | Boulangers (Aix) .....               | 22  | c.    | maj.  |
| <i>Forgues</i>        | Boulangers (Albi) .....              | 14  | p.    | maj.  |
| <i>Salore</i>         | Limonadiers, restaurateurs (Alger).  | 33  | c.    | abst. |
| <i>Garin</i>          | Boulangers (Angers) .....            | 31  | n. v. | n. v. |
| <i>Fougère A.</i>     | Constitutières (Apt) .....           | 278 | p.    | maj.  |
| <i>Taffet</i>         | Alimentation (Argenteuil) .....      | 30  | c.    | min.  |
| <i>Buil H.</i>        | Alimentation (Auch).....             | 27  | p.    | maj.  |
| <i>Racamond</i>       | Boulangers (Beauvais) .....          | 40  | p.    | maj.  |
| <i>Berthon M.-L.</i>  | Alliance ouv. aliment. (Bellegarde). | 34  | p.    | maj.  |
| <i>Ozer H.</i>        | Limonadiers, restaurat. (Béziers).   | 33  | p.    | maj.  |
| <i>Passat</i>         | Boulangers (Blois) .....             | 33  | p.    | maj.  |
| <i>Dassé</i>          | Boulangers (Bordeaux) .....          | 173 | p.    | maj.  |
| <i>Dassé</i>          | Cuisiniers (Bordeaux) .....          | 66  | p.    | maj.  |
| <i>Dassé</i>          | Chocolatiers (Bordeaux) .....        | 190 | p.    | maj.  |
| <i>Lavielle</i>       | Limonadiers, restaurat. (Bordeaux)   | 44  | p.    | maj.  |
| <i>Guillon</i>        | Alimentation (Cannes) .....          | 108 | c.    | min.  |
| <i>Marty J.</i>       | Boulangers (Celle) .....             | 33  | p.    | maj.  |
| <i>Halgrain</i>       | Boulangers (Chartres) .....          | 67  | p.    | maj.  |
| <i>Cadeau</i>         | Brasseurs (Châteauroux) .....        | 25  | n. v. | n. v. |
| <i>Mars</i>           | Boulangers (Cherbourg) .....         | 11  | p.    | maj.  |
| <i>Fiquet</i>         | Boulangers (Compiègne) .....         | 37  | p.    | maj.  |
| <i>Vauray</i>         | Boulangers (Corheil-Essonnes) ...    | 44  | p.    | maj.  |
| <i>Vauray</i>         | Meuniers (Corheil) .....             | 23  | p.    | maj.  |
| <i>Calvignac</i>      | Boulangers (Dijon) .....             | 55  | c.    | min.  |
| <i>Savoie</i>         | Alimentation (Douai) .....           | 160 | p.    | maj.  |
| <i>Genevei</i>        | Limonadiers, restaurat. (Grenoble).  | 44  | c.    | min.  |
| <i>Vandewattynne.</i> | Alimentation (Halluin) .....         | 33  | c.    | min.  |
| <i>Orsini</i>         | Boulangers (Hyères) .....            | 10  | c.    | min.  |
| <i>Savoie</i>         | Boulangers (Laval) .....             | 10  | c.    | min.  |
| <i>Savoie</i>         | Boulangers (Le Mans) .....           | 22  | p.    | maj.  |

| DÉLÉGUÉS               | ORGANISATIONS                                        | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp' moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|------------------------|------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Bondues</i> .....   | Boulangers (Lille) .....                             | 111                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Saint-Venant</i> .  | Confiseurs, chocolatiers (Lille) ....                | 100                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bert</i> .....      | Boulangers (Limoges) .....                           | 105                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Broussillon</i> ..  | Limonadiers (Limoges) .....                          | 55                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bert</i> .....      | Pâtisseries (Limoges) .....                          | 16                    | c.                                  | min.                              |
| <i>Racamond</i> ...    | Boulangers (Lorient) .....                           | 58                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Boville</i> .....   | Boulangers (Lyon) .....                              | 100                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Christine H.</i> .  | Bouchers (Marseille) .....                           | 116                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Bedos</i> .....     | Confiseurs, pâtisseries (Marseille) ..               | 177                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Pouchelon</i> ...   | Meuniers (Marseille) .....                           | 444                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Rousseau</i> .....  | Boulangers (Marseille) .....                         | 144                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Bernard J.</i> ...  | Cuisiniers (Marseille) .....                         | 277                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Bernard J.</i> ...  | Raffineries (Marseille) .....                        | 666                   | abst.                               | Verdier                           |
| <i>Racamond</i> ...    | Boulangers (Melun) .....                             | 33                    | c.                                  | min.                              |
| <i>Bernard</i> .....   | Alimentation (Metz) (Lorraine) ...                   | 100                   | abst.                               | maj.                              |
| <i>Fiquet</i> .....    | Alimentation (Miramont) .....                        | 66                    | n. v.                               | n. v.                             |
| <i>Nicolas</i> .....   | Boulangers (Montpellier) .....                       | 20                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Nicolas</i> .....   | Cuisiniers (Montpellier) .....                       | 52                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Nicolas</i> .....   | Limonad., brasseurs (Montpellier). .                 | 66                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Paget-Blanc L.</i>  | Boulangers (Morez) .....                             | 10                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Cazals</i> .....    | Chocolatiers (Morteau) .....                         | 113                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Yoghlin</i> .....   | Alimentation (Mulhouse) .....                        | 1.000                 | p.                                  | maj.                              |
| <i>Poulain</i> .....   | Cuisiniers, confiseurs, pâtisseries<br>(Nancy) ..... | 100                   | p.                                  | abst.                             |
| <i>Fiquet</i> .....    | Limonadiers, restaurat. (Nancy) ..                   | 53                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Savoie</i> .....    | Boulangers (Nantes) .....                            | 209                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Rochet R.</i> ..... | Meuniers (Nantes) .....                              | 66                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Cassin</i> .....    | Pâtisseries (Nantes) .....                           | 25                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Mye G.</i> .....    | Emp. cafés, hôtels, restaur. (Nice). .               | 557                   | c.                                  | abst.                             |
| <i>Bondoux</i> .....   | Boulangers (Nevers) .....                            | 25                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Mye G.</i> .....    | Pâtisseries, confiseurs (Nice) .....                 | 27                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Poulain</i> .....   | Cuisiniers (Nîmes) .....                             | 23                    | p.                                  | min.                              |
| <i>Grimaud</i> .....   | Pâtisseries, confiseurs (Nîmes) ....                 | 14                    | c.                                  | min.                              |
| <i>Jannet E.</i> ....  | Chocolatiers (Noisiel) .....                         | 1.111                 | p.                                  | maj.                              |
| <i>Boussion</i> ....   | Boulangers (Orléans) .....                           | 111                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Fiquet</i> .....    | Chocolatiers (Paris) .....                           | 533                   | c.                                  | abst.                             |
| <i>Racamond</i> .....  | Boulangers (Seine) .....                             | 1.594                 | c.                                  | min.                              |
| <i>Garin</i> .....     | Biscuitiers (Seine) .....                            | 283                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Garin</i> .....     | Charcutiers, salaisons (Seine) ....                  | 89                    | c.                                  | min.                              |
| <i>Thibault</i> .....  | Pâtisseries (Seine) .....                            | 122                   | c.                                  | maj.                              |
| <i>Poulain</i> .....   | Cuisiniers (Paris) .....                             | 756                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Cassonnet</i> ....  | Raffineries sucre (Seine) .....                      | 672                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Guillon</i> .....   | Emp. gérants alimentation (Seine). .                 | 783                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Fiquet</i> .....    | Trav. indust. de la viande (Seine). .                | 648                   | abst.                               | abst.                             |
| <i>Gabet</i> .....     | Emp. hôtels, cafés, restaur. (Seine). .              | 1.039                 | c.                                  | min.                              |
| <i>Garin</i> .....     | Confiseurs (Seine) .....                             | 139                   | abst.                               | min.                              |
| <i>Delagrange</i> ..   | Alimentation (Périgueux) .....                       | 44                    | c.                                  | min.                              |
| <i>Savoie</i> .....    | Boulangers (Perpignan) .....                         | 24                    | c.                                  | min.                              |
| <i>Ricard</i> .....    | Cuisiniers (Perpignan) .....                         | 11                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Audinet</i> .....   | Boulangers (Poitiers) .....                          | 66                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Noville</i> .....   | Boulangers (Pontoise) .....                          | 30                    | c.                                  | min.                              |

| DÉLÉGUÉS              | ORGANISATIONS                         | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp <sup>l</sup> moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résultat |
|-----------------------|---------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------|
| <i>Chereau</i> .....  | Meuniers (Rennes) .....               | 33                    | p.                                              | maj.                            |
| <i>Caïti F.</i> ..... | Boulangers (Romilly-sur-Seine) ..     | 33                    | p.                                              | maj.                            |
| <i>Harpages A.</i> .. | Alimentation (Roubaix) .....          | 313                   | p.                                              | maj.                            |
| <i>Harpages A.</i> .. | Garçons brasseurs (Roubaix) .....     | 233                   | p.                                              | maj.                            |
| <i>Lion P.</i> .....  | Alimentation (Rouen) .....            | 33                    | p.                                              | maj.                            |
| <i>Dubois</i> .....   | Boulangers (Rouen) .....              | 122                   | p.                                              | maj.                            |
| <i>Lorduron</i> ....  | Alimentation (Saint-Etienne) .....    | 120                   | c.                                              | min.                            |
| <i>Joncheret</i> .... | Boulangers (Saint-Nazaire) .....      | 83                    | p.                                              | maj.                            |
| <i>Serre</i> .....    | Ouv. sourceiers (Saint-Yorre) .....   | 44                    | p.                                              | maj.                            |
| <i>Rousseau</i> ..... | Boulangers (Salon) .....              | 16                    | c.                                              | min.                            |
| <i>Brandt</i> .....   | Alimentation (Strasbourg) .....       | 1.000                 | p.                                              | maj.                            |
| <i>Bauge</i> .....    | Boulangers (Toulon) .....             | 45                    | c.                                              | min.                            |
| <i>Bauge</i> .....    | Emp. limonadiers, restaur. (Toulon)   | 44                    | c.                                              | min.                            |
| <i>Forgues</i> .....  | Boulangers (Toulouse) .....           | 66                    | p.                                              | maj.                            |
| <i>Forgues</i> .....  | Cuisiniers (Toulouse) .....           | 43                    | p.                                              | maj.                            |
| <i>Forgues</i> .....  | Limonadiers, restaurat. (Toulouse)    | 22                    | p.                                              | maj.                            |
| <i>Forgues</i> .....  | Meuniers (Toulouse) .....             | 20                    | p.                                              | maj.                            |
| <i>Forgues</i> .....  | Pâtisseries (Toulouse) .....          | 33                    | p.                                              | maj.                            |
| <i>Delobelle</i> .... | Alimentation (Tourcoing) .....        | 266                   | p.                                              | maj.                            |
| <i>Betesta</i> .....  | Boulangers (Tours) .....              | 72                    | p.                                              | maj.                            |
| <i>Labonne</i> .....  | Boulangers, meuniers (Troyes)....     | 44                    | c.                                              | min.                            |
| <i>Vieilly</i> .....  | Alimentation (Tunis) .....            | 239                   | c.                                              | min.                            |
| <i>Vincent C.</i> ... | Boulangers (Versailles) .....         | 96                    | p.                                              | maj.                            |
| <i>Serre</i> .....    | Bouchers (Vichy) .....                | 20                    | p.                                              | maj.                            |
| <i>Mye G.</i> .....   | Cuisiniers (Vichy) .....              | 100                   | c.                                              | abst.                           |
| <i>Mye G.</i> .....   | Limonadiers, restaurat. (Vichy) ..    | 70                    | c.                                              | abst.                           |
| <i>Serre</i> .....    | Ouv. thermaux (Vichy) .....           | 451                   | p.                                              | maj.                            |
| <i>Million</i> .....  | Boulangers (Villefranche) .....       | 23                    | p.                                              | maj.                            |
| <i>Marty-Rollan</i> . | Ouv. pâtes alimentaires (Villemer) .. | 190                   | p.                                              | maj.                            |
| <i>Cassonnet</i> .... | Alimentation (Vitry-le-François)..    | 39                    | c.                                              | min.                            |

## FEDERATION DES ALLUMETTIERS

Délégué fédéral: SIMONIN

|                      |                                     |     |    |      |
|----------------------|-------------------------------------|-----|----|------|
| <i>Simonin</i> ..... | Manuf. allumettes (Aix) .....       | 175 | p. | maj. |
| <i>Simonin</i> ..... | Manuf. allumettes (Bègles) .....    | 125 | c. | maj. |
| <i>Simonin</i> ..... | Manuf. allumettes (Marseille) ....  | 360 | p. | maj. |
| <i>Simonin</i> ..... | Man. allum. (Pantin-Aubervilliers). | 600 | c. | maj. |
| <i>Simonin</i> ..... | Allumettiers (Saintines) .....      | 190 | p. | maj. |
| <i>Simonin</i> ..... | Allumettiers (Section de Trélazé).  | 350 | p. | maj. |

## FÉDÉRATION DE L'AMEUBLEMENT

*Délégué fédéral : LOISEL*

| DÉLÉGUÉS       | ORGANISATIONS                                                          | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp <sup> moral</sup> | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|----------------|------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Salore .....   | Ameublement (Alger).....                                               | 146                   | c.                                             | abst.                             |
| Roux Michel .  | Ameublement (Amberl).....                                              | 41                    | p.                                             | maj.                              |
| Chappuis ....  | Ameublement (Ancey).....                                               | 14                    | c.                                             | min.                              |
| Lutin .....    | Ebénistes. (Autun) .....                                               | 317                   | c.                                             | min.                              |
| Bonnet R. ...  | Ebénistes, Billardiers (Bordeaux)..                                    | 119                   | p.                                             | maj.                              |
| Thuillier A..  | Sculpteurs sur bois (Bordeaux)....                                     | 44                    | c.                                             | min.                              |
| Cadeau .....   | Ebénistes (Châteauroux).....                                           | 20                    | c.                                             | min.                              |
| Jouteau P. ..  | Ameublement (Chauvigny) .....                                          | 30                    | c.                                             | min.                              |
| Fayet .....    | Ameublement (Die) .....                                                | 99                    | c.                                             | min.                              |
| Feuvrier E...  | Ebénistes (Fougères) .....                                             | 47                    | p.                                             | maj.                              |
| Vandewattyne.  | Ouv. du bois (Halluin) .....                                           | 342                   | c.                                             | min.                              |
| Foréster E. .  | Ebénistes (Le Puy) .....                                               | 15                    | c.                                             | min.                              |
| Cornu L. ....  | Ameublement (Ligny) .....                                              | 113                   | p.                                             | maj.                              |
| Peuquerch B.   | Ameublement (Lorient) .....                                            | 80                    | p.                                             | maj.                              |
| Andrieux A...  | Ameublement (Limoges) .....                                            | 196                   | c.                                             | min.                              |
| Chiron .....   | Sculpteurs (Lyon) .....                                                | 108                   | p.                                             | maj.                              |
| Fayet P. ....  | Menuisiers en sièges (Lyon) .....                                      | 50                    | c.                                             | min.                              |
| Fayet P. ....  | Ebénistes (Lyon) .....                                                 | 183                   | c.                                             | min.                              |
| Quillet .....  | Ebénistes (Marseille) .....                                            | 158                   | c.                                             | min.                              |
| Vidal B. ....  | Ameublement (Milan) .....                                              | 104                   | c.                                             | min.                              |
| Vidal B. ....  | Ameublement (Montauban) .....                                          | 32                    | c.                                             | min.                              |
| Cazals .....   | Ameublement (Montbéliard) .....                                        | 187                   | c.                                             | min.                              |
| Stoecklen A. . | Ouv. du bois (Mulhouse) .....                                          | 600                   | p.                                             | maj.                              |
| Masson .....   | Ameublement (Nantes) .....                                             | 92                    | p.                                             | maj.                              |
| Rochet .....   | Sculpteurs (Nantes) .....                                              | 33                    | p.                                             | maj.                              |
| Berthon M.-L.  | Ameublement (Nantua) .....                                             | 135                   | p.                                             | maj.                              |
| Fayet P. ....  | Imprimeurs à la main sur tapis li-<br>noléum (N.-D. de Bondeville) ... | 16                    | c.                                             | min.                              |
| Fayet P. ....  | Ebénistes (Seine) .....                                                | 1.613                 | c.                                             | min.                              |
| Fayet P. ....  | Canneleurs (Paris) .....                                               | 22                    | c.                                             | min.                              |
| Chiron L. ...  | Facteurs pianos et orgues (Paris)..                                    | 1.178                 | p.                                             | maj.                              |
| Perrot P. .... | Art. peintres décorateurs (Paris)...                                   | 44                    | p.                                             | maj.                              |
| Perrot P. .... | Frotteurs parquets (Paris) .....                                       | 100                   | abst.                                          | maj.                              |
| Fayet P. ....  | Sculpture (Paris) .....                                                | 500                   | c.                                             | abst.                             |
| Fayet P. ....  | Ouv. tapissiers (Paris) .....                                          | 508                   | c.                                             | min.                              |
| Benoit .....   | Ameublement (Pau) .....                                                | 77                    | p.                                             | maj.                              |
| Betesta .....  | Ameublement (Preuilly-s.-Claise)..                                     | 45                    | p.                                             | maj.                              |
| Brioude .....  | Ameublement (Saint-Etienne) .....                                      | 47                    | c.                                             | min.                              |
| Chereau .....  | Vanniers, (St-Malo-St-Servan) .....                                    | 14                    | p.                                             | maj.                              |
| Louis Franç. . | Ebénistes (Toulouse) .....                                             | 128                   | p.                                             | maj.                              |
| Louis Franç. . | Menuisiers en sièges (Toulouse) ..                                     | 36                    | p.                                             | maj.                              |
| Louis Franç. . | Sculpteurs mouluriers (Toulouse)..                                     | 70                    | p.                                             | maj.                              |
| Loisel .....   | Ameublement (Valence) .....                                            | 68                    | p.                                             | maj.                              |
| Le Lan J. ...  | Ameublement (Vannes) .....                                             | 15                    | c.                                             | min.                              |
| Vincent C. ... | Ameublement (Versailles) .....                                         | 27                    | p.                                             | maj.                              |
| Augrand .....  | Ameublement (Vierzon) .....                                            | 70                    | p.                                             | maj.                              |

## FEDERATION DU BATIMENT

Délégué fédéral: CHANVIN

| DÉLÉGUÉS        | ORGANISATIONS                        | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp' moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolutions |
|-----------------|--------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|------------------------------------|
| Aubelis F. .... | Bâtiment (Agen) .....                | 42                    | c.                                  | min.                               |
| Lauvernet E..   | Bâtiment (Aix-en-Provence) .....     | 79                    | p.                                  | n. v.                              |
| Hugon Wilfr..   | Bâtiment (Alais) .....               | 33                    | c.                                  | min.                               |
| Pujos J. ....   | Bâtiment (Alençon) .....             | 60                    | p.                                  | maj.                               |
| Salore .....    | Bâtiment (Alger) .....               | 88                    | c.                                  | abst.                              |
| Rose F. ....    | Bâtiment (Amiens) .....              | 111                   | c.                                  | abst.                              |
| Delamare ....   | Bâtiment (Anel-Ezy) .....            | 72                    | n. v.                               | n. v.                              |
| Mouches E. ..   | Bâtiment (Angers) .....              | 222                   | c.                                  | min.                               |
| Sue F. ....     | Bâtiment (Anor) .....                | 67                    | n. v.                               | n. v.                              |
| Luton .....     | Bâtiment (Autun) .....               | 30                    | c.                                  | min.                               |
| Epinette .....  | Bâtiment (Argentueil) .....          | 234                   | c.                                  | min.                               |
| Vasseur .....   | Bâtiment (Arras) .....               | 556                   | p.                                  | maj.                               |
| Mayoux F. ....  | Bâtiment (Aubagne) .....             | 78                    | c.                                  | min.                               |
| Buil H. ....    | Bâtiment (Auch) .....                | 22                    | p.                                  | maj.                               |
| Selinghoff ...  | Céramistes, Tuiliers (Auneuil) ....  | 186                   | p.                                  | maj.                               |
| Chastan .....   | Peintres, Plâtriers (Aurillac) ..... | 34                    | c.                                  | min.                               |
| Picart L. ....  | Bâtiment (Auxerre) .....             | 45                    | p.                                  | maj.                               |
| Fougeres A. .   | Bâtiment (Avignon) .....             | 34                    | p.                                  | maj.                               |
| Chanvin .....   | Bâtiment (Bar-le-Duc) .....          | 101                   | p.                                  | maj.                               |
| Nortier M. ...  | Bâtiment (Beauvais) .....            | 250                   | p.                                  | maj.                               |
| Piland .....    | Granitiers (Bécon) .....             | 72                    | p.                                  | maj.                               |
| Chevalme ....   | Bâtiment (Bellfort) .....            | 45                    | p.                                  | maj.                               |
| Cazals .....    | Bâtiment (Besançon) .....            | 361                   | c.                                  | min.                               |
| Auser H. ....   | Bâtiment (Béziers) .....             | 67                    | p.                                  | maj.                               |
| Barthe L. ...   | Bâtiment (Biarritz) .....            | 323                   | abst.                               | abst.                              |
| Passat .....    | Bâtiment (Blois) .....               | 300                   | p.                                  | maj.                               |
| Mourgues ....   | Maçonnerie, Pierre (Bordeaux) ....   | 111                   | p.                                  | maj.                               |
| Vergoignan ..   | Menuisiers (Bordeaux) .....          | 225                   | c.                                  | min.                               |
| Lespagne ....   | Construction navale (Bordeaux) ...   | 290                   | c.                                  | min.                               |
| Mourgues ....   | Serruriers (Bordeaux) .....          | 78                    | p.                                  | maj.                               |
| Vigne .....     | Terrassiers (Bordeaux) .....         | 184                   | c.                                  | min.                               |
| Dassé .....     | Zingueurs, Couvresseurs (Bordeaux).. |                       | p.                                  | maj.                               |
| Baly A. ....    | Bâtiment (Boulogne-sur-Mer) .....    | 222                   | p.                                  | abst.                              |
| Lorduron ....   | Bâtiment (Bourg-Argental) .....      | 30                    | c.                                  | min.                               |
| Legay J. ....   | Carrieres, Chauffourniers (Bouvesse) | 100                   | p.                                  | maj.                               |
| Legay J. ....   | Tailleurs de pierre (Bouvier) ....   | 57                    | c.                                  | maj.                               |
| Leroux .....    | Bâtiment (Breteil) .....             | 85                    | c.                                  | abst.                              |
| Albiat .....    | Bâtiment (Brive) .....               | 112                   | c.                                  | min.                               |
| Harpages ....   | Bâtiment et Trav. pub. (Cambrai) ..  | 556                   | p.                                  | maj.                               |
| Le Bris .....   | Bâtiment (Carhaix) .....             | 56                    | p.                                  | maj.                               |
| Sazy A. ....    | Bâtiment (Cette) .....               | 100                   | p.                                  | maj.                               |
| Galantus .....  | Bâtiment (Champagnole) .....         | 38                    | p.                                  | maj.                               |
| Chanvin .....   | Bâtiment (Châlons-sur-Marne) ....    | 102                   | p.                                  | maj.                               |
| Gilbert .....   | Bâtiment (Château-Regneault) ....    | 25                    | p.                                  | maj.                               |
| Carré .....     | Bâtiment (Châteaurenault) .....      | 56                    | p.                                  | maj.                               |
| Demaret .....   | Bâtiment (Chauny) .....              | 122                   | p.                                  | maj.                               |

| DÉLÉGUÉS                  | ORGANISATIONS                                                         | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp <sup>l</sup> moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Jouteau P. ....           | Bâtiment (Chauvigny) .....                                            | 40                    | c.                                              | min.                              |
| Savelli .....             | Bâtiment (Cherbourg) .....                                            | 245                   | n. v.                                           | n. v.                             |
| Jouteau P. ....           | Carriers (Chauvigny) .....                                            | 53                    | c.                                              | min.                              |
| Bathelier ....            | Plombiers, Zingueurs, Couvresseurs<br>et Aides (Clermont-Ferrand) ... | 29                    | n. v.                                           | n. v.                             |
| Roux .....                | Serruriers, Charpentiers en fer<br>(Clermont-Ferrand) .....           | 54                    | p.                                              | maj.                              |
| Legay .....               | Bâtiment (Cluny) .....                                                | 44                    | p.                                              | maj.                              |
| Thomanin ...              | Bâtiment (Compiègne) .....                                            | 72                    | p.                                              | maj.                              |
| Epinette .....            | Bâtiment (Conflans-Ste-Honorine) ..                                   | 78                    | c.                                              | maj.                              |
| Rousseau ....             | Bâtiment (Corrèze) .....                                              | 130                   | p.                                              | maj.                              |
| Vasseur .....             | Bâtiment (Desvres) .....                                              | 405                   | p.                                              | maj.                              |
| Calvignac ....            | Bâtiment (Dijon) .....                                                | 261                   | c.                                              | min.                              |
| Vuillaume C..             | Bâtiment (Dôle) .....                                                 | 30                    | p.                                              | maj.                              |
| Tourette G....            | Chaufourniers (Domène) .....                                          | 47                    | c.                                              | min.                              |
| Delarue .....             | Bâtiment (Douai) .....                                                | 861                   | p.                                              | maj.                              |
| Delanoy .....             | Bâtiment (Elbeuf) .....                                               | 202                   | p.                                              | maj.                              |
| Sorriaux V....            | Carriers (Elinghen) .....                                             | 506                   | p.                                              | maj.                              |
| Le Troquer ..             | Bâtiment (Evreux) .....                                               | 66                    | c.                                              | min.                              |
| Kamette .....             | Bâtiment (Feignies) .....                                             | 165                   | p.                                              | maj.                              |
| Lorduron ....             | Bâtiment (Firminy) .....                                              | 50                    | c.                                              | min.                              |
| Feuvrier E. .             | Bâtiment (Fougères) .....                                             | 88                    | p.                                              | maj.                              |
| Genevei .....             | Bâtiment (Grenoble) .....                                             | 178                   | c.                                              | min.                              |
| L <sup>e</sup> Gallo .... | Bâtim. (Presqu'iles Guérandaises) ..                                  | 16                    | p.                                              | maj.                              |
| Cougnaud ....             | Bâtiment (Guéret) .....                                               | 40                    | p.                                              | maj.                              |
| Vandewattymc.             | Bâtiment (Halluin) .....                                              | 745                   | c.                                              | min.                              |
| Allanic .....             | Bâtiment (Hennebont) .....                                            | 177                   | p.                                              | maj.                              |
| Pilait .....              | Chaufourniers (Jouet-sur-l'Aubois) ..                                 | 60                    | p.                                              | min.                              |
| Marinier .....            | Bâtiment (Juvisy-sur-Orge) .....                                      | 61                    | p.                                              | maj.                              |
| Jannet .....              | Bâtiment (Lagny) .....                                                | 37                    | c.                                              | min.                              |
| Lorduron ....             | Bâtiment (Grand-Croix) .....                                          | 37                    | c.                                              | min.                              |
| Porcq R. ....             | Chaufourniers (La Guerehe) ....                                       | 102                   | p.                                              | maj.                              |
| Dejonkère ...             | Bâtiment (La Rochelle) .....                                          | 191                   | c.                                              | min.                              |
| Bernard .....             | Bâtiment (La Roche-sur-Yon) ....                                      | 45                    | p.                                              | maj.                              |
| Genevei .....             | Bâtiment (La Tour-du-Pin) .....                                       | 34                    | c.                                              | min.                              |
| Thomas .....              | Bâtiment (Le Creusot) .....                                           | 145                   | p.                                              | maj.                              |
| Due M. ....               | Terrassiers (Le Havre) .....                                          | 1.333                 | c.                                              | min.                              |
| Pottier J. ....           | Bâtiment (Le Mans) .....                                              | 260                   | p.                                              | maj.                              |
| Sevenier .....            | Bâtiment (Le Pouzin) .....                                            | 60                    | p.                                              | maj.                              |
| Allard H. ....            | Bâtiment (Le Raincy) .....                                            | 255                   | c.                                              | min.                              |
| Picart L. ....            | Chaufourniers (Lézines) .....                                         | 75                    | c.                                              | abst.                             |
| Vaillant .....            | Bâtiment et Travaux pub. (Lille) ..                                   | 6.666                 | p.                                              | maj.                              |
| Andrieux ....             | Bâtiment (Limoges) .....                                              | 288                   | c.                                              | min.                              |
| Larchevesque .            | Bâtiment (Lisieux) .....                                              | 78                    | p.                                              | maj.                              |
| Allanic .....             | Bâtiment (Lorient) .....                                              | 555                   | p.                                              | maj.                              |
| Chereau .....             | Bâtiment (Louvigne-du-Désert) ...                                     | 210                   | p.                                              | maj.                              |
| Raigue .....              | Fumistes (Lyon) .....                                                 | 177                   | p.                                              | maj.                              |
| Noyer .....               | Charpentiers (Lyon) .....                                             | 105                   | c.                                              | min.                              |
| Accari .....              | Tailleurs pierre (Lyon) .....                                         | 111                   | c.                                              | min.                              |
| Delaigne ....             | Maçons (Lyon) .....                                                   | 1.544                 | c.                                              | min.                              |
| Berthet .....             | Menuisiers (Lyon) .....                                               | 216                   | c.                                              | min.                              |

| DÉLÉGUÉS        | ORGANISATIONS                                           | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp' moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|-----------------|---------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| Berthet .....   | Zingueurs, Plombiers (Lyon) .....                       | 111                   | c.                                  | min.                              |
| Berthet .....   | Employés du bâtiment (Lyon) ....                        | 8                     | c.                                  | min.                              |
| Berthet .....   | Serruriers (Lyon) .....                                 | 44                    | c.                                  | abst.                             |
| Accary .....    | Plâtriers, Peintres (Lyon) .....                        | 141                   | c.                                  | min.                              |
| Arragain .....  | Cimentiers et Tyroliens (Lyon) ...                      | 93                    | c.                                  | maj.                              |
| Chabert L. ...  | Terrassiers, Puisatiers, Tubistes,<br>etc. (Lyon) ..... | 726                   | c.                                  | min.                              |
| Taffet .....    | Bâtiment (Maisons-Laffitte) .....                       | 111                   | c.                                  | min.                              |
| Picard L. ....  | Taillleurs de pierre, Carriers (Mas-<br>sangis) .....   | 49                    | p.                                  | maj.                              |
| Sarot O. ....   | Bâtiment (Maubeuge) .....                               | 171                   | abst.                               | maj.                              |
| Rouvet P. ...   | Bâtiment (Mazamel) .....                                | 56                    | p.                                  | maj.                              |
| Lagache .....   | Peintres en bâtiment (Menton) ...                       | 40                    | c.                                  | min.                              |
| Becker C. ...   | Menuisiers (Metz) .....                                 | 80                    | p.                                  | maj.                              |
| Constant .....  | Bâtiment (Meung-sur-Loire) .....                        | 30                    | p.                                  | maj.                              |
| Mayoux M. ...   | Bâtiment (Miramas) .....                                | 105                   | c.                                  | min.                              |
| Legay J. ....   | Taill. pierre (Montalieu-Vercieu) ..                    | 111                   | p.                                  | maj.                              |
| Daquenet ...    | Bâtiment (Montargis) .....                              | 36                    | c.                                  | min.                              |
| Cordier H. ...  | Bâtiment (Monthermé) .....                              | 5                     | p.                                  | maj.                              |
| Valette .....   | Maçons (Montluçon) .....                                | 100                   | p.                                  | maj.                              |
| Nicolas .....   | Plâtriers, Cimentiers (Montpellier) .                   | 37                    | p.                                  | maj.                              |
| Cazals .....    | Bâtiment (Vallon-de-Morteau) ....                       | 60                    | c.                                  | min.                              |
| Rey .....       | Bâtiment (Moulins) .....                                | 125                   | p.                                  | maj.                              |
| Stoecklen ..... | Bâtiment (Mulhouse) .....                               | 7.500                 | p.                                  | maj.                              |
| Rochet .....    | Charpentiers (Nantes) .....                             | 133                   | p.                                  | maj.                              |
| Rochet .....    | Couvreurs, Zingueurs (Nantes) ....                      | 33                    | p.                                  | maj.                              |
| Rochet .....    | Granitiers (Nantes) .....                               | 188                   | p.                                  | maj.                              |
| Rochet .....    | Maçons (Nantes) .....                                   | 290                   | p.                                  | maj.                              |
| Masson .....    | Menuisiers bâtim. marit. (Nantes) ..                    | 177                   | p.                                  | maj.                              |
| Masson .....    | Peintres (Nantes) .....                                 | 45                    | p.                                  | maj.                              |
| Masson .....    | Plâtriers (Nantes) .....                                | 44                    | p.                                  | maj.                              |
| Cremet .....    | Terrassiers (Nantes) .....                              | 133                   | c.                                  | min.                              |
| Baron .....     | Bâtiment (Narbonne) .....                               | 24                    | c.                                  | min.                              |
| Bondoux .....   | Bâtiment (Nevers) .....                                 | 177                   | p.                                  | maj.                              |
| Lagache .....   | Peintres en bât. et Colleurs (Nice) .                   | 50                    | c.                                  | min.                              |
| Damaret .....   | Bâtiment (Origny-Ste-Benoite) ...                       | 453                   | p.                                  | maj.                              |
| Langlois .....  | Bâtiment (Orléans) .....                                | 144                   | abst.                               | n. v.                             |
| Berthon M.-L.   | Bâtiment (Oyonnax) .....                                | 119                   | p.                                  | maj.                              |
| Hamon .....     | Bâtiment (Paimpol) .....                                | 214                   | p.                                  | maj.                              |
| Jouve .....     | Bâtiment (Seine) .....                                  | 3.077                 | c.                                  | min.                              |
| Selinghoff ...  | Briqueteurs (Seine) .....                               | 788                   | c.                                  | maj.                              |
| Teulade .....   | Charpentiers en bois (Seine) .....                      | 517                   | c.                                  | min.                              |
| Perrin P. ....  | Charpentiers en fer (Seine) .....                       | 436                   | c.                                  | min.                              |
| Goutadeur ...   | Dessinateurs bâtiment (Paris) ....                      | 55                    | c.                                  | min.                              |
| Wenger .....    | Doreurs sur bois (Seine) .....                          | 200                   | c.                                  | min.                              |
| Cazée .....     | Fumistes en bâtiment (Seine) ....                       | 94                    | c.                                  | min.                              |
| Pardonnet ...   | Maçonnerie-Pierre (Seine) .....                         | 2.444                 | c.                                  | min.                              |
| Girard L. ...   | Marbriers (Paris) .....                                 | 194                   | p.                                  | maj.                              |
| Briolel .....   | Menuisiers (Seine) .....                                | 622                   | c.                                  | min.                              |
| Cazée .....     | Monteurs et Aides en chauffage<br>(Seine) .....         | 266                   | c.                                  | min.                              |



| DÉLÉGUÉS               | ORGANISATIONS                                               | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp <sup>l</sup> moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|------------------------|-------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Veingot</i> .....   | Monteurs électriciens et Aides en<br>bâtiment (Seine) ..... | 280                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Perrot</i> .....    | Monteurs et pos. de stores (Seine).                         | 47                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Godonnèche</i> ..   | Ornemanistes (Seine) .....                                  | 244                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Chanvin</i> .....   | Parqueteurs (Paris) .....                                   | 250                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Pardonnnet</i> ...  | Paveurs et Aides (Seine) .....                              | 280                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Forget</i> .....    | Peintres en bâtiment (Seine) .....                          | 944                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Cazée</i> .....     | Plafonneurs et Calorifugeurs (Seine)                        | 34                    | c.                                              | min.                              |
| <i>Petitbon</i> .....  | Plombiers, Couvreurs, etc. (Seine)..                        | 478                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Blois</i> .....     | Scieurs pierre tendre (Seine).....                          | 66                    | c.                                              | min.                              |
| <i>Chanvin</i> .....   | Sculpteurs, Décorateurs (Seine)....                         | 55                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Frambourg</i> ..    | Serrurerie, Construction métallique<br>(Paris) .....        | 1.214                 | c.                                              | min.                              |
| <i>Pardonnnet</i> ...  | Stucateurs (Seine) .....                                    | 200                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Blois</i> .....     | Taillieurs de pierre et Ravaleurs...<br>(Seine) .....       | 394                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Barthe</i> .....    | Terrassiers (Paris) .....                                   | 3.577                 | c.                                              | min.                              |
| <i>Legay J.</i> .....  | Taillieurs de pierre (Parnilieu) ...                        | 58                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Benoist G.</i> ...  | Bâtiment (Pau) .....                                        | 44                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Delagrange</i> ..   | Bâtiment (Périgueux) .....                                  | 57                    | c.                                              | min.                              |
| <i>Ricart J.</i> ..... | Bâtiment (Porpignan) .....                                  | 211                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Constant</i> .....  | Bâtiment (Pithiviers) .....                                 | 24                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Cousin</i> .....    | Bâtiment (Plaine-Cleurie) .....                             | 80                    | c.                                              | min.                              |
| <i>Taffet</i> .....    | Bâtiment (Poissy) .....                                     | 177                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Sorin</i> .....     | Bâtiment (Poitiers) .....                                   | 47                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Vauray</i> .....    | Bâtiment (Pontoise) .....                                   | 72                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Legay</i> .....     | Taillieurs de pierre (Porcieu-Am-<br>blagneu) .....         | 115                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Trevennec</i> ...   | Maçons (Port-Louis) .....                                   | 211                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Duchâteau</i> ...   | Travaux publics (Reims).....                                | 1.300                 | c.                                              | min.                              |
| <i>Bardet</i> .....    | Bâtiment (Rennes) .....                                     | 444                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Momea</i> .....     | Bâtiment (Rive-de-Gier) .....                               | 94                    | c.                                              | min.                              |
| <i>Roché</i> .....     | Bâtiment (Roanne) .....                                     | 88                    | abst.                                           | abst.                             |
| <i>Frachet</i> .....   | Bâtiment (Romans) .....                                     | 22                    | c.                                              | min.                              |
| <i>Caïli F.</i> .....  | Bâtiment (Romilly) .....                                    | 106                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Harpages</i> .....  | Bâtiment (Roubaix) .....                                    | 1.722                 | p.                                              | maj.                              |
| <i>Salafa</i> .....    | Bâtiment (La Bedoule-Roquefort).                            | 23                    | c.                                              | min.                              |
| <i>Moy J.</i> .....    | Bâtiment (Rouen) .....                                      | 722                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Hamon</i> .....     | Bâtiment (Saint-Brieuc) .....                               | 136                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Legay</i> .....     | Bâtiment (Saint-Chamond) .....                              | 53                    | c.                                              | maj.                              |
| <i>Boussset R.</i> ... | Bâtiment (Saint-Claude) .....                               | 66                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Brioude</i> .....   | Bâtiment (Saint-Étienne) .....                              | 477                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Bazin</i> .....     | Bâtiment (Saint-Germain-en-Laye)                            | 133                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Gaillard</i> .....  | Bâtiment (Saint-Junien) .....                               | 48                    | c.                                              | min.                              |
| <i>Mars</i> .....      | Bâtiment (Saint-Lô) .....                                   | 55                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Bardet</i> .....    | Bâtiment (Saint-Malo) .....                                 | 311                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Blancho</i> .....   | Bâtiment (Saint-Nazaire) .....                              | 265                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Seltinghoff</i> ... | Tuiliers, Briqueteurs (Saint-Paul).                         | 46                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Demaret</i> .....   | Bâtiment (Saint-Quentin) .....                              | 166                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Leroux</i> .....    | Carriers (Saint-Vaast-les-Mello) ..                         | 26                    | c.                                              | min.                              |
| <i>Chopin C.</i> ...   | Bâtiment (Sallaumines) .....                                |                       | p.                                              | maj.                              |

| DÉLÉGUÉS       | ORGANISATIONS                                          | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp <sup>l</sup> moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|----------------|--------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Roubaud .....  | Bâtiment (Salon) .....                                 | 33                    | c.                                              | min.                              |
| Pilait .....   | Bâtiment (Sancoins) .....                              | 8                     | c.                                              | min.                              |
| Cousin .....   | Bâtiment et granit (Saulxures-sur-<br>Moselotte) ..... | 296                   | c.                                              | Verdier                           |
| Marinier ..... | Carrieres à grès (Savigny-s.-Orge).                    | 700                   | p.                                              | maj.                              |
| Roueste .....  | Bâtiment (Sedan) .....                                 | 788                   | p.                                              | maj.                              |
| Perronneau ..  | Bâtiment (Sens) .....                                  | 107                   | c.                                              | abst.                             |
| Demaret .....  | Bâtiment (Soissons) .....                              | 215                   | p.                                              | maj.                              |
| Straub .....   | Bâtiment (Bas-Rhin) .....                              | 6.000                 | p.                                              | maj.                              |
| Chappuis ....  | Bâtiment (Thonon-les-Bains) ....                       | 89                    | c.                                              | min.                              |
| Cordier .....  | Chaufourniers (Torteron) .....                         | 93                    | p.                                              | maj.                              |
| Cazeneuve ...  | Maçons (Toulouse) .....                                | 83                    | p.                                              | maj.                              |
| Cazeneuve ...  | Menuisiers (Toulouse) .....                            | 34                    | c.                                              | maj.                              |
| Cazeneuve ...  | Terrassiers (Toulouse) .....                           | 113                   | p.                                              | maj.                              |
| Pacquet .....  | Bâtiment trav. publ. (Tourcoing)..                     | 1.133                 | p.                                              | maj.                              |
| Carré .....    | Bâtiment (Tours) .....                                 | 235                   | c.                                              | maj.                              |
| Nicolet .....  | Bâtiment (Trévoux) .....                               | 50                    | p.                                              | maj.                              |
| Colliard ..... | Bâtiment (Trouville-Deauville) ..                      | 158                   | c.                                              | min.                              |
| Jabaly .....   | Bâtiment (Troyes) .....                                | 277                   | p.                                              | maj.                              |
| Vieilly .....  | Bâtiment (Tunisie) .....                               | 66                    | c.                                              | min.                              |
| Semard .....   | Bâtiment (Valence) .....                               | 72                    | c.                                              | min.                              |
| Trocme .....   | Bâtiment, trav. pub. (Valenciennes)                    | 611                   | p.                                              | maj.                              |
| Valette .....  | Bâtim., Ouvriers réunis (Vallon)..                     | 34                    | p.                                              | maj.                              |
| Le Lan .....   | Bâtiment (Vannes) .....                                | 111                   | p.                                              | maj.                              |
| Cordier .....  | Travaux publics (Verdun) .....                         | 315                   | p.                                              | maj.                              |
| Epinette ..... | Bâtiment (Versailles) .....                            | 166                   | p.                                              | maj.                              |
| Vincent .....  | Carrieres, terrassiers (Versailles) ..                 | 2.022                 | p.                                              | maj.                              |
| Serre .....    | Plâtriers, peintes (Vichy) .....                       | 33                    | p.                                              | maj.                              |
| Augrand .....  | Bâtiment (Vierzon) .....                               | 161                   | p.                                              | maj.                              |
| Herclet .....  | Bâtiment (Vienne) .....                                | 183                   | c.                                              | min.                              |
| Nicolet .....  | Taillieurs de pierre (Villebois) ....                  | 22                    | p.                                              | maj.                              |
| Legay .....    | Bâtiment (Villefranche-s.-Saône)..                     | 176                   | p.                                              | maj.                              |
| Caïti F. ....  | Bâtiment (Villenauxe).....                             | 38                    | p.                                              | maj.                              |
| Vauiry .....   | Bâtiment (Villeneuve-St-Georges).                      | 116                   | p.                                              | maj.                              |
| Cholet .....   | Bâtiment (Vitry-le-François) .....                     | 156                   | abst.                                           | maj.                              |
| Balme .....    | Bâtiment (Vizille) .....                               | 52                    | c.                                              | min.                              |
| David .....    | Bâtiment (Voiron) .....                                | 194                   | c.                                              | min.                              |
| Lavatte .....  | Taillieurs de pierre (Volvic) .....                    | 233                   | p.                                              | maj.                              |
| Seux .....     | Bâtiment (Zainvillers-Vagney) .....                    | 51                    | n. v.                                           | n. v.                             |

## FEDERATION DE LA BIJOUTERIE - ORFEVRERIE

Délégué fédéral: LEFÈVRE

|               |                                     |     |    |      |
|---------------|-------------------------------------|-----|----|------|
| Lefèvre ..... | Industrie horlogère (Besançon)...   | 800 | p. | maj. |
| Marlot .....  | Diamantaires (Divonne-les-Bains) .. | 35  | p. | maj. |
| Lefèvre ..... | Bijouterie, orfèvrerie (Lyon) ..... | 200 | p. | maj. |
| Lefèvre ..... | Bijouterie (Marseille) .....        | 150 | p. | maj. |

| DÉLÉGUÉS              | ORGANISATIONS                           | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Repp <sup>l</sup> moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|-----------------------|-----------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Son</i> .....      | Bijouterie, joaillerie et orf. (Paris). | 1.300                 | e.                                              | min.                              |
| <i>Calveyrach</i> ... | Ouv. Diamantaires (Paris) .....         | 230                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Lefèvre</i> .....  | Lamineurs, tréfileurs (Paris) .....     | 200                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Son</i> .....      | Lapidaires (Paris) .....                | 30                    | e.                                              | min.                              |
| <i>Montagne</i> ....  | Polièrs d'étain (Paris) .....           | 100                   | e.                                              | min.                              |
| <i>Porcq</i> .....    | Bijoutiers (Saint-Amand) .....          | 80                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Danrez</i> .....   | Diamantaires (Saint-Claude) .....       | 900                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Rouisset</i> ..... | Lapid. en pierr. fausses (St-Claude)    | 100                   | p.                                              | maj.                              |

### FEDERATION DES BLANCHISSEURS

*Délégué fédéral: N...*

|                     |                                                          |     |    |      |
|---------------------|----------------------------------------------------------|-----|----|------|
| <i>Barthe</i> ..... | Blanchisserie et ouvriers des la-<br>voirs (Seine) ..... | 860 | e. | min. |
|---------------------|----------------------------------------------------------|-----|----|------|

### FEDERATION DE LA CERAMIQUE

*Délégué fédéral: TILLET*

|                        |                                                               |       |    |       |
|------------------------|---------------------------------------------------------------|-------|----|-------|
| <i>Roubaud</i> .....   | Céramistes (Aubagne) .....                                    | 250   | e. | min.  |
| <i>Fougères</i> .....  | Mineurs et ouv. de produits ré-<br>fractaires (Bollène) ..... | 270   | p. | maj.  |
| <i>Tillet</i> .....    | Céramistes (Bourganeuf) .....                                 | 92    | p. | maj.  |
| <i>Trouvé</i> .....    | Céramistes (Bruère-Allichamps) ..                             | 120   | p. | maj.  |
| <i>Tillet</i> .....    | Tuileries bourguignonnes (Chagny)                             | 285   | p. | maj.  |
| <i>Jouteau</i> .....   | Céramistes (Chauvigny) .....                                  | 75    | e. | min.  |
| <i>Tillet</i> .....    | Faïenciers (Fives-Lille) .....                                | 135   | p. | maj.  |
| <i>Trouvé</i> .....    | Céramique (Foecy) .....                                       | 240   | p. | maj.  |
| <i>Leroux</i> .....    | Briqueurs, potiers (La Chapelle-<br>aux-Pots) .....           | 50    | e. | min.  |
| <i>Morizet</i> .....   | Faïencerie (Gien) .....                                       | 445   | p. | maj.  |
| <i>Broussillon</i> ... | Céramique (Limoges) .....                                     | 2.735 | p. | maj.  |
| <i>Fourcade</i> ....   | Céramique (Lyon) .....                                        | 250   | e. | min.  |
| <i>Roche</i> .....     | Céramique et tuileries (Mably) ...                            | 165   | p. | maj.  |
| <i>Trouvé</i> .....    | Céramique (Mehun-sur-Yèvre) ...                               | 280   | p. | maj.  |
| <i>Gaichel</i> .....   | Céramique (Milles) .....                                      | 125   | e. | n. v. |
| <i>Tillet</i> .....    | Faïenciers, briquet. (Montereau) ..                           | 310   | p. | maj.  |
| <i>Paget-Blanc</i> ..  | Emaillieurs (Morez) .....                                     | 50    | p. | maj.  |
| <i>Trocmé</i> .....    | U. S. des Ouv. faïenciers (Onnaing).                          | 70    | e. | min.  |
| <i>Tillet</i> .....    | Céramistes (Orléans) .....                                    | 18    | p. | maj.  |
| <i>Berrar</i> .....    | Céramistes (Seine) .....                                      | 530   | e. | min.  |
| <i>Roche</i> .....     | Céramistes (Roanne) .....                                     | 65    | p. | maj.  |
| <i>Gaichel</i> .....   | Céram. et tuil. (St-Henri-Marseille)                          | 730   | e. | min.  |
| <i>Leroux</i> .....    | Céramistes (St-Just-des-Marais) ..                            | 260   | e. | min.  |
| <i>Tillet</i> .....    | Céramistes (Saint-Léonard) .....                              | 95    | p. | maj.  |
| <i>Trouvé</i> .....    | Céramistes (Vierzon) .....                                    | 765   | p. | maj.  |
| <i>Orsini</i> .....    | Céramistes (Saint-Zacharie) .....                             | 105   | e. | min.  |

## FEDERATION DE LA CHAPELLERIE

*Délégué fédéral: MILAN*

| DÉLÉGUÉS        | ORGANISATIONS                      | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp <sup> moral</sup> | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|-----------------|------------------------------------|-----------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Milan .....     | Chapeliens (Albi) .....            | 40                    | p.                                             | maj.                              |
| Milan .....     | Chapeliens (Caussade) .....        | 650                   | p.                                             | maj.                              |
| Milan .....     | Chapeliens (Chazelles-sur-Lyon) .. | 900                   | p.                                             | maj.                              |
| Milan .....     | Chapeliens (Esperaza) .....        | 80                    | p.                                             | maj.                              |
| Petitjean ....  | Chapeliens (Lyon) .....            | 160                   | e.                                             | min.                              |
| Milan .....     | Chapeliens (Moulins-Yzeure) .....  | 20                    | p.                                             | maj.                              |
| Roux (A.) ..... | Casquettiers (Paris) .....         | 600                   | e.                                             | min.                              |
| Milan .....     | Commis chapeliers (Paris) .....    | 150                   | p.                                             | maj.                              |
| Petitjean ....  | Chapeliens (Paris) .....           | 1.800                 | e.                                             | Verdier                           |
| Milan .....     | Modistes (Paris) .....             | 350                   | p.                                             | maj.                              |
| Frachet .....   | Chap. (Romans et Bourg-de-Paage)   | 90                    | e.                                             | min.                              |
| Milan .....     | Chapeliens (Toulouse) .....        | 30                    | p.                                             | maj.                              |
| Milan .....     | Chapeliens (Sept-Fonds) .....      | 800                   | p.                                             | maj.                              |

## FEDERATION DES CHEMINS DE FER

*Délégué fédéral: BIDEGARAY*

|                 |                                     |       |    |      |
|-----------------|-------------------------------------|-------|----|------|
| Ledieu .....    | Ch. de fer (Abbeville) .....        | 600   | p. | maj. |
| Aubelis .....   | Ch. de fer Midi (Agen).....         | 375   | e. | min. |
| Dejonkère ...   | Ch. de fer (Aigrefeuille).....      | 125   | e. | min. |
| Guillez .....   | Ch. de fer Nord (Ailly-sur-Noye)..  | 165   | p. | maj. |
| Leguen .....    | Ch. de fer (Airvault).....          | 65    | p. | maj. |
| Bruguières ...  | Ch. de fer P.-L.-M. (Alais).....    | 815   | e. | min. |
| Bruge .....     | Ch. de fer (Agnagne-Lucquy).....    | 260   | p. | maj. |
| Marlot .....    | Ch. de fer (Ambérieu).....          | 450   | p. | maj. |
| Bidegaray ...   | Ch. de fer (Amiens).....            | 2.800 | p. | maj. |
| Bidegaray ...   | Ch. de fer P.-O. (Angoulême)....    | 1.200 | p. | maj. |
| Mortelette .... | Ch. de fer Intérêt général (Anzin). | 375   | p. | maj. |
| Larchevesque .  | Ch. de fer (Argentan).....          | 100   | p. | maj. |
| Taffet .....    | Ch. de fer Etat (Argenteuil).....   | 300   | e. | min. |
| Dussaux .....   | Ch. de fer P.-L.-M. (Arles).....    | 800   | e. | min. |
| Guillez .....   | Ch. de fer (Armentières).....       | 140   | p. | maj. |
| Guillez .....   | Ch. de fer (Arras).....             | 750   | p. | maj. |
| Coudan .....    | Ch. de fer (Auch).....              | 150   | p. | maj. |
| Vilain .....    | Ch. de fer Aulnoye).....            | 1.100 | p. | maj. |
| Mérot .....     | Ch. de fer (Badan-Triage).....      | 325   | e. | min. |
| Jarrigion ....  | Ch. de fer (Bayonne).....           | 510   | p. | maj. |
| Guillez .....   | Ch. de fer (Beauvais).....          | 600   | p. | maj. |
| Jarrigion ....  | Ch. de fer (Bédarieux).....         | 100   | p. | maj. |
| Chevalme ....   | Ch. de fer (Belfort).....           | 425   | p. | maj. |
| Cazals .....    | Ch. de fer (Besançon).....          | 200   | e. | min. |

| DÉLÉGUÉS       | ORGANISATIONS                        | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp <sup>l</sup> moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|----------------|--------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Ozer .....     | Ch. de fer (Béziers).....            | 1.710                 | p.                                              | maj.                              |
| Jarrigion .... | Ch. de fer (Biarrritz-Négresse)..... | 140                   | p.                                              | maj.                              |
| Mohn .....     | Ch. de fer (Bischoheim).....         | 2.800                 | p.                                              | abst.                             |
| Zarri .....    | Ch. de fer (Bizerle).....            | 480                   | p.                                              | maj.                              |
| Leguen .....   | Ch. de fer (Blaye).....              | 80                    | p.                                              | maj.                              |
| Passat .....   | Tramways à vapeur (Blois).....       | 115                   | p.                                              | maj.                              |
| Blacher .....  | Ch. de fer (Bois-Colombes).....      | 140                   | c.                                              | min.                              |
| Dassé .....    | Ch. de fer (Bordeaux-Etat).....      | 190                   | p.                                              | maj.                              |
| Castay .....   | Ch. de fer (Bordeaux-Midi).....      | 2.200                 | c.                                              | maj.                              |
| Carealy .....  | Ch. de fer (Bordeaux-P.-O.).....     | 650                   | c.                                              | min.                              |
| Carpentier ... | Ch. de fer (Boulogne-sur-Mer)...     | 1.200                 | p.                                              | maj.                              |
| Marlot .....   | Ch. de fer (Bourg).....              | 350                   | p.                                              | maj.                              |
| Marlot .....   | Tramways de l'Ain (Bourg).....       | 200                   | p.                                              | maj.                              |
| Bouchaud ...   | Ch. de fer (Bourges).....            | 450                   | p.                                              | maj.                              |
| Dubois .....   | Ch. de fer (Breauté-Bolbec).....     | 100                   | p.                                              | maj.                              |
| Le Guennic ..  | Ch. de fer (Brest-Etat).....         | 325                   | p.                                              | maj.                              |
| Vialard .....  | Ch. de fer P.-O. (Brive).....        | 300                   | c.                                              | min.                              |
| Bruge .....    | Ch. de fer (Bruyères).....           | 125                   | p.                                              | maj.                              |
| Larchevesque . | Ch. de fer Etat (Caen).....          | 425                   | c.                                              | min.                              |
| Demoulin ....  | Ch. de fer (Cambrai).....            | 800                   | p.                                              | maj.                              |
| Coudun .....   | Ch. de fer Midi (Carcassonne).....   | 300                   | p.                                              | maj.                              |
| Leguen .....   | Ch. de fer Réseau breton (Carhaix)   | 450                   | p.                                              | maj.                              |
| Jarrigion .... | Ch. de fer (Carmaux) .....           | 135                   | p.                                              | maj.                              |
| Pontier .....  | Ch. de fer (Castres).....            | 500                   | c.                                              | min.                              |
| Bruge .....    | Ch. de fer (Châlons-sur-Marne)...    | 650                   | p.                                              | maj.                              |
| Mérot .....    | Ch. de fer Chalon-sur-Saône)....     | 300                   | c.                                              | min.                              |
| Pinget .....   | Ch. de fer (Chambéry).....           | 600                   | c.                                              | min.                              |
| Paget-Blanc .. | Ch. de fer (Champagnoles).....       | 30                    | p.                                              | maj.                              |
| Halgrain ....  | Ch. de fer Etat (Chartres).....      | 500                   | p.                                              | maj.                              |
| Halgrain ..... | Tramways Eure-et-Loir (Chartres)     | 125                   | p.                                              | maj.                              |
| Galland .....  | Ch. de fer (Chasse).....             | 250                   | c.                                              | min.                              |
| Sauvé .....    | Ch. de fer (Châteaudun).....         | 185                   | p.                                              | maj.                              |
| Cademi .....   | Ch. de fer (Châteauroux).....        | 575                   | c.                                              | min.                              |
| Mars .....     | Ch. de fer Etat (Cherbourg).....     | 350                   | p.                                              | maj.                              |
| Mérot .....    | Ch. de fer (Clamecy).....            | 190                   | c.                                              | min.                              |
| Sauvé .....    | Ch. de fer P.-O. (Clermont-Ferrand)  | 260                   | p.                                              | maj.                              |
| Mérot .....    | Ch. de fer (Cluny).....              | 130                   | c.                                              | min.                              |
| Mohn .....     | Ch. de fer (Colmar).....             | 1.200                 | p.                                              | abst.                             |
| Rey (Aimé) ... | Ch. de fer P.-O. (Commentry)....     | 175                   | p.                                              | maj.                              |
| Belleuvre .... | Ch. de fer Etat (Connère-Beille)..   | 100                   | p.                                              | maj.                              |
| Knockaert ...  | Ch. de fer P.-L.-M. (Corbeil)....    | 50                    | c.                                              | min.                              |
| Rey (A.) ..... | Ch. de fer (Cosne-s.-l'Œil).....     | 240                   | p.                                              | maj.                              |
| Galland .....  | Ch. de fer (Cosne-s.-Loire).....     | 150                   | c.                                              | min.                              |
| Leguen .....   | Ch. de fer (Courtalain).....         | 235                   | p.                                              | maj.                              |
| Dublanche ...  | Ch. de fer (Courtras).....           | 225                   | p.                                              | maj.                              |
| Thomann .....  | Ch. de fer (Creil).....              | 825                   | p.                                              | maj.                              |
| Marlot .....   | Ch. de fer (Culoz).....              | 100                   | p.                                              | maj.                              |
| Rayot .....    | Ch. de fer (Delle).....              | 95                    | p.                                              | maj.                              |
| Leguen .....   | Ch. de fer (Dieppe).....             | 525                   | p.                                              | maj.                              |
| Rolet .....    | Ch. de fer (Dijon).....              | 1.300                 | c.                                              | min.                              |
| Le Guennic ..  | Ch. de fer (Dinan).....              | 125                   | p.                                              | maj.                              |

| DÉLÉGUÉS                | ORGANISATIONS                        | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp <sup>l</sup> moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|-------------------------|--------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Cellier</i> .....    | Ch. de fer C. B. R. (Dormans).....   | 150                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Demoulin</i> .....   | Ch. de fer (Douai).....              | 700                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Bruge</i> .....      | Ch. de fer Est (Epernay).....        | 1.350                 | p.                                              | maj.                              |
| <i>Cousin</i> .....     | Ch. de fer (Epinal).....             | 200                   | p.                                              | Verdier                           |
| <i>Tessier</i> .....    | Ch. de fer (Elampes).....            | 300                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Le Troquer</i> ..    | Ch. de fer (Evreux).....             | 350                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Chéreau</i> .....    | Ch. de fer (Fougères).....           | 50                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Zarri</i> .....      | Ch. de fer (Gaffour).....            | 500                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Zarri</i> .....      | Ch. de fer (Gafsa).....              | 450                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Bourdier</i> ....    | Ch. de fer (Glos-Monfort).....       | 75                    | c.                                              | min.                              |
| <i>Le Guennic</i> ..    | Ch. de fer (Guingamp).....           | 115                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Mohn</i> .....       | Ch. de fer (Haguenau).....           | 650                   | p.                                              | abst.                             |
| <i>Guiliez</i> .....    | Ch. de fer (Hazebrouck).....         | 400                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Cnudde</i> .....     | Ch. de fer (Hellemmes).....          | 3.700                 | p.                                              | maj.                              |
| <i>Jarrigion</i> .....  | Ch. de fer (Hendaye).....            | 115                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Villain</i> .....    | Ch. de fer (Jeumont).....            | 110                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Mohn</i> .....       | Ch. de fer (Just-Basse).....         | 1.071                 | p.                                              | abst.                             |
| <i>Sauvé</i> .....      | Ch. de fer (Juvisy).....             | 675                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Jarrigion</i> ....   | Ch. de fer (Langon).....             | 160                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Desoblin</i> .....   | Ch. de fer (Laon).....               | 420                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Galland</i> .....    | Ch. de fer (L'Abresle).....          | 120                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Galland</i> .....    | Ch. de fer (Laroche).....            | 400                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Dejonhère</i> ..     | Ch. de fer (La Rochelle).....        | 260                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Bernard (L.)</i> ..  | Ch. de fer (La Roche-sur-Yon)...     | 300                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Leguen</i> .....     | Ch. de fer (Le Havre).....           | 1.650                 | p.                                              | maj.                              |
| <i>Pottier</i> .....    | Ch. de fer (Le Mans).....            | 1.625                 | p.                                              | maj.                              |
| <i>Blommaert</i> ...    | Ch. de fer (Le Tréport).....         | 300                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Dublanche</i> ...    | Ch. de fer (Libourne).....           | 120                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Beaubelicourt</i> .  | Ch. de fer (Limoges).....            | 800                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Larchevesque</i> .   | Ch. de fer Elat (Lisieux).....       | 665                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Sauvé</i> .....      | Ch. de fer (Loches).....             | 120                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Audinet</i> .....    | Ch. de fer (Loudun).....             | 260                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Mérot</i> .....      | Ch. de fer (Louhans).....            | 100                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Bourdier</i> ....    | Ch. de fer (Louviers).....           | 100                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Poirier</i> .....    | Ch. de fer P.-L.-M. (Lyon).....      | 2.250                 | c.                                              | Verdier                           |
| <i>Mérot</i> .....      | Ch. de fer (Mâcon).....              | 225                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Pottier</i> .....    | Ch. de fer (Mamers, Saint-Calais).   | 165                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Guiraud</i> .....    | Ch. de fer (Mantes).....             | 500                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Jarrigion</i> ....   | Ch. de fer (Marmande).....           | 145                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Martin (Ant.)</i> .  | Ch. de fer (Marseille).....          | 2.500                 | c.                                              | min.                              |
| <i>Bruge</i> .....      | Ch. de fer (Meaux).....              | 100                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Mohn</i> .....       | Ch. de fer (Metz).....               | 630                   | p.                                              | abst.                             |
| <i>Mérot</i> .....      | Ch. de fer (Miramas).....            | 600                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Savart (Cam.)</i> .  | Cheminots (Mohon-Charleville) ...    | 1.000                 | p.                                              | maj.                              |
| <i>Chavero</i> t ....   | Ch. de fer (Montargis).....          | 385                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Richioud (C.)</i> .  | Cheminots (Montbrison).....          | 100                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Villa (Joseph)</i> . | Ch. de fer (Mont-de-Marsan).....     | 175                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Prunet (Jean)</i> .  | Ch. de fer (Montluçon).....          | 1.250                 | p.                                              | maj.                              |
| <i>Nicolas</i> .....    | Cheminots P.-L.-M. (Montpellier)..   | 240                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Nicolas</i> .....    | Ch. de fer secondaires (Montpellier) | 430                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Jarrigion (J.)</i> . | Cheminots (Moreaux).....             | 115                   | p.                                              | maj.                              |

| DÉLÉGUÉS                 | ORGANISATIONS                                                  | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp <sup>l</sup> moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|--------------------------|----------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Pujos</i> .....       | Cheminots (Mortagne) .....                                     | 250                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Martin (Alf.)</i> ..  | Cheminots (Molleville) .....                                   | 160                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Mérot</i> .....       | Ch. de fer (Moulins) .....                                     | 400                   | e.                                              | min.                              |
| <i>Mohn</i> .....        | Ch. de fer (Mulhouse) .....                                    | 2.800                 | p.                                              | abst.                             |
| <i>Coudun</i> .....      | Ch. de fer (Nancy) .....                                       | 1.300                 | p.                                              | maj.                              |
| <i>Bidegaray (M.)</i>    | Cheminots (Nantes-Etat) .....                                  | 575                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Jarrigi</i> .....     | Cheminots (Narbonne) .....                                     | 330                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Mérot</i> .....       | Cheminots (Nevers) .....                                       | 1.225                 | e.                                              | min.                              |
| <i>Bidegaray (M.)</i>    | Cheminots (Nîmes) .....                                        | 1.150                 | p.                                              | maj.                              |
| <i>Macé</i> .....        | Cheminots (Noisy-le-Sec) .....                                 | 175                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Briche</i> .....      | Ceinture Est (Noisy-le-Sec) .....                              | 1.250                 | e.                                              | min.                              |
| <i>Leguhy (H.)</i> ..    | Ch. de fer Etat (Orléans) .....                                | 170                   | e.                                              | min.                              |
| <i>Laratte (A.)</i> ..   | Ch. de fer P.-O. (Orléans) .....                               | 1.150                 | p.                                              | maj.                              |
| <i>Mallet</i> .....      | Cheminots (Oullins) .....                                      | 1.000                 | e.                                              | min.                              |
| <i>Brugé</i> .....       | Cheminots (Pantin) .....                                       | 400                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Galland</i> .....     | Cheminots (Paray-le-Monial) ....                               | 225                   | e.                                              | min.                              |
| <i>Seloive (Oct.)</i> .. | Cheminots (Paris-Nord) .....                                   | 4.500                 | p.                                              | maj.                              |
| <i>Macé</i> .....        | Cheminots (Paris-Ceinture) .....                               | 800                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Blacher</i> .....     | Cheminots (Paris-Etat, rive droite).                           | 5.600                 | e.                                              | min.                              |
| <i>Sivolle (H.)</i> ..   | Cheminots (Paris-Etat, rive gauche).                           | 4.260                 | e.                                              | min.                              |
| <i>Chaverot</i> .....    | Cheminots (Paris-P.-L.-M.) .....                               | 3.250                 | e.                                              | min.                              |
|                          | Cheminots (Paris-Midi) .....                                   |                       |                                                 |                                   |
| <i>Sauvé</i> .....       | Cheminots (Paris-P.-O.) .....                                  | 2.950                 | p.                                              | maj.                              |
| <i>Sauvé (E.)</i> .....  | Cheminots (Paris-Sceaux) .....                                 | 360                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Toulouse (G.)</i> ..  | Contrôle commun aux grands ré-<br>seaux français (Paris) ..... | 550                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Coudun</i> .....      | Cheminots (Paris-Est) .....                                    | 2.100                 | p.                                              | maj.                              |
| <i>Leguen</i> .....      | Cheminots (Parthenay) .....                                    | 150                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Benoit</i> .....      | Cheminots (Pau) .....                                          | 260                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Delagrangé</i> ..     | Cheminots (Périgueux) .....                                    | 1.700                 | e.                                              | min.                              |
| <i>Brugé</i> .....       | Cheminots (Petit-Croix) .....                                  | 80                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Audinet</i> .....     | Cheminots P.-O. (Poitiers) .....                               | 700                   | abst.                                           | maj.                              |
| <i>Dejonkère</i> ...     | Cheminots (Pons) .....                                         | 30                    | e.                                              | min.                              |
| <i>Thomann</i> .....     | Cheminots Nord (Pontoise) .....                                | 475                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Jarrigion (J.)</i> .. | Cheminots (Puyoo) .....                                        | 150                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Brugé</i> .....       | Cheminots (Remiremont) .....                                   | 80                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Quessot</i> .....     | Cheminots (Rennes) .....                                       | 1.730                 | p.                                              | maj.                              |
| <i>Guillot (Cl.)</i> ..  | Cheminots (Roanne) .....                                       | 550                   | e.                                              | abst.                             |
| <i>Brugé</i> .....       | Ch. de fer (Rouilly-sur-Seine) ....                            | 925                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Guilhez</i> .....     | Ch. de fer (Roubaix) .....                                     | 160                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Martin</i> .....      | Ch. de fer (Rouen-Etat) .....                                  | 600                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Martin</i> .....      | Cheminots (Rouen-Nord) .....                                   | 400                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Bidegaray</i> ...     | Cheminots (Roye) .....                                         | 720                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Porcq (Roger)</i> ..  | Ch. de fer écon. du Cher (St-Amand)                            | 490                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Galantus</i> .....    | Cheminots P.-L.-M. (St-Amour) ...                              | 60                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Hamon</i> .....       | Ch. de fer Etat (St-Brieuc) .....                              | 500                   | e.                                              | maj.                              |
| <i>Bousset</i> .....     | Cheminots (St-Claude) .....                                    | 110                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Le Guen</i> .....     | Ch. de fer (St-Cloud) .....                                    | 200                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Guilhez</i> .....     | Ch. de fer (St-Denis) .....                                    | 300                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Richioud (C.)</i> ..  | Cheminots (St-Etienne) .....                                   | 2.000                 | e.                                              | min.                              |
| <i>Bourdier</i> .....    | Cheminots (St-Etienne-du-Rouv.)..                              | 80                    | e.                                              | min.                              |

| DÉLÉGUÉS                | ORGANISATIONS                                                        | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp <sup>l</sup> moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|-------------------------|----------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Bouchaud</i> ....    | Cheminots (St-Florent) (Cher) ....                                   | 40                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Serre</i> .....      | Cheminots (St-Germain-des-Foss.)..                                   | 375                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Mars</i> .....       | Travailleurs des ch. de fer (St-Lô)..                                | 70                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Quessot</i> .....    | Cheminots (St-Malo) .....                                            | 115                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Blancho (F.)</i> ..  | Cheminots Etat (St-Nazaire) .....                                    | 105                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Guillez</i> .....    | Cheminots (St-Omer) .....                                            | 400                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Guillez</i> .....    | Cheminots (St-Pol-s.-Terrenoise)..                                   | 300                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Bidegaray</i> ...    | Ch. de fer départementaux (Saint-<br>Quentin, Guise, Soissons) ..... | 450                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Bobelicourt</i> ..   | Cheminots (St-Sulpice-de-Laur.)..                                    | 220                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Dejonkère (J.)</i> . | Cheminots Etat (Saintes) .....                                       | 1.000                 | c.                                              | min.                              |
| <i>Mohn</i> .....       | Ch. de fer (Sarreguemines) .....                                     | 1.240                 | p.                                              | abst.                             |
| <i>Mohn</i> .....       | Ch. de fer (Schlestadt) .....                                        | 310                   | p.                                              | abst.                             |
| <i>Pilard</i> .....     | Ch. de fer (Segré) .....                                             | 210                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Godonnèche</i> ..    | Travail. des Ch. de fer (Serqueux)..                                 | 120                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Cadars</i> .....     | Cheminots (Séverac) .....                                            | 375                   | c.                                              | Verdier                           |
| <i>Cholet (L.)</i> ...  | Ch. de fer (Sézanne) .....                                           | 160                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Zarri (Bap.)</i> ..  | Cheminots (Sfax) .....                                               | 120                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Demoulin (P.)</i> .  | Ch. de fer (Somain) .....                                            | 500                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Bourdier</i> .....   | Ch. de fer (Sotteville-les-Rouen) ..                                 | 2.600                 | c.                                              | min.                              |
| <i>Zarri (B.)</i> ...   | Ch. de fer (Soussé) .....                                            | 400                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Mohn (Jos.)</i> ...  | Cheminots Als.-Lorr. (Strasbourg)..                                  | 2.292                 | p.                                              | abst.                             |
| <i>Dejonkère (J.)</i> . | Cheminots (Taillebourg) .....                                        | 40                    | c.                                              | min.                              |
| <i>Roubaud</i> .....    | Cheminots (Taraseon) .....                                           | 60                    | c.                                              | min.                              |
| <i>Guillez</i> .....    | Cheminots (Tergnier-Nord) .....                                      | 200                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Jacquet</i> .....    | Cheminots (Terrenoire) .....                                         | 50                    | c.                                              | min.                              |
| <i>Mohn</i> .....       | Ch. de fer (Thionville) .....                                        | 984                   | p.                                              | abst.                             |
| <i>Le Guen</i> .....    | Ch. de fer Etat (Thouars) .....                                      | 600                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Dejonkère</i> ...    | Cheminots (Tonnay) .....                                             | 100                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Orsni (T.)</i> ...   | Cheminots (Toulon) .....                                             | 80                    | c.                                              | min.                              |
| <i>Souyri</i> .....     | Cheminots Midi (Toulouse) .....                                      | 1.400                 | c.                                              | abst.                             |
| <i>Delobelle (E.)</i> . | Cheminots (Tourcoing) .....                                          | 400                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Chartier</i> .....   | Trav. des Ch. de fer P.-O. (Tours)..                                 | 3.000                 | c.                                              | min.                              |
| <i>Loisy (Emile)</i> .  | Cheminots (Troyes) .....                                             | 1.050                 | p.                                              | maj.                              |
| <i>Zarri</i> .....      | Travail. des Ch de fer (Tunis)....                                   | 750                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Rousseau</i> .....   | Cheminots (Ussel) .....                                              | 200                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Semart</i> .....     | Ch. de fer (Valence) .....                                           | 310                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Mortelette</i> ...   | Ch. de fer (Valenciennes) .....                                      | 875                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Maccé</i> .....      | Ch. de fer Ceinture (Versailles) ..                                  | 325                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Vincent (C.)</i> ... | Cheminots Etat (Versailles) .....                                    | 250                   | abst.                                           | abst.                             |
| <i>Petitot (Paul)</i> . | Ch. de fer (Vesoul) .....                                            | 260                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Galland</i> .....    | Ch. de fer (Veynes) .....                                            | 300                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Herclot (Aug.)</i> . | Cheminots (Vienne) .....                                             | 125                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Aumercier (J.)</i> . | Cheminots (Vierzon) .....                                            | 850                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Chaverot</i> .....   | Cheminots (Villeneuve-St-Georges)..                                  | 1.450                 | c.                                              | min.                              |
| <i>Larchevesque</i> .   | Cheminots (Vire) .....                                               | 125                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Quessot</i> .....    | Cheminots (Vitry) .....                                              | 100                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Balme</i> .....      | Voies fer. du Dauphiné (Vizille) ..                                  | 70                    | c.                                              | min.                              |



## FÉDÉRATION DES COIFFEURS

Délégué fédéral: CORDIER

| DÉLÉGUÉS        | ORGANISATIONS                | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp <sup>l</sup> . moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|-----------------|------------------------------|-----------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Ozer H. ....    | Coiffeurs (Béziers) .....    | 25                    | p.                                                | maj.                              |
| Beaubellocourt. | Coiffeurs (Limoges) .....    | 20                    | e.                                                | min.                              |
| Bedos .....     | Coiffeurs (Marseille) .....  | 160                   | e.                                                | min.                              |
| Voirin .....    | Coiffeurs (Nancy) .....      | 25                    | e.                                                | maj.                              |
| Joret .....     | Coiffeurs (Nantes) .....     | 25                    | p.                                                | maj.                              |
| Anzabrie .....  | Coiffeurs (Paris) .....      | 700                   | e.                                                | min.                              |
| Le Gallo .....  | Coiffeurs (St-Nazaire) ..... | 25                    | p.                                                | maj.                              |
| Vincens C. .... | Coiffeurs (Versailles) ..... | 10                    | p.                                                | maj.                              |

## FÉDÉRATION DES CUIRS ET PEAUX

Délégué fédéral: Roux (Marius)

|                 |                                       |       |       |       |
|-----------------|---------------------------------------|-------|-------|-------|
| Lescaillé ..... | Ouvriers Cordonniers (Alais) ....     | 17    | e.    | min.  |
| Morel .....     | Ouvriers Cuir et Peaux (Amiens) ..    | 245   | p.    | maj.  |
| Sevenier .....  | Cuir et Peaux (Annonay) .....         | 1.880 | p.    | maj.  |
| Roux .....      | Chaussure (Arpajon) .....             | 92    | p.    | maj.  |
| Roubaud .....   | Cuir et Peaux (Aubagne) .....         | 50    | e.    | min.  |
| Buil .....      | Sandaliers (Auch) .....               | 36    | p.    | maj.  |
| Chastan .....   | Galochiers (Aurillac) .....           | 33    | e.    | min.  |
| Roux M. ....    | Cuir et Peaux (Autun) .....           | 50    | p.    | maj.  |
| Fougère .....   | Cuir et Peaux (Avignon) .....         | 32    | p.    | maj.  |
| Moulin .....    | Chaussure (Blois) .....               | 585   | p.    | maj.  |
| Ratabourg ..... | Tanneurs, Corroyeurs (Bordeaux) ..    | 33    | p.    | maj.  |
| Ratabourg ..... | Sabotiers, Galochiers (Bordeaux) ..   | 9     | p.    | maj.  |
| Ratabourg ..... | Chaussure (Bordeaux) .....            | 100   | p.    | maj.  |
| Ratabourg ..... | Selliers, Bourreliers (Bordeaux) ...  | 62    | p.    | maj.  |
| Morel .....     | Cordonniers (Boulogne-sur-Mer) ..     | 100   | p.    | maj.  |
| Dret .....      | Chaussure Militaire (Bourges) ....    | 50    | p.    | maj.  |
| Dret .....      | Cuir et Peaux (Bourges) .....         | 33    | p.    | maj.  |
| Viallard .....  | Sabotiers, Galochiers (Brive) ....    | 35    | e.    | min.  |
| Burgant .....   | Bourreliers, Cordon. (Carcassonne) .. | 20    | p.    | maj.  |
| Bruère .....    | Cuir et Peaux (Châteaurenault) ..     | 180   | p.    | maj.  |
| Cadeau .....    | Chaussure (Châteauroux) .....         | 240   | abst. | n. v. |
| Roux Michel ..  | Cuir et Peaux (Clermont-Ferrand) ..   | 32    | p.    | maj.  |
| Calvignac ..... | Chaussure (Dijon) .....               | 283   | e.    | min.  |
| Feuquier .....  | Chaussure (Fougères) .....            | 3.000 | p.    | maj.  |
| Feuquier .....  | Chaussure (Gorron) .....              | 105   | p.    | maj.  |
| Roux Marius ..  | Moutonniers (Graulhet) .....          | 830   | p.    | maj.  |
| Guichard .....  | Chaussure et Galoche (Grenoble) ..    | 50    | e.    | abst. |
| Guichard .....  | Gantiers (Grenoble) .....             | 973   | e.    | min.  |
| Guichard .....  | Chaussure (Izeaux) .....              | 167   | e.    | min.  |

| DÉLÉGUÉS        | ORGANISATIONS                                              | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp <sup>l</sup> moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|-----------------|------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Bellauvre ...   | Sabotiers (Jupilles) .....                                 | 33                    | p.                                              | maj.                              |
| Bellauvre ...   | Cuir et Peaux (La Flèche) .....                            | 125                   | p.                                              | maj.                              |
| Roux .....      | Cuir et Peaux (Lagny) .....                                | 174                   | p.                                              | maj.                              |
| Bellauvre ...   | Cuir et Peaux (La Suze) .....                              | 133                   | p.                                              | maj.                              |
| Dret .....      | Chaussure (La Verpillère) .....                            | 56                    | p.                                              | maj.                              |
| Roux .....      | Cordonnerie (Liancourt) .....                              | 133                   | p.                                              | maj.                              |
| Cornu .....     | Chaussure (Ligny) (Meuse) .....                            | 108                   | p.                                              | maj.                              |
| Vasseur .....   | Cuir et Peaux (Lillers) .....                              | 433                   | p.                                              | maj.                              |
| Andrieux .....  | Tanneurs, Corroyeurs (Limoges) ..                          | 120                   | e.                                              | min.                              |
| Saquet .....    | Chaussure (Limoges) .....                                  | 1.250                 | e.                                              | min.                              |
| Andrieux .....  | Sabotiers, Galochiers (Limoges)...                         | 167                   | e.                                              | min.                              |
| Roux .....      | Cuir et Peaux (Longjumeau) ....                            | 20                    | p.                                              | maj.                              |
| Chevalier ..... | Chaussure (Lorient) .....                                  | 25                    | p.                                              | maj.                              |
| Becirard .....  | Travail. Cuir et Peaux (Lyon) ....                         | 100                   | p.                                              | maj.                              |
| Becirard .....  | Union de la Chaussure (Lyon) ....                          | 516                   | e.                                              | min.                              |
| Padovani .....  | Cuir et Peaux (Marseille) .....                            | 917                   | e.                                              | min.                              |
| Pagès .....     | Ouvriers délainiers (Mazamet) ...                          | 70                    | p.                                              | maj.                              |
| Pagès .....     | Cuir et Peaux (Millau) .....                               | 1.250                 | p.                                              | maj.                              |
| Valette .....   | Cuir et Peaux (Montluçon) .....                            | 5                     | p.                                              | maj.                              |
| Voinin .....    | Chaussure (Nancy) .....                                    | 750                   | abst.                                           | Verdier                           |
| Roux Marius..   | Cordonniers Civils (Nantes) .....                          | 100                   | p.                                              | maj.                              |
| Cassin .....    | Tanneurs, Corroyeurs (Nantes) ...                          | 100                   | p.                                              | maj.                              |
| Dret .....      | Cuir et Peaux (Niort) .....                                | 83                    | p.                                              | maj.                              |
| Desarmenien .   | Cuir et Peaux (Oléron-Ste-Marie).                          | 783                   | p.                                              | maj.                              |
| Million .....   | Cuir et Peaux (Oullins) .....                              | 333                   | p.                                              | maj.                              |
| Démichelet ...  | Apprêteurs en Pelleterie, Lustreurs,<br>etc. (Paris) ..... | 1.065                 | p.                                              | maj.                              |
| Rebillon .....  | Formiers en Chaussure (Paris)....                          | 120                   | e.                                              | min.                              |
| Rebillon .....  | Galochiers, Monteurs (Seine) .....                         | 32                    | e.                                              | min.                              |
| Rebillon .....  | Travailleurs de la Peau (Seine) ..                         | 1.600                 | e.                                              | min.                              |
| Rebillon .....  | Ouvriers Chaussure (Seine) .....                           | 2.000                 | e.                                              | min.                              |
| Labonne .....   | Piqueurs, Cousu-main (Paris).....                          | 530                   | e.                                              | min.                              |
| Roux .....      | Gantiers (Paris) .....                                     | 158                   | p.                                              | maj.                              |
| Tolléma .....   | Maroquinerie, Art. voyage (Paris).                         | 625                   | e.                                              | min.                              |
| Monciau .....   | Sellerie (Paris) .....                                     | 683                   | p.                                              | maj.                              |
| Vauvy .....     | Chaussure (Pussay) .....                                   | 400                   | p.                                              | maj.                              |
| Fexurier .....  | Cuir et Peaux (Rennes) .....                               | 353                   | p.                                              | maj.                              |
| Roche .....     | Cuir et Peaux (Roanne) .....                               | 100                   | p.                                              | maj.                              |
| Frachet .....   | Galochiers (Romans) .....                                  | 41                    | e.                                              | min.                              |
| Tournier .....  | Cuir et Peaux (Romans) .....                               | 494                   | e.                                              | min.                              |
| Frachet .....   | Tanneurs, Corroyeurs (Romans)...                           | 166                   | e.                                              | min.                              |
| Lorduron .....  | Cuir et Peaux (St-Etienne) .....                           | 40                    | e.                                              | min.                              |
| Gaillard .....  | Cuir et Peaux (St-Junien) .....                            | 540                   | e.                                              | min.                              |
| Beaubelicout .  | Cuir et Peaux (St-Léonard) .....                           | 150                   | e.                                              | min.                              |
| Rouvet .....    | Arçonnières (St-Sulpice-la-Pointe)..                       | 106                   | p.                                              | maj.                              |
| Perronneau ..   | Apprêteurs Pelleterie (Sens) .....                         | 267                   | p.                                              | maj.                              |
| Camus J. ....   | Tanneurs (Strasbourg) .....                                | 2.000                 | p.                                              | maj.                              |
| Nicollet .....  | Fourreurs (Thoissey) .....                                 | 33                    | p.                                              | maj.                              |
| Burgent .....   | Chaussure (Toulouse) .....                                 | 334                   | p.                                              | maj.                              |
| Burgent .....   | Monteurs, Galochiers (Toulouse)...                         | 12                    | p.                                              | maj.                              |
| Burgent .....   | Malletiers (Toulouse) .....                                | 62                    | p.                                              | maj.                              |

| DÉLÉGUÉS               | ORGANISATIONS                   | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp' moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|------------------------|---------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Delobelle</i> ..... | Cuir et Peaux (Tourcoing) ..... | 167                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Roussière</i> ..... | Cuir et Peaux (Tours) .....     | 275                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Roux Marius</i> ..  | Cuir et Peaux (Troyes) .....    | 132                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Semart</i> .....    | Cuir et Peaux (Valence) .....   | 84                    | c.                                  | min.                              |
| <i>Feuquier</i> .....  | Chaussure (Vilré) .....         | 58                    | p.                                  | maj.                              |

## FEDERATION DES DESSINATEURS

*Délégué fédéral: DOUMENQ*

|                       |                                                                         |     |    |      |
|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------|-----|----|------|
| <i>Doumenq</i> .....  | Dessinateurs et Ingénieurs-dessinateurs (Bordeaux) .....                | 120 | p. | maj. |
| <i>Ehlers</i> .....   | Dessin. et Ing.-dessin. (Dunkerque).                                    | 40  | p. | maj. |
| <i>Birebent</i> ..... | Dessinateurs et Employés (Havre).                                       | 100 | p. | maj. |
| <i>Bedos</i> .....    | Ing.-Dessin., Dessin. des trav. pub. et de la métallurgie (Marseille).. | 75  | c. | min. |
| <i>Doumenq</i> .....  | Dessin. et Ingén.-dessin. (Nantes)..                                    | 150 | p. | maj. |
| <i>Doumenq</i> .....  | Dessin. d'art industr. et Graveurs sur bois (Paris) .....               | 100 | p. | maj. |
| <i>Birebent</i> ..... | Dessin. et Ing.-Dessin. de la métallurgie (Paris) .....                 | 280 | p. | maj. |
| <i>Lode H.</i> .....  | Dessin. et Conducteurs de travaux (St-Nazaire) .....                    | 80  | p. | maj. |

## FEDERATION DE L'ECLAIRAGE

*Délégué fédéral: BIOT*

|                       |                                                                  |     |       |       |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------|-----|-------|-------|
| <i>Salore</i> .....   | Pers. de l'Eclairage (Alger) .....                               | 300 | c.    | abst. |
| <i>Marie F.</i> ..... | Industrie Electrique (Angers).....                               | 150 | p.    | maj.  |
| <i>Fougère</i> .....  | Employés du Gaz (Avignon).....                                   | 100 | p.    | maj.  |
| <i>Chevalme</i> ..... | Eclairage (Belfort) .....                                        | 122 | c.    | maj.  |
| <i>Auzer</i> .....    | Travail. du Gaz (Béziers) .....                                  | 112 | p.    | maj.  |
| <i>Passat</i> .....   | Gaz (Blois) .....                                                | 75  | p.    | maj.  |
| <i>Lafaye</i> .....   | Pers. Energie électrique du Sud-Ouest (Bordeaux) .....           | 100 | p.    | maj.  |
| <i>Lafaye</i> .....   | Electriciens de la Régie (Bordeaux).                             | 500 | p.    | maj.  |
| <i>Lafont</i> .....   | Pers. du Gaz (Bordeaux) .....                                    | 50  | p.    | maj.  |
| <i>Lafont</i> .....   | Employés et Ouvriers des Sous-Traitants de l'éclair. (Bordeaux). | 75  | p.    | maj.  |
| <i>Bonne A.</i> ..... | Electriciens (Boulogne-sur-Mer) ..                               | 50  | p.    | abst. |
| <i>Baly</i> .....     | Emp. et Ouv. Gaz Boulogne-s.-M.).                                | 120 | p.    | abst. |
| <i>Hervier</i> .....  | Eclairage et Force Motr. (Bourges).                              | 50  | abst. | maj.  |
| <i>Le Bris</i> .....  | Electricité (Brest) .....                                        | 100 | c.    | min.  |

| DÉLÉGUÉS       | ORGANISATIONS                                                            | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp' moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|----------------|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| Jacquot .....  | Eclairage (Calais) .....                                                 | 40                    | p.                                  | maj.                              |
| Prété H. ....  | Ouv. et Emp. Société élec. (Cannes).                                     | 35                    | p.                                  | maj.                              |
| Fraisse .....  | Eclairage (Celle) .....                                                  | 50                    | p.                                  | maj.                              |
| Dumercq A. ..  | Eclairage et Forces Motrices (Châ-<br>lons-sur-Marne) .....              | 40                    | p.                                  | maj.                              |
| Cadeau .....   | Eclairage (Châteauroux) .....                                            | 40                    | c.                                  | min.                              |
| Dolore E. .... | Gaz et Electricité (Denain) .....                                        | 30                    | p.                                  | maj.                              |
| Bazot .....    | Electricité et Gaz (Dieppe) .....                                        | 65                    | c.                                  | min.                              |
| Barbu .....    | Pers. Société Electrique (Dijon) ..                                      | 100                   | c.                                  | min.                              |
| Verdier .....  | Pers. Gaz (Dijon) .....                                                  | 118                   | p.                                  | maj.                              |
| Verdier .....  | Gaz et Electricité (Epernay) .....                                       | 150                   | p.                                  | maj.                              |
| Jacquot .....  | Eclairage (Evreux) .....                                                 | 32                    | p.                                  | maj.                              |
| Bourguignon .  | Eclairage et Forces Motrices (Jeu-<br>mont) .....                        | 150                   | abst.                               | abst.                             |
| Passerieu .... | Electriciens, Producteurs d'énergie<br>et Installateurs (Havre) .....    | 150                   | p.                                  | maj.                              |
| Dubois .....   | Gaziers (Havre) .....                                                    | 418                   | p.                                  | maj.                              |
| Bellœuvre ...  | Gaziers et Electriciens (Mans) ...                                       | 70                    | p.                                  | maj.                              |
| Lafont .....   | Eclairage (Libourne) .....                                               | 25                    | p.                                  | maj.                              |
| Passerieu .... | Industrie Electrique (Lorient) ....                                      | 100                   | p.                                  | maj.                              |
| Garin .....    | Electricité (Lyon) .....                                                 | 500                   | c.                                  | min.                              |
| Cledat .....   | Gaz (Lyon) .....                                                         | 1.260                 | p.                                  | maj.                              |
| Lombard ....   | Ouv. Emp. Cie Electric. (Marseille)..                                    | 200                   | p.                                  | maj.                              |
| Rival .....    | Société Gaz et Electric. (Marseille)..                                   | 900                   | p.                                  | maj.                              |
| Passerieu .... | Producteurs et Distributeurs élec-<br>tricité (Meaux) .....              | 30                    | p.                                  | maj.                              |
| Cellier .....  | Gaz (Meaux) .....                                                        | 50                    | p.                                  | maj.                              |
| Bouët .....    | Eclairage électrique (Menton).....                                       | 30                    | c.                                  | min.                              |
| Pagès E. ....  | Eclairage électrique (Millau) .....                                      | 70                    | p.                                  | maj.                              |
| Fontis .....   | Gaziers et Electriciens (Montluçon)                                      | 110                   | p.                                  | maj.                              |
| Nicolas .....  | Ouv. Emp. Cie Gaz (Montpellier)...                                       | 158                   | p.                                  | maj.                              |
| Rochet .....   | Producteurs, Distributeurs énergie<br>électrique (Nantes) .....          | 50                    | p.                                  | maj.                              |
| Jacquot .....  | Travail. du Gaz (Nantes) .....                                           | 50                    | p.                                  | maj.                              |
| Biot .....     | Eclairage, section électr. (Nancy)..                                     | 206                   | p.                                  | maj.                              |
| Voirin .....   | Eclairage Gaz (Nancy) .....                                              | 235                   | p.                                  | maj.                              |
| Baron .....    | Gaz (Narbonne) .....                                                     | 60                    | p.                                  | maj.                              |
| Boutheloup ..  | Trav. Gaz et Serv. élect. (Orléans)..                                    | 160                   | p.                                  | maj.                              |
| Passerieu .... | Pers. de l'Air comprimé (Paris)....                                      | 200                   | p.                                  | maj.                              |
| Alègre .....   | Chauffeurs, Conducteurs, Mécani-<br>ciens, Electric. de la Seine (Paris) | 500                   | c.                                  | n. v.                             |
| Sorbon .....   | Emp. Contremaîtres des Secteurs<br>électriques (Seine) .....             | 100                   | p.                                  | maj.                              |
| Burger .....   | Pers. du Gaz de Banlieue (Paris) ..                                      | 2.500                 | p.                                  | maj.                              |
| Verdier .....  | Pers. de la Société du Gaz (Paris)..                                     | 9.473                 | p.                                  | maj.                              |
| Battini .....  | Industrie Electrique (Paris) .....                                       | 700                   | p.                                  | maj.                              |
| Roux D. ....   | Producteurs, Distributeurs Energie<br>électrique (Seine) .....           | 2.000                 | p.                                  | maj.                              |
| Benoist G. ... | Gaz, Electricité (Pau) .....                                             | 165                   | p.                                  | maj.                              |
| Verdier L. ... | Eclairage (Périgueux) .....                                              | 70                    | p.                                  | maj.                              |
| Audinet .....  | Gaz, Electricité (Poitiers) .....                                        | 150                   | p.                                  | maj.                              |

| DÉLÉGUÉS               | ORGANISATIONS                                        | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp <sup>l</sup> moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|------------------------|------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Dodier</i> .....    | U. S. des Ouvriers et Emp. du Gaz<br>(Itennes) ..... | 225                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Caïti F.</i> .....  | Eclairage (Romilly-sur-Seine) ....                   | 40                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>D'Hont G.</i> ..... | Production énergie élect. (Roubaix)                  | 100                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Passerieu</i> ..... | Pers. Centrale Electrique (Rouen).                   | 200                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Cattanéo</i> .....  | Pers. Gaz (St-Etienne) .....                         | 340                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Passerieu</i> ..... | Energie Electrique (St-Etienne) ...                  | 500                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Verdier</i> .....   | Trav. du Gaz (Toulon) .....                          | 220                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Passerieu</i> ..... | Eclairage, Forces Motr. (Toulouse..                  | 400                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Lafaye</i> .....    | Usines électriques (Tuilières) ....                  | 250                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Verdier</i> .....   | Eclairage (Valence) .....                            | 55                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Passerieu</i> ..... | industrie Electrique (Valenciennes).                 | 200                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Augrand</i> .....   | Gaz (Vierzon) .....                                  | 50                    | p.                                              | maj.                              |

## FEDERATION DES EMPLOYES

*Délégué fédéral: Buisson*

|                          |                                                                       |       |       |       |
|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|
| <i>Buignet G.</i> ...    | Employés de Commerce (Abbeville).                                     | 40    | p.    | maj.  |
| <i>Lavielle</i> .....    | Employés de Commerce (Agen) ...                                       | 130   | p.    | maj.  |
| <i>Bruquière J.</i> ..   | Employés de Commerce des deux<br>sexes (Alais) .....                  | 29    | n. v. | n. v. |
| <i>Renaudel G.</i> ..    | Employés (Amiens) .....                                               | 152   | p.    | maj.  |
| <i>Hodée Alph.</i> ...   | Employés de Banque et de Bourse<br>(Angers) .....                     | 70    | p.    | maj.  |
| <i>Bazot E.</i> .....    | Empl. de Com. et Indust. (Angers) ..                                  | 110   | e.    | min.  |
| <i>Chappuis R.</i> ...   | Employés de Commerce (Ancey) ..                                       | 30    | e.    | min.  |
| <i>Fougère</i> .....     | Employés de Commerce (Avignon) ..                                     | 40    | p.    | maj.  |
| <i>Benoît L.</i> .....   | Empl. Banque et Bourse (Bayonne)                                      | 175   | p.    | maj.  |
| <i>Nortier</i> .....     | Employés (Beauvais) .....                                             | 55    | p.    | maj.  |
| <i>Vasseur</i> .....     | Empl. Comm. et Indust. (Béthune) ..                                   | 20    | n. v. | n. v. |
| <i>Lavielle</i> .....    | Union des Commis et Comptables<br>(Bordeaux) .....                    | 2.000 | p.    | maj.  |
| <i>Hervier P.</i> ...    | Employés Réunis (Bourges) .....                                       | 150   | p.    | maj.  |
| <i>Faure Léop.</i> ..    | Employés de Banque (Chambéry) ..                                      | 70    | p.    | maj.  |
| <i>Renaudel G.</i> ..    | Employés (Charleville) .....                                          | 50    | p.    | maj.  |
| <i>Renaudel G.</i> ..    | Employés (Dieppe) .....                                               | 47    | p.    | maj.  |
| <i>Calvignac</i> .....   | Empl. et Comptables de Maisons de<br>Com., Indust. et Bureau (Dijon). | 100   | e.    | min.  |
| <i>Buisson</i> .....     | Employés de Comm. (Dunkerque) ..                                      | 310   | p.    | maj.  |
| <i>Delannoy Alp.</i> ..  | Empl. de Com., Indust., Administ.<br>(Elbeuf) .....                   | 12    | p.    | maj.  |
| <i>Cholet Louis.</i> ..  | Employés (Épernay) .....                                              | 30    | p.    | maj.  |
| <i>Ferrier, père.</i> .. | Employés de Commerce et de Bu-<br>reau « l'Etoile » (Grenoble) ....   | 40    | n. v. | min.  |
| <i>Buisson</i> .....     | Empl. de Com. et d'Adm. (Laval) ..                                    | 29    | p.    | maj.  |
| <i>Buisson</i> .....     | Empl. de Magasins (Le Havre) ....                                     | 72    | p.    | maj.  |

| DÉLÉGUÉS               | ORGANISATIONS                                                 | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp' moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|------------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Bellauvre M.</i>    | Empl. de Commerce et Bureau des<br>deux sexes (Le Mans) ..... | 160                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Buisson</i> .....   | Empl. de Com. et Indust. (Lille) ..                           | 750                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bert</i> .....      | Empl. Com., Indust., Bur. (Limoges)                           | 200                   | e.                                  | min.                              |
| <i>Faure Léop.</i> ..  | Empl. Banque et Bourse (Lyon) ...                             | 600                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Simon Claude.</i>   | Empl. Com., Bur., Indust. (Lyon) ..                           | 500                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Million</i> .....   | Voyageurs et Représent. de Com-<br>merce (Lyon) .....         | 20                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Benoit L.</i> ..... | Empl. Banque et Bourse (Marseille).                           | 400                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Quillier Ul.</i> .. | Empl. Com., Adm. libres (Marseille).                          | 75                    | e.                                  | min.                              |
| <i>Daguenet</i> .....  | Empl. Com. et Bur. (Montargis) ...                            | 5                     | e.                                  | min.                              |
| <i>Parizot</i> .....   | Employés (Montluçon) .....                                    | 53                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Voegtlin Paul.</i>  | Employés (Mulhouse) .....                                     | 2,000                 | p.                                  | maj.                              |
| <i>Cassin Eugène.</i>  | Empl. des deux sexes (Nantes) ....                            | 110                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Baron Etienne.</i>  | Empl. de Com. des deux sexes (Nar-<br>bonne) .....            | 20                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bondour</i> .....   | Empl. Com., Bur., Indust. (Nevers).                           | 62                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Buisson</i> .....   | Employés de Commerce (Nice) ....                              | 50                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Berthier G.</i> ..  | Employés (Orléans) .....                                      | 160                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Faure Léopold</i>   | Empl. Banque et Bourse (Paris) ...                            | 2,300                 | p.                                  | maj.                              |
| <i>Maison</i> .....    | Comptables et Empl. aux écritures<br>(Paris) .....            | 670                   | e.                                  | min.                              |
| <i>Berthier G.</i> ..  | Employés (Paris) .....                                        | 8,000                 | e.                                  | abst.                             |
| <i>Launat</i> .....    | Instituteurs libres (Paris) .....                             | 29                    | e.                                  | min.                              |
| <i>Perrot L.</i> ..... | Sténographes et Dactylog. (Paris) ..                          | 130                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Launat</i> .....    | Surveillants des Etabliss. sco-<br>laires (Paris) .....       | 3                     | e.                                  | min.                              |
| <i>Maison</i> .....    | Voyageurs et Représentants (Paris).                           | 390                   | e.                                  | min.                              |
| <i>Benoist</i> .....   | Employés de Commerce (Pau) ....                               | 200                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Delagrange</i> ..   | Employés de Commerce (Périgueux)                              | 100                   | e.                                  | min.                              |
| <i>Roche Alexa.</i> .. | Employés de Commerce (Roanne) ..                              | 50                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Caïti Franco.</i>   | Empl. de Com. Romilly-sur-Seine).                             | 50                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bousset Rob.</i>    | Employés de Commerce (St-Claude).                             | 40                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Seux Léon</i> ...   | Employés de Commerce (St-Dié) ...                             | 40                    | n. v.                               | n. v.                             |
| <i>Sibylle</i> .....   | Empl. des deux sexes (St-Etienne).                            | 150                   | e.                                  | abst.                             |
| <i>Gaillard Louis.</i> | Employés (St-Junien) .....                                    | 10                    | e.                                  | min.                              |
| <i>Blanchon</i> .....  | Empl. de Com. et Ind. (St-Nazaire).                           | 105                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Mayoux</i> .....    | Employés de Commerce (Salon) ...                              | 80                    | e.                                  | min.                              |
| <i>Lavielle</i> .....  | Employés de Commerce (Tarbes) ...                             | 140                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Marty-Rollan.</i>   | Employés (Toulouse) .....                                     | 350                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Betesta</i> .....   | Employés de Commerce (Tours) ..                               | 50                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Thibault L.</i> ..  | Employés de Commerce (Troyes) ...                             | 130                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Buisson</i> .....   | Empl. de Com. et Indust. (Valence).                           | 80                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Maison</i> .....    | Voyag. et Représ. de Com. (Valence)                           | 58                    | e.                                  | min.                              |
| <i>Vaury</i> .....     | Employés (Versailles) .....                                   | 80                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Augrand Fréd.</i>   | Employés de Commerce (Vierzon) ..                             | 24                    | p.                                  | maj.                              |

## FEDERATION DE L'ENSEIGNEMENT

Délégué fédéral: BOUËT

| DÉLÉGUÉS        | ORGANISATIONS                       | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp <sup>l</sup> moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|-----------------|-------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Nicollet .....  | Enseignement Laïc (Ain) .....       | 54                    | p.                                              | maj.                              |
| Bazot .....     | Enseignement Laïc (Aisne) .....     | 120                   | c.                                              | min.                              |
| Lagrange .....  | Enseignement Public (Alger) .....   | 80                    | c.                                              | min.                              |
| Gormier (Mlle)  | Enseignement (Loiret) .....         | 99                    | c.                                              | min.                              |
| Audoys .....    | Enseignement Laïc (Basses-Alpes) .. | 324                   | c.                                              | min.                              |
| Grenier .....   | Enseignement (Alpes-Maritimes) ..   | 200                   | c.                                              | abst.                             |
| Bardin .....    | Enseignement (Ardèche) .....        | 242                   | c.                                              | min.                              |
| Bouët .....     | Enseignement (Ardennes) .....       | 75                    | c.                                              | min.                              |
| Galmont .....   | Enseignement (Ariège) .....         | 162                   | n. v.                                           | n. v.                             |
| Beauvois .....  | Enseignement (Aube) .....           | 92                    | p.                                              | n. v.                             |
| Maffre .....    | Enseignement (Aude) .....           | 65                    | p.                                              | min.                              |
| Audoys .....    | Enseignement (Bouches-du-Rhône) ..  | 366                   | c.                                              | min.                              |
| Zoretti .....   | Universitaire (Calvados) .....      | 110                   | c.                                              | min.                              |
| Bazot .....     | Instituteurs (Cantal) .....         | 70                    | c.                                              | min.                              |
| Bouët .....     | Enseignement (Charente) .....       | 67                    | abst.                                           | abst.                             |
| Dejonkère ..    | Enseignement (Charente-Infér.) ..   | 168                   | c.                                              | min.                              |
| Hervier .....   | Enseignement (Cher) .....           | 69                    | abst.                                           | maj.                              |
| Bazot .....     | Enseignement (Côte-d'Or) .....      | 290                   | c.                                              | min.                              |
| Coutard .....   | Enseignement (Côtes-du-Nord) ....   | 575                   | c.                                              | n. v.                             |
| Lagrange .....  | Enseignement (Creuse) .....         | 20                    | c.                                              | min.                              |
| Audoys .....    | Enseignement (Drôme) .....          | 67                    | c.                                              | min.                              |
| Godonnèche .    | Enseignement (Finistère) .....      | 219                   | c.                                              | min.                              |
| Bouët .....     | Enseignement (Haute-Garonne) ...    | 35                    | c.                                              | min.                              |
| Proust .....    | Enseignement (Gironde) .....        | 194                   | c.                                              | min.                              |
| Bardet .....    | Enseignement (Ille-et-Vilaine) .... | 350                   | p.                                              | maj.                              |
| Gadeau .....    | Enseignement (Indre) .....          | 427                   | c.                                              | min.                              |
| Bouët .....     | Enseignement (Indre-et-Loire) ....  | 169                   | c.                                              | min.                              |
| Audoys .....    | Enseignement (Isère) .....          | 1.188                 | c.                                              | min.                              |
| Renaudic .....  | Enseignement (Loiret) .....         | 200                   | p.                                              | maj.                              |
| Moriet .....    | Enseignement (Loir-et-Cher) .....   | 165                   | c.                                              | min.                              |
| Bouët .....     | Enseignement (Maine-et-Loire) ...   | 88                    | c.                                              | min.                              |
| Boubou .....    | Enseignement (Mayenne) .....        | 104                   | c.                                              | min.                              |
| Bouët .....     | Enseignement (Morbihan) .....       | 125                   | c.                                              | min.                              |
| Bouët .....     | Enseignement (Nord) .....           | 270                   | abst.                                           | min.                              |
| Leroux .....    | Enseignement (Oise) .....           | 150                   | c.                                              | min.                              |
| Bouët .....     | Enseignement (Oran) .....           | 98                    | c.                                              | min.                              |
| Bardin .....    | Enseignement (Puy-de-Dôme) ....     | 74                    | c.                                              | min.                              |
| Desarmenien .   | Enseignement (Basses-Pyrénées) ..   | 300                   | p.                                              | min.                              |
| Vital .....     | Enseignement (Hautes-Pyrénées) ..   | 200                   | c.                                              | min.                              |
| Frossard .....  | Enseignement Public (Haut-Rhin) ..  | 35                    | c.                                              | min.                              |
| Audoys .....    | Enseignement Laïc (Rhône) .....     | 222                   | c.                                              | min.                              |
| Collinard Lucie | Enseignem. Laïc (Saône-et-Loire) .. | 300                   | n. v.                                           | abst.                             |
| Pottier .....   | Enseignement Laïc (Sarthe) .....    | 370                   | p.                                              | maj.                              |
| Audoys .....    | Enseignement Laïc (Savoie) .....    | 500                   | c.                                              | min.                              |

| DÉLÉGUÉS             | ORGANISATIONS                       | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Repp <sup>l</sup> moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|----------------------|-------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Audoys</i> .....  | Enseignement Laïc (Hte-Savoie) ...  | 434                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Foulon</i> .....  | Enseignement Laïc (Seine) .....     | 900                   | c.                                              | maj.                              |
| <i>Langumier</i> ... | Enseignement Laïc (Seine-Infér.) .. | 75                    | c.                                              | n. v.                             |
| <i>Lagrange</i> .... | Enseignem. Laïc (Seine-et-Marne).   | 62                    | c.                                              | min.                              |
| <i>Audoys</i> .....  | Enseignement Laïc (Tunisie) .....   | 330                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Audoys</i> .....  | Enseignement Laïc (Var) .....       | 200                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Bazot</i> .....   | Enseignement Laïc (Vienne) .....    | 96                    | c.                                              | abst.                             |
| <i>Seux</i> .....    | Enseignement Laïc (Vosges) .....    | 150                   | p.                                              | Verdier                           |

### FEDERATION DES FONCTIONNAIRES

*Délégué fédéral: N...*

|                      |                                                                            |       |    |      |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------------|-------|----|------|
| <i>Chauvet</i> ..... | Synd. des Douanes Activ. de France<br>et des Colonies (Sect. Marseille) .. | 1.050 | p. | maj. |
| <i>Guiraud</i> ..... | Manuf. Nat. de Porcelaine (Sèvres).                                        | 124   | p. | maj. |

### FEDERATION DES MAGASINS ADMINISTRATIFS DE LA GUERRE

*Délégué fédéral: DUTHU*

|                       |                                                                         |     |       |       |
|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------|-----|-------|-------|
| <i>Salore</i> .....   | Pers. Civil de la Guerre (Alger) ...                                    | 300 | n. v. | n. v. |
| <i>Duthu</i> .....    | Ouv. Civils Habillement et Campe-<br>ment de la Guerre (Bordeaux) ...   | 150 | p.    | maj.  |
| <i>Hervier</i> .....  | Ouv. Civils des Magasins adminis-<br>tratifs de la Guerre (Bourges) ... | 100 | p.    | maj.  |
| <i>Roux Michel</i> .. | Ouv. Magasin central Habillement<br>(Clermont-Ferrand) .....            | 35  | n. v. | n. v. |
| <i>Calvignac</i> .... | Mixte, Temporaire des ouv. manu-<br>tionnaires des ateliers (Dijon)     | 150 | c.    | min.  |
| <i>Matton</i> .....   | Pers. civil des Magasins et Services<br>de la Guerre (Marseille) .....  | 500 | c.    | abst. |
| <i>Duthu</i> .....    | Pers. civil Guerre (Montpellier) ..                                     | 51  | p.    | maj.  |
| <i>Duthu</i> .....    | Ouv. Magasin central (Nantes) ...                                       | 150 | p.    | maj.  |
| <i>Duthu</i> .....    | Magasin central Habillement et<br>Campement (Rennes) .....              | 200 | p.    | maj.  |
| <i>Duthu</i> .....    | Mag. adm. de la Guerre (Toulouse).                                      | 345 | p.    | maj.  |
| <i>Duthu</i> .....    | Mag. adm. de la Guerre (Troyes) ..                                      | 100 | p.    | maj.  |
| <i>Matton</i> .....   | Mag. adm. de la Guerre (Tunis) ..                                       | 76  | abst. | abst. |



## FEDERATION DU PERSONNEL CIVIL DE LA GUERRE

Délégué fédéral: BLOT

| DÉLÉGUÉS              | ORGANISATIONS                         | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp <sup>l</sup> moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|-----------------------|---------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Blot</i> .....     | Parc d'Artillerie (Bordeaux) .....    | 25                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Pilait</i> .....   | Pers. libre des Etabl. mil. (Bourges) | 2.100                 | c.                                              | min.                              |
| <i>Audinet F.</i> ... | Manufact. d'armes (Châtellerault)..   | 550                   | abst.                                           | maj.                              |
| <i>Mars</i> .....     | Arsenal de la Guerre (Cherbourg)..    | 20                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Blot</i> .....     | P. C. Parc d'Artillerie (La Rochelle) | 30                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Blot</i> .....     | Ouv. civ. Parc d'Art. Place (Lorient) | 30                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Chapuis J.</i> ... | P. C. Etabl. militaires (Lyon).....   | 600                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Blot</i> .....     | Parc. d'Artillerie (Marseille) .....  | 30                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Blot</i> .....     | Ouv. civils Parc d'Artillerie (Oran)  | 15                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Trilleau</i> ..... | Pers. Etabl. militaires (Seine).....  | 1.600                 | c.                                              | min.                              |
| <i>Riaux E.</i> ....  | Atelier de construction (Rennes)..    | 900                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Jury</i> .....     | P. C. Arsenal (Roanne) .....          | 100                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Vital</i> .....    | Etabl. de la Guerre (Tarbes).....     | 1.000                 | c.                                              | min.                              |
| <i>Froment</i> .....  | Arsenal et cartoucherie (Toulouse)    | 700                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Rousseau</i> ....  | Pers. Manuf. d'armes (Tulle) .....    | 500                   | c.                                              | maj.                              |
| <i>Barthelon</i> .... | P. C. Etabl. militaires (Valence)..   | 200                   | p.                                              | maj.                              |

## FEDERATION DE L'HABILLEMENT

Délégué fédéral: RINGENBACH

|                        |                                     |     |       |       |
|------------------------|-------------------------------------|-----|-------|-------|
| <i>Aubelis F.</i> ...  | Habillement (Agen) .....            | 30  | e.    | min.  |
| <i>Pujos</i> .....     | Tailleurs d'habits (Arençon) .....  | 70  | p.    | maj.  |
| <i>Dumas P.</i> ...    | Confection militaire (Alger).....   | 50  | p.    | maj.  |
| <i>Millerat</i> .....  | Coup. taill. habillem. (Angoulême). | 75  | c.    | min.  |
| <i>Chappuis</i> ....   | Habillement (Annecy) .....          | 10  | e.    | min.  |
| <i>Chausse</i> .....   | Habillement (Argenton) .....        | 600 | c.    | min.  |
| <i>Ozer</i> .....      | Habillement (Béziers) .....         | 150 | p.    | maj.  |
| <i>Dassé</i> .....     | Habillement (Bordeaux) .....        | 100 | p.    | maj.  |
| <i>Porcq</i> .....     | Habillement militaire (Bourges)...  | 85  | p.    | maj.  |
| <i>Rousseau</i> ....   | Habillement (Brive) .....           | 100 | p.    | maj.  |
| <i>Ringenbach</i> ..   | Tailleurs (Cambrai) .....           | 60  | p.    | maj.  |
| <i>Chevenard J.</i> .. | Habillement (Chalon-sur-Saône) ..   | 375 | abst. | maj.  |
| <i>Galantus</i> .....  | Habillement (Champagnole) .....     | 25  | p.    | maj.  |
| <i>Cadeau</i> .....    | Lingerie (Châteauroux) .....        | 450 | e.    | n. v. |
| <i>Chausse</i> .....   | Tailleurs (Châteauroux) .....       | 35  | c.    | min.  |
| <i>Delanoy</i> .....   | Habillement (Elbeuf) .....          | 200 | p.    | maj.  |
| <i>Gervason</i> .....  | Habillement (Grenoble) .....        | 180 | c.    | min.  |
| <i>Ringenbach</i> ..   | Tailleurs (La Rochelle) .....       | 35  | p.    | maj.  |
| <i>Bellugue</i> .....  | Tailleurs d'habits (Le Havre) ....  | 250 | c.    | min.  |
| <i>Bouvier J.</i> ...  | Habillement (Le Mans) .....         | 80  | p.    | maj.  |
| <i>Blandel</i> .....   | Presseurs en confection (Lille) ... | 400 | p.    | maj.  |

| DÉLÉGUÉS              | ORGANISATIONS                        | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp <sup>l</sup> moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|-----------------------|--------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Blandel</i> .....  | Ouv. en confection (Lille) .....     | 600                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Blandel</i> .....  | Coupeurs en confection (Lille) ...   | 560                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Porrege</i> .....  | Tailleurs, couturières (Lille) ....  | 300                   | c.                                              | abst.                             |
| <i>Bert</i> .....     | Habillement civil (Limoges) .....    | 85                    | c.                                              | min.                              |
| <i>Bert</i> .....     | Habillement militaire (Limoges)..    | 25                    | c.                                              | min.                              |
| <i>Chevenard</i> ...  | Habillement (Lyon) .....             | 2.000                 | abst.                                           | abst.                             |
| <i>Dumas P.</i> ...   | Habillement militaire (Lyon) .....   | 200                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Dumas</i> .....    | Tailleurs, couturières (Lyon) ....   | 400                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Chevenard</i> ...  | Ind. du vêtement (Marseille) .....   | 500                   | c.                                              | abst.                             |
| <i>Daguenet</i> ...   | Habillement (Montargis) .....        | 20                    | c.                                              | min.                              |
| <i>Ringenbach</i> ..  | Habillement (Montceau-les-Mines).    | 50                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Valette</i> .....  | Habillement (Montluçon) .....        | 40                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Bellugue</i> ....  | Tailleurs d'habits (Montpellier) ..  | 35                    | c.                                              | min.                              |
| <i>Rochet</i> .....   | Tailleurs d'habits (Nantes) .....    | 130                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Ringenbach</i> ..  | Habillement (Narbonne) .....         | 35                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Ringenbach</i> ..  | Habillement (Nîmes) .....            | 120                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Poirier</i> .....  | Habillement (Orléans) .....          | 200                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Lebigue</i> .....  | Tailleurs (Orléans) .....            | 25                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Dumont</i> .....   | Chemiserie, lingerie (Seine) .....   | 600                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Bellugue</i> ..... | Fourreurs en confection (Seine)...   | 400                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Bellugue</i> ..... | Habillement (Seine) .....            | 4.500                 | c.                                              | min.                              |
| <i>Dumas P.</i> ...   | Habill. militaire et admin. (Seine). | 60                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Dumas P.</i> ...   | Parapluies, ombrelles (Seine) .....  | 70                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Delagrange</i> ..  | Habillement (Périgueux) .....        | 70                    | n. v.                                           | min.                              |
| <i>Audinet</i> .....  | Habillement (Poitiers) .....         | 50                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Chéreau</i> .....  | Habillement civil (Rennes).....      | 80                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Chéreau</i> .....  | Ouv. habill. à domicile (Rennes)..   | 20                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Chausse</i> .....  | Habillement (Reuilly) .....          | 50                    | c.                                              | min.                              |
| <i>Blandel</i> .....  | Habillement (Roubaix) .....          | 600                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Lion Suzanne.</i>  | Aiguille (Rouen) .....               | 450                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Bouillot G.</i> .. | Habillement (Rouen) .....            | 120                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Chevenard</i> ...  | Habillement (Saint-Etienne) .....    | 60                    | abst.                                           | maj.                              |
| <i>Ringenbach</i> ..  | Tailleurs d'habits (Tarbes) .....    | 60                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Cazencuve</i> ...  | Tailleurs d'habits (Toulouse) ....   | 130                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Roussières</i> ... | Habillement (Tours) .....            | 40                    | c.                                              | min.                              |
| <i>Zarri</i> .....    | Habillement (Tunis) .....            | 50                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Barthelon</i> ...  | Coupeurs, tailleurs (Valence) ....   | 35                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Trocme</i> .....   | Habillement (Valenciennes) .....     | 125                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Sevenier</i> ..... | Ouv. en chemiserie (Vallon) .....    | 80                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Bouvier</i> .....  | Sous-vêtements (Vaucouleurs) ....    | 180                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Chausse</i> .....  | Habillement (Villedieu) .....        | 205                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Chevenard</i> ...  | Confection (Villefranche-s.-Saône).  | 100                   | p.                                              | maj.                              |

## FEDERATION DU LIVRE

Délégué fédéral: LIOCHON (C.)

| DÉLÉGUÉS                | ORGANISATIONS                                   | Nombre.<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Repp' moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|-------------------------|-------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Aubelis Fern.</i>    | Typographes et part. sim. (Agen).               | 45                     | c.                                  | min.                              |
| <i>Pujos Jean</i> ..    | Trav. du Livre (Alençon) .....                  | 108                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Masson</i> .....     | Ouv. du Livre (Amiens) .....                    | 230                    | n. v.                               | n. v.                             |
| <i>Mammale</i> ....     | Synd. typographique (Angers) ....               | 189                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Chappuis</i> ....    | Trav. du Livre (Angers) .....                   | 45                     | c.                                  | min.                              |
| <i>Jacob</i> .....      | Typographes (Aurillac) .....                    | 34                     | p.                                  | maj.                              |
| <i>Picart</i> .....     | Synd. typographique (Auxerre) ...               | 74                     | p.                                  | maj.                              |
| <i>Desarmenien</i> .    | Livre (Bayonne) .....                           | 17                     | p.                                  | maj.                              |
| <i>Villeval</i> .....   | Imprimerie (Belfort) .....                      | 107                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Marlot</i> .....     | Synd. typographique (Bellegarde) ..             | 12                     | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bottinelli</i> ....  | Synd. typographique (Besançon) ..               | 128                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Dassé Amédée.</i>    | Imp.-cond. typos (Bordeaux) .....               | 123                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Modena</i> .....     | 5 <sup>e</sup> Sect. lithographique (Bordeaux). | 202                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Halgrain</i> .....   | Papetiers et similaires (Bordeaux).             | 100                    | n. v.                               | n. v.                             |
| <i>Liochon C.</i> ..    | Typographes (Bordeaux) .....                    | 375                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Baly Arthur</i> ..   | Trav. du Livre (Boulogne-sur-Mer)               | 56                     | p.                                  | abst.                             |
| <i>Bottinelli</i> ....  | Livre (Bourg-en-Bresse) .....                   | 30                     | p.                                  | maj.                              |
| <i>Hervier</i> .....    | Livre (Bourges) .....                           | 82                     | p.                                  | maj.                              |
| <i>Jacob</i> .....      | Typogr. et imprimeurs (Brive)...                | 17                     | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bottinelli</i> ....  | Typogr. et part. simil. (Caen).....             | 27                     | p.                                  | maj.                              |
| <i>Masson L.</i> ...    | 183 <sup>e</sup> Sect. du Livre (Cambrai).....  | 71                     | p.                                  | maj.                              |
| <i>Gilbert Eug.</i> ..  | Synd. typogr. (Charleville-Mézières)            | 89                     | p.                                  | maj.                              |
| <i>Halgrain</i> .....   | Typo-litho et part. sim. (Chartres).            | 129                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Cadeau</i> .....     | 76 <sup>e</sup> Sect. du Livre (Châteauroux)..  | 79                     | c.                                  | min.                              |
| <i>Liochon C.</i> ..    | Typographes (Clermont-Ferrand) .                | 131                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Kazanave</i> ....    | Typo-litho et part. simil. (Cognac).            | 107                    | n. v.                               | n. v.                             |
| <i>Kunkler</i> .....    | Trav. du Livre (Colmar) .....                   | 97                     | p.                                  | maj.                              |
| <i>Jacob</i> .....      | Livre (Corbeil) .....                           | 225                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Cellier Jules</i> .  | Livre (Coulommiers) .....                       | 160                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Vuillaume Ch.</i>    | 32 <sup>e</sup> Sect. du Livre (Dôle) .....     | 38                     | p.                                  | maj.                              |
| <i>Halgrain</i> .....   | Synd. typogr. et part. sim. (Dreux).            | 18                     | p.                                  | maj.                              |
| <i>Masson L.</i> ...    | Synd. typographique (Dunkerque).                | 31                     | p.                                  | maj.                              |
| <i>Liochon</i> .....    | Synd. typographique (Epinal) .....              | 87                     | p.                                  | maj.                              |
| <i>Tessier H.</i> ...   | Synd. typographique (Etampes) ...               | 56                     | c.                                  | maj.                              |
| <i>Bottinelli</i> ....  | Livre (Gap) .....                               | 15                     | p.                                  | maj.                              |
| <i>Montmayeur</i> .     | Synd. typographique (Grenoble) ..               | 151                    | c.                                  | min.                              |
| <i>Jacob</i> .....      | Ouv. du Livre (Lagny) .....                     | 15                     | p.                                  | maj.                              |
| <i>Masson Louis.</i>    | Lith. papet. et part. sim. (Lille) ...          | 342                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Masson Louis.</i>    | Typographes et imprimeurs (Lille).              | 632                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Broussillon</i> ..   | Relieurs, doreurs et sim. (Limoges).            | 54                     | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bert</i> .....       | Typographes et imprim. (Limoges).               | 165                    | c.                                  | min.                              |
| <i>Le Levé</i> .....    | Synd. typographique (Lorient) ....              | 17                     | p.                                  | maj.                              |
| <i>Fourcade</i> ....    | Lithogr. et photogr. (Lyon) .....               | 941                    | c.                                  | Verdier                           |
| <i>Bottinelli J.</i> .. | Synd. typographique (Lyon) .....                | 260                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Jacob</i> .....      | 20 <sup>e</sup> Sect. du Livre (Mâcon) .....    | 73                     | p.                                  | maj.                              |

| DÉLÉGUÉS                | ORGANISATIONS                                                              | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp <sup>l</sup> moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Madena</i> .....     | Ouv. lithographes, papetiers, ouv.<br>de l'impr. et part. sim. (Marseille) | 374                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Pesque Jos.</i> ..   | Ouv. typographes (Marseille) .....                                         | 198                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Jacob</i> .....      | Trav. du Livre (Meaux) .....                                               | 46                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Mammale</i> ....     | Synd. typographique (Melun) .....                                          | 37                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Kunkler</i> .....    | Synd. typographique (Metz) .....                                           | 230                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Villeval</i> .....   | Trav. du Livre (Montbéliard-Au-<br>dincourt) .....                         | 19                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Jacob</i> .....      | Typographes (Mont-de-Marsan) ...                                           | 25                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Bottinelli</i> ...   | Trav. du Livre (Montluçon) .....                                           | 21                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Liochon C.</i> ...   | Synd. typographique (Montpellier).                                         | 71                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Jacob</i> .....      | Synd. typographique (Moulins) ...                                          | 41                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Kunkler Ch.</i> ..   | Trav. du Livre (Mulhouse) .....                                            | 206                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Liochon C.</i> ...   | Synd. typographique (Nancy) .....                                          | 538                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Liochon C.</i> ...   | Synd. typographique (Nantes) ....                                          | 218                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Masson</i> .....     | Papetiers (Nantes) .....                                                   | 165                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Baron Et.</i> ....   | Livre (Narbonne) .....                                                     | 8                     | p.                                              | maj.                              |
| <i>Prat Francis.</i> .. | Trav. du Livre (Nevers) .....                                              | 121                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Hulgrain</i> ....    | Synd. typo-litho (Niort) .....                                             | 59                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Schumacher</i> ..    | Imp. typographes (Orléans) .....                                           | 116                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Liochon</i> .....    | Synd. lithog. et du papier (Orléans)                                       | 27                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Liochon C.</i> ..    | Synd. typographique (Orléans) ....                                         | 158                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Villeval</i> .....   | Correcteurs (Paris) .....                                                  | 239                   | p.                                              | Verdier                           |
| <i>Schumacher L.</i>    | Impress. typographique (Paris) ..                                          | 2,087                 | c.                                              | min.                              |
| <i>Leclère</i> .....    | Ouv. lithographes et simil. (Paris).                                       | 1,024                 | c.                                              | min.                              |
| <i>Gaby</i> .....       | Fondeurs typographes (Paris) ....                                          | 122                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Cézan</i> .....      | Pers. de l'entretien des machines à<br>composer (Paris) .....              | 67                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Renault</i> ....     | Photgraveurs (Paris) .....                                                 | 182                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Gaby Aug.</i> ...    | Stéréotypeurs-galvanopl. (Paris)...                                        | 349                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Cézan Robert.</i>    | Synd. typographique (Paris) .....                                          | 3,829                 | p.                                              | maj.                              |
| <i>Audinet</i> .....    | Imprimerie (Poitiers) .....                                                | 102                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Masson</i> .....     | 39 <sup>e</sup> Sect. du Livre (Reims) .....                               | 72                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Belan Emile.</i> ..  | Typographes (Rennes) .....                                                 | 191                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Bottinelli</i> ....  | Synd. typographique (Roanne) ....                                          | 60                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Bottinelli</i> ...   | Ouv. typographes (Rochefort) ....                                          | 19                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Botinelli</i> ....   | Synd. typographique (Romans) ...                                           | 17                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Godonnèche</i> ..    | Lithos-papetiers (Roubaix) .....                                           | 175                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Masson</i> .....     | 22 <sup>e</sup> Sect. du Livre (Rouen) .....                               | 268                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Porcq Roger.</i> ..  | Livre (Saint-Amand) .....                                                  | 27                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Hamon Théod.</i>     | Livre (Saint-Brieuc) .....                                                 | 50                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Bousset Rob.</i> ..  | Typographes (Saint-Claude) .....                                           | 10                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Landy Jacquot.</i>   | Lithographes et papet. (St-Etienne)                                        | 201                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Liochon C.</i> ..    | Synd. typographique (St-Etienne).                                          | 192                   | c.                                              | maj.                              |
| <i>Le Gallo</i> ....    | Union typographique et philantropi-<br>que (Saint-Nazaire) .....           | 36                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Jacob</i> .....      | Typographie (Soissons) .....                                               | 15                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Kunkler</i> .....    | Lithographes (Strasbourg) .....                                            | 48                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Kunkler Ch.</i> ..   | Trav. du Livre (Strasbourg) .....                                          | 670                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Kunkler</i> .....    | Relieurs et papetiers (Strasbourg).                                        | 111                   | p.                                              | maj.                              |

| DÉLÉGUÉS               | ORGANISATIONS                                                        | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp <sup>l</sup> moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|------------------------|----------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Kunkler Ch...</i>   | Ouv. et ouvrières auxiliaires des<br>Trav. du Livre (Strasbourg) ... | 140                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Jacob .....</i>     | Synd. typographique (Toulon) ....                                    | 64                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Cazanave R...</i>   | Ouv. lithographes (Toulouse) ....                                    | 99                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Cazanave R...</i>   | Typographes (Toulouse) .....                                         | 218                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Masson .....</i>    | Synd. typographique (Tourcoing) ..                                   | 35                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Betesta .....</i>   | 92 <sup>e</sup> Sect. du Livre (Tours).....                          | 385                   | abst.                                           | n. v.                             |
| <i>Bottinelli ....</i> | Typographie (Valence) .....                                          | 68                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Le Lan Jules.</i>   | Synd. typographique (Vannes)....                                     | 20                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Vincent Cam..</i>   | Trav. du Livre (Versailles).....                                     | 83                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Romanet Emil.</i>   | Trav. du Livre (Voiron).....                                         | 88                    | c.                                              | min.                              |

### FEDERATION DE LA MARECHALERIE

*Délégué fédéral: BENET*

|                      |                                    |     |       |      |
|----------------------|------------------------------------|-----|-------|------|
| <i>Benet .....</i>   | Ouv. maréchaux (Seine) .....       | 233 | c.    | min. |
| <i>Richard .....</i> | Maréchaux ferrants (Saint-Etienne) | 15  | abst. | min. |

### FEDERATION DE LA MARINE ET ETAT

*Délégué fédéral: ROBERT*

|                      |                                     |       |       |       |
|----------------------|-------------------------------------|-------|-------|-------|
| <i>Le Bris .....</i> | Trav. réunis port (Brest) .....     | 1.200 | c.    | min.  |
| <i>Mars .....</i>    | Trav. réunis marine (Cherbourg) ..  | 1.500 | p.    | maj.  |
| <i>Cremet .....</i>  | Trav. réunis établissement (Indret) | 700   | abst. | n. v. |
| <i>Robert .....</i>  | Trav. réunis port (Rochefort-s.-M.) | 1.200 | p.    | maj.  |
| <i>Robert .....</i>  | Trav. réunis fonderie (Ruelle) .... | 1.000 | c.    | min.  |
| <i>Robert .....</i>  | Trav. port (Sidi-Abdallah) .....    | 380   | p.    | maj.  |
| <i>Flandrin ....</i> | Trav. marine Etat (Toulon) .....    | 1.200 | c.    | min.  |

### FEDERATION DES SYNDICATS MARITIMES

*Délégué fédéral: RIVELLI*

|                      |                                                                  |       |    |      |
|----------------------|------------------------------------------------------------------|-------|----|------|
| <i>Rivelli .....</i> | Marins du Commerce réunis de<br>France (Section Marseille) ..... | 100   | p. | maj. |
| <i>Durand .....</i>  | Marins (Arcachon) .....                                          | 160   | p. | maj. |
| <i>Mattei .....</i>  | Marins (Bastia) .....                                            | 100   | p. | maj. |
| <i>Durand .....</i>  | Marins (Bordeaux) .....                                          | 2.850 | p. | maj. |

| DÉLÉGUÉS              | ORGANISATIONS                                         | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp <sup>l</sup> moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|-----------------------|-------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Branet</i> .....   | Agents Service général à bord<br>(Bordeaux) .....     | 1.800                 | p.                                              | maj.                              |
| <i>Bonne</i> .....    | Inscrits maritimes (Boulogne-s.-M.)                   | 500                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Guena</i> .....    | Marins (Brest) .....                                  | 220                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Le Hain</i> .....  | Pêcheurs et marins (Caen) .....                       | 80                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Vescœur</i> .....  | Pêcheurs et marins (Calais) .....                     | 150                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Marty Junior.</i>  | Marins (Celle) .....                                  | 350                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Ehlers</i> .....   | Pêcheurs et marins (Dunkerque) ..                     | 1.400                 | p.                                              | maj.                              |
| <i>Montagne</i> ..... | Pêcheurs et marins (Fécamp) ....                      | 470                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Brégent</i> .....  | Pêcheurs et marins (La Rochelle).                     | 900                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Dufeil</i> .....   | Pêcheurs et marins (Le Havre) ...                     | 3.200                 | p.                                              | maj.                              |
| <i>Riquier</i> .....  | Agents du service général à bord<br>(Le Havre) .....  | 2.000                 | p.                                              | maj.                              |
| <i>Mattei</i> .....   | Marins (Marseille) .....                              | 4.500                 | p.                                              | maj.                              |
| <i>Pasquini</i> ....  | Agents du service général à bord<br>(Marseille) ..... | 3.000                 | p.                                              | maj.                              |
| <i>Mouillé</i> .....  | Inscrits maritimes (Nantes) .....                     | 395                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Mattei</i> .....   | Marins et pêcheurs (Oran).....                        | 70                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Montagne</i> ..... | Marins et pêcheurs (Rouen).....                       | 550                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Mouillé</i> .....  | Marins (Saint-Nazaire) .....                          | 700                   | p.                                              | maj.                              |

## FEDERATION DES METAUX

Délégué fédéral: MERRHEIM

|                        |                                                                        |     |       |       |
|------------------------|------------------------------------------------------------------------|-----|-------|-------|
| <i>Buignet</i> .....   | Métallurgistes (Abbeville) .....                                       | 65  | p.    | maj.  |
| <i>Aubelis Fern.</i>   | Métallurgistes (Agen) .....                                            |     | c.    | min.  |
| <i>Lauvernet Ed.</i>   | Ouv. Métaux et part. sim. (Aix)...                                     | 117 | c.    | maj.  |
| <i>Blanchard</i> ...   | Métallurgistes (Alger) .....                                           | 70  | p.    | maj.  |
| <i>Rose</i> .....      | Métaux et part. sim. (Amiens)....                                      | 185 | c.    | min.  |
| <i>Laurendeau</i> ..   | Métallurgistes (Angers) .....                                          | 140 | c.    | n. v. |
| <i>Merrheim</i> ....   | Métallurgie (Angoulême) .....                                          | 185 | p.    | maj.  |
| <i>Chappuis R.</i> ..  | Métallurgie (Ancecy) .....                                             | 25  | n. v. | n. v. |
| <i>Pottier J.</i> .... | Métallurgistes (Antoigne) .....                                        | 185 | p.    | maj.  |
| <i>Ferrier</i> .....   | Métaux (Apprieux) .....                                                | 56  | n. v. | min.  |
| <i>Taffet Alp.</i> ... | Métaux (Argenteuil) .....                                              | 450 | c.    | min.  |
| <i>Chausse R.</i> ...  | Ouv. métallurgistes et parties si-<br>milaires (Argenton-sur-Creuse).. | 15  | c.    | min.  |
| <i>Dussaux J.-A.</i>   | Métaux (Arles).....                                                    | 187 | c.    | min.  |
| <i>Marinier Léon.</i>  | Ouv. métallurgistes (Athis-Mons).                                      | 135 | p.    | maj.  |
| <i>Rolin Charles.</i>  | Métaux et similaires (Audincourt).                                     | 640 | c.    | min.  |
| <i>Halgrain</i> .....  | Métallurg. et part. sim. (Auneau).                                     | 54  | p.    | maj.  |
| <i>Rollet</i> .....    | Ouv. métaux et simil. (Auxonne)..                                      | 58  | c.    | min.  |
| <i>Fougère</i> .....   | Métaux (Avignon) .....                                                 | 16  | p.    | maj.  |
| <i>Rollin Ch.</i> .... | Ouv. horlogers, ouv. métaux et si-<br>milaires (Badevel) .....         | 150 | c.    | min.  |
| <i>Lenoir</i> .....    | Métaux (Bar-le-Duc) .....                                              | 262 | p.    | maj.  |

| DÉLÉGUÉS        | ORGANISATIONS                                                    | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp <sup>l</sup> moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|-----------------|------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Rozard Henri.   | Métaux (Bar-sur-Aube) .....                                      | 80                    | p.                                              | maj.                              |
| Laine .....     | Ouv. et ouvrières métall. (B.-Indre)                             | 290                   | c.                                              | min.                              |
| Rayot Albert..  | Métaux (Beaucourt) .....                                         | 830                   | p.                                              | maj.                              |
| Hintzy Eug. ..  | Ouv. métaux et simil. (Beaulieu).                                | 1.200                 | c.                                              | Verdier                           |
| Chevalme L...   | Ouv. métaux et part. sim. (Belfort)                              | 1.610                 | c.                                              | min.                              |
| Berthon .....   | Métaux (Bellegarde) .....                                        | 185                   | p.                                              | maj.                              |
| Lescalié .....  | Ouv. métallurg. et sim. (Bessèges).                              | 27                    | c.                                              | min.                              |
| Totti .....     | Métallurgie (Béziers) .....                                      | 44                    | c.                                              | min.                              |
| Porcq Roger..   | Ouv. métallurg. (Bigny-Vallenay).                                | 70                    | p.                                              | maj.                              |
| Girault Ern...  | Métaux (Bonnières-sur-Seine) ....                                | 240                   | c.                                              | min.                              |
| Gaye Georges.   | Métallurgistes (Bordeaux) .....                                  | 1.120                 | c.                                              | min.                              |
| Abraud Gaston.  | Mouleurs et similaires fusionnés<br>(Bordeaux) .....             |                       | n. v.                                           | n. v.                             |
| Leroux E. ...   | Ouv. métaux (Bornel) .....                                       | 95                    | c.                                              | abst.                             |
| Lemaire E....   | Métallurgistes et parties similaires<br>(Boulogne-sur-Mer) ..... | 1.325                 | p.                                              | maj.                              |
| Augrand Fréd.   | Ouv. métallurgistes (Bourges) ....                               | 175                   | p.                                              | maj.                              |
| Cazals .....    | Métaux (Bourgoin) .....                                          | 200                   | c.                                              | min.                              |
| Pierre Aug. ..  | Métallurgistes (Braux) .....                                     | 255                   | p.                                              | maj.                              |
| Seux Léon ...   | Métaux (Bussang) .....                                           | 185                   | c.                                              | Verdier                           |
| Le Hain Oct...  | Ouv. métaux et similaires (Caen)..                               | 810                   | c.                                              | abst.                             |
| Grave Alfred..  | Métaux (Calais) .....                                            | 670                   | c.                                              | min.                              |
| Lenoir .....    | Métallurgistes (Cambrai) .....                                   | 110                   | p.                                              | maj.                              |
| Blanchard M..   | Métallurgistes et part. sim. (Cannes)                            | 90                    | p.                                              | maj.                              |
| Merrheim ....   | Métallurgistes (Castres) .....                                   | 65                    | p.                                              | maj.                              |
| Rouvet P. ....  | Hommes de peine métallurgistes<br>fusionnés (Castres) .....      |                       | p.                                              | maj.                              |
| Nicolas .....   | Métaux (Ceillies) .....                                          | 80                    | p.                                              | maj.                              |
| Marty Junior.   | Métaux (Celle) .....                                             | 105                   | p.                                              | maj.                              |
| Dieu .....      | Métaux (Chambon-Feugerolles) ...                                 | 120                   | c.                                              | min.                              |
| Cellier Jules.. | Ouv. métall. (Champagne-s.-Seine).                               | 130                   | p.                                              | maj.                              |
| Legelée Jean..  | Ouv. métaux (Champagnoy) .....                                   | 140                   | p.                                              | maj.                              |
| Galantus H. ..  | Métallurgistes (Champagnole) ....                                | 30                    | p.                                              | maj.                              |
| Labé Henri ..   | Métaux (Champigneulles) .....                                    | 220                   | p.                                              | maj.                              |
| Ferrier .....   | Métaux (Charavines) .....                                        | 75                    | n. v.                                           | min.                              |
| Dumans Louis.   | Ouv. métallurgistes (Chartres) ....                              | 395                   | p.                                              | maj.                              |
| Constant J.-B.  | Métaux et sim. (Châteauneuf-s.-L.).                              | 60                    | p.                                              | maj.                              |
| Chevalme L...   | Métaux (Chatenois) .....                                         | 130                   | p.                                              | maj.                              |
| Savelli .....   | Métallurgistes (Cherbourg) .....                                 | 250                   | n. v.                                           | n. v.                             |
| Thibault L....  | Métaux et forges (Clairvaux) ....                                | 130                   | p.                                              | maj.                              |
| Rey Aimé ....   | Métallurgistes (Commentry) .....                                 | 435                   | p.                                              | maj.                              |
| Pottier J.....  | Ouv. métallurgistes (Comerré) ...                                | 10                    | p.                                              | maj.                              |
| Knockaert J...  | Ouv. métallurgistes (Corheil) .....                              | 725                   | c.                                              | min.                              |
| Rose François.  | Métaux (Corbie) .....                                            | 60                    | c.                                              | abst.                             |
| Cassin Eugène.  | Métallurgistes (Couëron) .....                                   | 180                   | p.                                              | maj.                              |
| Boyez .....     | Métallurgistes (Crespin) .....                                   | 380                   | p.                                              | maj.                              |
| Chevalme L...   | Métaux (Danjoutin) .....                                         | 70                    | p.                                              | maj.                              |
| Villa Joseph..  | Métallurgistes (Dax) .....                                       | 50                    | n. v.                                           | n. v.                             |
| Dolore E. ....  | Ouv. métall. et part. sim. (Denain).                             | 830                   | p.                                              | maj.                              |
| Barbu .....     | Métaux (Dijon) .....                                             | 190                   | c.                                              | min.                              |
| Vuillaume Ch.   | Ouv. métallurgistes (Dôle) .....                                 | 195                   | p.                                              | maj.                              |

| DÉLÉGUÉS                | ORGANISATIONS                                     | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp <sup>l</sup> moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|-------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Dolcker</i> .....    | Ouv. métaux et sim. (Dombasle)..                  | 100                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Ferrier</i> .....    | Métaux Domène) .....                              | 65                    | n. v.                                           | min.                              |
| <i>Blancho</i> .....    | Métallurgistes (Donges) .....                     | 100                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Terninck Dan.</i>    | Ouv. métall. et sim. (Dunkerque).                 | 1.000                 | p.                                              | maj.                              |
| <i>Delannoy Alp.</i>    | Métallurgistes et part. sim. (Elbeuf)             | 300                   | c.                                              | maj.                              |
| <i>Cholet</i> .....     | Métallurgistes (Epernay) .....                    | 70                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Seux Léon</i> ...    | Métaux et similaires (Epinal).....                | 60                    | c.                                              | Verdier                           |
| <i>Tessier H.</i> ...   | Métaux (Etampes) .....                            | 125                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Le Troquer</i> ..    | Ouv. métall. et part. sim. (Evreux).              | 65                    | p.                                              | abst.                             |
| <i>Chappuis</i> ....    | Métaux (Faverges) .....                           | 45                    | n. v.                                           | n. v.                             |
| <i>Seux Léon</i> ...    | Métaux (Faymont) .....                            | 80                    | c.                                              | Verdier                           |
| <i>Kamette Fern.</i>    | Métallurgistes (Feignies) .....                   | 575                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Sarot Oscar</i> ...  | Métallurgistes (Ferrière-la-Grande)               | 940                   | abst.                                           | maj.                              |
| <i>Rollin Charles.</i>  | Ouv. métall. (Feschés-le-Châtel)...               | 570                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Pichon J.-B.</i> ..  | Métaux (Firminy) .....                            | 70                    | c.                                              | min.                              |
| <i>Pujos J.</i> .....   | Mouleurs (Flers) .....                            | 45                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Galantus H.</i> ..   | Métaux (Foncine-le-Bas) .....                     | 75                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Bondoux</i> ....     | Métaux (Fourchambault) .....                      | 250                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Gilbert Eug.</i> ..  | Métaux (Fumay) .....                              | 335                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Massoula R.</i> ..   | Ouv. métallurgistes (Fumel) .....                 | 100                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Guichard</i> ....    | Métaux (Fures) .....                              | 75                    | c.                                              | min.                              |
| <i>Thomas</i> .....     | Métallurgistes (Généclard) .....                  | 65                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Herclet</i> .....    | Métallurgistes (Givors) .....                     | 340                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Gérome Henri.</i>    | Ouv. métaux et part. sim. (Golbey).               | 70                    | c.                                              | Verdier                           |
| <i>Chevalme L.</i> ..   | Métallurgie et simil. (Grandvillars).             | 590                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Ferrier Louis.</i>   | Ouv. métaux (Grenoble) .....                      | 400                   | n. v.                                           | min.                              |
| <i>Demaret F.</i> ...   | Ouv. métaux (Guise) .....                         | 420                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Vandewattynne.</i>   | Métallurgie (Halluin) .....                       | 100                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Bourguignon</i> :    | Métaux (Hautmont) .....                           | 2.500                 | c.                                              | min.                              |
| <i>Chopin Cl.</i> ...   | Métallurgie (Hénin-Liétard) .....                 | 1.500                 | p.                                              | min.                              |
| <i>Lagelée Jean.</i>    | Ouv. métaux (Héricourt) .....                     | 100                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Rollin Ch.</i> ..... | Ouv. métallurgistes (Herimoncourt)                | 440                   | p.                                              | abst.                             |
| <i>Richaud Félix.</i>   | Métallurgistes (Honfleur) .....                   | 40                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Jacquet</i> .....    | Métallurgistes (Horme) .....                      | 85                    | c.                                              | min.                              |
| <i>Bondoux</i> .....    | Ouv. métallurgistes (Imphy) .....                 | 340                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Vasseur A.</i> ...   | Métallurgistes (Isbergues) .....                  | 500                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Cazals Léop.</i> ..  | Ouv. métallurg. (Isle-s.-le-Doubs)..              | 305                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Perrier Gast.</i> .. | Ouv. métaux (Vallée de l'Iton)....                | 80                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Bourguignon</i> .    | Métallurgistes (Jeumont-Marpent)..                | 4.000                 | abst.                                           | abst.                             |
| <i>Dolker</i> .....     | Métallurgistes (Jœuf) .....                       | 920                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Monet S.</i> ....    | Constructions navales (La Ciotat)..               | 380                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Lorduron</i> ....    | Métaux (Vallée du Gien, La Grand-<br>Croix) ..... | 45                    | c.                                              | min.                              |
| <i>Le Troquer</i> ..    | Métallurgistes (La Neuve-Lyre)...                 | 30                    | p.                                              | abst.                             |
| <i>Dejonkère</i> ...    | Métallurgie et simil. (La Rochelle).              | 80                    | c.                                              | min.                              |
| <i>Flegéo Gust.</i> ..  | Ouv. métaux (La Rochelle-Pallice).                | 50                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Colombon Jos.</i>    | Mét. et part. sim. (La Seyne-s.-Mer)              | 125                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Garrabe Louis.</i>   | Métallurgistes (Le Boucau) .....                  | 845                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Thomas Luc.</i> ..   | Métallurgistes et sim. (Le Creusot).              | 800                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Merrheim</i> ....    | Ouv. et ouvrières métall. (Le Havre)              | 530                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Pottier J.</i> ..... | Ouv. métall. et part. sim. (Le Mans)              | 150                   | p.                                              | maj.                              |



| DÉLÉGUÉS                 | ORGANISATIONS                                              | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp' moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|--------------------------|------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Sevenier F.</i> ..    | Métaux (Le Pouzin) .....                                   | 120                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Cornu Léon</i> ..     | Précision et optique (Ligny).....                          | 430                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Devernay Th.</i> ..   | Métallurgie (Lille) .....                                  | 4.300                 | p.                                  | maj.                              |
| <i>Vasseur A.</i> ...    | Métaux (Lillers) .....                                     | 45                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Andrieux A.</i> ..    | Métallurgistes (Limoges) .....                             | 80                    | e.                                  | min.                              |
| <i>Allard</i> .....      | Métaux (Livry-Gargan) .....                                | 150                   | e.                                  | min.                              |
| <i>Tonnelier</i> .....   | Métaux (Longvvy) .....                                     | 300                   | e.                                  | min.                              |
| <i>Le Lève</i> .....     | Ouv. métallurgistes (Lorient) .....                        | 75                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Garin Ant.</i> ...    | Ouv. métallurgistes (Lyon) .....                           | 2.000                 | c.                                  | Verdier                           |
| <i>Louis Alexand.</i>    | Métallurgie (Mâcon) .....                                  | 190                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Vauiry</i> .....      | Métaux (Mantes) .....                                      | 180                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Sorriaux Vict.</i>    | Métallurgie (Marquise) .....                               | 445                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Totti</i> .....       | Métaux (Marseille) .....                                   | 1.500                 | e.                                  | min.                              |
| <i>Sarot Oscar.</i> ..   | Ouv. mét. (Maubeuge et Louvroil) ..                        | 1.100                 | abst.                               | maj.                              |
| <i>Labe Henri</i> ..     | Métaux (Mazamet) .....                                     | 35                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Doeble Victor.</i>    | Ouv. métaux (Metz) .....                                   | 1.650                 | p.                                  | maj.                              |
| <i>Constant J.-B.</i>    | Métaux et sim. (Meung-sur-Loire) ..                        | 45                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Génie Auguste.</i>    | Métallurgistes (Montataire) .....                          | 400                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Duvernay J.</i> ..    | Métallurgistes (Montceau-l.-Mines) ..                      | 40                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Gilbert E.</i> ....   | Ouv. métaux (Monthermé) .....                              | 250                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Parizot Félix.</i>    | Trav. métallurgistes (Montluçon) ..                        | 1.050                 | c.                                  | maj.                              |
| <i>Paget-Blanc L.</i>    | Métaux (Morez) .....                                       | 865                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Blanchard</i> ...     | Ouv. métall. et part. sim. (Morlaix) ..                    | 55                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Cellier Jules.</i> .. | Ouv. métallurgistes (Mouroux)....                          | 80                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Oberdorf Jacq.</i>    | Ouv. métaux (Mulhouse) .....                               | 800                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Voirin Maur.</i> ..   | Ouv. métallurgistes (Nancy) .....                          | 400                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Joret</i> .....       | Métallurgie (Nantes) .....                                 | 2.900                 | p.                                  | maj.                              |
| <i>Baron Etienne.</i>    | Métaux (Narbonne) .....                                    | 20                    | e.                                  | min.                              |
| <i>Pierre</i> .....      | Métaux (Neufmanil) .....                                   | 25                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Dolker</i> .....      | Métaux et simil. (Neuves-Maisons) ..                       | 1.400                 | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bondoux</i> .....     | Ouv. métallurgistes (Nevers) .....                         | 150                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Laguche</i> .....     | Ouv. métaux (Nice) .....                                   | 25                    | e.                                  | min.                              |
| <i>Lenne Emile.</i> ..   | Ouv. métallurgistes (Onnaing) .....                        | 325                   | abst.                               | min.                              |
| <i>Bailly René</i> ..    | Métaux et similaires (Orléans)....                         | 60                    | c.                                  | min.                              |
| <i>Hintzy Henri.</i> ..  | Métallurgistes et simil. (Ornans) ..                       | 90                    | e.                                  | min.                              |
| <i>Le Gallo</i> .....    | Métallurgistes (Paimbœuf) .....                            | 50                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Dumercq</i> .....     | Métallurgistes (Palaiseau) .....                           | 15                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Calmoût Aug.</i> ..   | Métaux (Pamiers) .....                                     | 800                   | n. v.                               | n. v.                             |
| <i>Berrar Louis.</i>     | Ouv. et ouvrières métaux et simili-<br>lares (Paris) ..... | 10.000                | e.                                  | min.                              |
| <i>Benoit</i> .....      | Métallurgistes (Pau) .....                                 | 10                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Ricart Jean</i> ..    | Métallurgie (Perpignan) .....                              | 65                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Taffet</i> .....      | Métaux (Poissy) .....                                      | 40                    | e.                                  | min.                              |
| <i>Dolker</i> .....      | Métallurgistes (Pompey-Frouard) ..                         | 990                   | e.                                  | min.                              |
| <i>Cazals L.</i> ....    | Ouv. métall. et sim. (Pontarlier) ..                       | 45                    | e.                                  | min.                              |
| <i>Pujos</i> .....       | Ouv. métaux (Rai-Aube) .....                               | 510                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bardet</i> .....      | Métaux (Redon) .....                                       | 175                   | n. v.                               | n. v.                             |
| <i>Tonnetier Eug.</i>    | Ouv. métallurg. et simil. (Rehon) ..                       | 475                   | e.                                  | min.                              |
| <i>Bertrand L.</i> ...   | Métallurgie (Reims) .....                                  | 20                    | e.                                  | min.                              |
| <i>Chéreau Ern.</i> ..   | Métaux (Rennes) .....                                      | 185                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Gilbert</i> .....     | Ouv. métaux et simil. (Revin)....                          | 325                   | p.                                  | maj.                              |

| DÉLÉGUÉS        | ORGANISATIONS                                                    | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> Vote<br>Rapp <sup>l</sup> moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|-----------------|------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Montméat ....   | Métaux (Rive-de-Gier) .....                                      | 90                    | c.                                              | min.                              |
| Roche A. ....   | Ouv. métaux (Roanne) .....                                       | 90                    | c.                                              | abst.                             |
| Caiti .....     | Ouv. métallurgistes (Romilly) ....                               | 40                    | p.                                              | maj.                              |
| D'Hont Georg.   | Métallurgie (Roubaix) .....                                      | 4.050                 | p.                                              | maj.                              |
| Leduc Louis..   | Ouv. métall. et part. sim. (Rouen).                              | 750                   | p.                                              | maj.                              |
| Marinier .....  | Ouv. et ouvrières métaux et simi-<br>laires (Rueil) .....        |                       | p.                                              | maj.                              |
| Porcq Roger..   | Ouv. métallurg. (S.-Amand) (Cher).                               | 480                   | p.                                              | maj.                              |
| Jury Henri...   | Ouv. métaux et sim. St-Chamond).                                 | 50                    | c.                                              | min.                              |
| Bousset Rob..   | Ouv. métallurgistes (Saint-Claude).                              | 50                    | p.                                              | maj.                              |
| Dieu .....      | Métaux (Saint-Elie) .....                                        | 420                   | c.                                              | min.                              |
| Blancho F. ..   | Métallurgistes (Saint-Nazaire) ....                              | 1.300                 | p.                                              | maj.                              |
| Dumercq ....    | Métaux (Saint-Quentin) .....                                     | 10                    | p.                                              | maj.                              |
| Orsini .....    | Métallurgistes (Saint-Tropez) ....                               | 100                   | c.                                              | min.                              |
| Semart P. ...   | Métallurgie (Saint-Uze) .....                                    | 70                    | c.                                              | min.                              |
| Rouvet P. ...   | Métall. (Saut-du-Tarn) (St-Juery).                               | 260                   | p.                                              | maj.                              |
| Hoffmann P..    | Métaux et similaires (Seloncourt).                               | 115                   | c.                                              | min.                              |
| Perronneau G.   | Ouv. métallurgistes (Sens) .....                                 | 150                   | c.                                              | abst.                             |
| Pierre .....    | Métaux (Signy-le-Petit) .....                                    | 150                   | p.                                              | maj.                              |
| Hoffmann P. .   | Métaux et similaires (Sochaux) ...                               | 275                   | c.                                              | min.                              |
| Oberdorf Jacq.  | Ouv. métaux (Strasbourg) .....                                   |                       | p.                                              | maj.                              |
| Jacquet .....   | Métallurgistes (Terrenoire) .....                                | 35                    | c.                                              | min.                              |
| Dieu .....      | Goutellerie, métallurgie et parties<br>similaires (Thiers) ..... | 285                   | c.                                              | min.                              |
| Labe .....      | Métaux (Tillières-sur-Avre) .....                                | 125                   | p.                                              | maj.                              |
| Tnfarani Dés..  | Métallurgistes (Toulon) .....                                    | 25                    | c.                                              | min.                              |
| Lavit Félix ..  | Ouv. mét. et part. sim. (Toulouse)                               | 590                   | c.                                              | min.                              |
| Devoster Léon.  | Métaux (Tourcoing) .....                                         | 1.300                 | p.                                              | maj.                              |
| Carré .....     | Métaux (Tours) .....                                             | 250                   | c.                                              | min.                              |
| Nicolet Marcel. | Ouv. métall. et part. sim. (Trévoux)                             | 290                   | p.                                              | maj.                              |
| Joncheret J..   | Métallurgistes (Trignac) .....                                   | 845                   | p.                                              | maj.                              |
| Barthélemy...   | Métaux (Troyes) .....                                            | 645                   | c.                                              | maj.                              |
| Vieilly .....   | Métallurgie (Tunis) .....                                        | 70                    | c.                                              | min.                              |
| Semart P. ...   | Métaux (Valence) .....                                           | 40                    | c.                                              | min.                              |
| Hoyez Maur..    | Métaux (Valenciennes) .....                                      | 3.550                 | p.                                              | maj.                              |
| Hoffmann P..    | Métaux (Valentigney) .....                                       | 545                   | c.                                              | min.                              |
| Grenier .....   | Ouv. Métall. de Vallée de la Blaise<br>(Wassy) .....             | 540                   | p.                                              | maj.                              |
| Nicollet Marc.  | Ouv. Fillicristes (Vezeronce) ....                               | 30                    | p.                                              | maj.                              |
| Hercelet Aug..  | Ouv. des Métaux (Vienne) .....                                   | 180                   | c.                                              | min.                              |
| Augrand F. ..   | Métallurgistes réunis (Vierzon) ...                              | 1.000                 | p.                                              | maj.                              |
| Hoyez Maur...   | Métaux (Vieux-Condé) .....                                       | 260                   | p.                                              | maj.                              |
| Berlin Pierre.  | Métaux (Villefranche-sur-Saône) ..                               | 300                   | c.                                              | min.                              |
| Berger Victor.  | Métaux (Vimeu) .....                                             | 1.450                 | p.                                              | min.                              |
| Pierre .....    | Métaux (Vieux-Molhain) .....                                     | 580                   | p.                                              | maj.                              |
| Gilbert .....   | Métaux (Vivier-au-Court) .....                                   | 500                   | p.                                              | maj.                              |
| Balme Adrien.   | Métaux (Vizille) .....                                           | 50                    | c.                                              | min.                              |
| Romanet Emil.   | Métaux (Voiron) .....                                            | 220                   | c.                                              | min.                              |
| Rollin Charles. | Métaux (Vuillafans) .....                                        | 110                   | c.                                              | min.                              |
| Cousin Lucien.  | Ouv. en Métaux (Xertigny) .....                                  | 20                    | c.                                              | Verdier                           |

## SYNDICAT DES MONNAIES - MÉDAILLES

*Délégué fédéral: N...*

| DÉLÉGUÉS              | ORGANISATIONS                        | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp <sup>l</sup> moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|-----------------------|--------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Blot Louis</i> ... | Synd. Monnaies, Médailles (Paris) .. | 235                   | p.                                              | maj.                              |

## FÉDÉRATION DES FABRIQUES DE PAPIER

*Délégué fédéral: N...*

|                       |                                      |       |    |       |
|-----------------------|--------------------------------------|-------|----|-------|
| <i>Marinier</i> ..... | Papetiers (Corbeil-Essonnes) .....   | 600   | p. | maj.  |
| <i>Betesta</i> .....  | Ouv. des Papeter. (Haye-Descartes).  | 300   | p. | maj.  |
| <i>Broussillon</i> .. | Papetiers (Limoges) .....            | 350   | p. | maj.  |
| <i>Leclerc</i> .....  | Papier, Carton (Paris) .....         | 2.500 | c. | abst. |
| <i>Demangeon</i> ..   | Coloris (Paris) .....                | 200   | c. | min.  |
| <i>Cellier</i> .....  | Papeteries et Cartonneries (Seine).. | 300   | p. | maj.  |
| <i>Delagrangé</i> ..  | Chiffonniers (Périgueux) .....       | 80    | c. | min.  |
| <i>Joseph, Adam.</i>  | Indust. Papier, Carton (Strasbourg). | 9.000 | p. | maj.  |
| <i>Gervason</i> ....  | Ouv. Papetiers (Tullins-Fures) ....  | 180   | c. | min.  |

## FÉDÉRATION DES PORTS ET DOCKS

*Délégué fédéral: VIGNAUD*

|                        |                                                                   |       |    |      |
|------------------------|-------------------------------------------------------------------|-------|----|------|
| <i>Grubillie</i> ..... | Mécaniciens et Similaires de l'outillage du port (Bordeaux) ..... | 225   | p. | maj. |
| <i>Grubillie</i> ..... | Arrimeurs, Manœuvres (Bordeaux).                                  | 50    | p. | maj. |
| <i>Grubillie</i> ..... | Poteaux Miniers (Bordeaux) .....                                  | 350   | p. | maj. |
| <i>Grubillie</i> ..... | Camionneurs (Bordeaux) .....                                      | 100   | p. | maj. |
| <i>Grubillie</i> ..... | Charbonniers du port (Bordeaux) ..                                | 500   | p. | maj. |
| <i>Lemaire</i> .....   | Pers. des Grues (Boulogne-sur-Mer)                                | 100   | p. | maj. |
| <i>Lemaire</i> .....   | Charpentiers des Navires (Boulogne-sur-Mer). .....                | 100   | p. | maj. |
| <i>Baly</i> .....      | Dockers (Boulogne-sur-Mer) .....                                  | 1.000 | c. | min. |
| <i>Guena</i> .....     | Dockers (Brest) .....                                             | 1.000 | p. | maj. |
| <i>Vescœur</i> .....   | Union des Grutiers (Calais) .....                                 | 100   | p. | maj. |
| <i>Vescœur</i> .....   | Ouvriers du Port (Calais) .....                                   | 1.500 | p. | maj. |
| <i>Fraisse</i> .....   | Synd. Bois du Nord et Sapins (Cette)                              | 100   | p. | maj. |
| <i>Fraisse</i> .....   | Charbonniers du Port (Cette) .....                                | 300   | p. | maj. |
| <i>Fraisse</i> .....   | Ouvriers du Port (Cette) .....                                    | 800   | p. | maj. |
| <i>François L.</i> ..  | Dockers du Port (Dieppe) .....                                    | 400   | p. | maj. |
| <i>Ooghe</i> .....     | Ouvriers du Port (Dunkerque) ....                                 | 7.000 | p. | maj. |

| DÉLÉGUÉS              | ORGANISATIONS                                                        | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp' moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Richaud</i> .....  | Ouvriers du Port (Honfleur) .....                                    | 750                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Flegéo</i> .....   | Dockers (La Pallice) .....                                           | 1.100                 | p.                                  | maj.                              |
| <i>Mamessier</i> ...  | Marine Fluviale (Laroche) .....                                      | 100                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Guena</i> .....    | Dockers (La Rochelle) .....                                          | 225                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Desarmenien</i> .  | Dockers (Le Boucau) .....                                            | 150                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>François L.</i> .. | Ouvriers du Port (Havre) .....                                       | 7.000                 | abst.                               | maj.                              |
| <i>François L.</i> .. | Dockers (Tréport) .....                                              | 50                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Cnudde</i> .....   | Transport (Lille) .....                                              | 2.000                 | p.                                  | maj.                              |
| <i>Trevenec</i> ....  | Ouvriers du Port (Lorient) .....                                     | 500                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Damiens</i> ....   | Marine Fluviale (Lyon) .....                                         | 400                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Chaintreuil</i> .. | Ports, Docks, Transports et Manu-<br>tentionnaires (Lyon) .....      | 850                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bonnerue</i> ....  | Ouvriers Emballeurs (Lyon) .....                                     | 90                    | e.                                  | min.                              |
| <i>Agrinier</i> ....  | Ouv. Chargeurs, Camionneurs, Gar-<br>çons d'écurie (Marseille) ..... | 800                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Jouine</i> .....   | Ports et Docks (Marseille) .....                                     | 3.000                 | p.                                  | maj.                              |
| <i>Christine</i> .... | Employés de la Ferme (Marseille) ..                                  | 200                   | e.                                  | min.                              |
| <i>Jouine</i> .....   | Intern. des Ouv. Gardiens des Quais<br>et de Bord (Marseille) .....  | 300                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Deluy</i> .....    | Manutention des Bois (Marseille) ...                                 | 150                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Albergne</i> ....  | Ouv., Portefaix, Emball. (Marseille).                                | 50                    | e.                                  | min.                              |
| <i>Guéna</i> .....    | Dockers (Nantes) .....                                               | 1.400                 | p.                                  | maj.                              |
| <i>Baron</i> .....    | Charretiers (Narbonne) .....                                         | 125                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bondoux</i> ....   | Manœuv., Homm. de peine (Nevers)                                     | 130                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Jouine</i> .....   | Ouvriers du Port (Nice) .....                                        | 200                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Berthon M.-L.</i>  | Camionn., Chauff. d'autos (Cyonnax)                                  | 60                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Mazeron</i> .....  | Déménag., Port. de Pianos (Seine)                                    | 400                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Fargue</i> .....   | Manutention et Ouv. ports (Paris et<br>Seine) .....                  | 4.500                 | e.                                  | min.                              |
| <i>Manot</i> .....    | Ouv. Dockers du Port (Propriano)                                     | 50                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Lorthiois</i> .... | Union des Transports (Roubaix) ..                                    | 1.250                 | p.                                  | maj.                              |
| <i>Damiens</i> ....   | Marine Basse-Seine et Oise (Rouen)                                   | 500                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Damiens</i> ....   | Ouvriers du Port (Rouen) .....                                       | 2.000                 | p.                                  | maj.                              |
| <i>Damiens</i> ....   | Mécanie. Chauff. de grues (Rouen)                                    | 350                   | e.                                  | min.                              |
| <i>Vignaud</i> ....   | Transport, Manutent. (St-Etienne)                                    | 50                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Chéreau</i> .....  | Charbonniers, Dockers (St-Malo-St-<br>Servan) .....                  | 225                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Cervier</i> .....  | Ouvriers du Port (St-Nazaire) .....                                  | 1.000                 | p.                                  | maj.                              |
| <i>Mabrier</i> .....  | Transport (Tourcoing) .....                                          | 550                   | n. v.                               | n. v.                             |

## FEDERATION POSTALE

Délégué fédéral: N...

|                       |                                        |     |       |       |
|-----------------------|----------------------------------------|-----|-------|-------|
| <i>Blanc</i> .....    | S. Nat. Agents P. T. T. (Ain) .....    | 70  | p.    | maj.  |
| <i>Blanc</i> .....    | S. Nat. Agents P. T. T. (Ardèche)...   | 130 | p.    | maj.  |
| <i>Barthe</i> .....   | S. Nat. Agents P. T. T. (Côte-d'Or) .. | 200 | p.    | maj.  |
| <i>Lartigue</i> ..... | S. Nat. Agents P. T. T. (Dordogne) ..  | 145 | abst. | n. v. |
| <i>Combes</i> .....   | S. Nat. Agents P. T. T. (Gironde)...   | 520 | p.    | maj.  |

| DÉLÉGUÉS                | ORGANISATIONS                          | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp <sup>l</sup> moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|-------------------------|----------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Arlicot</i> .....    | S. Nat. Agents P. T. T. (Indre).....   | 125                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Blanc</i> .....      | S. Nat. Agents P. T. T. (Isère).....   | 320                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Blanc</i> .....      | S. Nat. Agents P. T. T. (Loire).....   | 275                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Arlicot</i> .....    | S. Nat. Agents P. T. T. (Loiret)....   | 160                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Barthe</i> .....     | S. Nat. Agents P. T. T. (Lot-et-Gar.)  | 110                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Combes</i> .....     | S. Nat. Agents P. T. T. (Nord).....    | 800                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Combes</i> .....     | S. Nat. Ag. P. T. T. (Pas-de-Calais) . | 380                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Vallée</i> .....     | S. Nat. Ag P. T. T. (Puy-de-Dôme)..    | 220                   | abst.                                           | n. v.                             |
| <i>Delmas</i> .....     | S. Nat. Ag. P. T. T. (Bas.-Pyrénées).  | 195                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Delmas</i> .....     | S. Nat. Ag. P. T. T. (Pyrénées-Or.)..  | 130                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Chevalme</i> .....   | S. Nat. Agents P. T. T. (Haut-Rhin).   | 50                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Blanc</i> .....      | S. Nat. Agents P. T. T. (Rhône).....   | 700                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Lartigue</i> .....   | S. Nat. Agents P. T. T. (Seine).....   | 8.000                 | abst.                                           | n. v.                             |
| <i>Barthe</i> .....     | S. Nat. Ag. P. T. T. (Deux-Sèvres).    | 90                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Combes</i> .....     | S. Nat. Agents P. T. T. (Tunis).....   | 500                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Delmas</i> .....     | S. Nat. Agents P. T. T. (Var).....     | 170                   | n. v.                                           | n. v.                             |
| <i>Combes</i> .....     | S. Nat. Agents P. T. T. (Vaucluse) .   | 135                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Bernard</i> .....    | S. Nat. Agents P. T. T. (Vendée)....   | 100                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Cousin</i> .....     | S. Nat. Agents P. T. T. (Vosges)....   | 189                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Bordères</i> .....   | Employés P. T. T. (Ain).....           | 310                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Regulier</i> .....   | Employés P. T. T. (Aisne).....         | 250                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Tagnati</i> .....    | Employés P. T. T. (Alger).....         | 300                   | c.                                              | abst.                             |
| <i>Tagnati</i> .....    | Employés P. T. T. (Allier).....        | 329                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Florentin H...</i>   | Employés P. T. T. (Alpes-Maritim.).    | 150                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Tagnati</i> .....    | Employés P. T. T. (Ardennes).....      | 200                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Digat</i> .....      | Employés P. T. T. (Ariège).....        | 120                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Florentin H...</i>   | Employés P. T. T. (Aube).....          | 195                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Pelofi</i> .....     | Employés P. T. T. (Aude).....          | 190                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Bordères</i> .....   | Employés P. T. T. (Aveyron).....       | 125                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Chapelier</i> .....  | Employés P. T. T. (Bouc.du-Rhône).     | 650                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Florentin H...</i>   | Employés P. T. T. (Charente).....      | 300                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Florentin H...</i>   | Employés P. T. T. (Charente-Inf.)..    | 150                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Hervier P. ...</i>   | Employés P. T. T. (Cher).....          | 160                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Albiat J.-B. ...</i> | Employés P. T. T. (Corrèze).....       | 250                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Bordères</i> .....   | Employés P. T. T. (Côte-d'Or).....     | 145                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Marie</i> .....      | Employés P. T. T. (Côtes-du-Nord) .    | 140                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Florentin H...</i>   | Employés P. T. T. (Doubs).....         | 140                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Digat</i> .....      | Employés P. T. T. (Drôme).....         | 230                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Delmas</i> .....     | Employés P. T. T. (Eure).....          | 300                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Halgrain</i> .....   | Employés P. T. T. (Eure-et-Loir).      | 104                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Tagnati</i> .....    | Employés P. T. T. (Finistère).....     | 283                   | p.                                              | n. v.                             |
| <i>Florentin H...</i>   | Employés P. T. T. (Gironde).....       | 500                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Digat</i> .....      | Employés P. T. T. (Ille-et-Vilaine) .  | 111                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Florentin H...</i>   | Employés P. T. T. (Indre).....         | 223                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Florentin H...</i>   | Employés P. T. T. (Indre-et-Loire).    | 323                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Florentin H...</i>   | Employés P. T. T. (Isère).....         | 445                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Calvet</i> .....     | Employés P. T. T. (Jura).....          | 80                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Marie</i> .....      | Employés P. T. T. (Landes).....        | 200                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Lorduron</i> .....   | Employés P. T. T. (Loire).....         | 360                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Bordères</i> .....   | Employés P. T. T. (Haute-Loire)...     | 114                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Calvet</i> .....     | Employés P. T. T. (Loir-et-Cher)...    | 230                   | p.                                              | maj.                              |

| DÉLÉGUÉS               | ORGANISATIONS                           | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp <sup>l</sup> moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|------------------------|-----------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Calvet</i> .....    | Empl. P. T. T. (Loire-Inférieure).....  | 396                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Calvet</i> .....    | Employés P. T. T. (Loiret).....         | 318                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Tagnati</i> .....   | Employés P. T. T. (Loi).....            | 100                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Bordères</i> .....  | Employés P. T. T. (Lot-et-Garonne)..... | 200                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Mars</i> .....      | Employés P. T. T. (Manche).....         | 316                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Tagnati</i> .....   | Employés P. T. T. (Marne).....          | 319                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Digat</i> .....     | Employés P. T. T. (Haute-Marne).....    | 165                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Calvet</i> .....    | Employés P. T. T. (Mayenne).....        | 100                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Digat</i> .....     | Employés P. T. T. (Meurthe-et-M.).....  | 230                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Michel</i> .....    | Employés P. T. T. (Meuse).....          | 75                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Calvet</i> .....    | Employés P. T. T. (Morbihan).....       | 130                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Calvet</i> .....    | Employés P. T. T. (Nièvre).....         | 238                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Marie</i> .....     | Employés P. T. T. (Nord).....           | 1.000                 | p.                                              | maj.                              |
| <i>Leroux Eug.</i> ... | Employés P. T. T. (Oise).....           | 150                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Blanc</i> .....     | Employés P. T. T. (Orne).....           | 322                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Boulanger A.</i> .. | Employés P. T. T. (Pas-de-Calais).....  | 512                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Calvet</i> .....    | Employés P. T. T. (Puy-de-Dôme).....    | 350                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Benoit Gust.</i> .. | Employés P. T. T. (Bas.-Pyrénées).....  | 86                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Bordères</i> .....  | Employés P. T. T. (H.-Pyrénées).....    | 190                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Ricart Jean</i> ..  | Employés P. T. T. (Pyrénées-Or.).....   | 50                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Calvet</i> .....    | Employés P. T. T. (Belfort).....        | 60                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Bordères</i> .....  | Employés P. T. T. (Rhône).....          | 831                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Marie</i> .....     | Employés P. T. T. (Saône-et-Loire)..... | 510                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Tagnati</i> .....   | Employés P. T. T. (Sarthe).....         | 328                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Digat</i> .....     | Employés P. T. T. (Savoie).....         | 240                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Tagnati</i> .....   | Employés P. T. T. (Haute-Savoie).....   | 151                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Bordères</i> .....  | Employés P. T. T. (Seine).....          | 5.700                 | p.                                              | maj.                              |
| <i>Bordères</i> .....  | Employés P. T. T. (Seine-et-Marne)..... | 180                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Tagnati</i> .....   | Employés P. T. T. (Seine-et-Oise).....  | 655                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Florentin H.</i> .. | Employés P. T. T. (Deux-Sèvres).....    | 160                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Tagnati</i> .....   | Employés P. T. T. (Tarn).....           | 100                   | c.                                              | abst.                             |
| <i>Chapelier</i> ..... | Employés P. T. T. (Var).....            | 160                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Calvet</i> .....    | Employés P. T. T. (Vaucluse).....       | 150                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Bernard</i> .....   | Employés P. T. T. (Vendée).....         | 150                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Bordères</i> .....  | Employés P. T. T. (Haute-Vienne).....   | 100                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Murat</i> .....     | Employés P. T. T. (Vosges).....         | 260                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Digat</i> .....     | Employés P. T. T. (Yonne).....          | 400                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Marlot</i> .....    | Ouv. P. T. T. (Ain).....                | 65                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Rey</i> .....       | Ouv. P. T. T. (Alpes-Maritimes).....    | 70                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Dutailly</i> .....  | Ouv. P. T. T. (Aude).....               | 60                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Rey</i> .....       | Ouv. P. T. T. (Bouches-du-Rhône).....   | 190                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Larchevesque.</i>   | Ouv. P. T. T. (Calvados).....           | 107                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Chastan</i> .....   | Ouv. P. T. T. (Cantal).....             | 45                    | c.                                              | min.                              |
| <i>Petit</i> .....     | Ouv. P. T. T. (Charente).....           | 55                    | n. v.                                           | n. v.                             |
| <i>Perrin</i> .....    | Ouv. P. T. T. (Cher).....               | 35                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Albiat</i> .....    | Ouv. P. T. T. (Corrèze).....            | 38                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Dutailly</i> .....  | Ouv. P. T. T. (Côte-d'Or).....          | 92                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Tournadre</i> ...   | Ouv. P. T. T. (Côtes-du-Nord).....      | 46                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Gougnoux</i> ...    | Ouv. P. T. T. (Creuse).....             | 24                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Guibert</i> .....   | Ouv. P. T. T. (Dordogne).....           | 56                    | c.                                              | min.                              |
| <i>Halgrain</i> .....  | Ouv. P. T. T. (Eure-et-Loir).....       | 82                    | p.                                              | maj.                              |

| DÉLÉGUÉS              | ORGANISATIONS                        | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp' moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|-----------------------|--------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Drouin</i> .....   | Ouv. P. T. T. (Haute-Garonne) ..     | 82                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Guibert</i> .....  | Ouv. P. T. T. (Gironde) .....        | 189                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Ozer</i> .....     | Ouv. P. T. T. Béziers (Hérault) ..   | 48                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Farinet</i> .....  | Ouv. P. T. T. Montpellier (Hér.) ..  | 85                    | c.                                  | min.                              |
| <i>Digat</i> .....    | Ouv. P. T. T. (Ille-et-Vilaine) .... | 70                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Cadeau</i> .....   | Ouv. P. T. T. (Indre) .....          | 52                    | c.                                  | min.                              |
| <i>Dutailly</i> ..... | Ouv. P. T. T. (Jura) .....           | 47                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Guibert</i> .....  | Ouv. P. T. T. (Landes) .....         | 48                    | c.                                  | min.                              |
| <i>Perrin</i> .....   | Ouv. P. T. T. (Loir-et-Cher) .....   | 59                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Perrin</i> .....   | Ouv. P. T. T. (Loiret) .....         | 107                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Guibert</i> .....  | Ouv. P. T. T. (Lot-et-Garonne) ...   | 64                    | c.                                  | maj.                              |
| <i>Pilard</i> .....   | Ouv. P. T. T. (Maine-et-Loire) ...   | 58                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Digat</i> .....    | Ouv. P. T. T. (Mayenne) .....        | 30                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Perrin</i> .....   | Ouv. P. T. T. (Nièvre) .....         | 56                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Pujos</i> .....    | Ouv. P. T. T. (Orne) .....           | 46                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Roux Michel.</i>   | Ouv. P. T. T. (Puy-de-Dôme) ....     | 68                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Guibert</i> .....  | Ouv. P. T. T. (Basses-Pyrénées) ..   | 73                    | c.                                  | min.                              |
| <i>Ricart</i> .....   | Ouv. P. T. T. (Pyrénées-Orient.) ..  | 43                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Farinet</i> .....  | Ouv. P. T. T. (Rhône) .....          | 151                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Dutailly</i> ..... | Ouv. P. T. T. (Saône-et-Loire) ...   | 72                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Digat</i> .....    | Ouv. P. T. T. (Sarthe) .....         | 52                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Drouin</i> .....   | Ouv. P. T. T. (Seine et S.-et-O.) .. | 2,500                 | c.                                  | min.                              |
| <i>Dutailly</i> ..... | Ouv. P. T. T. (Seine-et-Marne) ...   | 540                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Rey</i> .....      | Ouv. P. T. T. (Var) .....            | 58                    | c.                                  | Verdier                           |
| <i>Rey Joseph</i> ... | Ouv. P. T. T. (Vaucluse) .....       | 60                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bernard</i> .....  | Ouv. P. T. T. (Vendée) .....         | 40                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Audinet</i> .....  | Ouv. P. T. T. (Vienne) .....         | 58                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bert</i> .....     | Ouv. P. T. T. (Haute-Vienne) ....    | 61                    | c.                                  | min.                              |
| <i>Dutailly</i> ..... | Ouv. P. T. T. (Yonne) .....          | 59                    | p.                                  | maj.                              |

## FEDERATION DES POUDRERIES - RAFFINERIES

*Délégué fédéral: HURON*

|                      |                                     |     |    |      |
|----------------------|-------------------------------------|-----|----|------|
| <i>Vasseur</i> ..... | Poudrerie Nationale (Esquerdes)...  | 150 | p. | maj. |
| <i>Delaloy</i> ..... | Ouv. et Empl. Poudrerie (Bouchet).  | 300 | p. | maj. |
| <i>Huron</i> .....   | Trav. réün. Poud. N. (Moulin-Blanc) | 250 | p. | maj. |
| <i>Huron</i> .....   | Ouv. réün. Poud. N. (Pont-de-Buis). | 250 | p. | maj. |
| <i>Huron</i> .....   | Poudrerie (Ripault) .....           | 165 | c. | min. |
| <i>Bedos</i> .....   | Poudrerie et Raffin. (St-Chamas) .. | 270 | c. | min. |
| <i>Huron</i> .....   | Poudrerie (Sevran-Livry) .....      | 300 | p. | maj. |
| <i>Bedel</i> .....   | Ouv. de la Poudrerie (Toulouse) ..  | 230 | p. | maj. |

## FEDERATION DES PREPARATEURS EN PHARMACIE

Délégué fédéral: DIEM

| DÉLÈGUÉS             | ORGANISATIONS                        | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp' moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|----------------------|--------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Diem</i> .....    | Préparat. en Pharmacie (Bourges) ..  | 35                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Diem</i> .....    | Préparat. en Pharmacie (Limoges) ..  | 44                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Diem</i> .....    | Pharmacie, Droguerie (Lyon) .....    | 280                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Diem</i> .....    | Préparat. en Pharmacie (Nîmes) ...   | 50                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Mauriès</i> ..... | Préparat. en Pharmacie (Seine)....   | 400                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Delagrange</i> .. | Trav. de la Pharmacie (Périgueux) .. | 18                    | e.                                  | min.                              |

## FEDERATION DES PRODUITS CHIMIQUES

Délégué fédéral: DUMAS (P.)

|                        |                                                      |       |       |         |
|------------------------|------------------------------------------------------|-------|-------|---------|
| <i>Giraud</i> .....    | Caoutchoufiers (Argenteuil) .....                    | 600   | e.    | min.    |
| <i>Marty Junior</i> .. | Produits chimiques (Balerna-les-B.) ..               | 35    | p.    | maj.    |
| <i>Roubaud</i> .....   | Produits chimiques (Berre) .....                     | 60    | e.    | min.    |
| <i>Dumas P.</i> ...    | Produits chim., Pétrole (Bordeaux) ..                | 500   | e.    | min.    |
| <i>Hervier</i> .....   | Toiles peintes et cirées (Bourges) ..                | 60    | p.    | maj.    |
| <i>Dumas P.</i> .....  | Caoutchoufiers, Prod. chim. (Clermont-Ferrand) ..... | 300   | e.    | min.    |
| <i>Dumas P.</i> .....  | Huiliers, Prod. chim. (Dunkerque) ..                 | 420   | e.    | min.    |
| <i>Mayoux</i> .....    | Produits chimiques (Gardanne) .....                  | 430   | e.    | min.    |
| <i>Seux</i> .....      | Produits chimiques (Golbey) .....                    | 25    | e.    | Verdier |
| <i>Richaud</i> .....   | Produits chimiques (Honsleur) .....                  | 300   | p.    | maj.    |
| <i>Pilait</i> .....    | Produits chimiques (La Guerche) ..                   | 95    | e.    | min.    |
| <i>Delagrange</i> ..   | Ouv. Extrait chimique (Lanouaille) ..                | 40    | e.    | min.    |
| <i>Flegéo</i> .....    | Produits chimiques (La Pallice) ...                  | 100   | p.    | maj.    |
| <i>Bondues</i> .....   | Produits chimiques (Lille) .....                     | 200   | p.    | maj.    |
| <i>Dumas P.</i> ...    | Couronnes mortuaires (Lyon) .....                    | 100   | e.    | min.    |
| <i>Dumas P.</i> ...    | Produits chimiques (Lyon) .....                      | 1.000 | e.    | min.    |
| <i>Fuéri</i> .....     | Produits chimiques (Marseille) ...                   | 4.400 | p.    | maj.    |
| <i>Valette</i> .....   | Produits chimiques (Montluçon) ...                   | 60    | p.    | maj.    |
| <i>Rochet</i> .....    | Ouv. des Usines réunies (Nantes) ...                 | 330   | p.    | maj.    |
| <i>Loze</i> .....      | Produits chimiques (Seine) .....                     | 5.500 | p.    | maj.    |
| <i>Dumas P.</i> ...    | Produits chimiq. (Pont-de-Cheruy) ..                 | 100   | e.    | min.    |
| <i>D'Hont</i> .....    | Produits Chimiques (Roubaix) .....                   | 100   | p.    | maj.    |
| <i>Dumas P.</i> ...    | Produits chim. (St-Rambert-d'Alb.) ..                | 70    | e.    | min.    |
| <i>Nicolie</i> .....   | Ouv. de fabriques (Sarreguemines) ..                 |       | n. v. | n. v.   |
| <i>Fuéri</i> .....     | Produits chimiques (Septemes) ...                    | 35    | p.    | maj.    |
| <i>Dumas P.</i> ...    | Produits chimiques (Varangéville) ..                 | 215   | p.    | abst.   |
| <i>Augrand</i> .....   | Produits chimiques (Vierzon) .....                   | 50    | p.    | maj.    |
| <i>Dumas P.</i> ...    | Caoutchoufiers (Villurbanne) ...                     | 100   | e.    | min.    |
| <i>Marinier</i> .....  | Produits chim. (Villeneuve-Triège) ..                | 135   | p.    | maj.    |



## FEDERATION DU SCIAGE MECANIQUE

Délégué fédéral: ROUX (E.)

| DÉLÉGUÉS              | ORGANISATIONS                                              | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp' moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|-----------------------|------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Chappuis</i> ....  | Scieries mécaniques (Annecy) .....                         | 30                    | c.                                  | min.                              |
| <i>Lamourelle</i> ..  | Scieries mécaniques (Bordeaux) ...                         | 100                   | c.                                  | abst.                             |
| <i>Galantus</i> ....  | Scieurs-découpeurs (Champagnole).                          | 60                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Galantus</i> ....  | Scieurs-découpeurs (Clairvaux) ...                         | 50                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Roux E.</i> .....  | Sciage mécanique (Damery) .....                            | 67                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Roux E.</i> .....  | Sciage méc. (Faymont-Val-d'Ajol).                          | 45                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Roux B.</i> .....  | Sciage méc. (Fontenay-Trésigny) ..                         | 100                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Trumclot</i> ....  | Ouv. Layetiers (Lacroix-St-Ouen)..                         | 70                    | c.                                  | min.                              |
| <i>Trevenec</i> ...   | Scieries mécaniques (Lorient) ....                         | 110                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Fourcade</i> ....  | Sciage, façonnage du bois à la mé-<br>canique (Lyon) ..... | 200                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Paget-Blanc</i> .. | Scieurs (Morez) .....                                      | 65                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Cassin</i> .....   | Scieurs mécanique (Nantes) .....                           | 120                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Pothion</i> .....  | Scieurs-découp., mouleurs (Seine).                         | 700                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Marty-Rollan.</i>  | Sciage, façonnage mécanique des<br>bois (Toulouse) .....   | 40                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Roux Blanche.</i>  | Scieurs-découpeurs et mouluriers<br>(Vendôme) .....        | 68                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Marty-Rollan.</i>  | Sciage, façonnage méc. (Villemur).                         | 50                    | p.                                  | maj.                              |

## FEDERATION DES SERVICES PUBLICS

Délégué fédéral: COPIGNEAUX

|                        |                                                                      |       |       |       |
|------------------------|----------------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|
| <i>Copigneaux</i> ..   | Secrétaires, employés de mairie et<br>ouvriers communaux (Albi) .... | 142   | p.    | maj.  |
| <i>Copigneaux</i> ..   | Trav. munic. et départem. (Alger).                                   | 148   | p.    | maj.  |
| <i>Chevalme L.</i> ..  | Pers. services communaux (Belfort)                                   | 100   | p.    | maj.  |
| <i>Lasserre L.</i> ..  | Travailleurs municipaux (Béziers).                                   | 276   | p.    | maj.  |
| <i>Lauga</i> .....     | Pers. services publics (Bordeaux).                                   | 1.100 | p.    | maj.  |
| <i>Hervier Pierre</i>  | Employés et ouvriers communaux<br>et services assimilés (Bourges).   | 160   | p.    | maj.  |
| <i>Le Planchec D.</i>  | Travailleurs municipaux (Brest)..                                    | 815   | c.    | min.  |
| <i>Rousseau</i> ....   | Empl. et ouv. communaux (Brive).                                     | 75    | p.    | maj.  |
| <i>Fraisse</i> .....   | Empl. municipaux (Celle) .....                                       | 115   | p.    | maj.  |
| <i>Cadeau Paul.</i> .. | Empl. et ouv. munic. (Châteauroux)                                   | 75    | c.    | min.  |
| <i>Savelli</i> .....   | Trav. municipaux (Cherbourg) ...                                     | 105   | n. v. | n. v. |
| <i>Copigneaux</i> ..   | Pers. des services publics (Denain).                                 | 105   | p.    | maj.  |
| <i>Cougnoux</i> ....   | Cantonniers dép. et comm. (Guéret)                                   | 85    | n. v. | maj.  |
| <i>Yandewattyne.</i>   | Services municipaux (Halluin) ...                                    | 10    | c.    | min.  |
| <i>Copigneaux</i> ..   | Empl. et trav. municip. (La Ciotat).                                 | 32    | p.    | maj.  |
| <i>Devernay Em.</i>    | Personnel municipal (Lille).....                                     | 1.000 | p.    | maj.  |

| DÉLÉGUÉS                | ORGANISATIONS                                                                                          | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp' moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Tillet</i> .....     | Empl. et ouv. municip. (Limoges).                                                                      | 300                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Caillot J.-L.</i> .. | Trav. et empl. municipaux (Lyon).                                                                      | 1.360                 | p.                                  | maj.                              |
| <i>Totti</i> .....      | Empl. et trav. municip. (Marseille).                                                                   | 4.200                 | c.                                  | min.                              |
| <i>Bedos</i> .....      | Cantonniers et chefs cantonniers<br>(Marseille) .....                                                  | 115                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Cadars</i> .....     | Empl. et ouv. communaux (Millau).                                                                      | 48                    | e.                                  | Verdier                           |
| <i>Copigneaux</i> ..    | Travailleurs des services municipaux<br>(Montceau-les-Mines) ....                                      | 180                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Fonty Jacques.</i>   | Trav. municipaux (Montluçon) ...                                                                       | 150                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Copigneaux</i> ..    | Empl. communaux (Montpellier)...                                                                       | 315                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Paget-Blanc L.</i>   | Trav. municipaux (Morez) .....                                                                         | 10                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Vægtlin Paul.</i>    | Ouv. munic. et de l'Etat (Mulhouse)                                                                    | 1.500                 | p.                                  | maj.                              |
| <i>Rochelet</i> .....   | Trav. municipaux (Nantes) .....                                                                        | 195                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Baron Etienne</i>    | Empl. communaux (Narbonne) ...                                                                         | 52                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Copigneaux</i> ..    | Agents de la Régie et des autres<br>exploitations et filiales de la<br>Cie générale des Eaux (Paris).. | 1.200                 | p.                                  | maj.                              |
| <i>Sorin</i> .....      | Empl. communaux et des services<br>hospitaliers (Poitiers) .....                                       | 235                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Caillot L.</i> ....  | Trav. et empl. municipaux (Rennes)                                                                     | 420                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Quennoy Alp.</i> ..  | Trav. municipaux (Roubaix) .....                                                                       | 1.000                 | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bousset Robert</i>   | Empl. et ouv. municip. (St-Claude).                                                                    | 40                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Lorduron</i> ....    | Empl. et trav. munic. (St-Etienne).                                                                    | 600                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Demaret Fr.</i> ..   | Pers. des services municip. et empl.<br>des services publics (St-Quentin)                              | 185                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Krieger Ph.</i> ..   | Ouv. des communes et de l'Etat<br>(Strasbourg) .....                                                   | 2.300                 | p.                                  | maj.                              |
| <i>Villaret Et.</i> ..  | Pers. des services publ. (Toulouse).                                                                   | 590                   | abst.                               | abst.                             |
| <i>Josse Emile.</i> ..  | Pers. services municip. (Tourcoing)                                                                    | 300                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Thibault</i> .....   | Pers. services publics du départe-<br>ment (Troyes) .....                                              | 160                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Marinier</i> ....    | Ouv. de la Carrière des Maréchaux<br>(Versailles) .....                                                | 95                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Vaury</i> .....      | Trav. communaux de Seine-et-Oise<br>(Versailles) .....                                                 | 600                   | abst.                               | abst.                             |
| <i>Caillot</i> .....    | Trav. municipaux (Vienne) .....                                                                        | 60                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Caillot Louis.</i>   | Pers. municipal (Villeurbanne)....                                                                     | 160                   | p.                                  | maj.                              |

## FEDERATION DES SERVICES DE SANTE

Délégué fédéral: MERMA

|                       |                                       |     |    |      |
|-----------------------|---------------------------------------|-----|----|------|
| <i>Lovernay</i> ....  | Empl. Asile de Montperrin (Aix) ..    | 144 | c. | maj. |
| <i>Bouillot G.</i> .. | Pers. infirm. de l'Asile (Bassens) .. | 26  | p. | maj. |
| <i>Merma</i> .....    | Asile départemental (Blois) .....     | 89  | p. | maj. |
| <i>Lauga</i> .....    | Centre d'appareillage (Bordeaux) ..   | 50  | p. | maj. |
| <i>Cassiet</i> .....  | Infirm. et infirmières (Bordeaux).    | 94  | p. | maj. |
| <i>Mourgues</i> ....  | Pers. ouv. Hospices civ. (Bordeaux)   | 61  | p. | maj. |

| DÉLÈGUÉS              | ORGANISATIONS                                                          | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp' moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Livergnage</i> ... | Pers. de l'Asile (Bron) .....                                          | 161                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Merma</i> .....    | Trav. Assistance publique du dé-<br>partement (Constantine) .....      | 33                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bondoux</i> ....   | Empl. de l'Asile (La Charité-s.-L.) .....                              | 104                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Merma</i> .....    | Pers. de l'Asile (Lafond) .....                                        | 47                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Merma</i> .....    | Pers. Services de Santé et d'Assis-<br>tance (Lesvellec) .....         | 44                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Mayoux</i> ....    | Services médicaux de l'Asile Saint-<br>Pierre (Marseille) .....        | 89                    | c.                                  | min.                              |
| <i>Livergnage</i> ..  | Pers. infirm. Asile Font-d'Aurelle<br>(Montpellier) .....              | 177                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bouillot G.</i> .. | Infirm. Hôpitaux (Montpellier) ...                                     | 151                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Andrieux</i> ....  | Empl. de l'Asile (Naugeat) .....                                       | 86                    | c.                                  | min.                              |
| <i>Merma</i> .....    | Infirmiers, garçons et filles de salle<br>des hôpitaux (Nice) .....    | 166                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Grimaul</i> ....   | Infirmiers des hôpitaux (Nîmes) ..                                     | 35                    | c.                                  | min.                              |
| <i>Cassières</i> .... | Trav. Assistance publique du dé-<br>partement (Oran) .....             | 52                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Cassières</i> .... | Pers. non gradé hôpitaux (Seine)..                                     | 7,444                 | c.                                  | maj.                              |
| <i>Merma</i> .....    | Infirmiers libres (Paris) .....                                        | 182                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Hoyet</i> .....    | Pers. secondaire médical des asiles<br>et hospices (Seine) .....       | 1,300                 | c.                                  | n. v.                             |
| <i>Blanchet</i> ....  | Pers. non gradé des asiles natio-<br>naux (Saint-Maurire) .....        | 350                   | c.                                  | maj.                              |
| <i>Hazemann</i> ...   | Médecine sociale (Seine) .....                                         | 44                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Dubois</i> .....   | Pers. secondaire de l'asile des<br>Quatre-Mares (Seine-Inférieure). .. | 145                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Merma</i> .....    | Infirm. Asile d'aliénés (Quimper). ..                                  | 92                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Chéreau</i> .....  | Pers. civil Service santé (Rennes). ..                                 | 69                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Merma</i> .....    | Pers. Asile départem. (St-Dizier)..                                    | 50                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Vuillaume</i> ...  | Asile d'aliénés (Saint-Yllie) .....                                    | 69                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Merma</i> .....    | Trav. réunis Hospices civ. (Toulon)                                    | 107                   | p.                                  | maj.                              |

## FEDERATION DU SOUS - SOL

*Délégué fédéral:* BARTUEL

|                        |                                       |        |    |      |
|------------------------|---------------------------------------|--------|----|------|
| <i>Pinget</i> .....    | Mineurs (Aime) .....                  | 280    | p. | maj. |
| <i>Chapan Louis</i> .. | Mineurs et similaires (Alais).....    | 780    | p. | maj. |
| <i>Gémén Pierre</i> .. | Ardoisiers (Allasac) .....            | 100    | p. | maj. |
| <i>Rossy Eugène</i> .. | Ouv. mineurs et assimilés (Anzin). .. | 12,500 | p. | maj. |
| <i>Oustry Paul</i> ..  | Ouv. mineurs (Aubin) .....            | 2,450  | p. | maj. |
| <i>Oustry Paul</i> ..  | Ouv. mineurs (Auboué) .....           | 75     | p. | maj. |
| <i>Roux Franç.</i> ..  | Mineurs et similaires (Autun).....    | 60     | c. | min. |
| <i>Bard René</i> ...   | Mineurs (Auzon) .....                 | 105    | p. | maj. |
| <i>Guiraud</i> .....   | Mines de l'Orb (Avène-les-Bains)..    | 50     | p. | maj. |
| <i>Vigne Pierre</i> .. | Ouv. mineurs et similaires (Banne)    | 105    | p. | maj. |

| DÉLÉGUÉS               | ORGANISATIONS                                              | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp' moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|------------------------|------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Pilard Pierre.</i>  | Ardoisiers (Bel-Air) .....                                 | 400                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Reyne Alph...</i>   | Mineurs et similaires (Bessèges)..                         | 360                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Giraud Louis.</i>   | Mineurs (Bezenet) .....                                    | 150                   | c.                                  | Verdier                           |
| <i>Giraud Louis.</i>   | Min. et sim. (Bosmoreau-l.-Mines).                         | 240                   | abst.                               | abst.                             |
| <i>Rieux Albert..</i>  | Mineurs de La Bouble (St-Eloy) ..                          | 220                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bard René....</i>   | Mineurs (Brassac-les-Mines) .....                          | 180                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Orsini .....</i>    | Ouv. mineurs (Brignoles) .....                             | 70                    | c.                                  | min.                              |
| <i>Gaume Rémi..</i>    | Mineurs (Buxières) .....                                   | 424                   | c.                                  | Verdier                           |
| <i>Ferré .....</i>     | Mineurs et similaires (Cagnac)....                         | 1.060                 | c.                                  | min.                              |
| <i>Gémin Pierre.</i>   | Ardoisiers (Carbaix) .....                                 | 230                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Rivenc Clém...</i>  | Mineurs (Carmaux) .....                                    | 1.550                 | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bartuel .....</i>   | Mineurs et similaires (Chaligny)..                         | 345                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Chastang Jean.</i>  | Mineurs (Champagnac) .....                                 | 500                   | abst.                               | min.                              |
| <i>Chastang Jean.</i>  | Mineurs (Champlaix) .....                                  | 20                    | abst.                               | min.                              |
| <i>Bard René....</i>   | Mineurs (Charbonnier) .....                                | 165                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Rieux Albert..</i>  | Ouv. mineurs (Chéniers) .....                              | 40                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Giraud Louis.</i>   | Mineurs (Commentry) .....                                  | 170                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Montmayeur .</i>    | Mineurs (Communay) .....                                   | 114                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Ruillière Ed...</i> | Mineurs (Côte-Chaude) .....                                | 100                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Vigne Pierre..</i>  | Mines (Condoux-Ventabren) .....                            | 70                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Havenne .....</i>   | Mineurs (Crusnes) .....                                    | 125                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Rieux Albert..</i>  | Ouv. mineurs (Decazeville) .....                           | 1.800                 | p.                                  | maj.                              |
| <i>Giraud Louis.</i>   | Mineurs (Dencuille-les-Mines) ....                         | 50                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Giraud Louis.</i>   | Mineurs (Doyet) .....                                      | 55                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Dubus Arthur.</i>   | Ouv. mineurs (Droitaumont) .....                           | 66                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Roux F. ....</i>    | Mineurs (Epinac-les-Mines) .....                           | 355                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Bartuel .....</i>   | Ouv. mineurs (Escaro) .....                                | 100                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Pilard Pierre.</i>  | Mineurs (Faymoreau) .....                                  | 250                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Romeyer .....</i>   | Mineurs (Firminy) .....                                    | 900                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bard René ...</i>   | Ouv. mineurs et similaires (Fru-<br>gères-les-Mines) ..... | 100                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Panissal .....</i>  | Ouv. ardoisiers (Fumay) .....                              | 200                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Gémin Pierre.</i>   | Ouv. mineurs et similaires (Castel-<br>lane-Fuveau) .....  | 240                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Cadars Hipp..</i>   | Ouv. mineurs et similaires (Gages)..                       | 250                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Gémin Pierre.</i>   | Mineurs et similaires (Gagnières)..                        | 110                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Roubaud ....</i>    | Mineurs du Puits Biver (Gardanne)                          | 290                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Guiraud Germ.</i>   | Mineurs (Graissessac) .....                                | 745                   | abst.                               | abst.                             |
| <i>Gémin Pierre.</i>   | Ardoisiers (Haybes) .....                                  | 200                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Panissal .....</i>  | Mineurs (Homécourt) .....                                  | 110                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Oustry .....</i>    | Mineurs (Hussigny-Godbrange) ..                            | 480                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bard René ...</i>   | Ouv. mineurs et simil. (Jumeaux)..                         | 93                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bartuel .....</i>   | Ouv. mineurs (La Chapelle-s.-Dun).                         | 230                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bard René ...</i>   | Ouv. mineurs (La Combelle) .....                           | 200                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Canal Gustave.</i>  | Mineurs (La Fenadou) .....                                 | 270                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Panissal .....</i>  | Mineurs (La Ferrière-aux-Étangs)..                         | 50                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Coudené .....</i>   | Mineurs et simil. (La Gd-Combe)..                          | 1.120                 | p.                                  | maj.                              |
| <i>Panissal .....</i>  | Mineurs (La Machine) .....                                 | 780                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Panissal .....</i>  | Mineurs (La Mourrière) .....                               | 160                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Montmayeur.</i>     | Mineurs et sim. (Bass. de La Mure)                         | 940                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Panissal .....</i>  | Mineurs (Langeac) .....                                    | 110                   | p.                                  | maj.                              |

| DÉLÉGUÉS                | ORGANISATIONS                                                 | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp' moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Pilard Pierre.</i>   | Ardoisiers (La Pouéze) .....                                  | 230                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Servel Claude.</i>   | Mineurs (La Ricamarie) .....                                  | 330                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Bartuel L. ..</i>    | Mineurs (La Talaudière) .....                                 | 140                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Lagoutte J. ...</i>  | Mineurs et sim. (Lavaveix-I.-Mines)                           | 500                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Ducros Ad. ...</i>   | Mineurs et simil. (La Vernarède).                             | 380                   | n. v.                               | n. v.                             |
| <i>Guiraud Germ.</i>    | Ouv. mineurs (Le Bousquet-d'Ore).                             | 445                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Guiraud Louis.</i>   | Ouv. mineurs et sim. (Le Creusot).                            | 100                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bard René ...</i>    | Ouv. mineurs (Lempdes) .....                                  | 91                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Canal Gustave.</i>   | Ouv. mineurs et similaires (Le<br>Martinet-s.-Auzonnet) ..... | 450                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bartuel .....</i>    | Ouv. min. et sim. (Les Ferrières).                            | 300                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Gémin Pierre.</i>    | Mineurs (Lincol-Saint-Martin) .....                           | 98                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Moreau .....</i>     | Ouv. mineurs et sim. (Mancieulles).                           | 100                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Oraison Bapt..</i>   | Mineurs (Manosque) .....                                      | 90                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Panissal .....</i>   | Mines de fer (May-sur-Orne) .....                             | 60                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Panissal .....</i>   | Mineurs (Messein) .....                                       | 30                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bartuel .....</i>    | Mineurs et similaires (Messeix) ...                           | 300                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bernard Nic. ...</i> | Mineurs (Metz) .....                                          | 15.000                | abst.                               | maj.                              |
| <i>Cadars .....</i>     | Ouv. mineurs (Millau) .....                                   | 60                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Pilard .....</i>     | Ouv. ardoisiers (Misengrain) .....                            | 320                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Vigne Pierre.</i>    | Mineurs et simil. (Molières-s.-Cèze)                          | 700                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Duvernay J. ...</i>  | Ouv. mineurs et similaires (Mont-<br>ceau-les-Mines) .....    | 2.000                 | p.                                  | maj.                              |
| <i>Giraud Louis.</i>    | Ouv. mineurs et simil. (Montvicq).                            | 60                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Mans .....</i>       | Mineurs (Moutiers) .....                                      | 80                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Cassin .....</i>     | Ouv. mineurs (Mouzeil) .....                                  | 80                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Kuhn Charles.</i>    | Ouv. Mines du H.-Rh. (Mulhouse).                              | 4.000                 | c.                                  | min.                              |
| <i>Quintin .....</i>    | Mineurs du Nord (Sin-le-Noble) ..                             | 9.600                 | p.                                  | maj.                              |
| <i>Giraud Louis.</i>    | Ouv. mineurs et simil. (Noyant) ..                            | 330                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Gémin Pierre.</i>    | Mineurs (Nozay) .....                                         | 40                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Mailly Henri ..</i>  | Mineurs (Pas-de-Calais) .....                                 | 50.000                | p.                                  | maj.                              |
| <i>Rieux Albert..</i>   | Mineurs (Plaisance) .....                                     | 90                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Gémin Pierre.</i>    | Ardoisiers (Plessis-de-Coësmes) ..                            | 120                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bard René ...</i>    | Mineurs (Pont-du-Château) .....                               | 80                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Sevenier Ferd.</i>   | Mineurs (Prades) .....                                        | 330                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bartuel .....</i>    | Ouv. mineurs (Regny et Lay) .....                             | 42                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Gémin Pierre.</i>    | Ardoisiers et part. sim. (Renazé) ..                          | 350                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Gilbert Emile.</i>   | Ardoisiers (Rimogne) .....                                    | 80                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Montmeat J. ...</i>  | Mineurs (Rive-de-Gier) .....                                  | 100                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Dumoulin G. .</i>    | Min. et sim. (La Roche-La Molière).                           | 345                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Ducros Adrien.</i>   | Ouv. mineurs et similaires (Roches-<br>sadoule) .....         | 335                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Pingand Edm.</i>     | Mineurs (Ronchamp) .....                                      | 660                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Vigne Pierre.</i>    | Ouv. mineurs (Saint-Ambroix) ...                              | 230                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Gémin Pierre.</i>    | Ouv. mineurs (St-André-s.-Orne) ..                            | 90                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Pilard .....</i>     | Ouv. mineurs (St-Aubin-de-Luigne)                             | 125                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Rieux Albert..</i>   | Mineurs (Saint-Bel, Sourcieux, St-<br>Pierre-La Palud) .....  | 320                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Giraud Louis.</i>    | Mineurs (Saint-Eloy) (Vieille-Mine)                           | 550                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Cotté Jean. ...</i>  | Mineurs (Saint-Etienne) .....                                 | 2.000                 | c.                                  | min.                              |
| <i>Bard René ...</i>    | Mineurs (Sainte-Florine) .....                                | 310                   | p.                                  | maj.                              |

| DÉLÉGUÉS                  | ORGANISATIONS                                                 | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp <sup>l</sup> moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution. |
|---------------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------|
| <i>Ruillière Ed.</i>      | Mineurs (Saint-Genest-Lerpt) . . . .                          | 66                    | c.                                              | min.                               |
| <i>Giraud</i> . . . . .   | Ouv. mineurs et sim. (St-Hilaire).                            | 155                   | p.                                              | maj.                               |
| <i>Boyer Louis</i> ..     | Mineurs et similaires (Saint-Jean-<br>de-Valrisole) . . . . . | 220                   | p.                                              | maj.                               |
| <i>Vigne Pierre</i> ..    | Mineurs (Saint-Laurent-le-Minier).                            | 75                    | p.                                              | maj.                               |
| <i>Roux François</i> .    | Min. et sim. (St-Léger-s.-Dheune).                            | 110                   | e.                                              | min.                               |
| <i>Rieux Albert</i> ..    | Mineurs (Saint-Maine-Dauphin) ..                              | 60                    | p.                                              | maj.                               |
| <i>Lescalié</i> . . . . . | Mineurs (St-Martin-de-Valgalgues).                            | 84                    | e.                                              | min.                               |
| <i>Rieux</i> . . . . .    | Mineurs (Saint-Perdoux) . . . . .                             | 155                   | p.                                              | maj.                               |
| <i>Colliard Lucie</i> .   | Mineurs et similaires (Saint-Rémy)                            | 80                    | e.                                              | min.                               |
| <i>Bartuel</i> . . . . .  | Mineurs et similaires (Sahorre)..                             | 75                    | p.                                              | maj.                               |
| <i>Panissal</i> . . . . . | Ouv. mineurs (Saulnes).....                                   | 100                   | p.                                              | maj.                               |
| <i>Bartuel</i> . . . . .  | Ouv. mineurs (Segré) . . . . .                                | 180                   | p.                                              | maj.                               |
| <i>Oustry</i> . . . . .   | Ouv. mineurs (Senleins) . . . . .                             | 100                   | p.                                              | maj.                               |
| <i>Rossy</i> . . . . .    | Ouv. mineurs et similaires (Sexey-<br>aux-Forges) . . . . .   | 110                   | p.                                              | maj.                               |
| <i>Bartuel</i> . . . . .  | Mineurs (Singles) . . . . .                                   | 50                    | p.                                              | maj.                               |
| <i>Jacquet Henri</i> .    | Mineurs (Terrénoire) . . . . .                                | 300                   | e.                                              | min.                               |
| <i>Lamande René</i>       | Ardoisiers (Trélazé) . . . . .                                | 650                   | p.                                              | maj.                               |
| <i>Oustry Paul</i> ..     | Ouv. mineurs et simil. (Trets)....                            | 170                   | p.                                              | maj.                               |
| <i>Pellion</i> . . . . .  | Ouv. min. et sim. (Tucquegnieux).                             | 130                   | p.                                              | maj.                               |
| <i>Gémin Pierre</i> .     | Mineurs Vallée du Gier (G.-Croix).                            | 270                   | p.                                              | maj.                               |
| <i>Frappart</i> . . . . . | Min. (Varangéville-St-Nicolas) ...                            | 130                   | p.                                              | maj.                               |
| <i>Bard René</i> ....     | Mineurs et simil. (Vergongheon)..                             | 135                   | p.                                              | maj.                               |
| <i>Panissal</i> . . . . . | Ouv. mineurs (Vernet-les-Bains)..                             | 70                    | p.                                              | maj.                               |
| <i>Ruillière Ed.</i>      | Mineurs (Villars) . . . . .                                   | 450                   | e.                                              | min.                               |

## FEDERATION DU SPECTACLE

Délégué fédéral: LEGRIS

|                          |                                                                           |     |    |         |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-----|----|---------|
| <i>Salora</i> . . . . .  | Musiciens (Alger) . . . . .                                               | 140 | e. | abst.   |
| <i>Legris</i> . . . . .  | Musiciens (Angers) . . . . .                                              | 65  | p. | maj.    |
| <i>Poudroux</i> . . . .  | Musiciens (Besançon) . . . . .                                            | 70  | p. | maj.    |
| <i>Ozer</i> . . . . .    | Artistes lyriques (Béziers) . . . . .                                     | 30  | p. | maj.    |
| <i>Le Ny</i> . . . . .   | Chorégraphes (Bordeaux) . . . . .                                         | 100 | p. | maj.    |
| <i>Le Ny</i> . . . . .   | Musiciens (Grenoble) . . . . .                                            | 40  | p. | maj.    |
| <i>Poudroux</i> . . . .  | Musiciens (Le Mans) . . . . .                                             | 35  | p. | maj.    |
| <i>Cruude</i> . . . . .  | Choristes (Lille) . . . . .                                               | 20  | p. | maj.    |
| <i>Legris</i> . . . . .  | Musiciens (Lyon) . . . . .                                                | 600 | p. | maj.    |
| <i>Le Ny</i> . . . . .   | Opérateurs-projectionnistes (Lyon)                                        | 35  | p. | maj.    |
| <i>Jullien</i> . . . . . | Choristes (Marseille) . . . . .                                           | 50  | e. | Verdier |
| <i>Le Ny</i> . . . . .   | Contrôleurs, guichetiers des théâ-<br>tres et cinémas (Marseille) . . . . | 35  | p. | maj.    |
| <i>Jullien</i> . . . . . | Danse (Marseille) . . . . .                                               | 80  | e. | Verdier |
| <i>Jullien</i> . . . . . | Machinistes et accessoires des<br>théâtres et concerts (Marseille).       | 150 | e. | Verdier |

| DÉLÉGUÉS              | ORGANISATIONS                                                          | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp. moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Legris</i> .....   | Musiciens (Marseille) .....                                            | 350                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Cassin</i> .....   | Musiciens (Nantes) .....                                               | 110                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Le Ny</i> .....    | Danse (Nice) .....                                                     | 60                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Legris</i> .....   | Musiciens (Nice) .....                                                 | 320                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Lemaître</i> ..... | Machinistes (Nice) .....                                               | 70                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Poudroux</i> ....  | Musiciens (Paris) .....                                                | 4.100                 | p.                                  | maj.                              |
| <i>La Bany</i> ....   | Artistes lyriques (Paris) .....                                        | 520                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bellecour</i> .... | Artistes dramatiques (Paris) .....                                     | 850                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Legris</i> .....   | Peintres-décorateurs de théâtres<br>(Seine) .....                      | 100                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Legris</i> .....   | Artistes lyriques, concerts et cir-<br>ques (Seine) .....              | 800                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Legris</i> .....   | Choristes (Paris) .....                                                | 400                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Legris</i> .....   | Chorégraphes (Paris) .....                                             | 215                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Legris</i> .....   | Travailleurs forains (Seine) .....                                     | 100                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Le Ny</i> .....    | Electriciens théâtres, concerts, etc.<br>(Seine) .....                 | 120                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Lemaître</i> ....  | Habilleurs et habilleuses et petit<br>personnel du spectacle (Seine).. | 190                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Lemaître</i> ....  | Machinistes et accessoires (Paris).                                    | 550                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Lemaître</i> ....  | Contrôleurs, huralistes des concerts<br>etc., (Seine) .....            | 300                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Autant</i> .....   | Auteurs dramatiques (Seine) .....                                      | 40                    | abst.                               | abst.                             |
| <i>Legris</i> .....   | Musiciens (Rouen) .....                                                | 90                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Imbs</i> .....     | Artistes des chœurs et chorégra-<br>phes (Strasbourg) .....            | 30                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Imbs</i> .....     | Musiciens (Strasbourg) .....                                           | 70                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Hercllet</i> ..... | Spectacle (Vienne) .....                                               | 30                    | c.                                  | min.                              |

## FÉDÉRATION DES TABACS

Délégué fédéral: JOUARD

|                       |                              |       |    |      |
|-----------------------|------------------------------|-------|----|------|
| <i>Calvignac</i> .... | Tabacs (Dijon) .....         | 500   | c. | min. |
| <i>Pottier</i> .....  | Tabacs (Le Mans) .....       | 625   | p. | maj. |
| <i>Jouard</i> .....   | Tabacs (Limoges) .....       | 180   | p. | maj. |
| <i>Jouard</i> .....   | Tabacs (Lyon) .....          | 515   | p. | maj. |
| <i>Roubaud</i> .....  | Tabacs (Marseille) .....     | 23    | c. | min. |
| <i>Jouard</i> .....   | Tabacs (Nantes) .....        | 975   | p. | maj. |
| <i>Pacout</i> .....   | Tabacs (Orléans) .....       | 475   | p. | min. |
| <i>Jouard</i> .....   | Tabacs (Paris-Renilly) ..... | 1.000 | p. | maj. |
| <i>Jouard</i> .....   | Tabacs (Toulouse) .....      | 800   | p. | maj. |

## FEDERATION DE LA TABLETTERIE

Délégué fédéral: TRUMELET

| DÉLÉGUÉS               | ORGANISATIONS                                                                                      | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp' moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Passat</i> .....    | Brosserie et parties simil. (Blois).                                                               | 60                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Le Troquer</i> ..   | Ouv. et ouvrières en peignes (Ezy).                                                                | 850                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Trumelet</i> ....   | Ouv. Scierie mécanique (Hermes).                                                                   | 110                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Trumelet</i> ....   | Ouv. brossiers et sim. (La Capelle).                                                               | 105                   | c.                                  | abst.                             |
| <i>Vaury</i> .....     | Brossiers (L'Isle-Adam) .....                                                                      | 25                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Leroux Eug.</i> .   | Ouv. tabletiers (Méru) .....                                                                       | 2.400                 | c.                                  | min.                              |
| <i>Galantus H.</i> ..  | Tourneurs et empl. simil. (Moirans).                                                               | 105                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Galantus H.</i> ..  | Tourneurs (Molinges) .....                                                                         | 90                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Berthon M.-L.</i>   | Ouv. peignes et parties similaires<br>(Oyonnax) .....                                              | 200                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Trumelet</i> ....   | Ouv. et ouvrières plumeaux (Paris)                                                                 | 150                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Trumelet</i> ....   | Brosserie soie et part. sim. (Paris).                                                              | 300                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Trumelet</i> ....   | Ouv. et ouvrières cannes, fouets et<br>manches de parapluies (Paris) ..                            | 90                    | c.                                  | abst.                             |
| <i>Trumelet</i> ....   | Ouv. et ouvrières peignes, baleines<br>de corne, cachalot et parties si-<br>milaires (Paris) ..... | 250                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Trumelet</i> ....   | Ouv. et ouvrières tabletterie en<br>écaille (Paris) .....                                          | 105                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Audinet Eug.</i> .  | Brossiers, balaitiers et parties si-<br>milaires (Poitiers) .....                                  | 50                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Chéreau Ern.</i> .. | Apprêteurs de soie (Rennes) .....                                                                  | 110                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Harpages Aug.</i>   | Brossiers (Roubaix) .....                                                                          | 40                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Rosset-Bolin</i> .  | « Le Travail », articles de Saint-<br>Claude .....                                                 | 2.000                 | p.                                  | maj.                              |
| <i>Trumelet</i> ....   | Ouv. et ouvrières brossiers (Saint-<br>Sulpice) .....                                              | 95                    | c.                                  | abst.                             |

## FEDERATION DES TEINTURIERS - DEGRAISSEURS

Délégué fédéral: N...

|                       |                                     |     |    |      |
|-----------------------|-------------------------------------|-----|----|------|
| <i>Moussard</i> ..... | Teinturiers-dégraisseurs (Paris) .. | 800 | p. | maj. |
|-----------------------|-------------------------------------|-----|----|------|

## FEDERATION DU TEXTILE

Délégué fédéral: N...

|                      |                                                             |     |    |      |
|----------------------|-------------------------------------------------------------|-----|----|------|
| <i>Rosc</i> .....    | Ouv. et ouvrières textile (Amboise).                        | 100 | p. | maj. |
| <i>Vandeputte</i> .. | Tisseurs, fileurs et parties simi-<br>laires (Amiens) ..... | 450 | c. | min. |
| <i>Pillard</i> ..... | Union textile (Angers) .....                                | 125 | p. | maj. |



| DÉLÉGUÉS               | ORGANISATIONS                                                  | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp <sup>l</sup> moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|------------------------|----------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Caïti Franco</i> .  | Ouv. et ouvrières bonneterie (Arcis-sur-Aube) .....            | 270                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Pauty Jean</i> ..   | Ouv. tapis et tapisserie d'art (Aubusson) .....                | 1.100                 | p.                                              | maj.                              |
| <i>Vurpillot M.</i> .  | Textile (Audincourt-Exinecourt) ..                             | 500                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Voirin</i> .....    | Textile (Ban-de-Laveline) .....                                | 90                    | p.                                              | Verdier                           |
| <i>Leroux Eug.</i> .   | Textile (Beauvais) .....                                       | 225                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Chevaline L.</i> .  | Textile (Belfort) .....                                        | 235                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Berthon M.-L.</i>   | Ouv. ind. textile (Bellegarde).....                            | 75                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Huyghe</i> .....    | Textile (Boissezou) .....                                      | 200                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Bou langer A.</i>   | Teinture et apprêt (Calais) .....                              | 90                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Bou langer A.</i>   | Ouv. tullistes (Calais) .....                                  | 750                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Bou langer A.</i>   | Similaires en tulle (Calais) .....                             | 335                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Decock</i> .....    | Ouv. fileurs de laine (Castres) ....                           |                       | p.                                              | maj.                              |
| <i>Decock</i> .....    | Ouv. teinturiers (Castres) .....                               | 350                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Decock</i> .....    | Textile (Section tissage) (Castres).                           | 560                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Delacourt L.</i> .  | Union Ouv. Tullistes (Caudry).....                             | 250                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Sergent A.</i> ...  | Bonneterie (Chalon-sur-Saône)....                              | 50                    | p.                                              | n. v.                             |
| <i>Bellaevre M.</i> .  | Ouv. et Ouv. Textile (Champagne) ..                            | 125                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Lagelée Jean</i> .  | Ouv. et ouvrières matières textiles<br>(Champagny) .....       | 75                    | p.                                              | maj.                              |
| <i>Cousin Lucien</i>   | Textile Epinal (S. Champ-du-Pin).                              | 620                   | c.                                              | Verdier                           |
| <i>Cousin Lucien</i>   | Textile (Charmes) .....                                        | 330                   | abst.                                           | Verdier                           |
| <i>Chausse</i> .....   | Ouv. et Ouv. draps (Châteauroux).                              | 1.000                 | abst.                                           | min.                              |
| <i>Vandeputte</i> ..   | Textile (Chauffaille) .....                                    | 450                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Huyghe</i> .....    | Textile (Cholet) .....                                         | 1.025                 | p.                                              | maj.                              |
| <i>Richeta</i> .....   | Textile (Corbelin) .....                                       | 300                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Lagreste L.</i> .   | Tisseurs et similaires (Cours)....                             | 2.000                 | p.                                              | maj.                              |
| <i>Ternynck D.</i> ..  | Textile (Dunkerque) .....                                      | 1.000                 | p.                                              | maj.                              |
| <i>Delannoy Alp.</i>   | Textile (Elbeuf) .....                                         | 2.000                 | p.                                              | maj.                              |
| <i>Voirin</i> .....    | Textile (Eloyes) .....                                         | 1.100                 | p.                                              | Verdier                           |
| <i>Caïti Franco</i> .. | Ouv. et Ouvrières de l'industrie tex-<br>tile (Estissac) ..... | 120                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Huyghe</i> .....    | Ouv. Ind. textile (Flers) .....                                | 575                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Vandeputte</i> ..   | Ouv. Textile (Fraise-Plainfaing)...                            | 850                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Lagelée Jean</i> .. | Ouv. et Ouvrières en matières tex-<br>tiles (Fresse) .....     | 130                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Lorraine E.</i> .   | Ouv. Textile (Gérardmer) .....                                 | 525                   | n. v.                                           | n. v.                             |
| <i>Vandeputte</i> ..   | Textile (Gisors) .....                                         | 225                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Gilbert E.</i> ...  | Industrie Textile (Givet).....                                 | 300                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Huyghe J.</i> ...   | Textile (Gorgue-Estaires) .....                                | 250                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Cousin L.</i> ...   | Textile (Grands-Sables) .....                                  | 275                   | c.                                              | Verdier                           |
| <i>Vandewattyme.</i>   | Textile (Halluin) .....                                        | 2.000                 | c.                                              | min.                              |
| <i>Lagelée Jean</i> .. | Textile (Héricourt) .....                                      | 1.085                 | p.                                              | maj.                              |
| <i>Huyghe</i> .....    | Textile (Lannoy) .....                                         | 3.600                 | p.                                              | maj.                              |
| <i>Vandeputte</i> ..   | Textile (Laroque-d'Olmes) .....                                | 400                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Gervason</i> ....   | Textile (La Tour-du-Pin) .....                                 | 300                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Richetta</i> .....  | Textile (Les Avenières) .....                                  | 200                   | c.                                              | min.                              |
| <i>Seux</i> .....      | Textile (Le Thillot) .....                                     | 1.200                 | p.                                              | Verdier                           |
| <i>Decock Emile.</i>   | Ouv. et Ouv. en schappe (Le Vigan)                             | 170                   | p.                                              | maj.                              |
| <i>Bauche Alfr.</i> .  | Textile (Lille) .....                                          | 7.500                 | p.                                              | maj.                              |

| DÉLÉGUÉS         | ORGANISATIONS                                                | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp <sup>l</sup> moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|------------------|--------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Dubois E. ...    | Ouv. Colonniers (Lillebonne) .....                           | 900                   | p.                                              | maj.                              |
| Andrieux ....    | Textile (Limoges) .....                                      | 200                   | e.                                              | min.                              |
| Collinard Lucie. | Textile (Lisieux) .....                                      | 335                   | p.                                              | maj.                              |
| Delannoy Alp.    | Textile (Louviers) .....                                     | 1.750                 | p.                                              | maj.                              |
| Portier .....    | Imprimeurs sur étoffes (Lyon)....                            | 390                   | p.                                              | maj.                              |
| Natto .....      | Apprêteurs réunis (Lyon).....                                | 100                   | e.                                              | min.                              |
| Richetta .....   | Ouv. et Ouvrières guimpiers et si-<br>milaires (Lyon) .....  | 100                   | e.                                              | min.                              |
| Nato Emile ..    | Union Travailleurs de la Teinture<br>(Lyon) .....            | 175                   | e.                                              | min.                              |
| Huyghe J. ...    | Tissage (Lyon) .....                                         | 1.800                 | p.                                              | maj.                              |
| Portier .....    | Ouv. Tullistes (Lyon) .....                                  | 750                   | p.                                              | maj.                              |
| Partier .....    | Textile (Mazamet) .....                                      | 720                   | p.                                              | maj.                              |
| Voegtlin Paul.   | Textile (Mulhouse) .....                                     | 23.850                | p.                                              | maj.                              |
| Désarménien ..   | Textile (Oloron-St-Marie) .....                              | 425                   | p.                                              | maj.                              |
| Vandeputte ..    | Bonneterie (Paris) .....                                     | 100                   | p.                                              | maj.                              |
| Portier .....    | Passementiers à la main (Paris)...                           | 100                   | p.                                              | maj.                              |
| Portier .....    | Ouvrières du Textile (Paris) .....                           | 220                   | p.                                              | maj.                              |
| Bourdon .....    | Tisseurs en tous genres (Paris)...                           | 380                   | p.                                              | maj.                              |
| Sevenier F. ..   | Textile (Pont-d'Aubenas) .....                               | 300                   | p.                                              | maj.                              |
| Lagresle .....   | Textile (Pont-Trambouze) .....                               | 350                   | p.                                              | maj.                              |
| Vandeputte ..    | Textile, part. sim. (Rambervillers).                         | 200                   | p.                                              | maj.                              |
| Decock .....     | Textile, parties sim. (Remiremont).                          | 900                   | p.                                              | maj.                              |
| Roche Alex. ..   | Apprêteurs (Roanne) .....                                    | 325                   | p.                                              | maj.                              |
| Richetta .....   | Indust. Textile (Roanne) .....                               | 1.335                 | e.                                              | min.                              |
| Caïti Franco. .  | Indust. Textile (Romilly-sur-Seine)                          | 3.000                 | p.                                              | maj.                              |
| Lefebvre H. ..   | Textile (Roubaix) .....                                      | 17.000                | p.                                              | maj.                              |
| Vandeputte ..    | Textile (Rouen) .....                                        | 10.000                | p.                                              | maj.                              |
| Cousin Lucien    | Textile (Rupt-sur-Moselle) .....                             | 800                   | e.                                              | min.                              |
| Cousin Lucien    | Textile (Saint-Dié) .....                                    | 1.000                 | abst.                                           | Verdier                           |
| Barthelon E. .   | Textile (St-Donat-s.-FHerbasse) ..                           | 150                   | p.                                              | maj.                              |
| Lorduron H. .    | Teinturiers (St-Etienne) .....                               | 180                   | e.                                              | min.                              |
| Robert André.    | Textile (St-Etienne) .....                                   | 360                   | e.                                              | min.                              |
| Gaillard Louis   | Textile (St-Junien) .....                                    | 100                   | e.                                              | min.                              |
| Seux Léon ...    | Textile (St-Maurice-s.-Moselle) ...                          | 900                   | p.                                              | Verdier                           |
| Berthon M.-L.    | Textile (St-Rambert-en-Bugey) ..                             | 600                   | p.                                              | maj.                              |
| Fougère Aug..    | Ouvrières Fileuses (Sorgues) .....                           | 75                    | p.                                              | maj.                              |
| Lefebvre H. .    | Textile (Tourcoing) .....                                    | 12.150                | p.                                              | maj.                              |
| Jacob .....      | Textile (Troyes) .....                                       | 4.400                 | p.                                              | abst.                             |
| Seux Léon ...    | Textile (Val-d'Ajol) .....                                   | 750                   | p.                                              | Verdier                           |
| Barthelon E. .   | Textile (Valence et Bourg-les-Val.)                          | 150                   | p.                                              | maj.                              |
| Decock Emile.    | Textile (Varangéville) .....                                 | 175                   | p.                                              | maj.                              |
| Richetta Cl. .   | Ouv. et Ouvrières de l'Industrie tex-<br>tile (Vienna) ..... | 1.800                 | e.                                              | min.                              |
| Romanet Em..     | Soierie (Voiron) .....                                       | 1.200                 | e.                                              | min.                              |
| Huyghe Jos. .    | Textile (Wignehies) .....                                    | 350                   | p.                                              | maj.                              |
| Seux .....       | Textile (Zainvillers, Vagnev) .....                          | 425                   | p.                                              | Verdier                           |

## FEDERATION DU TONNEAU

Délégué fédéral: MARCHAND

| DÉLÉGUÉS              | ORGANISATIONS                                             | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp' moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|-----------------------|-----------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Salore</i> .....   | Liégeurs, Bouchonniers (Alger) ...                        | 80                    | c.                                  | abst.                             |
| <i>Salore</i> .....   | Tonneliers (Alger) .....                                  | 250                   | c.                                  | abst.                             |
| <i>Bourderon</i> ...  | Ouv. Marchand de Vins, Brasseurs<br>Arcis-sur-Aube) ..... | 30                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Cholet</i> .....   | Cavistes, Tonneliers (Avize) .....                        | 120                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Cholet</i> .....   | Cavistes (Ay) .....                                       | 280                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Collot</i> .....   | Tonneau (Béziery) .....                                   | 150                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Crispel</i> .....  | Arrimeurs, Trieurs et Transports<br>(Bordeaux) .....      | 60                    | abst.                               | abst.                             |
| <i>Crispel</i> .....  | Tonneliers (Bordeaux) .....                               | 1.100                 | c.                                  | abst.                             |
| <i>Lemaire</i> .....  | Tonneliers (Boulogne-sur-Mer) ...                         | 120                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Sazy</i> .....     | Tonneau (Celle) .....                                     | 250                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Colomines</i> ...  | Bouchonniers (Céret) .....                                | 120                   | c.                                  | abst.                             |
| <i>Marchand</i> ...   | Tonneliers (Dunkerque) .....                              | 170                   | c.                                  | abst.                             |
| <i>Walleau</i> .....  | Cavistes, Tonneliers (Epernay) ...                        | 650                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Sazy</i> .....     | Tonneliers (Frontignan) .....                             | 40                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Colomines</i> ...  | Bouchonniers (Le Boulou) .....                            | 40                    | c.                                  | abst.                             |
| <i>Bondues</i> .....  | Tonneau (Lille) .....                                     | 110                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Beaubelicout</i> . | Tonneliers (Limoges) .....                                | 30                    | c.                                  | min.                              |
| <i>Bourderon</i> ...  | Tonneliers (Lyon) .....                                   | 320                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bourderon</i> ...  | Tonneliers (Marseille) .....                              | 650                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Colomines</i> ...  | Ouv. du liège (Maureillas) .....                          | 110                   | c.                                  | abst.                             |
| <i>Bourderon</i> ...  | Tonneliers (Morlaix) .....                                | 100                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Cassin</i> .....   | Tonneliers (Nantes) .....                                 | 40                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Baron</i> .....    | Tonneliers (Narbonne) .....                               | 100                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Bourderon</i> ...  | Tonneliers (Orléans) .....                                | 40                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Cholet</i> .....   | Tonneliers (Reims) .....                                  | 300                   | p.                                  | maj.                              |
| <i>Martin</i> .....   | Tonneliers (Rouen) .....                                  | 90                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Quennelon</i> ...  | Tonneliers (Seine) .....                                  | 600                   | c.                                  | maj.                              |
| <i>Marty-Rollan</i> . | Tonneliers (Toulouse) .....                               | 45                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bourderon</i> ...  | Tonneliers (Troyes) .....                                 | 30                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Marchand</i> ....  | Tonneliers (Villefranche-s.-Rhône) .                      | 65                    | c.                                  | abst.                             |

## FEDERATION DES TRANSPORTS

Délégué fédéral: GUINCHARD

|                       |                                     |     |    |       |
|-----------------------|-------------------------------------|-----|----|-------|
| <i>Lauvernet Ed.</i>  | Tramways (Aix-Marseille) .....      | 130 | p. | maj.  |
| <i>Salore</i> .....   | Cochers et Assimilés (Alger) .....  | 100 | c. | abst. |
| <i>Blé Gaston</i> ..  | Ouv. et Ouvrières Tramw. (Amiens)   | 250 | p. | maj.  |
| <i>Morel Georges.</i> | Chauff., Mécan. Automob. (Amiens).  | 400 | p. | maj.  |
| <i>Jaccoud</i> .....  | Tramways (Angers) .....             | 100 | p. | maj.  |
| <i>Borie Gabriel.</i> | Ouv., Empl. des T. S. B. (Bordeaux) | 150 | p. | maj.  |

| DÉLÉGUÉS               | ORGANISATIONS                                                            | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp <sup>t</sup> moral. | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|------------------------|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Baly Arthur</i> ..  | Commissionnaires (Boulogne) .....                                        | 50                    | p.                                               | abst.                             |
| <i>Guinchard</i> ...   | Tramways (Bourges) .....                                                 | 60                    | p.                                               | maj.                              |
| <i>Louis Louis</i> ..  | Tramways électriques (Brest) .....                                       | 100                   | p.                                               | maj.                              |
| <i>Boulanger A.</i> .. | Camionneurs et Similaires (Calais) ..                                    | 170                   | p.                                               | maj.                              |
| <i>Boulanger A.</i> .. | Cars électriques (Calais) .....                                          | 150                   | p.                                               | maj.                              |
| <i>Boulanger A.</i> .. | Chauffeurs d'autos (Calais) .....                                        | 100                   | p.                                               | maj.                              |
| <i>Molard</i> .....    | Transports (Cambri) .....                                                | 120                   | p.                                               | maj.                              |
| <i>Sazy A.</i> .....   | Ouv., Empl. Tramways électriques<br>(Celle) .....                        | 30                    | p.                                               | maj.                              |
| <i>Pierre Aug.</i> ..  | Chauffeurs, Mécaniciens et Parties<br>similaires (Charleville) .....     | 600                   | p.                                               | maj.                              |
| <i>Mazaud</i> .....    | Tramways (Clermont-Ferrand) ....                                         | 100                   | p.                                               | maj.                              |
| <i>Bardollet Fél.</i>  | Empl. et Ouv. de la Cie des Tram-<br>ways électriques (Dijon) .....      | 90                    | p.                                               | maj.                              |
| <i>Seux Léon</i> ..    | Empl. Tramways (Gérardmer) ....                                          | 70                    | abst.                                            | Verdier                           |
| <i>Monin</i> .....     | Mécan., Chauff. Autos (Grenoble) ..                                      | 40                    | p.                                               | maj.                              |
| <i>Vandewattynne.</i>  | Trav. Transports (Halluin) .....                                         | 60                    | c.                                               | min.                              |
| <i>Louis Louis</i> ..  | Transports (Hirson) .....                                                | 50                    | p.                                               | maj.                              |
| <i>Damour Jules.</i>   | Empl. Tramw. et simil. (Le Havre) ..                                     | 400                   | p.                                               | maj.                              |
| <i>Molard Henri.</i>   | Empl. et Ouv. des 3 Cies de Tramw.<br>(Lille-Roubaix-Tourcoing) .....    | 1.300                 | p.                                               | maj.                              |
| <i>Bert</i> .....      | Camionneurs (Limoges) .....                                              | 110                   | c.                                               | min.                              |
| <i>Bert</i> .....      | Empl. Tramways (Limoges) .....                                           | 200                   | c.                                               | min.                              |
| <i>Hays Jean</i> ..    | Ouv. et Empl. Tramways (Lorient) ..                                      | 50                    | p.                                               | maj.                              |
| <i>Monin Paul</i> ..   | Ouvriers Tramways (Lyon) .....                                           | 1.900                 | p.                                               | maj.                              |
| <i>Mazaud</i> .....    | Transports (Marne) .....                                                 | 740                   | p.                                               | maj.                              |
| <i>Guinchard</i> ...   | Chauff. Autos p. lourds (Marseille) ..                                   | 130                   | p.                                               | maj.                              |
| <i>Joblin</i> .....    | Déménageurs (Marseille) .....                                            | 100                   | p.                                               | maj.                              |
| <i>Joblin</i> .....    | Contrôleurs de tramw. (Marseille) ..                                     | 150                   | p.                                               | maj.                              |
| <i>Joblin</i> .....    | Ouv. et Empl. Tramw. (Marseille) .                                       | 2.000                 | p.                                               | maj.                              |
| <i>Guinchard</i> ...   | Emp., Ouv. Tram. élect. (Montpel-<br>lier) .....                         | 100                   | p.                                               | maj.                              |
| <i>Paget-Blanc L.</i>  | Transports (Morez) .....                                                 | 12                    | p.                                               | maj.                              |
| <i>Stoecklen A.</i> .. | Ouv. Transports (Mulhouse) .....                                         | 500                   | p.                                               | maj.                              |
| <i>Voirin</i> .....    | Ouv., Empl. Tramways (Nancy) ...                                         | 307                   | n. v.                                            | n. v.                             |
| <i>Louis Louis</i> ..  | Ch. de fer à voie étroite (Nantes) ..                                    | 140                   | p.                                               | maj.                              |
| <i>Cassin</i> .....    | Tramways (Nantes) .....                                                  | 600                   | p.                                               | maj.                              |
| <i>Pinelli Dom.</i> .. | Ouv., Empl. Tramways (Nice) ....                                         | 250                   | p.                                               | maj.                              |
| <i>Guinchard</i> ...   | Tramways (Nîmes) .....                                                   | 80                    | p.                                               | maj.                              |
| <i>Joblin</i> .....    | Tramways électriques (Orléans) ...                                       | 140                   | p.                                               | maj.                              |
| <i>Guinchard</i> ...   | Union Synd. des Empl. contrôleurs<br>des transports en commun (Paris)    | 561                   | p.                                               | maj.                              |
| <i>Louis Louis</i> ..  | Petite Batellerie (Paris) .....                                          | 375                   | p.                                               | maj.                              |
| <i>Mazaud</i> .....    | Cochers, Conduct. d'autom. de re-<br>mise, gr. remise, particul. (Paris) | 650                   | p.                                               | maj.                              |
| <i>Bénard H.</i> ...   | Pompes fun. génér. France (Paris) ..                                     | 437                   | p.                                               | maj.                              |
| <i>Bénard</i> .....    | Laveurs, Graisseurs voitures (Paris)                                     | 100                   | p.                                               | maj.                              |
| <i>Rosin Franç.</i> .. | Camionnage, Chauffeurs autos in-<br>dustrielles (Paris) .....            | 1.218                 | p.                                               | maj.                              |
| <i>Passerat Louis</i>  | Cochers, Chauff. Voitures pl. (Paris)                                    | 3.250                 | p.                                               | maj.                              |
| <i>Laubier Raym.</i>   | Ouv., Empl. Ch. de fer Métro (Paris)                                     | 3.687                 | abst.                                            | maj.                              |

| DÉLÉGUÉS          | ORGANISATIONS                                                            | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp <sup>l</sup> moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Jaccoud E. . .    | Pers. n.-gradé Cies Transports en<br>com. dép. Seine, S.-et-O. (Paris).  | 5.000                 | p.                                              | maj.                              |
| Ceignel . . . . . | Person. non gradé Omnibus (Paris).                                       | 5.250                 | c.                                              | maj.                              |
| Guinchard . . .   | Trav. Transp. R. L. (Pas-de-Calais).                                     | 1.000                 | p.                                              | maj.                              |
| Benoit . . . . .  | Tramways électriques (Pau) . . . . .                                     | 30                    | p.                                              | maj.                              |
| Ricart Jean . .   | Tramways électriques (Perpignan).                                        | 80                    | p.                                              | maj.                              |
| Audinet . . . . . | Tramways électriques (Poitiers) . . .                                    | 50                    | p.                                              | maj.                              |
| Duchâteau . . .   | Vendeurs de Journaux (Reims) . . .                                       | 20                    | c.                                              | min.                              |
| Bellan . . . . .  | Tramways électriques (Reims) . . . .                                     | 50                    | p.                                              | maj.                              |
| Savin Raph. . .   | Tramways (Rouen) . . . . .                                               | 400                   | p.                                              | maj.                              |
| Chazallet . . . . | Empl. Tramways (St-Etienne) . . . .                                      | 125                   | p.                                              | maj.                              |
| Démaret Fr. . .   | Transports (St-Quentin) . . . . .                                        | 180                   | p.                                              | maj.                              |
| Guinchard . . .   | Transports en commun (Soissons).                                         | 80                    | p.                                              | maj.                              |
| Straub . . . . .  | Ouv. Transp. Bas-Rhin (Strasbourg).                                      | 2.100                 | p.                                              | maj.                              |
| Guinchard . . .   | Garçons Camionneurs, Groupeurs,<br>Rouliers (Toulouse) . . . . .         | 40                    | p.                                              | maj.                              |
| Fandard Jean.     | Empl. et Ouv. Tramways (Troyes).                                         | 50                    | p.                                              | maj.                              |
| Thibault . . . .  | Charretiers, Camionneurs, Chauff-<br>eurs et Similaires (Troyes) . . . . | 30                    | p.                                              | maj.                              |
| Trocmé Louis.     | Transports autom. (Valenciennes).                                        | 160                   | p.                                              | maj.                              |
| Vincent . . . . . | Pers. des Tramways (Versailles) . .                                      | 130                   | p.                                              | maj.                              |
| Audinet . . . . . | Tramways département. (Vienne) . .                                       | 60                    | p.                                              | maj.                              |
| Marie . . . . .   | Ch. de fer départem. (Hte-Vienne).                                       | 200                   | p.                                              | maj.                              |

## FEDERATION DES VERRIERS

*Délégué fédéral: DELZANT*

|                   |                                        |     |       |       |
|-------------------|----------------------------------------|-----|-------|-------|
| Tantot . . . . .  | Verriers (Albi) . . . . .              | 400 | p.    | maj.  |
| Sue . . . . .     | Verriers, blanc (Anor) . . . . .       | 50  | n. v. | n. v. |
| Thibault . . . .  | Verriers (Bar-sur-Seine) . . . . .     | 130 | p.    | n. v. |
| Guégnot . . . . . | Verriers, blanc (Bordeaux) . . . . .   | 150 | p.    | maj.  |
| Guégnot . . . . . | Verriers Sud-Ouest (Bordeaux) . . .    | 200 | p.    | maj.  |
| Monnier . . . . . | Verriers (Carmaux) . . . . .           | 300 | p.    | maj.  |
| Trumélet . . . .  | Verriers (Creil) . . . . .             | 100 | c.    | min.  |
| Delzant . . . . . | Verriers (Denain) . . . . .            | 350 | n. v. | n. v. |
| Delzant . . . . . | Verriers (Gironcourt) . . . . .        | 250 | p.    | maj.  |
| Delzant . . . . . | Verriers (Marseille) . . . . .         | 400 | p.    | maj.  |
| Delzant . . . . . | Verriers (Montluçon) . . . . .         | 450 | p.    | maj.  |
| Delzant . . . . . | Verriers (Nouvion-en-Thiérache) . .    | 80  | p.    | maj.  |
| Berrar . . . . .  | Boucheurs à l'émeri (Seine) . . . . .  | 200 | c.    | min.  |
| Marinier . . . .  | Verriers (Persan-Beaumont) . . . .     | 40  | p.    | maj.  |
| Démaret . . . . . | Verriers (Quinquengrogne-Wimy) . .     | 25  | p.    | maj.  |
| Taffet . . . . .  | Verriers (Rambouillet) . . . . .       | 50  | c.    | min.  |
| Delzant . . . . . | Verriers, verre noir (Rive-de-Gier).   | 200 | n. v. | n. v. |
| Rivollier . . . . | Verriers, à vitre (Rive-de-Gier) . . . | 120 | c.    | min.  |
| Richard . . . . . | Verriers en verre noir (Roanne) . . .  | 70  | c.    | min.  |

| DÉLÉGUÉS               | ORGANISATIONS                      | Nombre<br>d'adhérents | 1 <sup>er</sup> vote<br>Rapp' moral | 2 <sup>e</sup> vote<br>Résolution |
|------------------------|------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Rivollier</i> ..... | Verriers (St-Etienne) .....        | 350                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Monnier</i> .....   | Verriers (St-Germer-de-Fly) .....  | 40                    | p.                                  | maj.                              |
| <i>Bondoux</i> .....   | Verriers (St-Léger-des-Vignes) ... | 230                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Delzant</i> .....   | Verriers (St-Yorre) .....          | 70                    | n. v.                               | maj.                              |
| <i>Richard</i> .....   | Verrier (Veauche) .....            | 230                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Rivollier</i> ..... | Verriers (Venissieux) .....        | 100                   | c.                                  | min.                              |
| <i>Augrand</i> .....   | Verriers, Tailleurs (Vierzen)..... | 150                   | p.                                  | maj.                              |

## FEDERATION DE LA VOITURE

Délégué fédéral: DAYRE

|                        |                                                              |       |    |      |
|------------------------|--------------------------------------------------------------|-------|----|------|
| <i>Hoffmann P.</i> .   | Ouvriers de la Voiture (Audincourt)                          | 200   | c. | min. |
| <i>Lelièvre M.</i> .   | Voiture et Aviation (Avignon) ....                           | 75    | p. | maj. |
| <i>Tommasi</i> ....    | Voiture et Aviation (Bordeaux) ...                           | 100   | c. | min. |
| <i>Tommasi</i> ....    | Trav. Voiture Rég. lib. (Brétigny).                          | 220   | c. | min. |
| <i>Pothion</i> .....   | Voiture et Aviation (Le Mans) ....                           | 250   | c. | min. |
| <i>D'Hont</i> .....    | Carrosserie (Lille) .....                                    | 170   | p. | maj. |
| <i>Pothion</i> .....   | Voiture (Limoges) .....                                      | 60    | c. | min. |
| <i>Girardot J.</i> .   | Voiture et Aviation (Lyon) .....                             | 400   | c. | min. |
| <i>Dayre</i> .....     | Voiture et Aviation (Marseille) ....                         | 100   | c. | min. |
| <i>Tommasi</i> ....    | Ouv. Carrossiers, Selliers, Bourre-<br>liers (Moulins) ..... | 25    | c. | min. |
| <i>Godefroy G.</i> .   | Voiture et Aviation (Nîmes) .....                            | 25    | c. | min. |
| <i>Benaïch Léon.</i>   | Ouv. Carrossiers et assimil. (Oran).                         | 175   | e. | min. |
| <i>D'Hont</i> .....    | Ouv. en Voiture (Orléans) .....                              | 30    | p. | maj. |
| <i>Pothion</i> .....   | Voiture-Aviation (Paris) .....                               | 2.000 | c. | min. |
| <i>Tezier</i> .....    | Voiture (Rennes) .....                                       | 25    | c. | min. |
| <i>D'Hont Georg.</i>   | Voiture et Aviation (Roubaix) ....                           | 150   | p. | maj. |
| <i>Dubois</i> .....    | Voiture (Rouen) .....                                        | 85    | p. | maj. |
| <i>Le Lan Jules.</i>   | Voiture (Vannes) .....                                       | 50    | c. | maj. |
| <i>Vincent Cam.</i> .. | Voiture et Aviation (Versailles) ...                         |       | p. | maj. |

## FÉDÉRATIONS REPRÉSENTÉES AU CONGRÈS D'ORLÉANS

Septembre 1920

| DÉSIGNATION DES FÉDÉRATIONS                | NOMS DES DÉLÉGUÉS     |
|--------------------------------------------|-----------------------|
| Agriculture .....                          | <i>Hodée.</i>         |
| Alimentation .....                         | <i>Savoie.</i>        |
| Allumettiers .....                         | <i>Simonin.</i>       |
| Ameublement .....                          | <i>Loisel.</i>        |
| Bâtiment .....                             | <i>Chanvin.</i>       |
| Bijouterie, Orfèvrerie, Horlogerie .....   | <i>Lefèvre.</i>       |
| Céramique .....                            | <i>Tillet.</i>        |
| Chapellerie .....                          | <i>Milan.</i>         |
| Chemins de fer .....                       | <i>Bidegaray.</i>     |
| Coiffeurs .....                            | <i>Cordier.</i>       |
| Cuir et Peaux .....                        | <i>Roux (Marius).</i> |
| Dessinateurs .....                         | <i>Doumeneg.</i>      |
| Eclairage .....                            | <i>Biot.</i>          |
| Employés .....                             | <i>Buisson.</i>       |
| Enseignement .....                         | <i>Bouët.</i>         |
| Magasins administratifs de la Guerre ..... | <i>Duthu.</i>         |
| Personnel civil, Etablissements .....      | <i>Blot.</i>          |
| Habillement .....                          | <i>Ringenbach.</i>    |
| Livre .....                                | <i>Liochon.</i>       |
| Maréchaux .....                            | <i>Benet.</i>         |
| Marine et Etat .....                       | <i>Robert.</i>        |
| Syndicats maritimes .....                  | <i>Rivelli.</i>       |
| Métaux .....                               | <i>Merrheim.</i>      |
| Ports et Docks .....                       | <i>Vignaud.</i>       |
| Poudreries, Raffineries .....              | <i>Huron.</i>         |
| Préparateurs en pharmacie .....            | <i>Diem.</i>          |
| Produits chimiques .....                   | <i>Dumas.</i>         |
| Services publics .....                     | <i>Copigneaux.</i>    |
| Service de Santé .....                     | <i>Merma.</i>         |
| Sciage mécanique .....                     | <i>Roux (Eug.).</i>   |
| Sous-Sol .....                             | <i>Bartuel.</i>       |
| Speclacle .....                            | <i>Legris.</i>        |
| Tabacs .....                               | <i>Jouard.</i>        |
| Tabletterie .....                          | <i>Trumclet.</i>      |
| Tonneau .....                              | <i>Marchand.</i>      |
| Moyens de transports .....                 | <i>Guinchard.</i>     |
| Verriers .....                             | <i>Delzant.</i>       |
| Voiture .....                              | <i>Dayre.</i>         |

## UNIONS DÉPARTEMENTALES REPRÉSENTÉES AU CONGRÈS D'ORLÉANS

Septembre 1920

| DÉSIGNATION DES UNIONS DÉPARTEMENTALES | NOMS DES<br>DÉLÉGUÉS |
|----------------------------------------|----------------------|
| Aisne .....                            | <i>Démaret.</i>      |
| Alger .....                            | <i>Salore.</i>       |
| Ardèche .....                          | <i>Sevenier.</i>     |
| Ardennes .....                         | <i>Gilbert.</i>      |
| Aube .....                             | <i>Thibault.</i>     |
| Aude .....                             | <i>Maffre.</i>       |
| Aveyron .....                          | <i>Cadars.</i>       |
| Bouches-du-Rhône .....                 | <i>Mayoux.</i>       |
| Calvados .....                         | <i>Quinton.</i>      |
| Cantal .....                           | <i>Chastang.</i>     |
| Charente-Inférieure .....              | <i>Dejonkère.</i>    |
| Cher .....                             | <i>Hervier.</i>      |
| Constantine .....                      | <i>Blanchard.</i>    |
| Côte-d'Or .....                        | <i>Rolet.</i>        |
| Côtes-du-Nord .....                    | <i>Hamon.</i>        |
| Corrèze .....                          | <i>Rousseau.</i>     |
| Creuse .....                           | <i>Cougnoux.</i>     |
| Dordogne .....                         | <i>Delagrangc.</i>   |
| Doubs .....                            | <i>Cazals.</i>       |
| Drôme .....                            | <i>Semart.</i>       |
| Eure-et-Loir .....                     | <i>Halgrain.</i>     |
| Finistère .....                        | <i>Le Bris.</i>      |
| Gard .....                             | <i>Lescalié.</i>     |
| Haute-Garonne .....                    | <i>Marty-Rollan.</i> |
| Gers .....                             | <i>Buil.</i>         |
| Gironde .....                          | <i>Dasse.</i>        |
| Hérault .....                          | <i>Nicolas.</i>      |
| Ille-et-Vilaine .....                  | <i>Chereau.</i>      |
| Indre .....                            | <i>Cadeau.</i>       |
| Isère .....                            | <i>Montmayeur.</i>   |
| Jura .....                             | <i>Galantus.</i>     |
| Landes .....                           | <i>Villa.</i>        |
| Loire .....                            | <i>Lorduron.</i>     |
| Loiret .....                           | <i>Berthelot.</i>    |
| Loir-et-Cher .....                     | <i>Passat.</i>       |
| Loire-Inférieure .....                 | <i>Cassin.</i>       |
| Lot .....                              | <i>Bert.</i>         |
| Maine-et-Loire .....                   | <i>Pilard.</i>       |
| Manche .....                           | <i>Mars.</i>         |
| Marne .....                            | <i>Cholet.</i>       |
| Meurthe-et-Moselle .....               | <i>Voirin.</i>       |



## DESIGNATION DES UNIONS DÉPARTEMENTALES

NOMS DES  
DÉLÉGUÉS

|                           |               |
|---------------------------|---------------|
| Meuse .....               | Michel (L.).  |
| Moselle .....             | Becker.       |
| Morbihan .....            | Le Levé.      |
| Nièvre .....              | Bondoux.      |
| Nord .....                | Lauridan.     |
| Oise .....                | Thomann.      |
| Oran .....                | Benaïch.      |
| Orne .....                | Pujos.        |
| Pyrénées (Basses-) .....  | Désarménien.  |
| Pyrénées-Orientales ..... | Ricart.       |
| Rhin (Bas-) .....         | Imbs.         |
| Rhône .....               | Million.      |
| Saône (Haute-) .....      | Lagelée.      |
| Sarthe .....              | Pottier.      |
| Savoie .....              | Pinget.       |
| Savoie (Haute-) .....     | Chappuis.     |
| Seine .....               | Perrot.       |
| Seine-et-Marne .....      | Cellier.      |
| Seine-et-Oise .....       | Marinier.     |
| Seine-Inférieure .....    | Dubois.       |
| Somme .....               | Buignet.      |
| Tarn .....                | Rouvet.       |
| Tunisie .....             | Vieilly.      |
| Var .....                 | Orsini.       |
| Vaucluse .....            | Fougère.      |
| Vendée .....              | Bernard (L.). |
| Vienne .....              | Audinet.      |
| Vienne (Haute-) .....     | Bert.         |
| Vosges .....              | Seux.         |
| Yonne .....               | Picart.       |

---

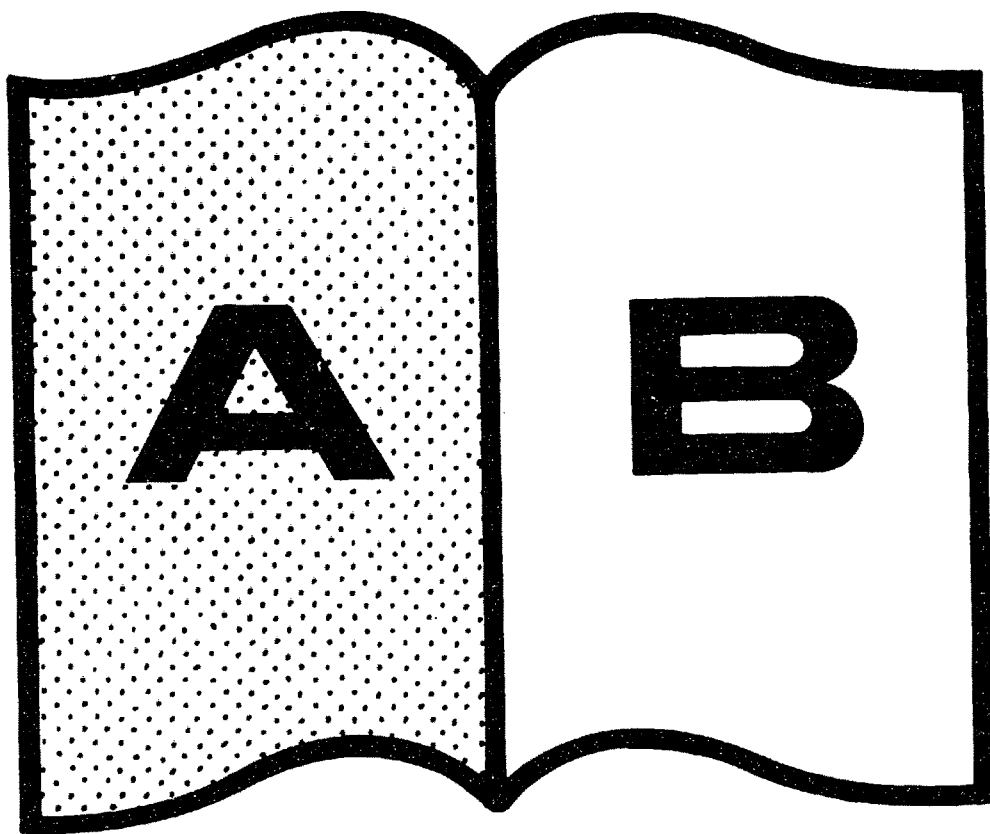
IMPRIMERIE " L'UNION TYPOGRAPHIQUE  
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

---

L'UNION TYPOGRAPHIQUE

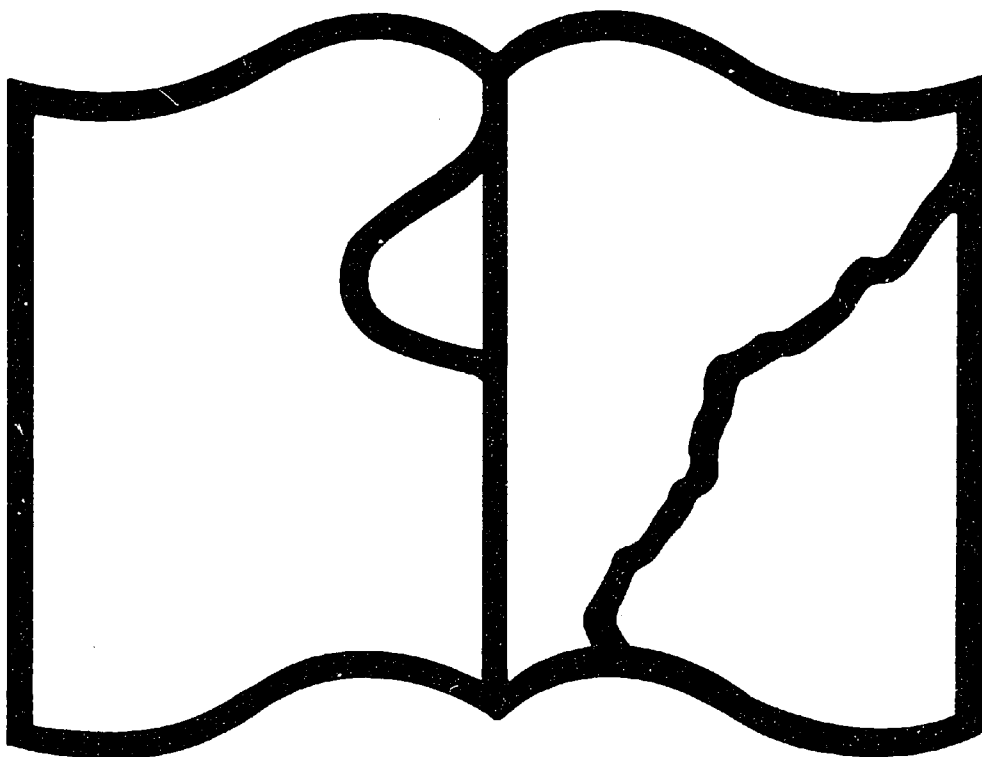
Imprimerie Coopérative Ouvrière  
Villeneuve-St-Georges (S.-&-O.)





Contraste insuffisant

**NF Z 43-120-14**



Texte détérioré — reliure défectueuse

**NF Z 43-120-11**